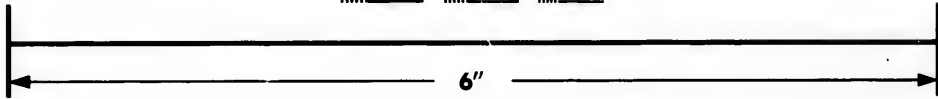
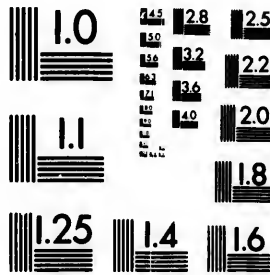


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.45  
1.6  
1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30

**© 1982**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

Irregular pagination: [1]-56, 53-140, 145-584, 573-648 p.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

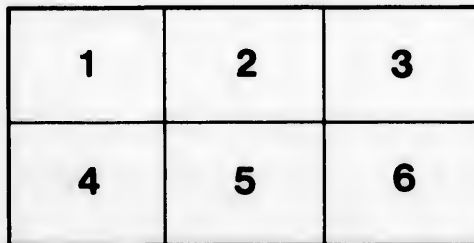
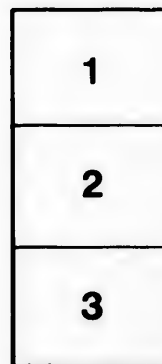
University of British Columbia Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

University of British Columbia Library

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails  
du  
diffier  
une  
page

rrata  
o

pelure,  
n à

32X



# HISTOIRE

GENERALE

DES VOYAGES.

*TOME IV.*

ЛЯГОБРАНИ

КАМЕНАТО

ВЕЛИКОГО КНЯ

СЕРГЕЯ

# HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES,

OU

NOUVELLE COLLECTION  
DE TOUTES LES RELATIONS DE VOYAGES  
PAR MER ET PAR TERRE,  
Qui ont été publiées jusqu'à présent dans les différentes Langues  
de toutes les Nations connues :

CONTENANT

CE QU'IL Y A DE PLUS REMARQUABLE, DE PLUS UTILE,  
ET DE MIEUX AVERÉ DANS LES PAYS OU LES VOYAGEURS  
ONT PENETRÉ,

TOUCHANT LEUR SITUATION, LEUR ÉTENDUE,  
leurs Limites, leurs Divisions, leur Climat, leur Terroir, leurs Productions,  
leurs Lacs, leurs Rivieres, leurs Montagnes, leurs Mines, leurs Cités & leurs  
principales Villes, leurs Ports, leurs Rades, leurs Edifices, &c.

AVEC LES MŒURS ET LES USAGES DES HABITANS,  
LEUR RELIGION, LEUR GOUVERNEMENT, LEURS ARTS ET LEURS SCIENCES,  
LEUR COMMERCE ET LEURS MANUFACTURES ;

POUR FORMER UN SYSTÈME COMPLET D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE MODERNE,  
*qui représentera l'état actuel de toutes les Nations :*

ENRICH I

DE CARTES GÉOGRAPHIQUES

Nouvellement composées sur les Observations les plus authentiques,

DE PLANS ET DE PERSPECTIVES ; DE FIGURES D'ANIMAUX, DE VÉGÉTAUX,  
Habits, Antiquités, &c.

TOME QUATRIÈME.



A PARIS,

Chez DIDOT, Libraire, Quai des Augustins, à la Bible d'or.

M. DCC. XLVII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.



# HISTORICAL

OF THE

REPUBLIC OF THE UNITED STATES

OF

THE DISTRICT OF COLUMBIA

AND THE TERRITORIES

AND THE POSSESSIONS

OF THE UNITED STATES

OF THE DISTRICT OF COLUMBIA

AND THE TERRITORIES

AND THE POSSESSIONS

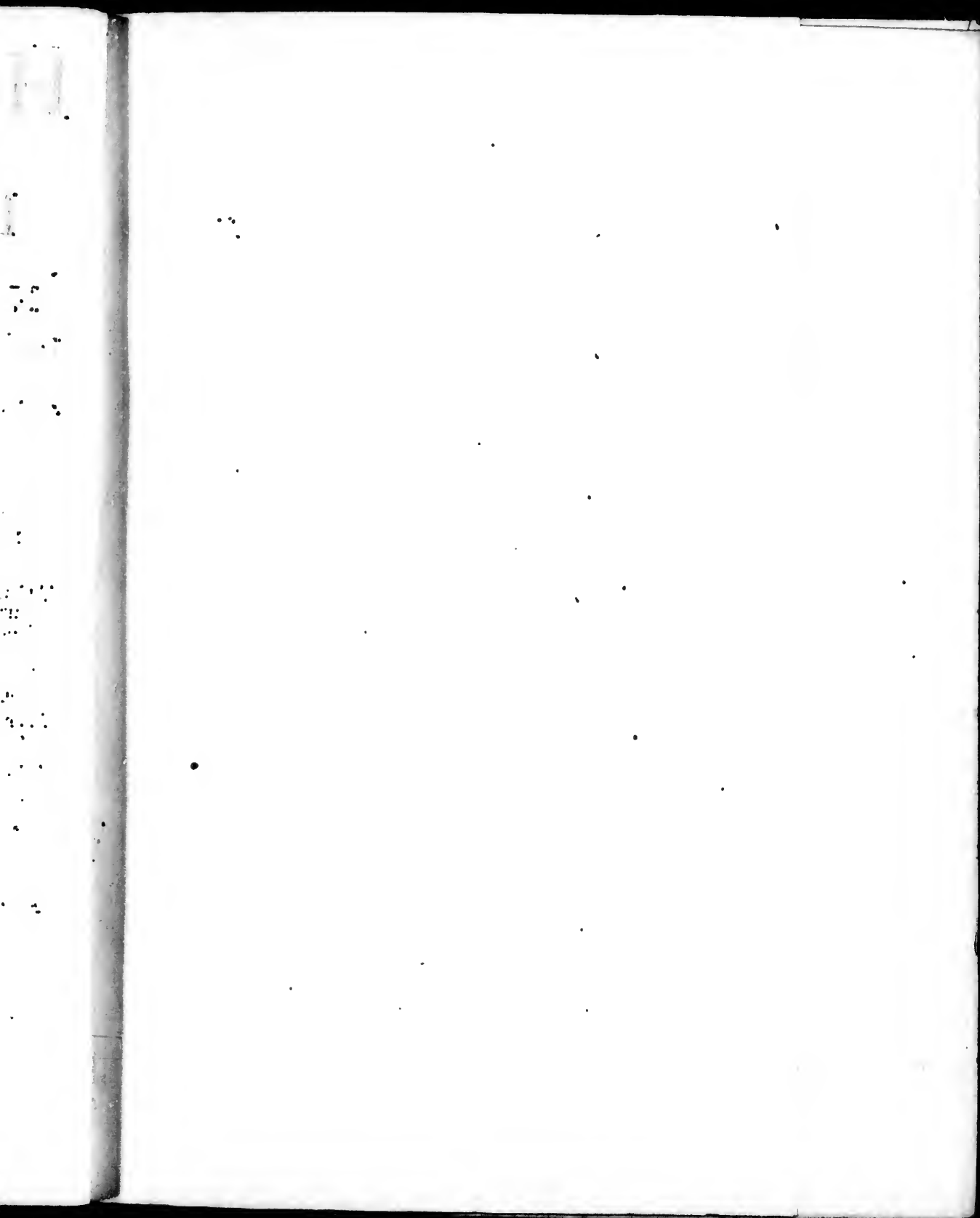
OF THE UNITED STATES

OF THE DISTRICT OF COLUMBIA

AND THE TERRITORIES

AND THE POSSESSIONS

OF THE UNITED STATES



**NOTA**

Je n'ay point marqué de Limites aux différentes Provinces  
ou Royaumes n'ayant rien trouvé d'assez précis dans les  
Auteurs, pour le faire avec quelque vérité: Les Cours des  
Rivières et l'Intérieur du Pays n'étans point du tout  
connus des Européens

Le Contour de la Côte est différent de ce qui a paru  
de rendre raison de ces changements et de ceux qu'on  
trouvera à la suite de l'histoire des Equinoxes.

ROY.<sup>te</sup> DE  
Trois Puits

BONO

VANQUE  
WANKE

PA  
Autry

JEEFER  
QUIFORO

ABRA

KABESTER

RE. DE COMM

COMMEND

**ROYAUME DE DINKIRA**  
*Beaucoup affaibli par celui de l'Assiante*

GRAND INCASSA

WARSHAS

WASS. *L'ichon*

EGUIRA

PAYS D'ADOM

RE. DE COMM

Cap Appollonia  
I. ISSYR  
Rois Mous  
Rivière de l'Or

ROYAUME

DASCORRA

ABOKROW  
Republique

MONPA

MANPA

COMMEND

Rivière de Cokra  
ou L'Anschou

AXIM

Mont Mous

Rockras

Prinrichours  
P. aux Français

Prinrichours

Prinrichours

Prinrichours

Prinrichours

Prinrichours

Prinrichours

Prinrichours

Prinrichours

Prinrichours

Prinrichours

Prinrichours

Prinrichours

Prinrichours

Prinrichours

Prinrichours

Cap des Trois Puits

Longitude

D.  
5

50

40

30

20

20

25

30

35

40

45

17



# HISTOIRE

GENERALE

## DES VOYAGES

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE,  
PREMIERE PARTIE.



SUITE DU LIVRE NEUVIÈME,

ET

DE LA DESCRIPTION DE LA GUINÉE,

CONTENANT LA GEOGRAPHIE ET L'HISTOIRE CIVILE  
ET NATURELLE DU PAYS.

### CHAPITRE IV.

#### CÔTE D'OR.

*Sa Découverte. Etablissmens des Européens.*



Le nom de *Costa del Oro*, que les Portugais ont donné à cette Côte, vient de l'immense quantité d'or qu'ils en ont tirée; & par la même raison, toutes les autres Nations de l'Europe l'ont nommée *Côte d'Or* dans leur Langue. Suivant nos Cartes, fondées sur des Observations, la situation de cette Côte est entre quatre degrés trente minutes & huit degrés de Latitude du Nord; & entre seize & dix-huit degrés quarante minutes de Longitude.

*Tome IV.*

A

CÔTE D'OR.  
Origine du nom.

DE  
Puis  
NQUE  
NKI  
P  
Aut  
FFER  
FORA  
Abra  
BESTE  
COMMA  
Mmend  
Abra  
Tome d  
Tome d  
Tome d  
Tome d  
Longitude

**NOTA**

*Je n'ay point marqué de Limites aux différentes Provinces ou Royaumes n'ayant rien trouvé dans les Auteurs pour le surs avec quelques vents; Le Cours des Rivières et l'Intérieur du Pays n'étant point du tout connu des Européens*

*Le contour de la Côte est différent de ce qui a paru de l'ordinaire raison de ces changements et de ceux qu'on trouvera à la suite de l'histoire des Voyages.*

**ROY. DE ASSIANTE**  
*Très Puissant*

**ARM**  
**PAYS D'AR**  
**GRAND AR**  
*Très étendu et riche*

**BONO** **YANQUE**  
**WANKI**

**PAYS D'AKANNI**  
*Auquel on se puvoit et riche en or*  
**DINU**

**ROYAUME DE DINKIRA**  
*Beaucoup affaibli par celui de l'Assiante*  
**GRAND INCASSA**

**WIRSHAS** **JEWELA**  
**WASS** **QUIFORO**  
*Très riche en or*

**ATTI**  
*Cap de l'Assiante*

**PAYS DE FANTIN**  
*Riche et Puissant*  
**ACCA**  
*Cap de Fantin*

**EGUIRA**

**PAYS D'ADOM**

**KUBESTERA**

**Cap Apollonia**  
*Année de l'Éléphant*  
**YIEUX ISSYVE**  
*Rivière pour Dinkira*

**ROYAUME D'ASCORRA**  
*Abocra*

**ABOKROW**  
*Republique*

**R. DE COMMUNI** **RE DE SARC**  
**RE DE FETU**

**Ros Mares**  
*Rivière de l'or*

**ASIM**  
*Cap de l'or*

**MONPA**

**MANPA**

**COMMENDO**

**Cap Corse**  
**S George de Mina**  
**Fiki**  
*Cap de l'or*

**Rivière de l'or**  
*en l'Assiante*

**Mont Almon**  
**Rock**

**HANT F**

**Sama**  
**Sukonda**

**Frederichs**  
*Fort de l'or*

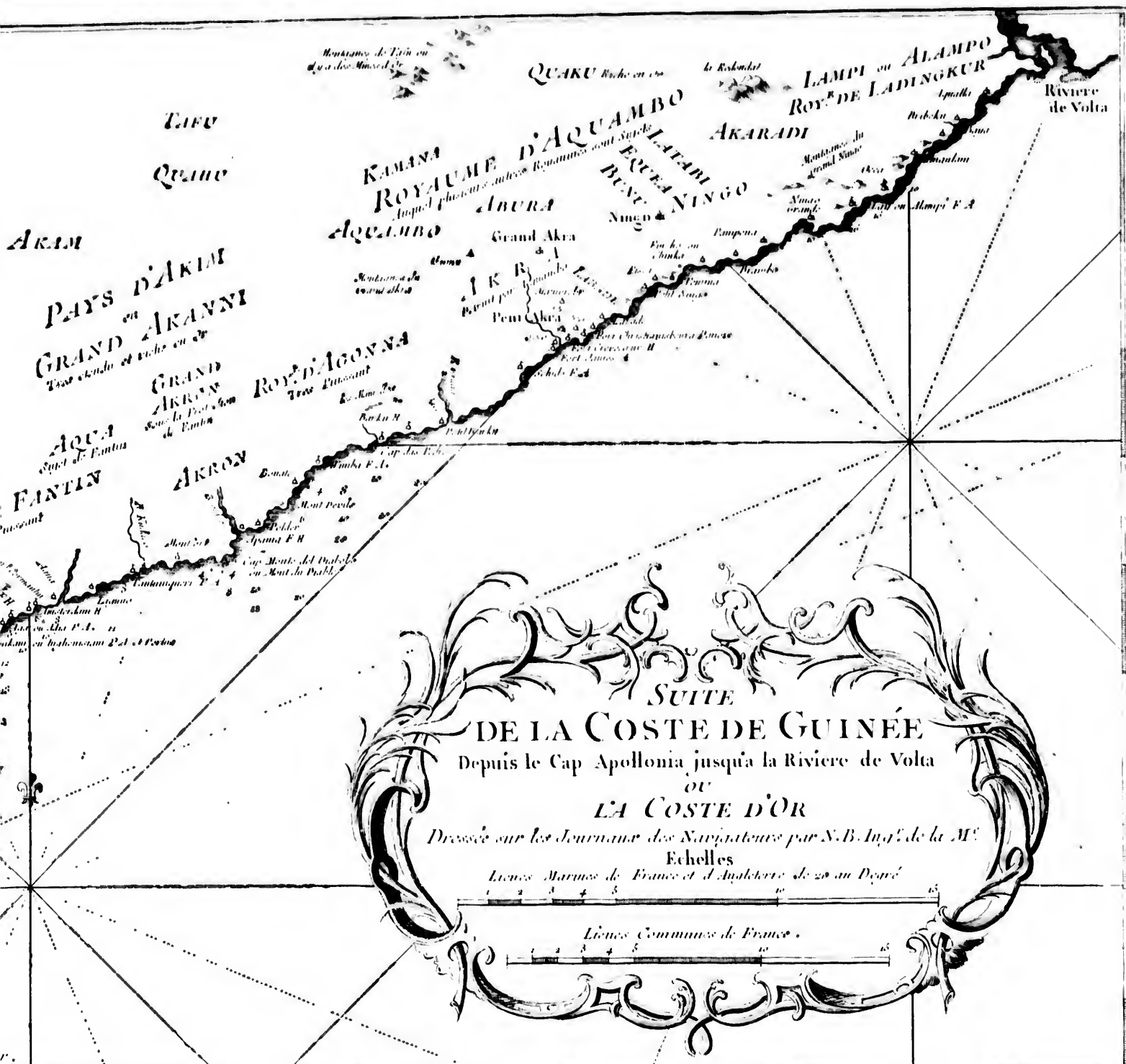
**Abocra**  
**Abocra**

**Cap des Trois Pointes**

*Longitude du Méridien de l'Élé de Fer.*

55  
50  
45  
40  
35  
30  
25  
20  
15  
10  
5

17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100



SUIVE  
**DE LA COSTE DE GUINÉE**  
 Depuis le Cap Apollonia jusqu'à la Riviere de Volta  
 ou  
**LA COSTE D'OR**

*Dressée sur les Journaux des Navigateurs par N. B. Angé de la ME*  
 Echelles

*Lignes Marines de France et d'Angleterre de 20 au Degré*

*Lignes Communes de France*

## CÔTE D'OR.

Etendue de cette Côte,

La découverte de la Guinée est contestée entre les François & les Portugais.

Preuves en faveur des François.

Circonstances différentes des mêmes faits.

Elle commence à la Rivière de Cobre ou d'Ankobar, & s'étend jusqu'à Rio Volta, c'est-à-dire, cent trente lieues de l'Ouest à l'Est.

Suivant Smith (1), la Côte d'Or commence à la Rivière de Mancha, un peu à l'Ouest de Cobre, & s'étend vers le Sud-Est jusqu'à vingt lieues du Cap Très Puntas; d'où tirant à l'Est-Nord-Est, elle continue l'espace de quatre-vingt-dix lieues jusqu'à la Rivière Volta; ce qui fait cent dix lieues, ou trois cents trente milles de longueur. On ne peut rien établir sur sa largeur, parce qu'elle n'est ici considérée que sous le titre de Côte, ou de Bord d'un vaste Pays. Cependant on connoît dix ou onze petits Royaumes qui sont renfermés dans cette étendue, & dont quelques uns s'enfoncent assez loin dans l'intérieur des terres (2).

On a déjà remarqué que les François & les Portugais se disputent l'honneur d'avoir découvert la Guinée. Villault & Robbe assurent que les François ont connu la Nigritie & la Guinée près de cent ans avant que les Portugais aient commencé leurs découvertes. Le premier remonte jusqu'à 1346. L'autre fixe sa date à 1364.

C'est en 1364, suivant Robbe, que plusieurs Marchands de Dieppe firent plusieurs Voyages de Commerce au Cap Verd, & pénétrèrent jusqu'à Sestro Paris, sur la Côte du Poivre ou de Malaguette. En 1382, les Marchands Dieppois, de concert avec ceux de Rouen, envoyèrent trois Vaisseaux, pour faire de nouvelles découvertes au long de la même Côte. Un de ces Bâtimens, nommé *la Vierge*, alla jusqu'à *Commendo*, & de-là jusqu'au lieu où l'on a bâti depuis la Ville de Mina, qui a tiré ce nom de la quantité d'or qu'on y a reçue des Negres, ou de l'opinion qu'on s'est formée des Mines du Pays. L'année suivante, les mêmes Marchands établirent, dans ce lieu, une Maison forte, ou un Comptoir, à la garde duquel ils laisserent dix ou douze de leurs gens. Cet Etablissement (3) fut quelques années à se perfectionner. En 1384, la Colonie étant considérablement augmentée, on y bâtit une Chapelle, & le Commerce y fut très-florissant jusqu'en 1413. Mais les guerres civiles de France le firent tomber dans une langueur, qui obligea bientôt les Normands d'abandonner Mina, Sestro Paris, le Cap Monte, Sierra Leona, le Cap Verd, & tous leurs autres Etablissements.

Une autre preuve que les François font beaucoup valoir, pour s'attribuer la fondation du Château de Mina, c'est qu'après tant d'années & de révolutions, un des Bastions de cette Place conserve le nom de Bastion de France, & qu'on y lit encore fort distinctement ces deux chiffres 13, qui semblent être les restes de 1383, date de l'érection du Fort par les Normands (4).

Villault rapporte cet événement avec des circonstances différentes. Vers l'année 1346, quelques Avanturiers de Dieppe, accoutumés aux voyages de mer par la situation de leur Ville, ayant fait voile au long des Côtes de l'Europe, passerent jusqu'à celles de Nigritie & de Guinée, où ils établirent diverses Colonies, particulièrement au Cap Verd, dans la Baye de *Rio Fresco* (5), & sur la Côte de Malaguette. Ils donnerent le nom de *Baye de France* à la Baye qui s'étend du Cap Verd au Cap Mosto; celui de *Petit Dieppe* au Village de Rio Corfe, entre Rio Junco & Rio Sestos; & celui de *Sestre Pa-*

(1) Smith, p. 13.

(2) Le même, p. 140.

(3) Voyez ci-dessus, Tome II. Liv. VI.

(4) Barbot, p. 160. & suiv.

(5) On en a fait par corruption *Rufisco*.

ris ou de *grand Sestre* à un autre Village qui n'est pas éloigné du Cap Palmas. De tous ces lieux, ils transporterent en France beaucoup de poivre de Guinée; mais sur-tout quantité de dents d'Elephans; & les Habitans de Dieppe en prirent le goût de faire de leur ivoire un grand nombre d'ouvrages & de bijoux précieux, qui leur ont fait une réputation dont ils jouissent encore.

Le même Ecrivain assure qu'en 1383, les François jetterent les fondemens du Château de Mina sur la Côte d'Or, & le posséderent jusqu'en 1484; mais que pendant les guerres civiles de France, qui durèrent depuis 1380 jusqu'en 1461, c'est-à-dire l'espace de quatre-vingt-un ans, les François se trouverent dans une confusion qui les obligea d'abandonner le Commerce de Guinée. Tous leurs Etablissemens passèrent ainsi aux Portugais, aux Hollandois, aux Anglois, aux Danois & aux Courlandois.

Barbot observe qu'en admettant la vérité de tous ces événemens, il doit paroître fort étrange que les grands Historiens de France, tels que de Serres & Mezeray, n'en ayent fait aucune mention. Des entreprises de cette nature sembloient mériter plus d'attention, sur-tout dans un tems où les longs voyages de mer étoient regardés avec autant d'admiration que d'effroi. Il ajoute qu'on ne trouve dans l'Histoire Portugaise aucun témoignage que le Château de Mina ait été bâti en 1383 par les François; & qu'en 1484, *Azembuja*, qui entreprit de fortifier cette Place, paroît avoir ignoré qu'on y eût élevé un autre Fort, cent ans auparavant. Barbot conclut du silence des Historiens François & Portugais, qu'on doit se défier du récit de Villault. Mais la vérité oblige de confesser qu'une objection de cette nature a peu de force contre des preuves directes & positives, telles que le Monument de Dieppe cité par Labat (6), & les traces encore subsistans de l'ancien Etablissement des François.

Les Portugais, continue Villault, qui ne connoissoient rien encore au-delà du Cap Verd, ayant entendu vanter les grands avantages que la Compagnie de Dieppe avoit tirés du Commerce de Guinée pendant cinquante ans, équipèrent un Vaisseau à Lisbonne en 1452, sous la protection de l'Infant Dom Henri, pour faire de nouvelles découvertes au long de cette Côte. Alphonse I. occupoit alors le Trône de Portugal. Ce Vaisseau étant arrivé en Guinée dans la saison des grandes pluies, tout l'Equipage peu accoutumé à l'intempérie du climat, eut beaucoup à souffrir de diverses maladies, & prit la résolution de remettre à la voile pour retourner en Portugal. Mais comme il n'avoit aucune connoissance des marées & des vents dans ces Mers, le Vaisseau fut poussé contre une Isle du grand Golfe de Guinée, où il aborda le 21 de Décembre, jour consacré à l'Apôtre Saint Thomas, dont cette Isle prit le nom. Les provisions s'y trouverent en si grande abondance, que les Portugais fort embarrassés du mauvais état de leur Bâtiment, regarderent comme une faveur du Ciel d'avoir été jettés dans un lieu si convenable à leurs besoins. Ils s'y arrêterent long-tems, ils y jetterent les fondemens de la premiere Colonie Portugaise; & s'étant remis en mer, après avoir radoubé leur Vaisseau, ils arrivèrent à Lisbonne en 1454.

(6) Voyez ci-dessus, Tome II. Liv. VI. Les Diepois joignent à l'autorité de ce monument l'affection que les Negres des mêmes lieux conservent encore pour le nom François, & quan-

tité de mots de la Langue de France, qu'ils ont fort bien conservés, sans parler du Bastion & de l'Inscription du Château de Mina.

CÔTE D'OR.

Fondation de Mina par les François.

Objections de Barbot.

Quand les Portugais ont connu la Guinée.

Quand ils découvrirent l'Isle Saint Thomas.



CÔTE D'OR.

La Cour de Portugal, ardente alors pour les progrès de son Commerce, ne différa pas long-tems à faire partir d'autres Vaisseaux, qui fortifierent cette nouvelle Colonie. Ils pousserent leurs découvertes jusqu'à Benin, & par degrés ils arriverent dans la Rade d'Akra, sur la Côte d'Or, où ils se procurerent une grosse quantité d'or. A leur retour, le Gouverneur de Saint Thomas équipa trois Caravelles, qui furent chargées d'un nombre considérable d'Avanturiers, & de materiaux pour établir des Comptoirs en differens lieux de la même Côte. Ces trois Bâtimens s'avancerent jusqu'à Mina, quarante ans après le départ des François.

Ils pénétrèrent jusqu'à Mina.

Marmol raconte que *Santeren & Escobar* furent les premiers qui aborderent en 1471 dans cette Partie de la Côte d'Or. En 1681, le Roi Jean II. résolut de soutenir le Commerce de ses Sujets, y envoya dix Caravelles, munies de toutes sortes de materiaux pour bâtir un Fort, avec cent Massons, sous le commandement de Jacques de *Azambuja*. Ce Général, en arrivant sur la Côte, fit avertir *Kafamanfa*, Prince du Pays, de se rendre à bord, pour ratifier un Traité de Commerce qu'il avoit conclu avec lui dans un autre voyage. En même tems il prit possession d'une petite éminence, qui contenoit environ cinq cens maisons, comme d'un lieu propre à l'érection d'un Fort. Il y arbora les Enseignes du Portugal, le jour de Saint Sebastien, dont le nom fut donné à la Vallée voisine, où les Portugais avoient débarqué. Ensuite apprenant que le Prince *Kafamanfa* s'approchoit, il mit ses gens en ordre, & s'assit dans un fauteuil qu'il avoit apporté. Il étoit vêtu d'un habit de brocard d'or, avec un collier d'or, orné de pierreries. Tout son cortège portoit des habits de soye, & formoit deux hayes devant lui, pour donner aux Negres une haute opinion de sa grandeur. *Kafamanfa*, de son côté, n'avoit rien oublié de ce qui pouvoit servir à faire connoître son rang & sa puissance. Il étoit accompagné d'un grand nombre de Negres armés, & d'une multitude d'instrumens, tels que des sonnettes, des cornets & des tambours, qui formoient un bruit affreux. Les principaux Negres étoient vêtus, suivant leurs usages, des habits qu'ils portent à la guerre, & dont on donnera la description dans un autre lieu. Ils étoient suivis de deux Pages, dont l'un portoit un bouclier, & l'autre une sellette ronde. Leur barbe & leur chevelure étoient entrelassées d'or & d'autres ornemens (7).

Faste qu'il affecte à son arrivée.

Après les premieres salutations, *Azambuja* fit un long discours, dans lequel il étala toute la puissance du Roi son Maître, son affection pour *Kafamanfa*, & le desir qu'il avoit de bâtir un Fort dans le Pays, pour entretenir un heureux Commerce avec les Sujets du Prince Negre, & lui accorder une protection qui le rendroit redoutable à tous ses voisins (8).

Les Portugais obtiennent par leurs présens la liberté de bâtir un Fort.

*Kafamanfa*, qui étoit homme sensé, fit plusieurs objections contre le projet de bâtir un Fort. Mais il y consentit enfin. Dès le jour suivant, *Azambuja* fit commencer le travail. Ses Massons avoient déjà brisé quelques rochers au long de la Côte, lorsque les Negres, soit par vénération pour les rochers, soit par la répugnance qu'ils avoient à se voir brider par un Fort, donnerent plusieurs marques de ressentiment. Cependant ils furent apaisés à force de présens; & les Portugais pousserent si vivement leur travail, qu'en moins de vingt jours le Fort fut mis en état de défense, & la Tour élevée jusqu'à la pre-

(7) Barbot, Description de la Guinée, p. 161. & suiv. (8) Barbot, p. 161.

mière division. Les matériaux qu'ils avoient apportés étoient disposés avec tant d'art, qu'ils n'avoient besoin que d'être placés l'un sur l'autre. Azambuja n'ayant pas trouvé moins de facilité à se procurer de l'or, fit bientôt partir ses Caravelles, chargées d'immenses richesses.

Par un Traité de paix, conclu le 4 Septembre 1479, au Château d'Alcazores, entre Ferdinand de Castille & Alphonse I. de Portugal, on étoit convenu que le Commerce & la Navigation de Guinée, avec la Conquête du Royaume de Fez, qui avoit été accordé par les Papes aux Rois de Portugal, leur appartiendroient perpétuellement à l'exclusion des Castillans; & que d'un autre côté les Isles Canaries appartiendroient exclusivement à la Couronne d'Espagne. L'Historien Faria prétend qu'au mépris de ces articles les Castillans envoyèrent une Flotte de trente Vaisseaux en 1481, pour exercer le Commerce sur la Côte de Guinée, & que le Roi Alphonse ayant fait partir en même tems son Escadre, sous la conduite de Correa, il y eut une action sanglante, dont les Portugais remporterent tout l'avantage. Barbot doute beaucoup de la vérité de ce récit; 1°. parce qu'on n'en trouve aucune trace dans les Historiens Espagnols; 2°. parce que les Couronnes de Portugal & de Castille étoient liées, cette même année, d'une étroite amitié, & qu'elles joignirent leurs forces contre les Turcs; 3°. parce que l'expédition d'Azambuja, qui arriva aussi dans le cours de cette année, contredit manifestement le récit de Faria. Le même Historien assure encore qu'en 1478, les Castillans envoyèrent sur la Côte de Guinée une Flotte de trente-cinq Voiles, sous le Commandement de Pedro de Cobines, & qu'elle revint en Espagne chargée d'or. Mais Barbot ne trouve pas plus de vraisemblance à cet événement qu'au premier; parce que ces grandes Flottes, dit-il (9), n'étoient point encore en usage, & que si l'Espagne en eût envoyé de cette nature, l'admiration seule en auroit fait conserver la mémoire aux Historiens.

Le Roi Jean, Successeur d'Alphonse, dans la résolution de conserver le Commerce exclusif de la Guinée, accorda des Lettres Patentes à quelques Marchands, & s'affocia lui-même avec eux pour cette entreprise. Trois Vaisseaux furent équipés au Port de Lisbonne, & soit que le Fort eût été bâti en 1471, ou seulement en 1481, ce qui paroît très-incertain dans les Histoires Portugaises, ce Monarque lui donna le nom de Saint Georges, & prodigua les franchises & les privilèges à ceux qui voudroient s'y établir. Il l'honora du titre de Cité; il y fit bâtir une Eglise, qui fut dédiée au même Saint; & prenant la qualité de Seigneur de Guinée, il ordonna que tous les Portugais qui feroient de nouvelles découvertes au long des Côtes Méridionales de l'Afrique, élevassent à chaque lieu un Monument de pierre quarré, de la hauteur de six pieds, avec les Armes de Portugal, & deux inscriptions, l'une en Latin, l'autre en Portugais, contenant l'année, le mois & le jour de la découverte, son nom Royal, & celui du Capitaine qui commanderoit l'Escadre ou le Vaisseau. Il voulut aussi qu'au lieu d'une croix de bois, qu'on plantoit sur le rivage dans les premiers tems, on ne plantât plus que des croix de pierre sur des piedestaux (10).

Quelques années après, le même Prince forma une Compagnie de Guinée,

CÔTE D'OR.

Traité entre l'Espagne &amp; le Portugal.

Doutes sur quelques récits de Faria.

Agrandissement du Fort de Mina &amp; des Portugais.

Ordonnances du Roi de Portugal.

(9) Voyez ci-dessus, Tome I. Chap. II,

(10) Barbot, p. 162.

CÔTE D'OR.  
Compagnie Por-  
tugaise & les pro-  
grès.

Desordres &  
violences des  
Portugais.

Les François  
trouvent en  
Guinée.

Raison qui leur  
fait abandonner  
ce commerce.

Tyrannie des  
Portugais.

avec les Privilèges d'un Commerce exclusif. Cette nouvelle Société fit des gains si considérables, que ses vûes croissant avec le succès, elle bâtit le Fort Saint André près d'Axim, un autre petit Fort près d'Akra, & un Comptoir à Sama sur la Rivière de Saint Georges, pour fournir des provisions à la garnison de Saint Georges de Mina, qui avoit été jusqu'alors entretenue aux dépens du Roi. Cependant il se réserva le droit de nommer, tous les trois ans, le Gouverneur & les Officiers de cette Ville, dans la vûe de faire servir ces Emplois de récompenses, pour quantité de braves gens qui l'avoient servi dans les guerres d'Europe & d'Afrique, sans être mieux partagés du côté de la fortune.

Ainsi la garnison de Mina & des autres Forts Portugais se trouva composée, par degrés, d'Officiers pauvres & avides, & de Soldats accoutumés à la guerre & au pillage. Comme on y joignit tous les Malfaiteurs, qui avoient mérité le bannissement par leurs crimes, on ne doit pas être surpris de trouver dans tous les Historiens de ce tems-là, d'affreuses peintures des violences & des inhumanités commises par les Portugais, soit à l'égard des Habitans, soit contre les autres Nations de l'Europe qui se présentoient dans les mêmes lieux, soit entre eux & contre eux-mêmes (11).

Sous le Règne de Henri III. de France, la paix ayant succédé quelque tems aux guerres civiles, les François recommencerent à fréquenter la Côte de Malaguette & la Côte d'Or. Dans la terreur que les Portugais avoient inspirée aux Nègres de Mina, ils ne purent leur faire agréer aucune proposition de Commerce. Mais apprenant que ceux d'Akra, poussés à bout par la barbarie de cette Nation, avoient surpris le Fort en 1578, massacré la garnison, & détruit les fortifications jusqu'aux fondemens, ils leur firent des offres qui furent mieux reçues. Depuis ce tems, le crédit des Portugais sur cette Côte commença sensiblement à décliner; & les autres Nations de l'Europe entrèrent en partage de toutes les richesses dont ils avoient joui paisiblement pendant plus d'un siècle. A la vérité ce ne fut pas sans effusion de sang. Quantité de François perdirent la vie, non-seulement par la main des Portugais, mais par celles des Nègres, qui recevoient d'eux une récompense de cent écus pour chaque tête de François qu'ils pouvoient leur apporter. Elles étoient exposées sur les murailles du Fort de Mina. Ces cruels excès jetterent tant de consternation parmi les Négocians François, qu'ils abandonnerent encore une fois le Commerce de Guinée.

A l'égard des Nègres, rien n'est comparable à la tyrannie que les Portugais exerçoient sur eux. Ils avoient établi des impôts excessifs sur toutes les provisions du Pays, & sur la pêche. Ils forçoient les Seigneurs & jusqu'aux Rois mêmes de leur livrer leurs enfans, pour s'en faire servir en qualité de domestiques ou d'esclaves. Ils n'ouvroient pas leurs Magasins, si l'on ne s'y présentoit avec quarante ou cinquante marcs d'or; & ceux mêmes qui venoient avec cette somme étoient forcés de recevoir les marchandises dont on jugeoit à propos de se défaire, au prix que les Facteurs avoient réglé. S'il se trouvoit quelque mélange dans l'or des Nègres, le coupable étoit puni de mort, sans distinction de fortune & de rang. Le Roi de Comani ne put sauver du supplice un de ses plus proches parens. Toutes les marchandises que les Nègres achetoient des

(11) Barbot, p. 165. & suiv.

autres Nations étoient confisquées, avec une grosse amende pour ceux qui avoient osé violer les Ordonnances du Portugal (\*).

Artus de Dantzick nous a laissé des éclaircissémens fort curieux sur la conduite des Portugais. Il raconte (12) les circonstances de l'affaire d'Akra. Les Portugais avoient commencé à bâtir un Fort sur cette Côte, sans avoir consulté l'inclination des Habitans. Leurs cruautés étoient déjà connues; & la crainte augmentant sans cesse par de nouveaux exemples, les Negres prirent la résolution de secouer le joug avant qu'il pût s'appesantir. L'arrivée de quelques Marchands de l'intérieur des terres leur en fit naître l'occasion. Leurs mesures furent concertées avec tant de prudence, qu'étant entrés dans le Fort sous le prétexte du Commerce, ils fondirent sur les Portugais, les tuèrent jusqu'au dernier, & démolirent tous leurs ouvrages. Le Gouverneur de Mina, informé de cette disgrâce, roula de furieux projets de vengeance, & fit partir immédiatement quelques Vaisseaux pour Akra, en feignant de proposer une réconciliation. Mais les Negres incapables de confiance pour des Ennemis dont ils connoissoient le caractère, ne leur permirent pas de débarquer.

Dans le même tems, les François qui avoient recommencé le Commerce sur la Côte de Malaguette, apprenant les immenses profits que les Portugais faisoient sur la Côte d'Or, prirent le parti d'y envoyer aussi quelques Vaisseaux. Mais dans la contrainte où les Portugais tenoient le Pays de Mina, les Negres avouèrent naturellement qu'ils n'osoient prêter l'oreille aux autres Nations de l'Europe. Les François furent mieux reçus de ceux d'Akra, qui leur accorderent toutes les facilités du Commerce, en apprenant qu'ils étoient ennemis des Portugais.

Cependant les Habitans des Côtes voisines ouvrirent enfin les yeux sur la rigueur de leur esclavage, & commencerent à se lier plus étroitement avec les François. Ils leur donnoient le nom de *Borso Changa*, qui signifie tout à la fois, dans leur langue, des Marchands mieux assortis, & des marchandises à meilleur marché. Cette préférence irrita si vivement les Portugais, qu'ils équipèrent deux Barques, pour couler à fond tous les Canots qui se trouvoient sur la Côte. Mais les Negres en furent quittes pour en construire de neufs, qui les mirent en état de continuer leur Commerce avec les François.

Le Gouverneur de Mina fit plus heureusement l'essai d'une autre methode. Il fit venir du Portugal deux Vaisseaux de guerre pour garder la Côte. L'*Esperance*, Vaisseau Dieppois, qui parut dans cette dangereuse conjoncture, fut coulé à fond, après avoir perdu une partie de son Equipage. Le reste fut condamné à l'esclavage. Cette disgrâce arriva aux François en 1582; & dans le tems que l'Auteur composoit sa Relation, il restoit encore quelques-uns de ces malheureux prisonniers au Château de Mina.

Mais les défenses & la force ne suffisant pas pour faire perdre aux Negres le goût du Commerce avec les François, la Cour de Portugal tourna toutes ses vûes à chasser, non-seulement les François, mais encore tous les autres Européens, de la Côte de Guinée. Elle résolut de ne pas ménager davantage ceux d'entre ses Sujets qui exerçoient le commerce d'Interlope. Leurs marchandises & leurs Vaisseaux furent confisqués. L'Equipage même fut soumis à la

CÔTE D'OR.

Ils sont massacrés au Fort d'Akra.

Renouvellement du commerce François.

Vaisseau Dieppois fut maltraité par les Portugais.

Rigueur de la Cour de Portugal contre ses propres Sujets.

(\*) Barbot, pag. 163.

(12) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 107. &amp; suiv.

CÔTE D'OR.

peine de mort. Un Bâtiment de Lisbonne, qui avoit fait le Commerce après cette rigoureuse Ordonnance, fut confisqué au profit du Roi, & tout l'Equipe condamné au dernier supplice (13).

Les Portugais  
chassés de Guinée  
par les Hollan-  
dois.

Les Hollandois, quoique traités dans l'occasion avec la même rigueur, furent presque les seuls qui s'obstinèrent à continuer leurs voyages en Guinée. La grandeur du profit leur fit oublier les outrages, & remettre leur vengeance à des tems qu'ils ne pouvoient encore prévoir. Elle fut suspendue jusqu'à la guerre entre la Hollande & l'Espagne. Mais rappelant alors toutes les injures qu'ils avoient reçues des Portugais, & couvrant leur haine du prétexte de leur réunion avec les Espagnols, ils leur enleverent, avec une partie du Brésil, tous les Etablissmens qu'ils avoient sur la Côte d'Or, & les forcèrent enfin de leur céder leurs deux principales Forteresses; le Château de Mina en 1637, & celui d'Axim en 1643 (14).

Conduite des  
Hollandois.

Voyons à présent quelle fut la conduite des Hollandois dans les mêmes lieux. Si l'on s'en rapporte aux Histoires Portugaises, ils traitèrent les Peuples de Guinée avec plus d'injustice & de cruauté que ceux à qui l'on avoit reproché si longtems ces deux vices. Les Rebelles, dit Vasconcelos (15), en parlant des Hollandois, firent d'abord plus de progrès par l'ivrognerie, c'est-à-dire, en prodiguant aux Nègres du vin & des liqueurs fortes, que par la voie des armes ou de la persuasion. Ils s'étoient rendus méprisables dans toutes ces Régions par une lâcheté de courage que les Nègres n'étoient point accoutumés à trouver dans les autres Nations de l'Europe. Cependant, continue le même Historien, l'ignorance & la légèreté, qui sont le caractère de tous ces Peuples d'Afrique, leur avoit fait recevoir tout à la fois, la Religion de Calvin, & les marchandises de Hollande; lorsque les Hollandois prenant avantage de l'indolence des Portugais, s'érigerent en Maîtres, ou plutôt en Pyrates, si redoutables par la force & par le nombre, qu'ils se saisirent de *Bourtri*, à quatre lieues d'Axim, & des Forts de *Cora*, de *Cormantin*, d'*Aldea del Fuerto*, & de *Commendo*. Ensuite s'étant emparés du commerce de Mina même, ils continuèrent d'en jouir si paisiblement, qu'ils en tiroient tous les ans deux millions d'or, & qu'ils se virent seuls en possession de tous les biens du Pays. La quantité de marchandises qu'ils y porroient de l'Europe, & le bon-marché qu'ils en faisoient aux Nègres donnoient à ces Barbares une extrême avidité pour tout ce qui venoit de leurs mains; quoique l'Auteur ait appris, par le témoignage de plusieurs personnes de distinction & d'honneur, que si les Nègres achemoient d'eux, c'est qu'ils manquoient d'autres occasions, & qu'ils auroient payé, dit-il, plus volontiers les marchandises Portugaises (16).

Progrès des Hol-  
landois.

## §. II.

*Etablissement des Hollandois en Guinée.*

A qui ils ont  
l'obligation du  
commerce de  
Guinée.

Le premier Hollandois qui ouvrit à sa Nation le commerce de Guinée se nommoit Bernard *Ericks*, ou *Erickson*. Il étoit de *Medenblick*. Ayant été pris

(13) Artus, *ubi sup.* p. 108. & suiv.

194. &amp; suiv.

(14) Barbot, p. 163.

(16) Vasconcelos, *ubi sup.*

(15) Dans la Vie du Roi Jean, Liv. II. p.

en mer par les Portugais & conduit dans l'Isle du Prince, il y entendit vanter les richesses que le Portugal tiroit des Côtes voisines. Ensuite, étant retourné en Hollande, il y offrit ses services, pour un voyage de Guinée, à quelques Marchands qui lui fournirent un Vaisseau avec une grosse cargaison.

Ericks (17) fit un voyage fort heureux en 1595. Il parcourut toute la Côte d'Or, & forma des correspondances avec les Nègres pour l'établissement d'un Commerce régulier. Ces Peuples se trouverent d'autant plus de penchant à l'encourager, qu'outre le dégoût qu'ils avoient conçu pour le Gouvernement tyrannique des Portugais, ils furent plus satisfaits de la quantité & du prix des marchandises de Hollande. Cependant les Gouverneurs du Portugal n'épargnerent rien pour ruiner de si dangereux Rivaux. Ils représentèrent les Hollandais comme des traîtres & des rebelles. Ils assurèrent les Nègres que ces nouveaux Hôtes venoient moins pour le Commerce, que pour observer le Pays, & chercher l'occasion de réduire les Habitans à l'esclavage. Ils s'efforcèrent de les engager par de grosses récompenses à détruire tous les Vaisseaux qui s'approcheroient de leur Côte. Le Gouverneur de Mina promit cent florins à ceux qui fourniroient l'occasion de surprendre un Bâtiment Hollandois. *Simon de Tave* fut la première victime. Il étoit arrivé au Cap Corse, où les Nègres lui firent un accueil favorable, & lui firent espérer que leur Roi viendrait le visiter à bord. Étant sans défiance, il envoya sa Chaloupe avec une partie de ses gens, pour recevoir ce Prince au rivage. Mais les Nègres qui s'étoient embusqués dans leurs Canots, fondirent sur la Chaloupe, & massacrèrent tout l'Equipage, à la réserve d'un ou deux Matelots qui se sauvèrent à la nage. A la vérité, cette trahison fut punie sévèrement. Mathieu Cornelius, autre Capitaine Hollandois, commit de si furieux ravages sur la même Côte, que son nom fit longtems trembler les Nègres.

Vers le même tems, un Gouverneur Portugais engagea quelques Nègres à lui livrer plusieurs Hollandais avec lesquels ils étoient en commerce. Ils se rendirent à bord d'une Barque qui s'étoit familiarisée sur la Côte; & sous le voile de l'amitié, ils informèrent le Capitaine, que leur Canton étoit rempli de Daims & d'autres animaux. Les Hollandais envoyèrent aussitôt trois de leurs Chasseurs au rivage. Dans l'intervalle, ceux qui étoient restés sur la Barque caresserent beaucoup les Nègres & commirent l'imprudence d'abandonner leurs armes. Ces perfides, qui n'attendoient que l'occasion de les surprendre, se jetterent aussitôt sur eux, en tuèrent plusieurs, précipitèrent les autres dans les flots, & les auroient fait perir tous, si le Charpentier qui venoit de couper du bois, ne fût arrivé heureusement, & n'eût employé sa hache avec tant d'adresse & de furie, qu'il les força de regagner la terre à la nage. Cependant les trois Chasseurs furent saisis & menés au Gouverneur de Mina, qui les condamna au plus misérable esclavage. Il n'avoit pas le droit de condamner ses Prisonniers à mort, sans un ordre exprès de la Cour de Portugal, à moins qu'ils n'entreprissent de rompre leurs liens par la violence ou par la fuite. Mais dans l'un ou l'autre de ces deux cas, il les faisoit mettre dans la bouche d'un canon, & servir de boulet. Tel fut le sort d'un François qui avoit tenté de sortir du Château.

CÔTE D'OR.

Leur premier voyage, sous Bernard Estickson.

Violences que les Portugais employent contre eux.

Nègres excités à la trahison par les Portugais.

(17) Barbot, Description de la Guinée, p. 164.  
Tome IV.

CÔTE D'OR.  
Traitement bar-  
bare de cinq Hol-  
landois.

En 1599, cinq Hollandois qui se rendoient à *Mawre* ou *Mauri*, dans un Canot, furent arrêtés en mer par le calme, à la vue du Château de Mina. Le Gouverneur les fit attaquer aussi-tôt par quelques Nègres, qui en blessèrent une partie, les firent tous prisonniers, & leur couperent la tête en retournant au rivage. Leurs cranes furent changés en tasses par ces Barbares; & le Gouverneur ayant fait démembrer les corps, ordonna qu'ils fussent exposés sur les murs du Château, pour inspirer la terreur aux Hollandois.

Défaillance des  
Portugais.

Ce petit avantage ayant relevé l'orgueil des Portugais, ils surprirent, au mois de Janvier 1600, une Barque Hollandoise, qui fut encore trahie par les Nègres. Mais ils y trouverent une si vigoureuse résistance, qu'ils se crurent heureux de revenir avec perte d'une partie de leurs gens. Ainsi leur haine ne perdoit pas une occasion de s'exercer. Cependant, comme ils recevoient peu de secours du Portugal, & que leur Commerce diminueoit de jour en jour, ils furent bientôt réduits à demeurer renfermés dans leurs Forteresses, tremblant à leur tour, que les Habitans, dont ils n'ignoroient pas qu'ils étoient détestés, ne les livrassent à leurs ennemis (18). En effet, dans le cours de la même année, ils se virent attaqués par les Nègres de Commendo, & de Ferru, qui étoient animés par les Hollandois; de qui ils recevoient des armes & des munitions. Cette guerre coûta aux Portugais plus de trois cens hommes.

Erection du Fort  
de Mawri.

Enfin les Hollandois, qui malgré la faveur des Nègres avoient eu tant de difficulté jusqu'alors à s'établir sur la Côte d'Or, résolurent d'élever quelques Forts sur celle de Benin & d'Angola. Ensuite, par des intrigues secrètes, ils obtinrent du Roi de Sabo la permission d'en bâtir un à Mawri, trois lieues à l'Est du Cap Corse. L'ayant achevé en 1624, ils en donnerent le Commandement au Capitaine Adrien Jacobs, dans un tems où le Portugal étoit en guerre avec la Hollande, sous la domination de Philippe IV. Roi d'Espagne.

Entreprise des  
Hollandois sur le  
Château de Mi-  
na.

Au mois de Décembre 1625, les Hollandois formèrent une entreprise sur le Château de Mina. Leurs forces consistoient en douze cens hommes de leur propre Nation, & cent cinquante Nègres de Sabo, sous la conduite de leur Vice-Amiral *Jean Dirks Lamb*, qui fit sa descente à *Terra Pequena*, ou *Ampena*, dans le Pays de Commendo. Mais ils furent entièrement défaits par les seuls Nègres de Mina, qui se chargerent de défendre les Portugais. Ces Barbares ayant surpris l'Armée Hollandoise avant qu'elle se fût rassemblée en corps, l'attaquerent au pied d'une montagne, un peu avant le coucher du Soleil, & lui tuèrent trois cens soixante Soldats & soixante-six Matelors, sans compter la plus grande partie des Officiers, & tous les Auxiliaires de Sabo. Lamb, leur Général, fut blessé dangereusement, & ne dut la vie qu'au secours des Nègres du petit Commendo.

Ils sont repous-  
sés par les Né-  
gres.

Intrigues de  
Van-Ypren, leur  
Général.

Une disgrâce si éclatante refroidit pendant quelques années les Etats Généraux des Provinces Unies. Cependant lorsqu'ils eurent accordé à leur Compagnie des Indes Occidentales la propriété du Fort Nassau à Mawri, *Nicolas Van-Ypren*, qui commandoit pour eux dans cette Place, renouvela ses présens & ses intrigues, pour engager tous les Princes Nègres de cette Côte à chasser entièrement les Portugais (19). Il eut l'adresse de faire naître des divi-

18) Artus, *ubi sup.* p. 110. & suiv.

(19) Description de la Guinée par Barbot, p. 164. & 165.

sions jusques dans la Garnison de Mina. Après avoir préparé toutes ses batteries, & disposé les Kabaschirs du Canton à favoriser une seconde entreprise sur le Château, il se hâta d'en donner avis aux Directeurs de la Compagnie. Les circonstances étoient d'autant plus favorables, que s'étant établis l'année d'auparavant dans le Bresil par la prise de Saint Salvador & de Bahia, ils tournoient toutes leurs vûes à s'assurer d'une Place d'armes sur la Côte d'Afrique, pour se rendre maîtres de l'Océan & du passage aux Indes Orientales, lorsqu'ils le feroient des deux Pointes de ces deux Continens; après quoi tout le Commerce sembloit devoir tomber entre leurs mains. Ils avoient cherché souvent un lieu de cette nature au long de la Côte d'Afrique, depuis le Cap Verd jusqu'au Cap de Bonne-Esperance. Toutes leurs entreprises avoient échoué, sur-tout celle de 1625 contre le Château de Mina, dont la situation leur avoit paru favorable à leurs desseins.

En 1637, le Comte Jean Maurice de Nassau fut envoyé au Bresil, avec une Flotte de trente-deux Voiles, dont douze étoient des Vaisseaux de guerre, chargés de deux mille sept cens Soldats. La Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales l'ayant nommé son Gouverneur Général dans l'Amérique Méridionale, il y fit plusieurs conquêtes. Van Ypren, informé de ses succès, lui fit donner avis, par un Vaisseau, de l'occasion qui se présentoit de réduire le Château de Mina, & de chasser enfin les Portugais de la Côte d'Or. Le Comte de Nassau détacha aussitôt, de son Escadre, neuf Vaisseaux de guerre, sous le Commandement du Colonel *Hans Coine*, avec tous les secours nécessaires pour cette expédition.

Hans Coine ayant mouillé le 25 de Juin au Cap Laho, fit avertir le Général Van Ypren de son arrivée, & s'avança vers Illini avec son Escadre. Là, il reçut ordre de se rendre dans la Rade de Commendo, où le Général l'attendoit avec deux cens Canots & quelques Bâtimens de transport. Il avoit engagé dans les interêts de la Compagnie toute la jeunesse de Commendo, par des promesses qui avoient ébloui les Nègres. Toute la Flotte se mit en mouvement vers le Cap Corfe, où les Troupes furent débarquées le 24 Juillet, dans une petite Anse, un demi-mille à l'Ouest du Cap. On comptoit huit cens Soldats & cinq cens Matelots, sans y comprendre les Nègres auxiliaires. Ils prirent des provisions pour trois jours, & commencerent leur marche en trois corps. Leur premiere halte se fit à la Riviere de Dona ou de Doli. Coine qui conduisoit l'arrière-garde, apprenant que les Nègres de Mina s'étoient placés au nombre de mille sous la colline de Saint Jago, pour l'empêcher de saisir un poste qui commandoit absolument le Fort, fit marcher contre eux quatre Compagnies de Fusiliers. Mais ce détachement fut taillé en pièces par les Nègres, qui couperent la tête à tous les morts, & retournèrent au Château comme en triomphe. Cependant le Major *Bongarçon*, commandé avec d'autres Troupes, passa facilement à gué la Riviere de Dona; & tombant sur les Nègres, qu'il força d'abandonner leur poste, il prit possession de la colline. Les Portugais s'efforcèrent deux fois de l'en chasser, & furent toujours repoussés avec perte. Bongarçon les poursuivit, dans la vallée qui est entre cette colline & les montagnes, & rejoignit heureusement l'Armée Hollandoise qui s'étoit avancée vers le même lieu.

Les Portugais & leurs Nègres désespérant de pouvoir tenir plus longtems

Projet de rendre maîtres du passage aux Indes Orientales.

Jean Maurice de Nassau, Gouverneur Général de la Compagnie Hollandoise.

Il envoya du Bresil neuf Vaisseaux en Afrique.

Second l'entreprise des Hollandois fut Mina.

Perte qu'ils estoient d'abord.



## CÔTE D'OR.

la campagne, se retirèrent dans une Redoute, sur la colline de Saint Jago. Mais ils y furent bientôt attaqués par le Colonel Coine. La colline étoit couverte d'un côté par des bois. Coine y fit percer deux routes; l'une qui conduisoit à la Rivière Dona, l'autre à la Redoute même. Il fit monter par la première deux piéces de canon & un mortier, & les plaça si avantageusement, que cette petite batterie commandoit entièrement le Château. Dix ou douze bombes, que les Hollandois jetterent d'abord comme au hazard, tomberent au pied du mur. Cependant ayant voulu commencer leur attaque par l'Ouest du Château, ils y essuyèrent un si grand feu, qu'ils furent contraints de se retirer. D'un autre côté, les Nègres de Commendo qui entreprirent d'enlever quelques bestiaux, près de la Place, auroient été taillées en piéces dans une sortie des Assiégés, si la bonne conduite de leurs Officiers ne les eût mis à couvert.

Ils se rendent  
maîtres du Châ-  
teau Portugais.

Le lendemain dès la pointe du jour, Van Ypren appréhendant que le délai ne fit manquer son entreprise, somma les Portugais de se rendre, & protesta que s'ils entreprenoient de résister, il passeroit toute la Garnison au fil de l'épée. Le Gouverneur du Château demanda trois jours pour délibérer. Ils lui furent refusés, & les Hollandois rassemblant toutes leurs forces, commencerent aussi-tôt à faire jouer leur artillerie. Elle ne produisit pas tout l'effet qu'ils en avoient attendu. Mais à la vue des Grenadiers, qui marchoient déjà vers le Château (20), le Gouverneur Portugais fit battre la chamade & députa deux de ses Officiers pour régler les conditions. Elles furent telles qu'il plut au Général Hollandois de les imposer.

Articles de la  
Capitulation.

1°. Que le Gouverneur de la Garnison, & tous les autres Portugais forteroient le même jour de la Ville avec leurs femmes & leurs enfans, mais sans enseignes, sans épées, & sans autres armes.

2°. Que les marchandises, l'or & les Esclaves demeureroient aux Hollandois, à l'exception de douze Esclaves qui étoient accordés aux Habitans.

3°. Que tous les ornemens & les vases de l'Eglise seroient emportés, à la réserve de ceux qui étoient d'or ou d'argent.

4°. Que les Portugais & les Mulâtres seroient embarqués sur l'Escadre avec leurs femmes & leurs enfans, pour être transportés dans l'Isle Saint Thomas.

C'est ainsi que les Hollandois entrèrent en possession du célèbre Château de Mina, le 29 d'Août 1637. Ils y trouverent trente belles piéces de canon de fonte, neuf milliers de poudre, & beaucoup d'autres munitions, mais peu d'or & de marchandises. Coine y laissa pour Gouverneur le Capitaine Walraven, avec une Garnison de cent quarante hommes, & quantité de Nègres à qui l'on fit prêter le serment de fidélité.

Garnison que  
les Hollandois  
mirent à Mina.

Les Commandans Hollandois résolus de tirer d'autres avantages de la confection qu'une si prompte conquête avoit répandu sur toute la Côte d'Or, envoyèrent un Canot au Gouverneur de S. Antoine d'Axim, le plus important de tous les Forts Portugais, après Mina, avec une Lettre qui le sommoit de rendre sa Place, sans attendre qu'il y fût contraint par la force des armes. Ce Gouverneur, plus ferme que celui de Mina, fit reflexion que le danger n'étoit pas pressant dans la saison des pluies. Il répondit qu'il étoit prêt à recevoir l'Escadre Hollandoise, lorsqu'elle paroîtroit, & qu'il promettoit au Ciel de se

Tentative inutile  
sur Axim.

défendre jusqu'à l'extrémité. Une contenance si fiere obligea Coine de remettre cette entreprise à d'autres occasions, & le Fort d'Axim ne fut réduit par les Hollandois qu'en 1642. En retournant au Bresil avec sa Flotte, Coine fut reçu à Olinde & à Arracife par le Comte Jean Maurice, avec tous les honneurs du triomphe.

Après la réduction de Mina, les Hollandois se flatterent que tout le Commerce de la Côte alloit tomber entre leurs mains. Van-Ypren reçut ordre de la Compagnie de faire sa résidence dans cette importante Place, avec le titre de Gouverneur Général de Guinée & d'Angola. Il s'attacha soigneusement à réparer les fortifications. Il augmenta les édifices, & rendit sa demeure plus belle & plus capable de défense qu'elle ne l'avoit jamais été du tems des Portugais.

Il traita d'abord les Habirans naturels avec beaucoup de caresses. Mais lorsque les Anglois voulurent entrer en partage des richesses du Pays, & pensèrent à gagner les Nègres, pour obtenir la liberté d'y former des Etablissements, la douceur des Hollandois fit bientôt place à la sévérité. Ils mirent en usage tout ce qui pouvoit ôter aux Habirans la pensée de favoriser des rivaux si redoutables. Ils allerent jusqu'à s'emparer du Fort de Cormantin, où le Directeur Général de cette Nation faisoit sa résidence; & cette usurpation fut un des motifs de la guerre de 1666 entre l'Angleterre (21) & la Hollande. Dans la vûe d'assujétir plus que jamais les Nègres, ils éleverent de petits Forts à *Boutro*, à *Sama*, à *Corfé*, à *Anamabo*, à *Akra*, sous prétexte de soutenir leurs Alliés contre les Habirans des Pays intérieurs, qui les troubloient par de fréquentes incursions. En même tems ils établirent des droits sur la pêche des Nègres d'Axim, de Dina & de Mawri, en leur défendant, sous de rigoureuses peines, toutes sortes de Commerce avec les autres Nations de l'Europe. En un mot, ils s'attribuerent, par degrés, tous les droits de l'autorité absolue, jusqu'à prendre connoissance de leurs affaires civiles & criminelles, & se rendre Juges de la mort & de la vie; quoqu'ils ne cessassent point de payer aux Rois du Pays un forte de tribut annuel, pour le terrain de leurs Etablissements. Avec tant de précautions, ils ne purent empêcher le Commerce des autres Européens, qu'ils traiterent en ennemis, lorsqu'il en tomba quelques-uns entre leurs mains.

Le mécontentement des Nègres de Mina, de Commendo, de Sabo, & de Feru, alloit si loin pendant le séjour que Barbot fit parmi eux, qu'ayant actuellement rompu avec les Hollandois, ils tenoient leur Général enfermé dans les murs de Mina. Cette querelle, qui dura dix mois entiers, n'eut pas d'autre effet que deux assauts, dans lesquels ils perdirent environ quatre-vingt hommes. Il n'en coûta pas plus de quatre aux Hollandois. Mais si ces Barbares eussent mieux entendu la guerre, peut-être la Compagnie de Hollande perdoit-elle Mina pour toujours.

Dans le même tems, l'Auteur voyoit arriver, chaque jour, trente ou quarante Canots chargés de Nègres, qui venoient lui faire des plaintes de la tyrannie avec laquelle ils étoient traités par les Hollandois. Plusieurs avoient été liés fort longtems sur les terrasses du Château, exposés nuds aux ardeurs brû-

CÔTE D'OR.

Conduite qu'ils tiennent sur la Côte d'or.

Mécontentement des Nègres contre les Hollandois.

Leurs plaintes adressées à l'Auteur.

(21) Description de la Guinée par Barbot, p. 166.

CÔTE D'OR.

lantes du Soleil, & aux froides rosées de la nuit. Barbot en vit trois dans cette situation; & le Gouverneur prenant plaisir à les montrer, lui dit qu'il croioit devoir ce châtement à des Traîtres, qui avoient formé le dessein de surprendre le Château & de le brûler. Leur complot avoit été découvert. La plupart avoient mis le feu à leurs propres maisons, & s'étoient retirés dans d'autres endroits de la Côte. Mais comme ils avoient à se plaindre aussi du Gouverneur & des Hollandois, leurs murmures éclatoient sans cesse; & souvent ils pressoient Barbot d'implorer pour eux la protection de la France contre des Tyrans dont le joug leur étoit insupportable.

Ja'ouffe du Gouverneur Hollandois.

Un jour que l'Auteur étoit à déjeuner familièrement avec le Gouverneur, il observa par une fenêtre de la galerie plusieurs Canots de Mina, qui alloient chercher sur son Vaisseau l'occasion de faire quelque Commerce. Le Gouverneur, qui les aperçut aussi, entra dans une furieuse colere, & menaça l'Auteur de faire saisir son Vaisseau. Barbot, pour l'appaiser, le pria d'envoyer demander à bord, s'il n'y avoit pas laissé une défense expresse de rien vendre aux Nègres. Mais cette apologie même ne paroissant pas le satisfaire, il lui offrit de lui vendre le reste de sa cargaison, & le marché fut conclu sur le champ pour dix mares d'or. Cette nouvelle causa beaucoup de chagrin à tous les Nègres du Pays (22).

A l'égard des Anglois qui ont formé des Etablissmens sur la Côte d'Or, on a déjà donné l'histoire de l'origine & du progrès de leur commerce. Il ne nous reste pour conclure cet article, qu'à joindre ici la Liste des Etablissmens Européens sur la Côte de Guinée, de Benin & d'Angola.

Liste des Forts Européens sur la Côte d'Or.

ANKobra.....	Hollandois.....	
Axim, Fort Saint Antoine.....	Hollandois.....	1 lieue.
Frédéricbourg.....	Danois.....	5 lieues.
Akquedah.....	Hollandois.....	
Dixcove.....	Anglois.....	8 lieues.
Brutto, Fort S. Sebastien, ou Badensteyn..	Hollandois.....	3 lieues.
Takquerado.....	Hollandois.....	3 lieues.
Suckondi.....	Hollandois.....	3 lieues.
Suckondi.....	Anglois.....	1 mille.
Suma.....	Hollandois.....	4 lieues.
Commendo.....	Anglois.....	5 lieues.
Commendo.....	Hollandois.....	1 mille.
Mina, ou S. Georges del Mina.....	Hollandois.....	4 lieues.
Couradsbourg, ou S. Jago.....	Hollandois.....	1 mille.
Château du Cap Corfe.....	Anglois.....	3 lieues.
Philipp's Tower.....	Anglois.....	$\frac{1}{2}$ mille.
Fort Royal.....	Anglois.....	1 mille.
Pointe de la Reine Anne.....	Anglois.....	1 lieue.
Fort Nassau à Mawri.....	Hollandois.....	2 lieues.
Annischan.....	Anglois.....	2 lieues $\frac{1}{2}$ .
Anamabo.....	Anglois.....	2 lieues.
Adja ou Agga.....	Comptoir Anglois...	1 mille.

(22) Barbot, *ubi sup.* p. 167, On n'a point de Relations Hollandoises de ces Côtes.

Cormantin, ou Fort d'Amsterdam.....	Hollandois.....	2 lieues.
Tantumguery.....	Anglois.....	7 lieues.
Apong.....	Hollandois.....	3 lieues.
Winneba.....	Anglois.....	5 lieues.
Barrako.....	Hollandois.....	6 lieues.
Shido.....	Comptoir Anglois....	4 lieues.
Akra, Fort James.....	Anglois.....	6 lieues.
Akra, Fort Creveccœur.....	Hollandois.....	1 mille.
Akra, Christiansbourg.....	Danois.....	2 milles.
Alampo, transporté à Rio-Volta.....	Comptoir Anglois..	5 lieues.
Quita.....	Comptoir Anglois..	15 lieues.
Whida, ou Fida, ou Juida.....	Anglois.....	20 lieues.
Jaquin.....	Comptoir Anglois, abandonné.....	3 lieues.
Kabenda.....	Angl. détruit en 1723 par les Portugais...	
Leango, Ville & Forts.....	Portugais.....	

CÔTE D'OR.

## C H A P I T R E V.

## Géographie de la Côte d'or.

AU long du Rivage, la Côte d'Or contient quinze Royaumes, qui sont Adomir, nommé aussi Saku & Avina; Axim; Ankobar; Adom, nommé aussi Petit Inkassan ou Warshes; Jabi ou Jabs; Commendo ou Guaffo; Fetu; Sabo; Fantin; Ackron; Agonna ou Anguirra; Akra ou Aquambus; Labbadé; Ningou ou Lampi. On doit placer le commencement de cette Côte à Rio de Suicro da Costa, près d'Issini, parceque c'est le premier endroit où l'on achete de l'or; & sa fin, à Lay, dans le Pays de Lampi, à treize ou quatorze lieues d'Akra, parcequ'on n'y reçoit plus d'or que par hazard, d'un Peuple nommé Amaho, qui habite plus loin dans les terres.

GÉOGRAPHIE.  
Quinze Royaumes au long de la Côte.

Toutes ces Regions contiennent, une, deux ou plusieurs Villes & Villages sur le bord de la mer, entre ou sous les Forts & les Châteaux Européens; mais les principales Villes des Nègres sont dans les terres & beaucoup plus peuplées. Neuf de ces Royaumes sont gouvernés par leurs propres Rois (23), c'est à dire, par des Princes, qui ne prenoient, à l'arrivée des Européens, que le nom de Capitaines. Les six autres sont des Républiques indépendantes, sous la direction de leurs Magistrats. Les Pays intérieurs ont aussi leurs Rois ou leurs Princes (24).

Par qui gouvernés.

Sur la Rivière d'Ankobar, ou de Cobre qui est proprement le premier Pays de la Côte d'Or, on trouve un grand nombre de Villages, qui composent les trois différentes Contrées d'Ankobar, d'Aborrel ou Abocro, & d'Eguira. Ankobar est une Monarchie; & les deux autres, sont des Républiques. Les Hollan-

(23) Bosman compte sept Royaumes &amp; quatre Républiques.

(24) Barbot, p. 145.

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.

Avanture tra-  
gique des Hol-  
landois à Eguira.

dois ont eu pendant plusieurs années un Fort à Eguira ; & leur Commerce y étoit d'autant plus considérable qu'outre l'or qu'ils se procuroient des Pays voisins , le Canton d'Eguira avoit ses propres Mines. On y en découvrit de fort riches , tandis que Bosman commandoit au Fort d'Axim. Mais les Hollandois perdirent cet établissement par une aventure fort tragique. Leur Chef aiant pris querelle avec un des principaux Seigneurs Nègres , le tenoit assiégedans l'enclos de ses propres Edifices. Enfin le Nègre , hors d'état de résister après avoir tiré de l'or au lieu de plomb , fit connoître par des signes qu'il consentoit à traiter , & donna des esperances considérables aux Hollandois. C'étoit un artifice de son desespoir , pour envelopper ses ennemis dans sa ruine. Il chargea un de ses Esclaves de mettre le feu , dans un lieu qu'il lui marqua , lorsqu'il lui entendroit frapper la terre d'un coup de pied. Ensuite aiant reçu les Hollandois pour négotier , il n'attendit pas longtems à donner le signal , ni l'Esclave à suivre fidèlement ses ordres. Plusieurs vaisls de poudre , qu'il avoit disposés pour cette execution , firent sauter la maison & tous ceux qui avoient eu l'imprudence d'y entrer. Le seul qui eut le bonheur de se sauver fut un Esclave de la Compagnie Hollandoise , qui se défilant de quelque trahison à la vie d'une méche allumée qu'il découvrit , se hâta de sortir sans avoir averti ses Maîtres , & porta la nouvelle de leur infortune au Chateau d'Axim (25).

Différentes pro-  
nominations d'A-  
xim.

Huit lieues à l'Est du Cap Apollonia , on rencontre un Village que les Nègres nomment *Ahxem* , & les Hollandois *Atsim* ou *Atchiam* , mais que les François ont changé en *Axim* pour éviter la dureté (26) d'une prononciation trop gutturale. Barbot lui donne le nom d'Achembene , sans en expliquer la raison (27).

Division du Pays  
d'Axim.

Suivant les idées de pouvoir établies parmi les Nègres , le Pays d'Axim étoit autrefois une puissante Monarchie. L'arrivée des Brandebourgeois divisa les Habitans. Une partie se mit sous la protection de ces nouveaux Hôtes , dans l'esperance de vivre avec plus de liberté. Les autres , qui étoient les plus honnêtes-gens de la Nation , conserverent leur attachement pour les Hollandois. Avant ce tems , Axim s'étendoit l'espace de sept lieues depuis *Rio Cobre* , ou la Riviere *Serpentine* , jusqu'au Village de *Bosna* , un mille à l'Ouest du Fort Hollandois , près du Village de Boutray ou *Boutro* (28).

Ses productions.

Ce Canton produit beaucoup de riz , de melons d'eau , d'ananas , de cocos , de bananes , d'oranges , de limons des deux especes , & d'autres fruits & de legumes. Le maiz n'y est ni bon ni en abondance , parceque les terres sont trop humides. Elles sont sujettes à des pluies si continuelles , que suivant le proverbe du Pays il y pleut onze mois & vingt neuf jours de l'année ; c'est-à-dire , qu'à peine y jouit-on d'un beau jour. Mais le riz & les arbres y croissent merveilleusement. On y trouve aussi une abondance extraordinaire de moutons , de chevres , de vaches , de pigeons domestiques , & de toutes sortes de volailles , sans parler des singes , & du vin de palmier (29) qui y est excellent & à très bon marché. Cependant Smith assure que depuis ce Canton , la plus grande partie de la Côte d'Or tire du bled des Pays voisins , en échange pour son huile de palmier (30).

(25) Bosman , p. 12.

(26) Des Marchais , Vol. I. 213.

(27) Barbot , p. 149.

(28) Bosman , p. 35. & Barbot , *ubi sup.*

(29) Barbot , p. 130.

(30) Smith , Voyage en Guinée , p. 147.

Axim

Axim est gouverné par un Sénat de Cabaschirs, qui sont les Chefs du Pays ; & par les Manceros, autre Cour subalterne. La connoissance des affaires civiles appartient aux premiers ; mais tout ce qui concerne la paix, la guerre & la levée des taxes, regarde les deux corps, qui se réunissent alors dans une seule assemblée. Les Cabaschirs sont accusés de se laisser souvent corrompre dans le jugement des causes. Ils tiennent leur Cour sans Avocats & sans Procureurs, mais ils examinent les témoins. Le meurtre & l'adultère sont punis severement lorsque le coupable est pauvre. S'il est riche, il en est quitte pour une amende. La seule punition pour le vol est de restituer les biens dérobés, ou de payer une amende proportionnée à la qualité du coupable. Dans les cas de dette, le Créancier peut prendre au débiteur le double de la valeur ; mais l'exercice de cette loi passe pour une oppression cruelle, & l'on se contente ordinairement de la restitution ordonnée par les Juges.

Le Pays d'Axim est rempli de Villages, grands & peuplés, les uns sur le bord de la mer, d'autres plus loin dans les terres. Les principaux de ceux qui bordent la Côte sont, *Achombene*, près du Fort Hollandois de S. Antoine, & *Pockqueso*, près du mont Mansro, au Cap *Tres Puntas*. Les terres y sont fort bien cultivées, & la plupart des Habitans assez riches, par le Commerce de l'or, qu'ils entretiennent depuis long-tems avec les Européens. Mais les longues guerres qu'ils ont eues à soutenir contre les Nègres d'*Ante* ou d'*Adem*, l'ont beaucoup diminué depuis 1681.

La Ville, ou le Village (31) d'*Achombene*, est située sous le Canon du Fort Hollandois. Elle a, par derriere, un bois qui s'étend sur le penchant de la colline. Entre la ville & la mer, le rivage est spacieux & d'un beau sable. Les maisons d'*Achombene* sont séparées par un grand nombre de cocotiers & d'autres arbres, qui sont plantés à d'égaux distances. Ces arbres, joint à l'étendue de la perspective, rendent le Fort Hollandois un des plus agréables établissemens de toute la Guinée. Mais cet avantage est diminué par l'humidité de l'air, qui rend le Pays fort mal sain, sur tout dans la saison des pluies.

La petite Riviere d'Axim traverse la Ville des Nègres ; mais elle a si peu d'eau qu'à peine la distingue-t-on à son embouchure, qui est fort près du Fort. Elle vient du Pays d'*Eguira*. Le rivage de la mer est défendu par quantité de grands & de petits rochers, plus ou moins éloignés de la Côte, ce qui en rend l'accès fort dangereux par le battement continuel des vagues. La plupart des Habitans s'exercent à la pêche. Ils ont l'art de faire de grands Canots, qu'ils vendent aux Etrangers pour la commodité du débarquement au long des Côtes (32).

Les Nègres d'Axim sont fort industrieux. La pêche, l'agriculture & le commerce les occupent continuellement ; sur tout la culture du riz, dont ils transportent une quantité incroyable sur toute la Côte d'Or. En échange, ils rapportent du millet, des ignames, des patates & de l'huile de palmier. A l'égard de l'or, leur principal Commerce est avec les Vaisseaux d'Interlope, Anglois & Zelandois, malgré les rigoureuses loix des Hollandois du Fort. Ils trouvent le moyen de tromper la vigilance du Gouverneur ; de sorte que la Compagnie de Hollande ne tire pas la centième partie de l'or du Pays (33).

(31) Les autres Voyageurs la nomment *Axim*.

(32) Barbot, p. 249.

(33) Bosman, p. 6.

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE  
Son gouverne-  
ment.

Beauté du Pays.

Situation de la  
Capitale.

La Côte est dans  
guinée.

Un habitant des  
Habitants.

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.  
Situation du  
Fort Hollandois  
de S. Antoine.

Le Fort de S. Antoine est situé sur un rocher, qui s'avance dans la mer en forme de péninsule. Il est environné de tant d'autres rocs, que l'accès en est impossible de tout autre côté que celui de la terre, qui est fortifié par des parapets & un pont-levis, avec une batterie de gros canon. Le rocher étant fort étroit, la Place ne peut avoir beaucoup d'étendue. A quelque distance en mer, on la prendroit pour une grande & seule maison blanche. Mais à deux milles du rivage, rien n'est plus agréable que la perspective du Fort, de la Ville d'Achombene, du bois qui est par derrière, & de tous ces rochers d'inégale grandeur qui bordent la Côte. Dans les tems de guerre, l'usage des Habitans est de mettre leurs femmes, leurs enfans & leurs richesses en dépôt sur quelque'un de ces rochers, pour sauver du moins ce qu'ils ont de plus précieux lorsque la fortune les abandonne.

Les Portugais, qui ont bâti le Fort de Saint Antoine, s'étoient d'abord établis, pendant le regne d'Emmanuel, sur une petite pointe qu'ils ne purent conserver long-tems contre les attaques des Nègres. Ils se virent forcés de transporter leur établissement sur le rocher, d'où ils furent chassés le 2 de Janvier 1642 par les Hollandois. Ensuite la guerre ayant cessé entre le Portugal & la Hollande, ce Fort demeura, par le Traité, à la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales, qui en est encore en possession (34).

Forces du Châtea  
u S. Antoine.

Quoique le Fort Saint Antoine ait peu d'étendue, il est fort bien bâti & capable d'une bonne défense. Sa forme est triangulaire. Il a (35) trois batteries; une du côté de la mer & deux vers la terre, avec quelques ouvrages extérieurs, qui sont de pierre noire du Pays. On y compte vingt quatre pieces de canon de fer, sans y comprendre les *Pédereros*. La porte du Fort est basse, & défendue par un fossé creusé dans le roc, de huit pieds de profondeur, sur lequel est un pont-levis gardé par deux *Pédereros*; avec un *Avancé* capable de contenir vingt hommes, & quantité de degrés, taillés aussi dans le roc, pour la communication de l'avancé & du Fort. La maison du Gouverneur, qui est ordinairement le Chef du Comptoir, est bâtie de fort belles briques & d'une bonne hauteur. Elle forme un triangle; & devant une des trois faces, qui est celle de l'Ouest, on a ménagé une petite esplanade, sur laquelle on a planté quelques orangers. La Garnison Hollandoise est ordinairement composée de vingt-cinq Blancs & d'autant de Nègres, sous un Sergent. Elle est entretenue par la Compagnie. Lorsqu'elle est bien munie d'armes & de provisions, elle suffit, dans une situation si avantageuse, pour résister à des armées de Nègres. Cependant le Fort d'Axim est sujet au même inconvénient que tous les autres Etablissmens de la Côte; c'est-à-dire que la violence des pluies altérant beaucoup les murs, il demande des réparations continuelles. Les Hollandois ont, près de la Ville, un réservoir de ciment qui sert aussi pour Mina & leurs autres Forteresses. Ce ciment est composé d'écaillés d'huitres, dont l'abondance est extrême sur la Côte.

Réservoir de  
ciment pour les  
Hollandois.

Bosman, qui étoit Gouverneur de cette Place, regrette beaucoup la perte de son Dessinateur. Il l'avoit employé à lever le Plan de tous les Forts qui sont à l'Est de Mina; mais la mort le lui enleva tandis qu'il travailloit à celui d'Axim (36).

(34) Barbot, p. 149.

(35) Barbot dit trois, p. 17.

(36) Barbot & Bosman, *ubi sup.*

Des Marchais ajoute quelque chose à la description de ce Fort. Après avoir remarqué que les François (37) posséderent Axim long-tems avant les Portugais, & que ceux-ci ayant formé leur premier établissement en 1515 sous le Regne de leur Roi Emmanuel, furent ensuite chassés par les Hollandois, il représente le Fort Saint Antoine comme une double redoute quarrée, qui paroît haute du côté de l'Ouest, mais qui ne peut être apperçue à l'Est & au Sud, parcequ'elle est cachée de ces deux côtés par un grand rocher. Sa situation est à l'Est de la Riviere du même nom, que les Portugais appellent *Rio manco*. Cette Riviere est à peine navigable pour des Canots; mais elle roule de l'or dans son sable. Les Habitans, continue le même Voyageur, font leur principale occupation de chercher ce précieux métal, & plongent quelquefois l'espace d'un quart d'heure. Mais la violence de cet exercice leur cause souvent de fâcheuses ruptures, qui deviennent mortelles ou incurables, parce-qu'ils n'ont pas l'art des bandages. Leur méthode est de plonger, la tête la premiere, en tenant à la main une calebasse qu'ils remplissent de sable ou de tout ce qui se trouve au fond de l'eau. Ils répètent ce travail jusqu'à ce qu'ils soient fatigués ou qu'ils croient avoir tiré assez de matiere. Alors s'asseyant sur la rive, ils mettent deux ou trois poignées de leur sable dans une gamelle de bois; & la tenant dans la Riviere, ils remuent le sable avec la main, pour faire emporter les parties les plus legeres par le courant de l'eau. Ce qui reste au fond de la gamelle est une poudre jaune & pesante, qui est quelquefois mêlée de grains beaucoup plus gros. C'est ce qu'on appelle l'or lavé. Il est ordinairement fort pur; & celui d'Axim passé pour le meilleur de toute la Côte. On ne sauroit douter que la Riviere d'Axim & tous les ruisseaux qui s'y joignent n'aient passé par des mines d'or, d'où elles entraînent dans leurs flots de petites parties de ce métal. Dans la saison des pluies, où l'eau grossit beaucoup, les Nègres en trouvent de plus grosses & plus abondamment que dans les autres saisons. Mais les Hollandois n'épargnent rien pour exclure les autres Nations de ce Commerce; & la difficulté de les tromper est d'autant plus grande pour les Nègres, que le Village d'Achombene ou d'Axim est sous le canon du Fort Saint Antoine. C'est ce qui rend le Gouvernement de Hollande fort odieux sur toute la Côte (38).

L'*Opper Keopman*, ou le Chef du Comptoir d'Axim, est le principal Officier de cette contrée, après le Gouverneur général de Mina. Il s'attribue tous les droits de l'autorité souveraine. Il juge les causes des Nègres. Il reçoit les amendes & les distribue aux personnes intéressées, en prélevant ses propres droits, qui sont toujours considerables. Qu'un Nègre soit condamné à cent livres d'amende, ses droits montent aux deux tiers, & le reste est pour l'assemblée des Cabaschirs. Mais dans les cas de meurtre, de vol ou de dette, les trois quarts de la somme appartiennent à l'accusateur, & le dernier quart tourne au profit du Facteur ou des Cabaschirs, qui le divisent en trois parts, deux pour le premier, & la troisième pour les autres. Les pêcheurs payent aussi le huitieme de leur pêche; ce qui produit encore une somme assez considerable au Facteur (39).

Trois lieues à l'Est du Fort Saint Antoine, on trouve le Mont Manfro,

(37) Il entend les Normands.

(38) Des Marchais, p. 223.

(39) Barbot, p. 450. & Bosman, p. 7.

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE

Remarques de  
Des Marchais sur  
le même Fort.

Or que la Riviere d'Axim est remplie dans son sable.

Maniere dont  
les Nègres le travaillent.

Opper Keopman, ou Chef du Comptoir Hollandois.

Ses profits.

Mont Manfro



CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE

Ville de Jean  
Konny.

près duquel est un Village nommé *Pockeso*, grand & bien peuplé, dont le Chef ou le Capiraine étoit alors comme sous le nom de *John* ou *Jean*. Cette habitation est la même qu'Atkins nomme la Ville de *John Konny*. Il la place à trois milles du lieu de l'Aiguade. Elle est grande, dit-il, & bâtie aussi proprement que les maisons de Village au Nord & à l'Ouest de l'Angleterre. Chacun a ses cocoriers autour de ses édifices. L'usage du Peuple est de s'asseoir dans les rues pour vendre des noix de cocos, des limons, du blé d'Inde, & du kankey, qui est une sorte de pâtisserie. Elle est composée de blé d'Inde que les femmes pilent d'abord dans un mortier. Ensuite y mêlant un peu d'eau & de vin de palmier, ils recommencent à le broyer encore sur une grande pierre, qu'on voit pour cet usage à la porte de chaque maison. On divise cette pâte en gâteaux, qu'on fait cuire à l'eau ou sous la cendre, & les Voyageurs assurent que c'est un aliment fort agréable & fort nourrissant (40).

Mont Mansro,  
ou Mantfort.

Le Mont ou la Colline *Mansro* est un lieu fort commode pour un Fort, par sa situation, qui est près de la première pointe du Cap *Tres Puntas* (41). C'est là que les Brandebourgeois ou les Prussiens ont leur principal établissement, nommé *Fredericsbourg*, qui est grand & bien bâti, avec quatre batteries montées de 46 canons; mais dont la grosseur ne répond point à l'importance du lieu. La porte est une des plus belles de toute la Côte. Cependant on lui reproche d'être trop grande; & l'on peut appliquer ici, dit l'Auteur, ce qu'on dit comme en proverbe aux Bourgeois de Minde: « N'oubliez pas de fermer vos portes, » de peur que votre Ville ne s'enfuie. Du côté de l'Est, *Fridericsbourg* est revêtu d'un fort bel ouvrage extérieur, qui contre l'intention même de ses Auteurs, sert à rendre la Place plus foible, parce qu'il peut-être pris fort aisément. Mais le plus grand défaut du Fort est que les parapets ne sont pas plus hauts, que le genoux; ce qui expose ses défenseurs à tous les coups du dehors. On ne peut approcher des batteries du côté de la Place sans se trouver tout à fait à découvert, & presque toujours à la portée du mousquet. Le reste des ouvrages n'est pas méprisable, & les édifices intérieurs sont d'une beauté singulière (42). Barbot ajoute que les murailles sont hautes, épaisses, fortes; & qu'elles contiennent quantité de beaux magasins & de logemens pour les Officiers & les soldats.

Fort de Fridericsbourg, & les fortifications.

(43) Le Gouverneur, qui se qualifioit de Directeur général pour l'Electeur de Brandebourg, présidoit sur tous les Comptoirs Prussiens à *Takrama* ou *Krema*, aux Forts de *Dorothea* & *d'Akoka*, & aux Loges de *Papa* & de *Juida* ou *Whida*. On lit dans le même Auteur quelques remarques sur l'origine de cet établissement, tirées de la Relation d'un Directeur d'Emden. En 1682 l'Electeur de Brandebourg envoya deux Frégates sur la Côte d'Or; l'une de trente-deux pièces de canon & de soixante hommes, l'autre de cinquante hommes & de dix-huit pièces. La première étoit commandée par le Capitaine Mathieu de Vos & la seconde par le Capitaine *Phillip-Peter Blanco*. Ils arrivèrent au Cap *Tres Puntas* dans le cours du mois de Mai; & débarquant au Mont *Mansro* qui se nomme aussi *Mantfort*, ils y éleverent les enseignes du Brandebourg. Blanco, qui connoissoit les usages & le caractère des Habitans, employa son crédit avec tant d'adresse, qu'il obtint des *Cabaschirs* la liberté d'éle-

origine de cet établissement Prussien.

(40) Atkins, p. 77.

(41) Barbot, *ubi sup.*

(42) Bosman, *ubi sup.*

(43) Barbot, *ubi sup.* p. 433.

ver un Fort sur la colline & d'établir un Commerce réglé dans le Pays. Après avoir débarqué son canon, & fait quelques retranchemens revêtus d'une palissade, il bâtit un petit nombre de maisons, où il laissa des munitions, des vivres, & des marchandises. Ensuite il remit à la voile pour Hambourg, avec les deux Frégates. Quelques Cabaschirs s'étant déterminés à l'accompagner dans ce voyage, ils les conduisit à Berlin, où l'Electeur les reçut avec beaucoup de caresses, & leur fit voir tout ce qui pouvoit exciter leur admiration à sa cour & dans son armée. Mais il les renvoya bientôt au Cap Tres Puntas, sous la conduite du même Blanco, qui acheva le Fort & demeura revêtu du Gouvernement. Il y plaça trente deux pieces de canon, & le nomma *Grrote Fredericsbourg* à l'honneur de son Souverain (44).

Bosman nous apprend les noms de sept Gouverneurs de ce Fort, qu'il y vit successivement. Le 6<sup>e</sup>, qui se nommoit Jean Vistor, étoit un homme de si peu de jugement, que par l'imprudence de son administration les affaires tombèrent en décadence. Enfin les Nègres s'étant soulevés contre lui se saisirent de sa personne, lui cassèrent les jambes, le noyèrent dans la mer, & lui nommerent un Successeur. Ainsi les Prussiens, dont le pouvoir ne faisoit plus que s'affoiblir, prirent la résolution d'abandonner toutes leurs espérances. Le 28 Mars 1708, Sir *Dalby Thomas*, Gouverneur Anglois du Cap Corfe, fit avertir la Compagnie d'Afrique que le Roi de Portugal offroit au Roi de Prusse quarante mille livres sterling pour son Fort (45). Cependant ce ne fut qu'en 1721 que les Prussiens l'abandonnerent. Aussi-tôt qu'ils furent partis, Jean Konny, Cabaschir de la même contrée, s'en mit en possession, & soutint l'attaque des Hollandois dont on a déjà lu le récit (46).

Des Marchais raconte que les Prussiens, quitterent Fredericsbourg en 1720, & qu'ils le remirent entre les mains de *Jean Kommain* (47), Roi du Cap Tres Puntas. Il ajoute qu'en 1729, cette Place fut attaquée par les Hollandois de Mina, qui avoient embarqué toutes leurs forces sur trois grands Vaisseaux qui leur servoient de garde-Côtes. Ils allerent mouiller devant le Fort, & débarquerent d'abord quelques Officiers pour conférer avec le Roi sur un droit de vente qu'ils s'attribuoient. Il produisirent même le contrat qu'ils avoient avec les Prussiens. Mais le Prince Nègre leur répondit qu'il connoissoit peu ces sortes de marché; que les Prussiens lui avoient fait présent du Fort, & n'avoient d'ailleurs aucun droit sur une Place bâtie dans ses terres; enfin qu'il étoit résolu de la conserver pour les François & de n'avoir rien à démêler avec les Hollandois. La conférence étant ainsi rompue, les Hollandois s'approcherent du rivage, & commencerent leur attaque par une furieuse canonade. Ensuite leur Commandant, qui étoit le Gouverneur de Mina, fit une descente à la tête de ses troupes. Il fut reçu de bonne grace par le Roi Nègre, qui lui tua cent cinquante cinq hommes, & qui força le reste de se rembarquer. Le Gouverneur même & le Commandant de la Flotte revinrent dangereusement blessés. Pendant l'attaque, un Vaisseau François nommé la *Princesse de Rochefort*, commandé par le Capitaine Morel, étoit à l'ancre dans la

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.

Cabaschirs, Nègres qui font le voyage de Berlin.

Les Prussiens abandonnent Fredericsbourg.

Querelle de Jean Konny, ou Kommain avec les Hollandois.

(44) Barbot, p. 431.

(45) Le même, p. 432.

(46) Ils prétendoient l'avoir acheté du Roi de Prusse, avec Arguim, pour la somme de

trente mille liv. sterling.

(47) Les Anglois l'appellent Conny. L'un ou l'autre est une corruption.

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.Jean Kony re-  
çoit bien les Fran-  
çois.Avantages de  
la situation de  
Frédéricbourg.Vêles de la Com-  
pagnie de France.Description du  
Cap Tres Puntas.Akora, Ackron,  
Dickscove.

Rade. Il s'approcha du rivage, après le départ des Hollandois, & fut civilement reçu par le Roi, qui lui offrit le Fort & sa protection. Ils convinrent par un Traité formel, qu'il y resteroit huit François, avec l'Enseigne de leur Nation, en attendant l'occasion d'y former un meilleur établissement. Mais Morel étoit d'un caractère timide, qui lui fit craindre d'abandonner six hommes à la discrétion des Nègres. Aussi-tôt qu'il fut retourné à bord, il prit le parti de remettre à la voile.

Des Marchais prétend que la situation de Frédéricbourg est une des plus avantageuses de toute la Côte. L'ancre y est bon & le débarquement facile. Il n'y a point de barre qui ferme l'entrée de la Rivière. Le climat est sain, le Pays riche & bien cultivé. Quoique les Habirans excellent à plonger, & qu'ils acquèrent beaucoup d'or par cette méthode, ils n'en sont pas moins laborieux pour la culture des terres. Outre le Commerce de l'or, qui est fort considérable, ils exercent celui de l'ivoire & des Esclaves. Une autre de leurs richesses est le sel, que leurs femmes font dans leurs tems de loisir. Le Gouvernement du Pays est bien réglé, & les Nègres ont des principes d'humanité & de justice. En un mot (48) leur Commerce n'a pas moins d'agrément que d'utilité.

Toutes ces raisons font conclure à l'Auteur, qu'il seroit fort important pour les Colonies Françaises que leur Nation possédât le Fort de Frédéricbourg. Il ajoute que dans la même persuasion les Directeurs de la Compagnie Française ordonnerent au Capitaine d'un Vaisseau qui faisoit voile pour cette Côte, d'y laisser une garnison & des marchandises propres au Commerce. Mais cet Officier perdit ou négliga l'occasion d'exécuter cet ordre. A son retour, il apporta pour excuse qu'ayant manqué le Cap, les vents & les courans ne lui avoient pas permis de regagner cet avantage après l'avoir perdu. Les Hollandois ont été plus attentifs à leurs intérêts. Loin d'être découragés par leurs anciennes disgrâces, ils ont fait de nouveaux embarquemens, ils ont recommencé le siège du Fort; & malgré la vigoureuse résistance des Nègres, ils ont (49) emporté la Place & s'y sont établis avec une bonne garnison. Ils faisoient le siège, lorsque l'Auteur passa par Mina en 1725 (50).

Le Cap Tres Puntas a reçu ce nom des Portugais à cause des trois pointes, ou des trois collines, dont il est composé. Elles sont à peu de distance l'une de l'autre; & dans les deux intervalles elles forment deux petites Bayes (51) où l'on peut jeter l'ancre. Le sommet de chaque pointe est orné d'un petit Bois qui s'apperçoit de fort loin. Sa situation (52) est à quatre degrés dix minutes de latitude du Nord. Le rivage des deux Bayes présente trois Villages, *Akora*, *Ackron*, & *Instamma*. Les Anglois donnent au dernier, ou plutôt au Comptoir qu'ils y ont établi, le nom de *Dickscove*.

*Akora*, ou *Akolea*, est au fond de la première Baye en arrivant du côté de l'Ouest. *Ackron* est situé sur le panchant de la pointe ou de la colline du milieu. *Dickscove* est dans un petit Golfe, formé par la terre, entre la même pointe & *Ackron*.

(48) Barbot dit au contraire que le commerce du Cap Tres-Puntas est d'un avantage médiocre, parce que les Habirans sont trompeurs & qu'ils altèrent l'or.

(49) On a déjà rapporté cet événement.

(50) Des Marchais, Vol. I. p. 217.

(51) Barbot a donné le Plan de ces Bayes; p. 151.

(52) Barbot dit quatre degrés quinze minutes, p. 150.

& fut  
onvin-  
gne de  
ment.  
ner six  
il prit

s plus  
facile.  
n, le  
qu'ils  
orieux  
idéra-  
heffes  
ement  
justi-  
ité.

r pour  
urg. Il  
çoise  
Côte,  
is cer  
ur, il  
ne lui  
ollan-  
rs an-  
ecom-  
es, ils  
n. Ils

intes,  
ne de  
; 1) où  
t Bois  
inutes  
kora,  
Comp-

ôté de  
milieu.  
inte &

Bayes ;

e minu-



C116266 - Delin. Sc.

T. IV. N.º XI.

Quelques Voyageurs prétendent que ces trois Villages appartiennent au petit roc de *Warshas* ou du petit Inlaffan, Pays situé entre *Axim* & *Anta*. Toute cette contrée est montagneuse & couverte de Forêts. Entre les arbres, on estime beaucoup une sorte de bois jaune dont on fait des chaïses & des tables. Le Canton d'*Akoda*, derrière le Fort Prussien, s'est rempli de cette espece d'arbres (53).

Outre le grand Fredericksbourg, les Prussiens avoient un autre établissement dans le voisinage, près d'un Village nommé *Takrama* ou *Krema*, au milieu du Cap Tres Puntas. Ils l'avoient bâti en 1674, pour la sûreté des Aiguades voisines. L'artillerie de ce Fort ne montoit qu'à six canons; & dans le tems que tout le Pays étoit sous la protection d'un Gouverneur Prussien, elle ser voit aussi à écarter les Vaisseaux Etrangers que l'espérance du Commerce amenoit dans la Baye. Cependant en 1701 le Gouverneur accordoit, pour dix livres sterling, la liberté d'y prendre de l'eau & du bois.

Le petit Fort, nommé *Dorothea* est près d'*Akora*, Village à trois lieues du Cap vers l'Est. Il reçut en 1690 des augmentations considérables par les soins des Hollandois, qui en avoient chassé les Prussiens en 1683. Huit ans après, c'est-à-dire 1698, la Compagnie de Hollande le rendit aux Prussiens, qui l'ont encore augmenté & fortifié de divers ouvrages. L'édifice consiste dans une seule maison, à toit plat, sur lequel on a placé deux batteries d'environ vingt canons: les logemens y sont en assez grand nombre, mais la fabrique du bâtiment est fort legere (54).

A *Dickcove* (55), qui se nomme proprement *Inflamma*, les Anglois ont bâti un petit Fort en 1691, après avoir disputé plusieurs fois le terrain aux Brandebourgeois, qui y avoient élevé quelque tems auparavant les Enseignes Electorales. Ce Fort ne fut achevé que dans l'espace de six ans; ce qui n'empêchoit point qu'il ne fut si peu considérable, qu'à peine méritoit-il le nom de Forteresse. L'Auteur se rappelle d'avoir entendu souvent les plaintes des Anglois, qui n'y trouvoient pas beaucoup d'avantages pour le Commerce, & qui accusoient les Habitans du Pays d'autant de mauvaise foi que de férocité & de barbarie. Si l'on pretend les soumettre par la violence, ils savent l'employer aussi pour la repousser; & depuis quatre ou cinq ans, dit l'Auteur, (56) ils ont failli plusieurs fois d'emporter le Fort par un siège. A la fin ils ont réduit les Anglois à les respecter, ou du moins à les laisser libres, & cette convention a produit entr'eux une si étroite alliance qu'ils s'unissent à présent pour tromper les Marchands Etrangers, en alterant l'or qu'ils leur vendent. Cette fraude s'exerce sur les Anglois mêmes, comme il est arrivé depuis peu à deux petits Bâtimens de cette Nation, dont l'un changea sa cargaison, qui étoit d'environ dix-sept cens livres sterling, pour une grosse quantité de faux or, qui lui fit perdre tout le fruit de son voyage. L'autre ne fut gueres mieux traité; & ce qu'il y a de plus étrange, c'est que les Anglois du Pays eurent autant de part à cette friponnerie que les Nègres. Elle est devenue si commune, qu'on en voit chaque jour des exemples. Mais l'Auteur ne dit pas que les Anglois y soient toujours mêlés. Cependant il croit que pour l'instruction des Marchands de l'Europe, on devoit appeler ce lieu *la fausse monnoie de l'Afri-*

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.

Beau bois jaune.

Fort Prussien  
de Takrama.

Fort de Dorothea.

Fort Anglois  
de Dickcove.

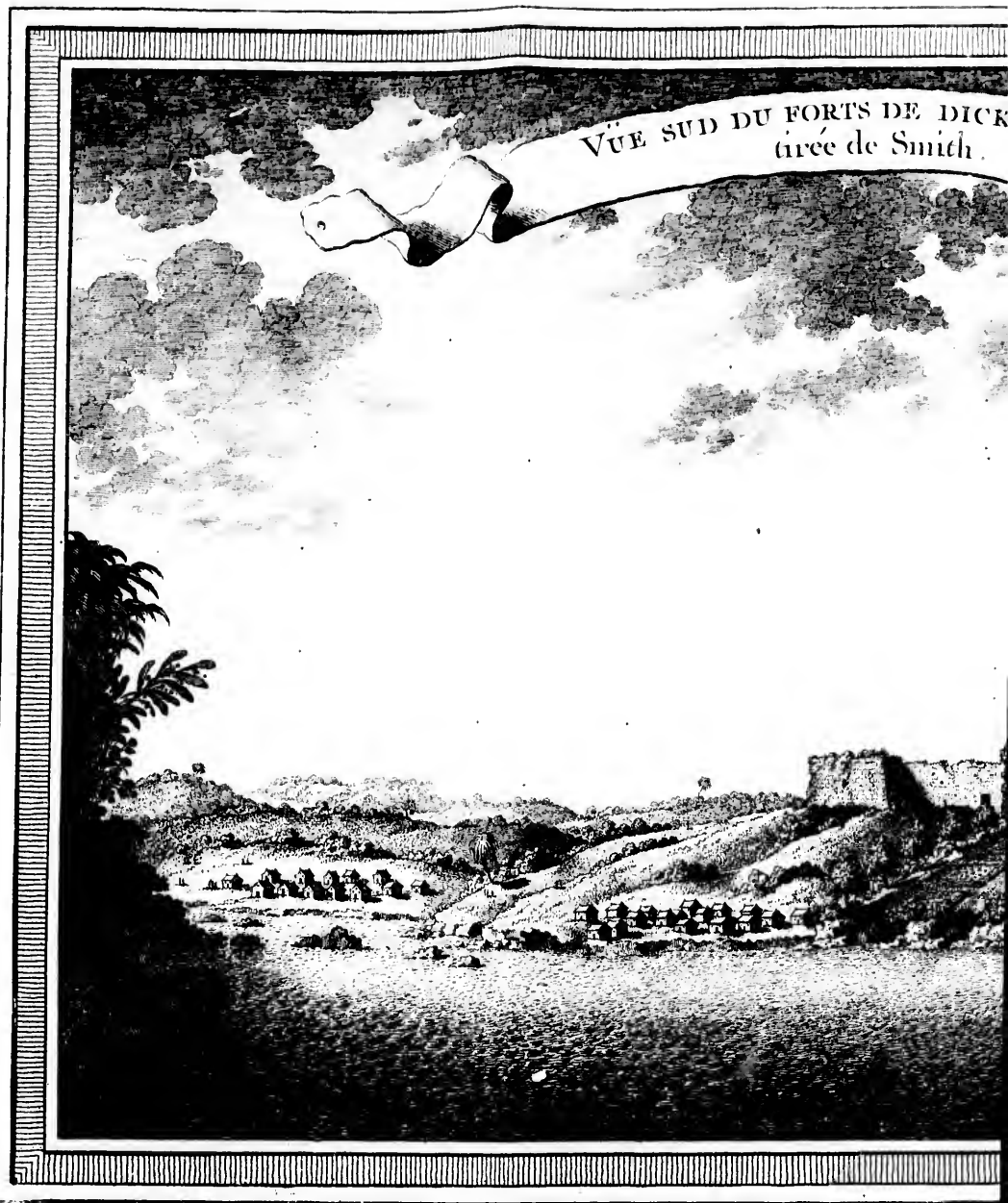
Accord des Anglois avec les habitans, & leurs tromperies communes.

(53) Barbot, p. 150.

(54) Barbot, p. 432. & Bosman, p. 10.

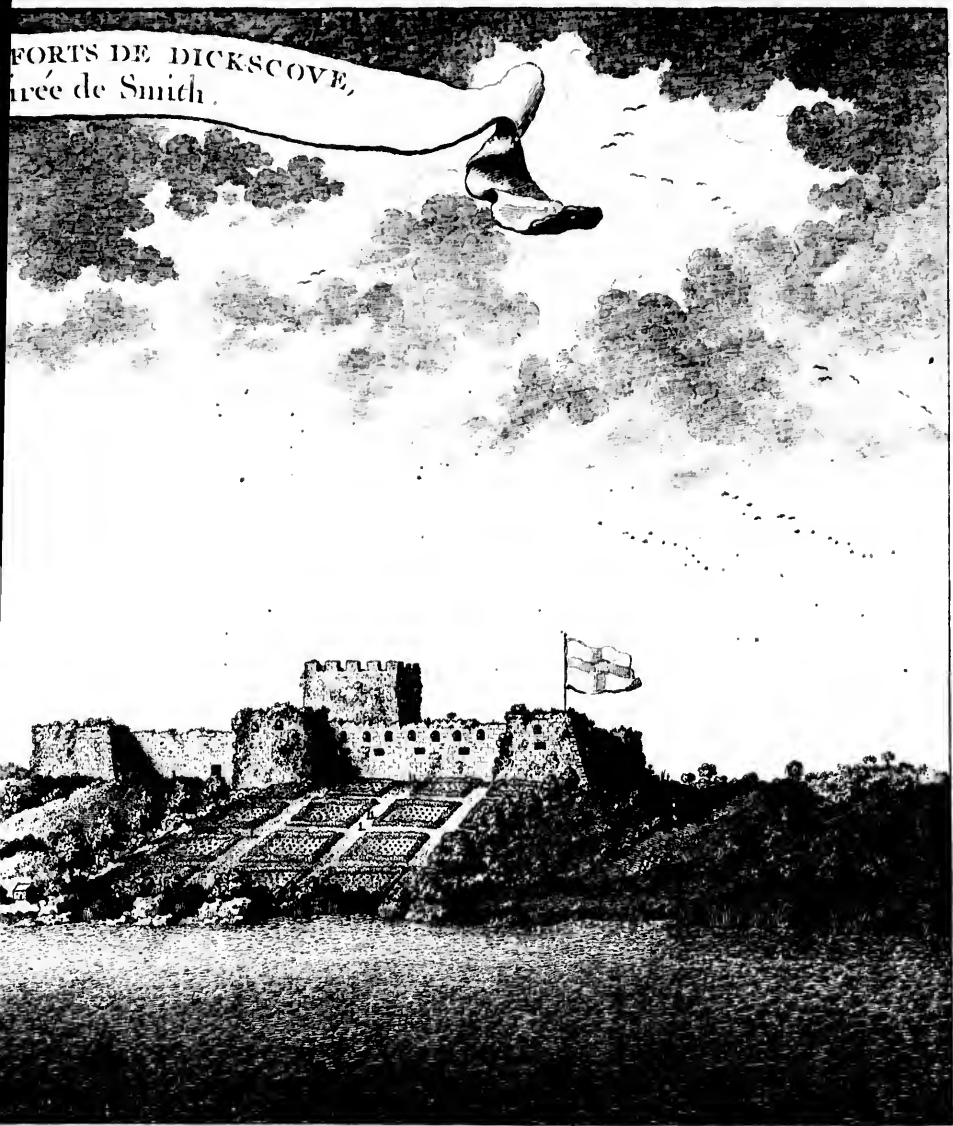
(55) Les Anglois l'appellent aussi *Dickisko*.

(56) Il écrit en 1702.



C18RBL - DEL. - SC.

FORTS DE DICKSCOVE,  
Crée de Smith.



T. IV. N.º XI.



CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.

Situation & forme du Fort de Dickscove.

Ses agrandissemens.

Sa baye.

Tendue & situation d'Anta.

Richesse du Pays.

que. On y pousse l'infidélité jusqu'à l'honorer du nom de Commerce, qu'elle doit porter en effet, puisque du tems de l'Auteur la valeur reçue de douze livres sterling en faux or étoit un écu en or véritable (57).

Barbot dit que le Fort Anglois de Dickscove est situé deux lieues à l'Est de Dorothea; qu'il est sur le bord de la mer, & que sa forme est quarrée. Il est bâti de pierre & de ciment. Ses deux bastions, qui font sa principale force, sont montés de douze piéces de canon. On y a pratiqué une citerne pour l'eau de pluie. La garnison est ordinairement composée de seize Blancs, & de quatorze Gromettes, qui sont aux gages de la Compagnie (58).

En 1726, Dickscove avoit changé de face, puisque Smith le trouva revêtu de fortifications belles & régulières, avec quatre batteries montées de vingt canons. Ce Fort, comme tous ceux de la même Côte, est subordonné au Château du Cap Corfe. Les Commandans de ces petits Comptoirs fortifiés ont droit de porter le pavillon de Saint Georges, qui est d'argent à croix de gueule; au lieu que celui des Gouvernemens Généraux, à Jamesfort sur la Gamba, à Sierra Leona, au Cap Corfe & à Juida est le pavillon de (59) l'Union. Les deux Villages qui sont près de Dickscove ont pour Chef un Cabaschir, qui arbore aussi le pavillon de Saint Georges sur sa maison lorsqu'il le voit sur le Fort, pour faire connoître l'affection qu'il porte aux Anglois.

La petite Baye, ou plutôt l'anse de Dickscove, est également commode pour l'ancrage & pour le débarquement. Le Fort a plusieurs jardins, où l'agrément & l'utilité se trouvent réunis (60).

## §. II.

### *Pays d'Anta & de Jaba, avec leurs Villes & leurs Forts.*

LE Royaume d'Anta, que les Nègres appellent *Haute*, commence au Village de *Bofra* (61), huit milles à l'Est d'*Akora*. Sa situation est entre *Infiamna* & le Cap de Boutro. Il s'étend à l'Est jusqu'à *Sama*, où il borde le Pays de *Jabs*. Du côté du Nord il a le Pays d'*Adem*, celui de *Mampo* au Nord-Est, celui d'*Eguira* au Nord-Ouest, celui d'*Inkassan* & d'*Axim* à l'Ouest, & l'Océan au Sud & au Sud-Est. Sa longueur de l'Est à l'Ouest est d'environ dix lieues. Il est montagneux & couvert de grands arbres, entre lesquels il a de fort gros Villages (62).

Autrefois il étoit divisé en haut & bas Anta, dont *Axim* faisoit la première partie. Ses Habitans étoient une Nation nombreuse & guerrière, que le goût du pillage armoit souvent contre les Hollandois. Mais les guerres continuelles avec les Nègres d'*Adem* & des autres Pays voisins l'ont tellement affoiblie, qu'elle ne conserve plus aucune trace de son ancienne gloire (63).

Le terroir du Pays d'Anta est fort bien arrosé. Il produit d'excellent riz, du maïs de la meilleure espèce, des cannes de sucre, des ignames, & des patates

(57) Bosman, p. 14.

(58) Barbot, p. 433.

(59) C'est le Pavillon de la Compagnie.

(60) Smith, p. 119.

(61) Bosman l'appelle *Bofua*.

(62) Barbot, p. 151.

(63) Bosman, p. 14.

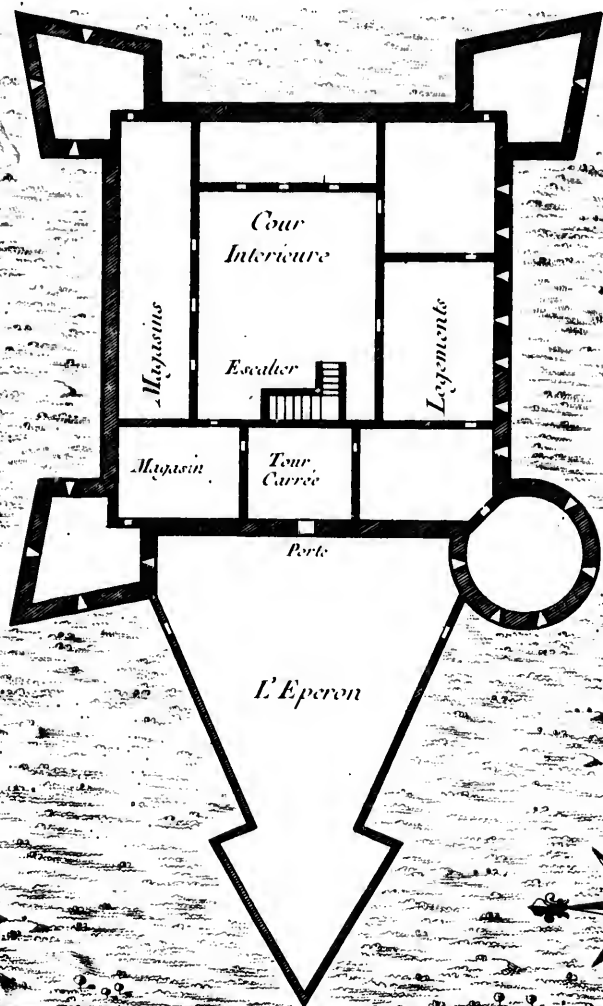
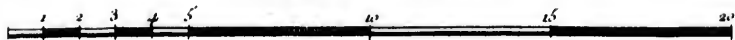
beaucoup

PLAN DU FORT ANGLOIS

DE DICKSCOVE

*Situé à la Coste de Guinée.*

Echelle de 20 Toises





beaucoup plus grosses que dans aucun autre endroit de la Côte, sur tout vers la Riviere de Botro, où les plantations produiroient autant de richesses qu'en Amérique, si la terre étoit mieux cultivée. Il donne aussi les meilleures sortes d'huile & de vins de palmier; des noix de cocos, des ananas, des oranges & de petits limons. On y trouve toutes sortes d'animaux sauvages & privés, avec un grand nombre d'éléphants. Les serpens y sont en fort grand nombre, (64) & quelques-uns de la longueur de vingt quatre pieds. Mais les mêmes guerres, qui ont détruit les Habitans, ont réduit le Pays à la plus misérable condition. Les terres demeurent incultes, tandis qu'une poignée de Nègres, qui s'en attribuent encore la possession, viennent se réfugier sous le canon du Fort Hollandois de *Botro*. Avant les ravages de la guerre, l'Auteur allant d'Axim à *Botro* ne pouvoit rassasier ses yeux de la vue d'une multitude de Villages bien peuplés, de l'abondance des grains qui couvroient les campagnes, & de celle des bestiaux qui s'engraissoient tranquillement dans les plus fertiles pâturages. L'air de Botro est le plus (65) sain du Pays. Mais la plus belle partie du Pays d'Anta est entre Akora & Botro. Elle est arrosée par une Riviere qui vient de l'intérieur des terres, & qui va se jeter dans la mer près du Fort Hollandois. Ses rives sont bordées de fort grands arbres qui la couvrent entierement de leur ombre. Les Mangles qui croissent sous ces arbres sont chargés d'huitres. La Riviere est navigable l'espace de quatre lieues; mais Bosman s'assura par sa propre experience, qu'elle est bouchée plus loin par quantité de rocs & de chutes d'eau. On y voit, des deux côtés, une multitude innombrable de li: ges. L'Auteur en apporta-quelques uns à Paris, où ils furent regardés comme les plus beaux qu'on y eut jamais vûs (66).

Les principaux Villages du Pays d'Anta au long de la Côte, sont *Botro* ou *Bouri*, *Poyera* ou *Petri-Grande*, *Pando*, *Tokorary*, qui surpassent tous les autres en grandeur, *Sukonda*, *Anta* & *Sama*; tous lieux celebres pour le Commerce.

Botro est situé sur une petite Riviere, au pied d'une haute colline, sur laquelle les Hollandois ont un petit Fort irregulier, de forme oblongue, & divisé en deux parties, dont chacune est défendue par une batterie de quatre petits canons. Il fut bâti par un Officier nommé Carolos, qui étoit alors au service (67) des Hollandois, & qui obtint du Roi d'Anta la permission de leur former cet établissement en lui payant un petit tribut. Il le nomma *Badensteyn*. Les deux batteries commandent le Village de Botro, qui n'est que médiocrement peuplé, & qui n'a guerres d'autre Commerce qu'avec les Nègres d'Adem, (68) d'ou il reçoit quelquefois de l'or. En 1682, tandis que Barbot étoit dans le Pays on n'y étoit pas encore revenu des horreurs de la guerre, qui n'avoit fini que l'année d'aparavant, & qui avoit jetté beaucoup de langueur dans le Commerce, & dépeuplé le Pays. Dans plusieurs grands Villages, il ne restoit pas plus de dix familles.

Bosman dit que Boutro, est habité par un Peuple doux & de bonne foi, fort différent de celui (69) d'Infiamma. Le 29 de Juin 1708, les Hollandois

(64) Barbot, *ubi sup.*

(65) Bosman, p. 17.

(66) Bosman & Barbot, *ubi sup.*

(67) Ce Carolos que l'Auteur ne fait pas

mieux connoître, passa, dit-il, dans la suite, au service de France.

(68) Bosman, p. 15.

(69) *Infuma* dans l'Original.

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.  
Plantations Hol-  
landoises à Bo-  
tro.

commencerent à choisir des terres pour former des Plantations de sucre, & leur Général envoya un Vaisseau à Juïda, pour en apporter deux cens Esclaves, qu'il destinoit à ce travail. Il attendoit aussi des matériaux par les premières Flottes de Hollande; & Sir Dalby Thomas fit craindre à la Compagnie, que si leur entreprise avoit quelque succès elle ne fut fort préjudiciable au Commerce des Isles Angloises de l'Amérique (70).

Poyera, ou Pe-  
tri grande,

Le Roi d'Anra fait sa résidence à quatre lieues du Fort Hollandois. Il est rarement en paix avec les Nègres d'Adem, dont le Pays s'étend entre les Rivières de Sama & de Cobre, qui sont à vingt lieues l'une de l'autre. Les Hollandois regardent l'air de Botro comme le plus sain de toute la Côte d'Or (71).

Tokorari, sa  
situation,

Poyera ou *Peetri grande*, & *Pandos* ou *Pompemay*, deux Villages entre Botro & Takorari, ont peu de réputation pour le Commerce. Ils sont habités presque uniquement par des Pêcheurs & des Laboureurs. Le Pays voisin produit beaucoup de maiz. On reconnoit ces deux Villages, en mer, par un grand Rocher qui est près du rivage (72).

Fort Hollan-  
dois.

Tokorari, que les Anglois nomment *Tokkorado*, est la principale Ville de la Côte. Sa situation est au sommet d'une Colline, qui s'avance dans la mer au Sud-Est, environnée de plusieurs Rois, les uns sous l'eau, d'autres au-dessus, jusqu'à deux milles du rivage. Ils sont fort remarquables au battement des vagues. Lorsqu'on a passé ces rocs, la Ville se découvre aisément. Le Pays qui est par derrière ne le cède point à celui de Botro pour l'agrément. Ce sont des plaines & des vallées délicieuses, ornées de grands arbres & de charmans Bosquets. On y remarque à chaque pas les traces de divers animaux. Les Hollandois avoient autrefois, près de Tokorari, un Fort nommé *Witsen*, que les Anglois prirent d'assaut en 1654, sous le commandement du Capitaine Holmes. L'année suivante, il fut repris par les Hollandois, sous Ruyter, qui le fit sauter, comme une Place de peu d'utilité; mais ce fut après avoir passé tous les Habitans au fil de l'épée & brûlé la Ville. On voit encore les ruines du Fort, qui avoit été possédé (73) successivement par les Anglois, les Hollandois, les Danois, les Suedois & les Brandebourgeois. Quelques Auteurs François ont prétendu (74) que dans l'origine il avoit été bâti par des Marchands de leur Nation. Mais après quantité de recherches, Barbot déclare que cette opinion ne lui paroît fondée sur aucune preuve.

Canots célèbres

Les Habitans du Pays ont la réputation de faire les meilleurs & les plus grands Canots de toute la Guinée. On en voit de trente pieds de long, & de sept ou huit pieds de largeur, quoiqu'ils soient composés d'un seul tronc d'arbre. Ils portent dix ou douze tonneaux de marchandises, & dix-huit ou vingt rameurs. Les Vaisseaux Européens qui vont faire le Commerce sur les Côtes de Juïda & d'Ardra, achètent ordinairement quelques-uns de ces Canots pour la commodité du débarquement. Le prix des plus grands est de quarante ou cinquante livres sterling en marchandises. On a une mauvaise opinion de la bonne foi des Habitans de Tokorari; qu'à la réserve des Canots, on fait peu de Commerce avec eux; quoique l'ancre soit fort bon dans leur Baye. La

(70) Bosman, p. 435.

(71) Le même, p. 151.

(72) Barbot, p. 152.

(73) Bosman, p. 28.

(74) Villault, p. 124. & Des Marchais, p. 134. assurent que les Normands y firent un Comptoir.

re, &  
ns Ef-  
ar les  
Com-  
dicia-

Il est  
les Ri-  
s Hol-  
(71).  
re Bo-  
nabités  
roduit  
grand

ille de  
la mer  
res au-  
batte-  
ément,  
l'agré-  
arbres  
divers  
t nom-  
mande-  
Hollan-  
é; mais  
a Ville.  
vement  
debour-  
il avoit  
erches,  
ve.

les plus  
, & de  
ne d'ar-  
ou vingt  
es Côtes  
lots pour  
rante ou  
on de la  
fait peu  
Baye. La

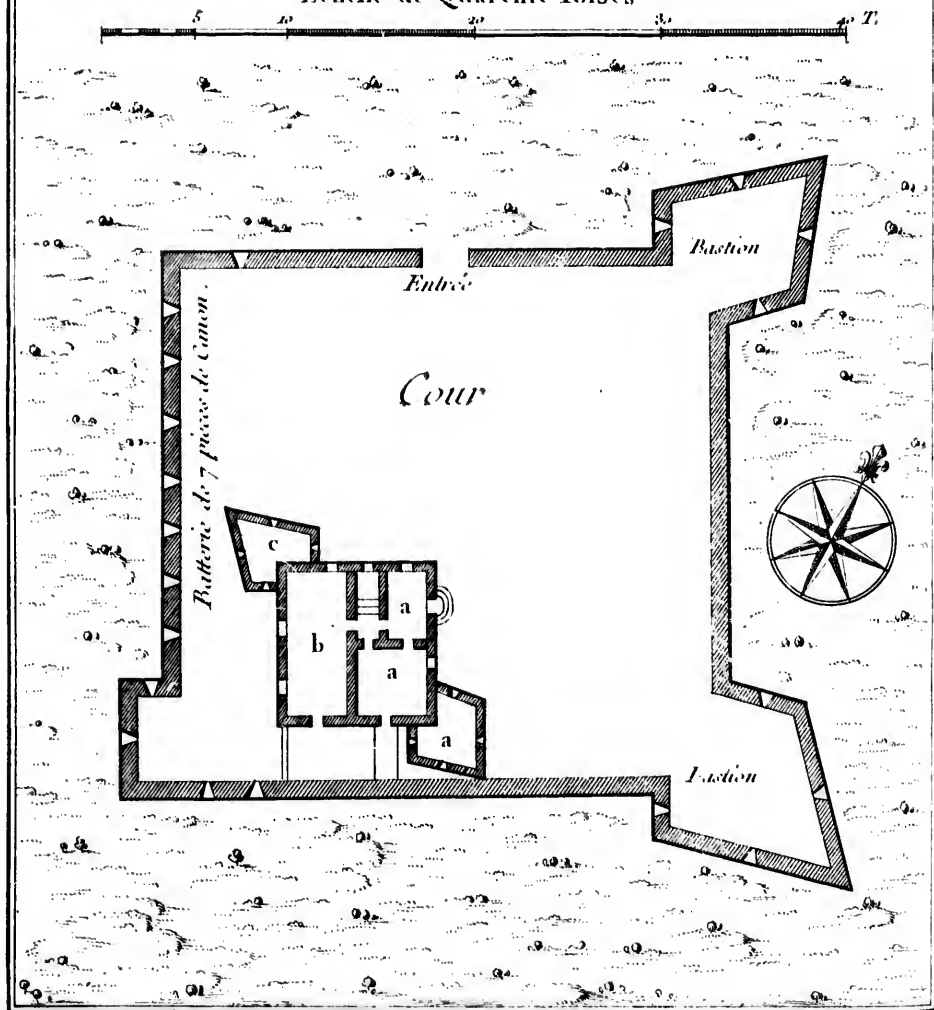
Marchis,  
y firent un

# PLAN DU FORT ANGLOIS DE SUKONDA

*Situé a la Coste de Guinée par 4 Deg. 32 Min. de Latitude.*

a. Apartemens.    b. Salle.    c. Magasin a Poudre.

Echelle de Quarente Toises



Rivière de Saint Georges vient s'y décharger, une lieue à l'Est de la Ville. On trouve sur toute cette Côte quantité de grandes huîtres, dont les écailles servent à faire une sorte de chaux. Elle est fort utile aux Anglois pour les édifices qu'ils ont dans toutes ces contrées. Mais, en 1707, les Hollandois, dans la seule vûe de leur ôter ce secours, bâtirent ici un Fort de sept ou huit canons, avec une garnison pour la garde des huîtres (75).

Bosman raconte que dans les guerres d'Anta & d'Adem, Tokorari fut détruit, & que de son tems, il n'y restoit qu'un fort petit nombre d'Habitans (76).

Le Village de *Sukkonda*, est situé dans l'autre coin de la même Baye. Il est riche en or, & renommé par la douceur & la pureté de l'air. On le place seize milles au dessus de Botro. Avant les guerres d'Adem & d'Anta, *Sukkonda* étoit un des plus puissans Villages de toute la Côte. Mais ayant eu le sort de la plupart des autres, ses Habitans dispersés ont eu beaucoup de peine à se rassembler, & c'étoit depuis peu qu'on avoit commencé à le rebâtir. Le Pays, dans l'espace de huit ou dix milles aux environs, n'est pas moins agréable que les précédens. Les vallées y sont si belles que l'imagination ne peut rien se représenter qui en surpasse l'agrément. Bosman fait la peinture d'une plaine qu'il regarde comme le chef-d'œuvre de la nature. Mais de si beaux lieux étant mal habités depuis la guerre, on n'y rencontre que des traces de cerfs, d'élephans, de tigres, de chats sauvages, & d'autres animaux féroces (77).

On trouve près de *Sukkonda* une chaîne de rocs, qui partant de la pointe Ouest s'avance l'espace d'une lieue dans la mer, (78) & rend l'eau fort paisible & fort unie dans toute cette étendue.

Les François y avoient autrefois un établissement. Aujourd'hui les Anglois & les Hollandois y ont bâti deux Forts, c'est-à-dire un pour chaque Nation. Celui de Hollande, qui se nomme Orange, fut élevé avant l'année 1682; l'autre, quelques années après. Ils sont de la même forme, à la portée du mousquet l'un de l'autre. Au mois de Septembre 1694, le Fort d'Orange fut surpris & pillé par les Nègres, qui massacrèrent immédiatement l'équipage d'un petit Bâtiment Hollandois que son malheur avoit amené dans cette Rade. En 1698, le Fort Anglois essaya (79) le même sort. Il avoit été construit (80) par le Capitaine Henry Nurse, Agent de la Compagnie d'Afrique; & le nom de cet Officier en faisoit foi dans une inscription qu'il avoit placée sur le mur. Phillips, qui rend témoignage de cette circonstance (81) décrit le Fort, tel qu'il étoit en 1699. Ce n'étoit, dit-il, qu'une petite maison blanche, au milieu d'une grande cour, & sans autre défense que huit ou dix canons de fer dont les affûts tomboient en pourriture. Il ne lui parut pas surprenant que les Nègres eussent pû s'en saisir dans cette condition. Mais il joint, à cette peinture, l'Histoire même de la disgrâce des Anglois.

Il y avoit cinq ou six ans que le Commerce étoit fort affoibli, les Officiers des Forts Anglois & Hollandois de *Sukkonda* vivoient dans une état misérable, quoiqu'aux dépens des Compagnies de Hollande & d'Angleterre. Ce fut dans ces circonstances que les Nègres d'Anta prirent l'occasion d'attaquer

(75) Barbot, p. 433.

(76) Bosman, *ubi sup.*

(77) Bosman écrit *Zaconde*; d'autres *Sukkonda*, *Sukkondâ*.

(78) Bosman, p. 19.

(79) Atkins, p. 140.

(80) Barbot, p. 152. & 433.

(81) Phillips, p. 203.

D ij

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.

Chaux d'écailles d'huîtres, principale des Hollandois.

*Sukkonda*;

Beauté du Pays.

Fort Anglois  
& Hollandois.

Le Fort Anglois de *Sukkonda* pris & pillé par les Nègres.



CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.

les Anglois. Ils en tuèrent plusieurs avec leur Commandant. Ils pillèrent le Fort, & chassèrent le reste de la garnison.

Part que les Hollandois eurent à cette violence.

Ces Barbares étoient venus secrètement de Mina, les uns dans leurs Canots, d'autres par terre. Ils s'approchèrent du Fort Anglois, sous prétexte de demander le payement d'une vieille dette. Les Anglois informés d'où ils étoient parti, firent porter leurs plaintes au Général Hollandois. Il ne défavoua pas qu'ils n'eussent marché avec sa participation; mais feignant d'ignorer leur dessein, il ne leur en attribua pas d'autre que celui de se faire payer. En vain les députés Anglois lui représentèrent que leur Fort étoit menacé des dernières violences, & que ces hostilités bleissoient ouvertement le dernier Traité. Dans leur route même, se trouvant fort pressés du mauvais tems, ils employèrent le secours d'un Vaisseau Hollandois qui étoit à l'ancre dans la Rade de Sukkonda. Mais le Capitaine leur répondit: Croyez-vous que nous prenions beaucoup d'intérêt à votre situation? Ne voyez-vous pas que nous sommes envoyés pour nous rendre maîtres de votre Fort? Comment pouvez-vous nous demander du secours? Les Anglois repliquèrent qu'il falloit donc périr. Périssez, leur dit froidement le Hollandois; & que le ciel ait pitié de vos ames. Mais ce qui ne laissa aucun doute que les Hollandois n'eussent part à la prise & au pillage du Fort Anglois, c'est que les Facteurs du Fort d'Orange reçurent le butin que les Nègres apportèrent publiquement dans leurs murs, & qu'ils refusèrent un azile aux Anglois fugitifs (82) en les raillant même de leur infortune.

Ce Fort est rétabli par les Anglois.

En 1700, il ne restoit que les murs du Fort Anglois; mais quoique les Hollandois fussent devenus seuls maîtres du canton, ils en tirèrent peu d'avantage, parceque les efforts continuels (83) des Anglois pour s'y rétablir, leur laisserent peu de repos. Barbot ne put être informé dans quel tems le Fort se releva de ses ruines. Il rapporte seulement qu'il est quadrangulaire, & situé sur une colline à cinquante pas de la mer, entre deux Forts Hollandois, celui de Tokorari à l'Ouest, & celui de Sama à l'Est. Il est bâti de briques & monté de quelques piéces de canon. La garnison (84) est composée de quinze Blancs & de vingt Nègres. Smith qui étoit sur cette Côte en 1726, le représente plus spacieux & plus fort que celui de Dickscove, quoiqu'il n'ait, dit-il, que le même nombre de canons, c'est-à-dire vingt piéces. Le lieu du débarquement & les jardins ne le cedent pas non plus à ceux de Dickscove. Mais un avantage qui lui est particulier, c'est qu'ayant le Fort Hollandois à si peu de distance, les Facteurs des deux Nations, qui vivent en bonne intelligence, peuvent se visiter avec autant d'agrément que d'utilité (85).

Villages d'Anta & de Boari.

Anta & Boari sont deux Villages, où les occasions de Commerce n'arrivent que par hazard. Leur situation est entre Sukkonda & Sama. Le Pays, par derrière, est montagneux & couvert de bois. Anta ne laisse pas d'être renommé, entre les Nègres, par l'abondance de ses vins de palmier, qui attirent des Marchands de vingt lieues à la ronde, & qui se transportent au long de toute la Côte d'Or. Le terroir est fertile en légumes, en racines, en fruits, & bien fourni de chevres & de volaille. Dans tout le canton la couleur des pierres est brune ou noirâtre. On remarque avec surprise que les Habitans

(82) Bosman, p. 18.

(83) Barbot, p. 434 & suiv.

(84) Bosman, *ubi sup.* Barbot, p. 435.

(85) Smith, p. 120.

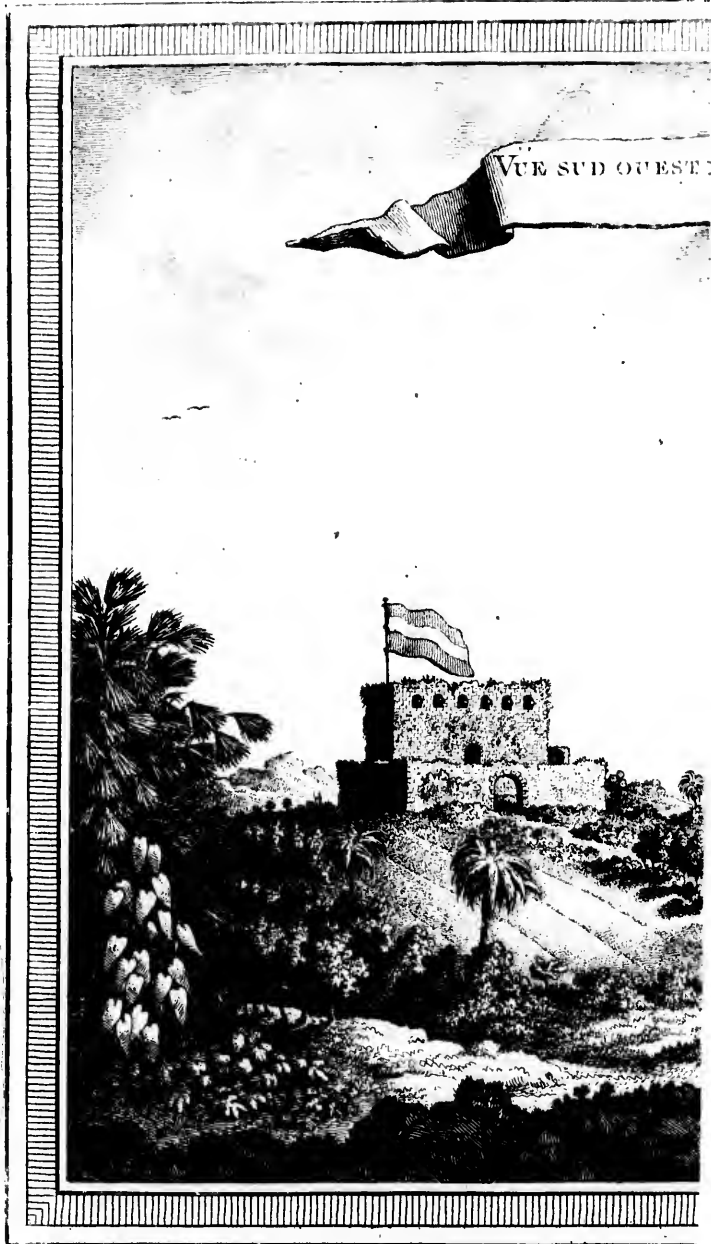
ent le

nots,  
eman-  
parti,  
qu'ils  
lein,  
dépu-  
olens-  
s leur  
ent le  
kkon-  
acoup  
s pour  
ander  
leur  
nis ce  
u pil-  
ent le  
ls re-  
ar in-

ne les  
avan-  
leur  
ort se  
firué  
celui  
monté  
lanca  
fente  
it-il,  
ébar-  
is un  
eu de  
ence,

ivent  
, par  
nom-  
nt des  
ng de  
uits,  
r des  
itans

5-

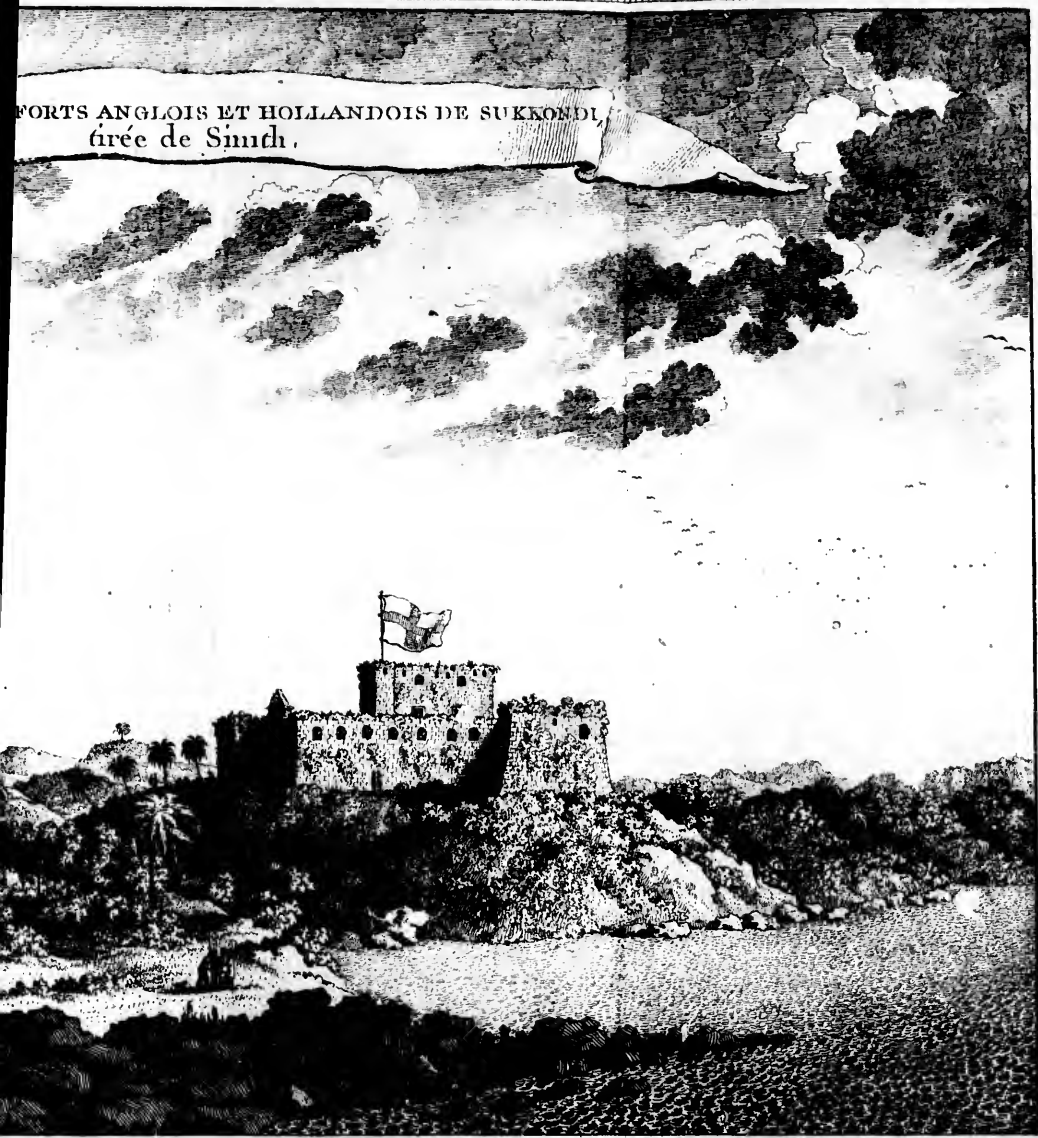


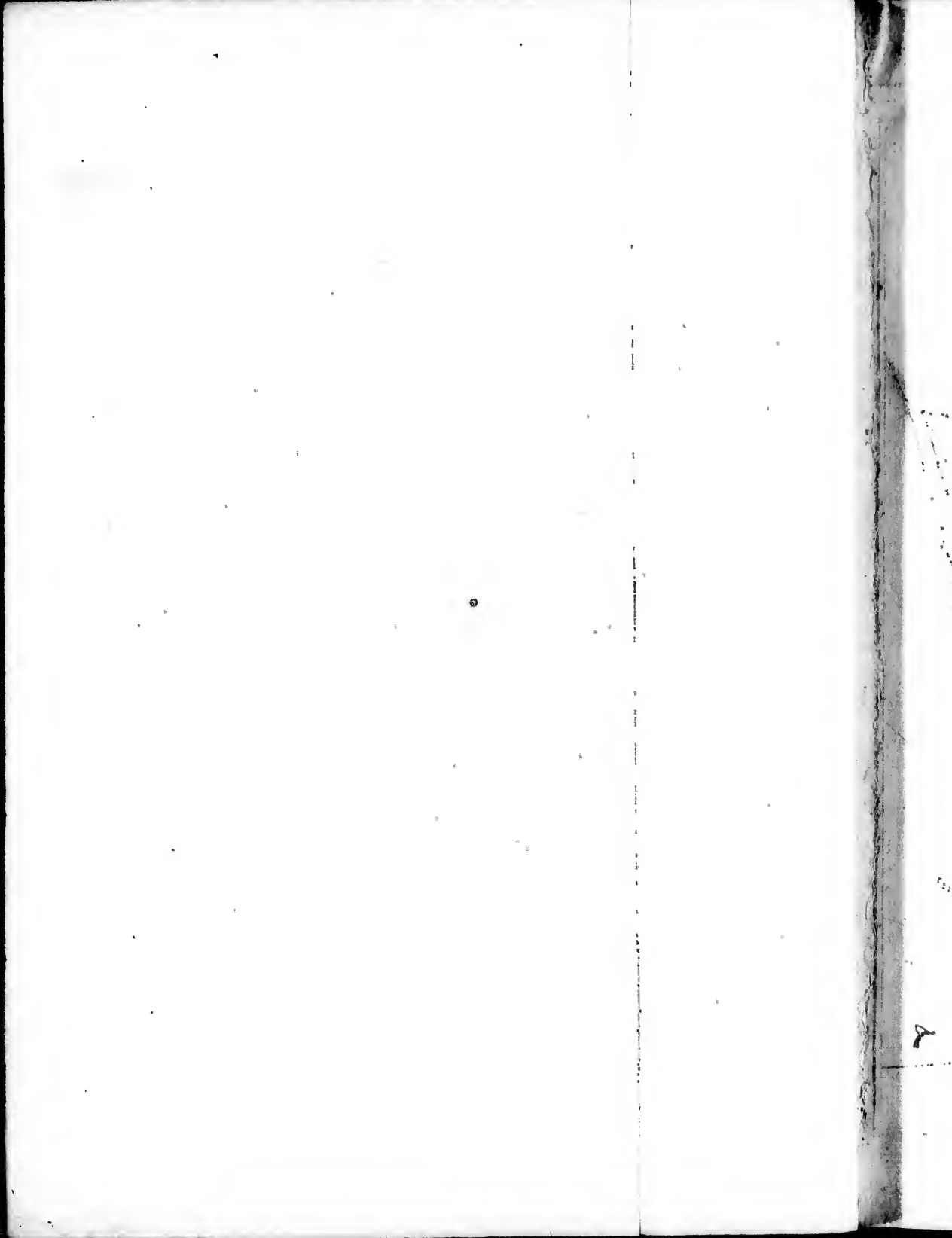
CHOREL DEL. - F.

VUE SUD OUEST DES FORTS ANGLOIS ET  
tirée de Sin



FORTS ANGLOIS ET HOLLANDOIS DE SUKKONDI  
tirée de Smith.







2

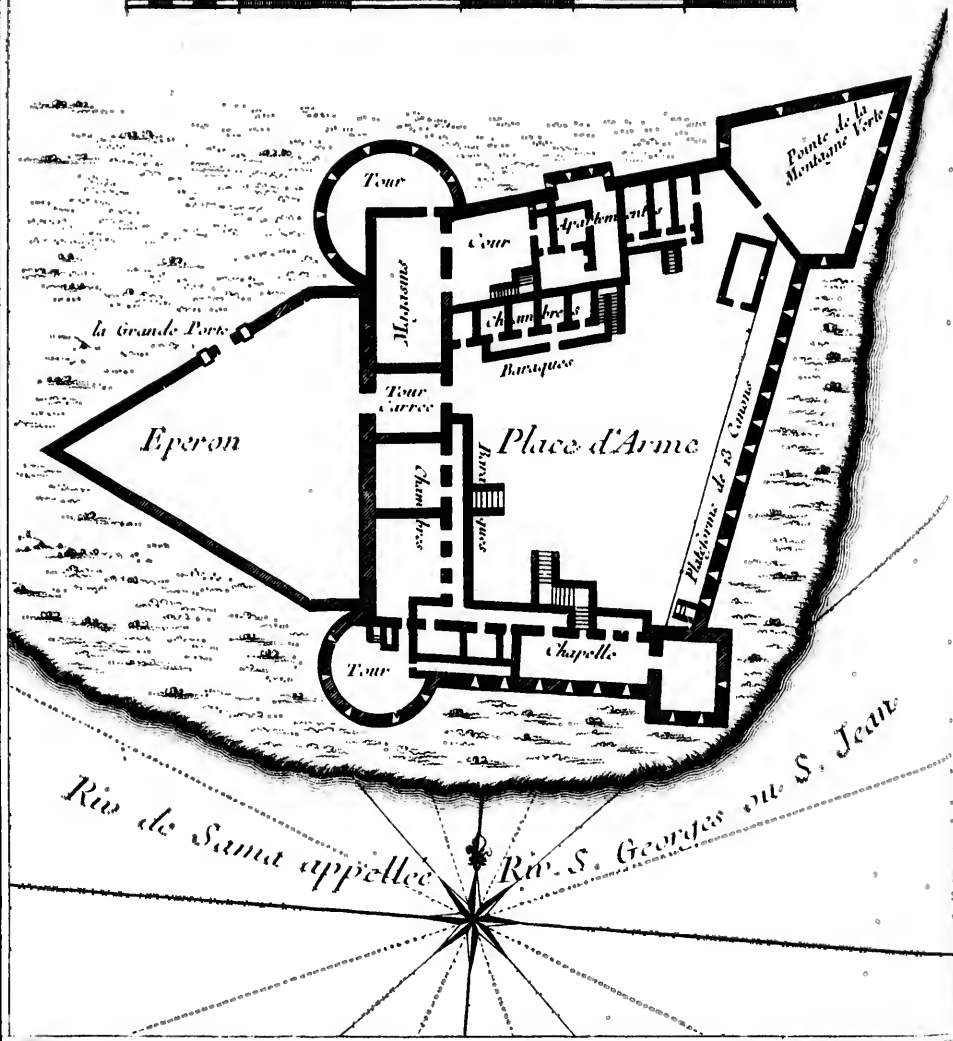
# PLAN DU FORT HOLLANDOIS DE SAMA

nommé S.<sup>t</sup> Sebastien

Situé à la Côte de Guinée

Par les 4 Degrés 35 min<sup>tes</sup> de Latitude.

Echelle de Trente Toises



sont dévorés par un faim canine ; & ceux qui en ont recherché la cause croyent devoir l'attribuer au *Kriska*, sorte de vin du Pays, dont ils boivent excessivement. L'or vient ici de *Mampa* & d'*Eguira* ; mais il n'y arrive qu'avec la permission des Nègres d'*Adem*, qui sont maîtres de fermer les passages ; ce qui leur donne continuellement l'occasion de s'enrichir (86).

Après *Anta*, on rencontre le Village d'*Aboari*, où les Hollandois ont en pendant quelques années un Comptoir. Mais ils en tiroient si peu de profit, qu'ils l'ont transporté à *Sama* (87) ou *Schama*, Ville assez grande & fort bien peuplée, quoiqu'il y ait peu d'endroits sur toute la Côte dont les Habitans soient si pauvres.

*Sama* est située sur une colline, dont le pied est arrosé par la Rivière *Saint George*, qui se jette dans la mer à peu de distance. Cette Ville contient environ deux cens maisons, qui paroissent former trois différens Villages, dont l'un est sous le Fort Hollandois de *Saint Sebastien*. Des Marchais la regarde comme une des principales Habitations de la Côte d'Or, & la place quatre lieues à l'Est de *Tokorari*. Il lui donne la même situation & le même nombre d'Habitans que *Barbot*. Tous les Habitans s'exercent à la pêche ; & cette raison, dit-il, explique la cause de leur pauvreté. Leur Gouvernement est une sorte de République, qui a ses Chefs, sous la protection du Roi de *Gavi*. Ce Prince fait sa résidence ordinaire à quelques lieues de la mer vers le Nord-Est. Il est riche, & fort considéré de ses voisins (88).

Le Fort Hollandois de *Sama* est de la même forme que celui de *Botro*, mais un peu plus long. Il a quatre petites batteries. Le nom de *Saint Sebastien* lui vient des Portugais, à qui les Hollandois l'ont enlevé. Pendant les guerres de l'Angleterre & de la Hollande, les Anglois réunis avec les Nègres de *Jab* l'attaquèrent plusieurs fois & le ruinèrent sans avoir pu s'en saisir. Depuis ce tems-là, les Hollandois l'ont possédé sans interruption (89).

*Barbot* dit que ce petit Fort n'est presque point apperçu de la mer, & qu'on ne le découvre pleinement que du côté du Sud, vers lequel il se présente comme une maison blanche. Les logemens y sont fort commodes, & la situation favorable pour le Commerce d'*Adem* & de *Worchas*, d'où les Nègres viennent prendre des marchandises de l'Europe en échange pour leur or. Ils les transportent fort loin dans les terres, où d'autres Marchands les achètent d'eux pour les porter encore plus loin, chez des Peuples, qu'on prend pour les Habitans du *Niger*, à la description que les Nègres font de leurs usages & de leurs Forteresses.

Les Hollandois n'ont pas moins d'autorité sur les Nègres de *Sama* que sur ceux d'*Axim*, quoiqu'ils payent un tribut annuel au Roi de *Gavi* pour le terrain de leurs Forts. Leurs Vaisseaux y trouvent en tout tems de l'eau, du bois & d'autres provisions. Le meilleur ancrage est sur neuf brasses d'un fond de vase ; à une lieue du rivage, au Nord-Ouest quart de Nord du Fort (90).

La Rivière de *Sama* a reçu des Portugais le nom de *Rio de Saint Juan* ; mais les Nègres l'appellent (91) *Bossun-Pra*, qui signifie Dieu ou Divinité,

(86) *Barbot*, p. 152.(87) *Botman* & Des Marchais écrivent *Chama*.(88) *Barbot*, p. 158.

(89) Des Marchais, Vol. I. p. 235.

(90) *Barbot*, p. 133.(91) Ce doit être la même que d'autres appellent *S. Georges*.CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.

Village &amp; Comptoir Hollandois d'Aboari.

Il est transporté à Sama.

Fort Hollandois de S. Sebastien à Sama.

Rivière de Sama, nommée Rio de S. Juan.



CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.

Dangers à son  
embouchure.

Entreprife des  
Hollandois pour  
y pouffer leurs  
découvertes.

Pays de Jabs,  
ou d'Yabbah.

Village d'Abro-  
bi.

& lui rendent effectivement des adorations. Elle arrose le Fort Hollandois ; après avoir passé par les Pays de *Jabs*, d'*Adom* & de *Jaffr*. Les Nègres prétendent qu'elle vient de plus de quatre cens milles dans les terres ; & Barbot croit que par des milles ils entendent de véritables lieues. Elle est un peu moins grande que celle d'Ankobar, mais commode pour les Barques chargées, qui peuvent remonter & descendre en sûreté, sans autre soin que celui d'éviter un rocher qui est près de l'embouchure & que les Matelots ont nommé le Pain de sucre. Il est très dangereux dans la moindre agitation des vagues. Les Hollandois tirent beaucoup d'avantages de Rio Saint Juan ; car outre l'eau fraîche, il fournit le chauffage à leur Château de Mina, & même du bois de construction pour les petits Bâtimens de mer. Aussi le principal objet du Fort est-il de défendre cette Rivière.

Sur le récit des Habitans, qui la font venir de plusieurs Pays riches en or, les Hollandois entreprirent d'y pouffer leurs découvertes, & firent partir dans cette vûe une Chaloupe avec six hommes bien armés. Treize jours après leur départ, on fut surpris de les voir reparoître. Ils s'étoient avancés pendant douze jours à force de rames, malgré la violence d'un courant fort rapide ; & trouvant enfin le Canal bouché par un grand nombre de rocs, de basses & de grandes chutes d'eau, ils avoient été forcés de retourner sur leurs traces (92).

Outre le Pain de sucre, qui est fort voisin de l'embouchure, on trouve d'autres rochers dangereux à la distance d'une demie lieue en mer, sur la Côte qui sépare Boari de la Rivière de Sama.

Les Nègres du petit Territoire de Tabou, à l'Est, un peu dans les terres, (93) apportent à Sama des racines, des fruits, & de la volaille.

Le Pays de *Jabs*, que les Anglois appellent *Yabbah*, commence un peu à l'Est du Fort Saint Sebastien, & s'étend l'espace de quelques lieues, tant dans les terres qu'au long de la Côte vers celui de *Commendo*. S'il a peu d'étendue, il n'a pas plus de puissance. Son Roi est si pauvre, que Bosman exhorte les Marchands de l'Europe à ne lui pas faire de crédit au-delà de dix livres sterling, dans la crainte de le trouver insolvable. Cependant il assure en même tems qu'avec la quantité de millet que le Pays produit à chaque saison, ce Prince & ses sujets s'enrichiroient bientôt, s'ils n'étoient exposés aux pillages continuels de plusieurs puissans voisins (94).

Le Village d'Abrobi est le seul, sur la Côte de ce Pays, qui soit remarquable par sa situation dans la Baye. Il est divisé en deux parties, avec de grandes Plaines, par derrière, qui s'étendent jusqu'au pied de plusieurs montagnes, & qui de la mer font paroître la Côte comme une double terre. Le Pays est abondant en grains & en volaille ; mais il fournit peu d'or qui ne soit altéré (95). La Baye finit au Cap d'*Aldra das Terras*.

(92) Des Marchais dit qu'après avoir remonté l'espace de quarante lieues, on a trouvé des obstacles.

(93) Bosman, *ubi sup.*

(94) Bosman, *ubi sup.*

(95) Barbot, *ubi sup.*



## §. III.

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.

## Royaume de Commendo.

CE Pays, qui porte aussi dans les Voyageurs les noms de *Kommani*, *d'Aguaffo* & de *Guaffo*, a pour bornes à l'Ouest, les contrées de *Jabs* & de *Tabeu*, celui d'*Adom* au Nord-Ouest, celui d'*Ambrambo* au Nord, celui d'*Oddena* ou de *Mina* à l'Est, & l'Océan au Sud. Son étendue est d'environ cinq lieues au long de la Côte. Il n'a pas plus de largeur que de longueur. Au milieu, sur le rivage, est situé le *petit Commendo*, que les Nègres nomment *Ekki-Tekki* à l'Ouest, le Cap *Aldea das Terras*; *Ampeni* à l'Est, avec quelques Hameaux dans l'intervalle (96).

Ses différens  
noms & son étendue.

Le Royaume de Commendo ne faisoit autrefois qu'un même Pays avec *Sabu* & *Fetu*, sous le nom d'*Adoffenis*. Sa principale Ville, ou la résidence du Roi, se nomme *Guaffo*. Elle est grande & bien peuplée. On n'y compte pas moins de quatre cens maisons. Sa situation est sur une Colline, à quatre lieues du petit Commendo, dans les terres. Les Hollandois ont donné à *Guaffo* le nom de *Commendo grande*, pour le distinguer du petit Commendo (97).

Il se nommoit  
autrefois Adoffenis.

Derrière le petit Commendo, le Pays s'éleve par degré en petites Collines, couvertes d'arbres, au pied desquelles la nature semble avoir pris plaisir à disposer de petites Plaines, qui sont chargées d'arbres à fruit. Les Habitans sont naturellement guerriers, & si nombreux, que dans un si petit espace le Roi peut lever un armée de vingt mille hommes. Sa garde ordinaire est composée de cinq cens. On est persuadé que cette contrée renferme des mines d'or fort riches; mais que le Roi ne permet pas qu'elles soient ouvertes, dans la crainte qu'elles n'excitent aussi-tôt l'avarice des Européens. Barbot raconte, d'après quelques Habitans, que fort près du Cap d'*Aldea* on a découvert une mine, & que pour ôter la pensée d'y fouiller (98) on a fait une divinité de sa Colline.

Beauté & fertilité  
des Pays.

Le petit Commendo, dit Artus, que les François, les Anglois & les Hollandois appellent également de ce nom, pour le distinguer de *Guaffo*, qu'ils appellent tous aussi le *grand Commendo*, est nommé par les Portugais *Aldea das Terras* & par les Habitans naturels (99) *Ekki-Tekki*. Villault donne à cette Ville environ cent maisons. Il la représente sur le rivage, arrosée par un petit Ruisseau, qui se jettant dans la mer au Sud, forme un petit Canal ou un Port pour les Canots. La rive de l'Est est basse. Celle de l'Ouest s'éleve en Colline, qui s'applatissant au sommet offre une situation fort commode pour un Fort. L'extrémité Nord-Est de la Ville, où les François avoient autrefois leur Comptoir, est bordée aussi par de petites Collines, au pied desquelles on découvre de belles prairies, & des campagnes fort agréablement plantées de toutes sortes de fruits (1).

Petit Commendo.  
Sa situation.

Le nombre des maisons, au petit Commendo, est d'environ cent cinquante.

Grandeur & situation  
du petit  
Commendo.

(96) Barbot, p. 154.

(97) Le même, *ibid.* & Des Marchais, Vol. I. p. 135.

(98) Smith, p. 142.

(99) Atkins, dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 48. écrit *Agitaki*. Des Marchais l'a corrompu en *Agata*.

(1) Villault, p. 125.

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.

Mais ce n'est que le reste d'une plus grande Ville, dont la moitié fut brûlée par accident en 1675; ce qui porta quantité d'Habitans à se retirer dans Ampeni. Une partie de la Ville est située sur un Ruisseau qui coule jusqu'à la mer, & qui forme à son embouchure un petit Port pour les Canots. Du côté de l'Ouest, il a une petite Colline, qui forme comme un petit Cap. A l'Est, la terre est basse, mais le débarquement difficile à cause de la barre. Le meilleur tems pour descendre au rivage (2) est celui du matin. Il se tient au petit Commendo un grand marché qui est le plus célèbre de la Côte & peut-être le meilleur de toute l'Afrique (3).

Caractere des  
Habitans.

Les Nègres sont ici d'un naturel turbulent, artificieux, trompeur. Il faut les observer sans cesse si l'on ne veut pas être volé continuellement. Leur occupation est ou la pêche ou le Commerce. Ils exercent l'office de Facteurs pour les Nègres voisins, sur tout pour ceux d'Akamea qui viennent chaque jour au marché. Tous les matins on voit sortir de chaque Village de la Côte soixante ou quatre-vingt Canots, les uns pour la pêche, d'autres pour le Commerce

Leur commerce.

avec les Vaisseaux qui sont dans les Rades. Ils retournent au rivage avant midi, lorsque les vents du Sud-Ouest commencent à souffler, pour s'assurer la facilité de débarquer, & de disposer de leur poisson ou de leurs marchandises au grand & au petit Commendo, où les Nègres des terres viennent faire leurs provisions. Ces deux marchés sont si bien fournis de routes sortes de grains, de légumes, de racines, de poisson, & à si vil prix, que les Européens & les Nègres y abondent (4) également.

Fort Anglois.

Suivant Barbot, le Fort Anglois de Commendo est spacieux, & de forme carrée, avec un bastion à chaque angle. Dans l'intérieur du Fort, on a bâti une fort grosse tour. Il est situé sur un terrain uni, à cinquante pas de la mer, entre les deux Forts Hollandois, de Sama à l'Ouest, & de *Wedenbourg* à l'Est. Son artillerie consiste en vingt quatre pieces. Il a une citerne, & soixante hommes de garnison (5).

Il est voisin de  
*Wedenbourg*.

Smith prétend qu'à l'exception du Cap Corse, Commendo est le principal Fort que les Anglois ayent sur la Côte d'Or. De son tems l'artillerie n'étoit que de vingt-un canons, quoiqu'il y eût des préparations pour le double. Le Fort Hollandois de *Wedenbourg* n'en est qu'à la portée du mousquet. Mais les Chefs des deux Nations n'ont pas toujours vécu en bonne intelligence. Un Facteur Anglois, des amis de Smith, ayant eu quelque dispute avec le Facteur de *Wedenbourg*, se vit attaquer lâchement sous un arbre où il étoit à se reposer sans défiance, & ne put défendre sa vie qu'en l'ôrant à son adversaire. Le lieu du débarquement est ici d'une bonté médiocre; mais les jardins sont excellens, & les deux Forts sont accompagnés de deux gros Villages Nègres (6).

Fort Hollandois  
de *Wedenbourg*.

Le Fort Hollandois fut bâti en 1688 par *Suerts*, qui le nomma *Wedenbourg*. C'est un bâtiment carré, défendu par de bonnes batteries, qui pourroient être composées de trente-deux pieces de canon si toutes les places étoient remplies. Il pourroit contenir aussi une garnison de soixante hommes, quoiqu'elle ne soit pas de la moitié, ni l'artillerie de plus de vingt pieces. En 1695 les Nègres l'attaquerent pendant la nuit, dans un tems où vingt hommes qui

(2) Barbot, p. 154.

(3) Des Marchais, p. 235.

(4) Barbot, p. 154; & Artus, *ubi sup.* p. 48.

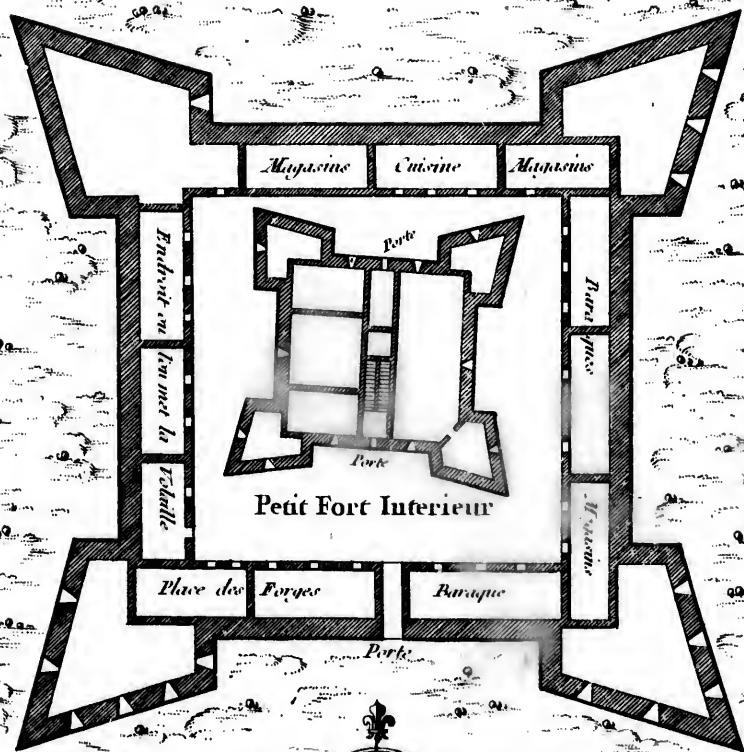
(5) Barbot, p. 437.

(6) Smith, p. 121.

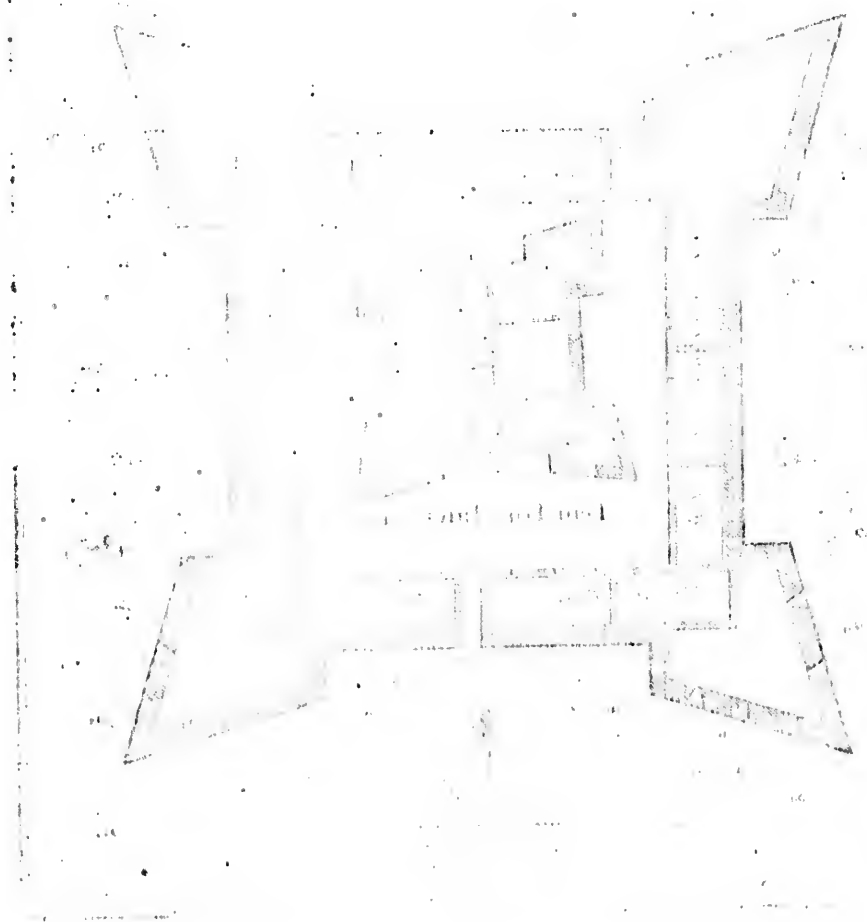
# PLAN DU FORT ANGLOIS DE COMMENDO

Situé à la Côte de Guinée par 4. Deg. 42 Min. de Latitude,  
Par Smith 1727.

Echelle de 30 Toises



Handwritten text at the top of the page, possibly a title or introductory notes, which is mostly illegible due to fading and bleed-through.



Fragment of text from the adjacent page, including words like "fo", "di", "Pa", "Co", "in", "no", "le", "jou", "Eg", "ni", "ces", "l'or", "qu", "le", "qui", "de", "ya", "Co", "qui", and some numbers in parentheses.

le gardoient, sous le commandement de Bosman, étoient accablés de maladie. Cependant après un combat de cinq heures ils furent contraints de se retirer avec perte. Bosman ne perdit que deux hommes, quoique les Nègres eussent fait pleuvoir une grêle de balles par les embrasures, qui étoient malheureusement ouvertes, sans pouvoir être fermées. Enfin, un Nègre, qui avoit entrepris de fendre la porte à coup de hache, ayant été tué d'un coup de picque, par la fente même qu'il avoit déjà faite, tous les autres ne pensèrent qu'à la fuite. Le Général de Mina, que Bosman avoit informé du peril qui menacoit le Fort de Wedenbourg, avoit envoyé deux Bâtimens dans la Rade, pour le fournir d'hommes & de munitions; & la veille du jour de l'attaque, un des deux Capitaines avoit envoyé au rivage sa Chaloupe remplie d'hommes. Mais à peine ce secours étoit-il débarqué que les Nègres fondirent dessus, en tuèrent une partie, & pour suivirent le reste jusqu'à la Chaloupe, sous le canon même du Fort. L'Auteur, surpris de cette hardiesse, le fut bien plus de trouver son artillerie enclouée. Comme il ne pouvoit en accuser que la négligence ou la perfidie du canonier, il l'envoya chargé de chaînes au Château de Mina; & le Général jura d'abord qu'il en feroit une punition exemplaire. Cependant il lui rendit ensuite la liberté & le plaça même dans un meilleur poste. Bosman ajoute que si les Nègres eussent commencé leur attaque dans le tems que s'étant aperçu du désordre de son artillerie il ne voyoit aucun remède pour un mal si pressant, le Fort n'auroit pas manqué d'être emporté. Mais ces Barbares se retirèrent pour manger, & lui donnerent le tems de pourvoir à sa défense (7).

Les principales marchandises que les Nègres recherchent sur cette Côte, sont, la raffade, c'est-à-dire les grains de verre de diverses couleurs, qu'ils divisent en parties plus petites encore, pour les revendre dans l'intérieur du Pays; les petits bassins de cuivre; les draps bleus; & sur tout les toiles larges. Cependant les ventes ne se font qu'en détail; de sorte qu'en joignant à cette incommodité les dachis ou les présens, qu'on est obligé de faire en grand nombre aux Facteurs Nègres & aux rameurs, c'est l'endroit de toute la Côte le moins favorable au Commerce. Ajoutez, dit l'Auteur, qu'il s'y trouve toujours quantité de Bâtimens Hollandois (8).

Lorsque les Habitans sont en guerre avec leurs voisins, le Commerce des Esclaves est assez avantageux. Les Nègres, se hâtent de vendre leurs Prisonniers, pour s'épargner la dépense de les nourrir. Un Vaisseau, qui arrive dans ces conjonctures, fait heureusement sa cargaison (9).

Barbot se plaint que l'or est souvent altéré, aux deux Commendos; sur tout l'or nommé *Krakra*. Cette fraude n'est pas nouvelle, car Artus observe (10) que de son tems l'or n'étoit pas ici plus pur. Après l'avoir fondu, les Nègres le coupent en petites pieces, pour déguiser mieux le mélange. Il s'en est trouvé qui ont poussé l'effronterie jusqu'à présenter aux Hollandois du cuivre pur pour de l'or. Quoique ce Commerce ne soit pas ici fort considérable, les Normands y avoient un Comptoir, dont les Nègres montrent encore les ruines sur une Colline au Nord. Un Voyageur moderne rapporte que le Roi de Commendo, qui fait sa résidence à Guaffo, ayant appris l'arrivée d'un Vaisseau François

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.

Il est attaqué  
par les Nègres.

Embarras de  
Bosman qui y  
commandoit.

Marchandises  
recherchées par  
les Nègres de  
Commendo.

Altération de  
l'or dans le Com-  
merce.

(7) Bosman, p. 27. & suiv.

(8) Smith, *ubi sup.*

Tome IV.

(9) Barbot, p. 154.

(10) Artus, p. 48.

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.

Affection des  
Nègres de Com-  
mendo pour les  
Français.

Du Cassé y é-  
tablit un comp-  
toir, qui dure  
peu.

Terra Piguena  
ou Lari.

Guerres des Hol-  
landois contre les  
Nègres de Com-  
mendo.

dans sa Rade, envoya des rafraichissemens au Capitaine, & lui fit dire qu'il ne traiteroit avec aucune Nation de l'Europe aussi long-tems qu'il auroit quelque espérance de voir un établissement François dans son Pays (11).

Les Habitans marquerent beaucoup d'affection à Barbot pour la Nation Française. A son second voyage, en 1682, le Roi lui envoya son second fils pour ôtage, en le faisant prier de se rendre au grand Commendo pour y traiter d'un établissement, quoique dans le même tems il eut refusé aux Anglois & aux Hollandois la liberté de bâtir des Forts. Barbot, à son retour, proposa cet établissement au Ministre de France, & nomma le Canton d'Ampeni, comme le meilleur endroit pour élever un Fort capable de brider Mina. Mais ses représentations demeurèrent sans effet (12). En 1688, du Cassé arriva sur cette Côte, avec quatre Vaisseaux de guerre équipés à Rochefort, dans le dessein d'y former quelques établissemens pour la Compagnie Française d'Afrique, sur tout à Commendo dont les Habitans ne pensoient qu'à se vanger des Hollandois. En effet il y forma un Comptoir, & fit voile ensuite à Alampi & à Juida dans la même vue. Mais, quelques mois après son départ de Commendo, les intrigues des Hollandois susciterent, entre les Nègres, une guerre où le Roi fut tué & le nouveau Comptoir pillé. Les Français se virent forcés de chercher une retraite au Cap Corse, & leur entreprise n'a point été renouvelée depuis cette disgrâce (13).

Un peu plus loin à l'Est, on trouve un Village nommé *Terra Piguena*, ou *Lari*. Les Hollandois n'y avoient point de Commerce en 1600, parce qu'il est trop voisin du Château de Mina. Lorsque les Portugais ont besoin de marchandises, ils envoient quelques Habitans de ce lieu à Ekki-Tekki, ou à Commendo, avec de l'or, pour en acheter des Hollandois (14). Le Village de Lari n'est pas plus considérable que celui d'Ampeni. Mais toutes ces Places ont des relations fort étroites, puisque ce fut un Nègre d'Ampeni, nommé *Kukumi*, que le Roi du grand Commendo députa au Roi de France en 1671, pour l'inviter à bâtir un Fort sur cette Côte. Il y avoit long-tems que les Nègres du Pays portoient impatiemment le joug des Hollandois de Mina, qui avoient pillé & brûlé plusieurs de leurs Villages sur le bord de la Côte, sans avoir la hardiesse de pénétrer (15) plus loin dans les terres. C'est ici que Bosman place le recit de la guerre de Commendo, dont il nomme les Habitans *Comméniens*, en faisant remarquer que les affaires des Hollandois souffrirent beaucoup de cette révolution.

Commendo étoit dans une situation florissante, lorsque les entreprises des Hollandois commencerent à révolter les Comméniens, & leur firent prendre la résolution de défendre leur liberté par les armes. Cependant la guerre fut quelque tems suspendue par les bons offices d'un Nègre, frere du Roi de Commendo, qui étoit alors au service du Gouverneur de Mina. Mais cet utile médiateur ayant été congédié dans la suite, & même offensé par les Hollandois, les Comméniens n'attendirent plus qu'une occasion pour rompre ouvertement. En 1694, le Gouverneur de Mina, ayant reçu quelques Mineurs de l'Europe,

(11) Barbot, p. 115.

(12) Des Marchais, pag. 121. & Vol. I. p. 236.

(13) Lettre de John Bloome du 7 Février

1691, écrite du Cap Corse à Barbot.

(14) Artus, *ubi sup.* p. 49.

(15) Barbot, *ubi sup.*

re qu'il  
at quel-  
n Fran-  
ls pour  
traiter  
nglois &  
pofa cet  
comme  
les re-  
ur cette  
deffin  
que, fur  
Hollan-  
à Juida  
do, les  
le Roi  
chercher  
e depuis.

ena, ou  
rce qu'il  
de mar-  
ci, ou à  
Village  
es Places  
nommé  
n 1671,  
les Né-  
ina, qui  
te, fans  
que Bos-  
Habitans  
ouffrirent.

rifés des  
prendre  
uerre fut  
de Com-  
utile mé-  
landois,  
errement.  
l'Europe.

ot.



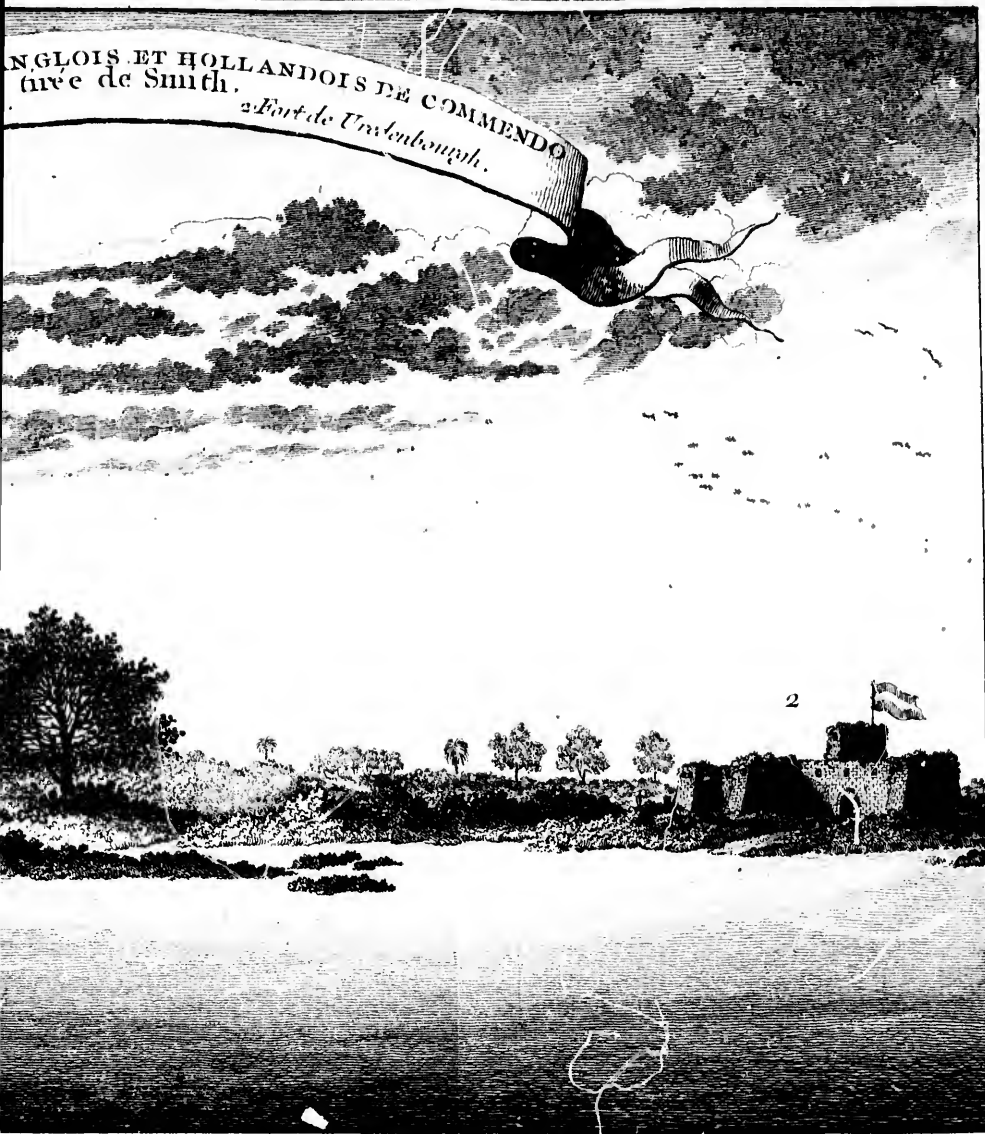
T. IV. N.º X.





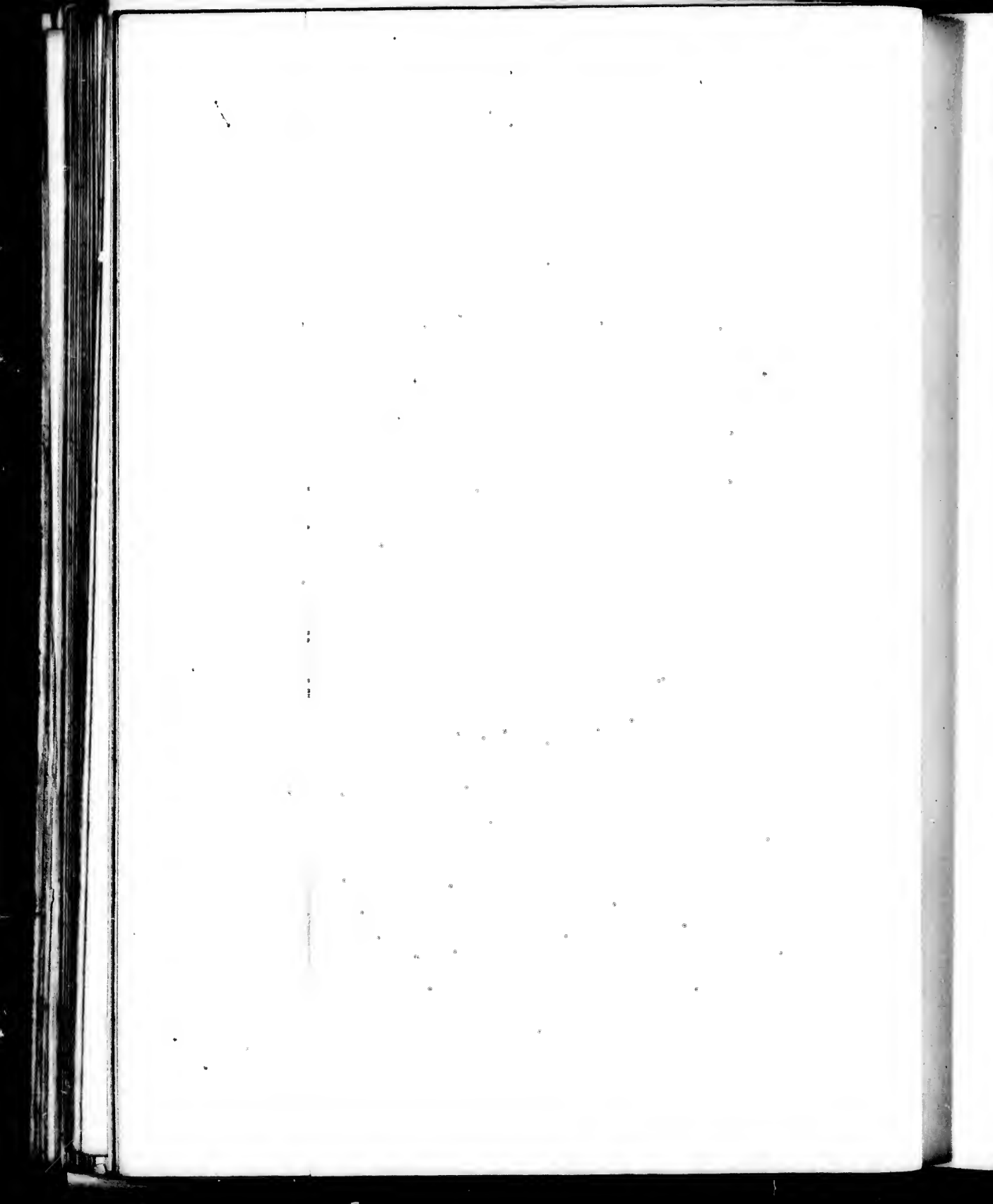
CHODEL. DEL. F.

ANGLOIS ET HOLLANDOIS DE COMMENDO  
tirée de Smith.  
*Fort de Unwelenburgh.*



2

T. IV. N. X.



leur fit faire l'essai de leur habileté sur une petite Colline du Pays de Commendo, à deux milles du Fort de Wedenbourg. Les Habitans s'en trouverent d'autant plus offensés, que ce lieu étoit une de leurs divinités. Ils attaquèrent les Mineurs, leur enleverent tout ce qu'ils avoient avec eux, & firent prisonniers ceux qui n'eurent point assez d'agilité pour s'échapper par la fuite.

Les Hollandois se plaignirent de cette insulte au Roi de Commendo, qui répondit par des protestations d'innocence. Mais étant pressé de punir les coupables, il fit tomber tout le blâme sur un Négotiant Nègre, nommé (16) Jean Kabes, qui avoit sa demeure près du Fort de Wedenbourg & qui faisoit un Commerce considérable avec les Hollandois: fausseté manifeste, remarque Bosman; (17) car ce Kabes étoit un homme sans hardiesse & sans courage. Cependant le Gouverneur de Mina prit droit de cette déclaration pour faire avancer ses troupes dans le Pays de Commendo, sous prétexte d'obliger Kabes à des réparations. Au premier bruit de leur arrivée, Kabes sortit de son Village, pour se justifier & leur offrir quelques présens. Mais voyant qu'ils avoient déjà commencé à ravager son territoire, & qu'ils paroissoient peu disposés à l'écouter, toute la lâcheté que Bosman lui attribue ne l'empêcha pas de pourvoir à sa défense. L'action fut vive, & couta la vie à plusieurs combattans des deux partis.

Cet événement jetta toutes les affaires du Pays dans la confusion. Jean Kabes, pour tirer vengeance des Hollandois, invita les Anglois à s'établir dans le voisinage de Commendo. Il leur offrit d'abord une demeure dans son propre Village; & bientôt il leur procura le moyen de réparer les ruines d'un vieux Fort qu'ils avoient autrefois possédé. Ils s'y sont fortifiés avec tant de soin, dit Bosman, qu'il seroit fort difficile aujourd'hui de les en chasser. Cette Place est défendue par quatre batteries, & par une tour sur laquelle ils peuvent placer aussi plusieurs piéces de canon, qui seroient capables d'incommoder beaucoup les Hollandois. Bosman ajoute que le Commerce de Hollande s'est déjà ressenti de cet établissement, & condamne beaucoup l'emportement du Gouverneur de Mina contre Jean Kabes. Mais il se flattoit, continue-t'il, d'acquérir, dans cette occasion, autant d'honneur que Swerts, autre Gouverneur Hollandois, qui avoit pris en 1687 un ascendant absolu sur les Comméniens.

Cependant, pour réparer ses fautes, il eût la prudence d'engager à son service, pour la somme de cinq mille livres sterling, une armée de Nègres, des contrées de Juffer & de Kabestere. Ce secours, qui le rendoit deux fois plus fort que les Comméniens, l'auroit mis en état de réduire & Jean Kabes & le Roi

(16) Suivant cette Lettre du Chevalier d'Alby Thomas, datée le 1 Novembre 1701, Jean Kabes avoit été autrefois domestique des Anglois au Cap Corse. Il y avoit fait quelques dettes, qui l'avoient porté à se retirer chez les Hollandois de Mina, quoiqu'il eût anciennement coupé la tête à plusieurs de leurs Compagnons. Mais une bourse d'or, qu'il offrit à Nugnez, Général Hollandois, lui fit obtenir sa protection, & la liberté de s'établir dans un Village près du Fort de Wedenbourg. Après l'injure dont il est ici question, il se remit sous

la protection des Anglois, & leur devint fort utile à l'érection du Fort qu'ils bâtirent ensuite à Commendo. Cependant, sur quelque nouveau sujet de plainte, il se lia avec les Marchands Anglois d'Interlope, & se mit en état par leur secours d'élever en 1702 une sorte de Fort monté de dix-huit piéces de canon: ce qui n'empêcha point qu'en 1707 il ne fut si bien reconcilié avec les Agens de la Compagnie Angloise, qu'ils lui fournirent du secours contre les Hollandois. Barbot, p. 439.

(17) Bosman, p. 29 & suiv.

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.

Valeur du Roi  
de Commendo.  
Il bat les Hollan-  
dois.

Propositions des  
Hollandois.

Les Anglois les  
couvrent.

Les Hollandois  
sont dupés par  
plusieurs Nations  
du Pays.

même ; s'il n'eut publié mal à propos qu'après les avoir châtiés , il étoit résolu de rendre une visite aux Nègres de Fantin & de Sabu. Les Habitans de ces deux Pays se crurent obligés de se joindre aux Comméniens pour éviter leur ruine. Ils formerent un corps si puissant , qu'ayant défait plusieurs fois les Hollandois & leurs alliés , ils les mirent dans l'impuissance de former de nouvelles entreprises. Mais la division se mit bientôt entre les vainqueurs. *Tekki Ankan*, frere du Roi de Commendo , abandonnant les interêts de sa Patrie , passa dans l'armée Hollandoise avec les Nègres d'Adom & d'autres auxiliaires. Un incident si peu prévu mit les Hollandois en état de tenter une nouvelle Bataille , où la victoire fut longtems douteuse. Elle parut enfin si déclarée pour eux , que leur armée ne pensoit plus qu'au pillage ; lorsque le Roi de Commendo , un des plus braves Princes (18) de son tems , crut pouvoir profiter de la confiance même de ses ennemis. Ils rallia ses gens , avec ordre de porter le bout de leurs mousquets en arriere , pour faire croire qu'ils étoient du nombre de leurs alliés & qu'ils ne s'avançoient vers eux que pour avoir part au butin. Cet artifice lui réussit avec tant de bonheur , qu'ayant recommencé à charger vigoureusement , il mit les vainqueurs en fuite , & remporta une victoire complete.

Le Gouverneur Hollandois n'ayant plus rien à se promettre de la force , espéra plus de succès de la négociation. Il fit proposer au Roi de Commendo une alliance perpetuelle , à la seule condition d'être dédommagé , par les Comméniens , de tous les frais de la guerre. Mais les Anglois , qui avoient déjà commencé leur établissement , & qui ne pouvoient tirer aucune avantage de cette reconciliation , prirent soin de représenter au Roi , qu'après avoir remporté plusieurs victoires & réduit ses ennemis à l'extrémité , c'étoit lui qui devoit exiger d'eux des satisfactions. Ils ajouterent qu'il étoit assez fort pour leur imposer des loix , & que la Nation Angloise s'offroit à le seconder de tout son pouvoir. Le Roi gagné par des propositions qui flattoient également ses ressentimens & son interêt , recommença les hostilités , & fit aux Hollandois tout le mal qu'il put s'imaginer. Ils continuerent quelque tems d'employer la douceur , mais recevant tous les jours de nouveaux outrages , ils s'adresserent aux Nègres de Fantin , qui s'engagerent , pour la somme de trois cens livres sterling , à pousser la guerre contre les Comméniens jusqu'à la ruine de l'une ou de l'autre Nation.

Tandis que le Gouverneur de Mina se repaissoit de ces esperances , il eut le chagrin de les voir détruire par une contremine des Anglois du Cap Corlé , qui offriront la même somme aux Nègres de Fantin pour demeurer neutres. Ainsi ces Barbares payés des deux côtés , trouverent de l'avantage à garder fidèlement leurs derniers conventions. Leur Chef fut le seul qui entreprit de les rappeler à leur premier engagement ; mais l'ayant déposé dans une assemblée solennelle , ils lui nommerent aussi-tôt un successeur. Les Hollandois , plus insultés que jamais par les Comméniens , eurent recours aux Nègres d'Adom , & leur donnerent cinq cens livres sterling pour obtenir leur assistance. Ils traiterent d'un autre côté , pour la même somme ; avec ceux d'*Akani* & de *Kabestere*. L'effet de ces nouvelles négociations leur paroissoit infailible , lors-

(18) Il se nommoit *Abe Toeki*, Son frere lui succeda sur le trône.

qu'ils apprirent qu'à l'occasion même de leur argent il s'étoit élevé des querelles & des divisions parmi ces trois Peuples, & qu'ils étoient trop occupés de leurs affaires domestiques pour se mêler de celles d'autrui. Le Gouverneur de Mina, sans se rebuter de tant d'infidélités, tourna vers les Nègres de *Dinkira*, & leur fit promettre, pour la somme de huit cent livres sterling, d'embrasser plus fidèlement ses intérêts; mais lorsqu'ils paroissent disposés à se mettre en marche, ils furent arrêtés par une incursion de quelques Nations voisines, qui les obligea de penser à la défense de leur propre Pays. Cependant ils eurent allèz de bonne foi pour restituer l'argent qu'ils avoient reçu; à l'exception de quelque partie, qui s'accrocha, dit l'Auteur, aux droits des Messagers. Les Nègres d'Adom rendirent aussi la plus grande partie de ce qu'ils avoient touché. Mais ceux de Fantin s'embarassèrent peu de la restitution.

Dans une situation si désespérée, il ne restoit plus d'autre ressource aux Hollandois que de demander humblement la paix, lorsqu'un heureux incident leur fit naître l'occasion de sortir d'embaras avec plus d'honneur. Le frere du Roi de Commendo, qui avoit pris parti pour eux dès le commencement de la guerre, s'étoit ensuite attiré leur mépris par quelque crime ou quelque bassesse, qui l'avoit fait condamner à l'esclavage avec sa femme & ses enfans. Le Gouverneur de Mina l'avoit fait conduire à Surinam. Mais la Compagnie Hollandoise, informée de son châtement, qu'elle trouva trop rigoureux (19) lui fit rendre la liberté. A son retour, les Hollandois de Mina employèrent son entremise pour tourner l'esprit de son frere à la paix. Il l'y trouva si disposé, qu'elle fut bientôt conclue à des conditions fort honorables. Mais à peine cette nouvelle tranquillité commençoit-elle à se faire goûter, que les Anglois assassinèrent le Roi dans une partie de plaisir qu'il avoit faite avec eux; triste récompense pour tant de services qu'ils avoient reçus de ce Prince.

Incident qui tire les Hollandois d'embaras.

Une action si barbare jeta ce Pays dans de nouveaux troubles. Les Comméniens prenant une haine mortelle pour les Anglois résolurent de vanger à toutes sortes de prix la mort de leur Roi. Au contraire Tekki Ankan, qui avoit eu part à la mort de son frere, abandonna secrettement Mina pour se joindre aux Anglois & pour fondre avec eux sur les Comméniens. Ils proposerent néanmoins aux Hollandois d'unir leurs ressentimens contre cette nation; mais le Gouverneur de Mina ne voulut point se rengager dans une guerre qui avoit été si fatale à son Commerce. Tekki Ankan & les Anglois chercherent d'autres alliés, dont le nombre, qui surpassoit beaucoup celui des Comméniens, n'empêcha point qu'ils ne fussent entierement défaits. Les Comméniens eurent l'obligation de cette victoire signalée à leur Général *Tekki Amo*; dont la valeur égaloit celle du feu Roi.

Action barbare des Anglois.

Ils sont défaits par les Comméniens.

Quoique les Hollandois eussent pris le parti de la neutralité, le Général Nègre fit faire un compliment civil à leur Gouverneur, & lui envoya plusieurs cranes de ses ennemis, pour lui témoigner qu'il vouloit vivre & mourir au service de la Nation Hollandoise. Cette députation fut bien reçue du Gouverneur, & le messager revint chargé de présens. Les Hollandois ne pouvoient désirer de plus belle occasion pour se vanger des Anglois, en se liant contre eux avec les Comméniens. Mais leur Gouverneur étoit obsédé par un Nègre, nom-

(19) On doit supposer que c'est ici l'histoire de plusieurs années.

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.

Mauvaise con-  
duite des Hol-  
landois.

mé *Azim*, ennemi de cette Nation, qui ne cessoit pas de lui proposer la conquête de Commendo, comme une réparation qu'il devoit aux anciennes pertes de la Hollande. Cette raison eut tant de force sur l'esprit du Gouverneur, que sans avoir consulté son conseil il résolut d'attaquer la Nation des *Fétus*, sujette des Comméniens. Tous les droits furent violés, car il prit pour cette execution un jour de marché, où les *Fétus* apportoient leurs marchandises à Mina sous la garantie de la foi publique. Ils furent pillés avec la dernière perfidie. On en tua plusieurs, & quatre-vingt furent faits prisonniers. Le prétexte d'une action si noire fut le meurtre de quelques femmes de Mina, qu'on les accusoit d'avoir tuées aux environs du Château. Mais ils avoient protesté solennellement qu'ils n'avoient aucune part à cette violence; & pour rémoignage de leur bonne foi, ils avoient continué de venir sans armes au marché. Il y avoit beaucoup d'apparence que les seuls coupables étoient *Azim* & *Tekki Ankan*, qui avoient voulu faire servir ce crime à leurs vîtes. Cependant le Conseil de Mina ne pressa point les informations, dans la crainte de trouver trop de preuves contre *Azim*, qui étoit en état de faire redouter sa vengeance.

Elle ruine leur  
Commerce.

Une conduite si odieuse ruina tout d'un coup le Commerce de Mina, & laissa aux Comméniens & aux *Fétus* une haine mortelle contre les Hollandois. D'un autre coté, les Anglois s'étant fortifiés par de nouvelles alliances crurent l'occasion favorable pour renouveler la guerre contre les Comméniens. Ils les attaquèrent avec la supériorité du nombre; ce qui n'auroit pas rendu leur victoire plus certaine, si *Tekki Amo* n'eut reçu une blessure mortelle qui le força de se retirer au milieu du combat. Mais les Comméniens manquant de Chef tombèrent dans une confusion irréparable, & perdirent enfin l'avantage d'une journée qui décidoit de leur sort. *Tekki Ankan* victorieux se fit reconnoître Roi de Commendo. Les Anglois & les Hollandois ont retiré quelques avantages de ce changement; mais ils pouvoient en espérer beaucoup plus d'une meilleure conduite (19).

*Tekki Ankan*  
monte sur le  
trône de Com-  
mendo.

#### §. IV.

#### Royaume de *Fétu*.

Etendue & bor-  
nes du Pays.

CE Pays, que *Barbot* nomme *Fétu*, est nommé *Afuto* par *Vasconcelos*, & *Fétou* par les Anglois. Il a pour bornes, à l'Ouest, la Rivière *Benja* & le Pays de *Commendo*; au Nord, le Pays d'*Ati*, à l'Est celui de *Sabu*, & l'Océan au Sud. Le Roi qui le gouverne aujourd'hui porte le nom d'*Ahen Penint Ashrive*. Cette couronne est élective; & la Capitale, qui se nomme *Fétu*, est située dans les terres (20).

*Bosman* donne au Royaume de *Fétu* cent soixante milles de longueur & presque autant (21) de largeur. Il le fait commencer à la Colline de *Saint Jago* où à la Rivière de *Sel*, & finit au dessous du Mont *Manfro* ou *Manfort*. Cette contrée étoit autrefois si puissante, qu'elle inspiroit de la terreur à tous ses

(19) Tout ce détail est tiré de *Bosman*, p. 31 & suiv.

(20) *Barbot*, p. 168.

(21) *Barbot* dit qu'il n'a que cinq lieues de largeur; c'est peut-être une méprise au lieu de cinquante.

voisins, & qu'elle avoit rendu (22) les Comméniens ses tributaires. Mais elle s'est tellement affoiblie par ses divisions civiles & ses guerres étrangères, que la fortune ayant changé de face, son Roi & sa noblesse n'oseroient aujourd'hui faire un pas sans la permission du Roi de Commendo. A peine lui reste-t'il assez d'Habitans pour cultiver ses terres, quoique pour la fertilité & l'agrément elle puisse être comparée à celle d'Anta. Avant les guerres qui ont causé sa ruine, Bosman l'ayant traversée plusieurs fois rend témoignage qu'elle étoit remplie de grandes Villes, & que ses campagnes portoient de tous côtés des marques d'abondance. Les grains de toute espece, les bestiaux, l'huile & le vin de palmier, faisoient ses principales richesses. Mais ce qu'elle avoit de plus agréable étoit la beauté de ses arbres, qui formoient un ombrage continu sur toutes les routes, particulièrement depuis le Château de Mina jusqu'à Simbe, & qui mettoient les Voyageurs à l'abri de la pluie & du soleil. Tous les Habitans s'occupoient sans distinction à la culture des terres; après quoi les uns s'exerçoient à la pêche ou à la fabrique du sel, & les autres au Commerce, en qualité de Facteurs pour les Nègres de l'intérieur des terres (23).

Smith dit (24) que le Pays aux environs de Mina & du Cap Corfe est de la même beauté, mais qu'il est beaucoup mieux peuplé; & que plus on approche de la Côte des Esclaves, plus le terroir paroît riche & délicieux.

Douze milles au dessous de Wedenbourg, on trouve la Ville & le Château de *Mina*. Mais les environs n'offrent aucune mine, quoique ce nom semble l'annoncer; & vraisemblablement les Portugais n'ont donné le nom de *Mina* au Château que pour faire connoître l'abondance d'or (25) qu'ils y recevoient de toutes parts. Les Habitans appellent la Ville, *Odden*. Elle est assez longue, mais elle a peu de largeur. Ses édifices sont de pierres de roc; ce qui la distingue beaucoup des autres Villes des Nègres, qui ne sont ordinairement que d'argile ou de bois. Vers l'année 1684 elle étoit peuplée, & si puissante par le courage & le nombre de ses Habitans, qu'elle s'étoit rendue terrible à tous les Nègres de la Côte. Mais depuis environ quinze ans, dit Bosman, la petite verole, les guerres de Commendo, & le Gouvernement tyrannique des Hollandois, l'ont tellement appauvrie & dépeuplée, qu'on auroit peine à s'imaginer quelle est à présent (26) sa foiblesse. Il n'y reste pas cinquante hommes capables de porter les armes. On ne trouve point un Village sur la Côte d'Or, qui n'ait servi de retraite à quelques Habitans de *Mina*; & la tyrannie des Gouverneurs Hollandois passé pour la principale cause de cette dispersion. Lorsque Bosman arriva pour la première fois sur cette Côte, il comptoit souvent jusqu'à cinq & six cens Canots, qui sortoient le matin pour la pêche; au lieu que les années suivantes il voyoit à peine la dixième partie de ce nombre; & ce reste de Peuple lui paroissoit misérable (27). La Ville de *Mina*, ou d'*Odden*, est située (28) sur la Riviere de *Benja*, dans une longue & basse péninsule, qui a l'Océan au Sud, la Riviere au Nord, Commendo à l'Ouest;

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.  
Sa beauté avant  
les guerres qui  
l'ont ruinée.

Occupation des  
Habitans.

Ville & Châ-  
teau de *Mina*.

Comment la  
Ville s'est dé-  
peuplée.

Sa situation.

(22) Le même Auteur représente le Pays actuellement florissant; mais il faut entendre apparemment au tems de son voyage, c'est-à-dire, en 1682.

(23) Bosman, p. 47.

(24) Smith, p. 142.

(25) Bosman, p. 47.

(26) En 1701.

(27) Bosman, p. 43.

(28) Barbot, p. 442.



CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.

Fort de Con-  
radtsbourg

& le fameux Château de Saint George de Mina , à l'Est. Elle est fortifiée , vers Commendo , par un gros mur de pierres de roc , avec un large fossé , & quelques piéces de canon sur la porte. Ce mur commence au rivage de la mer , & s'étend jusqu'à la Riviere de Benja , qui sépare la Ville & le Château du mont Saint Jago. C'est sur ce mont que les Hollandois ont bâti le Fort de Conradsbourg , dans une situation qui commande également le Château & la Ville (29).

Ancienne splen-  
deur de Mina.

Les Nègres de Mina sont bien faits & robustes. Ils ont l'humeur guerrière ; & l'ancienne familiarité dans laquelle ils vivent avec les Blancs les a rendus les plus polis de tous les Nègres de la Côte d'Or. Leurs occupations ordinaires sont la pêche , le Commerce & l'agriculture. Barbot remarque , comme Bosman , qu'avant les infortunes qui ont ruiné leur Ville , on voyoit sortir en mer au lever du soleil , sept ou huit-cens Canots , dont chacun n'avoit pas moins de trois ou quatre rameurs. Ils reviennent à midi avec leur pêche , dont ils payent le cinquième aux Officiers de Hollande. Leur Commerce s'étend par mer au long de la Côte , jusqu'à Juida. Ils ne manquent pas d'adresse pour alterer l'or , & l'on prétend que cet art leur vient des Portugais. On trouve parmi eux des fondeurs & des orfèvres , qui font avec beaucoup de propreté de petits bijoux d'or , des boutons massifs ou en filigranne , des bagues , des chaînes , des poignées d'épée & d'autres ornemens curieux. Ils savent aussi fondre le verre & lui donner toutes sortes de formes (30).

Les Artisans

Les Édifices

La Ville est longue. Elle est composée d'environ deux cens maisons , toutes bâties de pierre de roc. Mais les rues sont étroites , irréguliéres , & fort sales dans la saison des pluies. La plupart des maisons n'ont qu'un étage ; cependant il s'en trouve de deux & de trois , toutes si bien peuplées , que dans le tems dont parle l'Auteur on y comptoit six mille Habitans , sans y comprendre les enfans & les femmes , qui devoient être en fort grand nombre , puisque suivant l'usage de Guinée la polygamie est dominante dans le Pays (31).

Leur Gouver-  
nement

Trois parties , qui divisent la Ville , la feroient prendre pour autant de Villages différens. Chaque partie est gouvernée par un Chef particulier , que les Nègres appellent Braffo. Il a pour assistans un Cabaschir (32) & quelques Officiers inférieurs qui ont l'administration ordinaire de la Justice. Les trois Braffos , avec leur cour , forment la regence de cette petite République , depuis que les Portugais l'ont rendue indépendante des Rois de Fétu & de Commendo , qui partageoient autrefois la souveraineté du Canton. C'est dans cet état que les Habitans avoient trouvé le moyen de se rendre redoutables à leurs voisins. Cependant lorsque les Hollandois eurent commencé à limiter leurs priviléges , & même à se mêler de leur Gouvernement , la bonne intelligence qui avoit rendu leur Ville si puissante diminua par degrés & fit bientôt place à de fâcheuses divisions (33).

La Riviere,  
nommée Benja.

La Riviere de Benja n'a pas plus de deux milles de cours ; & suivant les expériences de Focquenbourg , son eau est dix fois plus salée que les viandes de mer qui le sont le plus ; ce qui doit être entendu néanmoins du tems de la sèche-

(29) Le même , p. 156.

(30) Le même , *ibid.* & p. suiv.

(31) En 1600 , suivant Artus , il y avoit dans la Ville sept cens Nègres , dévoués aux Portu-

gais , & mortels ennemis des Hollandois , *Ubi sup.* Part. VIII. p. 117.

(32) Dans l'original , c'est *Caboccir* ,

(33) Barbot , *ubi sup.*

resse,

ressé, qui rend les terres fort nitreuses & la riviere fort basse. Il n'est pas surprenant que l'eau de mer y entrant alors ait plus de facilité à se congeler en sel que dans la mer même. Les Habitans, qui ont fait cette observation, en tirent un profit considérable. Mais aux mois de Mai & de Juin, qui sont le fort de la saison des pluies, l'eau y est aussi fraîche que celle de source (35).

Le Château de Mina est très-fort, & situé fort avantageusement pour servir de protection au Commerce. Il est au centre de la Côte d'Or. Les lieux voisins abondent en fruits & en bestiaux. Sa situation est sur un rocher, dont une partie est baignée par la mer, & défendu du même côté par un boulevard. Il en a deux autres, du côté de la terre; mais beaucoup moins capables de défense, parce qu'ils risquent moins d'être attaqués. Le Château & les ouvrages extérieurs sont de pierre, & bâtis fort proprement. Vers la mer, le mur a moins de hauteur, & n'en demande pas davantage, parce que le rocher même qui lui sert de fondement en est un presque inaccessible. Les murs qui regardent la terre sont fort hauts, avec un profond fossé, qui est sec vers la terre, mais qui contient assez d'eau, près de la mer, pour recevoir des Barques.

Il y a deux portes au Château; l'une à l'Est, & l'autre à l'Ouest. La seconde est la plus grande & la plus belle. Elle a son pont-levis, devant lequel est un bâtiment de pierre, ou une tour, qui forme le logement du Gouverneur. La porte de l'Est, qui est proche de la Douane, sert de passage pour le transport des marchandises. Au centre du Château est une grande Place carrée, où l'on a bâti nouvellement une fort belle Eglise. L'ancienne étoit sur une éminence, hors des murs; mais en 1596, le Château étant menacé d'un siège, on prit le parti de la démolir.

L'artillerie est nombreuse au Château de Mina. Mais comme les Portugais (36) employent secrettement les Nègres pour acheter la poudre des Hollandois, & qu'ils ne ménagent pas l'or, on doit s'imaginer (37) que le Château est mieux fourni d'artillerie que de munitions.

On l'a représenté jusqu'ici tel qu'il étoit en 1600. Bosman, qui écrivoit cent ans après, le met, pour la force & la beauté, fort au-dessus de tous les Forts de cette Côte.

Les Portugais ajoutèrent le nom de Saint Georges à celui de Mina, parce qu'ils y avoient abordé le jour de cette Fête. Il est situé, dit Barbot, à l'extrémité d'une longue & étroite Peninsule, si près de la Ville qu'on y peut jeter une grenade avec la main, & sur la rive Sud de la Riviere de Benja. Des deux côtés, c'est-à-dire au Nord & au Sud, il est environné de rochers & de la mer; de sorte qu'il n'est accessible que du côté de l'Ouest, par lequel il est couvert de la Ville. Ainsi la nature & l'art ont contribué à le fortifier, car la partie qui commande la Ville est défendue par divers ouvrages; & du côté de la mer, on ne peut s'approcher qu'au long de la Riviere, près du pont qu'on y a bâti pour communiquer au Fort de Conradsbourg. L'entrée de la Riviere est très-difficile, à cause de la barre.

Les François s'attribuent la fondation de cette Place en 1382. Les Portugais prétendent au même honneur en 1452. Mais, ce qui n'est contesté de personne, les Hollandois l'enleverent aux Portugais en 1637.

(35) Bosman, p. 46.

(36) Artus, *ubi sup.* p. 116. & suiv.

Tome IV.

(37) Barbot, p. 156.

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.  
Description de  
son état présent.

Dans l'état où Bosman & Barbot (38) la représentent, il paroît que la Compagnie de Hollande n'a rien épargné pour l'augmenter & l'embellir. L'édifice est carré, & les murs si fermes qu'on les croit à l'épreuve du canon. Il est environné de quatre grands bastions, ou de quatre batteries intérieures. Deux de ces bastions regardent la mer, & sont d'une prodigieuse hauteur; car la pointe de la Peninsule, où ils sont situés, est celle d'un rocher fort élevé. Les deux autres bastions sont du côté de la Riviere, où le terrain descend par degrés. Ces quatre ouvrages sont montés de quarante-huit gros canons de fonte & de quantité de *Padereros*. Plus bas est un autre ouvrage extérieur, qui contient un grand nombre de canons de fer pour les saluts.

La garnison est composée de cent Blancs, avec un nombre proportionné d'Officiers, & de cent Nègres libres, aux gages de la Compagnie.

Le pont-levis est défendu par une redoute, montée de huit canons de fer, & par un fossé taillé dans le roc, large de dix-huit pieds sur vingt de profondeur; avec une herse de fer, & quatre *Padereros* de fonte dans l'intérieur de la porte. Le corps de garde, qui est immédiatement derrière, est un bâtiment massif & de bonne défense; sans parler de plusieurs ouvertures par où la mousqueterie commande le pont, & rendroit le passage impossible.

Du côté de la terre, le Château a deux fossés, qui sont toujours remplis d'eau de source ou de pluie, & qui suffisent pour la provision du Château. Ils ont été taillés dans le roc par les Portugais, avec une dépense & des peines infinies pour le creuser, sur-tout du côté de la Ville. Il y a d'ailleurs dans le corps de la Place trois belles citernes, qui tiennent plusieurs tonnes d'eau.

Logement du  
Gouverneur.

Le grand édifice carré, qui fait le centre de la Place, est environné de fort beaux Magazins & d'autres bâtimens, qui laissent dans l'intervalle une grande Place d'armes. L'appartement du Gouverneur, ou du Directeur général, occupe toute la partie haute du grand édifice. On y monte par un escalier fort large, de pierres blanches & noires, au sommet duquel on a placé deux canons de fonte & quatre *Padereros*, qui commandent la Place d'armes, avec un petit corps de garde. On entre dans une très-grande salle, qui sert comme d'Arsenal au Château, après laquelle on trouve une galerie, qui fait proprement l'entrée de l'appartement. Il est composé de plusieurs chambres commodes. La Chapelle est spacieuse. Outre l'Office du Dimanche, on y fait tous les jours des prières publiques, auxquelles tous les Officiers de la garnison sont obligés d'assister, sous peine d'une amende de vingt-cinq sols pour chaque absence. L'Infirmerie ou l'Hôpital, est au long du rempart, du côté de la Riviere. On y a bâti une grande tour, qui commande la redoute, mais qui est sans artillerie.

Magazin &  
Comptoir.

Les Magazins, soit pour les marchandises ou pour les provisions, sont beaux, spacieux, & toujours bien remplis. Les Comptoirs n'ont pas été plus négligés. Outre les lieux destinés à la garde des Livres de compte, on y a ménagé le logement d'environ soixante personnes, qui sont le nombre ordinaire des Agens & des domestiques de la Compagnie. Sur la porte d'un ancien Magazin, on lit en gros caractère *Anno 1484*. C'est la date de sa fondation, sous le règne de Jean I<sup>er</sup> de Portugal. Les lettres, qui sont gravées sur une pierre de roc, sont aussi fraîches qu'elles seroient dans un ouvrage de vingt ans.

(38) Barbot, p. 42. & Bosman, p. 338.

Les marchandises & les provisions entrent dans le Château par une porte qui donne sur la mer, d'où elles se tirent à l'aide des grues & des poulies.

Enfin le Château de Mina a l'air aujourd'hui d'un Palais plutôt que d'une maison de Commerce. Il étoit fort éloigné de cette beauté, lorsqu'il sortit des mains des Portugais. C'est la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales qui l'a porté à sa perfection, sans avoir eu sujet jusqu'à présent de regretter la dépense. Smith confesse (39) qu'il est plus grand & plus fort que celui du Cap Corse, quoiqu'il le trouve moins agréable. On débarque ici sur un beau Quai, que les Hollandois ont construit à l'entrée de la Rivière & fort près du Château. La plus grande partie de l'artillerie est de fonte, & la garnison fort bien entretenue.

De l'autre côté, c'est-à-dire au Nord de la petite Rivière de Benja, la Compagnie de Hollande a fait élever le Fort de Conradsbourg, sur une haute Colline, qui a pris le nom de Saint Jago d'une petite Chapelle que les Portugais y avoient dédiée à Saint Jaques. Les Directeurs Hollandois ont jugé apparemment cet ouvrage nécessaire pour la sûreté du Château, quoique d'autres soient persuadés qu'il lui deviendroit fort incommode s'il étoit pris par l'ennemi. Du sommet, la vue s'étend dans le plus beau Pays du monde, & peut découvrir les Vaisseaux à trente milles en mer (40).

Conradsbourg est situé dans le Pays de Féru. Sa forme est quadrangulaire, avec une grosse batterie à chaque angle. La hauteur de ses murs n'est que d'environ douze pieds; mais au-dessous il a quatre autres batteries montées de douze canons. L'édifice intérieur consiste dans une tour, qui commande tous les environs, & qui suffit pour loger commodément vingt-cinq hommes avec leur Commandant. Cette garnison est relevée de Mina une fois en vingt-quatre heures, & peut être plus nombreuse dans les occasions pressantes. Comme c'est de ce poste, que les Hollandois se souviennent d'avoir forcé le Château de se rendre, ils se croient obligés de l'entretenir fort soigneusement. L'accès est aisé du côté de Mina, depuis qu'on a taillé dans le roc une route du Château jusqu'au pont. Mais de l'autre côté des Forts, vers Féru & Commendo, le Mont Saint Jago est fort escarpé. Le pont de communication qui est sur la Rivière est à la mode de Hollande, c'est-à-dire qu'il est coupé par un pont-levis, autant pour la sûreté de la garde que pour le passage des Barques. Au pied du Mont, on a bâti une sorte de grand Magazin pour y tenir les Canots à sec, & plusieurs appentis pour la commodité des Charpentiers. Près du même lieu, on voit quantité de tombes, ou de petits monumens, ornés de figures ridicules, que les Nègres (41) donnent pour celles de leurs anciens Rois & de leurs grands hommes.

Sous le Mont Saint Jago, du côté du Nord, les Gouverneurs de Mina ont un grand jardin, entouré de hautes murailles, & divisé en belles allées d'orangers, de limoniers, de cocotiers, de palmiers, de *Palmachristi*, & d'autres arbres. On y voit toutes sortes de plantes & de légumes, autant d'Europe que d'Afrique. Le centre est occupé par un magnifique fallon, qui est ouvert de tous côtés, avec un dôme qui s'élève au milieu, & plusieurs degrés à l'entour

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.  
Il est comparé  
à un Palais.

Fort de Conrads-  
bourg.

Sa description.

Pont de commu-  
nication.

Beau jardin du  
Gouverneur.

(39) Smith, p. 127.

(40) Bosman, p. 46. & Barbot, p. 159.

(41) Bosman, p. 46. & Barbot, p. 159.

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.  
Qualités du Can-  
ton de Mina.

pour y entrer du jardin. Les oranges douces qu'on cultive dans ce lieu ne le cedent point à celles de la Chine.

On a déjà remarqué que le Canton de Mina est une petite République, située entre le Pays de Commendo & celui de Fétu. Il n'est séparé du dernier que par la Rivière de Benja; mais la Ville & le Château sont à quatre lieues des terres de Commendo, & à deux milles de Terra Piquena. Ce petit territoire a ses collines & ses vallées, mais d'une fertilité médiocre. Les Habitans ristent leur vin de palmier, leur maiz & leurs bestiaux, de plusieurs contrées voisines, telles que *Fétu*, *Abrambo*, *Ackanis*, & *Commendo*; partie en échange pour du poisson, partie pour de l'or (42).

Mines d'or.

Des Marchais dit que le Canton de Mina n'est pas fertile, & que c'est le cas de tous les Pays riches en or. Il ajoute que les provisions viennent de Fétu, de Commendo & du Cap Corfe. Outre l'or que les Habitans tirent de leur Rivière & des ruisseaux, il assure qu'à la distance de quelques lieues au Nord & au Nord-Est du Château, il y a plusieurs mines de ce métal; mais que les Nègres du Pays n'ont pas plus d'habileté à les faire valoir que ceux de Bambuck & de Tomba ont dans le Royaume de Galam. Cependant, continue-t'il, elles doivent être fort riches, pour avoir fourni depuis si longtems autant d'or que les Portugais & les Hollandois en ont tiré. Pendant que les Portugais étoient en possession de Mina, ils ne prenoient pas la peine d'ouvrir leurs Magazins, si les Marchands Nègres n'apportoient cinquante marcs d'or à la fois. Les Hollandois qui sont établis dans le même lieu depuis plus d'un siècle, en ont apporté d'immenses trésors. On prétend qu'ils ont fait de grandes découvertes dans l'intérieur des terres (43), mais qu'ils jugent à propos de les cacher au public.

Nous avons rapporté d'après Barbot (44), ou plutôt d'après les Ecrivains de Hollande, l'Histoire de la conquête de Mina par les Hollandois. L'intérêt de la justice & la vérité nous obligent aussi de rapporter le même événement d'après les Portugais (45).

Histoire de la  
conquête de Mi-  
na.

Un Vaisseau Hollandois, que la curiosité ou le besoin avoient amené sur la Côte, employa le dernier de ces deux prétextes pour obtenir la liberté de mouiller dans la Rade de Mina. Il y fut bien traité par le Gouverneur Portugais. Les présens furent accompagnés de fêtes mutuelles; & le Gouverneur acheta des Hollandois quantité de marchandises de l'Europe, dont il leur compta le prix en or. L'avantage qu'il crut tirer de ce Commerce lui fit proposer au Capitaine de revenir avec une cargaison plus considérable. Il lui promit qu'il seroit satisfait de son voyage, & qu'il trouveroit de l'or & de l'ivoire prêts pour son arrivée. Le Capitaine Hollandois ne retourna dans sa Patrie que pour faire comprendre aux États généraux de quelle importance il étoit pour eux de s'emparer du Château de Mina. Sous le voile du Commerce & de l'amitié, il avoit observé les moyens de faire réussir ce dessein. Ses vûes furent approuvées. On fit fondre une sorte de canons fort courts, qui furent emballés comme des marchandises. Les munitions & les petites armes furent déguisées

Artifice des Hol-  
landois.

(42) Les mêmes.

(43) Des Marchais, Vol. I. p. 105.

(44) Barbot a tiré son récit de l'Afrique de Dapper.

(45) C'est Des Marchais qui leur attribue ce récit & qui le fait d'après eux, sans faire connoître néanmoins de quelle source il est tiré.

avec le même soin. On ne manqua point d'embarquer aussi tout ce qui convenoit au Commerce de la Côte d'Or, avec des présens considérables pour le Gouverneur Portugais. Mais au lieu de trente ou quarante Matelots, qui font l'Equipage ordinaire d'un Vaisseau de quarante pieces de canon, les Etats donnerent au Capitaine trois cens hommes résolus, & disposés aux plus dangereuses entreprises. Dans l'espace de six mois le Vaisseau reparut devant Mina. La maladie de plusieurs gens de l'Equipage & le besoin de provisions furent des prétextes raisonnables pour obtenir des Portugais la liberté de dresser quelques tentes sur le rivage. On se plaignit ensuite du mauvais air, & l'on n'eut pas plus de peine à se faire accorder la permission de camper sur une éminence voisine du Château, qui étoit apparemment le Mont S. Jago. Comment le Gouverneur auroit-il refusé une faveur si simple, à des amis, qui lui avoient fait des présens considérables, & qui n'en avoient pas usé moins généreusement à l'égard de ses Officiers & de ses Soldats? Les tentes furent transportées sur le Mont. Mais la chaleur devenant insupportable pour des malades, on proposa d'élever des barraques; & les Portugais poussèrent l'honnêteté jusqu'à prêter leurs mains pour ce travail. A la vérité, ils étoient payés libéralement. Les Ingénieurs Hollandois, qui se faisoient passer pour des Chirurgiens, disposèrent tellement leurs barraques, qu'elles pussent être facilement changées en autant de batteries qui commandoient le Fort. Il ne leur fallut que deux jours pour y transporter leur artillerie & leurs munitions, sous l'apparence de marchandises. Pendant ce tems-là, le Gouverneur & les Officiers du Château étoient traités à bord avec autant de magnificence que de politesse & d'affection.

Pour assurer encore plus le succès de leur dessein, les Hollandois proposerent une partie de chasse à la plupart des Officiers Portugais, & leur emprunterent des armes, sous prétexte qu'ils avoient laissé leurs fusils à bord. A leur retour, ils les engagerent à souper dans leurs barraques, où l'abondance du vin & des liqueurs les mirent hors d'état de retourner au Fort sans être soutenus. Enfin la nuit suivante fut employée à découvrir les batteries, & les barraques furent abbatues. Les Matelots malades se métamorphosèrent en Soldats armés & pleins de vigueur. Les Chirurgiens devinrent des Officiers; & dès la pointe du jour le Gouverneur du Château fut sommé de se rendre, avec menace, pour la garnison, d'être passée au fil de l'épée si les portes n'étoient livrées dans une heure. Soit que le Gouverneur fût d'intelligence avec les Hollandois, soit que la vue de ses fautes & celle du danger lui fissent perdre la raison & le courage, il capitula sur le champ, & rendit la Place sans tirer un coup de fusil. Les Officiers, à peine sortis de l'ivresse, furent obligés de signer la capitulation, & se virent embarquer le même jour sur un de leurs Vaisseaux qui étoit dans la rade, & qui les conduisit dans l'Isle de S. Thomas, sous la Ligne (46).

Le Château de S. Georges de Mina, étant devenu le principal Etablissement des Hollandois sur cette Côte, leur Directeur général, leur premier

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.

Leur adresse à se  
conduire,

Les Portugais se  
laissent amuser.

Conclusion du  
Ratage.

Etablissement des  
Hollandois.

(46) Des Marchais, Vol. I. p. 250. Il y a si peu de ressemblance entre ce récit, & celui qu'on a déjà fait du même événement sur le témoignage de Barbot & de Dapper, que si ce n'est pas une fable inventée par les Portugais, pour couvrir la honte de leur perte, on est embarrassé sur le jugement qu'on en doit porter.

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.  
Méthode de leur  
Commerce.

Facteur & leur Fiscal y font leur séjour. Tous les Vaisseaux de la Compagnie y viennent jeter l'ancre & débarquent leurs marchandises dans les beaux magasins dont le premier Facteur a la direction & d'où elles sont distribuées dans les autres Forts. La méthode du Commerce n'est pas de les étaler hors des Forts. On oblige les Nègres d'apporter leur or dans l'intérieur des murs. Il y est mis à l'essai, pesé, purifié, après quoi les marchandises sont livrées. Mais elles ne sortent jamais sans avoir été payées; ou si le Facteur accorde des crédits, c'est toujours à ses propres risques. On ne lui tient pas compte non plus des présens qu'il est obligé de faire aux Marchands Nègres. Cependant on lui accorde beaucoup au-delà de ce qu'ils peuvent valoir, pour encourager sa diligence & son zèle.

A qui ils ont  
affaire.

Les Nègres qui viennent de l'intérieur du Pays pour le Commerce, sont ordinairement des Esclaves, entre lesquels il y en a toujours un que les Maîtres ont choisi pour servir de Chef à la caravane. Il est traité avec beaucoup de caresses par les Hollandois, qui sont intéressés à se l'attacher, parce qu'il dépend de lui de s'adresser aux Comptoirs Anglois, ou Danois, ou Prussiens. Ils lui marquent plus d'attention & de respect (47) qu'ils n'en auroient pour ses Maîtres dans toute autre occasion.

Sujetion humiliante des Portugais.

Tous les Vaisseaux Portugais, qui viennent du Brésil, pour faire le Commerce en Guinée, sont sujets à la visite des autres Nations, & courent risque d'être confisqués s'ils apportent d'autres marchandises que de l'or. Les Hollandois prétendent les obliger de faire leur déclaration à Mina ou dans quel qu'autre Comptoir, & de payer certains droits; après lesquels ils leur accordent la liberté de commercer au long des Côtes. Sans cette formalité, leurs Gardes-Côtes ne manquent pas de s'en saisir. Un privilège, si humiliant pour les Portugais, vient à la Hollande de la cession qu'elle leur a faite de tout ce qu'elle possédoit au Brésil, en échange pour ce qui leur appartenait sur la Côte d'Or. Ce Traité, réel ou non, les a long-tems exposés à toutes sortes d'outrages, sans qu'ils en aient fait des plaintes ou qu'ils aient employé les représailles, jusqu'en 1720, que le Ministre de Portugal à la Haye, s'efforça d'obtenir là-dessus un nouveau règlement (48).

Ancien ordre de Mina sous les Portugais.

Après la découverte de cette Côte par les Portugais, & les dépenses qu'ils avoient faites pendant plusieurs années pour y élever des forteresses, le Roi d'Espagne, dont ils devinrent les Sujets, se regardant comme le maître absolu de tous leurs Etablissmens, accorda, sous un tribut annuel de cent pièces d'or, le Château de Mina & ses dépendances à une Compagnie de Marchands Portugais. Il défendit en même-tems, sous peine de mort, à tous ses autres Sujets, de porter leur Commerce dans les mêmes lieux sans la permission de cette Compagnie. Ce fut alors que le Château fut mieux fortifié qu'il ne l'avoit été depuis sa fondation. Les Gouverneurs, dont le Roi s'étoit réservé la nomination, étoient changés tous les trois ans. Il choisissoit, pour cet Emploi, d'anciens Officiers qui étoient demeurés sans récompense après de longs services, & qui trouvoient dans un poste si avantageux le moyen de faire promptement leur fortune (49).

Les dignités qui suivoient le principal Commandement, étoient celles de

(47) Bosinan, p. 92. & suivantes.

(48) Des Marchais, Vol. I, p. 240.

(49) Atkins, *ubi sup.* p. 113.

Chapellain; de Viador, ou de premier Facteur; de Procureur du Roi, ou de Juge; de Commandant de la garnison; de premier Commis de la Compagnie, & d'autres Officiers subalternes, qui faisoient tous leur résidence dans le Château. Les Soldats & les Artisans avoient leurs logemens dans la Ville voisine, & se rendoient au Château pour l'exercice de leurs fonctions, à des heures marquées. Mais lorsqu'il ne se trouvoit pas de Vaisseaux dans la rade, la garde se faisoit avec beaucoup de négligence.

La garnison étoit composée de Criminels, qui avoient été bannis pour toute leur vie. En 1600, leur nombre étoit si diminué, qu'il n'en restoit pas plus de trente, la plupart accablés de maladies, & renfermés dans une Infirmerie, hors des murs. Cependant Artus, qui les vit dans cet état, rend témoignage (50) qu'il y avoit entr'eux plusieurs personnes de qualité & d'honneur. Ils étoient payés par le Roi, qui s'étoit chargé de toute la dépense militaire. Mais lorsque le Commerce eut commencé à languir, la Cour d'Espagne se relâcha beaucoup pour l'entretien de cette milice. La foiblesse & la misère de la garnison alloient quelquefois si loin, qu'un Soldat n'auroit pas osé sortir du Château, dans la crainte d'être pris ou tué par les Hollandois, ou par les Nègres qui avoient embrassé leurs intérêts. Enfin la situation des Portugais étoit si triste en 1600, qu'ils ne recevoient pas annuellement plus d'une ou deux Barques de l'Europe, & que tout le Commerce de la Côte étoit déjà passé entre les mains des Hollandois (51).

Les Flottes de Lisbonne venoient à Mina deux fois l'année; dans le cours d'Avril & de Mai, & dans celui de Septembre & d'Octobre, qui sont les saisons pour cette Côte. Ces Flottes consistoient ordinairement en quatre ou cinq Vaisseaux, qui, après avoir débarqué leurs cargaisons, passaient un mois ou cinq semaines à se rafraîchir & à prendre des provisions. Les Négocians n'avoient pas d'autre peine que d'envoyer leurs marchandises aux Facteurs, qui leur faisoient remettre l'or à mesure qu'ils le recevoient en échange. Le voyage ne demandoit que huit ou neuf mois pour aller & revenir; au lieu que les Hollandois y en mettoient souvent dix ou douze, & quelquefois dix-huit, parce que n'ayant point alors de Châteaux ni de Comptoirs où ils pussent déposer leurs marchandises, ils employoient autant de tems sur la Côte à finir leur cargaison, que les Portugais à faire le voyage entier. Cependant ils envoyoient tant de Vaisseaux, que dès ce tems-là le Commerce des Portugais étoit languissant, & suffisoit à peine pour l'entretien de leurs Forts; sans compter que les Hollandois donnoient les marchandises à meilleur marché que les Portugais ne les achetoient à Lisbonne.

Tandis que le Commerce étoit entre les mains des seuls Portugais, les Nègres recevoient la loi d'eux pour le prix des marchandises, & se voyoient forcés, comme on l'a déjà remarqué, d'apporter de l'or jusqu'à la valeur de quatre mille florins, pour obtenir que les magasins fussent ouverts. Encore n'avoient-ils pas la liberté de choisir. Il falloit prendre tout ce qu'il plaisoit aux Portugais de leur présenter. Ainsi le Commerce d'Afrique devoit apporter alors des profits immenses au Portugal. Les Habitans du Canton de Mina vivoient dans une si rigoureuse contrainte, que sur le soupçon d'être

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.  
Dignités qu'ils  
y avoient éba-  
bliés.

De quoi leur  
garnison étoit  
composée.

Quelle des Ventes  
de Commerce  
à Mina.

Antérieur l'éve-  
nue des Portu-  
gais.

(50) Le même, p. 117.

(51) *Ibid.*



CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.

moindre commerce avec les Hollandois, ils étoient emprisonnés & toutes leurs marchandises saisies. Dans ce tems, où le pouvoir des Portugais étoit comme arbitraire, ils voyageoient librement dans les Pays voisins de leurs Etablissmens; mais, ensuite, à peine osoient-ils sortir de leurs garnisons, & les Nègres secouèrent le joug par degrés.

Obligation que leur a le Canton de Mina.

Pendant il faut avouer que le Pays est redevable aux Portugais de plusieurs avantages, dont il a continué de jouir après leur départ, quoique dans l'origine ils n'y eussent cherché que leur propre intérêt. Tel est celui de la multiplication de plusieurs sortes de bestiaux, qui étoient tout-à-fait inconnus aux Nègres de Mina; celui de la transplantation du maïs & des cannes de sucre, & celui d'avoir aujourd'hui, en abondance, des bananes, & quantité d'autres fruits qui n'étoient pas plus connus sur leur Côte.

Pourquoi ils ont pris des femmes du Pays.

Les Portugais supportoient beaucoup mieux que les Hollandois toutes les incommodités du climat. On attribue cette différence à leur sobriété. Mais leurs femmes ne résistoient pas long-tems à l'air d'Afrique, & les plus robustes y étoient sujettes à des maladies qui les emportoient en peu de mois. Aussi les Portugais qui s'établissoient sur la Côte s'accoutumoient-ils (52) au commerce des femmes du Pays. Bien-tôt il sortit de ces liaisons une race de Mulâtres, qui mit de la distinction parmi les femmes. Celles de la nouvelle espece prirent plus de soin de leur parure, & se rendirent plus aimables par la douceur de leurs manieres.

Lorsque les Hollandois eurent commencé à s'établir sur la Côte d'Or, le premier rang, parmi eux, étoit celui des Officiers militaires, & même des Soldats, que le Directeur général ne faisoit pas difficulté d'employer aux affaires du Commerce, quand ils étoient capables de manier la plume. Mais leur mauvaise conduite a fait abandonner cette méthode; & par un règlement particulier de la Compagnie, les Militaires sont exclus de la direction & des détails mêmes du Commerce.

Grades & Emplois de l'Etablissement Hollandois.

On s'éleve aux Emplois par degrés. Celui par lequel on commence, est l'Office de *Sous-Facteur*, ou de *Commis*, avec vingt-quatre florins d'appointemens par mois. Ces *Sous-Facteurs* reçoivent la plus grande partie de l'or, & rendent leurs comptes aux *Facteurs* ordinaires, ou immédiatement au principal *Facteur*, qui n'est comptable qu'à la Compagnie. Comme les magasins généraux sont à Mina, l'Emploi des *Sous-Facteurs* est d'autant plus important, qu'ils ont en grande partie l'administration des vivres & des provisions. Aussi les *Facteurs*, qui sont responsables pour leurs *Commis*, ont-ils les yeux sans cesse ouverts sur leur conduite.

*Sous Facteurs.*

C'est entre ces *Commis* ou ces *Sous-Facteurs* qu'on choisit les *Facteurs* ou les *Commissaires* qui doivent résider dans les Forts. Outre la direction du Commerce, ils y sont revêtus du Commandement. Leurs appointemens sont de trente-six florins par mois, sans y comprendre dix florins pour l'entretien de deux domestiques, & vingt pour aider aux frais de leur table. Le Fort de Mawri, ou de Cormantin, étant le plus considérable, après Mina, c'est à la longueur des services, qui suppose ordinairement l'âge & l'expérience, que ce Poste est accordé par la Compagnie; car elle s'est ré-

(52) Arthus, dans la Collection de Bry, Part. VI, p. 114, & suiv.

servé le droit d'y nommer, comme à celui de premier Facteur de Mina, qui, n'ayant au-dessus de lui que le Directeur général, jouit par mois de cent florins d'appointemens, sans compter d'autres avantages particuliers pour l'entretien de sa maison.

Un premier Facteur de Mina, qui a servi fidèlement pendant trois ans dans cet office, a de justes prétentions au Gouvernement général, c'est-à-dire au premier emploi de toute la Côte. La Compagnie, qui confie toute son autorité à son Gouverneur, apporte beaucoup d'attention à ce choix. Elle lui donne par mois trois cens florins d'appointemens, avec quantité de droits sur le Commerce, qui assurent la fortune d'un homme sage & intelligent (53).

Jusqu'à l'année 1699, le Facteur de Mauri tiroit des avantages particuliers du Commerce des Esclaves, sur les Côtes d'Ardra & de Juida. Ces profits l'emportoient même sur ceux du Commerce de l'or, qui étoit tombé depuis quelque tems dans une grande langueur. Mais sur quelques informations, que Bosman juge assez mal fondées, la Compagnie s'est déterminée à confier le Commerce des Esclaves aux Capitaines de Vaisseaux qu'elle envoie. La plupart, dit Bosman, connoissant peu le génie des Nègres, il y a peu d'apparence que ce réglemant ait autant de succès qu'on se l'imagine (54).

Outre les emplois du Commerce, la Compagnie a d'autres Officiers au Château de Mina. Le premier est le *Fiscal*, dont les appointemens sont de cinquante florins par mois, & dix pour l'entretien de ses domestiques; avec le droit de manger à la table du Général. Si ce salaire paroît médiocre, les profits casuels sont très- considérables. Le Fiscal a le tiers de l'or & des marchandises, qui sont confisquées sur toute la Côte. Il a de même le tiers de toutes les amendes; ce qui monte à de fort grosses sommes.

Après lui, c'est le Contrôleur général, dont l'emploi consiste à tenir tous les livres de compte. Ses appointemens sont de soixante dix florins par mois, dix pour l'entretien de ses domestiques, & vingt-cinq pour aider aux frais de sa table. Il a sous lui un Lieutenant, aux appointemens de trente florins, & deux Secrétaires.

L'Officier qui le suit est le Contrôleur de la garnison, avec trente six florins d'appointemens comme les sous-Facteurs. Mais pour suppléer à la médiocrité de ce salaire, il a cinq pour cent sur tous les effets de ceux qui meurent sur la Côte, & le droit de les faire vendre publiquement lorsqu'il trouve de la difficulté à s'accorder avec les héritiers.

Le poste suivant est celui de Secrétaire du Château, qui n'a d'appointemens fixes que quinze florins par mois, mais à qui l'occasion ne manque pas de gagner beaucoup davantage. On en peut juger par le nombre de ses Commis, qui est toujours de trois ou quatre.

Enfin le dernier office & le moins lucratif est celui de *sous-Fiscal*, ou d'Auditeur. Son emploi n'est pas fort honorable, parce qu'il ne consiste qu'à prendre des informations au désavantage d'autrui. Ses appointemens ne sont que de vingt florins par mois; mais il a le dixième de toutes les confiscations. Comme les fonctions de son office le rendent méprisable, la Compagnie a voulu, pour lui attirer un peu de considération, qu'il eût la préséance sur les

(53) Tout ce qui précède est tiré d'Arctus, *ubi supra*.

(54) Bosman, p. 93. & suiv.

CÔTE BOON.  
GEOGRAPHIE.  
Premier Facteur  
de Mina.

Ses avantages.

Facteur de  
Mauri. Sup  
pression de ses  
droits.

Autres Officiers.  
Fiscal.

Contrôleur gé-  
néral.

Contrôleur de  
la garnison.

Secrétaire du  
Château.

Auditeur.

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.

Toute la Côte  
n'a qu'un Minis-  
tre pour la Reli-  
gion.

sous-Facteurs. C'est ainsi que le Fiscal, dont l'emploi n'est gueres plus propre à le faire aimer, prend le rang sur tous les Facteurs, & passe même pour le second personnage de toute la Côte (55).

Les intérêts de la Religion paroissent assez négligés chez les Hollandois de la Côte d'Or, puisque dans un espace de cette étendue il n'y a qu'un seul Ministre, avec un simple Clerc. Le Ministre est néanmoins assez bien payé. Ses appointemens sont de cent florins par mois, sans compter l'amende spirituelle, qui tourne à son profit. Elle est de vingt-cinq sous, pour chaque Officier qui s'absente du service divin. Le Clerc n'a, par mois, que vingt florins.

Enfin, voici l'ordre établi parmi les Officiers de Mina. 1. Le Directeur général. 2. Le Ministre. 3. Le Fiscal. 4. Le premier Facteur. 5. Deux ou trois autres principaux Facteurs. 6. Sept ou huit Facteurs ordinaires. 7. Neuf ou dix sous-Facteurs. 8. Dix-neuf ou (56) vingt Commis assistans. 9. Le garde-Magazin. 10. Le Controleur général. 11. Son Lieutenant. 12. Le Controleur de la garnison. 13. Le Clerc du Ministre. 14. Le sous-Fiscal ou l'Auditeur.

Gouvernement.

La principale partie du Gouvernement est entre les mains du Directeur général, & les Officiers des Forts ne peuvent rien entreprendre sans sa participation. Cependant les affaires difficiles ou de grande importance doivent être exposées devant le Conseil, qui est composé du Directeur général, du Fiscal, des principaux Facteurs, du Porte-Étendard & du Controleur général. On y joint les Commandans des Forts, lorsqu'ils se trouvent à Mina, ou que la nécessité des conjonctures les y fait appeller.

Le pouvoir du  
Gouvernement a  
trop d'étendue.

Dans cette assemblée, chaque membre a droit d'expliquer librement son opinion, ou de donner son suffrage à celle qu'il approuve. Mais comme l'autorité du Directeur général est fort étendue, & qu'il a le pouvoir de déplacer les Officiers sur toute la Côte, sans rendre compte de ses motifs, chacun observe son visage & se conforme ordinairement à ses intentions. L'Auditeur en conclut que les affaires de la Compagnie ne peuvent jamais prospérer sous de mauvais Gouverneurs. Il exhorte la Compagnie à moderer leur pouvoir, & représente avec force les avantages qui reviendroient d'une administration plus régulière, où tous intérêts seroient ménagés avec plus de justice & de discrétion (57).

### §. V.

#### *Description du Cap-Corse, principal Etablissement des Anglois en Guinée.*

Plusieurs Villes  
dans les pays.

LE petit Royaume de *Fétu*, dont le nom est revenu tant de fois, offre, au long de la Côte, plusieurs Villes, dont la principale est *Ogoua*, près du Cap Corse. Ce Cap, qui est situé à quatre degrés quarante neuf minutes de latitude du Nord, est fameux par l'Etablissement des Anglois (58).

La situation de  
ce grandeur.

*Ogoua*, suivant la description d'Artus, est placée sur la pente d'un terrain qui s'éleve par degrés, & défendue par un rocher, contre lequel les flots se

(55) Bosman, p. 96. & suiv.

(56) Ce nombre varie, suivant les occasions & la quantité des affaires.

(57) Bosman, p. 98. & suiv.

(58) Barbot, p. 168.

brisent avec tant de violence, que le bruit se fait entendre de fort loin (59). Barbot dit que cette Ville contient environ cinq cens maisons, séparées par des rues étroites & tortues, & que de la Côte on la prendroit pour un amphithéâtre. Elle est gouvernée par un Brasso, un Griffon & un Cabaschir (60). Le canon du Château la commande entièrement. Des Marchais n'y compte que deux cens maisons. C'est le même nombre qu'Artus y trouva vers l'année 1600. Il ajoute que les rues y étoient alors bien percées, & qu'il y avoit au centre de la Ville une grande Place carrée, où, pour de l'or, (61) on pouvoit trouver toutes sortes de commodités. Les maisons sont de terre, mais propres, & la plupart meublées de chaïses, de banes, de nattes, de pots de terre & de chaudrons (62). Cette Ville, suivant Barbot, est renommée par l'abondance des provisions qu'on y apporte des Cantons voisins & qui s'y vendent tous les jours au marché. On y trouve aussi une assez grosse quantité d'or (63), qui vient de Fétu, d'Abrambo, d'Asiento, & même de Mandingo. Artus & Villault vantent ce marché comme le plus riche de la Côte d'Or & le plus abondant pour les provisions (64). Atkins dit qu'il est tenu par les femmes de la Ville, qui étalent leur *Kanky*, leurs papas, leur savon, & sur tout beaucoup de poisson, que leurs maris pêchent tous les jours dans la Rade. Elles ont des balances, qui leur servent à peser jusqu'au moindre grain de poudre d'or. Une douzaine de bâtons de cire, deux livres de sucre, deux ou trois pièces de bœuf salé se vendent un *Akki*, c'est-à-dire, le tiers d'un écu d'Angleterre (65).

La Ville d'Ogoua étoit autrefois fort peuplée; mais elle s'est ressentie, comme les autres, de la guerre des Commeniens. D'ailleurs, la multitude des Vaisseaux Anglois d'Inferlope lui a fait perdre un grand nombre d'Habitans. Lorsqu'ils relâchent ici, dans leur route pour Juida, ils en prennent toujours quelques-uns, sous prétexte d'en tirer quelque service pour le Commerce des Esclaves; & rarement leur arrive-t-il de les renvoyer. C'est Bosman qui les accuse de cette perfidie (66), & qui représente Ogoua comme une Ville ruinée. Cependant il faut qu'elle ait trouvé le moyen de se rétablir, car Smith assure (67) qu'il l'a trouvée grande, peuplée, & les Habitans fort sociables. Atkins (68) les donne pour les meilleurs Nègres de tout le Continent. Ces deux Auteurs attribuent cette bonté de caractère à la fréquentation des Européens. En effet, le commerce des Anglois & des Hollandois doit avoir changé leurs mœurs, puisque du tems d'Artus ils étoient trompeurs & méchans; qualifiés, dit cet Auteur, qu'ils avoient contractés dans le commerce des Portugais (69). Malgré le changement qu'il leur attri-

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.

See Ed. 1701.

Comment la  
Ville d'Ogoua  
s'est dépeuplée.

Elle s'est rétablie.

Caractère de ses  
Habitans.

(59) Artus, *ubi sup.* p. 49.

(60) Ce sont des titres de dignité.

(61) Barbot, *ibid.*

(62) Des Marchais, Vol. I. p. 266.

(63) Barbot, *ibid.*

(64) Atkins, p. 99.

(65) Le Pays de Mandingo, ou Mandinga, est à deux cens lieues de Mina, dans les terres, entrant au Nord-Ouest, du moins si l'on s'en rapporte aux Nègres d'Ogoua. Ils en représentent les Habitans comme une Nation

sauvage & sanguinaire. Barbot dit que la Capitale de ce Pays se nomme *Songo*; qu'elle est à dix degrés de latitude du Nord, & vers le sixième degré de latitude Ouest de Londres; que le Pays est riche en or, & que les Habitans en transportent beaucoup à Tombuto, au Nord du Sénégal. Barbot, *ubi supra.*

(66) Artus, *ubi sup.* Villault, p. 127.

(67) Atkins, p. 100.

(68) Bosman, p. 51.

(69) Smith, p. 123.

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.

bue, Barbot remarque qu'ils sont rusés, & qu'ils entendent merveilleusement l'art d'altérer l'or; qu'ils sont fort paresseux, sur-tout pour la culture de leurs terres, qui leur rendroient le fruit de leur travail avec usure; qu'ils ont le défagréable usage de laisser pourrir leur poisson pendant plusieurs jours avant que de le manger. & que par le même goût de puanteur & de malpropreté ils se soulagent de leurs besoins naturels autour de leurs maisons & dans toutes les parties de la Ville; ce qui rend l'air infect & mal-sain, sur-tout dans les tems humides.

Atkins observe que ceux qui s'emploient au travail du fer ou du cuivre, deviennent bien-tôt d'excellens ouvriers (70).

Noms qu'ils  
donnent à leurs  
enfants.

Leur usage, pour les noms, est de donner à leurs enfans celui du jour auquel ils sont nés. *Quaschy*, *Yeday*, *Kujo*, qui sont des noms communs parmi eux, signifient Dimanche, Lundi, Mardi. Cependant, à l'âge viril, ils les changent souvent dans quelqu'autre dénomination, qui exprime leurs qualités naturelles, telle que *Pirroquet*, *Lion*, *Loup*, &c. Ils nomment de même les Blancs avec lesquels ils ont quelque commerce, & les allusions qu'ils font à leurs qualités sont toujours fort justes (71).

Leur intrépidité  
à la pêche, &  
dans les autres  
occupations.

Smith vante beaucoup (72) leurs inclinations guerrières, quoique pendant la paix ils fassent leur principal exercice de la pêche. Ils y sont fort adroits, sur-tout à jeter le filet, avec lequel ils prennent toutes sortes de poisson sur la surface de l'eau. La pêche à la ligne ne leur est pas moins familière. C'est un spectacle agréable, de voir sortir chaque jour au matin une flotte de quatre-vingt ou cent Canots du Cap-Corse, & de les voir revenir chargés de poisson vers le soir. Le Mercredi est le seul jour qui soit excepté du travail, parce qu'il est consacré à l'honneur du Fétiche. La pluie n'est point un obstacle pour la pêche, ni même la crainte des orages. Il arrive souvent que (73) les Canots sont repoussés par une tempête une heure ou deux après leur départ. Cette intrépidité des Habitans d'Ogoua est confirmée par le témoignage de Phillips. Il les a vus boire & s'enivrer sur des barils de poudre qu'ils achètent des Anglois, au risque d'y laisser tomber quelques étincelles de leurs pipes, qu'ils ont continuellement à la bouche. Aussi leur arrive-t-il assez souvent de sauter; & de-là vient l'usage établi parmi les Anglois, de faire écarter leurs Canots lorsqu'on leur a vendu de la poudre, & de les tenir à cent toises au moins du Vaisseau, jusqu'à ce que leurs affaires soient expédiées (74).

Origine du nom  
Cap-Corse & du  
Château.

Le nom de *Cap-Côte*, que les Anglois emploient souvent, est une corruption de *Cabo-Corso*, ancien nom Portugais. Ce Cap est formé par une pointe angulaire, dont les côtés Sud & Est sont baignés par la mer. C'est sur ce Cap, neuf milles à l'Est de Mina, qu'est situé le Fort Anglois du même nom, principal Etablissement de la Compagnie d'Angleterre sur la Côte d'Or.

Les Portugais s'étoient établis dans ce lieu vers l'année 1610. Ils y avoient fondé le Château de Cabo-Corso, sur un grand rocher qui s'avance dans la mer. Mais, peu d'années après, ils furent dépossédés par les (75) Hollandois, auxquels cette Place doit la plus grande partie de sa force. Cependant

(70) Atkins, p. 99.

(71) Artus, *ubi supra*.

(72) Smith, *ubi supra*.

(73) Smith, p. 123.

(74) Phillips, p. 107.

(75) Smith, p. 122.

sement  
de leurs  
ont le  
s'avant  
proprieté  
& dans  
sur-tout

re, de  
auquel  
mi eux,  
es chan-  
qualités  
ême les  
s font à

ne pen-  
ont fort  
ortes de  
oins fa-  
ain une  
revenir  
excepté  
est point  
souvent  
ux après  
ar le té-  
poudre  
rincelles  
rive-r-il  
lois, de  
e les te-  
es soient

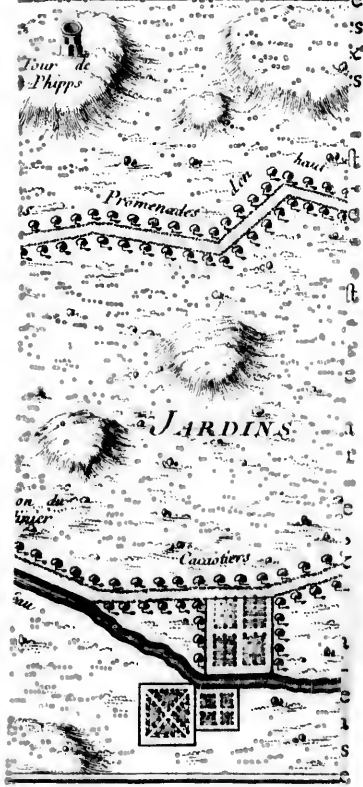
ruption  
inte an-  
ap, neuf  
apal Eta-

avoient  
dans la  
Hollan-  
pendant

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.  
Les Anglois  
Pen'event aux  
Hollandois

ANGLOIS ET DE  
AP DE CORSE.  
sur 4. Degrés 50. Minutes

Il leur demeura  
par le Traité de  
Breda



Description de  
la Place

Perspective du  
Château

32  
bu  
la  
rei  
né  
qu  
ils  
toi  
da

vis LA VILLE

Donne suite  
donnés à leurs  
entons

ils  
fig de Latitude?

ge  
na  
Bl  
let

da  
ad  
po  
mi  
flo

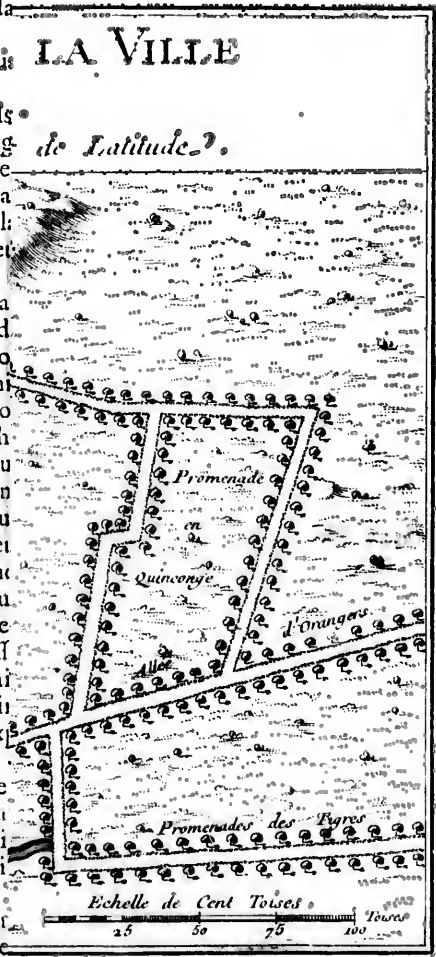
Leur Intrepidité  
à la pêche, &  
dans les autres  
occasions.

ch  
du  
un  
qu  
lei  
me  
qu  
de  
aff  
far  
ni  
exp

Origine du nom  
Cap-Cote & au  
Côteaux.

de  
gu  
mi  
bli

for  
me  
de



quelques Ecrivains prétendent que les Hollandois l'acheterent d'un certain *Carolef*, qui l'avoit bâti pour la Compagnie Danoise. En 1664, il fut détruit par les Anglois, sous le commandement de l'Amiral *Holmes*. L'année suivante, *Ruyter*, Amiral Hollandois, fut chargé de venger sa Nation avec une Escadre de treize Vaisseaux de guerre. Il attaqua les Anglois sur route la Côte, ruina leurs Comptoirs, & leur détruisit quantité de Vaisseaux. La perte de la Compagnie d'Angleterre fut estimée à deux cens mille livres sterling. Mais les Hollandois, avec toutes leurs forces, ne purent se saisir du Château, quoiqu'il eût alors très-peu d'étendue. Le Traité de Breda en assura la possession aux Anglois; & Charles II. ayant formé en 1672 une nouvelle association de Commerce, sous le nom de Compagnie Royale d'Afrique, les Directeurs s'attachèrent à lui donner cette force & cette beauté, qui lui font tenir le premier rang sur la Côte après le Château de Mina (76).

Les murs sont fort hauts & fort épais, sur-tout du côté de la terre. Une partie est composée de pierres de roc, & l'autre de grandes briques, que les Anglois fabriquent (77) à quelque distance de la Place. C'est l'excellence & la hauteur des murs qui fait la principale force, du moins contre les attaques des Nègres (78).

La parade intérieure, élevée de vingt pieds au-dessus de la surface du rocher, forme une place carrée, qui, étant ouverte à l'Est vers la mer, est rafraîchie par des vents fort doux, & fait découvrir la pointe de la Reine-Anne (79) & les Vaisseaux qui se trouvent dans la rade d'Anamabo. Cette plate-forme est munie de treize grosses pièces de canon. Les trois autres côtés du carré sont fort bien bâtis, & contiennent des logemens spacieux, avec leurs offices & d'autres commodités; sur tout le côté du Sud, qui est occupé par une grande & belle Chapelle, appuyée contre le mur de la Place, qui, étant couvert lui-même en dehors par une grande partie du rocher nommé *Tabora*, n'a pas besoin de ce côté-là d'autre défense (80) contre toutes sortes d'attaques.

Les treize pièces de canon, qui sont sur la plate-forme, commandent la rade & son entrée. Le lieu du débarquement n'est pas moins commandé par la mousqueterie, de derrière les rochers. Le Château a quatre bastions, montés de vingt-neuf pièces de canon, depuis le mignon jusqu'à neuf livres de balle. Il y en a dix sur les creneaux, cinq ou six sur le rocher de *Tabora*, dans une tour ronde, qui sert à tenir en respect les Nègres de la Ville, & qui n'a pas d'autre utilité, parce que le Château même la commande entièrement (81).

La perspective du Château de Mina est belle & régulière du côté de la mer. Ses fortifications sont bien imaginées, & l'art a tiré tout le parti possible de la disposition naturelle du rocher. On y entre par une porte grande & bien munie, qui fait face à la Ville, & d'où l'on tombe aussi-tôt sur la parade carrée, dans laquelle on peut ranger facilement quatre ou cinq cens hommes & les exercer. Ses quatre bastions communiquent de l'un à l'autre par un chemin-couvert; & la chaîne est une belle batterie de quinze pièces, qui

(76) Barbot, p. 169. &amp; Villault, p. 127.

(77) Barbot, *ubi sup.*

(78) Atkins, p. 28.

(79) En Anglois, Queen Ann's Point.

(80) Smith, p. 123.

(81) Barbot, p. 169.

CÔTE D'OR,  
GEOGRAPHIE,  
Les Anglois  
l'enlevèrent aux  
Hollandois.

Il leur demeure  
par le Traité de  
Breda.

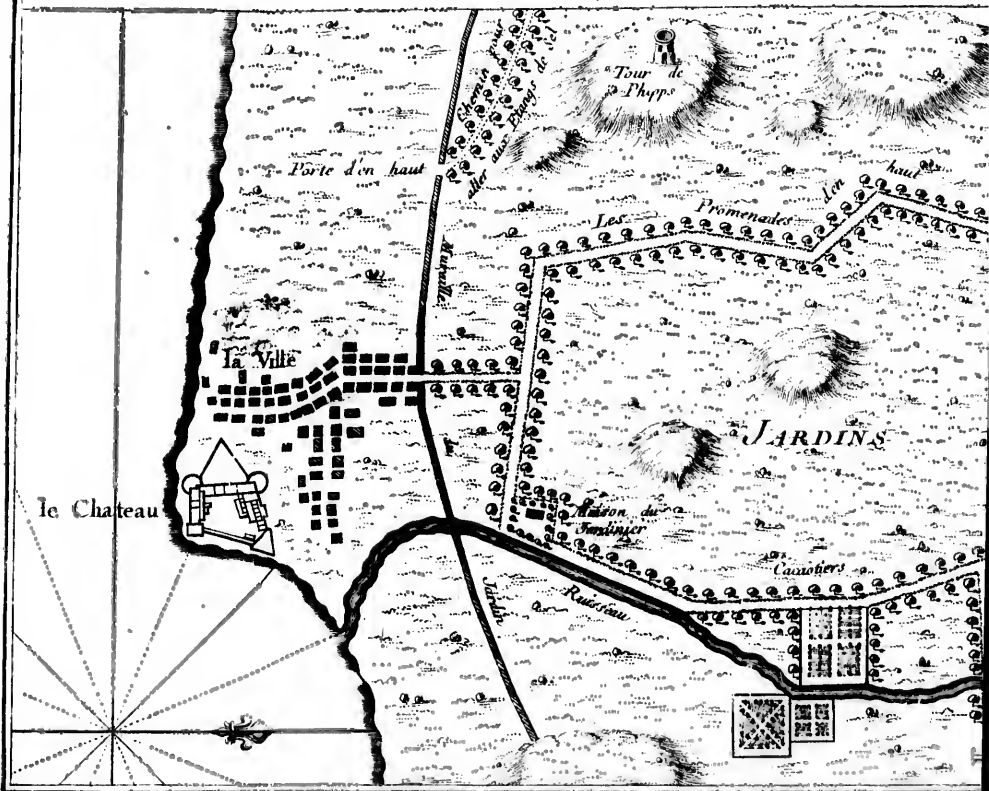
Description de  
la Place.

Perspective du  
Château.



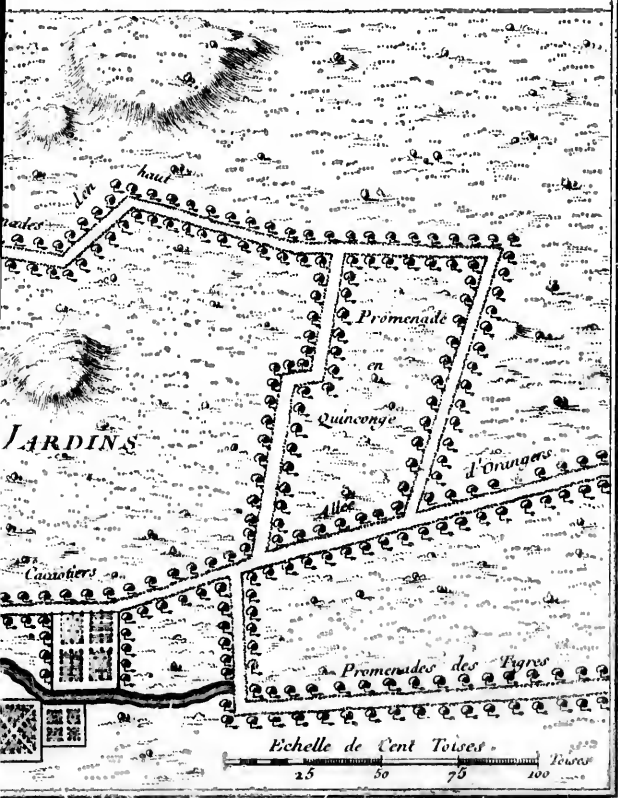
# PLAN DU FORT ANGLOIS ET DE DU CAP DE CORSE.

Situs à la Côte de Guinée par 4. Degrés 50. Minutes de



IS ET DE LA VILLE  
CORSE.

à 50. Minutes de Latitude.



Tome II. N° 6.

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.  
Nombre total  
de l'artillerie.

sont pointées assez bas pour commander la rade (82). Smith observe que toute l'artillerie du Château (83) consiste en quarante grosses pièces, sans y comprendre les demi-coulevrines. Phillips en compte à peu près le même nombre, dont la plupart, dit-il, sont de fonte. Il ajoute que la garnison est ordinairement composée de cent hommes (84). Suivant Barbot, elle est de cent Blancs, & du même nombre de Nègres, avec leurs Officiers respectifs, tous vêtus de rouge & payés par la Compagnie (85). Phillips ne nomme qu'un Officier militaire, qui commande la garnison sous les Agens, & qui porte le titre de Capitaine, quoiqu'il ne soit que le Lieutenant du Château. Chaque nuit la porte se ferme à huit heures. Elle est gardée (86) régulièrement, & la garde prend le mot du guet du principal Facteur.

Etat de la garnison.

Malgré tant de témoignages, qui représentent avantageusement la garnison, Bosman s'efforce d'en faire prendre une idée fort différente. Après avoir décrit la force & la beauté de la Place, il ajoute que la milice y est toujours dans un état misérable, & moins capable d'inspirer la terreur que la pitié. Il en donne pour raison la facilité que les Anglois ont à recevoir les déserteurs Hollandois, par un faux principe de bonté, qui est, dit-il, une infraction ouverte des Articles. D'ailleurs ils trouvent de l'avantage, continue-t-il, à recevoir des yvrognes, qui emploient leur argent à boire du pounch, liqueur très-mal-saine, sur laquelle plusieurs de leurs Agens font un profit d'autant plus considérable, qu'ils la vendent aux soldats le double de son prix. Ceux qui font peu de dépense (87) peuvent compter d'être bien battus; car, si l'on en croit Bosman, les Agens s'embarrassent peu si leurs soldats ont assez de conduite pour employer leur paie à se bien nourrir, pourvu qu'ils en achètent du pounch; désordre néanmoins qui fait périr une partie de la garnison, & qui donne au reste l'air d'une troupe de mendiants. Mais l'Auteur en est d'autant moins surpris, que la plupart des Agens mêmes & des Facteurs meurent d'un excès de gourmandise ou (88) d'ivrognerie. Au reste, Smith ne fait pas plus de grâce que Bosman à ses compatriotes, & les accuse d'abrèger leur vie par l'usage continuél des liqueurs fortes.

Yvrognerie des  
Soldats & des  
Facteurs.

Ruyter se rebute  
de l'attaque du  
Cap-Corse.

En 1665, Ruyter ayant observé qu'il n'avoit qu'une longue pointe de sable pour débarquer ses gens au Cap-Corse, & que si le Château se défendoit seulement trois jours on pouvoit leur couper l'eau & les vivres; apprenant d'ailleurs que les Nègres de Fetu étoient déterminés à prendre parti pour les Anglois, il crut devoir abandonner son entreprise, en s'étonnant beaucoup (89) que les Hollandois eussent laissé prendre si facilement possession d'une Place de cette importance à des rivaux tels que les Anglois. Atkins observe qu'un des bastions s'avance assez pour donner une vue admirable au long des Côtes, & qu'avec un telescope on voit de fort loin les Vaisseaux à la voile, & ceux mêmes de la rade de Mina (90).

Avec tous ces avantages, le Château du Cap-Corse n'est pas à couvert de

(82) Phillips, p. 204.

(83) Smith, p. 128.

(84) Phillips, *ubi sup.*

(85) Barbot, p. 278.

(86) Phillips, *ubi sup.*

(87) Bosman, p. 49.

(88) Bosman, *ibid.*

(89) Barbot, p. 269.

(90) Atkins, p. 99.

tout  
au l  
con  
fort  
car  
Roi  
L  
rev  
por  
deu  
trou  
sien  
un a  
rant  
L'Ar  
à di  
men  
pour  
Phil  
dit-i  
L  
n'est  
Eccle  
toute  
regle  
Con  
gard  
O  
jeun  
à écr  
mais  
s'y o  
Pr  
tres  
en A  
En  
y ren  
nent  
pour  
la fu  
de V  
tems  
un se

(91)

(92)

(93)

(94)

toutes sortes d'ennemis. Trois grandes collines qui n'en sont pas éloignées, au Nord-Ouest & au Nord-Est de la Ville, pourroient l'incommoder beaucoup si l'on y élevoit trois batteries. C'est cette raison qui rend les Anglois fort attentifs à se ménager l'affection des Nègres du Pays. Ils n'épargnent ni caresses ni présens; sans compter une somme qu'ils payent chaque mois au Roi de Fetu pour le privilege du terrain (91).

Les logemens du Château sont spacieux & commodes. Ils ont trois faces, revêtues de fort belle brique (92). Les barraques mêmes des soldats l'emportent beaucoup sur celles de tous les autres Forts d'Afrique. Ils sont logés deux à deux, & payés régulièrement une fois la semaine en poudre d'or. On trouve d'ailleurs dans le corps de la Place un très-grand magasin, & plusieurs petits; des loges commodes pour les Esclaves; une bonne forge, & un atelier bien fourni pour les ouvrages de fer; une grande cuisine, d'autant plus nécessaire, que les Facteurs entretiennent une table excellente. L'Auteur remarque néanmoins qu'ils ne mangent que deux fois le jour; l'une à dix heures du matin, l'autre à quatre heures après midi. Ils sont ordinairement seize à la même table; & l'on a vû des années où cette dépense montoit pour la Compagnie jusqu'à douze ou quinze cens livres sterling. Cependant Phillips ne la fait pas monter ordinairement si haut, parce que les provisions, dit-il, ne sont pas cheres dans le Pays (93).

L'appartement du Directeur général communique à la Chapelle, qui (94) n'est qu'une grande salle, à double usage, car on y mange & l'on y fait le Service Ecclésiastique. Le premier étage est orné d'un fort beau balcon, qui regne dans toute l'étendue de la façade. On y trouve plusieurs escaliers, à des distances réglées, & quantité de petites boutiques autour du mur, sous le balcon. Les Comptoirs, c'est-à-dire, les chambres qui servent pour les comptes & pour la garde des livres, sont aussi fort spacieux & fort commodes (95).

On entretient, dans l'enceinte du Château, une Ecole pour l'instruction des jeunes Nègres de la Ville; & sous prétexte de leur faire apprendre à lire & à écrire, on s'efforce de leur inspirer du goût pour la Religion chrétienne; mais jusqu'à présent on a tiré peu de fruit de ce travail, parce que les parens s'y opposent avec beaucoup d'obstination.

Près de la porte est un donjon, où l'on renferme les meurtriers, les traîtres & les autres criminels, en attendant l'occasion de les faire transporter en Angleterre, pour y être jugés suivant les loix (96).

Enfin, sous la plate-forme, on a taillé dans le roc une grande voûte, pour y renfermer les Esclaves. Ce lieu est divisé en plusieurs loges, qui contiennent jusqu'à mille hommes. On ne pouvoit rien imaginer de plus heureux pour se garantir du soulèvement des Esclaves. Une grille de fer, qui est sur la surface de la voûte, lui donne de l'air & de la lumière; mais la multitude de Vaisseaux, qui abordent ici pour le Commerce, ne leur laisse guères le tems de s'ennuyer dans ce séjour. Ils ont tous l'épaule droite marquée, avec un fer chaud, de ces deux lettres, D. Y., qui signifient, *Duc d'York* (97).

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.  
Endroit habitable  
du Château.

Logemens intérieurs.

Dépense de la table des Facteurs.

Ecole des Nègres.

Voûte pour les Esclaves.

(91) Barbot, p. 170.

(92) Barbot, *ibid.*

(93) Phillips, p. 204.

(94) Atkins, p. 98.

(95) Barbot, *ubi sup.*

(96) Phillips, p. 207.

(97) Barbot, *ubi sup.*

CÔTE D'OR,  
GÉOGRAPHIE  
Belle citerne

La citerne, sur laquelle on a placé une batterie, ne contient pas moins (98) de quatre-cens tonneaux. C'est un carré-long taillé dans le roc, & terrassé par dessus, avec des degrés commodes pour y descendre. Elle est remplie d'eau de pluie, qui suffit non seulement pour la provision du Château, mais souvent pour le besoin des Vaisseaux de la Compagnie. Lorsqu'il commence à pleuvoir, on bouche soigneusement tous les tuyaux qui aboutissent à la citerne, & les Esclaves Nègres sont employés à laver la surface du Château. Après une heure de pluie, qui emporte ordinairement toutes les ordures, on ouvre les passages; & les pluies sont toujours si longues & si abondantes, que la citerne ne tarde gueres à se remplir. Le dessus est si bien vouté (99), qu'il forme une promenade fort agréable au long de la batterie. Atkins remarque que le pavé du Château panche de toutes parts vers la citerne (1).

Lieu de débar-  
quement

Le lieu du débarquement est sous la Forteresse, dans une petite Baye, à l'Est, où le rivage est sans rochers, & d'un sable plat, sur lequel les Canots des Nègres glissent sans danger. Le chemin conduit au long des murs jusqu'à la principale porte, qui regarde l'Ouest-Nord-Ouest, c'est-à-dire la terre. Elle n'a ni fossé, ni pont-levis, ni herse; & sa seule défense consiste dans les deux Bastions qui sont du même côté, & dans une petite batterie de six pieces (2).

Des dangers.

Smith assure que le lieu du débarquement est si dangereux, qu'il n'y a point de Barques qui osent s'approcher du rivage, & qu'elles sont obligées d'attendre que les Canots viennent prendre les passagers & les marchandises. Il arrive même assez souvent (3) que les Canots sont renversés dans le passage. Le lieu du mouillage est à deux milles de la terre. *Greenhill* trouva par de fréquentes observations, en 1660, que la variation étoit de vingt degrés quatorze secondes, Ouest. En pleine lune, la direction de la marée est ici au Sud-Sud-Est, & le reflux au Nord-Nord-Ouest. Dans les marées vives, l'eau s'élève de six ou sept pieds.

Ses dangers au  
Cap Corse.

Le salut qu'on exige, au Cap Corse, de tous les Vaisseaux qui viennent mouiller dans la Rade, ne consiste point dans une décharge de leur artillerie, mais à baisser la voile du perroquet; & le Château tire à boulet sur tous les Bâtimens, Anglois ou étrangers, qui se dispensent de cette formalité. *Barbot* en fit l'expérience dans son dernier voyage, à bord du *Joli*, Vaisseau de guerre qu'il commandoit.

Étang voisin du  
Château.

Outre la citerne du Château, les Vaisseaux de la Compagnie tirent leur eau d'un étang qui est à quelque distance de la Place, entre le Cap Corse & *Mina*. Les Nègres y conduisent les Barques, & se chargent de rouler les tonneaux, entre les rocs, jusqu'au lieu (4) qui s'appelle *Domine*. Atkins, qui rapporte la même chose, ajoute que les Barques ne pouvant s'approcher tout à fait du rivage, les Nègres poussent les tonneaux dans la mer, & se mettent à la nage pour les conduire avec beaucoup de difficulté jusqu'aux Barques. Il

(98) Atkins, *ubi sup.*

(99) Barbot dit qu'elle ne contient que trois cents tonneaux, Atkins a dit cent.

(1) Barbot dit que l'eau vient des plombs & des noix, qui sont sur les Bâtimens.

(2) Phillips, p. 204.

(3) Smith, p. 128.

(4) Atkins dit que l'eau de cet étang est fort puante, & la seule néanmoins qu'il y ait dans ce Canton.

ne représente pas moins vivement l'embaras des Marchands à charger ou débarquer leurs marchandises.

Des Marchais observe que le Directeur général du Cap-Corse ne se borne point au Commerce de sa Place, & qu'employant quantité de grands & de petits Bâtimens au long de la Côte, il fait apporter dans ses Magazins (5) toutes les commodités du Pays, qu'on embarque de-là pour l'Europe.

Les jardins du Directeur général paroissent mériter une description plus particuliere. On a déjà remarqué que la Ville d'Ogoua forme une sorte de triangle. Deux de ses angles environnent presque entièrement le Château; & le troisième s'étend au long des murs des jardins qui sont au Nord du Château & de la Ville; de sorte que pour aller de la porte du Château à celle des jardins, il faut traverser cette partie de la Ville. Smith, qui leva le plan de ce Canton en 1727, fait une peinture fort agréable des jardins du Cap-Corse. Ils n'ont pas moins de huit milles de tour; mais, excepté du côté du Sud, qui est celui de la Ville, ils sont sans mur & sans enclos. On a donné, dit Smith, le nom de jardin à tout l'espace qui est planté d'arbres & cultivé. Ce terrain est fertile, & renferme tout ce que la nature produit dans la Zone torride, comme des oranges, des limons, des limes, des citrons, des guaves, des papas, des plantins, des bananes, des noix de cocos, de la canelle, des tamarins, des pommes de pin, des choux d'Inde & de l'Europe, toutes sortes de sallades & de fournitures, des concombres, des melons d'eau, &c. Les meilleures racines sont les ignames & les patates. Il y vient même des navets, dont on apporte la semence d'Angleterre (6).

Lorsque Phillips fit le voyage, les Anglois du Château avoient deux jardins; l'un fort grand, qui est apparemment celui que Smith a décrit. Il étoit alors rempli d'orangers & de limoniers, mais fort mal pourvû de légumes & de sallades; ce qui ne pouvoit venir, dit l'Auteur, que d'un excès de paresse ou d'ignorance, car l'abondance regnant dans le jardin (7) de Mina, les Anglois devoient être encouragés par l'exemple. Mais comme le plaisir étoit moins négligé, ils avoient un fort beau cabinet d'été, où ils s'assembloient souvent pour se réjouir. Leur second jardin étoit plus près du Château & se nommoit *Black jack's garden* (8); mais il n'étoit planté que de cocotiers. Il servoit de cimetiére pour les Facteurs, & pour tous les Blancs qui mourroient dans le Pays; excepté les Directeurs généraux & quelques autres Officiers, qui souhaitoient d'être enterrés dans quelque coin du Château (9).

Barbot dit que le rivage, aux environs du Cap-Corse, s'étend presque de l'Est à l'Ouest & que son exposition est au midi. Le Pays est rempli de montagnes, qui, sans être fort hautes, s'approchent de fort près, ce qui rend les vallées fort étroites. Elle sont couvertes d'une sorte de ronces, basses, mais épaisses. Les Nègres ne cultivent pas la dixième partie du terrain, & six mois d'interruption lui rendent toutes les ronces dont on l'avoit déchargé. Quelques Voyageurs les attribuent aux mauvaises qualités de l'air; d'autres à

CÔTE D'OP.  
GEOGRAPHIE.

Jardins des Anglois au Cap-Corse.

Témoignage de Phillips.

Cimetiére des Blancs.

Qualités du terrain.

(5) Des Marchais, Vol. I. p. 266.

(6) Smith, p. 126.

(7) Phillips observe à cette occasion, qu'à la réserve de l'honnêteté, les Hollandois de la Côte l'emportent en tous sur les Anglois.

Tome IV.

& qu'ils n'épargnent rien pour l'utilité & l'agrément.

(8) Barbot dit seulement qu'il a l'apparence d'un jardin.

(9) Phillips, p. 205. & Barbot, p. 171.

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.

l'eau de pluie que les Nègres rassemblent dans des trous, & qui se filtrant dans la terre y porte une teinture de vitriol; d'autres enfin à l'excès même des pluies qui y tombent directement. Mais Phillips prétend que ce ne peut être l'humidité qui rend le Pays sterile & mal sain. La surface, dit-il, est généralement de sable ou de gravier, avec une sorte de marle blanche au-dessous; ce qui passe dans toutes les parties du monde pour un terrain fort sain (10).

Nom des Pays  
de l'eau.

Mais quoique le Château & la Ville du Cap-Corse soient situés dans un Canton sec & sterile, le reste du Pays de Féu est d'une fertilité singulière. Toutes les terres y sont bien cultivées. Les Habitans sont en grand nombre & distingués par leur industrie. Ceux qui ne s'emploient point à la recherche de l'or ou à la pêche, s'exercent à l'agriculture, & fournissent aux autres les nécessités de la vie. Ils portent aussi quantité de provisions à Mins, avec autant d'avantages pour eux-mêmes que d'utilité pour les Etrangers (11). On trouve ici, dit Phillips, une grande abondance d'excellent poisson, de volaille, & de gros canards de Moscovie, à très-bon marché. Le mouton & le chevreau y sont maigres & insipides. Le bœuf y est rare. Les pigeons y sont en très-grand nombre (12).

Sentiment de  
Barbot sur l'air  
du Pays.

A l'égard de l'air, Barbot, sans le trouver plus mauvais que dans les autres cantons de la Côte d'Or, se figure que ce qu'il y a de mal-sain peut venir des ronces qui couvrent la terre, & d'où l'on s'aperçoit, dit-il, qu'il s'élève, matin & soir, sur-tout dans les vallées, une sorte de brouillard, qui ne peut être l'effet d'une bonne cause. Mais il attribue particulièrement la mortalité à l'intemperance & à la qualité des alimens. D'ailleurs, ajoûte-t-il, la chaleur, qui est excessive, pénètre beaucoup plus les corps qu'en France & en Angleterre. Elle ronge même beaucoup plus promptement le fer (13). Smith juge néanmoins que l'air du Cap-Corse est le plus supportable de toute la Guinée (14).

Deux Forts au  
Plois.

Dans le voisinage du Château, les Anglois ont bâti deux Forts, dont l'un se nomme *Phipp's Tower*, & l'autre, Fort-royal. Ils sont tous deux à trois quarts de milles de la Place. Le premier, qui est sur le sommet d'une colline, à côté des jardins, & la Ville au Sud-Est, Bosman dit que de son (15) tems il étoit gardé par six hommes, & muni du même nombre de canons. Son usage est pour tenir la Ville des Nègres en respect, & pour la garantir des incursions de leurs voisins (16).

## Phipp's Tower.

Phillips parle d'une Redoute, élevée sur une colline, à mille pas du Château, qui ressemble, dit-il, à ces Tours qui sont au long de la Côte. Elle étoit montée de deux ou trois petites pièces de canon, & gardée par deux soldats, avec ordre de donner l'alarme, au moindre danger. Ils y (17) entroient par le moyen d'une corde, qu'ils ne manquoient pas de tirer après eux. Malgré la différence des deux Descriptions, cette Redoute ne pouvoit être que le Fort de *Phipp's-Tower*, dont le nom signifie *Tour de Philippe*.

Depuis que les Européens fréquentent la Guinée, le Cap-Corse a toujours

(10) *Ibid.*

(11) Des Marchais, p. 266.

(12) Phillips, *ubi sup.*(13) Barbot, *ubi sup.*

(14) Smith, p. 128.

(15) Bosman, p. 51.

(16) Bosman, *ibid.*

(17) Phillips, p. 207.

été célèbre par le Commerce. Artus rapporte que celui des François y fut considérable, jusqu'en 1590 ou 91; mais qu'il fut interrompu par les Portugais de Mina, qui, s'étant saisis d'un Vaisseau François, tuèrent une partie de l'Equipage & jetterent le reste dans l'esclavage. En 1592, ils firent le même traitement à la Chaloupe d'un Vaisseau d'Amsterdam. Cependant, vers l'an 1600, tandis qu'ils étoient en guerre avec les Nègres de Mawri, le Commerce des Hollandois reprit des forces au Cap-Corse. On leur apportoit quantité d'or des contrées de *Féu*, d'Abrambo, de Mandinga, & de plusieurs autres Pays, qui sont à plus de huit cens milles dans les terres. Ils le recevoient en échange pour diverses marchandises de l'Europe, sur-tout pour de la toile & de petits bassins de cuivre (18).

On demande souvent du sel au Comptoir Anglois du Cap-Corse. Il le fait apporter d'*Acra*, où l'on en fabrique beaucoup. Les jours qui sont destinés à ce marché ressemblent à des jours de Foire. On assura l'Auteur, que parmi les Nègres, qui viennent de fort loin (19) pour acheter du sel, il s'en trouve souvent qui ont à peine l'ivoire ou l'or nécessaire pour en acheter un demi-boisseau.

On a parlé d'un second Fort, qui est à la même distance du Château que le premier. Il se nomme *Queen-Anne's-Fort*, ou Fort de la Reine Anne. Sa situation est près de la Ville de *Manfro*, ou *Manfort*, sur une colline nommée *Danistein*, ou le Mont Danois, parce que les Danois y avoient bâti un Fort nommé *Fredericksbourg*. Par un Traité, que les Anglois firent avec eux, après avoir repris le Cap-Corse sur les Hollandois, il fut stipulé que la Compagnie Angloise auroit un Comptoir fortifié (20) près de *Manfro*, & que les Danois auroient la liberté d'en établir un dans la Ville d'*Ogoua*, avec une garnison, & le droit d'y arborer le pavillon de Danemark. Ils en avoient un, du tems de *Villault*, à l'extrémité de la Ville (21).

*Fredericksbourg* étoit situé au sommet de la colline, qui se termine en pointe. Tout le circuit de la Place n'avoit pas plus de trois cens pas. Elle commandoit le Pays voisin, & même le Cap-Corse, qui n'en est éloigné que d'une portée de mousquet. La forme de son terrain étoit ronde, mais celle du Fort même étoit triangulaire. Sa défense consistoit en trois bastions, dont l'un commandoit la rade du côté du Sud; le second regardoit le Cap-Corse à l'Ouest, & le troisième faisoit face au Fort Hollandois de *Nassau*, à l'Est, près de *Mawri*. Le pied de la colline est environné de cabanes des Nègres (22).

*Barbot* observe que la hauteur du Mont Danois est d'environ trois cens pas; que le sommet est plat, & fort par la disposition naturelle, qui le rend inaccessible. Il ajoute que le Château de *Fredericksbourg* n'étoit qu'un enclos, presque triangulaire; que le mur ayant peu d'épaisseur, & n'étant composé que d'un mélange de pierre & d'argile, tomboit tous les jours en ruine; qu'à la vérité il avoit trois bastions, l'un vers la mer, les deux autres à l'Est & à l'Ouest, du côté de la terre; mais qu'ils n'ont guères plus de solidité que le mur, parce qu'ils sont de la même matière; que leur défense consistoit en

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.  
Cap Corse,  
toujours célèbre  
par le Commerce.

Nécessité du sel.

Second Fort  
Anglois, nommé  
*Queen-Anne's*.

*Fredericksbourg*,  
Fort Danois, sa  
situation.

Restes de *Fredericksbourg*.

(18) Artus, *ubi sup.*, p. 48.

(19) Atkins, p. 36.

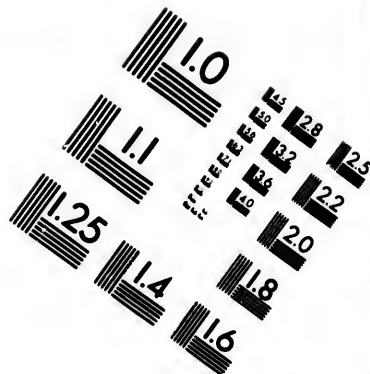
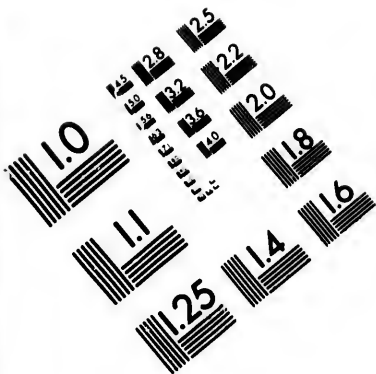
(20) *Ibid.*

(21) *Villault*, p. 127.

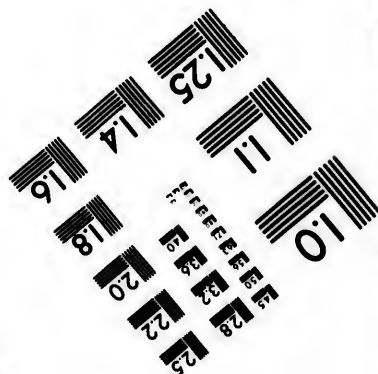
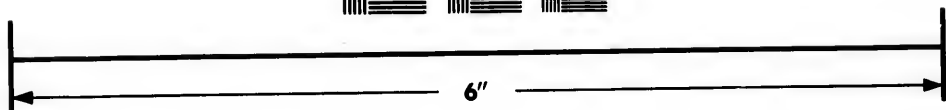
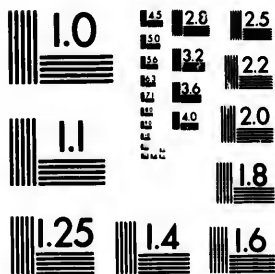
(22) *Des Marchais*, Vol. I. p. 166.







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

24  
26  
28  
32  
36  
20  
18

10  
12  
14  
16  
18

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.

seize vieux canons de fer, & que dans l'intérieur de la Place on ne trouvoit qu'un amas confus d'édifices d'argile, couverts de chaume comme ceux des Nègres, & tous dans le besoin d'une prompte réparation. Le logement même du Général Danois (23) n'avoit rien de plus remarquable, qu'une vieille galerie, d'où la vûe étoit assez belle du côté de la terre & de la mer. Les vents du Sud-Ouest y faisoient regner pendant tout le jour une fraîcheur qui étoit quelquefois excessive. Mais cette raison même rendoit le séjour du Fort beaucoup plus sain que celui du Cap-Corse. Les Danois y avoient ordinairement une garnison de vingt Blancs, & le même nombre de Gromettes. On a toujours observé que malgré l'avantage du bon air, ils perdoient beaucoup plus de monde que les autres Européens de la Côte. L'Auteur en trouve la raison dans les liqueurs fortes, pour lesquelles ils ont encore plus de passion que les Anglois du Cap-Corse. L'argent leur manque souvent pour acheter des provisions, & l'eau-de-vie est alors toute leur ressource. Les femmes Danoises ne vivent pas plus long-tems à Fredericksbourg. Elles y sont sujettes à des pertes de sang prodigieuses.

L'air y est sain,  
mais mortel aux  
Danois.

Ancre de  
Marteau.

Le meilleur ancrage, à Manfro, est au Sud du Fort, sur treize ou quatorze brasses d'un excellent fond. Mais les Anglois du Cap-Corse prétendent que cet endroit est renfermé dans leurs limites. Le lieu le plus commode pour le débarquement, est le côté Est de la colline. Cependant les Barques sont obligées de demeurer à l'ancre, hors des rochers, pour attendre les Canots, qui viennent prendre les Passagers & les marchandises; sans quoi l'on seroit toujours menacé de quelque danger.

Le Gouverneur du Fort a de fort beaux jardins, au Nord-Est de la colline. Un peu au-delà, le Pays s'éleve en montagnes, couvertes de ronces & de buissons, par l'indolence des Nègres, qui négligent de les cultiver (24).

Raisons qui fi-  
rent acheter Fri-  
dericksbourg aux  
Anglois.

Le voisinage du Mont Danois est fort désavantageux pour le Cap-Corse, qui en est tellement commandé, qu'avec quelques pièces de gros canon il seroit aisé de le (25) réduire en poudre. L'Auteur a distingué plusieurs fois, de Fridericksbourg, les Anglois qui étoient à se promener sur la place-d'armes du Cap-Corse. Cette fâcheuse dépendance leur faisoit employer toutes sortes de moyens pour vivre en paix (26) avec les Danois, & leur a fait trouver enfin celui d'acheter un Fort, dont ils avoient tôt ou tard quelque disgrâce à redouter. Fridericksbourg leur fut livré en 1685 par *Harris Luck*, Directeur de la Compagnie Danoise. Ils lui ont donné le nom de Fort-Royal (27).

Le Pont négligé  
long tems.

Quoiqu'il fût en si mauvais ordre, la Compagnie d'Angleterre s'applaudit beaucoup d'en avoir acquis la possession. Les Anglois, dit Bosman, ne varent pas moins leur Fort du Mont Danois, que les Hollandois celui de S. Ja-

(23) Des Marchais, ou plutôt Labat, son Editeur, dit que » Fredericksbourg est la résidence du premier Facteur de la Compagnie Danoise, qui fait toujours paroître le pavillon de la Nation lorsqu'il voit approcher quelque Vaisseau. L'Ecrivain, quel qu'il soit, continue de parler de ce Fort comme s'il étoit encore entre les mains des Danois, quoique voyageant en 1724, il ne dût pas ignorer

qu'il avoit changé de nom & de Maîtres depuis cinquante ans. On doit juger que c'est le P. Labat, qui a corrompu l'Original par ses propres erreurs. Vol. I. p. 266.

(24) Barbot, p. 173.

(25) Voyez l'article précédent, où Villault fait la même remarque.

(26) Barbot, p. 170.

(27) Le même, p. 445.

onvoit  
ux des  
même  
vieille  
r. Les  
ur qui  
u Fort  
dinai-  
nettes.  
beau-  
uve la  
on que  
es pro-  
noifes  
à des

qua-  
ndent  
mode  
rques  
es Ca-  
i Pon

a col-  
ces &  
24.

orte,  
on il  
fois,  
d'ar-  
outes  
a fait  
elque  
uck,  
Fort-

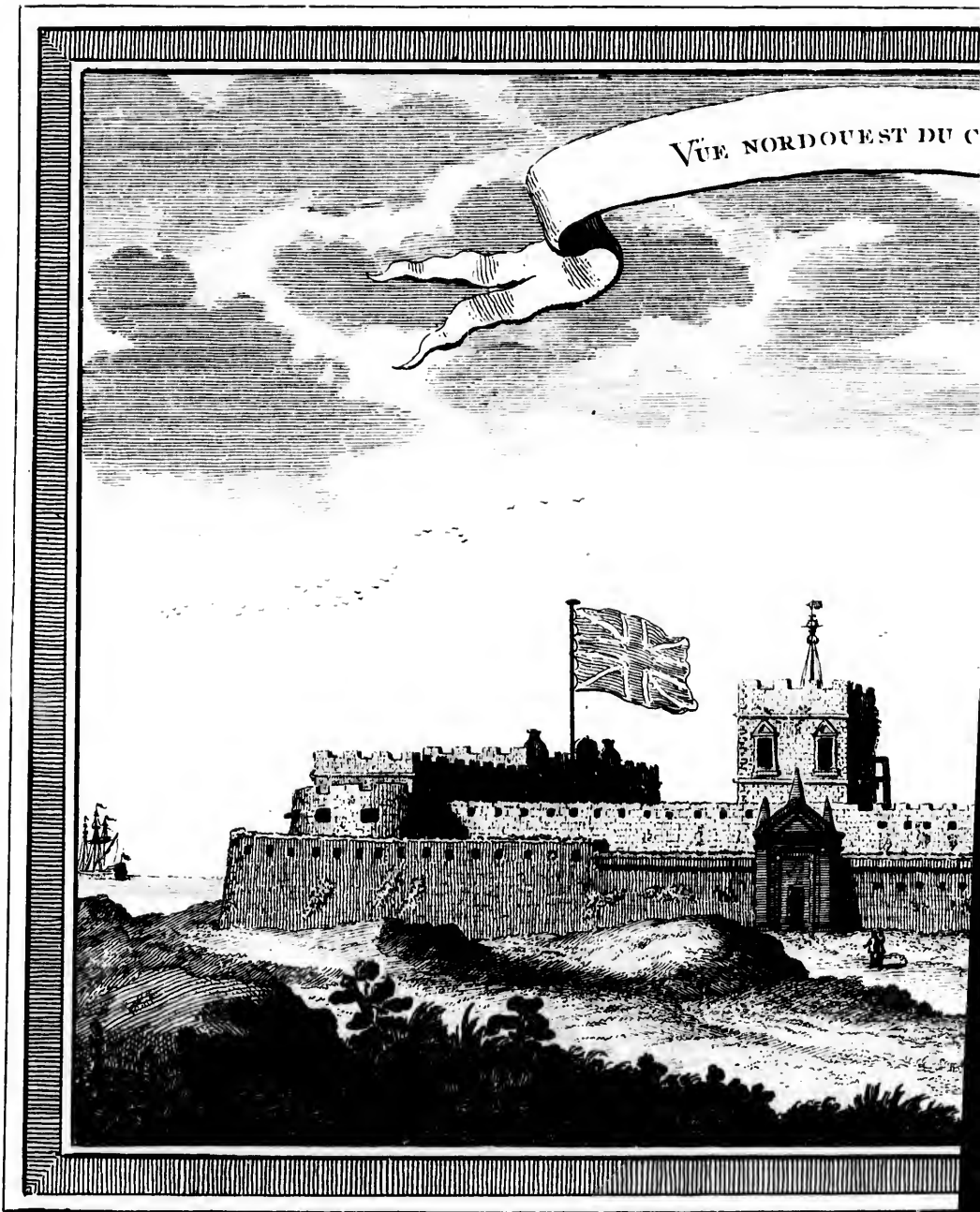
audie  
vau-  
S. Ja-

es de-  
est le  
ar les

llaute

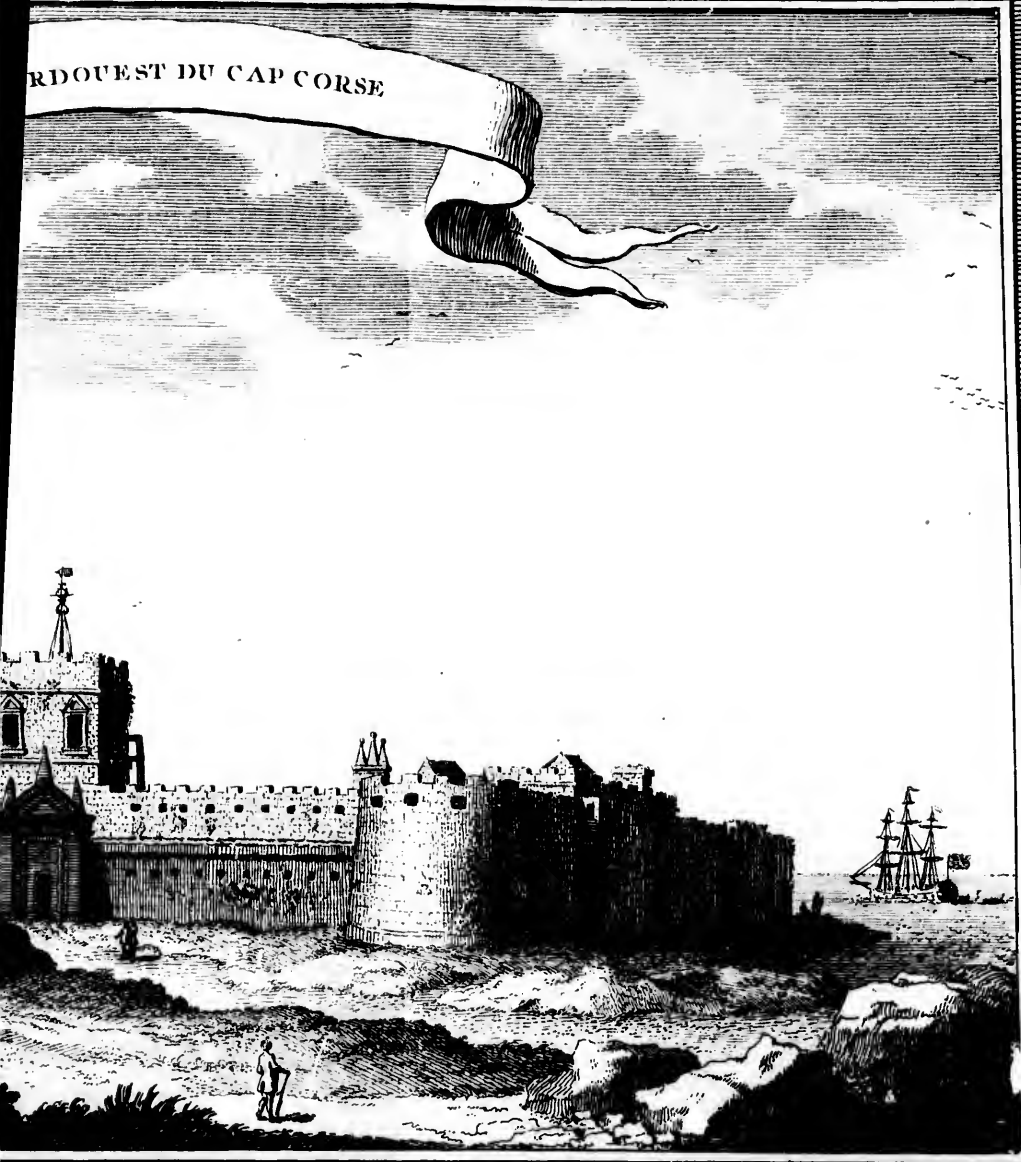


T. IV. N.º 1.

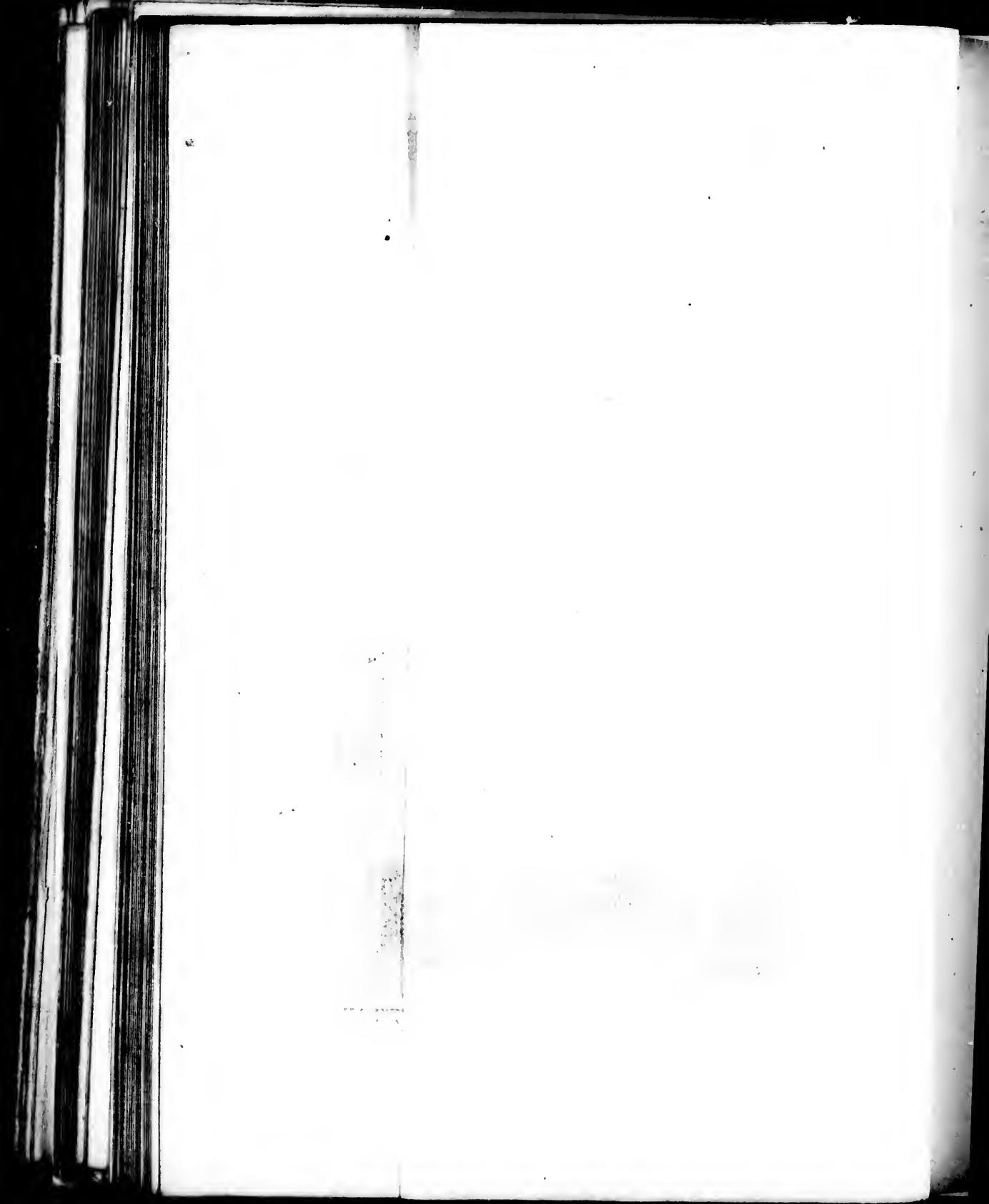


VUE NORD OUEST DU C...

RDQUEST DU CAP CORSE



T. IV. N.º I.







T. IV. N.º II



AP CORSE, DESSINE EN 1727 PAR SMITH.



T. IV. N.º II



go près de Mina ; mais on n'en voit pas la raison, continue-t-il, car il a moins l'air d'un Fort que d'une maſure. Ses murs ont été réparés avec de l'aigile, & ſes édifices ne ſont couverts que de roſeaux, comme ceux des Nègres. Il eſt ſurprenant, dit-il encore, qu'ils laiſſent dans cet état une Place ſi importante ; car un ennemi, qui s'en rendroit le maître, pourroit raſer le Cap-Corſe avec ſix pièces de canon. Cependant il n'a pas changé de condition pendant la dernière guerre ; & douze hommes auroient ſuffi pour le prendre.

Enfin la Compagnie d'Angleterre, ouvrant les yeux ſur ſes intérêts, envoya des ordres, en 1699, pour le faire mettre en état de déſenſe. Il fut abattu, & rétabli ſous une nouvelle forme. Les Agens firent voir à Boſman le modele ſur lequel on en avoit déjà commencé quelque partie. Il ne renferme point un grand eſpace ; mais Boſman jugea qu'il ſeroit quelque jour incomparablement plus fort qu'aucun autre Château de la Côte. Ses ouvrages, dit-il, joints à la ſituation naturelle de la colline, qu'on ſe propoſoit de tailler de routes parts & de rendre fort eſcarpée, en n'y laiſſant qu'un étroit paſſage, le rendront preſqu'imprenable (28).

Smith nous apprend que dès l'année 1698, les Agens de la Compagnie d'Angleterre avoient commencé à le fortifier ; mais qu'ils ne ſuivoient pas le plan qu'on leur avoit envoyé, & qui auroit pû le rendre une des plus fortes Places de toute la Guinée. Il avoit alors vingt-une petites pièces d'artillerie, montées, dit-il, ou démontées, qui, ſervant aux ſaluts, étoient fort commodes pour les malades du Cap-Corſe, à qui elles épargnoient la peine d'entendre de trop près le bruit du canon (29).

Mais Fort-Royal eſt aujourd'hui un Fort carré, de brique, monté de ſeize pièces de canon, dont onze ſont ſur la place-forme (30), & gardé conſtamment par une garniſon de ſix Blancs & de douze Gromettes. Des Marchais, qui en rend le même témoignage, ajoute qu'il n'eſt accéſſible que par un chemin tournant, qui forme une rue ſpirale & bordée de cabanes de Nègres (31).

La Ville de Manfro eſt preſque ronde. Sa ſituation eſt ſur le rivage, auprès du Mont Danois, dans un lieu dont pluſieurs grands rochers rendent l'accès fort difficile. Elle eſt d'ailleurs peu conſiderable, parce que ſes Habitans ne ſont occupés qu'à la pêche, à l'agriculture & à faire du ſel. Il ſ'en trouve néanmoins quelques-uns qui ſervent de Facteurs aux Nègres de l'intérieur des terres (32).

Outre le Marché qui ſe tient tous les jours dans la Ville d'Ogoua, près du Cap-Corſe, il y en a un conſiderable à Abrambo, grande Ville, éloignée de vingt-ſept milles au Nord. Abrambo n'eſt pas moins célèbre par une grande Aſſemblée (33) de danſe, où l'on ſe rend de toutes les parties du Pays, dans un tems que le Roi de Fétu indique chaque année, & qui dure pendant huit jours. On y voit un nombre incroyable de Nègres, qui paſſent le jour entier & une partie de la nuit à ce fatigant exercice. Ce tems eſt marqué auſſi pour la déciſion des procès & des querelles qui n'ont pû être terminés par les

(28) Boſman, p. 52.

(29) Smith, p. 127.

(30) Barbot, p. 45.

(31) Des Marchais, Vol. I. p. 269.

(32) Barbot, p. 172.

(33) C'eſt ce qu'on appelle *Folgar* ſur la Côte Occidentale.CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.Changement  
qu'ils y ont fait.

Son état preſent.

Situation &  
Marché de Man-  
fro.Son aſſemblée  
de danſe.Sa Cour de  
Juſtice.

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.

Justices inférieures de leurs districts respectifs. La Cour suprême est composée du Roi de Fétu, de son premier Ministre, du *Jeraffo*, du *Brassô*, & de deux Facteurs Anglois du Cap-Corse, choisis par le Directeur général. Ces deux Commissaires doivent paroître chaque fois au Tribunal avec un habit neuf; dépense qui monte tous les ans, pour la Compagnie, à trois cens livres sterling.

Village PA-  
quato.

*Aquassô* est une autre Ville des Nègres, à l'Ouest du Cap-Corse, qui passe pour grande & bien peuplée. Il s'y tient un Marché, où les Nègres achètent les Esclaves qui doivent être sacrifiés aux funérailles de leurs Rois & renfermés dans la même fosse (34).

## §. V I.

*Royaume de Sabu & de Fantin.*Étendue de ce  
Pays.

I. C E n'est pas par son étendue que le Pays de *Sabu*, ou de *Sabo* (35), s'est attiré l'attention des Voyageurs. Il n'a que deux lieues de largeur au long de la Côte, en le faisant commencer au pied du Mont Danois, d'où il s'étend jusqu'à deux milles au-dessous de Mawri, & joint dans cet endroit le Pays de Fantin. On lui donne environ quatre lieues dans les terres, vers le Nord. Ses bornes sont, de ce côté-là, le Pays d'Atti, & celui de Fétu à l'Ouest.

Sa fertilité.

*Sabu* produit une quantité surprenante de bled-d'Inde, de patates, d'ignames, de bananes, d'oranges, de limons & d'autres fruits; outre l'huile (36) de palmier, qu'il fournit en abondance aux Pays d'Acra & d'Axim. Les Habitans passent pour la plus industrieuse Nation de la Côte, soit pour l'agriculture, la pêche, ou le Commerce avec les Européens, & la Nation d'Akkanéz, qui leur apporte de l'or en échange pour leur poisson & leur sel (37).

Les Nègres du  
Pays haïssent les  
Hollandois.

Bosman représente les Nègres de *Sabu* aussi puissans que ceux de Commodo, & ne leur attribue pas plus de bonté & de droiture. Les Hollandois les accusent d'avoir fait manquer leurs entreprises contre les Commoiens, & de les avoir trompés sous de faux prétextes de médiation. Mais quoiqu'ils reconussent clairement l'imposture, ils ne s'en crurent pas moins obligés de gagner cette perfide Nation par des présents, dans la crainte (38) qu'elle ne passât d'une amitié feinte à la déclaration d'une haine ouverte. Barbot, au contraire, n'attribue la haine des Nègres pour les Hollandois, qu'à l'autorité tyrannique des Gouverneurs de Mina. Il ajoute, qu'avec l'affection des Naturels du Pays, ils ont perdu leur Commerce; & que le Roi de *Sabu*, en particulier, fourniroit volontiers un secours de deux mille Nègres à toute autre Nation de l'Europe qui entreprendroit de chasser les Hollandois (39).

Il paroît effectivement, par le témoignage d'Artus (40), que la haine des

(34) Barbot, p. 172.

(35) Bosman & Barbot écrivent *Sabot*.  
D'autres, *Sabou*.

(36) Bosman dit qu'ils en envoient la charge de cent Canots tous les jours.

(37) Barbot, p. 174.

(38) Bosman, p. 54.

(39) Barbot, p. 175.

(40) Artus, p. 48.

Nègres pour les Hollandois, n'a pas été volontaire, & qu'ils étoient fort éloignés de vouloir troubler la paix du Commerce. Ce Voyageur raconte qu'au mois d'Avril 1598, quelques Matelots de Hollande étant descendus au rivage pour couper du bois, commencerent par abbatre quelques arbres qui étoient les Fétiches du Pays. Plusieurs Habitans, qui frémissent de cette profanation, ne laissèrent pas de les avertir avec douceur. Mais voyant leurs représentations mal reçues, ils passèrent des reproches aux coups, & forcerent, par une nuée de flèches & de dards, les Hollandois de regagner leurs Vaisseaux. Dans leur retraite, ils eurent un homme de tué, à qui les vainqueurs couperent la tête. Le jour suivant, une troupe de Nègres se rendit à bord, & présenta le meurtrier au Capitaine, en le priant de le traiter comme les Hollandois l'avoient été. Cette soumission fut rejetée. Les Nègres retournerent au rivage, & n'en couperent pas moins la tête au coupable. Ensuite ayant coupé le corps en quatre parties, ils l'exposèrent aux bêtes farouches. Lorsque les Hollandois descendirent à terre, ils trouverent leur compatriote enterié déceint, & la tête du meurtrier sur la fosse au bout d'une lance. Artus conclut que le desir des Habitans étoit de vivre en bonne intelligence avec les Hollandois (41).

Le pere du Roi de Sabu (42) avoit fait longtems la guerre aux Nègres d'Atti & d'Akkanez, ses voisins du côté du Nord : mais le fils, Prince d'un caractère paisible, a fini heureusement tous les troubles. Les Nègres d'Atti sont plus nombreux que ceux de Sabu. Cependant les armes à feu, dont ceux de Sabu entendent fort bien l'usage, leur ont fait obtenir des avantages signalés; & souvent ils ont apporté les têtes de leurs ennemis au Comptoir Hollandois de Mawri (43).

La Ville de Sabu, où le Roi fait sa résidence, est située à deux lieues dans les terres. Elle est grande & bien peuplée. Des Marchais dit que c'est un grand Village, trois lieues au Nord-Nord-Est de Mawri (44).

La premiere Place qui se présente sur la Côte, est *Queen-Anne's-Point*, Fort Anglois, bâti depuis peu de pierre & de chaux, sur une colline qui n'est pas à plus d'un mille de *Fort-Royal* ou du Mont Danois, du côté de l'Ouest, & qui n'est qu'à deux milles du Fort Hollandois de Nassau à l'Est. Son artillerie est de cinq pièces de canon (45), & sa garnison, de cinq Blancs, avec six Gromettes. On trouve ensuite le Village d'*Ikon* ou de Congo, une demie lieue à l'Est du Mont Danois. On y voit, sur deux petites éminences, les ruines d'un Comptoir Hollandois, dont tout l'avantage étoit de pouvoir écarter les Vaisseaux Européens qui venoient troubler le Commerce de Mawri (44).

Mawri est situé à deux milles de Kongo (46), vers l'Est, à une petite (47) lieue de Fort-Royal, & à deux lieues (48) de Mina. Suivant la description d'Artus, cette Ville est sur une éminence, sans en être moins sale & moins irréguliere. Son Marché est fort incommode, & n'en abonde pas moins en vin

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.  
Ils étoient autrefois mieux disposés.

Preuve ancienne de leur droit.

Guerres d'un Roi de Sabu.

Fort Anglois, nommé Queen-Anne's Point.

Heu de Congo.

Mawri & sa situation.

(41) *Ibid.*

(42) C'est apparemment celui qui régnoit en 1682, pendant le voyage de Barbot.

(43) Barbot, *ubi sup.*

(44) Le même, p. 174. & Des Marchais,

Vol. I. p. 271.

(45) Barbot, p. 445.

(46) Bosman, p. 53. & Barbot, p. 174.

(47) Bosman, p. 55.

(48) Des Marchais, Vol. I. p. 270.

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.

de palmier & en toutes sortes de fruits. Elle appartient au Roi de Sabu, qui fait lever ses droits par les mains d'un Officier. On y voit arriver quantité de Marchands de *Cano*, & d'autres lieux fort éloignés dans les terres, qui apportent leur or cru, c'est-à-dire, tel qu'il sort de la terre, & qui le donnent en échange pour diverses marchandises. Cette Place étoit peu considérable avant que les Hollandois s'y fussent établis; mais s'étant aggrandie avec le tems, elle passe aujourd'hui pour celle de toute la Côte où le Commerce est le plus florissant (49).

Villault dit que Mawri est composé d'environ deux cens maisons, qui environnent de toutes parts le Fort Hollandois de Nassau, excepté du côté de la mer. De son tems la Ville relevoit du Roi des Akkanéz, aussi-bien que celle d'Ikon, ou de Kongo, qui n'en est pas à plus de trois quarts de lieue sur la Côte (50).

Description de  
Mawri.

La Ville, ou le Village de Mawri, n'a pas tant d'étendue que celle de Mina. Mais elle est mieux peuplée. La plus grande partie des Habitans étant des pêcheurs, on voit sortir chaque jour au matin quatre ou cinq cens Canots, qui reviennent chargés de poisson, mais qui payent pour droit, au Facteur Hollandois, la cinquième partie de leur pêche. Les Hollandois levent cette sorte de taxe. Cependant Bosman, après avoir reconnu de bonne foi que cette sorte de tribut se leve dans trois endroits de la Côte, & que les Hollandois le regardent comme un droit de conquête, n'ose assurer la même chose de Mawri. Il ajoute seulement qu'ils sont les seuls Européens qui exercent cet empire absolu sur leurs Sujets Nègres. Ceux qui ne jouissent pas, dit-il, du même avantage, ne doivent en accuser qu'eux-mêmes, & sont cause, par cette mollesse, que les Hollandois ont perdu quelque chose de leur pouvoir (51).

Barbot observe que Mawri est situé sur une grande pointe plate, qui s'avance un peu au Sud-Sud-Est, à cinq degrés de latitude (52) du Nord. On y voit un grand nombre d'*Akkanéz*, qui s'y sont établis pour la facilité de leur Commerce avec les Hollandois & les Habitans. Les maisons sont à quelque distance l'une de l'autre; & dans l'intervalle (53) on trouve des rocs qui rendent les passages assez difficiles. On appelle Mawri le cimetière des Hollandois, parce qu'il y en est mort un fort grand nombre, dont on voit les sépultures. La principale raison qui rend le Commerce florissant dans cette Ville & qui attire continuellement beaucoup de Vaisseaux, c'est qu'avec le dessein même de commercer dans d'autres parties de la Côte, on est obligé de toucher ici pour prendre de l'eau & du bois (54).

Fort de Nassau  
& sa situation.

Le Fort de Nassau est situé sur un rocher, dont le pied (55) est arrosé par la mer. Il doit son origine aux Hollandois (56), qui le regardoient comme le plus considérable de leurs Etablissmens tandis que les Portugais étoient en possession de Mina; mais ils ne lui donnent aujourd'hui que le second rang. Sa forme est un carré, dont le front est un peu plus long que les côtés. Il a

(49) Le même.

(50) Villault, p. 135.

(51) Bosman, *ubi sup.*

(52) Des Marchais le met à cinq degrés dix minutes.

(53) Barbot, *ubi sup.*

(54) Artus & Barbot, *ubi sup.*

(55) Artus, p. 75.

(56) Villault, p. 134.



quatre batteries de dix-huit (57) pieces de canon. Si l'on excepte Mina, il n'y a point de Fort, sur toute la Côte, dont les murs ayent tant de hauteur. La courtine qui contient les deux batteries de la mer, est si spacieuse & si commode, qu'on y pourroit faire, comme au Cap-Corse, une batterie qui commanderoit entièrement le rivage. Mais sa plus grande force, & le plus bel ornement de la Place, consiste dans quatre Tours quartées qui forment la pointe des (58) quatre angles. Elle n'étoit jamais, autrefois, sans une garnison de soixante ou quatre-vingt hommes. Quoique le nombre soit fort diminué, il suffit encore pour contenir les Nègres (59).

Suivant Barbot, ce Fort fut élevé en 1664 par l'ordre & aux frais des Etats Généraux, qui lui donnerent le nom de Nassau à l'honneur des Princes d'Orange. On se proposa, dans sa forme, de lui faire commander la Ville de Mawri. En effet, à la réserve du côté de l'Est, par lequel il regarde la mer, il est environné de cette Ville comme d'un cercle. Les Etats le donnerent ensuite à la Compagnie des Indes Occidentales; mais fort différent de ce qu'il est aujourd'hui. Les ouvrages n'étant que de terre, étoient souvent ruinés par des pluies, & laissoient la garnison exposée aux insultes des Portugais de Mina. Mais aussi-tôt que les Hollandois se furent emparés de Mina, ils penserent sérieusement à se fortifier sur la Côte, en joignant une bonne demi-lune au Fort de Nassau, & revêtant tous les ouvrages de pierre. La porte est défendue par un pont-levis, couvert d'une gallerie, d'où la mousqueterie peut jouer avec beaucoup d'avantage. Dans l'intérieur, les logemens sont propres & commodes, & la vûe fort agréable (60).

Cette Place fut prise en 1664 par Robert *Holms*, Amiral Anglois; mais reprise dès l'année suivante par *Ruyter*, avec le secours de neuf cens Nègres de Mina, qui lui furent envoyés par *Valheburgh*, Gouverneur de ce Château.

Le jardin du principal Facteur est à peu de distance du Fort, vers l'Ouest, & passe pour le meilleur de toute la Côte. Son seul défaut, qui lui est commun avec ceux de Mina & de Manfro, c'est (61) d'être couvert par de grandes montagnes. Des Marchais observe que le Fort de Nassau est à la pointe Est de Mawri, & qu'il est composé de quatre bastions, qui renferment quatre grandes Tours. La porte, dit-il, est défendue par un ouvrage qui ressemble à nos demi-lunes. Cette pièce extérieure & les bastions sont revêtus de pierre, & situés avantageusement sur un terrain élevé. Il ajoute que c'est le premier Etablissement que les Hollandois ayent formé sur cette Côte (62).

II. Le Pays de Fantin borde celui de Sabu à l'Ouest, & se termine au Mont *Iron*, deux milles au-dessous de Mawri. L'étendue de ce Mont est d'un mille. Ses promenades sont charmantes au sommet, & couvertes d'arbres si touffus, que le jour est obscur à midi. C'est au pied (63) de cette montagne que Fantin commence à s'étendre. Au Nord, il a pour bornes *Ahi*, *Aqua* & *Touqua*; à l'Est, *Akrou*; au Sud, la mer, au long de laquelle il s'étend l'espace d'environ dix lieues.

(57) Barbot dit vingt-quatre.

(58) Villault les nomme quatre bastions.

(59) Bosman, p. 541. &amp; Barbot, p. 175.

(60) Voyez la Figure.

Tome IV.

(61) Barbot, p. 174. &amp; suiv.

(62) Des Marchais, Vol. I. p. 270.

(63) Bosman, p. 55.

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.

Son origine.

Elle est prise &  
reprise.

Son état présent.

Étendue du Pays  
de Fantin.

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.  
Caractère des  
Habitans.

Les Nègres de Fantin sont naturellement artificieux & trompeurs, adroits sur-tout (64) à contrefaire l'or. Ils entretiennent un Commerce considérable avec toutes sortes de Bâtimens d'Interlope, à la vûe même des Anglois & des Hollandois, qui n'ont pas la hardiesse (65) de s'y opposer. C'est une Nation entreprenante & résolue, qui est capable de lever en peu de tems une armée de dix mille hommes, & qui, pouvant d'ailleurs fermer le passage aux Nègres d'Akkanez & de plusieurs autres Pays au Nord, conperoit tout d'un coup le cours du Commerce, soit pour les marchandises de l'Europe, soit pour le poisson & le sel de la Côte. Les Akkanez tirent quantité de sel, & payent en or certains droits au Pays de Fantin. C'est le soleil qui forme la plus grande partie de ce sel, dans un grand étang qui n'est pas loin de la Ville.

Leur Commerce.

Les Nègres des Parties interieures de Fantin sont livrés à l'agriculture & au Commerce. Ils portent aux Marchés, des fruits, du vin de palmier, & du maiz, que le Pays produit en abondance, & qui (66) passe même dans d'autres contrées. ils ont une sorte de vin de palmier *Quaker*, terme qui, dans leur Langue comme en Anglois, signifie des mouvemens extraordinaires de gaieté, que cette liqueur communique. Il se vend le double du vin commun; & l'ardeur est si grande à s'en procurer, qu'on ne peut satisfaire tout le monde. Le Pays de Fantin est riche aussi en or & en Esclaves. L'opulence des Habitans les rend si fiers, que les Européens ont beaucoup de ménagemens à garder avec eux dans le Commerce. Ils n'ont pas de Roi. Leur Chef est un *Brassô*, c'est-à-dire une espece de Gouverneur, dont le pouvoir est renforcé par l'autorité d'un Conseil de Vicillards, qui, ressemblant assez au Parlement d'Angleterre, agit souvent sans avoir consulté le *Brassô*. Chaque Canton a d'ailleurs son Chef, dont la soumission pour le *Brassô* ne consiste guères qu'à lui accorder le premier rang. Si les Nègres de Fantin n'étoient pas sans cesse troublés par leurs divisions domestiques (67), ils feroient bientôt éprouver leur puissance aux Nations voisines. Ils ont un nombre extraordinaire de Villes. Les principales, au long de la Côte, sont *Anikan* ou *Inghenifian*, *Anamabo*, *Aga*, *Cormantin*, *Ameisa*, le *Petit-Cormantin*, *Aqua*, *Laguyo* & *Manfro*; sans en compter plusieurs de moindre consideration, qui se trouvent entre Montfort & le Cap *Ruyge-Hoeck*. On a compté dans toutes ces Habitations plus de quatre mille pecheurs. La Capitale du Pays est Fantin, que Barbot place à cinq lieues dans les terres (68), & Des Marchais à six. C'est de cette Ville que le Pays a pris son nom.

Leur Gouver-  
nement.

Le Pays est fort  
peuplé. Ses prin-  
cipales Villes.

*Anikan*, ou In-  
ghenifian.

*Anikan*, ou *Inghenifian*, est située sur une petite colline, deux lieues à l'Est de Mawri. Les Hollandois y avoient autrefois un Comptoir, mais trouvant que le Commerce ne répondoit point à leur dépense, parce que les Anglois & les Portugais le partageoient avec eux, ils ont pris le parti de l'abandonner. La Rade est entre la Ville même d'*Anikan* & le Château d'*Anamabo*.

Comptoir An-  
glois raillé par  
Bosman.

Le premier Comptoir des Anglois, dans cette contrée, dit Bosman, est celui d'*Inghenifian*, où la garnison est composée d'un seul homme de leur

(64) Barbot, p. 175.

(65) Bosman, p. 57.

(66) Barbot, p. 176.

(67) Bosman, p. 56.

(68) Barbot, p. 175.

Nation. La Compagnie d'Angleterre, ajoute-t-il, lui devra beaucoup de reconnaissance (69) s'il réussit à conserver l'honneur de son pavillon. Mais Barbot fait une peinture plus avantageuse de ce Comptoir. Il le représente muni de deux pièces de canon, & gardé par une garnison de deux ou trois Blancs & de quelques Nègres, avec les Enseignes de la Compagnie d'Angleterre. Cependant il ne vante pas beaucoup leur Commerce.

Les Portugais, qui se sont établis dans le même lieu depuis l'année 1679, y ont bâti, pour leur sûreté, une Redoute de terre, dont le Commandant, qui se nommoit alors *Lorenzo Perez Branco*, avoit dix ou douze Blancs sous ses ordres. Leur Commerce consistoit en tabac & en pipes, en confitures, en savon, en rum, & d'autres marchandises de l'Amérique. Mais l'Auteur ne comprend point quel avantage ils peuvent tirer de cet Etablissement, à moins qu'ils n'achètent d'autres biens des Vaisseaux d'Interlope, ou qu'ils n'en reçoivent de Hollande par le moyen des Juifs, qui savent fort bien, dit-il, se procurer des passeports Portugais (70), & qui sont traités alors comme s'ils étoient partis réellement de Portugal.

Deux milles au-delà d'Inghenifian, & par conséquent à deux lieues & demie de Mawri, & quatre à l'Est du Cap-Corse, on remonte *Anamabo* ou *Jamiffia*. Phillips la représente comme une grande Ville. Mais les Habitans sont les plus trompeurs & les plus méchans de tous les Nègres de cette (71) Côte. Il n'y a point de Canton dans la Guinée où l'or soit plus mêlé de cuivre. Suivant Bosman, Anamabo est la plus forte Ville de la Côte. Son territoire peut fournir autant d'hommes armés, que le Royaume entier de Sabu, ou que celui de Commendo. Il ne contient que la cinquième partie des Habitans de Fantin (72).

Anamabo est divisé en deux parties, l'une habitée par des pêcheurs de Mina, l'autre par ceux de Fantin, qui payent un droit au Braffo de la Ville pour obtenir la liberté de la pêche. Les Habitans sont des fripons du premier ordre, qui doivent être observés soigneusement, comme leur or ne peut être examiné de trop près, parce qu'il est toujours ou mêlé ou contrefait. Leur Ville est sous le canon du Fort Anglois (73). Cet Etablissement de la Compagnie d'Angleterre est petit, mais en fort bon état. La Rade est toujours remplie de Vaisseaux. La Compagnie y feroit un Commerce considerable, si les Bâtimens d'Interlope, Anglois & Zélandois ne venoient enlever continuellement l'or & les Esclaves. D'un autre côté, les Nègres de Fantin traitent la garnison avec tant d'insolence, qu'elle est forcée le plus souvent de se tenir renfermée dans ses murs; &, dans les tems mêmes les plus tranquilles, s'ils prennent quelque dégoût pour le Gouverneur, ils le renvoient, avec mépris, au Cap-Corse, dans un Canot. Loin de pouvoir s'y opposer, on est encore obligé d'acheter la paix par des présens (74). Enfin les Nègres de Fantin & d'Anamabo sont les plus hardis & les plus turbulens de toute la Côte. En 1701, ils déclarèrent la guerre aux Anglois, & les Hollandois furent soupçonnés de leur avoir fourni de la poudre. Le Dimanche, 4. de Septembre, ils s'approchèrent tumultueusement du Château; ils tirèrent plu-

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.

Comptoir &  
Commerce Por-  
tugais.

Anamabo, ou  
Jamiffia.

Qualités du  
Comptoir An-  
glois d'Anama-  
bo.

Caractère tur-  
bulent des Nè-  
gres du Pays.

Guerre qu'ils  
déclarèrent aux  
Anglois.

(69) Des Marchais, Vol. I. p. 271.

(70) Barbot, p. 176.

(71) Bosman, p. 56.

(72) Bosman & Barbot, *ibi sup.*

(73) Les mêmes, *ibi.*

(74) Barbot, p. 177.

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.

sieurs coups, mirent le feu aux édifices extérieurs, & n'auroient pas fini si-tôt leurs outrages, si plusieurs décharges d'artillerie ne les eussent forcés de se retirer. Mais les Anglois se vengerent dès la nuit suivante, en brûlant la plus grande partie de leur Ville. Après vingt jours de guerre ouverte, quelques-uns de ces Barbares vinrent proposer une trêve, en offrant au Gouverneur la disposition des articles. Le Roi de Sabu se chargea de la qualité de médiateur. Ils ne firent aucune objection aux demandes des Anglois ; & s'étant engagés à paver le dommage qu'ils avoient fait au Fort, non-seulement ils prirent les Fétiches à témoins de leur fidélité, mais ils donnerent en otage plusieurs de leurs enfans. Cependant l'arrivée d'un Vaisseau Anglois d'Interlope, qui leur offrit un gain de dix pour cent pour la traite des Esclaves, eut le pouvoir de leur faire oublier leurs sermens. On apprend, dans les Mémoires de *Bloom*, que le Gouverneur & quelques-uns des principaux Facteurs, furent saisis d'une crainte si vive, qu'ils se sauvèrent en cheminé au Cap-Corse (75).

Fort présent du  
Fort d'Anama-  
bo.

Le Fort Anglois avoit été rebâti depuis peu (76), à la place d'une vieille maison, qui subsistoit entière en 1679, mais dont il ne reste aujourd'hui que les ruines. C'est un grand édifice, flanqué de deux Tours d'un côté (77) & de deux bastions vers la mer. Tout est de brique ou de pierre, liées avec du ciment. Sa situation est sur un roc, à trente pas du rivage. On y a mis douze pièces de canon & deux padereros. La garnison est ordinairement composée de douze Blancs & de dix-huit Nègres, sous les ordres d'un principal Facteur. Les logemens intérieurs & les magasins sont commodes. Mais la difficulté est pour le débarquement, sur un rivage parsemé de rochers, où la mer est dans une agitation continuelle. Les Chaloupes viennent jeter l'ancre contre les rochers ; & les marchandises, avec les passagers, sont portées de-là au rivage dans des Canots, sur une pointe de sable, entourée d'un mur de terre haut d'environ huit pieds, où la Compagnie a fait bâtir quelques logemens pour les domestiques Nègres, sous le canon du Château. On se proposoit, dit l'Auteur, d'abattre ce mur & d'en faire un de brique aussitôt que le Fort seroit achevé. La terre est ici fort propre à faire des briques. Les écailles d'huîtres servent à composer un très-bon ciment ; & le Pays fournit abondamment du bois de construction.

Marques de  
terre pour Ana-  
mabo.

Il est montagneux autour d'Anamabo, mais les montagnes sont assez éloignées de la Ville. On en distingue cinq, qui sont plus hautes que toutes les autres, & qui peuvent servir de marques de terre pour reconnoître le Canton du côté de l'Ouest. La multitude & la variété des arbres forment une perspective agréable. Le vin de palmier est ici le meilleur de toute la Côte, sur tout celui qui se nomme Quaker. Le maïs y est dans une abondance extrême. On y trouve un nombre infini de perroquets de la grosseur des moineaux. Ils ont le corps d'un fort beau verd, la tête & la queue d'un rouge admirable, & toute la figure si fine, que l'Auteur en apporta quelques-uns à Paris, comme un présent digne du Roi. Ces oiseaux ne se vendent qu'un écu la douzaine. Mais il est si difficile de les conserver vivans, qu'à peine en sauve-t-on un sur vingt, dans le voyage de l'Europe. Les choux verts sont excel-

Perroquets fort  
variés.

(75) Le même, p. 446.

(77) Voyez la Figure.

(76) L'Auteur voyageoit en 1682.

lens autour d'Anamabo. Les papas y sont aussi fort estimés. C'est un fruit verd de la grosseur d'un petit melon, qui a le goût du chou-fleur. La plus grande incommodité pour la culture des jardins est la rareté de l'eau fraîche, qu'on est obligé de faire apporter de deux lieues par les Esclaves. Le maïs, ou le bled d'Inde, se vend ici par caisses, dont chacune contient environ trois boisseaux. Le prix commun est d'un aki d'or par caisse; mais dans les mauvaises années il monte jusqu'à deux ou trois akis. On a vû des rems d'abondance, ou la caisse de maïs ne valoit pas plus de huit tabos d'or (78), qui ne font pas trois schellings d'Angleterre. Le Fort d'Anamabo fut abandonné en 1730. Mais on a senti qu'il est nécessaire de le rétablir.

Une demie lieue, ou deux milles, au-delà d'Anamabo, on trouve sur le rivage un Village nommé *Aga*, ou *Adja* (79). Les Hollandois y avoient autrefois un Fort, d'où ils furent chassés par la trahison des Anglois, qui ayant obtenu d'eux la permission d'y demeurer, traitèrent leurs hôtes avec la dernière barbarie. Aujourd'hui la Compagnie de Hollande n'entretient qu'un Facteur, dans la maison d'un Nègre, où le Pavillon Hollandois ne laisse pas d'être arboré. On pourroit rendre ici à Bosman la raillerie qu'on a lue sur un Comptoir Anglois. Quel appui que celui d'un seul Facteur pour l'honneur du Pavillon Hollandois!

Phillips ne parle point d'Aga comme d'une Ville ou d'un Village. C'est, dit-il, une petite maison couverte de chaume, un mille & demi à l'Est d'Anamabo, sur le rivage de la mer, sans autre défense que celle de quelques mousquets. Il ajoute qu'elle a néanmoins une fort grande cour & un bel étang pour les canards. Mais il est clair que Phillips ne représente ici qu'un Comptoir.

Barbot dit que le Village est divisé en trois parties, dont chacune est composée de vingt-cinq ou trente maisons. C'est un lieu, dit-il, qui n'est pas favorable au Commerce, parce que le débarquement y est fort dangereux. Le Pays aux environs produit de fort bon coton.

Les Danois avoient aussi dans ce Canton, un Comptoir, sur les ruines duquel les Anglois ont bâti un petit Fort de terre, gardé par deux Blancs & quelques Gromettes, sous le commandement d'un Facteur. Le Fort Hollandois n'étoit qu'une simple redoute, qui fut détruite en 1665 par les Anglois, le jour même que Ruyter, Amiral de Hollande, entreprit de descendre à Anamabo. Il y trouva des obstacles invincibles; mais les Anglois d'Aga ne doutant point qu'il ne revînt victorieux & qu'il ne les vîsât à son retour, minerent secrètement le Fort de Hollande, & laissèrent une mèche allumée qui devoit le faire sauter lorsque la Flotte y arriveroit. Mais l'effet de la poudre fut beaucoup plus prompt. Les Ecrivains Hollandois se plaignent beaucoup des cruautés que les Anglois ont exercées contr'eux dans ce Canton & dans celui d'Anamabo (80).

A trois lieues de Mawri (81) on arrive au Village de *Cormantin*, qu'on a

(78) Barbot, p. 176. & suiv.

(79) Phillips écrit *Aga*, Bosman *Adja*, & Barbot *Aga* & *Aija*, chacun apparemment suivant le génie de sa Langue.

(80) Arrus, *ubi sup.* p. 50.

(81) Des Marchais & d'autres Voyageurs s'accordent sur cette distance. Mais dans les Tables des Comptoirs Anglois, on lit à sept lieues de Mawri & sept milles d'Anamabo.

CÔTE D'OR  
GEOGRAPHIEZ.  
RECHERCHES SUR  
TOUT.

7 Village d'Aga  
ou d'Adja.

Comment les  
Hollandois per-  
dirent leur Fort  
d'Aga.

Cormantin.

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.

Ses marques de  
terre.

Fort Hollan-  
dois.

Sa situation.

Grand Corman-  
tin.

nommé le *petit Cormantin*, pour le distinguer d'un autre qui porte le nom de *grand*. Bosman parle du premier comme d'un lieu misérable, qui n'emérite pas d'attention. Cependant des Marchais, qui le vit en 1724, assure qu'il est plus grand & mieux bâti que le commun des Villes du Pays. Artus observe que Cormantin, après avoir été un marché considérable, étoit réduit presqu'à rien en 1600. Le Village est situé sur une éminence, & se fait reconnoître aisément par un grand arbre, qui est au milieu du marché; sans parler de cinq petites collines qu'il a du côté de l'Ouest & de la montagne de *Mango* qui est à l'Est. Les Portugais & les François faisoient ici beaucoup de Commerce. Les Hollandois y participoient aussi, jusqu'à ce que les Nègres ayant entrepris d'alterer leur or, le dégoût de cette imposture éloigna les Européens de leur Côte. Aussi n'ont-ils pas aujourd'hui d'autre ressource que Mawri (82) pour se procurer des marchandises de l'Europe. C'est toujours Artus dont on cite ici le témoignage. Mais Bosman, qui parle d'un remis postérieur, nous apprend qu'en 1681 ou 82 les Hollandois y ont rétabli le Fort & l'ont beaucoup augmenté. C'est un édifice carré, bâti de pierre de roc & de chaux, & défendu par une grande (83) batterie & trois petites, qui sont composées de vingt-pieces de canon. Au centre est une grosse tour, destinée, suivant le premier plan, à faire un dôme, pour y arborer les Enseignes Hollandoises. Les appartemens des Officiers sont commodes, & les logemens de la garnison ne le sont pas moins. Elle est composée de vingt-cinq Blancs, & de plusieurs Gromettes. Les parapets sont spacieux. La vue s'étend du sommet de la tour, sur la campagne & sur la mer. On a pratiqué, dans le corps de la Place, plusieurs citernes qui fournissent de l'eau en abondance.

Ce Fort, dit Barbot, est défendu naturellement par sa situation. Il est placé sur un mont pierreux, dont tous les environs sont rudes & escarpés, & qui n'est accessible que par un sentier fort étroit (84).

On apprend de Des Marchais que les Anglois avoient ici un Fort à quatre bastions, avant que les Hollandois s'en fussent rendus les maîtres en 1665. Ils trouverent le moyen d'y rentrer; mais ils en furent chassés pour la seconde fois par les mêmes ennemis, qui y ont établi un excellent Commerce. Le même Auteur ajoute qu'au milieu du Fort de Cormantin, il y a un gros bâtiment carré, qui sert de logement au Gouverneur & de Magazin, dont le toit est une plateforme qui peut porter du canon; que le Pays est riche en or & bien peuplé; le terroir excellent; que les Habitans sont industrieux, & fort amis du Commerce, qu'ils ont appris des Hollandois, (85) avec l'agriculture & l'économie. Bosman dit que le Gouverneur du Fort est ici un Facteur, comme à Mawri, & que la Place pourroit être fort augmentée, avec peu de dépense; mais que le Commerce du Pays n'en vaut pas la peine (86).

Le *grand Cormantin*, suivant le même Voyageur est situé sur une haute colline, au-dessous & à la portée du canon d'un autre Fort Hollandois nommé *Amsterdam*. Cette Ville est si grande & si bien peuplée, que son nom lui convient à juste titre. On fait monter le nombre des Habitans à mille ou

(82) Bosman, p. 58. Barbot, *ubi sup.*

(83) Voyez la Figure,

(84) Barbot, p. 178.

(85) Des Marchais, Vol. I. p. 271.

(86) Bosman & Barbot, *ubi sup.*

douze cens hommes, tous négocians ou pêcheurs. Le Pays de Fantin continue de s'étendre, depuis cette Ville l'espace de vingt-deux ou vingt-trois milles au long du rivage, & présente quantité de petits Villages qui rendent la vue fort agréable en passant dans les Canots (87). Les fruits & les grains y sont en abondance, & l'air fort sain. On y fait une liqueur, nommée *Petu*, qui est une espèce de biere excellente, composée de maiz ou de bled d'Inde. Le Pain ou le biscuit des Habitans est une patte de banane. Le maiz est aussi leur aliment commun.

Autrefois, Anamabo & Cormantin étoient les deux principaux lieux de Commerce sur la Côte, pour les Anglois & les Hollandois; parce que ces deux Places étoient extrêmement fréquentées par les Akkanez, qui faisoient ce voyage en petites Caravanes. Mais les différends qui s'éleverent entre ces deux Nations, dans les années 1664 & 1665, leur devinrent également funestes. Les Hollandois se retirèrent à Mawri, & laissèrent les Anglois libres à Cormantin, où ceux-ci traitèrent si mal les Nègres du Pays & les Akkanez, que ces Barbares accoutumés depuis long-tems au Gouvernement de Hollande, rappellerent les Hollandois, & les aiderent à bâtir un Fort, que les Anglois prirent en 1664 & firent sauter en 1665. D'un autre côté les Facteurs Anglois, pour rendre le change à ceux de Hollande, s'efforcèrent de gagner les Braffos de Fantin & d'Akkanez. Mais ces Chefs Nègres prirent leur argent, sans executer les conditions auxquelles ils s'étoient engagés. Cependant après s'être apperçus que les démêlés des Européens leur faisoient obtenir les marchandises à meilleur marché, ils encouragerent les Anglois à bâtir un Fort près d'Anamabo, pour faire tête aux Hollandois de Mawri & d'Ag.

Lorsque les Hollandois eurent repris le Fort de Cormantin sur les Anglois, les Nègres de Fantin marquerent beaucoup de joie de les voir rétablis dans leur contrée. Ils apportoient pour raison, que les Gouverneurs Anglois les avoient fort incommodés avec leurs garnisons, & que les marchandises Hollandoises leur paroissoient à meilleur marché. Mais la vérité étoit qu'ils avoient exigé des Hollandois une somme considérable pour recompense de leurs services, outre trois cens florins que les Facteurs de Hollande s'étoient engagés à payer pour chaque Vaisseau de la Compagnie qui viendrait faire le Commerce sur la Côte, à l'exception de ceux qui feroient la traite des Esclaves. Suivant Bosman, toute sorte de Vaisseaux payent aujourd'hui la même somme; & les Nègres de ce Pays (88) extorquent aussi, tous les ans, beaucoup d'argent des Anglois.

Barbot raconte l'expédition de Ruyter à Cormantin, & prétend qu'elle fut entreprise contre l'inclination de cet Amiral. Après la réduction du Fort Nassau à Mawri, il avoit eu le chagrin de se voir repoussé dans l'attaque du Cap Corse & d'Anamabo. Mais dans un Conseil, qui se tint à bord de l'Amiral, Valkenburgh se déclara fortement pour l'entreprise de Cormantin, en soutenant que cette Place causeroit plus de mal à la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales, que Holmes ne lui en avoit fait avec sa Flotte dans

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.  
Sa situation &  
sa grandeur.  
Richesse du ter-  
ritoire.

Différends entre  
les Anglois & les  
Hollandois.

Variation des  
Nègres.

Expédition de  
Ruyter contre  
Cormantin.

(87) Barbot, p. 178. & suiv. Ces petites guerres ne se trouvent en détail dans aucun Voyageur, & ne mériteroient pas d'être ra-

contées, quand on nous en auroit laissé l'histoire.

(88) Bosman, p. 59.

CÔTE D'OR,  
GÉOGRAPHIE.  
Ses troupes font  
d'abord le pont-  
fé.

la guerre de l'année précédente. Lorsqu'on se fut attaché à cette résolution, Valkenburgh envoya de Mina un renfort de quatre cens Canots, chargés de Nègres armés, qui entrèrent dans la Rade de Cormantin avec la Flotte Hollandoise. La Baye, quoique spacieuse, n'est pas sans danger pour le débarquement; & la sortie d'ailleurs en est toujours difficile. Ruyter prit le parti de faire descendre à Anamabo un corps de neuf-cens hommes, soutenus par les Nègres de Mina. Ces forces s'étant approchées du rivage le 7 de Février 1665, furent reçues de si bonne grace par les Nègres de Cormantin, qui s'étoient postés derrière les rocs & les buissons, que les Hollandois rebutés du feu de la mousqueterie & du canon du Fort, ne penserent qu'à retourner vers leur Flotte.

Il est secouru  
par les Nègres.

Cependant le courage de Ruyter ne lui permit pas d'abandonner son entreprise. D'ailleurs les Nègres des cantons d'Anamabo & d'Aga, qu'il avoit soupçonnés de favoriser les Anglois, lui firent donner des assurances de fidélité, & s'engagerent à le joindre avec toutes leurs forces, pour lui faire emporter le Fort de Cormantina. Ils parurent dès le lendemain avec trois mille de leurs alliés, qu'ils avoient loués dans cette vûe. Ruyter ne balança point à débarquer une partie de ses troupes, qui se joignirent aux Nègres. Une armée si redoutable par le nombre marcha vers le Fort en bon ordre. Chaque Nègre avoit un mouchoir blanc autour du cou, pour se faire distinguer d'avec les Nègres de Cormantin. On arriva vers midi à la vûe du Fort. Valkenburgh somma le Gouverneur Anglois de se rendre aussitôt, & fit avancer en même tems un corps de ses troupes, sur un terrain élevé, qui étoit hors de la portée du canon. Loin de perdre courage, les assiégés firent un feu terrible & de fréquentes sorties. Leur défense fut si vigoureuse que les passages se trouverent bouchés par les cadavres. Trois-cens Nègres, commandés par (89) Jean Kabes, firent des executions surprenantes. Mais ce secours manquant enfin aux Anglois, parce qu'une partie se fit tailler en pieces, & que le reste fut contraint de se précipiter vers le Fort en désordre, Valkenburgh fit mettre le feu à la Ville. La fumée ôta quelque tems la vûe du Fort aux Hollandois & jeta les Anglois dans une si grande consternation, que voyant l'ennemi s'approcher la grenade à la main & prêt à commencer l'assaut, ils leverent le drapeau blanc & livrerent aussitôt leur porte. La dépense des Hollandois pour cette conquête se réduisit à soixante deux mars d'or, (90) qu'ils payerent aux Nègres auxiliaires de Fantin, & aux Braffos d'Anamabo & d'Aga.

La défense des as-  
siégés.

Le Fort est pris  
par les Hollan-  
dois.

*Amersa*, *Aqua*, *Laguyo*, *Tautumqueri*, *Mansro*, & quelques autres petits Villages à l'Est du rivage de Fantin jusqu'au canton d'Akron, n'ont qu'un foible Commerce. *Aqua* est situé sur une petite riviere, deux lieues à l'Est de Cormantin. La terre aux environs, est basse & plate. Elle produit beaucoup de bled d'Inde, & fournit de l'eau & du bois aux Bâtimens qui en ont besoin.

Laguyo.

*Laguyo* est deux lieues plus à l'Est qu'*Aqua*, sur un terrain élevé, qui

(89) C'est celui qui se trouve aussi nommé Joha-Cony dans les Relations précédentes, & qui tint long-tems le Fort de Fredericksbourg.

(90) C'est mille neuf cens quatre-vingt-quatre livres sterling.

descend



descend vers le rivage. Le Commerce des Esclaves y est médiocre, & l'or n'y est pas excellent (91).

Tantumqueri est sept lieues à l'Est de Cormantin, & par conséquent à trois de Laguyo. Smith l'appelle un joli petit Fort, à quatre bastions réguliers, montés de douze pièces de canon. Il est dans une situation agréable, sur le bord de la mer; mais le débarquement y est si (92) difficile, que de quinze Canots l'Auteur en vit sept renversés avec tout leur poisson, en abordant au rivage. Le Fort fut bâti en 1726.

Montfort, ou Mantfort, se trouve placé, dans la carte de Smith, comme un Fort ou un Comptoir Anglois à l'Est de Tantumqueri; mais on ne voit son nom, ni dans le voyage du même Auteur ni dans la table (93) des Comptoirs. Barbot dit seulement que c'est un Village situé à l'Est de Laguyo, qui fournit du maiz & quelques Esclaves. Il ajoute que les autres Villages à l'Est de Montfort ne sont pas plus fréquentés des Européens. Leurs Habitans sont de pauvres pêcheurs, qui portent leur poisson sur les Vaisseaux, comme ceux de Laguyo & de Montfort, & qui ne vantent l'abondance de leur or & de leurs Esclaves que pour arrêter plus long-tems les Européens dans leur Rade (94).

C'est vraisemblablement d'un des deux derniers Villages qu'on a nommé, que parle Bosman, lorsqu'il rapporte qu'en 1698 les Anglois commencent à bâtir un Fort vers l'extrémité du Pays de Fantin, mais qu'ayant trouvé beaucoup d'obstacles de la part des Nègres, ils prirent le parti, en 1700, d'emporter leurs matériaux. En effet, ajoute le même Auteur, quoique les Anglois & les Hollandois ayent plusieurs Forts dans ce Pays, ils y ont si peu de pouvoir, qu'au moindre mécontentement des Nègres tous les passages du Commerce se trouvent fermés, & les provisions quelquefois coupées jusqu'au renouvellement de la paix (95).

Le langage des Habirans, depuis Axim jusqu'à Fantin, est le même, avec quelques légères différences.

## §. VII.

*Royaumes d'Akron & d'Agouna.*

Le reste de la Côte d'Or contient trois Royaumes; *Akron*, *Agouna*, ou *Augwina*, & *Aquambo*. Celui d'*Akron* est situé sur la mer, entre Fantin & *Agouna*. Il s'étend à l'Est jusqu'au fameux Cap *Monte del Diabolo*, ou Mont du Diable. On le divise en deux parties, le *Grand* & le *Petit Akron*. Le premier, qui est dans les terres, est une espèce de République. L'autre est un Royaume. Mais quoiqu'ils soient indépendans l'un de l'autre, ils entretiennent une parfaite union, sous la protection des Nègres de Fantin; & leur Pays étant très fertile, ils en tirent, (96) par une soigneuse culture, de quoi suppléer aux nécessités de leurs voisins.

Pendant le voyage de l'Auteur, le Roi du Petit Akron étoit un Prince

(91) Barbot, p. 179.

(92) Smith, p. 133.

(93) Barbot, *ubi sup.*

Tom. IV.

(94) Bosman, p. 59. &amp; Barbot, p. 178.

(95) Barbot, p. 179.

(96) Bosman, p. 61. &amp; Barbot, p. 180.

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.  
Caractere du  
Roi d'Akron.

civil & d'un fort bon naturel. Son âge étoit d'environ cinquante ans. Il passoit pour un des plus riches Monarques de la Côte d'Or, quoique dans ses habits il n'affectât pas plus de faîte que le moindre de ses sujets. Le Pays abonde en Faïsans, en perdrix, en lievres & en daims. Barbot, qui n'a fait jusqu'ici que copier Bosman, ajoute qu'on y trouve aussi quantité de cette espece de bois jaune dont on a parlé dans l'article d'*Akoba*, près du Cap Tres-Puntas, & qu'il est d'une beauté admirable pour les tables & les chaises.

Apam, ou Apang.

Sur la Côte, au milieu du Petit Akron, on rencontre le Village d'*Apam* ou *Apang*. La table des Comptoirs Anglois le place à trois lieues de Tantumqueri. Il est fort petit & n'a que des pêcheurs pour Habitans; mais sa situation est avantageuse pour le Commerce; & si les Negres du canton étoient plus traitables il deviendroit bientôt une Ville fort peuplée. Il est arrosé par une petite riviere d'eau salée, qui prend sa source à quatre ou cinq milles dans les terres, & qui vient passer sous le Fort. Le poisson & la volaille y sont dans une égale abondance.

Fort Hollandois de Leydsamheyde.

Le Fort d'Apam fut bâti en 1697 par les Hollandois. Ils lui donnerent le nom de *Leydsamheyde*, qui signifie *Patience*, parce qu'en le bârissant ils avoient trouvé beaucoup d'opposition de la part des Nègres. Bosman fut trompé d'abord par l'accueil obligeant de ces Barbares. Mais ayant bientôt reconnu leur mauvaise disposition & le peu d'avantage qu'il y avoit à tirer de leur Commerce, il se repentit des frais dans lesquels il s'étoit engagé. Le Fort est défendu par deux batteries, qui contiennent dix-huit pieces de canon; mais sa principale force consiste dans une belle tour, qui lui sert aussi d'ornement (97).

Pays d'Agouna.

Le Pays d'Agouna commence près du Cap *Monte del Diabolo*, que les Hollandois appellent *Ruyge Hæck*, & qui n'est gueres à plus d'une lieue de la riviere salée d'Akron. De-là il s'étend à l'Est, au long du rivage, jusqu'au Village d'Anonse; dans le Pays d'Aquambo ou d'Akra. Au Nord, il borde le Pays de Sonquay & l'Océan au Sud. Son étendue sur la Côte est d'environ quinze lieues.

Depuis Cormantin jusqu'au Cap Monte del Diabolo, la Côte s'allonge l'espace de douze lieues au Sud-Est quart d'Est. Ensuite elle tourne vers Barku, qui est à neuf lieues de-là; & de Barku, vers la riviere d'Akra, où l'on compte encore neuf lieues.

Elle Riviere.

Le Pays qui est à l'Est de *Koecks Broothill* est bas & uni jusqu'à la mer, mais assez montagneux dans les terres. Quelques lieues (98) plus loin à l'Est, il est couvert de bois, & la terre est fort seche. Cependant cette contrée en général, se ressent de la beauté d'une grande & fraîche riviere, qui est remplie d'huitres & de poisson, & dont les bords sont peuplés de singes & de babons, aussi grands qu'il s'en trouve en Guinée. L'Auteur suppose (99) que la situation de cette riviere est un peu à l'Est de Barku.

Reine d'Agouna.

Il y a peu de difference pour la beauté entre le Pays d'Agouna & celui d'Akron. Les Habitans, qui sont presque tous pêcheurs, passent pour une Nation audacieuse & guerriere. Elle a beaucoup d'adresse à contrefaire l'or & l'argent. En 1682, elle étoit gouvernée par une femme d'un courage &

(97) Bosman, p. 61. & suiv. Barbot, p. 181.  
p. 180. (99) Bosman, p. 64.

d'une prudence extraordinaires, qui prenoit le nom de Reine. A l'âge de trente-huit ans, cette Princesse étoit encore ( 1 ) sans mari, pour conserver son autorité. Mais elle suppléoit à cette privation par un jeune Esclave ( 2 ) qu'elle faisoit servir à ses plaisirs. Elle lui défendoit, sous peine de mort, toute sorte de Commerce avec d'autres femmes; & si le goût qu'elle avoit eu pour lui venoit à s'éteindre, elle ne faisoit pas difficulté de le changer pour un autre. Smith observe que c'est le seul Pays, de toute la Guinée, où le pouvoir suprême ( 3 ) puisse tomber entre les mains d'une femme. Ensuite copiant avec beaucoup de fidélité tout ce qu'on vient de lire d'après Bosman, il ajoute que l'héritage de la couronne descend en droite ligne à l'aînée des filles, & que les enfans mâles sont vendus pour l'esclavage, dans la crainte qu'ils n'apportent quelque trouble au droit établi. La jeune Princesse, qui est destinée à l'héritage du trône, jouit aussitôt qu'elle le souhaite, du privilège de faire servir un jeune Esclave à ses plaisirs. Les Anglois ont eu, pendant quelque tems, un petit Fort près d'Agouna ( 4 ).

Ce Royaume a plusieurs Villes & quantité de Villages au long de la Côte. Ses principales places sont *Dajou*, *Polder*, *Mango*, *Winiba*, *Wiamba*, ou *Simpa*, le vieux *Barku* ou *Barraku*, *Jakkou*, *Innya*, *Lampa*, *Sukkumma*, le nouveau ou le petit *Barku*, & *Kouks Broot*, situé, à deux lieues d'Akra, sur une haute colline, de la forme d'un pain de sucre. Toute cette Côte est dangereuse par ses écueils, & par la violence des vagues.

*Dajou* & *Polder* n'ont rien qui les distingue. *Mango*, qui les suit, est représenté par Barbot comme un assez bon Port, que les François ont fréquenté long-tems, & qu'ils ont abandonné après avoir reconnu l'habileté des Nègres à faire passer de l'or contrefait. Mais cet Auteur, qui est ici le copiste d'Artus, paroît l'avoir assez mal entendu. Artus dit que *Mango* est une montagne, & qu'il n'y a point de Commerce jusqu'à *Bimba*, par lequel il entend sans doute *Wiamba*, *Wimba*, ou *Winniba*, que Barbot, par une autre erreur, appelle *Bremba*.

Il y a beaucoup d'apparence que *Mango* est la même montagne qu'on a nommée *Monte del Diabolo* ou *Mont du Diable*. Artus dit que les Nègres y offrent des sacrifices au Diable. Bosman observe que les Mamelots ( 65 ) donnent souvent ce Mont au Diable, parce qu'étant fort élevé on l'aperçoit long-tems avant que d'y arriver. Barbot, qui emprunte beaucoup de ces deux Auteurs, & qui entreprend quelquefois de les accorder, dit que cette Montagne s'éleve comme un grand Cap, & que les Portugais lui ont donné le nom de *Mont du Diable* dans la supposition mal fondée que les Nègres y offroient des sacrifices à cet ennemi de Dieu. Il ajoute qu'elle est riche en or, & qu'après les grandes pluies il s'en trouve beaucoup dans le sable, d'où les Nègres le tirent à force de le laver. Les Hollandois lui ont donné le nom de *Ruyge Haek*, parce qu'elle est si haute qu'en faisant voile de l'Est à l'Ouest on la découvre de fort loin; d'autant plus que le vent soufflant ici au Sud-Ouest pendant la plus grande partie de l'année, & le cours de la marée étant

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.  
Jeune Nègre,  
qui sert à ses  
plaisirs.

La succession  
de la Couronne  
appartient à l'ai-  
née des filles.

Villes & Vil-  
lages de ce Pays.

Mango ou Mont  
du Diable.

Or qui s'y trou-  
ve. Origine de  
son nom.

( 1 ) Barbot, p. 180.

( 2 ) Bosman, *ubi sup.*

( 3 ) Voyez quelque détail sur cette Reine,

dans le Voyage de Phillips, qui est ci-dessus.

( 4 ) Smith, p. 209.

( 5 ) Bosman, p. 62.

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.  
Entrepris d'un  
Anglois pour y  
trouver de l'or.

à l'Est, on employe (6) beaucoup de tems à faire le tour de cette pointe. Bosman parle d'un Anglois, nommé Baggs, qui mourut au Cap Corse en 1700, & qui jouissoit d'une récompense considérable, pour avoir appris à la Compagnie d'Afrique que cette montagne contenoit de l'or, & s'être engagé à creuser des mines. Il s'y étoit rendu avec tous les instrumens nécessaires à son projet. Mais je suis sûr, dit Bosman, que s'il eût entrepris sérieusement d'exécuter son projet, il n'eût pas été mieux traité que les Hollandois ne l'avoient été par les Commeniens. Je suis persuadé, dit-il encore, que ses successeurs y feront réflexion plus d'une fois. Atkins apprit d'un Nègre, qui faisoit le Commerce de l'or, qu'on voyoit quelquefois sortir de la montagne une fumée semblable à celle des volcans. D'ailleurs elle est infectée d'une multitude de bêtes farouches; & c'est apparemment par toutes ces raisons qu'on l'a nommée le Mont du Diable (7).

Winiba, ou  
Simpa.

Winiba, ou *Simpa*, qui s'appelloit autrefois *Vimba* ou *Vimba*, est situé cinq lieues au-delà d'*Apang* ou d'*Apam*. Artus assure que de son tems il n'y avoit aucun Commerce depuis Cormantin jusqu'à *Bianba*, ou *Winiba*, qui est, dit-il, quatre milles au-delà du Mont Mango. Mais Winiba est environnée d'excellens pâturages, où les Habitans nourrissent quantité de bestiaux, qu'ils vendent au long de la Côte. Les femmes y entendent si bien toutes les fonctions du ménage, que les Nègres des Pays voisins viennent s'y fournir de Servantes, & d'Esclaves du même sexe. L'agriculture & le soin des bestiaux (8) n'y distinguent pas moins les hommes. Bosman loue la situation de Winiba, qu'il représente environnée d'arbres. La plupart de ses Habitans sont des pêcheurs, & le Commerce n'y est pas plus florissant que dans le Canton d'*Apam*. Cependant, lorsque le Pays est exempt de guerre, ces deux Villes ne sont pas mal situées (9) pour la commodité des Marchands. Phillips ne donne que trente maisons à la Ville de Winiba. Elle est environnée de champs agréables, plantés de bonnes haies, & remplis de bled d'Inde ou d'excellente herbe. Comme les terres sont fort basses, on trouve, à la distance d'un mille, plusieurs grands étangs, dont les bords sont peuplés de pintades & d'une grande abondance d'autres oiseaux. Mais il n'y a point d'animaux en plus grand nombre que les daims, dont l'Auteur a vu des troupeaux de cinq ou six cens à la fois (10).

Beauté du Pays.

Barbot donne à peu près la même idée de Winiba. Mais il compte trente maisons dans la Ville, & se plaint d'une quantité prodigieuse de singes & de babons, qui infestent les campagnes.

Fort Anglois,  
& ses révolu-  
tions.

A l'égard du Fort, le même Auteur le représente sur le penchant d'une colline, dans l'endroit où la Côte s'avance vers la mer, & fort agréablement situé entre un grand nombre d'arbres. L'édifice, qui étoit bâti d'une double pierre, fut saccagé par les Nègres en 1679, & les Facteurs n'eurent pas peu de peine à sauver leur vie. Ils gagnèrent le Cap-Corse à la faveur de la nuit. L'Auteur les y vit débarquer, dangereusement blessés & couverts de sang. On distingue aisément Winiba de la mer, à deux maisons Angloises, qui subsistent encore sur le rivage, à deux cens pas de la Ville (11),

(6) Barbot, *ubi sup.*

(7) Bosman, p. 62.

(8) Atkins, p. 108.

(9) Artus, p. 51.

(10) Bosman, *ubi sup.* & Barbot, p. 180.

(11) Phillips, p. 211.

mais dont il ne reste que les murs. Mais le Fort, qu'on ne découvre pas de si loin, quoiqu'il ne soit qu'à cent vingt pas du rivage, prit dans la suite une meilleure forme. C'est un carré, à quatre bastions, qui sont montés de dix-huit pièces d'artillerie. La garnison est ordinairement de douze Blancs & de vingt-huit Gromettes. Il est pourvu d'une citerne, & d'une loge qui peut contenir cent Esclaves. On compte, du Fort de Winiba, trois milles jusqu'à Schido, du côté de l'Ouest, & trente-six milles à l'Est jusqu'au Village d'Akia (12).

Le Fort de Winiba, suivant Smith, a été bâti sur le même plan & sur les mêmes dimensions que celui de *Tantunqueri*, & le débarquement n'y est pas moins difficile. Sa situation, dit-il, est sur un terrain qui s'élève, avec une belle avenue d'arbres qui conduit jusqu'à la porte. S'il n'est pas capable d'une grande défense contre des attaques régulières, on y est du moins fort bien à couvert, pendant la nuit, de l'insulte des bêtes farouches (13). Les jardins en sont fort agréables. Il ne devoit pas être en fort bonne condition du tems de Bosman, puisqu'après avoir rapporté qu'il fut bâti en 1694, il ajoute qu'on auroit pu franchir d'un saut ses ouvrages & ses batteries, & que ses canons n'étoient que d'une demie livre de balle. En un mot, dit Bosman, il ressemble aux Forts Hollandois de Botro, de Sukkonda & de Schama, ou au Fort Anglois de Dixcow, qui auroient besoin d'un autre Fort pour les défendre (14).

*Barku*, ou *Barraku* (15), est à six lieues de Winiba sur la Côte, situé sur le sommet d'une colline, & fréquenté autrefois par les François. Le langage, qui est jusqu'ici le même au long de la Côte d'Or, commence ici à changer. Les Habitans sont fort entendus, non-seulement à fondre l'or, mais à le travailler en chaînes & en toutes sortes de bijoux. Ils font une liqueur qui ressemble à la petite bière d'Angleterre & qu'ils nomment (16) *Pito*. La volaille est ici en plus grand nombre & à meilleur marché que dans aucun autre lieu de la Côte. Les perroquets (17) y sont en abondance. Du fer que les Vaisseaux Hollandois apportent dans le Pays, les Nègres font toutes sortes d'armes pour leur propre usage. Mais leur principal Commerce se fait aujourd'hui à Akra, où ils vont acheter, dans leurs Canots, les marchandises qui leur conviennent. Les terres sont plates & unies dans l'intervalle, & remarquables par un arbre courbé, ou brisé, en forme de gibet, que les Nègres honorent comme un Fétiche.

Barbot dit que *Barku* est la principale Ville de la Côte d'Agouna, & que le Canton étant fertile & agréable (17\*), c'est un lieu propre à l'établissement d'un Comptoir. Les Anglois avoient autrefois beaucoup de considération dans ce Pays, & s'étoient liés avec la Reine par un contrat formel. Mais les Hollandois ont pris sur eux tant d'avantage, qu'ils ont bâti à *Barku* un petit Fort triangulaire de douze pièces de canon. Le Commandant qu'ils y avoient en 1706 enleva aux Marchands Nègres diverses marchandises qu'ils avoient achetées des Anglois, & leur déclara qu'ils devoient s'attendre au

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.Qualités du Fort  
de Winiba.Ville de *Barku*.Fort que les  
Hollandois ont à  
*Barku*.(12) Barbot, *ubi sup.*

(13) Smith, p. 133.

(14) Bosman, *ubi sup.*(15) Artus écrit *Bergu*. Barbot met indiffé-remment *Barku*, *Barrakou* & *Barrako*.(16) Barbot l'appelle *Peta*, & dit qu'elle est faite de maïs.(17) Artus, *ubi sup.* (17\*) Barbot, p. 181.

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.

même traitement lorsqu'ils en recevoient d'une autre main que de celle des Hollandois. Cependant le Chevalier Dalby Thomas se fit rendre tout ce qui avoit été confisqué (18). Les Nègres du Pays ont conservé quantité de mots François, sur-tout du dialecte Normand, depuis le Commerce que cette Nation entretenoit autrefois avec eux, soit du tems des Portugais, soit avant leurs découvertes.

Petit-Barku.

Le Petit-Barku est une lieue & demie à l'Est du Grand, sur le bord d'une petite Riviere. Toutes les Villes qu'on a nommées dans les Cantons d'Akron & d'Agouna, sont situées avantageusement pour le Commerce. Mais on y trouve peu d'or & peu d'Esclaves lorsqu'elles sont en guerre avec leurs voisins. Les Nègres d'Akra s'empresent de venir au-devant des Vaisseaux qui arrivent sur la Côte, sur-tout s'ils apprennent que les cargaisons soient en toiles d'Osnabruck (19), en fer & en eau-de-vie. Un bon Esclave se vend ici, comme au long de la Côte occidentale, environ deux onces d'or, poids, ou quantité, que les Habitans appellent *Benda* (20).

Fort Anglois  
de Schido.

Le Fort de *Schido*, qui appartient aux Anglois, est d'environ quatre lieues à l'Est de Barku. Il mérite moins le nom de Fort que de Comproir (21).

### §. VIII.

#### Royaume d'Akra.

Bornes du Pays  
d'Akra.

CE Royaume est tributaire de celui d'Aquambo. Quoique la plus grande partie de son étendue soit dans les terres, on le compte au nombre des Pays de la Côte, parce que le domaine du Roi s'étend plus de vingt lieues au long de la mer sur plusieurs autres Princes. Les bornes d'Akra, du côté de l'Est, sont le Pays d'Agouna, dont il est séparé par une petite Riviere. Au Nord, il borde *Aboura* & *Bonu*; à l'Est, *Labadde* & *Ningo*; au Sud, l'Océan: & dans cet espace, on lui donne environ seize lieues de circonférence. Sa forme est presque ronde; & du côté de la mer, il ne présente qu'environ deux lieues (22).

Révolutions qui  
ont changé la  
forme de ce Pays.

Les Hollandois l'appellent *Kra*, tandis que toutes les autres Nations s'accordent sur le nom d'*Akra* ou d'*Akara*. On le regardoit autrefois comme le dernier Pays de la Côte d'Or, parce qu'on ne trouve plus d'or au-delà de la Riviere de *Volta*, qui le termine à l'Est. Sa distance de Cormantin n'est que de quinze lieues à l'Est (23).

Akra étoit autrefois un Royaume indépendant. Mais ses Habitans ayant été vaincus, dans plusieurs batailles, par les Aquambos, leurs anciens ennemis, se virent forcés de chercher une retraite dans un Canton nommé le *Petit-Papa* (24), qui forme à présent le Royaume d'Akra. Barbot rapporte cet événement aux années 1680 & 1681. L'ancien Pays, qui n'est plus (25) qu'une Province tributaire, produit peu d'arbres & de fruits. Le fond du

(18) Barbot, p. 447.

(19) L'Auteur met *Osnabrugs*.

(20) Barbot, p. 181.

(21) Voyez le Mémoire déjà cité, sur l'importance du Commerce d'Afrique.

(22) Barbot, *ubi sup.*

(23) Des Marchais, Vol. I. p. 272.

(24) Bosman, p. 68.

(25) Barbot, p. 185.

terroir est une sorte d'argile pâle-rouge, où les ignames, les pois & les fèves croissent abondamment. Près des Forts Européens, on trouve quantité de grosses fourmies, dont les nids ou les habitations peuvent être nommés proprement des tourelles, & ressemblent, dans l'éloignement, aux petites pyramides de sel qui se voient dans l'Isle de Rhé au commencement de la saison. Les terres d'Akra, dans l'espace de trois lieues, depuis la mer vers l'intérieur du Pays, forment un Canton fort uni, qui sert comme de parc à des troupeaux de daims, de pintades, de chevres sauvages, de lièvres, de lapins, d'écureuils, & de plusieurs autres sortes d'animaux. Les gros & les petits bestiaux, qui s'y trouvent aussi, viennent de Tabadde, du côté de l'Est. Mais les lièvres sont sur-tout en si grand nombre, que les Habitans les tuent à coups de bâtons dans les buissons & les ronces. Un épagneul, tel qu'il s'en trouve dans les Forts Européens, en prend autant qu'il plaît à son maître. Mais la chair de ces animaux est (26) insipide. Cette contrée nourrit plus de lions, de tygres, de léopards, de chats musqués & d'autres bêtes féroces, qu'aucune autre région de la Guinée. C'est dans le Pays d'Akra qu'on trouve de petits daims, qui n'ont pas plus de huit ou neuf pouces de hauteur, & dont les jambes ne sont pas plus grosses (27) que le ruyau d'une plume. Les mâles ont deux cornes, longues de deux ou trois pouces, sans branches & sans division, mais tortues, & d'un noir aussi luisant que le jais. Rien n'est si doux, si joli, si privé & si caressant que ces petites créatures. Mais elles sont si délicates, qu'elles ne peuvent supporter la mer; & tous les soins qu'on a pris pour en transporter quelques-unes en Europe, ont été jusqu'à présent sans succès (28).

Le Pays d'Akra, suivant Phillips, contient, dans l'intérieur des terres, plusieurs grandes Villes, dont le *Grand-Akra* est la Capitale. Barbor la place à quatre lieues de la Côte, au pied d'un Canton montagneux, qui se découvre de fort loin en mer. Des Marchais dit qu'elle se découvre à six lieues dans les terres, & qu'on lui donne le nom de *Grand-Akra*, pour la distinguer du *Petit-Akra*, qui est situé sur la Côte, entre *Cormantin* & *Rio Volta*.

De trois Villes, que le Pays d'Akra présente sur la Côte, le *Petit-Akra* est celle du milieu. Les deux autres sont *Soko* à l'Ouest, & *Orfoko* à l'Est. Toutes trois sont sous le canon d'un Fort Européen; *Soko* sous celui du Fort Anglois de James; *Petit-Akra*, sous celui du Fort Hollandois de Crevecoeur, & *Orfoko*, sous celui du Fort Danois de Christianisbourg. Ces trois Forts sont compris entre les meilleurs de la Côte (29). Ils sont tous trois dans l'étendue d'une lieue & demie (30) de terrain; chacun sur une pointe de rocher, qui s'avance un peu sur le rivage. Le débarquement y est dangereux, mais beaucoup plus au *Petit-Akra* qu'aux deux autres lieux, sur-tout pendant le premier & le dernier quartier de la Lune. Des Marchais place près d'Akra une petite Crique, qui, dans un cas pressant, peut passer pour un Port. La rade est sûre & commode.

(26) Le même, p. 184. & Phillips, p. 213.

(27) Les Habitans employent leurs pieds, ornés d'or ou d'argent, à charger leurs pipes.

(28) Des Marchais, Vol. I. p. 276.

(29) Barbor, p. 181. Bosman, p. 67.

(30) Des Marchais dit qu'ils sont à la portée du canon l'un de l'autre. Mais Smith assure que le Fort Hollandois est à la portée du mousquet du Fort Anglois, & que le Fort Danois est à deux milles du Fort Hollandois.

CÔTE D'OR  
GEOGRAPHIE.

Troupeaux d'animaux différens.

Bêtes féroces.

Petits daims d'une espèce charmante.

Villes intérieures du Pays d'Akra.

Trois Villes maritimes, & trois Forts Européens.

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.  
Ville de Soko.

Fort Anglois  
de James.

Soko étoit composée d'une centaine de maisons dispersées. Mais elle a reçu beaucoup d'augmentation en 1692, par l'arrivée d'un grand nombre de familles, qui la choisirent pour retraite après les guerres d'Aquambo; & dès l'année suivante elle devint une des plus belles & des plus grandes Villes de la Côte d'Or. Sa situation est sur un terrain uni, & les rues sont régulières. Elle entretient beaucoup de Commerce avec les Anglois, au préjudice de la Compagnie de Hollande. Le Fort James, qui la commande, est un édifice carré, défendu par quatre batteries. Ses murs sont fort hauts & fort épais, sur-tout du côté qui regarde le Fort Hollandois. Ils sont de pierre de roc, mais trop mal cimentés pour résister aux pluies excessives du Pays. Les logemens ont pour toit une plate-forme, surmontée d'une Tour carrée (31) où l'on arbore le pavillon Anglois. L'Auteur ne compta que dix-huit petites pieces de canon de fer sur les batteries. Vingt Blancs & trente Nègres composent la garnison.

La situation de ce Fort est des plus avantageuses. Il a la Ville de Soko au Nord. Mais l'année n'a pas de saison où l'on puisse y débarquer sans danger. Barbot nous apprend qu'on a fait, en 1700, des réparations considérables aux murs, sur-tout du côté qui regarde le Fort Hollandois, & qu'on a augmenté l'artillerie. Les logemens & le donjon ont reçu aussi plus d'élévation, & l'on y a joint une citerne (32).

Bosman remarque que le Fort James, comme tous ceux, dit-il, qui appartiennent aux Anglois, est fort mal en garnison. Cette Nation, ajoute-t-il, s'imagine qu'il suffit de bâtir des Forts & d'y mettre du canon, sans prendre soin de les faire garder: exemple, dit-il encore, qui n'est que trop suivi par leurs voisins.

Ses divers chan-  
gemens.

Phillips rend témoignage qu'en 1695 le Fort n'avoit que douze Blancs pour garnison. C'étoit alors un simple carré, dont les quatre angles avoient chacun leur batterie, qui contenoient vingt canons. L'angle, ou le bastion du Sud, s'écroula dans le même tems, parce que la pluie avoit entraîné l'argile ou le plâtre qui servoit à lier les pierres au lieu de chaux. On entreprit de le rebâtir, dit le même Auteur, mais avec aussi peu de précaution contre le même danger (33). Smith, qui étoit dans le Pays en 1727, assure que le Fort James est aujourd'hui fort grand, & d'une force égale à sa beauté, qu'il est bâti sur une colline pierreuse & escarpée, qui semble pendre sur la mer; que sous le mur de la Place, on a fait une batterie capable de contenir vingt pieces de canon; que le Fort a d'ailleurs quatre grands bastions, qui contiennent vingt-sept pieces, & que la campagne, aux environs, n'étant pas trop couverte de bois, peut passer pour une des plus agréables de toute la Guinée. Il ajoute qu'à peu de distance du Fort il y a des étangs de sel, qui suffisent pour fournir toute la Côte (34), & les Vaisseaux mêmes qui y abordent. Atkins dit que les François (35), les Anglois & les Hollandois en prennent une grosse quantité, qu'ils répandent dans les Pays intérieurs, où cette marchandise est toujours précieuse (36).

Petit-Akra.

Le Petit-Akra, qui n'est éloigné de Soko que d'un demi-mille, avoit un

(31) Voyez la Figure.

(32) Barbot, p. 182. & 448.

(33) Phillips, *ubi sup.*

(34) Smith, p. 135.

(35) C'est une erreur, au lieu des Danois.

(36) Atkins, p. 107.



is elle a  
nombre  
ambo ; &  
es Villes  
ont régu-  
u préju-  
ndé, est  
hauts &  
de pierre  
du Pays.  
ur quar-  
que dix-  
& trente

Soko au  
s danger.  
iderables  
on a aug-  
lévation,

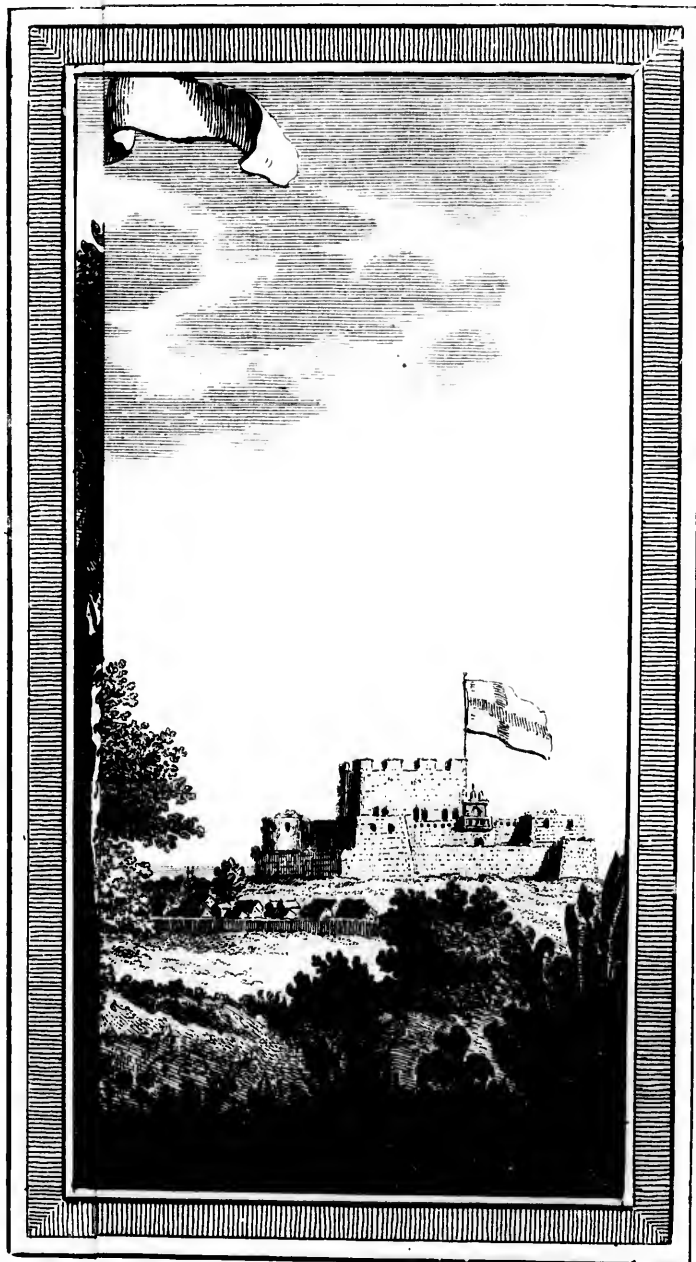
ui appat-  
oute-r'il ,  
s prendre  
suivi par

ancs pour  
oient cha-  
passion du  
raîné l'ar-  
entreprit  
on contre  
re que le  
uté, qu'il  
r la mer ;  
enir vingt  
qui con-  
étant pas  
e toute la  
e sel, qui  
qui y abor-  
andois en  
ieurs, où

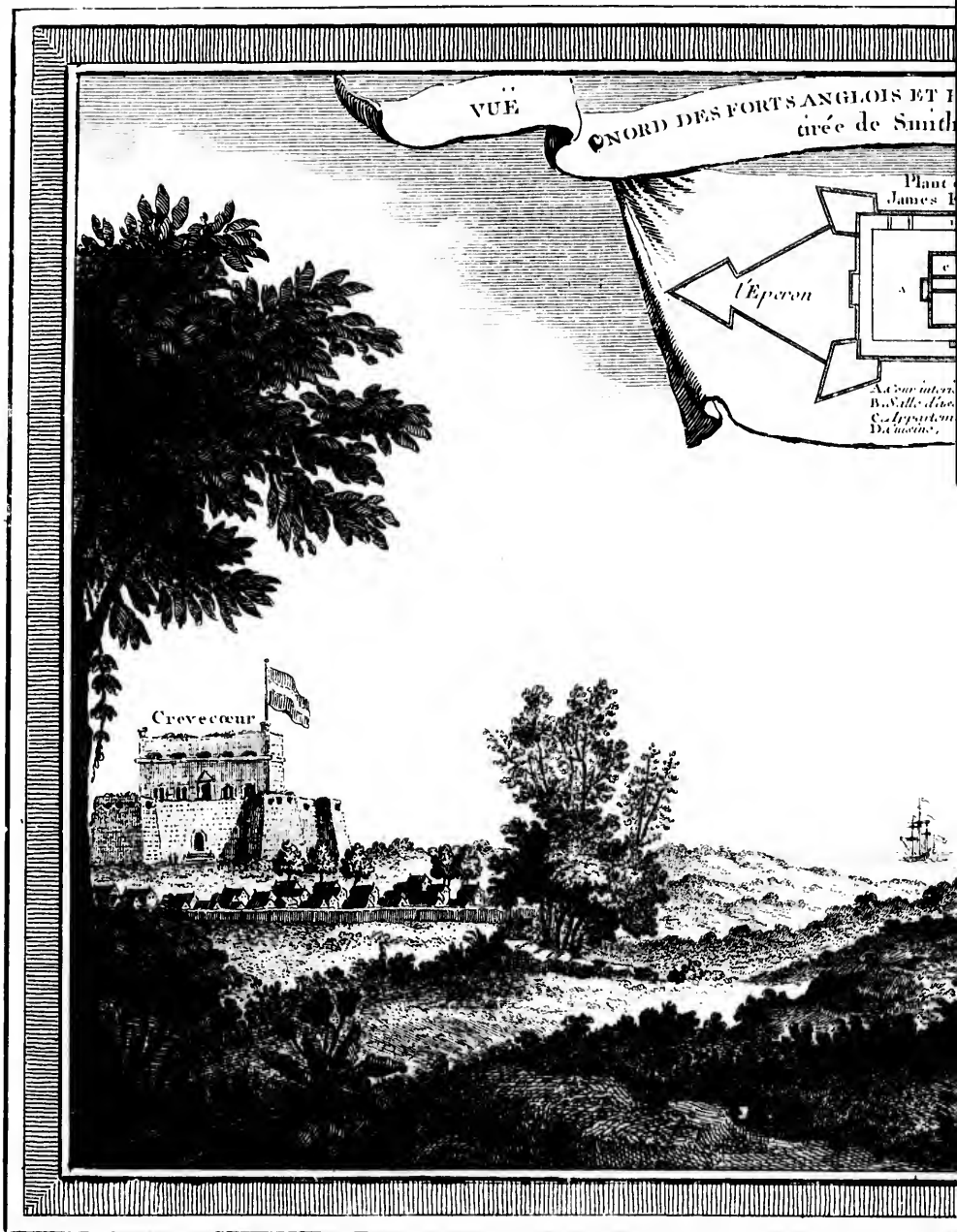
voit un

des Danois.

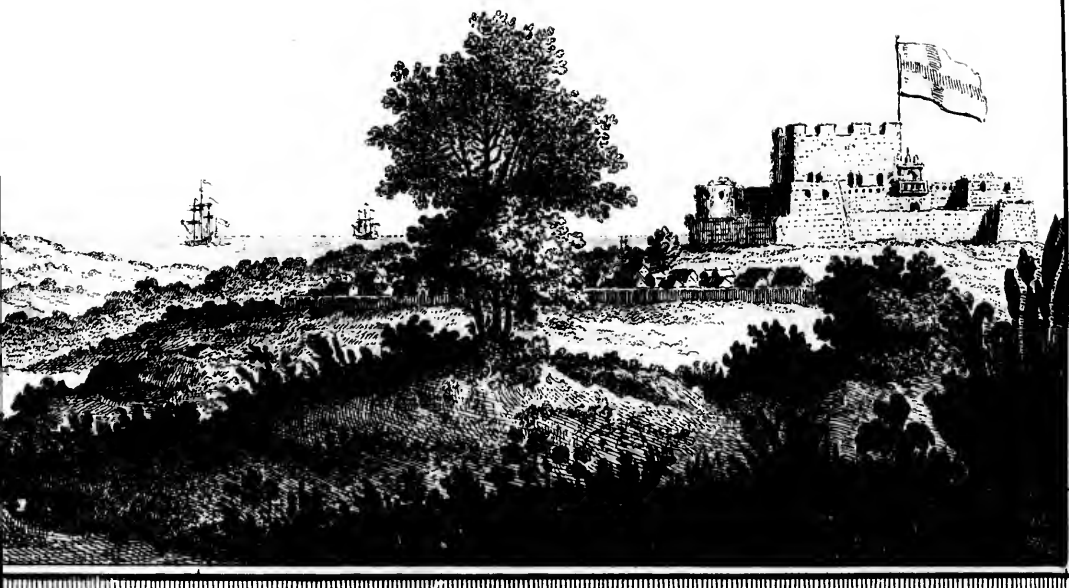
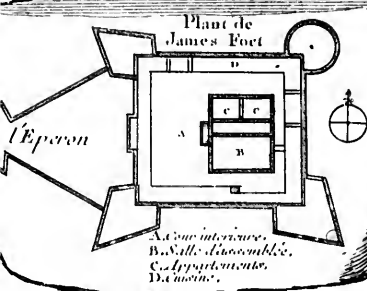
Marché



PL. N. XVIII.



FORTS ANGLAIS ET HOLLANDOIS D'AKRA  
d'après de Smith 1727.



Mar  
bos,  
feroi  
ce P  
pou  
que  
qu'il

L  
canc  
par  
mal  
leur  
dre.  
plat  
land  
s'app  
gres  
est d  
& f  
tion  
der  
fur  
l'av  
coup

M  
Fort  
est p  
coup

C  
bos.  
par  
bou  
dan  
C'est  
aussi  
plac  
Bosi  
gara

E  
mér  
qui  
Plac  
la se

(3  
(3  
(3  
(4

Marché commode & très-fréquenté, avant qu'il eût été brûlé par les Aquambos, qui n'y ont pas laissé six maisons entières. *Fourri*, Roi d'Akra, préféreroit ce lieu au Grand-Akra, pour sa résidence. L'Auteur vit plusieurs fois ce Prince en 1679. Il avoit la physionomie fort belle, & beaucoup d'affection pour les Européens; mais son caractère inquiet causa sa ruine. Smith observe que les Habitans de Soko & du Petit-Akra ne peuvent vivre d'accord, & qu'ils se distinguent par des noms Anglois & Hollandois.

Le Fort Hollandois de Creveœur, au Petit-Akra, est à la portée (37) du canon du Fort de James, sur une pointe de rocher. Il est quarré & défendu par quatre batteries (38), qui sont de pierre, comme la courtine, mais si mal construites, qu'elles ne soutiendroient pas une longue attaque. D'ailleurs, il est commandé par le Fort James, qui le réduiroit bien-tôt en poudre. Les logemens consistent dans un grand bâtiment quarré, avec une plate-forme au sommet, & une Tour d'où l'on déploie le pavillon de Hollande, suivant l'usage de tous les Forts de Guinée à la vûe des Vaisseaux qui s'approchent. La garnison est composée de quinze Blancs & de vingt-cinq Nègres. La porte du Fort, qui regarde le Petit-Akra, & la rade du Grand, est défendue par un corps-de-garde & par deux barrières, mais sans fosse & sans palissade; défaut commun à tous les Forts de la Côte, sans exception. L'ignorance des Nègres, dans l'art d'attaquer les Places, fait regarder ces défenses extérieures comme un secours inutile. L'Auteur compra, sur les batteries, quatorze pieces de canon & quelques padereros. Mais l'avantage particulier du Fort de Creveœur (39) est de jouir d'un air beaucoup plus pur que les deux Forts voisins.

Malgré la remarque qu'on vient de faire sur ce qu'il auroit à redouter du Fort Anglois, Phillips, Anglois lui-même, assure que celui de Creveœur est plus élevé, & que dans un cas de guerre il pourroit l'incommoder beaucoup, parce qu'il est mieux en artillerie (40).

*Orjoko*, ou *Orjaki*, s'est ressenti, comme Akra, de la fureur des Aquambos. C'étoit autrefois une Ville assez considérable; mais ayant été ruinée par la guerre, les Habitans se sont retirés à Papa. Le Fort de Christianbourg, qui commande ce lieu, fut bâti par les Danois, sans qu'on sçache dans quelle année; mais ils lui donnerent ce nom à l'honneur de leur Roi. C'est un bâtiment quarré, comme ceux des deux autres Forts, & défendu aussi par quatre batteries de vingt pieces de canon (41). Smith, qui le place à deux milles du Fort Hollandois, dit qu'il est fort (42) & spacieux. Bosman observe qu'il (43) vaut seul les deux autres. Cet avantage ne l'a pas garanti de plusieurs révolutions.

En 1670, il étoit gouverné par Jean *Ollarichs de Gluckstad*, homme de mérite, que les Nègres massacrèrent perfidement, à l'instigation d'un Grec qui avoit vécu quelques années sous ses ordres. Ce traître vendit ensuite la Place à Julien de Campo Baretto, ancien Gouverneur de S. Thomas, pour la somme de sept mars d'or, qui ne font pas plus de deux cens vingt-quatre

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.

Fort Hollandois  
de Creveœur.  
Sa situation &  
sa forme.

Ville d'Orfoko.

Fort Danois de  
Christianbourg.

Révolutions de  
ce Fort.

Les Portugais  
s'en saisissent.

(37) Smith dit à une portée du mousquet.

(38) Barbot, p. 182.

(39) Phillips, *ubi sup.* p. 23.

(40) Bosman, p. 69.

(41) Smith, p. 135.

(42) Bosman, *ubi sup.*

(43) Barbot, p. 133.

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.

livres sterling. Au commencement de l'année 1682, ce Baretto ayant été fait prisonnier dans le Fort, par sa propre garnison, qui s'étoit revoltée, l'Auteur, qui l'avoit connu trois ans auparavant dans l'Isle du Prince, se crut obligé de lui rendre une visite. Mais le Chef des mutins fit fermer l'entrée du Fort, & se contenta de répondre qu'il justifieroit quelque jour sa conduite. Il ajouta que si le Prisonnier souhaitoit de retourner en Europe, il en avoit la liberté. Baretto s'obstina dans la résolution de ne pas quitter son poste sans un ordre exprès du Roi de Portugal, & chargea Barbot d'une Lettre pour la Cour de Lisbonne. Il se flattoit, de jour en jour, de voir arriver quelque Vaisseau de guerre Portugais. Le Fort avoit reçu de lui le nom de S. François-Xavier. Mais la garnison étoit alors dans une misérable situation. Les provisions lui manquoient, jusqu'au pain, & les marchandises qui étoient dans les magasins ne montoient pas à la valeur de soixante livres sterling; quoiqu'il en eût coûté aux Portugais plus de cent marcs d'or pour les réparations de la Place. Les Danois de Fredericksbourg, près du Cap-Corse, en sollicitèrent la restitution, & l'obtinrent en 1682 pour une grosse somme. Ils y rétablirent leur Commerce, avec assez de succès jusqu'en 1693, qu'ils se laisserent surprendre par les Nègres. Barbot fait le récit de cet événement.

Il retourne aux  
Danois.

Ils le perdent  
par la trahison  
d'un Nègre.

Les Danois avoient offensé le Roi d'Akra par quelqu'insulte. Ce Prince, qui cherchoit l'occasion de se venger, prit le tems d'une maladie, qui avoit fort affoibli la garnison. Il observa que les Danois prenoient beaucoup de confiance à l'attachement d'un Nègre nommé *Assemi*, qui, jouissant d'une grande considération dans le Pays, avoit rendu d'importans services à leur Commerce. Il ne manqua pas d'artifice pour le faire entrer dans son projet. *Assemi*, gagné par de flatteuses promesses, fit croire au Gouverneur Danois qu'il devoit lui venir un grand nombre de Marchands Nègres pour acheter des armes, & lui conseilla d'en hausser le prix. En effet, il parut au jour marqué, avec quatre-vingt Nègres alterés de sang, que les Danois reçurent sans défiance. Lorsque le marché fut conclu, & que les armes eurent été payées en or, cette troupe perfide les ayant chargées de poudre & de balles, sous prétexte de les mettre à l'épreuve, fondit sur la garnison qui n'étoit que de vingt-cinq ou trente hommes, & trouva peu de difficulté à s'emparer du Fort. Les trente Danois furent dispersés dans divers Cantons du Pays. Leur dépouille & celle des magasins valut au Roi d'Akra environ sept mille livres sterling. Le Fort fut donné au traître *Assemi* (44), qui, soutenu d'une garnison de Nègres, y entretint un Commerce fort avantageux avec les Vaisseaux de diverses Nations de l'Europe.

Scenes comiques  
d'un Comman-  
dant Nègre.

Bosman, après avoir déploré le sort des Danois, prend plaisir à raconter divers changemens comiques qui arriverent dans leur Fort. *Assemi*, revêtu du Commandement, prit les habits du Gouverneur Danois, & se fit faire des complimens sous le même titre. Cette cérémonie produisit plusieurs scenes plaisantes. Il fit tonner son artillerie à l'arrivée des Bâtimens d'Interlope, comme s'il n'eût jamais dû voir la fin de la poudre. Le Fort demeura quelque-tems entre ses mains. Mais il fut obligé de le remettre à

(44) On trouve le même récit dans les Mémoires de Bloom, de l'année 1693.

deux Vaisseaux Danois qui aborderent sur la Côte. Les Hollandois contribuèrent à cette restitution par leur entremise. Service, dit l'Auteur, qui fut payé d'ingratitude : mais ils eurent la satisfaction d'être bien-tôt vengés. Les Danois ayant dégarni leur Flotte, pour laisser une puissante garnison dans le Fort, devinrent la proie des Pyrates à la vûe même des Côtes de Guinée (45).

Quand on considère le courage & l'humeur martiale des Nègres de cette contrée, il paroît fort étrange qu'ils aient pû consentir à se laisser brider par trois excellens Forts, à si peu de distance l'un de l'autre. Mais tel est le pouvoir des présens, dans le Pays même qui produit l'or. Le Roi d'Akra, gagné il y a quarante ans par ceux des Hollandois & des Danois, commença par leur accorder la liberté de bâtir chacun leur magasin, & d'y mettre un facteur, sous l'obligation (46) d'un tribut annuel de sept marcs d'or. Après avoir obtenu cette première faveur, ils ne cessèrent pas d'insinuer aux Nègres, que leur Pays étant exposé aux courses continuelles des Aquambos, leurs mortels ennemis, leur propre sûreté devoit leur faire souhaiter de voir les Comptoirs changés en Forts, pour mettre leurs biens & leurs familles sous la protection d'une bonne artillerie. Ils réussirent enfin à former les Etablissmens qui subsistent aujourd'hui.

Les Hollandois furent les premiers qui choisirent un lieu convenable pour un Fort, & qui y bâtirent un magasin de pierre de roc, long de soixante-deux pieds, sur vingt-quatre de largeur. L'édifice fut environné de boulevarts & de murs, avec des embrasures pour le canon. Bien-tôt les Danois obtinrent la même permission, & les Anglois (47) se la procurèrent à leur exemple. Cependant les Portugais avoient eu long-tems auparavant un Fort dans le Pays d'Akra, d'où leur cruauté les avoit fait chasser par les Habitans, comme on l'a déjà rapporté.

Au fond, les trois Forts Européens ont été, dans quelques occasions, d'une extrême utilité pour les Habitans, sur-tout en 1680, lorsque le Roi d'Akambo fit la conquête d'Akra. Sans le secours qu'ils trouverent dans ces trois asiles, il n'en seroit pas échappé un seul à la furie du vainqueur ; & ceux qui auroient survécu à la perte de leur Pays, ne seroient point en état de faire le riche Commerce qu'on leur voit exercer aujourd'hui. Cependant il y eut un grand nombre de familles qui cherchèrent une retraite dans les contrées de *Lay*, de *Papa* & de *Juida* ; comme leur Roi (48) s'étoit retiré dans celle de *Fétu*, pour se délivrer entièrement du pouvoir arbitraire des Aquambos.

Les trois Forts d'Akra reçoivent leurs provisions du Cap-Corse, de Manfro, d'Anamabo, & de Cormantin. Depuis que les ravages de la guerre ont dépeuplé le Pays, les grains y sont devenus si chers, que la caisse de maïs, de deux boisseaux, est montée jusqu'à dix pièces de huit (49).

Le Roi d'Akra & ses Nobles, ou plutôt ses Favoris, étoient si riches en or & en Esclaves, que Bosman ne faisoit pas difficulté d'attribuer plus de richesses à cette seule contrée qu'à tout le reste (50) de la Côte d'Or. Des

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.

Comment les  
trois Forts Euro-  
péens d'Akra ont  
été bâtis.

Utilité que les  
Négres en ont tirée.

Ancienne ri-  
cheesse du Pays  
d'Akra.

(45) Bosman, p. 68.

(46) Deux cens vingt-quatre livres sterling.

(47) Barbot, p. 181.

(48) Nous l'avons nommé *Fourté*, d'après

Barbot. Bosman, qui raconte son Histoire, le nomme *Fereté*.

(49) Barbot, p. 182. & 184.

(50) Bosman, p. 70.

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.  
Occupations de  
ses Habitans.

Marchais dit qu'elle étoit tout à la fois riche & si puissante, qu'elle pouvoit lever en peu de tems une armée de quinze ou seize mille hommes (51).

Les principales occupations des Habitans sont le Commerce, l'agriculture & la guerre. Quoique le terroir soit assez fertile, les provisions leur manquent ordinairement vers la fin de l'année; ce qui les met dans la nécessité d'avoir recours aux Pays voisins, & d'enlever quelquefois à force ouverte ce qu'ils ne peuvent obtenir par des échanges. Ils s'embarassent peu de la pêche ou de la fabrique du sel, quoique le sel & le poisson soient en abondance dans le Pays. Ils abandonnent ce soin aux Nègres de la Côte, ou à ceux qui viennent chercher leur vie parmi eux, & qui sont en assez grand nombre pour servir à peupler plusieurs Villes. Ces Etrangers ne se bornant point aux profits du sel & de la pêche, font un Commerce considérable avec les Vaisseaux étrangers. Il n'y a point de Canton, sur toute la Côte d'Or, sans en excepter celui d'Anamabo, qui fournisse plus d'Esclaves que le Pays d'Akra. Les guerres continuelles des Habitans leur procurent sans cesse un grand nombre de Prisonniers, dont la plupart sont vendus aux Marchands de l'Europe (52).

Leurs maisons.

Smith représente les Habitans des trois Villes maritimes d'Akra (53), comme les plus civilisés de la Côte d'Or. Des Marchais raconte que leurs maisons sont carrées & bâties fort proprement. Les murs, dit-il, sont de terre, mais d'assez belle hauteur, & les toits couverts de paille. L'ameublement est des plus simples; car malgré leurs richesses, ils se contentent de quelques pagnes pour habillement, & leurs besoins sont renfermés dans des bornes fort étroites. Ils sont laborieux. Ils entendent le Commerce. On s'apperçoit qu'ils ont retenu parfaitement les leçons des Normands, leurs anciens maîtres. La crainte que leurs voisins, du côté du Nord, ne viennent partager avec eux les profits du Commerce des Européens, leur fait boucher soigneusement tous les passages. Ainsi toutes les marchandises qui se répandent au Nord passent nécessairement par leurs mains. Ils ont établi un grand Marché, qui se tient trois fois la semaine à *Abeno*, Ville à deux lieues du Grand-Akra & sept ou huit de la Côte, où les Nègres voisins apportent en échange, pour les commodités de l'Europe, de l'or, de l'ivoire, de la cire & du musc; sans compter les Esclaves, qui viennent en fort grand nombre par cette voie. Akra fournissoit autrefois (54) un tiers de l'or que les Européens tiroient de la Côte. Bosman observe que dans l'abondance de l'or & des Esclaves, les trois Forts vivoient en bonne intelligence, parce que chacun n'avoit rien à regretter pour sa part, & que l'un ayant quelquefois des marchandises qui manquoient à l'autre, ils s'entraidoient mutuellement pour leur avantage commun.

Guerres qui ar-  
rêtent le progrès  
du Commerce.

Le Commerce d'Akra n'auroit fait qu'augmenter de jour en jour, si les Nègres d'Aquambo & d'Akim étoient capables de vivre d'accord. Mais les querelles & les guerres se renouvellent sans cesse entre ces deux Nations. Celle d'Akim s'attribue sur l'autre un droit féodal, & veut se faire payer un tribut qu'on lui refuse. Le Roi d'Aquambo, pour se procurer quelques

(51) Des Marchais, Vol. I. p. 272.

(52) Bosman, *ubi sup.*

(53) Smith, p. 135. Il en fait honneur à sa Nation.

(54) Des Marchais, *ubi sup.* p. 272. & 274.

(55)  
(56)  
(57)  
faite;



intervalles de tranquillité, a l'adresse de semer (55), par ses insinuations & ses présens, des dissensions entre les principaux Seigneurs d'Akim. Mais de part ou d'autre on est toujours troublé par le bruit des armes. Des Marchais assure (56) que l'or est si commun dans le Pays d'Akra, qu'une once de poudre à tirer se vend deux dragmes de poudre d'or. Suivant Barbot, il y est d'une pureté singulière, & ne le cede pas à celui d'Axim, qui vient d'Iguira. La plus grande partie sort du Pays d'Aboni, & de celui de Quako, qui est plus éloigné & plus (57) riche encore qu'Aboni. Smith rend témoignage, que dans quelques circonstances qu'on arrive sur la Côte d'Akra, il est rare qu'on n'y trouve point un Commerce avantageux, sur-tout en Esclaves. Il suppose qu'on les y amène de fort loin, parce qu'il se trouve ordinairement un ou deux Malayens dans chaque troupe (58).

Les marchandises qui réussissoient le mieux anciennement, étoient les draps rouges de laine, la vaisselle de cuivre, de toutes sortes de forme (59) & les grosses serges d'Espagne. Mais celles qu'on recherche aujourd'hui, sont les toiles de Coësvelt ou d'Osabrug, les étoffes de Silesie, les lyats, les saies, les perperuanes, les fusils, la poudre, l'eau-de-vie, les colliers de verre, les couteaux, les petites voiles, les nicances, & d'autres commodités dont le goût s'est répandu parmi les Nègres. Ils les portent au Marché d'Aboni, où l'on voit arriver, trois fois la semaine, une prodigieuse quantité d'autres Nègres, *Akkanez*, *Aquambos*, *Aquimeras*, *Quakos*, qui achètent leurs nécessités à fort grand prix; car, ne pouvant obtenir la liberté de venir jusqu'aux Forts Européens, ils n'ont pas d'autre règle pour la valeur des marchandises, que la volonté des Marchands Nègres d'Akra. Cependant le Roi s'est établi, dans ces Marchés, des Inspecteurs, qui fixent à présent les prix respectifs. Il en tire un profit considérable; & ces Postes, qui ne manquent point d'enrichir ceux qui les possèdent, sont fort recherchés (60).

La violence des vagues, qui rend le débarquement fort dangereux, est le plus grand obstacle du Commerce, sur la Côte d'Akra. Tous les Voyageurs conviennent (61) que le meilleur endroit pour le mouillage est vis-à-vis le Fort Danois. Barbot avertit les Matelots de lever l'ancre, tous les deux ou trois jours, parce que le fond est si rempli de rocs, que les cables courent toujours risque d'être coupés huit ou neuf pieds au-dessus des ancrés. Les vents Sud-Ouest, qui soufflent ici pendant tout le jour, depuis le mois de Mai jusqu'au mois de Septembre, excepté dans le tems des pluies, rendent la mer si grosse & donnent tant de force à la marée, dont le cours porte à l'Est, que les meilleurs Bâtimens ont peine à résister sur leurs cables. Dans la saison humide, la marée n'a point d'autre règle que la lune & le vent. Deux ou trois jours avant & après la nouvelle & la pleine lune, sa direction est à l'Ouest; comme elle est aussi, lorsque le vent, après avoir soufflé impétueusement au Nord-Est & à l'Est-Nord-Est, tourne au Sud-Sud-Ouest ou au Sud-Ouest. Alors elle remonte, pendant vingt-quatre heures, contre le vent.

(55) Bosman, p. 68.

(56) Des Marchais, *ubi sup.* p. 276.

(57) Phillips dit qu'il est d'une pureté parfaite; p. 213.

(58) Barbot, p. 184.

(59) Smith, p. 135.

(60) Artus, *ubi sup.* p. 51.

(61) Barbot, p. 184.

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.

Marchandises  
recherchées par  
les Nègres d'Akra.

Inspecteurs établis dans le Marché d'Aboni.

Remarques nautiques.

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.  
Grands Canots  
d'Akra.

C'est ce que l'Auteur a vérifié plus d'une fois, tandis qu'il étoit à l'ancre devant le Cap-Corse, Anamabo, Cormantin & Akra (62).

Artus observe que de son tems, les Nègres d'Akra n'avoient pas beaucoup de Canots, mais qu'ils en avoient d'une grandeur extraordinaire. Il en vit plusieurs qui étoient longs de trente-cinq pieds, & larges de cinq, sur autant de profondeur. Ils étoient capables de contenir jusqu'à trente hommes. Leur Commerce avec les Vaisseaux Hollandois étoit marqué pour certains jours de la semaine, & jamais ils ne se rendoient à bord sans être fournis d'une bonne quantité d'or. Le même Voyageur ajoute, que les Bâtimens Hollandois venoient rarement sur cette Côte, parce qu'ils redoutoient la violence de la mer; mais qu'ils envoioient leurs marchandises de Mawri & du Cap-Corse, sur des Barques ou des Chaloupes. Quoique la distance ne soit que de dix-huit milles, la force des courans retenoit quelquefois ces Barques trois semaines ou un mois dans le voyage (63).

Difficultés de  
la Côte.

§. I X.

*Royaumes de Labadde, de Ningo & de Soko. Riviere de Volta.*

Etendue du Pays  
de Labadde.

Villes d'Orfo  
& de Labadde.

Différens noms  
du Royaume de  
Ningo.

Ses productions.

APRÈS le Royaume d'Akra, on trouve celui de *Labadde*, qui n'ayant pas plus de quatre lieues de circonférence, mériteroit à peine une description particulière, s'il ne touchoit à la mer, par une lieue de Côte entre Akra & Ningo. Dans cet espace, il a deux Villes; *Orfo* & *Labadde*. La seconde est fort grande & fort peuplée (64). Elle est environnée d'un mur sec de pierre. Sa situation est dans une grande & belle prairie. Les Habitans de ces deux Villes sont généralement livrés à la culture de leurs terres & au soin d'un grand nombre de moutons & de porcs, qui composent leurs troupeaux. Ils les tirent du Pays de Lay, & les ayant engraisés des fruits de leurs terres ils les vendent avantageusement aux Nègres d'Akra & de plusieurs autres Cantons. Ils font du sel pour leur propre usage; mais comme (65) ils ont peu d'or, leur Commerce n'est pas considérable. Ils sont gouvernés par leur propre Roi. Le Royaume de Ningo, que les François appellent *Lempi*, ou *Lampi*, & les Anglois *Lampu* ou *Alampo*, borde à l'Ouest celui de Labadde, & le Grand-Akra; à l'Est, Soko, & la mer au Sud. Il n'a pas moins de treize lieues au long de la Côte, depuis Labadde jusqu'à la Ville de Lay ou d'Alampi. Son Chef porte le titre de Roi de Ladingkour, quoiqu'il soit dépendant du Roi d'Aquambo, qui exerce une autorité arbitraire dans ses Etats, & qui impose des châtimens sévères à ses Sujets pour les moindres fautes (66). Le Pays est d'une fertilité médiocre, & n'est pas mieux peuplé. Mais il nourrit beaucoup de bestiaux, tels que des vaches, des porcs & des moutons, avec une grande quantité de volaille. Les Nègres de tous les Cantons de la Côte d'Or viennent s'en fournir dans leurs Canots, à fort bon marché. Le reste du Commerce consiste dans la traite des Esclaves, que les mêmes Nègres viennent acheter, lorsqu'il ne se

(62) Barbot, p. 185.

(63) Artus, *ubi sup.*

(64) Artus la place à quatre milles d'Akra.

(65) Artus, p. 52. & Barbot, p. 184.

(66) Bosman, p. 327. & Barbot, p. 185.

présente  
est quelc  
de Lay ou  
Pays inte  
voit guér  
ce, les  
qu'avant  
de la Cô  
quelque  
faire dan

Les pr  
*Sincho* (6  
Lay ou  
gereux. I  
& Lay,

*Sincho*  
fréquenté  
commenc  
que de la  
Ville inte  
achetent  
d'étoffes,  
établi au  
rent de ce  
par leur g  
quinze pie

La situa  
perçoit pr  
duient un  
exactemen  
on est dan  
Mais on e  
qui se déra  
vient du d  
brillant. C  
bre d'Escl  
ce précieu  
son Canto  
les vender  
transporte  
jeune bœuf  
Lay, ou  
reconnoîtr

(67) Barbot  
font le princ  
(68) Bosman  
(69) Dans

présente point de Vaisseaux Anglois, François (67) ou Portugais. Cette traite est quelquefois fort avantageuse pour les Européens, sur-tout aux environs de Lay ou d'Alampi. Mais comme elle dépend de la guerre ou de la paix des Pays intérieurs, l'incertitude arrête les Vaisseaux de l'Europe, & l'on ne voit guères que les Hollandois qui y touchent en passant. Outre le Commerce, les Habitans exercent l'agriculture & la pêche. Mais s'ils tirent quelque avantage de l'agriculture, ils ont moins à se louer de leur pêche au long de la Côte, parce que l'agitation continuelle des flots les expose toujours à quelque danger. Leur goût pour le poisson trouve plus aisément à se satisfaire dans les rocs & les rivières, dont tout leur territoire est rempli (68).

Les principales Villes du Pays sont le *Petit-Ningo*, *Tema* ou *Temina*, *Sincho* (69) ou *Chincka*, *Brambo*, *Pompèna* ou *Ponni*, le *Grand-Ningo*, *Lay* ou *Allampi*, & *Ocka*; tous lieux stériles, & dont l'accès est fort dangereux. Les plus célèbres pour le Commerce sont *Sincho*, le *Grand-Ningo* & *Lay*, quoiqu'en 1680 les Hollandois fussent établis à *Tema* ou *Temina*.

*Sincho*, ou *Chinka*, est située à cinq lieues d'Akra. Cette Ville étoit assez fréquentée au commencement du dernier siècle, lorsque les Hollandois commencerent à la connoître; mais les Habitans ne s'occupent aujourd'hui que de la pêche, pour fournir du poisson au Marché de *Spisë* (\*), grande Ville intérieure, où ce Commerce n'est chargé d'aucun impôt. Les Nègres achètent ici, des Vaisseaux Européens, beaucoup de toile & plusieurs sortes de étoffes, pour les répandre dans l'intérieur du Pays; & le même usage est établi au long de la Côte jusqu'à la Rivière de *Volta*. Leur langage est différent de celui d'Akra. Entre les productions du Pays, on distingue les oranges par leur grosseur & leur beauté. On prend ici des raies, qui ont quelquefois quinze pieds de longueur (70).

La situation du *Grand-Ningo* est cinq lieues à l'Est de *Sincho*. On n'apperçoit presque point cette Ville de la rade, & ses marques de terre se réduisent uniquement à la haute Montagne de *Redundo*, qui est dans les terres, exactement au Nord de *Lay*; c'est-à-dire, que si l'on est parti de *Sincho*, on est dans la rade de *Ningo* lorsqu'on arrive au Sud de cette montagne. Mais on est bien mieux averti par l'arrivée d'un grand nombre de Canots, qui se détachent de la Côte aussi-tôt qu'ils apperçoivent quelque Vaisseau qui vient du côté de l'Ouest. Cette Ville offre quelquefois un Commerce fort brillant. On y trouve, suivant le hazard des conjonctures, un grand nombre d'Esclaves, & quantité d'or, qui vient de *Quako*, Pays intérieur, où ce précieux métal est en abondance. Les Habitans du *Grand Ningo* & de son Canton engraisent une multitude de bestiaux dans leurs pâturages, & les vendent aux Nègres de la Côte d'Or, qui viennent les acheter; ou les transportent, avec beaucoup d'avantage, dans le Royaume d'Akra. Un jeune bœuf s'y vend jusqu'à trente écus.

*Lay*, ou *Alampi*, est située deux lieues à l'Est du *Grand-Ningo*, & se fait reconnoître aisément à la Montagne de *Redundo*, qui se présente en forme

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.  
Occupations  
des Habitans.

Principales Villes  
du Pays.

*Sincho* ou *Chin-*  
*ka*.

*Grand-Ningo*.

son Commerce.

*Lay* ou *Alampi*.  
sa situation.

(67) Barbot fut informé que les François met *Chinka*.  
font le principal Commerce de cette Côte.

(\* ) Dans l'Original c'est *Spice*.

(68) Bosman, p. 327. & suiv.

(70) Artus, *ubi sup.* p. 52. Barbot l'a co-

(69) Dans l'Original c'est *Cincho*. Artus pié ici, & lui doit entièrement sa page 185.

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.

de pain-de-sucre au Nord-Nord-Ouest, & qui est éloignée de six lieues dans les terres. L'ancre est excellent à Lay, sur un fond de sable, mêlé de petits cailloux. La Côte, aux environs, est bordée de collines assez hautes & quelquefois fort escarpées, dont plusieurs sont ornées de palmiers & d'autres arbres dispersés. Sous ces collines, le rivage est d'un beau sable blanc, mais assez étroit dans sa largeur. La situation de la Ville est sur le penchant d'une colline qui regarde le Nord; de sorte qu'on ne découvre de la rade qu'un petit nombre de maisons. Les Habitans sont doux & civilisés, mais si timides & si délians, qu'ils n'osent aller à bord sans (71) avoir reçu des ôtages.

Lay ou Alampi.

*Lay*, ou *Alampi*, qui est une Ville renommée pour le commerce des Esclaves, s'est vûe pendant quatre ans soumise aux Anglois, qui y avoient un Comptoir, gardé par cinq Blancs & par dix Gtomettes. La Compagnie d'Afrique fit quelques démarches pour y faire bâtir un Fort; mais les Habitans s'y étant opposés avec le secours des Anglois, il fut interrompu pendant quelques années. Cependant elle avoit recommencé, du tems de (72) l'Auteur, l'exécution de cette entreprise. Lorsque les Royaumes d'Axim & d'A-quambo sont en guerre, on trouve ordinairement ici un grand nombre d'Esclaves. Les Negres d'Axim y amènent leurs prisonniers; & ceux d'A-quambos conduisent les leurs dans le Canton d'Akra. *Santi*, célèbre Négociant Nègre, fit long-tems ce commerce à Lay, sous les ordres du Roi, qui l'avoit chargé de mettre le prix aux Esclaves & aux marchandises. Il commençoit par exiger des ôtages; après quoi, se livrant avec assez de confiance, il envoyoit par degrés ses Esclaves à bord, & recevoit les marchandises à mesure qu'ils étoient délivrés. Un Vaisseau n'avoit souvent besoin que d'un mois ou de trois semaines pour se fournir de quatre ou cinq cens Esclaves. Du tems de l'Auteur, un bon Esclave mâle ne coûtoit que cinquante-cinq ou soixante livres de Koris.

*Santi*, fameux  
Commerçant  
Nègre.

Les François, les Anglois, & sur-tout les Portugais, fréquentent beaucoup cette Côte, pour se procurer des Esclaves & des provisions. Cependant il arrive quelquefois, dans les intervalles de paix, que les Esclaves y sont fort rares. En 1682, l'Auteur y fut trois jours à l'ancre sans en pouvoir obtenir un, quoique deux mois auparavant un Vaisseau de guerre de sa petite Escadre en eût acheté trois cens dans l'espace d'une semaine; ce qui marque, dit-il, combien le Commerce est incertain à Lay.

Fertilité du Pays  
de Ningo.

Le Pays de Ningo est plat & bas, peuplé, fertile & rempli de bestiaux, tels que des vaches, des moutons, des porcs, que les Habitans vendent continuellement dans toute l'étendue de la Côte d'Or. Les difficultés d'un rivage fort haut & presque inaccessible rendent leur pêche peu considérable: mais l'abondance de leurs rivières & de leurs lacs supplée au poisson de mer.

Fin de la Côte  
d'Or.

Les Anglois & les Hollandois terminent la Côte d'Or à Lay, parce que le commerce de l'or cesse plus loin, & que celui des Esclaves y commence. Mais, à l'exemple d'Artus & des anciens Navigateurs, nous l'étendons jusqu'à la Rivière de Volta; & nous croyons devoir considérer l'espace qui est entre cette Rivière & Lay, comme une frontière, dont le Commerce est mêlé avec celui de ses voisins à l'Est.

(71) Barbot, p. 126.

(72) Le même, p. 449.

Le Royaume de Soko s'étend à l'Ouest d'Okka, Village à l'Est de Lay, & forme la Côte jusqu'à Rio Volta. On ignore son étendue dans les terres, parce que le hazard seul y amène les Européens. Cependant les Portugais touchent quelquefois à ses Places maritimes, qui se nomment *Angulan*, *Bribarou* ou *Bribreka*, *Baya* & *Aqualla* (73), pour y acheter diverses sortes de grains, que le Pays produit en abondance; ou des étoffes d'Akkanez, que les Nègres de cette contrée y apportent lorsqu'ils n'ont point à craindre d'être volés sur la route. Les Nègres de Kalo viennent aussi à Soko, mais par mer, lorsqu'ils apprennent l'arrivée de quelque Vaisseau de l'Europe, & ne manquent point d'amener quelques Esclaves.

Les occupations des Habitans de Soko, sont presque uniquement le soin de leurs bestiaux & la pêche, quoiqu'il y ait peu d'avantage à tirer de la dernière sur une Côte si dangereuse. Aussi s'en trouve-t-il fort peu de riches, excepté quelques Nègres d'Alampi, d'Akra & d'Aquambo, qui se sont établis parmi eux. Ces trois Nations ayant le goût du Commerce, se sont répandues aussi à Lay, à Ningo, à Sincho, & à Pompena du côté de l'Ouest.

Outre les quatre Villages que j'ai nommés sur la Côte de Soko, on rencontre dans les intervalles plusieurs hameaux & quantité de cabanes dispersées. Quelques Voyageurs regardent cette contrée comme une partie du Royaume de Lampi. Le Port de Soko est environné d'une Côte basse & unie, qui s'élève par degrés & qui se couvre de bois vers les terres.

*Rio da Volta* : reçu ce nom des Portugais, pour exprimer la rapidité de son cours & sur-tout celle de son reflux. Un Auteur fort moderne place sa source dans le Royaume d'Akan, qui borde au Sud celui de Gajo, vers le neuvième degré de latitude du Nord. Cette Rivière traverse de-là le Pays de Tafou, dont on vante les mines d'or, & descend ensuite vers le Sud par *Quoko*, *Aboura*, *Ingo*, & d'autres lieux. La Côte est plate & basse à son embouchure; mais on voit les terres s'élever en hautes collines, & même en montagnes fort escarpées. Le rivage de la mer est large & couvert d'un beau sable. Il forme plusieurs petites bays. A la distance d'une lieue en mer, on trouve par-tout environ neuf brasses de fond. Des deux côtés de la Rivière, le Pays est assez ouvert pendant quelques milles, & présente un grand nombre de palmiers, qui paroissent plantés à des distances égales. Plus loin, on ne découvre que des bois, ou des arbres, entremêlés de ronces & de buissons (\*).

Bosman représente Rio da Volta comme une belle & grande Rivière, qui se décharge dans la mer avec tant de violence, qu'à trois ou quatre milles du rivage on s'aperçoit de la différence de ses eaux. Il ignore la longueur de son cours dans les terres. L'impétuosité de ses flots entraîne continuellement un grand nombre d'arbres, qui, s'arrêtant à son embouchure, redoublent le mouvement & la confusion des vagues. Les Canots mêmes n'y peuvent passer que deux fois l'année. C'est ordinairement entre le mois d'Avril & de Novembre; c'est-à-dire, dans le tems qui précède immédiatement la saison

(73) Smith, dans sa Carte, place un lieu nommé *Quito* entre le grand Ningo & la Rivière de Volta; mais il n'en fait aucune mention dans son Voyage. Ce nom diffère peu de

*Queda*, qui est un des noms que Phillips donne au Royaume de Fida, ou *Whida*, ou *Juida*.

(\*) Barbot, p. 319.

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.  
Royaume de  
Soko, & ses Vil-  
les maritimes.

Autres Habitations du même Pays.

Rio da Volta.  
D'où lui vient ce nom.

Sa description.

CÔTE D'OR.  
GÉOGRAPHIE.  
Curiosité inutile de Barbot.

des pluies, lorsque le calme regne sur la Côte; parce que le reflux de la Rivière est alors moins rapide. Mais après les pluies, il n'y a point de Nègres qui osent en courir les risques. L'Auteur a voit passé quatre fois, sur son Vaisseau, devant l'embouchure de cette Rivière, sans autre éclaircissement que celui des Matelots, qui prétendoient chaque fois l'avoir apperçue. Mais en 1699, étant revenu de Juida dans un Canot, il se fit conduire, à force de rames, le plus près qu'il put du rivage; & sa surprise fut extrême, de ne pouvoir découvrir ni l'embouchure, ni la moindre apparence d'ouverture. Cette expérience lui parut une confirmation de ce qu'il avoit entendu raconter par un de ses gens, qui avoit fait le voyage par terre; sçavoir, que près de la mer, Rio da Volta est d'une prodigieuse largeur; mais qu'à l'Ouest il est resserré par une longue pointe de terre, qui ne lui laisse qu'un passage fort étroit. C'est apparemment cette disposition de son embouchure qui donne tant de rapidité & de violence à sa sortie (74).

Isle à l'embouchure de Rio Volta.

Des Marchais dit (75) qu'on distingue ses eaux à deux lieues en mer; que l'embouchure est fort large, mais qu'elle est divisée au milieu par une petite Isle fort escarpée de toutes parts, déserte & couverte de bois; que cette Isle est défendue par une basse, ou un banc de sable, qui s'étend à deux lieues du rivage, & contre lequel la mer bat avec beaucoup de violence du côté de l'Est; que la Rivière de Volta vient de fort loin dans les terres, sans qu'on sçache la longueur de son cours ni les Pays qu'elle traverse; que ses inondations causent beaucoup de ravage, comme on en peut juger par la quantité d'arbres qu'elle entraîne jusqu'à la mer; enfin, qu'il est impossible alors d'y entrer ou de la traverser, même dans les Canots, mais qu'elle est plus accessible dans les tems de sécheresse. La meilleure marque, pour découvrir de la mer l'embouchure de la Volta, est un petit bois situé sur sa pointe Est; quoique, dans l'éloignement, toute la Côte n'offre que l'apparence d'un Continent.

Erreur des Cartes Angloises & Hollandoises.

Toutes les Cartes Hollandoises & Angloises représentent le rivage, aux environs de la Volta, sur-tout quelques lieues à l'Ouest de son embouchure, comme bordé d'un banc de sable fort large & fort élevé. Sur ce témoignage, la plupart des Vaisseaux de l'Europe qui font voile de Lay à Juida, prennent le large à dix ou douze lieues de la Côte. Mais ils abregeroient leur navigation s'ils étoient mieux informés; car il n'y a point d'autre écueil qu'un petit banc, qui est précisément à l'Est de l'embouchure de la Volta, & qui n'est pas marqué dans les mêmes Cartes. Ainsi toutes fortes de Vaisseaux peuvent faire voile, de Lay, au long des Côtes de Soko & de Volta, sans s'éloigner de plus d'une lieue & demie du rivage. Il y a un autre banc qui traverse l'embouchure, & qui, formant comme une barre, rend l'eau moins profonde, & contribue sans doute, avec la violence du reflux & l'étroite disposition du passage, à l'horrible gonflement qu'on a représenté. *Verbouert*, Gouverneur Hollandois de Mina, s'étant imaginé à l'arrivée de Barbot, qu'il venoit tenter de nouvelles découvertes sur cette Côte, lui conseilla de ne pas entreprendre de pénétrer dans cette Rivière, & lui en représenta vivement les dangers, dans la saison même où l'on étoit, c'est-à-

Conseil pour la navigation de cette Mer.

Artifice du Gouverneur Hollandois de Mina.

(74) Bosman, p. 318.

(75) Des Marchais, Vol. II. p. 2.

dire, au mois d'Avril, qui passe pour la plus favorable. Mais dans le cours de la conversation, oubliant le dessein qu'il avoit eu de l'effrayer, il ajouta qu'il avoit pris l'usage d'envoyer, par intervalles, ses Chaloupes dans la Riviere de Volta, & qu'elles en apportoient des étoffes & quantité d'Esclaves. Il continua de raconter à l'Auteur que ces étoffes venoient des Nubiens & des Abyssins, avec lesquels les Habitans de la Volta entretenoient un Commerce fort libre, par le moyen de leur Riviere, qui vient de fort loin au Nord-Nord-Est. Il lui montra même quelques piéces de ces étoffes, qui ressembloient aux bordures de nos tapisseries à l'aiguille. Mais Barbot jugea que ce Commerce n'étoit pas fort considerable, puisque les Hollandois n'avoient pas formé d'établissement sur la Riviere. Les Portugais y touchent quelquefois, & se procurent quelques Esclaves, des dents d'éléphants, du maiz, qui y est en abondance, mais rarement ou jamais de l'or, ce métal étant à peine connu des Habitans (76).

Atkins dit que la Riviere de Volta est remarquable par la rapidité extrême de son cours; qu'elle rend la mer fort grosse près de sa barre, & qu'elle roule quelque-tems ses eaux sans s'y mêler. C'est-là, conclud-il, que commence la Côte de Papa (77).

CÔTE D'OR.  
GEOGRAPHIE.

Témoignage  
d'Atkins.

## CHAPITRE VI.

### *Pays interieurs, derriere la Côte d'Or.*

LES Européens ayant acquis peu de connoissances des Pays qui sont derriere la Côte d'Or, on ne doit pas s'attendre à trouver des éclaircissements fort exacts dans les Relations. Cependant, comme il s'en trouve quelques-uns de nommés dans la Description des Pays maritimes, il est à propos de recueillir ici ce qu'on nous a laissé de plus clair sur leur situation.

Les Pays interieurs, suivant le témoignage des Nègres les plus sensés, sont *Avina*, *Iguira*, le *Grand-Inkassan*, *Inkassia-Iggina*, *Tabcu*, *Adom*, *Mompa*, *Vassabs*, *Vanqui*, *Abramba*, *Quiforo*, *Inta* ou *Affienta*, *Achim* ou *Akim*, *Aqua*, *Quako*, *Kammana*, *Bonu*, *Equea*, *Latabi*, *Akkaradi*, *Infoko*, *Dankereis* ou *Dinkira*, *Kabesterra*, & le grand Royaume des *Akkanez*, qui comprend une partie des autres, du Nord-Ouest au Nord-Est; sans compter plusieurs petits Pays entremêlés. Toutes ces contrées sont fort riches en or. Les Habitans tirent ce précieux métal du sein de la terre, ou des rivieres, dont ils lavent le sable. Leur situation est entre quatre degrés trente minutes & huit degrés de latitude au Nord; & entre quinze & dix-neuf degrés de longitude Est de l'Isle de Fer; petit espace pour un si grand nombre de Nations (78).

1. *Avina* borde *Adom*, premier Royaume de la Côte d'Or. Ses Habitans portent quantité d'or, très-pur & très-fin, dans le Pays d'Issini & dans

PAYS INTE-  
RIEURS.

Noms des Pays  
interieurs.

*Avina*.

(76) Barbot, p. 320. & suiv.  
(77) Atkins, p. 109.

(78) Barbot, p. 145.

PAYS INTÉ-  
RIEURS.  
Iguira ou Eguira.

d'autres parties de la Côte. Ils font d'une probité rare entre les Nègres, & le Commerce est aussi agréable qu'utile avec eux.

2. Le Royaume d'Iguira, ou d'Eguira, touche à celui (79) d'Axim. Il est au Nord du Grand-Inkassan & à l'Est de Mompa. On y trouve beaucoup d'or, & de l'espece la plus pure, soit qu'il sorte de la terre ou des rivières. La plus grande partie se transporte sur la Côte d'Axim ou d'Illini, suivant les occasions qui peuvent déterminer les Nègres. Aussi l'or de ces deux Places est-il fort estimé des Marchands de l'Europe; d'autant plus, que passant par très-peu de mains, il est moins sujet à l'imposture. Deux Nègres de Commendo firent, il y a quelques années, le voyage d'Eguira, avec des marchandises de l'Europe, & se vanterent d'en avoir tiré un immense profit. Mais l'éloignement étant considérable, les chemins infestés de voleurs, & les passages gardés par d'autres Nations qui font acheter à grand prix la liberté du Commerce, il est rare qu'on s'expose à tant de dangers.

Grand-Inkassan.

3. Le Pays du Grand-Inkassan est bordé au Sud par celui d'Eguira, à l'Est par ceux de Vassabs & de Vanguï, à l'Ouest par des régions inconnues. Ses Habitans viennent peu sur la Côte d'Or. Cependant il s'en trouve quelques-uns qui traversent le Pays d'Adom, pour faire le Commerce au Petit-Commendo ou à Illini, sur-tout au dernier de ces deux lieux, comme au plus proche.

Inkassia-Iggina.

4. Le Royaume d'*Inkassia-Iggina* touche, du côté du Sud, à celui du Grand-Inkassan, & vers l'Est à ceux de Vassabs & de Vanqui; mais ses bornes sont incertaines au Nord & à l'Ouest. Ses Habitans n'ont aucune correspondance avec les Nègres de la Côte, & sont même inconnus au-delà des Nations qui touchent à leur Pays.

Taben.

5. Le petit territoire de Taben a le Royaume d'Anta au Sud, celui d'Adom à l'Ouest & au Nord, & vers l'Est celui de Commendo, dont il n'est séparé que par une petite Rivière. Les Nègres de Taben sont en Commerce avec les Hollandois de Schama. Ils leur portent du grain, de la volaille & des fruits, comme ils fournissoient autrefois les mêmes commodités aux Portugais d'Axim (80).

Adom.

6. Le Royaume d'Adom est bordé par Taben à l'Ouest, par Guaffo au Sud, par Vassabs au Nord, & par Abrambo à l'Est-Nord-Est. Ses Nègres font le Commerce avec Axim & Boutro; mais lorsque les passages sont fermés, & les chemins infestés par des voleurs, ils cherchent leurs avantages du côté du Petit-Commendo. Le Pays d'Adom s'étend en droite ligne au long de la Rivière de Schama, & contient plusieurs Isles ornées de belles Villes & de Villages. De-là il s'avance à l'Ouest l'espace d'environ dix-huit lieues, jusqu'à la Rivière d'Ankobar. Il est sans Roi. Son Gouvernement consiste dans un Conseil de cinq ou six Seigneurs, dont l'un néanmoins est si puissant, que, suivant le Proverbe du Pays, il pourroit porter le Roi de Jabi sur ses cornes. Cette République n'est qu'une société de brigands, qui feroient capables d'inspirer de la terreur à tous leurs voisins, s'ils l'étoient de vivre entr'eux dans l'union. En 1690, ils commencerent une guerre sanglante contre les Nègres d'Anta; & pendant trois ou quatre ans qu'ils la

Gouvernement  
du Pays.

(79) Dans l'Original, on lit *Aizym*.

(80) Barbot, *ubi sup*.



poussèrent sans relâche, ils ruinerent leur Pays sans pouvoir les forcer à la soumission. Ils étoient en même-tems aux mains avec les trois Nations qui habitent la Riviere d'Ankobar, & les obligèrent d'acheter la paix par un gros tribut.

Dans ces expéditions, ils avoient pour Général un Nègre nommé *Anqua*, né avec des inclinations si guerrieres, qu'il ne pouvoit vivre en paix. Cependant ses qualités militaires répondoient si mal à son goût, que dans la plupart des engagements qu'il eut avec les Nègres d'Anta, il fut réduit à chercher sa sûreté dans la fuite. Il auroit bien-tôt vû la fin de sa carrière, si ses compagnons n'eussent pas été meilleurs soldats que lui. Mais comme il étoit le plus puissant de la Nation, en hommes & en argent, les autres régions n'osoient s'opposer à ses volontés. C'étoit d'ailleurs un monstre de cruauté. S'étant saisi, en 1691, de cinq ou six des principaux Antesiens, il prit plaisir, de sang-froid, à leur faire de sa propre main une infinité de blessures. Ensuite il huma leur sang avec une brutale fureur. Un de ces malheureux, qu'il haïssoit particulièrement, fut lié par ses ordres, jetté à ses pieds, & percé de coups en mille endroits, tandis qu'avec une coupe à la main il recevoit le sang qui ruisseloit de toutes parts. Après en avoir bû une partie, il offrit le reste à son Dieu. C'est ainsi qu'il traitoit ses ennemis; mais, faute de victimes, il tournoit sa rage contre ses propres Sujets.

En 1692, pendant la seconde campagne qu'il faisoit contre les Nègres d'Anta, l'Auteur lui rendit une visite dans son camp, près de Schama. Il en fut reçu fort civilement, & traité suivant les usages du Pays. Mais au milieu même des amusemens que ce Barbare procuroit à son hôte, il trouva l'occasion d'exercer sa cruauté. Un Nègre remarquant qu'une de ses femmes étoit ornée de quelque nouvelle parure, prit le bout d'un collier de corail, dont il admira l'ouvrage, sans que cette femme parût s'offenser de sa curiosité. L'usage du Pays accorde une liberté honnête, dont le Nègre ni la femme n'avoient pas passé les bornes. Cependant le cruel *Anqua* se trouva si blessé de cette action, qu'après le départ de *Bosman*, il leur fit donner la mort; & suivant son goût monstrueux, il but à longs traits tout leur sang. Quelque-tems auparavant il avoit fait couper la main, pour un crime fort léger, à une autre de ses femmes; & se faisant un amusement de sa cruauté, il vouloit que dans cet état elle lui peignât la tête & lui tressât ses cheveux. *Bosman* rapporte ces traits de barbarie, comme des exemples fort extraordinaires parmi les Nègres de Guinée (81).

Ceux des Pays interieurs étant obligés de traverser *Adom* pour aller commercer sur la Côte, cette contrée a continuellement l'occasion de s'enrichir du travail d'autrui. Il s'y trouve d'ailleurs des mines d'or & d'argent; & *Bosman* fut informé que trois ans auparavant on en avoit découvert une fort riche. L'abondance qui regne dans cette Nation & la multitude des Habitans l'ont rendue si fiere, que le Commerce y est fort difficile. Ses terres sont excellentes. Elle en tire assez de grains & de fruits, pour être sans cesse en état d'en vendre à ses voisins. Les animaux, farouches & privés, y sont en

PAYS INTERIEURS.

Guerres des Nègres d'Adom.

Cruautés de leur Général.

Productions du Pays.

(81) *Bosman*, qui fait tous ces récits, confesse qu'il ne parle que sur le témoignage d'autrui, c'est-à-dire, de quelques Nègres.

PAYS INTÉ-  
RIEURS.  
Monpa ou Man-  
pa.

grand nombre, & les rivières remplies de poisson. Enfin, le Pays ne man-  
que de rien pour la subsistance & la commodité de ses Habitans (82).

7. *Monpa* ou *Manpa*, est un Pays dont on ne connoît que les bornes. A  
l'Ouest il touche Eguira; au Nord, le Grand-Inkassan, Vassabs & Adom; à  
l'Est, le Royaume d'Anta.

Vassabs.

8. Le Pays de *Vassabs*, ou *Warschabs*, comme Barbor le nomme souvent  
& comme il l'écrit dans sa Carte, borde au Nord *Vanqui*, à l'Est *Quisoro*  
& *Abrambo*; à l'Ouest, le Grand-Inkassan, & au Nord-Ouest, Inkassia-  
Iggina. Il est fameux par la grande quantité d'or qu'on en apporte. Comme  
il a peu de rivières, quelques Voyageurs ont crû que son or vient de plus  
loin dans les terres. Le Pays est stérile, ou ne produit rien de remarquable.  
L'unique occupation des Habitans est de se procurer de l'or, soit qu'ils le  
doivent à leur travail, ou qu'ils le reçoivent d'autrui. Ils l'échangent pour  
les marchandises de l'Europe, dont ils font d'autres échanges avec leurs  
voisins.

Vanqui.

9. Le territoire de *Vanqui*, ou *Wamki*, est bordé à l'Ouest par Inkassia-  
Iggina; au Sud, par Vassabs, & au Nord par Bonu. Les Habitans ont l'art  
de fabriquer des étoffes d'un tissu d'or, qu'ils vendent aux Arabes, vers le  
*Niger*, ou dans les contrées de Gago & d'Akkani, au Nord de leur pro-  
pre Pays.

Aquambo.

10. Le Royaume d'*Aquambo*, ou d'*Akambu*, touche à l'Ouest Adom &  
Vassabs; au Sud, Guaffo; à l'Est, A&ti; Akkani au Nord, & Fétu au Sud-  
Ouest. C'est un Pays fort peuplé, où le Commerce est considérable. Ses Ha-  
bitans fréquentent beaucoup Mawri, pour y faire l'échange de leur or contre  
de la soie & du fer. Plusieurs y sont même établis, en qualité de Facteurs &  
d'Agens pour leur Nation.

Les Nègres d'*Aquambo* sont naturellement braves & guerriers. Ils ont des  
différends continuels avec les Akkanez, par l'effet d'une vieille haine qui  
subsiste entre les deux Nations (83).

Bosman observe que le domaine des Aquambos s'étend sur plusieurs Royau-  
mes au long de la Côte, dans l'espace de plus de soixante-dix milles, & que  
leur Roi n'est pas moins absolu sur ces Peuples étrangers que sur ses propres  
Sujets. Cette autorité despotique a fait naître un Proverbe: Il n'y a, dit-on,  
que deux sortes d'hommes dans *Aquambo*; le Roi, avec ses amis, & leurs  
Esclaves.

Arrogance des  
Nègres d'A-  
quambo.

Ces Nègres sont d'une hauteur & d'une arrogance extrême. Ils sont re-  
doutés de tous leurs voisins, à l'exception de ceux d'*Akim*. Les troupes  
qu'ils employent pour tenir leurs vassaux dans la dépendance, commettent  
mille désordres, sans que personne ose s'y opposer. La sévérité du Roi est  
excessive contre ceux qui manquent de soumission pour ses ordres, & le  
moindre outrage qui regarde ses soldats est puni avec la dernière rigueur.

Ils ont été gou-  
vernés par deux  
Rois.

Le Royaume d'*Aquambo* a été gouverné quelque-tems par deux Rois,  
l'*Ancien* & le *Jeune*. C'étoit par ce titre qu'ils étoient distingués, quoique  
ce ne fût au fond que le père & le fils. Mais le jeune ayant été chassé par  
son oncle, le Trône se trouva partagé entre les deux frères. Ils régnerent

(82) Le même, p. 27. & Barbor, p. 153.

(83) Barbor, p. 188.

pendant quelques années dans une union qu'on ne devoit point espérer de ce partage. Mais les Sujets n'en furent pas plus heureux, & porterent le joug de deux Tyrans au lieu d'un ; jusqu'en 1699, que le vieux Roi étant mort, son fils remonta sur le Trône, & trouva le moyen d'en exclure entièrement son rival.

Le vieux Monarque des Aquambos étoit un Prince méchant par le fond du caractère, & méprisable par la bassesse de ses inclinations. Il portoit une haine invétérée aux Européens. Quoiqu'il reçût des Anglois, des Danois & des Hollandois, une once d'or, comme une marque de reconnaissance accordée à ses Prédécesseurs, pour la liberté du Commerce & pour le terrain des Forts, il ne laissoit point échaper une seule occasion de les chagriner. Sous les moindres prétextes, il leur fermoit les passages & troublait leur Commerce, sans autre vûe que de s'attirer des satisfactions & des hommages. Son fils, plus généreux & plus sensé, fit profession d'aimer les Marchands de l'Europe. Il traita particulièrement les Hollandois avec une confiance distinguée. Dans une maladie dangereuse, dont ses Médecins désespéroient de le guérir, il se fit transporter au Fort de Hollande ; & s'étant livré sans précaution entre les mains des Facteurs, il y passa quelque-tems avec eux. À la vérité, leur Barbier, qui prenoit la qualité de Chirurgien, le traita un peu rudement dans ses opérations. Mais il réussit néanmoins à lui rendre la santé, quoiqu'il ne pût le remettre en état de voir ses femmes. La maladie de ce jeune Prince venoit d'un excès d'incontinence.

Sous le regne de son pere, les Hollandois avoient souhaité passionnément de bâtir un Fort, & l'avoient même commencé près du Village de Pompena, ou Pouni, à l'extrémité de la Côte d'Or. Mais lorsque le Vaisseau qu'ils attendoient de l'Europe avec des matériaux, fut arrivé dans la rade d'Akra, ils apprirent qu'Ado, qui partageoit alors le Trône, étoit parti à la tête d'une armée pour combattre quelque Nation voisine. Ce contre-tems leur fit interrompre leur entreprise, dans la crainte que le vieux Monarque n'exigeât d'eux quelques nouveaux droits. Ils s'applaudirent beaucoup d'avoir pris cette résolution, lorsque l'avenir leur eut appris que la dépense du Fort auroit surpassé les profits du Commerce, & qu'ils n'avoient besoin dans ce canton que d'un Comptoir, avec un ou deux Facteurs.

11. *Quiforo*, qui se nomme aussi *Juffer*, est borné à l'Ouest par *Vassabs*, au Sud par *Abrambo*, au Nord par *Bonu*, & à l'Est par *Akkani*. C'est une contrée stérile, dont les Habitans menent une vie simple & connoissent peu le Commerce.

12. Le Pays de *Bonu*, ou *Bono*, touche du côté de l'Ouest à *Vanqui* ; du côté du Sud à *Quiforo*, & vers l'Est aux Pays d'*Akkani* & d'*Inta* ou d'*Affienta*. Ses Habitans ne fréquentent pas plus la Côte que ceux de *Mompa*.

13. Le territoire d'*Atti* a, du côté de l'Ouest, *Abrambo* ; *Fétu*, *Sabu*, *Fantin* du côté du Sud ; & *Dabo* au Nord. Ses Habitans avoient autrefois un Commerce considérable avec les Hollandois ; mais étant épuisés par leurs guerres avec les Nègres de *Sabu*, ils se sont réduits à la culture de leurs terres, qui sont naturellement fertiles. Ils ont quelque dépendance du Royaume d'*Akkani*, dont les Habitans peuvent interrompre leur communication avec la mer. Ces *Akkanez*, pour augmenter leur Commerce, ont établi un

PAYS INTERIEURS.

Confiance du Roi d'Akambo pour les Hollandois.

Quiforo.

Bonu, ou Bence.

Atti.

PAYS INTÉ-  
RIEURS.  
AKKANI.

grand Marché dans leur Pays, où l'on vient acheter, de toutes les contrées voisines, les marchandises qu'ils vont prendre sur la Côte.

14. Le Royaume d'Akkani, ou d'Akkanez, est divisé en deux parties; *Akkani-Grande & Akkani-Pinquena*, c'est-à-dire, le Grand & le Petit-Akkani. Celui-ci s'étend à l'Ouest jusqu'à *Quiforo & Bonu*. Au Sud, il borde *Daho, Atti & Abrambo*; au Nord, *Inta*; à l'Est, *Akim* ou *Achim*. La grande Ville de *Dabo* est située sur la frontière, près d'*Atti*.

Les Akkanez sont renommés par le grand Commerce qu'ils font sur la Côte & dans l'intérieur des terres. Ils se joignent avec les Nègres de *Kabesterra*, Pays qui les sépare de celui de *Sabu*, pour apporter sur la Côte de l'or d'*Affienta*, d'*Akim* & de leur propre Pays. Leur réputation d'intelligence & de fidélité est si bien établie, que les Marchands de *Commendo* & de *Viamba* donnent à leur or le nom d'*Akkanez-Chienka*, parce qu'il n'est jamais altéré par le moindre mélange (84).

Caractère des  
Nègres d'Akka-  
ni.

Le caractère des Nègres Akkanez est naturellement fier, audacieux & guerrier; ce qui les fait chérir ou redouter de leurs voisins, suivant les occasions qu'ils leur donnent de s'en louer ou de s'en plaindre. Mais à l'un ou l'autre de ces deux titres, ils sont si bien reçus dans tous les lieux qu'ils ont à traverser, que leur dépense se réduit presque à rien pendant leurs voyages. Leurs armes ordinaires sont la zagaie, le cimenterre & le bouclier. Leur langage ressemble beaucoup à celui de *Fétu*, d'*Atti*, de *Sabu*, d'*Abrambo* & de *Fantin*; mais il est beaucoup plus doux à l'oreille. Les Marchands Akkanez transportent les marchandises qu'ils achètent sur la Côte, par terre & sur le dos de leurs Esclaves, dans tous les Marchés d'*Atti*, de *Sabu* & des autres Pays intérieurs, en payant, à chaque passage, les droits établis par les Princes & par les Gouverneurs. Il leur reste encore quelques mots Portugais, ou de la *Lingua-Franca*, que leurs ancêtres ont retenus de leur ancien Commerce avec les Portugais. Ce qu'on appelle *Lingua-Franca* est une corruption du Latin, de l'Italien, du François & du Portugais.

Dinkira.

15. Le Pays de *Dinkira* est situé à dix journées, par terre, de la Côte d'*Axim*, & cinq de *Mina*, au Nord. Il a *Kabesterra* vers l'Est, *Adom* à l'Ouest, & *Akkani* au Nord. Les chemins qui y conduisent d'*Axim* & de *Mina*, sont fort mauvais & remplis de détours, ce qui rend le voyage plus long du double. Cet obstacle pourroit être levé avec un peu de travail; mais on ignore si c'est l'intelligence ou la volonté qui manquent aux Nègres (85).

Etat & Com-  
merce de ce Pays.

Cette contrée étoit autrefois resserrée dans des bornes fort étroites, & mal pourvûe d'Habitans; mais la valeur naturelle de ses Peuples a fort étendu leurs limites, & tellement augmenté leur puissance, qu'ils sont devenus redoutables à tous leurs voisins, excepté néanmoins ceux d'*Affienta* & d'*Akim*, qui leur sont encore fort supérieurs en nombre. Les *Dinkirois* ont beaucoup d'or, & le tirent en partie de leurs propres mines, en partie de leurs pillages, mais sur-tout du Commerce, qu'ils entendent mieux que la plupart des autres Nègres. Lorsque les chemins sont libres & ouverts, les Marchands de *Dinkira* viennent avec les Akkanez à *Schama*, à *Commendo*,

(84) Bosman, p. 77. Barbot, p. 188.

(85) Bosman, *ubi sup.* p. 78. & Barbot, p. 189. & suiv.

do, à Mina, au Cap-Corse, &c. suivant la situation & la distance des lieux qu'ils habitent. Mais si les passages sont fermés, ils vont plus loin sur la Côte & rendent le Commerce fort brillant dans les Comptoirs supérieurs, tandis qu'il demeure languissant dans les Forts du milieu. L'or de Dinkira est très-fin, mais souvent mêlé avec l'or de Fétiche, dont on expliquera la nature dans un des Articles suivans.

16. Le Pays d'Inta, ou d'Assienta, qu'un Auteur moderne donne pour le même, est bordé à l'Ouest par le Royaume de Mandingo; au Nord, par des régions inconnues; à l'Est, par Akim, & au Sud par Akkani. Il est peu connu, parce qu'il n'a point de correspondance immédiate avec les Nègres des Côtes. On sçait seulement qu'il est fort riche en or, & que les Akkanez en apportent quelquefois sur la Côte d'Or. Sa situation d'ailleurs, qui est vers la source de *Rio Suicuro da Costa*, seroit fort avantageuse pour le Commerce d'Issini & d'Akim, si les Habitans avoient plus de goût pour les voyages.

17. *Akam*, *Akim*, *Akin* ou (86) *Akkani-Grande*, le Grand-Akkani, borde à l'Ouest *Akkani-Picqueno*; au Sud, *Aqua* & *Souquo*; *Inta* & *Akra* au Nord; *Aquambo* & *Quaku* à l'Est. Quelques Akkanez assurent qu'il s'étend jusqu'à la Côte de Barbarie; mais cette Côte étant à plus de six cens lieues, Barbot juge qu'ils prennent pour elle les rives du Niger (\*), parce que ce Fleuve est fort large. Le Grand-Akkani étoit autrefois une Monarchie. Son Gouvernement s'est changé en République, & les dissensions civiles qui le troublent continuellement, l'ont rendu moins redoutable à ses voisins. La plus grande partie de l'or qui vient de ce Pays, arrive sur la Côte d'Akra, d'où il se répand dans les Forts à l'Ouest.

Les Nègres d'Akim & du Grand-Akkani sont d'un caractère fort hautain, & s'attribuent une sorte de supériorité sur ceux du Petit-Akkani, parce qu'ils sont plus riches du double en or & en Esclaves. Ils tournent leur principal Commerce vers les Pays qui sont au long du Niger; d'autant plus, qu'ils ont au Nord le Pays de Mekzara, & le grand Royaume de *Gago*, célèbre par l'abondance de son or, qui passe à Tombuto, & de-là à Maroc par la voie des Caravanes. Les Akkanez ne laissent pas d'en tirer beaucoup des Pays d'Assienta & d'Akim, qu'ils ont, le premier au Nord-Ouest, & l'autre au Nord. Ils y portent, en échange, des étoffes, du sel & d'autres marchandises. Quelquefois, au lieu de les venir acheter sur la Côte, ils les vont prendre au Marché d'Aboni, près d'Akra, d'où ils les transportent dans l'intérieur des terres. Akim a, du côté de l'Ouest, Inta ou Assienta; à l'Est, Quaku & Tafu; au Nord, des régions inconnues. Les Européens de la (87) Côte n'ont aucune correspondance avec ses Habitans.

18. *Aqua*, ou *Aka*, touche vers l'Ouest aux Pays d'*Atti* & de *Dakni*; vers le Sud, à celui de Fantin; vers le Nord, à celui d'Akim. C'est une contrée de peu d'étendue, qui a quelque dépendance du Roi de Fantin.

19. *Sanquay*, ou *Sonquay*, borde Fantin au Sud; Akim au Nord, & Agouna à l'Est. Ses Nègres viennent acheter du poisson, pour leurs Marchés, à *Monte del Diabolo*, & tirent quelque profit de ce Commerce, quoique

(86) C'est le nom que lui donnent les Portugais.

(\*) On suit ici le langage de l'Auteur; mais

voyez ci-dessus, au second Tome, ce qu'il faut entendre par le Niger.

(87) Bosman, p. 78. & Barbot, p. 189.

PAYS INTERIEURS.

Inta, ou Assienta.

Akim, ou le Grand-Akkani.

Caractères des Habitans, Leur Commerce.

Aqua

Sanquay.

PAYS INTÉ-  
RIEURS.  
Aboni.

leur marchandise soit ordinairement pourrie lorsqu'elle arrive au terme. Leur Pays (88) est tributaire d'Agouna.

20. Aboni est un petit territoire, qui est renfermé à l'Ouest par Aquambo; au Sud, par Agouna; au Nord, par *Aboera*; à l'Est, par le Grand-Akra & par une partie d'Aboera. Il n'a de remarquable que le Marché extraordinaire qui se tient dans Aboni, sa Capitale, & qui est très-fréquenté de toutes les Nations voisines.

Quahu.

21. *Quahu*, ou *Quaho*, borde à l'Ouest Akim; au Sud, Aquambo & Axim; au Nord, Tafu; Aboera & Kammana à l'Est. Les Habitans sont peu connus; mais ils passent pour une Nation perfide.

Tafu.

22. *Tafu*, ou *Tafu*, joint Akim à l'Ouest; Quahu au Sud; à l'Est, Kammana & Quahu. Ce Pays est riche en or, & ses Habitans le portent quelquefois au Marché d'Aboni, quelquefois à Mawri.

Aboera.

23. *Aboera*, ou *Abura*, est borné à l'Ouest par Aquambo; au Nord, par Kammana & Quahu; au Sud, par Aboni & le Grand-Akra; à l'Est, par *Bonu*. Les Habitans ont beaucoup d'or, & le portent au Marché d'Aboni.

Quaku.

24. *Quaku* borde Kammana & le Petit-Akra au Sud, & Tafu à l'Ouest. Son or, qui est en abondance, est porté au Marché d'Aboni, ou sur les Côtes d'Akra du Grand-Ningo.

Kammana.

25. *Kammana* touche vers l'Ouest à Quahu, & vers le Nord à Quaku; vers le Sud il joint Aboera & Bonu; & vers l'Est, *Latabi*, *Equea* & le Petit-Akra. Les Habitans sont particulièrement livrés à l'agriculture, & vendent leur maïs aux Pays voisins.

Bonu.

26. *Bonu* a pour limites *Aboera*, du côté de l'Ouest; Kammana, du côté du Nord; Agrana & Akra au Sud; *Equea* & Ningo à l'Est. La principale occupation des Habitans est l'agriculture.

Equea.

27. *Equea* est bordé à l'Ouest par Bonu; au Nord, par Kammana; au Nord-Est, par le Petit-Akra; au Sud, par Ningo & *Latabi*. Les Habitans ne s'attachent qu'à cultiver leurs terres.

Latabi.

28. *Latabi* joint à l'Ouest *Equea* & Kammana; au Nord-Est, le Petit-Akra; au Sud, Ningo & Labadde. Ce Pays est renommé par ses Marchés, où l'on porte beaucoup d'or, mais moins qu'au grand Marché d'Aboni.

Akkaradi.

29. Akkaradi touche vers l'Ouest à Kammana; vers le Nord à Quaku; vers le Sud, à *Latabi* & Ningo. Ses Habitans portent beaucoup d'or au Marché d'Aboni. On le trouve aussi pur & aussi fin que celui des Akkanéz.

Infoko.

30. Infoko, suivant le récit des Akkanéz, est à cinq grandes journées des Côtes. Ses bornes sont peu connues au Sud, parce qu'il est peu fréquenté & que les chemins sont infestés de voleurs. Les Nègres du Pays sont fort bons tisserands. Ils fabriquent des étoffes curieuses, & de petits pagnes, dont ils tirent beaucoup de profit dans le Commerce qu'ils ont avec les Nations voisines. Les Akkanéz assurent que les Habitans d'Infoko ne connoissent pas la différence du cuivre & de l'or, & que ces métaux n'ont jamais paru dans leur Pays.

Remarque générale.

Toutes les contrées qu'on vient de nommer n'ont pas autant de bois que

(88) Barbot place ensuite un second Aquambo, qui est bordé, dit-il, à l'Est par Aboni & Aboera; à l'Ouest, par Akim; au

Nord par Quaku, & par Agouna au Sud. Il ajoute que ses Habitans n'ont aucun Commerce avec les Européens.

le Pays de Cormantin & que les autres Cantons superieurs de la Côte d'Or. Les terres n'y sont pas non-plus si fertiles ; mais elles ont de l'or en abondance ; sur-tout le Pays d'Inta ou d'Assienta , & ceux d'Agouna , d'Eguita , de Dinkira , d'Akim & d'Akkani. C'est de là que vient tout l'or qu'on apporte sur la Côte , en y joignant néanmoins celui que les Habitans des mêmes contrées tirent de Mandingo , de Gago & de Tafu , soit par la voie tranquille du Commerce & des échanges , soit , pendant la guerre , par le pillage & la violence (89).

PAYS INTERIEURS.

## CHAPITRE VII.

### NÈGRES DE LA CÔTE D'OR.

#### *Figure , Caractère , Habillemens , Mœurs & Usages.*

**A**RTUS, Villault, Bosman & Des Marchais, se sont fort étendus sur le caractère des Nègres de la Côte d'Or, en profitant des lumières de leurs Prédécesseurs, auxquelles ils ont joint leurs propres Remarques. Barbot a recueilli tout ce qu'on avoit publié sur le même sujet avant lui ; & s'attachant particulièrement à suivre Artus, il nous a donné la Description la plus complete qui ait paru de cette riche Partie de l'Afrique.

Les Nègres de la Côte d'Or sont généralement d'une taille moyenne, & bien proportionnés dans leur forme. Ils ont le visage ovale, les yeux étincellans, les oreilles petites & les sourcils épais. Leur bouche n'est pas trop large. Leurs dents sont blanches & bien rangées ; leurs lèvres fraîches & vermeilles, sans être aussi épaisses que celles des Nègres d'Angola ; & le nez moins plat aussi que dans la plupart de ces régions d'Afrique. Ils ont peu de barbe avant l'âge de trente ans. Mais au-dessus de cet âge ils la portent assez longue. Ils ont communément les épaules larges, les bras gros, la main épaisse, les doigts longs & de grandes ongles courbées, les jambes longues, le pied & les orteils fort grands, le ventre plat, les reins forts & peu de poil sur le corps. Leur peau, sans être parfaitement noire, est douce & unie. Ils sont d'une complexion si chaude, qu'ils digerent en peu de tems les nourritures les plus grossières, & jusqu'aux intestins de la volaille, qu'ils mangent crus avec beaucoup de voracité. Ils se lavent fort soigneusement tout le corps, matin & soir, & l'oignent ensuite d'huile de palmier. Ils croient ce bain fort salutaire, & propre du moins à les garantir de la vermine, à laquelle ils sont fort sujets. Les vents rendus par haut ou par bas passent entr'eux pour une indécence horrible, & la mort même ne la leur feroit pas commettre volontairement.

La plupart ont la pénétration fort vive & la mémoire excellente. Dans le plus grand trouble du péril ou des affaires, leurs idées sont nettes & sans confusion. Mais ils sont d'une indolence & d'une paresse, dont il n'y a que la nécessité qui les fasse sortir. La bonne fortune & l'adversité ne font pas

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Plagiat des Auteurs.

Figure des hommes  
de la Côte  
d'Or.

Leurs qualités  
d'esprit.

(89) Barbot, p. 190. & suiv.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

sur eux beaucoup d'impression. Quoiqu'ils paroissent fort avides dans l'occasion d'acquérir, la perte de leur bien les afflige peu. Ils sont généralement trompeurs, artificieux, dissimulés, portés au larcin, à l'avarice, à la flaterie, à la gourmandise, à l'ivrognerie & à l'incontinence. L'amour-propre & l'envie les dominent sans exception. Ils se querellent pour les moindres sujets. Ils sont vains & fiers dans les expressions, dans le port, & dans les manieres. (90).

Figure des femmes, & leur naturel.

Les femmes de la Côte d'Or sont de la même taille que les hommes, c'est-à-dire, de la moyenne; mais droites, bien proportionnées & d'un embonpoint raisonnable. Elles ont la tête ronde & petite, les yeux grands & fort vifs, le nez haut pour la plupart, & un peu courbé; les cheveux longs & naturellement frisés, la bouche petite, les dents belles, fort blanches & bien rangées; la gorge pleine & le sein parfaitement beau. Elles ont de l'esprit & de la vivacité. Elles parlent beaucoup; & si l'on en croit le témoignage des Européens, elles sont fort liberrines. L'Auteur ajoute qu'elles sont intéressées & portées au vol. Il est certain, dit-il, qu'elles entendent fort bien le ménage dans leurs maisons, où elles prennent la peine de préparer leurs grains & les autres alimens. Elles forment de bonne-heure leurs filles aux mêmes exercices. Elles sont passionnées pour leurs enfans; sobres dans l'usage des liqueurs & des viandes, & propres dans le soin de leurs personnes (91).

Des Marchais observe qu'elles sont bien faites; qu'elles paroissent délicates, mais que leur santé n'en est pas moins bonne, ni leur complexion moins robuste; qu'elles sont naturellement frugales & industrieuses. Usées, vives, engageantes, passionnées pour le plaisir, mais si intéressées, qu'elles vendent leurs faveurs fort cher aux Européens: qu'il n'y a point de femmes au monde qui sçache prendre tant d'empire sur leurs amans, parce qu'elles sont fort propres & que tous leurs soins se rapportent à plaire (92).

Leurs dents & leurs ongles.

Artus remarque qu'elles prennent un soin extrême de leurs dents & qu'elles se les rendent aussi belles que l'ivoire, en les frottant d'un bois (93) qui leur donne une blancheur admirable. Elles laissent croître leurs ongles, jusqu'à les avoir quelquefois aussi longues que la partie du doigt qui est entre les deux jointures; c'est un ornement qui les fait respecter. Mais, dans cette grandeur, elles les entretiennent fort propres, & les rendent quelquefois fort utiles aux Marchands, en les faisant servir, au défaut de cuilleres, pour prendre la poudre d'or. La mesure d'une ongle est ordinairement une demie-once de ce métal. Elles ne se piquent pas la peau, comme on l'a rapporté de plusieurs Pays. La paume de leurs mains & la plante de leurs pieds tirent sur le blanc. Vers l'âge de trente ans elles sont dans la perfection de leur noirceur; mais à soixante-dix ou quatre-vingt, cette couleur commence à se flétrir, leur peau devient pâle & jaune, se fêche & se ride comme le vieux maroquin d'Espagne.

Autres qualités des Nègres.

Les Nègres sont non seulement robustes; mais lorsque la nécessité leur fait surmonter leur indolence naturelle ils sont laborieux, industrieux, &

(90) Barbot, p. 235. & suiv.

(91) Barbot, p. 238. & Villault, p. 148.

(92) Des Marchais, Vol. I. p. 285.

(93) Villault dit qu'il vient du Pays des Akkanéz. C'est le *Quelote*, qui est en usage aussi sur les Côtes Occid. Voyez le Tome III.



fort adroits, sur tout pour l'agriculture & la pêche. C'est Artus même (94) qui parle ici. Ils ont, dit-il, l'esprit si facile & la conception si vive, qu'ils apprennent en peu de tems tout ce qu'on leur montre. Ils n'ont pas les yeux du corps moins perçans. On observe que sur mer ils découvrent les objets de beaucoup plus loin que les Hollandois. Ils ne manquent point de cette espece de prudence qu'on appelle jugement. Le progrès de leurs connoissances est si prompt dans les affaires de Commerce, qu'ils l'emportent bien-tôt sur les Européens. D'un autre côté, ils sont malins, envieux, & si dissimulés qu'ils sont capables de déguiser leurs ressentimens pendant des années entieres. Ils mourroient plutôt que de lâcher un vent dans une compagnie qu'ils respectent. Ils s'offensent beaucoup lorsqu'ils ne voyent pas aux Européens les mêmes ménagemens pour eux. Ils sont avides du bien d'autrui, importuns à demander; & ce qu'ils obtiennent par cette voie, ils le partagent libéralement avec leurs compagnons, quoiqu'ils soient fort resserrés lorsqu'il est question de leur propre bien.

Ils se livrent avec tant d'emportement au Commerce des femmes, que les maladies honteuses sont ici fort communes; mais ils les comptent pour rien. Ils sont ivrognes & gourmans. Dans quelque état que la débauche puisse les mettre, ils laissent le froid, & se garantissent soigneusement de la pluie. Hors du bain, après lequel ils s'essuyent, on se sechent au soleil avec beaucoup de soin, ils ne peuvent supporter d'avoir le corps humide. Ils sont grands menteurs, & si naturellement portés au vol, sans en excepter leurs principaux Seigneurs & leurs Rois mêmes, qu'ils paroissent avoir apporté cette disposition en naissant. Il n'y a point de Nation, dit l'Auteur, qui leur puisse être comparée pour l'adresse à voler. Cependant on ne sauroit prétendre qu'ils acquierent cette habileté par l'exercice; car le châtement du larcin est si rigoureux dans leurs Villes, qu'ils n'osent entr'eux se dérober la moindre chose. Un Nègre qui vole un autre Nègre est regardé parmi eux avec détestation. Mais ils ne se figurent pas de crime à voler les Européens. Ils sont gloire au contraire de les avoir trompés, & c'est aux yeux de leur Nation une preuve d'esprit & d'adresse. Lorsqu'ils voyent arriver un Vaisseau, ils se rendent à bord en aussi grand nombre qu'ils peuvent obtenir d'y être reçus, avec de grands paniers qu'ils appellent *Abasso*. Ensuite, s'asseyant sans affectation près du Capitaine, ou de l'Ecrivain, ils examinent les marchandises, comme s'ils avoient dessein d'en acheter une grosse quantité; & tandis que le Capitaine, dans l'esperance d'une bonne vente, s'empresse de leur déployer ses balles ou de leur ouvrir ses coffres, ils faisoient, avec une légereté surprenante, l'occasion d'enlever ce qui excite leur convoitise. Les plus riches sont aussi capables de cette bassesse que les pauvres. Ceux qui apportent sept ou huit marcs d'or pour le Commerce, n'ont pas honte de voler des cloux & les plus vils instrumens du Vaisseau. Cependant s'ils s'aperçoivent qu'on leur ait pris quelque chose, ils font retentir leurs plaintes avec un bruit épouvantable. Lorsqu'on les surprend sur le fait, ils apportent pour excuse que les Européens ont quantité de biens superflus, au lieu que tout manque dans le Pays des Nègres. Ils ajoutent même que c'est rendre service aux

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Leur passion  
pour les femmes.

Volent par nature.

De quelle manière ils s'y prennent pour voler.

(94) Atkins, dans la Collection de Bry, Partie VI. p. 16. & suiv.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Marchands de l'Europe qui de les voler, parce que c'est les mettre plutôt en état de retourner dans leur Patrie. Cependant comme ces apologies ne les mettent pas toujours à couvert du châtement, leur disgrâce leur attire beaucoup de railleries de leurs compagnons, qui leur reprochent de ne s'être pas conduits plus adroitement. Ceux qui se voyent surpris, & qui peuvent éviter d'être arrêtés, ne balancent point à se précipiter dans les flots. Ils se sauvent à la nage; mais on est sûr qu'ils ne reparoîtront plus à bord (95).

Des Marchais, pour peindre leur avidité, dit qu'ils croyent (\*) faire un présent considérable aux Européens en leur offrant quelques fruits, & qu'ils paroissent fâchés s'ils n'en reçoivent pas dix fois la valeur.

Leurs talents naturels.

Villault leur donne une mémoire surprenante. Quoiqu'ils ne sachent ni lire ni écrire, ils conduisent leur Commerce avec la dernière exactitude. Un Nègre ménagera, sans aucune erreur, quatre ou cinq marcs d'or entre vingt personnes, dont chacune a besoin de cinq ou six sortes de marchandises. Leur adresse ne paroît pas moins dans toutes les fonctions du Commerce. Mais, au milieu même des services qu'ils vous rendent, ils font d'une hauteur & d'une fierté singulieres. Ils marchent les yeux baissés, sans daigner les lever autour d'eux pour regarder ce qui se présente, & ne distinguent personne s'ils ne sont arrêtés par leurs Maîtres ou par quelque Officier supérieur. A ceux qu'ils regardent comme leurs inférieurs ou leurs égaux, ils ne disent point un seul mot; ou s'ils leur parlent, c'est pour leur ordonner de se taire, comme s'ils se (96) croyoient deshonorés de converser avec eux. Cependant ils ne manquent pas de complaisance pour les Etrangers; mais elle vient moins d'humilité, que de l'esperance de s'attirer les mêmes témoignages de considération. Ils en sont si jaloux, que leurs Marchands, qui sont tous à la vérité du corps de leur noblesse, ne marchent point sans être suivis d'un Esclave, qui porte une selle derrière eux, afin qu'ils puissent s'asseoir lorsqu'ils rencontrent quelqu'un à qui ils veulent parler. Ces Chefs de la Nation traitent le commun des Nègres avec beaucoup de mépris. Au contraire ils s'efforcent de marquer toutes sortes de respects aux Blancs de quelque distinction; & rien ne paroît égal à leur joie lorsqu'ils en reçoivent des civilités.

Bosman les peint avec peu d'avantage.

Bosman ne fait point une peinture avantageuse des Nègres de Guinée (97). Il les traite sans exception de trompeurs & de vilains, auxquels il n'est jamais prudent de prendre la moindre confiance, & qui rapportent tous leurs soins à tromper les Européens. Un Nègre honnête homme, dit-il en badinant sur le nom, est en effet un merle blanc. Leur fidélité ne s'étend pas à d'autres qu'à leur Maître. Encore n'ont-ils pas d'autre frein que la crainte du châtement. Ils ne sont pas plus touchés de l'adversité que de la bonne fortune. Focquenbrog les a peints parfaitement, lorsqu'il a dit d'eux qu'ils se réjouissent au milieu des sépulcres, & que s'ils voyoient leur Pays en flammes, ils le laisseroient bruler, sans interrompre leurs chants & leurs danses. On a déjà fait observer qu'avec toute l'avidité qu'ils ont pour acquérir, ils ne

Leur insensibilité pour les événements.

(95) Le même, p. 18. & suiv.

(\*) Des Marchais, Vol. I. p. 188.

(96) Les Auteurs Anglois du Recueil de-

mandent ici si les Européens ne ressembloient pas à cette peinture.

(97) Bosman, p. 117.

paroissent point affligés de perdre ; & qu'on pourroit leur enlever tout leur bien sans leur ôter un quart d'heure de repos.

Un des plus odieux traits de leur caractère, c'est qu'ils ne sont capables d'aucun sentiment d'humanité & d'affection. Villault rapporte qu'à peine soulageroient-ils d'un verre d'eau un homme qu'ils verroient mortellement blessé, & qu'ils se voyent mourir les uns les autres comme des chiens, sans compassion & sans secours. Leurs femmes (98) & leurs enfans sont les premiers qui les abandonnent dans ces circonstances. Rien ne marque mieux leur barbarie, dit des Marchais, que l'abandon où ils laissent leurs amis dans le remède de la maladie. C'est un usage établi de ne leur donner aucune assistance. Les femmes abandonnent leurs maris dans ces occasions, les enfans leur pere. Le malade demeure seul lorsqu'il n'a pas d'Esclaves prêts à le servir, ou d'argent pour s'en procurer. Cette désertion de ses parens & de ses amis n'est pas même regardée comme une faute. Si la santé se rétablit ils recommencent à vivre avec lui comme s'ils avoient rempli tous les droits de la nature & de l'amitié (99).

L'habillement des riches est fort varié, sur tout la parure de leur tête, qui est le principal objet de leur vanité. Mais c'est à leurs femmes que ce soin appartient. Les uns portent leurs cheveux longs, frisés & tressés tout à la fois, ou relevés sur le sommet de la tête. D'autres les ont en petites boucles, baignés d'huile de palmier, & leur donnent la forme d'une rose ou d'une couronne, entremêlée de brins d'or, & d'une sorte de corail qui s'appelle sur la Côte *Conta de Terra*, & qu'ils estiment quelquefois beaucoup plus que l'or. Ils employent aussi pour ornement une espece de corail bleu auquel les Européens donnent le nom (1) d'*Aigris*, & les Nègres celui d'*Akkerri*. Il leur vient de Benin ; & lorsqu'il a quelque grosseur, il vaut autant que l'or, contre lequel on l'échange pour le même poids. Quelques-uns se font raser la tête & n'y laissent qu'une bande de cheveux d'un pouce de largeur, en forme de croix, ou de cercle (2), ou de croissant. D'autres portent à leur chevelure un ou plusieurs petits peignes, qui n'ont que deux, ou trois, ou quatre dents, & qui ressemblent à de petites fourches sans manche. L'usage de ces peignes est pour se gratter la tête lorsqu'ils y sentent de la vermine. Ils s'en servent avec beaucoup d'adresse, & sans déranger la forme de leur frisure (3). Les jeunes gens se font souvent raser les cheveux, & se frottent la tête, chaque jour au matin, avec de l'huile de palmier, pour y entretenir la propreté (4).

La plupart des Nègres un peu distingués portent des chapeaux, qu'ils achètent assez cher des Européens, quoique fort gros & quelquefois fort vieux. Les autres se font des bonnets ou des calottes de peau de chevre ou de chien, en la faisant tremper dans l'eau pour lui donner cette forme, & la faisant ensuite sécher au soleil. Ces chapeaux ou ces bonnets, ils les ornent de petites cornes de chevreaux, de bijoux d'or, de quelque cordon d'écorce

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Les Nègres s'abandonnent dans les maladies.

Variété dans leurs habillemens.

Leurs chapeaux & leurs bonnets.

(98) Villault, p. 260.

(99) Des Marchais - Vol. I. p. 132.

(1) On a déjà parlé de cette pierre dans l'article du Sénégal & de la Gambia.

(2) Artus dit qu'ils ont cinquante manieres d'ajuster leur chevelure, p. 18.

(3) Bosman, p. 119. & Barbot, p. 236.

(4) Des Marchais, *ubi sup.* p. 286.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Leurs autres or-  
nemens.

d'arbre, & d'ongles de singes. Il n'y a que les Esclaves qui ayent la tête nue. C'est la marque de leur condition ( 5 ).

Les Nègres, dit Bosman, se parent le cou, les bras, & les jambes de colliers de verre, entremêlés d'or & de Conta Terra ou d'Aigris. Ils en ont un si grand nombre autour du corps, que cette parure suffiroit pour couvrir leur nudité quand ils n'auroient aucune sorte d'habit. Ils ne sont jamais sans ceinture. Leurs colliers ou leurs chaînes valent quelquefois plus de cent livres sterling. Ils prennent aussi plaisir à porter, aux bras, de grandes placques d'ivoire, d'or ou d'argent. Leurs bracelets se nomment manillas. Ils en ont souvent trois ou quatre, à peu de distance l'un au dessus de l'autre.

Gens du com-  
mun.

Tous ces ornemens ne conviennent qu'aux personnes riches ou distinguées par le rang. L'habillement commun des hommes consiste en trois ou quatre aunes d'étoffe, qu'ils appellent *Paen* ou *Pagne*. Ils le passent en forme d'écharpe autour du corps, & le bout leur tombe jusqu'au milieu des jambes ( 6 ).

Marchands.

Leurs Marchands portent une piece de taffetas, ou de damas des Indes, de deux ou trois aunes de long, roulée autour des reins, & laissent pendre, devant & derriere, les deux bouts presque à terre. Quelquefois ils s'enveloppent tout le corps d'une autre piece de la même étoffe; ou ils la passent seulement sur leurs épaules comme ( 7 ) une sorte de mantille, & portent dans leurs mains deux ou trois zagayes.

Pêcheurs & Ar-  
tisans.

Les pêcheurs & les artisans, c'est-à-dire les gens du plus bas ordre, méritent aussi beaucoup de variété dans leur habillement; mais il se ressent toujours de leur pauvreté. Les uns portent une aune ou deux d'étoffe grossière, de la fabrique du Pays, qui ne fait que leur couvrir les reins, en passant entre leurs cuisses pour se rejoindre d'un côté & de l'autre à la ceinture. Leur tête est couverte d'un bonnet de peau, ou de quelque vieux chapeau qu'ils achètent des Mamelots de l'Europe, & qui ne laisse pas de leur être fort utile contre les brûlantes ardeurs du soleil, ou contre la fraîcheur excessive des tems humides. Les jeunes gens des deux sexes ont rarement le corps couvert ( 8 ) jusqu'à l'âge de neuf ou dix ans. Des Marchais dit qu'ils sont nus jusqu'à douze ou quinze ans. Dans plusieurs canons, les filles ne portent pas de Pagne jusqu'au tems de leur mariage. Celles que leur laideur ou d'autres raisons empêchent de trouver un mari, ne sont pas moins nues à trenté ans qu'à quinze ( 9 ).

Nudité des filles.

Le goût de la  
parure leur vient  
des Européens.

Avant l'arrivée des Portugais & des Hollandois, les femmes de la Côte d'Or n'avoient aucune notion de parure & d'ornemens. Elles vivoient nues jusqu'à l'âge de maturité, & les hommes l'étoient aussi. Mais s'étant aperçues que cet état ne plaisoit point aux Européens, elles prirent par degrés le goût de s'embellir par le secours de l'art, d'ajuster leur chevelure, de la charger de bijoux, de se couvrir dans les endroits dont la nudité paroissoit choquante, & de consulter de petits miroirs pour ne laisser rien manquer à leur parure. Elles commencerent bientôt à se nettoyer les cheveux avec de

( 5 ) Artus, *ubi sup.*

( 6 ) Bosman, p. 119. & Barbot, p. 237.

( 7 ) Artus, p. 18. & Villault, p. 144.

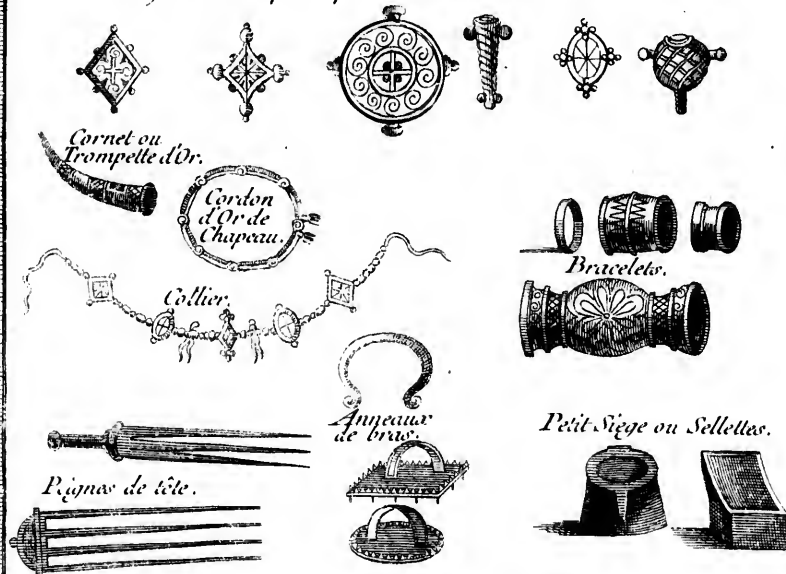
( 8 ) Bosman, p. 120. & Barbot, p. 237.

& 239.

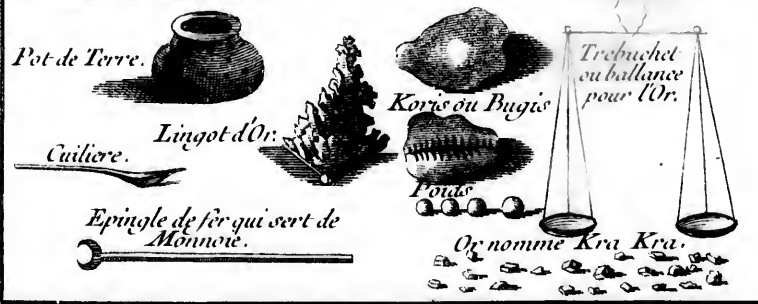
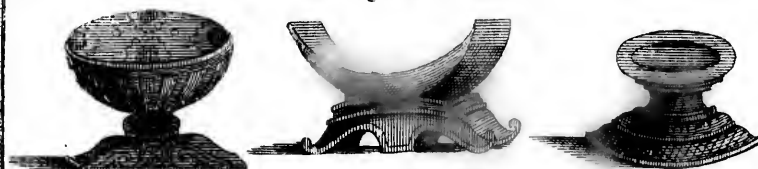
( 9 ) Des Marchais, Vol. I. p. 290.

l'huile

*Bijoux d'Or qui se portent comme des Amulettes.*



*Grand Siège de Bois.*



y  
c  
l  
  
c  
n  
n  
s  
c  
c  
c  
c  
c  
r  
r  
r  
i  
p  
h  
f  
  
c  
a  
l  
S  
  
o  
n  
c  
E  
r  
q  
p  
f  
t  
m  
c  
v  
p  
q  
d

De

l'huile de palmier, à les friser avec de petits peignes à deux dents, qu'elles y laissent ensuite attachés, & qu'elles tirent de la main gauche pour saluer ceux qui les visitent. Elles les remettent aussi-tôt; & cette formalité passe dans le Pays pour une grande marque de politesse & de considération (12).

Villault observe que chaque jour au matin, les jeunes femmes sont fort empressées à se laver & à se peigner; qu'elles se frottent la tête d'huile de palmier, au lieu d'essence; qu'elles se la parent de rubans, quand elles sont assez riches pour s'en procurer; ou faute de rubans elles employent des brins d'or, & une sorte de coquillages (13) qui sont communs dans le Pays. Artus dit qu'elles se font deux ou trois incisions au front, aux yeux & aux oreilles; qu'elles les enluminent de diverses couleurs, & qu'elles se font sur le visage de petites taches blanches, qui paroissent comme autant de perles. Elles se coupent aussi la peau des bras & celle du sein en diverses figures. Le matin, en se levant, elles rafraichissent toutes ces peintures; de sorte qu'on les croiroit toujours enveloppées d'une piece de damas à fleurs (14). D'autres (15) racontent qu'elles se peignent le front, les sourcils & les joues d'un mélange de rouge & de blanc; qu'elles se font de petites incisions sur le visage, & qu'elles impriment sur toutes les parties de leur corps des figures de fleurs, relevées par un vernis qui leur donne l'apparence d'un bas relief. Il se trouve aussi des hommes qui ornent de cette maniere leurs bras & leurs jambes. Cette opération se fait avec un fer chaud (17).

Ils portent aux oreilles, dit un autre Voyageur, de petits pendans de cuivre, de laiton ou d'étaïn, travaillées avec beaucoup d'art; aux jambes & aux bras, des anneaux de cuivre & d'ivoire. Les filles à marier ont des bracelets de fer très minces & très propres. Quelquefois elles en portent trente ou quarante aux même bras (18).

Villault leur donne des colliers & des bracelets de verre, enrichis de petits ouvrages d'or, à l'honneur de leur Fétiche & consacrés par quelques prieres mystérieuses; de petits cercles de joyaux au dessus de la cheville du pied; des cordons de corail, ou de l'écorce de quelque arbre consacré à leur Fétiche (19). Elles sont, dit-il, passionnées pour les rubans; sur tout pour les rubans rouges. Suivant Des Marchais, leurs joyaux & leurs chaînes d'or montent quelquefois à cinquante marcs (20). Pour habit, elles sont enveloppées d'une piece d'étoffe, qui leur couvre depuis le sein jusqu'aux genoux, & qui est soutenue par une ceinture rouge, bleue, ou jaune, d'où pendent leurs couteaux, leurs bourses, & des pacquets de clés, qu'elles ne portent que pour la montre, car elles n'ont ni coffres ni armoires. Elles attachent aussi à leurs ceintures, plusieurs petits cordons de paille tressée, avec de petits grains de verre entremêlés. Ces cordons ne sont suspendus que par un fil, & passent pour des Amulets ou des Fétiches, auxquels il y a toujours quelque vertu ou quelque charme attaché. D'autres n'ont que des nattes ou quelque tissu d'écorce d'arbre pour couvrir leur nudité. Tel est leur habillement domesti-

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Leurs scarifica-  
tions & leurs  
peintures.

Pendans d'o-  
reilles.

Bourses & clés  
de ceinture.

(12) Artus, p. 19. & suiv.

(13) Villault, p. 148.

(14) Artus, p. 20.

(15) Villault, p. 149. Barbot, p. 238. &  
Des Marchais, Vol. I. p. 285.

Tome IV.

(17) Artus, *ubi sup.*

(18) Villault, p. 145.

(19) Des Marchais, p. 286.

(20) Artus, p. 21.

—  
NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Parure pour le  
dehors.

que. Mais lorsqu'elles doivent sortir, pour leur plaisir ou pour leurs affaires, elles commencent par se laver fort soigneusement. Ensuite, elles mettent un pagne frais, avec la ceinture; & par dessus, elles jettent une pièce de toile, ou d'étoffe, qui les couvre depuis le sein jusqu'aux talons, comme une robe ou un manteau. Souvent elles conservent un bras nud, dont elles se servent pour porter quelque chose à la main. Reviennent-elles au logis? Elles se deshabillent aussi-tôt. Elles sont beaucoup plus sobres & plus ménagères que les hommes (21).

Parure des femmes de Capitaines & de Marchands.

Les femmes des Capitaines & des Marchands ne sortent point sans une pièce de taffetas ou de quelque autre étoffe de soie, qui leur entoure les reins, & leur tombe jusqu'au milieu des jambes. Leur couleur favorite est le rouge, le bleu ou le violet. Elles ont généralement un troussseau de clés suspendu à leur ceinture, & des bracelets d'ivoire ou d'or, avec un si grand nombre de bagues que leurs doigts en sont cachés. Mais lorsqu'elles retournent au logis, elles se hâtent de quitter tous ces ornemens, pour reprendre un pagne (22) grossier qui les couvre depuis le nombril jusqu'aux genoux. Bosman dit que les Dames portent de fort beaux pagnes, deux ou trois fois aussi longs que ceux des hommes; qu'elles se les passent autour des reins, & que pour les soutenir elles ont une ceinture de drap rouge ou d'autre étoffe, large d'une demie aune & longue de deux, dont les deux bouts pendent au dessous d'un second pagne, qui est ordinairement enrichi de dentelles d'or ou d'argent. La partie supérieure du corps est couverte d'un voile ou de quelque toile d'Europe ou des Indes. La couleur qu'elles préfèrent pour cet habit extérieur est le bleu ou le verd. Elles ont aussi la tête & les bras ornés de rubans (23).

Modes arbitraires.

Cependant comme la plupart de ces modes sont arbitraires, d'autres portent leurs étoffes serrées autour du corps & passées au dessous de leur sein, en les laissant pendre jusqu'au milieu des jambes ou beaucoup plus bas. Alors elles ont pour ceinture une pièce d'étoffe plissée & fort agréablement entrelassée, d'où pend d'un côté une bourse pleine d'or de *Krarak*, & de l'autre un paquet de clés (24).

Dans les basses conditions, elles portent un voile ou une mante de serge de Leyde, longue de quatre ou cinq aunes, pour se mettre à couvert du froid & de la pluie. Elles ornent leurs bras de cercles d'étain, de cuivre & d'ivoire; quelques-unes de cercles de fer; & les bagues, qu'elles portent en fort grand nombre, sont aussi de ce dernier métal (25).

Parure des femmes de débauchés.

Les femmes de débauche, qui sont distinguées, suivant Artus, par le nom d'*Eligafon*, ont, aux jambes & à la cheville du pied, des cercles de cuivre, où elles attachent des sonnettes ou des grelots, pour se faire entendre de loin. Villault dit qu'elles n'ont pas d'autre distinction dans leurs habits, & qu'elles sont reçues volontiers dans toutes sortes de lieux; mais que tout l'Univers n'a pas de créatures plus avides & plus intéressées (26).

L'économie accompagnant le goût de la parure.

Quoique les femmes de la Côte d'Or soient passionnées pour la parure, elles ménagent beaucoup leurs habits, & ne se servent des meilleurs ou des plus

(21) Villault, p. 150.

(22) Villault, p. 150. & Des Marchais, Vol. I. p. 287.

(23) Bosman, p. 121. & Barbot, p. 238.

(24) Les mêmes, *ibid.*

(25) Barbot, p. 239.

(26) Artus, p. 20. & Villault, p. 151.



riches, que dans les occasions extraordinaires. Le goût naturel qu'elles ont pour l'économie ne leur permet pas non plus d'acheter rien d'inutile ou d'un usage passager. Elles choisissent toujours les meilleurs étoffes & les plus durables (27).

Tous les Nègres des mêmes Pays, hommes & femmes, sont d'une propreté admirable, dans leur personne comme dans leurs habits. Ils se lavent plusieurs fois le jour. Dans les lieux commodes pour le bain, leur premier soin est de se baigner en sortant du lit. C'est cette raison, qui leur fait choisir ordinairement le voisinage de la mer, ou le bord des rivières, pour l'établissement de leurs maisons & de leurs Villages. Leurs enfans ne sont pas plutôt nés qu'ils courent à l'eau comme autant de petits canards. Ils apprennent à nager dès l'enfance & deviennent (28) ainsi d'excellens plongeurs. Artus dit qu'ils sentent continuellement l'huile de palmier, dont ils ne manquent pas de se frotter tous les jours; & c'est s'ils se lavent si souvent, c'est pour se délivrer de la vermine, à laquelle ils sont fort sujets (29).

On trouve sur la Côte d'Or, comme dans les autres parties de la Guinée, une sorte d'hommes qui s'appellent Mulâtres; race qui vient du Commerce des Européens avec les femmes du Pays. Cette espèce bâtarde forme un ras de brigands, qui n'ont aucune notion de fidélité & d'honneur, ni pour les Nègres, ni même entr'eux. Ils prennent le nom de Chrétiens, quoiqu'ils soient les plus grands Idolâtres de la Côte. La plupart de leurs femmes servent publiquement aux plaisirs des Européens, & se livrent secrètement aux Nègres. En un mot cette race est composée de tout ce qu'il y a de mauvais dans les Européens & dans les Nègres. Elle en est comme le cloaque. Les hommes sont fort laids; & (30) les femmes encore plus, sur tout lorsqu'elles avancent en âge.

Les Nègres ont donné aux Mulâtres le nom de *Tapoyers*, sans qu'aucun Voyageur nous apprenne ce qu'il signifie dans leur langue. Le teint des Mulâtres est jaune & bazané, aussi différent de la couleur des Nègres que de celle des Blancs. A mesure qu'ils vieillissent, leur corps se couvre de taches blanches, brunes, & jaunes; qui leur donnent quelque ressemblance avec les Léopards, dont ils ne sont pas d'ailleurs fort différens par la férocité de leur naturel (31).

La plupart des hommes sont engagés au service des Hollandois, & portent l'habit de cette Nation. Mais les femmes ont une manière de se vêtir qui leur est propre. Les plus distinguées ont de fort belles chemises, & mettent, par dessus, un casaquin de soie, ou de coton, sans manches. Sur la tête elles portent plusieurs bonnets l'un sur l'autre, cette parure n'est pas sans agrément. Depuis les reins jusqu'en bas elles sont vêtues comme les Nègres. Les plus pauvres sont nues au dessus de la ceinture (32).

Les Villes & les Villages de la Côte d'Or sont composés d'une multitude de cabanes, dispersées en groupes, sans aucun ordre. Elles forment entr'elles des rues étroites & tortueuses, aboutissant à quelque grande Place, qui est

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Propreté com-  
mune à tous les  
Nègres.

Race de Mulâ-  
tres.

Ils se nomment  
Tapoyers.

Leur habillem-  
ent.

Villes & Villa-  
ges. Leur forme.

(27) Villault, p. 146. & Des Marchais,  
Vol. I. p. 290

(28) Des Marchais, *ibid.* p. 282. & 285.

(29) Artus, p. 17.

(30) Smith, p. 213. mais il a copié Bosman.

(31) Barbot, page 251. Il a copié aussi  
Bosman.

(32) Le même, p. 142.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

ordinairement au centre de l'habitation, pour servir tout à la fois de marché & de lieu d'assemblée aux Habitans. Les Villes intérieures sont mieux bâties que celles des Côtes, quoiqu'elles n'ayent (33) ni murs ni palissades. Leur principale défense consiste dans leur situation, qui est presque toujours quelque lieu marécageux ou quelque rocher fort élevé. Elles ne sont accessibles que par quelque sentier étroit & difficile, ou par quelque bois épais. Les Villes de la Côte sont généralement situées dans un terrain sec & stérile, sur quelque rocher plat, ou dans un Canton de sable & de gravier (34). Artus observe que les Villes intérieures sont non seulement mieux bâties, mais plus grandes, plus nettes, & mieux peuplées; quoique n'ayant point de portes, ni de murs, elles soient sans cesse ouvertes à l'invasion. Il ajoute que leurs Marchands font un Commerce beaucoup plus considérable que ceux de la Côte, où la plupart n'ont pas d'offices plus relevés que ceux d'Interpretes, de Facteurs, de porteurs, de pêcheurs, enfin de valets ou d'Esclaves des premiers (35).

Les Villes intérieures plus belles que les maritimes.

Ce qui rend les Villes maritimes fort inférieures aux autres, c'est qu'outre la mauvaise disposition des rues, elles sont toujours d'une saleté & d'une puanteur insupportable. Les ordures des Nègres, & le poisson à demi pourri dont ils font des amas dans leurs maisons, jettent une odeur qui se fait sentir jusqu'en mer, à la distance de deux ou trois milles, sur tout pendant la nuit, lorsqu'elle est portée (36) à bord par les vents de terre. C'est ce qui fait choisir aux Rois du Pays, pour le lieu ordinaire de leur résidence, quelque place un peu éloignée de la Côte; quoique le soin qu'ils ont d'entretenir des Gouverneurs dans les Ports, & les relations qu'ils y ont continuellement avec les Marchands de l'Europe, marquent assez qu'ils (37) en trouveroient le séjour préférable sans cet inconvénient. Une autre incommodité des Villes maritimes, c'est que n'étant point pavées, à la réserve des marchés de Mina & du Cap Corse, les rues en sont impraticables dans les temps de pluie. Ajoutez que les Habitans, moins curieux que dans l'intérieur des terres, ne plantent point d'arbres autour de leurs maisons, pour s'y procurer une fraîcheur que le climat rend souvent nécessaire. Axim est le seul endroit où la Ville reçoit ainsi l'ombre d'une infinité d'arbres (38).

Les Nègres n'ont aucun goût de situation & de perspective.

Bosman observe qu'en bâtissant leurs Villes ils n'ont point d'égard à l'agrément de la situation. Ils n'ont aucune notion de beauté dans la perspective & de commodité pour la promenade. Tandis qu'ils s'établissent dans un terrain rude & stérile, ils ont quelquefois, à fort peu de distance, de belles collines, des vallées charmantes & des rivières fraîches, dont ils ne connoissent point le prix ni l'usage. Ils ne paroissent pas moins indifférens pour les chemins, qui sont ordinairement raboteux, coupés par des rochers ou des ravines, & si tortueux, que pour un mille on est souvent obligé d'en faire d'eux ou trois. Malgré les avis qu'ils reçoivent des Européens & la facilité qu'ils auroient à faire certaines réparations, ils demeurent insensibles à leurs propres avantages, avec une indolence stupide dont rien ne peut les faire sortir (39).

(33) Différentes en cela de celles du Sénégal & de la Gambia.

(34) Barbot, p. 242. & suiv.

(35) Artus, p. 46. Il en est de même à Poico-Bello & dans les autres Ports Espagnols

de l'Amérique.

(36) Barbot, p. 253.

(37) Artus, *ubi sup.*

(38) Barbot, p. 254.

(39) Bosman, p. 137.

Les maisons de la Côte sont toutes bâties de la même forme. Elles sont petites, basses, semblables dans l'éloignement aux barraques des camps de l'Europe; excepté néanmoins près des Forts Européens, où elles sont plus grandes & plus commodes. Dans le voisinage de Mina, leur hauteur est de deux étages, avec (40) plusieurs chambres, dont quelques-unes sont fort bien voutées. Ils doivent ces changemens aux Européens (41).

La forme de chaque maison est carrée. Ils commencent par enfoncer dans la terre aux quatre coins, quatre pieux ou quatre troncs d'arbres, de six ou sept pieds de hauteur, à la distance nécessaire pour donner la grandeur qu'ils se proposent à leur édifice. Ils les joignent par des poutres; & dans l'intervalle, ils en placent d'autres en croix. Il ne leur reste ensuite qu'à former le mur d'une sorte de plâtre auquel ils donnent sept ou huit pouces d'épaisseur. En peu de tems, la chaleur du soleil le rend aussi dur & aussi solide que la brique. Ils y laissent quelques petites ouvertures pour le passage de la lumière, & un trou fort étroit qui sert de porte. Communément ils ajoutent au premier plâtre un second enduit, blanc, rouge, noir, ou jaune, suivant leur goût ou leur caprice.

Dans l'espace intérieur, ils font quelques divisions par d'autres solives croisées, pour servir de chambres. Au lieu de tuiles, ils couvrent l'édifice de feuilles de palmiers, tressées en nattes, ou de paille de riz & d'autres feuillages que le Pays leur offre. La plupart des toits sont disposés de manière qu'ils peuvent s'ouvrir au (42) sommet. Dans le beau tems, ils les ouvrent en effet, à l'aide de quelques bâtons qui les soutiennent, pour y faire entrer de la fraîcheur; on les prendroit alors pour deux ailes. Pendant la pluie, ils les tiennent soigneusement fermés; mais toujours soutenus, pour leur donner une sorte de pente; sans quoi leurs murailles sont si basses qu'ils ne pourroient être debout dans leurs maisons. Des Marchais dit que leurs plafonds, comme leurs toits, sont extrêmement légers, & ne sont composés que de petites branches entrelassées, & couvertes de feuilles de palmier, de paille, ou de roseaux (43).

La porte est généralement si basse, qu'il faut se baisser de la moitié du corps pour y entrer. Les uns ont pour porte un faisceau de ronces applati, d'autres quelques mauvaises planches, liées avec des cordes, au lieu de gonds, qui s'ouvrent en dedans ou en dehors, suivant que le hazard en a disposé. Artus dit qu'elles sont faites pour glisser dans le mur, & qu'au lieu de serrure elles ne se ferment qu'avec une corde. Le rez de chaussée est fort égal & fort uni. C'est un fond d'argile, aussi dur que la pierre. Les Nègres y laissent, au centre, un trou qui sert à placer leur pot de vin de palmier, lorsqu'ils veulent se réjouir (44).

Les maisons du commun sont ordinairement accompagnées de deux ou trois autres petites huttes, pour servir d'offices. Celles des riches en ont sept ou huit, qui sont un peu écartées l'une de l'autre, & dont la plupart sont divisées en deux ou trois petits appartemens, par des branches entrelassées,

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Forme de leurs  
maisons.

Divisions intérieure.

Leurs toits s'ouvrent & se ferment.

Forme de leurs portes.

Hutes qui accompagnent les maisons.

(40) Barbot, p. 253.

(41) Villault, p. 162. & Des Marchais, Vol. I. p. 290.

(42) Artus, dans la Collection de Bry,

Part. VI. p. 45. & Barbot, *ubi sup.*

(43) Artus, *ibid.* p. 46.

(44) Des Marchais, *ubi sup.*

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Palais des Rois  
& des Seigneurs.

& fort bien liées entr'elles. Les uns servent de logement aux femmes ; d'autres pour les usages de la cuisine. La cheminée est au milieu, mais sans aucune ouverture pour le passage de la fumée. Chaque femme a son logement à part avec ses enfans (45).

Les maisons des personnes distinguées ont, par derrière, un enclos carré ou une bonne haie de branches ou de roseaux, de la même hauteur que les murs de l'édifice, & sans porte, c'est-à-dire sans autre passage que la maison même pour communiquer à la rue (46).

Les Palais des Rois & des principaux Seigneurs sont ordinairement situés près du marché, & séparés de tous les autres édifices. Ils sont plus hauts & plus spacieux que les maisons du Peuple, mais composés des mêmes matériaux. On y voit quantité de portes & de détours, qui forment un véritable labyrinthe. Au milieu de l'emplacement, il y a toujours un portique, ou un édifice ouvert de tous côtés, mais à couvert du soleil par un plat-fond. C'est dans ce lieu que le Roi passe la plus grande partie du jour, assis ou se promenant avec les Seigneurs de sa cour. A l'entrée du Palais, on voit sans cesse deux pots, ou deux jarres, qu'on remplit tous les jours d'eau fraîche, & que l'Auteur croit consacrés au Fétiche du Roi (47).

Quelques-uns des principaux Nègres entretiennent à la porte de leur chambre, deux Esclaves armés de zagayes, qui sont relevés de tems en tems comme nos sentinelles (48).

Incommodités  
des rues.

Toutes ces maisons sont situées sans ordre ; & n'étant séparées que par leurs haies de roseaux, elles forment des rues si étroites qu'il n'y peut gueres passer qu'une personne de face. Dans les tems secs, elles sont aussi dures que si elles étoient pavées de pierres. Mais les pluies rendent le chemin si glissant, qu'il est presque impossible (49) d'y marcher. Une maison se bâtit ici en sept ou huit jours, & ne coûte pas plus de quarante schellings en charpente & en maçonnerie. Les matériaux, tels que les bois, l'argile, & les feuilles de palmier, se prennent librement dans le premier endroit où elles se trouvent. Chaque famille a son grenier ou son Magasin hors de la Ville, où le bled d'Inde, le miller & le riz se renferment pour la provision de l'année (50).

Meubles.

Lite.

Les plus distingués & les plus riches ont peu de délicatesse pour l'ameublement. Tous leurs meubles consistent dans un petit nombre de bancs & de sellettes de bois, quelques pots de bois ou de terre, quelques tasses de la même matière, & leurs armes, qui sont suspendues aux murailles. Cependant quelques-uns ont des tables. Mais pour lit, ils n'ont, au lieu de matelats, que des feuilles de palmier, ou de la paille de riz, qu'ils couvrent de deux nattes, entre lesquelles ils se couchent. Leur oreiller est une natte roulée ; & pendant la nuit ils ont toujours près d'eux un grand bassin de cuivre, avec de l'eau pour se laver. Les pauvres sont couchés sur une simple natte, & n'ont que leur bras, ou quelque bloc de bois, pour oreiller. Ils se lavent (51) hors de leurs maisons. Villault, contraire ici à Barbot, dit qu'ils ont des peaux étendues sur des matelats de paille, & qu'ils en ont aussi pour leur servir de

(45) Villault, p. 163. & Barbot, *ubi sup.*

(46) Artus, Villault & Barbot, *ibid.*

(47) Artus, p. 46. & Barbot, p. 253.

(48) Villault, p. 162.

(49) Artus, *ubi sup.* p. 45.

(50) Barbot, p. 253.

(51) Le même, p. 254.

ouverture ; mais qu'il n'y a que les riches & les grands qui se servent d'oreillers. Il ajoute que dans la saison des pluies on trouve toujours un fort bon feu dans leur chambre de lit (52), pour la garantir de l'humidité, & qu'ils se couchent, les pieds tournés vers le foyer. Suivant Barbot, tous les meubles des personnes riches sont rassemblés dans l'appartement des femmes ; & les hommes (53) n'ont dans leur chambre que des nattes, des sellettes & leurs armes. Mais chez les personnes du commun, tout est mêlé confusément avec les instrumens de leur profession (54).

Cette pauvreté universelle, & cette privation de meubles & de commodités, qui paroît dans toutes les habitations des Nègres, joint au penchant qu'ils ont au larcin, est expliqué d'une manière assez bizarre par les Marabouts Mahométans. Ils vous disent, d'un air grave & sérieux, que les trois fils de Noé, tous trois de couleur différente, comme on l'a déjà rapporté sur les mêmes témoignages, s'assemblerent après la mort de leur Pere pour faire entr'eux le partage de ses biens. C'éroit de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, de l'ivoire, de la soie, des étoffes de soie & de coton, des chevaux, des chameaux, des bœufs & des vaches, des moutons, des chevres, & d'autres animaux ; sans parler des armes, des meubles, du bled, du tabac & des pipes. Les trois freres souperent ensemble avec beaucoup d'affection, & ne se retirerent qu'après avoir fumé leur pipe & bû chacun leur bouteille. Mais le blanc, qui ne pensoit gueres à dormir, se leva aussi-tôt qu'il vit les deux autres ensevelis dans le sommeil ; & se saisissant de l'or, de l'argent, & des effets les plus précieux, il prit la fuite vers les Pays qui sont habités aujourd'hui par les Européens. Le More s'aperçut de ce larcin à son réveil. Il se détermina sur le champ à suivre un si mauvais exemple ; & prenant les tapisseries, avec les autres meubles, qu'il chargea sur le dos des chevaux & des chameaux, il se hâta aussi de s'éloigner. Le Nègre, qui eut le malheur de s'éveiller le dernier, fut fort étonné de la trahison de ses freres. Il ne lui restoit que des pagnes de coton, des pipes, du tabac & du miller. Après s'être abandonné quelque tems à sa douleur, il prit une pipe pour se consoler, & ne pensa plus qu'à la vengeance. Le moyen qui lui parut le plus sur fut d'employer les repréailles, en cherchant l'occasion de les voler à son tour. C'est ce qu'il ne cessa point de faire pendant toute sa vie ; & son exemple devenant une regle pour sa postérité, elle a continué jusqu'aujourd'hui la même pratique.

La diète des Nègres de la Côte d'Or n'est pas fort recherchée, sur-tout celle des Nègres du commun ; & les plus riches mêmes ont si peu de goût pour la dépense, qu'ils vivent ordinairement de légumes & de poisson. Le bœuf, le mouton & la volaille sont réservés pour les jours de fête. Deux sols par jour suffisent pour l'entretien d'un Nègre. Cependant l'Auteur remarque que cette sobriété ne vient pas de leur aversion pour la bonne chere. Ils sont d'une gourmandise extrême lorsqu'ils vivent aux dépens des Européens. Ainsi la simplicité de leur diète n'est qu'un effet de leur avarice (55).

Des Marchais dit qu'ils mangent plus de poisson que de viande, & plus de

(52) Villault, p. 164.

des Hollandois.

(53) Artus dit qu'ils enferment leurs pores de cuivre dans des armoires qu'ils achètent

(54) Barbot, p. 254.

(55) Bosman, p. 124.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Comment les  
Marabouts expliquent la pauvreté des Nègres.

Diète des Nègres de la Côte d'Or.

Leur sobriété vient de leur avarice.

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Nourriture des  
Nègres riches.

Avilire d'un  
jeune Nègre.

Divers ragoûts  
des Nègres.

Leur mets or-  
dinaire.

légumes que de poisson. Artus observe qu'ils ont une espece de fèves déli-  
cieuses; sans compter les ignames, les patates, les bananes & d'autres fruits,  
qui font la plus grande partie de leurs alimens. Mais il prétend que les nobles  
& les riches se nourrissent de volaille, de bœuf, de porc & de chevreau,  
dont la cherté seule empêche les pauvres de se nourrir aussi. Le même Auteur  
assure que les Nègres sont fort friands de poisson, jusqu'à le manger crû, ou  
seulement trempé dans l'eau chaude, avec plusieurs poignées de poivre; après  
quoi, ils font leurs délices d'avaller un grand verre d'eau de vie d'un seul  
trait. Ils mangent aussi de la chair de chien, de chat, d'éléphant & de buffle,  
souvent puante & remplie de vers. On rapporte que dans l'intérieur des terres  
ils mangent des lézards sechés au soleil. Ceux qui habitent les Côtes, quoi-  
que plus civilisés & mieux fournis d'alimens, sont d'une avidité qui leur fait  
avaller les intestins de la volaille. Bosman raconte qu'un jeune Nègre, qui  
étoit demeuré en ôtage sur un Vaisseau Hollandois, avoit tant de passion  
pour la chair crue, (56) que n'étant jamais rassasié de celle qu'on lui donnoit  
avec assez d'abondance, il tuoit les poules au travers des barreaux de leur cage,  
avec une aiguille de fer au bout d'un baton, dans la seule vûe d'en obtenir  
les boyaux. Le Pays est rempli de certains petits oiseaux, de la grosseur de  
nos (57) rouge-queues, qui ont le plumage brun & la tête rouge (58), qui bâtis-  
sent leurs nids à l'extrémité des branches d'arbres, pour se garantir de la surprise  
des serpens. Lorsque les Nègres en peuvent attraper quelqu'un, ils le man-  
gent viv, plumés & inteltins. Ils n'ont pas moins d'avidité pour le poisson  
puant & séché au soleil. Leurs autres mets (59) sont toujours à demi pourris.  
Ils font rotir ou bouillir la chair des bestiaux. Leur poisson est cuir à l'eau, ou  
sous la cendre, avec quantité de poivre ou de sel (60).

D'autres, après l'avoir fait bouillir à l'eau, avec du sel & du poivre de Gui-  
née, font rotir des ignames & des patates, dont-ils composent une sorte de  
marmelade qui leur sert de sauce. Ils paîtrissent des figues vertes, qu'ils font  
cuire sous la cendre, & qui leur tiennent lieu de pain. Le bled d'Inde, roti  
sur le feu, leur sert au même usage. Ils font bouillir du riz avec de la volaille  
ou du mouton. C'est un ragoût Portugais qu'ils aiment beaucoup, & qu'ils  
assaisonnent avec du sel & de l'huile de palmier. Quelques-uns mangent la  
chair de buffle & d'éléphant bouillie (61).

Mais la nourriture ordinaire des Nègres est du millet bouilli en consistance  
de pâte; ou des ignames & des patates bouillies de même, sur lesquelles ils  
versent de l'huile de palmier, avec quelques herbes cuites à l'eau, en y joignant  
un peu de poisson pourri. Ce mets passe entr'eux pour excellent. Ils en ont  
un autre, mais moins commun, qu'ils nomment *Malaquette*, composé de  
poisson, avec une poignée de bled d'Inde, autant de pâte, & un peu d'huile  
de palmier, qu'ils font bouillir dans l'eau tout à la fois. L'Auteur rend témoi-  
gnage (62) que l'habitude le fait trouver assez agréable, & qu'il est fort sain.

(56) *Ibid.* Il paroît que ce jeune-homme  
étoit d'ailleurs fort affamé; car l'Auteur ajoute  
qu'il déroboit la nourriture des poules & la  
dévorait.

(57) *Fringillas* ou *Peros*, en Portugais.

(58) C'est plutôt le bec qui est rouge, du

moins si ce sont les mêmes oiseaux qu'on  
nomme *Kurbalos* sur la Gambia.

(59) Artus, p. 22.

(60) Villault, p. 167.

(61) Barbot, p. 255.

(62) Bosman & Barbot, *ubi sup.*

La sauce des Nègres est l'huile de palmier pour toute sorte d'alimens. Cette huile est de fort bon goût, lorsqu'elle est nouvelle. Aussi-tôt qu'elle commence à s'épaissir, ils ne s'en servent plus que (63) pour s'oindre le corps & se frotter les cheveux. Barbot dit qu'elle a de l'âcreté dans le goût, & (64) que l'odeur en est désagréable aux Errangers. Villault observe que les Marchands, lorsqu'ils sont assez riches pour se faire servir par des Esclaves, mangent à la manière de l'Europe, & qu'ils ont leurs potages & leurs ragoûts, aussi bien préparés qu'à Paris. Cet art leur vient des cuisiniers François. Cependant le poivre est toujours leur principal assaisonnement (65).

Ils mangent avec beaucoup de mal-propreté. Leurs ongles leur servent de couteau; & n'ayant ni (66) fourchettes ni cuillères, ils se lancent, avec les doigts, chaque morceau dans le gozier. On les voit porter tous ensemble la main au plat, & prendre leurs ragoûts à poignées. Il n'y a point d'exagération à dire qu'ils se les précipitent dans la bouche, car leur main ne touche point à leurs levres; & leur adresse est si surprenante qu'ils ne manquent jamais l'ouverture. Mais quoiqu'ils mangent avec tant d'appétit, on ne les voit jamais rassasiés. Ils paroissent toujours affamés, sans qu'on en puisse donner d'autre cause que la chaleur de leur estomac. Cependant l'Auteur s'en étonne, parce qu'un climat si ardent lui semble plus propre à ralentir la digestion qu'à la hâter. Il observe néanmoins que les Européens ont ici l'appétit plus vif qu'en Europe. Villault nomme celui des Nègres une faim canine. Il a remarqué, dit-il, que ce qui suffit pour la nourriture de six Matelots ne rassasie point un Nègre, & que ces estomacs barbares digèrent facilement la chair crue (67).

Le mari mange ordinairement seul dans sa propre cabane, & ses femmes prennent leurs repas séparément, dans les leurs, avec leurs enfans; à moins qu'une raison extraordinaire n'en rassemble quelques-unes, ou que le mari n'appelle sa principale femme ou (68) sa favorite. Il se trouve quelques Nègres qui prennent l'habitude de manger à table. Mais la plupart mangent à terre assis les jambes croisées, & s'appuyant sur l'un ou l'autre coude; ou les jambes (69) pliées sous eux, & le derrière sur leurs talons.

La boisson commune des Nègres est de l'eau simple, ou du *Poytou*, (70) liqueur qui ne ressemble pas mal à la bière, & qui se brasse avec du maïs. Ils achètent aussi du vin de palmier, en se joignant cinq ou six pour en avoir une mesure du Pays, qui contient environ dix pots de Hollande. Ils se placent autour de leur calebasse; & boivent à la ronde. Mais avant que de commencer la Fête, chacun prend soin d'envoyer quelques verres de cette liqueur à la plus chère de ses femmes. Alors celui qui doit boire le premier remplit un petit vase, qui sert de tasse, tandis que les autres se tenant debout autour de lui, les mains sur la tête, prononcent en criant, *Tantosi*. Il ne doit point avaller tout ce qui est dans la tasse; mais, laissant quelques gouttes de la liqueur, il la

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Qualités de  
l'huile de pal-  
mier.

Leur mal-pro-  
preté en man-  
geant.

Les maris man-  
gent seuls.

Boissons des  
Nègres.

Formalités en  
boivant du via  
de palmier.

(63) Artus dit que le palmier, d'où vient l'huile de Guinée, est le palmier femelle, & ne donne pas de vin. Il fait une autre description de son fruit que celle qu'on a déjà lue au Tome second. Voyez ci-dessous l'Histoire Naturelle.

(64) Artus, p. 23.  
Tome IV.

(65) Barbot, *ubi sup.*

(66) Villault, p. 167.

(67) Artus, p. 24. & Villault, p. 167.

(68) Villault, p. 165. & Barbot, p. 254.

(69) Barbot, p. 255.

(70) On a déjà remarqué que Barbot l'appelle *Peta*.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

répand sur la (71) terre, comme une offrande au Fétiche, en répétant plusieurs fois le (72) mot *jou*. Ceux qui ont leur Fétiche avec eux, soit qu'ils le portent aux jambes ou au bras, l'arrosent d'un peu de vin, & sont persuadés (73) que s'ils négligeoient cette cérémonie, ils ne boiroient jamais tranquillement.

L'eau-de-vie  
se boit le matin,  
& le vin le soir.

Villault dit que l'eau & le Poytou se boivent le matin, & que les Nègres ne touchent point au vin de palmier avant la nuit. La source de cet usage est l'heure de la vente qui est toujours l'après midi pour le vin de palmier. Le même Voyageur ajoute que ce vin ne pouvant se garder jusqu'au jour suivant, parce qu'il s'aigrit dans l'intervalle, les Nègres s'assemblent ordinairement le soir pour acheter ce qui en reste aux Marchands. Bosman rapporte qu'à quelque prix que ce soit, il faut qu'ils ayent de l'eau de vie le matin, & du vin de palmier l'après midi. Les Hollandois sont obligés d'entretenir une garde à leurs celliers, pour empêcher les Nègres de voler leur eau de vie & leur tabac; deux passions auxquelles ils ne peuvent résister. Leurs femmes n'y sont pas moins livrées. Dès l'âge de trois ou quatre ans, on apprend à boire aux enfans, comme si c'étoit une vertu (74).

Heure & nombre  
des repas.

L'usage du Pays est de faire deux repas par jour; l'un au lever, l'autre au coucher du soleil. Suivant Des Marchais, le premier commence une heure avant le jour. Mais Barbot dit seulement qu'il se fait au matin. Il ajoute que les Nègres boivent de l'eau de vie au repas du matin, & du vin de palmier à celui du soir (75).

Sage économie  
des femmes.

Le soin des provisions domestiques appartient aux femmes, sous la direction de celle qui tient le premier rang. Aussi la bourse est-elle confiée à leur garde. Mais elles en usent si bien, qu'elles achètent (76) rarement plus que la provision du jour, & qu'elles ne font jamais de dépenses inutiles. Le partage des hommes est le soin des affaires extérieures, telles que la pêche, le Commerce, la fabrique du vin de palmier, suivant la profession qu'ils exercent. Ils remettent leur profit entre les mains de leurs femmes, qui le ménagent avec (77) beaucoup d'économie. Artus leur donne la qualité d'excellentes ménageres; & quoiqu'elles manquent de toutes les commodités qui sont ordinaires en Europe, il prétend qu'elles n'entendent pas mal la cuisine. Il s'en trouve quelques-unes qui ayant servi dans les Comptoirs Européens y ont appris nos usages & nos sauces; & l'ardeur des autres est extrême à s'instruire par leurs leçons. La plupart sortent rarement de leurs maisons, & s'occupent de l'éducation de leurs filles, pour les rendre capables de conduire, à leur tour, un ménage (78).

Manière dont  
elles font le pain,  
& d'autres pâtes.

Le premier de leurs travaux domestiques est de faire le pain, ou ce qui tient lieu de pain dans leur Nation. Dès le soir du jour précédent, elles préparent la quantité de grain qui est nécessaire le lendemain pour la famille. Ce sont les Esclaves qui l'apportent des magasins. A la pointe du jour, les femmes

(71) Purchas dit que cet usage leur est commun avec les Chinois.

(72) Des Marchais assure que cela se fait aussi en mémoire des amis morts.

(73) Artus, p. 23.

(74) Villault, p. 68. & Des Marchais,

Vol. I. p. 293.

(75) Bosman, p. 125.

(76) Artus, p. 22. & Barbot, p. 254.

(77) Villault, p. 165. & suiv. Artus, pp. 20. & 25.

(78) Les mêmes, *ibid.*



commencent à le broyer dans un tronc d'arbre, creusé en forme de mortier, ou dans des pierres creuses, avec un pilon de bois. Ensuite elles le vannent; & pour achever de le réduire en poudre, elles l'écrasent sur une pierre plate, comme les peintres font leur couleur. Enfin, elles le mêlent avec de la fleur de millet, pour en composer une pâte, qu'elles divisent en petites parties rondes, de la grosseur du poing & qu'elles font bouillir en pleine eau dans de grands pots de terre.

Cette pâte ou cette espèce de pain est d'un goût supportable, mais extrêmement pesante sur l'estomac. Elle est beaucoup meilleure, lorsqu'on prend la peine de la faire cuire sur des pierres chaudes. Celle de Mina passe pour la plus légère de toute la Côte. On fait aussi de cette pâte une sorte de biscuit, qui se conserve l'espace de trois ou quatre mois, & qui sert de provision aux grands Canots qu'on employe pour le Commerce d'Angola. On en fait encore une espèce de gâteau, nommé *Quanquais* ou *Kanki*, (79) qui se vend dans les marchés & dont le goût est assez agréable.

Quoique la préparation du grain & la manière même de faire le pain soient fort pénibles, les femmes s'exercent joyeusement à ce travail, & la plupart chargées de leurs enfans, qu'elles portent sur le dos (80).

## §. III.

*Mariages & Education des Nègres.*

LES usages & les formalités qui s'observent aux mariages de la Côte d'Or ont quelques circonstances différentes dans les divers Cantons, quoiqu'ils soient au fond les mêmes.

Les fiançailles se font avec peu de cérémonie. Un pere, qui voit son fils en état de pourvoir à sa subsistance, ne tarde gueres à lui chercher une femme, lorsque le jeune homme n'a pas déjà pris ce soin lui-même. Les parties se conviennent-elles? Le pere s'adresse aux parens de la fille, & regle avec eux le prix qu'ils en veulent tirer. On appelle un Prêtre des Fétiches, pour recevoir le serment des jeunes époux. La fille promet d'aimer son mari & de lui être fidelle. Le jeune-homme promet d'aimer sa femme (81), sans toucher à l'article de la fidelité. Après cette cérémonie, les parens, de part & d'autre, se font des présens mutuels. Ils (82) passent le jour à se réjouir. Dès la nuit suivante, le mari ouvre à sa femme l'entrée de sa maison (83) & le mariage est consommé. Artus dit que le jeune-homme ne reçoit aucune provision de son pere, & qu'il n'a, pour commencer son établissement, que ce qu'il a déjà pu gagner par sa propre industrie; mais que les parens de sa femme donnent à leur fille, en forme de dot, une somme d'or, qui monte à quatorze Florins. Si la famille est riche, elle y ajoute une demie-once d'or, pour acheter le vin de palmier qui sert à la fête. Cet

(79) Artus écrit *Kangbes*.

(80) Artus, p. 22. Villault, p. 166. &amp; Barbot, p. 256.

(81) Villault, qui fut témoin d'un de ces mariages à Frederickbourg, fait le même

récit.

(82) Artus confirme la même chose,

(83) Villault, p. 142. Bosman, p. 197. &amp; Des Marchais, Vol. I. p. 286.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Gâteau, nommé  
Quantquais.

Fiançailles.

Facilité des ma-  
riages.

—  
 NÈGRES  
 DE LA  
 CÔTE D'OR.  
 A quoi se borne  
 la dépense.

Parure de la  
 Mariée.

Formalités pour  
 les mariages qui  
 se font avant l'â-  
 ge nubile.

Nombre de fem-  
 mes que les Nè-  
 gres peuvent  
 prendre.

usage, ajoute Artus, est si généralement établi, que les filles mêmes des Rois ne sont pas mieux partagées; excepté néanmoins qu'on leur donne un Esclave ou deux pour les servir (84).

Bosman observe que les frais du mariage consistent dans un peu d'or, du vin de palmier, de l'eau-de-vie, un mouton pour les parens, & des habits neufs pour la femme. Le mari tient un compte exact de ce qu'il a dépensé pour elle & pour ses amis, parce que dans la supposition qu'elle vienne à le quitter, il est en droit de se faire (85) restituer tout ce qu'il a donné. Mais si c'est lui qui la congédie, il ne peut rien exiger d'elle ni de ses parens, à moins qu'il ne puisse justifier son divorce (86) par de bonnes raisons. Suivant le même Auteur, les réjouissances de la noce sont médiocres; mais la Mariée apporte beaucoup de recherches à sa parure, & se présente chargée de bijoux d'or, soit qu'elle les tienne de son mari, ou qu'elle les emprunte, comme il arrive fort souvent; car, pour toute fortune, elle n'apporte guères que sa personne. Elle est conduite à la maison de son mari par quelques jeunes femmes de ses meilleures amies (87), qui demeurent une semaine entière à lui tenir compagnie.

Lorsqu'une femme se marie trop jeune pour la consommation, l'usage demande quelques autres cérémonies. Barbot fut témoin, sur la Côte d'Akra, du mariage d'un Nègre de quarante ans & d'une fille de huit. Le jour de la célébration, tous les parens des deux familles s'assemblerent dans la maison du pere de la fille, & se livrerent à la joie jusqu'au soir. Ensuite la jeune Mariée fut conduite au lit de son mari, mais sous les yeux de deux matrones, qui devoient la conserver chaste. Cette formalité se renouvela trois nuits consécutives; après lesquelles la jeune femme fut ramenée chez son pere, pour y demeurer jusqu'à l'âge de la consommation. L'Auteur apprit que, suivant l'usage, le mari (88) donne alors un akki d'or (89) à chacune des deux matrones qui ont servi de Gouvernantes à sa femme.

Quoique chaque Nègre puisse prendre autant de femmes qu'il est capable d'en nourrir, il est rare que le nombre aille au-delà de vingt. Ceux mêmes qui en prennent le plus, se proposent moins le plaisir que l'honneur & la consideration, parce que la mesure du respect entre les Nègres est le nombre de leurs femmes & de leurs enfans. Ordinairement il monte depuis trois jusqu'à dix, sans compter les concubines, qui sont souvent préférées aux femmes, quoique leurs enfans ne passent pas pour légitimes. Quelques riches Marchands ont vingt & trente femmes. Mais les Rois & les grands Gouverneurs en prennent (90) jusqu'à cent. Du tems de l'Auteur, le gendre du Roi de Fétu en avoit quarante, qui lui avoient donné quatorze garçons & douze filles. Il entretenoit cent Esclaves pour les servir (91).

(84) Artus, p. 11.

(85) Smith dit (p. 145.) que ces dépenses entre les Nègres du commun, ne montent qu'à une once d'or pour toute la famille, à deux habits neufs pour la mariée, un mouton & un chevreau gras, avec de l'eau-de-vie & du vin de palmier pour la fête.

(86) Atkins dit (p. 88.) que le mari em-  
 ploie quatre onces d'or entre les parens, qu'il

engage par-là à lui servir de témoins en cas d'adultère.

(87) Bosman, *ubi sup.* p. 198. & Smith, p. 145.

(88) Bosman, *ubi sup.* & Barbot, p. 239.

(89) C'est la seizième partie d'une once.

(90) Bosman, p. 199. & Barbot, p. 240.

(91) Villault, p. 155.

T  
 font  
 mari  
 charg  
 titre  
 ris se  
 dina  
 qu'el  
 cher  
 riche  
 femme  
 à des  
 dans  
 La  
 des a  
 voir p  
 que d  
 akkis  
 la rich  
 enfant  
 ter son  
 qu'il p  
 revient  
 que le  
 Vil  
 exemp  
 Antoz  
 mais n  
 ne pou  
 ceter i  
 l'assura  
 Artu  
 avec la  
 tement  
 la crai  
 entre le  
 mari,  
 rer la  
 sage re  
 Villaul  
 que fem  
 les, sui  
 avec m  
 (92) B  
 (93)  
 (94)  
 Part. VI.

Toutes ces femmes s'exercent à la culture de la terre, excepté deux, qui sont dispensées de toutes sortes de travaux manuels, lorsque les richesses du mari le permettent. La principale, qui se nomme *la Muliere-grande*, est chargée du gouvernement de la maison. Celle qui la suit en dignité porte le titre de *Bossum*, parce qu'elle est consacrée au Fétiche de la famille. Les maris sont fort jaloux de ces deux femmes, sur-tout de la *Bossum*, qui est ordinairement quelque belle Esclave, achetée à fort grand prix. L'avantage qu'elle a d'appartenir à la Religion, lui donne certains jours réglés pour coucher avec son mari, tels que l'anniversaire de sa naissance, les fêtes du Fétiche, & le jour du Sabbat, qui est le Mercredi. Ainsi la condition de cette femme est fort supérieure à celle de toutes les autres, qui sont condamnées à des travaux pénibles pour entretenir leur mari, tandis qu'il passe son tems dans l'oïveté, à s'entretenir ou à boire du vin de palmier avec ses amis.

La principale femme, ou la *Muliere-grande*, prend soin de l'argent & des autres richesses de la maison. Loin de marquer de la jalousie lorsqu'elle voit prendre d'autres femmes à son mari, elle l'en sollicite souvent, parce que dans ces occasions elle reçoit de la nouvelle femme un présent de cinq akkis d'or; ou, suivant Villault, parce que sur la Côte d'Or l'honneur & la richesse des familles consistent (92) dans la multitude des femmes & des enfans. D'ailleurs, il paroît, suivant Artus, que le mari est obligé d'acheter son consentement par une (93) certaine somme d'or. Toutes les femmes qu'il prend de cette manière sont distinguées par le titre d'*Etigafou*, qui revient à celui de concubine. Elles ont la liberté de se faire un amant, sans que le mari puisse le poursuivre en Justice (94).

Villault confirme ce droit d'opposition pour la *Muliere-grande*, par un exemple qui arriva de son tems à Mina. Un riche Marchand Nègre, nommé *Antony*, que le Commerce amenoit souvent à bord, & qui n'apportoît jamais moins de dix ou douze marcs d'or, étoit réduit à une seule femme, & ne pouvoit s'en donner d'autres, parce qu'il lui manqueroit le consentement de cette impérieuse Maîtresse. En faisant à Villault l'aveu de son chagrin, il l'assura (95) que la patience dans ces occasions étoit une loi inviolable.

Artus raconte que les maris ont le droit d'appeler celle de leurs femmes avec laquelle ils veulent passer la nuit. Elle se retire ensuite dans son appartement, avec beaucoup de précaution (96), pour cacher son bonheur, dans la crainte d'exciter quelque jalousie. Bosman dit que l'émulation est fort vive entre les femmes pour les faveurs conjugales, & que le choix dépendant du mari, elles emploient tous leurs artifices & tous leurs charmes pour s'attirer la préférence. Mais, pour éviter les querelles domestiques, un mari sage rend la distribution égale, & les reçoit toutes à leur tour. Cependant Villault assure que la *Muliere-grande* a le privilège de passer trois nuits chaque semaine avec son mari, tandis que les autres partagent le reste entr'elles, suivant l'ordre de l'ancienneté. Il ajoute qu'elles (97) n'en vivent pas avec moins d'harmonie. Artus dit que la *Muliere-grande* venant à vieillir,

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
La *Muliere-grande*, & la  
*Bossum*.  
Heureux sort  
de la *Bossum*.

Droit de la *Muliere-grande*.

Distribution des  
faveurs conjugales.

(92) Bosman, *ubi sup.* & Barbot, p. 241.

(93) Bosman, p. 154.

(94) Artus, dans la Collection de Bry,  
Part. VI. p. 11.

(95) Villault, *ubi sup.* p. 153.

(96) Artus, *ubi sup.* p. 11.

(97) Villault, p. 154.

NEGRIS  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Fécondité des  
femmes.

Resp. & pour  
les femmes  
grolles.

Accouchemens.

Courage des  
femmes.

le mari en choisit une autre pour occuper sa place, & qu'elle ne demeure pas moins dans la maison, mais qu'elle est réduite à l'office de Servante (98).

Comme les Nègres font confister leur richesse dans une famille nombreuse, & que c'est le premier avantage qu'ils font valoir aux Etrangers, ils rapportent tous leurs soins à multiplier le nombre de leurs enfans. En général, leurs femmes ne sont ni stériles ni d'une fécondité extraordinaire. Il se passe ordinairement deux ou trois années de mariage (99) avant qu'elles deviennent meres. Villault n'attribue ce délai qu'à leur tempéramment, & prétend avoir remarqué que les plus (1) fécondes ont rarement plus de quatre ou cinq enfans. Des Marchais rapporte, comme un autre obstacle, qu'elles sont obligées de les nourrir de leur lait pendant quatre années entieres (2).

Une femme enceinte est extrêmement respectée dans la famille & traitée par son mari avec des attentions extraordinaires. Si c'est son premier fruit, on fait de riches offrandes au Fétiche pour sa délivrance. Aussi-tôt qu'elle s'apperoit de sa grossesse, on la conduit au rivage de la mer, suivie d'une foule d'enfans, qui lui jettent toutes sortes d'ordures en chemin. On la lave ensuite avec beaucoup de soin. Sans cette cérémonie, les Nègres sont persuadés que la mere, ou l'enfant, ou quelque parent de la famille, mourroient avant le terme ordinaire de l'accouchement (3).

Tous les Voyageurs racontent, que vers le terme il se rassemble dans la chambre de la mere une foule de Nègres de l'un & de l'autre sexe, jeunes & vieux, & que sans aucune honte elle accouche aux yeux du Public. Le travail ne dure pas ordinairement plus d'un quart-d'heure (4), & n'est accompagné d'aucun cri ni d'aucune autre marque de douleur. Aussi-tôt que la femme est délivrée, on lui présente un breuvage composé de farine de maiz, d'eau, de vin de palmier, & d'eau-de-vie (5) avec du poivre de Guinée. On prend soin de la couvrir; & dans cet état, on la laisse dormir trois ou quatre heures. Elle se leve ensuite, elle lave son enfant de ses propres mains; & perdant l'idée de sa situation, elle retourne à ses exercices ordinaires avec ses compagnes. Villault en vit un exemple à Fredericksbourg. Bosman parle d'une femme, qui mit deux enfans au monde en moins d'un quart-d'heure (6). Barbot en vit une, sur son Vaisseau, qui, s'étant délivrée aussi de deux enfans, entre deux affuts de canon, les prit aussi-tôt, les porta dans une cuve d'eau & les y lava soigneusement; après quoi, s'étant reposée l'espace d'une demie-heure, elle retourna au travail avec autant de vigueur que jamais, chargée de ces (7) deux petites créatures, qu'elle portoit enveloppées sur son dos. Des Marchais s'imagine que le silence des femmes d'Afrique, dans ces occasions, vient moins (8) d'insensibilité que de courage, ou de la crainte des railleries publiques; car il seroit scandaleux de les entendre crier, & l'on ne reconnoît qu'elles sont accouchées qu'aux cris de l'enfant (9).

(98) Artus, *ubi sup.* p. 11.

(99) Le même, p. 27.

(1) Des Marchais, Vol. I. p. 237.

(2) Villault, p. 148.

(3) Bosman, p. 208.

(4) Le même, *ibid.*

(5) Artus dit que cette liqueur n'est que de l'huile de palmier & du poivre de Guinée.

(6) Le même, p. 12. & Barbot, p. 242.

(7) Villault, p. 155.

(8) Des Marchais, Vol. I. p. 281.

(9) Le même, *ibid.*

(10)  
viennent  
(11)  
(12)  
(13)

Il n'est pas plutôt né, qu'on fait appeller le *Konfor*; c'est-à-dire, le Prêtre, qui commence par lui attacher sur la tête, sur le corps, & sur les bras & les jambes, des petits paquets d'écorce de l'arbre Fétiche, des brins de corail & d'autres bagatelles. Il l'exorcise ensuite, avec d'autres cérémonies, qui passent pour un préservatif contre toutes sortes de maladies & de fâcheux accidens. On pense alors à le nommer. Si le pere est riche, l'enfant reçoit ordinairement trois noms; celui du jour où il est né; celui du grand-pere ou de la grand-mere, suivant le sexe dont il est déclaré; & celui du pere, ou de la mere, ou de quelqu'autre parent. Sur la Côte d'Akra, ce sont les parens assemblés qui nomment l'enfant. Le nom qu'ils lui donnent est ordinairement celui qui est le plus commun dans la compagnie.

La plupart des enfans mâles se nomment *Adam*, *Quaquan*, *Qua*, *Karbei*, *Keffi*, &c. Les filles, *Kano*, *Jana*, *Aquauba*, *Hiva*, *Akasuffa*. On y joint souvent un nom Européen, tel que *Jean*, *Antoine*, *Pierre*, *Jacob*, *Abraham*. Mais ce dernier usage est borné aux Nègres de la Côte. A mesure que les enfans croissent, on leur donne encore des surnoms, ou plutôt des titres, qui sont tirés de quelque action remarquable, comme d'avoir (10) tué un tigre ou quelque ennemi. Il s'en trouve qui portent vingt de ces noms d'honneur. Le plus glorieux est celui qu'ils reçoivent du Public, dans les Assemblées qu'ils font au Marché pour boire du vin de palmier. Mais le nom qu'on emploie pour les appeller & pour les reconnoître, est toujours celui qu'ils ont reçu au tems de leur naissance. On les nomme quelquefois aussi du rang numérique de leur naissance, c'est-à-dire, *huit*, *neuf*, *dix*, &c. mais c'est lorsqu'une femme est déjà mere de sept ou huit enfans (11).

Artus rapporte qu'à un certain âge ils circonciuent leurs (12) enfans des deux sexes avec de grandes réjouissances. Mais Bosman, & Barbot après lui, déclare que cette opération n'est connue sur la Côte d'Or que dans le canton d'Akra, & qu'elle se fait dans le même tems que l'enfant est nommé. Quelques Européens ont jugé que ces deux usages viennent des Juifs, avec quelques autres, que les Nègres paroissent avoir pris d'eux; comme d'honorer la Lune dans certains tems, d'épouser la femme de son frere, &c. Plusieurs de leurs noms semblent venir aussi de l'Ancien Testament. Mais Bosman & Barbot croient qu'ils leur viennent plutôt des Mahométans de (13) Barbarie, avec lesquels on sçait que les Nègres d'Ardra & de Juida ont des relations de Commerce. N'est-il pas encore plus probable qu'ils (14) les ont reçus des Portugais & des François? Villault & Des Marchais nous apprennent que c'est un usage assez commun parmi eux, de donner à leurs enfans les noms des Européens auxquels ils ont quelque obligation (15).

Les enfans des Nègres sont d'une si bonne constitution, que les premières années de leur vie demandent peu de soin. Au moment de leur naissance, & lorsqu'ils ont été lavés dans la mer, ou dans quelque riviere voisine, on les enveloppe d'une piece d'étoffe; & les plaçant à terre sur une

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Cérémonies à  
la naissance des  
enfans.

Noms qu'on  
leur donne.

L'usage de la  
circonciusion est  
borné.

Si ces usages  
viennent des  
Juifs.

Educacion des  
enfans Nègres.

(10) L'Auteur remarque que plusieurs noms viennent de la même origine en Europe.

(11) Bosman, p. 209. & Barbot, p. 244.

(12) Artus, p. 13.

(13) Bosman, p. 210. & Barbot, p. 244.

(14) On a déjà vu plus d'une fois la même remarque.

(15) Villault, p. 155. Des Marchais, Vol. I, p. 281.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Distinction en-  
tre les femmes.

nante, on les abandonne à eux-mêmes pendant plus d'un (16) mois. Villault dit qu'ensuite les mères prennent leurs enfans sur le dos, dans une petite caisse de bois, les jambes liées sous leurs aisselles & les bras passés autour de leur col. Elles ne quittent ce fardeau que pendant la nuit (17).

Barbot les compare à ces femmes vagabondes que les Européens nomment Egyptiennes. La fatigue du poids & celle du travail ne les empêchent pas de nourrir leurs enfans de leur lait, en les levant un peu sur leurs épaules, & tournant vers eux le bout de leurs mammelles. Mais cette description ne regarde que les femmes du commun; car celles qui ont quelque fortune en partage (18) ne paroissent jamais avec leurs enfans. Dans toutes sortes de rang & de condition, elles les lavent soigneusement, matin & soir, elles les frottent d'huile de palmier pour leur rendre les jointures flexibles & leur tenir les pores ouverts; enfin elles n'épargnent rien pour seconder l'ouvrage de la Nature (19).

Enfance des  
Nègres.

Artus admire beaucoup que la manière dont les petits sont portés par leurs mères ne paroisse leur causer aucune incommodité & ne change rien aux proportions de leur taille. A l'âge de huit mois, on les laisse ramper sur les genoux & les mains; on commence à leur donner des nourritures sèches; & cette méthode les rend si vigoureux, qu'ils commencent à marcher, & même à parler (20), avant la fin de l'année. A la vérité, remarque Des Marchais, il leur arrive souvent de tomber; mais sans aucun accident fâcheux. Quoiqu'on les accoutume de si bonne-heure aux alimens solides, ils ne laissent pas de succer fort long-tems le lait de leurs mères. On a déjà remarqué que dans plusieurs Cantons cet usage ne dure pas moins de quatre ans. Dans d'autres, il ne dure que deux; & Barbot assure même qu'il se réduit quelquefois à six mois. Mais dès qu'un enfant commence à quitter le dos de sa mère & qu'il est capable de marcher seul, on lui donne un morceau de pain sec, avec lequel on lui laisse la liberté de s'éloigner. S'il ne perd pas tout-d'un-coup la maison de vue, il s'accoutume par degrés à gagner la Place publique, les champs, & sur-tout le bord de la mer, où il apprend à nager par l'exemple, ou par la force de la Nature (21).

De quoi ils sont  
vêtus.

A l'égard de l'habillement, les petits Nègres ne sont pas plutôt au monde, qu'on les charge de petites corces d'écorce, de quelque arbre consacré au Fétiche, d'amulettes, de chaînes, de brassellets, pour leur procurer un sommeil tranquille, pour les garantir des chûtes, du saignement de nez, & de tous les maux (22) qu'on appréhende de la malignité du Diable. A quatre ans, on leur entoure les bras & les jambes de branches entrelassées, comme d'un préservatif contre les dangers & les maladies qui menacent cet âge. Bosman dit que les cordes & les chaînes, dont ils sont chargés jusqu'à l'âge de sept ou huit ans, leur tiennent lieu d'habit, & qu'ensuite ils se glorifient de prendre un petit pagne d'une demie-aune d'étoffe (23).

C'est ainsi qu'ils passent le tems de l'enfance, livrés à eux-mêmes dans

(16) Artus, p. 13. & Barbot, p. 242.

(17) Villault, p. 157.

(18) Artus les compare aux femmes des soldats Hollandois.

(19) Barbot, p. 242. & Villault, *ubi sup.*

(20) Villault, *ubi sup.* & Des Marchais, p. 282.

(21) Artus, *ubi sup.*

(22) Le même, p. 13. & Villault, p. 158.

(23) Bosman, p. 122.

une oisiveté continuelle, négligés par leur famille, courant en troupes dans les champs & les Marchés, comme autant de petits pourceaux qui se vautrent dans la fange, & tirant pour tout fruit de leurs premières années une agilité extrême, & l'art de nâger, dans lequel ils excellent. S'ils se trouvent dans un Canot que le vent renverse, ils gagnent en un instant le rivage. Un grand défaut dans la liberté dont on les laisse jouir, c'est qu'ils mangent sans distinction tout ce qu'ils trouvent de plus infect & de plus dégoûtant. Artus en observe un autre : mêlés comme ils sont, garçons & filles, nuds & sans aucun frein, ils perdent tout (24) ; sentiment naturel de pudeur ; d'autant plus que leurs parens ne les reprennent & ne les corrigent presque jamais. Cependant le même Auteur a vu quelquefois des peres emportés contre leurs enfans, jusqu'à les maltraiter avec cruauté. Mais comme ces châtimens sont rares, ou n'arrivent que dans des occasions extraordinaires (25), l'autorité paternelle est fort peu respectée. Barbot dit que les Nègres ne punissent leurs enfans que pour avoir battu leurs pareils ou s'être laissés battre eux-mêmes, & qu'ils les traitent alors sans pitié. Pendant l'enfance, ils sont sous le gouvernement de leur mere, jusqu'à ce qu'ils ayent embrassé quelque profession, ou que leur pere juge à propos de les vendre pour l'esclavage (26).

A l'âge de dix ou douze ans ils passent sous la conduite du pere, qui entreprend de les rendre propres à gagner leur vie. Il les élève ordinairement dans la profession qu'il exerce lui-même. S'il est Pêcheur, il les accoutume à l'aider dans l'usage de ses filets. S'il est Marchand, il les forme par degrés dans l'art de vendre & d'acheter. Il tire, pendant quelques années, tout le profit de leur travail. Mais lorsqu'ils arrivent à dix-huit ou vingt ans, il leur donne des Esclaves, avec le pouvoir de conduire eux-mêmes leurs entreprises & de travailler pour leur propre compte. Ils abandonnent alors la maison paternelle, pour bâtir des cabanes qui leur appartiennent ; & s'ils ont pris le métier de Pêcheur, ils achètent ou louent un Canot pour la pêche. Les premiers profits qu'ils en tirent sont employés à l'acquisition d'un pagnon. Si leur pere est satisfait de leur conduite & s'apperçoit qu'ils ayent gagné quelque chose, il apporte tous ses soins à leur procurer une honnête femme (27).

Les filles sont élevées à faire des paniers, des nattes, des bonnets, des bourses, & d'autres commodités à l'usage de la famille. Elles apprennent à teindre en différentes couleurs, à broyer les grains, à faire diverses sortes de pain ou de pâte, & à vendre leur ouvrage au Marché. Elles mettent leurs petits profits entre les mains de leur mere, pour servir quelque jour à grossir leur dot. Tous ces exercices, répétées de jour en jour avec de nouveaux progrès, en font naturellement d'excellentes (28) ménageres. Des Marchais ajoute qu'on leur apprend aussi à prendre soin de leurs habits, lorsqu'elles sont nées d'une famille assez riche pour leur en fournir ; & sur-tout, à prendre soin que la table de leur pere soit toujours servie à l'heure marquée (29).

(24) Artus, *ubi sup.* Villault, p. 159. Barbot, p. 243.

(25) Artus, *ubi sup.*

(26) Barbot, *ubi sup.*

Tome IV.

(27) Artus, pag. 14. & suivantes ; Villault, p. 160.

(28) Artus, p. 15. & Villault, p. 161.

(29) Des Marchais, Vol. I. p. 284.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Fruit qu'ils tirent de leur oisiveté  
Inconvéniens de leurs penumérées années.

Ils sont sans correction.

A quoi ils s'emploient dans leur jeunesse.

Education des filles.

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Usage remar-  
quable.

Les femmes, pendant leurs incommodités lunaires, passent pour souillées, & sont forcées de se retirer dans une petite hutte, à quelque distance de leur mari ou de leur pere. Il est fort remarquable, dans le Pays d'Antra, qu'une femme après avoir eu dix enfans, est condamnée à la même retraite, où rien ne lui manque pour la commodité de la vie, mais où elle passe deux années entières sans aucune sorte de société. Après l'expiration de ce terme, & lorsqu'elle a satisfait à certains devoirs qui lui sont imposés, elle retourne avec son mari & vit avec lui comme auparavant. C'est un usage propre à cette contrée, dont l'Auteur ne connoit pas d'exemple dans toutes les autres régions d'Afrique (30).

Les femmes  
n'héritent point  
de leurs maris.

Le mariage n'emporte aucune communauté de bien. Le mari & la femme partagent les frais de la subsistance; mais ceux de l'habillement regardent l'homme seul. De-là vient qu'aux funérailles de l'un ou de l'autre, les parens de chaque côté se saisissent de tout ce qui appartenoit au Mort, & laissent souvent toute la dépense funèbre à la charge du survivant. S'il arrive même qu'un Nègre ait eu quelqu'enfant d'une Esclave, soit qu'elle ait porté le titre de femme ou de concubine, ses heritiers le retiennent dans l'esclavage. Aussi les peres de famille, qui ont aimé leurs Esclaves, ne manquent-ils pas d'affranchir pendant leur vie les enfans qu'ils ont eus d'elles; après quoi personne ne peut leur disputer les droits de la liberté (31).

Ordre de la suc-  
cession.

À l'égard de la succession, Artus nous apprend qu'une femme n'a jamais de part à l'héritage de son mari, quoiqu'elle en ait eu des enfans. Biens & meubles, tout passé au frere du Mort, ou à son plus proche parent dans la même ligne. S'il n'a pas de frere, tout ce qu'il a possédé remonte à son pere. La même Loi oblige le mari de restituer tout ce qu'il a reçu de ses femmes, à leur frere ou à leurs neveux. Les femmes ont l'usage de tous les biens de leur mari tandis qu'il est au monde; mais aussi-tôt qu'il est mort, elles sont obligées de pourvoir à leur propre subsistance & à celle de leurs enfans. C'est la rigueur de cette Loi qui porte les enfans & les meres à mettre à part tout ce qu'ils peuvent retrancher de la masse commune, pour se mettre en état de subsister après la mort de leur pere ou de leur mari, dont ils ne peuvent esperer l'héritage (32).

Recherches de  
Bosman sur le  
même sujet.

Bosman, qui paroît s'être informé avec soin de tout ce qui regarde la succession des biens parmi les Nègres, observe qu'Akra est le seul Canton de toute la Côte d'Or où les enfans légitimes, c'est-à-dire, ceux qui viennent des femmes déclarées, héritent du bien & des meubles de leur pere. Dans tous les autres lieux, l'aîné, s'il est fils du Roi ou de quelque Chef de Ville, succede à l'Emploi que son pere occupoit; mais il n'a pas d'autre héritage à prétendre que son sabre & son bouclier. Aussi les Nègres ne regardent-ils pas comme un grand bonheur d'être nés d'un pere & d'une mere riches, à moins que le pere ne se trouve disposé à faire de son vivant quelque-avantage à son fils: ce qui n'arrive pas souvent, & qui doit être caché avec beaucoup de précaution; car, après la mort du pere, ses parens se font restituer jusqu'au dernier sol.

Aurant que le même Auteur l'a pu découvrir, les enfans des freres & des

(30) Bosman, p. 209. & suiv.

(32) Artus, *ubi sup.* p. 94. & suiv.

(31) Le même, p. 202.



sœurs participent à l'héritage dans l'ordre suivant. Ils n'héritent pas conjointement; mais l'aîné des fils est l'héritier du frere de sa mere, & l'aînée des filles hérite de sa tante maternelle. Cette Loi est inviolable, sans que les Nègres puissent en expliquer l'origine. Mais Bosman juge qu'elle a sa source dans la mauvaise conduite des femmes, comme dans plusieurs Pays de l'Inde Orientale, où les Rois adoptent le fils aîné de leur sœur & les nomment pour leur succeder, parce qu'ils sont plus sûrs de la transmission du sang par cette voie. Une femme, qui n'a aucune relation de parenté avec eux, peut les tromper, disent-ils, & leur donner un héritier qui ne soit pas de leur sang. Au défaut des aînés, ce sont les autres enfans de la même mere qui succedent à leur tour. S'il n'en reste aucun, c'est le plus proche parent de la mere du Mort qui est appelé à la succession.

Quoique les Nègres ne tombent jamais dans l'erreur sur l'ordre des successions, l'explication qu'ils en donnent est si obscure & si confuse, que si l'on en croit Bosman, il n'y a point d'Européen qui puisse jamais s'en former des idées bien nettes. Il s'éleve quelquefois, dit-il, des difficultés sur la possession, parce que la force & la violence peuvent interrompre le cours de l'usage; mais il ne (33) s'en éleve jamais sur le Droit. Cependant Smith, qui a fait le voyage des mêmes Pays depuis Bosman, assure que toutes ces Loix Africaines ont reçu beaucoup d'alteration parmi les Nègres qui vivent sous le Gouvernement des Européens (34).

## §. I V.

*Amours des femmes. Licence des femmes publiques. Salutations & Visites.*

LORSQU'UNE femme donne atteinte à la fidelité du mariage, soit volontairement, soit par l'effet de quelque violence, son mari est en droit de la répudier, sans autre explication que la preuve du fait. L'amende pour celui qui a causé sa disgrâce, est de vingt-quatre *Pesos*, qui reviennent à neuf onces d'or. Si le coupable est Européen, il n'est pas soumis à cette punition; mais la femme est condamnée elle-même à payer quatre pesos. Une femme soupçonnée, peut se justifier en jurant par les Fétiches. Le plus grand malheur d'un Nègre est de voir souiller son lit par la Muliere-grande, c'est-à-dire, par sa principale femme. Le coupable n'évite la mort qu'en payant son amende au Roi. Mais le mari outragé ne vit point en repos, s'il n'oblige l'ennemi de son honneur à (35) quitter le Pays.

Suivant Bosman, l'amende des Nègres du commun, pour avoir couché avec la femme d'autrui, est de quatre, cinq, ou six livres sterling; mais elle est beaucoup plus considerable pour l'adultere des personnes riches. Ce n'est pas moins de cent ou deux cens livres sterling. Ces causes se plaident avec beaucoup de chaleur & d'adresse devant les Tribunaux de Justice. L'Auteur en fut témoin cent fois, dans une Cour solennelle, où il étoit revêtu

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

L'origine de ces  
loix est inconnue  
aux Nègres.

Amendes pour  
l'adultere.

Maniere dont  
ces causes se  
plaident.

(33) Bosman, p. 203. & suiv.  
(34) Smith, p. 143.

(35) Artus, *ubi sup.* p. 11.

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

lui-même de la qualité de premier Juge. Le défaveu, dit-il, est le premier moyen de défense qu'inspire la Nature ; & les Nègres, qui n'ont pas d'autres lumières, réduisent toujours leurs accusateurs à la voie des preuves. Un homme qui se croit trahi par sa femme, paroît en pleine Assemblée, explique le fait dans les termes les plus expressifs, la peint de toutes les couleurs, représente le tems, le lieu, les circonstances. Ces plaidoyers deviennent quelquefois fort embarrassans, sur-tout lorsque l'accusé convient, comme il arrive souvent, qu'à la vérité il a poussé l'entreprise aussi loin qu'on le dit, mais que faisant réflexion tout-d'un-coup aux conséquences, il s'est retiré assez-tôt pour n'avoir rien à se reprocher. Alors on oblige la femme d'entrer dans les détails les plus obscurs. Enfin si les Juges demeurent dans l'incertitude, ils exigent le serment de l'accusé. Lorsqu'il le prononce de bonne grace, il est déchargé de l'accusation. S'il le refuse, on prononce contre lui la Sentence.

Infâme commerce des Nègres dans le mariage.

Quantité de Nègres n'épousent plusieurs femmes que pour se rendre la vie plus aisée par le fruit de leur mauvaise conduite, & n'ont pas honte, suivant l'expression de Smith, de porter des cornes dorées. Ils engagent eux-mêmes leurs femmes à dresser leurs pièges pour attirer d'autres hommes. L'adresse de ces perfides créatures ne peut être représentée, sur-tout à l'égard des Etrangers. Elles feignent d'être libres & indépendantes. Mais lorsqu'elles sont arrivées à leur but, elles avertissent leur mari, qui sort aussitôt de son indifférence affectée, & qui fait repentir le Galant d'avoir été trop crédule. D'autres ne pouvant déguiser qu'elles sont mariées, promettent le secret avec de redoutables sermens. Mais comme elles ne les prononcent que pour les violer, elles se hâtent d'avertir leur mari. Elles seroient exposées à des suites fâcheuses s'il faisoit lui-même cette découverte ; au lieu qu'en l'avertissant de bonne foi, elles satisfont sans danger leurs inclinations déréglées, & se rendent utiles à l'intérêt de la famille (36).

Sévérité contre l'adultère dans les Pays intérieurs.

Les Nègres de l'intérieur du Pays ne sont pas de si bonne composition sur l'adultère. Celui qui débauche la femme d'autrui, court risque, non-seulement de se ruiner sans ressource, mais d'entraîner tous ses parens dans sa ruine. Un mari riche, ou d'un rang distingué, ne se borne pas à la perte des biens ; il poursuit la vie du coupable. Si l'adultère est un Esclave, il n'évite guères une mort cruelle, sans compter une amende considérable qui retombe sur son Maître. Les hommes, à quelque distance de la Côte, ne sont pas capables du honteux marché que les Nègres maritimes font avec leurs femmes. Celle qu'ils surprennent dans le crime est fort menacée de perdre la vie, à moins que ses parens ne trouvent le moyen d'apaiser le mari furieux avec une grosse somme d'argent. Si c'est par un Esclave qu'elle s'est laissée séduire, sa mort & celle du Galant sont infaillibles. Ses parens sont encore obligés de payer une grosse somme au mari. Dans le cas d'une vengeance si juste, chaque Nègre est ordinairement son propre Juge. Est-il trop foible pour se venger sans le secours d'autrui ? Il emprunte l'assistance de ses amis, qui la lui prêtent volontiers, parce qu'ils sont sûrs d'avoir quelque part aux compensations. Les Nègres intérieurs étant beaucoup plus

(36) Bosman, *ubi sup.* p. 205. & suiv.

riches que ceux de la Côte, sont punis avec beaucoup plus de sévérité pour les moindres crimes. L'Auteur parle d'une amende pour l'adultère, qui montoit à plus de cinq mille livres sterling : au lieu que sur la Côte, dans tous les lieux qu'il avoit parcourus, il ne connoissoit pas un Nègre dont tous les biens approchassent de cette somme ; à l'exception, dit-il, du Roi d'Amquambo & de celui d'Akron, qui possédoient plus d'or que tous les autres ensemble.

Quoique les hommes exigent de leurs femmes cette rigoureuse fidélité, ils peuvent se livrer impunément au plaisir & même à la débauche, sans avoir d'autres reproches à craindre que ceux de leur principale femme. Elle est en droit de faire des plaintes. Elle peut y joindre la menace de se séparer. Mais l'ascendant des hommes est si absolu, quelle est obligée de choisir pour ses reproches quelque moment où son mari soit de bonne humeur (37).

Malgré des loix si sévères, les femmes prennent beaucoup de liberté. Si l'on considère, observe l'Auteur, quelle est la chaleur naturelle de leur complexion, & qu'elles se trouvent quelquefois vingt ou trente au pouvoir d'un seul homme, il ne paroitra pas surprenant qu'elles entretiennent dès intrigues continuelles, & qu'elles cherchent au hazard de leur vie quelque soulagement au feu qui les dévore. Comme la crainte du châtiment est capable d'arrêter les hommes, elles ont besoin de toutes sortes d'artifices pour les engager dans leurs chaînes. Leur impatience est si vive, que si elles se trouvent seules avec un homme, elles ne font pas difficulté de se précipiter dans ses bras (38), & de lui déchirer son pagne, en jurant que s'ils refusent de satisfaire leurs desirs, elles vont l'accuser d'avoir employé la violence pour les vaincre. D'autres observent soigneusement le lieu où l'Esclave qui a le malheur de leur plaire est accoutumé de se retirer pour dormir ; & dès qu'elles en trouvent l'occasion, elles vont se placer près de lui, l'éveillent, emploient tout l'art de leur sexe pour obtenir ses caresses ; & si elles se voient rebutées, elles le menacent de faire assez de bruit pour le faire surprendre avec elles, & par conséquent pour l'exposer à la mort. D'un autre côté, elles l'assurent que leur visite est ignorée de tout le monde, & qu'elles peuvent se retirer sans aucune inquiétude de la part de leur mari. Un jeune homme, pressé par tant de motifs, se rend à la crainte plutôt qu'à l'inclination. Mais, pour son malheur, il a presque toujours la foiblesse de continuer cette intrigue jusqu'à ce qu'elle soit découverte. Les hommes, dit Bosman, qui sont pris dans ce piège, méritent véritablement de la pitié. Les femmes (39), ajoute-t-il, peuvent en mériter aussi ; car étant de chair & de sang, la contrainte qu'on exerce sur elles est une tyrannie bien cruelle. Elles ont un autre Avocat dans Smith. Il n'a pu s'empêcher de les plaindre ; sur-tout les femmes des Rois, qui ne passent souvent que deux ou trois nuits avec leur mari, & qui se voient interdire ensuite tout commerce avec les

NIGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Amendes con-  
sidérables.

Libertinage des  
femmes.

Méthodes qu'el-  
les emploient  
pour se satisfaire.

Bosman &  
Smith font leur  
apologie.

(37) Bosman, *ibid.*

(38) Smith raconte que les femmes des Rois emploient toutes sortes de moyens pour satisfaire leurs appétits déréglés. Elles se liguent quelquefois vingt ou trente pour enlever quelque jeune-homme vigoureux. Elles

le retiennent jusqu'à l'épuisement de ses forces, & le congédient avec de belles promesses. Mais elles ont l'adresse de le faire vendre ensuite pour l'esclavage. p. 223.

(39) Bosman, p. 206.

NIGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Désordre des  
jeunes filles.

hommes : défense si rigoureuse, qu'il doute si les femmes chrétiennes seroient capables de s'y assujettir contre leur inclination (40).

On voit des Nègres, de l'un & de l'autre sexe, vivre assez long-tems sans penser au mariage. Les femmes sur-tout paroissent se laisser moins du célibat que les hommes, & l'Auteur en apporte deux raisons : 1°. Elles ont la liberté, avant le mariage, de voir autant d'hommes qu'elles en peuvent attirer : 2°. Le nombre des femmes l'emportant beaucoup sur celui des hommes, elles ne trouvent pas tout-d'un-coup l'occasion de se marier. Le délai d'ailleurs n'a rien d'incommode, puisqu'elles peuvent à tous momens se livrer au plaisir. L'usage qu'elles ont fait de cette liberté ne les deshonnore point, & ne devient pas même un obstacle à leur mariage. Dans les Cantons d'*Eguira*, d'*Abokro*, d'*Ankober*, d'*Axim*, d'*Anta* & d'*Adom*, on voit des femmes qui ne se marient jamais. C'est après avoir pris cette résolution qu'elles commencent à passer pour des femmes publiques; & leur initiation dans cet infâme métier se fait avec les cérémonies suivantes.

Elles publiques. Ordre observé à leur réception.

Lorsque les Manferos, c'est-à-dire, les jeunes Seigneurs du Pays, manquent de femmes pour leur amusement, ils s'adressent aux Kabaschirs, qui sont obligés de leur acheter quelque belle Esclave. On la conduit à la Place publique, accompagnée d'une autre femme de la même profession, qui est chargée de l'instruire. Un jeune garçon, quoiqu'au dessous de l'âge nubile, feint de la caresser aux yeux de toute l'Assemblée, pour faire connoître qu'à l'avenir elle est obligée de recevoir indifféremment tous ceux qui se présenteront, sans excepter les enfans. Ensuite on lui bâtit une petite cabane dans un lieu détourné, où son devoir est de se livrer à tous les hommes qui la visitent. Après cette épreuve, elle entre en possession du titre d'*Abeleré* ou d'*Abelecre*, qui signifie femme publique. On lui assigne un logement dans quelque rue de l'Habitation; & de ce jour elle est soumise à toutes les volontés des hommes, sans pouvoir exiger d'autre prix que ce qui lui est offert. On peut lui donner beaucoup, par un sentiment d'amour ou de générosité; mais elle doit paroître contente de tout ce qu'on lui offre (41).

Elles se nomment Abalerés.

Triste sort de ces créatures.

Chacune des Villes qu'on a nommées n'est jamais sans deux ou trois de ces femmes publiques. Elles ont un Maître particulier, à qui elles remettent l'or ou l'argent qu'elles ont gagné par leur trafic, & qui leur fournit l'habillement & leurs autres nécessités. Ces femmes tombent dans une condition fort misérable, lorsqu'une prostitution si déclarée leur attire quelque maladie contagieuse. Elles sont abandonnées de leur Maître même, qui s'intéresse peu à leur santé s'il n'a plus de profit à tirer de leurs charmes; & leur sort est de périr par quelque mort funeste. Mais aussi long-tems qu'elles joignent de la santé aux agrémens naturels qui les ont fait choisir pour la profession qu'elles exercent, elles sont honorées du Public; & la plus grande affliction qu'une Ville puisse recevoir, est la perte ou l'enlèvement de son *Abeleré*. Par exemple, dit l'Auteur, si les Hollandois d'*Axim* ont quelque démêlé avec les Nègres, la meilleure voie pour les ramener à la raison est d'enlever une de ces femmes, & de la tenir renfermée dans le Fort. Cette nouvelle n'est pas plutôt portée aux Manferos, qu'ils courent chez les Ka-

Combien elles sont estimées des Nègres.

(40) Smith, p. 222.

(41) Smith, *ibid.*

baschirs (42), pour les presser de satisfaire le Facteur & d'obtenir la liberté de leur Abeleré. Ils les menacent de se venger sur leurs femmes, & cette crainte n'est jamais sans effet. L'Auteur ajoute qu'il en fit plus d'une fois l'expérience. Dans une occasion, il fit arrêter cinq ou six Kabaschirs, sans s'appercevoir que leurs parens parussent fort empressés en leur faveur. Mais une autre fois, ayant fait enlever deux Abelerés, toute la Ville vint lui demander à genoux leur liberté, & les maris mêmes joignirent leurs instances à celles des jeunes-gens.

Les Pays de Commendo, de Mina, de Féru, de Sabu & de Fantin n'ont pas d'Abelerés; mais les jeunes-gens n'y sont pas plus contraints dans leurs plaisirs, & ne manquent point de filles qui vont au-devant de leurs inclinations. Elles exercent presque toutes l'office d'Abeleré sans en porter le titre; & le prix qu'elles mettent à leurs faveurs est arbitraire, parce que le choix de leurs amans dépend de leur goût. Elles sont si peu difficiles, que les différends sont rares sur les conditions du marché. Quand cette ressource ne suffiroit pas (43), il y a toujours un certain nombre de vieilles matrones, qui élèvent quantité de jeunes filles pour cet usage, & les plus jolies qu'elles peuvent trouver. Ce penchant général pour les femmes, fait aussi que les manières d'un sexe à l'égard de l'autre sont plus douces & plus civiles qu'entre les personnes du même sexe.

Cependant les Nègres ne manquent pas d'une certaine politesse dans le commerce qu'ils ont entr'eux. Artus rapporte qu'en se rencontrant le matin, ils se saluent par des embrassemens mutuels. Ils commencent par se prendre les deux premiers doigts de la main droite, qu'ils se font craquer, comme on l'a déjà raconté de plusieurs autres régions; & baissant la tête, ils répètent le mot *Anni*, qui est leur formule de salutation (44).

Suivant Bosman, ils s'entre-saluent en se découvrant la tête; mais, dans l'intérieur des terres, cette salutation n'emporte aucune marque de respect. Ils se demandent ensuite comment ils ont dormi; & la réponse ordinaire est, *fort bien* (45). Barbot dit qu'à la rencontre d'un Européen ils ôtent leur bonnet ou leur chapeau, en faisant de la jambe une sorte de révérence, & qu'ils s'écrient, *Agió* (46) *Signor*. A Mina, le compliment des Nègres de distinction, après la formalité commune de se prendre les doigts & de les faire craquer, consiste à répéter deux fois *Bere*, *Bere*; c'est-à-dire, *paix*, *paix*. Dans les visites, la personne chez qui l'on entre, prend son hôte par la main, & lui faisant craquer les doigts, l'assure qu'il est le bien-venu. S'il est question d'une seconde ou d'une troisième visite, l'un dit: Vous nous aviez quittés, & vous êtes revenu. L'autre répond; vous me revoyez. Tel est le principal fond de la politesse des Nègres.

Lorsqu'ils reçoivent la visite d'un Européen ou de quelqu'autre Etranger, les femmes, ou les Esclaves du même sexe, se hâtent, après les premiers complimens, d'apporter de l'eau, de l'huile de palmier, & une sorte de parfum gras, pour en froter leur hôte.

(42) Bosman, p. 212. & suiv.

(43) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 19.

(44) C'est sans doute le même mot qu'Ar-

rus écrit *Adzi*, quoique Barbot répète *Anni* dans plusieurs endroits.

(45) Barbot, p. 257. & Bosman, p. 126.

(46) Bosman, *ubi sup.*

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Ressource des  
jeunes Nègres  
qui n'ont pas  
d'Abelerés.

Politesse des Nègres  
entr'eux.

Leur manière de  
s'entre-saluer.

Usages de leurs  
visites.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Visites des Rois  
& des Princes.

Les visites des Rois & des autres personnes d'un rang distingué, sont accompagnées de plusieurs bizarres cérémonies. Lorsqu'un Roi, ou le Seigneur d'une Ville, est arrivé près du lieu qu'il veut honorer de sa visite, il dépêche un homme de sa suite pour avertir le Prince & les Habitans. On envoie aussitôt un messager, pour l'assurer qu'on sera charmé de le voir. Dans l'intervalle, le Prince ou le Roi de la Ville range tous ses gens d'armes en bataille, sur la Place publique ou devant le Palais. Cette milice, qui est ordinairement de trois ou quatre cents hommes, s'assied à terre pour attendre l'illustre Etranger; tandis que de son côté, il est suivi d'un cortège nombreux de gens armés, qui sautent & qui dansent avec un horrible bruit d'instrumens militaires.

Cérémonies de  
la réception.

Lorsqu'il approche de la Place où il est attendu, il ne continue pas de s'avancer directement vers le Prince de la Ville; mais il détache tout ce qu'il a de gens de distinction sans armes, dans son cortège, pour saluer le Prince, en lui présentant les mains, & pour faire la même civilité à tous les Grands qui sont autour de lui. Enfin, les deux Princes faisant quelques pas l'un au devant de l'autre, se rencontrent; & si celui qui rend la visite est d'un rang supérieur, l'autre l'embrasse & lui dit trois fois successivement, qu'il est le bien-venu: s'il est inférieur, celui-ci se contente, sans l'embrasser, de lui dire qu'il est le bien-venu, & de lui présenter trois fois la main, en lui faisant craquer autant de fois le doigt du milieu. Ensuite l'Etranger s'assied, pour attendre que l'autre soit retourné à sa place, & lui envoie plusieurs de ses Grands, qui viennent le féliciter de son heureuse arrivée, lui & toutes les personnes distinguées de son cortège. Il en vient d'autres, pour s'informer de l'état de sa santé & des motifs particuliers qui l'amènent. Il répond à toutes ces politesses par des messagers qu'il dépêche à son tour. Toutes ces cérémonies prennent ordinairement plus d'une heure, jusqu'à ce que le Prince de la Ville se leve, & propose à son hôte d'entrer dans sa maison, où lui & tous les Grands lui préparent un mouton, de la volaille, des ignames, & ce que le Pays produit de meilleur (47).

Eslaves domestiques du  
Pays.

On voit paroître peu d'Eslaves sur la Côte, dans les fêtes ou les visites, parce que les Rois & les Nobles étant les seuls qui aient droit d'en vendre, il n'y a dans les familles que ce qui est nécessaire pour le service domestique & pour la culture des terres. Les Rois mêmes, & ceux à qui ce Commerce appartient, n'en sont bien fournis que par intervalles, & dans les occasions que la guerre leur donne d'en prendre ou d'en acheter. Mais alors ils ne tardent guères à les vendre aux Marchands de l'Europe. Ceux qui servent sur la Côte sont ordinairement les pauvres du Pays, qui vendent leur liberté pour assurer leur subsistance. Leurs Maîtres les marquent de quelque signe qui les fait reconnoître. S'ils entreprennent de s'échaper & qu'ils soient pris dans leur fuite, ils perdent une oreille pour la première fois: la seconde fois, ils perdent l'autre; la troisième fois, leur Maître est libre de les vendre aux Européens ou de leur couper la tête. Les Enfans qui naissent de ces Eslaves sont bornés au sort de leur pere. Mais le travail qu'on leur impose est fort doux. C'est la pêche, la culture des terres, la préparation des grains, & d'autres exercices qui se rapportent à l'entretien de la vie. Les Rois ont

Châtiment de  
ceux qui prennent  
la fuite.

(47) Barbot, p. 257. & Bosman, p. 126.

plusieurs fortes d'Esclaves, entre lesquels on distingue ceux qui sont tombés dans l'esclavage pour n'avoir pas payé quelque amende que la Loi ou la Sentence des Juges leur avoit imposée pour leurs crimes. Ils ne portent point de chapeau ni de bonnet, & leur distinction est d'avoir sans cesse la tête nue.

L'Auteur observe ici que les Habitans de la Côte d'Or ne souffrent pas volontiers qu'on les appelle Nègres (48), & prétendent que ce nom ne convient qu'à leurs Esclaves. Ils veulent être nommés *Prutos* ou Noirs (49).

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Les Habitans  
ne veulent pas  
être nommés  
Nègres.

## §. V.

*Métiers, Occupations & Marchés des Nègres.*

IL y a peu d'arts manuels parmi les Nègres. L'industrie de la plupart des hommes se réduit à faire des selles de bois, des rasses de bois ou de terre, des nattes de roseaux ou de feuilles de palmier, des boîtes pour renfermer leurs onguens & leurs bijoux d'or, d'argent ou d'ivoire, leurs Fétiches & d'autres bagatelles.

Le seul métier que les Nègres exercent avec succès est la ferrermerie. Avec très-peu d'outils les Forgerons, qui sont en grand nombre à Boutto, à Com-mendo, à Mina & dans d'autres lieux, font toutes fortes d'instrumens militaires, à l'exception des armes à feu. Ils forgent aussi les instrumens nécessaires à l'agriculture & au service domestique. Quoiqu'ils n'aient pas d'acier, ils font des cimeterres & d'autres armes tranchantes. Au lieu d'enclume, ils se servent d'une pierre fort dure. Des tenailles, un petit soufflet à trois ou quatre vents, qui est de leur propre invention, composent le fonds de leur boutique. Ils ont des limes de différentes grandeurs, aussi dures & d'aussi bonne trempe qu'en Europe. Les marteaux leur viennent de Hollande & d'Angleterre.

Forgerons ;  
principal métier  
des Nègres de la  
Côte d'Or.

Cependant leurs Orfèvres surpassent beaucoup leurs Forgerons, parce qu'ils ont pris anciennement de bonnes leçons des François, des Portugais & des Hollandois. Ils font aujourd'hui fort proprement des bracelets, des pendants d'oreille, des plaques, des colliers, des chaînes, des bagues, des boutons & d'autres bijoux d'or. Ils jettent au moule, avec assez d'habileté, toutes fortes d'animaux privés & sauvages, des têtes & des squelettes de lions, de tygres, de vaches, de daims, de singes & de chèvres, qui leur servent de Fétiches, soit mallifs ou de filigrane. Mais leurs ouvrages les plus curieux sont des cordons d'or, d'un tissu si délicat, que les Artistes de l'Europe seroient embarrassés à les imiter (50).

Habileté de leurs  
Orfèvres.

Quoique la plupart des Nègres soient naturellement Charpentiers, Couvreurs, Potiers, Bonnetiers & Tisserands, c'est-à-dire, qu'ils exercent tous ces métiers dans l'occasion, il y en a plusieurs qui s'y attachent comme à leur profession particulière. D'autres se consacrent au Commerce ou à la pêche. Mais tous prennent part au travail de l'agriculture.

(48) Villault dit Mores, & Bosman Ethio- & suivantes.  
piens.

(50) Bosman, Description de la Guinée,

(49) Artus, page 99. Villault, page 206. p. 128. & suiv. Barbot, p. 261. & suiv.

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Charpentiers.

La principale occupation des Charpentiers est de donner la forme nécessaire au bois de construction, pour les Edifices & pour les Canots. On a déjà rendu compte de leur méthode & de leur goût dans les bâtimens. On expliquera aussi la fabrique de leurs Canots. Ils ont une façon singulière de ranger les feuilles de palmier, la paille de maïs & de riz, & les roseaux, en les joignant par faisceaux entre des pieux de différentes grosseurs. Ces matelats de feuille ou de paille se vendent tout faits, au Marché, pour servir de couverture aux maisons. Ainsi ceux qui entreprennent de bâtir, vont acheter des toits qui conviennent à leur édifice.

Potiers.

Les Nègres de la Côte d'Or ont appris des Portugais l'art de tourner de la terre en poterie. Leur vaisselle de terre, quoique fort mince, est d'une dureté à toute épreuve, & propre à toutes sortes d'usages, dans l'eau & sur le feu. L'argile dont elle est composée est d'un brun foncé, dont la couleur se soutient sans le secours d'aucun vernis.

Métiers des Nègres intérieurs.

Les Nègres intérieurs ont aussi leurs métiers, mais sur-tout beaucoup de Laboureurs. On voit parmi eux quantité de Bonnetiers, qui font différentes sortes de bonnets & de chapeaux, de paille, de joncs & de peaux de bêtes. On y voit des Tisserands, qui, après avoir filé l'écorce de certains arbres, & l'avoir teinte de plusieurs couleurs, en font assez habilement de petites pièces d'étoffes. Les Habitans d'Issiny & des Pays voisins sont les meilleurs Tisserands de la Côte d'Or (51).

Pêche des Nègres de la Côte d'Or.

La pêche tient le premier rang, sur la Côte d'Or, après le Commerce. Il n'y a pas de profession plus exercée. On y élève les enfans dès l'âge de neuf ou dix ans. Mais le plus grand nombre de pêcheurs est à Commendo, à Cormantin & à Mina. Tous les jours, à la réserve du Mercredi, qui est consacré aux Fétiches, il part de chacune de ces Villes, cinq, six, & quelquefois huit cens Canots, dont le moindre a douze ou treize pieds de long sur trois ou quatre de largeur, avec deux Nègres, l'un pour la rame & l'autre pour la pêche, & bien pourvus de filets & d'hameçons. Ils s'éloignent environ deux lieues en mer. Chaque pêcheur porte, dans son Canot, un cimeterre, du pain, de l'eau, & du feu sur une grande pierre, pour cuire du poisson si la faim le presse. Leur travail dure jusqu'à midi, & jamais plus long-tems, parce que le vent de mer devient alors plus impétueux. Ils reviennent ordinairement bien chargés. Ceux qui arrivent les derniers disposent de leur poisson sur les Vaisseaux de l'Europe, pour de l'eau-de-vie, de l'ail, des hameçons, du fil, des aiguilles, des pipes, des épingles, du tabac, des couteaux, de vieux chapeaux & de vieux habits. Les pêcheurs Nègres sont adroits & véritablement infatigables (52).

Temps qu'ils y emploient.

Artus, dont il semble que les autres Ecrivains ont ici copié leurs Observations, remarque que les Nègres joignent l'expérience à l'adresse dans l'exercice de la pêche, parce qu'ils y ont été formés dès l'enfance; qu'ils y vont tous les jours, à l'exception du Mercredi, qu'ils regardent, dit-il, comme leur Dimanche; & que, suivant les saisons & les circonstances, ils y emploient différentes sortes d'instrumens. Outre la pêche du jour, ils en ont une de nuit, à la lumière d'un flambeau ou d'une torche, qu'ils portent

Pêche de nuit.

(51) Barbot, p. 268.

(52) Le même, *ibid.* p. 26.



d'une main , tandis que de l'autre ils tiennent un dard ou un trident , dont ils percent le poisson avec beaucoup d'habileté. Ces torches sont composées d'un bois sec & léger , trempé dans l'huile de palmier. D'autres allument du feu dans leurs Canots , qui , étant percés de trois ou quatre trous sur les côtés , jettent des flammes dont la lumière attire le poisson. D'autres , sans employer leurs Canots pour la pêche de nuit , marchent au long du rivage & se mettent dans l'eau jusqu'à la ceinture. Ils ont leur flambeau dans une main , & dans l'autre un panier de branches entrelassées. Le poisson s'approchant à la lumière , ils le prennent facilement dans leur panier , & lui passant un cordon dans la gueule , ils en chargent leurs épaules jusqu'à ce qu'ils soient contens du fardeau. Le poisson qu'ils prennent ainsi , ressemble à la carpe ou à la breme , & tire sur le goût du saumon. Si la saison n'est pas favorable pour la pêche nocturne , ils vont en mer de fort grand matin.

Aux mois de Janvier , Février & Mars , ils prennent une espece de petit poisson à grands yeux , qui saute & s'agite avec beaucoup de bruit , jusqu'à ce qu'il soit tué. Il ressemble à la perche par la forme & la couleur. Il en a même le goût ; & l'Auteur juge , à la grandeur de ses yeux , que c'est l'*Oculus* ou le *Piscis-Oculatus* de Pline. On le prend à la ligne , avec deux ou trois hameçons , & de la chair puante pour amorce. Les lignes des Nègres sont d'un tissu d'écorce d'arbre , & longues de trois ou quatre brasses

Aux mois d'Avril & de Mai , ils prennent un autre poisson , qui n'est pas fort différent de la raie , & qui , s'élevant sur la surface de l'eau , se laisse aisément tromper à l'amorce.

Pendant les mois de Juin & de Juillet , ils prennent une sorte de harengs , qu'ils appellent *Sardines* , si remplis d'arrêtes , qu'on n'en peut manger sans beaucoup de précaution. Ce poisson nâge près de la surface , & saute , ou joue beaucoup , dans le beau tems. La méthode que les Nègres emploient pour le prendre , est d'attacher un plomb à l'extrémité d'une longue ligne , qui est environnée de quantité d'hameçons. Ils attendent que les poissons paroissent en grand nombre ; & jettant la ligne au milieu ils en prennent toujours plusieurs d'un seul coup. Pendant les mêmes mois , ils prennent aussi beaucoup d'écrevisses de mer , qui ressemblent à celles de Norvege & qui sont un fort bon aliment , mais plus ou moins grasses , suivant les changemens de la Lune.

Au mois de Septembre , la mer offre ici diverses sortes de poissons ; les uns semblables à nos maquereaux , mais avec la tête plus longue & le corps aussi plus allongé ; d'autres avec une double gueule , qui ont à peu près le goût de nos carpes ; d'autres fort semblables à nos mullets , mais barbus , & dangereusement armés , sur le dos , d'une nâgeoire qu'on prendroit pour une scie. La qualité en est si venimeuse , que la moindre blessure fait enfler avec beaucoup de douleur la partie affectée , & cause souvent la perte du membre entier. La chair de ce poisson est d'un goût médiocre. On le prend avec un instrument particulier. C'est une piece de bois , à laquelle on attache une sorte de cornet , ou de sonnette , avec un battant. On jette cette machine dans la mer. Le mouvement des flots agitant la sonnette , produit un certain bruit , qui attire le poisson. Il veut mordre le bois , qui est couvert d'hameçons , & se prend ainsi de lui-même.

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Espece de poissons , suivant les saisons.

Espece de sardines.

Espece de maquereaux , de carpes & de mullets.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Brochets dan-  
geux.

Étoile de mer.

Chien marin.

Korkofedo.

De quelle ma-  
nière ou le  
prend.

Pêche des Ri-  
vères.

La pêche des mois d'Octobre & de Novembre se fait généralement avec des filets d'écorce d'arbre, qui n'ont pas moins de vingt brasses de long. On les tend le soir, au commencement de la marée, en se servant de grosses pierres pour les faire enfoncer, & liant au sommet quelques pièces de bois qui furnagent, pour les rendre faciles à retrouver. Le matin, à leur retour, les Nègres y trouvent du poisson en abondance. Celui qu'ils y prennent en plus grand nombre ressemble à nos brochets. Il a les dents fort aiguës, & sa morsure est dangereuse. Comme il est aussi fort vorace, les Hollandois ne lui ont pas donné d'autre nom que celui de brochet. On trouve communément dans ces filets un autre poisson, de la forme de nos saumons, dont la chair, quoique plus blanche, est de fort bon goût. On y trouve l'étoile de mer, & le chien-marin, dont la tête est fort grosse, & la gueule, dit l'Auteur, de la forme d'une bassinoire. Le chien-marin a le corps marqué d'une croix. Il ne touche point aux amorces de chair pourrie. Les Nègres en font sécher la chair, & la transportent dans tous les Cantons du Pays. Il s'en trouve de si gros, qu'on est obligé de les mettre en pièces, pour en faire la charge de deux ou trois Canots.

Au mois de Décembre, on prend un poisson qui se nomme *Korkofedo*, & qui paroît aussi dans le cours du mois de Juin. Ses dimensions sont égales en longueur & en largeur. Sa queue a la figure d'une demi-lune ou du croissant. Il a peu d'arrêtes, & les écailles fort petites. Sa chair est blanche avant que d'avoir senti le feu. Mais, bouillie ou rôtie, elle devient rougeâtre, comme celle de l'Esturgeon. Le *Korkofedo* se prend avec un hameçon fort crochu, auquel on attache une pièce de canne de sucre, à l'extrémité d'une ligne de sept ou huit brasses de longueur. Les Nègres se passent l'autre bout de la ligne autour de la tête, pour reconnoître l'instant où le poisson touche à l'amorce & l'attirer sur le champ dans leur Canot. Ils en prennent ainsi vingt ou trente pendant la moitié du jour. Ce poisson se vend fort bien parmi le commun des Habirans, de même que les moules, les huîtres, & les autres coquillages, qui se prennent au long des rochers, & qui sont aussi bons qu'en Hollande.

En arrivant au rivage, les Nègres donnent pour le Roi, en forme de tribut, une partie de leur pêche, qui est portée immédiatement au Palais. Ils sont soumis aux mêmes droits pour le gros poisson qu'ils prennent dans les Lacs & les Rivères. Ils se servent de filets pour cette pêche, mais sans les traîner d'un lieu à l'autre. Leur méthode est de les attacher à des pieux, dans un certain espace, où ils pêchent ensuite avec d'autres filets, qu'ils lèvent à chaque coup, pour mettre le poisson qu'ils y trouvent, dans des paniers, dont ils ont toujours un grand nombre avec eux. Ils font ainsi des pêches fort abondantes. Mais les petits poissons qui ne sont pas plus gros que la perche, ne doivent aucun tribut. Les pêcheurs font eux-mêmes leurs filets, d'écorce d'arbre, ou de roseaux & de joncs. Dans la chaleur extrême du climat, le poisson ne conserve pas long-tems sa fraîcheur; & les Habitans ne le trouvent bon que lorsqu'il commence à pourrir. Mais les Européens doivent se hâter, s'ils veulent le manger frais (53).

Les Cantons les plus célèbres de la Côte d'Or, pour la fabrique des Canots, sont *Axim*, *Akron*, *Boutri* ou *Boutro*, *Takorari*, *Commendo*, *Cormantin* & *Wineba*. Ce Commerce est considérable avec les Européens & les Habitans des contrées voisines. Les plus grands ont quarante pieds de longueur, six de largeur & trois de profondeur. On en trouve ensuite de longueurs différentes, jusqu'à douze ou quatorze pieds.

Les plus grands se font dans le Canton d'*Axim* & de *Takorari*. Ils sont capables de porter huit, dix, & quelquefois douze tonneaux de marchandises, sans y comprendre l'équipage. On s'en sert beaucoup pour le passage des barres, & dans les lieux trop exposés à l'agitation des vagues, tels que les Côtes d'Ardre & de Juida. Les Nègres de Mina, qui ne sont pas des plus adroits à les conduire, ne laissent pas de visiter dans ces frêles Bâtimens toutes les parties du grand Golfe de Guinée, jusqu'à la Côte même d'Angola. Ils emploient des voiles, & prennent douze ou quinze rameurs, suivant la grandeur du Canot. Les Canots de guerre portent quinze ou seize hommes, outre des munitions & des provisions pour quinze jours. Il y a des Canots de fête & de plaisir, qui sont de cinq ou six tonneaux, & dont l'usage n'est guères réservé qu'aux Directeurs des Comptoirs de l'Europe. Le Général Danois, du tems de Barbot, en avoit un d'une beauté rare, au milieu duquel on avoit pratiqué une sorte de cabane, environnée de rideaux bleus & rouges, à franges d'or & d'argent. Derrière, on avoit placé des banes fort commodes, & couverts de tapis de Turquie.

Les voiles des Canots sont ordinairement des nattes de jones, ou des étoffes d'écorce d'arbre. Les cordages sont de feuilles de palmiers. La grossièreté des Nègres n'empêche pas qu'ils ne recherchent l'ornement dans leurs Canots. Ils ont l'art de les peindre en dedans & en dehors. Ils y mettent un grand nombre de Fétiches ou d'Idoles, qui sont ordinairement des épies de bled-d'Inde, des têtes sèches ou des museaux de lions, de chèvres, de singes & d'autres animaux. S'ils ont à faire un long voyage, ils suspendent à l'arrière une chèvre morte.

On peut juger, par la grandeur des Canots, quelle doit être celle des arbres du Pays, puisque les plus spacieux de ces Bâtimens ne sont composés que d'un seul tronc. On doit s'imaginer aussi quel est le travail des Nègres; pour abattre de si grands arbres & leur donner la forme nécessaire, avec de petits instrumens de fer, qui ne méritent que le nom de couteaux. On croiroit cet ouvrage impossible, si l'on ne sçavoit que ces arbres sont des cocotiers, c'est-à-dire, un bois tendre & poreux.

Lorsque l'arbre est coupé, de la longueur dont ils veulent faire leur Canot, ils le vuident autant qu'il leur est possible, avec leurs couteaux (54), & le vuident par degrés, jusqu'à l'épaisseur qu'ils se proposent de lui laisser. Ensuite ils le grattent, pour le rendre uni, avec de petits instrumens de leur propre invention. Le dehors n'est pas plus négligé que le dedans. Ils applatissent le fond; mais les deux côtés sont tellement arrondis, que l'espace entre les deux bords est un peu plus étroit & le ventre beaucoup plus large. L'avant & l'arrière sont allongés en pointe, & même un peu

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Fabrique des  
Canots. Lieux  
célèbres pour ce  
travail.

Produits  
Canots.

Prodigeuse  
grandeur des ar-  
bres dont ils sont  
composés.

(54) L'Auteur dit qu'ils sont courbés, mais il faut entendre apparemment de petites haches.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
D'où vient le  
nom de Canot.

courbés, pour la commodité de ceux qui veulent les tourner, ou les faire aborder au rivage.

Les petits Canots, que les Nègres appellent *Eken*, & les Portugais, *Almadies*, sont excellens à Commendo. Les meilleurs se font à *Ekk-Jekki*, qui se nomme autrement le Petit-Commendo. Le nom de Canots vient proprement des Indes Occidentales, d'où les Espagnols l'ont tiré; & les autres Nations l'ont reçu d'eux (55).

Leur vitesse en  
mer.

Artus observe, que tout légers que sont les petits Canots, ils avancent fort vite en mer; mais qu'ils sont si bas, que les Matelots ont la moitié du corps sous l'eau. Ils peuvent contenir sept ou huit personnes, assises l'une après l'autre; car deux n'y peuvent être de front. Chaque Nègre est assis sur une selle, & tient à la main sa rame, qui ressemble à nos pelles de four. Ils s'en servent avec tant d'adresse & de légèreté, que la vitesse d'une flèche ne surpasse pas celle d'un Canot, sur-tout dans les tems calmes; car ils sont peu capables de résister aux vagues. Aussi les Européens n'en peuvent-ils faire usage lorsque la mer est agitée. Mais les Nègres craignent peu d'être renversés. Ils savent redresser leur voiture, se dégager des flots & continuer tranquillement leur voyage (56).

Agriculture de  
la Côte d'Or.  
Choix des terres.

Bosman ne donne aux plus grands Canots que trente pieds de long & six de large. Ils contiennent, dit-il, environ la charge d'une Barque marchande, & servent aux Européens pour transporter leurs marchandises au long des Côtes. Le nombre des rameurs, ajoute-t-il, est depuis deux jusqu'à quinze; & lorsque le nombre passe deux, il est toujours impair, parce que dans ces grands Canots les rameurs sont toujours assis deux à deux, & qu'il en faut un pour gouverner (57).

A l'égard de l'agriculture & de l'économie domestique, les Nègres de la Côte d'Or sement leurs grains dans la saison des pluies. La terre seroit trop dure dans tout autre tems. Lorsque les pluies approchent, ils vont choisir, dans les champs & dans les bois, le terrain qui convient à leurs vûes; car il n'y a point de propriété pour les terres. Elles appartiennent au Roi, sans le consentement duquel personne n'a droit de semer ni de planter. Après avoir obtenu la permission, les Nègres sortent en troupes, pour aller défricher le fonds. Ils brûlent les ronces & les herbes, dont la cendre sert de fumier. Ensuite, ayant ouvert la terre à la profondeur d'un pied, avec une sorte de beche, qu'ils appellent *Koldon*, ils la laissent reposer dans cet état pendant huit ou dix jours, pour laisser le tems à leurs voisins de finir aussi leurs préparatifs. Alors ils s'assemblent, le premier jour du Fétiche, qui est leur Sabbat ou leur Dimanche. Ils délibèrent ensemble sur l'ordre qui doit être observé pour semer. Le champ du Roi est celui par lequel on commence. Après quoi, chacun retourne au sien, donne une nouvelle forme à la terre, & sème enfin son miller ou son maiz.

Le travail com-  
mune par celles  
du Roi, & le  
reste en com-  
mun.

C'est le jour même du Fétiche, en sortant de leur Assemblée, qu'ils sèment ordinairement le champ du Roi ou du Gouverneur. Leur unique salaire consiste en plusieurs pots de vin de palmier & quelques chevreaux, qu'il envoie, suivant le nombre des Laboureurs. Ils finissent leur travail par des

(55) Artus, p. 71. & Baudot, p. 266.

(56) Artus, *ubi sup.*

(57) Bosman, p. 129.

chants  
abond  
autant  
présen  
jusqu'à

Leur  
qu'ils s  
de bois  
dans ce  
sarcen  
le grai

Aussi  
n'ont p  
payent  
verneu  
cinq ou  
& qui l

Des  
& aux  
leur m  
des lie  
rain se  
miller  
jamais

Les  
leurs g  
Marché  
& dans  
nairem  
ré. Les  
laisse a  
ron. V  
Corse.  
di, qui  
campag  
goût en  
de la c  
grands  
tent de  
sont ch  
guette  
comme  
dent ce  
partie p

(58) I

(59) I

(60) I

chants & des danses à l'honneur du Fétiche, pour obtenir de lui une moisson abondante. Le jour suivant ils ensemencent le champ de leurs voisins avec autant de zèle que celui du Roi. Ce service est récompensé par les mêmes présens & suivi de la même fête. Ils continuent ainsi de travailler en corps, jusqu'à ce que tous les champs soient ensemencés.

Leur grain croît si vite, qu'ils voient bien-tôt le fruit de leurs peines. Lorsqu'ils apperçoivent un épi qui commence à se former, ils élèvent une cabane de bois au milieu du champ, ils la couvrent de paille, & mettent leurs enfans dans ce lieu pour veiller à la sûreté de leur moisson, contre les oiseaux. Ils ne s'arcent jamais les terres. L'herbe y croît librement & tombe sous la faux avec le grain.

Aussi-tôt qu'ils ont fait la moisson, ils en vendent une partie à ceux qui n'ont pas pris la peine de semer. C'est avec le produit de cette vente qu'ils payent leurs taxes au Souverain. Elles ne sont pas fixées. Chacun porte au Gouverneur de la Ville ce qu'il croit suffisant. Le Gouverneur, après avoir recueilli cinq ou six *Bendas* d'or (58), les porte au Roi, qui les reçoit avec (59) bonté, & qui lui marque par ses caresses s'il est satisfait du présent.

Des Marchais observe qu'il ne faut pas plus de huit jours au riz, au maïs & aux autres grains du Pays, pour sortir en herbe; & qu'ils parviennent à leur maturité dans l'espace de trois mois. Il ajoute que les Nègres choisissent des lieux élevés pour y semer le maïs, parce que ce grain demande un terrain sec, qui ne soit pas sujet aux inondations. Au contraire, le riz & le millet demandent des terres basses & humides; & le riz, sur-tout, ne croît jamais mieux qu'après avoir été couvert d'eau (60).

Les Habitans de la Côte d'Or trouvent toujours facilement à se défaire de leurs grains & de leurs denrées, parce que dans tous les Villages il y a des Marchés régulièrement établis. La monnoie courante est de la poudre d'or; & dans quelques Cantons, les *Bujis* ou les *Kowris*. Ces Marchés sont ordinairement au milieu des Villages. Chaque marchandise a son quartier séparé. Les prix sont fixés par les Officiers du Roi: police admirable & qui ne laisse aucun lieu à la confusion. Les Marchés se ressemblent dans chaque Canton. Villault nous a décrit celui de Fredericksbourg, & Barbot celui du Cap-Corfe. Ils se tiennent tous les jours de la semaine, à l'exception du Mercredi, qui est le jour du repos. Aussi-tôt que le jour paroît, les Nègres de la campagne apportent d'abord des cannes de sucre, en petites bottes; & le goût en est si général, qu'elles sont bien-tôt achetées. Ensuite, les femmes de la campagne paroissent avec des fruits & des racines. Les unes ont de grands paniers, remplis d'oranges, de citrons & de melons. D'autres apportent des *Bananes*, des *Bakkovens*, des *Patates*, des *Ignames*, &c. d'autres sont chargés de grains, tels que du millet, du riz, du maïs & de la malaguette; d'autres ont de la volaille, des œufs, de la pâtisserie, & d'autres commodités utiles à la vie. Ce n'est pas seulement aux Nègres qu'elles vendent ces marchandises; les Vaisseaux de l'Europe (61) en achètent une grande partie pour leur provision.

(58) Dix ou douze onces d'or.

(59) Artus, p. 67. & suiv.

(60) Des Marchais, Vol. I. p. 331. & suiv.

(61) D'autres Voyageurs mettent entre ces denrées, du tabac de la production du Pays.

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Avec quelle  
promptitude les  
grains y crois-  
sent.

Marchés réguliers,  
& leur poli-  
ce.

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Industrie des  
femmes du Pays.

Les femmes du Pays entendent également l'art de vendre & d'acheter. Leur industrie surpasse l'idée qu'on pourroit s'en former. Elles viennent chaque jour au Marché, de cinq ou six lieues, chargées comme des jumens ; souvent avec un enfant sur le dos, & un fardeau de grain ou de fruit sur la tête. Après avoir vendu toute la marchandise qu'elles apportent, elles achètent du poisson, des merceries de l'Europe, & d'autres commodités, avec lesquelles elles retournent aussi chargées qu'elles sont venues. Les merceries qu'elles achètent sont ordinairement de la toile, des couteaux, des colliers de verre, des miroirs, des brasses, &c. Les Nègres intérieurs étant passionnés pour le poisson, elles le vont quelquefois revendre à deux cens milles dans les terres (62).

Nul droit dans  
les Marchés.

Les Marchés des Nègres sont exemts de toutes sortes de droits ; mais si les gens de la campagne rencontrent, en chemin, quelque chose qu'ils aient choisi pour leur Fétiche, ils lui présentent une petite partie des marchandises qu'ils apportent.

Vente du vin  
de palmier.

A midi, on voit arriver les Marchands de vin de palmier, qui apportent cette liqueur dans des pots de différentes grandeurs. Les uns sont chargés d'un seul pot, d'autres de plusieurs, suivant le succès qu'ils ont eu pendant la nuit dans leur travail. Ils n'arrivent qu'à midi, parce que les affaires du Commerce étant alors finies avec les Européens, ils trouvent les Nègres & les Matelots de l'Europe également disposés à se réjouir pendant le reste du jour. Mais lorsqu'ils voient rouler l'or avec plus d'abondance, ou que le nombre des buveurs leur paroît augmenté, ils font monter ordinairement le prix de leur liqueur au double. Ils ne viennent au marché qu'avec deux ou trois zagaies à la main, parce qu'on les oblige, à leur arrivée, de laisser leurs autres armes à l'entrée de la Ville ; mais elles leur sont rendues fidèlement lorsqu'ils en sortent.

On apporte aussi, sur le rivage des Villes, du vin de palmier des autres Cantons, dans des Canots qui arrivent le soir. Comme tout le monde est alors délivré du travail ou des affaires, le débit en est fort prompt (63).

Le tabac se vend en feuilles, que les Nègres font sécher eux-mêmes, & qu'ils fument dans cet état, sans avoir eu jusqu'à présent l'industrie de les mettre en rouleau (64).

Manière de peser  
l'or.

Après le Marché, qui finit ordinairement vers trois heures, on voit les femmes de la campagne retourner gaiement à leurs Villages, en chantant & se réjouissant sur les chemins. Elles n'ont jamais d'inquiétude pour le crédit, car les Nègres ne le connoissent point, & veulent toujours être payés comptant. Si ce qu'ils achètent ou ce qu'ils vendent est peu considérable, ils pesent l'or sur le bout du petit doigt. S'il est question d'une plus grosse somme, ils emploient des balances. Au lieu de poids, ils ont certains grains rouges, qu'ils appellent *Takous*, chacun du poids d'environ deux liards, avec lesquels ils pesent fort exactement un marc d'or. Leurs balances sont deux petites pièces de cuivre, de la grandeur d'un écu, suspendues, comme les nôtres, aux deux bouts d'un petit bâton, avec un nœud de fil au milieu,

(62) Arrus, *ubi sup.* p. 36. Villault, p. 171. & Barbot, p. 269.

(63) Arrus, p. 37.

(64) Villault, p. 171.

pour y passer le ponce & les soutenir. Quelques riches Marchands ont des balances d'or (65).

La monnoie courante, dans les Marchés, consiste en poudre d'or, ou en petits lingots, nommés *Krakra*, qui sont en usage sur toute la Côte, excepté dans le Canton d'Akra, où, pour les petites marchandises, on se sert d'une (66) sorte de grosse épingle de fer, avec un demi-cercle à l'extrémité. Artus fait entendre que ces épingles étoient la monnoie de Mina & de toute la Côte, en 1600, & que les Nègres (67) n'en connoissoient pas d'autre. Il observe aussi que les *Krakras* sont de petits lingots quarrés, chacun d'un scrupule ou d'un grain, qui ont été inventés par les Portugais de Mina pour la commodité du Commerce; car il ne se faisoit d'abord que par des échanges (68).

Les Nègres ont d'autres Marchés, qui ressemblent à nos Foires & qui ne se tiennent que deux fois l'an. Tous les Habitans du Pays s'y rassemblent; car le tems en est si bien réglé, que jamais ils ne tombent aux mêmes jours. On y porte toutes les marchandises qui s'achètent des Européens au long de la Côte, pour les distribuer de-là dans l'intérieur des terres (69).

C'est dans ces Assemblées qu'on voit éclater particulièrement la passion des Nègres pour la danse. Elle est si générale, sur-tout parmi les femmes, qu'au moindre son d'un Instrument, ou même de la voix, on leur voit quitter leurs plus pénibles exercices & se mettre aussi-tôt à danser. C'est un usage immémorial, pour la plus grande partie des Habitans d'une Ville ou d'un Village, de se rassembler tous les jours au soir sur la Place publique, pour danser, chanter, & se réjouir l'espace d'une heure avant que de se mettre au lit. Ils se parent alors de leurs meilleurs habits. Les femmes, qui sont toujours les plus ardentes, portent aux pieds quantité de grelors. Les hommes ont à la main de petits éventails (70), d'un bout de queue d'éléphant ou de cheval, assez semblables pour la forme aux gros pinceaux de nos Peintres, mais dorés aux deux bouts. L'heure ordinaire de leurs rendez-vous est le coucher du soleil. Leur musique est composée de cornets, de trompettes, de rambours, de flutes & d'autres Instrumens.

Les hommes & les femmes, qui sont disposés à danser, se partagent en couples, l'une vis-à-vis de l'autre, comme dans nos contredanses, & formant ensuite une danse générale, ils s'abandonnent à toutes sortes de sauts, de gestes & de contorsions ridicules. Ils avancent les uns vers les autres, ils reculent, ils frappent la terre du pied, ils baissent la tête en passant l'un près de l'autre & prononcent quelques mots; ils font claquer leurs doigts, ils secouent leur éventail. Leurs mouvemens sont tantôt vifs, tantôt lents, tantôt accompagnés d'une voix basse & tantôt d'un cri. Enfin c'est un désordre, qui n'est pas sans méthode, puisqu'il se renouvelle avec une exacte imitation, & que chacun paroît fort bien instruit des pas & des attitudes qui conviennent à chaque danse.

Artus & Villault ajoutent qu'ils se frappent alternativement l'épaule avec

(65) Barbot, p. 269.

(66) Villault, p. 172.

(67) Barbot, *ubi sup.*

(68) Il paroît que les Bujes ou les Kowris

n'étoient point alors en usage.

(69) Artus, *ubi sup.*

(70) Artus dit, une queue de cheval; Bar-

bot, d'éléphant, & Villault l'une ou l'autre.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Monnoie courante.

Foires des Nègres.

Danses & mouvemens de ces Nègres.

Description de la danse des Nègres.





lui un coutelas recourbé. Sur la tête, il avoit un bonnet orné des cranes de plusieurs ennemis qu'il avoit tués de sa propre main, & couvert de fort belles plumes. Ses jambes & ses bras étoient parfemés de plaques d'or; & dans les mains, il portoit deux petits éventails de crin de cheval.

Il entra dans la Cour du Général Danois au bruit d'une infinité d'acclamations. Les hommes de sa suite se posterent en haie d'un côté, & les femmes de l'autre. Le tambour & les trompettes firent retentir leurs Instrumens à son passage. Ensuite les deux haies de ses gens, qui s'étoient écartées l'une de l'autre, commencerent à se rapprocher, & se retirèrent avec des mouvemens fort justes & fort réglés. Cet exercice militaire dura l'espace d'un quart-d'heure. Enfin le Prince mettant ses deux éventails entre les mains d'un Esclave, prit un dard, & feignit de le jeter à ses femmes, qui firent mine aussi de lui lancer les leurs. Mais les Esclaves qu'il avoit autour de lui le couvrirent aussi-tôt de leurs boucliers. Après avoir renouvelé le même jeu plusieurs fois, il mit la main à l'épée, & courut vers les femmes, qui vinrent au-devant de lui d'un air ferme, armées de petits bâtons. Les Esclaves qui avoient des épées se jetterent dans la mêlée, en feignant de frapper de toutes leurs forces. Il s'éleva un grand cri, & telle fut la fin de la danse.

Le Général traita l'Assemblée avec de l'eau-de-vie. Cette fête (76) ne couta pas moins de cinq mille mares d'or au gendre du Roi de Fétu. Du Fort, il se rendit à la maison du Chef des Nègres de Frederickstbourg, où il demeura le jour suivant jusqu'à midi (77).

En 1682, Barbot fut traité dans le même lieu par les Nègres, aux frais du Général Danois. Les circonstances de la fête furent les mêmes. Après un repas somptueux, les Facteurs Européens se rendirent dans le cabinet du jardin, qui étoit environné de beaux orangers. A peine y furent-ils assis, qu'ils virent paroître autour d'eux une centaine de Nègres, armés comme en guerre, mais bizarrement ornés de chapeaux & de bonnets de peaux d'éléphans & de crocodiles, de coquilles rouges, de queues de cheval, de chaînes de fer, & la moitié du corps blanchi; ce qui les rendoit semblables à des diables plutôt qu'à des hommes. Ils commencerent par un bruit effroyable, en choquant leurs boucliers l'un contre l'autre, faisant feu de leurs mousquets & baissant la tête jusqu'à terre.

Après ce feint combat ils se retirèrent à quelque distance, pour faire un concert de musique à leur manière. Dans l'intervalle, les concubines du Général & celles des autres Facteurs du Fort Danois, accompagnées des Dames de la Ville des Nègres, vinrent faire la révérence au Général, qui leur offrit une collation de fruits, du vin de France, du vin de palmier, de rum & d'eau-de-vie. Pendant cette nouvelle fête, les Nègres armés recommencerent leurs mouvemens guerriers, dansant & faisant leurs esmarmouches en cadence, frappant de leurs coutelas sur leurs boucliers, tandis que d'autres redoubloient le feu de leurs mousquets, sautoient, se jetoient à terre, & s'agitoient comme des furieux ou des possédés.

Les Dames Nègresses eurent leur tour, & firent éclater leur adresse &

(76) L'Auteur évalue cette somme à seize mille livres sterling.

(77) Villault, p. 219. & suiv. Labat l'a

copié presque mot pour mot, dans le Voyage du Chevalier des Marchais, Vol. I. p. 306.

& suivantes.

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

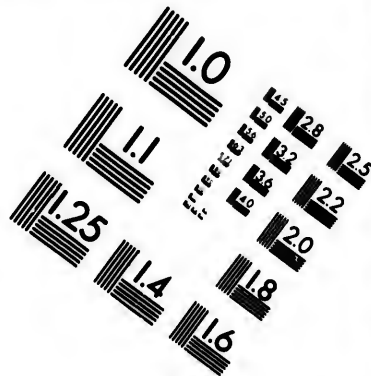
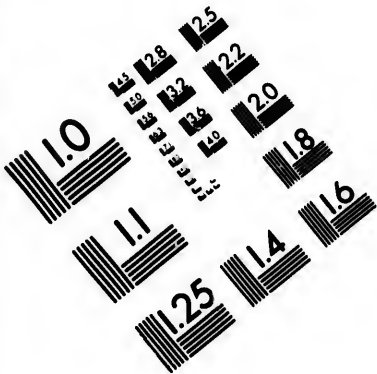
Entrée des Acteurs dans la cour du Général Danois.

Combat simulé.

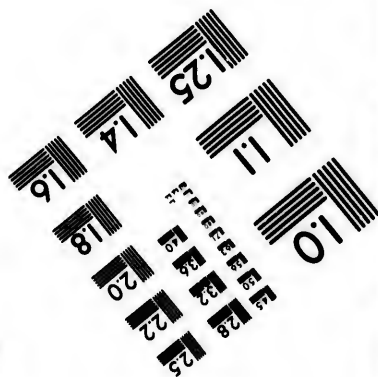
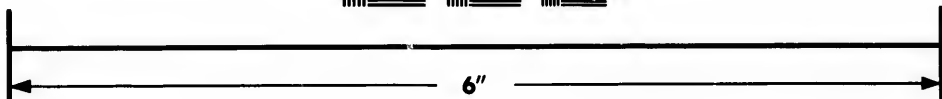
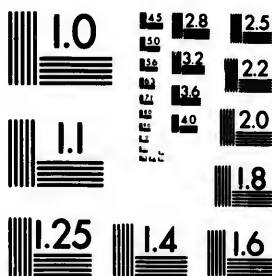
Dépense de cette fête.

Autre fête donnée à Barbot par les Nègres.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

18  
20  
22  
25  
28  
32  
36  
40

10  
15  
20  
25  
30  
35  
40

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Leur légèreté à la danse. D'un autre côté, l'artillerie du Fort se faisoit entendre sans relâche. Cet agréable amusement dura jusqu'au soir. La Compagnie retourna au Fort sous l'escorte des Nègres armés, qui se divisèrent pendant la route en deux Compagnies, chacune avec ses Commandans, ses tambours, ses trompettes & les Enseignes. A l'entrée du Fort, elles se rangèrent en ordre de bataille, pour faire passer l'Auteur entre les deux fronts, & recommençant leur danse, qui dura jusqu'à minuit, elles ne se séparèrent que pour conduire, l'une ses Officiers jusqu'à la Ville de Manfro, l'autre les Enseignes Danoises, qu'on leur avoit prêtées, & qui furent remises fidèlement dans le Fort. Le Général leur fit distribuer du vin & de l'eau-de-vie. Cette fête, dit l'Auteur, lui coûta cinq *bondes* d'or, qui reviennent à quarante livres sterling (78).

Différentes mu-  
siques des Nè-  
gres.

La musique des Nègres est fort variée dans ces occasions. Artus parle de petits bassins de cuivre, sur lesquels ils frappent avec de petites baguettes; de leurs tambours, qui ne sont que des troncs de bois creusé, & couverts de peaux de chèvres; de diverses sortes de cresselles; & d'un Instrument qui ressemble à la harpe, monté de six cordes de roseaux, qu'ils touchent avec les deux mains (79).

Leurs Instru-  
mens.

Barbot nomme des bassins, des tambours, des cornets, des cresselles, un Instrument à six cordes, qu'il appelle guitare; des flutes & des flageolets de roseaux, qui rendent beaucoup de son (80).

Villault ne parle que de trois Instrumens: une sorte de tambour; une canne à plusieurs trous, qui a l'apparence d'une flûte; & l'Instrument à six cordes, qui tient assez de la guitare (81).

Bosman dit que leurs Instrumens de musique sont en fort grand nombre; mais il n'en cite que trois, dont il donne la description. Le premier est leur cornet, ou leur trompette, qui est composée d'une dent d'éléphant. Il s'en trouve qui pèsent plus de trente livres. Elles sont ornées de plusieurs figures d'hommes & d'animaux, mais si mal dessinées, qu'on ne distingue pas facilement les especes. Au plus petit des deux bouts est un trou carré, qui sert à souffler. Le bruit en est fort étrange. Cependant, à force d'exercice & d'habitude, les Nègres trouvent le moyen d'en régler les sons par une sorte de mesure. Quelquefois ils y apportent tant d'art, que s'ils ne rendent pas leur musique agréable, ils ne mettent pas du moins les Européens dans la nécessité de se boucher les oreilles, comme Focquenbrog le faisoit soigneusement.

Ressource des  
Européens con-  
tre les mauvais  
sons.

Leur second Instrument est le tambour; mais Bosman leur en donne dix sortes. Le plus grand nombre est composé d'un tronc d'arbre creux, couvert, d'un côté, d'une peau de mouton ou de chèvre, & tout ouvert de l'autre. Ils les placent à terre, comme nos tymballes, ou les portent suspendus, avec le secours d'une corde (82), qu'ils se passent autour du col. Pour battre, ils ont de longues baguettes, de la forme d'un marteau, & quelquefois un bâton droit, qu'ils tiennent simplement à la main. Mais, de quelque maniere

(78) Barbot, p. 276.

(79) Artus, p. 89.

(80) Barbot, p. 275.

(81) Villault, p. 217.

(82) Barbot ne leur donne qu'une sorte de tambours, qu'ils battent de deux ou trois façons différentes.

Instrumens Musicaux de la Côte d'Or.



soit en-  
Compa-  
ent pen-  
ns, les  
se ran-  
fronts,  
arèrent  
l'autre  
remises  
e l'eau-  
ienent

parle de  
ertes; de  
le peaux  
ressem-  
les deux

elles, un  
olets de

ne canne  
cordes,

ombre ;  
est leur  
. Il s'en  
s figures  
pas faci-  
qui sert à  
& d'ha-  
sorte de  
pas leur  
s la né-  
oigneu-

onne dix  
ouvert ,  
autre. Ils  
is, avec  
autre, ils  
efois un  
maniere

e sorte de  
u trois fa-

qu  
pa  
m  
il  
en  
fu

P  
er  
le  
ch  
p

c  
ti  
fo  
n

n  
&  
n  
a  
b

L

l  
P  
c  
o  
n  
n

f  
q  
l  
a  
n

w

qu'ils s'y prennent, ils en tirent un horrible bruit, qui est encore augmenté par les cornets, dont les tambours sont ordinairement accompagnés. Il ne manque rien pour en faire un bruit infernal, lorsqu'ils y joignent, comme il arrive presque toujours, celui d'une pièce creusée de fer, sur laquelle un enfant frappe à grands coups avec une pièce de bois. Ce détestable carillon surpasse encore les tambours & les cornets réunis.

Ils ont inventé depuis peu une sorte de petits tambours, couverts d'une peau des deux côtés, & de la forme d'un horloge de sable. Le bruit qu'ils en tirent ressemble, dit Bosman, à celui que les enfans de Hollande font les jours de fête, avec leurs pots (83). Seulement, comme les Nègres attachent des chaînes de fer au col de leur Instrument, il y a quelque différence pour le son.

Leur troisième espèce est une pièce creusée de bois, longue de huit pouces, & large de quatre, qui est traversée par une autre pièce de la même matière, mais solide, au long de laquelle s'étendent cinq ou six cordes; de sorte qu'il a quelque ressemblance avec la harpe ou l'Instrument des Grecs modernes. La Côte d'Or n'en a aucun dont le son ait tant d'agrément (84).

Artus observe (85) que dans les grandes Assemblées, où tous leurs Instruments se réunissent pour former une espèce de concert, ils gardent les tems & les mesures. Si l'on en croit Villault, cette mélodie, accompagnée des mouvemens de la danse (86), produit un effet assez agréable. Bosman (87), au contraire, & Barbot après lui, la représentent comme un charivari barbare, qui n'a rien que de choquant pour les oreilles (88).

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Tambour nouvellement inventé.

Différens jugemens sur cette musique.

## §. V.

*Maladies, Médecins, Remedes, Mort & Enterrement des Nègres.*

QUOIQUE l'air & le séjour de la Guinée soient fort mal-sains pour les Européens, les Habitans naturels du Pays sont sujets à peu de maladies. Ils sont d'une constitution si forte, que blessés ou malades ils font peu d'attention à leur santé. Ils ne se rendent pas moins à leurs exercices ordinaires, sans faire attention si leurs blessures tournent en ulcères, ou s'ils sont menacés d'en conserver la cicatrice. Les maladies les plus communes sur la Côte d'Or, sont celles qui portent parmi nous le nom de vénériennes, les chancres, les vers, les maux de tête & les fièvres malignes.

Les Nègres n'ont pas d'autres remedes contre les maux vénériens, que la farspareille en décoction. Ils reçoivent des Vaisseaux Hollandois une grosse quantité de ce bois, qui leur sert aussi pour les chancres & les vers. Contre les maux de tête, ils emploient des cataplasmes de différentes herbes, qu'ils appliquent sur les oreilles du Malade. Ce remede fait lever de petites tumeurs (89). Ils les scarifient avec de petits couteaux fort pointus, & met-

Maladies les plus communes.

Maux vénériens.

Maux de tête.

(83) L'Auteur suppose qu'on est instruit des usages de sa Patrie.

(84) Bosman, p. 138.

(85) Artus, p. 89.

(86) Villault, p. 217.

(87) Bosman, *ubi sup.*

(88) Barbot, p. 276.

(89) Artus semble croire que ces tumeurs sont une maladie particulière, qui n'est pas l'effet du cataplasme.



NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

tent sur les plaies une sorte de terre blanche, qui les sèche & les ferme. Mais la cicatrice de leur visage. Comme on voit un grand nombre de Nègres qui portent de ces marques au visage, l'Auteur est porté à croire qu'ils sont fort sujets à la migraine (90).

Remède des  
Nègres.

Des Marchais dit que pour le même mal ils se ferment la tête autant qu'ils peuvent avec une corde, & que dans la chaleur comme dans le tremblement de la fièvre ils se baignent dans l'eau froide. S'ils croient s'apercevoir qu'ils aient trop de sang, ils se blessent d'un coup de couteau, sans distinction d'aucune partie du corps, & laissent couler leur sang aussi long-tems qu'ils le jugent nécessaire. Ils lavent ensuite la blessure avec de l'eau froide & la couvrent de quelque morceau de linge (91).

Colique, & les  
remèdes.

Les Nègres ne sont pas si souvent attaqués de la colique & du flux de ventre que les Européens. Leur remède, pour la première de ces deux maladies, est de boire, matin & soir, pendant plusieurs jours, une grande calabaïse de jus de limon, mêlé de poivre de Guinée. On s'imagineroit, dit l'Auteur, que ce remède est ce qu'il y a de plus contraire aux besoins du Malade, si l'on ne sçavoit que les Médecins de France ordonnent la limonade pour les coliques néphrétiques. Les Européens, qui se trouvent ici attaqués du même mal, ont aussi leurs remèdes, tels que l'art & l'expérience les a fait croire utiles. C'est de ne pas dormir ou se coucher sur la terre; de se tenir chaudement; d'éviter les rosées du matin & du soir; de s'interdire l'usage de l'eau de fontaine, du jus de limon, & de toutes sortes d'acides. Il en faut conclure que le punch, dont les Anglois de Guinée usent si volontiers, leur est absolument contraire, & que c'est peut-être l'excès de cette liqueur qui en fait périr un si grand nombre. Les drogues éprouvées pour la colique, sont quatre ou cinq gouttes de baume de soufre, dans une petite quantité d'eau-de-vie. Elles procurent une sueur salutaire, après laquelle on saigne le Malade, & deux jours après on le purge doucement. On fait prendre aussi tous les matins un peu de confectiion-d'hyacinthe & d'Alkerme. On donne par intervalles de bons cordiaux, & l'on ordonne sur-tout d'éviter tous les excès de vin & d'eau-de-vie. L'Auteur recommande à cette occasion la recette qu'il observoit lui-même, & qui soutint constamment sa santé. Il portoit, nuit & jour, sur l'estomac, une peau de lièvre bien préparée. Quoiqu'elle lui procurât des sueurs surprenantes, elle hâtoit beaucoup sa digestion. Il ne prenoit jamais d'eau-de-vie & de liqueurs fortes à jeun; usage pernicieux, dit-il, qui n'est que trop commun en Guinée parmi les Européens. S'il buvoit un verre de liqueur, ou de cette espèce de bière que les Nègres appellent *Poyton*, ou *Peta*, c'étoit toujours une heure après avoir mangé. Cette méthode lui conserva l'estomac fort sain.

Autre remède.

Un autre remède pour les coliques de Guinée, est le poids d'un demi-louis d'or de bon orviétan, dans quatre ou cinq gouttes d'huile anisée. On y joint des lavemens deterifs, avec de la poudre de café & dix gouttes d'huile anisée. Mais il est d'une extrême importance d'éviter le froid (92), sur-tout pendant la nuit.

(90) Artus, p. 90.

(91) Des Marchais, Vol. I. p. 326. Ar-

tus, *ubi sup.*

(92) Barbot, p. 277.

Suivant Des Marchais (93), les Nègres n'ont pas d'autre remède pour la colique que pour le mal de tête; c'est-à-dire, qu'ils se ferment l'estomac avec une corde. Les ligatures, dit-il, font une grande partie de leur chirurgie. Ils sont fort tourmentés des vers, sur-tout à Mina (94); tandis que trente lieues plus loin cette maladie est à peine connue. Les Hollandois y firent d'abord peu d'attention, parce que leurs premiers Navigateurs eurent le bonheur de s'en garantir. D'ailleurs, elle ne se déclare pas tout d'un coup. Souvent, ils ne s'en apperçoivent que pendant leur retour, ou lorsqu'ils ont pris terre en Hollande, & quelquefois même l'espace d'un an après leur arrivée. Il se trouve des Hollandois qui n'en sont jamais atteints, quoiqu'ils aient fait plusieurs fois le même voyage.

Les Anciens nous ont laissé plusieurs observations sur les vers dont les Africains sont affligés. Ils n'ont pas douté que ce ne fussent des vers réels; mais ils ne se sont pas expliqués sur leur nature, ni sur les causes de leur génération dans le corps humain. Les Médecins Grecs & Ethiopiens ont représenté particulièrement cette maladie comme Epidémique, sans dire un seul mot de son origine. D'un autre côté, quelques Médecins modernes nient absolument les vers. Mais leur opinion se trouve réfutée par l'expérience.

Il n'y a point de Canton, sur la Côte d'Or, où cette vermine fasse plus de ravage qu'à Mawri. Celui d'Akra, du moins, en est (95) presque exempt. Ce qu'il y a d'étrange, c'est de ne la voir régner qu'en Afrique, & dans une autre Partie du Monde (96) que Linschoten a nommée. Elle n'est connue, dit-il, dans aucune Isle des Indes Orientales & Occidentales, ni à la Chine, au Brésil, ni même dans l'Isle de S. Thomas, qui est l'endroit le plus mal-sain de l'Univers.

Les Nègres apportent plusieurs causes du mal qui les afflige, mais incertaines, parce qu'elles sont mal expliquées. Les uns l'attribuent à l'excès de leur incontinence; d'autres, à l'usage trop fréquent d'une certaine espece de poisson, dont plusieurs se privent même par cette raison; d'autres, à la qualité de l'eau qu'ils boivent & dans laquelle ils se baignent; d'autres, aux propriétés du terroir & du climat; enfin, d'autres au vin de palmier, & à l'espece de pain ou de pâte qu'ils appellent *Kanki*. Mais ces conjectures paroissent d'autant plus douteuses, que ceux qui évitent l'excès de ces aliments, ou ces usages, ne sont pas plus heureux à se garantir des vers.

L'opinion la plus probable est celle qui les attribue aux mauvaises qualités de l'eau. L'Isle d'Ormuz, qui est le Pays dont parle Linschoten, y est sujette par la même cause. Ce fameux Voyageur ajoute que ceux qui veulent s'en garantir sont forcés de ne boire que de l'eau fraîche, & que leurs plongeurs la tirent du fond de la mer, à dix-huit brasses de profondeur. Cependant Artus rend témoignage qu'un grand nombre de Nègres & d'Européens, qui

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Vers qui tourmentent les Nègres.

\* Différentes opinions sur ces vers.

Cause que les Nègres en apportent.

Opinion la plus probable.

(93) Des Marchais, *ibid.*

(94) Barbot dit que les Nègres appellent cette maladie *Ikkon*. Tout ce que lui & Villault disent d'ailleurs sur ce sujet, est tiré presque uniquement d'Artus.

(95) Barbot la représente très-commune

sur la Côte de Cormantin & d'Apam. Il dit que la pureté de l'air en exemte Akra.

(96) C'est Ormuz. Mais Linschoten se trompe, lorsqu'il prétend que les vers ne sont pas connus au Levant & dans les Indes Occidentales.

NIGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Sentiment de  
Villault.

ne buvoient que de l'eau sur la Côte d'Or, se sont heureusement préservés des vers (97).

Villault, qui étoit Médecin, prétend que la cause la plus apparente de cette maladie est la rosée du soir, dont il attribue la malignité aux vents de mer. Elle est si froide, que les Nègres sont obligés, en se couchant, d'entretenir du feu à leurs pieds pendant toute la nuit. L'expérience a vérifié d'ailleurs, que rien ne contribue tant à la santé, dans ce Pays, que le soin d'éviter l'air du soir & de s'entretenir dans une chaleur modérée. Les mauvaises qualités de l'eau, dit le même Ecrivain, peuvent avoir quelque part à la génération des vers : mais ils viennent principalement de celles des vents & de la pluie. C'est aux mois de Juillet & d'Août qu'ils paroissent en abondance, & ces trois mois sont ordinairement la saison des pluies. Chaque goutte de pluie est ici de la grosseur des plus gros pois. Pour peu qu'on ait été mouillé & qu'on se laisse sécher la pluie sur le dos, non-seulement les habits pourrissent dans l'espace de huit jours, mais on est sûr d'être attaqué des vers, ou de quelqu'autre maladie dangereuse.

Expérience qui  
le confirme.

L'Auteur se confirma dans son opinion par une expérience fort simple. Il exposa un morceau de chair à la rosée du soir & à la pluie. Le lendemain, aulli-tôt que le soleil eut lancé ses premiers rayons, il reconnut que tout s'étoit changé en vers (98).

De ces vers de chair, les uns sont fort grands & d'autres plus petits. Les derniers ne sont que de l'épaisseur d'un cheveu, & n'ont guères plus d'un demi-pied de long. Il s'en trouve néanmoins d'un pied, & même d'une aune; mais ceux-ci sont fort rares (99).

Description de  
la maladie des  
vers.

La douleur que les vers causent est insupportable. Un malheureux Nègre, qui est affligé de ce mal, ne peut ni marcher ni se tenir debout. Il ne trouve pas plus de repos à s'asseoir ou à se coucher. On voit des Malades, qui deviennent fous & furieux, & qu'on est forcé de lier. La maladie se déclare par divers symptômes. Quelquefois, c'est un tremblement de fièvre froide. A d'autres, c'est l'ardeur la plus brûlante. Dans quelques-uns, les vers paroissent par de petites pustules; dans d'autres, par de petites taches rouges, qui ressemblent à la morsure d'une puce. Souvent, ils se montrent dans une grosse tumeur, où leur forme est visible. Quelquefois aussi ils sortent par des ulcères & des charbons. Il n'y a point de parties du corps où ils ne puissent se former. Mais ils s'engendrent ordinairement dans les plus charnues. La première précaution, pour ceux qui croient en être atteints, est de s'abstenir de toute sorte de mouvement & d'exercice, sur-tout si c'est aux pieds qu'ils en sont menacés. Ils doivent aussi se garantir soigneusement du froid. Les incisions & les fomentations seroient inutiles pour hâter la sortie des vers. Ils s'ouvrent eux-mêmes un passage, avec moins de danger.

Manière de tirer  
les vers.

Lorsqu'ils sortent assez pour donner quelque prise, on se hâte de les rouler autour d'un petit bâton, dans la crainte qu'ils ne rentrent. Chaque mouvement qu'ils font pour sortir est accompagné d'un jus fort virulent. Mais cette opération demande beaucoup d'adresse & de soin; car si l'on fait vio-

(97) Artus, *ubi sup.* p. 102. & suiv.

(99) *Ibid.*

(98) Villault, p. 212. & suiv.

lence au ver en le roulant, & qu'il arrive malheureusement de le rompre, l'enflure augmente, devient plus dangereuse, & souvent mortelle (1).

Quelquefois, après avoir tiré entièrement un ver, il s'en présente un autre à la même ouverture. On voit des Nègres qui sont attaqués de dix ou douze vers à la fois dans différentes parties du corps, & qui souffrent par conséquent de mortelles douleurs.

Les grands vers ont quelquefois plus d'une brasse de long. Leur grosseur ordinaire peut être comparée à celle d'une grosse corde de violon. Quelques-uns sont plus petits, & de la grosseur seulement d'une éguillée de soie.

Les Nègres n'emploient pas de remèdes contre les vers. Ils les laissent sortir librement, & lavent ensuite la plaie avec de l'eau de mer. Linschoten est persuadé, dit-il, qu'il n'y a point au monde de maladie plus horrible & plus douloureuse. Alfananan nous apprend là dessus (2) qu'elle est appelée par quelques-uns *la maladie des bœufs*, parce que ces animaux y sont sujets. Il leur croît des vers entre la chair & la peau, où ils s'étendent jusqu'à ce qu'ils trouvent un passage. Il n'y a point d'autre remède que des purgations fréquentes. Lorsque le ver est sorti, on frotte la plaie avec du beurre frais, mêlé d'un peu de sel (3).

Villault donne des préservatifs. C'est de se tenir les pieds fort secs; de changer d'habit aussi-tôt qu'on est mouillé; de ne pas dormir sur la terre & d'éviter la rosée du soir; de se couvrir soigneusement l'estomac, & de se tenir le corps chaud; de s'abstenir du commerce des femmes; de prendre souvent de la confectiion-d'alkermes; d'hyacinte ou de *Clary*; enfin, de se garantir de la pluie, que les Nègres redoutent effectivement comme la peste. Villault parle d'une personne de sa connoissance, qui, ayant passé dix-sept ans dans le Pays, ne se ressentit de cette fâcheuse maladie que la première année, parce qu'il avoit d'abord négligé les précautions (4).

Quoiqu'Artus donne aux Nègres une insensibilité pour les maux d'autrui, qui leur fait abandonner leurs plus proches parens (5) sans aucun secours, Bosman assure qu'ils prennent assez de soin des malades. Comme ils appréhendent beaucoup la mort, ils prennent tous les soins imaginables pour la prolongation de leur vie. S'ils avoient, dit agréablement l'Auteur, les mêmes idées des Parques que les Grecs & les Latins (6), il ne faut pas douter qu'ils n'en fissent leurs principales Divinités, & qu'ils ne chargeassent leurs Autels de victimes & d'offrandes.

Artus assure (7) qu'ils n'ont ni Médecins pour leur prescrire des remèdes, ni Chirurgiens pour les opérations, & qu'ils périroient tous de leurs maladies, s'ils ne recevoient quelque secours des Chirurgiens Hollandois. Bosman & Des Marchais contredisent ici Artus. Ils rapportent que le premier soin des Nègres, dans leurs infirmités, est de recourir aux remèdes; mais que s'ils ne les jugent pas suffisans, ils regardent la Religion comme une ressource beaucoup plus puissante. Leurs Docteurs en Médecine sont en même-tems leurs Prêtres; & ces imposteurs n'ont pas de peine à persuader aux

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Danger de l'op-  
ération.

Maladie des  
bœufs.

Préservatifs de  
Villault contre  
les vers.

Les Nègres crai-  
gnent la mort  
dans leurs mala-  
dies.

Prêtres Méde-  
cins.

(1) Villault dit qu'il n'y a point d'autre remède que de couper la partie affligée.

(2) *In Praxi*, Cap. 2.

(3) Artus, *ubi sup.* p. 103.

Tome IV.

(4) Villault, p. 215. & suiv.

(5) Artus, *ubi sup.* p. 30.

(6) Bosman, p. 221.

(7) Artus, *ubi sup.* p. 90.

NEGRIS  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Leurs impo-  
stus.

Malades, que pour se rétablir promptement ils doivent offrir quelques présens aux Fétiches. On leur demande ce qu'ils croient capable de plaire à la Divinité. Il conseille ordinairement d'offrir un mouton, un porc, un canard & un chat. Si le Malade est riche, ils y font joindre de l'or & des étoffes. Que la nature ou les remèdes surmontent la force du mal, le Prêtre ne manque pas d'en recevoir tout l'honneur, avec des récompenses proportionnées. Mais si le mal augmente, on redouble les offrandes jusqu'à la mort ou la guérison.

Superstition des  
Nègres & de  
quelques Euro-  
péens.

Quelquefois les Malades changent de Médecin, dans l'espérance d'être mieux secourus par un autre. Celui qu'on appelle à la place du premier, sçait tirer avantage de cette confiance. Il commence, comme les Médecins de l'Europe, par condamner la méthode de son prédécesseur, qu'il fait passer pour un ignorant. Les offrandes se renouvellent, avec des dépenses qui ruinent souvent le Malade; car il s'en trouve qui changent de Médecin jusqu'à vingt fois. Les Nègres poussent la superstition si loin, qu'ils forcent quelquefois leurs Prêtres d'accepter des présens pour les Fétiches. Ceux qui sont au service des Hollandois ne se croient pas plutôt menacés de quelque maladie, qu'ils portent secrètement leurs offrandes aux Prêtres, parce qu'ils craignent de déplaire à leurs Maîtres. S'ils voient malade quelqu'un Hollandois pour lequel ils aient de l'attachement, ils lui rendent le même service sans sa participation. On a trouvé plus d'une fois, dit Bosman, dans les chambres ou sur le lit des principaux Facteurs, plusieurs amulettes consacrées par les Prêtres Nègres, que les Esclaves y avoient placés avec beaucoup de précaution.

Les Mulâtres mêmes, qui veulent passer pour Chrétiens, sur-tout leurs femmes, sont extrêmement livrés à cette superstition. La maîtresse, ou la femme d'un Européen, lorsqu'elle se croit aimée & qu'elle est bien payée par celui qui prend soin de son entretien, ne manque point, à la moindre maladie, de faire de riches présens au Prêtre des Fétiches, & souvent avec plus de zèle & de confiance que les Nègres mêmes. On a vu des Européens qui n'avoient pas moins de foiblesse, & qui envoioient ouvertement leurs offrandes. Il s'en est trouvé, dit Bosman, qui n'avoient pas honte de porter autour d'eux des bagatelles consacrées par des Prêtres Nègres.

Remèdes gé-  
né-  
raux des Nègres.

Suivant le même Auteur, les principaux remèdes des Nègres sont le jus de limon, la malaguette ou le poivre du Pays, les racines de certaines plantes, les feuilles & les gommés de certains arbres, & trente ou quarante Simples dont les propriétés sont extraordinaires. L'Auteur remarque que ce qui paroît souvent pernicieux, suivant nos lumières, tourne à l'avantage des Nègres. Par exemple, dans une violente colique, ils prennent, matin & soir, pendant plusieurs jours, une grande calebasse de jus de limon, avec de la malaguette. Ce remède, tout déplacé qu'il paroît dans un mal de cette nature, les guérit presque infailiblement. Il n'a pas produit un effet moins heureux sur plusieurs Hollandois, qui étoient abandonnés de leurs propres Médecins. Bosman, qu'on est obligé de reconnoître pour un Ecrivain sensé, croit fermement que les Simples dont se servent les Nègres, ont plus de vertu pour les maladies du Pays que toutes les préparations de l'Europe. Il rend témoignage qu'il en a vu des effets qui l'ont rempli d'admiration (8).

Leurs effets mer-  
veilleux.

(8) Bosman, p. 222. Il parle sur-tout des blessures, soit de hazard, soit à la guerre.

Des Marchais rapporte (9) que le Pays produit d'excellens Simples, des baumes, & des gommés admirables; mais que l'ignorance ou la paresse des Nègres les empêchent d'en faire usage. Ici l'Auteur (10) paroissant oublier ce qu'il vient de raconter, assure qu'il se trouve parmi les Nègres des Médecins & des Chirurgiens, qui, sans étude & sans degrés, font des cures dont les *Esculapes de l'Europe* se feroient beaucoup d'honneur. A la vérité, il n'attribue ces merveilles qu'à leurs simples; mais il suppose du moins qu'ils en ont la connoissance. Il prétend qu'ils la déguisent avec tant d'adresse, qu'en les employant pour la guérison même des Blancs, ils savent cacher le fond du remède & l'espece de leurs herbes. Des Marchais avoit fait une liaison étroite avec un de ces Docteurs Nègres, dans l'espérance d'en tirer quelques lumières. Il l'avoit traité plusieurs fois; il lui avoit fait des présens, avec les promesses les plus avantageuses pour l'avenir. Mais tous ses empressements furent inutiles. Les Docteurs laissent ordinairement leurs connoissances à leur fils aîné, après les avoir fait jurer solennellement de ne jamais révéler un secret, dont ils connoissent par conséquent l'importance (11).

Artus observe que les Nègres de Guinée vivent assez long-tems, autant du moins qu'on en peut juger par les apparences; car, ne faisant aucun calcul du tems, ils ignorent eux-mêmes leur âge. Lorsqu'ils avancent vers la vieillesse, leur couleur change & commence à perdre sa noirceur. Leurs cheveux grisonnent, leur peau se ride comme du maroquin d'Espagne. Cette dernière altération, si l'on en croit l'Auteur, vient du fréquent usage qu'ils font de l'huile de palmier. Elle leur donne un air de maigreur & d'épuisement, sur-tout aux femmes, qui ont ordinairement les mammelles pendantes.

A la mort d'un Nègre, les parens & les amis de la famille s'assemblent & font entendre leurs lamentations autour du corps. Ils font diverses questions au Défunt; pourquoi il s'est laissé mourir? Quelles raisons l'ont pu porter à quitter la vie? Ensuite ils placent le corps (12) sur une natte d'écorce d'arbre, & l'enveloppent dans quelque vieille étoffe de coton, sans s'embarrasser de la couleur. Ils mettent sous sa tête un bloc de bois, & lui couvrent le visage d'une peau de bouc. Ils jettent sur le corps quelques poignées de cendre. L'usage ne permet pas de lui fermer les yeux, s'il n'est mort dans cette situation; mais on lui étend les bras & les jambes. Il demeure exposé en plein air pendant la moitié d'un jour. La plus chère de ses femmes est assise près de lui; ou, si la personne morte est une femme, son mari lui rend le même office, en pleurant à chaudes larmes, & les essuyant avec un peu de paille.

D'un autre côté, les parens assemblés ne cessent pas de pousser des gémissemens. Des femmes, nommées pour cette fonction, battent sur des chaudrons de cuivre & chantent des airs lugubres. Elles marchent autour du corps, en jettant des exclamations, en frappant des mains & faisant un horrible bruit. Ensuite, s'approchant de la maison du Mort, elles font la

(9) Des Marchais, Vol. I. p. 326.

(10) Les Auteurs Anglois rejettent cette contradiction sur l'Editeur.

(11) Des Marchais, Vol. I. p. 132.

(12) Villault dit qu'on le met dans un cercueil, ou plutôt dans un panier d'écorce ou de roseaux.

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Simples & leurs  
vertus.

Durée de la vie  
des Nègres.

Changemens  
que l'âge apporte  
à leur figure.

Mort des Nègres.

Circonstances  
de leurs funérailles.

NIGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

même procession autour des murs. Cette cérémonie se répète trois ou quatre fois, jusqu'à ce que les porteurs enlèvent le corps, & que tous les préparatifs soient finis pour la procession. On tue d'avance une chèvre, ou un mouton, avec quelques pièces de volaille, qui doivent servir au festin après l'enterrement.

Quête & sacrifice qu'on fait pour leur ame.

Cérémonies funéraires.

Dans l'intervalle, une vieille femme va de maison en maison, avec un bassin de cuivre à la main, pour faire contribuer tous les voisins à la dépense des funérailles. Chaque famille est obligée de donner un peu d'or, sans qu'on puisse exiger néanmoins plus de quatre *Bakos*. Avec l'argent qui vient de cette quête, on achète un bœuf ou une vache, qu'on livre (13) au Prêtre des Fétiches. Il est obligé, à ce prix, d'obtenir, par ses conjurations (14), du repos pour l'ame du Mort, & la protection des Fétiches dans le voyage qu'elle entreprend pour un autre Monde. Il sacrifie cette victime, il arrose le Mort de son sang; & cette formalité passe pour une offrande propitiatoire (15).

Villault ajoute qu'il place en cercle trois Fétiches de la maison dans un coin de la chambre, & que se tenant au milieu, paré de colliers de verre, de corail, & de plaques d'or, il fait apporter une grosse quantité de pois, de fèves, de riz, de maïs & de vin de palmier, qu'il arrose du sang d'un poulet. Après quoi, prononçant quelques prières, il prend, dans sa bouche, de l'eau ou de l'huile de palmier, qu'il crache sur le plus ancien des trois Fétiches. Il se fait donner de la graisse ou du saindoux, qu'il paétrit avec des feuilles, pour le réduire en consistance; & divisant cette masse, il en forme plusieurs petits morceaux, dont il distribue une partie dans l'Assemblée. Le reste est réservé pour être enseveli avec le corps. Cette cérémonie est une des plus solennelles.

Procession solennelle.

Enfin l'on se met en marche, avec le corps, qui est porté sur une planche. Tout le cortège danse & chante dans cette procession. Ce sont des hommes qui portent le cercueil; mais il n'est permis qu'aux femmes d'approcher des porteurs. Elles suivent, l'une après l'autre, appuyées chacune sur un bâton, avec un lien de paille autour de la tête. La Favorite marche immédiatement après le corps. Si la cérémonie se fait pour une femme, son mari marche le premier, en versant beaucoup de larmes, mais seul de son sexe, à moins que le lieu de la sépulture ne soit fort éloigné; car il est alors escorté d'une troupe d'hommes bien armés.

Sépulture.

Lorsqu'on arrive au cimetière, on creuse une fosse de quatre pieds de profondeur, où l'on dépose le corps, environné de pieux fort ferrés, & couvert d'une sorte de toit, qui le garantissent de la pluie & de l'approche des bêtes farouches. Alors les femmes se glissent sous le toit, renouvellent leurs lamentations, & font au Mort leurs derniers adieux. Elles forment ensuite sur la fosse un petit mont de terre carré, sur lequel on apporte tous ses meubles, tels que ses plats, ses bassins, ses pelles, ses chaudrons, & tous les ustenciles dont il a fait usage pendant sa vie. On y joint ses habits, & l'on suspend sous le toit toutes ses armes, de peur qu'il n'en ait besoin dans un autre Monde. Ses amis paroissent avec leurs présens, qu'ils laissent sur

Présens qu'on laisse sur la fosse au Mort.

(13) On trouve quelquefois ces Prêtres nommés *Fetisseror*.

(14) Ou *Fetiffoi*.  
(15) Artus, p. 92.

la fosse, comme le dernier témoignage de leur affection. Si le Mort aimoit le vin, on place près de lui un pot de vin de palmier, pour soulager sa soif. Une femme qui seroit morte en mettant au monde un enfant, qui auroit eu le même sort, seroit enterrée avec son fruit entre ses bras.

Si les amis ne peuvent ramasser entr'eux de quoi payer ceux qui ont fait la fosse & les autres travaux de la sépulture, ces Ouvriers publics se paient de leur propre main, en prenant une partie des présens qu'on y a laissés. L'honneur d'une famille augmente à proportion des richesses qui restent sur le tombeau du Mort.

Après toutes ces formalités, les femmes qui ont assisté au convoi se rendent sur le bord de l'eau la plus voisine, soit que ce soit une riviere ou la mer. Elles y entrent jusqu'au nombril; & s'entre-jettant de l'eau au visage, elles aident mutuellement à se laver; tandis que le reste du cortège, qui demeure sur terre, fait retentir l'air du son des instrumens, & d'une infinité de nouvelles lamentations. Ensuite une femme de la compagnie s'avance vers la Veuve favorite, la conduit dans l'eau, la renverse sur le dos & lui lave toutes les parties du corps. Toutes les autres femmes s'approchent pour la relever, & lui font un compliment de condoléance. Ainsi se termine la fête funebre. L'Assemblée retourne en bon ordre à la maison du Mort, & l'on ne pense plus qu'à se réjouir.

Villault fut témoin, à Frederickbourg, d'un enterrement, dont toutes les circonstances furent les mêmes. Il en ajoute seulement deux ou trois, qui ne se trouvent point dans Artus (16). En plaçant le corps dans la fosse, on prit soin que la terre n'y pût toucher. Les assistans, en quittant le tombeau, dirent adieu au Mort avec de grands cris. La femme chérie jeta les Fétiches du Mort dans la fosse. On mit à son côté une grande partie de ses meubles, telle que ses chaudrons & ses habits; mais ses armes furent suspendues au-dessus de sa tête. On mit aussi, à côté de lui, du vin de palmier, du riz, du maïs & d'autres provisions (17).

Bosman s'écarte un peu de la description d'Artus & de Villault; mais on conçoit que cette différence doit être attribuée à celle des usages, qui varient dans les divers Cantons. Suivant ce Voyageur, aussi-tôt qu'un Nègre est mort, le Prêtre & ses suppôts doivent s'informer soigneusement s'il ne s'est jamais parjuré. Si l'on trouve qu'il se soit rendu coupable de quelque parjure, on déclare que c'est la cause de sa mort. Autrement, l'on continue de s'informer s'il n'avoit pas quelqu'ennemi puissant, qui ait pû susciter contre lui la haine de ses Fétiches. Alors on oblige ses ennemis de paroître. Ils sont examinés avec rigueur; & si l'on découvre dans leur conduite quelque entreprise de cette nature, quelqu'ancienne qu'elle puisse être, ils ont beaucoup de peine à se garantir du ressentiment de la famille. L'Auteur rapporte, à cette occasion, un exemple arrivé sur la Côte d'Axim. Le service de la Compagnie l'obligeant d'envoyer quelqu'un de ses gens à la Cour du Roi de Dinkira, il choisit pour cette commission son propre valet, qu'il chargea d'un présent fort honnête. Les Brandebourgeois firent aussi leur députation; & les deux Messagers furent reçus avec beaucoup de civilité. Mais ayant été obligés

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Cérémonies des  
femmes après les  
funérailles.

Circonstances  
différentes.

Description des  
mêmes cérémonies  
par Bosman.

Informations  
des Prêtres sur la  
mort des Nègres.

(16) Artus, dans la Collection de Bry, (17) Villault, p. 202.  
Part. VI. p. 93.



NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

d'attendre près de deux mois à la Cour, pour l'expédition de leurs dépêches, la mort enleva le Roi dans cet intervalle, & ce contre-tems les jeta dans un fort grand danger. La famille royale les soupçonna ridiculement d'avoir contribué au malheur du Pays. Ils furent arrêtés, chargés de chaînes & soumis aux interrogations des Prêtres, qui les pressèrent de déclarer si les présens n'étoient pas empoisonnés ou charmés ? Cependant, après de longues informations, ils furent déclarés innocens, & congédiés avec des présens.

A quel artifice  
ils ont recours.

S'il ne paroît aucune marque de malignité ou de poison, c'est sur la femme, les enfans, les Esclaves, & les autres domestiques du Mort que les Prêtres tournent leurs recherches, pour découvrir s'ils n'ont pas manqué de soin pendant sa maladie, & s'ils n'ont pas négligé de faire aux Fétiches les offrandes ordinaires. Enfin, lorsqu'il ne se présente rien qu'ils puissent faire regarder particulièrement comme la cause de sa mort, ils ont recours à leur dernière ressource, qui ne manque jamais de vraisemblance. Ils accusent le Mort même d'avoir négligé quelque devoir de Religion. Alors ils s'approchent du corps, & lui demandent pourquoi il est mort ? Au lieu de la réponse qu'ils ne peuvent recevoir, ils en font une eux-mêmes à leurs propres questions. Elle est ajustée à leurs vûes, & les parens se persuadent que c'est le Fétiche du Mort qui répond par la bouche des Prêtres.

Manière d'inter-  
roger les Morts.

La manière d'interroger le cadavre, varie suivant les Cantons. Par exemple, quelques personnes de l'Assemblée le prennent sur leurs épaules, & le Prêtre lui demande dans cette posture, s'il n'est pas vrai que telle raison ait été la cause de sa mort ? Si ceux qui le soutiennent font une inclination de tête, c'est une réponse affirmative. S'ils demeurent immobiles, on suppose que le Mort a répondu Non (18). Sur la Côte d'Akra, le Prêtre se courbe sur l'estomac du cadavre, le prend par le nez, & lui fait les demandes suivantes : Quel motif avez-vous eu pour nous quitter ? Que vous manquoit-il ? Qui devons-nous accuser de votre mort ? La simplicité des Nègres va si loin sur cet article, qu'au lieu de soupçonner leurs Prêtres d'imposture, ils assurent, avec une confiance étonnante (19), qu'ils ont vu remuer la langue, les yeux ou les lèvres du Mort.

Aussi-tôt qu'un Malade a rendu le dernier soupir, il s'éleve des cris si perçans, que toute la Ville est avertie sur le champ de son trépas. D'ailleurs les jeunes gens de la famille du Mort se hâtent de faire éclater leur tendresse & leur respect par plusieurs décharges de mousqueterie (20).

Deuil des Linn-  
mes.

A la mort d'un mari, ses femmes se font couper les cheveux de fort près, se défigurent le corps avec de la terre blanche, & se couvrent de leurs plus vieux habits. Dans cet état, elles courent par toutes les rues de la Ville, comme autant de folles ou de furieuses, leur chevelure suspendue à leurs habits. Elles poussent des cris, elles répètent sans cesse le nom du Mort, elles font le récit des plus belles actions de sa vie ; & cet exercice dure quelquefois plusieurs jours, jusqu'au moment de la sépulture.

Deuil pour les  
Guerriers.

S'il est question de quelque Guerrier, qui soit mort dans une bataille, & dont on n'ait pû rapporter le corps, ses femmes sont obligées de porter long-tems le deuil, & d'avoir les cheveux toujours rasés dans cet intervalle.

(18) Bosman, p. 226.

(19) Barbot, p. 281.

(20) Bosman, p. 229. & Atkins, p. 105.

Quoiqu'il y ait un terme réglé pour les marques de douleur, elles se renouvellent suivant les occasions, & les cérémonies funebres recommencent quelquefois dix ou douze ans après la perte. Les femmes reprennent alors toutes les apparences du deuil, & témoignent autant d'affliction que le premier jour.

Mais, pour revenir aux usages ordinaires, tels que Bosman les décrit; tandis que les femmes se livrent aux gémissemens (21) dans les rues, les plus proches parens sont assis près du corps, où leurs cris répondent à ceux qui se font entendre hors de la maison. Ils se lavent, ils se nettoient, avec diverses cérémonies. Les parens & les amis absens sont rappelés par des messagers, pour assister aux funérailles; & ceux qui négligeroient de s'y rendre seroient fort maltraités, s'ils ne justifioient leur absence par de bonnes raisons. Les Habitans de la Ville, qui ont eu les moindres relations avec le Mort, viennent joindre leurs lamentations à celles de la famille. Ils apportent des présens, en or, en eau-de-vie, en étoffes, pour le service de leur ami dans sa fosse. Celui qui se distingue par la richesse ou la quantité de ses offrandes, est le plus honoré. Pendant le concours de tant d'amis ou de spectateurs, on distribue avec profusion, l'eau-de-vie le matin, & le vin de palmar dans le cours de l'après-midi. Ainsi les funérailles d'un riche Nègre jettent sa famille dans de grands frais; car, outre ceux des provisions, le corps est richement orné dans son cercueil; & l'or, l'eau de-vie, les étoffes, qu'on porte au tombeau, montent toujours à des sommes considérables. Ces présens funebres sont proportionnés à l'héritage du Mort, ou plutôt à la fortune des héritiers. Toutes les formalités préliminaires étant finies, & les parens ou les amis assemblés, on conduit le corps à la sépulture. Il est précédé d'une Compagnie de jeunes Soldats, qui ne cessent de courir & de s'agiter sans ordre, en faisant de continuelles décharges de leurs mousquets. Le convoi, qui vient à la suite, est une foule de personnes des deux sexes, dont la marche n'est pas mieux ordonnée. Les uns gardent le silence, d'autres poussent de grands cris, tandis qu'un grand nombre ne pense qu'à rire avec aussi peu de ménagement; ce qui fait assez voir que leur deuil n'est qu'extérieur. Aussi-tôt que le corps est enterré, chacun a la liberté de se retirer; mais la plupart retournent à la maison du Mort, pour boire & se réjouir. Cette fête dure plusieurs jours, & ressemble à des noces plus qu'à des funérailles (22).

Suivant Barbot, les Nègres des environs du Cap Tres-Puntas ont l'usage d'ensevelir leurs Morts dans un coffre de mer. Comme sa longueur n'est ordinairement que de quatre ou quatre pieds & demi, ils sont obligés de plier le corps, & souvent de lui couper la tête, qu'ils placent à côté. Après l'enterrement, toutes les personnes qui composent le cortège se mettent à boire en abondance du vin de palmier & du rum, dans des cornes de bœuf; & ce qu'ils ne peuvent avaler à chaque coup, ils le jettent dans la fosse (23).

C'est une coutume générale de bâtir sur le tombeau une petite cabane,

(21) Sur la Côte d'Akra, la principale femme demeure près du corps à pleurer & crier, en se frottant les yeux avec un peu de paille ou avec quelques feuilles de l'arbre Fé-

tiche. *Barbot, ubi sup.*

(22) Bosman, *ubi sup.*

(23) Barbot, p. 281.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Autres circonstances des funérailles.

La dépense de ces fêtes est proportionnée à l'héritage.

Usage des Nègres de Tres Puntas.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Images de terre  
sur les tom-  
beaux.

ou d'y former un champ de riz. On y jette quelques mauvais meubles du Mort ; mais, si l'on en croit Bosman, on n'y laisse rien d'aussi précieux que d'autres Voyageurs le prétendent. Cet usage, dit-il, ne subsiste plus, & n'a peut-être jamais été réel. Il observe que sur la Côte d'Axim & dans plusieurs autres lieux, on place sur le tombeau plusieurs images de terre, qui sont lavées fort soigneusement pendant le cours entier d'une année, après quoi la cérémonie funebre se renouvelle avec les mêmes circonstances.

Nègres qui meu-  
rent hors de leur  
Pays.

Les Nègres de toutes ces contrées souhaitent avec une passion étrange d'être enterrés dans leur propre pays ; & le respect est si grand pour les volontés des Morts, qu'on ne fait pas difficulté de les rapporter de fort loin. Cependant, si l'éloignement est excessif, on les enterre dans le lieu où ils sont morts. Mais leurs amis, s'ils en ont dans le même lieu, leur coupent un bras, ou la tête, l'embaument après l'avoir fait bouillir, & portent ce triste lambeau dans leur patrie, où il est enterré avec les mêmes cérémonies qui s'observent pour les corps (24).

Oraisons funé-  
bres des Nègres.

Il paroît que les enterremens sont accompagnés d'une oraison funebre. Le Général du Cap-Corse, qui avoit assisté aux funérailles d'une femme de distinction, apprit à Barbot que le Prêtre Nègre avoit prononcé un discours fort patétique, exhortant l'Assemblée à bien vivre, à n'offenser personne, à remplir fidèlement les promesses & les contrats, avec quantité d'autres instructions morales. Ensuite il s'étoit étendu sur les louanges de cette femme ; & prenant vers la fin de son discours une chaîne de machoires de moutons, passées dans une corde, dont il avoit fait descendre un bout dans la fosse, tandis qu'il tenoit l'autre avec la main, il s'étoit écrié : » Faites » comme la Défunte. Imitiez-la. Elle n'a pas manqué de sacrifier, dans l'oc- » casion, un grand nombre de victimes, comme ces machoires en rendent » témoignage. Cette exhortation produisit l'effet que l'Orateur s'étoit proposé. Plusieurs des assistans offrirent un mouton, & lui-même en donna l'exemple (25).

Sépulture refu-  
sée aux Esclaves.

Dans plusieurs Cantons on n'accorde pas l'honneur de la sépulture aux Esclaves. Leurs cadavres sont jetés dans quelque champ, pour y pourrir, ou servir de pâture aux bêtes sauvages. Dans d'autres lieux de la Côte, on les couvre d'un peu de terre (26).

Cérémonies fu-  
nèbres du Cap-  
Corse.

Atkins décrit en peu de mots les cérémonies funebres du Cap-Corse. A la mort d'un Nègre, dit ce Voyageur, ses parens & ses amis font entendre beaucoup de bruit & de lamentations jusqu'au jour de la sépulture, mais sans sortir de leurs propres maisons. Le corps est porté au tombeau dans un coffre. Pendant la marche, tous les Habitans de la Ville l'accompagnent avec une augmentation de cris & plusieurs décharges de leurs armes à feu. Mais lorsqu'ils s'aperçoivent que tout ce bruit est inutile pour réveiller le Mort, ils se mettent à boire & à se réjouir ; ils jettent dans la fosse une partie de leur liqueur & de leurs pipes, & le cadavre est enterré avec peu d'autres cérémonies. Ensuite on porte assez long-tems, chaque jour au matin, quelques alimens sur la fosse (27).

(24) Bosman, p. 232. Il faut toujours se souvenir que les différences viennent de la variété des Cantons.

(25) Barbot, p. 284.

(26) Le même, p. 287.

(27) Artus, p. 105.

es du  
x que  
is, &  
s plu-  
, qui  
après

range  
es vo-  
loin.  
où ils  
ent un  
triste  
es qui

nebre.  
me de  
scour,  
onne,  
autres  
fem-  
mou-  
ans la  
Faites  
s l'oc-  
endent  
t pro-  
donna

re aux  
rir, ou  
on les

rfe. A  
tendre  
is fans  
in cof-  
t avec  
. Mais  
Mort,  
rtie de  
res cé-  
quelques



TOMBEAUX DES ROIS DE GUINÉE  
Tirés de Bry.



*Tardieu filius Sculp.*

*T. IV. N.° XXII.*

A  
céré  
rées  
il est  
à sa  
cette  
d'un  
cuiss  
est f  
soig  
envo  
gens  
vres  
heut  
fuite  
corp  
L  
neu  
ave  
com  
près  
le f  
ont  
plus  
prin  
hab  
Fal  
au  
péc  
cess  
leur  
O  
gan  
ent  
ent  
& c  
con  
tor  
un  
qu  
mo  
ric  
po  
B  
To

A l'égard des Grands, Artus dit que le deuil des Nègres est excessif. Les cérémonies de l'enterrement sont peu différentes de celles qu'on a représentées; mais comme la dignité du Mort demande plus de respect & de soin, il est accompagné d'un plus grand cortège, non-seulement pour le conduire à sa dernière demeure, mais encore pour le servir dans l'autre monde. Dans cette vûe, si c'est le Roi qui meurt, tous les Grands lui font présent chacun d'un Esclave. Quelques-uns lui donnent une de leurs femmes, pour faire sa cuisine; d'autres, un de leurs enfans. Le nombre de ces malheureuses victimes est fort grand, sans qu'elles aient la moindre défiance de leur sort. On leur cache soigneusement à quoi elles sont destinées; & le jour de la sépulture, on les envoie, sous quelque prétexte, dans le lieu où elles sont attendues par des gens armés, qui les expédient à coups de zagaie & de flèches. Leurs cadavres sont apportés au Palais, pour y demeurer exposés pendant quelques heures, comme un témoignage de l'affection des Sujets pour leur Roi. Ensuite on les colore de sang; & dans le convoi, ils sont portés autour du corps royal, pour être enterrés dans la même fosse.

Les principales femmes, ou les Favorites, demandent quelquefois l'honneur d'accompagner leur Maître au tombeau. On n'enterre point les têtes avec leurs corps. On les plante autour du monument, sur des pieux, comme le plus honorable de tous les ornemens funebres. On met aussi, près de la fosse, des liqueurs & des viandes, pour l'usage du Roi, avec le soin continu d'y porter de nouvelles provisions lorsque les premières ont disparu. On les enterre avec ses armes, ses habits & ce qu'il avoit de plus précieux. On place autour de ces grands tombeaux la représentation des principaux Courtisans, peints au naturel, dit l'Auteur, & parés de leurs habits. Le sépulcre des Rois occupe quelquefois autant de place que leurs Palais, & se trouve pourvu de tant de commodités, que si le Mort revenoit au monde il n'auroit besoin de rien. Ces Monumens sont extrêmement respectés de leurs Successeurs. Ils y entretiennent une garde, pour veiller sans cesse aux besoins du Mort, & donner avis sur le champ de tout ce qui peut leur manquer (27).

On a vu des Rois Nègres conservés un an entier après leur mort. Pour les garantir de la pourriture, on les place sur un gril de bois, sous lequel on entretient un feu lent, qui les sèche par degrés. Quelquefois, après les avoir enterrés secrètement, on publie que le corps est conservé de cette manière, & que dans un tems marqué, les Funérailles se feront avec les Cérémonies convenables. Lorsque ce jour approche, on en donne avis non-seulement à toute la Nation, mais aux Habitans des contrées voisines, qui viennent avec un concours surprenant pour assister à la fête. C'est un spectacle, dit, Bosman, qui mérite la curiosité des Etrangers. Tous les Nègres sont parés de leurs meilleurs habits; & dans l'espace d'un jour, on voit plus de pompe & de richesses que dans le cours de plusieurs années.

C'est alors qu'on ne manque point de sacrifier un grand nombre d'Esclaves, pour le Service du Roi dans un autre monde. On n'épargne pas sur-tout les *Bossuns*, c'est-à-dire, ceux qu'il avoit consacrés pendant sa vie au culte & à

(27) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 95. Villault, p. 198. & Barbot, p. 281. Tous deux Copistes d'Artus.

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Deuil des  
Grands.  
Sacrifices hu-  
mains.

Vaste étendue  
du Tombeau des  
Rois.

Morts conser-  
vés hors de ter-  
re, & comment.

Esclaves sacré-  
fiés.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Cruauté de ces  
exécution.

Funérailles du  
Roi de Fétu.

Enterrément se-  
cret.

Sort des Escla-  
ves qui ont fait  
l'enterrément.

l'honneur de ses Fétiches. Celle de ses Femmes qui appartenoit à la Religion, & son Esclave favori, sont ordinairement les premières Victimes. Mais ce qui parut le plus détestable à l'Auteur, c'est qu'on achere dans ces occasions plusieurs des Vieillards qui ont passé le tems du travail. Ces misérables créatures sont tourmentées en mille façons, comme si l'on prenoit plaisir à l'exercice du droit qu'on s'est acquis sur leur corps. L'Auteur ne peut se rappeler sans horreur la déplorable fin d'onze malheureux qu'il vit périr dans ces cruelles tortures. Il y en eut un particulièrement, qui après avoir long-tems souffert, fut destiné à perdre la tête par les mains d'un enfant de six ans. La foiblesse de l'Exécuteur, qui étoit à peine capable de soutenir un sabre, fit durer l'exécution plus d'une heure. Comme les Hollandois ne souffrent pas que ces horribles usages se pratiquent dans l'étendue de leur Jurisdiction, les Nègres de leur dépendance se retirent secrètement dans d'autres lieux, pour commettre un crime, que l'usage a changé pour eux en vertu.

On lit dans Des Marchais la description suivante des Cérémonies qu'il vit observer aux Funérailles du Roi de Fétu. Le Peuple exprima d'abord sa douleur par des chants & des cris lugubres. Ensuite on lava le corps, on le revêtit d'habits magnifiques, on l'exposa à la vûe du Public; & pendant plusieurs jours, on lui servit des vivres aux heures ordinaires du repas. Lorsque le cadavre commence à se corrompre, quatre Esclaves l'emportent & le vont enterrer dans les bois, avec beaucoup de précautions pour cacher le lieu de sa sépulture. S'ils sont observés & suivis par quelque femme du mort, ils emploient l'adresse pour s'en saisir, ils la tuent & l'ensevelissent avec son mari. Dans la même fosse, ils jettent ses Fétiches, ses habits, ses armes & ce qu'il a le plus aimé pendant sa vie.

Lorsqu'ils ont exécuté leur office, ils reviennent au Palais; & sans prononcer un seul mot, ils se mettent à genoux devant la porte, tendent le col à leur propre Exécuteur, dans la persuasion qu'ils vont servir leur Maître, & qu'en arrivant dans son nouveau Royaume, leur fidélité sera récompensée par les premiers emplois. Pendant qu'ils étoient occupés de sa Sépulture, le Peuple a fait une cruelle boucherie de ceux qui étoient destinés à le servir dans un autre Monde. On a vû des Rois chéris de leur Peuple, à la mort desquels on a sacrifié jusqu'à cinq ou six cens personnes des deux sexes. Cette barbare coutume s'observe avec plus ou moins de zele, au long des Côtes de Guinée. (28)

Artus apprit au Cap de Tres-Puntas que c'est un usage établi dans ce Canon, de sacrifier un Esclave ou deux à la mort des Personnes riches; (29) & Barbot raconte que dans une Ville du Royaume de Fétu, nommée Aquaffou, à l'Ouest du Cap Corse, on tient un Marché particulier pour la Vente des Esclaves qui doivent servir de Victimes aux Funérailles des Grands. (30)

(28) Des Marchais, Vol. I. p. 205.

(30) Barbot, p. 185.

(29) Artus, *ubi sup.* p. 80.



## §. VII.

*Religion des Nègres de la Côte d'Or.**Opinion qu'ils ont de Dieu, du Diable, & de la Création.*

LA Religion de ces Contrées est divisée en plusieurs Sectes. Il n'y a point de Villes, de Villages, ni même de Famille, qui n'ait quelque différence dans ses opinions. Tous les Nègres de la Côte d'Or croient un seul Dieu, auquel ils attribuent la création du Monde, & de tout ce qui existe; mais cette Créance est (31) obscure & mal conçue, parce qu'ils ne sont pas capables de se former une idée de la divinité. Artus rapporte que si les Européens leur demandent quelque éclaircissement sur leur Religion, ils font des réponses qui blessent les premiers principes de la raison; & lorsqu'on prend la peine de leur en faire sentir l'absurdité, leur réplique est qu'ils tiennent leur Doctrine des Fétiches. A diverses questions que le même Voyageur leur fit sur la nature de Dieu, ils répondirent qu'il étoit noir & méchant, qu'il prenoit plaisir à leur causer mille sortes de tourmens; au lieu que celui des Européens étoit un Dieu très-bon, puisqu'il les traitoit comme ses enfans. D'autres lui demanderent, en murmurant, pourquoi Dieu n'avoit pas autant de bonté pour eux que pour les Hollandois, & pourquoi il ne leur donne point aussi, de la laine, de la toile, du cuivre, du fer, de l'eau de vie? Il leur dit que ce Souverain Etre ne les avoit pas négligés, puisqu'il leur avoit envoyé de l'or, du vin de Palmier, des fruits, du bled, des vaches, des chevaux, des poules, & d'autres biens nécessaires à la vie, qu'ils devoient regarder comme autant de bienfaits. Mais il est impossible de leur persuader que ces commodités leur viennent de Dieu. Ils prétendent que ce n'est pas Dieu, mais la terre, qui leur donne de l'or, quand ils prennent la peine d'ouvrir son sein; qu'elle leur fournit du maïs, & du riz, mais avec la secours de leur travail; qu'à l'égard des fruits, ils en ont l'obligation aux Portugais qui leur ont planté des arbres: que leurs bestiaux produisent eux-mêmes des petits, & que la mer donne libéralement du poisson, ce qui n'empêche pas qu'ils ne soient obligés d'y contribuer de leur travail, sans quoi ils seroient réduits à mourir de faim; & que par conséquent, ils n'ont aucune obligation à Dieu de tous ces biens.

Cependant ils confessent que la pluie vient de Dieu, & que c'est elle qui rend non-seulement la terre & les arbres fertiles, mais qui produit l'or des Montagnes. Mais avec ces avantages, ils ne veulent pas convenir qu'ils soient aussi heureux que les Européens, à qui Dieu donne en partage une si grande variété de Marchandises. Dans leurs idées, on n'a besoin, en Europe, ni de travail, ni d'industrie pour se procurer toutes sortes de commodités, & la prédilection que Dieu a pour les Blancs leur fait trouver toutes leurs richesses au milieu des Champs. (32)

Bosman a reconnu qu'ils ne font jamais la moindre offrande à Dieu, &

(31) Description de la Guinée, par Bosman, p. 146. & suiv.

(32) Artus, *ubi sup.* p. 41. & suiv.

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Diversité d'opinions entre les Nègres.

Leurs idées sur la nature de Dieu.

Ils prétendent ne rien devoir à Dieu.

Ils le croient plus favorable aux Européens qu'aux Nègres.



NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Ils croient voir  
le Diable sous la  
figure d'un chien  
noir.

qu'au lieu de l'invoquer dans leurs besoins, ils adressent toutes leurs prières aux Fétiches: d'où il conclut que la notion imparfaite qu'ils ont de Dieu, ils l'ont reçue des Européens. (33)

Suivant Des Marchais, les Habitans de la Côte d'Or prétendent que Dieu est noir; & leurs Prêtres assurent qu'il se fait voir souvent au pied des arbres Fétiches, sous la figure d'un gros chien de la même couleur. Mais comme les Européens leur ont fait croire que ce chien noir est le Diable, un Nègre ne leur entend jamais faire aucune de ces imprécations qu'un mauvais usage a rendues familières. parmi les Matelots, *le Diable vous emporte, le Diable vous casse le col*, sans être prêt à s'évanouir de fraieur. (34)

On trouve quantité de Nègres qui font profession de croire deux Dieux; l'un blanc, qu'ils appellent *Bossun & Jangu-Mon*, c'est-à-dire, *le bon homme*. Ils le regardent comme le Dieu particulier des Européens, L'autre noir, qu'ils nomment d'après les Portugais *Demonio* ou *Diablo*, & qu'ils croient fort méchant & fort nuisible. Ils tremblent à son seul nom. C'est à cette puissance maligne qu'ils attribuent toutes leurs infortunes.

Si le Diable bat  
des Nègres.

La plupart des Européens, dit l'Auteur, affectant d'être peu crédules, accusent un Voyageur d'imposture, lorsqu'il raconte que les Nègres sont souvent battus par le Diable. Mais, sans gêner la foi de personne, il assure qu'ils s'en plaignent eux-mêmes, & qu'on les entend quelquefois crier pendant la nuit, ou qu'on les voit sortir de leurs cabanes, suans & tremblans d'effroi. Quelques Nègres d'Akra l'assurèrent que non-seulement le Diable les maltraitoit fort souvent, mais qu'il leur apparoissoit quelquefois sous la figure d'un chien noir, & qu'il leur parloit même, sans se rendre visible.

Quelques Voya-  
geurs en font  
pertualés.

Des Marchais, ou Labat son Editeur, qui ne trouve rien de douteux dans ces récits, en prend droit de conclure que l'empire du Diable est absolu sur les Nègres, & que le pouvoir qu'il exerce sur eux n'est que trop réel. On entend leurs cris, dit-il, on voit les traces & les meurtrissures des coups qu'ils reçoivent. Il ne leur brise jamais les bras ni les jambes; mais il les bat avec tant de cruauté, qu'ils sont obligés de garder le lit pendant plusieurs mois. C'est alors que leurs Prêtres se rendent nécessaires; & qu'ils exigent d'eux des présens pour apaiser les Fétiches, en les menaçant d'être battus jusqu'à la mort s'ils leur refusaient cet hommage. Ils leur vendent de petits crochets de bois, qu'ils feignent d'avoir trouvés au pied des arbres Fétiches, où ils prétendent que le Diable les apporte. Les uns ont la vertu de préserver les maisons: d'autres, les cours, les champs, les étables des bestiaux; & quoi qu'ils soient tous de la même forme, l'adresse des Prêtres consiste à leur assigner differens usages. (35)

Avantages qu'en  
tient leurs Prê-  
tres.

Témoignage  
fêté de Bosman.

Bosman dit que les Nègres de Guinée non-seulement croient l'existence d'un Diable, mais qu'ils en reçoivent souvent beaucoup de mal. Il ajoute néanmoins que Dapper & d'autres Voyageurs se sont laissés tromper par de faux témoignages, lorsqu'ils leur font pousser le respect ou la crainte jusqu'à lui offrir des présens & lui consacrer une partie de leurs alimens. Il assure qu'ils ne le consultent jamais, & que toutes leurs questions & leurs offrandes s'adres-

(33) Des Marchais, *ubi supra* page 300. & suivantes.

Portugais; qui ont été les premiers connus des Nègres.

(34) L'Auteur entend les François & les

(35) Des Marchais, Vol. I. p. 300. & suiv.

sent à  
aient b  
ciers,  
bue le  
contra  
veilleu

Ils d  
abond  
en fut  
nelle,  
Satyre  
ce qu'  
gnes,  
seule  
boire.

Le  
horrib  
fieurs  
des p  
mains  
présen  
ils re  
ne lu  
mes  
bois,

Les  
mais  
qu'ils  
saine  
touch  
scrip  
tres d  
d'une  
du D  
plais  
conn  
pend  
ils s'

Ar  
s'atte  
de le  
conn  
dans

(3)  
(3)  
Guiri

sent à leurs Fétiches, ou plutôt à leurs Prêtres. De même, dit-il, quoiqu'ils aient beaucoup de confiance & de docilité pour leurs Devins ou leurs Sorciers, c'est dans un sens fort différent de celui de l'Europe, où l'on n'attribue leurs prestiges qu'à la puissance du Diable. Les Nègres sont persuadés au contraire que cette vertu est un don de Dieu, & la regardent comme une merveilleuse communication de la Puissance divine. (36)

Ils ont l'usage de bannir tous les ans le Diable de leurs Villes, avec une abondance de cérémonies, qui ont leurs loix & leur saison réglées. L'Auteur en fut témoin deux fois sur la Côte d'Axim. Il s'y fit une Procession solennelle, qui avoit été précédée de huit jours de Fête. Dans cet intervalle, la Satyre est permise; & tout le monde a la liberté d'expliquer si naturellement ce qu'il pense, qu'il n'y a point de recits scandaleux, d'imputations malignes, de fraudes ou d'impostures qu'on ne puisse hazarder avec impunité. La seule voie, pour fermer la bouche aux Médifans, est de leur donner de quoi boire. Ils changent alors leurs invectives & leurs satyres en panégyriques. (37)

Le huitième jour au matin, ils commencent la chasse du Diable par un horrible cri, ensuite ils se mettent à courir tous ensemble, en faisant plusieurs tours, & revenant plusieurs fois sur leurs traces. Ils jettent devant eux des pierres, du bois, des excréments, & tout ce qu'ils trouvent sous leurs mains, comme s'ils voyoient fuir le Diable & qu'ils lui envoyassent tous ces présens par derrière. Lorsqu'ils croient l'avoir chassé assez loin de la Ville, ils reviennent joyeusement, & terminent ainsi leur Fête. Mais de peur qu'il ne lui prenne envie de retourner sur le champ dans leurs maisons, les femmes se hâtent de nétoyer avec beaucoup de soin leur vaisselle de terre & de bois, pour effraier l'esprit immonde par leur propreté.

Les Nègres d'Anta chassent aussi le Diable avec les mêmes cérémonies; mais ils se croient tourmentés par un Esprit plus terrible que le Diable, quoiqu'ils l'honorent du nom de Dieu. C'est un Geant, qui a la moitié du corps saine & l'autre pourrie. Ils sont persuadés que celui qui a le malheur d'y toucher, meurt sur le champ; circonstance, dit Boïman, que je crois sans scrupule. Ils s'efforcent d'appaïser ce Monstre divin en lui offrant toutes sortes de vivres. Le Pays d'Anta est couvert en mille endroits de pots & d'autres vaisseaux remplis; de sorte que le Geant doit être tourmenté lui-même d'une faim plus que canine, s'il n'est pas rassasié. Outre ces bizarres notions du Diable, ils croient les apparitions des Esprits & des Ames, qui prennent plaisir, disent-ils, à les venir effraier. Lorsqu'il est mort quelqu'un de leur connoissance, ils prétendent l'avoir vu paroître autour de leurs Habitations pendant plusieurs nuits, & forgent là-dessus mille aventures, par lesquelles ils s'épouvantent mutuellement (38).

Artus leur demanda ce qu'ils pensoient de l'état de leurs morts, & s'ils ne s'attendoient pas à quelque jugement futur, pour la récompense ou la punition de leur conduite pendant la vie. Ils lui répondirent qu'ils n'avoient aucune connoissance de ce jugement, mais qu'ils sçavoient que leurs Morts étoient dans un autre Monde, sans pouvoir dire où ce Monde étoit situé. Ils ajou-

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Cérémonie des  
Nègres pour  
chasser le Dia-  
ble.

Esprit qui tour-  
mente les Nègres  
d'Anta.

Opinion des  
Nègres sur l'état  
futur.

(36) Artus, *ubi sup.* p. 157. & 228.

(37) Sur le Sénégal & sur la Gambia, les  
Guinors ou les Prêtres Musiciens jouissent

continuellement de ce droit,

(38) Description de la Guinée par Boïman, p. 158. & suiv.

NÉGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

terent que c'étoit la différence qu'il y avoit entr'eux & les animaux : qu'ils ignoroient à la vérité si leurs parens & leurs amis morts étoient sous eux ou dessus, mais que dans quelque lieu qu'ils fussent, ils se croyoient obligés de leur fournir des liqueurs & des alimens, afin qu'ils ne manquaient de rien ; & que lorsqu'il leur arrivoit de perdre quelque chose, ils ne doutoient pas que ce ne fussent les Morts qui s'en étoient saisis, pour satisfaire à quelque besoin (39).

Autres opinions.

Après quantité d'informations, Bosman ne trouva pas moins de différence dans leurs idées sur l'état futur que sur la création de l'homme. La plupart assurent qu'en sortant de cette vie, les Morts passent dans un autre Monde, où ils vivent dans les mêmes professions qu'ils ont exercées sur la terre, & qu'ils y font usage de tous les présens qu'on leur offre dans celui-ci. Mais ils n'ont aucune notion de récompense ou de châtement pour les bonnes ou les mauvaises actions de la vie. Cependant il s'en trouve d'autres, qui faisant gloire d'être mieux instruits, prétendent que les Morts sont conduits immédiatement sur les bords d'une fameuse Rivière de l'intérieur des terres, nommées *Bosmanque*. Cette transmigration, disent-ils, ne peut-être que spirituelle, puisqu'en quittant leur Pays ils y laissent leurs corps. Là, Dieu leur demande quelle sorte de vie ils ont menée. Si la vérité leur permet de répondre qu'ils ont observé religieusement les jours consacrés aux Fétiches, qu'ils se sont abstenus des viandes défendues, & qu'ils ont satisfait inviolablement à leurs promesses, ils sont transportés doucement, sur la rivière, dans une Contrée où toutes sortes de plaisirs abondent. Mais s'ils ont violé ces trois devoirs, Dieu les plonge dans la rivière, où ils sont noyés sur le champ & ensevelis dans un oubli éternel.

Autres opinions.

D'autres croient qu'après la mort, ils doivent être transportés dans le Pays des Blancs, & prendre leur couleur. Cette idée de Métempsychose marque du moins qu'ils jugent leur condition fort inférieure à celle des Blancs (40). Barbot a connu des Nègres qui se croyoient destinés, après la mort, à descendre sous terre, pour être présentés devant un ancien Génie, qu'ils appelloient *Bossifor*, & qui doit examiner rigoureusement leurs bonnes & leurs mauvaises actions. Ceux qui ont bien vécu entrent dans le corps de quelque Animal, & se voyent transportés, sur la Rivière de Bosmanque, dans un beau Pays, où rien ne doit leur manquer. Les coupables sont noyés sans bruit dans le passage (41).

Idées des Nègres  
sur la création du  
genre humain.

Il seroit difficile de rendre un meilleur compte de leurs idées sur la création du genre humain. Le plus grand nombre croit que l'homme fut créé par une Araignée nommée *Anansio*. Ceux qui regardent Dieu comme l'unique Créateur, soutiennent que dans l'origine il créa des Blancs & des Nègres ; qu'après avoir considéré son ouvrage, il fit deux présens à ces deux espèces de Créatures, l'or, & la connoissance des arts ; que les Nègres ayant eu la liberté de choisir les premiers, se déterminèrent pour l'or, & laisserent aux Blancs les arts, la lecture & l'écriture : que Dieu consentit à leur choix ; mais qu'irrité de leur avarice, ils déclara qu'ils seroient les Esclaves des Blancs, sans aucune espérance de voir changer leur condition. D'autres assu-

(39) Artus, dans la Collection de Bry, p. 42. & Villault, p. 170.

(40) Bosman p. 156. & Barbot, p. 307.  
(41) Barbot, *ibid.*

rent qu'à  
que les  
plus vif  
vation d  
son ouv  
sont for  
Fort Ho  
familles  
possible  
Planetes  
peine à p  
ou du m  
bar du t  
Sur to  
les statue  
qui leur  
Le mo  
dans son  
les Nègr  
*Bossum* c  
*Bassifo* p  
dans un f  
prend le  
Idoles, c  
mens, le

Loyer  
ches (44  
des Divi  
n'ont pas  
une plu  
suivant  
C'est ord  
eux ou d  
en fils c  
famille c

Les Fé  
de ce qu  
que anir  
avoir tr  
ont à le  
se fert e  
le fruit.  
sur une

(42) B  
(43) B  
& 148.  
(44) V

rent qu'à la création, l'homme n'étoit pas fait comme il l'est aujourd'hui, & que les parties distinctives des deux sexes étoient placées dans un endroit plus visible, mais qu'aussitôt que le Monde fut assez peuplé pour la conservation de l'espèce humaine, Dieu fit quelque changement dans l'ordre de son ouvrage. Enfin, d'autres paroissent persuadés que les premiers hommes sont sortis de quelque grand trou, tel que celui du Rocher d'Acra, près du Fort Hollandois. Toutes ces opinions différentes sont bornées dans certaines familles, & se transmettent des peres aux enfans. Bosman juge qu'il est impossible de les rassembler toutes, particulièrement celles qui concernent les Planètes & les Etoiles. Mais il observe que le Pere Kirker n'auroit pas eu de peine à persuader aux Nègres que les Corps célestes sont peuplés d'Habitans, ou du moins la Lune; parce qu'ils croient y avoir découvert un Homme qui bat du tambour (42).

Sur toute la Côte d'Or il n'y a que le Canton d'Acra, où les images & les statues soient honorées d'un culte. Mais les Habitans ont des Fétiches, qui leur tiennent lieu de ces Idoles.

Le mot de *Fetisso* ou Fétiche, comme on l'a déjà fait observer, est Portugais dans son origine, & signifie proprement *Charme* ou Amulette. On ignore quand les Nègres ont commencé à l'emprunter; mais, dans leur langue, c'est *Bossun* qui signifie *Dieu* & chose divine, quoique plusieurs usent aussi de *Busseso* pour exprimer la même chose. Fétiche est ordinairement employé dans un sens religieux. Tout ce qui sert à l'honneur de la Divinité des Nègres prend le même nom; de sorte qu'il n'est pas toujours aisé de distinguer leurs Idoles, des instrumens de son culte. Les brins d'or qu'ils portent pour ornemens, leurs parures de corail & d'ivoire, sont autant de Fétiches (43).

Loyer, d'après lequel on a déjà donné quelque explication des Fétiches (44), blâme ceux qui accusent les Nègres de les adorer (45) comme des Divinités. Tous les Voyageurs conviennent que ces objets de vénération n'ont pas de forme déterminée. Un os de volaille ou de poisson, un caillou, une plume, enfin les moindres bagatelles prennent la qualité de Fétiches, suivant le caprice de chaque Nègre. Le nombre n'en est pas mieux réglé: C'est ordinairement deux, trois, ou plus. Tous les Nègres en portent un sur eux ou dans leur Canot. Le reste demeure dans leurs cabanes, & passe de pere en fils comme un héritage, avec un respect proportionné aux services que la famille croit en avoir reçûs.

Les Fétiches qu'ils portent sur eux, sont quelquefois un bout de corne rempli de ce qu'il y a de plus sale, ou de petites figures qui représentent la tête de quelque animal. Ils les achètent à grand prix de leurs Prêtres, qui feignent de les avoir trouvés sous les arbres Fétiches. Pour la sûreté de leurs Maisons, ils ont à leur porte une sorte de Fétiches, qui ressemblent aux crochets dont on se sert en Europe pour attirer les branches d'un arbre dont on veut cueillir le fruit. C'est l'ouvrage des Prêtres, qui les mettent pendant quelque tems sur une pierre, aussi ancienne, disent-ils, que le monde, & qui les vendent

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Origine du nom  
Fétiche & sa  
signification.

Forme des Fétiches.

Imposture des  
Prêtres Nègres.

(42) Bosman, *ubi sup.* p. 146. & suiv.

(43) Barbot, p. 308. Bosman, pag. 155. & 148.

(44) Voyez ci-dessus.

(45) Bosman, Barbot, Villault & plusieurs autres en parlent toujours comme de leurs Divinités.

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Abstinences en  
usage.

Respect des Né-  
gres pour leurs  
Fétiches.

Diverses sortes  
de Fétiches.

Oiseaux Fétichés.

au Peuple après cette consécration. Dans les disgrâces ou les chagrins, un Nègre s'adresse aux Prêtres pour obtenir un nouveau Fétiche. Il en reçoit un petit morceau de graisse ou de suif, couronné de deux ou trois plumes de Perroquet. Le Gendre du Roi de Fétu avoit pour Fétiche la tête d'un Singe, qu'il portoit continuellement.

Chaque Nègre s'abstient de quelque liqueur ou de quelque sorte particulière d'aliment, à l'honneur de son Fétiche. Cet engagement se forme au tems du mariage, & s'observe avec tant de scrupule, que ceux qui auroient la foiblesse de le violer, se croiroient menacés d'une mort certaine. C'est par cette raison qu'on voit les uns obstinés (46) à ne pas manger de bœuf, les autres à refuser de la chair de chevre, de la volaille, du vin de Palmier, de l'eau-de-vie; comme si leur vie en dépendoit.

Suivant Bosman, les peres de famille ont dans leurs maisons un Fétiche; auquel ils croient les yeux sans cesse ouverts sur leur conduite, pour récompenser leurs bonnes actions ou punir leurs crimes. Ils font consister cette récompense dans le nombre de leurs femmes & de leurs Esclaves, & la punition dans la perte de ces biens. Quoique redoutant beaucoup la mort, ils la regardent comme le plus terrible de tous les châtimens, c'est cette crainte qui enflamme leur zèle dans toutes les affaires de Religion, & qui les rend si fideles à leurs engagements d'abstinence. Le meurtre, l'adultère & le vol ne passent point parmi eux pour de grands crimes, parce qu'ils peuvent être expiés avec une somme d'argent; au lieu que dans leurs idées, les fautes qui blessent la Religion ne peuvent être si parfaitement effacés qu'il n'en reste quelque tache. Frederic Cojet attribue les mêmes principes aux Habitans de l'Isle Formosa (47).

Outre les Fétiches domestiques & personnels, les Habitans de la Côte d'Or, comme ceux des Contrées supérieures, en ont de publics, qui passent pour les Protecteurs du Pays ou du Canton. C'est quelquefois une montagne, un arbre, ou un rocher; quelquefois un poisson, ou un oiseau. Ces Fétiches tutélaires prennent un caractère de divinité pour toute la Nation. Un Nègre qui auroit tué, par accident, le poisson ou l'oiseau Fétiche (48) seroit assez puni par l'excès même de son malheur. Un Européen qui auroit commis le même sacrilège verroit sa vie exposée au dernier danger. L'Auteur vit un de ces oiseaux à Fredericksbourg, de la grosseur d'un Roitelet, avec le bec d'une linotte, le fond du plumage brun, mais tacheté de blanc & de noir. S'il en paroît un autour de l'Habitation, c'est un augure favorable pour les Nègres. Ils s'empresent pour le voir, & chacun lui jette à manger (49).

Artus dit que cet oiseau est celui qui s'appelle communément *Ardea stellaris* (50) qui tire son nom de la variété de ses couleurs. D'autres le nomment *Bull-bird*, parce qu'il imite le mugissement du taureau; les Nègres qui le rencontrent dans leurs voyages, se croient destinés à quelque bonheur extraordinaire, & regardent l'apparition de leur Fétiche, comme la marque d'une protection déclarée. Dans cette espérance, ils se chargent, en partant, d'un

(46) Villault, p. 179. & suiv. Labat l'a copié. l'Histoire Naturelle.

(49) Villault, p. 181.

(47) Bosman, p. 155.

(50) Barbot l'appelle *Buitein*.

(48) Pestro de Diagro. Voyez ci-dessous

petit p  
divin.  
du resp  
beauc  
noir, d  
Juida.  
vergers  
vanten

La b  
Nègres  
Cepen  
couper  
me un

Entr  
sur tou  
belle &  
qui po  
eux fa  
& don  
préfer  
le, &  
l'or qu  
qu'on  
fruit,  
1598  
arbres  
rus, le  
quefoi  
avec u

Ils s  
tir les  
de riz  
laisser  
n'oser  
quelq  
Les  
ques p  
nion d  
res qu  
riches  
S'il  
sépart

(\* )  
& suiv  
(\*\* )  
(51 )  
(52 )

petit pot d'eau & de quelques grains de bled, pour la nourriture de l'oiseau divin. On trouve souvent, dans les champs & dans les bois, ces témoignages du respect qu'ils portent au Fétiche national. Barbot rapporte qu'ils ont aussi beaucoup de vénération pour un fort petitoiseau, dont le plumage est mêlé de noir, de gris & de blanc, & qu'on voit en grand nombre dans le Pays de Juida. Ils paroissent transportés de joie lorsqu'il en vient quelqu'un dans leurs vergers ou sur leur terrain. L'amende est considérable pour ceux qui les épouvaient ou qui leur nuisent (\*).

La bonite (\*\*), & l'épée, ou l'empereur, sont les deux Poissons que les Nègres honorent; & leur vénération va si loin qu'ils évitent de les prendre. Cependant si le hazard fait tomber un empereur dans leurs filets, ils lui coupent l'os qui a la forme d'épée; & le faisant sécher, ils le regardent comme un Fétiche (51).

Entre les arbres, c'est le Palmier qui est consacré au rang des Fétiches, sur tout l'espece qui porte le nom d'*Assoanam*, parce qu'elle est la plus belle & la plus nombreuse. On voit de toutes parts quantité de ces arbres, qui portent les marques de leur consécration. Un Nègre ne passe pas devant eux sans prendre quelques lambeaux de l'écorce, qu'il roule entre ses doigts, & dont il se fait une ceinture ou un bracelet (52), comme un merveilleux préservatif. Villault dit qu'ils entourent ces arbres de petits cordons de paille, & qu'après quelques autres cérémonies ils attachent à ces cordons (53) l'or qu'ils emploient pour se parer les bras & les jambes. Ils sont persuadés qu'on ne peut couper un *Assoanam* sans exposer tout le Pays à manquer de fruit, & sans s'exposer soi-même à quelque danger mortel. Le 8. de Mai 1598, huit ou dix Hollandois furent massacrés pour avoir coupé quelques arbres Fétiches sans en connoître la vertu (54). Suivant le témoignage d'Artus, les Nègres adressent leurs prières à ces arbres, & prétendent y voir quelquefois, sous (55) la forme d'un chien noir, le Diable, qui leur répond avec une voix humaine.

Ils s'imaginent que les plus hautes montagnes, celles d'où ils voient partir les éclairs, sont la résidence de leurs Dieux. Ils y portent des offrandes de riz, de miller, de maiz, de pain, de vin, d'huile & de fruits, qu'ils laissent respectueusement au pied. Artus assure que dans leurs voyages ils n'osent passer près de ces lieux sans y monter, pour appaiser le Fétiche par quelques présens (56).

Les pierres Fétiches ressemblent aux bornes qui sont en usage dans quelques parties de l'Europe pour marquer la distinction des champs. Dans l'opinion des Nègres, elles sont aussi anciennes que le Monde. C'est sur ces pierres que leurs Prêtres consacrent les petits crochets de bois qui servent de Fétiches aux Maisons.

S'il arrive que cinq ou six Nègres se bâissent des cabanes dans un lieu séparé de la Ville, ils ne manquent point de choisir entr'eux un Fétiche,

(\* ) Artus, pag. 41. & Barbot, pag. 311. & suivantes.

(\*\*) Artus l'appelle *Tummy*.

(51) Barbot, p. 309.

(52) Villault, p. 179.

Tome IV.

(53) Le même, p. 183.

(54) Artus, p. 41. & Villault, p. 195.

(55) Artus, *ubi sup.* & Villault, p. 183.

(56) Villault, p. 183. & suiv.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Poissons Fétiches.

Arbres Fétiches.

Montagnes Fétiches.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

qu'ils chargent de leur sûreté commune (57). Ils ne rendent pas moins de respect aux rochers & aux collines, du moins aux environs de Boutri & de Dixcove dans le Pays d'Anta. Ils leur offrent aussi des présens, & les ornent de bâtons crochus, comme on le voit au grand Rocher de Tokorari, qui est tout couvert de ces offrandes. Les Nègres de Korby le Hou & de la Côte voisine, jusqu'à Rio de Sueiro da Costa, viennent tous les ans, dans des remis réglés, pour faire leurs présens à ces Divinités de la part de leurs Villes. Ils les prient d'appaier l'Océan, & de les garantir des orages & des Tornados pendant la saison du Commerce.

Grand Fétiche  
de Fredericki-  
bourg.  
Aventure de  
Villault.

A Frederickibourg, on fit voir à Villault le Fétiche général, ou le grand Fétiche, qui étoit placé au centre d'une vaste plaine (58). C'étoit une fort grosse pierre, couverte de terre. Il en découvrit une partie, sur laquelle il trouva quantité de crochets de bois. Il en prit un, brisa une partie des autres, & s'étant rendu chez le Prêtre du Canton, il lui demanda s'il avoit des Fétiches à vendre. Le Prêtre, qui reconnut celui qu'il avoit à la main, lui dit qu'on ne le trompoit pas facilement, & demanda d'être payé. Villault prit plaisir à le conduire jusqu'à la pierre, où le spectacle d'une profanation si déclarée lui fit pousser d'affreux gémissemens (59).

Fétiche public  
du Cap-Corse.

Le Fétiche public du Cap-Corse est le Rocher de *Tabra* ou de *Tabora*, pointe en forme de Peninsule, qui s'avance dans la mer du pied même de la colline où le Fort est situé, & qui rendroit le débarquement assez facile si l'agitation continuelle des vagues n'y mettoit toujours quelque danger. Il y a quarante ou cinquante ans qu'un vent du Sud y brisa tous les Canots pêcheurs de la Ville. Ce malheur étant arrivé un Mardi, les Nègres, depuis ce tems, ont renoncé au travail le même jour de chaque semaine, & le passent à danser & à se réjouir dans l'oisiveté. Le Prêtre des Fétiches sacrifie, tous les ans, sur ce roc, une chèvre, dont il mange lui-même une partie; & jettant le reste dans la mer, avec des invocations & des grimaces fort bizarres, il déclare à l'Assemblée que le Fétiche lui a fait connoître de sa propre bouche la saison & les jours les plus favorables à la pêche. Chaque pêcheur lui marque sa reconnaissance par quelque *dashi* (60).

Lacs & Rivieres  
Fétiches.

Les lacs, les rivières & les étangs, ont part aussi à la superstition des Nègres. L'Auteur fut témoin d'une cérémonie extraordinaire sur le bord d'un étang, dans le Canton d'Acra, pour obtenir de la pluie dans une saison fort sèche. Un grand nombre de Nègres, assemblés autour de l'étang, avoient amené une brebis, que le Prêtre égorga sur la rive; de sorte que le sang de la victime se mêla tout d'un coup avec l'eau. Le Prêtre y jeta un pot, en prononçant quelques paroles. Alors les Nègres allumerent un grand feu, tandis que d'autres couperent la brebis en pièces, firent griller la chair sur les charbons, & la dévorèrent fort avidement. Un Danois, qui étoit présent, & qui parloit très-facilement la Langue des Nègres, apprit à l'Auteur que cet étang s'attiroit leurs hommages, comme une de leurs principales Divinités; qu'il étoit le messager de toutes les eaux du Pays, & qu'ils l'avoient prié de porter promptement le pot aux lacs & aux rivières, pour leur de-

Cérémonie des  
Nègres pour ob-  
tenir de la pluie.

(57) Baibot, p. 309.

(58) Labat, qui rapporte cette Histoire d'après Villault, l'a fort augmentée à sa ma-

nière.

(59) Villault, p. 187.

(60) Voyages d'Atkins, p. 102.

man  
vien  
abon

Cé  
étab  
sent  
ré, s

Ar  
jami  
port  
contr  
ces f  
visag  
leurs  
de le  
amule  
porte

Le  
assez  
Il lui  
dang  
terru  
des.

de-vi  
Fétic  
qu'ils  
caché

Ils  
que p  
lent  
ques  
perlu  
délié  
préca  
les a  
ne le  
porté  
veut  
voic  
leur a  
de le  
à l'im

(61  
(62  
p. 39  
(63

mander du secours de la part des Habitans ; qu'ils esperoient que le pot reviendrait plein , & seroit répandu dans leurs champs , pour leur procurer une abondante moisson.

Cet Etang sacré avoit été mis à sec par les Portugais lorsqu'ils s'étoient établis sur la Côte d'Acra. Ils en avoient fait une saline, malgré les représentations des Nègres , qui , dans le chagrin de voir profaner leur Divinité , se retirèrent en grand nombre au *Petit-Papa* , près de Juïda (61).

Artus , déplorant la superstition des Nègres , raconte qu'on ne les voit jamais sans quelques lambeaux sacrés de l'écorce des arbres Fétiches. Ils les portent autour du corps , ou de quelque membre , comme un préservatif contre toutes sortes de dangers. Dès le matin , ils arment leurs enfans de ces frivoles amulettes. Ensuite , après les avoir lavés , ils leur colorent le visage de raies blanches & noires , à l'honneur des Fétiches. Aux heures de leurs repas , ils réservent , pour les mêmes Divinités , le premier morceau de leurs alimens & le premier verre de leur liqueur , qu'ils jettent sur leurs amulettes , sans manquer d'en répandre quelque partie sur ceux mêmes qu'ils portent autour d'eux (62).

Le Capitaine *Tom* , Nègre assez sensé du Cap-Corse , & qui se faisoit assez bien entendre en Anglois , satisfait la curiosité d'Atkins sur les Fétiches. Il lui dit qu'ils avoient la vertu de préserver les Nègres de toutes sortes de dangers , soit dans les voyages ou dans leurs autres entreprises , & qu'il n'y avoit rien à redouter pour ceux qui , portant leur Fétiche sans aucune interruption , avoient soin de lui faire constamment des présens & des offrandes. *Tom* portoit le sien à la jambe. S'il recevoit un verre de vin ou d'eau-de-vie , il n'oublioit jamais d'y tremper le doigt & d'en faire goûter à son Fétiche. Les Nègres sont persuadés que leur Fétiche voit & parle ; & lorsqu'ils commettent quelqu'action que leur conscience leur reproche , ils le cachent soigneusement sous leur pagne , de peur qu'il ne les trahisse (63).

Ils se reposent autant sur son assistance pour se venger de leurs ennemis que pour leur propre sûreté. Lorsqu'ils ont reçu quelqu'injure dont ils veulent tirer raison , ils font exorciser , par le Prêtre , quelques vivres & quelques liqueurs , qu'ils jettent dans le chemin où leur adversaire doit passer ; persuadés que s'il y touche , ce présent lui deviendra funeste. Ceux qui se défient d'une telle rencontre , se font porter dans le passage ; car avec cette précaution ils se croient sûrs que le charme ne peut leur être nuisible ; & les amis qui leur rendent ce service n'ont rien à craindre d'un maléfice qui ne les regarde pas. Ainsi l'art d'empoisonner , s'il falloit les en croire , est porté chez eux à sa perfection , puisque l'effet en est borné à l'ennemi qu'on veut perdre. Ils se flatent aussi du pouvoir de découvrir les vols par la même voie (64). Comme ils ne peuvent manquer d'être souvent trompés dans leur attente , il semble qu'ils devoient ouvrir enfin les yeux sur l'imposture de leurs Prêtres. Mais loin d'attribuer le mauvais succès de ces entreprises à l'impuissance du Fétiche , ils se reprochent d'en être eux-mêmes la cause ,

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Explication du  
Capitaine Tom.

Le Fétiche sert à  
la vengeance des  
Nègres.

Il sert à décou-  
vrir les vols.

(61) Barbot , *ubi sup.* p. 309. & 311.

(62) Artus , dans la Collection de Bry ,  
p. 39. & suiv.

(63) Voyage en Guinée par Atkins , p. 160.

& suivantes.

(64) Description de la Guinée par Bos-  
man , p. 148. & suiv.



NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Bons effets de  
superstition des  
Nègres.

Combien ils redoutent le parjure.

Corruption qui s'est glissée dans ces usages.

Sermons & leurs punitions.

Formule la plus solennelle.

par leurs indévorions, ou par quelque autre faute dont ils se reconnoissent coupables (65). En vain s'efforceroit-on de les détromper. D'un autre côté, l'Auteur prétend que cette stupidité produit de fort bons effets. La crainte du Fétiche les empêche, dit-il, de se nuire les uns aux autres. Malheureusement elle n'a pas la même (66) force en faveur des Etrangers, qu'ils ne font pas difficulté de tromper, de voler, & même de tuer lorsqu'ils y trouvent quelque avantage.

Ils craignent beaucoup de jurer par les Fétiches ; & , suivant l'opinion généralement établie , il est impossible qu'un parjure (67) survive d'une heure à son crime. Lorsqu'il est question de quelque engagement d'importance, celui qui a le plus d'intérêt à l'observation du Traité, demande qu'il soit confirmé par le Fétiche. En avallant la liqueur qui sert à cette cérémonie , les Parties y joignent d'affreuses imprécations contre eux-mêmes s'il leur arrive de violer leur engagement. Il ne se fait aucun contrat qui ne soit accompagné de cette redoutable formalité. Les Chefs des troupes auxiliaires doivent avaller la liqueur fatale avec les mêmes imprécations ; c'est-à-dire, en se dévouant à la mort s'ils n'emploient pas toutes leurs forces pour la ruine de l'ennemi. Depuis quelque-tems, remarque l'Auteur, on ne fait plus le même fonds sur ces sermens, parce que l'argent est devenu parmi les Nègres une source continuelle de corruption. Les Généraux vont joindre l'armée après avoir avallé le Fétiche ; mais ils n'oublient point, avant leur départ, de se faire relever de leur serment & d'acheter l'absolution du Prêtre. Cette pratique étoit devenue si commune, que les Habitans d'Axim se font crus obligés, pour leur sûreté, de faire jurer leurs Prêtres, avec les imprécations ordinaires, qu'ils n'absoudroient personne de son serment sans la participation & le consentement des parties intéressées. Les engagements qui sont formés avec cette précaution, s'exécutent fidèlement.

Dans le cas du parjure, tous les Nègres sont persuadés que la liqueur ferait enfler le coupable jusqu'à crever avec beaucoup de violence ; ou que ceux qui seroient punis avec moins d'éclat tomberoient dans une maladie de langueur, qui ne finiroit que par leur mort. Ils regardent la première de ces deux punitions comme infaillible pour les femmes qui se parjurent par l'adultère. Sur une accusation de vol, qui n'est pas clairement prouvée, on force aussi l'accusé de boire la liqueur Fétiche, en se dévouant à la mort s'il est coupable. Il seroit ennuyeux de rapporter toutes les formules de leurs sermens ; mais l'Auteur nous donne la plus solennelle & la plus sacrée ; celle, en un mot, qui s'emploie dans les plus importantes occasions.

Le serment se fait devant le Fétiche du Prêtre. Celui qui doit s'engager se place vis-à-vis l'Idole, & demande au Prêtre (68) quel en est le nom, parce que chaque Fétiche a le sien. Alors, attestant l'Idole par son nom, il récite en détail tout ce qui est contenu dans les articles du contrat ou du Traité ; après quoi il prie le Fétiche de le punir, s'il blesse la vérité par son

(65) Voyage de Villault, p. 191. & Rosman, *ubi sup.*

(66) Atkins, *ubi sup.* p. 87.

(67) Villault, *ubi sup.*

(68) Il reste quelque obscurité dans cette

description. L'Auteur n'explique point assez de quelle nature sont ces Fétiches des Prêtres, & le tonneau dont il parle ensuite n'a point encore paru dans les récits des Voyageurs.

serment.  
Ensuite l  
son Fétich  
aux jamb  
de lui. A  
l'extrémi  
ped, &  
baril, q  
finies, i

Villau  
ces enga  
gnit d'av  
nommoi  
l'impréc  
dans une  
serment  
obligé de

Un ar  
ral Dan  
se purge  
bague a  
par son  
faïceau  
vert d'un  
de cire,  
tres plu  
Prêtre, &  
il l'avoit  
un quart  
comme  
cette hu

Le m  
quelque  
le tremp  
un vœu  
son recu

Après  
nerre &  
sement  
dans les  
sonnes d  
enlevés  
ce châti

(69) B  
(70) V  
Voyage  
Vol. I. p

serment. Il répète trois fois la même chose, en faisant le tour du tonneau. Ensuite le Prêtre prend entre les mains quelques-uns des ingrédients dont son Fétiche est composé, les fait toucher aux temples, aux bras, au ventre & aux jambes du Nègre; & les tenant sur sa tête, il tourne trois fois autour de lui. A cette cérémonie il en fait succéder une autre. C'est de lui couper l'extrémité de l'ongle d'un doigt de chaque main, celle d'un orteil de chaque pied, & quelque partie de sa chevelure, qu'il jette dans le tonneau, ou le baril, qui sert de logement à son Idole. Lorsque toutes ces formalités sont finies, il ne manque rien à la force du serment (69).

Villault donne deux ou trois exemples du respect que les Nègres ont pour ces engagements. Tandis qu'il étoit à Iffini, un Nègre nommé *Auïro*, se plaignit d'avoir été volé d'un marc d'or sur le Vaisseau. Le Capitaine, qui se nommoit *Wantesk*, prit une croute de pain, & le pressa de la manger, avec l'imprécation ordinaire; c'est-à-dire, en souhaitant que le diable l'emportât dans une heure, s'il juroit contre la vérité; mais le Nègre refusa de prêter ce serment, & son refus le rendit si ridicule parmi les autres Nègres, qu'il fut obligé de se cacher (70).

Un autre jour, tandis que le même Voyageur étoit à souper avec le Général Danois, *Janque Senese*, Gendre du Roi de Fétu, entra dans la salle, pour se purger d'un soupçon qui le deshonorait. Il étoit accusé d'avoir volé une bague au Général; & dans le chagrin de cet affront, il venoit offrir de jurer par son Fétiche. Villault eut la curiosité de voir l'idole de près. C'étoit un petit faisceau d'épines, qu'un Esclave portoit sous son bras, dans un panier couvert d'une peau. Au centre du fagot étoit un petit morceau de graisse mêlée de cire, avec des plumes de Perroquet, de petits os de poulet brûlés, & d'autres plumes d'un oiseau qui passoit pour la plus grande divinité du Pays. Un Prêtre, qui accompagnoit le Prince, assura qu'ayant fait lui-même le Fétiche, il l'avoit rendu le plus fort qu'il avoit pû, & que le Prince ne pouvoit vivre un quart d'heure s'il faisoit un faux serment. Mais lorsqu'il parut disposé à commencer la cérémonie, le Général affecta de s'y opposer, & lui épargna cette humiliation (71).

Le même Auteur observe qu'au départ des femmes pour le Marché ou pour quelque autre lieu, le mari prend un morceau de son Fétiche domestique & le trempé dans un verre de vin de palmier, qu'il fait boire à sa femme, comme un vœu de fidélité pendant son absence. Il lui fait faire le même serment à son retour (72).

Après les Fétiches, rien n'inspire tant de frayeur aux Nègres que le tonnerre & les éclairs. Dans la saison des orages, ils tiennent leurs portes soigneusement fermées; & leur surprise paroît extrême de voir marcher les Européens dans les rues, sans aucune marque d'inquiétude. Ils croient que plusieurs personnes de leur Pays, dont les noms sont demeurés dans leur mémoire, ont été enlevés par les Fétiches, au milieu d'une tempête; & qu'après ce malheur ou ce châtiment, on n'a jamais entendu parler d'eux. Leur crainte va si loin qu'elle

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Exemple du respect des Nègres pour leur serment.

Autre exemple.

Précaution pour s'assurer de la fidélité des femmes.

Combien les Nègres craignent le tonnerre & les éclairs.

(69) Bosman, p. 149. & suiv.

(71) Villault, p. 193.

(70) Villault, p. 191. Cet endroit de son Voyage est copié dans celui de Des Marchais, Vol. I. p. 306.

(72) Le même, p. 192. & Des Marchais, *ubi sup.* p. 304.

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

les ramene dans leurs cabanes pendant la pluie & le vent. Au bruit du tonnerre, on leur voit lever les yeux & les mains vers le ciel, où ils sçavent que le Dieu des Européens fait sa résidence, en l'invoquant sous le nom de *Juan-Goemain*, dont ils entendent seuls le sens. Les Hollandois retinrent un jour à bord un Nègre qu'ils accusoient de leur avoir apporté de l'or faux. Ils furent surpris de lui voir prendre de l'eau tous les matins, s'en arroser la tête en prononçant quelques paroles, & cracher avec d'autres cérémonies dans le bassin dont il se servoit. On lui en demanda la raison. Il répondit, qu'il prioit les Fétiches (73) de lui accorder un tems favorable, afin que ses amis pussent amasser de l'or pour racheter sa liberté (74).

Zèle de Villault  
contre l'idola-  
trie.

Villault, dans le zèle qui l'animoit contre l'idolâtrie, sembloit avoir déclaré la guerre aux Fétiches. On a déjà vu qu'il s'étoit signalé par un exploit fort hardi dans le Canton d'Acra. Il rapporte quelques autres traits qui ne font pas moins d'honneur à sa Religion. Le 14 d'Avril 1667, se trouvant à Fredericksbourg, il sortit du Fort tandis que les Danois faisoient le Service divin suivant leurs usages. Dans sa promenade, il vit à l'entrée d'une maison qui étoit séparée du Village des Nègres un homme & une femme du Pays, occupés à tuer une poule, dont ils faisoient couler le sang sur certaines feuilles qu'ils avoient rangées à terre. Après cette opération, ils couperent la poule en pièces, & jetterent les morceaux sur les mêmes feuilles. Ensuite se tournant le visage l'un à l'autre, & se baissant les mains, ils se mirent à crier, *Me cusa, me cusa*, c'est-à-dire, dans leur langue, *faites-moi du bien*. Villault ne les interrompit point pendant toutes ces cérémonies; mais lorsqu'elles furent achevées, il leur demanda quelles étoient leurs intentions. Ils répondirent, que le Fétiche du quartier les avoit battus, & que dans l'espérance de l'appaîser ils venoient de lui offrir une poule pour son dîner. Comme sa curiosité lui faisoit considérer les feuilles, qui étoient une sorte d'herbe marine, ils lui conseillèrent de n'y pas toucher, en l'assurant que ceux qui avalleroient un morceau de cette poule, mourroient infailliblement dans l'espace d'une heure. Villault rit de leur menace, prit la poule, la fit bouillir en leur présence par son valet, en mangea sur le champ une partie, & jeta le reste. Les deux Nègres effrayés de sa hardiesse, s'attendoient à chaque moment de le voir tomber mort. Mais les ayant rassurés, il les pria de lui faire voir leur Fétiche. Ils le conduisirent dans une petite cour, où ils lui montrèrent une tuile enveloppée de paille. C'étoit la Divinité qui les avoit battus. Il ne balança point à briser la tuile, & son zèle lui fit mettre à la place une croix de bois. Il brisa de même tous les Fétiches de bois, ou les crochets qui étoient suspendus autour de la maison. Enfin, pour joindre l'instruction à la pratique, il leur apprit à s'armer du signe de la croix, lorsque le Fétiche reviendroit les tourmenter, & les assura qu'ils seroient plus forts que lui avec ce secours. Cette leçon, dit-il, produisit tant d'effet parmi les Nègres du Canton, que dès le jour suivant, il lui vint un grand nombre de Nègres, qui demanderent à changer leurs Fétiches contre des crucifix. Le marché fut bien-tôt conclu, Villault en étoit quitte pour de petites Croix de bois. Mais lorsqu'il examina ce qu'il avoit reçu en échange, il ne trouva que des morceaux de terre,

Zèle de son zèle.

Il brisa plusieurs  
Fétiches.

(73) Villault raconte la même aventure, comme arrivée sur son propre Vaisseau.

(74) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 43. & suiv.

enduits de  
plantées

Dans  
riche du  
à ce qu'il  
il étoit un  
effraier  
Fétiche e  
pas en ar  
tomber  
Nègres,  
Mais le P  
à la pun  
ères donc  
ils replic  
souffiro  
rent-ils,  
leur dem  
mais ils  
puissans

Quoi  
en mois  
ropéens,  
ce calcul  
les Lune  
établis p

Les N  
malheur  
moins é  
reuses  
cedent p  
sept, v  
une esp  
ils ne tr  
& dem  
plus att  
ils refus  
même d

Bofim  
quelque  
étoient  
pour la  
se chan  
coup de

(75)  
toire a d  
Voyage

enduits de graisse & d'huile de palmier, avec quelques plumes de Perroquet plantées au centre (75).

Dans une autre occasion, l'Auteur ayant voulu toucher de la main le Fétiche du Prince de Fétu, un Prêtre, qui l'observoit, lui dit de prendre garde à ce qu'il oisoit entreprendre, & que s'il pouvoit la témérité plus loin, il étoit un homme mort. Villault qui avoit l'esprit trop ferme pour se laisser effraier par un morceau de bois ou par une plume, se saisit du panier où le Fétiche étoit porté par un Esclave. Alors le Prêtre hors de lui-même fit deux pas en arrière, & s'écria : Si vous y mettez la main, le feu du ciel est prêt à tomber sur vous. Villault ne mit pas moins (76) l'Idole en pièces. Tous les Nègres, surpris de le voir vivre, l'assurèrent qu'il seroit mort le lendemain. Mais le Prêtre, après s'être un peu recueilli, lui déclara que s'il étoit échappé à la punition du Fétiche, il n'en avoit l'obligation qu'à son incrédulité : Vous êtes donc bien fol, répondit Villault, de n'être pas aussi incrédule que moi. Ils repliquèrent que cela ne dépendoit pas d'eux parce que le Fétiche ne le souffrirait pas. Quel est donc votre Fétiche ? reprit Villault. C'est, lui dirent-ils, un gros chien noir, qui se fait voir au pied d'un grand arbre. Il leur demanda s'ils l'avoient vu. Ils confesserent qu'ils ne l'avoient jamais vu ; mais ils sçavoient, ajoutèrent-ils, que leurs Prêtres & le Fétiche étoient fort puissans, & qu'ils avoient ensemble de fréquentes conférences.

Quoique les Nègres n'ayent pas d'autre notion de l'année & de sa division en mois & en semaines, que celle qu'ils tirent de la fréquentation des Européens, ils ne laissent pas de mesurer le tems par les Lunes, & d'employer ce calcul pour la connoissance des saisons. Il paroît même qu'ils divisent les Lunes en semaines & en jours ; car ils ont, dans leur langue, des termes établis pour cette distinction.

Les Nègres des Pays intérieurs divisent le tems en parties heureuses & malheureuses. Les premières se subdivisent en d'autres portions, de plus ou moins d'étendue. Dans plusieurs Cantons, les plus longues portions heureuses sont de dix-neuf jours, & les moindres de sept ; mais elles ne se succèdent pas immédiatement. Les jours malheureux, qui sont au nombre de sept, viennent entre les deux portions heureuses. C'est pour les Habitans une espèce de vacation, pendant laquelle ils n'entreprennent aucun voyage, ils ne travaillent point à la terre, ils ne font rien de la moindre importance, & demeurent enfin dans une oisiveté absolue. Les Nègres d'Aquambo sont plus attachés à cette pratique superstitieuse que ceux de tout autre Pays ; car ils refusent, dans cet intervalle, de s'appliquer aux affaires & de recevoir même des présens.

Bosman juge (77) que cette distinction entre les jours leur est venue de quelque Chef respecté, qui, ayant crû s'apercevoir que certains jours étoient plus heureux que d'autres pour ses entreprises, s'en fit une règle pour la suite de sa vie. Son exemple, après avoir passé d'abord en coutume, se changea par degrés en loi. Mais on remarque, dans chaque Pays, beaucoup de différences sur cet article. Les jours heureux d'une Nation ne sont

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Autre anecdote  
de Villault.

Son entree  
avec un Prêtre  
Nègre.

Division du tems  
parmi les Nè-  
gres.

Jours heureux  
& malheureux.

(75) Villault, p. 184. & suiv. Cette Histoire a été copiée aussi par Labat dans le Voyage de Des Marchais, Vol. I. p. 301.

(76) Villault, p. 194.

(77) Bosman, p. 160.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

pas toujours ceux de l'autre. Parmi les Nègres de la Côte, tous les jours sont égaux.

Quoique les mêmes Nègres aient des jours de réjouissances & de fêtes, & même des anniversaires pour la mémoire des Morts, Bosman observe qu'ils n'ont que deux fêtes réglées; l'une à l'occasion de leur moisson; l'autre, pour chasser le Diable, comme on a déjà pris soin de le décrire.

Fêtes & exercices de religion.

A l'égard de leur culte religieux, Artus distingue le général & le particulier. Le premier regarde une Nation ou une Ville entière, dans des Assemblées publiques. Le second est pour l'intérieur des familles. Les exercices publics d'une Ville ou d'une Nation se font ordinairement à l'occasion du mauvais tems, de la disette des grains & des grandes inondations. Dans ces fâcheuses conjonctures, les Chefs s'assemblent & délibèrent avec les Prêtres sur les remèdes qu'on peut apporter aux calamités présentes. Le résultat de cette conférence est publié dans tout le Pays par un Crieur public. Celui qui entreprendroit de s'y opposer, ou qui refuseroit de s'y soumettre, seroit puni par une grosse amende pécuniaire. Lorsque la pêche n'est pas heureuse, on ne manque point de faire des offrandes publiques à la mer. Mais le tems de cette fête est ordinairement vers les mois d'Août & de Septembre, parce que l'expérience leur ayant appris que c'est la saison la plus abondante en poisson, ils s'aperçoivent plus aisément s'il manque quelque chose à leurs espérances. Leur pêche arrive-t-elle avec ses avantages ordinaires? ils ne laissent pas de les attribuer à leurs dernières offrandes.

Bois sacrés.

La plupart des Nègres ont quelque petit bois consacré aux pratiques de religion, où les Gouverneurs & les Chefs vont faire souvent leurs offrandes pour le bien public ou pour leurs intérêts particuliers. Ces bois sont si respectés, que personne n'auroit la hardiesse d'en couper une branche, parce qu'outre des amendes considérables, il seroit exposé à la malédiction publique.

Deux jours de fête chaque semaine.

Les Nègres ont généralement deux jours de fête chaque semaine. Ils ont donné à l'un le nom de *Bossim*, c'est-à-dire (78), jour du Fétiche domestique; & dans plusieurs Cantons ils l'appellent *Dio santo*, d'après les Portugais. Bosman assure, que ce jour-là ils ne boivent point de vin de palmier jusqu'au soir. Ils prennent un pagne blanc, pour marquer la pureté de leur cœur; & dans la même vûe, ils se font diverses raies sur le visage avec de la terre blanche. La plupart, mais sur-tout les Nobles, ont un second jour de fête, qui est consacré en général aux Fétiches. Ils font le sacrifice d'un coq; ou, s'ils sont riches, celui d'un mouton, qu'ils se contentent d'offrir verbalement à leurs Idoles, comme si c'étoit assez de l'avoir tué à leur honneur. Au reste, le Sacrificateur n'a pas plus de part aux victimes que le Dieu; car ses amis & ses voisins tombent dessus, comme autant de chiens affamés, mettent l'animal en pièces avec les doigts & les ongles, se jettent sur chaque morceau, le grillent & l'avallent sur le champ; sans autre préparation. Les boyaux & les autres intestins n'excitent pas moins leur avidité. Ils les

(78) C'est ordinairement le jour de leur naissance. Atkins rapporte qu'au Cap de Tres-Puntas, dans leurs besoins pressans, ils font successivement une sorte d'appel de tous leurs

Fétiches, & qu'ils les mettent à leur porte chacun leur jour, pour leur adresser certaines dévotions. p. 79.

nachent  
poivre  
un de  
dans le  
domest  
là-dessu

Bosm  
qui ton  
gres. M  
sur tou  
les Mal  
leurs la  
autres l  
interro  
aucune  
qui est  
tous les

Artu  
Le men  
soutenu  
qu'un ti  
quantit  
érale c  
d'huile  
l'Assem  
reste ri  
ce qu'o  
aux oi  
les Fét  
que pa

Aux  
table,  
lui. O  
l'oreill  
Nègre  
tirent

Cep  
qué qu  
un Les  
femme  
fin de  
pot; t  
quelqu

(79)  
(80)  
(81)  
Fetisso

Rachent fort menus, & les font bouillir avec un peu de sel & beaucoup de poivre de Guinée. Ce mets s'appelle parmi eux *Eynt-Juba*, & passe pour un de leurs plus friands ragouts (79). Le même Auteur nous apprend, que dans les occasions où leurs affaires les obligent de consulter leurs Divinités domestiques, ils s'écrient: *Faisons le Fetiche, & voyons ce que notre Dieu pense là-dessus* (80).

Bosman ne nous dit pas si c'est l'un ou l'autre de ces deux jours de Fête, qui tombe au Mercredi des Européens, & qui est comme le Sabbat des Nègres. Mais tous les Voyageurs conviennent que la Fête du Mercredi est observée sur toute la Côte d'Or; excepté dans le Canton d'Anta, où, comme chez les Mahometans, l'usage a placé cette célébration au Vendredi, & où d'ailleurs la défense du travail regarde uniquement (81) la pêche. Mais dans les autres lieux, ce Sabbat s'observe avec tant de rigueur, que les marchés sont interrompus & qu'on n'y vend pas même de vin de palmier. Enfin l'on n'y fait aucune affaire, à la réserve du Commerce avec les vaisseaux Européens (82), qui est excepté, à cause du peu de séjour qu'ils font sur la Côte. Ce jour là, tous les Nègres se lavent avec plus de soin que dans tout autre tems (83).

Artus fait la description suivante des adorations qu'ils rendent aux Fétiches. Le mercredi, on élève, au milieu de la place publique, une table carrée, soutenue par quatre piliers de la hauteur de sept ou huit pieds. Cette table n'est qu'un tissu de paille ou de roseaux, en forme de natte. Les bords sont ornés de quantité de joyaux & de petits Fétiches d'écorce d'arbre ou de branches. On étale dessus, différentes sortes de grains, avec quelques petits pots d'eau & d'huile de palmier. Telle est l'offrande que le public fait aux Fétiches. Toute l'Assemblée se retire; mais c'est pour revenir au même lieu vers le soir; & si l'on ne reste rien sur la table, tout le monde est persuadé que les Fétiches ont mangé ce qu'on leur avoit offert, quoiqu'il ait servi de pâture (84) aux insectes & aux oiseaux. On répand alors un peu d'huile sur la table; & si l'on juge que les Fétiches aient encore un peu d'appetit, on recommence à leur servir quelque partie des mêmes alimens.

Aux grands jours de Fête, le Prêtre, qui se nomme *Fetissero*, monte sur la table, & s'adressant au milieu, harangue le Peuple qui est assemblé autour de lui. On l'écoute avec beaucoup d'attention. Les Hollandois ont prêté souvent l'oreille à ces discours, sans y avoir pu rien comprendre. Si l'on demande aux Nègres ce qu'ils ont entendu, ils paroissent confus de cette question, & se retirent sans vouloir répondre.

Cependant quelques Hollandois, poussant plus loin la curiosité, ont remarqué que le Fetissero a près de lui un pot rempli d'eau, dans lequel il a mis un Lézard vivant; & qu'après son sermon, il arrose de cette eau quelques femmes & quelques enfans, qui se présentent pour y recevoir l'aspersion. A la fin de cette cérémonie, le Prêtre se lève, & lave la table avec l'eau de son pot; tandis que le Peuple battant des mains répète à haute voix *Iou Iou* & quelques autres mots inconnus qui terminent la Fête. Le soir du même jour,

(79) Bosman, p. 153. & suiv.

(80) Le même, p. 148.

(81) Artus dit que ce jour s'appelle *Dio Fetisso*, p. 38. Barbot dit, *Dio Sanno*.

(82) Artus, *ubi sup.* p. 38.

(83) Barbot, p. 318.

(84) Des Marchais dit que les Prêtres le mangent eux-mêmes.

on apporte devant le Roi une grosse quantité de vin de Palmier, qu'il distribue entre les Seigneurs & les Courtisans (85).

Quelques Auteurs modernes, ou plutôt Villault, qu'ils ont copié sans honneur, rapportent la même cérémonie avec quelques formalités différentes. Ils prétendent qu'aux grandes Fêtes, les Nègres après s'être lavés soigneusement & s'être revêtus de leurs meilleurs habits, s'assemblent dans une place, au milieu de laquelle est un arbre Fétiche; qu'on dresse, au pied de l'arbre, une table, dont les piliers sont ornés de branches & de guirlandes; qu'on y apporte du riz, du millet, du maïs, des fruits, du poisson, du vin & de l'huile de palmier pour en faire l'offrande aux Fétiches (86), & que pendant tout le jour on ne cesse point de chanter & de danser autour de l'arbre, au bruit d'une infinité de bassins de cuivre & des autres instrumens de musique. Le soir, suivant les mêmes Auteurs, on recommence à se laver. Les Nègres de la campagne apportent alors du vin de palmier, que le Chef de la Ville ou du Village distribue à toute l'Assemblée. Ensuite chacun retourne chez soi à l'heure du souper; & l'on ne manque pas de répandre plus de vin à l'honneur du Fétiche qu'aux jours ordinaires (87).

Habits & pouvoir des Prêtres.

Des Marchais assure que tout ce qui est offert sur la table appartient aux Prêtres. Mais il est tems d'expliquer avec un peu plus d'étendue ce qui regarde le sacerdoce des Nègres, Les Prêtres portent dans le Pays le nom de *Fetisseros*, qui vient des Portugais. Les Anglois leur ont donné celui de *Fetishemen*. L'habit qui les distingue ressemble beaucoup à celui des Héraults de l'Europe. Il est de toile grossière ou de serge. Leur ceinture est une sorte d'écharpe, parsemée de petits os de poulets rotis ou grillés, comme les Pelerins de saint Michel portent leurs écailles. Ils ont le reste du corps nud. Mais ils portent de grandes jarretières, de l'écorce des arbres Fétiches (88).

Leurs communications avec les Fétiches.

Atkins donne pour un principe généralement établi parmi les Nègres, que leurs Prêtres conversent familièrement avec les Fétiches, & qu'ils apprennent d'eux tout ce qui se passe dans les lieux les plus secrets, à toutes sortes de distance. Rien n'a plus de force que cette opinion pour contenir le Peuple dans la crainte & dans le respect. Un Nègre du Cap Corse, nommé *Anchicove*, assura l'Auteur qu'étant un jour à Sukkonda, il avoit donné trois Akis à un Prêtre qui les lui demandoit avec beaucoup d'instances. Sa charité fut récompensée; car le Fétissero lui conseilla d'abréger son voyage, & de retourner à sa maison, parce qu'il avoit appris de quelques Fétiches que dans son absence, sa femme entretenoit un commerce scandaleux avec d'autres hommes. *Anchicove* partit sur le champ, & trouva que le Prêtre étoit bien informé (89).

Puissance merveilleuse attribuée aux Prêtres Nègres.

Villault ne doute pas que les Prêtres n'entretiennent des conférences réglées avec le Diable, qui leur apprend, dit-il, à séduire aisément le Peuple. Sa preuve est digne de son opinion. C'est qu'en délivrant les Fétiches au Peuple, ils leur adressent toujours quelques paroles (90). Du tems de Bosman, les Nègres d'un Pays intérieur donnerent avis à ceux de la Côte, qu'ils avoient un Prêtre

(85) Artus, *ubi sup.* p. 38. & suiv.

(86) Des Marchais dit que le but de ces offrandes publiques est que les Grands & les Fétiches puissent se réjouir ensemble.

(87) Villault, p. 176. & Des Marchais,

Vol. I. p. 299.

(88) Villault, p. 190. Barbot, p. 316. & Des Marchais, *ubi sup.* p. 304.

(89) Atkins, p. 103.

(90) Villault, *ubi sup.*

ou un grand  
exercices  
sa maison  
il avoit la  
nir comme  
rien n'étoit  
Pays assu  
devant lu  
plus gran  
heur & d  
donnoit  
qu'il avoit  
cutions. L  
comme u  
trouvé le  
Contrées

Ces ve  
Prêtres, r  
chercher  
res impo  
sultation  
de lique  
du besoi  
& leur d  
ment plu  
assez de  
la suite

Lorsqu  
ils s'ima  
d'offrir  
accompa  
cession f  
la poitri  
arrivé s  
certain  
sur le p  
à son co  
ses fem  
gronder  
processi

Si le  
s'apper  
Fétiche

(91)  
man, p.  
(92)  
(93)

ou un grand Fétiféro merveilleux. Les prodiges les plus surprenans étoient ses exercices familiers. Il avoit sous ses ordres les vents & les tempêtes. Quoique sa maison fût sans toit, il étoit toujours à couvert de la pluie. Non-seulement il avoit la connoissance de toutes les choses passées, mais il lisoit dans l'avenir comme s'il eût été présent. Il guerissoit toutes sortes de maladies. Enfin rien n'étoit au-dessus de ses lumières & de sa puissance. Les Habitans du même Pays assuroient que tous ceux qui avoient vécu dans son Canton paroilloient devant lui après leur mort; & qu'étant porté à l'indulgence, il envoyoit le plus grand nombre, après un examen assez léger, dans une Région de bonheur & de contentement; mais qu'ayant néanmoins le crime en horreur, il donnoit une seconde mort à ceux qui avoit mené une vie fort déréglée, & qu'il avoit toujours devant son habitation une massue pour ces terribles exécutions. Le respect qu'on avoit pour lui (91) alloit jusqu'à le faire regarder comme un demi-Dieu; & par des messages adoitement répandus, il avoit trouvé le moyen de donner la même opinion de lui aux Habitans de plusieurs Contrées voisines.

Ces vertus extraordinaires, dont on suppose quelque partie à la plupart des Prêtres, rendent tous les Nègres, sans en excepter les Rois, fort empressés à rechercher leur amitié (92). On s'efforce d'obtenir leur protection dans les affaires importantes, & l'on n'entreprend rien sans les avoir consultés. Ces consultations sont toujours accompagnées de quelques présens, tels qu'un flacon de liqueur, une chevre, une poule, ou quelques fruits, suivant l'importance du besoin. Ils répondent indifféremment sur les maladies ou sur les affaires, & leur décision passe pour un oracle des Fétiches. Comme ils ont ordinairement plus de subtilité & d'expérience que le commun des Nègres, ils tirent assez de lumières de leurs interrogations & des circonstances pour juger de la suite des événemens (93).

Lorsque les Pêcheurs Nègres voient le poisson rare pendant quelques jours, ils s'imaginent que le grand Fétiche est offensé, & leur première ressource est d'offrir un peu d'or au Prêtre pour apaiser leur divinité. Alors le Fétiféro, accompagné de toutes ses femmes, dans leur plus riche parure, fait une procession solennelle au travers de la Ville, en versant des larmes, en se battant la poitrine & battant des mains avec beaucoup de bruit. Aussi-tôt qu'il est arrivé sur le rivage, il se passe autour du col un collier de branches, d'un certain arbre Fétiche, auquel les Nègres attribuent un domaine particulier sur le poisson; ils l'appellent *Fetisso Dasianam* (94). Le Fétiféro, pour plaire à son collier, prend un tambour, & bat lui-même. Ensuite, se tournant vers ses femmes, il leur parle avec chaleur, comme s'il avoit quelque raison de gronder. Il jette alors du grain & d'autres présens dans la mer: après quoi la procession retourne à la Ville.

Si le nombre des Commerçans diminue dans une Ville, & que le Roi s'aperçoive de quelque changement dans ses revenus, il s'adresse à l'arbre Fétiche. Après avoir commencé par lui envoyer des provisions, il fait appeller

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Créduité de  
Peuple pour  
leurs décisions.

Ressource des  
pêcheurs dans le  
mauvais tems.

Ressource des  
Rois dans les di-  
minutions du  
Commerce.

(91) Description de la Guinée par Bosman, p. 157.

(92) Villault, *ubi sup.*

(93) Atkins, p. 101. Il fut témoin plu-

sieurs fois qu'ils avoient rencontré juste.

(94) On a vû dans un autre endroit *Affianam*.



NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

le Fétichero, & lui donne ordre de demander à l'Arbre si l'on verra bien-tôt arriver des Marchands. Le Prêtre s'approche de l'arbre avec ses femmes, forme un monceau de cendre en figure conique ; & coupant une branche, la plante au milieu du monceau. Ensuite s'étant rempli la bouche d'eau dans un bassin, il la jette sur la cendre à plusieurs reprises. Il parle à ses femmes. Il prononce seul quelques paroles. Enfin, après diverses grimaces ; il se barbouille tout le visage de cendre, & le Prêtre répète à haute voix la question du Prince. Une voix, disent-ils, se fait entendre aussi clairement que la demande : c'est la réponse du Fétiche ; & le Prêtre se hâte de la porter au Roi (95).

Consultations  
de Prêtres.

Les Nègres se proposent-ils de faire la guerre, d'entreprendre quelque voyage, quelque marché, ou quelqu'autre affaire d'importance ? Ils pensent d'abord à consulter le Fétiche sur le succès de leur dessein. Les Prêtres, qui servent toujours d'organe à l'Idole, sont rarement une réponse affligeante. Au contraire ils encouragent leurs cliens par des espérances flatteuses, que les Nègres reçoivent avidement. Aussi leurs ordres sont-ils fidelement exécutés. On commence toujours par l'offrande d'un mouton, d'un porc, d'un chien, d'un chat ou de quelque piece de volaille, c'est-à-dire, d'un de ces animaux ; auquel on joint des pagnes, du vin & de l'or. Ainsi les profits du Prêtre sont certains ; car il garde le présent pour lui ; & ce qu'il abandonne à son Dieu n'est que le sang & les excréments de la Victime. Outre l'or, qui ne sort point de ses mains, il est fort bien payé pour ses peines.

Idoles qui leur  
sont particulières.

On a déjà fait observer que chaque Prêtre a son idole particulière, qu'il compose & qu'il orne suivant son goût. Mais la plupart de ces ridicules Divinités consistent dans un baril rempli de terre, d'huile, de sang, d'os de morts, de plumes, de cheveux ou de crin, en un mot de toutes sortes d'immondices & d'excréments, qui sont entassés dans le baril sans aucune forme. Si le Prêtre est disposé à favoriser son suppliant, il interroge l'idole en sa présence. Il y a deux méthodes connues. La première, est de lier ensemble une vingtaine de perits cordons de cuir, au milieu desquels le Prêtre met une petite partie des ordures qui sont dans son baril. Quelques-uns de ces ingrédients annoncent le bonheur, d'autres le mauvais succès. Après avoir mêlé plusieurs fois les cordons, si les ingrédients heureux se rencontrent souvent ensemble, c'est une marque infaillible de prospérité. Mais avec un peu d'adresse, dit l'Auteur, il est facile au Prêtre de diriger les cuirs & la matière. S'il fait quelquefois prévaloir les signes de malheur, c'est pour extorquer de nouvelles offrandes au suppliant, sous prétexte d'appaîser le Fétiche irrité.

Excuses des Prêtres, lorsque leurs prédictions manquent d'effet.

La seconde méthode pour consulter les Fétiches, est de prendre une sorte de noix sauvage, dont le Prêtre remplit sa main au hasard, & qu'il laisse tomber de même ; après quoi, il forme sa réponse sur la situation de chaque noix & sur leur nombre. En un mot, les Prêtres, qui sont généralement fins & exercés, ne perdent pas une occasion d'abuser de la crédulité du Peuple, & de remplir leur bourse. Si l'événement se trouve contraire à leur prédiction, ils ne manquent jamais d'excuses. Les rites sacrés n'ont pas été observés assez soigneusement. On a négligé telle partie. On a fait quelque chan-

(95) Artus, *ubi sup.* p. 39. & suiv.

gement  
le suppa  
posés à  
& conf  
si le haz  
qui l'ég  
pensés  
mens,  
le Fétic  
& si ce  
ne est  
disgrac  
ser cro  
Il est  
positio  
conféc  
Artus  
rendu  
duire  
blent.  
du Me  
le prin  
des ar  
la pou  
taines  
mes d  
Alors  
tiré d  
le cra  
porte  
jambe  
des Fé  
sur eu  
succes  
roula  
balle  
une f  
prenn  
Vi  
surpa  
servé  
de tr  
leur  
vend  
(96  
(97  
latior

gement à l'autre. Le Fétiche est offensé, ses dispositions sont changées pour le suppliant. Il n'y a point de frivoles raisons que les Nègres ne soient disposés à recevoir. Jamais les Prêtres ne sont accusés, & tout le Pays seroit ruiné & confondu, sans que leur réputation en souffrît la moindre atteinte. Mais si le hazard fait recueillir la prédiction d'un Fétichero, il n'y a personne au monde qui l'égalé en sagesse, en sainteté, ni qui mérite de si magnifiques récompenses (96). La dernière ressource des Prêtres, pour se disculper des événemens, est d'accuser les supplians de quelque crime, qui a refroidi pour eux le Fétiche. Le Peuple Nègre, dit Atkins, est si attaché à ses divinités tutélaires & si crédule pour les impostures de leurs Ministres, que ceux à qui la fortune est contraire s'accusent mutuellement des fautes qui leur ont attiré leur disgrâce, & prendroient plutôt le parti de s'accuser eux-mêmes, que de laisser croire qu'ils ont été négligés par mépris (97).

Il est juste, dit le même Auteur, qu'un Prêtre Nègre connoissant les dispositions des Fétiches, puisqu'ils sont l'ouvrage de ses mains, la forme de leur consécration varie, suivant les occasions pour lesquelles ils sont composés. Artus parle de ceux qu'on fait pour les Morts. Lorsqu'un Nègre, dit-il, a rendu le dernier soupir, on lui compose un nouveau Fétiche, pour le conduire en sûreté dans un autre monde. Tous ses parens & ses amis s'assemblent. On égorge une poule. Le Prêtre se retire dans un coin de la maison du Mort, se fait apporter tous les Fétiches, & les range en ordre, en plaçant le principal au centre. Il le pare de pois, de fèves, & d'un cordon de l'écorce des arbres Fétiches, parsemé de grains de verre. On lui présente le sang de la poule, dont il arrose les divinités. Ensuite, il leur met un collier de certaines feuilles. Pendant ces préparations, on fait cuire la poule, que les femmes de la maison apportent dans un plat, & placent au milieu des Fétiches. Alors le Fétichero commence ses enchantemens. Il prononce à voix basse quantité de paroles; & prenant dans sa bouche de l'eau ou du vin de palmier, il le crache sur les Idoles. Aussi-tôt il tire deux ou trois feuilles, de plusieurs qu'il porte autour du col; & les roulant en forme de balle, il se les met entre les jambes, en criant d'un ton triste *Auzy*, comme s'il imploroit l'assistance des Fétiches. Il retire la balle, pour en exprimer le jus, qu'il fait rejaillir sur eux. Cette cérémonie est répétée plusieurs fois, jusqu'à ce qu'il ait converti successivement en balles, toutes les feuilles qu'il porte autour du col. Enfin roulant toutes ces balles, en une seule, il s'en essuie le visage; & cette balle, composée de toutes les autres, devient elle-même un Fétiche. Après une si belle opération, le Mort doit reposer en paix, & tous les Fétiches reprennent leur place ordinaire dans la maison (98).

Villault admire beaucoup la vénération des Nègres pour leurs Prêtres. Elle surpasse, dit-il, toutes les expressions. Les alimens les plus délicats sont réservés pour eux. Ils sont les seuls, dans toutes ces Nations, qui soient exempts de travail & nourris aux dépens du Public. Il ne manque rien d'ailleurs pour leur entretien, parce qu'ils tirent un profit considérable des Fétiches qu'ils vendent au Peuple (99).

(96) Atkins, p. 102.

(97) Villault a copié cet endroit de la Relation d'Artus, p. 200. de la sicne.

(98) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 40. & suiv.

(99) Villault, p. 189.

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Manière dont  
ils font les Fétiches.

Fétiche pour un  
Mort.

Combien les  
Prêtres sont distingués.

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Prix des Fétiches.  
Prêtresses du  
Canton d'Acta.

Penchant des  
Nègres à tout  
rapporter aux  
causes surnaturelles.

Jusqu'où les  
Nègres se sont  
civilisés.

Raisons qui  
pourroient dil-  
puser les Nègres  
à se convertir.

On apprend d'Atkins le prix de ces religieuses impostures. Les Fétiches se vendent, à proportion de leur bonté & de leur vertu, depuis deux Akkis, jusqu'à deux Banda. C'est la garantie des Prêtres, pour les divers usages auxquels ils doivent être employés, qui leur donne cette valeur.

Le même Ecrivain rapporte que dans le Canton d'Acta, il y a des Prêtresses qui s'attribuent la vertu de deviner les choses les plus obscures, & qui entreprennent de répondre à toutes sortes de questions. Elles descendent, comme les Prêtres, d'origine sacerdotale; car il paroît que la Prêtrise est héréditaire parmi les Nègres. Il se trouve des Féticheros qui font gloire de l'ancienneté de leur race, & qui en tirent beaucoup d'avantages par le respect & la considération qu'elle leur procure (1).

Entre une infinité de superstitions auxquelles les Nègres sont livrés, ils en ont une qui leur est commune avec presque toutes les Nations du monde. C'est de rapporter tout ce qui leur (2) arrive d'extraordinaire à quelque cause surnaturelle. Bosman se contente d'en donner un exemple, lorsqu'il pourroit, dit-il, en citer un nombre infini. Au mois de Novembre 1698, le Roi de Commendo, anciennement l'ennemi mortel des Hollandois, ayant été tué au Cap-Corse par les Anglois, il arriva que le premier Facteur de Mina mourut naturellement dans les mêmes circonstances. Tous les Nègres se persuaderent unanimement que c'étoit le Roi de Commendo qui l'avoit appelé à sa suite; & que n'ayant pas eu le pouvoir de se faire accompagner, en mourant, de quelques chefs Hollandois, le premier usage qu'il avoit fait de son autorité dans l'autre monde, avoit été pour en forcer un de partir après lui; autant pour se venger de cette Nation, que pour diminuer le nombre de ceux qui se réjouissoient de sa mort (3).

Artus observe que depuis l'établissement des Portugais sur la Côte d'or, quantité de Nègres avoient appris leur langue, & s'étoient civilisés. Il ajoute que le Commerce avec les Hollandois, a servi beaucoup aussi à diminuer l'attachement qu'ils avoient pour leurs Fétiches, & leur a même fait goûter quelques principes du Christianisme. Il en nomme un, qui parloit en perfection la langue Portugaise, & qui l'écrivoit de même. Ce Nègre devoit son instruction à quelques Religieux Portugais de Mina. L'écriture sainte lui étoit si familière, qu'il étoit capable de disputer avec les Hollandois, & de citer fort heureusement divers passages pour la défense de la Religion Romaine (4).

S'il étoit possible de convertir les Nègres au Christianisme, Bosman s' imagine (5) que les Catholiques Romains auroient plus de succès que tous les Sectaires, parce que la discipline de leur Religion s'accorde sur quelques articles avec celle des Nègres. Ils ont des jours communs d'abstinence, de jeûne & de privation. Ils ont la même confiance au ministère des Prêtres, le même respect pour les traditions, &c. Un Nègre se vante hardiment que la raison qui l'attache à ses principes, est que depuis le commencement du monde, ses Ancêtres ont suivi sans interruption la même doctrine. Il n'est question que de leur persuader qu'elle doit faire place à de meilleures idées, qui sont

(1) Atkins, p. 104.

(2) Barbot, p. 316.

(3) Bosman, p. 161.

(4) Artus, *ubi sup.* p. 44.

(5) Bosman, p. 154.

soutenues  
difficile. T  
tretenu ce  
çois (6)  
au nombre  
autres se  
Nous fi  
variation d'  
prieres &  
Tout le r  
de leurs f  
obscurés s  
nent une  
les méch  
côté & d  
conçoive  
gaire, q  
nent dan

LES  
La p  
qui peuv  
uniquem  
ges; à p  
La tr  
riches.  
me, co  
l'agricu  
qu'ils a  
pour le

Dans  
au fils p  
ritier d  
quefois

L'ins  
fes. Les  
des ser  
au Peu  
mais us  
si quel

(6)  
Mission

soutenues ensuite aussi fidèlement. Mais leur conversion n'en est pas moins difficile. Tandis que les Portugais étoient maîtres de la Côte, ils y ont entretenu constamment des Missions sans aucun fruit. Les Missionnaires François (6) ne furent pas plus heureux en 1635. Ils s'étoient établis à Issini, au nombre de cinq. Le mauvais air du Pays en fit périr trois, & les deux autres se retirèrent à Axim, chez les Portugais.

Nous finirons cet article de la Religion des Nègres, par une courte observation d'Atkins. Ils ont, dit ce Voyageur, avec l'usage de la Circoncision, des prières & des purifications par l'eau, qui paroissent leur venir du Judaïsme. Tout le reste vient de leur ignorance & de leur superstition, par l'imposture de leurs Prêtres. S'ils entretiennent quelques idées de l'avenir, elles sont fort obscures: cependant ils sont persuadés qu'après la mort, les honnêtes gens mènent une vie heureuse, avec une bonne femme, & de bons alimens; & que les méchans, au contraire, sont dans une agitation perpétuelle, errans de côté & d'autre, sans goûter jamais aucun repos. De quelque manière qu'ils le conçoivent, ce principe s'accorde dans leur esprit avec une autre notion vulgaire, qu'après leur mort dans les Pays les plus éloignés, plusieurs retournent dans leur propre Pays (7).

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Observation  
d'Atkins sur leur  
Religion.

## §. VIII.

*Gouvernement. Noblesse. Degrés du Peuple.*

LES Nègres de Guinée sont distingués en cinq classes. Leurs Rois forment la première. La seconde, est celle des *Cabajchirs* (8), ou des Chefs, qui peuvent être regardés comme les Magistrats civils; car leur office consiste uniquement à prendre soin du bon ordre dans les Villes, & dans les Villages; à prévenir le tumulte & les querelles, ou à les apaiser.

Cinq classes ou  
cinq Ordres de  
Nègres.

La troisième classe, comprend ceux qui ont acquis la réputation d'être riches. Quelques Auteurs les ont représentés comme les Nobles. La quatrième, compose le Peuple, c'est-à-dire, ceux qui s'emploient à la vendange, à l'agriculture & à la pêche. La cinquième classe, est celle des Esclaves, soit qu'ils aient été vendus par leurs Parens, ou pris à la guerre, ou condamnés pour leurs crimes, ou réduits à ce triste sort par la pauvreté.

Dans la plupart des Pays de la Guinée, la dignité de Roi descend du père au fils par héritage. Au défaut d'enfans mâles, elle passe au plus proche héritier du même sang; quoique les richesses en or & en Esclaves fassent quelquefois préférer un Etranger au légitime successeur.

L'inauguration des Rois n'est point accompagnée de cérémonies pompeuses. Les Nègres ne connoissent ni couronnement, ni l'usage de faire prêter des sermens à ceux qui doivent les gouverner. Le nouveau Roi est présenté au Peuple, & quelquefois porté dans les principaux lieux de son Domaine; mais un jour de joie fait ordinairement toute la durée de la fête. Cependant si quelque concurrent s'attribuoit les mêmes droits, chaque parti se lie à son

Inauguration  
des Rois.

(6) On a déjà rendu compte de cette Mission.

(7) Barbot, p. 305.

(8) Atkins, p. 105.

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Fonction des  
Cabaschirs.

Cérémonies de  
leur création.

chef par un serment de fidélité. Mais hors de ces occasions qui sont fort rares ; tout se passe fort paisiblement ; & les plus grandes cérémonies sont des offrandes de Religion, qui se font avec les solennités ordinaires.

Les Chefs ou les Cabaschirs, qui composent la seconde classe, sont ordinairement en certain nombre, suivant qu'il est limité par l'usage. Si la mort le diminue, tout l'Ordre s'assemble, pour choisir des successeurs entre les personnes âgées de la Nation, car les jeunes gens sont rarement admis dans cette honorable Assemblée. Les Candidats sont présentés aux Electeurs, d'une vache & de quelques flacons de vin de palmier ou d'eau-de-vie ; après quoi ils entrent en possession de tous les droits de leur rang. Dans la Ville d'Axim, l'usage exclut les Etrangers de cette dignité. Il faut non-seulement que le Candidat soit du Pays, mais qu'il ait dans la Ville une maison habitée par une de ses femmes, & qu'il y réside quelquefois lui-même. Comme les Hollandois attribuent le droit de présider à ces élections, les nouveaux Cabaschirs doivent se présenter au Fort, pour obtenir l'agrément du principal Facteur. S'il consent au choix qu'on a fait d'eux, il leur fait prêter, sur la Bible, un serment par lequel ils s'engagent à servir les Hollandois de tout leur pouvoir, contre toutes sortes d'ennemis Européens ou Nègres, & à se conduire en toutes sortes d'occasions comme de fideles sujets. Ils sont ensuite le même serment pour leur propre société, en souhaitant, par une imprécation solennelle, que Dieu leur ôte la vie sur le champ, s'ils jurent contre le témoignage de leur conscience, & s'ils violent jamais leur promesse. Le Facteur, pour confirmer cet engagement, leur met la Bible sur la tête & sur la poitrine. Ensuite ayant enregistré leurs noms, il les reconnoît pour Membres de leur assemblée & leur accorde tous les droits & les privilèges que les Hollandois ont attachés à cette qualité. Lorsqu'ils ont joint les présens ordinaires à cette cérémonie, ils jouissent pendant toute leur vie du titre & du rang de Cabaschirs (9).

Noblesse du  
Pays.

La troisième espece de Nègres, est composée des riches, soit qu'ils aient reçu leur fortune par héritage, ou qu'ils la doivent à leur propre industrie. Ceux qui se trouvent élevés à cet ordre, achètent sept petites dents d'Eléphants, dont ils font une sorte de trompettes ou de cornets. Ils obligent leurs enfans & leurs domestiques à jouer, sur ces instrumens, les airs communs du Pays. Lorsqu'ils les croient assez formés à cet exercice, ils donnent avis à leurs Parens & à leurs amis, qu'ils sont prêts à célébrer une Fête publique. Cet avis tient lieu d'invitation. Le pere de famille, ses femmes, les enfans, & tous ses Esclaves, sont vêtus avec toute la magnificence qui convient à leur fortune. Ils empruntent de leurs amis de l'or & du corail, pour donner encore plus de lustre à leur parure. Ils distribuent des présens, ils font durer les réjouissances & les festins pendant plusieurs jours. Cette cérémonie extravagante les engage dans une dépense excessive. Mais pour fruit de leurs libéralités, ils acquièrent le droit de souffler à leur gré dans leurs cornets ; ce qui n'est permis qu'à ceux qui sont initiés, par une fête de cette nature, dans tous les droits de la grandeur. Leur privilege est si exclusif, que les Nègres subalternes, qui voudroient se réjouir avec des cornets de la même espece, sont obligés de les emprunter d'eux & d'obtenir leur permission.

En quoi elle  
diffère.

(9) Bosman, p. 132. & suiv.

Un Nègre, qui s'est élevé à cet honneur, achete, ou se procure par d'autres voyes, de nouvelles armes & plusieurs boucliers, dont il fait une pompeuse parade aux yeux du Public. Il est obligé de faire une veille d'armes, c'est-à-dire, de passer une nuit à l'air, armé de toutes pieces, pour faire connoître qu'il ne redoute aucun danger, & qu'il est disposé à toutes sortes de fatigues. Il emploie le reste de cette seconde Fête, qui dure ordinairement huit jours, à donner des preuves de son adresse ou de sa force dans tous les exercices militaires. Ses femmes & toute sa famille ne sont pas moins parées qu'à la premiere Fête. Toutes ses richesses sont exposées à la vûe du Public, & changent plusieurs fois de place, pour donner au Peuple la facilité de les admirer. Mais cette cérémonie lui coûte beaucoup moins que l'autre, parce qu'au lieu de faire des présens, c'est lui qui en reçoit de tous ses amis, & que chacun se pique dans ces occasions de les faire riches & précieux. Après cette nouvelle épreuve, il acquiert le droit de porter deux boucliers à la guerre; privilege glorieux, qui n'appartient qu'aux Nègres du même rang.

Telle est la noblesse que plusieurs Ecrivains ont vantée sur cette Côte. Elle ne vient ni de la naissance ni de la création des Rois, mais uniquement du bonheur que le dernier Nègre peut avoir de s'enrichir, & de l'orgueil qui lui fait souhaiter des distinctions dans sa Patrie. En un mot, tous les postes d'honneur sont également ouverts à ceux qui ont assez de bien pour en soutenir la dépense. Dans les autres Régions de l'Afrique, la qualité de Noble engage ceux qui en sont revêtus au service du Roi & de leur Pays. Mais ici, les Nobles s'embarrassent peu des affaires publiques, & n'ont pas d'autre occupation que le Commerce. Cependant ils n'en sont pas moins jaloux du titre de Nobles & de Gentilshommes. Bosman ne laisse pas d'assurer qu'il eut pendant plusieurs années à son service un de ces Nobles de la Côte d'Or, en qualité de simple Laquais (10).

Barbot pense fort différemment de Bosman; & jugeant mieux de cette Noblesse, il prétend que les cornets d'ivoire n'en sont que le caractère distinctif ou la marque. Ils sont, dit-il, gravés fort curieusement & revêtus de plusieurs ornemens rares & précieux. Il en compte aussi sept. Mais d'autres Voyageurs connoissent parmi les Nègres deux, trois, ou même quatre degrés de Noblesse. Elle s'obtient, suivant Villault, par les services qu'on rend à l'Etat, ou par une somme d'argent qui sert à l'acheter. Les Nègres qui peuvent se procurer ce Titre, y emploient tout leur bien, au risque de demeurer pauvres (11).

Des Marchais distingue entr'eux quatre degrés de Noblesse. La premiere, de ceux qui sont Nobles par le sang. La seconde, de ceux qui sont annobis par leurs emplois. La troisième, comme à Venise, de ceux qui achètent avec une somme d'argent, la noblesse, ou des Offices qui la donnent. Enfin, le degré de ceux qui l'ayant méritée par de grandes actions militaires, ou par d'autres services rendus à l'Etat, sont déclarés Nobles de la bouche du Roi, dans une Assemblée de tous les Grands.

Dans ce dernier cas, dit le même Auteur, le nouveau Noble est conduit

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR:  
Veille d'armes  
pour les Nobles.

Ideé que Bosman donne de la noblesse des Nègres.

Opinion de Barbot.

Opinion de Villault.

Opinion de Des Marchais.

Création d'un Noble.

(10) Description de la Guinée par Bosman, p. 135. & suiv.

(11) Villault, p. 250.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

devant le Roi par quelque Grand d'une ancienne Noblesse, par ses amis & par quelques Officiers de la Maison Royale. Il se prosterne aux pieds du Monarque, en se couvrant la tête de poussière; & dans cette posture, il lui fait ses remerciemens. Le Roi lui explique en peu de mots la grandeur du rang où il est élevé, l'exhorte à ne jamais rien faire qui le rende indigne de sa condition, lui fait présent d'un tambour, & de quelques trompettes d'ivoire, & lui donne le droit d'exercer le Commerce avec les Blancs, privilege propre à la Noblesse, avec celui d'acheter & de vendre des Esclaves, &c.

Fête qu'il donne  
à cette occasion.

Après cette création, le nouveau Noble est porté par toute la Ville sur les épaules de ses Esclaves, au bruit des tambours & des autres instrumens de la Nation. Ses femmes marchent devant lui, avec des chants & des danses, accompagnées de leurs Parens, de leurs amis & de leurs voisins. Cette pompe cesse point jusqu'à sa maison, où il est attendu par le reste de sa famille, dans un salon de feuillage, bâti exprès pour cette Fête. Il y donne un grand festin à la Noblesse & aux Officiers du Roi qui ont composé son cortège. Les divertissemens durent pendant trois ou quatre jours, dont le dernier est célébré par le Peuple comme une Fête de Religion. Le nouveau Grand fait rôtir un bœuf & distribuer une profusion de vin de palmier. Ces Fêtes ont quelquefois coûté plus de (12) deux cens mars d'or; & l'on a vû des Nobles appauvris tout d'un coup par les frais excessifs de leur installation.

Pendant la guerre, le commandement des armes appartient à la Noblesse. Les Nègres ne vivent pas long-tems en paix. Leur avarice & leur fierté font naître à tous momens des occasions de querelle; & chaque Nation souhaite d'en venir aux armes, pour se procurer des Esclaves qui sont vendus aux Européens.

Noblesse qui  
s'achete.

Artus explique la création des Nobles, qui achètent cette qualité pour une somme d'argent. Il observe que sans avoir beaucoup d'avantage à tirer de la Noblesse, les Nègres de Guinée y aspirent avec beaucoup d'ambition, & s'efforcent d'amasser assez d'argent, pour acheter un honneur dont le prix est fixé. Mais ils sont obligés de faire trois présens pour l'obtenir. Un chien, qu'ils appellent *Cabra-de-Matto*, ou une brebis sauvage; une brebis privée ou une chèvre; un bœuf ou une vache; sans compter d'autres dépenses. Ces présens sont partagés entre les Nobles & les Grands.

Cérémonies pour  
la Noblesse qui  
s'achete.

La première démarche du Candidat, est de donner son nom au Lieutenant du Roi, & de faire attacher dans la Place publique un bœuf à quelque pilier. On annonce ensuite, par une proclamation solennelle, que tel Habitant demande d'être annobli, & que la cérémonie doit se faire un certain jour. Toute la Noblesse se prépare à l'installation, & le Candidat fait de son côté ses préparatifs pour la Fête. Il amasse particulièrement de la viande, & du vin de palmier, parce qu'il doit envoyer à chaque Noble une poule & un pot de vin.

Réception du  
nouveau Noble.

Le jour arrivé. Tous les Habitans de la Ville s'assemblent au Marché. Il y a des Places assignées par les Chefs ou les Magistrats, qui prennent séance au bruit des tambours, des cornets & des autres instrumens du Pays. Le Gouverneur ou le Lieutenant de Roi, se présente au milieu de l'Assemblée, cou-

(12) Six mille quatre cens livres sterling.

vert d  
& qui  
troduit  
même  
jeune  
cent,  
de pa  
des ho  
se du  
tes bra  
clier,  
val, p  
Ces  
march  
l'un &  
des da  
femmi  
milieu  
tourne  
font e  
danfer  
sa fem  
a pers  
joie;  
Fête.  
tranqu  
Ma  
à sa p  
jour p  
voltig  
l'enfer  
le cha  
Noble  
qu'ils  
A l  
Noble  
susp  
il com  
d'exer  
Nègre  
gers;  
Fête,  
tune,  
quelq  
naires  
Mais  
amis  
onces

vert de ses armes, escorté de ses Gardes, qui portent la Targete & la Zagaie, & qui ont le visage & tout le corps barbouillé de rouge & de jaune. On introduit enfin le nouveau Noble. Il est accompagné de plusieurs personnes du même rang, & vêtu de riches habits, dont ils ont contribué à le parer. Un jeune Nègre porte sa selle derrière lui. Tous ses parens & ses amis s'avancent, pour le saluer, le féliciter, & jeter sous ses pas chacun leur poignée de paille, de l'espece qui sert à couvrir leurs maisons. Après les complimens des hommes, les femmes vont rendre les mêmes honneurs à la principale Epouse du nouveau Noble. Elles aident à parer ses cheveux de fétiches d'or, & ses bras de chaînes & de bracelets. On lui met, dans une main, un petit bouclier, de la forme d'un couvercle de pot, & dans l'autre une queue de cheval, pour chasser les mouches.

Ces préludes sont suivis de la procession, dans l'ordre suivant. Le bœuf marche le premier, conduit par un homme. Il est suivi de tout le Peuple de l'un & de l'autre sexe, qui exprime sa joie dans cette marche, par des chants, des danses, & toutes sortes de contorsions ridicules. Le nouveau Noble & sa femme sont portés par les jeunes gens, sur deux chaises ou deux selles, au milieu des Nobles. On parcourt toutes les rues jusqu'au soir. La procession retourne ensuite au Marché, on attache le bœuf à son pilier, les tambours se font entendre avec un redoublement de bruit, & toute l'Assemblée se met à danser. L'attention de tout le monde se tourne vers le nouveau Noble & vers sa femme. On n'est occupé que du soin de les réjouir & de leur plaire. Il n'y a personne qui n'abandonne son travail, & qui ne se livre à des transports de joie; comme si chacun se croyoit intéressé à la splendeur & au succès de la fête. On porte enfin le Noble à sa maison, & le reste de la nuit se passe tranquillement.

Mais le lendemain, de fort bonne heure, tous les Habitans se rassemblent à la porte, & le reconduisent au Marché, avec les mêmes cérémonies que le jour précédent. Ces réjouissances durent trois jours, pendant lesquels on voit voltiger au sommet de sa maison, une piece de coton blanc, qui est comme l'enseigne de la joie publique. Le troisième jour, on égorge le bœuf; & sur le champ, il est distribué à la populace. On ne permet point au nouveau Noble, ni à sa femme, de goûter de cette chair, parce qu'on est persuadé qu'ils en mourroient tous deux avant la fin de l'année.

A la fin des trois jours de Fête, on porte la tête du bœuf à la maison du Noble. Elle y est peinte de diverses couleurs, farcie de paille fétiche, & suspendue comme un monument de sa nouvelle dignité & des privileges dont il commence à jouir. Les principaux, sont celui d'acheter des Esclaves, & celui d'exercer le Commerce avec les Blancs. Rien n'approche de la fierté d'un Nègre, lorsqu'il est parvenu à cet honneur. Il s'en vante sans cesse aux Etrangers; quoiqu'il arrive assez souvent qu'après s'être ruiné par les frais de la Fête, il se trouve plus pauvre qu'il n'étoit en commençant l'ouvrage de sa fortune, & qu'il est forcé, pour vivre, de reprendre le métier de la Pêche, ou quelque autre occupation, avec l'ornement d'un vain titre. Les dépenses ordinaires, dans ces occasions, montent à huit bandas, qui font une livre d'or. Mais si l'on déduit de cette somme les présens que le Noble reçoit de ses amis, avec un peu de conduite & de modération il en est quitte pour six onces.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Marche ou procession.

Tête de bœuf,  
qui sert de preuve  
à la Noblesse.



NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Confratrie &  
fête anniversaire  
des Nobles.

Classes infé-  
rieures.

Il n'y a point  
de pauvres en  
Guinée. Pour-  
quoi ?

Gouvernement  
de divers Pays de  
la Côte d'Or.

La Noblesse de la Côte d'Or est unie par une espèce de Confratrie, qui observe une Fête anniversaire, à laquelle chaque Noble invite ses amis. On renouvelle alors les peintures des têtes de bœufs ; on les pare de nouveaux Fétiches & d'autres ornemens, pour rappeler le souvenir des Promotions. Outre cet anniversaire, les Nobles ont une autre Fête commune, qui tombe au 6 de Juin. Ce jour-là, ils se peignent le corps de rouge & de blanc, ils portent autour du col des colliers de branches vertes, comme une marque de leur qualité. Ils chargent de Fétiches les têtes de bœufs & de boucs qu'ils ont dans leurs maisons ; & le soir ils s'assemblent à la maison du Gouverneur, qui leur donne un grand festin (13).

A l'égard des deux dernières classes des Nègres, qui sont le Peuple & les Esclaves, on n'a point de remarques à faire ici, sur leur caractère & leurs occupations, qui n'aient déjà trouvé place dans les différentes sections de cet article. Cependant on doit observer, comme une perfection du gouvernement de Guinée à laquelle on n'est point encore parvenu en Europe, que malgré la pauvreté qui regne parmi les Nègres, on n'y voit point de Mendians (14). Les vieillards & les Estropiés sont employés, sous la direction des Gouverneurs, à quelque travail qui ne surpasse point leurs forces. Les uns servent aux soufflets des Forgerons, d'autres à presser l'huile de palmier, à broier les couleurs dont on peint les nattes, à vendre les provisions au Marché. Les jeunes gens oisifs sont enrôlés pour la profession des armes.

Mais Bosman paroît avoir ignoré cette méthode des Nègres ; car après avoir remarqué qu'ils n'ont pas de Mendians, il en apporte une raison tout-à-fait différente. Un Nègre, dit-il, qui ne trouve plus le moyen de subsister s'engage au service d'autrui pour une certaine somme d'argent, & quelquefois même au service de ses meilleurs amis. Le maître auquel il s'attache par cet engagement, ne l'emploie point à des travaux trop serviles. La principale occupation qu'il lui donne, est le soin de ses terres, c'est-à-dire, celui de semer, dans la saison, avec la liberté de ne pas travailler au-delà de ses forces. A cette condition, il se charge de son entretien & de sa défense, avec moins d'égard à l'intérêt qu'au devoir de l'humanité (15).

Mais après avoir parlé des Rois de la Côte d'Or, il reste à s'étendre un peu sur le Gouvernement. On a déjà fait remarquer qu'au long de la Côte, les États sont ou Monarchiques ou Républiquains. Entre les derniers, on compte ceux d'Axim, d'Anta, de Fantin, d'Akron & plusieurs autres. Axim & Anta paroissent les plus réguliers. Bosman s'est borné à leur description, quoiqu'il reconnoisse que leur méthode de Justice & d'Administration est si confuse, qu'il n'est pas aisé de la comprendre, & moins encore de l'exprimer.

Le gouvernement d'Axim consiste en deux corps ; celui des Cabaschirs, ou des Chefs ; & celui des jeunes gens, qui portent le nom de *Manferos*. Toutes les affaires civiles ressortissent à l'Assemblée des Cabaschirs : mais la connoissance des intérêts publics, tel que celui de la guerre ou de la paix, & la levée des tributs ou des impôts, appartiennent aux deux corps ; & dans ces occasions, les Manferos emportent souvent la balance, sur-tout si les Cabaschirs ne

(13) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 86. & suiv.

(14) Le même, p. 91. & Barbot, p. 256.

(15) Description de la Guinée par Bosman, p. 161. & suiv.

font pas  
égale. U  
d'une in  
jointe à  
étranger

Com  
parchiq  
Portuga  
d'Olin  
piraine.  
d'un Pa  
être les  
& celle

Artu  
d'Or, c  
& les  
d'un R  
lais, &  
te, qu  
jette a  
très pe  
est imm  
effets  
reste a  
tion,  
bli dan

Bar  
que d  
choisi  
jours  
de Fér  
rouche  
disent  
eux-m  
ou le

Dan  
marqu  
fermé  
corteg  
res les  
On le  
clamé  
les, a  
narqu

(16)

(17)

(18)

sont pas assez riches en or & en Esclaves pour former un contrepois de force égale. Une autorité si foible dans les Chefs de l'Etat devient souvent la cause d'une infinité de désordres. Elle produit une administration languissante, qui jointe à quantité d'usages absurdes, donne naissance à quantité de guerres étrangères ou domestiques (16).

Commendo, Fétu, Sabu, Acra & plusieurs autres Pays sont des Etats monarchiques, dont les Rois sont électifs ou héréditaires. Avant l'arrivée des Portugais sur cette Côte, on n'y connoissoit pas de titre plus relevé que celui d'*Ohin* ou d'*Ahin*, qui répond dans les langues de l'Europe à celui de Capitaine. Mais les Nègres entendoient toujours par ce nom le Commandant d'un Pays, d'une Nation ou d'une Isle. Dans la suite, ces Barbares, ou peut-être les Européens mêmes, ont mis de la distinction entre la qualité de Roi, & celle de Capitaine (17).

Artus assure expressément, qu'il n'y a point d'Etats héréditaires sur la Côte d'Or, c'est-à-dire, de Pays où les enfans succèdent sur le Trône à leur pere, & les parens les plus proches au défaut des enfans; mais qu'après la mort d'un Roi, les Nobles en élisent un autre, qui (18) prend possession du Palais, & de toutes les richesses de son Prédécesseur. Le même Voyageur ajoute, que si les premiers exclus sont les enfans & les parens du mort, on rejette aussi du nombre des Candidats, ceux qui l'ont offensé ou qui sont entrés pendant sa vie dans des intérêts opposés au sien. Le nouveau Roi, dit-il, est immédiatement conduit au Palais, & mis en possession du trésor & des effets royaux, comme s'ils descendoient à lui par voie d'héritage. Il ne reste aux enfans du Mort que le bien dont leur pere jouissoit avant son élection, qui leur est fidèlement restitué, ou divisé entr'eux suivant l'usage établi dans la Nation (19).

Barbot, qui représente quelques Monarchies comme héréditaires, observe que dans les Royaumes électifs, le frere, ou le plus proche parent mâle est choisi pour succéder au Trône; excepté, dit-il, à Sabu, où l'on appelle toujours à la succession, quelque Prince étranger du sang royal. Dans le royaume de Fétu, on viole quelquefois cette constitution, pour élire un sujet qui ne touche point au Roi par le sang, pourvu qu'il soit assez puissant pour faire, disent les Nègres, tout ce qu'il juge à propos, & qu'ils n'ayent rien à faire eux-mêmes pour son service. Dans les Pays d'Acra & de Fétu, c'est le Fatayra, ou le Capitaine des Gardes du dernier Roi, qui est choisi pour lui succéder.

Dans le Royaume de Fétu, les inaugurations sont fort simples. Au jour marqué, le Roi nouvellement élu sort de sa maison, où il s'est tenu renfermé depuis la mort de son Prédécesseur, & se montre au Peuple, avec un cortège des principaux Seigneurs du Pays. Quelquefois on le porte dans toutes les parties de son Etat, au bruit des acclamations & des chants du Peuple. On le conduit ensuite au Palais du Roi, où il est placé sur un trône, & proclamé par son nom. Les Prêtres paroissent alors, pour faire de nouvelles Idoles, au pied desquelles on apporte quantité d'offrandes; après quoi le Monarque entre en possession de l'autorité, & du trésor de son Prédécesseur.

(16) Bosman, p. 164. & suiv.

Part. VI. p. 56.

(17) Le même, p. 167.

(19) Le même, p. 59.

(18) Artus, dans la Collection de Bry,

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Ancien titre des  
Rois Nègres.

Sentiment d'Artus sur leur succession.

Opinion de Bosman sur le même sujet.

Simplicité des cérémonies de la succession.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Ses femmes & ses enfans, qu'on amène le même jour au Palais, sont logés dans les appartemens destinés à leur usage. Depuis ce moment, elles ne sortent plus à pied, ni dans d'autres voitures que des *Hamacs*.

Pendant ce premier jour, le Roi est obligé de faire de grands présens au Peuple, & de commencer des réjouissances qui durent l'espace de 8 jours. C'est dans le cours de cette fête que les Princes voisins & les Facteurs Européens félicitent le Prince par des députations & des présens. Ils viennent ensuite lui renouveler leurs complimens de bouche (20).

Les Rois soutiennent leur autorité par la force.

Bosman raconte que les Rois de ce Pays ne soutiennent leur autorité que par la force, & que le respect qu'on leur porte se mesure sur leurs richesses & sur le nombre de leurs Esclaves. Sans ces deux appuis de leur trône, ils trouvent si peu de soumission parmi leurs sujets, qu'ils sont obligés de payer leurs moindres services. D'un autre côté, lorsqu'ils sont riches & puissans, leur inclination ne les porte que trop souvent à la tyrannie. Ils ne pensent qu'à grossir leurs richesses par toutes sortes de violences & d'exactions. Les moindres crimes sont punis par des amendes excessives ou par l'esclavage. On trouve des Nègres si durement traités par leur Roi, qu'ils en conservent du ressentiment pendant toute leur vie (21).

La bonté leur étroit leurs.

Artus pense au contraire que la générosité est le seul moyen qui réussisse aux Rois Nègres, pour assurer leur autorité. Si le nouveau Roi, dit-il, veut gagner l'affection de son Peuple, il doit commencer par de libérales distributions de viandes & de vin de palmier. Ils sont passionnés pour un maître dont ils ont une fois connu la bonté. Mais s'il est avare, ils le prennent en horreur, & ne manquent point de le détrôner tôt ou tard, pour lui donner un successeur plus convenable à leurs inclinations. Tel fut le sort du Roi de Sabu, pendant le séjour que l'Auteur fit sur cette Côte. Ce Prince, qui étoit né dans le Pays de Fantin, avoit été choisi par les Nègres de Sabu pour les gouverner. Son avarice, qui le rendoit aussi resserré à donner, qu'avide à prendre ou à recevoir, révolta tellement ses sujets, que l'ayant dépouillé tout à la fois de ses richesses & de son autorité, ils le forcèrent de retourner honneusement dans sa Patrie. La libéralité est donc une vertu nécessaire aux Rois Nègres; & la plupart l'exercent avec si peu de ménagement, que lorsqu'ils reçoivent des Gouverneurs le quartier de leurs revenus, ils donnent une fête, qui leur coûte souvent beaucoup plus qu'on ne leur apporte. Tous les Conseillers & les Grands du Royaume y sont invités. Le Roi fait acheter tout le vin de palmier du Pays, & tuer quantité de bœufs & de chèvres pour traiter le Peuple. La joie regne alors dans toutes les Villes. Après cette solemnité, on place, dans le Palais royal, les têtes des bœufs qui ont servi aux festins publics. Elles sont peintes de diverses couleurs, ornées de Fétiches, & suspendues, à la manière de nos peintures, comme des monumens de la magnificence & de la libéralité du Roi.

Fêtes royales.

Jour Fétiche des Rois.

Les Princes ont une autre fête solennelle, qui est l'anniversaire de leur couronnement, & qu'ils appellent leur jour Fétiche. Ils y invitent non-seulement les Gouverneurs & les Grands de leur Royaume, mais encore les Rois voisins avec toute leur Cour. La dépense n'y est point épargnée. C'est dans

(20) Description de la Guinée par Barbot, p. 136.

(21) Bosman, p. 188.

ce jour q  
rement le  
chère, d  
part à ce  
soin que  
fit est or  
un autre  
notre Di  
sa maifo  
cours de

Bosma  
être fon  
vin de  
Roi, M  
terre, c  
liqueur  
boire d  
sont de  
au long  
tour de  
ficence  
amuser  
pandre  
compar  
y sont  
pos de  
ecole de  
voisin;  
pour m  
qu'elles

Mais  
il arriv  
qu'à le  
de Bos  
la répu  
ajoute  
avoir c  
se pro  
a rend  
des ye  
faut d

Les  
à leur  
Ville,  
fabre,

(22)  
(23)

ce jour que le Roi fait des sacrifices publics à son Fétiche , qui est ordinairement le plus grand arbre du Pays. La musique , la danse , le vin & la bonne chère , deviennent l'amusement de plusieurs Nations , qui prennent la même part à cette solennité. Chaque Roi faisant la même fête à son tour , on prend soin que l'une ne tombe jamais au même jour que l'autre ; & le tems qu'on choisit est ordinairement celui de l'Été. Enfin les Rois célèbrent chaque semaine un autre jour consacré aux Fétiches , qui répond au Sabbar des Juifs , ou à notre Dimanche. Il donne à souper ce jour-là aux Nobles de sa Cour & à toute sa maison. C'est la seule fois qu'il rassemble ses femmes & ses enfans , dans le cours de la semaine (22).

Bosman , qui accuse les Rois Nègres de paresse & de débauche , n'a peut-être fondé son accusation que sur ces usages. Dans la saison , dit-il , où le vin de palmier arrive en abondance des Pays intérieurs , tous les Nègres , Roi , Maîtres & Esclaves , se rendent ensemble au Marché , s'y placent à terre , ou sur leurs selles , & se livrent au plaisir de boire. A mesure que la liqueur les échauffe , leur bonne humeur augmente. Ils prennent plaisir à boire des rasades , & souvent à vider d'un seul coup leurs calebasses , qui sont de différentes grandeurs. Mais en buvant , ils laissent toujours tomber au long de leur barbe quelque partie de la liqueur. Chacun aime à voir autour de soi de petits ruisseaux de vin , & cette profusion passe pour magnificence ou galanterie. Les Européens mêmes prennent volontiers part à ces amusemens. Pour quatre ou cinq Schellings , un Matelot peut s'enivrer & répandre beaucoup de vin. Le tumulte de ces Assemblées ne peut être mieux comparé qu'à celui de la synagogue Allemande d'Amsterdam. Les discours y sont fort libres. On n'est point scandalisé d'entendre sortir les mêmes propos de la bouche des femmes. En un mot , dit l'Auteur , c'est une parfaite école de médisance & d'obscénité. Chacun parle sans ménagement de son voisin ; avec beaucoup plus de bonne foi qu'en Europe , où l'on se tient à l'écart pour médire d'autrui. Ici la raillerie & la satire s'exercent en présence de ceux qu'elles attaquent , qui peuvent employer les mêmes armes pour se venger.

Mais quoique les Rois vivent dans cette familiarité avec leurs Esclaves , il arrive souvent que pour les moindres sujets de plainte , ils s'emportent jusqu'à les maltraiter. On voit quelquefois des têtes cassées , suivant l'expression de Bosman. Les seuls qui soient à couvert de ces outrages , sont ceux dont la réputation est bien établie parmi le Peuple ; car il se trouve des Esclaves , ajoute le même Auteur , qui ont plus d'autorité que leurs Maîtres. Après avoir commencé par exercer un Commerce dépendant , ils sont parvenus à se procurer eux-mêmes quelques Esclaves ; & par degrés , leur industrie les a rendus si puissans , que leurs Patrons n'osent plus se plaindre d'eux que des yeux. Ils résistent quelquefois à leur Maître avec tant d'obstination qu'il faut des présens pour les appaiser (23).

Les Rois n'ont aucune majesté dans leur Palais. On ne voit point de Gardes à leur porte , ni de Courtisans empressés à les servir. S'ils paroissent dans la Ville , c'est sans autre suite que deux ou trois Esclaves , dont l'un porte leur fabre , un autre leur chaise ou leur sellette. Ceux qui se trouvent à leur ren-

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Familiarité des  
Rois avec leurs  
Sujets.

Yvresse & mé-  
disances.

Autorité de cer-  
tains Esclaves.

Simplicité des  
Rois Nègres  
dans leurs Pa-  
lais.

(22) Artus , *ubi sup.* p. 56. & suiv.

(23) Description de la Guinée par Bosman , p. 190.

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
État de leurs vi-  
lages.

contre ne leur donnent aucune marque de respect. Le plus vil Esclave ne feroit point un pas pour leur rendre le passage plus facile. Mais lorsqu'ils visitent quelque autre Ville, ou qu'ils reçoivent eux-mêmes la visite de quelque personne de distinction, ils affectent d'étaler leur grandeur. Une troupe de gens armés compose leur cortège. On porte autour d'eux des targetes pour leur défense, & des parasols pour les garantir de la chaleur. Leurs femmes sont parées de bijoux d'or & d'autres ornemens. Dans la Ville de leur résidence, un Roi & ses femmes sont si mal-vêtus, qu'on les distingue à peine de leurs Esclaves. Mais cette simplicité n'est pas surprenante. La plupart sont pauvres, & leurs Etats si petits, que souvent les terres de leur dépendance n'ont pas plus d'étendue que le territoire de nos Villages (24).

État de leurs  
Épouses.

Leurs femmes sont ordinairement logées dans le même Palais, quoiqu'ils éloignent quelquefois les plus vieilles, après avoir établi des fonds pour leur subsistance. Celles qui vivent auprès d'eux ont des appartemens séparés, & des revenus assignés pour l'entretien de (25) leur famille. *Inchero*, Roi de Commendo ou de Guaffo, avoit, du tems de Barbot, huit femmes (26) logées sous ses yeux, dans des cabanes différentes. Ce Prince, qui étoit fort riche, faisoit pour elles une dépense considérable (27).

État de leurs  
enfans.

A l'égard de leurs enfans, Bosman confesse qu'il n'a jamais pu découvrir la moindre différence entre l'éducation royale & celle du commun des Nègres. Un Prince, qui arrive à l'âge du travail, choisit quelque profession honnête, telle que l'agriculture ou la pêche. Il en tire de quoi fournir à son entretien. Il n'a pas honte de porter le fruit de son travail au Marché. Le reste de ses occupations ne répond pas mieux à sa naissance; & c'est ordinairement de ces exercices mécaniques qu'il monte au trône royal de ses Peres. Souvent même on voit porter la couronne à des Nègres qui ont servi les Européens dans les plus vils emplois. Aussi le moindre Facteur des Comptoirs de l'Europe se croit-il fort supérieur à ces Monarques Africains. Il ne se flate pas trop, remarque l'Auteur, s'il considère en lui-même la puissance de sa Compagnie, & l'autorité du Directeur Général dont il est revêtu (28).

Partage que les  
Rois font à leurs  
enfans.

Artus dit que les Rois n'osent faire des provisions pour leurs enfans, parce que le Peuple ne manqueroit pas de s'y opposer, sur-tout les Nobles, qui nourrissant toujours l'espérance d'obtenir la couronne, ne souffriroient pas qu'on retranchât quelque chose de la succession. D'ailleurs le Peuple craindroit que tous ces partages du trésor royal ne diminuassent le nombre des fêtes. Les Rois, en mariant leurs enfans, ne leur font pas d'autres avantages que les Particuliers du dernier ordre, à la réserve d'un Esclave ou deux qu'ils leur donnent pour les servir. Comme c'est l'unique part que les Princes aient à prétendre, si leur paresse & leurs autres vices les empêchent d'amasser du bien dans leur jeunesse ils ne manquent point, à mesure qu'ils avancent en âge, de tomber dans le mépris & la pauvreté. Un Roi qui veut se rendre utile à ses enfans, cherche l'occasion de les employer dans les Cours voisines, soit pour négocier la paix, ou pour y servir d'otages à la fin d'une guerre,

(24) Le même, p. 187.

(25) Artus, *ubi sup.* p. 58.

(26) C'est peut-être une erreur, pour qua-

tre-vingt.

(27) Barbot, p. 290.

(28) Bosman, *ubi sup.* p. 192.

dans

dans l'e  
suceffio  
leurs po  
qui leur  
pere (3

On s  
délicat  
ne fon  
ont tro  
une pr  
aussi ric  
acquier  
rices f  
que la  
la seul  
feroit  
vage,  
que da  
second

Les  
riue d  
dire,  
litaire  
d'autre  
mêmes  
nomb  
vers  
le Roi  
un Br  
épée;  
public

Le  
les aff  
courro  
foncti  
logé  
de to  
roujou  
Offici

Le  
les ba  
Le  
Il l'a

(29  
(30  
(31  
man,

dans l'espérance que se faisant connoître, ils pourront être appellés (29) à la succession de quelque couronne. A Commendo, ils obtiennent les meilleurs postes de l'Etat, tels que celui de *Fatayra*, ou de Capitaine des Gardes, qui leur facilite quelquefois les moyens de monter sur le trône après leur père (30).

On s'imagineroit du moins que les Princesses sont d'une complexion trop délicate pour les fatigues de l'agriculture. Mais Bosman nous assure qu'elles ne font pas difficulté de mettre la main à la charrue. Cependant celles qui ont trop de fierté pour faire le métier des Esclaves, choisissent ordinairement une profession plus convenable à leur noblesse. Elles ne deviennent point aussi riches que nos Princesses d'Europe; mais ayant moins de besoin, elles acquièrent assez de bien pour vivre contentes. D'ailleurs la plupart sont mariées fort jeunes, sans aucun égard pour leur naissance. On n'est pas surpris que la fille d'un Roi devienne la femme d'un Esclave. Leur inclination est la seule règle de ce choix. L'Auteur ajoute que suivant les idées du Pays, il seroit plus surprenant de voir choisir aux Princes des femmes dans l'esclavage, parce que les enfans suivent la condition de leur mère; c'est-à-dire, que dans le premier cas les enfans de la Princesse seroient libres; & dans le second, ceux des Princes seroient Esclaves.

Les grands Officiers, qui tiennent leur dignité du Roi, sont les *Brassos*, titre qui comprend le porte-Etendard, & le porte-sabre; le *Fi-tis*, c'est-à-dire, les Crieurs publics, les Gardiens des femmes, & les instrumens militaires, tels que les trompettes & les tambours. Bosman ne donne pas d'autres Officiers à la Maison royale. Chaque Seigneur, dit-il, a les mêmes; & souvent les Seigneurs riches l'emportent sur (31) le Roi par le nombre. Cependant Barbot a remarqué quelques Offices de plus dans divers Royaumes. Le Pays de Féru, par exemple, est gouverné, après le Roi, par un Lieutenant qui porte le titre de *Di*; il a un grand Trésorier; un *Brasso*; un *Fatayra*, c'est-à-dire, un Capitaine des Gardes; un Porte-épée; des Gardiens pour les femmes du Roi; des *Fi-tis*, ou des Crieurs publics; un tambour du Roi; des trompettes & d'autres instrumens.

Le *Di* représente le Roi dans son absence, avec la même autorité dans les affaires civiles & militaires. Le grand Trésorier reçoit les revenus de la couronne, & fournit à toutes les dépenses de la Maison royale. Comme ses fonctions l'obligent d'être sans cesse auprès de la personne du Roi, il est logé au Palais. Les profits de son emploi sont considérables. Il est respecté de tous ceux qui ont des affaires ou des espérances à la Cour. On le voit toujours richement vêtu, & paré de bijoux d'or, qui le distinguent des autres Officiers (32).

Le *Brasso* est une sorte de *Maréchal*, qui doit commencer la charge dans les batailles (33).

Le *Fatayra*, ou le Capitaine des Gardes, est chargé de la personne du Roi. Il l'accompagne dans toutes ses expéditions; & l'occasion qu'il a sans cesse

NÉGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Partage des  
Princesses.

Grands Officiers  
de la Maison du  
Roi.

Le *Di*.

Le *Brasso*.

Le *Fatayra*.

(29) Artus, p. 59.

(30) Barbot, p. 287.

(31) Description de la Guinée par Bosman, p. 193. & suiv.

Tome IV.

(32) Artus dit qu'il se nomme *Vindos*, nom emprunté des Portugais, & qu'il est le Chef de la Maison du Roi. *ubi sup.* p. 58.

(33) Barbot, p. 291.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Le Porte-Épée.

de paroître & d'agir, lui donne une considération qui le fait souvent choisir pour succéder à son maître.

L'Office de Porte-épée, est ordinairement partagé entre quatre personnes, qui portent non-seulement l'épée, mais toute l'armure du Roi, aux fêtes publiques & dans les expéditions de guerre. Ce poste n'est pas méprisable, puisque c'est parmi ceux qui le possèdent que le Roi choisit souvent ses Ambassadeurs.

Gardiens des  
Femmes.

Les Gardiens des femmes du Roi sont représentés dans la relation de Bosman, comme supérieurs à tous les Officiers de la Maison royale. Leur principale fonction est d'écarter les Etrangers de l'appartement des femmes. Mais lorsqu'ils sont jeunes & de bonne mine, l'Auteur est persuadé que toutes les femmes sont pour eux. Il en fait aussi les Trésoriers ordinaires du Roi. C'est entre leurs mains, dit-il, que sont les clés du trésor. Ils en ont la garde & la direction. Après la mort du Roi, ils sont les seuls qui puissent rendre compte de ses richesses.

Les Fi-tis.

L'emploi des Officiers, qu'on nomme *Fi-tis*, est de proclamer les Ordonnances du Roi, & de publier à grands cris les vols & les choses perdues. Chaque Ville a deux ou trois de ces Crieurs publics, qui font aussi l'office d'Huissiers au Conseil, pour arrêter le bruit & la confusion. Delà vient leur leur nom de *Fi-tis*, ou *Fie-ties*, qui signifie dans leur langue, *Ecoutez*, ou faites silence. Ils portent un bonnet de la peau d'un singe noir, dont le poil est de la longueur du doigt. A la main, ils ont un faisceau de poil, de la queue d'un Eléphant, qui leur sert à chasser les mouches. L'office d'Ambassadeur leur appartient plus proprement qu'aux Porte-épées. Aussi sont-ils ordinairement chargés des messages & des Négociations publiques. Leur bonnet leur tient lieu de sauf-conduit dans tous les lieux de leur passage (34).

Le Tambour &  
les Trompettes.

L'office de Tambour est un Poste où l'honneur est égal au profit, parce que celui qui le possède est sans cesse près du Roi. Les Trompettes sont les moindres Officiers de la Cour (35).

Revenus des  
Rois Nègres.

Suivant le témoignage d'Artus, les revenus des Rois Nègres consistent en grains de diverses espèces, en poisson, en huile & en vin de palmier, en fruits & en légumes, qui leur suffisent abondamment pour la subsistance de leur famille & de toute leur Maison. Ils ont des champs, que leurs Sujets cultivent, sement, moissonnent, & dont les fruits sont apportés dans leurs magasins, sans qu'il leur en (36) coûte la moindre peine. D'autres Voyageurs les représentent plus riches, par les taxes qu'ils imposent à leurs Peuples, par les amendes & les confiscations, par les droits qu'ils prennent sur les marchandises qui traversent le Pays, & par les subsides qu'ils tirent de leurs voisins ou des Européens, pour leur fournir des secours pendant la guerre. Ils font payer aussi leur médiation, lorsqu'ils entreprennent de rétablir la paix entre les Nations voisines; & semblables à nos gens d'affaires, ils reçoivent des deux côtés, avec le soin de tenir toujours la brèche ouverte, pour tirer davantage de l'un & de l'autre Parti. Sans cette multitude de ressources extraordinaires, il leur seroit impossible de fournir à la dépense de toutes leurs fêtes, & difficile même de subsister, parce que ceux

(34) Bosman, p. 194.

(35) Babor, *ubi sup.* Dans quelques Pays

ces deux Emplois peuvent être réunis.

(36) Bosman, p. 194.

qui sont chargés de recevoir leurs revenus en détournent toujours une partie à leur avantage (37). En un mot, les Rois Nègres sont souvent obligés de vivre de leur travail & de celui de leurs Esclaves; d'où l'Auteur fait conclure que leur condition est fort malheureuse lorsqu'ils ont peu d'Esclaves, & que leur pauvreté est alors égale à leur foiblesse. Il en a connu de si misérables, qu'ils n'avoient ni argent ni crédit pour offrir un flacon de vin de palmier aux Etrangers dont ils recevoient la visite (38).

C'est cet excès de misère qui les rend si avides du bien d'autrui, que, suivant Bosman, toute leur étude est d'arracher des présents à leurs moindres Sujets. De-là vient aussi que les cuisines royales ne sont guères mieux fournies que celles du commun des Nègres. La nourriture ordinaire d'un Roi est de la pâte de maïs ou de riz & de l'huile de palmier, avec un peu de poisson pourri. Pendant la plus grande partie du jour, il n'a que de l'eau pour liquer. Il boit de l'eau-de-vie le marin, s'il peut s'en procurer. Le vin de palmier vient fort tard dans l'après-midi. Enfin la table des Rois n'est pas différente de celle des plus pauvres Nègres (39).

Cependant il y a quelque chose de plus recherché dans le soin qu'ils prennent de leur personne. Lorsqu'un Roi se leve, ses femmes s'assemblent autour de lui, le lavent & lui frottent le corps d'huile de palmier. On (40) lui sert ensuite à manger. Il s'assied sur sa sellette ou sur sa natte, avec une queue d'éléphant ou de cheval à la main, pour chasser les mouches. Il est ordinairement vêtu avec assez de propreté. Sa barbe est entrelacée de corail & d'autres bijoux. Il porte des brasses d'or pur, & plusieurs rangs de rassades, de diverses couleurs. Ses colliers sont de la même matière. S'il est assez riche pour vivre dans l'oisiveté, il passe tout le jour à s'entretenir avec ses courtisans & ses femmes. On ne le voit guères sortir de cette situation, à moins que ce ne soit pour s'asseoir à la porte, avec un cortège de ses Nobles. S'il a des gardes, il les tient jour & nuit sous les armes autour de son Palais (41), il s'en fait accompagner dans ses moindres marches, avec beaucoup de faste & de bruit. Matin & soir, le tambour & les trompettes ne manquent jamais de se faire entendre. Mais il y a peu de Rois qui soient capables de cette magnificence. Celui de Féru, qui n'est pas un des plus pauvres, n'affecte l'éclat que dans quelques occasions extraordinaires, telles que les visites, qu'il fait ou qu'il reçoit.

Barbot, dans une visite qu'il rendit au Roi de *Fourri*, ou d'*Afourri*, comme l'appelle Bosman, trouva ce Prince assis devant la porte de son Palais, au milieu de ses principaux Officiers, dont les uns étoient assis, d'autres debout, avec une troupe de Nègres armés, qui paroissoient composer sa garde ordinaire. Il pria Barbot de s'asseoir vis-à-vis de lui. Ses femmes reçurent ordre de paroître, pour faire montre de sa Grandeur. Elles se présentèrent aussitôt. Sa mere, qui étoit du nombre, prit place à sa droite, & sa femme favorite à sa gauche. Toutes les autres se rangerent des deux côtés, assises à terre; & les gardes formerent un demi-cercle autour d'elles. On apporta une

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Pauvreté de plu-  
sieurs Rois.

Mauvais état  
de leur table.

Ils ont plus de  
soin de leur per-  
sonne.

Visite de Bar-  
bot au Roi de  
Fourri.

(37) Bosman, p. 191. & Barbot, p. 287.

(38) Le même, p. 192.

(39) Le même, p. 189.

(40) Le Roi de Commendo se faisoit tou-

jours porter dans un hamak, par des Esclaves.

(41) Artus, *ubi sup.* p. 57.



NIGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Magnificence  
des Cours de  
Commendo &  
de Fétu.

Caractère ai-  
mable du Roi de  
Fétu, en 1665.

Loi fort hono-  
rable en sa fa-  
veur.

grande calebasse de vin de palmier, qui fut placée entre le Roi & l'Auteur; Quelques Esclaves en servirent; & le Roi dit gracieusement à l'Auteur, que s'il eût été prévenu sur son arrivée, il l'auroit traité beaucoup mieux. Il n'avoit pour habit qu'un simple manteau, d'étoffe du Pays. Mais plusieurs de ses Officiers & toutes ses femmes étoient vêtus assez proprement. Le Gouverneur du Fort Hollandois de Crevecœur, dans le Canton d'Akra, dit à Barbot que la Cour du Roi de Fourri n'approchoit point de celles de Commendo & de Fétu pour la magnificence des habits, ni pour le nombre des Officiers & des gardes. *Inchero*, Roi de Commendo, ne paroissoit jamais avec moins de deux cens gardes. Le Palais du Roi de Fétu est le plus grand de toute la Côte d'Or. Il contient environ deux cens chambres. Ce Monarque, & celui de Commendo, ne sortent jamais qu'en hamak, escortés de leurs Officiers & de leurs gardes, & précédés d'un grand nombre de tambours, de trompettes, de ballins & de toute la musique du Pays (42).

Il ne sera point inutile, pour jeter du jour sur l'état politique de la Guinée, de joindre ici ce que Villault rapporte du Roi de Fétu, d'après quelques personnes sages, qui avoient passé six ou sept ans à cette Cour; & particulièrement d'après les Mémoires du Chapelain Danois de Frédéricksbourg.

Le Roi de Fétu, en 1665, étoit un homme de fort belle figure. Il aimoit les Européens, & leur avoit marqué, dans plusieurs occasions, le penchant qu'il avoit pour eux. Son âge étoit alors de quarante ou cinquante ans. Il étoit riche & généreux. Dans les fréquentes visites qu'il faisoit au Gouverneur de Frédéricksbourg, il signaloit toujours sa générosité par quelques présents.

Sa Cour étoit nombreuse. Il passoit le jour à boire & à se réjouir avec ses Nobles, dans une grande salle, qu'il avoit fait bâtir au milieu de son Palais. Le soir, au coucher du soleil, il paroissoit à sa porte, richement paré de colliers & de brasselets d'or, & vêtu des plus magnifiques étoffes. Il y étoit quelque-temps avec ses femmes, qui se faisoient un amusement d'ajuster ce qui manquoit à sa parure, & de se disposer elles-mêmes pour le bal, qui devoit ordinairement toute la nuit.

Ce Prince avoit trouvé l'art de s'attirer tant de respect & d'affection, que, par une Loi publique, ceux qui manquoient d'empressement pour lui obéir, devenoient incapables de posséder aucun Office. Son autorité étoit absolue; mais il en devoit la meilleure partie à l'inclination de ses Sujets. Il avoit constamment une garde nombreuse autour de son Palais; & l'on ne concevoit pas qu'elle pût être en petit nombre, puisque cet édifice contenoit plus de deux cens chambres, avec plusieurs grandes cours. Il ne sortoit point sans un brillant cortège, ni sans être porté (43) dans un hamak, sur les épaules de ses Esclaves. Dans quelque lieu qu'il parût, il ne trouvoit que de l'ardeur à lui plaire.

Il donnoit souvent des fêtes à la Noblesse & au Peuple. S'il recevoit quelque présent des Européens, il le distribuoit aussi-tôt entre ceux qui ap-

(42) Barbot, *ubi sup.* p. 271.

d'autres & de plusieurs formes dans celui de Benin.

(43) On a déjà fait la description de cette écriture dans l'article de Juida. On en verra.

procho  
jamais  
mes ét  
jours l  
remen  
Il les  
plaisir  
que su  
à lave  
aussi c  
de leu  
Esclav  
de pr  
grand  
Per  
blic.  
rambo  
leur p  
tribut  
craint  
Négre  
mille  
lais;  
regne  
impo  
Trésc  
partie  
royal  
pensé  
mes &  
ment  
le Ro  
O  
ordin  
fêtes  
sans  
camp  
faire  
vite  
Euro  
lent  
festi  
quel  
Férid  
A  
Ca

prochoient de sa personne. Les liqueurs, il les buvoit avec eux, sans oublier jamais d'en réserver quelque partie pour ses femmes & ses enfans. Ses femmes étoient logées dans des appartemens séparés; de sorte qu'il étoit toujours libre de manger avec celles qui lui plaisoient le plus. Mais il usoit rarement de cette liberté, parce que son goût le portoit à manger en public. Il les faisoit appeller souvent dans la grande salle, pour y participer à ses plaisirs. Elles étoient fieres, & ne sortoient jamais de leurs appartemens que sur le dos de leurs Esclaves. Cependant elles mettoient toute leur gloire à laver le Roi de leurs propres mains & à le parer. Comme elles avoient aussi quantité de personnes à leur service, après avoir travaillé à la parure de leur Maître elles alloient se livrer aux mêmes soins de la part de leurs Esclaves. Elles se faisoient ajuster les cheveux avec beaucoup d'agrément & de propreté. Elles portoient des habits fort riches, & des bijoux d'or en si grand nombre, qu'il étoit surprenant qu'elles en sentissent le fardeau (44).

Pendant la vie du Roi de Fétu, ses enfans sont élevés aux frais du Public. S'ils sortent du Palais, ils sont portés par des Esclaves, au son d'un tambour & de quelques trompettes, qui n'appartiennent qu'à eux. Le Roi leur pere, en les mariant, leur donne le titre de Nobles, & les exempte du tribut. Il seroit beaucoup plus en leur faveur, s'il n'étoit retenu par les craintes dont on a déjà parlé. Son revenu, comme celui des autres Rois Nègres, consiste en fruits, en poisson, en huile & en vin de palmier, en millet, en riz, en maiz & en bestiaux, qu'on apporte chaque jour au Palais; mais comme ses Etats sont assez grands & fort peuplés, l'abondance regne toujours dans sa maison. Il a droit sur toutes les amendes qui sont imposées par sa Cour de Justice, dans les causes civiles & criminelles. Son Trésorier les reçoit, à chaque quartier, des Gouverneurs & des Receveurs particuliers. C'est le même Officier qui fait tous les payemens de la Maison royale, pour les affaires d'Etat, pour la solde des troupes & pour les dépenses particulières du Roi. Il achete toutes les étoffes qui servent à ses femmes & à ses enfans. Il l'accompagne dans toutes ses marches. Il a son logement au Palais. Enfin c'est l'Officier du Royaume qui est le plus respecté après le Roi.

Outre le Sabat des Nègres, que le Roi de Fétu, après ses dévotions, passe ordinairement dans le sein de sa famille, l'usage a fait recevoir plusieurs fêtes, qu'il célèbre aussi avec ses Nobles, ses femmes & ses enfans, en faisant acheter tout le vin de palmier & toute la volaille que les Nègres de la campagne apportent au Marché. Mais sa principale solemnité est l'anniversaire de son Couronnement, qui porte le nom de Fête des Fétiches. Il y invite non-seulement toute sa Noblesse, mais encore les Princes voisins, & les Européens de sa Côte, qui ne doivent pas manquer de s'y rendre s'ils veulent conserver ses bonnes grâces. Il les traite pendant trois jours avec des festins & des danses. Dans ces occasions, les Nègres portent, au pied de quelque arbre ou de quelque montagne, des liqueurs & des vivres pour les Fétiches du Roi.

Après la mort des Rois de Fétu, on met une garde au Palais, & les por-

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR;  
Sa complaisance  
pour ses femmes.

Efforts qu'elles  
faisoient pour  
lui plaire.

Sont des Prin-  
ces de Fétu.

Richesses du  
Roi.

Fêtes royales.

(44) Mille exemples précédens doivent faire trouver ici de la vraisemblance.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Changemens  
qu' arrivent a-  
près sa mort.

Administration  
de la Justice sur  
la Côte d'Or.

Forme des procé-  
dus.

Combat entre  
les Parties, &  
leur sort.

res sont fermées, jusqu'à ce que le plus proche héritier soit appelé à la succession du Trône & du trésor royal. Le nouveau Roi donne un festin public, qui dure ordinairement quatre ou cinq jours. Il choisit ensuite de nouveaux riches, & l'anniversaire de ce grand événement est célèbre pendant toute sa vie. Quelquefois il congédie les anciens Officiers de la Couronne, pour mettre à leur place ses parens ou ses amis. Mais si ceux qu'il trouve employés sont avancés en âge, il les laisse jouir de leurs dignités jusqu'à leur mort; inoins par inclination que pour se rendre agréable au Peuple (45).

Revenons aux Observations générales qui sont tirées de différentes sources. Les Juges, ou les Chefs des Tribunaux de Justice, dans les Monarchies comme dans les Républiques, sont choisis entre les plus riches & les plus notables Personnages de l'Etat. Tels sont les Brassos, les Cabaschirs & les Gouverneurs des Villes & des Villages, avec l'assistance des Prêtres, qui passent pour leurs Substituts. C'est à ces Magistrats qu'appartient la connoissance de toutes les causes civiles & criminelles; mais leur décision n'est pas si absolue qu'on ne puisse en appeler à la personne même du Roi; quoique ces appels soient fort rares. Les Rois, pour s'épargner cette peine, nomment des Commissaires, qui prennent le nom d'*Enes*, & qui, revêtus de l'autorité royale, sont le tout du Pays, pour apaiser les différends par des Sentences définitives (46).

Artus rapporte la forme des procédures dans quelques Pays monarchiques. Lorsqu'il s'éleve entre les Nègres quelque différend civil ou criminel, qui ne peut être terminé par les voies de la douceur, ils se présentent au Gouverneur de la Place & se soumettent à sa décision. Si l'accusateur paroît seul, le Gouverneur fait avertir l'accusé, par un Esclave, & l'oblige de se défendre. Chacun plaide sa cause, sans qu'il soit permis à l'un ni à l'autre d'interrompre son adversaire. Après avoir entendu gravement les deux Parties, le Gouverneur prononce la Sentence; & dans les lieux dont parle Artus, elle est sans appel. Mais si l'affaire touche le Roi, & que le coupable soit condamné à quelque amende, il est forcé de payer avant qu'il obtienne la liberté de se retirer.

Dans les cas difficiles, où le Juge n'ose se fier à sa propre décision, la haine des Parties devient quelquefois si mortelle, qu'elle se termine par un défi. On convient d'un jour. Les deux adversaires se font accompagner de quelques amis, qui sont spectateurs du combat. Il finit ordinairement par la mort de l'un ou de l'autre. Alors les parens du Mort se réunissent pour tirer vengeance du meurtrier. S'il cherche un asile dans quelque autre lieu, ils n'épargnent rien pour le faire tomber entre leurs mains. Il échappe difficilement; à moins que la fureur de ses ennemis ne se ralentisse, ou qu'il n'ait le bonheur de se cacher à leurs poursuites. Il n'y a point de Ville, ni même de Roi, qui soit disposé à le protéger; dans la crainte d'offenser le Prince dont il a tué le Sujet. S'il est pris, on le livre à la veuve de son ennemi, qui a droit de le garder pour son service, ou de le vendre pour l'esclavage. Un meurtrier riche s'accommode pour une somme d'argent avec la femme & les parens du Mort. Mais s'il les trouve inflexibles, il ne peut éviter l'esclavage.

(45) Villault, p. 235.

(46) Barbot, p. 299. & suiv.

Ces du-  
occasions  
les amis n  
de part &  
glantes.

Ceux d  
blie, ou s  
çu que fo  
fait pend  
le fait pe  
le rambo  
qu'il y a  
que. Les  
neur par  
arrêté au  
moindre  
prouvé  
met pas  
avoir ex  
Ville, en  
le justifi  
Est-il int  
du, pou

On n  
Républi  
d'Axim  
avec un  
ge, il e  
disposés  
preuves  
qui fati  
que dan  
Advers  
Dans u  
leuse,  
reculer  
rité de  
l'espéra  
& lais  
trente  
ment,  
faits q

Sou  
de ses  
faire,  
march  
entrep

Ces duels néanmoins arrivent fort rarement ; & si l'on excepte quelques occasions pressantes , où l'on n'espère pas de réconciliation par d'autres voies , les amis n'ont pas plutôt le moindre soupçon d'un défi , qu'ils s'emploient de part & d'autre avec la même ardeur , pour prévenir les catastrophes sanglantes.

Ceux qui violent les Ordonnances du Roi doivent payer l'amende établie , ou s'exiler volontairement du Roiaume. Un Nègre , après s'être aperçu que son voisin s'est rendu coupable de ce crime , dissimule quelquefois le fait pendant des années entières , jusqu'à l'occasion de quelque injure qui le fait penser à la vengeance. Alors il avertit le Gouverneur , qui fait battre le tambour par un de ses Esclaves , pour avertir les Habitans de la Ville , qu'il y a quelque cause importante à juger. On s'assemble sur la place publique. Les femmes y sont assises dans un lieu séparé des hommes. Le Gouverneur paroît avec une escorte de gens armés. Si le coupable est présent , il est arrêté au milieu de la foule , & conduit à la maison du Gouverneur , où les moindres preuves le font charger de chaînes. Lorsque l'accusation paroît être prouvée , on le met seulement sous la garde d'un autre Nègre qui ne lui permet pas de s'éloigner un moment , jusqu'à la Sentence. Le Gouverneur après avoir examiné toutes les circonstances , avec les Nobles & les anciens de la Ville , envoie déclarer au Prisonnier le crime & les preuves. Si sa réponse ne le justifie pas , il est condamné à l'amende , qu'il doit payer sur le champ. Est-il insolvable ? Il devient l'Esclave du Roi ; & sur le champ , il est vendu , pour satisfaire à l'amende par le prix de sa liberté.

On trouve dans Bosman la méthode de Justice qui est en usage dans les Républiques. Elle est peu différente de celle des Monarchies. Dans le Pays d'Axim , un Nègre qui veut en accuser un autre , s'adresse aux Cabaschirs , avec un présent d'or & d'eau-de-vie. Après avoir commencé par cette hommage , il explique le cas , en demandant une prompt satisfaction. S'ils sont disposés à le favoriser , le Conseil s'assemble en peu de jours , on discute les preuves , & sans beaucoup d'égard pour la justice , on porte une Sentence qui satisfait l'Accusateur. Mais si les Juges sont mal disposés pour lui , ou que dans l'intervalle , ils aient reçu des présens plus considérables de son Adversaire , la meilleure cause n'obtiendra rien de l'équité des Cabaschirs. Dans un fait de la dernière évidence , où la prévarication seroit scandaleuse , ils trouveroient le moyen de faire traîner l'affaire en longueur , & de reculer perpétuellement la conclusion. Un malheureux Plaideur , après quantité de sollicitations inutiles , est obligé d'attendre la mort de ses Juges , dans l'espérance de trouver plus de justice dans leurs successeurs. Il meurt lui-même , & laisse à ses héritiers un Procès , qui se réveille quelquefois au bout de trente ans. L'Auteur en vit plusieurs exemples , avec d'autant plus d'étonnement , que les Nègres n'ont pas le secours de l'écriture , pour rappeler des faits que le tems doit avoir effacés dans leur mémoire.

Souvent , lorsqu'un Plaideur se croit injurié par la Sentence ou les délais de ses Juges , il cherche l'occasion d'enlever , non seulement à son Adversaire , mais au premier Habitant de la même Ville , autant d'or & de marchandises , que l'injustice lui en a fait perdre. Alors celui qu'il offense , entreprend un Procès contre lui , & contre celui qui est la première cause

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Manière singulière d'arrêter certains coupables.

Punition qui ne l'est pas moins.

Méthode de Justice dans les Républiques.

Combien les plaideurs ont à souffrir de leurs Juges.

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Procès d'un Nègre avec une femme.

Autre procès d'un Nègre.

Liqueur qui sert à purger les accusés.

Cérémonies des sermens à Fétu.

du tort qu'il reçoit. Nouvelles sources de chicanes, & d'injustices ou d'offenses, qui produisent quelquefois des meurtres & des guerres. Au contraire si la Sentence est juste, ou si la cause est décidée au Fort Hollandois en présence du Facteur, on n'entend aucune plainte, & le démêlé finit sans apparence de ressentiment. Au défaut d'évidence dans les preuves, on s'en rapporte au serment de l'Accusé; & s'il refuse de le prêter, il est condamné à payer ce qu'on lui demande (47).

Il arriva, du tems de l'Auteur, qu'un Nègre venu d'une Ville éloignée, dans une Ville de la Côte, pour se faire payer quelque somme qui lui étoit dûë, fut aperçu d'une femme mariée qu'il avoit séduite un an auparavant par de fausses promesses. Cette femme porta aussi-tôt ses plaintes au Gouverneur, & demanda que le coupable fut arrêté. Le Conseil s'étant assemblé, elle parut avec audace, elle accusa l'homme de lui avoir fait violence, & demanda qu'il fut condamné du moins à payer ce qu'il lui avoit promis. Le Nègre au contraire prétendoit qu'elle s'étoit livrée à lui volontairement & sans condition. Quoiqu'ils fussent Etrangers tous deux dans la Ville où ils étoient, on leur fit une prompte justice. Après quelques discussions, le *Fetisséro*, ou le Prêtre, parut avec un vase rempli d'une certaine liqueur, qu'il plaça aux pieds du Gouverneur & des Cabaschirs. La femme s'en étant approchée sans crainte avalla une partie de la liqueur, pour confirmer la vérité de son accusation. Si le Nègre eut bû le premier, il auroit été renvoyé libre; mais la difficulté qu'il fit de boire parut une conviction de son imposture. Aussi reconnut-il sa faute, & se soumit-il à payer trois Bandas ou six onces d'or.

Dans un autre tems, un Nègre fut accusé, devant le Roi, d'avoir tué le frere de son Adversaire, par le moyen d'un Fétiche qu'il (48) avoit composé dans cette vuë. Le Roi le fit avertir de paroître, & le pressa d'avouer son crime. Mais sans se déconcerter, il protesta solennellement que dans toute sa vie, il n'avoit pas eu de querelle avec le Mort. La liqueur lui fut présentée de la main du Fétisséro. Il l'avalla d'un air intrépide, comme la preuve infaillible de son innocence (49).

Cette liqueur, qui se nomme *Enchion Benou*, est composée des mêmes simples & des mêmes ingrédients que les Idoles du Pays. Quoiqu'elle n'ait rien de malin en elle-même, les Nègres sont persuadés que par d'autres vertus qu'elle a reçues des enchantemens des Prêtres, on ne peut en boire pour soutenir le mensonge ou l'imposture, sans s'exposer aux plus affreuses calamités (50).

La cérémonie des sermens n'est pas la même à Fétu que dans la plupart des autres Cantons du même Pays. Le Prêtre élève une pile de petits bâtons, en forme d'autel, sur lequel il place un petit sac de toile, qu'il arrose de sang humain, & qui contient quelques os secs d'un cadavre. Il y joint plusieurs morceaux de pâte, avec une calebasse remplie de la liqueur qui sert au ser-

(47) Description de la Guinée par Bosman, p. 165. & suiv.

(48) On a lu dans le Chapitre précédent, que les Nègres se croient capables de faire périr leurs ennemis par des Fétiches qu'ils jet-

tent sur leur chemin.

(49) Artus, dans la Collection de Bry; Part. VI, p. 62.

(50) Le même, p. 63. & Barbot dans sa Description de la Guinée, p. 300.

ment.

ment. I  
pagnés  
par *Os*  
d'autres  
Bible,  
cette c  
leurs pi  
épaules  
doigts,  
ou de l  
ment a  
che, p  
dire, p  
C'est  
moins  
bunau  
des cri  
Mais l  
cide (9  
l'amer  
a deu  
des E  
d'un M  
degré  
pend  
poser.  
Rois.  
mille  
que d  
Nègre  
quelq  
quant  
cens d  
aband  
de tre  
contre.  
Si  
des p  
vent e  
l'exéc  
que l  
fassen  
Da

(51)

(52)

(53)

(54)

ment. Il exorcise tout cet appareil, en prononçant quelques mots, accompagnés de gestes & de grimaces. Alors il fait jurer l'accusé sur la liqueur, par *Osture*, qui est la principale divinité du Pays. Si c'est aux Anglois, ou à d'autres Européens, qu'un Nègre doit prêter serment, ils le font jurer sur la Bible, avec trop peu de respect, peut-être, pour leur propre Religion. Dans cette cérémonie, les Nègres se prosternent devant leurs Prêtres, embrassent leurs pieds, en levent un, dont ils se frottent le visage, la poitrine & les épaules, répétant plusieurs fois la syllable *Iou, Iou*, faisant craquer leurs doigts, baissant les Fétiches, avec des contorsions qui viennent de leur fraieur ou de leur joie : ils avallent ensuite la liqueur. D'autres, pour prêter serment aux Européens, mettent deux doigts en croix, & les portant à la bouche, prononcent ces paroles Portugaises : *Par esta cruz de Dios*, c'est-à-dire, par cette croix de Dieu (51).

C'est ainsi, remarque Bosman, que sans Conseil & sans Procureur, en moins de tems, & peut-être avec autant de justice (52) que dans nos Tribunaux, les Nègres de Fétu terminent leurs Procès. La punition ordinaire des crimes, sur toute la Côte d'Or, est la mort, l'esclavage, ou l'amende. Mais la peine de mort est très-rare. Quoique la loi l'établisse pour l'homicide (53), il n'arrive jamais qu'un meurtrier soit exécuté, s'il a de quoi payer l'amende, ou s'il a des amis qui soient en état de lui rendre ce service. Il y a deux sortes d'amendes, pour le meurtre des personnes libres & pour celui des Esclaves. Dans le Pays d'Axim, elle est de cinq cens écus pour la mort d'un Nègre libre. Mais le coupable obtient quelque diminution, suivant le degré de chaleur que les parens du Mort ont pour sa vengeance ; car il dépend d'eux de réduire leurs prétentions, & c'est avec eux qu'il faut composer. Artus se trompe, lorsqu'il fait tourner ces amendes au profit des Rois. Ils n'y ont pas la moindre part ; à moins qu'ils n'aient aidé la famille du Mort à (54) se faire payer : & dans ce cas, ils ne sont récompensés que de leur peine. Les cinq cens écus, sont l'amende ordinaire pour un Nègre du commun. Mais si le mort est un homme de distinction, elle monte quelquefois jusqu'à cinq mille écus. L'Auteur observe que sans cette rigueur, quantité de Nègres s'exposeroient volontiers à payer une somme de cinq cens écus, pour se venger d'un ennemi puissant. Mais l'amende alors est abandonnée à la discrétion des Juges. Pour la punition d'un Esclave elle est de trente-six écus. Encore admet-elle des réductions ; & le Pourfuitant se contente ordinairement d'une chaîne d'or de trente-deux écus.

Si le Meurtier n'est point en état de satisfaire, il est remis au pouvoir des parens du Mort, qui deviennent les maîtres absolus de sa vie. Ils peuvent exiger sang pour sang. Lorsque la vengeance leur fait prendre ce parti, l'exécution est cruelle. Ils font souffrir mille morts au coupable ; à moins que les Facteurs Hollandois (55) ne le tirent d'entre leurs mains & ne le fassent exécuter d'un seul coup.

Dans les Pays gouvernés par un Roi, le supplice est plus uniforme &

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Nègres qu'on  
fait jurer sur la  
Bible.

Amendes & punitions.

Distinction prise  
du rang & de la  
qualité.

Supplices cruels.

(51) Barbot, p. 276.

(52) Bosman, p. 167.

(53) Des Marchais, Vol. I. p. 329.

(54) Il dit même que le Roi en distribue la

moitié à ses courtisans, p. 62. Villault l'a copié dans cette erreur, p. 263.

(55) Bosman, p. 168.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Exécution des  
criminels, moins  
dure dans les  
Monarchies.

moins barbare. Le Criminel est livré à l'Exécuteur, qui lui bande aussi-tôt les yeux & lui lie les mains derrière le dos. Il le conduit dans quelque champ, où il le fait mettre à genoux, lui fait baïsser la tête, & le perce d'un coup de zagaye. Ensuite il lui coupe la tête avec sa hache; & mettant le corps en pièces, il le jette aux oyseaux de proie. Artus ajoute, qu'après l'exécution, les parens du Mort s'assembent avec de grandes marques de douleur. Ils prennent sa tête, & l'ayant fait bouillir dans l'eau jusqu'à ce qu'elle soit dépouillée de sa chair, ils avalent le bouillon, & suspendent le crane à leurs Fétiches. Les femmes poussent des cris, & déplorent long-tems la malheureuse fin du coupable. Personne, remarque l'Auteur, n'est présent à l'exécution: mais aussi-tôt qu'elle est achevée, le Peuple accourt en foule pour voir le corps (56).

Peine pour le  
vol.

Le vol est puni par la restitution des biens & par une amende, avec l'attention de proportionner l'amende à la nature des biens, au lieu où le crime s'est commis, & au rang de la personne offensée. Par exemple, un voleur sera condamné à payer cent écus, outre la restitution, tandis que pour le même crime (57) un autre ne sera condamné qu'à vingt écus d'amende. Bosman exhorte les Facteurs Hollandois, qui sont au nombre des Juges dans le Pays d'Axim, à ne jamais perdre de vue (58) une si sage institution. Suivant le récit d'Artus, tous les biens d'un homme surpris en adultère sont confisqués au profit du Roi; & la femme est obligée de payer à son mari deux ou trois onces d'or, si elle ne veut pas qu'il en vienne au divorce. Tel est le droit des maris. Mais les parens de sa femme ont celui de brûler la maison de l'adultère, & de le poursuivre lui-même jusqu'à le mettre dans la nécessité de chercher une retraite hors du Pays (59).

Peine pour l'a-  
dultere.

Usage de Com-  
mendo.

A Commendo, l'usage est de couper une oreille à l'adultère, & de lui faire payer autant d'or que la femme en a reçu pour douaire, avec quatre brebis ou quatre chevres. S'il n'est pas en état de satisfaire à cette amende, il est vendu pour l'esclavage. Un adultère Esclave est condamné à perdre la partie qui sert au crime. La femme paye deux onces d'or à son mari, ou se foumet au divorce. Dans d'autres Pays, le châtiment de l'adultère est une amende de six onces d'or, dont un tiers appartient au Roi, un tiers à ses principaux Officiers, & l'autre au mari (60).

Villault dit que l'adultère est puni fort sévèrement, lorsqu'il est commis avec la principale femme. Le coupable est condamné pour toute sa vie à l'esclavage; ou s'il a le bonheur de se dérober au châtiment par la fuite, sa tête est mise à prix pour une somme considérable (61).

Vol d'hommes  
& de bestiaux.

Du tems d'Artus, un Nègre qui auroit présenté de l'or faux (62) à quelque Marchand, auroit perdu la liberté pour toute sa vie. Le vol des enfans, est un crime qu'on punit ordinairement de mort. Celui des bestiaux, n'obtient pas plus de grace, parce qu'une créature muette, disent les Nègres, n'est pas capable de crier au secours. Dans quelque Pays, la mort est plus sûre

(56) Artus, *ubi sup.* p. 64.

(57) Artus dit que l'amende est de trois bandas, ou six onces d'or.

(58) Bosman, p. 169.

(59) Artus, p. 62.

(60) Barbot, p. 300.

(61) Voyage de Villault, p. 264.

(62) Artus, *ubi sup.* p. 64.

pour celui qui vole un mouton, que pour le meurtrier de son voisin (63).

Les amendes sont au profit du Roi dans toutes les offenses qui regardent sa personne ou le bien de l'Etat. Les Princes puissans trouvent continuellement l'occasion de punir leurs Sujets par la bourse. Cependant ils observent quelque forme de justice. L'affaire est remise entre les mains des Cabaschirs & soumise à leur décision. Mais, connoissant l'intention du Roi, ils aggravent le crime au lieu de le diminuer; & leur Jugement est toujours (64) conforme à la volonté de leur Maître. Suivant Artus, si le Nègre condamné n'est point en état de payer, & qu'il ait quelques parens ou quelques amis plus riches, qui soient Sujets du même Roi, ils sont appellés en Justice & forcés d'acquitter cette dette; à moins qu'ils ne prennent le parti d'abandonner le Pays, où ils ne peuvent rentrer sans avoir satisfait le Roi. Lorsque l'amende est payée, le coupable rentre dans tous ses droits, visite ses amis, & les prie d'oublier sa faute. La raison qui porte les Rois à rendre une famille entiere responsable d'un Particulier, n'est que la crainte de se voir importunés par des prières & des instances en faveur du coupable (65).

Dans les cas d'injure, les peres de famille répondent toujours pour leurs enfans, leurs neveux & leurs autres parens. Mais ils font une quête dans la famille; & suivant les circonstances, tout le monde entre volontiers dans une contribution qui sauve la vie ou la liberté à leur parent ou leur ami. Chaque Maître est responsable aussi pour son Esclave, dans les cas mêmes de vol & d'adultere; c'est-à-dire, qu'il doit payer l'amende imposée par les Juges ou par la Loi. Il arrive de-là que la multitude des Esclaves, qui fait la gloire & la richesse des Nègres, devient quelquefois la cause de leur ruine (66).

L'égard aux personnes ne passe point ici pour une injustice dans l'administration; d'autant plus que la connoissance des richesses ne sert qu'à rendre le châtiment plus sévere. Les Nègres justifient cet usage par deux raisons; premièrement, parce que dans le cas de fraude un homme riche ne peut pas trouver d'excuse dans la nécessité: en second lieu, parce qu'il lui est plus facile de satisfaire à la Justice. Mais, en général, on n'impose point ici d'amende qui surpasse les forces du coupable; à moins qu'il ne le mérite par des crimes accumulés, qui le rendent digne de la mort ou de l'esclavage. C'est une des raisons qui portent un Nègre prudent, lorsqu'il s'est enrichi, à garder toujours les apparences de la pauvreté, dans la crainte que ses parens se rendant coupables de quelque crime, les Juges ne tombent sur lui avec trop de rigueur. Dans le Pays d'Axim, les amendes se payent entre les mains du Facteur Hollandois, qui les distribue aux Parties offensées, sans oublier de prélever ses droits. Jusqu'à l'année 1700, ces droits étoient considerables. Mais ils ont été réduits à huit écus, pour les cas les plus graves qui puissent être portés à son Tribunal. Bosman déclare, avec beaucoup de franchise, que c'est une injustice, & qu'elle étoit quelquefois poussée jusqu'à l'excès. Sous prétexte de marquer de la tendresse aux Nègres, par l'intérêt qu'on prenoit à leurs affaires, les Facteurs s'attribuoient jusqu'à cent écus d'une seule amende; & cette lâche conduite ne leur attiroit que des

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Amendes au  
profit du Roi.

Maniere de les  
faire payer.

Les peres & le  
maîtres répon-  
dent pour leurs  
inférieurs.

Moderation dans  
les amendes.

Usurpation de  
Hollandois.

(63) Bosman, *ubi sup.* p. 170.

(64) Le même, p. 188.

(65) Artus, *ubi sup.* p. 63.

(66) Bosman, p. 204.



NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

imprécations. Malgré le soin qu'on a pris de borner leurs prétentions, les droits d'un Facteur Hollandois d'Axim, en qualité de Juge, sont encore très-considérables. Sur une amende imposée pour crime, sa part est les deux tiers, & le reste passe à l'assemblée des Cabaschirs. Dans les cas de dette, il en tire le quart; & les trois autres parties vont au créancier. Ainsi l'Office de Juge, conclut Bosman, vaut mieux ici qu'en Hollande.

Cause singu-  
lière, plaidée  
devant Bosman,

Le même Ecrivain rapporte une Cause qui fut plaidée devant lui, pendant qu'il étoit Facteur d'Axim. Deux Cabaschirs du Pays d'Ankobar, qui étoit alors dépendant de celui d'Axim, avoient depuis plusieurs années, l'un sur l'autre, des prétentions fort singulieres. Chacun des deux vouloit que l'autre fût son esclave, & fondoit sa demande sur un droit d'héritage. Les Cabaschirs d'Ankobar se trouvant fort embarrassés pour la décision d'une affaire de cette nature, les deux Parties convinrent de s'en rapporter au Facteur Hollandois. Bosman employa un jour entier à la discussion de cette Cause. Mais les témoignages, de part & d'autre, ne portant que sur des *oui-dire*, parce que les véritables témoins étoient morts, il y trouva tant de contradictions, que dans l'impuissance de parvenir à la vérité, il proposa aux deux adversaires de se réconcilier. Les y trouvant assez disposés, il exigea d'eux qu'ils se reconnussent mutuellement pour libres, avant que de sortir du Fort; & de plus, que celui qui renouvellerait la querelle fût soumis à une grosse amende. Ils parurent tous deux fort satisfaits de cette décision. Ils s'embrassèrent, ils se promirent une amitié éternelle; & pour ne laisser aucun doute de leur sincérité, ils récompensèrent les bons offices de l'Auteur par un fort beau présent. Mais deux ou trois mois après, l'un des deux oubliant ses promesses fit assassiner l'autre dans sa maison.

Embarras de  
Bosman pour faire  
exécuter ses  
ordres.

Bosman ne put apprendre cette perfidie sans en être vivement irrité. Il la regarda comme un exemple de la plus dangereuse conséquence. Quelques Officiers Hollandois, chargés de ses ordres, partirent aussi-tôt pour Ankobar, & demanderent que le coupable fût livré à la Justice. Les Habitans, au lieu de reconnoître la nécessité de cette punition, répondirent avec audace qu'ils n'étoient pas soumis à la Hollande, & que le Facteur pouvoit exercer son autorité dans les lieux de sa juridiction.

Révolte d'un  
corps de Nègres.

Comme cette réponse devenoit un outrage pour la Compagnie Hollandoise, Bosman prit le parti de se rendre lui-même à Ankobar, accompagné de quelques-uns de ses gens. Mais à trois milles du Fort d'Axim, il fut surpris de rencontrer un corps d'environ cinq cens Nègres armés. Ces mutins s'étoient flattés de lui causer de l'épouvante. Cependant ils le saluerent assez civilement, & parurent attendre ce qu'il avoit à leur dire. Il leur demanda pourquoi ils refusoient de se soumettre à l'autorité de la Compagnie, qui étoit capable de les exterminer au moindre signe de sa volonté? Leur réponse fut, qu'ils ne pensoient point à manquer d'obéissance pour la Compagnie, & qu'ils ne vouloient pas se priver d'une protection dont leur Pays tiroit tant d'avantage. Bosman demanda que le meurtrier lui fut livré. Ils le refuserent tous d'une voix, en disant qu'ils le puniroient peut-être de leurs propres mains. Vous avez l'audace de résister à la Justice, leur dit Bosman, d'un ton ferme; vous êtes les protecteurs du meurtrier. C'est en cette qualité que je vous regarderai désormais, & je punirai comme autant

de meurtriers tous les Habitans d'Ankobar qui tomberont entre mes mains. Il se tournoit pour les quitter ; mais son discours avoit fait tant d'impression qu'ils demanderent du tems pour délibérer ; & dans l'espace d'un quart-d'heure ils lui présenterent les criminels, en demandant pour toute grace de ne les pas faire exécuter avant trois jours. Il leur en donna volontiers sa parole, & retourna au Fort d'Axim très-satisfait de son expédition.

Trois jours après, tous les Chefs d'Ankobar arriverent au Fort, & demanderent comment le Facteur se proposoit de punir les coupables. On leur répondit qu'ils devoient avoir la tête coupée ; & pour augmenter la terreur, on fit paroître l'Exécuteur avec tout son appareil. Cette déclaration leur fit pousser des cris lamentables. Ils supplierent Bosman de permettre que, suivant l'usage du Pays, le crime fût expié avec une somme d'argent. Quoiqu'il ne desirât rien de plus, il attendit que les parens du Mort vinissent lui témoigner eux mêmes qu'ils se bornoient à cette satisfaction, & qu'on lui apportât l'amende. Alors, pour faire valoir aussi sa générosité, il se contenta de prendre la moitié de la somme, & leur rendit les criminels. Son but, dit-il, dans ce récit, est de faire connoître par quelles voies les Hollandois soutiennent leur autorité & ménagent la soumission des Nègres. La Compagnie est si respectée, que les Cabaschirs n'oseroient décider la moindre Cause sans la permission du Facteur. Un jour que sur la demande d'un Nègre, Bosman lui avoit fait payer une somme qui lui étoit dûe par un autre, le débiteur vint l'informer qu'il avoit contracté cette dette par la Sentence des Cabaschirs, pour avoir couché avec la femme de son adversaire. Bosman demanda au créancier s'il ignoroit que sa somme devoit être confisquée, parce que cette affaire avoit été décidée sans la participation des Facteurs du Fort. Le Nègre en convint de bonne foi, & se réduisit à demander le quart de l'amende. Cette modération lui en fit obtenir la moitié, avec laquelle il s'en retourna fort joyeux. Les Hollandois, ajoute l'Auteur, se croient obligés à cette sévérité, pour prévenir tous les complots que les Nègres pourroient former contr'eux dans leurs Assemblées.

Dans les Pays où les Hollandois n'ont pas d'autorité, la méthode de faire payer les dettes est fort odieuse. Un créancier, au lieu de porter sa plainte au Tribunal de la Justice, enleve à son voisin la premiere chose dont il peut se saisir, quoiqu'elle surpasse beaucoup la valeur de sa dette, & dit au propriétaire qu'il peut se faire payer par tel autre Habitant, sur lequel il lui explique ses droits. Aucune loi ne s'opposant à cette injustice, le propriétaire est obligé de s'adresser au débiteur, & le force de payer à la concurrence du vol qu'on lui a fait ; de sorte que le premier créancier gagne souvent beaucoup plus qu'on ne lui devoit. A la vérité, cet usage n'a lieu que pour les petites dettes. Mais un malheureux débiteur se trouve ainsi dans la nécessité de payer quelquefois douze pour un, sans aucune ressource pour obtenir plus de justice, parce que le Roi & les Grands prennent toujours parti pour les créanciers. Ces exemples arrivent tous les jours, & l'on voit quantité de pauvres qui s'enrichissent en peu de tems par ces extorsions. Il s'en trouve d'autres qui ont l'effronterie d'aller trouver un pere de famille, & de se plaindre que son fils, ou son neveu, ou quelqu'un de ses Esclaves, leur a causé quelque dommage, en le menaçant de tuer quelqu'Habitant de

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Conclusion de  
ce différend.

Empire des Hol-  
landois sur leurs  
Nègres.

Maniere odieuse  
de faire payer  
les dettes.

Hardiesse des  
Nègres.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Tribunal fingulier dans le Pays d'Axim.

la Ville, s'ils ne reçoivent une prompte satisfaction. Lorsque le scélerat qui fait cette menace a le courage de l'exécuter, comme l'Auteur assure qu'il en fut deux fois témoin, c'est le pere de famille qui porte la peine du crime, comme s'il l'avoit commis lui-même (67).

Outre l'administration ordinaire de la Justice, le Pays d'Axim en a une fort étrange, sous la direction des Manferos. Ce Tribunal, dont on a déjà rapporté les fonctions, s'est attribué, dans chaque Village, le droit de juger les petites causes, telles que les imprécations, les combats de main, & les autres querelles d'injures, qui sont fort fréquentes parmi les Nègres. La personne outragée s'adresse aux Manferos dans les termes suivans: » Un » tel ma injurié (68). Je vous le vends & vous le livre. Punissez-le, comme » il l'a mérité. Sur cette plainte, les Manferos font arrêter le coupable. Ils l'examinent avec peu de rigueur & de formalité; mais ils lui imposent une amende de quelques écus. S'il fait difficulté de payer, sous prétexte qu'on ne l'a point entendu dans ses défenses, les Manferos vont droit au Marché; prennent sur son compte la somme en marchandises, qu'il est forcé de payer; & comme ils choisissent ordinairement de l'eau-de-vie & du vin de palmier, l'usage qu'ils en font est pour se réjouir ensemble. Les offenses qui ressortissent à cette Cour, sont en si grand nombre & si ridicules dans leur espece, que l'Auteur a cru devoir éviter le détail: mais il assure en général que si le jour s'est passé sans quelque cause de cette nature, les Juges ne s'assemblent pas moins pour chercher les moyens de faire tomber quelqu'un dans leurs filets, & de se procurer des liqueurs par cette voie (69).

Guerres des Nègres de la Côte d'Or.

Conseil qui se tient, & déclaration de guerre.

La fierté & l'ambition n'étant pas moins communes parmi les Nègres de la Côte d'Or, que la pauvreté & la convoitise du bien d'autrui, il s'éleve entr'eux des querelles fréquentes, qui deviennent l'occasion des plus sanglantes guerres. Lorsqu'un Roi prend la résolution d'attaquer ses voisins, il fait avertir ses Sujets, par le ministère des Gouverneurs (70), de s'assembler en armes, au jour & dans le lieu qu'il lui plaît d'indiquer. Là, formant un Conseil de ses Capitaines & de ses Nobles: il leur expose le sujet de ses plaintes & de ses ressentimens, il les exhorte à soutenir leur réputation de valeur, & leur faisant esperer la victoire au nom des Fétiches, il leur promet un butin considerable. Après cette Assemblée, il fait partir un *Titi*, ou un Héraut, pour déclarer la guerre à ses ennemis, en leur faisant assigner aussi le lieu, le jour & l'heure de la bataille. Tous les Capitaines se rendent à la tête de leurs troupes, qui sont composées de leurs propres Esclaves & de tous les hommes du Pays au-dessus de vingt ans (71).

Pendant qu'ils s'occupent de leurs préparatifs, le Roi & les Grands retournent à la Cour, d'où ils reviennent bien-tôt avec leurs femmes & toutes leurs familles. Si la querelle est vive & fait prévoir une guerre sanglante, ils commencent par détruire leurs propres Villes & leurs Villages, dans la double vûe d'ôter à l'ennemi tous les avantages de sa conquête, s'il est victo-

(67) Bosman, p. 169. & suiv.

(68) On a vû que les Manferos sont les jeunes gens.

(69) Bosman, *ubi sup.*

(70) Artus, *ubi sup.* p. 52.

(71) Des Marchais, Vol. I. p. 320. & Barbot, p. 293.

rieux,  
avant

Les  
péens

leurs  
cus. E

deinic  
cœur

l'éloig  
Per

autou  
à leur

l'Aute  
fort c

les cr  
les de

reme  
peint

mida  
liers

gers.  
du b

Sur l  
pard

tour  
entré

ont à  
che

dard  
solda

rema  
batté

men  
P

pen  
est d

par  
aut

les  
dro

I  
mie

ges

(  
(

(  
dan

rieux, & de faire perdre à leurs troupes (72) l'envie de quitter les armes avant la fin de la campagne.

Les Nègres de la Côte, qui vivent sous la protection des Forts Européens, demandent aux Facteurs la permission d'y réfugier leurs familles & leurs effets, avec un azile pour eux-mêmes, s'ils ont le malheur d'être vaincus. En 1687, les Habitans du Pays d'Acra auroient été détruits jusqu'au dernier par les Aquambos, si le Gouverneur du Fort Hollandois de Creve-cœur ne les eut reçus dans ses murs, & n'eut fait tirer sur l'ennemi pour l'éloigner (73).

Pendant la guerre, les Rois Nègres ont toujours une garde nombreuse autour de leur personne, soit qu'ils tiennent la campagne, soit que se fiant à leurs Généraux, ils prennent le parti de demeurer dans leurs Palais. Comme l'Auteur ne vit que cette partie de leur milice, il en fait une description fort effrayante. La figure de tous ces Guerriers, dit-il, est si terrible, qu'on les croiroit prêts à dévorer tout ce qu'ils rencontrent. Ils affectent de grincer les dents & de mettre de la fureur dans leurs regards. Ils se colorent bizarrement le visage de raies blanches, rouges & jaunes. Le reste du corps est peint aussi de diverses figures, qu'ils croient propres à les rendre plus formidables. Ils n'oublient pas de se passer, autour des épaules, plusieurs colliers de verre, chargés de Fétiches, pour leur propre sûreté au milieu des dangers. Mais ils portent, par-dessus, un autre collier de branche, de l'épaisseur du bras, qui est capable en effet d'amortir les coups de leurs ennemis. Sur la tête, ils ont un bonnet ou un casque, de quelque peau de leopard ou de crocodile. Leur pagne, ou l'espece de tablier qu'ils portent autour du corps, est de la même matière, avec beaucoup de soin de le relever entre leurs jambes. Toute autre sorte d'habit leur paroît embarrassante. Ils ont à la ceinture, un poignard; dans la main gauche une grande rondache (74), qui leur couvre tout le corps; & dans la droite, trois ou quatre dards, ou une zagaie, suivant leur rang & leur emploi. Le commun des soldats a pour armes des arcs & des flèches, dont ils se servent fort adroitement. Leurs carquois sont de peau. Les Esclaves ou les domestiques libres battent le rambour, & sonnent du cornet ou de la trompette, pour commencer la charge (75).

Plusieurs Auteurs donnent aux simples soldats des sabres, qui sont suspendus à leur ceinture (76) ou passés dans leur pagne: leur bonnet, dit-il, est de peau de crocodile, ornée des deux côtés d'une coquille rouge, & par derriere, d'une trouffe de crin ou de queue de cheval. Quelques-uns ont autour de la tête une chaîne de fer assez pesante. Dans cet équipage, avec les diverses couleurs dont ils ont soin de se peindre le corps, on les prendroit moins pour des hommes, que pour autant de diables (77).

Des Marchais, d'accord avec Artus, dit que les Nobles occupent les premiers postes de l'armée; qu'ils portent leur sabre devant eux, & de larges poignards aux côtés; que leurs Esclaves marchent autour d'eux, armés

(72) Artus, *ubi sup.* p. 53.

(73) Barbot, p. 294.

(74) Des Marchais leur donne une zagaie dans la même main.

(75) Artus, *ubi sup.*

(76) Des Marchais dit qu'ils le portent devant eux.

(77) Bosman, p. 185.

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Aziles qu'ils  
trouvent dans les  
Forts Européens.

Hideuse figure  
des gens de  
guerre.

Armure des Nè-  
gres.

Leurs diverses  
armes.

—  
 NÈGRES  
 DE LA  
 CÔTE D'OR.  
 Ils ont beau-  
 coup d'armes à  
 feu.

d'arcs, de flèches & de coutelas; & que les soldats ont pour armes, avec l'arc & la flèche, des sabres & des haches (78).

La plupart néanmoins ont aujourd'hui des mousquets ou des carabines, & s'en servent avec beaucoup d'adresse. Ils ont l'obligation de ces armes aux Hollandois, qui leur en vendent une quantité presque incroyable; & s'ils ne les recevoient pas des Hollandois, dit Bosman, ils en tireroient abondamment des Anglois, des Danois, & des autres Marchands de l'Europe. C'est un présent funeste, ajoute-t'il de bonne foi; car nous leur avons fourni des armes pour nous égorger.

Leurs sabres.

Leurs sabres sont larges & pesans, mais tranchent ordinairement si mal, qu'ils ont besoin de plusieurs coups pour abbatre une tête. La poignée est de bois, avec des gardes de la même matière, armés d'un côté, & quelquefois des deux, de petits nœuds ronds qui sont couverts de peau. D'autres se contentent, pour gardes, de quelques petites cordes, teintes de sang, avec l'ornement ordinaire d'une touffe de crin. L'épée des Nègres de qualité est garnie d'or. Pour fourreau, ils ont un cuir; mais si mal joint, qu'il laisse voir une partie de l'épée à nud. Ils y attachent une tête de tigre, ou une coquille rouge; deux ornemens qui sont ici fort précieux (79).

Leurs poignards.

Artus loue beaucoup leurs poignards à deux tranchans. Ils sont longs de deux pieds, & larges de quatre pouces, avec un manche de bois, couvert de lames d'or, ou de certaines peaux rares, qu'ils estiment plus que l'or même. Le fourreau est de peau de chien ou de chevre. Au lieu de chape, ils y mettent une coquille rouge de la grandeur de la main. Ceux qui ne sont point assez riches pour acheter de si belles armes, portent un instrument fort court, de la forme d'une hache, & qui ne coupe que d'un (80) côté, mais qui se rétrécit vers la pointe, comme une épée. La poignée de cette espèce de couteau est ornée d'une tête de singe (81).

Leurs zagaies.

Il y a deux sortes de zagaies ou d'assagaies. La plus petite, est longue d'une aune (82) ou d'une aune & demie. Elle est fort menue, & se lance comme les dards. La grande zagaie est trois fois plus longue & plus grosse. Sa pointe est armée de fer, comme une pique; & quelquefois l'arme en est couverte, dans l'étendue de deux ou trois pieds. Les Seigneurs ont toujours près d'eux quelque Esclave pour la porter. Ils s'en servent de la main droite, en tenant leur bouclier de la gauche. Artus dit que la plupart des zagaies sont de fer massif, avec un manche de bois (83).

Leurs arcs &  
 leurs flèches.

Les arcs & les flèches sont aujourd'hui moins en usage chez les Peuples de la Côte d'or, à l'exception des Aquambos, qui s'en servent avec tant d'adresse, qu'on les prétend capables, à la chasse, de frapper un lièvre dans la partie qu'ils veulent choisir. La tête de leurs flèches est ailée, & la pointe armée de fer. Les Nègres du Pays d'*Avina* les empoisonnent, avec le jus de certaines herbes. Cependant il leur est défendu d'en porter pendant la paix, sous des peines fort rigoureuses. Sur la Côte, ces odieuses pratiques

(78) Des Marchais, Vol. I. p. 321.

(79) Bosman, p. 164. & suiv.

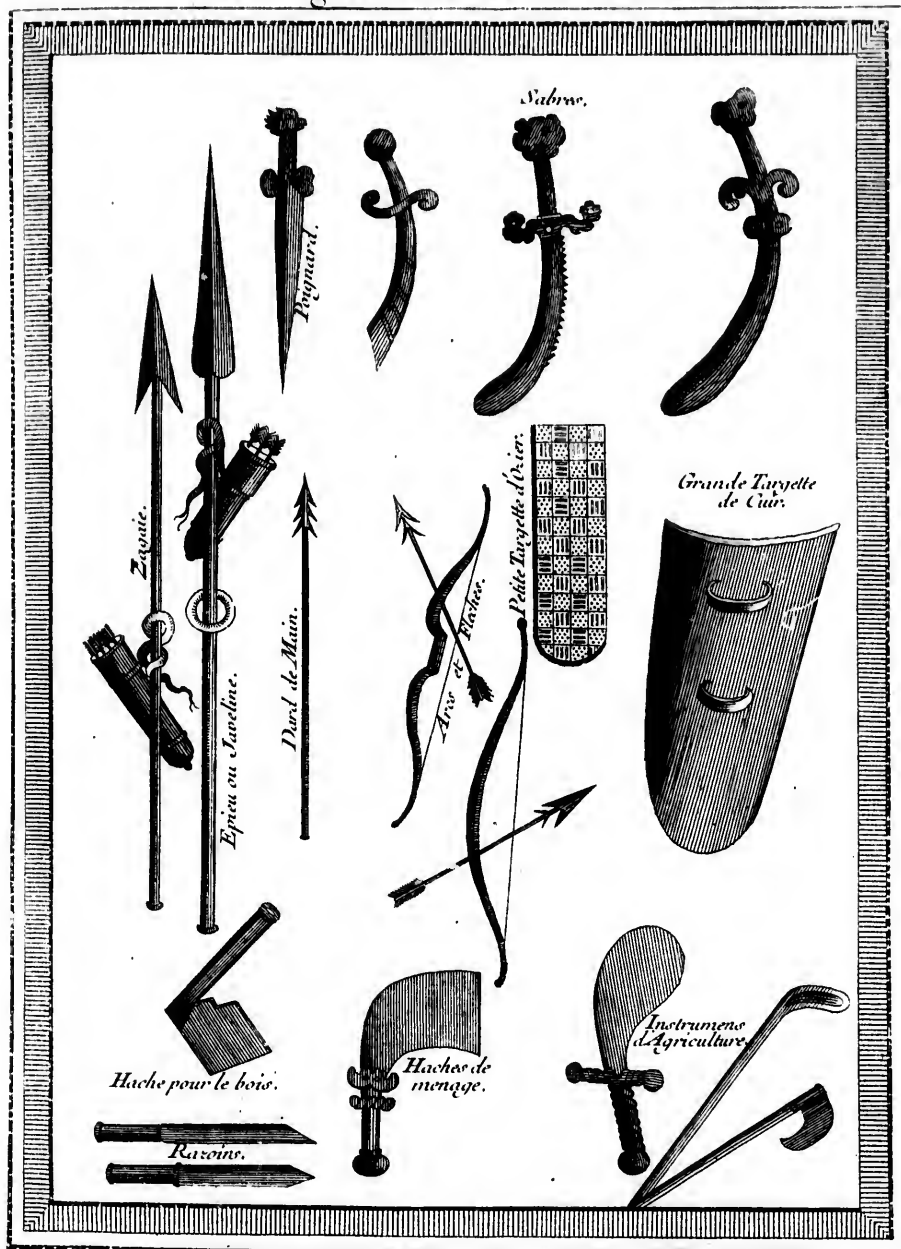
(80) Purchas lui donne la forme d'un jambon. *Pilgrims*, Vol. II. p. 949.

(81) Artus, p. 55.

(82) Bosman, p. 186.

(83) Artus, *ubi sup.*

Armes des Negres de la Côte d'Or tirées de Barbot.



font i  
tus di  
d'écon  
chien  
tent f

Ent  
arnu  
droite  
se pla  
qu'il  
targe  
d'ozie  
nies  
des fl  
balle

Ar  
quar  
renne  
qui l  
qu'el  
de pl

T  
de C  
en a  
avoir  
fois  
les la  
Nég  
pas l  
Le b

Le  
ou p  
la de  
instr  
repo  
seuls  
donn

La  
cher  
air, C  
sent  
posé

(8.  
dans  
(8.  
man  
(8

sont inconnues ; & les Habitans ignorent ce que c'est que le poison (84). Artus dit que leurs arcs sont composés d'un bois dur & raboteux, & la corde d'écorce d'arbre. Les plumes de leurs flèches ne sont qu'un tissu de poil de chien, qui va jusqu'à la moitié de leur longueur. Leurs carquois, qu'ils portent suspendus au col, sont de peau de bouc (85).

Enfin, leurs boucliers ou leurs targettes sont une partie considérable de leur armure. Ils les portent dans la main gauche ; & tenant leur sabre de la droite, ils secouent ces deux armes & s'en couvrent avec tant d'adresse, ils se placent si habilement derrière, & prennent tant de postures différentes, qu'il est presque impossible de s'approcher d'eux. La grandeur ordinaire des targettes est de quatre ou cinq pieds de long sur trois de large. Elles sont d'osier, mais couvertes de peau & d'autres matières. Quelques-unes sont garnies de plaques de cuivre, qui les rendent capables de résister à la pointe des flèches & au tranchant du sabre, mais qui ne sont point à l'épreuve des balles (86).

Artus compose leurs targettes d'un tissu d'écorce d'arbre. Il les représente carrées, & leur donne six pieds de long & quatre de large. Elles sont soutenues, dit-il, par une croix de bois qui les traverse intérieurement, & qui les rend plus fermes. Il ajoute que l'ance ou le manche est en dedans ; qu'elles sont couvertes de peau de bœuf, & que la croix de bois est garnie de plaques de fer (87).

Telles sont les armes des Nègres. Il se trouve parmi eux quelques pièces de Canon ; mais ils entendent peu la manière de s'en servir. Le Roi de Sabu en avoit un petit nombre, qu'il faisoit traîner dans ses marches, sans en avoir jamais fait le moindre usage. D'autres, après les avoir tirés une seule fois, les ont abandonnés à l'ennemi, qui n'étant plus capable de s'en servir, les laissoit sur le champ de bataille. En général l'artillerie des Monarques Nègres n'est employée que dans leurs réjouissances, parce qu'il ne faut pas beaucoup d'habileté pour tirer au hazard & pour brûler de la poudre. Le bruit amuse beaucoup les Nègres (88).

Les instrumens de leur musique militaire sont le tambour, la trompette, ou plutôt le cornet, la flûte & les chaudrons de cuivre, dont on a déjà donné la description. On auroit peine, dit Artus, à s'imaginer le bruit que ces instrumens barbares font dans les batailles. Pendant la paix, les tambours repotent à la porte des Rois, ou Gouverneurs, & des Grands, qui jouissent seuls de ce glorieux privilège. On y voit des tambours de vingt pieds de long, dont l'usage est réservé pour les grands jours de fête (89).

Les Nègres ignorent absolument la manière de camper & de se retrancher dans un poste. N'ayant ni tentes, ni bagage, ils couchent (90) en plein air. Ceux qui ont tué anciennement quelque ennemi dans une bataille paroissent au premier rang, la tête couverte d'un casque, qui est en partie composé des cranes de leurs ennemis vaincus. Ceux qui ont des armes à feu fe

NIGRIS  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Targettes ou  
boucliers.

Artillerie des  
Nègres : usage  
qu'ils en font.

Trompette &  
tambour.

Ordre & forme  
de leurs armées.

(84) Bosman, *ubi sup.* mais il se contredit dans un autre endroit.

(85) Description de la Guinée par Bosman, p. 180. & suiv.

(86) Artus, dans la Collection de Bry, Tome IV.

(87) Bosman, *ubi sup.* p. 187.

(88) Artus, *ubi sup.* p. 54. & 56.

(89) Barbot, p. 297.

(90) Des Marchais, Vol. I. p. 321.



—  
NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Leur manière  
de combattre.

Description de  
leurs batailles.

Prisonniers de  
guerre, & leur  
sort.

placent au centre du premier rang. L'armée ne forme jamais que deux lignes, suivant la disposition du terrain. Ils combattent tous à la fois ; de sorte qu'une fois enfoncés, il leur est impossible de se rallier. Ils prennent la fuite, ou demeurent la proie du vainqueur (91). Leurs mouvemens sont fort irréguliers dans l'action. Chaque Chef est au milieu de ses gens, qui composent un groupe autour de lui. Ils attaquent ainsi un autre groupe, qui se trouve devant eux dans le même ordre. Au lieu de secourir leurs voisins lorsqu'ils les voient plier, c'est souvent une raison qui leur fait abandonner leurs propres avantages pour prendre la fuite. D'autres, effrayés du même spectacle, tournent le dos sans avoir fait usage de leurs armes. Leurs amis, qu'ils laissent dans l'embarras, imitent aussi-tôt leur exemple. S'ils se trouvent tellement mêlés avec l'ennemi, qu'ils ne puissent se dégager, la nécessité les force de combattre ; & c'est malgré eux qu'ils obtiennent ainsi la réputation de bons soldats. Jamais ils ne combattent debout. Ils s'avancent en prêtant l'oreille, en se courbant le corps & baissant la tête, pour laisser passer les balles. D'autres vont en rampant jusqu'à l'ennemi, font leur décharge, & retournent aussi-tôt vers leur armée en courant de toutes leurs forces. Enfin leurs attitudes, leurs contorsions, leurs cris & leurs mouvemens ridicules, feroient moins prendre ces actions pour une bataille (92) que pour un divertissement de fanges.

Des Marchais s'attache un peu plus au détail. Lorsque les armées, dit-il, sont à la vîte l'une de l'autre, elles poussent un horrible cri ; après quoi, chacun lance sa zagaie, dont ils sont assez défendus par leurs targettes ; mais lorsque les flèches commencent à pleuvoir sur leurs corps nus, l'exécution devient terrible, sur-tout pour ceux qui n'ont pas de boucliers. Les cris qui se renouvellent, joints au bruit des tambours & des trompettes, animent l'action pendant quelques momens. Ils tirent le sabre & les poignards. S'ils s'approchent assez pour s'en servir, le carnage est d'autant plus sanglant qu'ils sont excités par leurs femmes & leurs enfans, dont les cris se font entendre derrière eux. Le Parti qui est forcé de plier, ignore l'art de faire une bonne retraite. Cette boucherie ne cesse que par la défaite entière des vaincus. Alors toute l'attention du vainqueur est de faire un grand nombre de prisonniers, & d'enlever beaucoup d'ornemens. C'est le principal but de toutes leurs guerres. Il se trouve des Nègres si stupides, qu'ils se parent dans ces occasions de tout ce qu'ils ont de précieux, & qu'on les voit chargés d'or jusqu'à devenir incapables de marcher.

Les prisonniers qui ne sont point en état de payer leur rançon appartiennent au vainqueur, qui est le maître de les vendre pour l'esclavage. Ceux qui sont distingués par leur rang ou par leurs richesses, sont gardés avec beaucoup de soin, & rachètent leur liberté par une grosse somme. Mais un prisonnier de distinction, qui est soupçonné d'avoir contribué à la guerre, offre en vain de l'or pour sa rançon. On se délivre de lui par la mort ou par l'esclavage.

Le Nègre le plus riche & le plus puissant n'est pas toujours à couvert d'un sort misérable, lorsqu'il tombe entre les mains de l'ennemi. Outre qu'il est

(91) Bosman, *ubi sup.* p. 182.

(92) Bosman, *ibid.*

réduit à  
quelques  
de ses p  
Alors il  
trouvent  
queurs p

Des M  
les prison  
tiennent  
parce qu  
l'action  
le malhe  
de paro  
à la gu  
garantir  
sans auc

Suiv  
traitent  
morts ;  
s'attend  
on leur  
& sans  
dans ce  
lui-mêm  
Après l  
le gen  
mache  
cruauté  
l'écras  
garder  
ries, a  
rassasi  
leurs n  
maison

Les  
des Eu  
soit so  
sans q  
mis s  
la tête  
nes,  
ver à  
qui a  
Nobl

réduit à la condition d'Esclave, jusqu'à ce que sa rançon soit payée, elle est quelquefois mise à si haut prix, que tout son bien, joint aux contributions de ses parens & de ses amis, ne suffit pas pour lui faire obtenir la liberté. Alors il se voit condamné pour toute sa vie aux offices les plus abjects; & souvent, dans le chagrin de se voir frustrés de leurs espérances, les vainqueurs prennent le parti de les faire périr par une mort cruelle.

Des Marchais paroît persuadé qu'il n'y a point d'espérance de rançon pour les prisonniers. Il assure que de quelque rang qu'ils puissent être, ils n'obtiennent jamais la liberté. Un Roi, dit-il, est rarement exposé à ce sort, parce que ses Sujets le défendent jusqu'à l'extrémité, & que s'il périt dans l'action, ils ne font pas moins d'efforts pour sauver son cadavre. Mais s'il a le malheur d'être pris, il se donne la mort de sa propre main avant que de paroître aux yeux du conquérant. Dans toutes sortes de sens, un Roi pris à la guerre passe pour mort, parce que toutes les richesses du monde ne le garantiroient pas du dernier supplice, ou d'être vendu aux Européens (93), sans aucun espoir de retourner jamais en Afrique.

Suivant Barbot, si la haine est irréconciliable entre les deux Partis, ils se traitent avec les derniers excès de cruauté. Ils ne coupent que la tête aux morts; mais ceux qui tombent vivans entre les mains de leurs ennemis doivent s'attendre à toutes sortes de barbaries. Après les avoir long-tems tourmentés, on leur coupe, ou plutôt on leur déchire & leur arrache la mâchoire d'enbas; & sans égard pour leur soumission & pour leurs larmes, on les laisse périr dans cet état. Un Habitant de Commodo assura l'Auteur qu'il avoit traité lui-même, avec cette furie, trente-trois hommes, dans une seule bataille. Après leur avoir coupé le visage, d'une oreille à l'autre, il leur avoit appuyé le genouil contre l'estomac, & leur avoit arraché, de toutes ses forces, la mâchoire d'enbas, qu'il avoit emportée comme en triomphe. D'autres ont la cruauté d'ouvrir le ventre aux femmes enceintes, & d'en tirer l'enfant pour l'écraser sous la tête de sa mere. Les Nations de Guafô & d'Akkanez, se regardent avec tant d'horreur, que leurs batailles sont de véritables boucheries, après lesquelles ceux qui survivent n'ont pas d'autre passion que de se rassasier de la chair de leurs ennemis dans un horrible festin, & de prendre leurs mâchoires & les cranes pour en orner leurs tambours & la porte de leurs maisons (94).

Les Nègres mêmes de la Côte d'Or, quoiqu'assez civilisés par le commerce des Européens, sont si cruels dans leurs haines, que si l'avarice ne leur faisoit souhaiter de faire des prisonniers pour les vendre, ils feroient la guerre sans quartier. Ils ont quelquefois poussé la rage, jusqu'à manger leurs ennemis sur le champ de bataille. C'est un usage établi, parmi eux, d'emporter la tête de ceux qui sont morts par leurs mains, d'orner leurs casques de cranes, & leurs portes de mâchoires. Ils n'ont pas de degré plus sûr pour s'élever à la Noblesse. Un Guerrier dont la porte est entourée de mâchoires, & qui a deux ou trois casques ornés de cranes, est sûr d'être admis au rang des Nobles, & n'a plus d'autre embarras que pour les frais de sa réception (95).

(93) Voyage de Des Marchais, Vol. I. p. 322. & suiv.

(94) Description de la Guinée par Barbot, p. 291. & 296.

(95) Des Marchais, *ubi sup.*

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Sort des Rois  
prisonniers de  
guerre.

Effets cruels de  
la haine, entre  
les Nègres.

Barbarie des  
Nègres mêmes de  
la Côte d'Or.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR  
Ils surprennent  
les Villes & les  
trouvent.

Mais leurs guerres ne se font pas toujours en pleine campagne. Ils se surprennent souvent dans les Villes. Ils les détruisent par le feu, & chassent ou prennent les Habitans. C'est ainsi que dans une vive querelle entre les Nègres d'*Ekki-Tekki*, ou d'*Aldea de Torto*, & ceux de *Jabbe* & de *Kamma*, ceux d'*Ekki-Tekki* vinrent mettre le feu, dans les ténèbres, à ces deux dernières Villes, dont ils forcèrent les Habitans de se jeter dans leurs Canots, pour gagner le territoire d'Anta. Ces malheureux fugitifs formerent deux nouvelles Habitations sur la rive Ouest de la Rivière S. Georges.

Les Nègres ne sont pas moins experts dans les embuscades. Artus en rapporte un exemple. Dans le cours de l'année 1570, les Portugais, qui étoient alors maîtres de Mina, firent la guerre aux deux Nations de Commendo & de Fétu, avec une puissante armée, qui ravagea leur Pays & qui détruisit une partie de leurs Villes. Les Nègres s'étant rassemblés dans un bois, attendirent leurs ennemis au passage, & les surprirent avec tant de bonheur & d'habileté, qu'ils leur tuèrent plus de trois cents hommes. Les Hollandais, après s'être mis en possession de Mina, virent encore cinquante têtes Portugaises autour du tombeau d'un Roi du Pays, qui avoit perdu la vie dans cette bataille. La victoire des Nègres avoit été si complète, que le Château même de Mina seroit tombé entre leurs mains, si le canon, qu'ils redoutent beaucoup, quoiqu'ils en aiment le bruit, n'eût servi à ralentir leur ardeur (96).

Embuscades &  
stratagemes de  
guerre.

Les frais de la guerre ne sont pas immenses entre les Nègres, ni même pour les Européens qui ont quelque chose à démêler avec eux. On a vu qu'une guerre de quatre ans, contre les Commeniens, ne coûta que six mille livres sterling aux Hollandais, quoiqu'ils eussent entretenu successivement cinq Nations à leur solde. Quatre mille hommes font une armée considérable dans une guerre offensive; mais la défense en demande ordinairement une plus nombreuse. Quelquefois ce que les Nègres appellent une armée ne monte pas (97) à plus de deux mille hommes; d'où l'on peut conclure quelles sont leurs forces, à l'exception néanmoins des deux Nations de Fantin & d'Aquambo, dont la première est capable de mettre vingt-cinq mille hommes en campagne, & la seconde un beaucoup plus grand nombre. Cinq ou six Monarchies de la contrée d'Axim n'approcheroient pas de cette puissance, avec toutes leurs forces réunies. Mais, s'il faut s'en rapporter au récit des Nègres, les Roiaumes intérieurs, tels que ceux d'*Axim*, d'*Asiente*, &c. sont en état de couvrir les plus grandes plaines de leurs nombreuses armées. La petitesse de celles de la Côte, joint à la lâcheté des combattans, ne permet guères qu'il y ait jamais beaucoup de morts. On regarde la perte de mille hommes comme une journée fort sanglante. Dans la dernière bataille des Commeniens contre deux ou trois autres Nations, Bosman ne croit pas qu'il ait péri plus de cent hommes. Cependant les Commeniens chassèrent leurs ennemis du champ de bataille & remportèrent une victoire complète (98). A la vérité toutes leurs guerres ne sont pas poussées avec la même vigueur,

Pertes ordinaires  
dans leurs batailles.

(96) Artus, *ubi sup.* p. 54. p. 54.

(97) En 1682, tandis que Barbot se trouvoit au Fort d'Acra, les Aquambos & les Akims étoient en guerre à douze lieues de ce

Fort, & chacune des deux armées n'étoit que de douze cents hommes, p. 294.

(98) Bosman, p. 181.

parce qu'elles ne sont point entreprises avec la même animosité. Elles n'ont pas ordinairement d'autre cause, que l'ambition, le desir du pillage, quelque dette Nationale, ou quelque différend entre les Chefs. Bosman rend témoignage, qu'ayant eu le tems d'en voir un fort grand nombre & d'en approfondir les sources, la plupart étoient nées de la manière suivante. Un Nègre de quelque distinction, dans un Pays, a vendu, dans le Pays voisin, des marchandises dont le paiement lui paroît trop différé. Il s'offense, & pour obtenir la satisfaction qu'il desire, il fait enlever, dans le Pays de son Créancier, assez de biens & d'hommes, libres ou esclaves, pour se payer abondamment par ses mains. Les Prisonniers qu'il a faits sont chargés de chaînes, & menacés de l'esclavage si leur rançon n'arrive promptement. Le Débiteur, s'il est honnête homme & si la dette est juste, s'efforce aussitôt de satisfaire son Créancier; ou si les parens des Prisonniers ont quelque autorité, ils trouvent le moyen de l'y contraindre. Mais lorsque la dette est douteuse, ou lorsque le Débiteur n'est pas disposé à payer, il persuade aisément à ses compatriotes, que son Créancier est un homme injuste, qui forme des prétentions excessives, ou même à qui il n'est redevable de rien. A-t'il fait goûter ses impostures? Il commence de son côté à faire des représailles, qui aboutissent de part & d'autre à soulever les deux Nations, & à leur faire chercher toutes les occasions de se surprendre. Les deux ennemis s'efforcent d'abord de faire entrer les Cabaschirs dans leurs intérêts. Ils gagnent ensuite les soldats. Une bagatelle rompt ainsi les plus saintes alliances. On prend les armes. La guerre dure jusqu'à ce qu'un parti ait subjugué l'autre, ou si les forces sont égales, jusqu'à ce que les Chefs aient fait la paix à la sollicitation des soldats. Les reconciliations arrivent ordinairement vers le tems où l'usage est d'ensemencer les terres. Des guerriers qui n'ont aucune paye, & qui commencent leurs campagnes sans provisions, sont bien-tôt pressés de leurs besoins, sur-tout lorsque le pillage ne répond point à leurs espérances.

Si c'est l'ambition des Gouverneurs d'un Pays qui les fait penser à la guerre, ou peut-être la jalousie de voir leurs voisins dans l'opulence, & l'envie de participer à leurs richesses; on assemble le Conseil des Cabaschirs & des Manseros, dont les délibérations réunies doivent décider de ces entreprises. Ils entrent volontiers dans des vûes qui flattent leur avidité pour le bien d'autrui. La guerre est résolue. On se hâte de prendre les armes, & les hostilités commencent sans aucune déclaration: Le Peuple qu'on attaque est quelquefois détruit avant qu'il ait pu songer à sa défense. Mais s'il a quelque soupçon du malheur qui le menace, & s'il se croit trop foible pour résister à l'invasion, il implore l'assistance de ses voisins, il loue des troupes auxiliaires, & fait souvent retomber sur ses ennemis la honte & le dommage d'une injuste entreprise.

À l'égard du butin, quoiqu'il doive être employé principalement aux frais de la guerre, & que suivant les loix établies, le reste doive être partagé avec égalité, chacun se saisit ordinairement de tout ce qui tombe entre ses mains, sans aucun égard pour le bien public. Si le pillage ne rapporte rien, les Manseros se dégoûtent bien-tôt d'une expédition infructueuse, & retournent dans leurs Villes; car ils sont libres de quitter les armes aussitôt que

NIGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Causes de leurs  
guerres.  
Guerres d'in-  
térêt.

Guerres d'im-  
bition.

Butin, & son  
partage.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

la guerre commence à les ennuyer ; & quoiqu'ils soient attachés à certaines Enseignes , les Capitaines n'ont droit de commander proprement qu'à leurs Esclaves. Un Nègre libre ne reconnoît aucune autorité , & ne se soumettroit pas même à celle du Roi , s'il n'y étoit contraint par la force. Si le Général de l'armée n'est pas moins résolu de marcher contre l'ennemi , il est le maître de ses résolutions ; mais il trouve peu de guerriers qui le suivent (99).

Durée des guer-  
res.

Des Marchais dit que leurs guerres durent rarement plus d'une campagne , & que la durée de cette campagne n'est ordinairement que de trois ou quatre jours. Cependant Bosman remarque qu'entre deux Rois despotiques , dont l'autorité est absolue sur leurs troupes , une guerre se prolonge quelquefois pendant plusieurs années , & ne finit ordinairement que par la ruine de l'un ou l'autre parti. Ils demeurent campés des années entières à la vûe l'un de l'autre , sans autre combat que des escarmouches passageres , & lorsque la saison des pluies est arrivée , ils retournent comme de concert dans leurs Habitations. Cette conduite vient souvent de l'influence de leurs Prêtres , qui ne leur conseillent pas aisément de s'exposer au hazard d'une bataille. Ils font valoir les droits de la Religion ; & prétendant que la volonté des Fétiches ne s'est point encore déclarée ( 1 ) , ils annoncent les plus grands défâtres à ceux qui répandront du sang avant leur décision. Mais lorsqu'ils croient leur armée supérieure en nombre à celle de l'ennemi , ou qu'ils remarquent dans le soldat une ardeur extraordinaire , ils exhortent les Chefs au combat. Si le succès répond mal à leur attente , ils se réservent toujours quelque excuse qui les justifie. Les Commandans ou les soldats ont oublié quelque devoir ou commis quelque faute. Les Fétiches sont irrités , & toute l'armée est justement punie ( 2 ) .

Occasion d'une  
guerre en 1663.  
Traité de paix.

Pendant le séjour que Villault fit sur la Côte d'Or , en 1663 , il s'éleva une guerre fort vive , dont ce Voyageur explique l'occasion. Le Prédecesseur du Roi des Abrambos , qui étoit mort depuis quatre ans , avoit imposé des droits sur toutes les marchandises qui passoient sur ses terres , & les Rois voisins n'avoient osé s'y opposer. Après sa mort , les Marchands du petit Akanis demandèrent à son successeur la restitution de tout ce qu'ils avoient payé malgré eux , pendant la durée d'un tribut qu'ils attribuoient à la violence ; & n'ayant pu l'obtenir , ils eurent recours à la voie des armes. Le fils unique du Roi de Fétu , que le hazard avoit alors conduit dans le Pays d'Akanis , entreprit généreusement de soutenir les prétentions des Habitans ; mais il eut le malheur d'être tué dans la première bataille. Son pere , désespéré de cette perte , joignit ses troupes à celles d'Akanis , & fit entrer tous ses alliés dans la même querelle. Cette guerre dura quatre ans , coûta au Pays plus de six mille hommes , & ruina presque entièrement le Commerce. Les Anglois , les Danois & les Hollandois firent inutilement leurs efforts pour réconcilier les esprits par leur médiation. La fête solennelle qui fut célébrée au Cap-Corse par le gendre du Roi de Fétu , & dont on a déjà vu la description , étoit l'anniversaire d'une bataille , par laquelle son beau-pere avoit remporté cette guerre. La tranquillité du Pays fut troublée dans le même tems par une querelle entre les Rois de Sabu & de Fantin , à l'occasion d'un Sei-

(99) Description de la Guinée par Bosman , p. 178. & suiv.

( 1 ) Bosman , p. 182.

( 2 ) Le même , p. 183.

gneur F  
reux (

A la  
les deu  
de leur  
dans la  
& porte  
rement  
gnerfen

Des  
entre l  
longue  
jour &  
plaine,  
lier. Il  
ment d  
parti le  
jures r  
gemens  
& l'on  
que les  
à se fa  
on se r  
merce  
différen  
Rois o

Barb  
font pe  
Cap-C  
Esclav  
tection  
dant d  
gres. M  
pour ar  
jouer s  
quante  
leurs g  
nouvel  
narque  
hâta de  
s'étant  
du Cha  
ches à  
il fit a  
putant

( 3 )

( 4 )

gneur Fantinois, qui avoit enlevé une Dame de Sabu dont il étoit amoureux ( 3 ).

A la fin d'une guerre, & lorsqu'on parvient à se réconcilier par un traité, les deux Rois jurent solennellement de l'observer ; & pour confirmation de leur bonne foi, ils se donnent mutuellement des ôtages, qui sont pris dans la première noblesse, ornés de colliers, peints de diverses couleurs, & portés sur les épaules des Gardes du Roi, dont ils deviennent volontairement les prisonniers. Il les traite honnêtement ; mais il fait veiller soigneusement sur eux, dans la crainte qu'ils ne s'échappent ( 4 ).

Des Marchais rapporte les formalités avec lesquelles la paix fut conclue entre le Roi d'Abrambo & l'Empereur d'Axim. Fatigués tous deux d'une longue guerre, ils prêterent enfin l'oreille à la médiation des Européens. Le jour & le lieu furent assignés pour la cérémonie. Le lieu étoit une grande plaine, sur les frontières des deux Princes, qui consentoient à se réconcilier. Ils s'y rendirent tous deux, armés comme s'ils eussent touché au moment d'une bataille, & suivis chacun de ses Fétiches. Les Prêtres de chaque parti les firent jurer réciproquement de cesser les hostilités, d'oublier les injures mutuelles, & de se donner des ôtages pour la sûreté de leurs engagements. Mais, dans ces occasions, les Prisonniers de guerre sont oubliés, & l'on ne connoît aucune Nation qui ait jamais proposé des échanges. Lorsque les sermens sont finis, le bruit des tambours & des trompettes commence à se faire entendre. De part & d'autre, on jette les armes ; on s'embrasse, on se mêle avec confiance. Le jour se passe à boire & à danser. Le Commerce se renouvelle, comme s'il n'avoit jamais été troublé par le moindre différend. L'Auteur ajoute, que les ôtages sont ordinairement des enfans de Rois ou leurs principaux Nobles ( 5 ).

Barbot observe que dans des conjonctures extraordinaires, les Rois ne font point difficulté de se livrer eux-mêmes en ôtages, comme il arriva au Cap-Corse en 1681. Il rapporte les circonstances de cet incident. Dix-huit Esclaves s'étaient sauvés du Château dans la Ville, y furent reçus sous la protection des Habitans, qui refusèrent de les rendre aux Anglois. Le Commandant du Château fit pointer ses canons vers la Ville, pour effraier les Nègres. Mais loin de céder, ils s'avancèrent au nombre de sept ou huit cens, pour attaquer le Château. Les Anglois forcés de penser à leur défense firent jouer sérieusement leur artillerie, & leur tuèrent dès les premiers coups cinquante ou soixante hommes. Ce ne fut pas sans perdre aussi quelques-uns de leurs gens, qui furent tués par la mousqueterie des Nègres. A la première nouvelle de cette guerre, le Roi de Fétu, qui passe pour le plus grand Monarque de la Côte d'Or, & qui étoit alors âgé d'environ soixante ans, se hâta de venir au Cap-Corse, sans autre suite que dix ou douze Gardes ; & s'étant arrêté sous un arbre consacré à la Religion du Pays, qui est à la vûe du Château, il y passa huit jours entiers en prières, pour engager les Fétiches à lui révéler ce que les Esclaves fugitifs étoient devenus. En même tems, il fit assurer les Anglois qu'il ne prenoit point de part à la révolte ; & députant deux de ses Gardes aux Nègres de la Ville, il leur fit déclarer qu'a-

NÈGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Formalités de  
la paix.

Guerre entre les  
Anglois & les  
Nègres du Cap-  
Corse.

Zèle du Roi de  
Fétu pour l'ap-  
aiser.

( 3 ) Villault, p. 237. & suiv.

( 4 ) Artus, *ubi sup.* p. 54.

( 5 ) Des Marchais, Vol. I. p. 313.

NEGRES  
DE LA  
CÔTE D'OR.

près avoir juré, par ses Fétiches, de rendre au Comptoir, sans distinction de tems & de lieux, tous les Esclaves qui déserteroiént du Château, il étoit résolu de ne pas quitter l'arbre sous lequel il étoit comme prisonnier des Anglois, sans avoir rempli ses engagemens. Enfin ce différend fut terminé par son entremise, & l'alliance renouvelée avec les Anglois, qui avoient pris soin de sa subsistance pendant tout le tems qu'il avoit passé sous l'arbre sacré. Il étoit vêtu, dans cette occasion, d'un habit de velours noir (6).

## CHAPITRE VIII.

### *Histoire Naturelle de la Côte d'Or.*

#### §. I.

#### *Propriétés du Climat.*

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Froid & chaud  
du Pays.

LA situation de la Côte d'Or étant au cinquième degré de la Ligne, on doit juger que l'ardeur du soleil y est extrême; mais le climat n'est pas aussi mal sain que divers Voyageurs l'ont prétendu. Aux mois d'Octobre, de Novembre, Décembre, Janvier, Février & Mars, la chaleur n'a pas moins de violence qu'ils ne lui en attribuent: mais dans tout le cours des autres six mois, les Habitans & les Etrangers mêmes n'en ressentent point d'incommodité. Bosman rend témoignage qu'il y a trouvé, vers le mois de Septembre, le feu presque aussi nécessaire qu'en Europe. D'ailleurs les jours les plus chauds (7) sont suivis d'une soirée fraîche. Le même Auteur observe qu'il y a beaucoup de différence entre le froid & le chaud d'autrefois, & celui d'aujourd'hui. Anciennement, dit-il, la chaleur étoit excessive en Été; mais elle est devenue fort supportable. Le froid, qui étoit très-vif aussi pendant la nuit, jusqu'à laisser des traces de frimats, est aujourd'hui plus modéré. Un Facteur, qui avoit précédé Bosman, assuroit qu'il avoit trouvé plusieurs fois, le matin, l'encre gelée dans son cornet. Quoique Bosman n'ait rien éprouvé de semblable, il assure que pendant les nuits du mois de Septembre, il a quelquefois senti le froid jusqu'à trembler. Actuellement les nuits sont encore froides, sans l'être autant qu'autrefois; mais l'hiver du Pays, ajoute-t'il, est plus long qu'il ne l'a jamais été, & dure deux tiers & demi de l'année. Cependant Artus proteste de son côté, qu'on ne sent jamais de froid sur la Côte d'Or. Il ajoute que les jours & les nuits sont d'une égale longueur. Le soleil se leve & se couche régulièrement à six heures, quoiqu'il ne paroisse qu'une demie-heure après son lever; de sorte que son lever & son coucher ne peuvent être calculés si exactement qu'en Europe (8).

Ce que le climat peut avoir de mal sain, suivant Bosman, ne vient que du passage soudain de la chaleur du jour au froid de la nuit; sur-tout pour ceux à qui l'envie de se rafraîchir fait quitter trop-tôt leurs habits. Artus en

(6) Barbot, p. 344

man, p. 105.

(7) Description de la Guinée par Bos-

(8) Le même, p. 114. & suiv.

apporte

Longueur des  
jours & des  
nuits.

apporte  
jour au  
reux, p  
se répa  
lieux o  
Europé  
Habita  
mois de  
çoit un  
de lais  
mange  
rour de

La c  
la plûp  
tôt sa  
cipale  
mêmes  
les Mo  
travail  
tendue  
malad  
son, c  
pas m  
Un m  
Direc  
légum  
tout l

Les

Ecriva  
tempé  
plus n  
que la  
de le  
vie. A  
& l'a  
soute  
à l'hu  
la dé  
de qu  
Leurs  
forte

Il  
mala  
l'hab  
font

(8)

apporte une autre cause. La Côte étant assez montagneuse, il s'éleve chaque jour au matin, du fond des vallées, un brouillard épais, puant & sulphureux, particulièrement près des rivières, & dans les lieux marécageux, qui se répandant fort vite, avant que le soleil puisse le dissiper, infecte tous les lieux où il s'étend. Il est difficile de ne pas s'en ressentir, sur-tout pour les Européens, dont le corps est plus susceptible de ces impressions, que celui des Habitans naturels. Ce brouillard est très-fréquent pendant l'hiver, sur-tout au mois de Juillet & d'Août, qui sont aussi les plus dangereux pour la santé. Il reçoit un surcroît d'infection du pernicieux usage qui est établi parmi les Nègres, de laisser pourrir leur poisson pendant cinq ou six jours, avant que de le manger, & de se décharger honteusement le ventre non-seulement (9) autour de leurs maisons, mais dans tous les lieux publics de leurs Villes.

La différence est si grande entre l'air de l'Europe & celui de Guinée, que la plupart des Européens qui arrivent sur la Côte d'Or, sont presque aussitôt saisis d'une maladie qui en fait perir un grand nombre. Mais la principale cause de leur mort est la mauvaise qualité des alimens. Les remèdes mêmes qu'on apporte de l'Europe, se trouvent ordinairement corrompus, & les Médecins ne sont que des Barbiers ignorans, qui augmentent le mal en travaillant à le guérir. La nature seule, avec le secours d'une diète bien entendue & de quelques bons cordiaux, sauveroit probablement quantité de malades. Un homme du commun n'a pas ici d'autre nourriture que du poisson, des poules sèches & maigres, du bœuf & du mouton, qui ne valent pas mieux, & qu'on mange à peine sans dégoût dans la meilleure santé. Un malade, qui n'est pas riche, n'a pour ressource que des potages. Le Directeur & les principaux Facteurs sont bien fournis de toutes sortes de légumes & d'excellente volaille : mais ces secours ne sont pas à la portée de tout le monde.

Les maladies ne viennent pas généralement, comme le pensent quelques Ecrivains, de la débauche & des autres excès ; puisqu'avec beaucoup de tempérance & de régularité on ne se garantit pas toujours des attaques les plus malignes & les plus mortelles. Cependant tous les Auteurs avouent que la plupart des matelots & des soldats Européens se rendent coupables de leur propre mort, par l'usage excessif du vin de palmier & de l'eau-de-vie. A peine ont-ils reçu leur paye, qu'ils l'emploient à ce brutal amusement ; & l'argent leur manquant bien-tôt, pour acheter des alimens qui pourroient soutenir leur santé, ils ont recours au pain, ou plutôt aux pâtes du Pays, à l'huile & au sel, qui ne réparent pas le double épuisement du travail & de la débauche. Ainsi leurs forces diminuent sensiblement, jusqu'à la naissance de quelque maladie violente, à laquelle ils ne sont plus capables de résister. Leurs supérieurs mêmes, livrés à l'intempérance des femmes & des liqueurs fortes, ne sont pas plus capables de modération.

Il n'est pas surprenant que les Nègres du Pays ne soient pas sujets à des maladies extraordinaires. Ils sont faits au climat par leur naissance, & par l'habitude de vivre au milieu de cette infection. Leurs maladies épidémiques sont la petite verole & les vers. Le premier de ces deux fleaux en fait périr

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Brouillard infect & dangereux.

Cause des maladies des Européens.

La débauche a la plus grande part.

Les Nègres sont moins sujets.

(9) Arras, *ubi sup.* p. 67. & suiv.  
Tome IV.



HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.

un nombre incroyable avant l'âge de quatorze ans ; & l'autre assujerit les vivans à d'affreuses douleurs dans toutes les parties (10) de leur corps, mais particulièrement aux jambes. A l'égard des lieux, ceux qui sont rafraîchis par des vents continuels & où les Nègres répandent moins de puanteur, sont sans contredit les plus sains. Tels sont Boutri & Suckonda, dont le séjour est préférable par cette raison (11).

Comment ils  
regardent les saisons.

Artus observe que les Nègres de la Côte d'Or, n'ont pas d'autre règle pour distinguer les saisons, que la différence du tems. Ils le partagent ainsi en hiver & été. A la vérité, les arbres sont toujours verts, & couverts de feuilles. Il s'en trouve même un assez grand nombre qui produisent des fleurs deux fois l'année. Mais, pendant l'été, qui est la saison de la sécheresse, une chaleur excessive semble écorcher la terre ; au lieu que dans le tems des pluies, qui est l'hiver, les champs sont couverts d'abondantes moissons. Ainsi c'est dans l'hiver qu'il faut marquer leur automne ; c'est-à-dire, le tems où ils recueillent leurs grains & leurs fruits, pour remplir leurs magasins (12).

Variétés dans les  
saisons de la Côte  
d'Or.

Bosman fait commencer leur été au mois de Septembre, & le fait durer six mois. Il donne le reste de l'année à l'hiver ; mais il le divise en trois parties, dont il donne deux mois à la pluie, deux au brouillard, & deux au vent. Cependant cet ordre est sujet à tant d'altérations & de variété, que les Hollandois se sont lassés du calcul. Dans certaines années l'été arrive un mois plutôt que dans les autres. On a fait la même remarque pour le tems des pluies & du brouillard. Enfin l'incertitude & la confusion paroissent augmenter tous les ans. L'Auteur passa dix ans entiers sur la Côte d'Or. A son arrivée, la succession de l'hiver & de l'été fut régulière, & l'hiver lui parut beaucoup plus rude que les années suivantes. Les pluies furent si violentes pendant plusieurs jours, que le Pays paroissoit menacé d'une effroyable délugé. Mais dans la suite il ne les trouva ni si impétueuses ni si violentes. Axim, qui n'est qu'à vingt lieues de Mina, est généralement plus sujet aux pluies (13) que tous les autres lieux de la Côte. Bosman fut extrêmement surpris de leur durée. Il demanda quelle en seroit la fin. On lui répondit, qu'elle duroit ordinairement onze mois & vingt-huit jours de l'année. C'étoit, dit-il, une exagération ; mais il assure qu'elles durent la moitié de l'année & que par cette raison, il ne croit dans le Pays que du riz & des arbres (14).

Horreur des Nègres  
pour la pluie.

Les Nègres de la Côte évitent la pluie avec des soins extrêmes, & la croient fort dangereuse pour leurs corps nus. Les Hollandois s'en sont convaincus par leur propre expérience, sur-tout dans la saison, qu'ils nomment Travado, à l'imitation des Portugais, & qui répond à nos mois d'Avril, de Mai & de Juin. Dans cet intervalle, les pluies qui tombent près de la Ligne sont tout-à-fait rouges, & d'une qualité si pernicieuse, qu'on ne peut dormir dans des habits mouillés, comme il arrive souvent aux matelots, sans se réveiller avec une maladie dangereuse. On a vérifié que des habits dont on se dépouille dans cet état & qu'on renferme sans les avoir fait sécher parfaitement, tombent en pourriture aussi-tôt qu'on y touche. Aussi les Nè-

Ses effets per-  
nicieux.

(10) Artus, *ubi sup.* p. 67.

(11) Bosman, p. 105. & suiv.

(12) Artus, p. 67.

(13) On verra dans la suite des explications plus curieuses de cette pluie.

(14) Bosman, p. 111. & suiv.

gre ; ont  
orage, i  
vrir le c  
& paroi  
soit si ric  
qu'en de  
tournés v  
font perd  
qu'ils re  
nétrer (1

Les o  
& que  
leil (17  
vent sul  
ques pos  
d'éclair  
en mass  
en plein  
quelque  
rein con  
dans ce  
ils sont  
froides  
de repr

En h  
les Vaif  
divers f  
On app  
est mar  
pétueux  
Telle e  
dent qu  
grand  
& que  
cle terr  
toutes  
voiles

Les T  
jusqu'au  
mais ils  
pas plu  
a quelc  
par la

(15)

(16)

qui les a

gres ont-ils tant d'aversion pour la pluie, que s'ils sont surpris du moindre orage, ils mettent les bras en croix, au-dessus de leur tête, pour se couvrir le corps; ils courent de toutes leurs forces jusqu'à la première retraite, & paroissent frémir à chaque goutte d'eau qui tombe sur eux, quoiqu'elle soit si tiède qu'à peine en ressentent-ils l'impression. C'est par la même raison qu'en dormant sur leurs nattes, ils tiennent pendant toute la nuit leurs pieds tournés vers le feu, & qu'ils se frottent si soigneusement le corps d'huile. Ils sont persuadés que cette onction leur tient les pores fermés, & que la pluie, qu'ils regardent comme la cause de toutes leurs maladies, n'y peut pénétrer (15).

Les ouragans, que les Portugais ont nommés (16) *Travados* & *Tornados*, & que les Nègres appellent *Agambrettous*, suivent ordinairement le soleil (17), qui paroît les attirer. Ce sont des tourbillons de vent, qui s'élevont subitement de l'Est & du Sud-Est, & quelquefois du Nord avec quelques points Ouest. Ils sont accompagnés d'un horrible bruit du tonnerre, d'éclairs qui causent de l'épouvante, de grosses pluies qui semblent tomber en masse, & d'une obscurité extraordinaire, qui dérobe la lumière du jour en plein midi. La durée de ces Tornados, est d'une heure ou deux, & quelquefois davantage; mais aussi-tôt qu'ils sont finis, l'air devient clair & se sent comme auparavant. S'ils arrivent dans la bonne saison, c'est-à-dire, dans celle de l'été, ils n'ont pas la même violence qu'en hiver; cependant ils sont plus incommodés, parce qu'ils sont ordinairement suivis de pluies froides, qui durent plusieurs jours avec une abondance qu'il est impossible de représenter.

En hiver, il y a toujours beaucoup à craindre de ces furieux ouragans pour les Vaisseaux qui sont à la voile. Mais on est averti de leur approche par divers signes, & l'expérience apprend aux matelots à s'armer de précaution. On aperçoit dans l'éloignement une nuée fort épaisse & fort noire. Si elle est marquée de plusieurs taches blanches, il faut s'attendre à des vents impétueux. Si sa couleur n'est pas variée, c'est de la pluie qu'elle annonce. Telle est du moins l'observation des gens de mer; mais les Auteurs prétendent qu'elle n'est pas infallible. Il est certain que les Tornados sont d'un grand secours à la navigation, lorsqu'ils favorisent la course d'un vaisseau, & que leur violence est modérée: mais autrement ils deviennent un obstacle terrible, contre lequel il n'y a point d'autre remède que d'amarrer avec toutes sortes de soins, si l'on peut s'approcher de la Côte, ou de baisser voiles & mats & de se tenir ferme sur toutes ses ancres.

Les Tornados commencent ordinairement au mois d'Avril, & continuent jusqu'au mois de Juin. Il s'en élève quelquefois plusieurs dans le même jour; mais ils ne durent alors qu'environ deux heures, & leur grande furie n'a pas plus de quinze ou seize minutes. La force du vent est si excessive, qu'elle a quelquefois roulé le plomb des toits aussi proprement qu'il pourroit l'être par la main de l'ouvrier. Le nom de Tornado ou d'ouragan fait supposer

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Nature des Tornados.

Signes qui les annoncent.

Leur saison.

(15) Artus, p. 70.

(16) Atkins dit que ce sont les Espagnols qui les appellent *Travados*. Mais les Trava-

dos ne sont accompagnés que du tonnerre sans pluie.

(17) Barbot, p. 192. & suiv.

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Témoignage  
d'Atkins.

plusieurs vents opposés ; mais le plus fort est généralement celui du Sud-Est (18).

Atkins, qui avoit beaucoup voyagé, rend témoignage qu'il n'y a point de partie du monde où cette espèce de tempête soit si fréquente qu'en Guinée. Elle est annoncée, dit-il, pendant quelques heures, par une nuée fort noire, qui s'avance lentement du lieu où elle s'est formée. La durée des plus violens Tornados, n'est jamais que de trois ou quatre heures. En Guinée le vent le plus impétueux vient toujours du rivage, entre Nord & Nord-Est. Il est plus Est au golfe de Benin, à Kallabar & au Cap-Lopez. La seule ressource d'un vaisseau qui ne peut amarrer dans un lieu couvert, est d'amener tous les voiles & de s'abandonner au vent.

Le même Voyageur a quelquefois essuïé deux Tornados dans un seul jour ; & pour faire comprendre dans quel espace ils exercent leur furie, il assure, que de deux vaisseaux, à dix lieues l'un de l'autre, l'un est quelquefois tranquille tandis que l'autre est exposé au plus triste naufrage. Il se souvient même d'avoir vû l'air doux & serein près d'Anamabo, pendant qu'au Cap-Corse, qui n'en est qu'à trois ou quatre lieues, il étoit horriblement agité. Sans examiner, dit-il, s'il est vrai comme les Naturalistes le conjecturent, que le tonnerre ne se fasse jamais entendre plus loin qu'à dix lieues, il a toujours jugé que dans les Tornados, il doit être fort près. On peut mesurer son éloignement par la distance qui est entre l'éclair & le bruit. L'Auteur parle d'une occasion, où il crut entendre à trente pieds de sa tête, un bruit plus affreux & plus éclatant que celui de dix mille coups de fusil. Son grand mat fut fracassé au même instant, & l'orage se termina par une pluie excessive, qui fut suivie d'un assez long calme. Les éclairs sont communs en Guinée dans tout autre tems, sur-tout vers la fin du jour. Leur direction est tantôt horizontale & tantôt perpendiculaire. L'Auteur les attribue à la quantité d'exhalaisons nitreuses & sulphureuses, qui s'élevent des terres, & qui forment un composé semblable à la poudre, que l'air met en feu par son agitation. Il confirme cette explication par une autre remarque : c'est que loin du rivage on ne voit aucun de ces Phenomenes. Le vent, dit-il, peut pousser ces feux errans à quelque distance ; mais à cent lieues de la terre, on n'en apperçoit aucune trace, parce que la matiere de leur composition ne peut se rassembler si loin.

Comment on  
peut juger de l'é-  
loignement du  
tonnerre.

Pierres de foudre  
etc.

Quelques Voyageurs ont parlé d'un foudre materiel, qu'on a quelquefois trouvé sur les vaisseaux ou dans d'autres lieux, tel que celui qui tomba, dit-on, en 1695 sur la Mosquée d'Adrinople. On en montre aussi dans les cabinets de plusieurs Princes. A Coppenhague, par exemple, on conserve une assez grosse piece de substance métallique, qu'on honore du nom de pierre de foudre (19).

La violence des  
Tornados est di-  
minuée.

Bosman prétend que l'impétuosité des Tornados étoit fort diminuée de son tems, & parle de ce changement avec admiration. Pendant que M. Focquenbrog, dit-il, étoit en Guinée, les orages étoient si violens, qu'un vaisseau ne pouvoit conserver ses voiles tendues sans s'exposer à des malheurs infaillibles. Mais aujourd'hui, quoique le tonnerre, les éclairs & le vent ne

(18) Le même, p. 540.

(19) Artus, p. 147. & suiv.

soient pas  
puisse cra-  
ques papi-  
qu'en 1695  
le monde  
verent fo-  
cipale cra-  
que tous  
ception f-  
ranti pen-

En 1695  
Pays d'A-  
du Fort  
à le raill-  
Hollande  
toutes les  
noient d-  
cation de  
les verre-  
un de ses  
côté, les  
endroits  
trouva ré-  
de tonne-  
au bras  
pace de  
rien arri-

Les Pe-  
Nègres :  
fance, c-  
orages q-  
cinq, ce-  
Il est ex-  
valle ; &  
yeux. La  
l'Auteur  
Europée-  
peine, &  
secours  
de Déce-  
quefois  
violence  
Barb-  
Blancs

(20) 1

(21) 1

(22) 1

soient pas moins communs, ils ne font ni si subits ni si terribles qu'on en puisse craindre beaucoup de dommages. Le même Auteur trouva dans quelques papiers du Directeur Walkenburg, qui regardoient l'état de la Côte, qu'en 1651 le tonnerre y avoit causé d'affreux ravages & fait croire à tout le monde que la dissolution de l'univers approchoit. L'or & l'argent se trouverent fondus dans les coffres, & les épées dans leurs fourreaux. La principale crainte des Hollandois, étoit pour leur magasin à poudre. Il sembloit que tous les tonnerres du Pays fussent venus s'y rassembler. Mais, par une exception fort heureuse (20), ce fut presque le seul endroit qui s'en trouva garanti pendant toute la saison.

En 1691, un tonnerre épouvantable renversa & mit en pièces, dans le Pays d'Anta, plusieurs milliers d'arbres & quantité de cabanes. Le pavillon du Fort Hollandois de Boutri fut déchiqueté, comme si l'on eut pris plaisir à le railler avec cent paires de ciseaux. Les Nègres, aussi effrayés que les Hollandois, apportèrent, après l'orage, une pierre à laquelle ils attribuoient toutes les découpures du pavillon. Mais l'Auteur est persuadé qu'elles venoient de la violente compression de l'air, quoiqu'il laisse, dit-il, l'explication de ce Phenomene aux Naturalistes. En 1694, le tonnerre brisa tous les verres de la chambre du Facteur, souleva le berceau dans lequel étoit un de ses enfans, & le jeta même à quelques pieds de distance. D'un autre côté, les murs du Fort Anglois d'Acra furent ébranlés & fendus dans plusieurs endroits, sans excepter ceux du magasin à poudre; & la vaisselle d'étain se trouva réduite en masse. Pendant que Bosman commandoit à Mauri, un coup de tonnerre fendit une des tourelles du Château, & son Lieutenant reçut au bras une secousse violente, qui ne lui causa pas d'autre mal. Mais, dans l'espace de trois ou quatre ans qu'il continua de demeurer sur la Côte, il ne vit rien arriver d'extraordinaire (21).

Les Portugais ont donné le nom de *Terreno* à un vent de terre que les Nègres appellent *Harmattan*, & qui est si fort, dès le moment de sa naissance, qu'il prend aussi-tôt l'ascendant sur les vents de mer. Il forme des orages qui durent ordinairement deux ou trois jours, & quelquefois quatre ou cinq, comme l'Auteur en fit l'expérience à Boutri, au mois de Janvier 1682. Il est extrêmement froid & perçant. Le soleil demeure caché dans l'intervalles; & l'air est si obscur, si épais & si rude, qu'il affecte sensiblement les yeux. La nudité des Nègres les expose à ressentir si vivement son action, que l'Auteur les a vus trembler comme dans l'accès d'une fièvre violente. Les Européens mêmes, qui sont nés dans un climat plus froid, le supportent à peine, & sont obligés de se tenir renfermés dans leurs chambres, avec le secours d'un bon feu & des liqueurs fortes. Ces Harmattans regnent à la fin de Décembre & sur-tout pendant tout le mois de Janvier. Ils durent quelquefois jusqu'au milieu de Février, mais ils perdent alors une partie de leur violence. Jamais ils ne se font sentir pendant le reste de l'année (22).

Barbot rapporte (23) que pendant toute la durée des Harmattans, les Blancs & les Nègres sont également forcés de demeurer à couvert dans leurs

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Autres effets du  
tonnerre.

Vent nommé  
Terreno & Har-  
mattan.

Combien il est  
pernicieux.

(20) Bosman, p. 112. & suiv.

man, p. 112. & suiv.

(21) Voyage d'Atkins, p. 147. & suiv.

(23) Barbot, p. 193. & suiv.

(22) Description de la Guinée par Bos-

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.

maisons, ou n'en sortent que pour des besoins pressans. L'air, dit-il, est alors si suffoquant, qu'il y a peu de poitrines assez fortes pour y résister. La respiration est embarrassée. On avale de l'huile pour l'adoucir. Les Harmattans ne sont pas moins pernicieux aux animaux qu'aux hommes. Aussi les Nègres, qui connoissent le danger, prennent-ils des précautions pour en garantir leurs bestiaux. Deux chèvres, que le Commandant du Cap-Corse fit exposer à l'air, dans la seule vue de s'instruire par l'expérience, furent trouvées mortes au bout de quatre heures. Les jointures des planchers, dans les chambres, & celles des ponts sur les Vaisseaux, s'ouvrent presqu'aussitôt que le Harmattan commence, & demeurent dans cet état jusqu'à sa fin. Ensuite elles se ferment d'elles-mêmes, comme s'il n'y étoit point arrivé de changement. La direction ordinaire de ces vents est Est-Nord-Est. Ils sont rarement accompagnés de tonnerre, d'éclairs & de pluie. Leur force est si extraordinaire, qu'ils font changer le cours de la marée; & ce changement est aussi favorable que les Tornados aux Vaisseaux qui font voile de l'Est à l'Ouest de la Côte.

Il fait changer  
les marées.

Suivant les Observations d'Atkins, les Harmattans, qu'il appelle *Airmattans*, sont des vents impétueux, qui s'élevent vers Noël, & qui sont accompagnés de brouillards, mais rarement de tonnerre & d'éclairs, comme les Tornados. La pluie les fait cesser. Ils resserrent le papier, le parchemin & le cuir, avec les mêmes effets que l'approche du feu. Quoiqu'ils se fassent sentir sur la Côte-d'Or, ils sont beaucoup plus fréquens sur celle de Benin. Leur nom paroît venir de *Mattan*, mot Nègre, qui signifie un soufflet (24).

### §. II.

#### *Or & Sel de la Côte d'Or.*

L'OR passe pour le seul fossile de cette Côte; ou du moins les Européens, qui n'y sont attirés que par ce précieux métal, n'ont pas pris la peine de pousser plus loin leurs recherches. Villault, & Labat son plagiaire, prétendent que l'or le plus fin est celui d'Axim, & que naturellement on en trouve dans ce Canton à vingt-deux ou vingt-trois carats. Celui d'Acra ou de Tafore est inférieur. Celui d'Akanez & d'Achem suit immédiatement; & celui de Fétu est le pire. Villault ne put apprendre des Nègres quelle est leur méthode pour le tirer du sein de la terre. Leurs récits s'accordent si peu, qu'il n'y a point de fonds à faire sur leur témoignage.

Or le plus fin  
de la Côte.

D'où les Nègres  
le tirent.

Cependant on sçait, par la vue même de leur travail, que ceux d'Axim & d'Achem le tirent du sable de leurs rivières. Il est probable que s'ils ouvroient la terre aux pieds des montagnes, d'où ces rivières paroissent sortir, ils le trouveroient avec plus d'abondance. Ils cessent, & l'expérience n'en laisse aucun doute, qu'ils trouvent plus d'or dans le sable après les grandes pluies. Si l'or leur manque, ils demandent de la pluie à leurs Fétiches par un redoublement de prières.

Or de la Montagne  
de Talu.

L'or (25) d'Acra vient de la Montagne de *Tafu*, qui est à trois journées

(24) Voyage d'Atkins, p. 149.

(25) Villault, p. 278. & suiv.

de la Côte ; c'est-à-dire, à trente lieues dans l'intérieur des terres. Un Chef des Nègres paroïssoit fort disposé à conduire Villault jusqu'aux Mines, & promettoit de laisser son fils à bord pour ôtage. Mais la saison des pluies, qui survint, fit manquer cette partie. Cependant le Capitaine Nègre apprit à l'Auteur que la Mine appartenoit au Roi ; que le travail se réduisoit à fouir la terre & à recueillir l'or qui s'y trouve mêlé ; que la moitié du profit appartient aux ouvriers, & l'autre au Roi. Il ajouta que ce Prince avoit, devant la porte de son Palais, un lingot d'or, qui surpassoit en grosseur le plus gros Fétiche du Pays. En effet, un Officier Danois, qui avoit été plusieurs fois à la Cour de Fétu & d'Akkanez, assura Villault qu'il y avoit vu des Fétiches d'or de la grosseur d'un picotin.

L'or d'Akkanez & de Fétu est tiré de la terre, sans autre fatigue que de l'ouvrir. Mais il ne s'y trouve pas toujours avec la même abondance. Un Nègre qui découvre une Mine, ou quelque veine d'or, en a la moitié. Le Roi partage toujours avec égalité. L'or de ce Pays ne passe jamais vingt ou vingt-un carats. On le transporte sans le fondre, & les Européens le reçoivent tel qu'il est sorti de la terre.

Le Général Danois avoit un lingot d'or de sept marcs & un septième d'once (26), qui venoit de la Montagne de Tafu. C'étoit un présent qu'il avoit reçu du Roi d'Acta, lorsque ce Prince s'étoit réfugié dans le Fort Danois après avoir été défait dans une bataille.

Le Roi de Fétu avoit un casque d'or, & une armure complete du même métal, travaillée avec beaucoup d'art. Rien n'est si commun, parmi les Nègres, que les brassèlets & les ornemens d'or ; mais ce ne sont que des feuilles, aussi minces que le papier, ou des tissus d'un fil d'or, qui n'est pas plus gros qu'un cheveu. Leurs tilieres sont plus belles que celles de l'Europe ; & l'expérience, plutôt que l'art, leur en fait tirer meilleur parti. Leurs Rois ont de la vaisselle d'or de toutes sortes de formes. Dans les danses publiques, on voit des femmes chargées de deux cens onces d'or, en divers ornemens, & des hommes qui en portent jusqu'à trois cens. En un mot, dit l'Auteur, l'or est si commun dans ce Pays, qu'un Roi ne fait pas difficulté de distribuer à ses Courtisans deux cens marcs d'or (27) dans une seule fête. Les Nègres paroissent charmés d'avoir des Rois libéraux, parce que la circulation de l'or tourne à l'avantage de tout le monde (28).

Ils distinguent trois sortes d'or : le Fétiche, les lingots & la poudre. L'or Fétiche est fondu ou travaillé en différentes formes, pour servir de parure aux deux sexes ; mais il s'allie communément avec quelqu'autre métal. Les lingots, sont des pièces de différens poids, tels, dit-on, qu'ils sont sortis de la mine. M. Phips en avoit un qui pesoit trente onces. Cet or est aussi très-sujet à l'alliage. La meilleure poudre d'or est celle qui vient des Royaumes intérieurs de Dunkira, d'Akim & d'Akkanez. On prétend qu'elle est tirée du sable des rivières. Les Habitans creusent des trous dans la terre, près des lieux où l'eau tombe des montagnes, & l'or est arrêté par son poids. Alors ils tirent le sable avec des peines incroyables, ils le lavent & le passent jusqu'à ce qu'ils y découvrent quelques grains d'or, qui les paye de leur travail.

(26) Cent trente-six onces un septième.

(28) Villault, p. 278. &amp; suiv.

(27) Six mille quatre cens livres sterling.

Abondance de  
l'or.

Les Nègres en  
distinguent trois  
sortes.

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.

mais avec assez peu d'usure. L'Auteur est persuadé qu'entre une infinité de récits qui se combattent, c'est le seul qui ait quelque vraisemblance ; car si la nature avoit placé des mines si près de la Côte, les Anglois & les Hollandois s'en seroient faitis depuis long-tems, & se garderoient bien d'admettre les Nègres au partage. On ajoute que la poudre d'or ne se trouve jamais en égale quantité dans toutes les parties de la même rivière. Lorsqu'elle est trop éloignée des premiers flots qui ont traversé les mines, ses particules s'enveffissent trop avant dans le sable, ou se dispersent tellement que le fruit du travail ne répond plus à la peine.

Faites dans  
ce commerce.

Les Marchands de l'Europe prennent ordinairement un Nègre à leurs gages, pour séparer, de l'or véritable, un or faux, qui se nomme *Krakra*. C'est une sorte d'écume léche, ou de poussière de cuivre, qui se trouve mêlée dans la poudre d'or, & qui donne lieu à beaucoup de fraudes dans le Commerce (29).

Sel de la Côte  
d'Or.

Après l'or, le principal objet du Commerce, sur cette Côte, est le sel, qui produit des richesses incroyables aux Habitans. S'ils étoient capables de vivre dans une paix constante, cette seule marchandise attireroit sur leur Côte tous les trésors de l'Afrique ; car les Nègres des Pays intérieurs sont obligés d'y venir prendre du sel, du moins ceux qui sont en état de le payer. Les Pauvres usent, au lieu de sel, d'une certaine herbe qui renferme imparfaitement quelques-unes de ses qualités. Au-delà d'Ardra, dans quelques Royaumes d'où vient la plus grande partie des Esclaves, deux hommes se vendent pour une poignée de sel.

Différentes ma-  
nières dont il se  
fait.

Dans les Cantons où le rivage est fort élevé, la méthode des Nègres, pour faire le sel, est de faire bouillir l'eau de la mer dans des chaudières de cuivre, jusqu'à sa parfaite congélation. Mais cette opération est ennuyeuse & d'une grande dépense. Les Nègres qui sont situés plus avantageusement sur une côte basse, creusent des fossés & des trous, dans lesquels ils font entrer l'eau de la mer pendant la nuit. La terre étant d'elle-même salée & nitreuse, les parries fraîches de l'eau s'exhalent bien-tôt à la chaleur du soleil, & laissent de fort bon sel, qui ne demande pas d'autre préparation. Dans quelques endroits, on voit des salines régulières, où la seule peine des Habitans est de recueillir chaque jour un bien que la nature leur prodigue.

Dans les lieux hauts, où les chaudières de cuivre manquent aux Nègres, ils se servent de pots de terre, dont ils rangent un certain nombre sur deux lignes. Ils les cimentent avec de l'argile ; & par dessous, ils pratiquent une sorte de four, où ils entretiennent continuellement du feu. Cette manière est non-seulement la plus pénible, mais elle ne produit point de si bon sel, ni si promptement. Le sel de Fantin, où la Côte est très-favorable, égale la neige en blancheur (30).

Sa beauté & sa  
blancheur.

Artus assure que dans la plus grande partie de la Côte d'Or, le sel est d'une blancheur & d'une pureté extraordinaire. On le prendroit d'autant plus aisément pour du sucre, qu'on lui donne ordinairement la forme de pain. Les Nègres en font beaucoup d'usage dans tous leurs alimens, & l'envelop-

(29) Atkins, p. 184. & suiv.

(30) Description de la Guinée par Bosman, p. 308. & suiv.

pent da  
rent n  
sur leu  
voyage  
d'Anta  
réputa  
vier ;  
le rest  
parce  
fois, i  
rations  
chaleur  
Vill  
plus bl  
dans l'i  
dérable  
trop à

B C  
la  
vions  
que to  
charm  
res, f  
ment  
les ar  
comp  
dent  
même  
Les  
mille  
mettr  
point  
qui a  
large  
extrê  
d'exc  
grand  
Ce  
de c

(31)  
Part.  
(32)

pent

pent dans des feuilles vertes pour lui conserver sa blancheur. Ils ne se contentent pas, suivant le même Auteur, d'en vendre une quantité incroyable sur leur Côte; ils le transportent dans plusieurs contrées, & la fatigue du voyage est comptée dans le prix. Il ajoute que la meilleure espèce est celle d'Anta & de Chinka; que les Habitans de ces deux Cantons jouissent d'une réputation bien établie; que dans le cours de Novembre, Décembre & Janvier, ils recueillent assez de sel pour fournir au Commerce pendant tout le reste de l'année; que le profit qu'ils en tirent leur coûte peu de peine, parce que leur sel blanchit naturellement; qu'après avoir bouilli une seule fois, il n'est point inférieur au sel de Hollande, qui demande des préparations si pénibles: & que son unique défaut est de ne pouvoir soutenir la chaleur du soleil (31).

Villault en parle à peu près dans les mêmes termes. Leur sel, dit-il, est plus blanc & meilleur que le nôtre. Ils en transportent la plus grande partie dans l'intérieur des terres; & cette fatigue leur produit des avantages considérables. Mais il n'est point à l'épreuve des grandes chaleurs. Elles le rendent trop âcre, & lui donnent une forte d'amertume (32).

## §. III.

*Arbres, Plantes, Racines & Grains.*

BOSMAN blâme Focquenbrog, d'avoir assuré, dans sa Description de la Côte d'Or, qu'on ne trouve ni arbres ni plantes à Mina & aux environs, dans l'espace de plusieurs milles. Il rend témoignage, au contraire, que toute la Côte est remplie d'arbres, de diverses grandeurs; & que les charmans bosquets, qui se présentent de tous côtés dans l'intérieur des terres, forment des perspectives assez délicieuses pour faire supporter patiemment la malignité de l'air & l'incommodité des chemins. Il ajoute qu'entre les arbres, les uns croissent naturellement avec tant d'ordre, que toutes les comparaisons seroient au désavantage de l'art; tandis que les autres étendent leurs branches & se mêlent avec tant de confusion, que ce désordre même a des charmes surprenans pour les amateurs de la promenade.

Les arbres vantés par Olearius, qui étoient capables de couvrir deux mille hommes de leur ombre, & ceux dont parle Kirker, qui pouvoient mettre à l'abri du soleil un berger avec tout son troupeau, n'approchent point, suivant Bosman, des arbres de la Côte-d'Or. Il en a vû plusieurs, qui auroient couvert vingt mille hommes de leur feuillage. Il en a vû de si larges & de si touffus, qu'une balle de mousquet auroit à peine atteint d'une extrémité des branches à l'autre. Ceux qui seront tentés de trouver un peu d'exagération dans ce récit, doivent se rappeler ce qu'ils ont déjà lû de la grandeur extraordinaire des Canots.

Ces arbres prodigieux se nomment *Kapots*. Ils tirent ce nom d'une sorte de coton (33) qu'ils produisent, & que les Nègres appellent aussi *Kapot*,

(31) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 105.

(32) Voyage de Villault, p. 277. Tome IV.

(33) On en a déjà vû la description au second Tome.

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Temps où les  
Nègres le font.

Erreur de Focquenbrog sur les Arbres & les Plantes de la Côte d'Or.

Prodigieuse  
grosseur de certains arbres.

Ils se nomment  
Kapots.



HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.

dont l'usage ordinaire est de servir de matelas, dans un Pays où l'excès de la chaleur ne permet pas d'employer les plumes. Leur bois, qui est léger & poreux, n'est propre qu'à la construction des Canots. Bosman ne doute pas que l'arbre célèbre de l'Isle du Prince, auquel les Hollandois trouverent vingt-quatre brasses de tour, ne fût un Kapot. On en voit un, près d'Axim, que dix hommes pourroient à peine embrasser.

Bois propres à  
divers usages.

Il se trouve ici plusieurs sortes de bois, qui pourroit être aisément travaillé. Dans le Pays d'Anta, près du Fort Prussien d'*Akoda* ou de *Dorothea*, & dans le Canton d'Apain, derrière le Fort Hollandois de *Lydsamheyd*, il croît un bois jaune dont on fait des chaises & des tables. *Rio de Gambo* produit deux especes de bois, l'un jaune & l'autre rouge, qui sont fort propres au même usage. On en pourroit faire aussi des gouvernails, de petits mâts, & d'autres instrumens pour la navigation. Les mâts suffiroient du moins pour les Barques, les *Yachts*, & d'autres petits Bâtimens (34).

Smith dit que l'arbre nommé *Bois-rouge* est ici fort gros, & que le bois en est très-dur. Il croit que c'est une espece de *Magogoni*, qui ne le cede en rien à celui qui nous vient des Indes Occidentales (35).

Le Papay.

Sa description.

Le *Papay* croît en abondance au long de la Côte. On lit dans quelques Ecrivains, qu'il n'a ni branches ni feuilles, & qu'il ne surpasse pas la hauteur d'un homme. Bosman, pour les réfuter, en donne ici la description. Le tronc, qui a plusieurs pieds d'épaisseur, est composé d'un bois spongieux, qu'on prendroit pour une racine, tant il en a l'apparence. Il est creux, & peut être abbatu facilement d'un coup de hache. Son fruit fort d'abord du sommet, sans qu'il ait produit aucune branche. Mais lorsque l'arbre avance en âge, il pousse des branches, qui sortent vers le sommet & qui produisent aussi des fruits. Entre ces branches & le tronc, il croît d'autres petits rejettons, assez semblables au roseau, creux & un peu courbés. L'extrémité de ces rejettons se couronne de larges feuilles, qui ne ressemblent pas mal à celles de la vigne. On voit des papays hauts de trente pieds. Le fruit, qui porte aussi le nom de papay, est à moitié gros comme la noix de coco. Sa forme est ovale. Il est vert au dehors & blanc dans l'intérieur. Mais avec le tems, l'intérieur devient rouge & se remplit d'un grand nombre de pepins blancs, qui sont la semence. On distingue deux especes de papays; les mâles & les femelles; ou du moins, on donne aux uns le nom de mâles, parce qu'ils ne portent point de fruit & qu'ils sont continuellement en fleurs. Ces fleurs sont longues & blanches. La femelle en porte aussi, mais moins longues & moins nombreuses. Quelques Hollandois prétendent avoir observé que la fécondité des femelles augmente lorsqu'elles sont près des mâles. Mais l'Auteur croit qu'on en peut douter sans crime (36).

Qualités de son  
tronc.

Smith dit que le papay s'éleve en un tronc fort droit, de sept ou huit pieds de hauteur; & qu'au sommet il pousse de petites branches vertes, qui portent des feuilles semblables à celles de la vigne. C'est entre ces branches & près du tronc qu'il place le fruit. Coupé en pièces, dit-il, bouilli avec de la chair salée, il fait un mets supportable, pourvu que le poivre & le beurre n'y soient pas épargnés; car de lui-même il a peu de goût. Les An-

(34) Bosman, p. 294.

(35) Smith, p. 160.

(36) Bosman, p. 290. & suiv.

glois & les Hollandois y mettent du jus de limon & du sucre ; & le faisant cuire en pâte , ils lui trouvent , dit l'Auteur , la couleur & le goût d'un pâté de pommes.

Le cinamome ressemble assez au laurier. Son écorce interieure est la plus forte & celle qui mérite le mieux le nom de canelle. L'Auteur se trouvant un jour au Cap-Corse , goûta de l'écorce d'un cinamome & la trouva fort insipide. Mais ayant mis dans sa poche quelques feuilles du même arbre , qu'il apporta séchées en Europe , il fut surpris de leur trouver à (37) Londres plus d'odeur & de goût que l'écorce verte n'en avoit en Afrique.

Axim offre une prodigieuse quantité d'oranges , douces & aigres. Les premières sont communément assez bonnes ; mais dans le jardin de Mina , qui en est rempli , elles ne le cedent guères à celles de la Chine. Dans les autres cantons de la Côte d'Or , on trouve peu d'orangers. La Riviere de Boutri , que l'Auteur visita plusieurs fois , n'en présente pas un sur ses bords , quoiqu'on en découvre un petit nombre sur les collines , près des Forts Hollandois.

Les limoniers , qui portent ici le nom de *Brambas* , croissent dans toutes les Parties de la Côte , sur-tout à Mauri , où l'on en tire le jus dans des presses. Dans tout autre tems que celui des sécheresses extraordinaires , le Canton donne deux cens tonneaux de ce jus , à vingt ou vingt-cinq schellings d'Angleterre par tonneau , & fournit la même quantité de petits limons confits , qui sont fort recherchés en Hollande (38).

Les grenadiers ont été transplantés ici de l'Europe ; mais ils n'y réussissent pas bien. Bosman vit quelques grenades dans les jardins de Mauri. On l'assura qu'elles pourrissoient presque toutes avant leur maturité (39).

Il se trouve quantité d'autres fruits sur la Côte d'Or ; mais comme les Européens les connoissent peu , parce qu'ils n'osent s'y fier assez pour en manger beaucoup , l'Auteur ne s'arrête point à leur description. Cependant il parle de plusieurs especes de prunes , bleues & blanches , qui ressemblent aux nôtres par la forme & la couleur , mais qui sont d'une douceur fade & trop séches (40). Il parle aussi des vignes de Mauri , auxquelles , dit-il , il peut donner hardiment ce nom , parce qu'il ne s'en trouve point dans aucun autre lieu de la Côte. Elles produisent deux fois l'année ; mais étant livrées au soin d'un Nègre ignorant , la plus grande partie des grapes sèche ou pourrit avant le tems de leur maturité. Le raisin est bleu , gros & de fort bon goût. On ne sçauroit douter qu'avec une culture mieux entendue il ne devînt aussi bon & peut-être meilleur que celui de l'Europe. Il l'emporte déjà sur celui de Hollande. L'Auteur admire beaucoup que tous les moyens qu'on a tentés pour le faire croître en divers endroits de la Côte d'Or , n'ayent eu de succès qu'à Mauri ; mais il n'entreprend point de rendre raison des bizarreries de la Nature. Les premières vignes , dit-il , y ont été plantées par les Portugais. Il regrette qu'ils n'en aient point apporté davantage ; car on ne voit de raisin qu'à la table du Gouverneur Hollandois , qui croit accorder une faveur extraordinaire aux Etrangers lorsqu'il leur laisse la liberté de voir ses vignes. Tels sont les arbres fruitiers de la Côte d'Or (41).

(37) Voyage de Smith , p. 160.

(38) Bosman , *ubi sup.* p. 289. & Barbot , p. 200.

(39) Bosman , *ubi sup.* p. 292.

(40) Bosman , p. 292.

(41) Artus , p. 82.

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Le Cinamome:

Orangers:

Limoniers:

Grenadiers:

Autres fruits:

Vignes de la  
Côte d'Or.

Leur origine:

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Cannes de sucre.

Les Cannes de sucre y croissent de la hauteur de sept ou huit pieds; c'est-à-dire, celles qui sont cultivées dans le jardin du Gouverneur; car les cannes sauvages, qui viennent assez abondamment, sur-tout dans le Pays d'Anta, sont hautes de dix-huit & de vingt pieds. Bosman ne doute pas qu'avec les soins convenables, on ne pût les conduire à leur perfection. Mais il en coûteroit beaucoup de peine, parce que leur maturité est fort lente, & qu'elles ont besoin de deux ans pour arriver à leur pleine grosseur (41).

Calebassier.

Le Calebassier de la Côte d'Or n'est pas différent de celui dont on a déjà donné la description. Cependant Smith fait quelques remarques, qui méritent de n'être pas négligées. La feuille du Calebassier, dit-il, ressemble à celle de la Gourde; & le fruit, quand il est verd, ressemble à la gourde aussi. Les Calebassiers que les Nègres cultivent près de leurs cabanes, s'élevont au long des murs, en s'y attachant, & couvrent assez les toits pour leur donner de l'ombre. Lorsque le fruit est mur, les Nègres l'exposent au soleil, qui endurecit la peau extérieure, consume tout ce qu'elle renferme, & n'y laisse que la graine. Il suffit alors de la secouer pour la faire sortir. La forme naturelle des Calebasses, est celle des flacons de Florence; mais dans leur jeunesse il est aisé de leur faire prendre toutes sortes de figures. Il y a tant d'inégalité dans leur grandeur, qu'il s'en trouve de la mesure d'une pinte, jusqu'à celle de trente ou quarante (42).

Arbres de la  
Côte d'Or.

La Côte d'Or a des palmiers de toutes especes, des guaviers, des tamarins, des mangles, & tous les autres arbres qui se trouvent (43) sur la Côte Occidentale d'Afrique. Elle est aussi pourvue des mêmes légumes & des mêmes racines. Artus, qui s'étend plus que Bosman sur les fruits, dit que les prunes, les poires, les oranges, les citrons & les noix de coco y sont en abondance, mais que les figues n'y croissent pas si bien. Il loue particulièrement la pomme de cormantin, les bananes, les ananas, & les melons d'eau.

Pomme de Cor-  
mantin.

La pomme de cormantin tire son nom de ce Pays, parce qu'elle y est fort commune. Elle est de la grosseur d'une noix dans sa coque. Sa chair est jaune & tire un peu sur le rouge. Artus a reconnu par expérience qu'elle est non-seulement fort agréable, mais rafraîchissante, & salutaire aux malades, sur-tout à ceux qui sont atteints de la dissenterie. Elle est fort astringente; & si on la fait cuire, dit-il, avec du vin & du sucre, il la préfère, pour l'utilité & l'agrément, aux meilleurs tamarins (44).

Différentes for-  
mes d'ananas.

Nous avons déjà donné (45) la description de la banane. L'ananas, suivant le récit d'Artus, est un fruit remarquable par l'excellence de son odeur. Il porte différents noms. Aux Canaries, on l'appelle *Ananefa*; au Brésil, *Mana*, dans l'Isle d'Hispaniole, *Savama*, & dans d'autres lieux *Pinas*. On distingue le mâle & la femelle; mais tous deux sont de la grosseur du melon. Leur couleur est fort belle: C'est un mélange de verd, de jaune & d'incarnat, qui dans leur parfaite maturité, se change en orangé. Leur qualité est chaude. Il faut les manger avec du vin, & se garder d'en faire excès, si l'on ne veut courir les risques d'une violente inflammation. La Côte d'Or, & même

(41) Artus, p. 82.

(42) Smith, p. 29.

(43) Voyez l'Histoire Naturelle au Tome troisième.

(44) Bosman, p. 292.

(45) Voyez l'Histoire Naturelle du Tome

toute la Guinée, n'en produit qu'une seule espèce, qui s'éleve de trois ou quatre pieds, & dont les feuilles ressemblent à celles de la *Sempervive*. L'Ananas coupé en tranches, dans du vin d'Espagne, parut si délicieux à l'Auteur, qu'il ne se laissoit pas d'en manger. Son jus, dit-il, a quelque chose de plus doux & de plus charmant que le musc. Il ajoute que si le couteau dont on s'est servi pour le couper, n'est pas essuyé, il paroît taché dans l'espace d'une demie-heure, comme s'il avoit été frotté d'eau forte. L'ananas aime un terrain sablonneux (46).

Bosman convient de la beauté (47) de ce fruit; mais il n'y trouve pas toute la délicatesse que d'autres lui attribuent. Sa plante a quelque ressemblance avec la grande *Sempervive* (*Houfeloik* en Anglois). Cependant les feuilles ne sont ni si larges ni si épaisses. D'ailleurs, elles s'élevent davantage; elles sont armées de pointes; & leur couleur est un verd-jaune foncé; au lieu que celle de la *Sempervive*, est d'un très-beau verd.

La plante de l'ananas pousse entre ses feuilles une sorte de fleur, de la grosseur du poignet, verte, mais ornée d'une belle couronne rouge, & environnée de petites feuilles fort agréables. Par degrés, cette fleur se change en fruit. Il est d'abord verd, & ses feuilles jaunissent. Mais en meurissant, il devient aussi parfaitement jaune. Sa couronne lui demeure, quoiqu'elle prenne une couleur jaunâtre. Autour de la plante, il s'éleve de petits rejettons, qui servent à la propagation de l'espèce.

Lorsque Bosman paroît se déclarer contre l'ananas, il ne prétend pas que le goût de ce fruit soit désagréable; mais après l'avoir trouvé délicieux au premier moment, il assure qu'on s'en dégoûte bien-tôt. Cependant il ajoute que cette fadeur peut être relevée avec de la canelle, du vin & du sucre. Il croit même cet assaisonnement nécessaire, parce que l'ananas est trop chaud pour être mangé seul. Il blâme Monardus de lui avoir attribué des qualités froides. Enfin il croit son jus si capable de causer des inflammations, qu'il a vû, dit-il, cracher le sang à ceux qui en mangeoient avec excès. D'un autre côté il a reconnu, par des expériences continuelles, qu'il est faux (48) que le jus de l'ananas pénètre & ronge le fer dans l'espace d'une demie-heure. A la vérité le couteau dont on s'est servi paroît un peu taché, & son tranchant s'émouffe. Mais la même chose arrive en coupant un citron, un limon, une orange, une banane, & d'autres fruits, sur-tout lorsqu'ils ne sont pas murs. Bosman ajoute encore que Linschoten s'est trompé, lorsqu'il donne une brasse de hauteur à la plante. Elle n'a pas plus d'un pied & demi, & la tige du fruit un demi-pied; ce qui ne surpasse jamais la hauteur de deux pieds. De grands Voyageurs l'ont assuré qu'il n'y a point de différence réelle entre l'ananas d'Afrique, d'Asie, & d'Amérique (49).

Le melon d'eau, suivant le même Auteur, est un fruit beaucoup plus noble & plus agréable que l'ananas. Avant sa maturité, il est blanc dans l'intérieur (50) & verd au dehors. Mais, en meurissant, son écorce se couvre de taches blanches, & sa chair est entremêlée de rouge. Il est aqueux, mais

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Excellence de  
ce fruit.

Sa description.

Sentiment de  
Bosman sur l'a-  
nanas.

Melon d'eau.

(46) Artus, *ubi sup.* p. 84. & suiv.

(49) Le même, p. 304.

(47) Il cite à cette occasion Linschoten & Simon de Vries.

(50) Voyez l'Histoire Naturelle du second Tome.

(48) Bosman, p. 302. & suiv.

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.

d'une saveur délicieuse, & fort rafraîchissant. Lorsqu'il est verd, il se mange en salade, comme le concombre, avec lequel il a quelque ressemblance. Ses pepins, qui sont les mêmes, deviennent noirs à mesure qu'il meurt, & produisent, avec peu de soin, des fruits de la même espèce. Le melon d'eau croît comme le concombre; Mais ses feuilles sont différentes. Sa grosseur ordinaire est le double des melons musqués de l'Europe. Il croît en abondance sur la Côte d'Or, si les Nègres n'étoient trop paresseux pour le cultiver. Il ne s'en trouve à présent que dans les jardins des Hollandois. Sa saison est le mois de Juillet & le mois d'Août. Mais dans les années abondantes, il porte deux fois du fruit (51).

Serpentine &  
tabac.

La nature n'a point accordé au Pays les herbes qui sont communes en Europe; excepté la serpentine & le tabac, qui croissent ici en abondance. Mais Bosman trouve le tabac de la Côte d'Or d'une puanteur insupportable, quoique les Nègres en fassent leurs délices. La manière dont ils le fument est capable d'empêcher qu'il ne leur nuise. La plupart ayant des tuyaux de cinq ou six pieds de long, les vapeurs les plus infectées peuvent perdre une partie de leur force dans ce passage. La tête des pipes est un vaisseau de pierre ou de terre, qui contient deux ou trois poignées de tabac. Les Nègres qui vivent parmi les Européens ont du tabac du Brésil, qui vaut un peu mieux, dit l'Auteur, quoiqu'il soit aussi fort puant. La passion des deux sexes est égale pour le tabac. Ils se retrancheroient jusqu'au nécessaire pour se procurer cette consolation dans leur misère; ce qui augmente tellement le prix du tabac, que pour une brassée Portugaise, c'est-à-dire, pour moins d'une livre, ils donnent quelquefois jusqu'à cinq schellings. La feuille de tabac croît ici sur une plante de deux pieds de haut. Elle est longue de deux ou trois paumes, sur une de largeur. Sa fleur est une petite cloche, qui se change en semence dans sa maturité (52).

Herbes & Sim-  
ples, Racines &  
Gommes,

Barbot nous apprend qu'on trouve sur la Côte d'Or plus de trente sortes d'herbes, routes fort saines, avec quantité de simples, de racines & de gommes, qui pourroient être d'une grande utilité dans la médecine, & qui méritent les recherches d'un habile (53) Botaniste. On y trouve particulièrement une plante (54) que les Nègres nomment *Fétie*, & qui ressemble à nos raves par les feuilles & la racine. Le goût en est fort agréable & la vertu extrêmement stomachique.

Les légumes & les salades des Comptoirs Européens viennent des semences qu'on apporte de l'Europe, & croissent très-heureusement; sur-tout les laitues romaines, les choux & les melons. Le pourpier sauvage se trouve de toutes parts dans les campagnes, & sert aux matelots pour le potage (55).

Deux espèces  
de gingembre.

On voit ici, dans plusieurs Cantons, une sorte de gingembre, qui s'éleve de deux ou trois paumes. Le gingembre est la racine. Les Nègres le recueillent aux mois de Décembre & de Janvier, & le font sécher dans des vaisseaux bien lutés, parce qu'ils ont reconnu que la moindre évaporation lui fait perdre sa force. Ils en ont une autre espèce, dont la tige est un peu plus haute, & dont la racine verte se mange en salade avec du sel, de l'huile

(51) Bosman, p. 304. & Barbot, p. 204.

(52) Bosman, p. 306.

(53) Barbot, p. 198.

(54) Barbot l'appelle une espèce de légume, p. 198.

(55) Villault, p. 306.

& du v  
chauds  
il diffé  
& de  
& du

Les  
de pri  
coup d

Les  
pli d'i  
manie  
aussi b  
le goût  
& d'hu  
pain a  
le riz  
ture.

longue  
rites p  
Nègre  
quand  
la noi  
ceux c

le cer  
que le  
qu'ils  
d'envi  
mesur  
rraire

Elle e  
en ju  
goût;  
goût  
Villau  
nent

dit-il

Les  
terre.  
plant  
que c  
des g  
la ch

(56)

(57)

(58)

& les

(59)

& du vinaigre. Le gingembre transplanté croît facilement dans tous les lieux chauds. Celui que la nature produit d'elle-même a peu de force. Cependant il diffère en bonté, suivant l'exposition du lieu. Le meilleur vient du Brezil & de Saint-Domingue. On estime beaucoup moins celui de Saint-Thomas & du Cap-Verd (56).

Les Nègres ont tant de passion pour l'ail, qu'ils l'achètent à toutes sortes de prix. Barbot assure qu'il y a gagné cinq cens pour cent (57), avec beaucoup de regret de n'en avoir pas apporté une plus grosse provision.

Les racines de la Côte d'Or sont les ignames & les patates. Le Pays est rempli d'ignames. Ils ont la forme de nos gros navets, & se sèment de la même manière. Leur peau extérieure est grise ou couleur de cendres, & leur chair aussi blanche que celle du navet, quoiqu'il y ait beaucoup de différence pour le goût. On les fait bouillir avec de la viande; & les assaisonnant de sel & d'huile, on en fait (58) une assez bonne nourriture. Ils tiennent lieu de pain aux Nègres, & font la meilleure partie de leur subsistance (59). Après le riz du moins, c'est le plus grand avantage que le Pays ait reçu de la nature. L'igname croît sous terre, comme le navet. Il pousse au dehors une longue tige verte, assez semblable à celle des haricots, mais armée de petites pointes. Cette tige s'élève au long d'une infinité de pieux, que les Nègres plantent exprès en forme d'échallas, & sert à leur faire connoître quand la racine est meure. Le goût des ignames, suivant Bosman, tire sur la noisette. Sabu est le Canton qui en produit le plus, & qui en fournit à ceux où la terre est moins fertile. A Mauri, ils valent quatorze schellings le cent, & sont encore plus chers dans d'autres lieux (60). Smith observe que les ignames ressemblent aux panets plutôt qu'aux navets de l'Europe; mais qu'ils sont plus gros à proportion de leur longueur. Elle est ordinairement d'environ douze pouces; & leur circonférence est à peu près de la même mesure au sommet. Rotis, ils ont le goût de la patate d'Angleterre. Au contraire, la patate de la Côte d'Or ne ressemble à la nôtre que par la forme. Elle est d'un goût fade (61), qui n'approche point de celui des ignames. Artus en juge autrement. Il dit que les patates & les ignames diffèrent peu pour le goût; que la patate est rouge; mais que ces deux racines ont également le goût de la noisette, & qu'elles sont dans une égale abondance. Suivant Villault, les Nègres ont une grande abondance de patates, qui leur viennent des Hollandois, & qu'ils appellent artichaux des champs. Elles ont, dit-il, le même goût que les ignames (62).

Les patates, comme ignames, poussent une tête verte, qui rampe sur la terre. Les branches qui sortent de cette tige, n'ont besoin que d'être coupées & plantées pour produire d'autres patates; au lieu que les ignames ne viennent que de leur racine. Les patates sont ovales, & communément de la forme des gros & longs navets de Hollande. La peau extérieure en est rouge; mais la chair est fort blanche. Roties & bouillies, elles tiennent lieu de pain aux

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Passion des Nègres pour l'ail.

Ignames.

sa description.

Patates & leur description.

(56) Artus, p. 83.

(57) Barbot, p. 200.

(58) Villault dit qu'ils les coupent en pièces de huit & de dix livres, & qu'elles sont, ailleurs, d'un rouge jaunâtre.

(59) Artus, *ubi sup.* p. 85.

(60) Bosman, p. 299.

(61) Barbot (p. 197.) dit qu'il s'en trouve dehors, d'un rouge jaunâtre.

(62) Smith, p. 165.

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Nègres, sur-tout dans le Royaume de Juida ; où ils n'ont presque pas d'autre nourriture. Le plus grand nombre des Voyageurs s'accorde à les trouver beaucoup meilleurs que les ignames, & d'un goût qui tire sur celui de la châteigne bouillie. Anta & Sabu sont les plus fertiles en patates. On prétend qu'avant l'arrivée des Portugais, qui apportèrent le millet en Afrique, les Nègres ne subsistoient que de ces deux racines ; ce qui paroît d'autant plus vraisemblable, qu'à présent même le millet y est assez peu cultivé, & qu'une grande partie des Habitans se réduisent encore à leur aliment primitif (63).

Fèves & pois.

Ils ont néanmoins des fèves & des pois de diverses couleurs ; rouges (64), noirs, violets & gris. On distingue une espèce de pois, qui est pourpre ou couleur de rose, & qui fait un mets délicieux, lorsqu'elle est assaisonnée à l'huile. Mais elle n'est point assez commune pour servir de nourriture (65) ordinaire. La meilleure sorte de fèves, est celle que les Nègres appellent *Kal-lavances*, de la forme & de la grosseur de nos haricots. Fraîche ou vieille, elle se mange fort bien avec toutes sortes de viande (66).

Plusieurs espèces de fèves.

Bosman parle de plusieurs espèces de fèves. Les premières ressemblent (67) aux fèves hollandoises de jardin. Elles en ont à peu près la figure & le goût. La seconde espèce est plus grosse. Sa cosse est longue de trois quarts d'aune, & la fève est d'un rouge brillant. La troisième a beaucoup de ressemblance avec les petites fèves de Hollande, qui s'appellent fève de Princesse, excepté qu'elles sont d'un rouge foncé. Non-seulement elle est bonne & nourrissante, mais elle fait une nourriture délicate. Toutes ces espèces croissent comme les haricots, en rampant, ou soutenues par des rames. Mais les espèces suivantes viennent différemment. Bosman nomme d'abord les *Jojories*,

Jojories.

qui se répandent sur la terre, comme les patates, renfermées dans de petites cosses assez longues, & qui sont fort bonnes, quand elles sont nouvelles. Il parle d'une seconde espèce sans la nommer. Elle croît, dit-il, sur des arbres qui sont de la grandeur du grosellier. Sa cosse ressemble à celle de nos petits pois. Mais chaque cosse ne contenant qu'une fève, il en faut un grand

Gobbegobes.

nombre pour en faire un plat. La troisième espèce, que Bosman nomme *Gobbegobes*, croît sous terre, deux fèves dans chaque cosse, & pousse au dehors une petite feuille ; mais c'est la moins estimée, quoiqu'elle fasse la nourriture de quantité de Nègres. Enfin la dernière sorte, est une fève de terre, que les Hollandois ne connoissoient que depuis peu d'années, & qu'ils ont nommée fève d'Angola, parce qu'elle vient originaires de cette région. Elle est fort bonne sous la braise, comme les châteignes. C'est sans raison qu'on la compte au rang des fèves, puisqu'elle ne croît point dans une cosse, & qu'elle ne se mange point comme les autres. Les Hollandois lui trouvent le goût de la noisette. Si on l'écrase, & qu'après l'avoir laissée tremper dans l'eau, on la presse dans un linge, la liqueur qui en sort tient lieu de lait avec du riz, & n'en peut être aisément distinguée ; sur-tout si l'on y mêle un peu de beurre, avec de la canelle & du sucre (68).

Maïs & ses différents noms.

Le grain que les Nègres appellent maïs, & qui porte ailleurs le nom de

(63) Artus, p. 85.

(64) Villault, p. 274.

(65) Bosman, p. 299.

(66) Villault, *ubi sup.*

(67) Bosman, p. 300. & suiv.

(68) Description de la Guinée par Bosman, p. 300. & suiv.

bled

bled de  
tugais l'  
d'où il  
Nègres  
toutes c  
de maïs  
Grande  
Turquie  
Le m  
sons cha  
comme  
hauteur  
Nègres  
& les é  
chacun

Ces  
orangé  
variété  
meille

La p  
de l'an  
gres n  
terre q  
homme  
boure  
ment ;  
moins  
prodig

Apr  
glerer  
Le bl  
soient  
meille

La  
let, q  
dit q  
au ch  
des co

(69)

Natur

(70)

(71)

Guinée

(72)

(73)

les lie

(74)

(75)

bled de Turquie (69), est célèbre dans toutes les parties du monde. Les Portugais l'apportèrent, les premiers, d'Amerique dans l'Isle de Saint-Thomas; d'où il fut transplanté sur la Côte d'Or. Il avoit été jusqu'alors inconnu aux Negres; mais il a multiplié dans leur Pays (70) avec tant d'abondance, que toutes ces régions en sont aujourd'hui couvertes. Barbot prétend que le nom de maiz est venu d'Amerique. Les Portugais lui donnent celui de *Milho-Grande*, c'est-à-dire, grand-millet; les Italiens le nomment (71) bled de Turquie, & les François bled d'Espagne (72).

Le maiz demande un terrain chaud & humide. Il produit deux moissons chaque année. On ne le sème point comme le bled. Il se plante à la main, comme les pois & les fèves; & dans un espace fort court il s'éleve de la hauteur d'un homme. La tige ressemble à celle des roseaux de marais. Les Negres s'en servent pour couvrir leurs maisons. Quoiqu'elle soit fort mince, & les épis de la grosseur d'un concombre, elle en porte sept ou huit, dont chacun renferme quelquefois cinq cens cinquante grains (73).

Ces grains sont de diverses couleurs; les uns blancs, d'autres noirs, jaunes, orangés, rouges, violets, pourpres, &c. tous dans le même épi avec cette variété. La grandeur des épis est fort inégale; mais les plus grands sont les meilleurs. En Amérique, la tige sert à nourrir les troupeaux (74).

La premiere moisson du maiz se fait au mois d'Août, & l'autre à la fin de l'année. Mais celle-ci est toujours moins abondante, parce que les Negres n'esperant pas beaucoup de pluie dans cette saison, ne confient à la terre que la moitié de leur semence. Ce travail leur coûte peu. Un ou deux hommes, au plus, peuvent préparer autant de terre qu'une charrue en labour dans les Pays de l'Europe. Cette espece de bled prend racine aisément; & cette facilité, joint à l'abondance des grains, qui ne sont jamais moins de trois ou (75) quatre cens, le fait multiplier avec une fécondité prodigieuse.

Après la premiere moisson, mille tiges ne coûtent pas plus d'un écu d'Angleterre; & dans plusieurs Cantons elles sont encore à meilleur marché. Le bled qu'on en tire monte à cinq boisseaux. Quoique les grains blancs soient les plus beaux (76), les rouges passent généralement pour les meilleurs.

La seconde espece de grain, sur la Côte d'Or (77), est le véritable millet, que les Portugais appellent *Milho-Piqueno*, ou petit (78) millet. Artus dit que l'épi en est fort long, & que les grains ressemblent par la couleur au chenevi, mais qu'ils ont un peu plus de longueur. Ils sont renfermés dans des cosSES sans barbe, comme le bled de Canarie. La farine en (79) est

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Son usage &  
ses qualités.

Millet de la Côte  
d'Or.

(69) On en a déjà parlé dans l'Histoire Naturelle du second Volume.

(70) Artus, p. 69. & Barbot, p. 196.

(71) Smith dit qu'on l'appelle aussi bled de Guinée.

(72) Barbot, p. 197.

(73) Villault dit que le meilleur croît sur les lieux élevés.

(74) Artus, *ubi sup.*

(75) Barbot dit quatre ou cinq cens; de

Tome IV.

sorte qu'une seule tige porte mille, quinze cens, & quelquefois deux mille grains.

(76) Bosman, p. 296. & Smith, p. 164.

(77) Bosman, & Smith après lui, dit que les Portugais nomment la seconde sorte de millet, maiz; mais c'est une erreur.

(78) Le même Auteur l'appelle un grain excellent, p. 69.

(79) Artus, p. 67.



HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.

blanche. Les Nègres avoient du millet avant l'arrivée des Portugais. Il n'a besoin que de trois mois pour meurir. Après la moisson, l'usage est de le faire sécher au soleil pendant l'espace d'un mois. Alors on sépare les épis de la tige ; & les mettant en gerbes , on les transporte dans les magasins. Les tiges , ou la paille , servent à couvrir les cabanes ; & dans plusieurs cantons , à faire les haies qui les environnent (80).

Bosman compare le millet de la Côte d'Or à la graine de coriandre , & prétend y trouver aussi beaucoup de ressemblance avec le petit seigle de Hollande. Il est de bon goût & fort nourrissant. Il croît comme le grand millet , avec cette différence , que la tige n'est pas si épaisse , & que l'épi n'est pas couvert de feuilles. Aussi est-il plus exposé à servir de proie aux oiseaux ; ce qui le rend de la moitié plus cher que l'autre.

Différence de  
son pain.

On trouve sur toute la Côte d'Or (81) du millet des deux espèces. Mais il est moins commun & par conséquent plus cher dans le Canton d'Axim. Celui d'Anta en produit une abondance surprenante dans les années fertiles. Bosman acheta le millier de tiges à six , sept , huit & neuf takos (82). Il est rare que le sac monte à plus de deux schellings. Ainsi , dans les tems de paix , le bled est la moins chère de toutes les provisions. Mais pendant la guerre il devient quelquefois d'une cherté incroyable. L'Auteur vit donner pour mille tiges une once d'or , qui revient presque à quatre livres sterling. Les Nègres n'en peuvent accuser que leur propre paresse , qui ne leur permet jamais de porter leurs vûes au-delà du besoin d'une année. D'ailleurs le grand nombre de Vaisseaux qui viennent continuellement pour la traite des Esclaves , en achetent tous les ans plusieurs milliers de sacs (83).

Pâtes & pain  
des Nègres.

Les Nègres composent une sorte de pâte , du maïs mêlé avec le millet. Ceux qui ont vécu avec les Portugais broient le maïs , seul , & savent en faire d'excellent pain , qu'ils vendent aux Européens avec beaucoup d'avantage. Il se conserve plusieurs mois sans altération. Les enfans font griller les épis de millet , & les mangent au lieu de pain. Mais l'usage trop fréquent de cette nourriture échauffe le sang jusqu'à causer le scorbut ou la galle , quoiqu'elle soit d'ailleurs fort saine & qu'elle ait le goût de notre froment.

Le millet se broie fort aisément , sur-tout lorsqu'il est nouveau , & demande peu de peine pour en faire d'excellent pain. Lorsque la pâte est bien paitrie , il ressemble à notre pain d'orge. Mais comme les Nègres ignorent l'usage des fours & ne connoissent pas mieux l'art de paitrir , ils ne font cuire leur pâte que sous la cendre chaude ; ce qui en fait du gâteau plutôt que du pain. Cependant il n'est pas désagréable au goût , quoique les dents se ressentent quelquefois des restes de gravier , qui viennent de la pierre qu'on emploie pour broyer le grain (84).

Bosman assure que le pain de maïs , lorsqu'on en retranche le son , est fort pesant , faute de levain ; sans quoi il seroit aussi sain que le pain commun de l'Europe.

Villault représente en peu de mots les qualités de leurs différentes sortes

(80) Villault , p. 276 dit que le millet aime un terrain bas.

(81) Bosman , p. 297.

(82) Artus , p. 69.

(83) Bosman , p. 207. & Villault , p. 275.

(84) Artus , dans la Collection de Bry , Part. VI. p. 69.

de pain. Leur pain de riz a beaucoup de blancheur, mais il est fort pesant. Leur pain de miller est brun & de mauvais goût. Leur pain de maiz est amer. Enfin le meilleur & le plus (85) agréable est celui qui est mêlé de maiz & de miller.

Artus observe que les Indiens de l'Amérique font de leur maiz une sorte de liqueur qu'ils nomment Chinka, & qui est aussi capable d'enivrer que le vin. Les Nègres de la Côte d'Or le font tremper dans l'eau, pour en faire une espece de biere, qu'ils nomment *Pittau*. Mais cet usage n'est établi que dans les Cantons où les Nègres ont beaucoup de commerce avec les Portugais (86).

Le riz n'est pas commun dans toutes les contrées de la Côte d'Or. Il s'en trouve très-peu hors des Cantons d'Axim & d'Anta. Mais il croît avec tant d'abondance à l'entrée de la Côte, qu'on l'y trouve, net & préparé, à moins d'un sol la livre; tandis que dans les autres lieux à peine l'a-t-on, mêlé & chargé de sa paille, au même prix. Le Canton d'Axim, qui manque de miller, est dédommagé fort heureusement par le riz (87).

Ajoutons à cet article les observations d'Artus sur le riz de la Côte d'Or. Il croît, dit-il, sur une tige longue & ferme, mais un peu courbée. L'épi est environné de barbes fort pointues. La cosse qui renferme les grains est jaune. L'Auteur donne un pied & demi de longueur à la tige. Elle ressemble à celle de l'orge; mais la racine approche plus de celle du froment. Dans son origine, le riz vient des Indes Occidentales, d'où il s'est répandu dans toutes les Parties du Monde. Il demande un climat chaud, & ne meurt guères qu'à la fin de Septembre. On admire qu'un grain si sec & si ferme ne se plaise que dans un terrain humide, ou que des terres aqueuses puissent produire un grain si substantiel & si nourrissant (88).

A l'égard des fleurs, Villault n'en remarqua pas beaucoup sur la Côte d'Or. Il n'en cite qu'une, qui est couleur de flamme, sans odeur, & dont la tige est de la grosseur du senevé. La même fleur est fort commune dans l'Isle de S. Thomas (89).

## §. I V.

*Animaux sauvages & privés.*

ENTRE les animaux privés, le premier rang semble appartenir aux taureaux, aux bœufs, aux vaches, aux chèvres & aux moutons. Dinkira, Asiante, Axim & d'autres Pays intérieurs en sont remplis; mais ces contrées sont si éloignées de la mer, qu'il en vient peu de bœufs & de vaches sur la Côte. Cependant on nourrit un grand nombre de toutes sortes de bestiaux dans les Cantons d'Axim, de Pokerson, de Mina & d'Acra; sur-tout dans celui d'Akra, parce qu'on les y amène aisément d'Aquambo & de Lampi.

Dans les autres Cantons, il ne se trouve que des taureaux & des vaches. Les Nègres ignorent l'art de couper les taureaux pour en faire des bœufs. Aux environs d'Axim, les pâturages sont assez bons, & les bestiaux peuvent

---

 HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Qualités de quatre sortes de pain.

Liqueur composée avec le maiz.

Riz de la Côte d'Or.

Observations d'Artus.

Fleurs de la Côte d'Or.

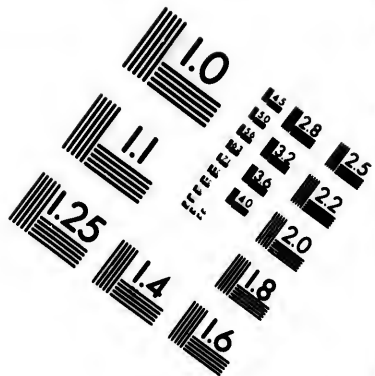
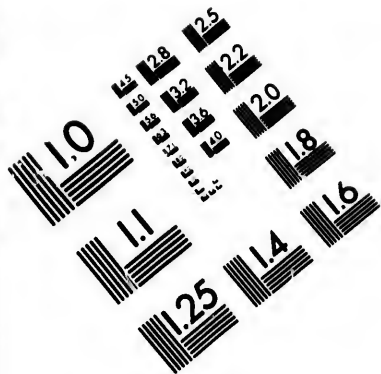
Taureaux, vaches, chèvres, moutons, &c.

(85) Bosman, *ubi sup.* p. 297. & Villault, p. 275.

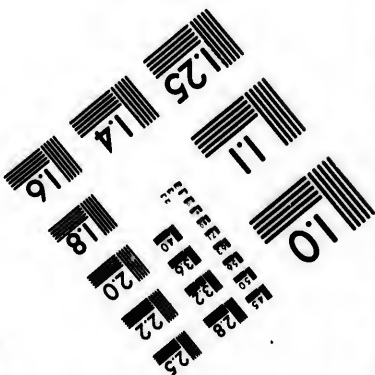
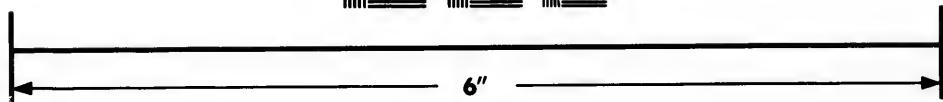
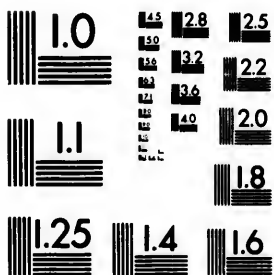
(86) Artus, *ubi sup.*

(87) Bosman, p. 298. & suiv.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

15 128 125  
18 32  
19 22  
20  
18

10  
11  
12  
13  
14

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Les Nègres ne  
tirent pas le lait  
des vaches.

s'y engraisser. Mais à Mina, qui est un lieu fort sec, ils participent à la qualité du terroir. C'est néanmoins le seul endroit (88) où l'on tire du lait des vaches; tant la plupart des Nègres sont obtinés dans leur ancienne ignorance. Maigres & décharnés, comme on représente les bestiaux de ce Canton, il n'est pas surprenant que vingt ou trente vaches fussent à peine pour fournir du lait à la table du Général. Les plus grosses ne pesent pas plus de deux cens cinquante livres. En général, tous les animaux du Pays, sans en excepter les hommes, sont fort légers pour leur taille; ce que l'Auteur attribue aux mauvaises qualités de leur nourriture, qui ne peut produire qu'une chair molle & spongieuse. Aussi celle des vaches & des bœufs y est-elle de fort mauvais goût. Une vache ne laisse pas de coûter douze livres sterling. Les veaux, qui devoient être beaucoup meilleurs, ont aussi quelque chose de désagréable au goût, qu'on ne peut attribuer qu'au mauvais lait de leurs meres, qu'ils n'ont pas même en abondance. Ainti les bœufs, les vaches & les veaux de la Côte d'Or ne sont pas une nourriture fort saine (89).

Prix des vaches.

Mauvais che-  
vaux du Pays.

Les chevaux du Pays sont de la grandeur de nos chevaux du Nord, sans être aussi bien faits. On en voit peu sur la Côte; mais ils sont en grand nombre dans l'intérieur des terres. Ils portent la tête & le col fort bas. Leur marche est si chancellante, qu'on les croit toujours prêts à tomber. Ils ne se remueroient pas s'ils n'étoient continuellement battus; & la plupart sont si bas, que les pieds de ceux qui les montent touchent presque à terre.

Ânes & leur  
usage.

Les ânes, qui sont aussi en assez grand nombre, ont quelque chose de plus vif & de plus agréable que les chevaux. Ils sont même un peu plus grands. Les Hollandois en avoient autrefois quelques-uns au Fort d'Axim, pour leurs usages domestiques; mais ils les virent périr succellivement, faute de nourriture. Bosman s'imagine que les Nègres ne les employent point à porter ni à charier, & qu'ils ne les font servir que de monture.

Forme des mou-  
tons du Pays.

Quoiqu'il y ait beaucoup de moutons sur toute la Côte, ils y sont toujours chers. Leur forme est la même qu'en Europe, mais ils ne sont pas de la moitié si gros que les nôtres, & la Nature ne leur a donné que du poil au lieu de laine. Ici, dit l'Auteur, le Monde paroît renversé; les hommes ont de la laine & les moutons du poil (90).

Leur chair &  
leur prix.

La chair du mouton est si sèche & si maigre dans tous les cantons de la Côte d'Or, qu'un Européen délicat n'est pas tenté d'y toucher. Cependant le prix de ces animaux n'est jamais au-dessous de vingt-sept ou vingt-huit schellings; ce qui ne permet guères aux gens du commun d'en faire leur nourriture. Le Général & les principaux Facteurs prennent soin de les engraisser pour leur table, avec de l'orge grillé (91), qui les rend un peu plus supportables.

Si l'on en croit Smith (92), les moutons de Guinée ont si peu de ressemblance avec ceux de l'Europe, qu'un Etranger ne reconnoîtroit pas leur es-

(88) Artus, après avoir observé que les bœufs & les vaches sont très-petits, ajoute que les Nègres ne peuvent traire les vaches, parce qu'elles ont à peine assez de lait pour nourrir leurs veaux, p. 8.

(89) Bosman, p. 235.

(90) Artus, p. 198. dit qu'au bas de la Côte il n'a jamais vu de chiens ni de chevaux.

(91) Bosman, p. 236.

(92) Smith, p. 147.

pece à la vûe. Il faut les entendre bêler; & l'on est surpris de trouver la voix du mouton dans un animal qui est couvert assez légèrement de poil brun & noir comme le chien.

Le nombre des chèvres est prodigieux. Elles ne diffèrent de celles de l'Europe que par la grandeur; car la plûpart sont fort petites; mais elles sont beaucoup plus grasses & plus charnues que les moutons. Le prix d'un bon cheveau est ordinairement de douze ou treize schellings.

Les Nègres donnent une explication fort plaisante à la puanteur des boucs. Ils prétendent qu'au commencement du Monde la Terre étoit gouvernée par une certaine Déesse, qui étoit accoutumée à se frotter le corps d'une huile fort odoriférante. Les boucs s'en étant aperçus, la prièrent de leur communiquer une si précieuse faveur. Mais choquée de leur présomption, elle feignit de vouloir les satisfaire, & les frota d'une graisse puante dont ils conservent l'odeur jusqu'aujourd'hui. Les Nègres ajoutent que ces vilains animaux prirent cette onction pour la faveur qu'ils avoient demandée, & s'en trouvant si contents, qu'ayant toujours élevé leurs chevreaux dans la même opinion, c'est cette raison qui leur fait chercher à se mettre à couvert pendant la moindre pluie, de peur que l'eau ne leur fasse perdre l'avantage dont ils croient jouir.

Le Pays ne manque point de porcs: mais ceux qui sont nourris par les Nègres ont la chair fade & désagréable; au lieu que la nourriture qu'ils reçoivent des Hollandois leur donne une qualité fort différente. Cependant les meilleurs n'approchent point de ceux du Royaume de Juida, qui surpassent les porcs mêmes de l'Europe pour la délicatesse & la fermeté. Un porc du poids de quatre-vingt-dix livres se vend ici trois livres sterling. Artus dit que ces animaux se nomment *Ebbio* dans le Pays; qu'ils sont d'une grandeur moyenne, & qu'ils sont une bonne nourriture.

Ici, comme en Europe, les animaux domestiques sont les chats & les chiens. Mais les chiens n'aboient & ne mordent pas comme les nôtres. Il s'en trouve de toutes sortes de couleurs; blancs, rouges, noirs, bruns & jaunes. Les Nègres en mangent la chair, & jusqu'aux intestins; de sorte que dans plusieurs cantons, on les conduit en troupes au Marché comme les moutons & les porcs. Les Nègres leur donnent le nom d'*Ekia*, ou d'après les Portugais celui de *Cabra-de-Matto*, qui signifie chevre sauvage. On en fait tant de cas dans le Pays, qu'un Habitant qui aspire à la Noblesse, est obligé de faire au Roi un présent de quelques chiens. Ceux de l'Europe sont encore plus estimés, à cause de leur abolement. Les Nègres s'imaginent qu'ils parlent (93). Ils donnent volontiers un mouton pour un chien, & préfèrent sa chair à celle de leurs meilleurs bestiaux. Les chiens de l'Europe dégèrent beaucoup ici. Leurs oreilles deviennent roides & pointues comme celles du renard. Leur couleur change par degrés. Dans l'espace de trois ou quatre ans, on est surpris de les trouver fort laids, & de s'apercevoir qu'au lieu d'aboier (94) ils ne font plus que hurler tristement. C'est le cri de ceux du Pays. Barbot, qui en parle dans les mêmes termes, ajoute qu'ils sont fort laids, & qu'ils ont les oreilles longues & roides comme le renard; que leur queue est longue

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Chèvres & leur  
forme.

Cause de la  
puanteur des  
boucs.

Porcs de la  
Côte d'Or.

Chiens & chats.

Les chiens de  
l'Europe chan-  
gent de nature  
sur la Côte d'Or.

(93) Artus, p. 80.

(94) Bosman, p. 239.

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Les Nègres  
mangent la chair  
des chats.

Chat nommé  
Ambaio.

& pointue sans aucun poil ; qu'ils ont aussi la peau du corps nue , ordinairement tachetée (95) & quelquefois d'une seule couleur ; qu'ils sont désagréables à la vue & plus encore au toucher ; que les Nègres ont appris des Portugais à les nommer Cabra-de-Marro , parce qu'ils en aiment la chair & qu'ils la préfèrent à celle du mouton ; enfin qu'on les conduit au Marché deux à deux , & qu'ils s'y vendent mieux que les bestiaux (96).

Les chats sont aussi des animaux fort estimés sur la Côte d'Or , sur-tout lorsqu'ils paroissent habiles à la chasse des souris , vermine dont les Nègres ont beaucoup à souffrir. Ils ont la peau fort belle & fort douce. Leur nom dans le Pays , est *Ambaio*. Les Nègres mangent leur chair (97). Cependant Bosman assure que c'est uniquement dans les cas de nécessité. Il remarque aussi que les chats de la Côte d'Or ne sont pas différens de ceux de l'Europe , & que ceux-ci ne changent point de nature , après avoir passé plusieurs années en Afrique (98).

On a déjà vu la description de l'éléphant dans l'Histoire naturelle de l'Afrique Occidentale ; mais les Voyageurs trouvent ici quelques différences remarquables , & l'on ne doit pas être surpris , qu'un animal si gros & si curieux donne toujours matière à de nouvelles observations.

Eléphants de la  
Côte d'Or.

Quoique les éléphants ne soient nulle part en si grand nombre que sur la Côte d'Ivoire , il s'en trouve beaucoup aussi sur la Côte d'Or , qui s'avancent de l'intérieur des terres jusqu'au rivage de la mer. Anta n'en est jamais dépourvu. On en voit moins du côté d'Acra , parce que ce Canton est depuis long-tems assez bien peuplé ; mais les ravages de la guerre ayant rendu pendant cinq ou six ans le Pays de Fétu très-désert , on y a vu paroître quantité d'éléphants ; car moins il y a d'hommes dans une contrée , plus elle se remplit ordinairement de bêtes farouches.

Ce que Bosman  
peut des opi-  
nions communes  
sur l'éléphant.

Les éléphants de la Côte d'Or ont douze ou treize pieds de hauteur , & sont par conséquent moins grands que ceux des Indes Orientales , auxquels les Voyageurs donnent le même nombre de coudées. C'est la seule différence qui mérite d'être remarquée. A l'égard de ce qu'on rapporte de leurs accouplemens , du terme de leur délivrance , de leur âge , du renouvellement de leurs dents , & de quantité d'autres observations , vraies ou chimériques , Bosman , qui ne perdit point une occasion de s'éclaircir là-dessus dans un long séjour en Afrique , ne vit & n'apprit rien qui lui pût faire adopter aucune de ces opinions. Quelle apparence , dit-il , que personne ait jamais vu deux éléphants s'accoupler , ou qu'on ait pu sçavoir pendant quel tems ils portent leur fruit , dans quel lieu ils s'en délivrent , & s'il est vrai qu'ils jettent leurs dents. Il croit (99) que l'idée que l'on a du renouvellement de leurs dents , est entièrement détruite par la différence extraordinaire qu'on remarque , pour le poids , entre celles que le hazard fait trouver dans les forêts , & qui ont donné naissance à cette opinion. Cependant d'autres Ecrivains apportent diverses raisons qui paroissent capables de la confirmer.

Opinion d'At-  
kins.

Atkins remarque que les dents d'éléphants viennent des Nègres intérieurs , avec lesquels ceux de la Côte font des échanges pour les marchandises de l'Eu-

(95) Voyez la Figure.

(96) Barbot , p. 215.

(97) Artus , *ubi sup.*

(98) Bosman , *ubi sup.*

(99) Description de la Guinée par Bosman , p. 241.



rope. Il ajoute que *Plunket*, ancien Gouverneur de Sierra-Leona, & d'autres Anglois qui avoient acquis en Afrique une expérience de vingt ans, l'avoient assuré que les éléphants changent d'habitations & de pâturages; & que pour cette transmigration, ils se rassemblent en troupeaux fort nombreux; qu'ils en avoient vû sur les bords de la Gambia, des légions de mille & quinze cens; que ces monstrueux animaux sont d'une hardiesse qui répond à leur grosseur; & que marchant en fort bon ordre, ils se croient comme supérieurs aux attaques des Nègres, qui ne peuvent leur faire la guerre sans en approcher, parce que de loin, la peau d'un éléphant est impénétrable aux balles du mousquet. Or comme l'ivoire étoit le principal Commerce de Guinée, avant l'introduction des armes à feu, & que les Nègres apportoient beaucoup moins de grosses dents que de petites, Atkins conclut qu'ils ne tuoient pas les éléphants; mais que les grosses dents étoient celles des éléphants qui mouraient de vieillesse ou de maladie; & que les petites venoient des jeunes, qui en peuvent perdre de tems en tems, comme les enfans dans l'espèce humaine, ou comme les cerfs & les daims perdent leurs cornes. Dans cette supposition, l'art des Nègres ne consistoit qu'à découvrir les lieux où ils pouvoient trouver cette riche dépouille ( 1 ).

Smith est persuadé que les éléphants jettent leurs dents. Il observe que les cornes d'une biche ou d'un daim, ne sont pas moins dures & moins solides qu'une dent d'éléphant; & l'on sçait bien, dit-il, qu'elles n'ont besoin que de trois mois pour croître dans toute leur grandeur. Il ajoute, pour confirmer son opinion, que suivant le témoignage des Nègres, on ne trouve jamais qu'une dent au même lieu; ce qui montre assez qu'elles sont jettées par intervalles, & sans autre règle que le hazard.

L'éléphant se nourrit particulièrement d'une sorte de fruit qui ressemble au papa, & qui croît sauvage dans plusieurs parties de la Guinée. L'Isle de Tesso en est remplie, & c'est apparemment ce qui invite ces animaux à s'y rendre en grand nombre. Ils passent le canal à la nage. Un Esclave de la Compagnie blessa un éléphant dans cette Isle; & n'ignorant pas ce qu'il avoit à craindre de sa furie, il se réfugia aussi-tôt dans un bois voisin. L'éléphant s'efforça de le suivre; mais soit qu'il fût affoibli par sa blessure, ou retardé par l'épaisseur des arbres, il abandonna les traces de son ennemi pour repasser le canal à la nage. Il mourut en chemin, & les Nègres profiterent de la marée pour le conduire dans la Baye de Fero, où ils commencerent par lui arracher les dents, & firent ensuite un festin de sa chair. L'Auteur assure que le mouvement d'un éléphant dans l'eau, est plus prompt que celui d'une Chaloupe à dix rameurs, & qu'à terre il est aussi léger qu'un cheval à la course ( 2 ).

Barbot met en question si les dents ou défenses d'un éléphant ne doivent pas plutôt porter le nom de cornes, parce qu'au lieu de sortir de la mâchoire, elles sortent du crâne, & qu'elles ne leur servent proprement que d'armes défensives ( 3 ).

On distingue plusieurs especes d'éléphants; le Lybien, l'Indien, l'éléphant

( 1 ) Voyage d'Atkins, p. 182. & suiv. Il allonge beaucoup son raisonnement.

( 2 ) Voyage de Smith, p. 49. & suiv.

( 3 ) Description de la Guinée par Barbot, p. 207.

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Diverses espèces  
d'éléphants.

Les Nègres les  
nomment Ofo-  
fous.

Femelle, & ses  
propriétés.

Tigres en grand  
nombre.

Combien ils  
sont dangereux.

Avanture d'un  
tigre.

de marais, celui de montagne & celui de bois. L'éléphant de marais a les dents bleues & spongieuses, difficiles à tirer, & plus encore à travailler, parce qu'elles sont remplies de petits nœuds. L'éléphant de montagne est farouche & dangereux. Il a les dents plus petites, & la taille mieux formée. L'éléphant qui vit dans les bois est le plus doux & le plus docile. Il a les plus grosses dents & les plus blanches.

On ne voit jamais d'éléphants blancs sur la Côte d'Or, quoiqu'on lise dans quelques relations qu'il s'en trouve plus loin dans l'Afrique au long du Niger, dans l'Abissinie & dans le Pays de Zanjibar. Ceux de Guinée sont si prompts qu'ils surpassent un cheval à la course. Les Nègres de Mina leur donnent le nom d'*Offons*. La partie qui distingue les mâles est petite, à proportion de la grandeur monstrueuse du corps, & ne surpasse pas celle d'un étalon. Les testicules ne paroissent point, & sont cachées près des reins; ce qui les rend plus propres à la génération. L'éléphant a le pied rond, comme le sabot du cheval, mais beaucoup plus grand. Sa peau est plus dure & plus épaisse sur le dos que sous le ventre. Outre ses défenses, il a quatre dents qui lui servent à mâcher; tortues dans les mâles, & droites dans les femelles.

La femelle de l'éléphant est plus forte, mais moins hardie que le mâle. Elle a deux mamelles. On prétend qu'elle a beaucoup de peine à nourrir ses petits; & qu'elle est obligée alors de s'accroupir. Les uns ne lui donnent qu'un jeune à la fois; d'autres lui en donnent quatre. Les petits éléphants voient clair, dit-on, aussi-tôt qu'ils sont nés. Ils suçent le lait de leur mère, non avec leur trompe, mais avec la langue & les lèvres (4).

Les tigres sont en fort grand nombre sur toute la Côte. Ils y portent le nom de Bohen. L'espèce commune est de la grosseur d'un veau ordinaire. Ils ont le pied grand, les griffes très-fortes, & la (5) peau marquée de taches jaunes & noires. La férocité de ces animaux est terrible. Ils causent ici plus de ravages que toutes les autres bêtes de proie. Un homme qui se hazarde seul dans un bois, est menacé à tous momens de leurs insultes & n'a de ressource que dans son adresse & son courage. Peu de tems avant l'arrivée de l'Auteur, un domestique du Facteur de Sukkonda fut dévoré à cent pas de son Comptoir. Dans le même tems & près du même lieu, un Nègre, qui alloit couper du bois avec sa hache, rencontra un tigre, qui fondit sur lui. Mais après un long combat, le Nègre lui ôta la vie d'un coup de hache, & revint couvert de sang & de blessures. En 1693, tandis que l'Auteur commandoit dans le même Fort, il ne se passoit pas de nuit où les tigres n'enlevassent quelques moutons de son troupeau, & de celui des Anglois ses voisins. Un jour, en plein midi, un de ces furieux animaux pénétra dans la loge & dévora deux chèvres. Bosman, qui s'en aperçut, se hâta de sortir avec son canonier, deux Anglois & quelques Nègres, tous armés de mousquets. Ils poursuivirent le monstre, & le virent entrer dans un petit bois, où il s'arrêta tranquillement. Le Canonier eut la hardiesse d'y entrer, pour découvrir son gîte; mais il revint bien-tôt, avec une vive épouvante, après avoir laissé derrière lui son chapeau, son sabre & ses sandales. Le tigre s'étoit jetté sur lui, l'avoit mordu, & n'avoit lâché prise qu'à l'oc-

(4) Tout ce détail a l'air d'autant de conjectures.

caison d'une branche que le bonheur du Canonier avoit fait tomber sur lui & qui l'avoit sans doute effrayé. Un des Anglois n'entreprit pas moins de le faire déloger. Il pénétra dans le bois, son mousquet en joue; mais le tygre se tint assis tranquillement pour lui laisser la liberté d'approcher, & le laissant tout d'un coup par les épaules, il l'abattit & l'auroit infailliblement mis en pièces, si Bosman & les Nègres, qui suivoient immédiatement, n'eussent paru assez-tôt pour le secourir. Si le monstre prit la fuite, ce ne fut qu'après avoir ôté à son ennemi la force de se relever pendant le reste du jour. Mais en fuyant hors du bois il causa un autre accident, que l'Auteur appelle tragi-comique. Un Facteur du Fort, qui étoit parti après les autres, avec son mousquet, pour augmenter le nombre des assaillans, s'avançoit d'un air fort résolu, au moment que le tygre quittoit sa retraite. Il le vit venir à lui; & son courage l'abandonnant à cette vûte, il se mit à courir de toute sa force pour regagner le Comptoir. Soit frayeur ou lassitude, il eut le malheur de tomber sur une pierre. Le tygre s'approcha aussi-tôt de lui. Bosman & ses compagnons s'arrêtèrent tremblans, à quelque distance, sans oser tirer, parce que le monstre étoit trop près du Facteur. Ils s'attendoient à le voir déchirer à leurs yeux; lorsque le tygre, abandonnant sa proie, continua de fuir d'un autre côté. Ils n'attribuerent ce miracle qu'à leurs cris. Cependant on peut s'imaginer, ajoute l'Auteur, qu'ayant dévoré deux chèvres le même jour, sa faim n'étoit pas allée pressante pour animer sa cruauté. Quoiqu'il en soit, continue-t-il, cette aventure ne l'empêcha point de revenir peu de jours après, & de tuer quelques moutons. Les Hollandois, après avoir employé si malheureusement la force, eurent recours à l'adresse. Ils firent une cage de plusieurs grands pieux, longue de douze pieds & large de quatre, sur laquelle ils mirent un tas de pierres pour la rendre plus ferme. Dans un coin de cette cage ils en mirent une petite, où ils renfermerent deux cochons de lait. L'entrée étoit une trappe, soutenue par une corde, qui devoit se lâcher d'elle-même au moindre mouvement de la petite cage. Ce stratagème eut tant de succès, que trois jours après, vers minuit, le tygre se jeta dans le piège. Au lieu de pousser des rugissemens, comme on s'y attendoit, il employa d'abord ses dents pour se procurer la liberté. Ses efforts lui auroient ouvert un passage, s'il eût pu continuer ce travail une demie-heure de plus; car il avoit déjà rongé la moitié d'une palissade. Mais l'Auteur parut assez-tôt pour l'interrompre; & sans s'amuser à tirer plusieurs coups inutiles, il passa le bout de son fusil entre deux pieux. L'animal se jeta dessus avec une extrême furie, & s'offrit ainsi comme de lui-même à trois balles, qui le renversèrent sans vie. Il étoit de la grandeur d'un veau, & pourvu de dents aussi terribles que ses griffes. Cette victoire devint l'occasion d'une fête, qui dura huit jours, suivant l'usage du Pays, qui accorde à celui qui tue un tygre le droit de prendre, sans payer, tout le vin de palmier qu'on met en vente au Marché. Bosman, qui avoit tué le monstre, régna son privilège à ses Nègres.

Le Pays d'Axim produit plus de tygres que celui d'Anra. Ils poussent la hardiesse jusqu'à sauter pendant la nuit dans les Forts Hollandois, quoique les murs n'aient jamais moins de dix pieds de hauteur; & s'il se présente quelque proie, leur férocité n'épargne rien. L'Auteur observe qu'ils ne sont pas

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.

aussi effrayés du feu qu'on se l'imagine. Après en avoir reçu deux ou trois visites, qui lui avoient coûté quelques moutons, il espéra de s'en délivrer en allumant un grand feu près de son parc. Cinq de ses domestiques requerront ordre de passer la nuit au même lieu sous les armes. Malgré toutes ces précautions, un tygre s'approcha sans être entendu, tua deux moutons entre deux de ses gens, qui s'étoient endormis; & lorsque se réveillant aux cris des victimes ils se préparoient à faire usage de leurs armes, il eut plus de légèreté à s'échapper qu'ils n'eurent de courage à le poursuivre. Cet incident semble confirmer une opinion, qui est commune à tous les Nègres. Ils assurent que jamais le tygre ne s'attaque aux hommes lorsqu'il peut se saisir d'une bête. Sans cela, dit Bosman, deux domestiques endormis auroient été plus faciles à dévorer que deux moutons (5).

Il s'étoient  
plus de bêtes  
que d'hommes.

Buffles & leurs  
qualités.

Les buffles sont si rares sur la Côte d'Or, qu'à peine en voit-on quelques-uns dans l'espace de deux ou trois ans. Mais ils sont en assez grand nombre à l'Est (6) vers le Golfe de Guinée. Ils sont de la grandeur d'un bœuf. Leur couleur est rougeâtre. Leurs cornes sont droites. Ils sont très-légers à la course. Dans les bons pâturages leur chair est un fort bon aliment. Il est dangereux de les blesser, lorsqu'on ne les tue pas du même coup. Les Nègres, instruits par l'expérience, montent sur un arbre pour les tirer (7).

Cerfs, daims,  
gazelles, lievres,  
&c.

Avec ces animaux farouches, le Pays est rempli d'espèces plus douces, telles que les cerfs, les gazelles ou les antilopes, les daims, les lievres, &c. Le nombre des cerfs est surprenant dans les contrées d'Anta & d'Acra. On les rencontre en grands troupeaux. L'Auteur en a quelquefois compté jusqu'à cent. Si l'on en croit les Nègres, ils sont si subtils & si timides, que dans leurs marches ils détachent un d'entr'eux, pour faire l'avant-garde & travailler à la sûreté commune. Mais on distingue environ vingt sortes de ces animaux; les uns de la grandeur d'une petite vache, d'autres aussi petits que le mouton, & même que le chat. La plupart sont rougeâtres, avec une raie noire sur le dos. Il s'en trouve néanmoins de moucharés. Leur chair est excellente, sur-tout celle de deux principales sortes, que les Hollandois trouvent fort délicate. La couleur de l'une est un souris-pâle. L'Auteur ne distingue pas celle de l'autre. Mais, outre la couleur, elles diffèrent encore par la taille, quoiqu'elles aient également deux pieds de longueur. L'une est plus grosse, avec les jambes moins longues.

Div. espèces  
de cerfs.

Cerfs charmans.

Il parle d'une autre sorte, qui a quatre pieds de long, la taille mince, les jambes fort allongées, la tête & les oreilles très-longues, & qui est de couleur d'orange rayée de blanc. Mais il n'a pas vu de plus beaux cerfs que ceux dont la couleur est rouge, & qui n'ont que la moitié de la grosseur des précédens. Ce sont, dit-il, de charmantes créatures. Leurs cornes sont petites & d'un noir luisant; leurs jambes si menues, qu'il les compare au (8) tuyau d'une pipe. C'est l'animal que Smith appelle un admirable Antilope. Il est si léger, qu'il paroît voltiger au milieu des buissons. Cependant les Nègres en prennent quelquefois, & la chair en est assez bonne. Cette espèce de cerfs ou d'antilopes, n'a pas le corps plus gros qu'un lapin. Les Européens

(5) Description de la Guinée par Bosman, p. 312. & suiv. Tome.

(7) Barbot, p. 209.

(6) Voyez l'Histoire Naturelle du second

(8) Bosman, p. 248. & suiv.

du Pay  
pipes.  
rema  
rope.  
gneufe  
peu de  
dans le  
d'une l  
péens.  
nes de  
Tou  
giner,  
gazelle  
douze  
des Cer  
Artu  
nombr  
de ceu  
dre, c  
ou les  
lievres  
se rem  
armé c  
un cli  
les Nè  
manqu  
en tou  
Bos  
forte  
gliers  
de fér  
l'Aute  
se. La  
de mè  
ble un  
de tro  
gers à  
tres li  
Les  
sauva  
deur  
grosse  
& m  
(9)  
Europ  
(11)  
(12)

du Pays se servent de leurs jambes (9) pour arranger le tabac dans les pipes. En parlant des mêmes animaux, dans un autre lieu, on a déjà fait remarquer qu'ils sont trop délicats pour être transportés vivans jusqu'en Europe. On l'a tenté plusieurs fois, en prenant la peine de les couvrir soigneusement de coton; mais à peine ont-ils passé la Ligne qu'ils meurent en peu de jours (10). Le même Auteur ajoute qu'on voit beaucoup de gazelles dans le Pays (11) d'Acra, & que la chair en est excellente. Cet animal est d'une légèreté incroyable. Il aime les terres hautes, au-delà des Forts Européens. Leur taille tient le milieu entre la chèvre & le cerf. Ils ont les cornes de la chèvre ou du buffle (12).

Toutes ces especes de cerfs sont d'une légèreté qu'on auroit peine à s'imaginer, sur-tout ceux de la dernière espèce, qu'on nomme communément gazelles ou antilopes. L'Auteur en a vu sauter par-dessus des murs de dix ou douze pieds de hauteur. Les Nègres les appellent dans leur Langue, *Rois des Cerfs* (13).

Artus dit que les daims, les renards & les lièvres sont en plus grand nombre dans certains cantons que dans d'autres, & qu'ils sont peu différens de ceux de l'Europe. La méthode que les Nègres emploient pour les prendre, est de veiller au bord des ruisseaux où la soif les amène. Ils les tuent, ou les font tomber facilement dans leurs pièges. Le Pays d'Anta est rempli de lièvres, & les Habitans ont une manière de les tuer qui leur est propre. Ils se rendent en troupe dans les lieux où ces animaux se retirent. Chacun est armé d'un bâton de la longueur du bras. Cette arme leur sert d'abord à faire un cliquetis qui effraie les lièvres & qui les fait sortir de leur retraite. Alors les Nègres se jettent dessus avec peu de mesure, & de leurs bâtons ils ne manquent jamais d'en tuer un grand nombre. La chasse est libre sur la Côte, en tous tems & pour toutes sortes d'animaux (14).

Bosman observe que les deux Cantons d'Apam & d'Acra sont remplis d'une sorte de lièvres qui ne sont pas fort différens de ceux de l'Europe. Les sangliers, qui passent avec raison pour des bêtes voraces, n'ont point ici tant de férocité qu'en Europe; mais ils sont rares sur la Côte d'Or. Cependant l'Auteur en ayant quelquefois mangé, a trouvé leur chair tendre & délicieuse. La graisse, dit-il, en est extrêmement (15) délicate. Barbot, qui en juge de même, ajoute que tout le Pays à l'Est, vers le Golfe de Guinée, rassemble un si grand nombre de ces animaux, qu'on en rencontre des troupeaux de trois ou quatre cens. La chasse en est agréable, parce qu'ils sont fort légers à la course. Les Nègres de Mina les appellent (16) *Parpor*. Dans d'autres lieux, on les nomme *Kotokon*.

Les *Jackals*, que plusieurs Européens, dit Barbot, prennent pour des chiens sauvages, sont une espèce de tigres très-voraces & très-furieux. Leur grandeur est celle d'un mouton; mais ils ont les jambes plus longues & d'une grosseur proportionnée au corps, avec des griffes terribles. Leur poil est court & moucheté, leur tête large & plate, leurs dents très-aigues. Ils sont d'une

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR  
Ils ne peuvent  
être transportés.

Rois des cerfs.

Daims & Renards.

Lièvres. Manière de les tuer.

Sangliers & bonté de leur chair.

Jackals, ou chiens sauvages.

(9) Bosman en envoya quelques-unes en Europe.

(10) Smith, p. 147.

(11) Voyez l'article d'Acra, T. III.

(12) Smith, *ubi sup.* p. 232.

(13) Bosman, p. 249.

(14) Artus, *ubi sup.* p. 79.

(15) Bosman, p. 247.

(16) Barbot, p. 211.

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Chats sauvages.

Chat-civette,  
nommé Kankan  
& Gatos de Al-  
galia.

Manière de leur  
faire rendre le  
musc.

Porcs-épis &  
leur férocité.

force extraordinaire (17). Smith dit que le jackal ou le chien sauvage est de la taille d'un grand mâtin ; mais qu'il a les jambes plus fortes & plus épaisses : que sa tête est courte, plate & large entre les oreilles, son nez étroit, ses dents longues & pointues. Quelques Européens, qui n'avoient jamais vu de loups en Europe, les ont confondus avec cet animal (18).

Bosman compte ici trois ou quatre sortes de chats sauvages, entre lesquels il range le chat-civette, que les Nègres ont l'adresse de prendre fort jeune, & qu'ils vendent aux Européens pour huit ou neuf schellings. Il faut beaucoup de soins pour l'élever. La nourriture qu'on leur donne est de la bouillie de millet, avec un peu de viande & de poisson. Dès sa jeunesse il produit de la civette. Mais celle du mâle est la meilleure, parce qu'il se mêle de l'urine dans celle de la femelle. Tous les chats sauvages sont mouchetés comme les tigres, & très-dangereux, sur-tout pour la volaille (19).

Suivant Barbot, le chat-civette, que les Nègres appellent *Kankan*, & les Portugais, *Gatos de Algalia*, ressemble au renard pour la (20) grandeur & la forme ; mais il a les jambes plus longues, & la queue exactement semblable à celle du chat, quoique plus longue à proportion du corps. Il a le poil gris ; marqueté de taches noires. Il mange plus volontiers de la chair crue ou des entrailles d'animaux, que du millet, ou d'autres grains bouillis, & cette nourriture lui fait rendre plus de musc. Barbot fait la même observation que Bosman sur le musc de la femelle. Lorsque cet animal est en colere, il pousse la furie jusqu'à vouloir exercer ses griffes entre les barreaux de sa cage. Il se roule sur la viande crue qu'on lui donne, avant que de la manger. L'usage est de le tourmenter & de l'agiter beaucoup avant que de lui faire rendre son musc, parce que le parfum en est plus fort & moins sujet à s'altrérer. L'Auteur conseille d'employer des cuillieres de bois pour le tirer du petit sac qui le contient, dans la crainte, dit-il, de blesser l'animal avec une substance plus dure (21).

On trouve ici des porcs-épis, mais en petit nombre ; ou du moins les Nègres en apportent rarement aux Comptoirs de Hollande. Ces animaux ont environ deux pieds & demi de hauteur. Leurs dents sont si tranchantes, qu'il n'y a point d'ouvrages de bois qui leur résistent. L'Auteur en ayant renfermé un dans un tonneau, où il le croyoit fort en sûreté, fut surpris de trouver, le lendemain, que dans l'espace d'une nuit il s'étoit presqu'ouvert un passage au travers des planches, dans l'endroit même où elles ont le plus d'épaisseur. Le porc-épi est si féroce ou si hardi, qu'il attaque les plus dangereux serpens. Dans sa colere, il lance ses pointes, qui ont environ deux paumes de longueur, avec tant de violence, que s'il se trouve une planche à leur rencontre, elles y pénètrent. Les Nègres, & quelques Blancs mêmes, trouvent sa chair fort délicate (22). Barbot assure, contre le témoignage de

(17) Barbot, p. 209.

(18) Smith, p. 57. Il prétend que les loups ont la tête plus longue & moins large ; mais cette différence ne suffit-elle pas pour établir celle de l'espèce, lorsqu'on vient de remarquer à tous momens, que dans les mêmes especes il y a toujours quelque différence des bêtes de la Côte d'Or avec les nôtres ?

(19) Bosman, p. 251. & suiv.

(20) Smith (p. 148.) dit qu'il est de la grandeur & de la couleur d'un chat gris commun, mais qu'il n'a pas exactement la même taille.

(21) Barbot, p. 211.

(22) Bosman, p. 249.

Bosman  
de créat  
Smith d  
substanc  
Le prin  
rels enr  
à l'hérit

Artu  
extraor  
pas mèn

Il a  
dois, S  
pas. Q  
grimpe  
lement

rende  
d'une  
lui ser

bre à l'  
en air  
forme

chant  
d'une

fait gr  
alors,  
se con

ajoute  
être re

Il  
premi  
muse  
civette

leur d  
La  
mélanc

queu  
repli  
Buve

La  
coule  
les h

Nèg  
beso  
pren

(2

(2

(2

Bosman, que les porcs-épis sont fort communs sur la Côte d'Or. Il n'y a point de créatures, dit-il, qu'ils ne puissent blesser (23) à une distance raisonnable. Smith donne sept ou huit pouces de longueur à leurs épines. Elles sont d'une substance qui tire sur la corne, & qui ressemble assez à l'écaille de tortue. Le principal usage qu'ils en font est contre les serpens, dont ils sont mortels ennemis (24). Bosman parle d'un autre animal, qui ressemble beaucoup à l'hérisson, mais qui n'a pas, comme lui, la propriété de se rouler (25).

Artus a vû, sur la Côte d'Or, quantité d'animaux farouches, d'une forme extraordinaire, & non-seulement inconnus aux Européens, mais qui n'ont pas même de nom parmi les Nègres (26).

Il a vû une créature, que les Habitans nomment *Potto*, & les Hollandois, *Sluggard* (\*), qui a besoin d'un jour entier pour avancer l'espace de dix pas. Quelques Ecrivains, dit-il, assurent que cet animal ne laisse pas de grimper sur les arbres, & qu'il s'y arrête jusqu'à ce qu'il ait dévoré, non-seulement le fruit, mais même toutes les feuilles. Il descend alors, pour se rendre sur un autre arbre; mais avant qu'il ait fait ce chemin, il devient d'une maigreur extrême; & s'il ne trouve rien dans son voyage, qui puisse lui servir de nourriture, il meurt infailliblement de faim en allant d'un arbre à l'autre. Mais l'Auteur ne garantit point la vérité de ce récit, quoiqu'il en ait trouvé les Nègres assez persuadés. Le *potto* ou le *sluggard* est d'une forme si affreuse, que Bosman ne peut s'imaginer qu'il y ait rien d'approchant sur la terre. Ses pieds de devant sont deux véritables mains. Sa tête est d'une grosseur qui n'a pas de proportion avec le corps. La Figure qu'on a fait graver représente un *sluggard*, couleur de souris-pâle; mais il étoit jeune alors, & sa peau étoit assez douce; car en vieillissant il devient rouge, & se couvre d'une espèce de poil aussi épais que des flocons de laine. L'Auteur ajoute que la seule propriété qu'il connoisse à cet animal, est de ne pouvoir être regardé sans horreur.

Il nomme encore trois ou quatre autres sortes de petits quadrupèdes. Le premier est un petit animal, qui paroît de l'espèce des chats, mais qui a le muzeau plus pointu & le corps plus petit. Il est marquéé comme le chat-civette. Les Nègres l'appellent *Berbe*, & les Européens *Wine-Bibber*, ou *Buveur de vin*, parce qu'il aime le vin de palmier avec passion.

La seconde sorte est de la grosseur d'un rat domestique. Sa couleur est un mélange de rouge & de gris, avec quelques petites taches blanches. Sa queue, dont le poil est fort long, a trois ou quatre doigts de largeur. En la repliant sur le dos, il la fait aisément toucher à sa tête. On l'appelle aussi *Buveur de vin*, quoique le nom d'écureuil paroisse lui convenir mieux.

La troisième sorte est de la moitié plus grosse que la précédente, & de couleur rouge. C'est un animal fort dangereux par ses morsures. Il se jette sur les hommes & sur les bêtes, pour peu qu'il ait reçu de mal ou d'outrage. Les Nègres le nomment *Kokobo*. Il persécute cruellement la volaille, sans avoir besoin de beaucoup de subtilité pour cette chasse; car il est si léger, qu'il prend les poules à la course; & si fort, qu'il les emporte facilement. Bos-

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
NATURE de leurs  
épines.

Potto ou Sluggard.

Étrange propriété de cet animal.

Berbe, ou buveur de vin.

Autre espèce.

Kokobé.

(23) Barbot, p. 214.

(24) Smith, p. 149.

(25) Bosman, *ubi sup.*

(26) Artus, p. 80.

(\*) *Sluggard* signifie *Paresseux*.

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Arompo, ou  
mangeur d'hommes.

man rend témoignage qu'il en a vû plusieurs ; mais ayant eu le tems de les examiner, il ne leur a pas trouvé toutes les qualités que Focquenbrog leur attribue (27).

On voit ici, dans les bois, un animal long & menu, qui a la queue fort longue, avec une touffe de poil à l'extrémité. Sa couleur est pâle, & tire un peu sur le brun. Il a le poil du corps long & délié. Les Nègres l'appellent *Arompo*, c'est-à-dire, *Mangeur d'hommes*, parce qu'il se nourrit de cadavres humains, & qu'il n'est pas moins habile à les déterrer avec ses ongles, qu'à découvrir les lieux de leur sépulture. Les Nègres racontent qu'après avoir tiré un corps de sa fosse, il ne se jette pas dessus tout d'un coup. Il en fait plusieurs fois le tour ; comme s'il vouloit marquer, disent les Nègres, qu'on ne scauroit commettre une mauvaise action sans y sentir quelque repugnance & sans étouffer les remords. L'Auteur se figure que l'animal est saisi d'une frayeur naturelle à toutes les brutes, & qu'il observe s'il ne paroît pas quelqu'homme qui veuille lui enlever sa proie (28).

Mats sauvages.

Mais il n'y a point d'animaux en si grande abondance, sur la Côte d'Or, que les rats & les souris ; sur-tout les rats, qui ne se rendent (29) pas peu redoutables par leurs ravages & par leur nombre. Les Hollandois appellent *Rats sauvages*, une autre espèce de bêtes, qui courent dans les bleds, où ils commettent beaucoup de désordres, & qui sont plus gros que les chats. Leur chair paroît extrêmement délicate aux Nègres & même à quelques Européens. Elle l'est en effet, dit l'Auteur ; mais le nom de l'animal, & sa figure, qui est fort choquante, revoltent ceux qui en veulent faire l'essai. Pour diminuer l'effet de cette prévention, on lui coupe la queue, la tête & les pattes avant que de le servir à table ; & tous les Blancs qui ne le connoissent pas, s'accordent à le trouver tendre, délicat & d'excellent goût.

Autre espèce.

On voit particulièrement, près d'Axim, une autre espèce de rats sauvages, qui sont de la même longueur que les précédens, mais qui ont le corps plus effilé, & qui sont nommés *Boutis* dans le Pays. Il n'y a que les Nègres à qui leur chair paroisse agréable. Ils causent un dommage incroyable aux magasins de millet & de riz. Dans l'espace d'une seule nuit, un seul de ces animaux fait dans un champ de bled le même ravage que cent rats. Après avoir beaucoup mangé, il renverse & détruit tout ce qu'il ne peut avaler.

Sautis odorifères.

Singes, & leur prodigieuse quantité.

Entre les souris, on en distingue une espèce qui rend une odeur de musc extrêmement agréable. Bosman croit que ce parfum provient de sa peau (30).

Les singes sont d'autres animaux, dont l'abondance est incroyable sur la Côte d'Or. Smith assure qu'on en distingue plus de cinquante sortes (31), tous capables de causer une infinité de désordres. On auroit peine, dit Artus, à compter les différentes espèces de singes. Les uns ont la barbe blanche & le corps moucheté, le poil du ventre blanc, une raie brune sur le dos, les pieds blancs & la queue blanche. Les Hollandois leur donnent le nom de *Singes barbés*. Ils en nomment d'autres *Blancs-nés*, parce que c'est la seule partie de leur corps qui soit de cette couleur. Ils sont puans & farouches,

(27) On n'a pû donner la figure de tous ces animaux sur de simples descriptions historiques, & l'on ne s'est attaché qu'à ceux dont on trouve les Dessins dans les Voyages.

(28) Bosman, p. 239.

(29) Le même, p. 251.

(30) Voyage de Smith, p. 147.

(31) Bosman rapporte la même chose,



Cependant tous les singes du Pays peuvent être réduits à deux especes ; la premiere, de ceux que leur férocité naturelle rend incapables de s'appriivoiser. Cette espece multiplie prodigieusement. Ils sont en si grand nombre, que dans plusieurs cantons les Nègres sont obligés de faire la garde pour se défendre de leurs attaques. En général, tous les singes sont malins & fort portés à l'imitation de tout ce qui se présente devant leurs yeux. Ils sont passionnés pour leurs petits. Jamais on ne les voit tranquilles. La Nature n'a rien qui représente mieux le mouvement perpétuel. Comme ils approchent beaucoup de la forme humaine, les Nègres sont persuadés que c'est une race d'hommes (32) maudits, qui pourroient parler, si leur malignité ne leur lioit la langue. On tend, sur les arbres, des ressorts & d'autres pieges. pour les prendre (33).

Bosman dit qu'on trouveroit plus de cent mille singes sur la Côte, & qu'il y a tant de variété dans les especes, qu'il seroit impossible d'en faire la description. Les plus communs ont reçu des Hollandois le nom de *Smitten*. Leur couleur est un souris pâle. Ils sont d'une prodigieuse grandeur. L'Auteur en a vu de cinq pieds de long, c'est-à-dire, d'aussi grands qu'un homme. Leur laideur, leur hardiesse & leur méchanceté sont incroyables. Un Facteur Anglois assura Bosman que derriere le Fort de Wimba, ou Wineba, une troupe de singes se faisoit un jour de deux Esclaves de la Compagnie, & leur auroit crevé les yeux avec des bâtons, qu'ils préparoient déjà, si d'autres Esclaves n'étoient venus à leur secours.

Les plus grands, après cette monstrueuse espece, n'en approche pas pour la hauteur ; mais ils ne sont pas moins laids. Leur meilleure qualité est d'apprendre parfaitement tout ce qu'on leur enseigne.

La troisième sorte de singes, est d'une beauté singuliere, & n'a pas plus de hauteur. Leur poil est noir & de la longueur du doigt. Ils ont la barbe blanche, & si longue, qu'ils en ont tiré le nom de petits hommes barbus, ou de *Monkeys*, qui signifie petits (34) moines. On les nomme aussi *Manikins*. Les Nègres emploient leur peau à faire des *Fitis*, espece de bonnets dont ils se couvrent la (35) tête. Elles se vendent dix-huit ou vingt schellings dans le Pays.

On distingue deux ou trois autres sortes de singes, qui sont de la même beauté, mais petits ; le poil court & mêlé de gris, de noir, de blanc & de rouge. La plupart ont la poitrine & la barbe blanches (36). C'est de cette espece que parle Barbot, lorsqu'il les compare à ceux que les François appellent Marmots, & qu'il les représente noirs, gris, blancs & rouges, d'autres d'un gris clair, moucheté, avec la poitrine blanche, la barbe pointue de la même couleur, une tache blanche sur le bout du nez & une raie noire autour du front. Il en apporta un de Boutri (37), qui fut estimé vingt louis d'or.

De la plus petite espece, on en compte environ vingt sortes, toutes fort

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
On les réduit à  
deux especes.

Singes nommés  
*Smitten*.

Autres especes.

On en compte  
vingt sortes, de  
la plus petite et  
petite.

(32) Artus, *ubi sup.* p. 78.

(33) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 78.

(34) *Monkey* est un mot Anglois.

(35) Bosman, p. 254.

(36) Barbot, p. 212.

(37) Bosman, p. 255.

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Histoire des singes à dérober.

belles, mais si délicates, qu'il est difficile de les conserver long-tems, & plus encore de les transporter en Europe.

Tous ces singes sont naturellement voleurs. Bosman a vû plusieurs fois avec quelle subtilité, ils dérobent le miller. Ils en prennent deux ou trois tiges dans chaque main, autant sous les bras, deux ou trois dans la bouche; & marchant sur les pieds, ils s'enfuient avec leur fardeau. S'ils sont poursuivis, ils ne gardent que ce qu'ils ont dans la bouche, & laissent tomber le reste, pour se sauver plus légèrement. En prenant les tiges, ils examinent soigneusement l'épi; & s'ils n'en sont pas satisfaits, ils le jettent pour en choisir un autre. Ainsi leur friandise (38) cause plus de dommage que leur larcin.

Atkins observe (39) que le prodigieux nombre de singes qui habitent la Côte d'Or rend les voyages fort dangereux par terre. Ils attaquent un passant lorsqu'ils le voient seul, & le forcent de se réfugier dans l'eau, qu'ils craignent beaucoup. Dans quelques cantons, on accuse les Nègres de se livrer aux plus honteux désordres avec les singes. L'Auteur se rappelant plusieurs exemples de la passion de ces animaux pour les femmes, juge que cette accusation n'est pas sans vraisemblance. Un Officier du Vaisseau qu'il montoit, acheta dans le Pays un singe, qui avoit une parfaite ressemblance avec un enfant. Il avoit le visage plat & uni, avec une petite chevelure. Il étoit sans queue. Il ne vouloit prendre pour nourriture que du lait ou de l'orge en bouillie. Il gemissoit continuellement, & ses cris étoient les mêmes que ceux des enfans. Enfin, dit l'Auteur, sa figure & ses pleurs continuels avoient quelque chose de si choquant, qu'après l'avoir gardé deux ou trois mois, son maître prit le parti de l'assommer & de le jeter dans les flots (40).

Il paroît que cette espece est la même dont Smith fait la description. Il raconte que les Habitans de Scherbro l'appellent *Boggo*, & les Blancs, *Mandril*; qu'il a véritablement la figure humaine; que dans toute sa grandeur on le prendroit pour un homme de la taille moyenne; que ses jambes & ses pieds, ses bras & ses mains, sont d'une juste proportion; mais que sa tête est fort grosse, son visage plat & large, sans autre poil qu'aux sourcils; qu'il a le nez fort petit, les lèvres minces, & la bouche grande; que la peau de son visage est blanche, mais extrêmement ridée, comme les femmes l'ont dans l'extrême vieillesse: que ses dents sont larges & fort jaunes, ses mains blanches & unies, quoique le reste du corps soit couvert d'un poil aussi long que celui de l'ourse. Il marche droit & jamais sur ces quatre pattes, comme les autres singes. S'il ressent quelque mouvement de colère ou de douleur, il crie comme les enfans. On prétend que les mâles de cette espece se faisoient des femmes, lorsqu'ils les trouvent à l'écart, & les caressent jusqu'à l'excès. Ils ont généralement le nez morveux, & paroissent prendre beaucoup de plaisir à se le frotter avec la langue.

Tandis que l'Auteur étoit à Scherbro (41) un Facteur Anglois, nommé Cummerbus, lui fit présent d'un Boggo. C'étoit une femelle, âgée d'environ six

(38) Le même, *ibid.*

(39) Voyage d'Atkins en Guinée, p. 108, & suivantes.

(40) Atkins, p. 108,

(41) C'étoit dans ce Pays que l'animal avoit été pris; ce qui porte à croire qu'il étoit de la même espece que le *Quoja-Morrow* dont on a parlé dans l'article de cette Rivière.

mois,

Espece de singes qui ressemblent parfaitement à l'espece humaine.

Elle se nomme *Boggo*. Sa description.

Avanture d'un *Boggo*.

mois, mais déjà plus grande que cette espece de singe qu'on appelle *Babons*. Smith chargea du soin de la nourrir un Esclave Nègre qui étoit propre à cette commission. Mais lorsqu'elle fut à bord, les matelots se firent un amusement brutal de la tourmenter, pour entendre ses cris. D'autres prirent son nez en averfion. Un jour ils demanderent à l'Esclave s'il ne pensoit point à la prendre pour sa femme. » Non, leur répondit malignement le Nègre. » Elle me convient moins qu'à vous, puisqu'elle est blanche ». Cette raillerie devint apparemment funeste au malheureux animal : car on le trouva mort le lendemain dans sa loge (42).

Atkins rapporte que l'*Orang-Outang*, qui se trouve quelquefois, dans diverses parties de la Guinée, & plus souvent dans l'Isle Borneo, passe dans l'esprit des Nègres & même de plusieurs Européens, pour homme sauvage. Le Capitaine Flower en apporta un d'Angola, en 1733 (43), qu'il avoit soigneusement conservé dans des esprits de liqueurs. Il l'avoit eu vivant pendant quelques mois. On admira beaucoup à Londres son visage, sa petite chevelure & ses parties naturelles, qui ne différoient pas de l'espece humaine. Ses testicules étoient extérieurs. Flower rendit témoignage, qu'il marchoit souvent sur les deux jambes; qu'il s'asseoit sur une chaise pour boire & pour manger; qu'il dormoit assis, les mains sur les épaules; qu'il n'avoit pas la méchanceté des autres singes, & que ses mains, ses pieds & ses ongles ressembloient beaucoup aux nôtres (44).

Les lézards sont aussi fort communs dans toutes ces contrées & se distinguent en plusieurs especes. On met au premier rang le *Quoggelo*, qui habite particulièrement les bois, près de la Riviere de Saint-André. Sa longueur est d'environ huit pieds; mais sa queue seule en prend plus de quatre (45). Il est quadrupede. Ses écailles ressemblent aux feuilles de l'arrichaux, mais elles sont plus pointues. Elles sont fort serrées, & si dures qu'elles peuvent le défendre contre les attaques des autres bêtes. Ses principaux ennemis sont les tigres & les léopards. Ils le poursuivent, & sa légèreté n'est pas si grande qu'ils aient beaucoup de peine à l'atteindre. Mais il se roule alors dans sa cotte de maille, qui le rend invulnérable. Les Nègres le tuent par la tête, vendent sa peau aux Européens, & mangent sa chair, qui est blanche & de bon goût. Cet animal vit de fourmies, & se sert, pour les prendre, de sa langue, qui est extrêmement longue & gluante. Suivant Des Marchais, c'est une créature douce & tranquille, qui n'est pas (46) capable de nuire. Dapper assure au contraire, que c'est une bête de proie, qui ressemble beaucoup au crocodile. Il ajoute que ses écailles blessent dangereusement les hommes, mais qu'elles ne lui servent qu'à se défendre, contre les autres créatures; qu'il a sept ou huit pieds de long; que sa langue est fort longue (47) & qu'il se nourrit de fourmies.

Le *Guana* est un autre animal, qui a la forme d'un crocodile, & qui a

(42) Smith, p. 52.

(43) Cinq ou six ans après on en apporta un vivant à Londres, sous le nom de Champonez; mais il étoit plutôt semblable au Mandril de Guinée qu'à l'Orang-Outang de Borneo, entre lesquels il y a quelque différence pour les traits du visage & la conformation

*Tome IV.*

des membres.

(44) Atkins, p. 109.

(45) On en a déjà parlé dans l'Histoire Naturelle du troisième Tome.

(46) Des Marchais, Vol. I. p. 176.

(47) Afrique d'Ogilby, p. 585.

Orang-Outang  
apporté en  
gletette.

Lézards de plu-  
sieurs especes.  
Le Quoggelo.

S'il est dange-  
reux.

Le Guana.

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.

rarement plus de quatre pieds de longueur. Il est amphibie. Son corps est noir & tacheté, ses yeux ronds, & sa chair tendre. Il n'attaque ni les hommes ni les bêtes, à l'exception des poules, dont il fait quelquefois un grand carnage. Quantité d'Européens, qui ne font pas difficulté d'en manger, trouvent sa chair fort au-dessus de la meilleure volaille (48).

Villault assure qu'il se trouve des dragons sur la Côte d'Or; mais il ne nous apprend pas quelle est leur grandeur & leur forme. Il ajoute qu'on y voit de gros lézards, dont la chair est une fort bonne nourriture. Ce qu'il dit des cameleons s'accorde avec le témoignage des autres Voyageurs. Ils sont de la taille des lézards verts de France, & ne changent point de couleurs, comme plusieurs Naturalistes se le sont imaginé. Mais leur peau, qui est ferme & unie, a (49) l'effet d'un miroir pour réfléchir les objets qui en approchent. Smith rapporte, comme une expérience averée, qu'ils peuvent vivre long-tems, c'est-à-dire, plusieurs mois, sans autre nourriture que l'air; mais qu'on leur voit souvent darder la langue pour prendre des mouches (50).

Autre espèce de  
lézards.

Les lézards communs sont ici par milliers, sur-tout au long des murs des Forêts Hollandois, où ils viennent chercher, pour nourriture, des araignées, des vers, des mouches, &c. On en distingue de plusieurs espèces. Les uns ont la queue longue d'un pied, & large comme la main, la couleur foncée, & la moitié de la tête rouge. Les autres sont de la même grandeur & ne diffèrent que par la couleur. Ils sont tous d'une laideur choquante, à l'exception de deux espèces qui sont plus supportables. La première, n'a que la moitié de la grosseur ordinaire des autres, & sa couleur est verte. L'autre, qui est encore plus petite, paroît d'un fort beau gris. C'est la dernière de ces deux espèces que les Blancs appellent Salamandres, sans leur avoir reconnu néanmoins aucune propriété qui les garantisse du feu. Mais ils se glissent dans les chambres, où ils font la guerre à toutes sortes de vermine. Bosman s'imagina que l'opinion commune, sur l'incombustibilité des Salamandres, vient de l'aversion que ces animaux ont pour le feu, & de la nature de leur constitution qui est extrêmement froide (51). Il n'est pas plus persuadé que les lézards avertissent l'homme, lorsqu'ils le voient menacé de la morsure d'un serpent ou de quelque autre animal vénimeux (52).

Salamandres.  
si elles sont in-  
combustibles.

#### §. V.

### Oiseaux & Volaille, sauvages & privés.

Division en trois  
classes.

ON peut diviser les oiseaux de la Côte d'Or en trois classes: Ceux qui lui sont communs avec l'Europe; ceux qui sont connus en Europe, quoiqu'ils y soient étrangers; & ceux qui n'y sont pas connus.

Espèces com-  
munes.

(48) Bosman l'appelle *Guaen*, p. 253.

(49) Villault, p. 286.

(50) Voyages de Smith, p. 156. On a parlé ci-dessus plus au long de cet animal.

(51) Thevenot en fit l'essai. Il remarqua

que la salamandre éteint d'abord le feu par le moyen d'une liqueur dont elle se décharge, mais qu'ensuite le feu reprend sa force & l'emporte.

(52) Bosman, p. 256.

réduisent à un fort petit nombre ; ce sont les poules , les canards , les poules d'Indes & les pigeons. Encore les deux dernières ne se trouvent-elles que dans les Comptoirs Hollandois ; car on n'en voit point parmi les Nègres (53).

Artus observe que leur volaille , aussi bien que leurs chevres , leurs moutons & leurs porcs , sont des mêmes especes qui ont été apportées par les Portugais de l'Isle Saint-Thomas. Il ajoute que l'abondance des grains a fait multiplier prodigieusement cette volaille , & qu'elle est généralement aussi grasse que les chapons de Hollande , quoique plus petite. Les œufs de poules sont de la grosseur de nos œufs de pigeons (54).

Villault rapporte que la volaille de table se réduit , sur la Côte d'Or , aux poules , aux pigeons , aux pintades , aux oies , aux canards , aux mollards , aux faisans & aux perdrix , qui sont plus petites que celles de France. Il ajoute les paons , les grues , les pigeons ramiers , les tourterelles , les merles , & les grives , qui sont en fort grand nombre. En un mot , dit-il , tous les oiseaux de France s'y trouvent à , l'exception des alouettes , dont il ne vit pas une seule dans le Pays (55).

Smith divise ici les volatiles , entre ceux qui se mangent , tels que les canards qu'on nomme en Angleterre canards de Moscovie , les pigeons , les tourterelles , & les perdrix ; & ceux qui ne se mangent pas , comme les perroquets , les aigles , les milans , les corbeaux , les verdiers , & deux sortes d'oiseaux à couronne (56).

Les cocqs & les poules sont fort nombreux sur la Côte , dans les tems de paix. Pendant la guerre , dit Bosman , ces animaux disparaissent , comme s'ils étoient résolus de ne prendre aucune part à la misère publique. Aussi deviennent-ils beaucoup plus chers. Dans le Pays d'Axim , les poules , quoique petites , sont grasses & de bon goût. Mais aux environs de Mina & dans les autres lieux , elles sont si maigres & si sèches , elles ont si peu de chair , qu'un homme de bon appetit ne seroit pas rassasié après en avoir mangé trois (57).

Les pintades peuvent passer pour un des meilleurs volatiles privés du Pays ; mais il ne s'en trouve que dans le Canton d'Acra , où l'on en nourrit un petit nombre. Elles sont plus grosses que les poules , & sont une assez bonne nourriture lorsqu'elles sont bien engraisées (58).

Ce sont les Hollandois qui ont apporté des oies sur la Côte d'Or. Les Nègres les appellent *Apatta* , nom qui exprime leur rareté , & le cas qu'ils (59) en font. Ils ont une autre sorte d'oiseau de table , que les Hollandois ne connoissoient point , & qui s'appelle *Portugais* , sans qu'on puisse deviner l'origine de ce nom. Il a le corps aussi gros que l'oie , & sa couleur est ordinairement blanche (60).

Les canards ne sont connus dans le Pays que depuis quelques années. Bosman ignore de quelle partie de la terre ils y sont venus ; mais ils n'ont aucune ressemblance avec ceux de l'Europe. Ils sont de la moitié plus gros. Les mâles ont au bec une excrescence rouge , comme les cocqs d'Inde , avec

(53) Le même , p. 240.

(54) Artus , *ubi sup.* p. 80.

(55) Villault , p. 270.

(56) Smith , p. 149.

(57) Bosman , *ubi sup.*

(58) Barbot , p. 217.

(59) Artus , *ubi sup.* p. 81.

(60) Bosman , p. 266.

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Belles espèces  
de canards sau-  
vages.

cette seule différence, qu'il est plus ferme. Leur chair est fort bonne lorsqu'ils sont jeunes; mais à mesure qu'ils vieillissent, elle devient coriace & infipide (61).

La Côte d'Or ne manque pas de canards sauvages. Ils y sont même délicieux, & ne diffèrent de ceux de l'Europe, que parce qu'ils sont plus petits. On en distingue de deux sortes; mais pendant tout le séjour que Bosman fit dans le Pays, il n'en vit que deux de la première espèce, qui furent tués par le Trompette du Gouverneur. Quoiqu'ils ne soient pas différens des canards ordinaires (92) par la forme, ils les surpassent beaucoup par l'éclat de leur couleur, qui est un verd charmant, relevé par la rougeur du bec & des pieds. L'Auteur les trouva d'une beauté si singulière, que s'ils eussent été vivans, il n'auroit pas fait difficulté d'en donner dix livres sterling. Il remarque, avec étonnement, que jusqu'alors on n'en avoit point encore vu de cette espèce, & qu'il n'en parut plus jusqu'à son départ. La seconde, dont il ne vit qu'un seul, qui avoit été tué aussi d'un coup de mousquet, est de la même forme que la première; mais elle a le bec & les pieds jaunes, le corps mêlé presque également de jaune & de verd; & pour la beauté, elle n'approche point de la première (63).

On ne voit pas de coqs & de poules d'Inde parmi les Nègres. Le Directeur Général en fait nourrir un petit nombre, dont la chair n'est pas excellente (64).

Pigeons & leur  
origine.

Suivant le témoignage d'Artus, la Côte d'Or est redevable de ses pigeons aux Portugais. Les Nègres les ont nommés, par cette raison, *Abr-noma*, c'est-à-dire, dans leur langue, *Oyseaux apportés par les Blancs*. Ils ressemblent aux nôtres; mais ils ont la tête plus petite, & ne sont (65) pas devenus fort communs. Cependant les Hollandois en nourrissent un assez grand nombre dans leurs Forts (66).

Perdrix & Fai-  
sans.

Les perdrix & les faisans ne ressemblent point ici (67) à ceux de l'Europe. Le nombre des perdrix est fort grand sur toute la Côte; ce qui ne les rend pas plus communes sur la table des Hollandois, parce qu'ils manquent de Chasseurs pour les prendre ou les tuer. Mais dans le Royaume de Juida, elles sont à fort bon marché, & d'un excellent goût dans la saison. Les faisans, tels qu'on les voit représentés dans la figure, sont en fort grand nombre aux environs d'Acra & d'Apam, & dans la Province d'Aquambo. Leur grandeur ne surpasse pas celle d'une poule; mais on vante beaucoup leur beauté. Ils ont le plumage tacheté de blanc & de bleu, le col entouré d'un cercle bleu céleste, de la largeur de deux doigts, & la tête couronnée d'une belle touffe noire. En un mot, l'Auteur les regarde comme les plus beaux oiseaux de la nature, & comme la plus précieuse rareté que la Guinée produise après l'or.

Faisan de Fida.

Le faisan de Juida (68), qui a pris ce nom parce qu'il est fort commun dans cette Contrée, quoiqu'il s'en trouve aussi sur la Côte d'Or, est pres-

(61) Barbot dit que les canards ont été apportés ici du Brésil & des autres Parties de l'Amérique; mais il ne cite aucun témoignage.

(62) Bosman, p. 263.

(63) Bosman, p. 240.

(64) Artus, *ubi sup.* p. 81.

(65) Bosman, p. 247.

(66) Artus, p. 82.

(67) Voyez la Figure.

qu'aussi g  
mage est  
couverte  
corés d'u

On di  
& de cou  
conde (c  
beau ven  
des yeux  
A deux  
grand r  
espèces  
retraites  
être rou  
tin elles

Les ca  
le nomb  
des oise  
moineau  
blent be  
d'autres  
noirs, &

Les hi  
de l'Eur  
Les Nég

Smith  
grand n  
vient qu  
jour elle  
riture.

On t  
point le  
monstre  
& se mo  
pece de  
gent av  
ment de  
dans les  
On tro  
seaux  
des gru

(68)

autour

(69)

(70)

(71)

(72)

qu'aussi gros que l'autre, sans être de la même beauté. Le fond de son plumage est gris & blanc, avec quelques taches bleues. Il a la tête chauve & couverte d'une peau dure & calleuse. Son bec est jaune, & revêtu des deux côtés d'une excrescence rouge.

On distingue ici deux ou trois sortes de tourterelles; la première, petite & de couleur baye. Elle est fort bonne & beaucoup plus tendre que la seconde sorte, qui est d'une couleur beaucoup plus vive. La troisième, est d'un beau verd, avec le bec & les pieds blancs, quelques plumes rouges autour des yeux, & un grand cercle blanc, pour oreilles, qui est tacheté de bleu (68). A deux ou trois portées de mousquet du Fort Hollandois d'Axim, près d'un grand rocher qui est couvert de bois, on trouve des milliers de ces deux espèces de tourterelles. Mais les arbres sont si ferrés, qu'elles y trouvent des retraites inaccessibles. Celles qu'on tire à coups de fusil tombent & ne peuvent être trouvées. Elles se rendent chaque jour au soir dans cet asile; & le matin elles en sortent pour chercher leur nourriture (69).

Les cantons marécageux ne sont pas sans bécasses & sans bécassines; mais le nombre n'en est pas infini. Les pigeons-ramiers, les merles & les grives sont des oiseaux assez communs dans les bois, & différent (70) peu des nôtres. Les moineaux, dont la multitude est innombrable au long de la Côte, ressemblent beaucoup aussi à ceux de l'Europe. Ils sont mêlés d'un grand nombre d'autres petits oiseaux, qui mangent les grains; les uns rouges, d'autres noirs, & d'autres parés de diverses couleurs.

Les hirondelles du Pays sont plus petites & d'un noir plus clair que celles de l'Europe. On y voit aussi des grues, des buttors, des pies, des cormorans. Les Nègres regardent le buttor comme l'avant-coureur des orages (71).

Smith parlant des hirondelles, qui sont pendant toute l'année en fort grand nombre sur la Côte d'Or, raconte qu'à vingt lieues de la terre il en vient quelquefois des légions à bord pour s'y reposer, & qu'à la pointe du jour elles retournent à la poursuite des insectes, dont elles font leur nourriture.

On trouve ici des bec-figues (72) couleur de saffran. Ils ne fréquentent point les champs, dit l'Auteur, dans la crainte des serpens & des autres monstres. Ils font leurs nids avec beaucoup d'art, à l'extrémité des branches, & se mettent ainsi à couvert de toutes sortes de dangers. On trouve une espèce de petits oiseaux, qui ressemblent aux linots, & que les Nègres mangent avec (73) leurs plumes. Barbot s'imagine qu'ils le font par un mouvement de vengeance contre ces petits animaux, à cause du ravage qu'ils font dans les grains, au milieu desquels ils construisent (74) toujours leurs nids. On trouve des hiboux, des chouettes, des chauves-souris, une sorte d'oiseaux qui ressemblent à la cigogne, des paons semblables à ceux de l'Europe, des grues (75) & des hérons. Bosman distingue deux sortes de hérons, le bleu

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Tourterelles.

Leur retraite.

Bécasses, bécassines & moineaux, &c.

Hirondelles.

Bec-Figues jaunes.

Oiseaux qui se mangent avec les plumes.

(68) Artus y ajoute quelques cercles noirs autour du col, p. 82.

(69) Bosman, p. 262.

(70) Artus, *ubi sup.* p. 82.

(71) Barbot, p. 218.

(72) Smith, p. 149.

(73) Barbot le donne pour un oiseau très-délicat. Il fait son nid comme les *Cubalos*, p. 218.

(74) Artus, *ubi sup.* p. 82.

(75) Barbot, *ubi sup.* Voyez la Figure.

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Aigles. Diverses espèces.

& le blanc, il les compte au rang des animaux qui se mangent, parce qu'en effet les Blancs mêmes ne font pas difficulté d'en manger.

La plupart des aigles ressemblent à celles de l'Europe. Cependant il s'en trouve aussi de différentes, telles que l'aigle à couronne (76), qui fréquente beaucoup le Canton d'Acra. Artus parle d'une espèce, qui ressemble par la tête au coq-d'Inde. C'est un animal fier, & qui cause tant de mal aux Nègres, qu'ils portent sur les rochers & dans les montagnes du bled & de l'eau pour l'appaiser. Ils l'appellent *Pastro de Diegro*, c'est-à-dire, oiseau du diable. Ces animaux se plaisent dans la fange & fréquentent les lieux les plus sales & les plus infects (77), où ils contractent une puanteur qui se communique de fort loin. Barbot s'accorde avec Artus dans la description de cet aigle; mais il prétend qu'on le nomme *Passoros de Dios*, c'est-à-dire, oiseau de Dieu. Il ajoute que les Nègres ont tant de vénération pour lui, qu'ils regardent comme un crime capital de le tuer, quoiqu'il soit le mortel ennemi de leur volaille (78).

Autres oiseaux de proie.

On voit sur la Côte un autre oiseau de proie, qui ressemble beaucoup au faucon, & qui, sans être plus gros qu'un pigeon, a tant de force dans les ailes & dans les serres, qu'il attaque & qu'il enlève les plus gros poullets.

Le milan, troisième oiseau de proie de la Côte d'Or, enlève non-seulement les poullets, mais tout ce qu'il juge propre à lui servir de pâture, soit chair ou poisson. Sa hardiesse est étrange. Il arrache en plein jour, au milieu des Marchés, les alimens qu'un Nègre (79) porte à la main. Mais il s'attaque sur-tout aux femmes.

Perroquets de diverses espèces.

Entre une infinité d'oiseaux, les perroquets sont également remarquables par leur nombre & par leur beauté. L'usage commun des Nègres est de les prendre jeunes dans leurs nids, de les apprivoiser & de leur apprendre plusieurs mots de leur langue. Mais les perroquets de la Côte d'Or (80) ne parlent pas si bien que les verts du (81) Brésil. Quoiqu'on en trouve sur toute la Côte, ils n'y sont pas en si grand nombre que dans l'intérieur des terres, d'où ils viennent presque tous. Ceux de Benin, de Kallabar & du Cap-Lopez sont les plus estimés, parce qu'on les apporte de fort loin; mais outre qu'ils sont ordinairement trop vieux, ils n'ont pas la même docilité que ceux qui naissent ici. Tous les perroquets de la Côte, ceux du Promontoire de Guinée & des lieux qu'on vient de nommer (82), sont bleus; & ce qui doit paroître fort étrange, ils sont ici plus chers qu'en Hollande. On ne fait pas difficulté de donner trois, quatre & cinq livres sterling, pour un perroquet qui sçait parler (84).

Aburots, ou Parrokitos.

On y voit une espèce de petits oiseaux verts, que les Nègres appellent *Aburots*, & les Hollandois, *Parrokitos*, qui se laissent prendre au filet comme les alouettes, & qui aiment à se rassembler en troupes dans les champs de bled. Ils se portent entr'eux une singulière affection, comme les tourterelles. Ils ne sont pas moins remarquables par la beauté de leur plumage.

(76) Artus, *ubi sup.*

(77) Barbot, *ubi sup.*

(78) Bosman, p. 266.

(79) Bosman, *ibid.*

(80) Villault prétend le contraire, p. 170.

(81) Artus, p. 81.

(82) Voyez la Figure.

(83) Villault dit néanmoins que les perroquets gris à queue rouge viennent de-là.

Il s'ont  
un peu  
& la q  
On  
aîsé,  
res (8  
que p  
rouge  
ge (88  
Hollan  
bien.  
neuf f  
tain A  
ans (8  
L'oi  
de dix  
de bled  
gue, l  
leur o  
tête un  
que (9  
pour d  
d Or.  
que les  
oiseaux  
qu'avan  
cordés  
d'appat  
vû dan  
cigogn  
ajoute  
derrick  
voyé v  
Smi  
le col  
roupet  
forte e  
se nou

(84)

(85)

petits q

(86)

(87)

(88)

bec con

(89)

(90)

(91)



Ils ont le corps verd & la tête orangée. On en voit une autre sorte, qui est un peu plus grosse & qui a le plumage rouge, avec une tache noire sur la tête & la queue noire (86).

On donne aux perroquets le nom de moineaux de Guinée, sans qu'il soit aisé, dit Bosman, d'en trouver la raison, puisque les moineaux ordinaires (87) sont ici dans une extrême abondance. Ils ne diffèrent des autres que par la couleur & le bec. Leur couleur (86) est un beau verd, mêlé de rouge, & dans quelques-uns, d'un peu de jaune & de noir. Leur bec est rouge (88) & un peu courbé, comme celui des perroquets. On transporte en Hollande un grand nombre de ces petites créatures. Elles s'y vendent fort bien. Quoiqu'elles ne valent en Guinée qu'un écu la douzaine, il en meurt neuf sur dix dans le passage; ce qui n'empêche pas, dit Bosman, qu'un certain Auteur n'ait eu la hardiesse d'affirmer qu'elles vivent trente ou quarante ans (89).

Oiseau à couronne, qui se trouve sur la Côte d'Or (90), n'a pas moins de dix couleurs. Son plumage est un mélange admirable de verd, de rouge, de bleu, de brun, de noir, de blanc, &c. De sa queue, qui est fort longue, les Nègres tirent des plumes dont ils se parent la tête. Les Hollandois leur ont donné le nom d'oiseaux à couronne (91), parce qu'ils ont sur la tête une belle touffe, les uns bleue, d'autres couleur d'or. Bosman remarque (92) que Focquenbrock s'est trompé en prenant ces oiseaux, à Boutri, pour des paons; parce qu'il ne se trouve pas, dit-il, de paons sur la Côte d'Or. Mais on a vu, par le témoignage d'Artus, déjà cité dans cet article, que les paons n'y sont pas rares; à moins qu'Artus n'ait pris lui-même les oiseaux à couronne pour des paons. Au reste, on ne doit pas être surpris qu'avant que les Européens fussent convenus des noms, ils se soient mal accordés dans l'opinion qu'ils ont eue de certains animaux. Il y a beaucoup d'apparence, par exemple (93), que c'est ici l'aigle que Villault croit avoir vu dans le Pays d'Acra. Il lui donne le plumage d'un paon, les jambes d'une cigogne, & le bec d'un héron, avec une couronne de plumes sur la tête. Il ajoute que le Facteur Danois de ce Canton envoya deux de ces animaux à Frédéricshourg. L'un, qui étoit mort, avoit la chair excellente: l'autre fut envoyé vivant au Roi de Danemark (94).

Smith distingue deux sortes d'oiseaux à couronne. La première a la tête & le col verds, le corps d'un beau pourpre, les ailes & la queue rouges, & le rouper noir. Elle est à peu près de la grosseur des grands perroquets. L'autre sorte est de la forme du héron, & n'a pas moins de trois pieds de hauteur. Elle se nourrit de poisson. Sa couleur est un mélange de blanc & de noir; & la

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Moineaux de  
Guinée.

Oiseaux à couronne.

Erreur de Focquenbrock.

Deux sortes d'oiseaux à couronne.

(84) Bosman, p. 276.

(85) Villault, p. 270. dit qu'ils sont aussi petits que les linots.

(86) Artus, *ubi sup.*

(87) Voyez la Figure.

(88) Villault dit qu'ils ont les pieds & le bec comme les perroquets.

(89) Bosman, p. 270.

(90) Voyez la Figure.

(91) On leur a donné en France le nom de

*Demoiselles.* Voyez l'Histoire Naturelle du troisième Tome.

(92) Bosman, p. 266.

(93) Artus, *ubi sup.*

(94) Barbot, p. 218. dit qu'il vit un de ces animaux au Cap-Corse; mais il est évident qu'il n'a fait que copier Villault. Il ajoute qu'on les compte au rang des aigles, quoi qu'ils n'en aient pas la forme.

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.

touffe dont elle est couronnée ressemble moins à des plumes qu'à des foyes de porc (95).

L'oiseau à couronne, dit Atkins, est environ de la grosseur du paon. Celui de la Gambra (96) est couronné d'une touffe de plumes roides & mouchetées. Il a les ailes rouges, jaunes, blanches & noires, & un duvet blanc sur le devant de la tête (97).

Oiseau d'une  
beauté singulière.  
Sa description.

Bosman vit sur la Côte un oiseau, d'une rareté égale, dit-il, à sa beauté. On ne le trouve que dans le Pays d'Apam, où il s'imagine qu'il doit être assez commun, parce que dans l'espace de deux jours on lui en apporta deux successivement. Ils avoient été tués à coups de fusil, car ces animaux ne se laissant guères prendre vivans. Ils ressemblent parfaitement, par le bec, aux grands perroquets. Mais l'ordre de leur plumage, & la variété de leurs couleurs en font des animaux d'une beauté incomparable. Ils ont la poitrine & tout le dessous du corps, d'un très-beau verd. Le dessus est un mélange charmant de gris, de rouge, de bleu céleste & de bleu foncé. La tête, le col, & la queue sont du même verd que la poitrine. Sur la tête, il s'éleve une touffe de plumes, dans la forme de la plus belle crête. Les yeux sont grands & bien ouverts. Au dessus & au dessous, ils sont entourés de deux rayes, ou de deux arcs, du plus beau rouge qu'on puisse se représenter: enfin, l'Auteur ne connoît point de spectacle si merveilleux.

Autre oiseau.

Il parle encore d'un oiseau qui habite le bord des lacs & des rivières, & qui peut passer aussi pour un fort bel animal (98). Sa taille est à peu près celle d'un gros poulet. La partie supérieure de son corps est brune & tacherée de blanc. Le dessous est un jaune foncé, qui tire sur le rouge. Il a sur la tête une touffe de plumes tacherées, qui s'éleve en forme de crête. Son bec est fort long, & fort mince à proportion du corps.

Le Pokko. Sa  
description.

Le pokko est un oiseau, qui, malgré sa laideur, est en estime par sa rareté. L'Auteur assure qu'il n'y a rien au monde (99) qu'on puisse lui comparer. Il ajoute qu'avec quelque soin qu'on l'ait copié dans la figure, il y paroît plus beau qu'il ne l'est réellement. Il est exactement de la taille d'une oye. Ses ailes sont d'une grandeur & d'une largeur démesurées, couvertes de plumes brunes. Tout le dessous du corps est couleur de cendre. L'Auteur n'ose donner le nom de plumes à l'enveloppe de cette partie. Il l'appelle volontiers du poil. Sous le col, pend une sorte de bourse rouge, longue de quatre ou cinq pouces, & de la grosseur du bras d'un homme. C'est dans ce réservoir que l'animal dépose sa nourriture. Son col, qui est assez long, & cette espece de sac, sont couverts de quelques poils, de la même nature que ceux du ventre. Sa tête est beaucoup trop grosse à proportion du corps, & n'est couverte que d'un petit nombre des mêmes poils. Ses yeux sont grands & noirs, son bec fort gros & fort long. Il se nourrit de poisson, & dans un seul repas il dévore ce qui suffiroit pour la nourriture de quatre hommes. Il se jette avec beaucoup d'avidité sur le poisson qu'on lui présente, & le cache aussi-tôt dans son sac. Il n'aime pas moins les rats, & les avalle entiers. On prend quelquefois plaisir à lui faire rendre gorge. Les Hollandois avoient

(95) Smith, p. 149.

(96) Voyez la Figure, dans l'Histoire Naturelle du troisième Tome.

(97) Atkins, p. 115.

(98) Voyez la Figure.

(99) Voyez la Figure.

un de ces animaux, qu'ils laissoient courir dans les ouvrages extérieurs de leur Fort. Ils l'avoient accoutumé à vider quelquefois devant eux son réservoir, d'où ils voyoient sortir un rat à demi digéré. Un autre de leurs amusemens étoit de lâcher sur lui un chien, ou même un enfant, pour le mettre dans la nécessité de se défendre. Ses seules armes étoient son bec, dont il se servoit assez adroitement pour pincer; mais sans être capable de nuire beaucoup (1).

Pendant le séjour de Bosman dans le Pays, on tua sur la Rivière d'Apam un oiseau assez semblable au pokko, mais si grand, lorsqu'il se tient sur ses jambes & la tête levée, qu'il surpassoit beaucoup la hauteur d'un homme. Son plumage étoit mêlé de noir, de blanc, de rouge, de bleu, & de plusieurs autres couleurs. Il avoit les yeux jaunes & très-grands. L'Auteur le regarda comme un animal fort extraordinaire, & les Negres mêmes ignoroient son nom.

L'Auteur ne remarqua pas moins particulièrement deux oiseaux (2) qui dévorent les grains. L'un avoit le bec long & pointu, le plumage échiqueté de jaune, & d'un bleu léger, un demi-cercle autour du col, une longue queue de plumes jaunes, bleues & noires, & quelques plumes sur la tête. L'autre étoit de la taille du premier, & vraisemblablement de la même espèce. Mais sa principale différence étoit dans le bec, qui étoit épais, court & noir; le dessous du corps, noir; le dos d'un jaune admirable, & les pieds noirs comme le bec.

Un autre oiseau, sans être fort différent du dernier, a le plumage mêlé de gris & de jaune, le bec pointu, avec les pieds & les griffes d'une longueur peu proportionnée à sa taille.

Un autre, beaucoup plus petit, a la forme d'un moineau. Sa couleur fait toute sa beauté. Il a la tête & la poitrine noires, les ailes & les pieds gris, & le reste du corps d'un rouge éclatant. L'Auteur regrette que tous ces animaux ne puissent être transportés vivans.

Mais il n'y en a point d'un éclat plus distingué que celui dont Bosman fit tirer le portrait par un Peintre malade, qui n'étoit point en état par conséquent de bien représenter toute la variété de ses couleurs. Il en fait la description sans le nommer. Son penchant l'arrête au long des rivières, où il s'engraisse de petits poissons. Il a les ailes & le dessus du corps entièrement bleus. Les plumes du col sont fort longues & de la même couleur, aussi bien que la touffe qui lui couvre la tête. Celles de la poitrine sont d'un jaune foncé, avec un mélange de bleu & de rouge. Son bec & ses jambes, qui sont d'un rouge luisant, ont une longueur extraordinaire, & de la grosseur à proportion.

L'Auteur vit encore un oiseau qui ravage les grains, & dont la poitrine, le ventre & le col sont d'un jaune rougeâtre. Sa tête est entièrement noire, à l'exception d'une belle tache jaune qu'il a sur le front. Le dessus du corps & les ailes sont noirs. La queue est un mélange de noir, de jaune & de rouge. Un autre, de la moitié plus gros que le précédent, a toutes les par-

(1) Comme les Figures ont été tirées d'après celles de Bosman, & qu'on en a conservé jusqu'aux moindres traits, le Lecteur les distinguera aisément sur chaque description.

(2) Bosman, p. 265. & suiv.

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Étrange oiseau,  
nommé l'Étoile.

ties inférieures d'un rouge admirable, le dos, les ailes & la queue d'un noir parfait, & la tête d'un jaune brillant.

Enfin l'on trouve ici l'oiseau qu'on a nommé l'Étoile. Plusieurs Écrivains le représentent comme un animal merveilleux, qui porte des étoiles sur ses ailes. Ils lui donnent une voix aussi forte que celle du taureau. Si les Nègres l'entendent crier du côté gauche dans leurs voyages, ils retournent aussitôt sur leurs pas. Cet animal est deux fois plus gros que le moineau. Mais Bosman ne découvrit aucune figure d'étoiles sur son plumage; à moins, dit-il, qu'on ne veuille donner ce nom à quelques taches de diverses couleurs; & dans cette supposition les bois du Pays sont remplis d'oiseaux qui doivent être nommés de même. Sa voix, ajoute le même Auteur, est fort perçante; mais la comparer au mugissement du taureau, c'est prétendre qu'une cloche de cent livres rend le même son qu'une cloche de mille (3).

## §. V I.

*Reptiles & Insectes.*

Les reptiles de la Côte d'Or, dont on trouve le nom dans les Voyageurs, sont les serpens, les crapauds, les grenouilles, les crabbes de terre, les scorpions, les sauterelles, les chenilles, les mosquitoes, les escargots, les cerf-volans, les araignées, les abeilles & les fourmies.

Prodigieux nombre d'insectes.

Bosman reconnoît qu'il est impossible de décrire toutes les différentes espèces d'abeilles, de chenilles, de crillons, de sauterelles, de vers, de fourmies & d'escargots, qui se forment & qui se renouvellent sans cesse dans le Pays. Le nombre, dit-il, en est véritablement infini, & le célèbre Leuwenhoeck auroit trouvé ici plus d'exercice que dans toute autre partie de l'univers. Il se fit un amusement de recueillir une centaine d'espèces, des plus rares, qu'il envoya dans une boîte à son correspondant de Hollande (4).

Serpens. Leur grandeur commune.

Artus dit que les serpens ont ici communément vingt pieds de longueur, & cinq ou six de largeur, mais qu'il s'en trouve de beaucoup plus grands. Il en vit un, qui sans avoir plus de trois pieds de longueur, étoit assez gros pour faire la charge de six hommes. La plupart ont la gueule si large, qu'ils sont capables d'avaler des poules & des oies. Ils sont amphibies. Lorsqu'ils ont dévoré leur proie, ils s'endorment, & deviennent très-faciles à tuer. Les Nègres en mangent la chair, & la préfèrent à la meilleure volaille. Le même Auteur rapporte, mais sur le témoignage d'autrui, qu'on voit ici des serpens ailés, ou des dragons, qui ont la queue fort longue & les dents assez tranchantes pour dévorer les bestiaux. Leur couleur, dit-il, est un mélange de bleu & de verd. Ils passent, dans l'esprit des Nègres, pour autant de Fétiches. La haine de ces monstres est si déclarée contre les éléphants, qu'ils leur font une guerre continuelle. Ils ont communément dix aunes de long; mais dans d'autres Pays, ajoute Artus, il s'en est trouvé de cent verges (5), qui étoient capables de voler assez haut pour prendre des oiseaux dans l'air.

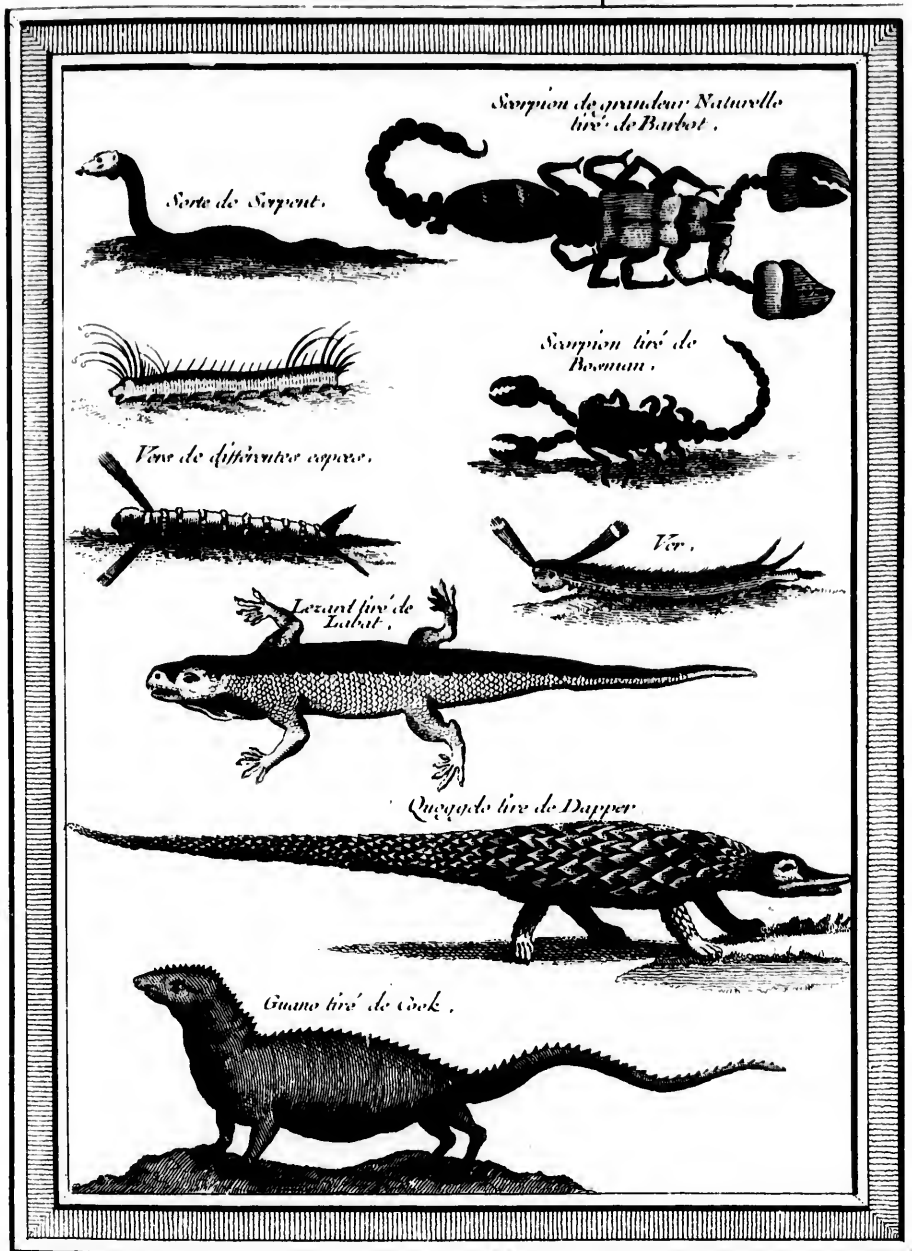
Serpens ailés. Leur grandeur paroît fabuleuse.

(3) Toutes les figures de ces différents oiseaux sont ici copiées d'après Bosman.

(5) Artus, *ubi sup.* p. 79. On sentira bien ici qu'Artus étoit trop crédule.

(4) Bosman, p. 75.

Diverses fortes de Serpens.



Il faut  
& qu'il

Bou  
de la  
pieds  
dans l  
leurs c  
plûpar  
long &  
jaune.  
pens,  
quille

Ces  
gres,  
ferva  
d'Axir  
plir de  
quator  
deux  
plus v  
broche  
tre pe  
me,  
agréal  
fort la  
ne (7  
nez. l  
aux N  
champ  
suite d  
ment

Ve  
deux  
même  
avait

Qu  
un fe  
étroit  
il s'en  
fes d  
batai

(6  
dia de  
ployer  
fes m  
Fort.

(7)

Il faut répéter, pour l'honneur d'Artus, qu'il parle ici d'après les Nègres, & qu'il n'y a par conséquent qu'un excès de crédulité à lui reprocher.

Bosman s'étend, comme lui, sur le nombre & la grandeur des serpens de la Côte d'Or. Le plus monstrueux qu'il ait vu, n'avoit pas moins de vingt pieds de longueur; mais il ajoute qu'il s'en trouve de beaucoup plus grands dans l'intérieur des terres. Les Hollandois, dit-il, ont souvent trouvé dans leurs entrailles, non-seulement des animaux, mais des hommes entiers. La plupart sont vénimeux; sur-tout une espèce qui n'a pas plus d'une verge de long & de deux paumes d'épaisseur. Elle est mouchetée de blanc, de noir & de jaune. L'Auteur faillit un jour, près d'Axim, d'être mordu par un de ces serpens, qui s'étoit approché de lui sans être apperçu, tandis qu'il étoit allis tranquillement sur un rocher.

Ces monstres infectent non-seulement les bois, mais les cabanes des Nègres, & jusqu'aux Forts des Européens, où l'Auteur en tua plus d'un. Il conserva la peau d'un serpent mort, qui avoit deux têtes. Au Fort Hollandois d'Axim, on en voyoit plusieurs qu'on avoit pris soin de faire sécher, & de remplir de paille, pour leur rendre leur grandeur naturelle. La plus grande avoit quatorze pieds de longueur. A deux pieds de la queue, on remarquoit encore (6) deux pattes, sur lesquelles on prétend que ces animaux se lèvent, & courent plus vite qu'autrement. Sa tête, qui ressembloit par la forme à celle d'un brochet, étoit armée de deux terribles rangées de dents. Il y avoit une autre peau, d'un serpent long de cinq pieds & de la grosseur du bras d'un homme, raïé de noir, de brun, de jaune & de blanc avec un mélange fort agréable. La plus curieuse partie de son corps étoit la tête, qui paroïssoit fort large & fort plate. Il n'a pour arme offensive qu'une fort petite corne (7), ou plutôt une dent, qui lui sort de la machoire d'en haut par le nez. Elle est blanche, dure, & pointue comme une aleine. Il arrive souvent aux Nègres de marcher sur cet animal, lorsqu'ils vont nuds pieds dans les champs; car se remplissant le ventre avec beaucoup d'avidité, il tombe ensuite dans un si profond sommeil qu'il ne faut pas peu de bruit & de mouvement pour l'éveiller. Il est aisé alors de le prendre ou de le tuer (8).

Vers l'année 1689 les Nègres d'Axim tuèrent un serpent long de vingt-deux pieds, dans le ventre duquel on trouva un daim (9) entier. Vers le même tems, on trouva dans un autre, à Boutri, les restes d'un Nègre qu'il avoit dévoré (10).

Quelques domestiques Nègres de Bosman apperçurent, près de Mauri, un serpent de dix-sept pieds de long, & d'une grosseur proportionnée. Il étoit au bord d'un trou rempli d'eau, entre deux Porcs-épis, avec lesquels il s'engagea dans un combat fort animé. Il vomissoit son venin, tandis que ses deux adversaires lui lançoient leurs dards. Mais les Nègres terminèrent la bataille en tuant les trois champions à coup de fusil. Ils les apportèrent à

(6) Ce serpent avoit été pris dans le jardin de Mina, par un Esclave, qui, sans employer d'arme ni de bâton, l'avoit saisi avec les mains & l'avoit apporté vivant dans le Fort. Bosman, p. 274.

(7) C'est apparemment le *Cerastes* ou le

serpent cornu, dont Pline fait mention.

(8) Bosman, p. 273.

(9) Smith, p. 154. dit qu'ils avalent aussi des moutons.

(10) Le même, p. 311.

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
On trouve des  
hommes dans le  
ventre des ser-  
pens.

Serpens qui  
marchent sur  
deux pattes.

Cerastes ou ser-  
pent cornu.

Combat d'un  
serpent contre  
deux porcs-épis.

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Aventure d'un  
Maffon Nègre.

Mauri, où raffemblant leurs camarades, ils en firent ensemble un festin délicieux.

En réparant les murs du Fort Hollandois de Mauri, les Ouvriers découvrirent un grand serpent, sous un monceau de pierres, & résolurent aussitôt de le prendre. Après avoir remué une partie des pierres, un maffon Nègre voiant passer la queue du serpent, s'en faitit; mais n'ayant pas la force de la tirer, il prit le parti de la couper avec son couteau, & se flattant d'avoir mis le monstre hors d'état de lui nuire, il continua d'écartier le reste des pierres. Aussi-tôt que le serpent se vit à découvert, il s'élança sur le maffon, & lui couvrit le visage d'un venin si dangereux, qu'il le rendit aveugle sur le champ. Cependant ses yeux se rouvrirent, & la vue lui revint, après avoir été quelques jours dans cette situation. L'Auteur observa souvent parmi les Nègres, que la morsure d'un serpent les fait d'abord enfler, & leur cause de vives douleurs, mais qu'ils reviennent ensuite à leur premier état; d'où il conclut que le poison a différens degrés de force, & que s'il est quelquefois mortel, il n'est capable ordinairement que de blesser (11). Dans le Royaume de Juida, la plupart des serpens ne causent aucun mal. Smith confirme cette opinion. A Juida, dit-il, il se trouve de gros serpens qui n'ont aucun venin, & que les Habitans honorent d'un culte. Mais il ajoute qu'on y trouve aussi des serpens à sonnettes.

Serpens sans  
venin.

Crapauds d'une  
prodigieuse gros-  
seur.

Les crapauds & les grenouilles sont non-seulement aussi communs, mais de la même forme ici qu'en Europe. Cependant il s'y trouve moins de crapauds que de grenouilles; & dans quelques Cantons ils sont d'une grosseur prodigieuse. Dans le Village d'*Adja*, entre Mauri & Cormantin, Bosman en vit un de la largeur d'un plat de table. Il le prit d'abord pour une tortue de terre; mais il fut bien-tôt détrompé en le voiant marcher. Le Facteur Anglois l'assura qu'on en voyoit beaucoup de cette taille aux environs du même lieu. Ils sont mortels ennemis des serpens, & l'Auteur fut quelquefois témoin de leurs combats. Barbot raconte que dans certaines années, vers la fin du mois de Mai, on voit paroître au Cap-Corse un nombre incroiable de ces hideux animaux, qui disparoissent peu de tems après (12).

Crabbes de terre.

On voit ici des crabbes de terre, qui sont un fort bon aliment, & qui ressemblent à celles des Isles sous-le-vent. Leur retraite est dans des trous qu'elles se creusent (13).

Scorpions.  
Leur forme.

Les scorpions sont en grand nombre sur cette Côte; les uns fort petits; d'autres de la grosseur d'une écrevisse. Mais la différence de la taille n'en met pas dans le venin de leur picqueure, qui (14) est presque toujours mortel. Bosman nous a donné la figure (15) d'un grand scorpion, tirée, dit-il, d'après nature, avec une parfaite exactitude. Mais il assure qu'il en a vu de la grandeur d'une écrevisse de mer, avec des pattes & des pieds de la même forme, & le corps tout couvert d'un poil fort long. Personne n'ignore combien cet animal est redoutable pour l'espece humaine. Il a communément, vers l'extrémité de sa queue, une petite bourse d'un demi-doigt de largeur, remplie d'une liqueur noirâtre qu'il lance indifféremment sur tout ce qui le

Leur venin.

(11) Le même, p. 154. Voyez l'article des Voyages sur la Côte de Fida, ou Juida.

(12) Barbot, p. 172.

(13) Artus, *ubi sup.* p. 82.

(14) Voyages de Smith, p. 155.

(15) Voyez la Figure.



bleffé, & dont l'effet est immédiatement funeste. Celui dont Bosman donne la figure, avoit cette vessie terrible; mais elle n'étoit pas plus grosse qu'un pois blanc. Barbot, qui a copié la description de Bosman, assure que ce poison est toujours mortel, si le remede n'est pas apporté sur le champ. L'antidote le plus certain est d'écraser le scorpion sur la blessure; & le premier soin du malheureux qui se sent picqué, doit être d'arrêter son ennemi, pour le faire servir à sa guérison. Un des gens de Barbot fut guéri par cette méthode dans l'Isle du Prince, où il avoit été blessé au talon pendant qu'il étoit à couper du bois. Le même Auteur & Bosman (16) nous apprennent deux autres remedes, dont ils ne vantent pas moins la vertu. L'un est de frotter la partie blessée avec le *Penis* d'un enfant. La douleur cesse aussitôt, & le venin se dissipe. L'autre, est d'oindre la même partie avec une sorte de liqueur, ou d'humidité, qui sort du bec d'une poule.

Toutes les parties de la Guinée sont remplies de grandes & noires araignées, dont la vue a quelque chose d'effrayant. Bosman, se mettant un jour au lit, fut véritablement allarmé d'apercevoir près de lui un de ces animaux, qui avoit le corps d'une longueur extraordinaire, la tête pointue par derrière & fort large sur le devant, dix jambes couvertes de poil & de la grosseur du petit doigt. Il n'ajoute pas de quelles armes il se servit pour tuer le monstre. Les Habitans sont persuadés que le premier homme fut l'ouvrage d'une de ces araignées, qu'ils appellent *Anaufé*. Il n'y a point de raisonnement qui puisse leur faire perdre cette idée. Bosman la regarde comme le plus notable excès de leur ignorance & de leur (17) stupidité. Ici Barbot & Smith semblent avoir copié jusqu'aux expressions de ce Voyageur. Ils ajoutent qu'au Cap-Corse, dans les mois pluvieux de Juin & de Juillet, on voit une sorte d'insecte, de l'espece des araignées, qui est de la grosseur d'un escargot, & qui ressemble à la crabbe. On lui distingue, au milieu du ventre, une ouverture d'où sortent ses toiles. Smith prenant ici la qualité de témoin oculaire, rapporte que se trouvant au Fort Anglois de la Gambia, il vit un de ces animaux qui étoit de la grosseur d'une crabbe de terre. Il remarqua facilement que c'étoit une femelle. Sous le ventre, il lui pendoit une bourse blanche, de quatre doigts de circonférence, qui paroissoit remplie d'œufs. Elle avoit le dos & les jambes couverts d'un beau poil couleur de souris, aussi brillant que le plus beau velours. On prétend que cette monstrueuse araignée est fort vénimeuse (18).

Le même Auteur parle d'un insecte, qu'il nomme *Cockroach*, d'un brun foncé, & de la forme d'un escargot. Les plus grands ont deux pouces de longueur. Ils sont ennemis mortels des punaises; & Smith en fut convaincu par l'expérience: ses vaisseaux, dit-il, qui étoient remplis de *Cockroachs*, n'avoient point une punaise (19).

Les *Millepedes*, que les Portugais appellent *Centipes*, sont ici dans une abondance prodigieuse; & quoique leur picqueure ne soit pas si dangereuse que celle des scorpions, elle cause pendant quelques heures des douleurs

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.

Remedes pour  
la picqueure du  
scorpion.

Araignée monstrueuse.

Autre araignée.

Cockroach, ennemi des punaises.

Millepedes.

(16) Bosman, p. 274. & Barbot, p. 221.  
On ne comprend point comment deux Voyageurs si sensés ont pu donner les deux remedes suivans pour certains, sans les avoir éprouvés.

(17) Bosman, p. 322.

(18) Barbot, p. 171. & 222.

(19) Smith, p. 157.

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Leur description.

fort aigues, qui cessent ensuite sans qu'il en reste aucune trace. Bosman dit que dans les Forts Hollandois il n'y a point de lieu qui soit exempt de cette vermine. La longueur des plus grands est de trois ou quatre doigts : ils sont rouges, plats, canelés comme la plupart des autres vers. Ils ont deux petites cornes, ou plutôt deux pattes qui leur servent à s'attacher. Leurs pieds sont rangés des deux côtés du corps, au nombre (20) de trente ou quarante. Smith assure qu'ils en ont vingt de chaque côté; ce qui les a fait nommer par les Anglois *Forty-legs* (21).

Mosquitoes.

Les Mosquitoes, ou les consins, sont un autre fléau de cette Côte, sur-tout pendant la nuit, près des bois & dans les lieux marécageux. Leur aiguillon est si pointu, que pénétrant aussitôt la chair, il y cause une enflure fort douloureuse (22).

Mouches lumineuses.

Les Hollandois trouverent ici, dit Artus, un insecte si brillant dans les ténèbres, qu'ils le prirent d'abord pour un vers luisant. Il ressembloit à la cantharide, ou à la mouche d'Espagne, excepté (23) par sa couleur, qui étoit noire comme le jais. Barbot observe qu'outre ces mouches noires, qui sont fort grosses, dit-il, & qui rendent pendant la nuit une sorte de lumière, on voit sur la Côte quantité de vers luisans (24). Atkins rapporte que la *Mouche de feu*, qui est fort commune dans les latitudes méridionales, vole ici pendant la nuit, & répand dans l'air autant de clarté que les vers luisans sur terre (25).

Sauterelles.

Ici, comme sur la Côte Occidentale, on voit arriver de l'intérieur du Pays des légions, ou plutôt des nuées de sauterelles, qui font des ravages incroyables, jusqu'à causer quelquefois la famine.

Sigarras.

Les *Sigarras* sont une sorte de mouches, à large tête, & sans bec, qui s'arrêtent ordinairement sur les arbres, & qui ont nuit & jour un chant fort aigu. L'Auteur, qui ne leur donne pas de bec ni de gueule, semble avoir oublié de nous apprendre d'où sort ce son. Mais il ajoute qu'elles se nourrissent de rosée, & qu'elles ont, pour la sucer, une langue, longue & pointue, qui est placée dans leur estomac (26).

Abilles & fourmies.

Artus parle avec admiration de la multitude d'abeilles & de fourmies qu'on rencontre ici de toutes parts. On connoît assez, dit Bosman, l'excellence du miel de Guinée. Il n'est pas moins célèbre par son extrême abondance, aux environs de Rio de Gabon, du Cap-Lopez, & plus haut dans le Golfe de Guinée. Mais il n'est pas si commun sur la Côte d'Or (27).

Nids de fourmies.

Les fourmies font leurs nids, ou leurs loges, au milieu des champs & sur les collines. Ces habitations, qu'elles composent avec un art admirable, sont quelquefois de la hauteur d'un homme. Elles se bâtissent aussi de grands nids sur des arbres fort élevés; & souvent elles viennent de ces lieux, dans les Forts Hollandois, en si grand nombre qu'elles mettent les Facteurs dans la nécessité de quitter leurs lits. Leur voracité est surprenante. Il n'y a point d'animal qui puisse s'en défendre. Elles ont souvent dévoré des moutons &

(20) Le même, p. 156.

(21) Bosman, p. 275.

(22) Smith, p. 155. Voyez la Figure, dont l'Auteur vante l'exactitude.

(23) Artus, dans la Collection de Bry,

Part. VI. p. 82.

(24) Barbot, *ubi sup.*

(25) Atkins, p. 189.

(26) Barbot, *ubi sup.*

(27) Artus, *ubi sup.*

des chevres. Bosman rapporte (28) que dans l'espace d'une nuit elles lui ont quelquefois mangé un mouton , avec tant de propreté , que le plus habile Anatomiste n'en auroit pas fait un si beau squelette. Un pouter n'est pour elles que l'amusement d'une heure ou deux. Le rat même , quelque léger qu'il soit à la course , ne peut échapper à ces cruels ennemis. Qu'une seule fourmie l'attaque ; il est perdu. Tandis qu'il s'efforce de la secouer , il se trouve saisi par quantité d'autres , jusqu'à ce qu'il soit accablé par le nombre. Elles le traînent alors dans quelque lieu de sûreté. Si leurs forces ne suffisent pas pour cette opération , elles font venir un renfort , elles se saisissent de leur proie , & la (29) conduisent en bon ordre.

Ces fourmies sont de plusieurs sortes ; grandes , petites , blanches , noires & rouges. L'aiguillon des dernières cause une inflammation très-violente , & plus douloureuse que celle des millepedes. Les blanches sont aussi transparentes que le verre , & mordent avec tant de force , que dans l'espace d'une nuit elles s'ouvrent le passage dans un coffre de bois fort épais , en y faisant autant de trous que s'il avoit été percé d'une décharge de petit plomb. Mais que ces fourmies aient un Roi de la grandeur d'une écrevissè , comme Focquenbrog n'a pas fait difficulté de l'écrire , c'est ce que Bosman ignore (30).

Barbot observe , comme eux , que le nombre des fourmies est surprenant , sur-tout aux environs d'Acra , où les terres sont plates & unies. Elles y font des nids de dix ou douze pieds de haut. La forme (31) en est pyramidale ; & la composition si ferme & si solide , qu'il n'est pas aisé de les détruire. On est étonné , en les démolissant , de la variété de loges & de divisions qu'on y découvre. Les unes sont remplies de provisions ; quelques-unes d'excremens , & d'autres servent uniquement d'habitations.

Smith , d'accord avec Bosman , distingue des fourmies rouges , blanches & noires. La première sorte ressemble exactement à celles de l'Europe. Les deux autres sont beaucoup plus grosses & n'ont pas moins d'un pouce de long. Elles bâtissent quelquefois dans le creux des arbres , & quelquefois sur terre , en élevant , dit l'Auteur (31) , de petits monts de la hauteur de sept ou huit pieds , mais si pleins de trous qu'on les prendroit pour des gauffres de miel. La circonférence de ces édifices est petite , à proportion de leur hauteur. Le sommet est si pointu , que le moindre vent paroît capable de l'abattre. Un jour l'Auteur entreprit d'en briser un avec sa canne ; mais l'unique effet de plusieurs coups fut d'attirer des milliers de fourmies à leurs portes. Il prit aussi-tôt le parti de la fuite , se souvenant que ces insectes avoient souvent attaqué des poules , & quelquefois des moutons , avec tant de succès que dans l'espace d'une nuit , elles n'y avoient laissé que les os. Il ajoute , sur sa propre expérience , que la morsure d'une fourmie noire cause des douleurs inexprimables , quoiqu'elle n'ait pas d'autre effet dangereux.

Le même Auteur parle , avec plus de ménagement que Focquenbrog , de certains Chefs qui paroissent gouverner les fourmies. On distingue aisément , dit-il , à la tête de leurs bataillons , trente ou quarante guides qui surpassent

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Inaugurée par  
de leur voracité.

Nids des four-  
mies.

Fraveur de  
Smith à la vue  
d'une troupe de  
fourmies.

Elles ont des  
Chefs. Temps de  
leurs excursions.

(28) Bosman , *ubi sup.*

(29) L'Auteur ne dit pas qu'il ait été témoin de ce spectacle.

(30) Bosman , p. 276.

(31) Voyez la Figure.

(32) Voyage de Smith , p. 151. & suiv.

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.

les autres en grosseur, & qui dirigent leur marche. Leurs exécutions se font ordinairement la nuit. Elles visitent souvent les Européens dans leurs lits, & les forcent de se mettre à couvert dans quelque autre lieu. S'ils oublient derrière eux quelques provisions de bouche, ou d'autres effets comestibles, ils doivent être sûrs que tout sera dévoré avant le jour. L'armée des fourmies se retire ensuite avec beaucoup d'ordre, & toujours chargée de quelque butin qu'elle a la précaution d'emporter.

Visite qu'elles font au Cap-Corse.

Pendant le séjour que l'Auteur fit au Cap-Corse, un grand corps de cette milice vint rendre sa visite au Château. Il étoit presque jour lorsque l'avant-garde entra dans la Chapelle, où quelques domestiques Nègres étoient endormis sur le plancher. Ils furent réveillés par l'arrivée de leurs frères; & l'Auteur, s'étant levé au bruit, eut peine à revenir de son étonnement. L'arrière-garde étoit encore à la distance d'un quart de mille. Après avoir tenu conseil sur cet incident, on prit le parti de mettre une longue trainée de poudre sur le sentier que les fourmies avoient tracé & dans tous les endroits où elles commençoient à se disperser. On en fit sauter ainsi plusieurs millions, qui étoient déjà dans la Chapelle. L'arrière-garde ayant reconnu le danger, tourna tout d'un coup & regagna directement ses habitations.

Comment elles furent dévotées.

Si les fourmies n'ont point un langage, comme les Nègres & plusieurs Européens se le sont imaginé; on ne peut douter, ajoute l'Auteur, qu'elles n'aient quelque manière de se communiquer leurs intentions. Il s'en convainquit par l'expérience suivante. Ayant découvert, à quelque distance des nids, quatre fourmies qui paroissoient être à la chasse, il tua un Cockroach, & le jeta sur leur chemin. Elles passèrent quelques momens à reconnoître si c'étoit une proie qui leur convint. Ensuite une d'entr'elles se détacha pour porter l'avis à leur habitation, tandis que les autres demeurèrent à faire la garde autour du corps mort. Bien-tôt l'Auteur fut surpris d'en voir paroître un grand nombre, qui vinrent droit au corps & qui ne tardèrent point à l'entraîner. Dans d'autres occasions, où il prit plaisir à renouveler la même expérience, il observa que si le premier détachement ne suffisoit pas pour la pesanteur du fardeau, les fourmies renvoioient un second messager, qui revenoit avec un renfort (33).

Preuve qu'elles s'entendent entre elles.

## §. VII.

### *Poisson de mer & de rivières.*

Nécessité du poisson sur la Côte d'Or.

LA disette ou la mauvaise qualité des viandes & des autres provisions, rend ici les secours de la mer fort utiles à la conservation de la santé & de la vie. Il seroit impossible de subsister long-tems sans cette ressource; car non-seulement les Nègres, mais la plupart même des Européens ne vivent que de poisson, de pain & d'huile de palmier. Ceux qui aiment le poisson peuvent ici s'en rassasier pour cinq ou six sols; & s'ils ne s'attachent point à choisir le plus rare & le plus beau, ils peuvent se satisfaire aisément pour la moitié de ce prix. Si la pêche n'est pas heureuse comme il arrive souvent

(33) Smith, *ibid.*

dans la saison de l'hiver ou dans le mauvais tems, la vie du Peuple est fort misérable.

Les rivières fournissent particulièrement trois sortes de poissons, que l'Auteur appelle d'eau douce, pour les distinguer non-seulement du poisson de mer, mais encore de celui qui vient de la mer dans les rivières. La première espèce se nomme *Carmon*. Dans toute sa grandeur, elle est longue de trois quarts d'aune, & de l'épaisseur ordinaire du bras. Sa chair est blanche, & seroit délicieuse si elle n'avoit quelque chose de trop gras & de trop huileux. La seconde sorte est le mullet. Il n'est guères différent du Carmon que par la tête (35), qui n'est pas si épaisse. Il est aussi moins grand. Mais il ne lui cède en rien pour la bonté. La troisième se nomme *Batavia*. Les gros poissons de cette espèce sont assez bons, lorsqu'ils ne sentent point la bouë. C'est leur défaut commun. Quelques Européens les ont pris pour des perches; mais Bosman n'y trouve pas la moindre ressemblance (36).

Villault nomme, entre les poissons de mer, la dorade, la bonite, les *Jacos*, qui sont de la grosseur d'un veau, le brochet de mer, la morue, le thon & la raye. Les petits poissons, sur-tout les sardines, y sont dans une extrême abondance. On y voit une sorte de poisson volant, qui est d'un fort bon goût, & blanc comme la neige. D'autres Auteurs en nomment un beaucoup plus grand nombre. Artus prétend que le meilleur poisson qu'on trouve dans cette mer est la dorade. Elle a le goût du saumon. Les Anglois lui donnent le nom de *Dauphin* (37) & les Hollandois, celui de poisson d'or. On le regarde comme le plus léger de tous les animaux qui nagent. Il s'en trouve toujours une quantité à la suite des Vaisseaux. Les dorades se laissent prendre aisément lorsqu'elles sont pressées de la faim. Elles sont ordinairement longues de quatre ou cinq pieds; & depuis la tête jusqu'à l'extrémité de la queue, elles ont une nageoire, qui sert à la vivacité de leur mouvement. Leur peau est douce & unie, sans la moindre écaille. Si l'on s'en rapporte à l'observation des matelots Hollandois, lorsque la faim les presse & qu'elles ne trouvent pas de poissons volans pour pâture, elles se mangent les unes les autres. Dans les tems calmes on les voit en troupes sur les basses; & suivant les saisons, elles fréquentent différens lieux. On assure que leur foye, séché & pulvérisé, guérit de la dysenterie, s'il est pris dans du vin.

La bonite est un fort bon poisson (38), mais inférieur à la dorade. On la prend dans les lieux où la mer est le plus agitée. Elle est courte & épaisse, avec la tête pointue, & quelques picquans qu'on ne trouve point à la dorade. Ces deux poissons sont également la guerre aux poissons volans, & se plaisent à nager autour des Vaisseaux. On les prend à l'hameçon, avec une amorce de quelque vieux morceau de linge, qu'ils avalent avidement. La peau des bonites est unie & couleur de cendre. Celles qui se prennent dans le mauvais tems passent pour les meilleures. Elles n'approchent guères du rivage; mais on en trouve un très-grand nombre en mer, sur-tout près de la Ligne.

L'albicore ressemble assez à la bonite, excepté qu'il (39) a la peau blan-

(35) Barbot en a donné la Figure, p. 224.

(36) Bosman, p. 277.

(37) C'est une erreur, car le dauphin est un poisson différent. Voyez les Figures du

Tome IV.

Tome I.

(38) Figure du Tome I.

(39) Figure du Tome I.

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Poisson d'eau  
douce. Trois es-  
pèces remarqua-  
bles dans les Ri-  
vières.

Poissons de mer

Dorade;

Bonite;

Albicore;

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR

Le poisson royal  
ou le Nègre.

che & sans écailles. Ses nâgeoires sont jaunes & forment un beau spectacle dans l'eau. Il est beaucoup plus gros que la bonite, car on en voit de cinq pieds de long & de la grosseur d'un homme. Mais il a la chair sèche & de mauvais goût (40).

Les Anglois du Cap-Corse regardent le *Poisson-royal* comme un des meilleurs & des plus délicats de la Côte. Mais il demande d'être pris dans la saison qui lui convient. Sa pleine longueur est d'environ cinq pieds. Quelquefois on en découvre des troupes nombreuses au long du rivage. Plusieurs Ecrivains le nomment *Sesfer*; d'autres, *Nègre*, parce qu'il a la peau noire. Sa retraite ordinaire est entre les rochers; mais, dans certains tems, il se tient sur les basses, & si près de la terre, que les Nègres le percent à coups de dards dans leurs pêches au flambeau (41). Bosman dit que le *Sesfer*, ou le poisson-royal, est extrêmement gras, & que dans la saison qui lui est propre il a le goût de l'anguille. On le coupe en tranches, qu'on fait sécher comme le saumon.

On trouve assez abondamment, dans cette Mer, un poisson de la grosseur des morues de l'Europe, qui porte ici le nom de morue du Bresil. Il est fort gras & d'un excellent goût.

Brochets de mer  
ou Bekuties.

Les brochets, grands & petits, sont gras & de bon goût dans (42) leur saison. C'est apparemment le même poisson que les François appellent *Bekune*, & qui se prend, dit Barbot, au long du rivage avec de grands filets, dans le cours d'Octobre & de Novembre. Le même Auteur ajoute que la *Bekune* est une sorte de brochet (43).

Carabins.

Les *Carabins*, noirs & blancs, sont si communs, qu'ils font la nourriture ordinaire du Peuple.

Nez-plats.

Entre les poissons de taille moyenne, on nomme d'abord le *Nez-plat*, qui tire ce nom de la forme de son muzeau. Il a le goût de la merluche. Une autre sorte, mais plus petite, est celui que les Hollandois nomment dans leur Langue *Petit-Barbu* (44), parce que sous la machoire il a des poils en forme de barbe.

Maquereaux ou  
Trezabars.

On trouve ici des maquereaux, dans quelques saisons; mais (45) différens des nôtres par la forme. Les François leur ont donné le nom de *Trezabars*. Ils paroissent dans l'eau d'un verd d'émeraude, mêlé d'un blanc d'argent sur le dos.

Raye.

La Raye est un poisson dont l'abondance sur toute cette Côte est égale à sa bonté. Les soles & les barbues sont ici fort rares; mais les soles sont plus grandes que celles de Hollande.

Abois.

Bosman nomme encore entre les petits poissons, les *Abois*, qui ressemblent en quelque chose à la truite de Hollande, mais qui ont la chair beaucoup plus ferme & plus délicate. On les prend par milliers.

Breme.

La breme est ici fort abondante. On en distingue de trois ou quatre sortes, dont les deux plus estimées se nomment vulgairement *Evertxen* & *Roojeud* (46).

(40) Artus, dans la Collection de Bry, Part VI, p. 76. & suiv.

(41) Barbot, p. 222.

(42) Bosman, p. 277.

(43) Barbot, p. 224. Voyez la Figure.

(44) On en verra ci-dessous la description.

(45) Voyez la Figure.

(46) Bosman, p. 278.

Le crapaud de mer est un poisson de taille moyenne, dont le Peuple fait sa nourriture. Ses nageoires sont extrêmement curieuses (47). Il tire son nom de sa tête, qui ressemble à celle du crapaud.

Aux mois de Juin, de Juillet & d'Août, on prend sur les Côtes de Commodo & de Mina une prodigieuse quantité de petits poissons, qui ont le goût de la fardine, mais qui sont remplis d'arrêtes. Il s'en trouve de plus gros, de la même espèce (48).

Les limandes & les plies ne sont pas ici des poissons communs; mais les carlets sont en abondance, quoiqu'ils n'aient ni l'épaisseur ni la bonté de ceux de Hollande, dont ils sont aussi fort différens pour la forme. Barbot croit que la plie de cette Côte est le même poisson que les François de Gorée appellent Demie-lune du Cap-Verd (49).

On voit une autre sorte de poisson plat, qui surpasse tous les autres, & qui se trouve nommé *Pispamiers*, sans qu'on nous apprenne l'origine de ce nom. Bosman l'associe avec un autre de la même espèce, mais plus rond, qui est distingué, dit-il, par le nom obscène de *Couvreur*. Il parle aussi de deux sortes de melettes, l'une grande, l'autre petite, qui sont toutes deux fort grasses dans leur saison, mais dont la première est si cordée qu'on en fait peu de cas. L'autre est fort agréable, soit mariné, comme le thon; soit séché, comme les harangs rouges; & les Hollandois en font de grosses provisions (50).

Il y a ici deux espèces de tortues; l'une, qui vit sur terre; l'autre, amphibie, qui s'accommode des deux élémens. Celle-ci est un animal lourd & paresseux, qu'on trouve souvent endormi sur l'eau. Lorsqu'il se sent incommodé de la chaleur du soleil, il se tourne sur le dos pour se rafraîchir. Au moindre pressentiment de quelque danger, il descend au fond de l'eau; mais il n'y peut demeurer long-tems (51).

Les homars, les crabbes, les langoustes, les chevretes & les moules sont ici fort communs. Barbot dit que les homars sont peu différens, pour la forme, de ceux du Cap-Verd; mais que les huîtres sont beaucoup plus grandes. Au contraire, Villault assure que les plus grandes huîtres, dont l'abondance est extrême sur la Côte d'Or, ne sont pas plus grosses que (52) les petites huîtres de France. Il ajoute qu'elles sont excellentes.

Outre les poissons précédens, qui servent de nourriture commune aux Habitans de la Côte, il y en a différentes sortes, qui paroissent fort remarquables par leur grandeur, leur force & leurs autres qualités.

Le plus monstrueux est le *Grampus*, qui a reçu des Hollandois le nom de *Noord-Kapers*, & des François celui de *Souffleur*, parce qu'en s'élevant sur la surface de la mer il souffle en effet une abondance d'eau par les narines. Les basses du Golfe de Guinée sont couvertes de ces monstres, qui se font voir dans les tems calmes comme autant de maisons flotantes. On n'en trouve pas moins dans plusieurs autres endroits, au Sud de la Ligne. La plupart ont trente-cinq ou quarante pieds de longueur. C'est une espèce de baleine, quoiqu'ils soient moins gros à proportion de leur longueur. Leur vitesse est

HISTOIRE  
NATURELLE

DE LA  
CÔTE D'OR.  
Crapaud de mer.  
Espèce de Sa-  
dius.

Limandes, Plie,  
Carlets.

Pispampliers

Couvreurs.  
Melettes.

Deux espèces de  
tortues.

Homars. Crab-  
bes, Langouf-  
tes, &c.

Le Grampus ou  
le Souffleur.

(47) Voyez la Figure.

(48) Barbot, p. 223. & suiv.

(49) Bosman & Barbot, *ubi sup.*

(50) Artus, p. 76.

(51) Barbot, p. 224.

(52) Villault, p. 271.

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.

surprenante, pour une telle masse (53). Bosman en vit un de quarante pieds aux environs de Rio Gabon, & fut effrayé de l'apercevoir si près du Vaisseau, qu'on l'auroit aisément touché avec un long croc. Il en découvrit de plus grands encore dans d'autres lieux. Les vieux sont ordinairement accompagnés d'un ou de deux jeunes, qui lancent aussi de l'eau en montant sur la surface des flots. Ces jets-d'eau naturels s'élevent plus haut, dit l'Auteur, que ceux des maisons royales de France, & causent autant d'agitation dans la mer que le mouvement d'un Navire à pleines voiles. Il est fort remarquable que si ces souffleurs ou ces grampus s'approchent des Côtes, pendant la saison de la pêche, ils causent tant d'épouvante aux autres poissons, qu'il n'en paroît pas le jour suivant. L'Auteur s'imagine qu'ils les poursuivent, pour en faire leur proie (54).

Le Marfouin.

Le *Marfouin*, dont on a déjà donné la description (55), est en fort grand nombre aussi sur cette Côte. Sa longueur est d'environ cinq pieds. Il a beaucoup de chair, mais trop de graisse. Sa tête est un fort bon mets, lorsqu'après avoir été salée durant quelques jours, elle est cuite à l'eau & bien assaisonnée. Cependant les estomacs foibles la trouvent encore trop grasse & trop pesante. Sa peau est de couleur de poix, comme celle de la baleine. La forme du corps est ronde & potelée, le muzeau assez long, avec deux rangées de dents fort aiguës dans la gueule, qui ont de loin l'apparence d'une scie. Cependant ces animaux ne sont pas voraces. Lorsqu'on les jette sur le tillac, après la pêche, ils poussent une sorte de gémissement jusqu'à ce qu'ils expirent. Leur sang est aussi chaud que celui des animaux terrestres, & coule en abondance; ce qui est contraire à la nature du poisson. Les parties qui leur servent à la génération paroissent distinctement dans le mâle & la femelle. Ils s'accouplent comme l'espèce humaine.

Le Scharic ou  
le Requin.

A la description (56) qu'on a déjà donnée du scharic ou du requin, on se contentera d'ajouter, après Barbot, qu'il a les yeux petits à proportion du corps, qu'il les a ronds & fort enflammés. Les os de sa mâchoire ont un ressort si singulier, qu'il peut ouvrir la gueule suivant la grosseur de sa proie & lui donner une largeur prodigieuse. On observe qu'après avoir manqué l'amorce il y retourne jusqu'à trois fois, quoique déchiré jusqu'au sang par le croc de fer qui sert d'hameçon. Barbot rapporte qu'on trouva dans le ventre d'un requin un couteau & une livre de lard.

Propriétés de  
cet animal.

Ce monstre marin se trouve en abondance entre les tropiques, particulièrement depuis Arguim, au long de la Côte, jusqu'au Royaume d'Angola. Sa peau est d'un brun-foncé dans toutes les parties du corps, excepté sous le ventre, où elle est blanchâtre. Elle n'a point d'écaillés, mais elle est revêtue d'une sorte d'enduit, dur, épais, & grenelé comme le chagrin, divisé par des raies ou des lignes qui se croisent régulièrement. Il n'y a point de créature plus difficile à tuer. Après l'avoir coupé en pièces, toutes les parties se remuent encore. Il a dans la tête une sorte de moëlle, qu'on fait sécher au soleil & qu'on réduit en poudre. Prisée avec du vin blanc, elle est excellente pour la colique. La chair des petits requins, de huit ou dix pieds de

(53) Barbot, p. 225.

(54) Bosman, *ubi sup.* p. 280. & 407.

(55) Voyez l'Histoire Naturelle du troi-

sième Tome.

(56) Voyez l'Histoire Naturelle du Tome

troisième.

long,  
& l'a  
Matel  
est or  
fardin  
recev  
remar  
de ces  
more  
Sucki  
fait p  
qui l  
bois  
mach  
que t  
Succ  
multi  
Golfé  
crém  
en on  
dois  
rissen  
écaill  
aulli  
des l  
qu'il  
ter ce  
qu'à  
Le  
lui t  
larg  
quel  
doig  
gros  
teur  
La  
crit  
mac  
corn  
à cau  
en f  
tem  
(5)  
(5)  
partie  
dour  
méri  
(5)



long, n'est pas un manger désagréable, lorsqu'après l'avoir fait cuire à l'eau & l'avoir beaucoup pressée, on la fait étuver au poivre & au vinaigre. Les Marelots Européens s'en accommodent volontiers dans le besoin. Le requin est ordinairement accompagné d'une espece de poissons de la grosseur de la sardine, mais d'une forme plus ronde, qui marchent devant lui sans en recevoir le moindre mal. On les a nommés pilotes, & plusieurs Ecrivains remarquent qu'en prenant un requin, on lui trouve souvent quelques-uns de ces petits animaux attachés au dos. On y trouve quelquefois aussi la Remore, que les François nomment *Sucet* ou *Arretouef* (57), & les Anglois *Sucking-Fish* & *Lamproie de mer*. La partie supérieure de sa tête est tout-à-fait plate, avec douze petites fentes (58) qui vont d'un bout à l'autre, & qui lui servent comme de dents pour s'attacher, comme les lamproies, au bois ou à la pierre; de sorte que le reste du corps se trouve suspendu. Sa machoire d'enbas est un peu plus longue que celle d'enhaut. On prétend que sa chair est supportable lorsqu'elle est bien assaisonnée. Il se trouve des *Sucets* d'environ trois pieds de longueur. Barbot est porté à croire qu'ils se multiplient par le même accouplement que les requins. Il ajoute que dans le Golfe de Guinée ils s'attachent à suivre les Vaisseaux pour recueillir les excréments humains, & que les Bâtimens (59) qui font la traite des Esclaves en ont toujours un grand nombre à leur suite. Villault dit que les Hollandois les nomment dans leur Langue poisson d'ordure, parce qu'ils se nourrissent des immondices qu'on jette d'un Vaisseau. Leur peau, qui est sans écailles, ressemble à celle de l'anguille. On les écorche, & leur chair tire aussi sur le même goût. Ils s'attachent, suivant le même Auteur, à la quille des Bâtimens, par une membrane large de trois doigts & longue de huit, qu'ils ont à la tête. Toutes les forces d'un homme ne peuvent leur faire quitter cette situation. On en trouve un grand nombre depuis le Cap-Verd jusqu'à l'Isle S. Thomas (60).

Le poisson qu'on nomme l'*Epée* n'est pas rare sur la Côte d'Or. L'os qui lui sert de museau, & dont il tire son nom, est long d'un aune & de la largeur de la main. Il est armé, des deux côtés, de dix-sept, dix-neuf, & quelquefois d'un plus grand nombre de dents pointues de la longueur du doigt. Le corps de ce monstre est long de huit, neuf, ou dix pieds, & d'une grosseur proportionnée. On parle de ses combats contre la baleine; mais l'Auteur déclare (61) qu'il ne peut confirmer cette opinion par son témoignage.

La *Manatée* & le *Machoran* fréquentent aussi la même Côte. On a déjà décrit (62) le premier de ces deux poissons. L'autre, qui doit son nom de machoran aux François, a reçu des Anglois celui de *Horn-Fish* ou *Poisson cornu*, & des Hollandois celui de *Baerd-Manctie* ou *Petit homme barbu* (63), à cause de cinq excrescences assez longues, qui lui tombent sous la machoire en forme de barbe. Il en a une aussi des deux côtés de la gueule, immédiatement au-dessous des yeux. Ses deux nageoires, dont l'une regne au long

(57) *Ibid.*(58) *Ibid.* On y verra aussi la figure d'une partie de tous ces animaux, sur-tout de ceux dont la différence n'est pas assez grande pour mériter une nouvelle Planche.

(59) Barbot, p. 226. &amp; suiv.

(60) Villault, p. 272.

(61) Artus le représente beaucoup plus long.

(62) Bosinan, p. 280. Voyez l'Histoire Naturelle du Tome III.

(63) On en a déjà parlé dans ce même article.

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.  
Poissons nom-  
més Pilotes.  
Leurs propriétés.

L'Epée & sa description.

Le Machoran.

HISTOIRE  
NATURELLE  
DE LA  
CÔTE D'OR.

du dos, & l'autre sous le ventre, sont armées d'une corne dure & pointue ; dont la picqure fait enfler les parties blessées, avec une violente douleur. Cette raison le fait rejeter comme une nourriture dangereuse, aux Isles sous le Vent, où il se trouve en abondance. On y est persuadé aussi que se nourrissant de manzanilles au long du rivage, cette espèce de pomme lui communique ses funestes qualités. Mais sur la Côte d'Afrique, c'est un poisson fort sain & de très-bon goût. Il paroît gémir & soupirer lorsqu'il est pris (64).

La Lune d'A-  
frique.

La lune-d'Afrique, qu'on appelle de ce nom parce qu'elle a quelque ressemblance (65) avec un poisson qui se nomme de même en Amérique, a dix-huit ou vingt pouces de long depuis la tête jusqu'à la queue, douze ou treize pouces de large & deux ou trois d'épaisseur. C'est un poisson plat, qui seroit presque ovale sans sa queue. Il a la peau blanche & comme argentée, la face plate & la gueule petite, mais armée de deux rangées de dents. Une petite élévation, qu'il a sous les yeux, présente assez l'apparence d'un nez & de deux narines. Le front large & ridé ; les yeux ronds, grands & fort rouges. Il n'a que deux nageoires, mais fort grandes, qui commencent à côté des ouies. Sa chair est blanche, ferme, tendre, nourrissante & de bon goût. La lune ne mord point à l'hameçon dans les mers de l'Amérique ; mais elle ne se prend point autrement sur cette Côte (66).

Les Portugais  
la nomment  
Carcovados.

Barbot dit qu'au mois de Décembre on prend ici quantité de lunes, que les Portugais (67) nomment *Carcovados*. Elles sont, dit-il, de couleur blanchâtre, presque plates, mais d'une certaine épaisseur vers le dos. Leur forme, qui est presque ronde, leur a fait donner le nom de lunes. On les prend avec des cannes de sucre pour amorce. Dans le cours du même mois, on prend un poisson qui se nomme *Corango* ou *Carangou*, dont on distingue deux espèces ; l'une, qui a les yeux fort grands, & l'autre petits (68).

Le Poisson Fé-  
riche.

Le Poisson-Fériche (69) a tiré ce nom du respect ou de l'espèce de culte que les Nègres lui rendent. C'est un poisson d'une rare beauté. Sa peau, qui est brune sur le dos, devient plus claire & plus brillante près de l'estomac & du ventre. Il a le museau droit & terminé par une espèce de corne dure & pointue, de trois paumes de longueur. Ses yeux sont grands & vifs. Des deux côtés du corps, immédiatement après les ouies, on découvre quatre ouvertures en longueur, dont on ignore l'usage. Celui dont Barbot a donné la figure, avoit sept pieds de long. Il ne lui fut pas possible d'en goûter, parce que rien ne peut engager les Nègres à le vendre ; mais ils lui permirent de le tirer au crayon (70).

Le Diable.

Pendant le séjour qu'Atkins fit dans la baie du Cap *Tres-Puntas*, il vit régulièrement, vers le soir, un affreux poisson, qui se remuoit pesamment autour du Vaisseau. Ce monstre étoit divisé en huit ou neuf parties différentes, dont chacune avoit l'apparence d'une grande Raie. Les Matelots le nomment Diable. Il s'enfonçoit dans les flots chaque fois qu'on lui jettoit l'amorce (71).

(64) Barbot, p. 224.

(65) Voyez la Figure au Tome III. dans l'Histoire Naturelle.

(66) Des Marchais, Vol. II. p. 19. & suiv.

(67) Ils en nomment d'autres *Corcovados*,

& les Anglois, *Gilt-Fish* ou poisson doré.

(68) Voyez la Figure.

(69) Barbot, p. 224.

(70) Voyez la Figure.

(71) Atkins, p. 189.

ue ;  
eur.  
fles  
e se  
lui  
dif-  
elt

ref-  
, a  
ou  
at ,  
en-  
nts.  
un  
nds  
en-  
nte  
né-

que  
an-  
eur  
les  
ois,  
in-  
ilte  
u ,  
mac  
ure  
Des  
ou-  
é la  
rce  
de

vit  
ent  
ffé-  
s le  
roit



H I

D H

DEPUIS L

P

LA DE  
 DEPUIS RI

C H

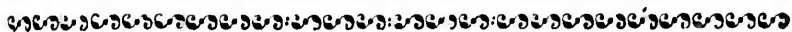


qu'au Cap-C  
 Ainsi dans to  
 forme un gra  
 Kamarones q  
 Esclaves, pu  
 veau Kalaba  
 Commerce d  
 titre quantité

- (1) Barbot
- (2) Barbot

# HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE.  
PREMIERE PARTIE.



LIVRE DIXIÈME,  
CONTENANT

LA DESCRIPTION DES CÔTES,  
DEPUIS RIO DA VOLTA JUSQU'AU CAP LOPE CONSALVO (1).

CHAPITRE PREMIER.  
CÔTE DES ESCLAVES.

*Royaumes de Koto & de Poto.*



LES Navigateurs Européens étendent la Côte des Esclaves depuis *Rio da Volta*, où finit la Côte d'Or, jusqu'à Rio Lagos dans le Royaume de Benin. La Côte suivante prend le nom de Grand-Benin. Celle d'après porte celui de *Donarre*, & s'étend vers le Sud jusqu'au Cap-Formose. De-là elle tourne à l'Est jusqu'à Rio del Rey, d'où elle reprend au Sud jusqu'au Cap-Consalvo, au-delà de l'Equateur, & forme le Golfe de Guinée. Ainsi dans toute son étendue, qui est de trois cens cinquante lieues, elle forme un grand arc. Sa plus grande partie, du moins jusqu'à la Riviere de Kamarones qui est au fond du Golfe, pourroit être comprise dans la Côte des Esclaves, puisqu'elle en fournit un grand nombre, sur-tout au vieux & au nouveau *Kalabar* jusqu'à *Rio del Rey*. Mais du tems d'Artus, l'ivoire étoit le seul Commerce des Rivières de Volta, d'Ardrâ & de Lay. Il y étoit même en si petite quantité, qu'il ne valoit pas la peine & le danger de toucher au rivage (2).

(1) Barbot met Lopez-Consalvez, mais c'est une erreur. Description de la Guinée, p. 319.

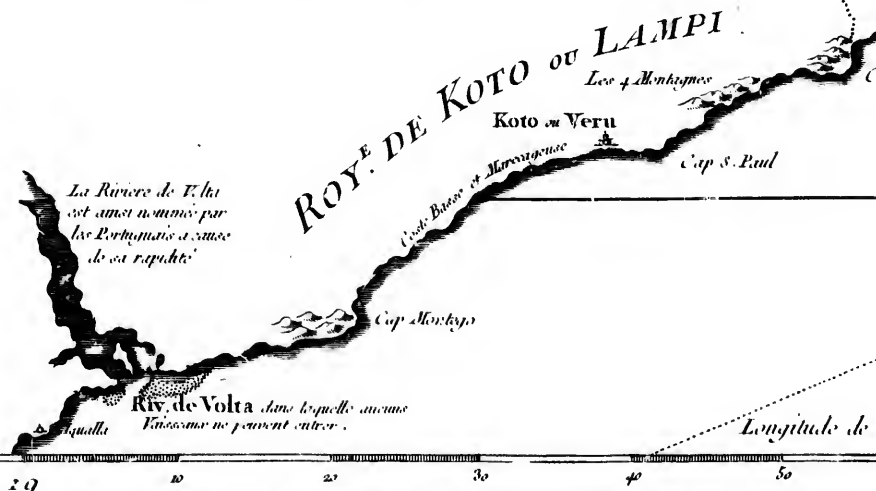
(2) Barbot, p. 319.

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Étendue & forme  
de cette Côte.

7  
60  
40  
30  
20  
10  
6<sup>D</sup>  
50  
20  
10  
50  
20  
10  
50



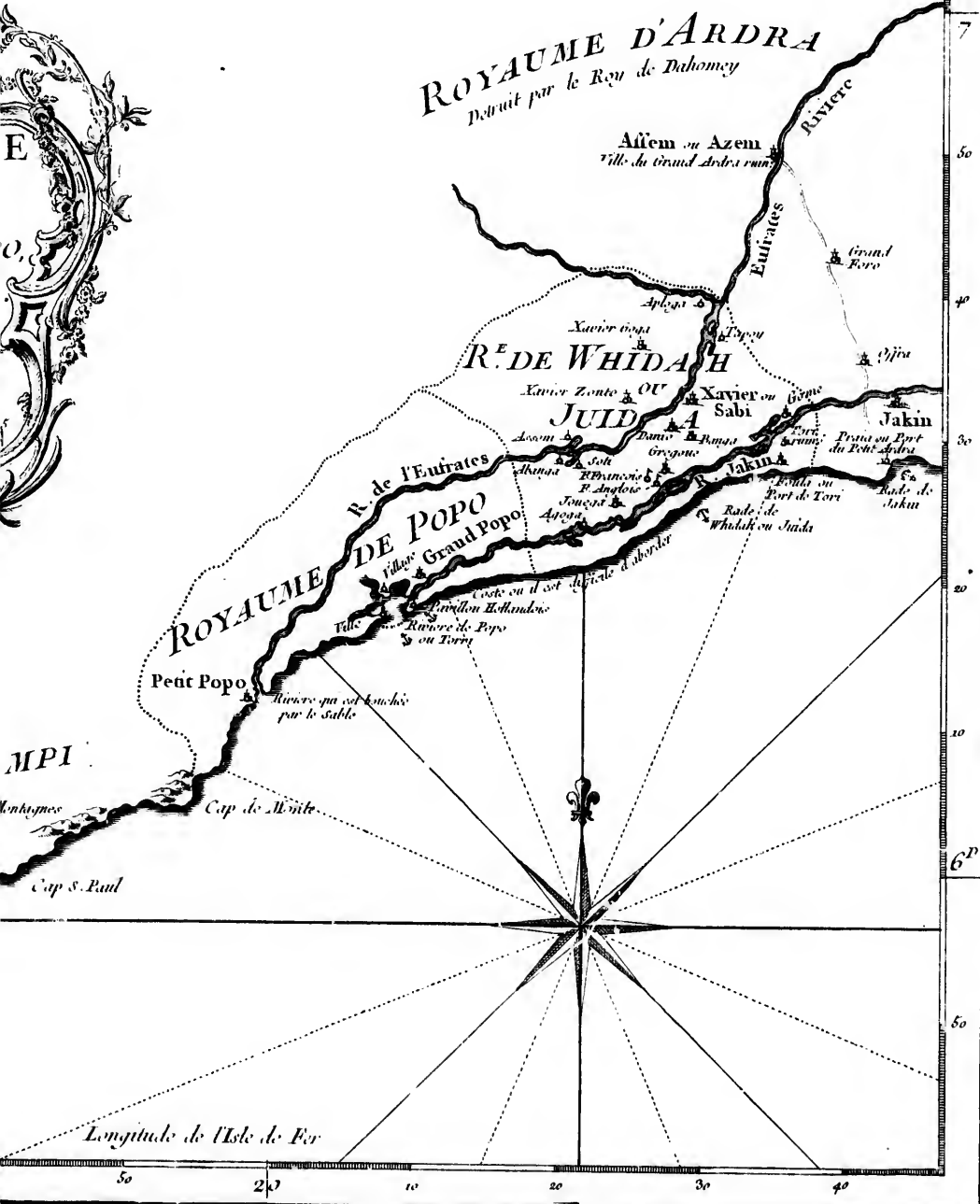
*Les Terres qui sont à l'Orient de la Riviere de Volta sont basses, sablonneuses et steriles et celles qui en sont à l'Occident sont hautes et fertiles*



ROY  
Petit PO



**ROYAUME D'ARDRA**  
*Detruit par le Roy de Dahomey*



CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Etablissmens  
Européens sur  
cette Côte.

L'Europe n'a que trois établissemens sur cette Côte. Le premier, qui se nomme *Quita*, est un comptoir Anglois de la Compagnie Royale d'Afrique, éloigné de quinze lieues à l'Est de *Lay* ou d'*Alampo* sur la Côte d'Or. Le second, se nomme *Fida* ou *Juida*, les Anglois, les François & les Hollandois y ont des Comptoirs, & des Forts. Le troisième établissement, qui s'appelle *Jakin*, est un Comptoir Anglois, trois lieues à l'Est de *Juida*. Mais diverses raisons l'ont fait abandonner, sans qu'on ait pensé depuis à le rétablir (3).

La Côte des Esclaves comprend les Côtes de *Koto*, de *Poto*, de *Juida*, & d'*Ardra*; quatre Royaumes qui se suivent immédiatement.

Distance & position des lieux.

Suivant le récit de Bosman, *Koto* est nommé par la plupart des Nègres *Terre de Lampi*. Il le fait commencer à l'Est de Rio de Volta (4), & Des Marchais suit la même opinion. Barbot marque ses bornes à l'Ouest de cette riviere (5), avec d'autant plus de vraisemblance que le Pays de Lampi est effectivement situé sur les deux bords de la Volta. Mais la partie de ce Pays qui est à l'Ouest porte proprement le nom de *Ladinghur*, comme on le voit dans notre Carte.

Koro s'étend l'espace de seize ou dix-sept lieues depuis cette riviere, jusqu'au Cap de Monte, sur les bords du Royaume de Pôpo. Barbot lui donne seize lieues d'étendue, depuis le lieu où il le fait commencer à l'Ouest de Volta, jusqu'à la Ville de *Koto* ou de *Verhu*; & Bosman compte quatorze milles de Hollande, qui reviennent à dix lieues (6), depuis la riviere de Volta jusqu'à la même Ville, mais sans prétendre que cette Ville soit l'extrémité du Royaume.

Les Hollandois donnent à la Côte d'Or, depuis Lay jusqu'à Rio-Volta, Nord-Est & Nord-Est quart d'Est, environ (7) douze milles de Hollande. Mais Barbot assure qu'elle s'étend Est quart Nord-Est; & quelquefois Est quart Sud-Est, l'espace de dix-sept ou dix-huit lieues. Il eut l'occasion d'acquiescer cette connoissance en faisant voile au long de la même Côte dans un Yach, à sept ou huit brasses du rivage. Il y vit des feux continuels depuis Lay jusqu'à Rio de Volta, parce qu'on étoit alors dans la saison des semences.

Village des Nègres du Cap-Montego.

Depuis la pointe Est de Rio-Volta jusqu'au Cap *Montego* ou *Monte da Raposa*, la Côte s'étend Est-Sud-Est environ quatre lieues. Le Village ou l'Habitation des Nègres est situé ici sur le rivage, une lieue & demie à l'Ouest du mont, & se fait reconnoître par un bois fort grand & fort épais qu'il a vers le Nord-Est. Le sable des sondes est aussi fin que la poussiere.

Côte fort agitée.

Depuis le Cap-Montego, à l'Est, la côte est fort agitée pendant l'espace de dix lieues, jusqu'au Cap *Saint-Paul*, près duquel est le Village de *Quilla*, qu'on reconnoît par un petit bois, & par trois palmistes qui s'y élèvent. Le sable est extrêmement fin dans toutes ces sondes, & les vagues si enflées sur le rivage, qu'elles empêchent les Habitans de se hasarder dans leurs Canots. La côte paroît brisée dans plusieurs endroits, & la terre marécageuse, comme elle ne cesse pas de l'être depuis Rio-Volta jusqu'ici. Les eaux qu'on y voit de toutes parts la feroient prendre pour un lac continu. Au milieu de

(3) Voyez le Discours déjà cité sur l'importance des Forts de la Compagnie d'Afrique, p. 30.

(4) Bosman, p. 329.

(5) Barbot, p. 321.

(6) Des Marchais, qui semble copier ici Bosman, dit treize ou quatorze.

(7) Bosman, *ubi sup.* p. 329.

cette

cette côte  
mais qu'on  
petites Isles.

La Côte  
Monte, s'é  
qui n'offre  
au rivage  
bords est  
sons qui se  
les Habitans  
Village de

La Ville  
sidence du  
nous appre

Le Pays  
d'Or. On r  
neux, sec  
sauvages,  
bestiaux (1  
manque par  
la Côte, e  
traite des  
pour charg  
Pays intéri  
Côte que r  
merce est  
il se passe  
clave (11)  
les civilisé  
avoit de re  
routes ses  
sulte des  
aussi à l'es  
voyage, e  
l'ère infir  
de chercher  
enter à Ko  
les Habitans  
qu'une pr  
ge aussi qu  
& qu'un  
moins un

(8) Ba  
Cap-Mont

(9) Bar

(10) De

(11) Bo

T



cette côte on découvre une petite riviere, qui ne coule pas jusqu'à la mer, mais qu'on distingue aux arbres qu'elle a sur ses deux rives, & à quelques petites Isles qu'elle paroît former.

La Côte de Koto, depuis le Cap Paolo ou Saint Paul, jusqu'au (8) Cap-Monte, s'étend Est-Nord-Est. C'est une terre basse, plate, unie, ouverte, qui n'offre qu'un petit nombre de buissons. Près de ce Cap, on aperçoit, au rivage, une séparation qui a l'apparence d'une riviere. L'un des deux bords est bas & ouvert, l'autre élevé, avec quantité de huttes ou de maisons qui semblent border la rive. Mais il n'en vient jamais aucun Canot, & les Habitans n'entretiennent point de Commerce avec les Européens. Le Village de *Beguo* n'est pas éloigné de ce lieu (9).

La Ville de Koto ou de Verhu, qu'on a déjà nommée, étoit autrefois la résidence du Roi de Koto. Bosman y vit ce Prince en 1698; & Des Marchais nous apprend que c'étoit encore la Ville Royale en 1725.

Le Pays de Koto est d'une nature entièrement opposée à celle de la Côte d'Or. On n'y trouve pas la moindre colline. C'est un terroir plat, sablonneux, sec, stérile, & sans autres arbres que des palmiers & des cocotiers sauvages, qui y croissent en abondance. Il s'y trouve néanmoins assez de bestiaux (10) pour la subsistance des Habitans. Le poisson d'eau douce n'y manque pas non plus; mais l'agitation continuelle des vagues, au long de la Côte, en écarte le poisson de mer. Le Commerce du Pays se réduit à la traite des Esclaves, quoiqu'on n'y en trouve jamais un assez grand nombre pour charger un Vaisseau. L'usage des Habitans est de les voler dans les Pays intérieurs, & de les vendre aux Portugais, qui fréquentent plus cette Côte que tous les autres Marchands de l'Europe. Cependant comme ce Commerce est incertain, & qu'il n'y a point de Comproit Européen dans le Pays, il se passe quelquefois des années entières sans qu'on en puisse tirer un Esclave (11). Bosman trouva ici des Nègres d'un fort bon naturel, & vante les civilités (12) qu'il en reçut. S'étant ouvert à leur Roi sur le dessein qu'il avoit de retourner par terre à Juida, ce Prince lui offrit de le conduire avec toutes ses forces jusqu'à la frontière de ses Etats, pour le garantir de l'insulte des brigands. Mais les Nègres du petit Popo, qui s'étoient engagés aussi à l'escorter au travers de leur Pays, le dissuaderent de ce dangereux voyage, en lui faisant représenter par un Ambassadeur qu'il auroit le tems d'être insulté ou pillé avant qu'ils pussent le joindre. Il perdit ainsi l'occasion d'acquiescer des connoissances utiles & curieuses. Entre celles qu'il put se procurer à Koto, il remarqua que pour la religion, la politique & l'économie, les Habitans diffèrent peu de ceux de la Côte d'Or. Il ne leur trouva de plus, qu'une prodigieuse quantité de Fétiches (13). Des Marchais rend témoignage aussi qu'ils font consister leurs richesses dans la multitude de ces idoles, & qu'un Nègre passe pour être extrêmement pauvre lorsqu'il n'en a pas du moins une douzaine. Leurs maisons, les grands chemins, & les moindres sen-

CÔTE DES  
ESCLAVES.

Côte du Cap  
Paolo ou S. Paul

Ville de Koto  
ou Verhu.

Propriétés du  
Pays de Koto.

Bosman veut  
traverser le Pays  
par terre.

Superstition des  
Habitans.

(8) Barbot étend ce Royaume jusqu'au Cap-Monte. Des Marchais, Vol. II. p. 4.

(9) Barbot, p. 321.

(10) Des Marchais dit la même chose.

(11) Bosman, p. 330. Barbot, *ubi sup.*

(12) Suivant Des Marchais, on peut se louer de leurs manieres, mais sans y prendre trop de confiance.

(13) Bosman, p. 330.

CÔTE DES  
ESCLAVES.

Guerres entre  
Koto & Popo.

Politique des  
Aquambos.

Étendue du  
Royaume de Po-  
po ou Papa.

Effet de l'abon-  
dance du sable  
dans ce Pays.

tiers en font convertis ; sans qu'on puisse juger , dit l'Auteur , en quoi cette profusion de Fétiches contribue à leur fortune & à leur bonheur. Ils ont le même langage que les Nègres d'Acra , avec peu d'altération. Leur Commerce étant si borné , il se trouve peu de personnes riches dans la Nation. Le profit qu'ils tirent par intervalle , de la vente de quelques Esclaves , ne change presque rien à leur pauvreté naturelle. Ils ne sont pas plus forts que riches , sur-tout depuis les guerres qu'ils ont soutenues pendant plusieurs années contre le Royaume de Popo. Ces deux Etats sont divisés si continuellement , qu'étant d'ailleurs de la même force , il n'y a que la ruine de l'un ou de l'autre , qui puisse terminer leurs querelles. Jusqu'à présent , la Nation des Aquambos , qui a quelque intérêt à tenir la balance égale , s'est fait une loi d'arrêter les suites de chaque victoire , en se déclarant aussi-tôt pour le parti vaincu. Cependant lorsqu'Aquambo étoit gouverné par deux maîtres , comme on l'a déjà rapporté , le vieux Monarque embrassa la cause de Popo & le jeune celle de Koto. Ce fut dans cette occasion (14) que l'armée du petit Popo ayant surpris celle de Koto , la mit dans la nécessité d'abandonner son propre Pays. Il étoit encore dans cette espèce d'exil à l'arrivée de Bosman sur cette Côte. Mais Bosman ne douta point que les Aquambos ne fissent bien-tôt leurs efforts pour rétablir l'égalité (15).

Des Marchais rapporte , à peu près dans les mêmes termes , que le Royaume de Koto auroit été entièrement conquis , si la politique , plutôt que l'amitié , n'eut porté les Aquambos à le secourir. Il ajoute que cette dernière Nation étant riche en mines d'or , craint également les Peuples de Koto & de Popo , & qu'elle s'efforce par cette raison de les tenir sans cesse aux mains , en nourrissant leur haine mutuelle (16) ; mais qu'elle prend soin de fournir du secours aux plus foibles , suivant les divers succès de leurs armes.

Le Royaume de *Popo* ou de *Papa* s'étend depuis le Cap-Monte jusqu'au Royaume de Juida. On lui donne dix lieues dans cet espace. Il est divisé en deux parties , le grand & le petit Popo ; celui-ci à l'Ouest du premier. Barbot assure que depuis le Cap-Monte dans le Pays de Koto , jusqu'au petit Popo , la Côte s'étend au Nord-Est l'espace d'environ cinq lieues , & que cette terre est plate , sablonneuse & stérile. Il ajoute que le petit Popo est une fort petite contrée , qui porte le nom de Royaume , & qui est situé entre Koto & le grand Popo sur le bord de la mer. Cependant il confesse qu'on ne connoît pas son étendue dans les terres (17).

Bosman compte dix milles depuis Koto jusqu'au petit Popo. Il représente aussi le terroir , plat & sec , sans aucune apparence d'arbres & de collines , & si sablonneux que les alimens mêmes s'en ressentent. Il en fit l'expérience , lorsqu'ayant reçu quelques provisions de bouche de la part du Roi , il les trouva mêlées de tant de sable , qu'il fut obligé de se faire apporter des vivres de son Vaisseau. Cette abondance de sable rend le Pays stérile , & met les Habitans dans la nécessité de tirer la plus grande partie de leurs provisions (18) du

(14) En 1700.

(15) Bosman , p. 330. & suiv.

(16) Bosman donne le nom d'Abrambours à cette Nation. Mais on a fait remarquer mille fois que tous les Voyageurs écrivent les noms

différemment.

(17) Des Marchais , Vol. II. p. 3. & suiv.

(18) Description de Guinée par Barbot , p. 329. & suiv.

Pays de Juida

La Ville  
l'Ouest du  
Les Habitans  
derrière le  
été chassés p  
aient jamais  
ils ont la ro  
seur du Roi  
pecter par  
le Fidalgo (  
l'insolence  
solicité par  
ces , battit  
qu'il remit  
persuader  
entrer son  
qu'une pro  
ce Prince l  
informés c  
sidérable q  
tre ressour  
de fermer  
rent pas l

A son r  
proposé de  
Pays , son  
gré la sup  
son attaqu  
grande pa  
plus épais  
Son frere  
entreprit  
leur. Il att  
tres perte  
chasser de

Bosman  
pas d'autr  
porte des  
leur , elle

(19) Bos

(20) Suiv

rive Ouest

les Royau

(21) En

(22) M

homme , &

Nation.

Pays de Juida. Ils sont tourmentés aussi par une prodigieuse quantité de rats.

La Ville du *petit Popo* est située sur le rivage de la mer, quatre lieues à l'Ouest du grand Popo (20), près d'une petite rivière ou d'une Anse (19). Les Habitans sont un reste du Royaume d'Acra, dans cette partie qui est derrière le Fort Hollandois. Ils vinrent ici chercher un asile, après avoir été chassés par le Roi d'Aquambo, & les apparences ne promettent pas qu'ils aient jamais la liberté de retourner dans leur Patrie. Sans être fort nombreux, ils ont la réputation d'être extrêmement guerriers. *Aforri*, frere & prédécesseur du Roi (21) étoit un Prince belliqueux, qui s'étoit fait craindre & respecter par sa valeur. La plus belle occasion qu'il eut de se signaler fut contre le Fidalgo (22) d'*Offra* (23), qui ayant secoué le joug du Roi d'Ardra, porta l'insolence jusqu'à massacrer le Facteur Hollandois nommé *Hollwerf*. *Aforri*, sollicité par le Roi d'Acra de marcher contre le rebelle avec toutes ses forces, battit les troupes d'*Offra*, ravagea le Pays, & se saisit du coupable, qu'il remit entre les mains de son maître. Après cette victoire, il se laissa persuader par les mêmes sollicitations, d'attaquer le Pays de Juida. Il y fit entrer son armée; & s'étant campé à la vûe de la Capitale, il n'attendoit qu'une provision de poudre qu'il avoit demandée au Roi d'Ardra, & que ce Prince lui envoioit sous une bonne escorte. Mais les Généraux de Juida, informés de l'approche du convoi, détachèrent secrètement un parti considérable qui défit l'escorte & se saisit de la poudre. *Aforri* n'eut pas d'autre ressource qu'une prompte retraite. Il la fit avec autant d'intelligence que de fermeté; & ses ennemis, assez contents de se voir délivrés du danger, n'eurent pas la hardiesse de le poursuivre.

A son retour, ayant appris que les Peuples de Koto, ses voisins, s'étoient proposé de secourir ceux de Juida s'il eut fait un plus long séjour dans leur Pays, son ressentiment lui fit reprendre les armes. Il marcha contre eux, malgré la supériorité de leurs forces, & leur livra bataille. Mais ils soutinrent son attaque avec tant de vigueur, qu'ils firent mordre la poussière à la plus grande partie de ses gens. Le désespoir de son malheur le précipita dans la plus épaisse mêlée, où il périt lui-même, après avoir vendu sa vie bien cher. Son frere, qui lui succéda sur le trône, quoique moins propre à la guerre, entreprit de le venger avec plus de prudence que d'emportement & de valeur. Il attendit, pour attaquer ses voisins, qu'ils fussent affoiblis par d'autres pertes; & ménageant par degrés ses avantages, il réussit enfin à les chasser de leur Pays (24).

*Bosman*, de qui ce récit est tiré, ajoute que la Nation du petit Popo n'a pas d'autre exercice que le pillage & le Commerce des Esclaves. Elle l'emporte des deux côtés sur celle de Koto, parce qu'avec beaucoup plus de valeur, elle est plus heureuse ordinairement dans ses brigandages. Cependant

(19) *Bosman*, p. 332. & *Barbot*, *ubi sup.*

(20) Suivant notre Carte, elle est sur la rive Ouest de l'Euphrate, Rivière qui traverse les Royaumes d'Ardra & de Juida.

(21) En 1700.

(22) Mot Portugais qui signifie Gentilhomme, & que les Nègres ont pris de cette Nation.

(23) *Offra* est une Ville & un Canton près de *Jakin*.

(24) *Des Marchais* raconte le même événement; mais il fait mal-à-propos *Aforri* Roi de Koto, & change ainsi les noms. Il paroît qu'ayant ici pillé *Bosman*, il n'a fait que le corrompre. Vol. II. p. 6 & suiv.

CÔTÉ DES  
ESCLAVES.  
Ville du Petit-  
Popo & ses Ha-  
bitans.

Valeur du Roi  
*Aforri*, & ses  
guerres.

Il périt glo-  
rieusement dans  
une bataille.

CÔTE DES  
ESCLAVES.

Penchant des  
Nègres de Popo  
au vol.

Vengeance d'un  
Capitaine An-  
glois.

Eten, lue & pro-  
priété du Royau-  
me de Popo.

la cargaison d'un Vaisseau demande un séjour de plusieurs mois sur la Côte. En 1697, l'Auteur ne put s'y procurer trois Esclaves, dans l'espace de trois jours. Mais on ne lui demanda que trois jours de plus pour lui en donner deux cens. Il n'osa se fier à cette promesse. Cependant il apprit en arrivant à Juida que les Nègres du petit Popo avoient ramené de leurs incursions plus de deux cens Esclaves, & que faute d'autres Marchands, ils avoient été obligés de les vendre aux Portugais. Cette Nation, ajoute l'Auteur, surpasse toutes les autres pour le vol & la fraude. Elle vous dira qu'elle a des Esclaves en grand nombre, dans la seule vûe de vous attirer au rivage, & de vous y retenir pendant plusieurs mois, par divers prétextes. Les Portugais y sont plus souvent trompés que toute autre Nation : mais ils ne se rebutent pas d'y porter leur Commerce, parce qu'ils trouvent peu d'autres Nègres qui veuillent recevoir leurs misérables marchandises.

En 1698, Bosman trouva sur cette Côte un Vaisseau Danois, qui attendit plus long-tems, pour se procurer cinq cens Esclaves, qu'il n'auroit fait à Juida pour deux mille; & dans cet intervalle, il essuia tant d'injustices & de tromperies, qu'au jugement de l'Auteur, il y a peu d'apparence que les Danois y reviennent jamais. Quelques mois auparavant les Nègres du petit Popo avoient traité de même un Vaisseau-Anglois. Mais le Capitaine chercha l'occasion de se venger, & la trouva fort heureusement. Etant retourné sur la Côte, du tems de Bosman, il y demeura quelques jours à l'ancre, pour exciter l'impatience des Habirans. En effet leur avidité en amena bien-tôt plusieurs à bord. Il y avoit parmi eux quelques Chefs de la Nation, & le fils même du Roi. Le Capitaine Anglois les fit arrêter, & les tint renfermés à fond de calle, jusqu'à ce qu'il fut non-seulement remboursé de ses pertes, mais dédommagé de son tems & des outrages qu'il avoit essuiés. Pendant le regne du frere d'Aforri, le Commerce étoit plus aisé avec cette Nation, parce que ce Prince ne permettoit à ses sujets de tromper les Européens qu'après avoir terminé avec eux ses propres affaires. Comme il étoit lui-même d'assez bonne foi, on pouvoit s'accorder promptement avec lui, & quitter le rivage sans se laisser séduire par d'autres espérances. Ce fut ainsi que du tems de Bosman, un Vaisseau de la Compagnie Hollandoise se procura plus de cinq cens Esclaves dans l'espace d'onze jours. Mais aujourd'hui les Marchands se flatteroient en vain du même bonheur; & quiconque aura quelque chose à démêler avec cette trompeuse Nation, doit s'attendre à quelque perte ou quelque outrage. Il seroit d'ailleurs inutile de s'étendre sur ses loix & ses usages, parce qu'étant originaire d'Acra, elle a conservé la Religion & le gouvernement de son ancienne Patrie (25).

Le Royaume du grand Popo touche du Côté de l'Est à celui du petit Popo. On y trouve beaucoup de fruits, de racines, de bestiaux & de volailles dans l'intérieur des terres; mais, vers la mer, le Pays est marécageux, & par conséquent fort bas, comme on l'a déjà fait observer (26). Cette Côte est presque inaccessible. La mer y bat avec tant de violence pendant la plus grande partie de l'année, que (27) les Canots & les Chaloupes n'osent en approcher. Du Port qu'on a nommé *Petit-Popo*, jusqu'à celui du grand Popo

(25) Bosman, p. 332.

(26) Barbor, p. 323.

(27) Voyage de Des Marchais, Vol. I.

. VI.

à l'Est, on  
aisément l  
qui sont ce  
Tari ou de  
Loge Holl  
qui ne ma  
que Navir  
l'embouch  
nent au P  
Portugais  
Terra-Gaz  
l'une de l  
Rio-de-Pon  
ment. Les  
Cap-Verd

Des Ma  
Elle est à  
nom de V  
dix ou dou  
dres dang  
composé c  
partement  
autant de  
est ornée d  
ses entreti  
il mange  
deux prés  
parations ou  
à fumer d  
ciers. Tou  
lais, avec

Suivant  
pas d'autr  
est si mal  
de Juida,  
ils souven  
roient leu  
risquer leu

Barbor  
fixes; & s  
par ses pr  
Village de  
de la cont  
s'éloigner

(28) Barbor

(29) Barbor

(30) Des

à l'Est, on compte environ cinq lieues. En arrivant de l'Ouest, on reconnoît aisément le dernier de ces deux Ports à deux drapeaux ou deux pavillons, qui sont constamment déployés (28) sur les deux pointes de la Riviere de *Tari* ou de *Torri*. Celui de la pointe Est appartient au Comptoir ou à la Loge Hollandoise. L'autre, qui est un drapeau blanc, vient des Nègres, qui ne manquent point de l'élever à la pointe Ouest, lorsqu'ils voient quelque Navire approcher du même côté. La Ville de Popo est située près de l'embouchure, dans une Isle formée par des étangs & des marais, qui donnent au Pays l'apparence d'un grand lac & qui l'ont fait nommer par les Portugais *Terra-Anegada*, c'est-à-dire, terre noyée. D'autres l'appellent *Terra-Gazella*. La Ville est divisée en trois parties, séparées distinctement l'une de l'autre. L'entrée de la Riviere de *Tari*, que les Portugais nomment *Rio-de-Poupou*, est bouchée par une barre, que les Canots passent facilement. Les maisons ou les cabanes sont de la même forme que celles du Cap-Verd (29)

Des Marchais fait consister toute la force de cette Ville dans sa situation. Elle est à dix lieues de Koto; & c'est la seule place du Pays qui mérite le nom de Ville ou de Village. Toutes les autres ne sont que des Hameaux de dix ou douze maisons, dont les Habitans se retirent à Popo dans les moindres dangers (30). Le Palais Royal est d'une fort grande étendue. Il est composé d'une infinité de petites Hutes, qui environnent le principal appartement. On traverse trois cours pour y arriver. Elles sont gardées par autant de Compagnies armées; & la dernière, où sont les logemens du Roi, est ornée d'un grand salon, qui sert à ce Prince pour ses audiences, & pour ses entretiens familiers avec les Seigneurs ou les Officiers de sa Cour. Mais il mange toujours seul. Ses femmes sont en grand nombre. Il en a toujours deux près de lui, qui le rafraichissent avec une sorte d'éventail. Ses occupations ou ses amusemens pendant la plus grande partie du jour consistent à fumer du tabac, à badiner avec ses femmes, & à s'entretenir avec ses Officiers. Toutes les femmes qu'il honore de son affection sont nourries au Palais, avec autant d'abondance que de variété dans leurs alimens (31).

Suivant le récit de Bosman, toute la Nation du grand Popo n'a presque pas d'autre habitation que la Ville Royale, & l'Isle où elle est située. Le Pays est si mal peuplé, & troublé si continuellement par les incursions des Nègres de Juida, que les terres y demeurent sans culture. Aussi les Habitans manquent-ils souvent de provisions. Ils mourroient de faim, dit l'Auteur, s'ils ne tiroient leur subsistance de leurs ennemis mêmes, à qui l'avidité du gain fait risquer leur vie dans ce commerce illicite (32).

Barbot assure au contraire (33) que ce Pays n'est pas dépourvu d'habitations fixes; & s'expliquant avec la certitude d'un Voyageur qui a vérifié son récit par ses propres yeux, il observe que sur les bords du *Tari* on rencontre le Village de Koulain-Ba, & plusieurs Hameaux; que cette riviere descendant de la contrée d'Ardra passe dans celle de Juida pour se rendre à la mer, sans s'éloigner, dans cette course, à plus d'un quart de mille de la Côte; qu'elle

(28) Barbot, p. 322. &amp; suivantes.

(29) Barbot, p. 322.

(30) Des Marchais, *ubi sup.* p. 5.

(31) Barbot, p. 323.

(32) Bosman, p. 336.

(33) *Ubi supra.*CÔTE DES  
ESCLAVES.Ville de Popo &  
sa situation.

Palais du Roi.

Ses femmes.

Le Pays est mal  
peuplé.Témoignage  
oppoé.

CÔTE DES  
ESCLAVES.

a si peu de profondeur qu'on peut la passer continuellement à gué, & que débordant sur des rives fort plates, elle forme ces grands marais qui durent l'espace de plusieurs lieues, & qui s'étendent jusques dans le Royaume de Juida.

Au dessus de Koulain-Ba, on trouve la Ville de Jackain (34); sur le bord d'une autre riviere, qui coule dans le Pays d'Ardra, mais pour y perdre ses eaux par degrés, jusqu'à disparoitre presque entièrement dans le sable. Toutes ces Villes ou ces Villages ne s'apperçoivent pas facilement de la mer, si l'on ne monte au sommet des mats en faisant voile au long du rivage (35).

Démembrement  
du Royaume  
d'Ardra.

Quelques Voyageurs rapportent que le Royaume du Grand Popo étoit autrefois si puissant, qu'il avoit forcé Juida même de lui payer un tribut. Mais c'est une erreur sans fondement. Il est certain au contraire que les Royaumes de Juida, de Popo & de Koro, sont des démembrements de celui d'Ardra, contre lequel ils sont fort souvent en guerre, mais plus souvent encore les uns contre les autres, avec une variété de succès qui ne sert qu'à les affoiblir (36). Celui de Popo particulièrement ne doit sa conservation & sa sûreté qu'à la situation avantageuse de sa Capitale. Elle est dans une Isle, formée par une riviere que ses ennemis ne peuvent passer que dans leurs Canots, & la plupart de leurs attaques ne tournent qu'à leur propre ruine (37).

Popo attaqué  
par le Roi d'Ar-  
dra.

Bosman, d'accord avec Des Marchais, si l'on n'aime mieux penser que Des Marchais est ici son copiste, nous apprend, sur de bonnes informations, que le petit Royaume du Grand Popo, nommé *Poupou* par les Portugais, étoit autrefois soumis, comme celui de Juida, au puissant Monarque d'Ardra. Mais ce Prince ayant établi sur le Trône de Popo le Roi qui regne aujourd'hui, à la place de son frere, dont il avoit reçu quelque offense, ne trouva qu'un ingrat & un rebelle dans un vassal qu'il avoit comblé de bienfaits. Il fit marcher contre lui une armée nombreuse; & secondé par quelques Vaisseaux François qui lui fournirent de la poudre & d'autres munitions, il ne se proposoit rien moins que d'exterminer son ennemi. Mais la Capitale de Popo étant située au milieu d'une riviere, il falloit une Flotte de Canots pour l'attaquer. Les Habitans se défendirent avec tant de vigueur, & profitèrent si bien de l'avantage qu'ils avoient de pouvoir tirer sur la Flotte sans sortir de leurs maisons, qu'après avoir tué un grand nombre d'hommes aux Assiegeans, ils les forcerent de se retirer. Plusieurs François qui s'étoient joints au Roi d'Ardra périrent dans cette occasion; & l'Auteur ajoute qu'étant moins legers que les Nègres à la fuite ou à la nage, tous les autres auroient eu le même sort, si les Rebelles n'eussent manqué de hardiesse pour les suivre. Depuis cette disgrâce, le Roi d'Ardra n'ayant pas jugé à propos de renouveler son entreprise s'est contenté d'engager, à force d'argent, d'autres Nations dans sa querelle. Mais après avoir reconnu qu'il étoit la dupe de ceux qu'il employoit, il s'est déterminé à laisser le Roi de Popo tranquille dans la possession de son Isle (38).

Il est forcé de se  
retirer.

(34) On prendroit cette Ville pour celle de *Jakin*, si la situation n'en étoit différente. Mais l'Auteur recueillant ici ce qu'il a trouvé dans plusieurs autres, est fort éloigné d'être exact.

(35) Barbot, *ubi sup.*

(36) Des Marchais, Vol. 2. p. 7.

(37) Barbot, p. 323.

(38) Bosman, p. 335. & suiv.

Le Prince étoit un ho- quelque chose ordinairement la tête. Ses En 1682 il Mais dans la paix avec Koro (39).

Les Habits leur vient au Popo. Mais leur riviere pendans d'A Roi les oblig de ses droits de leur rév un commerc claves sont c de l'Europe. aux Anglois dois sont les tion d'exige roient naître leurs dettes. Juida ils n'a entièrement François. De Domestique ils reçoivent commerce brigandages les Nègres qu'aux fron sûreté (43).

Les Nèges ont une av Latin qu'ils lats Afriqu portent tou de comm courager le Prêtres, à que l'intér

(39) Barbot

(40) Bosman

(41) Barbot

Le Prince qui regnoit à Popo, tandis que Barbor se trouvoit sur cette Côte, étoit un homme de haute taille & fort bien fait, dont la physionomie avoit quelque chose de plus relevée que celle du commun des Nègres. Il portoit ordinairement une longue robe de Brocatelle, avec un bonnet d'ozier sur la tête. Ses peuples n'avoient pas pour lui moins d'affection que de respect. En 1682 il soutint la guerre contre les Nègres réunis de Koro & de Juida. Mais dans la crainte de ne pouvoir résister à cette double Puissance, il fit la paix avec les derniers, & se joignit avec eux pour attaquer le Roi de Koro (39).

Les Habitans du Grand Popo font le commerce des Esclaves ; & s'il ne leur vient aucun Vaisseau de l'Europe, ils les vendent à leurs voisins du petit Popo. Mais leur principal commerce est celui du poisson qu'ils prennent dans leur riviere (40) & qu'ils vendent aux Nègres intérieurs. Lorsqu'ils étoient dépendans d'Ardra, ils avoient peu de relation avec les Européens, parce que le Roi les obligeoit de lui amener tous leurs Esclaves, pour assurer le paiement de ses droits. Il y a beaucoup d'apparence que cette tyrannie devint la source de leur révolte. Aussi n'ont-ils pas cessé, depuis la révolution, d'entretenir un commerce assez avantageux. Les échanges qu'ils prennent pour leurs Esclaves sont des toiles, du fer, des colliers de verre, & d'autres merceries de l'Europe. Le penchant qu'ils ont pour le vol a fait perdre aux François & aux Anglois l'envie de former des établissemens dans leur Pays. Les Hollandois sont les seuls qui en aient voulu courir les risques ; mais avec la précaution d'exiger du Roi, qu'il se chargeât de régler tous les différends qui pourroient naître entr'eux & ses Sujets (41), & qu'il se rendît caution pour toutes leurs dettes. Ce Traité même n'a point empêché qu'à l'occasion des troubles de Juida ils n'aient pris le parti, après la mort de leur Facteur, d'abandonner (42) entièrement le Pays. Depuis ce tems-là, le besoin d'Esclaves y a conduit les François. Des Marchais rend témoignage qu'il y laissa deux Age. is, & quelques Domestiques Nègres, subordonnés à leur Directeur General de Juida, de qui ils reçoivent des marchandises, & à qui ils envoient les Esclaves. Mais ce commerce se fait par terre, avec beaucoup de mesures pour le garantir des brigandages du chemin. Le plus sûr moyen qu'ils aient imaginé est d'obliger les Nègres mêmes qui vendent ou qui achètent, de lui servir d'escorte jusqu'aux frontieres de Juida, où leurs personnes & les marchandises sont en sûreté (43).

Les Nègres de Popo, comme les autres Habitans de toutes ces Régions, ont une aveugle confiance pour leurs Prêtres. Ils les appellent *Domine*, nom Latin qu'ils ont sans doute emprunté de quelque nation de l'Europe. Ces Prêtres Africains sont ordinairement vêtus d'une longue robe blanche, & portent toujours à la main une sorte de crosse Episcopale. Tous les Vaisseaux de commerce leur payent un certain droit, sous le nom de présent, pour encourager les Nègres du Pays, par ce témoignage du respect qu'on a pour leurs Prêtres, à favoriser la cargaison. En effet, ces imbécilles humains, persuadés que l'intérêt de leurs Prêtres est d'obtenir la protection de leurs Divinités

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Portrait du Roi  
de Popo.

Commerce des  
Habitans.

Comptoir Hol-  
landois aban-  
donné

Les François s'y  
établissent avec  
des précautions.

Confiance des  
Nègres de Popo  
pour leurs Prê-  
tres.

(39) Barbor, p. 323.

(40) Bosman, p. 337.

(41) Barbor, *ubi sup.*

(42) Bosman, *ubi sup.*

(43) Des Marchais, Vol. II. p. 6.

CÔTE DES  
ESCLAVES.

pour ceux qui les traitent si bien, ne refusent aucun secours aux Marchands de l'Europe. Ils les aident à transporter les marchandises & les Esclaves. Pendant cet exercice, ils ont au rivage, un Prêtre, qui leur jette quelques poignées de sable sur la tête, comme un préservatif infailible pour la sûreté de leurs Canots au passage de la Barre (44).

Langage du  
Pays.

Popo est proprement le premier canton de la Côte qui appartienne au Pays d'Ardra. On y parle la même langue, avec peu d'altération; & la forme du Gouvernement y est aussi la même (45).

## CHAPITRE II.

### Royaume de Juida, ou Fida, ou Whida.

Divers noms de  
ce Royaume.

Des Marchais observe (46) que ce Pays est nommé *Whida* par les Anglois, par les Portugais, & par les Habitans; *Juda* par les François, & *Fida* par les Hollandois. Phillips prétend que son véritable nom est *Whida* ou *Queda*. Les Voyageurs mêmes qui s'accordent pour *Whida* l'écrivent différemment. Phillips & Snelgrave mettent *Whidaw*; Arkins & Smith *Whidah*, & quelques François *Ouida*. Cependant Barbot dit que les François appellent ce Royaume (47) *Juida*. Dans le doute où ce partage m'a laissé, il est naturel qu'écrivant en François je me détermine ici pour *Ouida*, ou *Juda* ou *Juida*, puisque la différence des François n'est qu'entre ces trois prononciations; & je m'attache à *Juida*, parce qu'il a plus de rapport avec le *Whida* des Habitans & des Anglois. Il est clair d'ailleurs que le nom de *Juda* n'est qu'une mauvaise corruption, ou peut-être une plaisanterie fondée sur l'allusion.

Son étendue &  
ses limites.

Bosman, qui passa trois mois entiers dans ce Royaume, employa tous ses soins pour découvrir quelle est son étendue. Mais il n'apprit qu'imparfaitement qu'il s'étend l'espace de neuf ou dix lieues au long du rivage, & qu'au centre il a six ou sept lieues de largeur: après quoi, dit-il, il se divise en deux bras, qui, dans quelques endroits, sont larges de dix ou douze lieues, & beaucoup plus étroits dans d'autres (48).

Suivant Des Marchais, il commence à cinq ou six lieues du Village de Popo, & s'étend quinze ou seize lieues au long de la Côte. Sa largeur est de huit ou neuf lieues dans les terres. Il est à six degrés (49) vingt minutes de latitude du Nord. Ses bornes sont le Royaume de Popo (50) au Nord-Ouest, & celui d'Ardra au Sud-Est (51).

D'autres ne donnent au Pays de *Juida*, que seize lieues de circonférence; & d'autres encore lui donnent dix lieues d'étendue au long de la Côte, en y comprenant le canton de Torri (52).

(44) Barbot, p. 323.

(45) Bosman, *ubi sup.*

(46) Des Marchais, *ubi sup.* p. 194.

(47) Barbot, p. 327.

(48) Bosman, p. 339.

(49) Phillips (p. 214.) met six degrés dix

minutes; mais il parle de la Rade de *Juida*.

(50) Suivant la Carte, Popo est au Sud-Ouest & Ardra au Nord-Ouest.

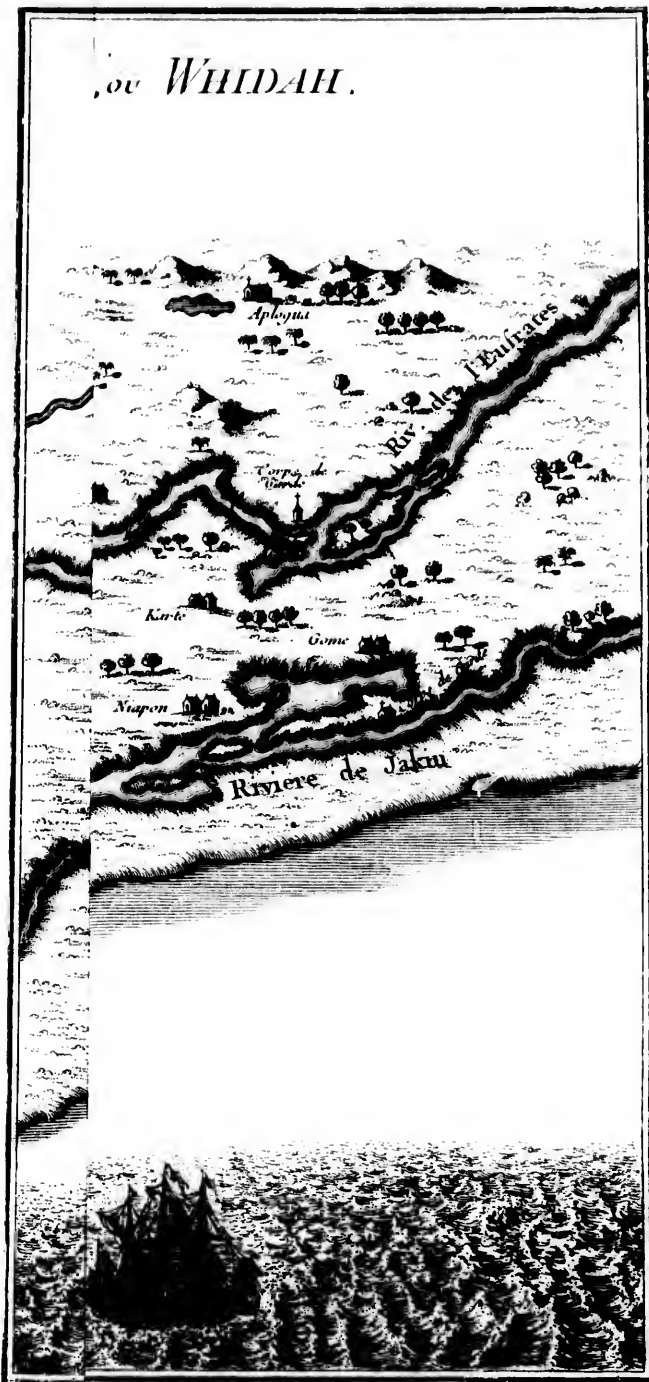
(51) Des Marchais, *ubi sup.* p. 10.

(52) Barbot, p. 327.

Quelques



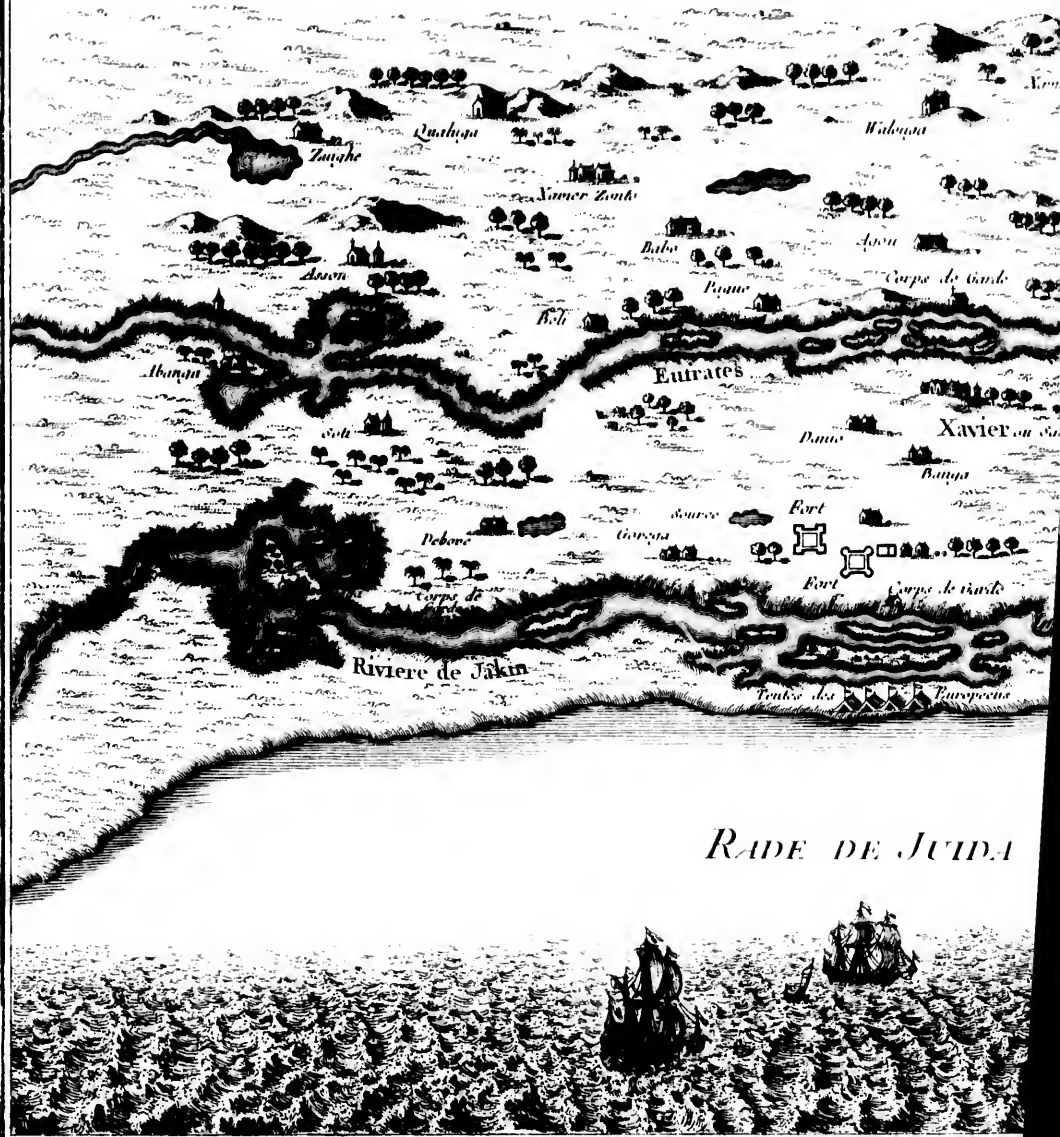
ou WHIDAH.



# CARTE DU ROYAUME DE

*Tire de des Marchais*

Echelle de Lieues Communes de Fr

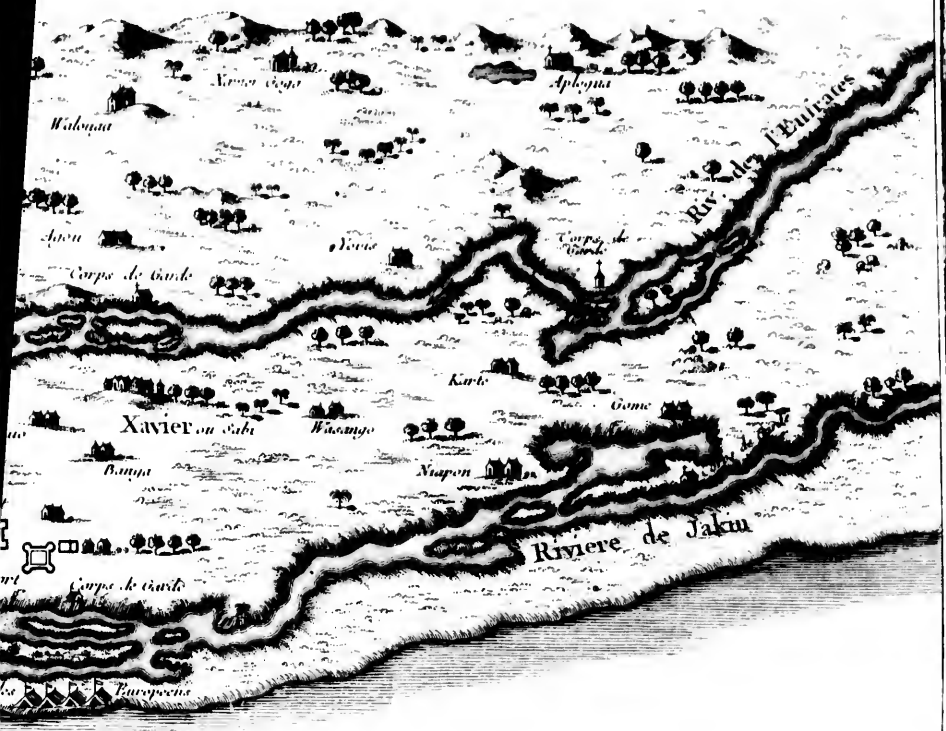


*BAYE DE JUIDA*

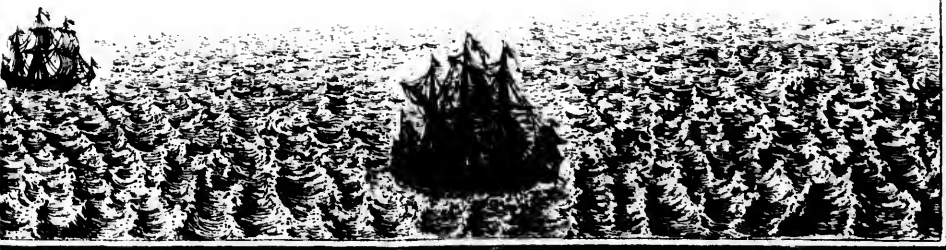
PAUME DE JUIDA, ou WHIDAH.

des Marchais

Cômmunes de France



DE JUIDA



Quelqu  
d'Ar...ca,  
Pors à l'  
Torri son  
le grand l  
l'Est (53).  
pace d'en  
sur le riv.  
viere qui  
gues rend

Le Pays  
rivieres,  
le plus a  
porte le r  
en est jau  
pieds de

Le seco  
à la dista  
Il est plus  
s'il n'étoi  
Rois de Ju  
où tous le  
du Pays,

Vers la  
trois lieu  
mue l'espa  
insensible  
on se trou  
Est. Elles  
dra, qui  
Cette ére

Tous l  
une des p  
deur & d  
tres parti  
dure des  
sentiers f  
un si bel  
maginer.  
Pays s'éle  
me un la  
mener  
vérirable

(53) Le

(54) L

(55) D

Quelques Voyageurs représentent Juida comme une partie du Royaume d'Ardra, qu'ils étendent depuis la frontière de Benin à l'Est, jusqu'au grand Popo à l'Ouest. Mais l'erreur est manifeste; car le Royaume de Juida & de Torri sont entre ceux de Popo & d'Ardra; & celui de Juida bordant à l'Ouest le grand Popo, s'étend au long du rivage jusqu'à celui de Torri du côté de l'Est (53). Depuis le grand Popo jusqu'au Port de Juida, la Côte s'étend l'espace d'environ cinq lieues à l'Est Nord-Est. Dans cet intervalle on trouve sur le rivage la petite Ville d'Oy, un quart de lieue à l'Est d'une petite rivière qui vient se décharger dans la mer. L'agitation extraordinaire des vagues rend sans cesse toute cette Côte inaccessible (54).

Le Pays est arrosé par deux ruisseaux, qui méritent néanmoins le nom de rivières, & qui descendent tous deux du Royaume d'Ardra. Celui qui est le plus au Sud coule à la distance d'une lieue & demie de la mer, & porte le nom de Jakin, qu'il tire d'une Ville du Royaume d'Ardra. L'eau en est jaunâtre. Il n'est navigable que pour les Canots. A peine a-t'il trois pieds de profondeur; & dans plusieurs endroits il en a beaucoup moins.

Le second, qui se nomme *Eufrates*, arrose la Ville d'Ardra, & va passer à la distance d'une lieue de *Sabi* ou *Xavier*, Capitale du Royaume de Juida. Il est plus large & plus profond que le premier. Son eau est excellente; & s'il n'étoit pas bouché par quelques bancs de sable, il seroit navigable. Les Rois de Juida ont établi depuis longtems à tous ces gués une sorte de Douane, où tous les Passans sont obligés de payer deux *Bugis* ou *Kowis*. Les Grands du Pays, & les Européens mêmes ne sont pas exempts de ce Droit (55).

Vers la mer, le terrain est fort marécageux. C'est une plaine d'environ trois lieues de largeur, sans la moindre apparence d'élévation. Elle continue l'espace de quinze lieues au long de la Côte. Mais les terres s'élèvent insensiblement vers l'intérieur du Pays; & si l'on y fait cinq ou six lieues, on se trouve au pied d'une chaîne de montagnes, qui le bornent au Nord-Est. Elles le séparent de plusieurs Etats voisins, sur-tout du Royaume d'Ardra, qui regne au long de Juida, de Popo, & de Koto, jusqu'à Rio de Volta. Cette étendue est assez considérable (56).

Tous les Européens qui ont fait le voyage de Juida conviennent que c'est une des plus délicieuses contrées de l'Univers. Les arbres y sont d'une grandeur & d'une beauté admirable, sans être offusqués, comme dans les autres parties de la Guinée, par des buissons & de mauvaises plantes. La verdure des campagnes, qui ne sont divisées, que par des bosquets, ou par des sentiers fort agréables, & la multitude des Villages qui se présentent dans un si bel espace, forment la plus charmante perspective (57) qu'on puisse s'imaginer. Il n'y a ni montagnes, ni collines, qui arrêtent la vue. Tout le Pays s'élève doucement jusqu'au trente ou quarante milles de la Côte, comme un large & magnifique amphithéâtre; où, de chaque point les yeux se promènent jusqu'à la mer. Plus on avance, plus on le trouve peuplé. C'est la véritable image des Champs Elisés, quoiqu'il ne produise point d'or, &

CÔTE DES  
ESCLAVES.Deux Rivières,  
Le Jakin.

L'Eufrates.

Situation du  
Pays.Son incompar-  
able beauté.(53) Le même, *ibid.*

(54) Le même, p. 323.

(55) Des Marchais, *ibid. sup.*

Tome IV.

(56) Voyage de Phillips en Guinée, p. 214.

(57) Des Marchais, Vol. II. p. 14.

CÔTE DES  
ESCLAVES.

qu'on n'y envoie pas d'autre que celui des Portugais du Brésil, qui l'apportent pour la traite des Esclaves (58).

Phillips déclare avec admiration que le Royaume de Juida est le plus délicieux Pays qu'il ait vû dans toute la Guinée. Il n'est composé, dit-il, que de belles campagnes, d'une pente insensible, qui sont ornées de bosquets toujours verts, d'orangers, de limoniers, & d'autres arbres; arrosés de (59) plusieurs rivières, & de quantité de ruisseaux où le poisson est en abondance (60). A ceux qui viennent de la mer, cette contrée, dit Des Marchais (61) présente un spectacle charmant. C'est un mélange de petits bois & de grands arbres. Ce sont des groupes de bananiers, de figuiers, d'orangers, &c. au travers desquels on découvre les toits d'un nombre infini de Villages, dont les maisons couvertes de paille & couronnées de cannes forment un paysage admirable.

Culture & fé-  
condité du Pays  
de Juida.

Ce Pays, dit Bosman, est sans cesse orné d'une belle verdure, autant par ses plantes & ses grains, que par ses arbres. On y voit croître en abondance trois sortes de bled, des pois, des fèves, des patates, & toutes sortes de fruits. Les richesses de la terre sont si serrées, que dans la plupart des champs il ne reste qu'un petit sentier sans culture. Les Nègres de Juida sont fort industrieux. Ils n'abandonnent que les terres absolument stériles. Tout est cultivé, semé, planté, jusqu'aux enclos de leurs Villages & de leurs maisons. Leur avidité va si loin, que le jour d'après leur moisson, ils recommencent à semer (62), sans laisser à la terre un moment de repos. Aussi leur terroir est-il si fertile, qu'il produit deux ou trois fois l'année. Les pois succèdent au riz. Le millet vient après les pois; le bled de Turquie après le millet; les patates & les ignames après le bled de Turquie. Les bords des fossés, des hayes, & des enclos sont plantés de melons & de légumes. Il ne reste pas un pouce de terre en friche. Leurs grands chemins ne sont que des sentiers. La méthode commune pour la culture des terres est de l'ouvrir en sillons. La rosée, qui se rassemble au fond de ces ouvertures, & l'ardeur du Soleil, qui en chauffe les côtés, hâtent beaucoup plus les progrès de leurs plantes & de leurs semences que dans un terroir plat (63).

Division des  
Provinces.

Avec si peu d'étendue, le Royaume de Juida est divisé en vingt-six Provinces, ou Gouvernemens, qui tirent leurs noms des principales Villes. Ces petits Etats sont distribués entre les principaux Seigneurs du Pays, & deviennent héréditaires dans leurs familles. Le Roi, qui n'est que leur Chef, gouverne particulièrement la Province de *Sabi* ou *Xavier*, c'est-à-dire celle qui passe pour la première du Royaume, comme la Ville du même nom est la Capitale. Des Marchais nous apprend les noms & les titres de toutes les autres (64) :

(58) Bosman est persuadé que l'Univers n'a point de canton qui l'égale. Tous les Voyageurs tiennent le même langage & sont à peu près le même tableau.

(59) Bosman, p. 339. & Des Marchais, Vol. II, p. 194.

(60) Phillips, p. 214.

(61) Des Marchais, p. 16.

(62) Bosman, *ubi sup.*

(63) Des Marchais, p. 13. & *suiv.*

(64) Le même, *ibid.*

Nom

1. Xavi  
2. Xavi

3. Beti

4. Aplo

5. Niap

6. Xavi

7. Greg

8. Abim

9. Gour

10. Dob

11. Abir

12. Kart

13. Ago

14. Affo

15. Vaif

16. Pag

Chacu  
la princ  
& que p  
tout le  
roit com  
seuleme

Bosm  
il, conti  
ajoute q  
innomb  
portée c  
s'établir  
Village

Les  
Juida. I  
du Pays  
a le for  
le plus  
présent  
jours si  
observé

(65)

(66)

(67)

Noms des Provinces & de leurs Villes capitales, & qualités  
de leurs Gouverneurs.

CÔTE DES  
ESCLAVES.

				Nom des Pro- vinces & titres des Gouverneurs.
1. Xavier ou Sabi, le Roi.			let-de-cham- bre du Roi.	
2. Xavier-Goga, un Prince Vice- roi.		17. Walonga,	un Seigneur.	
3. Beti, le Grand-Prêtre.		18. Danio,	un Seigneur.	
4. Aploga, un Prince.		19. Zingha,	un Seigneur.	
5. Niapou, un Prince.		20. Koulafoute,	un Seigneur.	
6. Xavier-Zante, un Prince.		21. Zoga,	un Seigneur.	
7. Gregoué-Zante, un Seigneur.		22. Hamar,	le Général des troupes.	
8. Abinga, un Seigneur.		23. Agrikoquou,	le Tambour-Ma- jor.	
9. Gourga, un Seigneur.		24. Kouagouga,	le Commandant des Gardes du Roi.	
10. Doboé, un Seigneur.		25. Ghiaga,	l'Exécuteur de la Justice.	
11. Abingeto, un Seigneur.		26. Babo,	les oncles du Roi.	
12. Karté, un Seigneur.				
13. Agou, l'Intrepréte- royal.				
14. Affou, un Prince.				
15. Valfaga, un Seigneur.				
16. Pague, le premier Va-				

Chacun de ces vingt-six Cantons a plusieurs Villages, qui dépendent de la principale Ville. Quoique le Royaume soit aussi petit qu'on l'a représenté, & que par conséquent chaque Province n'ait qu'une étendue proportionnée, tout le Pays est néanmoins si rempli de Villages, & si peuplé, qu'il ne paroît composer qu'une seule Ville, divisée en autant de quartiers, & partagée seulement par des terres cultivées, qu'on prendroit pour des jardins (65).

Combien le  
Pays est peuplé.

Bosman représente le Royaume de Juida si peuplé, que chaque Capitale, dit-il, contient autant d'Habitans que les Royaumes ordinaires de la Côte d'Or. Il ajoute qu'outre ces grandes Villes, on rencontre de toutes parts une multitude innombrable de petits Villages, qui ne sont éloignés l'un de l'autre que d'une portée de mousquet (66), parce que les Habitans des Villes ont la liberté de s'établir dans les lieux qui leur plaisent : Ainsi chaque famille peut former un Village, qui augmente en grandeur à mesure qu'elle se multiplie.

Les Européens connoissent peu les parties intérieures du Royaume de Juida. La plupart bornent leur curiosité à la rade, qui est située entre le Port du Pays & la Capitale. Tous les Voyageurs conviennent que cette rade (67) a le fond excellent, & que les fondes y diminuent par degrés. Le mouillage le plus sûr est par huit brasses, vis-à-vis une grande touffe d'arbres, qui se présente à un mille & demi du rivage. Mais l'agitation des vagues y est toujours si violente (67), que le débarquement n'est jamais sans danger. Bosman observe que sur-tout aux mois d'Avril, de May & de Juillet, le péril est

Rade & Port  
de Juida.

Dangers du dé-  
barquement.

(65) Des Marchais, *ubi sup.* p. 11.

(66) Bosman, p. 339.

(67) Barbot dit que les François l'appellent

le *Praye*, nom qui vient du Portugais la

*Praya*, c'est-à-dire, grève ou rivage.

(68) Phillips, p. 228.

COTE DES  
ESCLAVES.

si grand, qu'il faut avoir, dit-il, deux vies pour en risquer une. Les Vots s'élevent & s'entrepoussent avec tant de furie, qu'un Canot est renversé & brisé dans l'espace d'une minute. Alors les marchandises & les Passans sont perdus sans ressource. Heureux les Rameurs mêmes, s'ils peuvent se sauver à la nage. Ces funestes accidens se renouvellent tous les jours. En 1698, l'Auteur vit périr, avec plusieurs Esclaves, un Capitaine Portugais, un Ecivain de Vaisseau, & trois Matelots Anglois. Deux autres Capitaines, qui furent rapportés vivans au rivage, y expirèrent au même instant. Ce Port a coûté des sommes considérables à l'Auteur, ou plutôt à la Compagnie de Hollande. Il ne doit pas avoir été moins fatal aux François, & aux Anglois, qui n'ont pas ordinairement de si bons Rameurs. Mais aussi-tôt qu'on a gagné la terre, on se croit transporté de l'enfer dans un lieu de délices, parce qu'on trouve le plus beau Pays du monde à cent pas du rivage (69).

Marques de terre.

Des Marchais dit que le débarquement est ici d'autant plus difficile que la rade est ouverte; & que pour marque de terre on n'y apperçoit que des touffes d'arbres. Cependant on découvre, au coin de la plus grande, le pavillon du Fort-François de *Gregoué*, sur un bastion. L'Auteur ajoute que la meilleure direction est celle des Bâtimens qui sont amarrés dans la Rade. Il est rare qu'il ne s'y en trouve pas plusieurs, vis-à-vis la grande touffe d'arbres, à une lieue du rivage, sur un fond d'argile de douze brasses. On amarre également du côté de l'Est & de l'Ouest; mais les Bâtimens de chaque Nation mouillent ordinairement les uns près des autres, pour être à portée de s'entraider mutuellement dans le besoin (70).

Marque de terre  
observée par Barbot.

A l'Est de la touffe d'arbres, on découvre, suivant Barbot, une petite maison sur le rivage, & près d'elle un étendard ou un pavillon, au sommet d'un poteau. On voit ordinairement plusieurs Canots à sec, aux environs de cette maison. L'Auteur conseille de mouiller au Nord du poteau, comme sur le meilleur fond; parce qu'un peu plus loin à l'Est on trouve quantité de pierres & de rocs cachés sous l'eau, qui endommagent beaucoup les cables. Les Vaisseaux François, qui sont voilés à Juida, tirent ordinairement un coup de canon lorsqu'ils arrivent trois lieues à l'Est de Popo. C'est un signal pour leur Facteur de Juida, qui fait planter aussitôt son pavillon sur le rivage. Les Facteurs Anglois ont imité cet exemple à l'arrivée des Vaisseaux de leur Nation, & l'usage du poteau est commun aux deux Comptoirs (\*).

Empressement  
des Nègres à l'ar-  
rivée des Vais-  
seaux.

Aussi-tôt que les Nègres voyent entrer dans la Rade un Vaisseau de l'Europe, ils méprisent tous les dargers pour apporter à bord du poisson & des fruits. L'expérience les rend sûrs d'être bien payés, & d'obtenir quelques verres d'eau-de-vie par dessus. C'est par ces Canots que les Capitaines de chaque Nation écrivent aux Directeurs Généraux, pour leur donner avis de leur arrivée. Le Chevalier Des Marchais, après avoir réglé les signaux de mer & de terre, & fait dresser des tentes sur le rivage, se mit dans sa chaloupe pour s'avancer à cent pas de la barre, c'est-à-dire, jusqu'au lieu où commence la grande agitation des vagues. Il y trouva un Canot qui l'attendait. Les personnes sentées se dépouillent de leurs habits, jusqu'à la chemise, parce que le moindre de tous les maux qu'on peut craindre est d'être bien

Comment Des  
Marchais passa  
la Barre.

(69) Bosman, p. 137.

(\*) Barbot, p. 324.

(70) Des Marchais; Vol. II. p. 17.

mouillé de  
le Canot d  
qu'aux pie  
Les Nègre  
vage (\*\*)  
Juida, su  
sur-tout d  
ment des  
douze ou

Il ne se  
gne au lou  
reuse, su  
elle est ex

Par le  
viennent  
toujours l  
haute & d  
remplir d  
mieres va  
chant du  
gue précé  
conde, p  
repousser  
le repouss  
cette arch  
perte de

Ces va  
mer trou  
rien à cr  
rapidité i  
tement d  
qu'il ne t  
tant de s  
les Europ  
Canot y  
que risqu  
ils compt  
si tranqu  
de-vie o  
cessant q  
tandis qu  
les autre  
qu'ils ar

(\*\*) I  
su vantés.

(71) B



moüillé de la troisième vague ; toute l'adresse des Rameurs ne put garantir le Canot d'être couvert d'eau , & le Chevalier fut moüillé depuis la tête jusqu'aux pieds. Heureusement le Canot ne fut pas renversé. On gagna la terre. Les Nègres sautèrent dehors ; & secondés par ceux qui les attendoient au rivage (\*\*), ils mirent le Canot & tous les Passans sur le sable. La barre de Juida , suivant Barbot , est par tout aussi périlleuse que celle du petit Ardra , sur-tout dans la haute saison , & pendant la pleine lune , lorsque le mouvement des vagues est si impétueux , que le passage est impraticable pendant douze ou quinze jours (71).

Il ne fera point inutile ici d'expliquer ce que c'est que cette Barre qui régné au long de toute la Côte de Guinée (72) , & qui est plus ou moins dangereuse , suivant la position des Côtes , & suivant la nature des vents auxquels elle est exposée.

Par le terme de Barre , on entend l'effet produit par trois vagues qui viennent se briser successivement contre la Côte , & dont la dernière est toujours la plus dangereuse , parce qu'elle forme une sorte d'arcade , assez haute & d'un assez grand diamètre pour couvrir entièrement un Canot , le remplir d'eau , & l'abîmer avant qu'il puisse toucher au rivage. Les deux premières vagues ne s'enflent pas tant , & ne forment point d'arche en approchant du rivage ; la première , parce qu'elle n'est pas repoussée par une vague précédente qui ait eu le tems de se briser avant qu'elle arrive ; la seconde , parce que le retour seul de la première n'a pas assez de force pour repousser fort impétueusement celle qui la suit. Mais la troisième , qui trouve le repoussement de la seconde , augmenté par celui de la première , forme cette arche terrible qui porte proprement le nom de barre , & qui a causé la perte de tant de malheureux.

Ces vagues commencent à une portée de fusil de la Côte , parce que la mer trouve dans ce lieu un banc plat , mais élevé , après lequel il ne reste rien à craindre , & les Canots au contraire sont portés au rivage avec une rapidité incroyable. L'adresse des Rameurs Nègres consiste ici à sauter promptement dans l'eau , & à soutenir le Canot des deux côtes , pour empêcher qu'il ne tourne. Cette opération le conduit à terre en un moment , avec autant de sûreté pour les Passagers , que pour les marchandises. Depuis que les Européens exercent le commerce à Juida , les Nègres du Pays ont eu le tems de se familiariser avec ce dangereux passage. Il est rare à présent qu'un Canot y périsse. Il arrive encore plus rarement que les Rameurs ayent quelque risque à courir , parce qu'ils sont excellens Nageurs , & qu'étant nuds , ils comptent pour rien d'être un peu séoués par les flots. Leur hardiesse est si tranquille , qu'ils profitent souvent de l'occasion pour dérober de l'eau-de-vie ou des kowris. S'ils n'ont pas quelque Européen qui les observe , ils cessent quelque tems d'avancer , en soutenant le Canot avec leurs rames , tandis qu'un des plus adroits perce les barils , & sert de l'eau-de-vie à tous les autres ; ensuite ils recommencent à ramer de toutes leurs forces ; & lorsqu'ils arrivent au rivage , ils racontent froidement , pour excuser leur lenteur ,

(\*\*) Des Marchais , Vol. II p. 23. & (72) Le même Auteur dit qu'elle regne depuis Rio da Volta jusqu'au petit Ardra.

(71) Barbot , p. 346.

CÔTE DES  
ESCLAVES.

Ce que c'est que  
la Barre en Guinée.

En quoi consiste  
l'habileté des  
Rameurs Nègres.

Précautions  
qu'ils exercent au  
passage.

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Matiere & dis-  
position de leurs  
Canots.

que le Canot a fait une voie d'eau, & qu'ayant été forcés de la boucher, ils ont eu beaucoup de peine à surmonter les difficultés.

On a déjà fait remarquer que les Canots sont d'une seule piece, & composés d'un tronc d'arbre, assez légèrement creusé. Leur longueur ordinaire est de quinze ou dix-huit pieds, & leur largeur de trois ou quatre, sur avant de profondeur. Ils sont conduits par dix Nègres, avec une sorte de rames qui ressemblent à nos pelles de four, & qui sont longues de quatre ou cinq pieds. La partie la plus large a quinze pouces de longueur, sur huit de largeur. Les Rameurs sont assis deux à deux, le visage tourné vers le terme de leur course. Celui qui gouverne l'arriere s'entend avec le Pilote, qui est assis à l'avant, & c'est ordinairement le plus habile de l'équipage. Ceux qui rament ont pour siege des bambous, ou des cannes fort grosses, qui traversant le Canot y sont attachées par les deux bouts. Le Pilote regle de la voix tous les mouvemens des Rameurs, & presse ou retarde leur course. C'est un spectacle agréable que de leur voir doubler la mesure, pour avancer quelquefois de toutes leurs forces, avec une vitesse dont nos chaloupes ne peuvent approcher.

Maniere d'y  
transporter les  
Européens.

Lorsqu'ils ont des Européens à transporter au rivage, ils les font asséoir au fond du Canot, du côté de l'avant, l'un derriere l'autre. Si c'est à bord qu'ils les conduisent, ils les placent de même, mais à l'avant. Cette méthode est prudente, parce qu'en allant au rivage elle expose moins les Passans aux vagues, qui prennent alors le Canot par derriere. Ils n'y sont pas plus exposés au retour, parce que dans ces occasions elles prennent le Canot pardevant. Les Nègres prennent beaucoup de soin des Etrangers; & lorsqu'on s'abandonne à leur conduite, il n'arrive presque jamais de fâcheux accidens. Mais au contraire, avec quelque attention qu'on puisse veiller sur les marchandises, il est presque impossible de se garantir de leurs larcins. Ils donneroient des leçons d'effronterie & de subtilité à nos plus habiles voleurs. S'ils sont observés de si près qu'ils ne puissent tromper, ils ont l'art de renverser le Canot dans quelque lieu où les barils & les caisses coulent à fond; & la nuit suivante ils reviennent les pêcher.

Signaux du ri-  
vage.

Après avoir débarqué les Marchandises, on les place dans des tentes, que les Capitaines font dresser sur le rivage. Au sommet de ces tentes, on élève des pavillons, qui servent à donner les signaux réglés entre les Marchands qui sont à terre, & les Barques qui demeurent à l'ancre au delà de la Barre; car, à si peu de distance, il n'en est pas moins impossible de se faire entendre en criant, & même avec le porte-voix. Le bruit des vagues, qui se brisent incessamment contre la rade, l'emporte sur celui du tonnerre (73).

Le port est ou-  
vert à toutes les  
Nations.

Autrefois les Anglois & les Hollandois étoient seuls en possession du Commerce de Juida. Mais les François obtinrent par degrés la liberté d'y bâtir un Fort; & l'adresse des Habitans a fait ouvrir enfin leur Port à toutes les Nations. Il en résulte un effet très-défavorable pour la Compagnie Angloise d'Afrique: Le prix des Esclaves, qui étoient anciennement réglé pour elle, à trois livres sterling par tête, est monté dans ces derniers tems jusqu'à vingt (74).

(73) Des Marchais, Vol. II. p. 24. & suivantes.

(74) Importance des Forts de la Compagnie d'Afrique, p. 30. & suiv.

IL se  
diffère  
d'Aplog  
de cinq

Phillip

Foires c

Mercree

à la dist

bres épa

mes & d

vendre

Foires

rien con

place at

tems qu

Juge, a

d'inspec

& de l

ceux qu

ce Mag

du soim

Cet Of

il les co

Les M

des Cu

ne peu

du por

privileg

maiz &

rafraich

vender

payer

cune p

âges &

des chi

d'autre

des cal

de la p

& en c

frique

(75)

## §. II.

CÔTE DES  
ESCLAVES.*Marchés, Commerce & Voitures de Juida.*

Il se tient tous les quatre jours un grand Marché à *Sabi* ou *Xavier*, dans différens endroits de cette Ville. Il s'en tient un autre dans la Province d'*Aploga*, où le concours est si grand qu'on n'y voit pas ordinairement moins de cinq ou six mille Marchands (75).

Marchés de *Sabi* & d'*Aploga*.

Phillips (76) ajoute au témoignage de Des Marchais, qu'entre plusieurs Foires qui se tiennent à *Sabi*, il n'y en a pas de plus célèbre que celle du Mercredi & du Samedi. Mais au lieu de la placer dans la Ville, il la met à la distance d'un mille, au Nord-Est, en pleine campagne, sous des arbres épais, où il s'assemble, dit-il, un grand nombre d'hommes, de femmes & d'enfans. Les femmes mêmes du Roi ont la liberté de s'y trouver, pour vendre leurs étoffes & d'autres ouvrages de leurs mains. Ces Marchés ou ces Foires sont réglés avec tant d'ordre & de sagesse qu'il ne s'y passe jamais rien contre les loix. Chaque espece de Marchands & de Marchandises a sa place assignée. Il est permis à ceux qui achètent, de marchander aussi long-temps qu'il leur plaît, mais sans tumulte & sans fraude. Le Roi nomme un Juge, assisté de quatre Officiers, bien armés, qui a non-seulement le droit d'inspection sur toutes sortes de Commerce, mais celui d'écouter les plaintes & de les terminer par une courte décision, en vendant pour l'Esclavage ceux qui sont convaincus de vol, ou d'avoir troublé le repos public. Outre ce Magistrat, un Grand du Royaume, nommé le *Konagongla*, est chargé du soin de la Monnoie ou des Bujis. Il en faut quarante pour faire un *Toqua*. Cet Officier examine les cordons; & s'il y trouve une coquille de moins, il les confisque au profit du Roi.

Foire champêtre &amp; ses circonstances.

Les Marchés sont environnés de petites barraques, qui sont occupées par des Cuisiniers ou des Traiteurs, pour la commodité du Public. Mais ils ne peuvent vendre que certaines sortes de viandes, telles que du bœuf, du porc, de la chair de chèvre ou de chien. Ce sont des femmes qui ont le privilege de vendre, dans d'autres loges, du pain, du riz, du millet, du maïs & du kuskus. D'autres vendent du *Pito*, qui est une espece de biere rafraichissante & de fort bon goût. Le vin de palmier & l'eau-de-vie se vendent aussi par d'autres mains. Ceux que l'appetit presse, sont obligés de payer d'avance les liqueurs & les alimens qu'ils achètent. Il ne manque aucune provision dans tous ces Marchés. On y vend des Esclaves de tous les âges & des deux sexes; des bœufs & des vaches, des moutons, des chèvres, des chiens, de la volaille & des oyseaux de toutes especes; des singes & d'autres animaux; des draps de l'Europe, des toiles, de la laine & du coton, des calicos ou toiles des Indes, des étoffes de soie, des épices, des merceries, de la porcelaine de la Chine, de l'or en poudre & en lingots, du fer en barre & en œuvre, enfin toutes sortes de marchandises de l'Europe, d'Asie & d'Afrique, à des prix fort raisonnables. Cette abondance est d'autant plus sur-

Alimens, denrées &amp; marchandises qui s'y vendent.

(75) Des Marchais, Vol. I. p. 162.

(76) Phillips, p. 222.

CÔTE DES  
ESCLAVES.

Marchandises  
du Pays.

Par quel Com-  
merce est exercé.

Monnoie cou-  
rante.

Grosfleur des bu-  
jis.

Usage qu'on en  
fait dans le Pays.

prenante, qu'une partie de tous ces biens est achetée de la seconde ou de la troisième main, par des Marchands qui les vont revendre à trois ou quatre cens lieues du même Pays (77).

Les principales marchandises du Royaume de Juida sont les étoffes de la fabrique des femmes, les nattes, les paniers, les cruches pour le Pito, les calebasses de toutes sortes de grandeur, les plats & les tailles de bois, le papier (78) rouge & bleu, la malaguette, le sel, l'huile de palmier, le kanki & d'autres denrées (79).

Le Commerce des Esclaves est exercé par les hommes, & celui de toutes les autres marchandises par les femmes. Nos plus fins Marchands pourroient recevoir des leçons de ces habiles Négresses, soit dans l'art du débit, soit dans celui des comptes. Aussi les hommes se reposent-ils (80) entièrement sur leur conduite.

La monnoye courante dans tous les Marchés est de la poudre d'or ou des bujis. Comme on ne connoît pas l'usage du crédit, les Marchands n'ont pas l'embaras des livres de compte (81).

Les *Bujis* ou les *Kowris*, que la plupart des François appellent *Bauges*, par corruption, sont de petites coquilles d'un blanc de lait, & de la grandeur d'une olive. Les Habitans des Maldives les employent pour lester leurs Bâtimens, dans les voyages qu'ils font à Goa, à Cochin, & dans d'autres lieux, d'où les Européens, sur-tout les Hollandois, les apportent en Europe, & s'en fervent fort avantageusement pour le commerce de Guinée & d'Angola. Le prix de ces utiles baguettes augmente ou diminue en Angleterre & en Hollande, suivant leur abondance ou leur rareté. Elles s'y vendent par quintal. L'Auteur ne peut s'imaginer pourquoi cette vente se fait au poids plutôt qu'à la mesure.

Ces Bujis sont de différentes grandeurs. Les plus petits ne sont pas plus gros qu'un pois commun. Les plus grands ont la grosseur d'une noix; mais ils sont en petit nombre à proportion des autres. Ordinairement les grands & les petits sont mêlés. On les apporte des Indes Orientales en pelotons bien enveloppés; mais les Anglois & les Hollandois les mettent dans des barils, pour la facilité du transport en Guinée (82).

Dans les Contrées de Juida & d'Aradra, les bujis servent également de parure & de monnoie. Les Habitans percent chaque coquille avec un fer propre à cet usage. Ils les enfilent au nombre de quarante dans un cordon (83), qu'ils appellent *Senre*, & les Portugais (44) *Toquos*. Cinq de ces cordons de quarante Bujis font ce que les Portugais nomment *Gallinha* (85), & les Nègres *Fore*. Deux cens senres ou cinquante fores composent un *Alkove*, &

(77) Des Marchais, *ubi sup.* p. 165.

(78) Les Compilateurs Anglois croient que c'est une faute, au lieu de *Perpetuane*.

(79) Phillips, *ubi sup.*

(80) Des Marchais, p. 166.

(81) Le même, *ibid.*

(82) Barbot, p. 339.

(83) Phillips dit qu'ils les enfilent dans des jones.

(84) Phillips les appelle *Toggys*, Atkins, *Toccies*; Des Marchais, *Toques*.

(85) Les mêmes Auteurs écrivent *Gallinas*, & font l'évaluation suivante: quarante bugis font une toque; cinq toques une gallina; & vingt gallinas un grand kobeche, qu'Atkins appelle quibesh, & qui revient à l'alkove de Barbot; c'est-à-dire, à quatre mille bujis.

dans

dan le langage des Nègres de Juida, un guinbatton. Chaque alkove pèse ordinairement soixante livres, & contient quatre mille bujis.

Avec ces toques ou ces tentes de quarante bujis, les Nègres achètent & vendent entr'eux toutes sortes de marchandises, comme on le fait en Europe avec l'or, l'argent, & le cuivre. Ils ont tant d'estime pour ces coquilles, que dans le commerce & pour leurs parures ils les préfèrent à l'or. Ils évaluent leurs richesses par le nombre d'Esclaves & de bujis qu'ils possèdent. Le prix d'un Esclave est un alkove ou un guinbatton de bujis (86). Des Marchais rapporte que suivant le prix du Marché un Esclave se vend depuis dix-huit jusqu'à vingt *Kabafches*, c'est-à-dire, entre soixante-dix & quatre-vingt mille bujis, qui pèsent environ cent quatre-vingt livres du poids de Paris (87).

Les Européens, les Seigneurs de Juida, & les Nègres riches se font porter dans des Hamacs (88) sur les épaules de (89) leurs Esclaves. C'est du Brésil que viennent les plus beaux hamacs. Ils sont de coton. Les uns sont d'une étoffe continue, comme le drap; les autres à jour, comme nos filets pour la pêche. Leur longueur ordinaire est de sept pieds, sur dix, douze, & quatorze de largeur. Aux deux extrémités, il y a cinquante ou soixante nœuds, d'un tissu de foye, de coton, ou de pisse, que les Nègres appellent rubans, chacun de la longueur de trois pieds. Tous les rubans de chaque bout s'unissent pour composer une chaîne, au travers de laquelle on passe une corde, qu'on attache des deux côtés au bout d'une canne de bambou, longue de quinze ou seize pieds; de sorte que le hamac suspendu prend la forme d'un demi-cercle. Deux Esclaves portent les deux extrémités de la canne sur leur tête. La personne qui se fait porter, s'allie ou se couche de toute sa longueur dans le hamac; mais elle ne se met pas en ligne directe, parce que dans cette situation elle auroit le corps plié, & les pieds aussi hauts que la tête. Sa position est diagonale, c'est-à-dire, qu'ayant la tête & les pieds d'un coin à l'autre, elle est aussi commodément que dans un lit. Les personnes de distinction se servent d'un oreiller qui leur soutient la tête.

Les hamacs (90) qu'on apporte du Brésil sont de différentes couleurs, & fort bien travaillés, avec des souspentes & des franges de la même étoffe, qui tombent des deux côtés, & qui leur donnent fort bonne grace. On s'y sert ordinairement d'un parasol, qu'on tient à la main. Si l'on voyage pendant la nuit, on passe sur la canne une toile cirée, pour se garantir de la rosée, qui est dangereuse dans le Pays. Il n'y a point de litière où l'on dorme si commodément que dans cette voiture.

Les Directeurs Européens, & quelques Seigneurs du Pays ont des hamacs de la forme des serpentines du Brésil, dont Frazier nous a donné la description (91), & que Durret confond mal-à-propos avec les Palanquins des Indes Orientales. La serpentine ne diffère du hamac que parce qu'elle est couver-

CÔTE DES  
ESCLAVES.

Hamacs ou voitures de Juida.

Leur description.

Ils viennent du Brésil.

Voitures & marches des Directeurs Européens.

(86) Barbot, p. 326. & 339. & Phillips, p. 228.

(87) Des Marchais, Vol. II. p. 32.

(88) Hamac est un mot Brésilien, qui signifie un filet. Atkins, p. 112.

(89) Voyez la Figure.

(90) L'usage de la Côte d'Or est très diffé-

rent. Le Voyageur y est assis avec les jambes pendantes d'un côté, & les bras passés sur la canne ou le pieu qui soutient le hamac. Ses Esclaves marchent à côté & portent des parasols pour le garantir du soleil. *Smith*, p. 158.

(91) Voyage de Frazier à la Mer du Sud.

CÔTE DES  
ESCLAVES.

d'une sorte de dais, ou d'une arche qui a toute la longueur du hamac, sur environ quatre pieds de largeur. Cette espece de toit est composée de petites planches d'un bois fort léger, & couverte d'une belle étoffe de soie ou de toile cirée, avec des rideaux de taffetas qui se tirent de deux côtés. Lorsque les Directeurs sortent du Comptoir, pour la promenade ou pour quelque voyage, ils sont toujours escortés d'un Capitaine Nègre, ou d'un Seigneur qui protège leur Nation, & qui suit immédiatement leur serpentine dans son hamac. A la tête du convoi, un Nègre porte l'enseigne de la Nation. Il est suivi d'une garde de cent ou deux cens Nègres, avec leurs tambours & les trompettes. Ceux qui ont des fusils tirent continuellement. Les Tambours battent, les Trompettes sonnent, & la marche n'est qu'une danse continuelle. Le Pavillon & le Directeur François jouissent ici du premier rang dans toutes sortes d'occasions. C'est un droit dont ils sont en possession depuis un tems immémorial (92).

Description des  
hamacs, par  
Phillips.

Phillips s'étend encore plus particulièrement sur la maniere de voyager. Les hamacs, dit-il, sont ordinairement d'étoffe de coron; mais les Facteurs en ont de soie, ou du plus beau drap. Leur longueur est d'environ neuf pieds, sur six ou sept de large. Ils ont aux deux extrémités de petites cordes, ou des rubans, qui les resserrent comme une bourse, & par lesquels ils sont suspendus aux deux bouts d'une pièce de la même longueur. Le voyageur, assis, ou couché de son long, suivant la posture qu'il choisit, est porté entre deux Nègres, qui soutiennent les deux bouts du pieu, sur un petit paquet de toile ou d'étoffe qu'ils ont sur la tête. Avec ce fardeau ils marchent aussi vite qu'un cheval puisse trotter, chantant de concert & comme en partie. Lorsqu'ils se trouvent fatigués, deux autres Nègres leur succèdent. Un hamac en a toujours six à sa suite. On loue à fort bon marché des Nègres de cette profession. Mais les Seigneurs & les riches Particuliers en ont habituellement à leurs gages, & les offrent quelquefois aux Facteurs Européens pour les conduire du Palais royal à leurs Comptoirs. Il en coûte beaucoup moins de les louer au prix commun, parce que ces porteurs prêtés exigent, avec des sollicitations fort importunes, de l'eau-de-vie & d'autres présents. Ils ne s'en trouvent pas beaucoup mieux, ajoute l'Auteur; car leurs maîtres ne font pas difficulté, à leur retour, de leur enlever tout ce qu'ils ont reçu.

Porteurs de loua-  
re & porteurs  
gagés.Nécessité des  
hamacs pour les  
Européens.

La qualité du climat ne laisse point aux Européens le choix d'une autre voiture. Un Anglois, dit Phillips, ne pourroit faire un mille à pied dans l'espace d'un jour, sans être affoibli très-dangereusement par l'excès de la chaleur; au lieu qu'il est fort soulagé dans un hamac par la toile qui le couvre, & par le mouvement de l'air que ses Porteurs agitent continuellement. L'Auteur rend témoignage qu'il y a dormi fort tranquillement dans ses voyages, & que le plus souvent on n'a point d'autre lit en Amérique. Lorsqu'un Seigneur Nègre est en voyage, il se fait accompagner de dix ou douze Nègres armés de fusils, qui environnent son hamac, & qui font retentir le bruit de leurs armes, avec d'autres marques de zèle & de gaieté. En arrivant au terme, l'usage est de faire une décharge générale; & cette cérémonie passe pour une marque de grandeur (93).

(92) Des Marchais, Vol. II, p. 212. &amp; suivantes.

(93) Phillips, p. 214. &amp; suiv.

Atkin  
est la se  
leur & c  
de deux  
schelling  
Snelg  
reurs, q  
quarante  
par heur  
Ils firent  
midi (9

LES  
le,  
luisant c  
la Gam  
de trava  
inction  
maines,  
Lunes; d  
ché. San  
d'exaeti  
Des Ma  
raisonna  
est celui  
que rel  
sçavoir  
dans ces  
stances n  
Avec  
lis que  
ropéens  
pour le  
traitent  
import

(94)

(95)

(96)

(97)

Atkins dit que la voiture la plus commode, dans le Royaume de Juida, est la serpentine, avec des rideaux qui garantissent un Voyageur de la chaleur & des mouches. Elle est portée, dit-il, par deux hommes, & suivie de deux autres qui sont prêts à leur succéder. Le prix du loyer est de six schellings par jour (94).

Snelgrave, dans son voyage de Jakin au Canton d'Assem, avoit six porteurs, qui se relevoient successivement. Quoique la distance fût d'environ quarante milles, il en fut quitte, pour trois jours de marche, à quatre miles par heure. Mais à son retour, la diligence de ses porteurs fut prodigieuse. Ils firent le même chemin entre neuf heures du matin & cinq heures après midi (95).

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Commodités  
de la serpentine.

Vitesse des porteurs.

## CHAPITRE III.

### *Nègres du Royaume de Juida.*

*Leur figure, leur habillement, leur caractère & leur nourriture.*

LES Habitans naturels de cette contrée sont généralement de haute taille, bien faits & robustes. Leur couleur n'est pas d'un noir de jais si luisant que sur la Côte d'Or, & l'est encore moins que sur le Sénégal & sur la Gambia. Mais ils sont beaucoup plus industrieux (96) & plus capables de travail. Au reste, ils ne sont pas moins ignorans. Ils n'ont aucune distinction de tems, aucune fête, aucune division d'heures, de jours, de semaines, de mois & d'années. Ils comptent le tems de leurs semences par les Lunes; & tous les (97) trois jours ils savent qu'ils ont un grand jour de marché. Sans plume & sans encre, ils calculent les plus grosses sommes avec autant d'exactitude que les Européens (98). Le Commerce en est plus facile avec eux. Des Marchais grossit beaucoup cette peinture de leur ignorance. Les plus raisonnables, dit-il, ignorent jusqu'à leur âge. Si vous leur demandez quel est celui d'un de leurs enfans, ils répondent qu'il est venu au monde lorsque tel Directeur est arrivé de France, ou lorsqu'il est parti. Voulez-vous savoir dans quel tems de l'année? C'est dans la saison des semences ou dans celle de la moisson. Telles sont les époques du Pays, & leurs connoissances ne s'étendent pas plus loin (99).

Avec si peu de lumières, les Nègres de Juida sont plus civilisés & plus polis que la plupart des autres Nations du Monde, sans en excepter les Européens. Bosman les met fort au-dessus de tous les autres Nègres, autant pour les mauvaises que pour les bonnes qualités. Il observe d'abord qu'ils traitent sa Nation avec les manières les plus engageantes; qu'au lieu de les importuner sans cesse, comme tous les autres Nègres, pour en obtenir des

Taille & couleur des Nègres de Juida.

Leur ignorance.

Politesse admirable de cette Nation.

(94) Atkins, p. 112.

(95) Snelgrave, p. 24, 26 & 81.

(96) Barbot, p. 330.

(97) C'est plutôt le quatrième jour, com-

me on l'a vu dans l'article précédent.

(98) Bosman, p. 352.

(99) Des Marchais, Vol. II. p. 161. & suivantes.

CÔTE DES  
ESCLAVES.Comment ils  
en usent avec  
leurs supérieurs.Respect des en-  
fants pour leurs  
pères & des fem-  
mes pour leurs  
maris.Civilité entre  
les égaux.Égards singu-  
liers pour la Na-  
tion Française.

présens, ils se contentent le matin d'un verre d'eau-de-vie ; qu'ils prennent plus de plaisir à donner qu'à recevoir, & qu'ils sentent avec beaucoup de reconnoissance les avantages qu'ils tirent du commerce des Hollandois. Mais Bosman ajoute que leur attachement est fort opiniâtre ( 1 ) pour leurs anciennes coutumes & pour leurs opinions.

Les devoirs mutuels de la civilité sont si bien établis entr'eux, & leur respect va si loin pour leurs supérieurs, que dans les visites qu'ils leur rendent, ou dans une simple rencontre, l'inférieur se jette à genoux, baise trois fois la terre, en frappant des mains, souhaite le bon jour à celui qu'il se croit obligé d'honorer, & le félicite sur sa santé, ou sur d'autres avantages dont il le voit jouir. De l'autre côté le supérieur, sans changer de posture, fait une réponse obligeante, bat doucement des mains, & souhaite aussi le bon jour. L'inférieur ne cesse pas de demeurer assis à terre ou prosterné, jusqu'à ce que l'autre le quitte, ou lui témoigne que c'est assez. Si c'est l'inférieur que ses affaires obligent de partir le premier, il en demande la permission, & se retire en rampant ; car on regarderoit comme un crime, dans la Nation, de paroître debout, ou de s'asseoir sur un banc, devant ses supérieurs. Les enfans ne sont pas moins respectueux pour leur père, & les femmes pour leur mari. Ils ne leur présentent & ne reçoivent rien d'eux, sans se mettre à genoux, & sans employer les deux mains ; ce qui passe encore pour une plus grande marque de soumission. S'ils leur parlent, c'est en se couvrant la bouche de la main, dans la crainte de les incommoder par leur haleine.

Deux personnes d'égale condition, qui se rencontrent, commencent par se mettre à genoux & frappent des mains ; après quoi ils se saluent, en faisant des vœux pour leur bonheur & leur santé mutuelle. Cette cérémonie s'exécute de si bonne grace, que le spectacle en est fort agréable. Qu'une personne de distinction éternue, tous les assistans tombent à genoux, baisent la terre, frappent des mains & lui souhaitent toutes sortes de prospérités. Un Nègre, qui reçoit quelque présent de son supérieur, frappe des mains, baise la terre & fait un remerciement fort affectueux. Enfin les distinctions de rang & les proportions de respect sont aussi bien observées entre les Nègres de Juda que dans aucun autre endroit du Monde ; bien différens, ajoute l'Auteur, de ceux de la Côte d'Or, qui vivent ensemble comme des brutes, sans aucune idée de bienfaisance & de politesse ( 2 ).

Suivant Des Marchais, les mêmes cérémonies se répètent scrupuleusement chaque fois qu'on se rencontre, fût-ce vingt fois le jour ; & la négligence, dans ces usages, est punie par une amende ( 3 ). Toute la Nation, dit le même Auteur ( 4 ), marque une complaisance & une considération singulière pour les Français. Le dernier Roi de Juda portoit si loin ce sentiment,

( 1 ) Atkins en donne pour preuve, qu'une femme du Pays, qui vit avec un Européen, en qualité de *Koufa* ou de maîtresse, suivant l'usage commun des Facteurs, n'en demeure pas moins fidelle au culte de ses Dieux ; page 116.

( 2 ) Bosman, p. 341. & Barbot, p. 330.

( 3 ) Des Marchais, Vol. II. p. 184.

( 4 ) Les Auteurs Anglois de ce Recueil remarquent ici, avec beaucoup de politesse, que cette prédilection pour les Français n'est pas surprenante, parce qu'ils sont la Nation la plus civile de l'Europe : *It is true, they may like the French best, as being the most polite of all the European Nations.*

qu'un de  
pour le  
par les a

Les C  
formalit  
Nègre d  
d'abord  
convien  
mestique  
avoir. C  
Il ferme  
arrivé à  
porte, o  
cesser sa  
ques qui  
dispute  
cour, il  
suire.

Les d  
il y trou  
quitter l  
des main  
prosperit  
se remue  
natte ou  
comment  
signe à s  
signal de  
recomm  
Les dom  
de remo  
se prost  
instrume  
même on

Atkin  
deux sex  
mettre à  
faire à f

Les N  
politess  
de l'oisi  
qu'ici l'a  
abandon  
cherche

( 5 ) C  
site des C

( 6 ) C



qu'un de ses principaux Officiers ayant insulté un François & levé la canne pour le frapper, il lui fit couper la tête sur le champ, sans se laisser fléchir par les ardentés sollicitations du Directeur François en faveur du coupable.

Les Chinois mêmes, assure le même Auteur, ne portent pas plus loin les formalités du cérémonial & ne les observent pas avec plus de rigueur. Un Nègre de Juida, qui se propose de rendre visite à son supérieur, envoie d'abord chez lui pour faire demander sa (5) permission & l'heure qui lui convient. Après avoir reçu sa réponse, il sort accompagné de tous ses domestiques & de ses instrumens musicaux, si sa condition lui permet d'en avoir. Ce cortège marche devant lui, lentement & en fort bon ordre. Il ferme la marche, porté par deux Esclaves sur son hamac. Lorsqu'il est arrivé à quelques pas du terme, il descend & s'avance à la première porte, où il trouve les domestiques du maître de la maison. Alors il fait cesser la musique, & se prosterner à terre avec tout son train. Les domestiques qui sont venus pour le recevoir, se mettent dans la même posture. On dispute long-tems qui se levera le premier. Il entre enfin dans la première cour, il y laisse le gros de ses gens, & n'en prend qu'un petit nombre à sa suite.

Les domestiques de la maison l'ayant introduit dans la salle d'audience, il y trouve le maître, assis, qui ne fait pas le moindre mouvement pour quitter sa situation. Il se met à genoux devant lui, baise la terre, frappe des mains, & souhaite à son Seigneur une longue vie avec toutes sortes de prospérités. Il répète trois fois cette cérémonie; après quoi, l'autre, sans se remuer, lui dit de s'asseoir, & le fait placer vis-à-vis de lui, sur une natte ou sur une chaise, suivant la manière dont il est assis lui-même. Il commence alors la conversation. Lorsqu'elle a duré quelque-tems, il fait signe à ses gens d'apporter des liqueurs, & les présente à son hôte. C'est le signal de la retraite, comme le café & les parfums en Turquie. L'Etranger recommence alors ses génuflexions avec les mêmes compliments, & se retire. Les domestiques de la maison le conduisent jusqu'à la porte, & le pressent de remonter dans son hamac. Mais il s'en défend; & de part & d'autre on se prosterne comme à l'arrivée (6). Il monte ensuite dans le hamac, ses instrumens recommencent à jouer, & le convoi se remet en marche dans le même ordre qu'il est venu (7).

Atkins fait observer, comme une grande marque de politesse, que les deux sexes s'accroupissent pour uriner, & que les femmes ont droit de faire mettre à l'amende un homme qui se découvrirait avec indécence pour satisfaire à ses besoins naturels (8).

Les Nègres de Juida ne l'emportent pas moins par l'industrie que par la politesse sur toutes les autres Nations des mêmes Pays. La paresse & le goût de l'oisiveté sont la passion favorite des Habitans de la Côte d'Or; au lieu qu'ici l'ardeur du travail regne dans les deux sexes. On n'y voit personne qui abandonne ses occupations avant que de les avoir finies. Tout le monde cherche à s'employer, pour gagner de l'argent & pour augmenter son bien.

CÔTE DES  
ESCLAVES.

Les Nègres de  
Juida comparés  
aux Chinois.  
Cérémonies d'u-  
ne visite.

Etrange marque  
de politesse.

Industrie & di-  
ligence des Nè-  
gres de Juida.

(5) Cet usage ressemble aux billets de vi-  
site des Chinois. font copiés de la Chine.

(7) Des Marchais, Vol. II. p. 182.

(6) On s'imagineroit que tous ces usages

(8) Atkins, p. 112.

CÔTE DES  
ESCLAVES.Leurs occupa-  
tions.

La diligence est une vertu si commune à Juida, que les Européens mêmes en sont surpris. Ce n'est pas, remarque Des Marchais (9), que ce Peuple aime proprement la fatigue du travail ; mais lorsqu'il entreprend quelque ouvrage, il le pousse avec une ardeur incroyable ; & l'on est étonné de voir dix mille arpens de terre cultivés, qui étoient en friche deux jours auparavant. Outre l'agriculture, dont le Roi & quelques Seigneurs sont seuls exemts, leurs ouvrages manuels consistent à filer du coton, à fabriquer des étoffes, à faire des calebasses, des ustenciles de bois, des zagaies, des instrumens de fer, & plusieurs autres sortes de marchandises, les unes beaucoup plus parfaitement que sur la Côte d'Or, d'autres qui n'y sont pas même connues. Tandis que les hommes s'occupent avec cette ardeur, les femmes ne demeurent pas oisives. Elles brassent de la bière, elles préparent des alimens, soit pour la subsistance de leur famille, soit pour les vendre au Marché avec les fruits du travail des maris. L'émulation semble animer les deux sexes. Aussi vivent-ils splendidement & ne se refusent-ils rien ; pendant que les Nègres de la Côte d'Or n'osent manger un morceau qui leur coûte quelque chose (10).

Occupations des  
femmes.

Phillips observe que les femmes s'occupent particulièrement à faire des étoffes qui portent le nom de Juida, des nattes, des paniers, du kanki, du pito, & à planter ou semer leur bled, leurs ignames, leurs patates, &c. L'étoffe, ou le drap de Juida, est longue d'environ deux aunes & large d'un quart. L'usage est d'en joindre trois pièces ensemble. On en fait de diverses couleurs ; mais ordinairement il est à raies blanches & bleues. Pour une livre de tabac, quelque mauvais qu'il pût être, l'Auteur achetoit une mesure de cette étoffe, qui auroit coûté plus d'un écu à la Barbade. Il en obtenoit la même quantité pour huit couteaux, qui ne lui revenoient qu'à vingt-quatre sols la douzaine (11).

Salaires des ou-  
vriers.

Les gages des ouvriers sont fort médiocres ; mais ils veulent être payés d'avance. Le principal service qu'ils rendent aux Hollandois, consiste à transporter leurs marchandises du rivage à la Ville royale, où la Compagnie de Hollande a son Comptoir. La distance est de trois lieues ; & le prix, pour chaque fardeau, est depuis huit jusqu'à douze sols, suivant sa pesanteur. On ne sauroit se plaindre de la cherté ; mais les porteurs se dédommagent en pillant, comme on l'a déjà fait observer. Avec un poids de huit cens sur la tête, ils marchent si légèrement, que les Hollandois, sans aucune charge, ont peine à les suivre.

Inclination de  
ce Peuple au vol.

Ceux qui ont acquis des richesses considérables ne se bornent point à l'agriculture, dont ils laissent le soin à leurs femmes & à leurs domestiques. Ils exercent le commerce des Esclaves & de diverses sortes de marchandises (12).

Mais si les Habitans de Juida surpassent tous les autres Nègres en industrie comme en politesse, ils l'emportent beaucoup aussi par le goût & la subtilité qu'ils ont pour le vol. A l'arrivée de Bosman dans ce Comptoir, le Roi lui déclara que ses Sujets ne ressembloient point à ceux d'Ardra & des autres Pays voisins, qui étoient capables, au moindre mécontentement, d'empoi-

(9) Des Marchais, *ubi sup.* p. 207.(10) Bosman, *ubi sup.* p. 342.

(11) Phillips, p. 220.

(12) Bosman, p. 343.

sonner les Européens. C'est, lui dit (13) le Prince, ce que vous ne devez jamais craindre ici. Mais je vous avertis de prendre garde à vos marchandises, car mon peuple est fort exercé au vol, & ne vous laissera que ce qu'il ne pourra prendre. Bosman, charmé de cette franchise, résolut d'être si attentif qu'on ne pût le tromper aisément. Mais il éprouva bien-tôt, confesse-t'il lui-même, qu'il avoit compté sans son Hôte, & que l'adresse des Habitans surpassoit toutes les précautions (14). Il ajoute qu'à l'exception de deux ou trois des principaux Seigneurs du Pays, toute la Nation de Juida n'est qu'une troupe de voleurs, d'une expérience si consommée dans leur profession, que de l'aveu des François ils entendent mieux cet art que les plus habiles filoux de Paris. A son départ, dit-il encore, il avoit fait les paquets avec beaucoup de soin, & les avoit enfermés jusqu'au jour suivant dans le magasin du Comptoir; & s'étant pourvu aussi de quantité de poulets pour le voyage, il les tenoit au même lieu dans des cages. Mais le lendemain il ne retrouva ni ses poulets ni ses marchandises, quoique le Magasin fut un édifice solide & bien fermé. Toutes ses recherches ne purent lui faire juger quelle méthode les Nègres avoient employée pour ce vol. Ils lui avoient pris dans une autre occasion la valeur de soixante livres sterling en marchandises; mais il avoit découvert au toit du Magasin, qui n'étoit que de roseaux couverts d'argile, un trou, par lequel ils avoient tiré leur proie avec un long croc. Un jour, le magasin François fut volé de même, & le trou étoit assez grand pour le passage d'un homme. Les Anglois ayant une grosse quantité de bujjs à faire transporter du rivage à la Ville, s'étoient avisés, pour les garantir du vol, de coudre leurs barils dans des sacs. Mais cette précaution fut inutile. Les Nègres trouverent le moyen d'ouvrir les sacs & d'enfoncer les barils avec des cizeaux de fer. Ils ont mille voies, dont il est impossible de se d'cier, & qui trompent la vigilance des Gardes. S'ils sont pris quelquefois sur le fait, ils demandent avec une effronterie surprenante si l'on les croit capables de travailler pour un si petit salaire, sans l'espérance qu'ils ont de piller. Il sert peu de porter ses plaintes au Roi. On n'obtient ni justice ni restitution. Si ce Prince ordonne qu'on fasse quelque recherche, personne n'ose l'entreprendre, parce qu'on a toujours à redouter quelque Seigneur qui participe au vol, & qui protege les voleurs (15).

Atkins leur a vu pousser l'effronterie jusqu'à dérober les pagnes des Esclaves qu'on amène de l'intérieur des Terres (16).

Les Nègres de Juida sont généralement mieux vêtus que ceux de la Côte d'Or, mais ils n'ont pas d'ornemens d'or & d'argent. Leur Pays ne produit aucun de ces précieux métaux, & les Habitans n'en connoissent pas même le prix. Ils portent, l'un sur l'autre, cinq ou six habits de différentes sortes. Celui qu'ils ont par-dessus n'a pas moins de sept ou huit aunes de long, & sert à les envelopper fort décentement. Le droit de porter le rouge n'appartient qu'à la famille Royale. Les femmes portent aussi plusieurs robes, ou plusieurs pagnes, mais qui n'ont pas plus d'une aune de longueur. Leur usage est de les fermer sur le ventre avec une boucle ou un bouton. Les Nègres mêmes badi-

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Exemples des  
larcins de Juida.

On n'obtient  
ni justice ni restitu-  
tion.

Habillemens de  
cette Nation.

(13) Le même, *ibid.*

(14) Bosman, *ubi sup.*

(15) Le même, p. 348. & suiv.

(16) Voyage d'Atkins, p. 112. On a déjà  
vu d'autres détails dans sa Relation, T. III.

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Nourit des filles  
& des garçons.

nent sur cette mode, qui est, de l'invention de leurs femmes, & pour laquelle il faut supposer, disent-ils, qu'elles ont de bonnes raisons.

Les hommes, les femmes, & les enfans ont la tête rasée dans tout le Pays de Juida, & ne se la couvrent jamais, malgré la différence des saisons. Ils en ont la barbe (17) beaucoup plus forte. Phillips dit que les filles sont nues jusqu'au tems du mariage, & que c'est la preuve de leur virginité. L'habitude les rend si peu sensibles à cette indécence, qu'il en a vû plus de 200 dans cet état. Les jeunes garçons ne gardent pas plus de mesures. L'Auteur s'imagine que cet usage est institué dans quelque vûe sérieuse; telle, dit-il, que d'assurer la paix & la durée des mariages par la connoissance que les deux Parties ont de leurs perfections mutuelles (18).

Habits du Roi  
& des Seigneurs.

Des Marchais ne s'accorde pas tout-à-fait avec Bosman sur l'habillement des Nègres de Juida. Il traite d'ailleurs cet article avec un peu plus d'étendue. L'habillement du Roi & celui des Grands, dit-il, est presque le même. Il consiste dans une piece d'étoffe blanche de coton, longue de trois aunes, qu'ils se passent autour de la ceinture, & qu'ils laissent tomber jusqu'aux pieds en forme de jupon. Ils mettent par-dessus une piece d'étoffe de soye, qui tombe de même; & par-dessus celle-ci une autre piece plus riche, & longue de six ou sept aunes, qu'ils croisent par les deux bouts autour de leur ceinture; de manière, qu'un des bouts tombe sur le genou droit, & l'autre descend jusqu'à terre où elle traîne en forme de queue. Ils portent des bracelets & des colliers de perles, d'or & de corail, des chaînes d'or, & d'autres bijoux. La plupart ont la tête nue. Mais quelques-uns se la couvrent d'un chapeau à la Françoisise, avec un plumet, & portent une canne à la main (19). La plus grande partie est nue, à l'exception de la ceinture, qui est environnée d'un pagne grossier d'étoffe de coton ou de natte, de la grandeur ordinaire de nos serviettes. Les femmes de distinction ont autour de la ceinture cinq ou six pagnes l'un sur l'autre, mais disposés de manière que ceux de dessus sont les plus courts, & laissent voir celui de dessous, qui a l'air d'un jupon de flanelle. L'Auteur remarque, je ne sçai sur quel fondement, que la même mode régnoit autrefois en France, & qu'elle y étoit venue apparemment des Dames de Juida. Les femmes du Roi, & celles des Grands, sont nues, comme les autres, jusqu'à la ceinture. Mais leurs pagnes sont d'une étoffe plus précieuse, & celui de dessous leur tombe jusqu'à la cheville du pied. Tous ces pagnes sont fort larges. Ils forment autour des reins une sorte de coussin ou de bourlet qui leur donne assez l'air des paniers, dont l'usage est si général en France. Elles portent aussi des chaînes & des anneaux à la cheville du pied, comme les femmes du Sénégal, & plusieurs rangs de colliers & de bracelets au poignet & aux bras. Sur la tête, elles ont, en forme de bonnet, une petite corbeille d'ozier ou de roseaux, travaillée & peinte avec beaucoup de propreté. Sa figure est à peu près celle d'une ruche d'abeilles, ou de la thiare du Pape. Leurs cheveux sont rangés avec beaucoup d'art (20), & les boucles entremêlées de paillettes d'or, & de petits morceaux de verre ou corail.

Habits des femmes  
de distinction.

(17) Bosman, p. 350. & suiv.

(18) Phillips, p. 222.

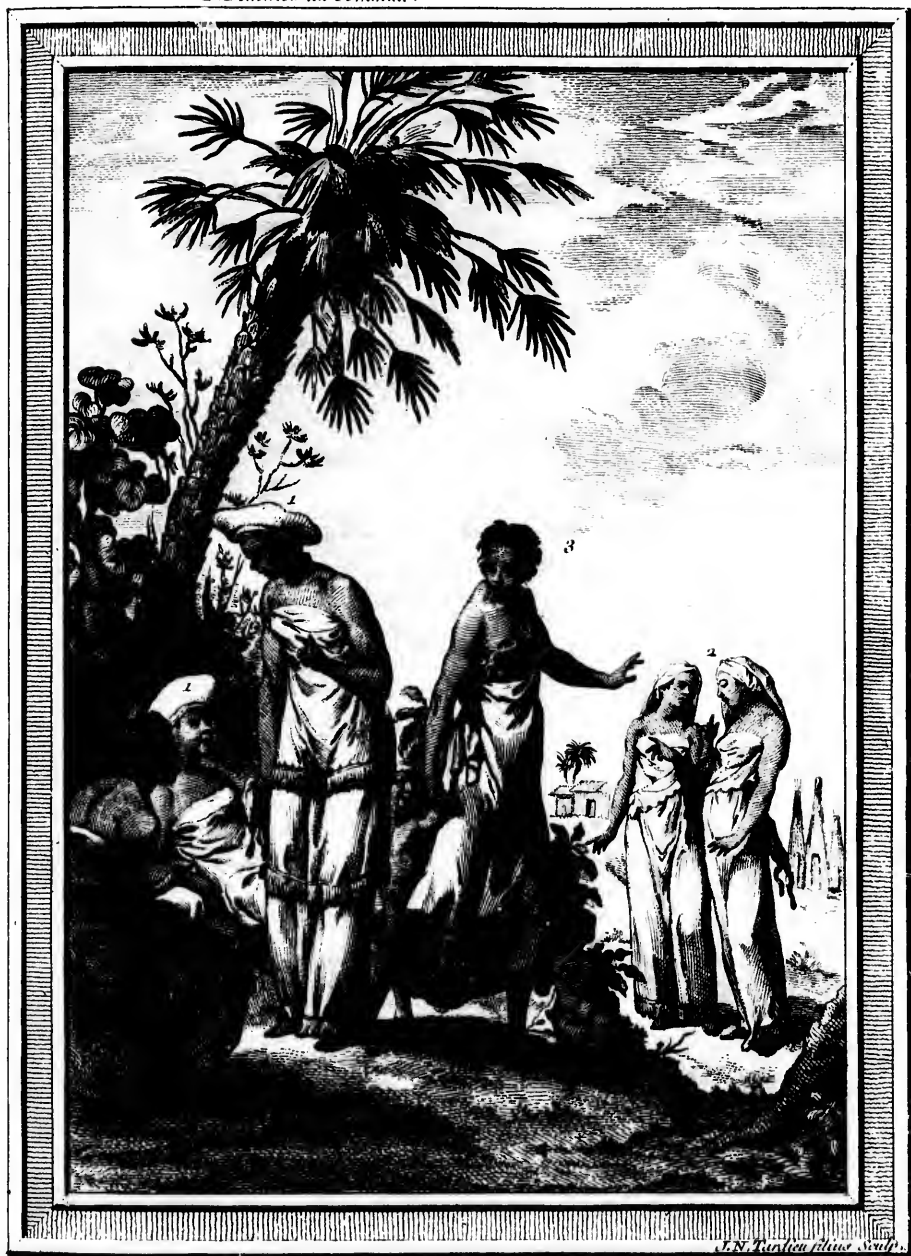
(19) Barbot dit que le Roi est vêtu à la Morenque, d'une longue robe de soie, qui

est quelquefois enrichie d'or, & de couleur violette; p. 334.

(20) Des Marchais, Vol. II. p. 47. & suiv.

1. Femmes de Qualité.  
2. Femmes du Commun.

3. Esclaves.



J. N. Ponceau pinx. Sculp.

T. II. N.° XXIV.

Les Nés  
dans l'ufa  
Le bled c  
palmier,  
quelques  
cune forte

Juida e  
abondanc  
riaux n'y  
trois cens  
ou *Quibef*  
lui d'un n  
Une dou  
Mais il n  
bujis ou d  
dent ici d  
trafic des  
gent mon

Phillip  
tous les ar  
au March  
tous les M  
deux, qu  
Grands. I  
de la civi  
déclare,  
chien, lo  
excité sou  
mangé av  
pendant  
il conseil

Le pai  
entre deu  
Peintres  
composen  
cuire au  
lent *Kan*  
& quelq  
ordinaire

(21) Vo  
(22) Ph  
bonnes &  
les prix pe  
(23) At

Les Nègres, sur toute la Côte, sont beaucoup plus sobres que les Anglois, dans l'usage de la chair des animaux. Ils ont peu de moutons & de chèvres. Le bled d'Inde, le riz, les bananes, les plantins, les dattes ou les noix de palmier, les pommes de pin, les racines, avec un peu de poisson puant, & quelques piéces de volaille, sont leur principale nourriture (21). Ils n'ont aucune sorte de boucherie pour la viande.

Juida est le Pays de toute la côte où les provisions soient en plus grande abondance. Cependant elles n'y sont point à bon marché (22), & les bestiaux n'y ont rien d'extraordinaire pour la grosseur. Une vache du poids de trois cens livres y passe pour un bel animal, & se vend deux grands *Cabeches* ou *Quibefches*. Le prix d'un veau de quatre-vingt livres est un cabeche, & celui d'un mouton de douze livres, huit *Gallinas*. Cinq poules valent un écu. Une douzaine d'oiseaux sauvages & un porc reviennent au même prix. Mais il ne faut pas oublier, dans le voyage de Juida, de se pourvoir de bujis ou de koris, qui ne coutent qu'un schelling la livre, & qui se revendent ici deux schellings & demi. C'est la monnoye la plus commode pour le trafic des dentées; d'autant plus qu'à cette distance de l'Europe, l'or ou l'argent monoyé ne fait jamais un commerce avantageux (23).

Phillips dit que les Nègres de Juida préfèrent la chair de chien à celle de tous les autres animaux, & qu'il en vit de fort gras qu'on exposoit en vente (24) au Marché. Des Marchais rend le même témoignage. On voit, dit-il, dans tous les Marchés de Guinée un grand nombre de chiens gras, liés deux à deux, que les Marchands de cette profession engraisent pour la table des Grands. Ils ne ressemblent pas moins aux Chinois sur cet article que sur celui de la civilité. Les Sauvages du Nord de l'Amérique ont le même goût. Labat déclare, à cette occasion, que celui qui refuseroit de manger de la chair de chien, lorsqu'il a bon appétit, mériteroit de mourir de faim; & que lui-même, excité souvent par la vue & l'odeur d'un chien bouilli ou roti, il en auroit mangé avec plaisir, s'il n'avoit été retenu par la crainte des réflexions. Cependant comme les chiens (25), dit-il, sont de fidèles animaux domestiques, il conseille de les épargner.

Le pain des Nègres de Juida est de bled d'Inde. Ils ont l'art de le moudre entre deux pierres, qu'ils appellent *Pierres de Kanki*, à peu près comme les Peintres broient leurs couleurs. De la farine, paitrie avec un peu d'eau, ils composent des piéces de pâte, qu'ils font bouillir dans un pot de terre, ou cuire au feu sur un fer ou une pierre. Cette espèce de pain, qu'ils appellent *Kan'i*, se mange avec un peu d'huile de palmier. Une calebasse de pito, & quelques ignames ou quelques patates qu'ils y joignent, sont la nourriture ordinaire du plus grand nombre (26).

(21) Voyage d'Atkins, p. 130. & suiv.

(22) Phillips dit (p. 221.) qu'elles sont bonnes & à bon marché; mais on conçoit que les prix peuvent varier.

(23) Atkins, p. 112.

(24) Phillips, *ubi sup.* p. 221.

(25) Ce sont des réflexions que Labat mêle dans le texte d'autrui. Voyez Des Marchais, Vol. II. p. 164.

(26) Voyage de Snelgrave, p. 3. & 79.

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Nourriture ordinaire des Nègres de Juida.

Prix des provisions.

Conseil pour les Voyageurs.

Goût que les Nègres ont pour la chair de chien.

Pain de Juida.



CÔTE DES  
ESCLAVES.

## C H A P I T R E I V.

*Mariages, Amusemens, Maladies & Funérailles du Royaume de Juida.*Excès de poly-  
gamie.

LA plupart des usages de Juida ont beaucoup de ressemblance avec ceux de la Côte d'Or, à l'exception de ce qui regarde le culte religieux & le fond des mœurs. Par rapport aux femmes, tandis que les Habitans de la Côte d'Or n'en ont qu'une, ou deux, ou trois, & que les plus distingués ne vont guères au-delà de vingt, le commun des Nègres de Juida en prend quarante ou cinquante; les Chefs en ont trois ou quatre cens, quelquefois le double; & le Roi n'en a pas moins de quatre (27) ou cinq mille. Phillips rapporte, sur le témoignage du Capitaine Tom, son interprète, que de son tems, ce Prince avoit trois mille femmes; & loin d'en douter, il ajoute que ce récit lui parut vraisemblable à la vue de celles des Cabachirs, ou des Seigneurs du Pays, qui sont (28) en aussi grand nombre qu'ils sont capables d'en nourrir (29).

Simplicité des  
mariages de Jui-  
da.

Snelgrave assure qu'il est fort ordinaire pour un Seigneur de Juida, d'entretenir plusieurs centaines de femmes, ou de concubines, & que le peuple jouit de la même liberté à proportion de ses forces (30).

Il y a d'ailleurs très-peu de Pays où les mariages se fassent à moins de frais & avec moins de cérémonies. On n'y connoît point les Contrats, les dotières, les rentes établies, ni les présens mutuels. Les Nègres de la Côte Occidentale d'Afrique achètent leurs femmes assez cher, en bestiaux & en marchandises. S'ils ne les trouvent pas vierges, ils sont libres de les congédier & de reprendre leurs présens. Ici les idées sont tout-à-fait différentes. Comme la fécondité n'est pas trop ordinaire dans le Pays, une fille qui a fait ses preuves avant le mariage est toujours préférée par les hommes; mais il ne leur en coûte rien pour l'obtenir de ses parens. Des Marchais nous apprend la forme de ces mariages (31).

Manière dont  
un Nègre se  
choisit une fem-  
me.

Lorsqu'un homme a pris de l'inclination pour une fille, il la demande familièrement au père, qui ne refuse guères son consentement si sa fille est en âge d'être mariée. Les parens sont chargés, par l'usage, de la conduire à la maison du mari. A son arrivée, il lui présente un pagne neuf. C'est ordinairement le premier qu'elle ait porté; car elle n'a pas d'autre fortune que ses qualités personnelles; & si par ses épargnes elle avoit acquis quelque bien, elle est obligée de le laisser à la maison paternelle. Le mari tue un mouton, qu'il mange avec les parens de sa femme. L'usage ne lui permettant pas de manger avec elle, il a soin de lui envoyer une portion de ce festin. Les parens, après avoir bû avec lui quelques Hacons de liqueurs fortes, se retirent

(27) Description de la Guinée par Bos-  
man, p. 344.

(28) Phillips, p. 219.

(29) Le même Auteur observe que le Gé-  
néral du Roi de Dahomé, qui fit la conquêtede Juida & d'Artra, avoit cinq cens femmes.  
(30) Voyage de Snelgrave, p. 3. & 79.

(31) Des Marchais, Vol. II. p. 177. &amp;

suivantes.

tranquillement  
point encore at-  
rens, sans fou-  
qu'ils ont pris  
sente un meil-

Phillips com-  
âges du monde  
la demande, l  
de corail, inv-  
mariage se tro-

Cette dispe-  
roit un usage f-  
quatre cens fe-  
se contenter d-  
dépense. Des  
Juida ne sont  
qu'elles ne soi-  
pent. On verr-

Un Esclave  
son Maître, sa  
mâles qui naî-  
les filles au M-

Les Nègres  
peçtées, qu'il  
lever même le-  
Un Nègre du  
crier Ago, te-  
Grands ont d-  
Mais si quelq-  
plaintes au R-

Tous les pr-  
sont employés  
que partage.  
Elles s'employ-  
ment elles pé-  
d'une femme  
suivant Bosm-  
plus belles de  
dans l'oisivet-  
services qu'el-  
distingué qui  
moindre sou-

(32) Voyage

(33) Des M-

suivantes.

(34) Voyez

(35) Des Ma-



tranquillement , & lui abandonnent leur empire sur leur fille. Lorsqu'elle n'a point encore atteint l'âge nubile , son mari la laisse entre les mains de ses parens , sans fournir le moindre secours pour son entretien ; & l'engagement qu'ils ont pris avec lui ne leur ôte pas le pouvoir de disposer d'elle s'il se présente un meilleur parti.

Phillips compare les mariages du Royaume de Juida à ceux des premiers âges du monde. Un homme , dit-il , qui prend du goût pour une jeune femme la demande , l'obtient , lui fait présent de quelques colliers de rangos , mêlés de corail , invite les amis des deux familles , qu'il traite avec du pito ; & le mariage se trouve accompli sans autre formalité (32).

Cette dispense de toutes sortes de frais & de cérémonies somptueuses paroît un usage fort prudent. Sans une loi si favorable (33) , au lieu de trois ou quatre cens femmes les Grands seroient réduits , comme sur la Côte d'Or , à se contenter d'une douzaine , ou se ruineroient presque tous par des excès de dépense. Des Marchais , qui fait cette réflexion , ajoute que les Nègres de Juida ne sont jamais incommodés de la multitude de leurs femmes , à moins qu'elles ne soient du nombre des *Betas* , c'est-à-dire , des Prêtresses du Serpent. On verra dans un autre lieu l'explication de ce titre.

Un Esclave qui veut épouser une fille de la même condition , s'adresse à son Maître , sans être obligé d'obtenir l'approbation de ses parens. Les enfans mâles qui naissent de ces mariages appartiennent au Maître de la femme , & les filles au Maître du mari (34).

Les Nègres sont ici fort jaloux de leurs femmes. Celles du Roi sont si respectées , qu'il est défendu sous de rigoureuses peines de les toucher , & de (35) lever même les yeux sur elles. Celles des Grands sont considérées à proportion. Un Nègre du commun , qui entre dans la maison d'un Grand , est obligé de crier *Ago* , terme qui sert d'avis aux femmes pour se retirer à l'écart. Les Grands ont droit de punir par la bastonnade ceux qui manquent à cette loi. Mais si quelqu'un rencontre & touche une de leurs femmes , ils portent leurs plaintes au Roi , qui leur accorde une prompte justice (36).

Tous les profits que les hommes tirent de leur commerce & de leur industrie sont employés à se pourvoir d'habits , eux & leur famille. Ce soin est leur unique partage. Tous les autres embarras d'une maison tombent sur les femmes. Elles s'employent si constamment au travail , qu'on a peine à concevoir comment elles peuvent résister à tant de fatigues (37). En un mot , la condition d'une femme n'est guères différente ici de l'esclavage. La plupart sont obligées , suivant Bosman , de cultiver la terre , sans en excepter celles du Roi. Si les plus belles demeurent resserrées dans leurs maisons , ce n'est pas pour y vivre dans l'oisiveté. Elles s'occupent des travaux domestiques , sans compter les services qu'elles doivent rendre à leurs maris. Il n'y a point de Nègre un peu distingué qui permette l'entrée (38) de sa maison à d'autres hommes. Sur le moindre soupçon d'infidélité , chacun est en droit de vendre ses femmes pour

CÔTE DES  
ESCLAVES.

Prudence des  
Nègres.

Mariage des  
Esclaves.

Jalousie ordi-  
naire à Juida.

Partage du tra-  
vail entre les  
hommes & les  
femmes.

(32) Voyages de Phillips , p. 220.

(36) Le même , p. 181.

(33) Des Marchais , Vol. II. p. 179. & suivantes.

(37) Bosman , p. 344. & Des Marchais , *ubi supra*.

(34) Voyez ci-dessous l'article des Rois.

(38) Bosman , *ubi sup*.

(35) Des Marchais , *ubi sup*. p. 179.

CÔTE DES  
ESCLAVES.Liberté mutuelle  
pour le divorce.

l'esclavage, quand le reproche de galanterie tomberoit sur le Roi même. Ici les droits du mariage sont si respectés, que le voisin d'un homme riche, qui auroit séduit une de ses femmes, se verroit exposé non-seulement à perdre la vie, mais à voir tomber toute sa famille dans l'esclavage (39).

Cependant les maris sont toujours libres de quitter leurs femmes par le divorce. Mais, dans ce cas, ils doivent payer aux parens le double de ce que la fête du mariage leur a coûté. Les femmes sont dédommagées de la rigueur de cette loi par la liberté qu'elles ont aussi de quitter leur mari, sans autre obligation pour les parens que de lui restituer la dépense qu'il a faite le jour de sa nôce (40).

Une autre loi, qui n'est pas moins rigoureuse pour les femmes, c'est celle qui leur défend sous peine de mort, ou d'esclavage, pendant le tems de leurs mois, d'entrer au Palais Royal, & dans les maisons des Grands (41).

Séparation lé-  
gale des femmes.

Des Marchais paroît persuadé que les Nègres de Juida ont emprunté des Juifs la loi de séparation qu'ils font observer aux femmes dans ces tems périodiques. Dès qu'elles s'aperçoivent de leur état, elles sont obligées de quitter la maison de leurs peres ou de leurs maris, & de renoncer à toute communication avec les hommes pendant la durée de cette indisposition. Chaque famille a, vers l'extrémité de son enclos, une ou plusieurs maisons, où elles passent le tems sous la conduite de quelque vieille Marrone. Elles ne retournent près de leur mari qu'après avoir été lavées & soigneusement purifiées (42).

Leur penchant  
à la galanterie.

Qui s'imagineroit que malgré tant d'obstacles & de sévères châtimens, les femmes de Juida aiment mieux en courir tous les risques que de vivre sans galanterie ? Ce Pays, dit l'Auteur, fourniroit une riche matière pour des annales galantes.

Liberté des filles.

Les jeunes filles ont la liberté de disposer d'elles-mêmes. Leurs parens mêmes n'ont pas droit de les blâmer lorsqu'ils les surprennent avec un galant. Loin d'être deshonorées, comme on l'a déjà fait remarquer, par une grossesse qui précéderoit leur mariage, c'est une recommandation pour trouver un mari, parce qu'elles n'ont pas de meilleure preuve à donner de leur fécondité, & que l'avantage d'une nombreuse famille va de pair ici avec les richesses. Cependant il est rare que les femmes de Juida aient plus de deux ou trois enfans. Celles qui en ont eu cinq ou six obtiennent une considération fort distinguée. Elles cessent ordinairement (43) d'être propres à la génération vers l'âge de vingt-cinq ou vingt-six ans.

Elle se change en  
libertinage.

Le même Auteur observe dans un autre endroit (44) que la condition laborieuse & pénible des femmes engage ici quantité de filles dans le libertinage. Comme elles peuvent disposer absolument d'elles-mêmes, elles quittent leurs parens pour vivre en liberté, & se prostituent à ceux qui les payent, avec la certitude de n'en recevoir aucune tache. Les filles de débauche sont en fort grand nombre dans le Royaume de Juida, & moins chères que sur la Côte d'Or. L'Auteur a vu, sur les grands chemins, des cabanes de neuf ou dix pieds de longueur, & larges de six, où elles sont obligées de se trouver à leur tour, certains jours de la semaine, pour se livrer aux Passans. Comme

Femmes de dé-  
bauche.(39) Des Marchais, *ubi sup.* p. 179.

(40) Bosman, p. 353.

(41) Le même, *ibid.*(42) Des Marchais, *ubi sup.* p. 180.

(43) Le même, p. 70.

(44) Le même, p. 181.

le Pay  
femmu  
quent  
jusqu'Le  
moins  
Mais  
de po  
d'Or.  
rion,  
pour  
dont  
rout  
plus  
elles  
vieD'  
naire  
gnées  
& de  
ture.enfan  
plu  
parce  
un fo  
nom  
de se  
fils &  
posée  
ni pl  
Pays  
claveSn  
enfa  
pere  
comleurs  
poly  
fans  
l'ain  
si poC  
fur

(4

(4

(4

(4

Le Pays est fort peuplé, que le nombre des Esclaves est très-grand, & que les femmes mariées vivent dans la contrainte, ces misérables créatures ne manquent pas d'exercice. On assura l'Auteur que les plus accréditées recevoient jusqu'à trente hommes par jour (45).

Le prix ordinaire, & comme établi, est de trois bujis, qui reviennent à moins d'un liard; sur quoi elles sont obligées de pourvoir à leur subsistance. Mais elles peuvent prendre quelques jours pour travailler; car ne dépendant de personne, elles ne sont pas initiées solennellement, comme sur la Côte d'Or. Cependant c'est un usage assez commun parmi les femmes de distinction, quand elles sont au lit de la mort, d'acheter quelques Esclaves femelles pour en faire présent au public. Cette libéralité passe pour une action sainte, dont les Nègres croient fermement qu'elles seront récompensées. La fin de toutes ces malheureuses victimes de l'incontinence publique (46) est encore plus misérable que sur la Côte d'Or, parce qu'étant sujettes à plus de fatigue, elles sont si-tôt infectées qu'elles arrivent rarement à la moitié ordinaire de la vie (47).

D'un si grand nombre de femmes on peut attendre un nombre extraordinaire d'enfans, car sans être extrêmement fécondes, elles sont fort éloignées d'être stériles; & non-seulement les hommes sont sanguins, robustes, & de bon appétit, mais ils employent divers ingrédiens pour exciter la nature. L'Auteur a vû des Nègres qui se glorifioient d'avoir plus de deux cens enfans. Ayant demandé, un jour, au Capitaine *Agoci*, qui servoit depuis plusieurs années d'interprète aux Hollandois, si sa famille étoit nombreuse, parce qu'il étoit toujours suivi de quantité d'enfans, le Nègre répondit avec un soupir qu'il n'en avoit que soixante-dix, & qu'il lui en étoit mort le même nombre. Le Roi, qui étoit témoin de cette conversation, assura l'Auteur qu'un de ses Vicerois avoit repoussé un puissant ennemi, sans autre secours que ses fils & ses petits fils avec tous ses Esclaves; & que cette famille avoit été composée de deux mille hommes, au nombre desquels il ne comptoit ni les filles ni plusieurs enfans morts. On ne doit pas être surpris, conclut Bosman, que le Pays soit si peuplé, & qu'il en sorte annuellement un si grand nombre d'Esclaves (48).

Smith observe qu'il est ici fort commun de voir dans une famille deux cens enfans pleins de santé & de force. Il ajoute qu'un homme se trouve souvent pere d'une douzaine d'enfans dans le même jour. Jamais les maris n'ont de commerce avec leurs femmes pendant qu'elles sont grosses, ou qu'elles ont leurs infirmités périodiques. Cette seule raison est un grand motif pour la polygamie. D'ailleurs, les richesses consistent ici dans la multitude des enfans; mais les peres en disposent à leur gré; & ne réservant quelquefois que l'aîné des mâles, ils vendent tout le reste pour l'esclavage. Un Royaume de si peu d'étendue fournit tous les mois un millier d'Esclaves au Marohé (49).

Cependant Des Marchais, ou son Editeur, ne fait pas difficulté de donner sur cet article (50) un démenti formel aux Voyageurs qu'on a cités. Il n'y a

CÔTE DES  
ESCLAVES.

Nombre des  
enfans dans les  
familles.

Motifs dont les  
Nègres autorisent  
la polygamie.

(45) Bosman, p. 315.

(46) Le même, p. 347.

(47) Bosman, p. 315.

(48) Le même, p. 347.

(49) Voyages de Smith, p. 202.

(50) Il semble même que sa réflexion s'étende à tous les Nègres de l'Afrique, & dans cette supposition elle contredit tous les autres

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Les Nègres de  
Juida ne venent  
pour leurs en-  
fans. Ils peuvent  
vendre leurs  
femmes.

Respects qu'ils  
en reçoivent.

Soumission des  
cadets pour leur  
frère aîné.

Circoncision  
des mâles & de  
quelques filles.

L'aîné des fils  
hérite des biens  
& des femmes de  
son père.

point, dit-il, de Naron sur la terre qui ait pour ses enfans plus de tendresse & des sentimens plus paternels que les Nègres. A la vérité ils vendent leurs femmes; mais ils mettent beaucoup de différence entre leurs femmes & leurs enfans. Les premières ne sont proprement que leurs Esclaves. Ils ne sont gênés par aucune loi pour le nombre. Ils les retiennent sous le joug par la crainte du châtement; & lorsqu'ils se trouvent fatigués d'une femme vieille & stérile, ils sont sûrs, avec le prix qu'ils tirent de la vente à la moindre faute, de pouvoir se procurer une douzaine de jeunes filles, jolies, soumises, & laborieuses, qui augmentent leurs richesses & leur famille. Ils vendent aussi les enfans de leurs Esclaves, parce qu'ils ont le même droit sur eux que sur leurs peres. Mais pour leurs propres enfans, fussent-ils venus d'une mere esclave, ils les regardent comme libres, & ne mettent pas de différence entre ceux qui naissent de leurs simples concubines ou de leurs épouses légitimes. La loi de Juida, continue le même Auteur, s'accorde encore ici avec celle des Juifs, & ne lie pas moins le Prince que le dernier de ses Sujets. D'un autre côté le respect des enfans est extrême pour leur pere. Ils ne leur parlent jamais qu'à genoux. Les femmes sont assujetties à la même humiliation, excepté les Betas ou les Prêtresses; car la loi est renversée en faveur de celle-ci, & leur consécration les met en droit d'exiger de leurs maris les mêmes marques de respect & de soumission.

Les cadets des deux sexes sont obligés de rendre aussi cette sorte d'hommage à leur frere aîné, sous peine d'une amende qu'il règle à son gré. Mais il ne paroît pas que les enfans ayent le même respect pour leur mere que pour leur pere. Entre les femmes, les formalités de la politesse sont les mêmes qu'entre les hommes; & comme ce sexe a plus de goût que le nôtre pour les cérémonies, il y a beaucoup d'apparence que les détails de civilité sont encore poussés plus loin. Ce qu'il y a de plus triste, suivant Des Marchais, pour les Dames de Juida, c'est que les hommes n'ont pas pour elles les mêmes complaisances qu'en Europe (51).

La Circoncision des enfans est une pratique établie dans cette Contrée, sans que les Habitans en puissent apporter d'autre raison que l'usage de leurs peres, dont ils en ont reçu l'exemple. On soumet même quelques filles à cette cérémonie sanglante; sur quoi Bosman renvoie ses Lecteurs aux Observations d'Arnold van Overbeck sur les Hottentots du Cap de bonne Espérance. Il n'y a point d'uniformité entre les Nègres pour le tems de l'opération. Les uns la souffrent à quatre ans, d'autres à cinq, à six, à huit, & même à dix ans (52).

A la mort d'un pere, l'aîné des fils hérite, non-seulement de tous ses biens & de ses bestiaux, mais même de ses femmes, avec lesquelles il commence aussitôt à vivre en qualité de mari. Sa mere seule est exceptée (53). Elle devient maîtresse d'elle-même, dans un logement séparé, avec un fond réglé pour sa subsistance. Cet usage n'est pas moins établi pour (54) le peuple que pour le

Voyageurs. Mais on doit l'attribuer vraisemblablement à Labat son Editeur, dont on a déjà fait remarquer les décisions hasardées sur mille choses qu'il n'avoit pas vues.

(51) Des Marchais, Vol. II. p. 185. & suivantes.

(52) Bosman, p. 353. Atkins le cite à la même occasion.

(53) Des Marchais excepte aussi sa grand-mere paternelle.

(54) Bosman, *ubi sup.* p. 346.

Roi &  
son pe  
Esclave  
d'obre

Phil  
succes  
rous le  
fans d  
vée,  
dant l

L'a  
merce  
l'amu  
rappo  
perdu  
mes,

De  
ils se  
après  
que l  
dre te  
dant  
les y  
qu'il  
établi

Le  
Le pl  
c'est-  
féan  
mair  
ce n'  
de F  
de se  
tous  
versé  
deux  
jeu.  
jusqu  
qu'à  
son

U  
mie  
côté  
Ce)

(5  
(5  
(5

Roi & les Seigneurs. Mais un Sujet n'est pas le maître de brûler la maison de son pere, ni d'honorer ses funérailles par le sacrifice de ses femmes & de ses Esclaves, suivant l'usage qui se pratique encore à la mort des Rois. Il est obligé d'obtenir le consentement du Roi, qui ne l'accorde presque jamais (55).

Phillips observe qu'après la mort du Roi, toutes ses femmes passent au successeur qu'on lui donne par la voie de l'élection; & que les femmes & tous les biens d'un Cabaschir qui meurt, appartiennent au Roi. Ainsi les enfans des Rois & des Seigneurs, plus à plaindre que ceux d'une condition privée, demeurent sans autre bien que ce qu'ils ont pû enlever secretement pendant la maladie de leur pere (56).

L'application extraordinaire que les Nègres de Juida apportent au commerce & au travail de l'agriculture, ne leur ôte pas le goût du plaisir & de l'amusement. Leur principale passion, dans ce genre, est pour le jeu. Bosman rapporte qu'ils y risquent volontiers tout ce qu'ils possèdent; & qu'après avoir perdu leur argent & leurs marchandises, ils sont capables de jouer leurs femmes, leurs enfans, & de finir par se jouer eux-mêmes (57).

Des Marchais observe qu'avec autant de passion pour le jeu que les Chinois, ils se dispensent de les imiter sur un seul point; c'est qu'au lieu de se pendre après avoir tout perdu, ils jouent leur propre corps, & sont vendus par celui que la fortune favorise. Ce désordre avoit obligé le dernier Roi de défendre tous les jeux de hazard, sous peine de l'esclavage. Il tint la main pendant tout son regne à l'exécution de cette Loi. Mais son successeur ferma les yeux sur le renouvellement du mal; quoiqu'on se flattât, dit l'Auteur, qu'il seroit revivre la défense aussi-tôt que sa nouvelle autorité seroit mieux établie (58).

Les Habitans ont plusieurs jeux de hazard & d'autres de simple exercice. Le plus célèbre, de la premiere espece, est celui qu'ils appellent *Atropoé*, c'est-à-dire, *Jeu des six bujis*. Ils s'assemblent douze ou quinze, & prenant séance autour d'une grande natte, qui est étendue à terre, chacun tient à la main trois bujis, qui portent sa marque. On convient de la valeur du jeu: ce n'est jamais moins de cinq gallinas de bujis, qui sont environ quatre livres de France. On joue argent comptant. Un des joueurs prend les trois bujis de son voisin, & les ayant secoués dans la main avec les siens, il les jette tous six sur la natte. Si les trois siens se trouvent opposés à ceux de son adversaire, il gagne le coup. S'il ne s'en trouve qu'un, il perd. S'il y en a deux, le coup passe pour nul & l'on recommence, en doublant le fonds du jeu. Si le coup est encore nul, on triple le jeu, & l'on continue de même jusqu'à ce que l'un des deux joueurs l'emporte. Le vainqueur tient table jusqu'à ce qu'il ait perdu lui-même. Alors il perd la main, & ne la reprend qu'à son tour.

Un autre jeu de hazard est avec quatre bujis. Il est peu différent du premier; excepté que pour gagner il faut que deux bujis se trouvent d'un côté & deux de l'autre; sans quoi le coup est nul & le prix du jeu double. Ce jeu est plus aisé que le premier. L'Auteur est surpris que les Européens

CÔTE DES  
ESCLAVES.

Le Roi hérite  
des Seigneurs.

Passion des Nègres  
de Juida  
pour le jeu.

Jeux de hazard  
des Nègres.

Autre jeu.

(55) Des Marchais, *ubi sup.* p. 168.

Chinois, comme le Voyageur suivant.

(56) Voyage de Phillips, p. 219.

(58) Des Marchais, Vol. II. p. 172. &

(57) Bosman, p. 354. Il les compare aux suivantes.

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Troisième jeu  
de hazard.

n'aient point introduit ici l'usage des dez, qui préviendroit, dit-il, mille tromperies inévitables avec les bujis.

Les Nègres ont un troisième jeu de hazard, avec des cailloux ronds, de la grosseur d'un œuf, ou avec de la graine de palmier, marqués comme les bujis. Le nombre des joueurs peut être de trois, ou six, ou neuf. Chacun a son argent devant soi. Trois des acteurs commencent le jeu, avec leurs boules ou leurs pierres, sur la table, à peu près comme les enfans jouent en France au *Toton*. Si l'une des balles, en tournant, pousse les deux autres hors de la natte, celui à qui elle appartient gagne le jeu contre ses deux adversaires. Si la balle n'en pousse qu'une, il n'en gagne qu'une; & si elle n'en pousse aucune des deux, le jeu recommence & double toujours. Le vainqueur joue ensuite contre deux autres adversaires, jusqu'à ce qu'il perde ou qu'il ait fini la main. Ce jeu demande beaucoup d'habileté, & les joueurs gardent un silence, qui peut être comparé à celui des *Ridotti* de Venise.

Jeu d'exercice  
& d'adresse.

Des Marchais parle d'un autre jeu, qui n'est pas défendu, parce qu'il est de simple exercice & qu'il dépend de l'adresse. On plante un pieu, à quarante ou cinquante pas du lieu où se tiennent les acteurs. Sur le sommet, on fixe une boule de bois tendre & léger, d'un pouce & demi de diamètre. On propose des paris. Il est question d'emporter la boule, en deux, trois ou quatre coups. Celui qui manque son but, dans le nombre de coups dont on est convenu, perd le jeu, qui n'est jamais moins de quatre ou cinq écus d'or en bujis.

Tels sont les jeux des Nègres de Juida. Ils y risquent si souvent leur fortune & leur liberté, que le dernier Roi eut recours aux châtimens les plus rigoureux pour couper le cours à cette pernicieuse passion.

Autres amuse-  
mens.

Ceux qui ont assez de sagesse & de modération pour se borner à des amusemens moins dangereux, s'assemblent sous des arbres, & forment ce qu'ils appellent un (59) *Kaldé*, où ils passent les jours entiers à s'entretenir, à fumer & à boire du vin de palmier ou de l'eau-de-vie (60). Dans certains tems, leurs divertissemens sont le chant & la danse. Ils sont aussi passionnés que tous les autres Nègres pour ces exercices, & les regardent comme un délassement (61) après le travail. Phillips dit que leur danse est fort grotesque. Ce sont des sauts continuels, avec des gestes & des mouvemens bizarres.

Musique de Jui-  
da.

Leur musique ressemble à celle de la Côte d'Or; mais elle est plus régulière & mieux entendue. Ils s'en servent aussi avec plus de retenue, car dans leurs tems de deuil on n'est pas fatigué du son continu de leurs instrumens (62). Ils ont des tambours, des tymbales, des trompettes & des flutes.

Tambours &  
leur forme.

Leurs tambours ne sont que des troncs d'arbres creusés, qu'ils ouvrent d'un côté, & qu'ils bouchent de l'autre (63) avec une pièce du même bois. Le diamètre est de douze ou treize pouces, sur environ deux pieds de longueur. On choisit le bois le plus doux & le plus léger. Du côté qu'ils sont ouverts,

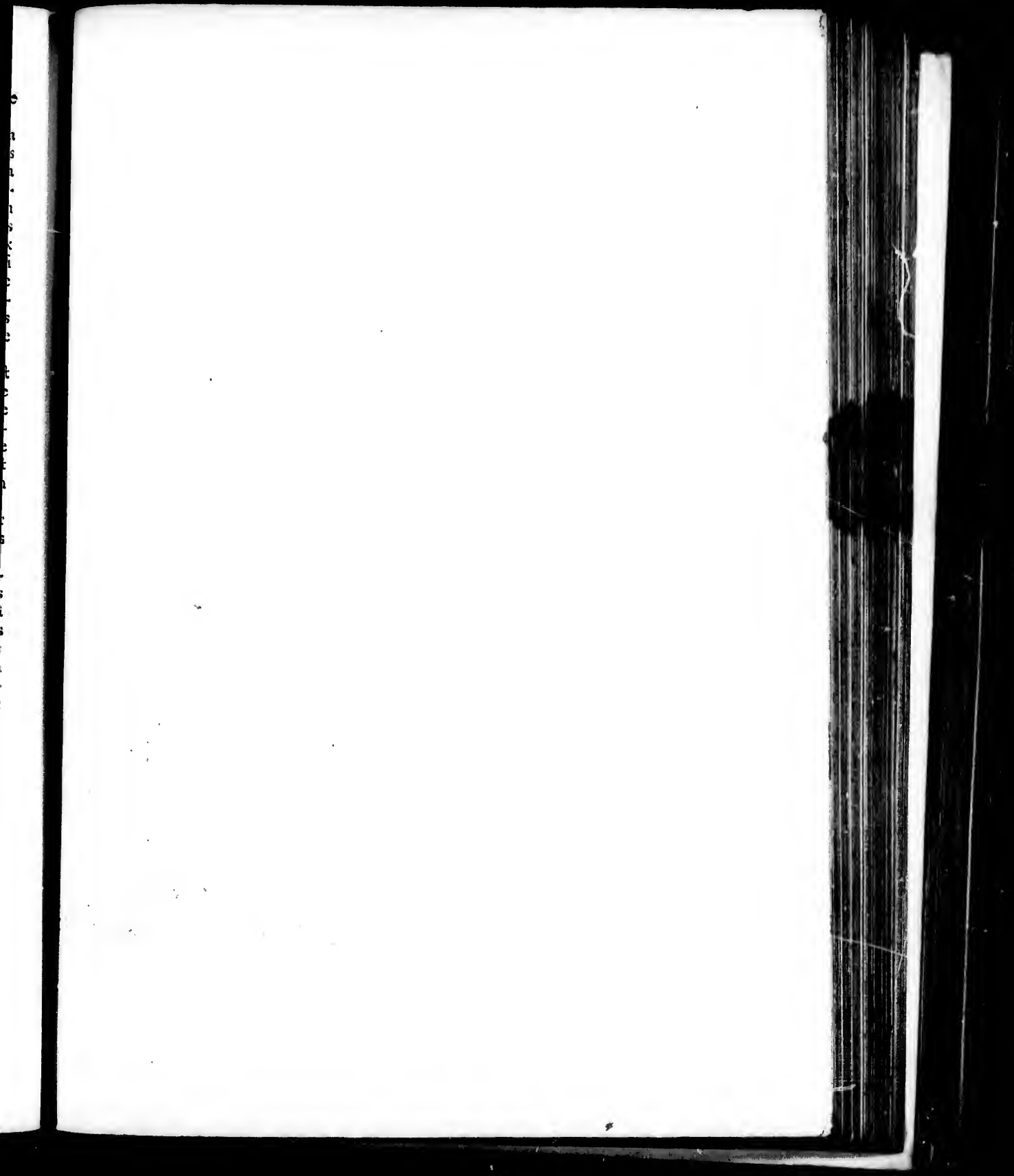
(59) C'est le nom du lieu où ils s'assemblent, dont ils ont fait celui de l'Assemblée même.

(60) Des Marchais, Vol. II. p. 172.

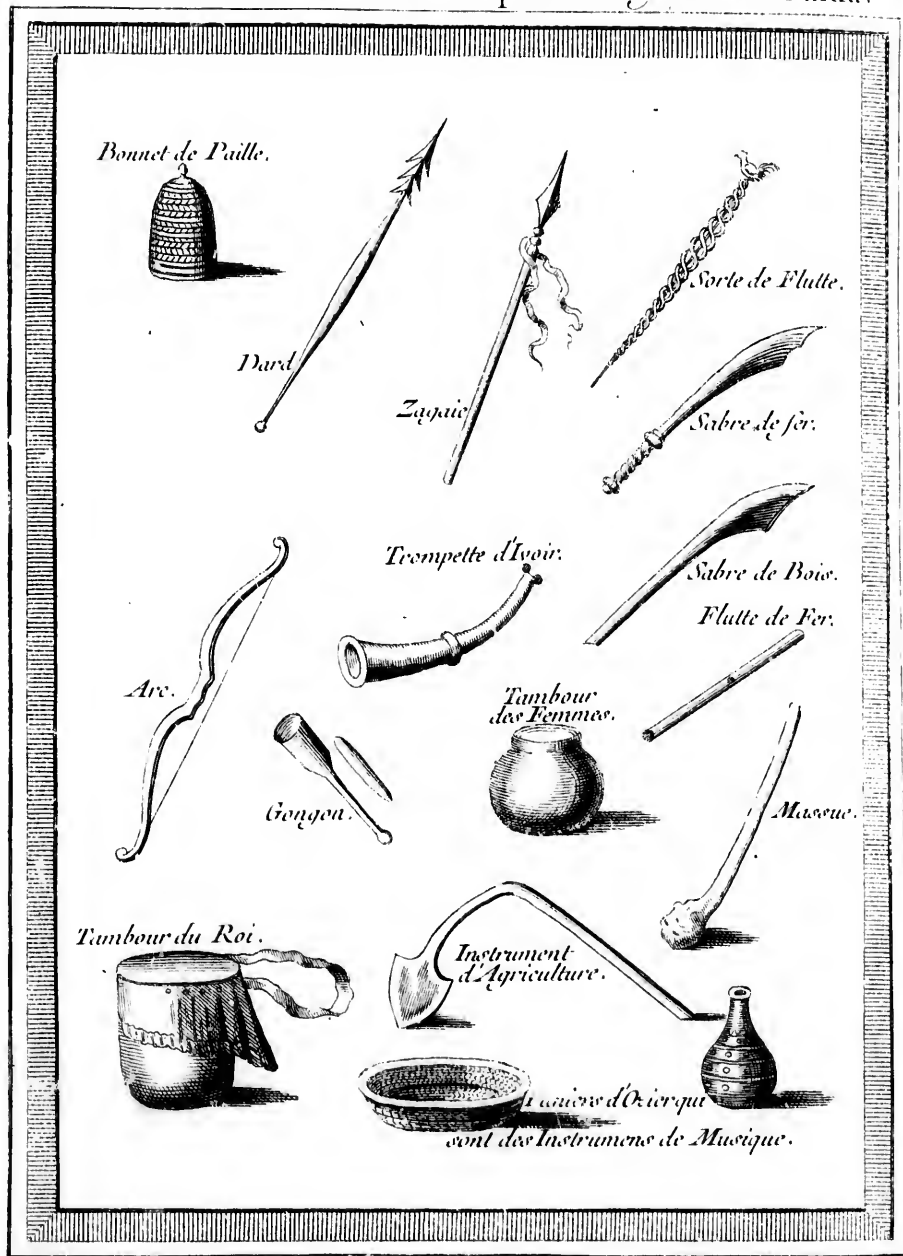
(61) Le même, p. 205.

(62) Phillips, p. 223.

(63) Bosman, p. 254.



Armes et Instrumens de Musique du Royaume de Juda.



on  
ave  
d'au  
pou  
boi  
me  
ces  
aux  
deu  
diff  
&  
roi  
qu  
me  
ma  
les  
dia  
qu  
d'e  
dia  
vir  
co  
ch  
qu  
l'in  
mo  
mi  
ch  
flu  
de  
la  
tu  
pa  
m  
qu  
re  
ch  
p  
n  
&



on les couvre d'une peau de chèvre ou de mouton, bien préparée & liée avec des cordes de jonc. Ils sont entourés d'une petite piece de coton, ou d'autre étoffe, comme nos tymbales, avec une bande de coton roulé (64) pour les suspendre au col. On ne se sert que d'une baguette, qui est d'un bois fort dur, & qu'on tient de la main droite; mais la main gauche ne demeure pas oisive. Elle bat des doigts, & quelquefois du poing. Le son de ces tambours est sourd & pesant. Ceux de l'Europe plaisent beaucoup plus aux Nègres; mais ils ne peuvent s'accoutumer à manier les bagnettes des deux mains. Le Roi se sert, dans sa musique, d'une sorte de tymbale, qui diffère peu des tambours pour la forme, mais qui est beaucoup plus grosse & plus longue.

Les trompettes sont d'ivoire & de différentes grandeurs. On leur donneroit plus justement le nom de corner, car leur son n'a pas plus d'agrément que celui de nos cornets à bouquin. Cependant la fabrique de ces Instrumens demande beaucoup de tems & de travail. Ils rendent différens sons; mais il n'y en a pas d'affectz harmonieux pour mériter le nom de son musical.

Les flutes sont des canes, composées de plaques de fer fort minces, dont les côtés n'ont qu'un seul trou. Le son en est proportionné à la grandeur de leur diamètre. Elles sont limées avec beaucoup de propreté; mais le bruit aigu qu'elles rendent ne peut être agréable qu'à l'oreille d'un Nègre.

Le Roi & les Grands ont un autre Instrument de musique; c'est un panier d'osier, de la forme d'une grosse bouteille, & de sept ou huit pouces de diamètre sur dix de hauteur, sans y comprendre le col, qui est long d'environ cinq pouces & qui sert comme de manche. On remplit ce panier de coquilles, qui sont apparemment des bujis. Le joueur tient de la main gauche le col de cet Instrument, & secoue les coquilles en mesure, tandis que de la main droite il bat le corps du panier. Le son est tel qu'on peut se l'imaginer.

Un autre Instrument de Juida est un cylindre de fer, d'un pouce de diamètre, qui tourne en spirale autour d'un bâton, & qui est ouvert à l'extrémité. Le sommet du bâton a pour ornement un coq de cuivre. L'embouchure de l'Instrument est du côté opposé, & l'on s'en sert comme d'une flûte.

Les Nègres de Juida ont une sorte de tambour, dont le corps est un pot de terre rond, d'un pied de diamètre, avec une ouverture de six pouces de largeur, qui est bordée d'un cercle de la hauteur d'un pouce. Cette ouverture, ou cette bouche, est couverte de parchemin ou d'une peau bien préparée, qui s'attache au cercle. L'usage de cet Instrument est réservé aux femmes. Elles s'accroupissent à terre, & le tenant devant elles, une baguette qu'elles ont à la main leur sert à frapper contre le pot. Tandis qu'elles battent de la main droite, les doigts de leur main gauche agissent sur le parchemin ou sur la peau. Mais cet Instrument n'est pas plus agréable que les précédens. L'Auteur admire que les Européens établis à Juida, particulièrement les François, qui ont introduit dans cette contrée le luxe de la table & des ameublemens, n'aient point mis leur musique à la mode parmi les Ha-

CÔTE DES  
ESCLAVIS.

Trompettes.

Flutes;

Autres Instru-  
mens de musi-  
que.

Tambour des  
femmes.

(64) Voyez la Figure.  
Tome IV.

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Harmonie bar  
bare.

bitans. Cette entreprise seroit aisée, dit-il; car ils ont le goût fort bon & l'oreille délicate (65). Phillips n'en donne pas une idée si favorable. Il représente quatre ou cinq Nègres, qui soufflent dans une dent creuse d'éléphant, pendant qu'un autre frappe, avec un bâton, sur une pièce de cuivre ou de fer. Ce bruit lui paroît semblable aux mugissemens d'une troupe de bœufs (66).

Maladies du  
Royaume de  
Juida.

Ce Royaume a des maladies qui lui sont propres; comme des jeux & des plaisirs. Les Blancs ne s'en ressentent que trop, sur-tout de celle des vers, dont ils guérissent moins facilement que les Nègres. Outre ceux qui en sont atteints dans le Pays, il est arrivé à plusieurs Hollandois d'en rapporter de fatales semences en Europe, qui n'ont produit leur effet qu'un an ou quinze mois après leur retour (67).

Malignité de  
l'air.

Fièvres chaudes.

Smith attribue des qualités fort malignes à l'air de Juida, sur-tout depuis que le Pays ayant été dépeuplé par les ravages du Roi de Dahomay & les terres étant demeurées sans culture, il en est sorti quantité d'herbes (68) empoisonnées. Suivant Des Marchais, on reconnoît la malignité de l'air à la rosée qui tombe sur le tillac d'un Vaisseau avant le lever du soleil. Elle y produit immédiatement quantité de petits insectes, qui ressemblent aux lézards, aux crapauds & aux serpens. A la vérité, dit-il, l'ardeur du soleil les sèche & les dissipe presque aussitôt. Cependant une si mauvaise disposition de l'air doit produire des effets très-pernicieux sur les Européens qui ont l'imprudence de s'y exposer, en cherchant le frais pendant la nuit sur le tillac. Le plus sûr préservatif est de se tenir soigneusement renfermé, de se bien couvrir la tête & la poitrine, de mener un vie sobre, d'éviter les travaux pénibles pendant la grande chaleur du jour, & sur-tout d'user avec modération des liqueurs fortes, des femmes & des fruits du Pays. Les Nègres sont accoutumés à recevoir les rayons du soleil à tête nue; mais l'effet en est si dangereux pour les Européens, qu'ils tombent dans des fièvres malignes, avec de furieux délires, qui deviennent mortels en trois jours. Un Capitaine, qui veut conserver ses gens, ne peut veiller avec trop de soin sur leur conduite.

Leur saison &  
leurs remèdes.

Ces fièvres empestées causent leurs plus grands désordres aux mois de Juin, de Juillet & d'Août. Elles se déclarent par de grandes douleurs de tête & de reins, par des maux de cœur, des saignemens de nez, & des sécheresses de langue qui vont jusqu'à la rendre tout-à-fait noire. Des Marchais nous donne le plus heureux des remèdes dont il fit l'expérience. Il commençoit par purger le Malade avec une infusion de senné, six grains de tatre stibié & une once de sirop rosat. Ensuite il leur faisoit prendre des lavemens rafraîchissans, qui doivent être continués jusqu'à la diminution de la fièvre. Dans l'intervalle, il ordonnoit la saignée du pied, pour prévenir le délire, qui arrive ordinairement le troisième jour. Quelquefois il est nécessaire d'appliquer les ventouses. La diète du Malade doit être constamment de l'eau d'orge, avec un peu de nitre purifié. Lorsque le danger paroît fini, il faut se purger avec de la manne & du sirop de roses, en deux verres, qui doivent être pris alternativement d'heure en heure.

(65) Des Marchais, Vol. II. p. 197.

(66) Phillips, p. 223.

(67) Des Marchais, *ubi sup.* p. 121.

(68) Smith, p. 199.

Outre ces fièvres chaudes, qui sont toujours malignes & intermittentes, la dysenterie est ici fort commune, & paroît devoir être attribuée aux fruits & à l'eau du Pays. Labat est persuadé néanmoins qu'elle vient uniquement de l'excès de l'eau-de-vie & des liqueurs fortes. Cette maladie est d'autant plus difficile à guérir, qu'elle attaque les Etrangers dans toutes les saisons de l'année. Elle naît même quelquefois à la suite d'une fièvre intermittente. La meilleure méthode pour la guérir, à Juida, est de purger le Malade tous les trois jours avec de la rhubarbe pure, & de ne pas cesser jusqu'à la diminution des humeurs qui causent le mal. Lorsqu'on s'apperçoit de quelque changement, il faut joindre avec la rhubarbe six grains de catholicon, sans oublier chaque jour l'usage des clysteres astringens. On se sert aussi avec beaucoup de succès, contre cette maladie, de la racine de simarouba, qui se nomme bois-amer dans les Isles sous-le-Vent, & que les Sauvages de la Cayenne emploient comme un spécifique contre le même mal. Un Jésuite François en ayant envoyé au Collège de Paris, le célèbre Frere *du Soleil*, qui étoit chargé de la pharmacie de cette maison, la garda long-tems comme un secret, avec lequel il fit des cures merveilleuses (69).

Mais ce n'est pas dans les lumières de la Médecine que les Nègres cherchent du secours contre leurs maladies. Ils s'adressent à leurs Fétiches (70), avec plus d'aveuglement que ceux de la Côte d'Or; & les jours entiers s'emploient à des opérations superstitieuses. Leurs remèdes sont les mêmes que sur la Côte d'Or; mais leurs offrandes sont différentes. Chaque Nègre choisit, en plein air, une place, qu'il entoure de roseaux & d'autres Plantes. C'est dans ce lieu consacré qu'ils font des sacrifices continuels pour obtenir la santé & la fortune. Ils appréhendent tellement la mort, qu'ils ne peuvent en entendre parler, dans la crainte de hâter son arrivée en prononçant son nom. C'est un crime capital de la nommer devant le Roi & les Grands. Bosman se disposant à partir, dans son premier voyage, demanda au Roi, qui lui devoit environ cent livres sterling, de qui il recevoit cette somme à son retour, en cas de mort. Tous les assistants parurent extrêmement surpris à cette question. Mais le Roi, qui entendoit un peu la Langue Portugaise, considérant que l'Auteur ignoroit les usages du Pays, lui répondit avec un sourire; Soyez là-dessus sans inquiétude: Vous ne me trouverez pas mort, car je vivrai toujours. Bosman s'apperçut fort bien qu'il avoit commis une imprudence. Lorsqu'il fut retourné au Comptoir, son Interprète lui apprit qu'il étoit défendu, sous peine de la vie, de parler de mort en présence du Roi, & bien plus de parler de la sienne. Cependant, étant devenu plus familier avec ce Prince, dans son second & dans son troisième voyage, il prit la liberté de railler souvent les Seigneurs de sa Cour, sur la crainte qu'ils ont de la mort. Il parvint à les faire rire de leur propre foiblesse; & le Roi même prenoit plaisir à l'entendre. Mais les Nègres n'en étoient pas moins réservés & n'osoient ouvrir la bouche sur le même sujet (71).

La sépulture des Grands du Royaume est dans une galerie que les enfans font construire exprès pour leur pere. On place le corps au milieu, & l'on met sur la fosse le bouclier, l'arc, les flèches, & le sabre du mort, entourés

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Dysenterie com-  
mune. Son re-  
mède.

Recourse des  
Nègres dans  
leurs maladies.

Défense de par-  
ler de mort de-  
vant le Roi de  
Juida.

Sépulture des  
Grands.

(69) Des Marchais, Vol. II. p. 121. & suivantes.

(70) Bosman, p. 250. & suiv.

(71) Bosman, p. 250. & suiv.

CÔTE DES  
ESCLAVES.

Deuil de l'hé-  
ritier.

de ses Fétiches & de ceux de sa famille. Le Maufolee a d'autant plus de grandeur qu'on y voit plus d'armes & de Fétiches. Mais quoique les fusils & les pistolets soient en usage dans le Pays, on n'en place jamais sur les tombeaux. Un usage inviolable de l'héritier, après la mort de son pere, c'est de passer une année entiere sans habiter sa maison, & d'attendre la fin de ce deuil pour entrer en possession de ses femmes. Il doit vivre à part, dans cet intervalle, quitter sa parure ordinaire, & ne porter ni colliers, ni bagues, ni bracelets. La loi, ou l'usage, ne lui accorde qu'un pagne de natte, qui est comme le symbole de l'infortune & de la douleur (72).

## CHAPITRE V.

### *Religion, Culte, Opinions des Nègres de Juida.*

**B**OSMAN croit avoir vérifié que la Religion du Royaume de Juida n'est fondée que sur un principe d'intérêt & de superstition; & plus, dit-il, qu'aucune autre idolâtrie: car si les Payens des autres Pays ont trente mille Divinités, le peuple de cette Région a plus de quatre fois le même nombre. Cependant l'Auteur ne se croit pas moins certain que les Nègres de Juida ont quelque foible idée du véritable Dieu, auquel ils attribuent la toute-puissance & l'ubiquité. Ils sont persuadés qu'il existe un Etre, dont l'Univers est l'ouvrage, & qui merite par conséquent (73) d'être préféré aux Fétiches, qui sont eux-mêmes ses créatures. Mais ils ne le prient point & ne lui offrent point de sacrifices. Ce grand Dieu, disent-ils, est trop élevé au-dessus d'eux pour s'occuper de leur situation. Il a confié le gouvernement du monde aux Fétiches, qui sont des Puissances subordonnées (74) auxquelles les Nègres doivent s'adresser. Enfin il paroît clairement, comme Loyer l'observe aussi avec plus d'étendue (75), qu'ils ne prennent les Fétiches que pour des substances matérielles, revêtues, par l'Etre Suprême, de certaines vertus pour l'avantage du genre humain.

Ils ont quel-  
qu'idée d'un  
Souverain Etre.  
Divers témoi-  
gnages sur ce  
point.

Opinion des  
Grands du Pays.

Des Marchais prétend que les Nègres les plus sensés de Juida, du moins entre les Grands, ont une idée confuse de l'existence d'un seul Dieu, qu'ils placent dans le Ciel. Ils lui attribuent le soin de punir le mal, & de récompenser le bien. Ils croient que le Tonnerre vient de lui. Ils reconnoissent, suivant le même Auteur, que les Blancs, qui lui adressent leur culte, sont beaucoup plus heureux que les Nègres, dont le partage est de servir le Diable, méchante & pernicieuse puissance, qu'ils n'ont pas la hardiesse d'abandonner, parce qu'ils redoutent les fureurs de la populace. On peut juger sur ces idées, conclut Des Marchais, que le zèle des Missionnaires seroit ici fort inutile (76). Dans un autre endroit, paroissant oublier le jugement qu'il a porté, il confirme le récit de Bosman (77). Ces Nègres, dit-il, reconnois-

(72) Des Marchais, p. 168.

(73) Bosman emploie toujours les termes de Dieux & d'Idoles, pour signifier les Fétiches.

(74) Bosman, p. 367. & suiv.

(75) Voyez le Tome III. de cette Collection, article d'*Iffini*.

(76) Des Marchais, Vol. I. p. 129.

(77) Loyer, *ubi sup.*

sent un Souverain Etre, Créateur de l'Univers, qui réside au Ciel, d'où il gouverne le monde, & dont la justice & la bonté sont infinies. Il assure aussi qu'ils ont recours à sa puissance dans les calamités publiques; mais c'est après s'être adressés en vain à celle du serpent. Ils reviennent donc à lui comme au Dieu supérieur. Ils employent les jours & les nuits aux danses & aux chants qu'ils font à son honneur. Ils lui sacrifient, non-seulement des animaux, mais de jeunes personnes des deux sexes. *Affou*, Capitaine Nègre, qui vivoit encore du tems de l'Auteur, avoit offert au Dieu du Ciel un sacrifice d'hommes & d'enfans pour obtenir la guérison de son Pere (78).

Les Habitans de Juida ont quelques notions de l'enfer, du diable, & de l'apparition des esprits. Ils mettent l'enfer dans un lieu souterrain, où les méchans sont punis par le feu. Cette opinion avoit été confirmée parmi eux depuis quelques années, par l'arrivée d'une vieille forcierie, qui faisoit des récits fort étranges de l'enfer. Elle y avoit vû, disoit-elle, plusieurs personnes de sa connoissance, & particulièrement l'ancien (79) Ministre du Roi, qui y étoit cruellement tourmenté (80).

Quoique les Nègres de Juida ne soient ni Juifs ni Mahometans, on a fait remarquer qu'ils ont l'usage de la circoncision; mais c'est avec la moitié moins de cérémonies que les Nègres du Senegal. Lorsque leurs enfans paroissent assez forts pour supporter l'opération, ils les conduisent chez un Chirurgien Nègre, le pere prend son fils sur ses genoux, lui tire le prépuce, que le Chirurgien coupe, & n'employe que de l'eau fraîche pour arrêter le sang. Dans l'espace de trois jours, la playe est guérie sans autre remede. Loin de regarder cet usage comme une pratique de Religion, les Nègres reconnoissent qu'ils en ignorent l'origine, & qu'ils n'ont pas d'autre raison pour l'observer que l'exemple de leurs ancêtres (81).

Les Fétiches de Juida peuvent être divisés en deux classes; celle des grands & celle des petits. La premiere classe est celle des Fétiches publics, que Des Marchais réduit à quatre; le *Serpent*, les *Arbres*, la *Mer* & l'*Agoye*. Il croit néanmoins qu'on peut en ajouter un cinquième, qui est la principale Riviere du Pays, nommée l'*Eufrates*. Atkins & Bosman ne comptent que trois grands Fétiches, & ne parlent point de l'*Agoye*. Le serpent est sans contredit le plus célèbre & le plus honoré; mais comme on se propose d'en parler avec étendue dans les articles suivans, il suffira ici de l'avoir nommé (82).

Le second Fétiche public consiste dans quelques grands Arbres, qu'il semble que la nature ait pris plaisir à former. On ne leur adresse des prieres & des offrandes que dans le tems des maladies, & pour le rétablissement de la santé. Les Nègres croyent que l'empire de ce Fétiche s'étend particulièrement sur toutes sortes de fièvres. Ils n'oublient pas néanmoins le serpent; car dans les cas mêmes où son pouvoir est borné pour le bien, ils s'imaginent qu'il peut leur nuire. La confiance qu'ils ont aux arbres n'empêche pas qu'ils n'aient recours à d'autres remedes imaginaires pour la guérison de leurs maladies. Ils font divers sacrifices aux Fétiches inférieurs. Quelquefois, ils tuent

CÔTE DES  
ESCLAVES.

Opinions des  
Nègres de Juida  
sur l'Enfer.

Maniere dont  
ils circoncent  
leurs enfans.

Division des Fé-  
tiches en deux  
classes.

Premier Fétiche.

Second Fétiche.  
Pourquoi les  
Nègres l'invo-  
quent, & de  
quelle maniere.

(78) Des Marchais, *ubi sup.* p. 215.

(81) Des Marchais, Vol. I. p. 127.

(79) L'Auteur appelle le premier Capiraine  
d. Roi.

(82) On parlera de son Culte & de ses  
Temples.

(80) Bosman, p. 385.

COTE DES  
ESCLAVES.

un Esclave & mangent une partie de sa chair. Bosman rend témoignage que ce barbare remède fut tenté deux fois de son tems, à l'occasion d'une maladie du Roi. Ils ont d'autres méthodes aussi extravagantes, dont la répétition seroit ennuyeuse (83). Les offrandes que les malades font aux arbres, sont, suivant Des Marchais, des pâtes de millet, de maiz, & de riz. C'est au Prêtre qu'appartient le droit de les placer au pied de l'arbre qui fait l'objet de la dévotion du malade; après quoi, il peut les emporter pour son propre usage, à moins que le malade ne le paye pour les laisser au même lieu jusqu'à ce que les chiens, les porcs, & les oiseaux les ayent dévorées (48).

Les bosquets sont  
aussi révévés.

Atkins raconte que les bosquets ont part dans certaines occasions aux offrandes & aux vœux des Nègres, ou plutôt, qu'ils appartiennent au serpent par une consécration particulière. Quelque idée qu'ils attachent à cette dévotion, plusieurs Grands ont, dans un endroit de quelque petit bois, une Tour quartée, où ils portent leurs Dschis & leurs présens. On en découvre une fort élevée, dans le voisinage de Sabi, où le Roi & le peuple font tous les ans de riches offrandes (85).

Troisième Fétiche.

Le troisième Fétiche de la première classe est la mer. Il a son département particulier, comme les arbres. Mais ces deux Fétiches n'ont rien à démêler avec le serpent, qui a droit au contraire de les corriger lorsqu'on se plaint de leur paresse & de leur négligence (86).

Sacrifices qu'on  
fait à la mer.

Dans la saison des tempêtes, où l'agitation des flots s'oppose à la pêche, & au débarquement des marchandises de l'Europe; dans les tems où les Vaisseaux sont attendus & tardent trop longtems à paroître; les Nègres font de grandes offrandes à la mer, en y jettant des biens de toutes les espèces. Mais les Prêtres n'excitent pas beaucoup le peuple à ces sacrifices, parce qu'il n'en reste rien qui puisse tourner à leur avantage. Le dernier Roi du grand Ardra ayant fait un jour des présens considérables à la mer, fut si choqué d'apprendre qu'elle ne répondoit point à ses espérances, qu'il devint furieux, comme Xerxes, & se vengea par divers outrages (87). Cependant la Nation n'en est pas moins constante dans son culte. Si le tems s'obstine à demeurer contraire au commerce, on consulte le Grand Sacrificateur; & suivant sa réponse, on fait une procession solennelle, qui se termine par le sacrifice d'un bœuf sur le rivage. On fait couler le sang dans les flots, & l'on y jette, aussi loin qu'il est possible, un anneau d'or pour appaiser la mer. L'anneau n'est pas assez gros pour être regretté. Mais la victime appartient au grand Sacrificateur, qui en dispose à son gré.

Procession qu'on  
fait à l'honneur  
de la riviere.

On fait chaque année une autre procession sur les bords de l'Eufrates, principale riviere du Royaume de Juida (88), qui passe aussi pour un Fétiche. Mais elle n'approche point de celle du serpent, dont on lira bien-tôt la description. Elle commence par un Corps de quarante Mousquetaires de la garde Royale, qui sont suivis de dix-huit femmes du Roi, chargées des présens de ce Prince. Après les femmes, on voit paroître seul le Grand Maître des cérémonies, environné de vingt Tambours, de vingt Trompettes, & de vingt

(83) Bosman, p. 368. & 382.

(84) Des Marchais, Vol. II. p. 137.

(85) Voyage d'Atkins, p. 118.

(86) Bosman, p. 368.

(87) Le même, p. 383. C'est lui qui emploie la comparaison de Xerxes.

(88) Bosman lui donne le nom de Divinité.

e que  
mala-  
tion  
ont,  
rêtre  
de la  
ufa-  
squ'à

x of-  
pert  
de dé-  
une  
ouvre  
t tous

ment  
nêler  
nt de

e, &  
Vaif-  
nt de  
Mais  
n'en  
ardra  
d'ap-  
eux,  
Na-  
de-  
fui-  
ur le  
, &  
er la  
par-

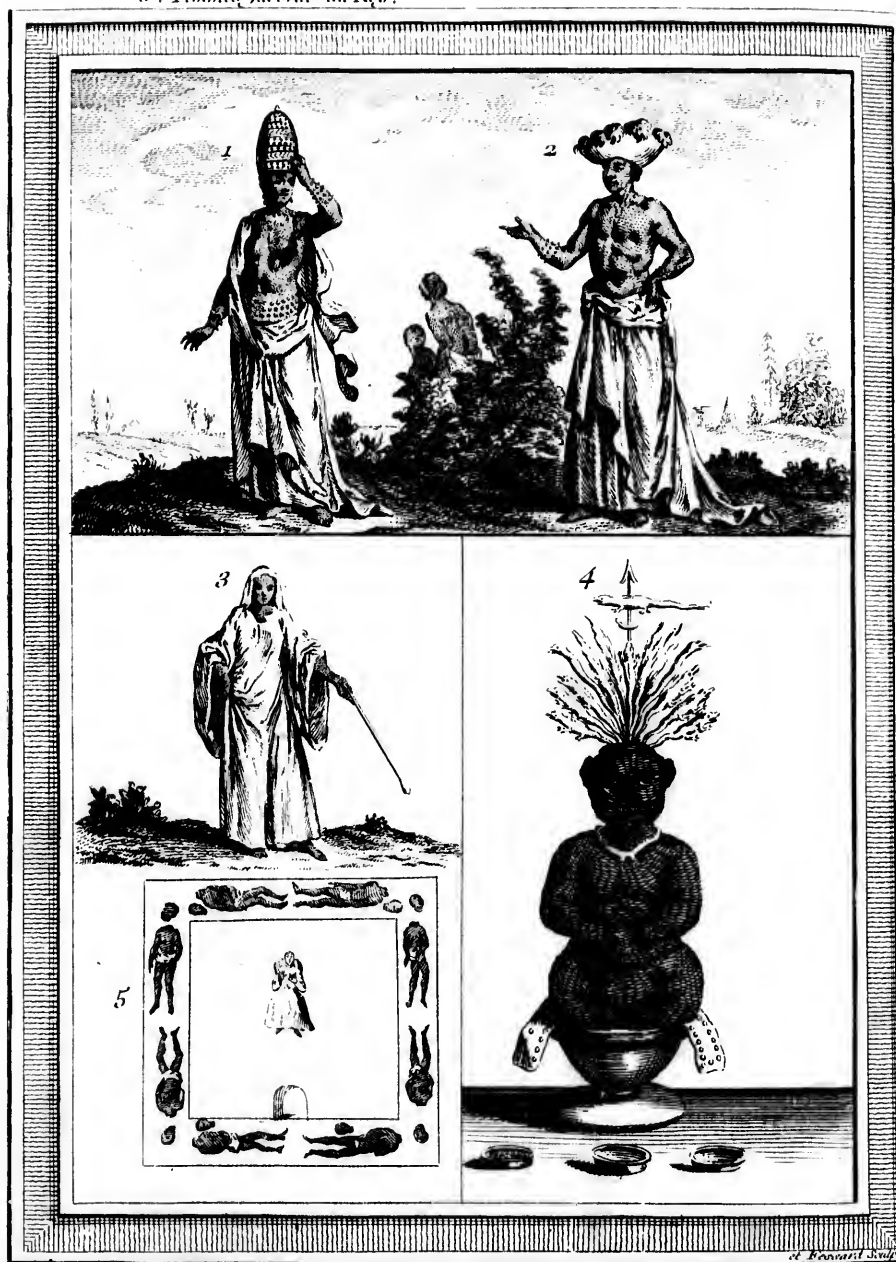
tes,  
che.  
def-  
arde  
s de  
cé-  
ngt

em-

ivi-

1. Habit des Femmes du Roy.  
 2. Habit des Girondo.  
 3. Femmes favorites du Roy.

4. Appareil des Concoite.  
 5. Tombeau du Roy.



*de Beauvais Sculp.*  
 T. IV. N.° XXVI

Flutes  
 le gra  
 rent d  
 Félic  
 let (8  
 L'  
 figure  
 homm  
 vêtue  
 de lé  
 fonn  
 deffo  
 bande  
 rable  
 de bo  
 rites  
 L'  
 fultre  
 ratio  
 amen  
 droit  
 boule  
 beau  
 qu'à  
 fois  
 l'ent  
 espé  
 fut e  
 pas  
 don  
 ron  
 publi  
 que  
 M  
 par  
 à fo  
 qu'il  
 & le  
 tout  
 plac  
 espe  
 née

(8  
 suiv  
 (9  
 (5



Flutes de la musique du Roi. Ce convoi est attendu au bord de la rivière par le grand Sacrificateur avec ses Prêtres. Ils y reçoivent les présents, & jettent dans l'eau, avec les cérémonies ordinaires, la part qui est destinée au Fétiche : c'est ordinairement quelques poignées de riz, de maïs, & de millet (89); mais ils ont la prudence de garder le reste pour eux-mêmes.

L'Agoye, qui est le quatrième Fétiche de la première classe, est une hideuse figure de terre noire, qui a l'apparence d'un crapaud (98) plus que celle d'un homme. Elle est placée, ou plutôt accroupie sur un piedestal d'argile rouge, vêtue d'une pièce de drap rouge, qui est bordé de bujis. Sa tête est couronnée de lézards & de serpens, entremêlés de plumes rouges; & l'on voit sortir, au sommet, le fer ou la pointe d'une jagaie, qui traverse un gros lézard, au-dessous duquel est un croissant d'argent. Le col de la figure est entouré d'une bande de drap écarlate, d'où pendent quatre bujis. Cette Idole est sur une table, dans la maison du grand Sacrificateur. Elle a vis-à-vis d'elle trois plats de bois, ou trois demies calebasses, dont l'une contient quinze ou vingt petites boules de terre.

L'Agoye est la divinité (91) qui préside aux conseils. L'usage est de la consulter avant que de former une entreprise. Ceux qui ont besoin de ses inspirations, s'adressent d'abord au Sacrificateur, & lui expliquent le sujet qui les amène. Ensuite, ils offrent leur présent à l'Agoye, sans oublier de payer les droits du Prêtre, qui doit lui servir d'interprète. S'il est satisfait, il prend les boules de terre, il fait quantité de grimaces, que le Suppliant regarde avec beaucoup de respect, il jette les balles au hazard, d'un plat dans l'autre, jusqu'à ce que le nombre se trouve impair dans chaque plat. Il répète plusieurs fois cette opération, & si le nombre continue d'être impair, il déclare que l'entreprise est heureuse. La prévention des Nègres est si forte, que si leurs espérances sont trompées, comme il arrive souvent, ils en rejettent la faute sur eux-mêmes, sans accuser jamais l'Agoye. Les femmes, sur-tout, ne cessent pas de consulter l'Oracle, & d'enrichir le Prêtre par leurs présents. L'Auteur donne à cette statue environ dix huit pouces de hauteur, un pied à sa couronne, & la même grandeur au piedestal (92). On ne fait pas de procession publique à l'honneur de l'Agoye. C'est un culte secret, qui n'a pour témoins que le Prêtre & la Divinité (93).

Mais le respect qu'on porte aux grands Fétiches est extrêmement partagé, par la multitude innombrable de petites Idoles que chaque particulier choisit à son gré. Les plus communes, suivant Barbot, sont de terre grasse, parce qu'il est aisé de faire prendre toutes sortes de formes à cette terre. Les maisons & les chambres des Nègres, les champs, les grands chemins, les feniers, dans toutes les parties du Pays, sont remplies de ces figures, qu'on prend soin de placer religieusement sous des huttes de terre, ou dans des niches. Avec cette espèce de chapelles, on en voit un grand nombre d'autres, qui sont destinées à servir de repôsoir aux Serpens, lorsque le hazard en fait rencontrer.

(89) Des Marchais, *ubi sup.* p. 160. & suivantes.

(90) Voyez la Figure.

(91) L'Auteur l'appelle Dieu des conseils.

(92) Des Marchais, *ubi sup.* p. 161.

(93) Labat badine ici sur l'adiessé des Prêtres Nègres, sans faire attention que cette matière est fort délicate.

CÔTÉ DES  
ESCLAVIS.

Agoye, Divi-  
nité des Conseils.  
Sa figure.

Son culte & son  
usage.

Fétiches de la  
seconde classe.

CÔTE DES  
ENCLAVES.  
Autres Fétiches  
intérieurs.

Manière de les  
couvrir.

Tentatives des  
Français pour  
convertir les Nè-  
gres de Judaïa.

Obstacles qu'ils  
trouvent de la  
part des Protec-  
tans.

Les Nègres donnent à ces huttes le nom de *Cafas de Dios*, à l'imitation des Portugais (94).

Les autres Fétiches, d'un rang inférieur, sont de pierre, d'os, de bois, &c. Mais la dévotion est moins aveugle ici pour ces petites Idoles, que dans les autres parties de la Côte. Quoique le premier soin des Habitans soit de les consulter dans leurs moindres entreprises, ils les traitent suivant le succès, c'est-à-dire, que si la fortune répond à leurs desirs, ils les comblent d'honneur & de présens; mais autrement, ils les chassent de leur maison (95). Bosman raconte, d'après un Nègre fort sensé, que leur usage commun, en commençant une affaire d'importance, est de chercher quelque nouveau Fétiche qui puisse leur attirer du bonheur. Ils prennent la première créature qu'ils rencontrent; un chien, un chat, ou le plus vil animal; & s'il ne s'en présente aucun, leur choix tombe sur une pierre, une pièce de bois, enfin sur le premier objet qui flatte leur caprice. Ce nouveau Fétiche est d'abord comblé de présens, avec une promesse solennelle de l'honorer comme un Patron cheri, s'il répond à l'opinion qu'on a de sa puissance. En effet, si le hazard fait tourner heureusement l'entreprise, on lui prodigue les caresses & les présens. Mais si le contraire arrive, il est regardé comme une machine inutile, & replongé dans son premier sort (96).

Des Marchais prétend avoir observé, dans les différens voyages qu'il fit au Royaume de Judaïa, que les Habitans, malgré leur ignorance & leur passion effrénée pour les femmes, sont bien disposés pour le Christianisme. Au contraire, Bosman déclare que la polygamie est pour eux un obstacle insurmontable, & qu'en supposant que toutes les autres difficultés pussent être vaincues, il ne faudroit jamais espérer de les réduire à l'usage d'une (97) seule femme. L'idée confuse qu'ils ont d'un premier Être, avoit fait concevoir tant d'espérance aux François qui s'établirent dans le Pays en 1666, que M. du Cassé se fit accompagner de deux Capucins (98) dans le Vaisseau *la Tempête*. Ces deux Missionnaires apprirent la langue du Pays, & prêchèrent d'abord avec des marques si visibles de la bénédiction du Ciel, qu'ils disposèrent le Roi même à recevoir le Batême. On ne sçauroit douter, suivant Des Marchais ou Labat son Editeur, que la conversion de ce Prince n'eût été suivie de celle du Peuple. Mais les Protestans, établis sur la même Côte, se persuadèrent qu'un événement de cette nature causeroit infailliblement la ruine de leur commerce. Ils cabalèrent avec tant de force, & gagnèrent les Prêtres Nègres par des présens si considérables, qu'ils suscitèrent un soulèvement contre les deux Capucins. La veille même du jour où le Roi devoit être baptisé, le peuple excité à la sédition, mit le feu à la chapelle Catholique, environna le Palais Royal, & n'auroit pas ménagé la vie des Missionnaires, si le Roi ne les eut mis à couvert de ce furieux emportement. Il conçut lui-même que la sienne n'étoit pas en sûreté; & cédant à sa frayeur, il promit aux Prêtres Nègres de demeurer fidèle à la Religion de ses peres. Des deux Capucins, l'un mourut de chagrin, ou de poison, au bout de quelques

(94) Des Marchais dit que ces Idoles sont de petits marmousets de figure grotesque, hauts de cinq ou six pouces, Vol. II. p. 153.  
(95) Bosman, p. 341.

(96) Atkins, p. 118. & suiv.  
(97) Bosman, p. 367. & suiv.  
(98) Des Marchais, *ubi sup.* p. 215.

jours. L'autre fut obligé de s'embarquer, & son départ fit renaître la tranquillité.

En 1670, la Compagnie Françoisise de 1664 fit partir deux Jacobins pour renouveler la même entreprise. Ils reçurent tout ce qui étoit nécessaire à leur dessein; ils apprirent la langue du Pays, & les apparences sembloient promettre beaucoup. Mais les mêmes Européens recommencerent leurs oppositions. Il fut impossible aux Missionnaires d'obtenir la moindre audience du Roy & des Grands. Le peuple refusa de les écouter, lorsqu'ils voulurent prêcher l'Évangile. Ils moururent tous deux, & l'on ne douta point que le poison n'eût abrégé leur vie, comme celle du Capucin. Les François n'ont rien tenté depuis, & leur Comptoir n'a qu'un seul Chapelain (99) pour le service ordinaire de la Religion.

On ne doute pas que les Portugais n'aient eu le même zèle. Bosman rapporte qu'étant sur la Côte de Juida, en 1698 & 1699, il y vint un Moine Augustin de l'Isle S. Thomas, pour convertir les Nègres, & que les mêmes raisons firent échouer son entreprise. Ce Missionnaire proposa au Roi d'écouter ses instructions. Mais dans la première visite que l'Auteur rendit à ce Prince, il lui demanda ce qu'il pensoit de cette proposition. Je la loue, lui dit le Roi, & ce Missionnaire me paroît fort honnête homme, mais je suis résolu de m'en tenir à mes Fétiches. Le même Religieux se trouvant avec Bosman dans la compagnie d'un Seigneur, qui passoit pour homme d'esprit, déclara d'un ton menaçant, » que si le peuple de Juida persistoit dans ses » fausses opinions, & dans ses mœurs déréglées, il ne pouvoit éviter de » tomber dans les flâmes de l'enfer, pour y brûler éternellement avec le » diable. Le Seigneur Nègre répondit froidement. » Nous ne valons pas » mieux que nos ancêtres. Ils ont mené la même vie, & professé le même culte. » Si nous sommes condamnés à brûler, notre consolation sera de brûler avec eux. Cette réponse fit perdre toute espérance au Missionnaire. Il pria Bosman de lui obtenir du Roi son audience de congé; & quelque tems après, il remit à la voile (1).

## §. II.

*Le Serpent de Juida & son culte.*

DES Marchais donne une description fort exacte du serpent, qui fait le principal objet de la Religion de Juida. Cette espèce a la tête grosse & ronde, les yeux beaux & fort ouverts, la langue courte & pointue comme un dard, le mouvement d'une grande lenteur, excepté lorsqu'elle attaque un serpent vénimeux. Elle a la queue petite & pointue, la peau fort belle. Le fond de sa couleur est un blanc sale, avec un mélange agréable de raies & de taches jaunes, bleues & brunes. Ces serpens sont d'une douceur surprenante. On peut marcher sur eux sans crainte. Ils se retirent sans aucune marque de colere (2).

Bosman dit qu'ils sont raïés de blanc, de jaune & de brun. Le plus grand

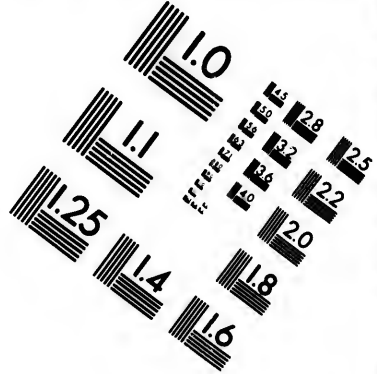
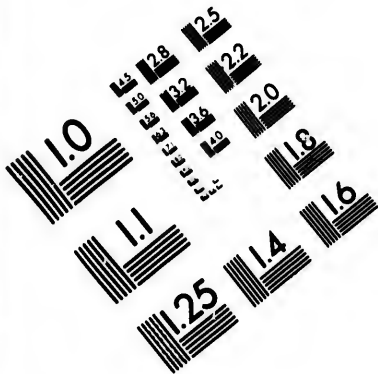
(99) Des Marchais, Vol. II. p. 216. & suivantes.

(1) Bosman, p. 285. & suiv.

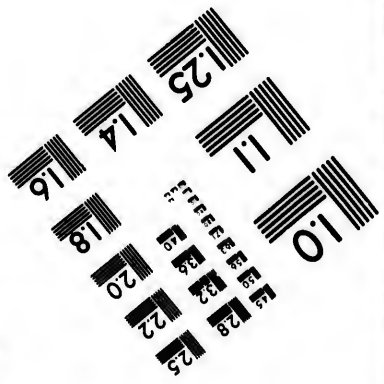
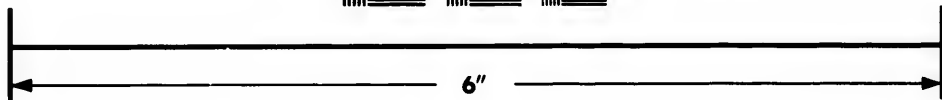
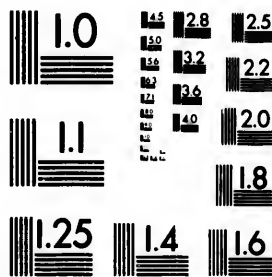
(2) Des Marchais, *ubi sup.* p. 256.

CÔTE DES  
ESCLAVES.Tentatives des  
Portugais.Réponse d'un  
Grand du Pays à  
un Missionnaire.Description du  
Serpent vénimeux.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

24  
26  
28  
25  
22  
20  
18

10

CÔTE DES  
ESCLAVES.

qu'il eût vû, dans un long séjour sur la Côte, n'avoit qu'une brasse de longueur, & n'étoit pas plus gros que le bras d'un homme. Il ajoute qu'ils aiment beaucoup la chair des rats, & qu'il a pris souvent plaisir à cette chasse. Mais lorsqu'ils ont fait leur proie, ils ont besoin d'une heure pour l'avalier. Leur gozier, qui est naturellement fort étroit, paroît encore se resserrer dans ces occasions.

Lorsqu'un de ces serpens est sous le toit d'une maison, il ne peut se dégorger assez vite pour surprendre un rat. Il semble que ces petites bêtes s'en aperçoivent; & l'Auteur assure qu'il en a quelquefois vû passer plusieurs devant leur ennemi, qui se trouvoit dans cet embarras, y repasser cent fois, le railler même par leurs sauts & leur posture, tandis que sifflant, & s'efforçant en vain d'avancer plus vite, il arrivoit toujours trop tard (3).

Les serpens Fériches ne nuisent à personne. Ils sont si privés, qu'ils se laissent prendre & manier. Leur unique antipathie est contre les serpens véni-  
 meux, dont la morsure est dangereuse. Ils les attaquent, dans quelque lieu qu'ils les rencontrent, & semblent prendre plaisir à délivrer les hommes de leur poison. Les Blancs mêmes ne font pas difficulté de manier ces innocentes créatures, & badinent avec elles sans le moindre danger. Il ne faut pas craindre de les confondre avec les autres. L'espèce des serpens véni-  
 meux est noire, longue de deux brasses, & d'un pouce & demi de diamètre. Ils ont la tête plate, & deux dents crochues. Ils rampent toujours la tête levée, & la gueule ouverte, attaquant furieusement tout ce qui se présente. L'Auteur les croit du genre vipere, comme ceux de la Martinique, de Sainte Lucie, & de Begnia.

De leur nature  
des serpens-  
venimeux.

Leur grandeur.

Le serpent sacré a moins de longueur. Il n'a point ordinairement plus de sept pieds & demi; mais il est aussi gros que la cuisse d'un homme. Les Nègres assurent que le premier pere de cette race est encore vivant, & qu'il est d'une prodigieuse grosseur (4).

Leurs combats  
contre d'autres  
serpens.

Bosman prétend avoir observé que ces serpens ne peuvent mordre ni piquer. Il traite de chimere l'opinion des Nègres, qui regardent leur morsure comme un préservatif contre celle des autres serpens. Il assure au contraire qu'ils ne peuvent se défendre eux-mêmes du poison des autres; & que dans les combats qu'ils leur livrent souvent, quoique beaucoup plus gros & plus vigoureux, ils seroient rarement vainqueurs, si ces rencontres n'arrivoient ordinairement près des Villes & des Villages, où le secours de leurs Adorateurs les fait triompher de leur ennemi (5). Snelgrave dit qu'une des principales raisons qui les a fait choisir aux Nègres pour l'objet de leur culte, est la bonté de leur nature. C'est un crime capital de leur nuire, ou de les outrager volontairement; mais s'il arrive par hazard qu'on marche dessus, ils se retirent avec plus de frayeur que de colere; ou s'ils se servent de leurs dents pour mordre (6), la blessure est toujours sans danger.

Origine de cette  
superstition.

Les Nègres de Juida racontent qu'ils ont découvert leur Serpent sacré depuis un grand nombre d'années. Il avoit quitté, disent-ils, une autre région, dont les Habitans faisoient aussi profession de l'adorer, mais s'é-

(3) Bosman, p. 380.

(5) Bosman, p. 379.

(4) Des Marchais, Vol. II. p. 135. &

(6) Snelgrave, p. 47.

suivantes.

toient rendus i  
 leurs crimes. C  
 cordoit, le re  
 & le portèrent  
 Des Marchais o  
 lier. Il est certa  
 quoiqu'on igne  
 L'armée de Jui  
 d'Artra, il fo  
 seulement fa fo  
 que tout le mo  
 les bras, & le  
 fit tomber tou  
 & fondant sur  
 portèrent une  
 baer un succès  
 fortes d'honne  
 sistance; & bie  
 nes Divinités.  
 veus dont on  
 avoient leur d  
 heureuse pêche  
 mais le serpen  
 ladies, à la sté  
 voir, parut bie  
 ple, avec de gr  
 Pontife, & des  
 filles, qui lui  
 les Nègres de J  
 est le même q  
 glorieuse victo  
 se, & n'a pas  
 soit moins hon  
 heureux de ren  
 nourrité avec  
 s'aperçoivent  
 petits au mon  
 état de cherch  
 sonne n'est po  
 Blanc, d'en tu  
 lever. Le coup  
 & tous ses bie  
 dérober à la s  
 pour lui procu  
 (7) Descarpic  
 p. 370.  
 (8) Des Marc  
 (9) Le même

toient rendus indignes d'une protection si sainte, par leur méchanceté & par leurs crimes. Ceux de Juda, charmés de la préférence que le serpent leur accordoit, le reçurent avec des témoignages incroyables de joie & de respect, & le portèrent sur un tapis de soie (7) dans le Temple, où il est actuellement. Des Marchais confirme le récit de Bosman par un détail encore plus particulier. Il est certain, dit-il (8), que ce serpent vient d'Ardra dans son origine, quoiqu'on ignore à quel tems il faut rapporter ici l'introduction de son culte. L'armée de Juda étant prête, suivant cet Auteur, à livrer bataille à celle d'Ardra, il sortit de celle-ci un gros serpent, qui se retira dans l'autre. Non-seulement sa forme n'avoit rien d'effrayant, mais il parut si doux & si privé, que tout le monde fut porté à le caresser. Le grand Sacrificateur le prit dans ses bras, & le leva pour le faire voir à toute l'armée. La vue de ce prodige fit tomber tous les Nègres à genoux. Ils adorèrent leur nouvelle Divinité; & fondant sur leurs ennemis, avec un redoublement de courage, ils remportèrent une victoire complete. Toute la Nation ne manqua point d'attribuer un succès si mémorable à la vertu du serpent. Il fut rapporté avec toutes sortes d'honneurs. On lui bâtit un Temple, on assigna un fond pour sa subsistance; & bien-tôt ce nouveau Fétiche prit l'ascendant sur toutes les anciennes Divinités. Son culte ne fit ensuite qu'augmenter, à proportion des faveurs dont on se crut redevable à sa protection. Les trois anciens Fétiches avoient leur département séparé: On s'adressoit à la mer pour obtenir une heureuse pêche, aux Arbres pour la santé, & à l'Agoye pour les conseils; mais le serpent présida au commerce, à la guerre, à l'agriculture, aux maladies, à la stérilité, &c. Le premier édifice qu'on avoit bâti pour le recevoir, parut bien-tôt trop petit. On prit le parti de lui élever un nouveau Temple, avec de grandes cours, & des appartemens spacieux. On établit un grand Pontife, & des Prêtres pour le servir. Tous les ans on choisit quelques belles filles, qui lui sont consacrées. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les Nègres de Juda sont persuadés que le serpent qu'ils adorent aujourd'hui est le même qui fut apporté par leurs ancêtres, & qui leur fit gagner une glorieuse victoire. La postérité de ce noble animal est devenue fort nombreuse, & n'a pas dégénéré des bonnes qualités de son premier pere. Quoiqu'elle soit moins honorée que le chef, il n'y a pas de Nègre qui ne se croye fort heureux de rencontrer des serpens de cette espece, & qui ne les loge ou les nourrisse avec joie. Ils les traitent avec du lait. Si c'est une femelle, & qu'ils s'apperçoivent qu'elle soit pleine, ils lui construisent un nid pour mettre ses petits au monde, & prennent soin de les élever, jusqu'à ce qu'ils soient en état de chercher leur nourriture. Comme ils sont incapables de nuire, personne n'est porté à les insulter. Mais s'il arrivoit à quelqu'un, Nègre ou Blanc, d'en tuer ou d'en blesser un, toute la Nation seroit ardente à se soulever. Le coupable, s'il étoit Nègre, seroit assommé ou brûlé sur le champ, & tous ses biens confisqués. Si c'étoit un Blanc, & qu'il eût le bonheur de se dérober à la furie du peuple, il en couteroit une bonne somme à sa Nation pour lui procurer la liberté de reparoître (9).

CÔTE DE  
ESCLAVES.

Il est dit dans  
l'histoire du  
serpent  
Temple.

Quelles sont les  
vertus & les  
fonctions.  
Son Temple &  
ses Prêtres.

Sont de sa pesti-  
rité.

(7) Description de la Guinée par Bosman, p. 370.

(8) Des Marchais, *ubi sup.* p. 133.

(9) Le même, *ibid.* Bosman dit (p. 376.)

qu'un Nègre qui toucheroit un de ces serpens du bout d'un bâton, pour l'offenser, seroit condamné au supplice du feu.



CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Accident tragique arrivé aux  
Anglois.

La force de cette superstition fit naître un accident fort tragique, qui est confirmé par le témoignage réuni de Bosman & de Barbot. Lorsque les Anglois commencerent à s'établir dans le Royaume de Juida, un Capitaine de leur Nation ayant débarqué ses marchandises sur le rivage, les gens trouverent la nuit, dans le magasin, un serpent Fétiche, qu'ils tuèrent innocemment, & qu'ils jettèrent devant leur porte, sans se défier des conséquences. Le lendemain, quelques Nègres, qui reconnurent le sacrilège, & qui en apprirent les auteurs, par la confession même des Anglois, ne tarderent point à répandre cette funeste nouvelle dans la Nation. Tous les Habitans du canton s'assemblerent. Ils fondirent sur le Comptoir naissant, massacrèrent les Anglois jusqu'au dernier, & détruisirent, par le feu, l'édifice & les marchandises (10).

Pari à prendre  
pour un Blanc  
qui auroit tué un  
serpent.

Cette barbarie éloigna pendant quelque tems les Anglois de la Côte. Dans l'intervalle, les Nègres prirent l'habitude de montrer aux Européens, qui arrivoient dans leur Pays, quelques-uns de leurs serpens Fétiches, & les supplioient de les respecter, parce qu'ils étoient sacrés. Une précaution si nécessaire a garanti les Etrangers de toutes sortes d'accidens. Mais un Blanc, qui tueroit aujourd'hui quelque serpent Fétiche, n'auroit pas d'autre ressource que de s'adresser promptement au Roi, & de lui protester qu'il l'a fait sans dessein. Son crime paroîtroit expié par le repentir, & par une amende qu'on l'obligeroit de payer aux Prêtres. Encore l'Auteur ne lui conseilleroit-il pas de s'exposer dans ces circonstances, aux yeux de la populace, qui devient capable de toutes sortes d'outrages, lorsqu'elle est excitée par les Prêtres.

Danger d'un  
Nègre d'Aquambo.

Vers le même tems, un Nègre d'Aquambo, qui se trouvoit dans le Pays de Juida, prit un serpent sur son bâton, parce qu'il n'osoit y toucher de la main, & le porta dans sa cabane, sans lui avoir causé le moindre mal. Il fut aperçu par deux Nègres du Pays, qui poussèrent aussitôt des cris affreux, & capables de soulever tout le Canton. On vit courir à la place publique un grand nombre d'Habitans, armés de massues, d'épées, & de zagaies, qui auroient massacré sur le champ le malheureux Aquambo, si le Roi, informé de son innocence, n'eût envoyé quelques Seigneurs pour l'arracher à cette troupe de furieux.

Familiarité des  
serpens dans les  
maisons.

Quoique les serpens ne soient pas capables de nuire, ils ne laissent pas d'être fort incommodes, par l'excès de familiarité à laquelle ils s'accoutument. Dans les grandes chaleurs, ils entrent quelquefois, cinq ou six ensemble, jusqu'au fond des maisons; ils se glissent sur les chaises, sur les bancs, sur les tables, & même dans les lits. S'ils trouvent dans un lit, qui n'est pas bien remué, quelque place où ils puissent se nicher, ils y demeurent cinq ou six jours entiers, & souvent ils y font leurs petits. A la vérité, l'embaras n'est pas grand pour s'en défaire. On appelle un Nègre, qui prend doucement les Fétiches, & qui les met à la porte. Mais s'ils se trouvent placés sur quelque solive, ou dans quelque lieu élevé des maisons, quoiqu'elles ne soient ici que d'un seul étage, il n'est pas aisé d'engager le Nègre à les en chasser. On est obligé fort souvent de les y laisser tranquilles, jusqu'à ce qu'ils en forment d'eux-mêmes (11). Suivant Barbot, lorsqu'un Nègre est fatigué de voir

(10) Description de la Guinée par Bosman, p. 376. & Description de la Guinée par Barbot, p. 341. (11) Bosman, *ubi sup.* p. 377.

trop longtems que  
voisin, qui doit le  
avec Bosman, qu'  
Blanc, on a peine  
la sienne.

Un serpent se  
contamé à prendre  
se trouva perfon  
Bosman eut à dire  
Il leva les yeux  
quer à ses Hôtes  
douze ou quinze  
de quartier. Ils r  
pas douter qu'en  
raillerie ne fut p  
gnit au Roi, dev  
hardiesse de man  
que si cet effront  
son logement, le  
aimoit cette esp  
promit de contri  
Bosman (12).

Les animaux,  
à couvert du cha  
tourmenté par u  
Hollandois, qui  
l'empêcher. Les  
prendre la déten  
condamnoit à m  
armés d'épées &  
tion. En vain l  
Toute la race e  
naire, n'eût arr  
aux Prêtres, po  
innocent répan  
fice. Bosman, c  
la même occasio  
la hauteur d'un  
peine de confis  
leurs petits; &  
verdure. Les Ga  
Ils font main-ba  
qu'ils tuent leur  
tiques que les I  
pleroient tant,

(12) Bosman, chais, Vol. II. p. 1

trop longtems quelques-uns de ces Dieux dans sa maison, il appelle le Prêtre voisin, qui doit les porter au Temple du grand Serpent. Mais en supposant, avec Bosman, qu'il soit permis aux Nègres de les tirer de la maison d'un Blanc, on a peine à concevoir pourquoi il n'auroit pas la même liberté dans la sienne.

Un serpent se plaça un jour au-dessus de la table, où Bosman étoit accoutumé à prendre ses repas; & quoiqu'il fût à la portée de la main, il ne se trouva personne qui eût la hardiesse d'y toucher. Plusieurs jours après, Bosman eut à dîner chez lui quelques Seigneurs du Pays. On parla du serpent. Il leva les yeux sur celui qui étoit au-dessus de sa tête; & le faisant remarquer à ses Hôtes, il leur dit que ce pauvre Fétiche n'ayant pas mangé depuis douze ou quinze jours, étoit menacé de mourir de faim, s'il ne changeoit de quartier. Ils répondirent qu'ils le croyoient plus senté, & qu'il ne falloit pas douter qu'en secret il ne trouvât le moyen de s'approcher des plats. La raillerie ne fut pas poussée plus loin. Mais le jour suivant, Bosman se plaignit au Roi, devant les mêmes Seigneurs, qu'un de ses Fétiches eût pris la hardiesse de manger depuis quinze jours à sa table sans être invité. Il ajouta que si cet esfronté parait ne payoit pas quelque chose pour sa pension & son logement, les Hollandois seroient forcés de le congédier. Le Roi, qui aimoit cette espèce de badinage, le pria de laisser le Fétiche tranquille, & promit de contribuer à sa subsistance. Dès le soir, il envoya un bœuf gras à Bosman (12).

Les animaux, qui tueroient ou blesseroient un serpent, ne seroient pas plus à couvert du châtimeut que les hommes. En 1697, un porc, qui avoit été tourmenté par un serpent, se jeta dessus & le dévora. Nicolas Pell, Facteur Hollandois, qui fut témoin de cette scène, ne put être assez prompt pour l'empêcher. Les Prêtres porterent leurs plaintes au Roi, & personne n'osant prendre la défense des porcs, ils obtinrent de ce Prince une Sentence qui condamnoit à mort tous les porcs de son Royaume. Des milliers de Nègres, armés d'épées & de massues, commencerent aussitôt cette sanglante exécution. En vain les maîtres représenterent l'innocence de leurs troupeaux. Toute la race eût été détruite, si le Roi, qui n'avoit pas l'humeur sanguinaire, n'eût arrêté le massacre par un contre-ordre. Le motif qu'il apporta aux Prêtres, pour justifier son indulgence, fut qu'il y avoit assez de sang innocent répandu, & que le Fétiche devoit être satisfait d'un si beau sacrifice. Bosman, dans son second voyage (13), vit un autre carnage de porcs à la même occasion. Aussi-tôt que le maiz commence à verdier, & qu'il est de la hauteur d'un pied, il est ordonné de tenir les porcs renfermés, sous peine de confiscation. C'est dans cette saison que les serpens mettent bas leurs petits; & le lieu qu'ils choisissent est ordinairement quelque champ de verdure. Les Gardes & les domestiques du Roi, parcourent alors tout le Pays. Ils font main-basse sur les porcs, avec d'autant plus de rigueur, que tout ce qu'ils tuent leur appartient. Les serpens noirs détruisent encore plus de Fétiches que les Porcs; sans quoi, dit l'Auteur, ces ridicules divinités multiplieroient tant, que tout le Royaume en seroit couvert (14).

CÔTE DES  
ESCLAVES.

Avanture de  
Bosman.

Sentence de  
mort contre tous  
les porcs de Ju-  
da, pour avoir  
tué un Fétiche.

Précaution con-  
tre les porcs est  
favorable aux sé-  
pens.

(12) Bosman, p. 381. copié par Des Marchais, Vol. II. p. 143.

(13) Des Marchais, *ibid.* p. 141.

(14) Le même, p. 337.

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Un Portugais  
emporte un ser-  
pent de Juda.

Malgré les exemples continuels, qui devoient convaincre les Nègres que ces animaux peuvent être tués comme d'autres créatures, l'ignorance & la superstition les dispose à croire certaines histoires, que leurs Prêtres inventent pour entretenir leur vénération. Des Marchais en rapporte deux. Un Portugais, arrivé depuis peu sur la Côte; eut la curiosité d'emporter un serpent Fétiche au Brésil. Lorsque son Vaisseau fut prêt à partir, il se procura secrètement un de ces animaux, qu'il renferma dans une boîte; & s'étant mis dans un Canot avec sa proie, il comptoit de se rendre droit à bord. La mer étoit calme. Cependant le Canot fut renversé, & le Portugais se noya. Les Rameurs Nègres ayant rétabli leur Canot, retournerent au rivage, & négligerent d'autant moins la boîte, qu'ils avoient vu le Portugais fort attentif à la garder. Ils l'ouvrirent avec de grandes espérances. Quel fut leur étonnement d'y trouver un de leurs Fétiches! Leurs cris attirèrent un grand nombre d'Habitans, qui furent informés aussi-tôt de l'audace du Portugais. Mais comme le coupable étoit mort, les Prêtres & la populace fondirent sur tous les Marchands de sa Nation qui étoient dans le Pays, les massacrerent, & pillerent leurs magasins. Ce ne fut qu'après de longues difficultés, & même à force de présens, qu'ils se laisserent engager à permettre que les Portugais continuassent leur commerce.

Tribunaux d'un  
Anglois pour n'a-  
voir tué un ser-  
pent.

La seconde histoire n'est pas moins surprenante. Un Anglois, nouvellement débarqué, trouva un de ces serpens dans son lit. Il ignoroit qu'ils ne sont pas redoutables; & n'étant pas mieux informé du respect qu'on leur porte dans le Pays, il tua celui qui venoit troubler son repos. La nuit étoit fort sombre, & personne n'avoit été témoin de son aventure. Cependant, en moins d'un quart d'heure, on entendit d'horribles clameurs autour du Comptoir. La populace menaçoit d'enfoncer les portes, en criant qu'un impie avoit eu l'audace de tuer leur Fétiche. Le Directeur allarmé prit d'abord le parti de faire passer secrètement son Anglois au Comptoir de France; il donna ordre en même-tems que le Fétiche fût enterré; & se présentant ensuite à la troupe furieuse, il promit de punir le coupable, si l'on pouvoit prouver que quelque Fétiche eût été tué. Deux ou trois Prêtres obtinrent la liberté d'entrer, pour faire leurs recherches. La surprise du Directeur fut extrême, en les voyant aller directement à la fosse qu'on avoit creusée pour l'animal, & l'en tirer, comme s'il y eut été mis de leurs propres mains. Il se vit dans la nécessité d'employer les présens pour les engager au silence, en attendant qu'il eût fait avertir le Roi, & le Capitaine, Protecteur de sa Nation. Le peuple reçut ordre de se retirer. Mais lorsque le tumulte fut apaisé, les Prêtres emporterent le serpent, & l'enterrent avec les cérémonies ordinaires (15).

Etranges effets  
de la superstition.

Enfin, rien n'approche du respect des Nègres pour les serpens. Si la pluie manque dans la saison des sémences, ou le beau tems dans celle de la moisson, on ne voit sortir personne après la fin du jour, parce qu'on suppose le serpent irrité, & qu'on croit sa colere encore (16) plus redoutable dans les ténèbres. Lorsqu'on veut écarter des Nègres incommodes, il suffit de parler mal du serpent. Ils se bouchent les oreilles, & fuient aussi-tôt vers la porte,

(15) Le même, *ibid.* & suiv.

(16) Atkins, p. 114.

Cependant, pour à leur affection; ces funestes. Dans fume un serpent, l'argent aux Prêtres le malheur à leur revenir bien-tôt, ont été l'occasion

Barbot nous ap- ges ou des Temp remment l'explic que les serpens f Barbot assure (1 pour leur rendre chacune de ces le provisions qu'on des adorateurs. F manger de la vol du vin de palmier une crainte cont négligence (20).

Mais la princ les (21) de la V bre. C'est dans c fidence. Il doit é comme le preux d'un homme, &

Des Marchais point à plus d'u Royaume de Ju quoiqu'elle le elle étoit pavée anciens chemin le Pays n'ayant gres, il seroit

Les Habitans les sécheresses leurs moissons nement; dans préservés; enf surpasser le pe du sien, il n'é

(17) Bosman  
(18) Atkins,  
(19) Barbot,  
(20) Barbot,  
(21) Ce sont

Cependant, pour user de cette méthode, il faut être sûr qu'on a quelque part à leur affection; car un Blanc qu'ils n'aimeroient pas seroit exposé à des suites funestes. Dans l'incendie de quelque maison, s'il arrive que le feu consume un serpent, tous les Nègres qui apprennent ce malheur donnent de l'argent aux Prêtres, pour les réconcilier avec le Fétiche, dont ils attribuent le malheur à leur propre négligence. D'ailleurs, ils sont persuadés qu'il doit revenir bien-tôt, & qu'il ne manquera pas de venger sa mort sur ceux qui en ont été l'occasion (17).

Barbot nous apprend que dans toutes les parties du Royaume, il y a des loges ou des Temples pour l'habitation & l'entretien des serpens. C'est apparemment l'explication qu'il faut donner aux termes d'Atkins, lorsqu'il dit que les serpens sont chéris dans leurs maisons, qui s'appellent (18) *Derboys*. Barbot assure (19) que personne ne passe près de leurs loges, sans s'y arrêter pour leur rendre un culte, & pour leur demander leurs ordres. Il ajoute que chacune de ces loges a sa Prêtresse, qui est une vieille femme, entretenue des provisions qu'on offre aux serpens, & qui répond à voix basse aux questions des adorateurs. Elle conseille aux uns de s'abstenir, dans certains jours, de manger de la volaille, du bœuf, ou du mouton; aux autres, de ne pas boire du vin de palmier, ni de la bière. Ces avis sont observés religieusement, avec une crainte continuelle de s'exposer à la vengeance du serpent par la moindre négligence (20).

Mais la principale loge, ou le Temple Cathédral, est situé à deux milles (21) de la Ville Royale de *Sabi*, ou de Xavier, sous un grand & bel arbre. C'est dans ce sanctuaire que le chef & le plus gros des serpens fait sa résidence. Il doit être fort vieux, suivant le récit des Nègres, qui le regardent comme le premier pere de tous les autres. On assure qu'il est de la grosseur d'un homme, & d'une longueur incroyable (22).

Des Marchais dit que le Temple & le Palais du grand serpent ne sont point à plus d'une demie-lieue à l'Ouest de Xavier ou Sabi, Capitale du Royaume de Juida; que la route qui y conduit est la plus large du Royaume, quoiqu'elle le soit beaucoup moins que les grands chemins de France; que si elle étoit pavée de grandes pierres, elle ressembleroit beaucoup aux restes des anciens chemins d'Italie, parce qu'elle est tout à la fois droite & étroite: Que le Pays n'ayant point d'autres voitures, que des hamacs, portés par deux Nègres, il seroit inutile qu'elle eût plus de largeur (23).

Les Habitans de Juida invoquent le grand serpent dans les pluies, & dans les sécheresses excessives, pour la fertilité des terres & l'heureux succès de leurs moissons; dans les affaires qui concernent le bien public & le gouvernement; dans les maladies de leurs bestiaux, ou pour obtenir qu'ils en soient préservés; enfin, dans toutes les nécessités & les peines qui leur paroissent surpasser le pouvoir de leurs Fétiches ordinaires. Avec une si haute opinion du sien, il n'est pas surprenant qu'ils lui fassent des offrandes considérables.

(17) Bosman, p. 381.

(18) Atkins, p. 113.

(19) Barbot, p. 342.

(20) Barbot, *ibid.*

(21) Ce sont des milles Hollandois, qui

en valent sept ou huit d'Angleterre. Des Marchais se trompe ici. Voyez quelques lignes plus bas.

(22) Bosman, p. 370.

(23) Des Marchais, Vol. II. p. 155.

CÔTE DES  
ESCLAVES.

Temples dédiés  
aux serpens dans  
tout le Pays.

Temple prin-  
cipal du serpent.

Chemins qui y  
conduisent.

Vœux & offran-  
des qu'on adresse  
au grand serpent.

CÔTE DES  
ESCLAVES.

Plaintes du Roi  
contre les Prê-  
tres.

Le Roy sur-tout , à la sollicitation des Prêtres & des Grands , lui envoie de riches présens , dont les Prêtres profitent. C'est ordinairement des bujis , des étoffes de coton & de soye , des commodités de l'Europe & de l'Afrique , des bestiaux , des vivres , & des liqueurs. Mais ces demandes sont si souvent répétées , que le Roi s'en lasse quelquefois , & les rejette. L'Auteur en rapporte un exemple , dont il fut témoin. Un jour qu'il avoit trouvé ce Prince de fort mauvaise humeur , il lui demanda ce qui pouvoit le chagriner. Sa réponse fut qu'il avoit envoyé au serpent , dans le cours de l'année , des présens fort riches , pour obtenir un abondante récolte , & qu'un de ses Grands ne laissoit pas de lui en demander d'autres de la part des Prêtres , en le menaçant d'une année stérile , s'il les refusoit. Il ajouta qu'il en arriveroit tout ce qu'il plairoit au serpent , mais qu'il étoit résolu de ne pas donner davantage ; d'autant plus , que la moitié de ses grains étant déjà pourrie dans les champs , il ne pouvoit guères être plus maltraité (24).

Les présens qu'on fait aux serpens sont beaucoup plus considérables que ceux qu'on offre aux autres Fétiches. Ils ne se bornent point à des bestiaux , de la volaille , & des fruits. Le grand Sacrificateur exige souvent une grosse quantité de marchandises précieuses , telles que des barils de bujis , de la poudre , de l'eau-de-vie , avec des hecatombes de bœufs , de moutons , & de chèvres. Ces demandes sont toujours proportionnées aux caprices , aux besoins , & à l'avarice du grand Prêtre , qui les tourne uniquement à son usage , car le serpent est fort satisfait d'un mouton , ou de quelques piéces de volaille qu'on lui sert pour ses repas. Quelquefois le grand Prêtre demande un sacrifice de quelques hommes , ou de quelques femmes. Comme personne n'ose entrer dans le Temple avec lui & ses Ministres , il leur est toujours fort aisé d'emporter les offrandes des Fidèles , & de les appliquer à leurs besoins. D'ailleurs , la superstition du peuple s'aveugle d'elle-même en leur faveur (25).

Fêtes solennel-  
les à l'hon-  
neur du serpent.

Les plus grandes Fêtes qu'on célèbre à l'honneur du serpent , sont deux processions solennelles , qui suivent immédiatement le couronnement du Roi. C'est la mere de ce Prince qui préside à la premiere , & trois mois après , il conduit lui-même la seconde. Chaque année il s'en fait une autre , qui a le Grand Maître de la Maison du Roi pour guide. A l'exception des événemens extraordinaires , telles que les pluies & les sécheresses excessives , une peste , une famine , ou d'autres calamités publiques , le serpent se contente du culte journalier de ses Prêtres , qui consiste en chants & en danses , dont ils accompagnent les offrandes & les présens du peuple. Des Marchais ayant été témoin de la procession qui se fit le 16 d'Avril 1725 , après le couronnement du Roi , nous en a laissé la description suivante (26).

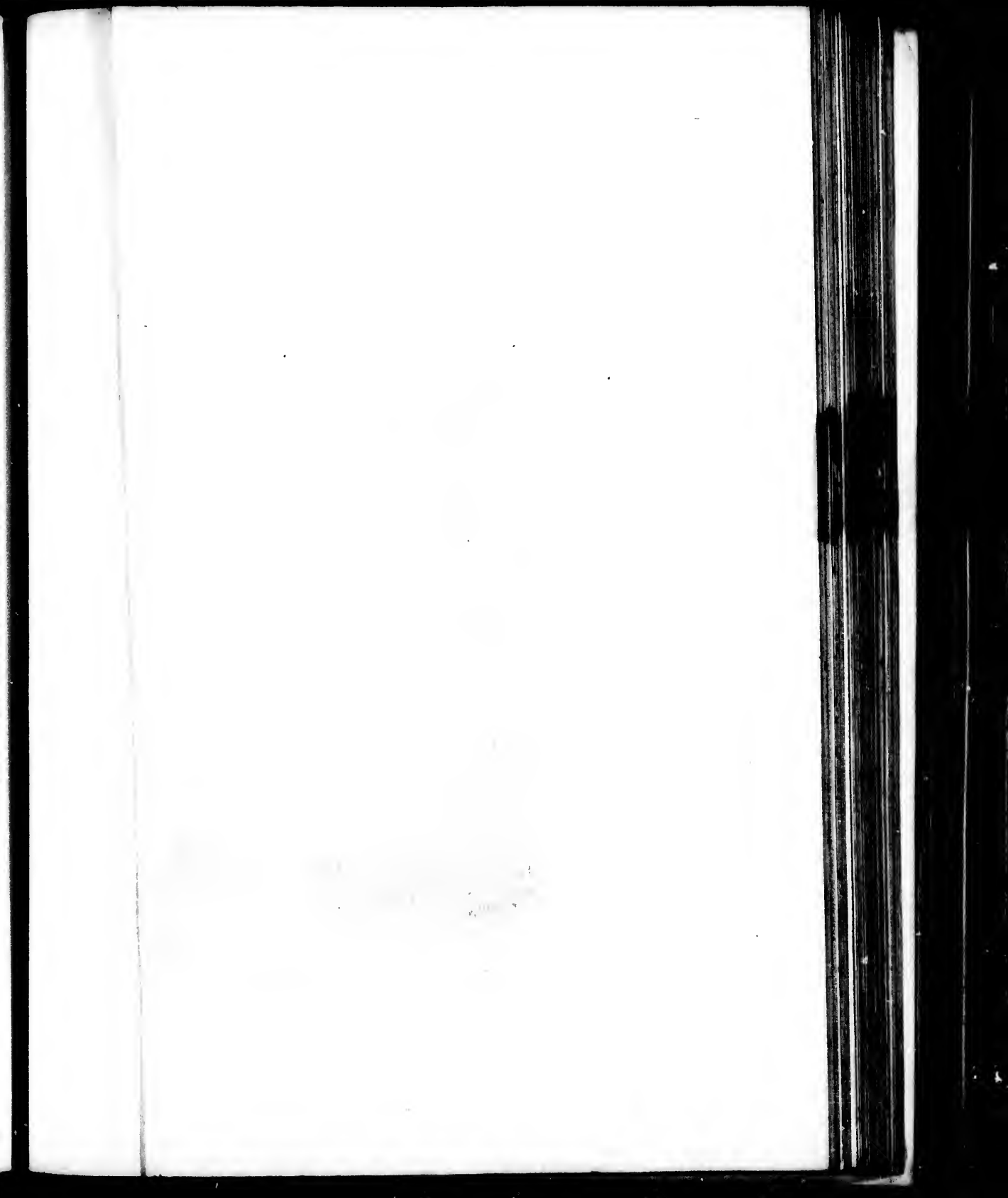
Ordre & détail  
d'une procession.

Aussi-tôt que ces processions sont annoncées dans les Provinces , la presse est si grande aux environs de la Ville Capitale , qu'il seroit impossible de passer entre le Temple & la Ville , si la Cour ne donnoit des ordres pour faire ranger le peuple aux deux côtés du grand chemin. On fait marcher

(24) Snelgrave dit que suivant leur tradition , ils ont toujours été délivrés de toutes sortes de maux en invoquant le serpent , p. 47.

(25) Des Marchais , Vol. II. p. 144.

(26) Le même Voyageur remarque que toute la différence , lorsque le Roy s'y trouve en personne , c'est qu'il marche à la même place que la mete , environné de cinq Princes. *Ibid.* p. 153.





T. IV. N.° XVI.

d'abord un gra  
 les, qui sont c  
 de forcer le p  
 suivis d'un Co  
 leurs Officiers  
 Roi, environ  
 diatement, av  
 en même nom  
 ordinaire du R  
 tendre alterna  
 femmes du R  
 serpent, c'est  
 & des étoffes  
 main, la tête  
 terre. Vingt  
 suivis de qua  
 Flutes, deux  
 mes du Roi p  
 dans lesquels  
 Roi leur succ  
 vent encore  
 des cérémon  
 Quarante M  
 pettes, & vi  
 s'avancent e  
 Chambre de  
 chaise est ar  
 tenus par le  
 me les pren  
 main. Elle es  
 Sa tête est c  
 propreté. T  
 tête nue. D  
 sexe march  
 nier, tête n  
 sion est fer  
 nombre d'  
 compra de  
 formoient e

Tous ce  
 dans la co  
 des mains  
 Musiciens  
 de leurs in  
 mousquets  
 de la Rein  
 rent sur c

Ton

d'abord un grand nombre d'Archers ou de Bedeaux, armés de longues gaulles, qui sont chargés de tenir le chemin ouvert, d'y faire regner l'ordre, & de forcer le peuple à s'asseoir en silence sur les talons. Ces Archers sont suivis d'un Corps régulier de Mousquetaires, marchant quatre à quatre, avec leurs Officiers à leur tête. On voit paroître après eux le Trompette Major du Roi, environné de vingt autres Trompettes. Le Tambour Major suit immédiatement, avec vingt autres Tambours, & les Flutes continuent de suivre en même nombre. Ces trois bandes d'instrumens, qui composent la musique ordinaire du Roi, font tout le bruit dont ils sont capables, en se faisant entendre alternativement, ou tous ensemble. Ensuite, on voit venir douze des femmes du Roi, qui portent, deux à deux, les présens de Sa Majesté au serpent, c'est-à-dire, des bujis, de l'eau-de-vie, de la toile, des calicos, & des étoffes de soye. Le Valet de Chambre du Roi suit seul, une canne à la main, la tête nue, & couvert, comme les Grands, d'un pagné qui traîne à terre. Vingt Trompettes viennent après lui, marchant deux à deux. Ils sont suivis de quarante soldats, qui marchent quatre à quatre; ceux-ci de vingt Flutes, deux à deux, & de vingt Tambours dans le même ordre. Douze femmes du Roi paroissent ensuite, avec de grands paniers de roseaux sur la tête, dans lesquels sont les vivres que le Roi présente au serpent. Trois Nains du Roi leur succèdent, vêtus richement, avec des pagnes fort longs, qui servent encore à les faire paroître plus petits. Après eux vient le Grand Maître des cérémonies, tête nue, la canne à la main, comme les autres Grands. Quarante Mousquetaires, quatre à quatre, vingt Tambours, vingt Trompettes, & vingt Flutes remplissent l'intervalle suivant. Douze femmes du Roi s'avancent ensuite, chargées des présens de la Reine Mere. Trois Valets de Chambre de la Reine mere paroissent avec son fauteuil. Le dos de cette chaise est attaché aux épaules d'un des trois Valets, & les pieds sont soutenus par les deux autres. Ils sont suivis par trois Nains du Roi, vêtus comme les premiers. Enfin, la Reine Mere paroît seule, avec une canne à la main. Elle est vêtue magnifiquement. Ses pagnes traînent fort loin par-derrière. Sa tête est couverte d'un bonnet rouge, travaillé avec beaucoup d'art & de propreté. Trois Dames du Palais la suivent, en habits fort riches, mais la tête nue. Douze Trompettes, douze Tambours, & douze Flutes du même sexe marchent deux à deux après elles. Le grand Sacrificateur vient le dernier, tête nue, la canne à la main, & vêtu comme les Grands. Cette procession est fermée par un Corps de quarante Mousquetaires, & par un grand nombre d'Archers ou de Bedeaux, qui contiennent le peuple. L'Auteur compra deux cens soixante six hommes, & cent soixante-seize femmes, qui formoient en tout un cortège de quatre cens quarante-deux personnes.

Tous ces différens Corps arriverent au Palais du serpent, où sans entrer dans la cour, ils se prosternerent à la porte, le visage contre terre, frappant des mains, se couvrant la tête de poussiere, & poullant des cris de joie. Les Musiciens des deux sexes se rangerent des deux côtés, & redoublerent le bruit de leurs instrumens, tandis que les soldats firent un feu continuel de leurs mousquets. Les femmes qui étoient chargées des présens du Roi, & de ceux de la Reine Mere, entrerent ensuite dans la Cour extérieure, & se rangerent sur deux lignes pour attendre la Princesse. Elle entra aussi, & délivra



PROCESSION AU TEMPLE DU S  
 Trée de Desmarchais.

- |   |            |
|---|------------|
| A. Le Pape le pape.                     | K. 3. Les  |
| B. Reclama.                             | L. 4. Les  |
| C. 20. Musiciens                        | M. 12. Les |
| D. 2. Trompettes                        | N. Les     |
| E. 2. Tambours                          | O. Les     |
| F. 2. Flûtes                            | P. 7. Les  |
| G. 12. Femmes du Roy avec<br>des rayons | Q. 1. Les  |
| H. 1. Fils de Chambor du Roy            | R. 1. Les  |
| I. 12. Femmes du Roy avec<br>des rayons |            |



SAU TEMPLE DU SERPENT,  
rue de Desmarchais.

K. B. Naine  
L. Maître des Cymenites  
M. La Femme du Roy avec des  
pousins pour son Roy.  
N. Chaise de la Reine Mer.  
O. La Reine Mer.  
P. Trois Dames du Palais  
Q. Musique du Palais de la Reine  
R. Amant Sacryphateur ou un grand  
Pêtre



CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Personne n'entre  
dans le Temple.

les présens au grand Sacrificateur. L'Auteur vit entrer avec elle le Valet de Chambre du Roi, le Maître des cérémonies, & les trois Dames du Palais. Mais cette Princesse même ne fut pas admise à l'honneur de voir le serpent. C'est une faveur que les Prêtres n'accordent pas même au Roi. Il ne lui est pas permis d'entrer dans l'édifice. Il rend ses adorations par la bouche du Grand Prêtre, qui lui apporte les réponses de la Divinité. Ensuite la procession retourne à Sabi dans le même ordre.

Diminution de  
ferveur dans le  
Roi.

A l'égard de celle qui se fait annuellement, Bosman observe que les Rois de Juida célébroient autrefois cette fête avec beaucoup de magnificence. Non-seulement ils envoyaient des offrandes considérables au serpent; mais ils distribuoient de riches présens aux Seigneurs de leur Cour, & l'usage les engageoit ainsi dans des dépenses excessives. Le Roi qui occupoit le Trône, du tems de ce Voyageur, se laissa d'un joug si pesant; & l'interruption d'une année devint comme une règle pour les années suivantes. Dans la dernière procession que ce Prince avoit faite au Temple du serpent, l'Auteur apprit qu'un grand scandale des Européens, il avoit été accompagné d'un Capitaine François, nommé *Ducas*, qui n'avoit pas fait difficulté de se revêtir d'une peau de tygre, & d'autres ornemens du Pays, pour suivre le Roi dans ce pèlerinage. Aujourd'hui ce Prince laisse le soin des cérémonies à ses femmes; ce qui le dispense d'une infinité de frais, qu'il ne pouvoit éviter lorsqu'il s'y trouvoit lui-même.

Revenu que le  
Roi tire du culte  
du serpent.

Filles aimées par  
le serpent.

Cependant le revenu qu'il tire de ce culte n'est pas tout-à-fait méprisable. Tous les ans, depuis le tems où l'on sème le maïs, jusqu'à ce qu'il soit élevé de la hauteur d'un homme, le Roi & les Prêtres, dit le même Auteur, profitent successivement de la superstition publique. Le peuple, dont la crédulité n'a pas de bornes, s'imagine que dans cet intervalle le serpent se fait une occupation, tous les soirs, & pendant la nuit, de rechercher toutes les jolies filles pour lesquelles il conçoit de l'inclination, & qu'il leur inspire une espèce de fureur, qui demande de grands soins pour leur guérison. Alors les parens sont obligés de mener ces filles dans un édifice qu'on bâtit près du Temple, où elles doivent passer plusieurs mois pour attendre le rétablissement de leur santé. Ils leur fournissent pendant cette retraite toutes les provisions nécessaires à leur subsistance; & le zèle est si grand pour cette contribution, que les Prêtres n'ont pas besoin alors d'autre secours pour leur entretien. Lorsque le tems des remèdes est expiré, & que les filles se croyent guéries d'un mal, dont elles n'ont pas ressenti la moindre atteinte, elles obtiennent la liberté de sortir; mais ce n'est qu'après avoir payé les frais prétendus du logement, & des autres soins. L'une portant l'autre, cette dépense monte à la valeur de cinq livres sterling; & comme le nombre des prisonnières est toujours fort grand (27), la somme totale doit être considérable. Chaque Village a son édifice particulier pour cet usage, & les plus peuplés en ont deux ou trois. L'opinion du peuple est que toutes ces sommes appartiennent au serpent; mais l'Auteur assure que le Roi en tire la meilleure part (\*).

Elles sont ren-  
fermées dans un  
édifice particu-  
lier.

Dans le premier voyage que Bosman fit sur cette Côte, on lui raconta qu'une

(27) Bosman, *ubi sup.* p. 371.

(\* ) Des Marchais raconte la même chose, avec quelques circonstances différentes, Vol. II. p. 171..

file n'avo  
compare  
rendoient  
tout ce qu  
renfermé  
témoigno  
puissance  
une fille  
maison. M  
mitié, lui  
dressé d'er  
encore eu  
rues, por  
se rendre  
que le ser  
reur, elle  
che. Lors  
tre brûlée  
pour n'av  
quelque s  
puissans p

Le mêm  
propres se  
elle s'étoi  
ce qui se  
de sa mal  
Temple d  
debourge  
qu'elle s'a  
bandonna  
manda pa  
de ne jar  
mière. Le  
que si les  
être couté

Pendar  
dans l'éd  
pendant  
les autres  
sion. Le j  
avec beau  
dans le r  
autre pag  
bras étoie  
première  
plusieurs  
teur que

filles n'avoit pas été plutôt touchée du serpent, qu'elle devenoit furieuse. Il compare cette fureur à celle des anciennes Bacchantes, ou des Prêtresses qui rendoient les Oracles. On l'assura que dans leurs transports elles brisoient tout ce qui tomboit sous leurs mains, & que jusqu'au moment qu'elles étoient renfermées, elles commettoient mille actions diaboliques. Aux doutes qu'il témoignoit sur la vérité de ces récits, on répondoit qu'il ignoroit toute la puissance du serpent, & que ce grand Fétiché étoit capable de faire venir une fille à lui, avec quelque soin qu'on pût la lier ou l'enchaîner dans sa maison. Mais un Nègre assez sensé, dont l'Auteur s'attira la confiance & l'amitié, lui découvrit naturellement le fond du mystère. Les Prêtres ont l'adresse d'engager, par des présens ou des menaces, les filles qui n'ont point encore eu de commerce avec le serpent, à pousser des cris affreux dans les rues, pour feindre ensuite qu'il les a touchées, & qu'il leur a commandé de se rendre à l'édifice. Avant qu'on ait pû venir au secours, elles prétendent que le serpent a disparu; & continuant de donner les mêmes marques de fureur, elles mettent leurs parens dans la nécessité d'obéir à l'ordre du Fétiché. Lorsqu'elles sortent du lieu de leur retraite, elles sont menacées d'être brûlées vives si elles révelent le secret. Là plupart s'en trouvent assez bien pour n'avoir aucun intérêt à le découvrir; & celles mêmes qui auroient eû quelque sujet de mécontentement, sont persuadées que les Prêtres sont assez puissans pour exécuter leurs menaces.

Le même Nègre apprit à l'Auteur ce qui lui étoit arrivé avec une de ses propres femmes. Elle étoit jolie; & s'étant laissée séduire par quelque Prêtre, elle s'étoit mise à crier pendant la nuit, à faire la furieuse, & à briser tout ce qui se présentoit autour d'elle. Mais le Nègre, qui n'ignoroit pas la cause de sa maladie, la prit par la main, comme s'il eût été résolu de la mener au Temple du serpent, & la conduisit au contraire à quelques Marchands Brandebourgeois, qui faisoient alors leur cargaison d'Esclaves sur la Côte. Lorsqu'elle s'aperçut qu'il étoit disposé sérieusement à la vendre, sa folie l'abandonna au même instant. Elle se jeta aux pieds de son mari, elle lui demanda pardon avec beaucoup de larmes, & lui ayant promis solennellement de ne jamais retomber dans la même faute, elle obtint grâce pour la première. Le Nègre convenoit que cette démarche avoit été fort hardie, & que si les Prêtres en avoient eû le moindre soupçon, elle lui auroit peut-être coûté la vie.

Pendant que l'Auteur étoit à Juida, le Roi fit renfermer une de ses filles dans l'édifice du serpent. Elle avoit donné aussi des signes de fureur. Cependant elle n'y demeura qu'aussi long-tems que l'usage le demande, & toutes les autres filles qui s'y trouverent avec elle, obtinrent la liberté à son occasion. Le jour qu'on lui accorda celle de sortir, elle fut ramenée au Palais avec beaucoup de magnificence, accompagnée de celles qui étoient sorties dans le même tems. L'Auteur la vit dans sa marche. Elle étoit nue, & sans autre pagne qu'une écharpe de soye, passée entre les jambes. Sa tête & ses bras étoient fort ornés de bijoux. S'étant arrêtée avec ses compagnes dans la première cour du Palais, elle y fit toutes sortes d'extravagances, au bruit de plusieurs instrumens de musique. Quelques Nègres firent remarquer à l'Auteur que c'étoit un reste de sa première folie, dont il ne seroit pas aisé de la

R r ij

CÔTE DES  
ESCLAVES.Explication du  
mystère.Aventure d'un  
Nègre avec sa  
femme.Une fille du Roi  
est aimée du ser-  
pent.

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Lieu de cet ar-  
tifice.

guérir, parce qu'elle étoit sortie du Temple avant le terme. Tous les Habitans de quelque distinction s'empresèrent de lui apporter des présens; & la foule fut si grande, que chacun ne pouvant trouver l'accès libre, ces libéralités durèrent pendant trois jours. Ainsi, de quelque manière qu'on veuille expliquer cette aventure, la Princesse reçut des sommes considérables pour sa guérison, tandis que les autres filles étoient obligées d'acheter la même faveur à grand prix.

Aventure du  
Capitaine Thom.

S'il se trouve quelques Nègres assez raisonnables pour reconnoître l'imposture, le désir de plaire au Roi & la crainte des Prêtres les forcent au silence. L'Auteur en fut témoin dans son dernier voyage. La femme du Capitaine Thom, Nègre de la Côte d'Or, que sa conduite avoit fait choisir par les Anglois pour leur interprète, avec la qualité de Capitaine, devint furieuse ou folle, & rejeta sur le serpent la cause de sa maladie. Thom, pour qui la Religion du Pays étoit étrangère, au lieu d'envoyer sa femme au Temple du serpent, la chargea de chaînes, & la tint renfermée. Elle en conçut une fureur si réelle, qu'elle trouva le moyen de faire porter ses plaintes jusqu'aux Prêtres. La qualité d'Etranger, & la différence des Religions ne leur permirent point de se venger ouvertement du mari, mais ils l'empoisonnèrent secrètement; & si le poison n'eût pas la force de lui ôter la vie, il le fit tomber du moins dans une paralysie, qui lui ôta l'usage de la langue & de tous les membres. Bosman, qui le laissa dans cette triste situation à son départ, ignora toujours s'il s'étoit rétabli (28).

Division du sa-  
cerdoce entre les  
deux sexes.

Le ministère de la Religion est partagé ici entre les deux sexes. Les Prêtres & les Prêtresses sont si respectés, que ce seul titre les met à couvert du dernier supplice pour toutes sortes de crimes. Cependant le dernier Roi ne fit pas difficulté de violer cet usage, du consentement de tous les Grands. Un Prêtre s'étant engagé dans une conspiration contre l'Etat, & contre la personne du Roi (29), ce Prince le fit punir de mort, avec plusieurs autres coupables.

Grand-Prêtre  
du serpent.

Les *Féticheres* ou les Prêtres ont, suivant Atkins, un Chef qui les gouverne, & qui n'est pas moins considéré que le Roi. Son pouvoir balance même assez souvent l'autorité royale, parce que dans l'opinion qu'il converse familièrement avec le grand Fétiche, tous les Habitans le croient capable de leur causer beaucoup de mal ou de bien. Il profite habilement de cette prévention pour humilier le Roi, & pour forcer également le Maître & les Sujets de fournir à tous ses besoins (30).

Cette dignité  
est héréditaire.

Des Marchais observe que ce grand Prêtre, ou ce grand Sacrificateur, est le seul qui puisse entrer dans l'appartement secret du serpent, & que le Roy même ne voit cette Idole redoutée qu'une fois dans le cours de son règne, lorsqu'il lui présente les offrandes, trois mois après son couronnement. Suivant le même Auteur, le grand Sacerdoce est héréditaire dans une même famille, dont le Chef joint cette dignité suprême à celle de Grand du Royaume, & de Gouverneur de Province. Tous les autres Prêtres sont dépendans de lui, & soumis à ses ordres (31). Leur Tribu est fort nombreuse.

(28) Bosman, *ubi sup.* p. 371. & suiv.

(29) Le même, p. 384.

(30) Atkins, p. 113. & suiv.

(31) Le Grand Prêtre s'appelle *Beti*, apparemment parce qu'il est Gouverneur de la Province de ce nom.

Les mâles (32)  
de les recon-  
dès leur pre-  
du peuple;  
font capable

Les Prêtres  
n'ont aucun  
gres. Si le P-  
leurs enfans  
de terres, r-  
vendre avec  
fortune. Ma-  
qu'ils pillen-  
rières, ruines  
prits forts,  
Prêtres con-  
Blancs, qui  
leurs sentin-  
des Prêtres  
blic d'un m-

Les femm-  
tent beauco-  
Esclave. Ell-  
que toutes l-  
Bétas exerc-  
d'exiger qu-  
sés d'entre l-  
core moins  
arrive qu'el-  
s'y opposer-  
irréligieux

Des Ma-  
Prêtresses.  
qui sont se-  
Prêtresses t-  
mence à ve-  
Ville, arm-  
bandes de  
huit heure-  
dans leur  
ans jusqu'à  
tienne-t d-  
les maison-  
nues par  
les n'auro

(32) Des

(33) Le m-

Les mâles (32) se trouvent Prêtres, par le droit de leur naissance. Il est aisé de les reconnoître aux marques & aux cicatrices qu'on leur fait sur le corps dès leur première jeunesse. Leur habit ordinaire n'est pas différent de celui du peuple ; mais ils ont le droit de se vêtir comme les Grands, lorsqu'ils sont capables de cette dépense.

Les Prêtres du Royaume de Juida, & le grand Sacrificateur même (33), n'ont aucun revenu fixe. Ils exercent le trafic, comme le commun des Nègres. Si le hazard les favorise, & que par le nombre de leurs femmes, de leurs enfans, & de leurs esclaves, ils puissent cultiver une grande étendue de terres, nourrir beaucoup de bestiaux, acheter des Esclaves, & les revendre avec avantage ; la considération qu'on a pour eux augmente avec leur fortune. Mais le plus sûr de leurs revenus vient de la crédulité du peuple, qu'ils pillent à leur gré par toutes sortes d'artifices. On voit des familles entières, ruinées par leurs extorsions. La plupart des Grands, qui sont les esprits forts, ou plutôt qui n'ont aucun principe de Religion, regardent leurs Prêtres comme autant d'imposteurs & de fripons. Ils en font l'aveu aux Blancs, qui s'attirent leur confiance. Mais leur conduite est fort opposée à leurs sentimens. La crainte du peuple, qui est le jouet continuel de l'adresse des Prêtres & l'instrument de leur malignité, les force de se couvrir en public d'un masque de Religion.

Les femmes, qui sont élevées à l'Ordre de Bétas ou de Prêtresses, affectent beaucoup de fierté, quoiqu'elles soient nées souvent d'une concubine Esclave. Elles se qualifient particulièrement du titre d'*Enfans de Dieu*. Tandis que toutes les autres femmes rendent à leurs maris des hommages servils, les Bétas exercent un empire absolu sur eux & sur leurs biens. Elles sont en droit d'exiger qu'ils les servent, & qu'ils leur parlent à genoux. Aussi les plus sages d'entre les Nègres n'épousent-ils guères de Prêtresses, & consentent-ils encore moins que leurs femmes soient élevées à cette dignité. Cependant s'il arrive qu'elles soient choisies sans leur participation, la loi leur défend de s'y opposer, sous peine d'une rigoureuse censure, & de passer pour gens irréligieux, qui veulent troubler l'ordre du culte public (34).

Des Marchais rapporte les formalités qui s'observent dans l'élection des Prêtresses. On choisit, chaque année, un certain nombre de jeunes vierges, qui sont séparées des autres femmes, & consacrées au serpent. Les vieilles Prêtresses sont chargées de ce soin. Elles prennent le tems où le maiz commence à verdier ; & sortant de leurs maisons, qui sont à peu de distance de la Ville, armées de grosses massues, elles entrent dans les rues en plusieurs bandes de trente ou quarante, elles y courent comme des furieuses, depuis huit heures du soir jusqu'à minuit, en criant *Nigo bodiname*, c'est-à-dire dans leur langue, *Arrêtez, prenez*. Toutes les jeunes filles, de l'âge de huit ans jusqu'à douze, qu'elles peuvent arrêter dans cet intervalle, leur appartiennent de droit ; & pourvu qu'elles n'entrent point dans les cours ou dans les maisons, il n'est permis à personne de leur résister. Elles seroient soutenues par les Prêtres, qui achemineroient de tuer impitoyablement ceux qu'elles n'auroient pas déjà tués de leurs massues.

(32) Des Marchais, Vol. I. p. 236.

(33) Le même, Vol. II. p. 151.

(34) Description de la Guinée par Bosman, p. 384. & suiv.

CÔTE DES  
ESCLAVES.

Occupations des  
Prêtres.

Prêtresses nom-  
mées Bétas.

Étranges for-  
malités de leur  
élection.

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Sort des jeunes  
filles qui sont  
choïées.

Ces vieilles Furies conduisent dans leurs cabanes les jeunes personnes qu'elles ont enlevées. Elles ont des appartemens qui ne sont destinés qu'à cet usage, où elles les tiennent renfermées pour les instruire, & pour leur donner la marque du serpent. Les parens néanmoins doivent être avertis du lieu où sont leurs filles; & loin de s'en affliger, la plupart se croient fort honorés de voir tomber le choix sur leur sang. Il s'en trouve même qui offrent volontairement une fille ou deux au service du serpent. Les Prêtresses parcourent ainsi toutes les parties du Royaume. Elles employent ordinairement quinze jours à cette course; à moins que le nombre de filles qui leur manque ne soit rempli plutôt. S'il ne l'est pas, dans l'espace même de quinze jours, elles continuent leurs enlevemens nocturnes.

Leur éducation.

Les jeunes filles sont traitées d'abord avec beaucoup de douceur dans leur cloître. On leur fait apprendre les danses & les chants sacrés qui servent au culte du serpent. Mais la dernière partie de ce noviciat est très-sanglante. Elle consiste à leur imprimer dans toutes les parties du corps, avec des poinçons de fer, des figures de fleurs, d'animaux, & sur-tout de serpens. Comme cette opération ne se fait point sans de vives douleurs, & sans une grande effusion de sang, elle est suivie fort souvent de fièvres dangereuses. Les cris touchent peu ces impitoyables vieilles; & personne n'osant approcher de leurs maisons, elles sont sûres de n'être pas troublées dans cette barbare cérémonie. La peau devient fort belle après la guérison de tant de blessures. On la prendroit pour un satin noir à fleurs. Mais sa principale beauté, aux yeux des Nègres, est de marquer une consécration perpétuelle au service du serpent. Cette qualité attire à ces jeunes filles le respect du peuple, & leur donne quantité de privilèges, dont le principal est de tenir dans une profonde soumission les hommes qui sont la folie de les épouser. Un mari qui entreprendroit de corriger ou de répudier une femme de cette classe, s'exposeroit à la fureur de tout le Corps des Prêtresses. Aussi-tôt que l'instruction est achevée, & les blessures parfaitement guéries, on assure les jeunes Bétas que c'est le serpent qui les a marquées. Quelque idée qu'elles ayent de leur sort, elles feignent de croire tout ce qu'on leur dit; sur-tout, lorsqu'on leur répète avec beaucoup de force, que si elles répondent mal à leur élection, ou si elles révèlent les mystères qu'on leur a communiqués, elles seront emportées & brûlées vives par le serpent. Alors, leurs Maîtresses prennent l'occasion de quelque nuit fort obscure, pour les reconduire dans leurs familles. Elles les laissent à la porte, avec ordre d'appeler leurs parens, qui ne manquent guères de les recevoir avec joie, & d'aller rendre grâces au serpent de l'honneur qu'il a fait à leur famille. Quelques jours après, les vieilles Prêtresses viennent demander aux parens le prix qu'elles jugent à propos d'exiger pour le logement & le maintien de leurs élèves. Il n'en faut rien rabattre, si l'on ne veut qu'il soit doublé ou triplé, sans aucune espérance de diminution. Ces contributions se divisent en trois parts, dont l'une appartient au grand Sacrificateur, l'autre aux Prêtres, & la troisième aux Prêtresses.

Leur mariage  
avec le serpent.

Les jeunes filles rentrent dans l'ordre de leurs familles, avec la liberté de retourner quelquefois au lieu de leur consécration, pour y répéter les instructions qu'elles ont reçues. Lorsqu'elles deviennent nubiles, c'est-à-dire, vers l'âge de quatorze ou quinze ans, on célèbre la cérémonie de leurs nocés avec

le serpent. Les  
pagnes, &  
Elles sont  
dans un ca  
pens qui le  
leurs comp  
strumens, r  
heure après  
pent, qu'el  
remarque l  
plus propre  
aventure fo  
les jeunes  
toutes les o  
quelque Nè  
ordinaire;  
dont elles p  
de leur acc  
leur autori  
meurent ra  
naturel. C  
faveurs au

Les vieil  
tant jamais  
vent être c  
vieilles dél  
nent sous le  
ordinairem  
ces jeunes  
qu'ayant eu  
& les ordre  
leur montr  
droit d'aug  
envifager a  
extraordin  
un lieu de  
plus aimab  
de mérite  
le même A  
Prêtresse,

Il est à p  
titre de fu  
doce. Ark  
chais les c  
celles qui

(35) Des  
(36) Voy

le serpent. Les parens, fiers d'une si belle alliance, leur donne les plus beaux pagnes, & la plus riche parure qu'ils puissent se procurer dans leur condition. Elles sont menées au Temple. Dès la nuit suivante, on les fait descendre dans un caveau bien vouté, où l'on dit qu'elles trouvent deux ou trois serpens qui les épousent par commission. Pendant que le mystère s'accomplit, leurs compagnes, & les autres Prêtresses, dansent & chantent au son des instrumens, mais trop loin du caveau pour entendre ce qui s'y passe. Une heure après, elles sont rappellées, sous le nom de femmes du grand serpent, qu'elles continuent de porter toute leur vie. On ne sçauroit douter, remarque l'Auteur, que ces Commissaires du serpent ne soient des créatures plus propres au mariage que les Reptiles; d'autant plus, que les fruits de cette aventure sont toujours de l'espèce humaine. Le jour suivant, on reconduit les jeunes Prêtresses dans leur famille; & du même jour elles participent à toutes les offrandes qui sont présentées au serpent leur mari. S'il se présente quelque Nègre pour les épouser, il les obtient aussi facilement qu'une fille ordinaire; mais c'est à condition de les respecter, comme le serpent même, dont elles portent l'empreinte. Il est obligé de ne leur parler qu'à genoux, de leur accorder tout ce qu'elles désirent, & de se soumettre constamment à leur autorité. Ces femmes sont distinguées par le nom de Bétas. Elles demeurent rarement sans maris, sur-tout lorsqu'elles ont un peu d'agrément naturel. Celles qui ne trouvent pas l'occasion de se marier vendent leurs faveurs au public (35).

Les vieilles Prêtresses sont celles qui ayant perdu leurs maris, ou ne s'étant jamais mariées, se retirent dans des habitations particulières, qui peuvent être comparées à nos Couvents. Atkins les regarde comme autant de vieilles débauchées, qui font un trafic infâme des jeunes filles qu'elles prennent sous leur conduite. Il fut informé, dit-il, que les riches Cabaschirs sont ordinairement les premiers qui composent avec elles pour la séduction de ces jeunes victimes. Elles persuadent sans peine à ces innocentes créatures, qu'ayant eu des conférences avec le serpent, il leur a déclaré ses intentions & ses ordres. Après leur avoir fait connoître celui qui doit être favorisé, elles leur montrent l'art de se rendre plus aimable à ses yeux, pour se mettre en droit d'augmenter le prix, à mesure qu'elles échauffent ses desirs. Elles font envisager aux jeunes filles, pour fruit de leur complaisance, des récompenses extraordinaires dans le Pays du serpent, qu'elles leur représentent comme un lieu de délices. Elles ajoutent que le serpent même y paroîtra beaucoup plus aimable, & qu'il ne prend ici sa plus laide forme, que pour donner plus de mérite à leur obéissance. La moindre indiscrétion d'une fille, continue le même Auteur, seroit punie de mort; & personne n'oseroit accuser une Prêtresse, ou soutenir quelque chose en Justice contre son témoignage (36).

Il est à propos d'observer que Bosman parle des filles qui sont renfermées à titre de furieuses, & qu'il les distingue de celles qu'on arrête pour le Sacerdote. Atkins fait soigneusement la même distinction; au lieu que Des Marchais les confond toutes sous le nom de Prêtresses, sans dire un seul mot de celles qui ne sont que furieuses. Cette différence ne peut venir que d'un peu plus

CÔTE DES  
ESCLAVIS.  
Explication de  
leur impetuosité.

Infâme trafic  
des vieilles Prê-  
tresses.

Leur habileté  
à séduire les jeu-  
nes.

(35) Des Marchais, Vol. II. p. 144. & suivantes.

(36) Voyage d'Atkins, p. 114. & suiv.



CÔTE DES  
ESCLAVES.

Réflexions d'Ar-  
kins sur l'origine  
du culte du ser-  
pent.

ou moins d'exactitude dans les informations ; car leurs récits sont les mêmes, à l'exception de quelques circonstances. Ainsi, faute d'attention, l'un peut avoir compris que les filles furieuses devenoient Prêtresses ; & l'autre avoit conçu, que les Prêtresses étoient sujettes à des accès de fureur.

Concluons cet article par quelques réflexions d'Arkins, sur l'origine du serpent & de son culte. Cet Ecrivain, qui ignoroit apparemment la tradition des Nègres, ou qui la regardoit comme une fable ridicule, remonte jusqu'au tems de Salomon ; & supposant qu'Ophir, où ce Prince envoyoit ses Flottes, ne pouvoit être que Sophola, il s'imagine qu'elles alloient jusqu'à la Côte d'Or, & qu'elles y laisserent quelques notions du serpent, que Moïse éleva dans le désert. Les paons, dont parle le texte sacré, étoient, suivant le même Auteur, des oiseaux à couronne. Il conçoit, dit-il, que Gordon (37) peut ne s'être pas trompé, lorsqu'il a jugé que la loi de Moïse s'est introduite autrefois dans quelques Régions de la Nigritie. Cette conjecture lui paroît extrêmement fortifiée par la ressemblance de plusieurs dénominations, & de certaines coutumes que les Nègres ont reçues vraisemblablement des Juifs, sur-tout de celle de la Circoncision, qui est en usage dans presque toutes les parties de la Côte. Il croit aussi fort probable que les Egyptiens, de qui Abraham l'avoit empruntée, puissent l'avoir transmise eux-mêmes, avec leur commerce, dans toutes ces Régions de l'Afrique. Il ne voit, dit-il, que deux objections à former contre cette opinion ; la première, que la communication de ces usages auroit pu se faire plus aisément par les Malayens ou les Turcs Nègres qui habitent le milieu de l'Afrique ; la seconde, que chez les Mahometans la Circoncision n'est pas observée comme un précepte, mais comme une simple tradition.

Autre explica-  
tion du même  
culte.

D'autres se sont figurés que le culte du serpent parmi les Nègres de Juda ; comme celui du bœuf, de la vache, du crocodile, & du chat parmi les Egyptiens, ne doit sa naissance qu'à l'utilité de toutes ces créatures. En Egypte, les crocodiles & les chats faisoient la guerre aux reptiles qui ravageoient les fruits. Ici les serpens, que les Nègres honorent, combattent d'autres especes de serpens vénimeux, & détruisent différentes sortes de vermines qui nuisent beaucoup aux productions de la terre.

## CHAPITRE VI.

### *Gouvernement du Royaume de Juda.*

Administration  
de la Justice.

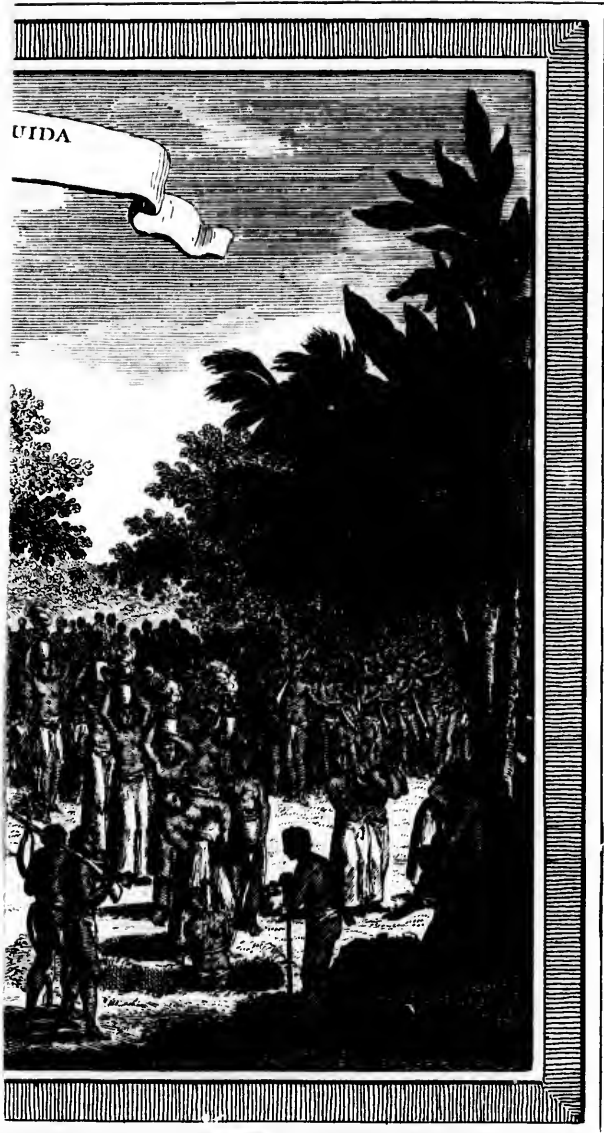
C'EST entre les mains du Roi & de ses Grands que réside l'autorité suprême, avec l'administration civile & militaire. Mais dans les cas de crime, le Roi fait assembler son Conseil, qui est composé de plusieurs personnes choisies, leur expose le fait, & recueille les opinions. Si la pluralité des suffrages s'accorde avec ses idées, la Sentence est exécutée sur le champ. S'il n'approuve pas le résultat du Conseil, il se réserve le droit de juger, en vertu de son autorité suprême.

(37) Voyez la Grammaire chronologique, p. 327.

2-  
un  
re  
  
ne  
li-  
f-  
ès  
à  
fe  
nt  
(7)  
te  
bit  
de  
s,  
les  
ra-  
m-  
bb-  
on  
rcs  
no-  
me

la;  
yp-  
te,  
les  
cces  
ient

—  
  
fu-  
s de  
per-  
des  
S'il  
ertu



T. IV. N.° XX.

Il y a pe  
 l'adultere a  
 nom. Quoi  
 quefois par  
 ans, Bolima  
 entrailles a  
 placés sur u  
 gre qui avo  
 Roi, fut ce  
 il fut placé  
 qui s'exerc  
 amusement  
 on lui coup  
 lui-même a  
 furent jett  
 de l'eau b  
 qu'à ce qu  
 dans la Fo  
 verent enf

Deux a  
 homme q  
 faveurs de  
 dre la rése  
 tion l'aya  
 fait. Il n'  
 autres ma  
 cution, i  
 eu de la f  
 Il déclara  
 connoître

La rig  
 conspéc  
 obligées  
 tention  
 ment de  
 crime, &  
 font creu  
 & cinq  
 minels  
 un pieu  
 liée a  
 mes du  
 petites  
 li fort  
 de bois

(38) D  
 mau, p.

Il y a peu de crimes capitaux dans le Royaume de Juida. Le meurtre & l'adultère avec les femmes du Roi sont les seuls qui soient distingués par ce nom. Quoique les Nègres craignent beaucoup la mort, ils s'y exposent quelquefois par l'une ou l'autre de ces deux voies. Dans l'espace de cinq ou six ans, Bosman vit exécuter deux meurtriers. Ils furent éventrés vifs, leurs entrailles arrachées & brûlées. Ensuite, les corps furent remplis de sel, & placés sur un pieu au milieu de la place publique. Quatre ans après, un Nègre qui avoit été surpris dans un commerce familier avec une des femmes du Roi, fut conduit au lieu de l'exécution, c'est-à-dire, en plein champ. Là, il fut placé sur une petite élévation, pour servir de but à plusieurs Grands, qui s'exercerent à lui lancer leurs zagaies. Il souffrit beaucoup dans ce barbare amusement. Ensuite, aux yeux de la coupable, qui fut amenée près de lui, on lui coupa la partie qui l'avoit rendu criminel, & on l'obligea de la jeter lui-même au feu. On leur lia aussi-tôt à tous deux les mains & les pieds. Ils furent jetés dans une fosse assez profonde; & l'Exécuteur de la Justice puisant de l'eau bouillante dans une chaudière voisine, les en arrosa par degrés, jusqu'à ce que la chaudière fut à demi vide. Alors il versa le reste de l'eau dans la fosse, qui fut bouchée de terre aussi-tôt; & les deux coupables se trouverent ensevelis.

Deux ans après cette exécution, le Roi fit arrêter dans son Palais un jeune homme qui s'y étoit renfermé en habit de femme, & qui avoit obtenu les faveurs de plusieurs Princesses. La crainte d'être découvert lui avoit fait prendre la résolution de passer dans quelqu'autre Pays; mais un reste d'inclination l'ayant retenu deux jours près d'une femme, il fut pris avec elle sur le fait. Il n'y eut point de supplice assez cruel pour lui arracher le nom de ses autres maîtresses. Il fut condamné au feu. Mais lorsqu'il fut au lieu de l'exécution, il ne put s'empêcher de rire en voyant plusieurs femmes, qui avoient eu de la foiblesse pour lui, fort empressées à porter du bois pour son bucher. Il déclara publiquement quelles étoient là-dessus ses idées, mais sans faire connoître les coupables par leur nom (38).

La rigueur de la Loi, sur cet article, rend les femmes extrêmement circonspectes dans leurs intrigues, sur-tout les femmes du Roi. Elles se croient obligées de s'aider mutuellement par toutes sortes de services. Mais l'attention des hommes est si exacte sur leur conduite, qu'elles évitent rarement de fâcheuses découvertes. La sentence de mort suit immédiatement le crime, & les circonstances de l'exécution sont terribles. Les Officiers du Roi font creuser deux fosses, longues de six ou sept pieds, sur quatre de largeur & cinq de profondeur. Elles sont si près l'une de l'autre, que les deux criminels (39) peuvent se voir & se parler. Au milieu de l'une, on plante un pieu, auquel on attache la femme, les bras derrière le dos. Elle est liée aussi par les genoux & par les pieds. Au fond de l'autre fosse, les femmes du Roi font un amas de petits fagots. On plante, aux deux bouts, deux petites fourches de bois. L'amant est lié contre une broche de fer, & ferré si fortement qu'il ne peut se remuer. On place la broche sur les deux fourches de bois, qui servent comme de chenets. Alors on met le feu aux fagots. Ils

(38) Description de la Guinée par Bosman, p. 357. & suiv.

*Tom. IV.*

(39) Voyez la Figure, qui est copiée d'après Bosman.

CÔTE DES.  
ESCLAVES.  
Crimes capitaux  
du Pays.  
Supplice des  
meurtres.

Jeune homme  
arrêté au Palais  
en habit de fem-  
me.

Supplice de deux  
adultères.

PUNITION D'UNE DES FEMME  
Et de son A



Chedel inv.

D'UNE DES FEMMES DU ROI DE JUUDA  
Et de son Amant.



T. IV. N.° XX.

CÔTE DES  
ESCLAVES.

sont disposés de manière, que l'extrémité de la flamme touche au corps & rôtit le coupable par un feu lent. Ce supplice seroit d'une horrible cruauté, si l'on ne prenoit soin de lui tourner la tête vers le fond de la fosse ; de sorte qu'il est quelquefois étouffé par la fumée avant qu'il ait pu ressentir l'ardeur du feu. Lorsqu'il ne donne plus aucun signe de vie, on délie le corps, on le jette dans la fosse, & sur le champ elle est remplie de terre.

Aussi-tôt que l'homme est mort, les femmes sortent du Palais au nombre de cinquante ou soixante, aussi richement vêtues qu'aux plus grands jours de fête. Elles sont escortées par les gardes du Roi, au son des tambours & des flûtes. Chacune porte sur la tête un grand pot rempli d'eau brûlante, qu'elles vont jeter, l'une après l'autre, sur la tête de leur malheureuse compagne. Comme il est impossible qu'elle ne meure pas dans le cours de ce supplice, on délie aussi-tôt le corps, on arrache le pieu & l'on jette l'un & l'autre dans la fosse, qui est remplie de pierres & de terre.

Punition pour  
les Femmes des  
Grands.

Si c'est la femme d'un Grand qui est surprise en adultère, le mari est en droit de la punir de mort, ou de la vendre aux Européens. Lorsqu'il se détermine à lui ôter la vie, il lui fait couper la tête ou la fait étrangler par l'Exécuteur public, sans être obligé de rendre compte au Roi de sa conduite, pourvu qu'il paye les frais de l'exécution. Mais comme son pouvoir ne s'étend point sur l'homme qui l'a deshonorée, à moins que le prenant sur le fait il ne lui ôte aussi-tôt la vie, il implore la justice du Roi, qui condamne ordinairement le coupable à mort.

Exécution dont  
Des Marchais fut  
témoin.

En 1725, Des Marchais fut témoin d'une exécution de cette nature. Un Grand s'étant plaint au Roi qu'un Particulier avoit débauché sa femme, ce Prince, après avoir examiné les preuves, porta une Sentence qui condamnoit l'offenseur, dans quelque lieu qu'il pût se trouver, à être battu jusqu'à la mort & son corps exposé aux bêtes sauvages. Les Officiers de la Justice de Sabi commencèrent sur le champ leurs recherches ; & l'ayant trouvé qui renroit dans sa propre maison, ils l'assommèrent à coups de massues, & laissèrent le corps exposé dans le même lieu. Ce présent chagrina beaucoup les voisins. Ils représentèrent au Grand-Maitre du Palais qu'un cadavre infectoit le quartier, & le supplièrent d'obtenir des ordres du Roi pour le faire transporter en plein champ. Cet Officier, qu'on n'avoit pas manqué d'intéresser par quelques présents, fit des sollicitations fort pressantes. Mais le Roi répondit : » Que si l'adultère n'étoit pas puni avec rigueur, le repos des familles seroit troublé continuellement ; que le corps demeureroit dans le même lieu jusqu'à ce qu'il fût pourri ou dévoré ; que c'étoit au Peuple à profiter de cette leçon, pour ne jamais souiller le lit d'autrui. Il permit néanmoins que pendant le jour on couvrit le cadavre d'une natte, en laissant le visage exposé à la vue du Public, afin que le Criminel fût connu aussi long-tems qu'on pourroit distinguer ses traits. Cette punition s'étendit plus loin ; car il fit présent à l'offensé de tous les effets du coupable, de ses femmes & de ses Esclaves, avec la liberté de les vendre ou d'en disposer à son gré (40).

Le Roi se sert quelquefois de ses femmes, pour l'exécution des arrêts qu'il

(40) Des Marchais, Vol. II. p. 66. & suivantes.

pron  
du C  
de le  
com  
form  
don  
fant  
témo  
dre c  
voir,  
leurs  
poud  
s'app  
Certe  
Palai  
amis  
innoc  
mêm  
sa ju  
ment  
ces c  
En an  
Jama  
à brû  
méth  
leur  
torité  
donn  
fem  
leurs  
loin  
coup  
prop  
furie  
Gran  
dans  
La  
profic  
pour  
cipal  
ce Pr  
du ri  
pour  
joign  
D.

prononce. Il en détache trois ou quatre cens, avec ordre de piller la maison du Criminel & de la détruire jusqu'aux fondemens. Comme il est défendu de les toucher, sous peine de mort, elles remplissent tranquillement leur commission. A l'arrivée de l'Auteur, un Nègre de sa connoissance fut informé qu'on le chargeoit de certains crimes, & que les ordres étoient déjà donnés pour le pillage & la ruine de sa maison. Son malheur étoit si pressant, qu'il ne lui restoit pas même le tems de se justifier. Mais se rendant témoignage de son innocence, loin de prendre la fuite, il résolut d'attendre chez lui les femmes du Roi. Elles parurent bien-tôt; & surprises de le voir, elles le pressèrent de se retirer, pour leur laisser la liberté d'exécuter leurs ordres. Au lieu d'obéir, il avoit placé autour de lui deux milliers de poudre; & leur déclarant qu'il n'avoit rien à se reprocher, il jura que si elles s'approchoient il alloit se faire sauter, avec tout ce qui seroit autour de lui. Cette menace leur causa tant d'effroi, qu'elles se hâtèrent de retourner au Palais, pour rendre compte au Roi du mauvais succès de leur entreprise. Les amis du Nègre l'avoient servi dans l'intervalle (41), & les preuves de son innocence parurent si claires, qu'elles firent révoquer la sentence. Suivant le même Auteur, c'est toujours à ses femmes que le Roi confie l'exécution de sa justice dans la Ville de Sabi. Lorsqu'il a condamné quelqu'un au châtiement, il les fait partir en troupe, armées chacune d'une longue gaulle. Dans ces occasions, elles sont suivies de la populace, qui les respecte beaucoup. En arrivant à la maison du Criminel, elles lui déclarent les ordres du Roi. Jamais elles n'y trouvent d'opposition; & se mettant à piller, à détruire ou à brûler, c'est l'ouvrage de quelques minutes. Les Rois ont établi la même méthode, pour humilier quelquefois les Grands, lorsqu'ils sont choqués de leur orgueil. Ils en usent rarement; car, malgré tous les droits d'une autorité despotique, ils craignent leur Noblesse. Cependant lorsqu'ils peuvent donner une couleur de justice au prétexte, ils envoient deux ou trois mille femmes pour ravager les terres de ceux qui manquent de soumission pour leurs ordres, ou qui rejettent des propositions raisonnables. Le respect va si loin pour ces femmes, que personne ne pouvant les toucher sans se rendre coupable d'un nouveau crime, le rébelle aime mieux prêter l'oreille à des propositions d'accommodement, que de se voir dévorer par une légion de furies, ou que de violer une loi fondamentale de l'Etat. Les privilèges des Grands, ajoute le même Voyageur, produisent quelquefois de fâcheux effets dans le Royaume de Juda (42).

La plupart des autres crimes sont punis par des amendes pécuniaires au profit du Roi. Du tems de Bosman, il n'employoit pas d'autres ministres pour l'exécution de ces petites sentences, que le Capitaine Carter, son principal Favori, que l'Auteur a crû pouvoir nommer l'*Ame du Roi*, parce que ce Prince n'entreprendoit rien sans sa participation. Ce Carter étoit revêtu du titre de *Capitaine Blanco*, en qualité d'Agent général, ou de Ministre, pour toutes les affaires qui regardoient les Européens & leur Commerce. Il joignoit de la droiture à beaucoup d'habileté & d'expérience.

Dans une accusation sans preuves, le coupable est obligé de se justifier par

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Sentences exécutées par des femmes.

Manière dont le  
Roi humilie les  
Grands.

Amendes pécuniaires.

Ce que c'étoit  
que le Capitaine  
Carter.

(41) Bosman, *ubi sup.* p. 367.

(42) Des Marchais, *ubi sup.* p. 200.



CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Esclave & pur-  
gation des accu-  
sés.

les Fétiches, avec les mêmes formalités que sur la Côte d'Or, ou de subir une autre épreuve, qui est beaucoup plus commune. On le conduit sur le bord d'une rivière, qui coule près du Palais royal, & dont la propriété, suivant l'opinion des Nègres, est de noyer sur le champ tous ceux qui ont la conscience chargée de quelque crime. Mais comme les Nègres sont habiles nageurs, Bosman, qui fut témoin plusieurs fois de cette cérémonie, ne vit jamais aucune preuve de la qualité des eaux. L'accusé, après s'être justifié, n'en paye pas moins une certaine somme au Roi; & l'Auteur s'imagine que cette méthode de purgation n'a pas d'autre but. Les Vicerois ou les Gouverneurs de Province s'attribuent les mêmes droits dans leur Gouvernement (43) & font tourner à leur profit toutes les amendes imposées pour les crimes. Barbot, qui fait le même récit, ajoute que si le Criminel se noie par quelque accident, les Nègres font bouillir son corps, & le mangent en haine du crime. Mais il n'assure pas, dit-il, que cet usage soit certain. Il parle, avec plus de certitude, d'une autre cérémonie, qui se pratique ordinairement dans les contrats, & que les Nègres appellent *boire dios*, par un mélange de François & de Portugais. Les deux Parties font chacune leur petit trou dans la terre. Elles y font tomber quelques gouttes de leur propre sang; & les mêlant avec un peu de terre, elles en avalent une petite partie. Cette manière de promettre ou de répondre, passe pour l'engagement le plus sacré. Deux Nègres, liés par ce serment, n'ont plus que les mêmes intérêts & la même fortune. Ils n'ont rien de secret l'un pour l'autre, & tous deux sont persuadés que la moindre infidélité leur coûteroit la vie (44).

Credit, dettes,  
& manière dont  
les créanciers se  
font payer.

Quoique le crédit soit ici peu connu dans le Commerce, on est quelquefois forcé de l'employer. Mais si le débiteur se reconnoît insolvable, le Roi accorde au créancier le droit de le vendre, lui, sa femme & ses enfans, jusqu'à la concurrence de la somme. Les créanciers jouissent ici d'un droit fort extraordinaire, dont le Roi même & les Grands ne sont pas dispensés. S'il a demandé trois fois, en présence de quelques témoins, ce qui lui est dû justement par une personne que son rang ou sa puissance ne lui permettent pas d'arrêter, & si ce débiteur refuse de le satisfaire, il a droit de se saisir du premier Esclave qu'il rencontre, sans s'informer à qui il appartient. Les Esclaves des Européens sont seuls à couvert de cette étrange loi. Mais, en mettant la main sur sa proie, il doit dire à haute voix: « J'arrête cet Esclave par la tête, pour telle somme qui m'est due par un rel. Les maîtres de l'Esclave sont obligés de payer la somme en vingt-quatre heures, sans quoi le créancier peut le vendre, pour se payer de ses propres mains. Dans ce dernier cas, c'est le maître de l'esclave qui devient le créancier du débiteur. Aussi ceux qui ont recours à cette méthode, ne manquent-ils pas de saisir l'Esclave de quelque personne riche & puissante, parce qu'ils en sont plus sûrs du recouvrement de ce qui leur est dû. Si ce n'est point assez d'un Esclave, le créancier a droit d'en arrêter plus d'un. Cette pratique a ses inconvéniens comme ses avantages. Elle procure une espèce de justice au créancier; mais elle expose souvent le riche à payer la dette du pauvre.

La loi d'attribution  
est en usage.

Le même Auteur observe que la Loi du talion est ici fort en usage. Le meur-

(43) Bosman, p. 359.

(44) Description de la Guinée par Barbot, p. 337. & suiv.

tre est pur  
membre.  
gement d  
la famille  
innocens  
font pun  
vol y éto  
depuis le  
qu'il a pa

Le Ro  
Esclaves  
répondent  
qui s'ech

On lit  
monies  
Royaume  
des raiso  
de tes fr  
habitées  
les Rois  
enfans d  
nion de  
tion; av  
Roi depu  
prétenti

Une  
successe  
sur la fr  
privé, s  
sans les  
berté de  
conduite  
peine de  
enfans.  
Nègre q  
pour leu  
l'Auteur  
trouve  
& les m  
d'occasi  
pouvoir  
gnités &  
mâles q

(45) B

(46) I

(47) I

(48) I

(49) C

tre est puni par la mort du meurtrier, & la mutilation par la perte du même membre. A force de sollicitations, on obtient quelquefois du Roi le changement du dernier supplice en un bannissement (45) perpétuel. Les biens & la famille du Criminel sont confisqués au profit du Roi; c'est ainsi que les innocens sont enveloppés dans le châtement du Criminel. Les incendiaires sont punis par le feu. Ce crime n'est pas commun dans le Pays; mais si le vol y étoit puni avec la même rigueur, le Royaume de Juida seroit désert depuis long-tems. Cependant un voleur convaincu, qui ne peut restituer ce qu'il a pris, est vendu pour l'esclavage (46).

Le Roi & les Grands ont des prisons pour la garde des criminels & des Esclaves qu'on leur confie. On convient avec eux d'un certain prix; mais ils répondent alors du dépôt, & doivent payer la valeur de chaque prisonnier qui s'échape (47).

On lit dans Des Marchais un détail fort circonstancié de toutes les cérémonies qui s'observent au couronnement des Rois. Il assure d'abord que le Royaume est héréditaire & passe toujours à l'aîné des fils, à moins que par des raisons essentielles à l'Etat, les Grands ne se croient obligés de choisir un de ses frères, comme on en vit l'exemple en 1725. Dans toutes les régions habitées par les Nègres, depuis le Sénégal jusqu'à Rio Volta, quoique les Rois soient toujours pris dans la famille royale, la succession descend aux enfans des sœurs. Mais les Habitans du Royaume de Juida ont meilleure opinion de la sagesse des femmes, & la succession mâle est admise sans exception; avec cette seule réserve, qu'elle tombe sur le premier fils qui est né au Roi depuis son couronnement, & que ceux qu'il avoit auparavant n'ont aucune prétention à la Couronne (48).

Une autre loi, qui n'est pas moins inviolable, c'est qu'aussi-tôt que le successeur est né, les Grands le transportent dans la Province de *Zinghé* (49), sur la frontière du Royaume, à l'Ouest, pour y être élevé comme un homme privé, sans aucune connoissance de son rang & des droits de sa naissance, & sans les instructions qui conviennent au Gouvernement. Personne n'a la liberté de le visiter ni de recevoir ses visites. Ceux qui sont chargés de sa conduite, n'ignorent pas qu'il est fils du Roi; mais ils sont obligés, sous peine de mort, de ne lui en rien apprendre & de le traiter comme un de leurs enfans. Le Roi qui occupe aujourd'hui le trône gardoit les pourceaux du Nègre qu'il prenoit pour son père, lorsque les Grands vinrent le reconnoître pour leur Souverain (50), après la mort de son prédécesseur. Il est aisé, dit l'Auteur, de pénétrer les motifs d'une éducation si singulière. Comme il se trouve appelé au Gouvernement d'un Royaume dont il ignore les intérêts & les maximes, il est obligé de prendre l'avis des Grands, dans toutes sortes d'occasions, & de se remettre sur eux du soin de l'administration. Ainsi le pouvoir se perpétue d'autant plus sûrement entre leurs mains, que leurs dignités & leurs titres sont héréditaires, & que c'est toujours l'aîné des enfans mâles qui succède au rang & à la fortune de son père (51).

(45) Baibor, p. 337.

(46) L'usage est le même sur la Côte d'Or.

(47) Des Marchais, Vol. II. p. 169.

(48) Le même.

(49) Quelques Cartes mettent *Zuigné*.

(50) Ce Règlement doit être fort moderne, car vingt-cinq ans auparavant Bolman vit les trois fils aînés du Roi à Sabi.

(51) Des Marchais, Vol. II. p. 42. & suivantes.

CÔTE DES  
ESCLAVES.

Prisons.

Succession &  
couronnement  
des Rois.

Education fort  
étrange de l'héri-  
tier préceptif  
de la Couronne.

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Temps du cou-  
ronnement des  
Rois de Juda.

Le nouveau Roi n'est pas couronné immédiatement après son accession au trône, c'est-à-dire, en arrivant de Zinghé. Il se passe plusieurs mois, & quelquefois des années entières avant cette cérémonie. Les Grands, qui ont le droit d'en fixer le tems, prennent là-dessus leur intérêt pour regle. Cependant ils ne peuvent différer plus de sept ans. Mais, dans cet intervalle, l'administration est entre leurs mains. Le Roi est servi & respecté, sans avoir la liberté de sortir du Palais. Enfin, lorsque le jour du couronnement est indiqué, ce Prince assemble un Conseil de tous les Grands, où la conduite qu'ils ont tenue jusqu'alors est approuvée. Une décharge de dix-huit pièces d'artillerie avertit le Public, à onze heures du soir, que le Conseil est fini. Les cris de joie retentissent aussi-tôt dans la Ville de *Sabi* ou *Xavier*, & se répandent si promptement de Village en Village, que dans un Royaume si peuplé ils passent en moins d'une heure jusqu'aux Parties les plus éloignées de la Capitale.

Demandes du  
grand Sacrifica-  
teur.

Dès le jour suivant, le *Beti*, ou le Grand-Sacrificateur, ne manque point de se rendre au Palais à dix heures du matin, & de déclarer au Roi, de la part du Serpent, qu'il faut commencer par le juste hommage qu'il doit au grand Fétiche du Royaume. Comme personne n'ignore que ce redoutable Dieu est muet, on n'est pas surpris qu'il fasse connoître ses intentions par son Ministre. Mais s'il demandoit, dans cette occasion, les plus belles & les plus chères femmes du Roi, ce Prince seroit obligé de les lui abandonner. L'Auteur n'apprit point qu'il eût jamais poussé si loin la cruauté. Au couronnement d'Amar, qui regne aujourd'hui à Juda, il fut assez raisonnable pour se contenter d'un bœuf, d'un cheval, d'un mouton & d'une poule. Ces quatre animaux furent sacrifiés dans l'enceinte du Palais, & portés ensuite, avec beaucoup de cérémonies, au milieu de la Place publique. Des deux côtés de ces victimes on plaça neuf petits pains de miller, enduits d'huile de palmier. Le Grand-Sacrificateur planta, de ses propres mains, un pieu de neuf ou dix pieds de long, sur lequel il arbora une pièce d'étoffe en forme d'étendard ou de pavillon. Toute la cérémonie se passa au bruit des tambours, des flutes & des trompettes, accompagné des acclamations du Peuple. Les carcasses des quatre bêtes furent abandonnées aux oiseaux de proie, avec défense à tous les Nègres d'y toucher, sous peine de mort.

Procession des  
femmes.

Aussi-tôt que les victimes furent exposées, les femmes du Roi, de la troisième classe, c'est-à-dire, celles qui par leur âge ou par d'autres raisons ne peuvent plus servir aux plaisirs du Roi (52), sortirent du Palais au nombre de dix-huit, sous une escorte de quarante mousquetaires, précédées des flutes du Roi & de quatre tambours. La principale marchoit la dernière, & portoit une statue de terre, qui représentoit un enfant assis. En arrivant à la Place publique, elle déposa la statue près des victimes. Ces femmes chanterent dans leur marche une espece d'hymne, qui s'accordoit fort bien avec la musique. A leur passage, tout le Peuple se prosterna religieusement, tandis que des deux côtés l'air retentissoit d'une infinité de décharges, qui durèrent jusqu'à leur retour.

Après ces deux cérémonies, tous les Grands se rendirent en foule au Pa-

(52) Ce titre sera mieux expliqué dans la suite.

lais. Ils furent plus écla-  
vant eux-  
suite. Ils  
présente  
que vuid  
hommag  
cet inter  
décharge  
une agite  
au somm  
qu'un em

Les Gr  
Royaume  
de ce Ro  
morial,  
son train  
rive à de  
préparés.  
ou ving  
quarante  
ne de sa  
Cependa  
avec beau  
Le Roi  
tions. Ce  
tère, pré  
Aussi-tôt  
respectab  
avec joie  
gneur d'  
volontie  
son maî  
qui substi  
fra (53)  
de Juda  
ration, &  
dre tém  
ronneme

Après  
dinaire  
d'Ardra  
canon &  
lui est d

(53) Le  
né grossié

lais. Ils sont ornés, dans ces occasions, de ce qu'ils ont de plus riche & de plus éclatant. Leurs tambours, leurs flutes, leurs trompettes, marchent devant eux en fort bon ordre, & leurs Esclaves viennent, bien armés, à leur suite. Ils entrent sans se dépouiller de leurs habits, parce que le Roi ne se présente pas d'abord. Ils se prosternent successivement devant le trône, quoique vuide, & sortent aussitôt, dans le même ordre qu'ils sont entrés. Ces hommages durent pendant quinze jours. Les femmes du Roi se livrent, dans cet intervalle, aux transports de leur joie. On n'entend que des cris & des décharges du canon & de la mousqueterie. Le Peuple & les Grands sont dans une agitation qu'on prendroit pour une yvresse continuelle. Il faut renoncer au sommeil pendant ces quinze jours & suivre le torrent public, qui n'est qu'un emportement tumultueux de réjouissances & de plaisir.

Les Grands, après avoir rendu leur hommage, députent un d'entr'eux au Royaume d'Ardra, avec un cortège magnifique, pour amener un des Grands de ce Royaume, dont la famille est en possession, depuis un tems immémorial, de couronner les Rois de Juida. Ce Seigneur est défrayé, avec tout son train. Il est traité avec toutes sortes de respects sur la route. Lorsqu'il arrive à deux lieues de Sabi, il trouve des chevaux & des voitures qu'on lui a préparés. Mais, comme s'il avoit besoin de repos après un voyage de quinze ou vingt lieues, on lui propose de s'arrêter pour reprendre haleine. Il passe quarante jours dans ce lieu. On lui fait même entendre que lui, ni personne de sa suite, ne doit approcher de Sabi avant l'expiration de ce terme. Cependant il reçoit la visite de tous les Grands du Royaume, qui le traitent avec beaucoup de distinction, & qui le comblent de présens & de caresses. Le Roi lui envoie, deux fois la semaine, une grande abondance de provisions. Ce sont les femmes de la troisième classe qui portent les plats sur leur tête, précédées par la musique royale, & suivies d'une garde de dix fusiliers. Aussi tôt que les quarante jours sont expirés, le Roi fait inviter un hôte si respectable à faire son entrée dans Sabi, en le faisant assurer qu'il y sera reçu avec joie, & qu'il trouvera un logement digne de lui près du Palais. Le Seigneur d'Ardra reçoit gravement le messager royal. Il répond qu'il se rendra volontiers aux desirs du Roi; mais qu'il attend des nouvelles du Roi d'Ardra son maître, qui doit l'informer si le Roi de Juida, suivant l'ancien Traité qui subsiste entre les deux Couronnes, a fait réparer la grande porte d'*Of-fra* (53), Capitale du Royaume d'Ardra. En recevant cette réponse, le Roi de Juida fait partir pour *Of-fra* des Commissaires, qu'il charge de cette réparation, & qui reviennent ensuite avec un Officier du Roi d'Ardra, pour rendre témoignage que la porte est réparée & que rien ne s'oppose plus au couronnement.

Après cette déclaration, tous les Grands, accompagnés de leur suite ordinaire & d'un prodigieux concours de peuple, vont prendre le Seigneur d'Ardra & le conduisent pompeusement à la Ville. Il y est reçu au bruit du canon & des acclamations du peuple. On l'introduit dans l'appartement qui lui est destiné près du Palais. Le Roi le fait complimenter à son arrivée, &

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Les Grands ren-  
dent hommage  
au trône.

Le droit de cou-  
ronner le Roi  
appartient à un  
Seigneur d'Ar-  
dra.

Ce lieu né-  
cessaire au cou-  
ronnement.

Entrée du Sei-  
gneur d'Ardra  
dans la Ville de  
Sabi.

(53) L'Auteur, ou l'Editeur, s'est ici trompé grossièrement; car, suivant la propre Carte; *Of-fra* est proche de Jaquin, & la Capitale d'Ardra est *Affen*.

CÔTÉ DES  
ESCLAVES.

donne ordre qu'il soit servi par ses propres Officiers. Chaque jour, au matin; il lui fait renouveler les mêmes complimens. Le troisième jour il le reçoit à l'audience. Cette cérémonie s'exécute avec beaucoup d'éclat. Le Seigneur ne quitte point ses habits. Il s'avance vers le Roi sans se prosterner, & lui parle debout.

Intervalle jus-  
qu'au jour du  
couronnement.

Pendant les cinq premiers jours il ne rend aucune visite aux Grands du Royaume. Ils sont occupés, avec le Peuple, à faire des processions au Temple du grand Serpent, pour demander à cette puissante Divinité que leur nouveau Maître gouverne avec autant de justice & de bonté que son prédécesseur, qu'il rende le Commerce florissant, qu'il fasse observer les loix, & qu'il maintienne les droits & la liberté du Peuple. C'est l'unique occupation du jour. Toutes les nuits sont employées à des festins mutuels, aux chants, à la danse, accompagnés d'acclamations & du bruit continu des Instrumens de musique & de l'artillerie. Les Etrangers, qui ne sont point accoutumés à cet étrange vacarme, se croient menacé de devenir sourds.

Cérémonie au  
couronnement.

Le cinquième jour, au soir, une décharge de neuf coups de canon avertit le Peuple que le Roi doit être couronné le jour suivant; qu'il doit paroître sur son trône dans une cour du Palais destinée à cette cérémonie, & que les portes seront ouvertes au Public. D'un autre côté, ce Prince a l'attention de donner avis de cette grande fête aux Directeurs des Comptoirs de l'Europe, & l'honnêteré de les y inviter. Une nouvelle si agréable est reçue du Peuple avec de nouveaux transports de joie. Les Grands vont passer la nuit suivante avec le Seigneur d'Ardra, qui doit faire la cérémonie du couronnement. Ils l'emploient dans une conversation douce, accompagnée de prières; & lorsqu'ils sont fatigués de ces deux exercices, ils se mettent à boire & à fumer, pour s'empêcher de dormir. Chacun de ces deux points est essentiel à la cérémonie.

Ordre de l'As-  
semblée.

Le sixième jour (54), à cinq heures du soir, le Roi sort du Palais, accompagné de quarante de ses principales femmes. Elles sont vêtues des plus précieuses étoffes de soie qui se trouvent dans le magasin royal ou dans les Comptoirs Européens. On les croiroit chargées, plutôt que parées, de colliers d'or, de pendans, de brasselets, de chaînettes d'or & d'argent, & des plus riches joyaux. Le Roi lui-même est couvert de ce qu'il a de plus magnifique. Il porte sur la tête un casque doré, avec quantité de plumes rouges & blanches. Dans cet état, il traverse les cours du Palais, environné de ses gardes, & va s'asseoir sur son trône. C'est un grand fauteuil doré, sur le dos duquel on voit les armes de France; ce qui le fait assez reconnoître pour un présent de la Compagnie Française. Il est placé devant un grand édifice en forme de porche, à l'Est du Palais, dans l'angle d'une cour qui porte le nom de Couronnement. Le Roi y est assis sur un coussin de velours galonné d'or. Il a sous ses pieds un autre coussin, qui n'est pas moins riche. Des Marchais nous représente l'ordre des principaux Personnages qui composent cette auguste Assemblée. Les quarante femmes du cortège étoient assises à la gauche du Roi. Les Européens étoient à sa droite, dans des fauteuils placés sur la même ligne. Doringouin, Directeur de France; l'Auteur & les

Situation du  
P. ci.

(54) Voyez la Figure.

autres

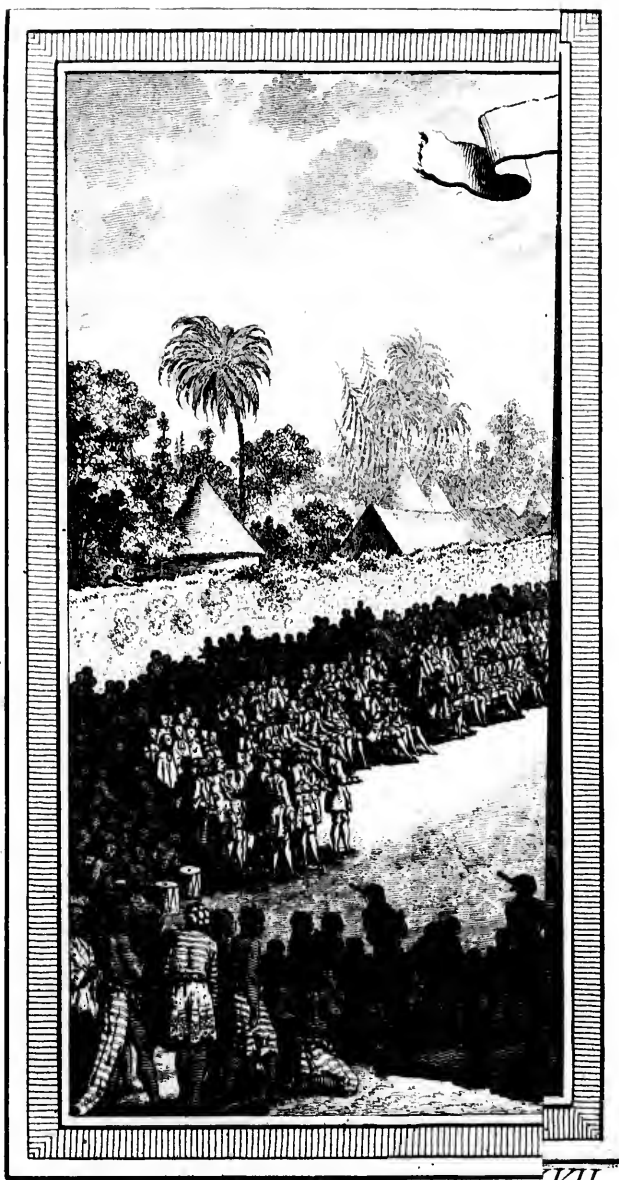
;  
à  
e  
e

ti  
-  
ur  
-  
&  
n-  
ax  
es  
nt

rit  
re  
es  
de  
e,  
ole  
ate  
lls  
rf-  
er,  
cé-

ac-  
des  
ou  
es,  
, &  
plus  
mes  
nné  
sur  
ître  
'di-  
orte  
ga-  
che.  
om-  
affi-  
quils  
les

ntres



VII.

autres C  
 Officiers  
 Les Port  
 toir étoi  
 toit l'éc  
 Hollan  
 & ses Fa  
 humilia  
 la Cour  
 berté de  
 la main  
 Roi l'inj

Le Ro  
 ment trè  
 dant le p  
 franges  
 met un c  
 se donne  
 chir le R  
 de soie  
 bout vis-  
 de son P  
 tion, ma  
 gue par c

Après  
 est de pr  
 de cérém  
 trompett  
 mais ell  
 le trône,  
 ner. Enfi  
 d'exécute  
 tête, il s  
 les accla  
 lence. Le

» voilà  
 » d'Arde  
 tant le c  
 canon,  
 avec un  
 gneur d  
 de ses C  
 ropéens  
 les habi  
 au Seig  
 gure de  
 riche p

T

autres Officiers François touchoient immédiatement au côté du Roi. Les Officiers Anglois étoient après eux, & ceux de Hollande après les Anglois. Les Portugais occupoient la dernière place. Les domestiques de chaque Comptoir étoient assis derrière leurs maîtres, à la réserve d'un François, qui portoit l'étendard de sa Nation. Mais tandis que les François, les Anglois & les Hollandois étoient dans une situation si commode, le Directeur Portugais & ses Facteurs demeuroient debout & la tête découverte; circonstance fort humiliante pour cette fiere Nation, dont l'autorité est tellement affoiblie à la Cour de Juida, que si les Nègres insultent un Portugais, il n'a pas la liberté de les frapper; au lieu qu'un François, sur lequel un Nègre leveroit la main, est en droit de le tuer, sans autre assujettissement que d'expliquer au Roi l'injure qu'il a reçue.

Le Roi avoit à sa droite un de ses Grands, avec un parasol à la main; ornement très-inutile, puisque la cérémonie se faisoit pendant la nuit. Cependant le parasol étoit d'un riche drap d'or, brodé d'or & d'argent, & bordé de franges d'or. Le manche, haut de six pieds, étoit doré, & soutenoit au sommet un coq de bois doré, de grandeur naturelle. L'Officier qui le portoit, se donnoit beaucoup de mouvement pour l'agiter sans cesse & pour rafraîchir le Roi. Un autre Grand, à genoux devant lui, l'éventoit avec un pagne de soie de la grandeur d'une serviette. Deux Nains du Roi, qui étoient debout vis-à-vis de lui, lui représentoient alternativement les bonnes qualités de son Prédécesseur, & l'exhortoient non-seulement à les égaler par l'imitation, mais à les surpasser. Ces deux petites créatures conclurent leur harangue par des vœux pour la prospérité du Roi & pour la durée de son regne.

Après ces complimens, on vit paroître le Seigneur d'Ardra, dont l'Office est de présider au couronnement. Il fut amené avec beaucoup de pompe & de cérémonies, au bruit du canon, de la mousqueterie, des tambours, des trompettes & des flutes. On l'introduisit dans la cour avec toute sa suite; mais elle s'arrêta, pour le garder à quelque distance. Il s'avança seul vers le trône, en saluant le Roi d'une simple inclination de tête, & sans se prosterner. Ensuite, il lui fit un petit discours sur la cérémonie qu'il avoit l'honneur d'exécuter; & prenant entre ses mains le casque que ce Prince portoit sur la tête, il se tourna vers le peuple. Alors un signal fit cesser la musique, & toutes les acclamations; l'assemblée demeura quelques momens dans un profond silence. Le Seigneur d'Ardra prononça d'une voix haute & distincte: » Peuple, » voilà votre Roi. Soyez-lui fidèle, & vos prières seront écoutées du Roi » d'Ardra mon Maître. Il répéta trois fois cette courte harangue; & remettant le casque sur la tête du Roi, il fit à ce Prince une profonde révérence. Le canon, la mousqueterie, la musique, & les acclamations recommencèrent avec une nouvelle ardeur, tandis que plusieurs Grands reconduisirent le Seigneur d'Ardra jusqu'à son appartement, & que le Roi, suivi de ses femmes, de ses Gardes, & des Européens, retourna tranquillement au Palais. Les Européens s'arrêtèrent à la porte, & lui firent leur compliment à l'entrée. Tous les habits & les ornemens qu'il a portés dans cette occasion, appartiennent au Seigneur d'Ardra; mais comme la superstition feroit tirer un mauvais augure de cet usage, s'il étoit observé à la lettre, le Seigneur se contenta d'un riche présent que le Roi lui envoie le lendemain, avec quinze Esclaves,

CÔTE DES  
ESCLAVES.

Circonstance  
humiliante pour  
les Portugais.

Harangue qu'on  
fait au Roi.

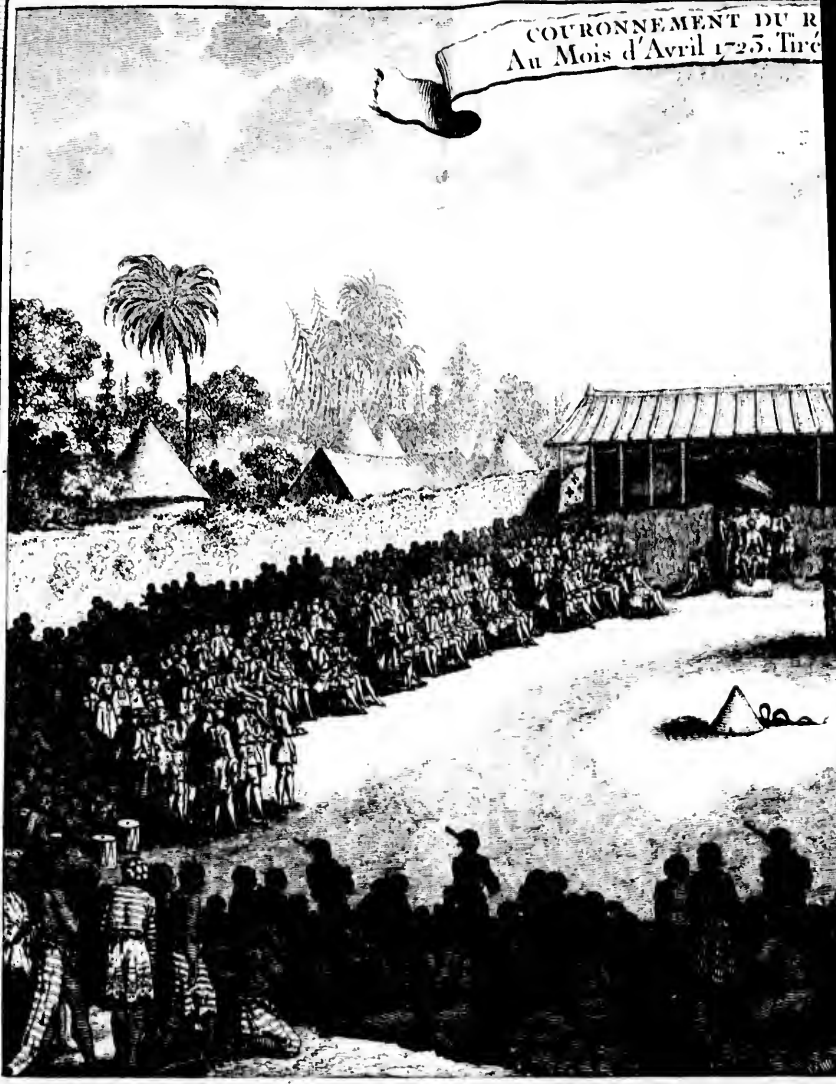
Fonctions du  
Seigneur d'Ar-  
dra.

Discours qu'il  
adresse au peu-  
ple.

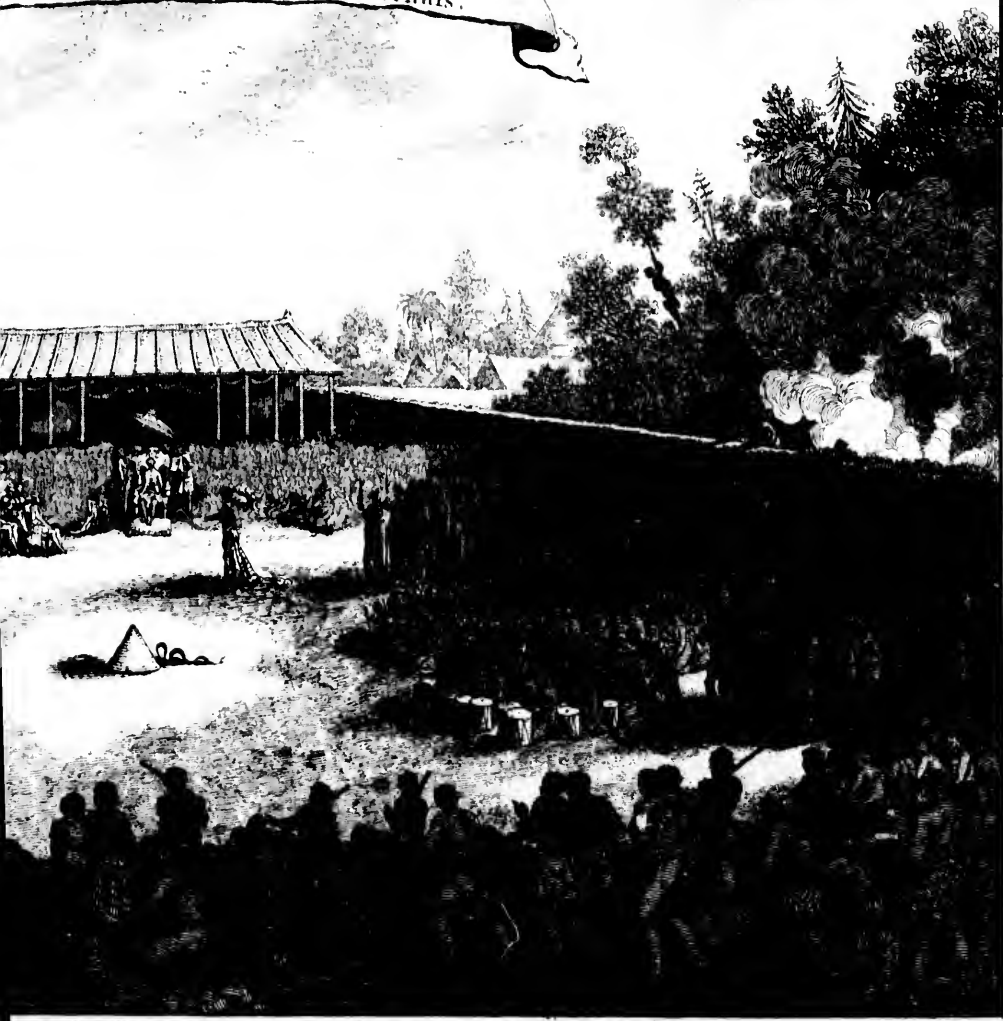
Ses droits après  
la cérémonie.



COURONNEMENT DU R  
Au Mois d'Avril 1725. Tiré



ONNEMENT DU ROI DE JUIDA,  
s d'Avril 1725. Tirée de Desmarchais.



T. IV. N.º XVII.

CÔTE DES  
ESCLAVES.

ou leur valeur en marchandises. Il part ensuite, pour retourner dans son Pays, sans pouvoir s'arrêter plus de trois jours après la fête. Le lendemain de son couronnement, le Roi ne manque jamais de distribuer des présents considérables entre les Grands de son Royaume. Mais ils sont obligés, à leur tour, de lui en faire de beaucoup plus précieux. On passe quinze jours en réjouissances, & la fête se termine par une procession solennelle au Temple du serpent (55).

Revenus de la  
Couronne de  
Juda.

Sans pouvoir fixer les revenus de la couronne de Juda, l'Auteur est persuadé qu'ils doivent monter à des sommes considérables, tant en monnoye du Pays, qu'en marchandises. Ils consistent dans le produit des terres royales, dans les droits que les Officiers du Roi lèvent sur tout ce qui se vend & qui s'achete, dans les présents des Comprois de l'Europe, & dans les Impôts établis sur les marchandises; enfin, dans les amendes & les confiscations.

Manière dont  
les terres sont  
cultivées à Juda.

La Couronne a des terres, non-seulement aux environs de Sabi, mais encore dans plusieurs Provinces du Royaume; & c'est de-là que viennent toutes les provisions de la Maison royale. Mais comme elles excèdent la consommation ordinaire, le surplus se vend avec beaucoup d'avantage, & fait une des meilleures parties du revenu royal. Ces terres sont cultivées sans aucune dépense de la part du Roi. Ses droits sont si absolus sur le travail de ses Sujets, qu'il ne leur fournit pas même de l'eau pour se rafraîchir, & qu'ils ne peuvent cultiver leurs propres terres, qu'après avoir achevé la culture des siennes. Ce service se renouvelle trois fois chaque année. On tire trois coups de canon pour signal, le soir du jour qui précède le travail. Dès le lendemain, à la pointe du jour, les Grands conduisent leur monde au Palais du Roi, où l'on commence par des danses & des chants qui durent l'espace d'un quart d'heure. La moitié de la troupe est armée comme pour la guerre, avec des tambours, des trompettes, & des flutes. L'autre moitié n'a pour armes que des pelles, seul instrument du labourage. Le fer de ces pelles, qui sont de la fabrique du Pais, est large à peu près comme la main. Il a peu d'épaisseur. Le manche est courbé (56) en angle droit. Cet instrument est si commode pour le travail, que le laboureur n'a pas besoin de se baïsser.

Cultures des ter-  
res royales dans  
les Provinces.

Pendant que le peuple chante & danse à la porte du Palais, les Grands reçoivent les ordres du Roi, par la bouche de son premier Valer de Chambre. Ensuite, toute la troupe se rend aux lieux assignés. Les gens armés s'y mettent à danser, au son de leur musique, près des Grands qui ont l'inspection du travail; & les ouvriers commencent vivement leur tâche, en suivant à chaque coup de bêche la mesure des tambours & des flutes. Cet exercice a l'air d'un amusement, plus que d'un ouvrage pénible. La terre est ouverte en hauts f'lons, & ceux du champ royal doivent être plus élevés que les autres. Deux jours après, on plante, ou l'on sème. Chaque jour au soir, tout le monde retourne à la porte du Palais, où les danses & les chants recommencent, tandis que les Grands rendent compte au Roi du progrès de l'ouvrage. Ensuite, chacun se retire chez soi. Comme toutes les terres roya-

(55) Des Marchais, Vol. II. p. 54. & suivantes.

(56) Des Marchais, *ubi sup.* p. 80. & 205.

les ne sont p  
chargés de p  
partement. L  
Roi la moine  
le Temple d  
Grand Maître

Si l'on con  
fort loin. Le  
tout ce qui ex  
chandises. Ce  
la ruine man  
se dispersent  
roient convai  
être quittes p  
font la perte d  
tant d'abus c  
quart de ses  
& de fidélité

Six Douïan  
son Royaume  
Celles des fro  
merce par leu  
des Européens

Des Marcha  
suffiroit pour  
partie. Le pro  
car celles qui  
quement vêt  
& de la Torr  
Popo, l'autre  
ves; ce qui ne  
tant ces deux  
confiscation  
Mais Bosinar  
le quart au R  
péages de tou  
moitié. Enfin  
née, sans or,  
plus riches &  
Esclaves; d'o  
cinq Gallina  
suivant Bosn  
se fait payer  
infidélité que

(57) Descrip  
man, p. 362.

(58) *Ibid.*

les ne font point aux environs de Sabi, les Gouverneurs des Provinces font chargés de prendre les mêmes soins pour celles qui font situées dans leur département. Les moissons passent dans des magasins, sans qu'il en coûte au Roi la moindre dépense. C'est par les mêmes services que le Palais Royal & le Temple du grand Serpent font embellis ou réparés, sous la direction du Grand Maître, & du Grand Sacrificateur.

Si l'on considère la petitesse du Pays, les taxes & les droits royaux vont fort loin. Le Roi lève un impôt sur tout ce qui se vend au Marché, & sur tout ce qui entre dans le Pays (57), de quelque nature que soient les marchandises. Ce Droit, dit l'Auteur, n'est point affermé comme en Europe, à la ruine manifeste du commerce. Il est levé par les gens mêmes du Roi, qui se dispersent en grand nombre dans les routes & les passages. Ceux qui seroient convaincus de vol ou de corruption, se croiroient fort heureux d'en être quittes pour la confiscation de leurs biens. Les moindres punitions (58) sont la perte de leur liberté, & la ruine de leur famille. Cependant il se glisse tant d'abus dans l'exercice de ces commissions, que le Roi ne tire pas le quart de ses droits. Il seroit extrêmement riche, s'il y avoit plus d'honneur & de fidélité dans ceux qu'il emploie.

Six Doüanes, qui sont établies (59) au passage des rivières & à l'entrée de son Royaume, lui font un autre revenu, qui n'est pas moins considérable. Celles des frontières n'étant pas fixées, les Officiers nuisent beaucoup au commerce par leurs exactions arbitraires. Personne n'en est exempt, à la réserve des Européens, & des Grands du Royaume, avec leurs Domestiques (60).

Des Marchais observe que la seule taxe qui se leve chaque jour sur le poisson, suffiroit pour rendre un Roi Nègre fort riche, s'il en recevoit la quatrième partie. Le produit de ce Droit est employé à l'habillement de ses femmes; car celles qui approchent de sa personne, doivent toujours être (61) magnifiquement vêtues. Bosman assure que les deux principaux péages de l'Euphrate & de la Torri, grandes & belles rivières, dont l'une coule dans le Pays de Popo, l'autre dans celui de Jakin, rapportent chacun la valeur de cent Esclaves; ce qui ne fait pas néanmoins plus de la moitié du profit des Collecteurs, tant ces deux rivières fournissent de poisson pour les Marchés publics. La confiscation des biens & des personnes, produit aussi de grosses sommes. Mais Bosman juge, comme tous les autres Voyageurs, qu'il n'en revient pas le quart au Roi. Ce Prince n'est pas payé plus fidèlement des amendes & des péages de toutes les Provinces, dont les Gouverneurs devoient lui rendre la moitié. Enfin, le Royaume de Juida, quoiqu'un des moins étendus de la Guinée, sans or, sans ivoire, & sans autres marchandises précieuses, est un des plus riches & des plus florissans de toute la Côte, par le seul commerce des Esclaves; d'où l'on doit conclure quelles sont les richesses du Roi, qui tire cinq Gallinas de bujis pour chaque Esclave qui se vend dans ses Etats. Il y a, suivant Bosman, trois Collecteurs en chef pour ce commerce. Chacun d'eux se fait payer une risdale par Esclave, à titre de droit royal. Mais, avec la même infidélité que tous les autres, ils s'entendent si bien avec les Marchands, qu'il

CÔTE DES  
ESCLAVES.

Revenus &  
droits du Roi.  
Comment ils se  
levant.

Taxe sur le pois-  
son.

Amendes & con-  
fiscations.

Commerce des  
Esclaves.

(57) Description de la Guinée par Bos-  
man, p. 362.  
(58) *Ibid.*

(59) Des Marchais, *ubi sup.* p. 81.  
(60) Des Marchais, *ubi sup.* p. 81.  
(61) Le même, p. 188.

CÔTE DES  
ESCLAVES.

Droits sur les  
Vaisseaux de  
l'Europe.

Dépenses indéfinissables du  
Roi.

Présens que le  
Roi fait aux Euro-  
péens.

Officiers &  
Grands du  
Royaume de  
Juida.

n'en revient rien au Roi. Les malversations sont plus difficiles, lorsque le paiement se fait en bujis, parce que la somme se paye dans la présence du Roi, & qu'il reçoit alors les droits de ses propres mains. Encore arrive-t-il souvent que les Seigneurs viennent la demander pendant la nuit, pour tromper leur Maître; & les Européens, qui ont besoin continuellement de leur secours, ne peuvent la leur refuser lorsqu'ils la demandent (62).

Les Droits, sur les marchandises qui se transportent par mer, sont un revenu moins sujet à la fraude, ou à la corruption. Chaque Vaisseau de l'Europe paye ici, pour le droit du commerce, la valeur de vingt Esclaves (63), sans y comprendre les présens, qui sont toujours en pure perte pour le Capitaine ou les Facteurs. Bosman fait monter les frais de chaque Vaisseau, en péages & droits de commerce, à quatre cens livres sterling; & quelquefois (64), dit-il, on voit arriver ici cinquante Bâtimens dans le cours d'une année, quoique dans d'autres tems il n'en vienne pas la moitié de ce nombre. Les seuls présens qu'il reçoit des Capitaines & des Facteurs montent souvent à de fort grosses sommes. En un mot, répète le même Auteur, il seroit un des plus puissans Princes de ces Régions, s'il n'étoit pas trompé. D'un autre côté, quelque riche qu'il puisse être, les occasions ne lui manquent pas (65) pour employer ses richesses. Outre les sommes qu'il fournit tous les jours pour la destruction des Popos, pour la conquête d'Offra, pour la dépense de sa Maison, & pour le culte du grand serpent, il entretient constamment quatre mille hommes; & quoiqu'il regarde ses Sujets comme autant d'Esclaves, il est obligé, lorsqu'il les employe, de les payer assez libéralement (66).

Les présens que ce Prince accorde aux Européens sont une autre charge, qui va quelquefois bien loin dans le cours d'une année, sur-tout lorsqu'il prend de l'inclination pour leur personne & qu'il aspire à leur estime. Il fournit leur table de moutons, de porcs, de volaille, & de bœuf; sans compter le pain, la bière, & les fruits. Pendant l'administration de Bosman, le Roi traitoit la Nation Hollandoise avec plus de considération que toutes les autres, & leur envoyoit souvent une double portion de vivres. Mais ses dispositions changerent beaucoup dans la suite, sur-tout, lorsque la conduite du commerce fut abandonnée aux Capitaines de Vaisseaux, qui s'accommodant mal aux manières d'une Contrée si polie, ne garderent pas plus de ménagement qu'avec les Nègres des Côtes voisines. L'Auteur prévint aisément la décadence de leurs affaires. Aussi le mécontentement du Roi ne manqua-t'il point de lui faire hausser considérablement le prix des Esclaves. Je passe légèrement sur cette matière, ajoute Bosman (67), pour ne pas mortifier les Matelots, qui croient entendre le commerce aussi-bien que les Facteurs.

Le Monarque qui régnoit alors à Juida aimoit le faste dans toutes les occasions d'éclat. Il suffisoit de jeter les yeux sur les Officiers qu'il avoit établis,

(62) Bosman, p. 362.

(63) Des Marchais, Vol. II, p. 80. & 187.

(64) Bosman, *ubi sup.* p. 362.

(65) Des Marchais, *ubi sup.* p. 187. & suivantes.

(66) Bosman, p. 362.

(67) Bosman, *ubi sup.* Des Marchais, contraire à tous les autres, dit que les richesses du Roi doivent être d'autant plus considérables, que sa dépense est fort bornée. Vol. II, p. 187.

pour se for  
confere se  
portent ici  
du Royau  
& rienne  
des Grand  
comprend  
cier de ce  
du Marche  
Rivage, &  
Roi, ont l  
un plus gr  
Pesses s'ac  
du Roi ce

Les Gra  
qu'une occ

Quoiqu  
qu'il soit r  
ses Sujets p  
vinité, do  
Nègre du  
par ses or  
genoux, &  
saluer au m  
fois la por  
doration. I  
hommage,  
che les fai  
frayeur; &  
l'appaiser

Suivant  
frappe des  
alors, ma  
Personne,  
n'est exem  
le Grand  
sans en de  
même céré

L'audie  
de celle de  
quer quelc  
mission de  
plûtôt esco

(68) Ces  
gais, marq  
un Pays où

(69) Bos

pour se former une juste idée de ses généreuses inclinations. Les dignités qu'il confère se divisent en trois classes. La première, est celle des Vicerois, qui portent ici le titre de *Fidalgos* (68) & de *Governadors*. C'est le premier état du Royaume. Ils commandent avec autant d'autorité dans leurs Provinces, & tiennent une Cour aussi brillante que le Roi même. La seconde est celle des Grands Capitaines, dont la plupart sont aussi Vicerois. La troisième comprend les Capitaines ordinaires. Elle est fort nombreuse. Chaque Officier de cet Ordre a le titre qui lui est propre, tel que ceux de Capitaine du Marché, Capitaine des Esclaves, Capitaine des Prisons, Capitaine du Rivage, &c. Enfin, toutes les affaires, & tous les lieux qui concernent le Roi, ont leur Capitaine, avec un titre qui le distingue. On compte encore un plus grand nombre de Capitaines honoraires, ou sans Office. Tous ces Postes s'achètent à prix d'argent; mais en les vendant bien cher, l'adresse du Roi consiste à faire regarder sa nomination comme une faveur (69),

Les Grands Conseils d'Etat s'assemblent ici pendant la nuit; à moins (70) qu'une occasion pressante n'oblige de déroger à cet usage.

Quoique l'éducation & la personne du Roi aient été fort négligées avant qu'il soit monté sur le Trône, à peine est-il reconnu pour Maître, que tous ses Sujets paroissent oublier qu'il est homme, & le regardent comme une Divinité, dont ils n'approchent plus qu'avec un respect mêlé de frayeur. Aucun Nègre du Pays n'a la liberté de paroître devant lui (71), s'il n'est appelé par ses ordres, ou reçu avec sa permission. On ne s'avance vers lui qu'à genoux, & l'on se prosterne sur le ventre en approchant. Ceux qui vont le saluer au matin, s'étendent à terre devant la porte du Palais, baissent trois fois la poussière, & prononcent, en frappant des mains, quelques mots d'adoration. Ensuite, ils s'avancent en rampant jusqu'au lieu d'où il reçoit leur hommage, & répètent la même formule de compliment. Un mot de sa bouche les fait trembler. Mais aussi-tôt qu'il a tourné la tête, ils oublient leur frayeur; & ne se souvenant pas mieux de ses ordres, ils se flatent de pouvoir l'appaiser, ou le tromper par quelques mensonges (72).

Suivant Des Marchais, ils avancent en rampant, jusqu'à ce que le Roi frappe des mains pour leur donner la permission de parler. Ils s'expliquent alors, mais d'une voix basse, en peu de mots, & le visage serré contre-terre. Personne, dit le même Auteur, sans en excepter les Grands du Royaume, n'est exempt de cette humiliation servile. Le Grand Capitaine du Palais & le Grand Sacrificateur ont la liberté d'entrer dans l'appartement du Roi, sans en demander la permission; mais ils ne peuvent lui parler qu'avec la même cérémonie.

L'audience qu'il accorde aux Vicerois mêmes diffère peu, pour le fond, de celle des autres Sujets. Un Viceroi qui veut faire sa cour, ou communiquer quelque chose à son Maître, commence par lui faire demander la permission de se rendre au Palais. Après l'avoir obtenue, il part accompagné, ou plutôt escorté de tous les gens armés, avec ses Trompettes, ses Tambours, &

CÔTE DES  
ESCLAVES.

Respect des Habitans pour leur Roi.

Audience des Grands.

(68) Ces mots, qui sont pris des Portugais, marquent le pouvoir qu'ils ont eu dans un Pays où ils sont aujourd'hui fort méprisés.

(69) Bosman, p. 362.

(70) Des Marchais, Vol. II. p. 62.

(71) Le même, p. 43.

(72) Bosman, p. 365.

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Excès de leur  
humiliation.

les Fluxes. En arrivant à la première porte, les Mousquetaires font leur décharge, la musique fait entendre le bruit des instrumens, & le reste de sa suite pousse des cris de joie. Il entre dans la première cour avec tout son monde ; mais c'est pour s'y déponiller de ses habits, de ses bracelets, de ses bagues, & de ses autres ornemens. Il se couvre d'un pagne grossier, de roseaux, ou de joncs ; & dans cet état, il est conduit par les Officiers du Palais royal jusqu'à la porte de la salle d'audience, où il se prosterne comme le plus vil Sujet. Il se retire avec les mêmes témoignages de respect & d'humilité. Dans l'intervalle, tous les gens de son cortège, qui l'attendent au milieu de la première cour, y demeurent prosternés le visage contre terre. Lorsqu'il les a rejoints, il reprend ses habits, & donne avis au Roi de son départ par le même bruit de sa mousqueterie & de sa musique, qui avoit annoncé son arrivée (73).

Ils n'en font  
pas moins indé-  
pendans.

Les embarras, ou l'humiliation de ce cérémonial, rend les visites des Grands fort rares, s'ils n'y sont forcés nécessairement par l'ordre du Roi, ou par leurs propres intérêts. On auroit peine à nommer, dans l'Univers, un Pays où la dépendance des Grands se fasse moins sentir d'ailleurs, que dans le Royaume de Juda. Non-seulement ils partagent le gouvernement avec le Roi ; mais ce même Prince, qu'ils traitent avec tant de respect, n'a pas l'autorité de se mêler de leurs querelles particulières (74), ou n'y entre du moins qu'à titre de Médiateur. Si leurs gens s'allarmoient de la longueur d'une audience, & commençoient à craindre qu'il n'arrivât quelque disgrâce à leur Maître, ils forceroient la Garde du Roi, & perdroient bien-tôt le respect qu'ils doivent à la Majesté Royale. Comme les Gardes du Palais ne surpassent point le nombre de cent, & que les Grands ne paroissent jamais dans ces occasions sans un cortège de six ou sept cens hommes, le Roi n'auroit pas la hardiesse de s'emporter à la moindre violence. Des Sujets, qui se déclarent quelquefois la guerre entr'eux sans consulter leur Souverain, se réunissent bien-tôt contre lui, s'il entreprend de violer leurs privilèges (75).

Comment les  
Sujets deman-  
dent audience.

Atkins nous apprend (76) que les Sujets du commun sonnent une cloche à la porte du Palais, pour demander audience ; & que s'ils l'obtiennent, ils rendent au grand Sacrificateur, lorsqu'il est présent, les mêmes respects qu'au Roi même. Il ajoute, qu'à l'exception du jour où se payent les droits, les Européens sont rarement admis à l'honneur de le voir (77).

Manière dont  
le Roi reçoit les  
Européens.

Des Marchais remarque à cette occasion, que les Directeurs des Compagnies de l'Europe, les Capitaines de Vaisseau, & tous les Blancs qui se présentent devant ce Prince, soit à leur arrivée, soit à leur départ, sont exemptés du cérémonial de l'adoration. Ils obtiennent une audience, lorsqu'ils la demandent. Ils saluent le Roi, comme on salue les personnes de distinction en Europe. Ce Prince les reçoit gracieusement, les prend par la main, les presse de s'asseoir, boit à leur santé ; & si c'est la première visite qu'ils lui rendent, ou si l'Européen est un Directeur, ou un Capitaine de Vaisseau, il le fait saluer de six ou sept coups de canon lorsqu'il sort du Palais. Ce fut avec cette

(73) Des Marchais, Vol. II. p. 44. & suiv.

(74) Le même, p. 200.

(75) Le même, *ibid.*

(76) Voyage d'Atkins en Guinée, p. 110. & suivantes.

(77) Voyage d'Atkins, p. 110.

politesse q  
le 12 de J

Les me  
petites est  
suivant l'u  
verte de n  
est ordina  
toute l'au  
que ce tés  
Palais, pa  
point, di  
bonne con  
ne boit da  
autre y po  
elle eit co  
ger les Eu  
& de prop  
leur fait d  
ment, qu  
craindroie  
ses moind

Les Gra  
présence ;  
teur s'imag  
du peuple  
dant il ne

On ne  
man ayan  
de lit du  
que Dieu  
voir où le  
qu'on le l  
de périls,  
ia vie.

Ce Mo  
draps d'o  
rend visit  
accompag  
soit auto  
peuple (8

La cou  
& en lain  
& ses do  
toujours p

(78) De

(79) Phi

politesse que le Chevalier Des Marchais fut reçu dans sa première audience, le 12 de Janvier 1725 (78).

Les meubles de la Salle d'Audience sont deux petits *Bancs de pied*, ou deux petites estrades, dont l'une est couverte d'étoffe, & soutient une selette ovale, suivant l'usage du Pays. Cette selette est pour le Roi. L'autre, qui est couverte de natte, est pour l'Européen. Il est assis près du Roi, & la conversation est ordinairement très-familier. L'usage est de demeurer tête nue, pendant toute l'audience; non que ce Prince l'exige, mais parce qu'on s'est aperçu que ce témoignage de respect le flatte. On laisse aussi les épées à la porte du Palais, parce qu'il n'aime pas qu'on paroisse armé devant lui. On ne s'ennuie point, dit Bosman, à passer une journée entière avec ce Prince. Il est de fort bonne compagnie, & fait la meilleure chère du monde à ses Hôtes. Personne ne boit dans le même verre, ou la même coupe que lui; & s'il arrive qu'un autre y porte les lèvres, elle ne sert plus à son usage, quand la matière dont elle est composée pourroit être purifiée par le feu. Il prend plaisir à voir manger les Européens dans sa présence, & la table est servie avec assez d'ordre & de propreté. Ses Nobles sont prosternés autour de lui pendant le festin. Il leur fait donner ce qui reste sur les plats; faveur qu'ils reçoivent fort avidement, quoiqu'ils soient traités beaucoup mieux à leur propre table. Mais ils craindroient d'offenser leur Maître s'ils ne marquoient pas cette ardeur pour ses moindres bienfaits.

Les Grands de la première classe ont souvent l'honneur de manger en sa présence; mais personne ne le voit manger, à la réserve de ses femmes. L'Auteur s'imagine que le premier but de cet usage étoit de le faire passer aux yeux du peuple pour un Dieu, qui est capable de vivre sans nourriture. Cependant il ne fait pas difficulté de boire à la vûte de tout le monde.

On ne sçait jamais dans quelle partie du Palais le Roi passe la nuit. Bosman ayant demandé un jour au Capitaine Carter (79) où étoit la chambre de lit du Roi, n'obtint, pour réponse, qu'une autre question: Où croyez-vous que Dieu dorme? lui dit le Capitaine. Il est aussi facile, ajouta-t-il, de sçavoir où le Roi dort. C'est apparemment pour augmenter le respect du peuple qu'on le laisse dans cette ignorance; ou pour éloigner du Roi toutes sortes de périls, par l'incertitude où l'on seroit de le trouver si l'on en vouloit à la vie.

Ce Monarque est toujours vêtu magnifiquement, en étoffes de soye, en draps d'or & d'argent; mais il ajoute quelque chose à sa parure, lorsqu'il rend visite à quelque Européen. Son cortège est sans éclat, car il ne se fait accompagner que de quelques femmes. Comme les logemens des Européens sont autour de son Palais, il peut se rendre chez eux sans être vu de son peuple (80).

La couleur rouge est réservée si particulièrement pour la Cour, qu'en fil & en laine, comme en soye & en coton, il n'y a que le Roi, ses femmes, & ses domestiques qui aient le droit de la porter. Les femmes du Palais ont toujours par-dessus leur pagne une écharpe de cette couleur, large de six doigts,

CÔTÉ DES  
ESCLAVES.

Il se tiennent  
découverts &  
sans épée.

Bonne chère  
qu'il leur fait.

Politique du  
Roi pour le faire  
respecter & pour  
la sûreté de sa  
vie.

Sa magnificence  
en habits.

Couleur qui lui  
est propre.

(78) Des Marchais, *ubi sup.* p. 46.

(79) Phillips l'appelle constamment *Charter*.

(80) Description de la Guinée par Bosman, p. 360.



CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Vie qui vient  
des Rois de Juda.

& longue de deux aunes (81), qui est liée devant elles, & dont elles laissent pendre les deux bouts.

L'ignorance & la pauvreté où l'on élève l'héritier de la Couronne, lui donnent une extrême avidité pour le plaisir, lorsqu'il se voit transporté tout coup (\*) dans le sein de l'abondance. Aussi n'est-il d'abord occupé que du changement de sa condition. Il passe le tems dans l'oïveté, au fond de son Palais, d'où l'usage même ne lui permet de sortir que trois mois après son couronnement, pour rendre sa visite au grand Serpent. Il n'entre dans la Salle d'Audience que pour recevoir les Européens, ou pour se montrer quelquefois aux Grands du Royaume, ou pour administrer la justice à son peuple. Le reste de sa vie est employé (82) avec ses femmes. Il en a toujours six de la première classe, richement vêtues, & couvertes de bijoux, qui se tiennent à genoux près de lui. Dans cette posture, elles s'efforcent de l'amuser par leur entretien. Elles l'habillent, elles le servent à table, avec une vive émulation pour lui plaire. S'il s'en trouve une qui excite ses desirs, il la touche doucement, il frappe des mains, & ce signal avertit les autres qu'elles doivent se retirer. Elles attendent qu'il les rappelle, ou qu'il en demande six autres. Ainsi la scène change continuellement, au moindre signe de sa volonté. Ses femmes sont distinguées en trois classes. La première classe est composée des plus belles & des plus jeunes, & le nombre n'en est pas borné. Celle qui devient mère du premier fils, passe pour la Reine, c'est-à-dire, pour la principale femme du Palais, & sert de Chef à toutes les autres. Elle commande dans toute l'étendue de la Maison royale, sans autre Supérieure que la Reine Mère, dont l'autorité dépend du plus ou du moins d'ascendant qu'elle a eût conférer sur le Roi son fils. Cette Reine Mère a son appartement séparé, avec un revenu fixe pour son entretien. Lorsqu'elle s'attire un peu de considération, les présens lui viennent en abondance; mais elle est condamnée pour toute sa vie au veuvage.

La seconde classe comprend celles qui ont eu des enfans du Roi, ou que leur âge & leurs maladies ne rendent plus propres à son amusement. La troisième, est composée de celles qui servent les autres. Elles ne laissent pas d'être comptées au nombre des femmes du Roi, & d'être obligées, sous peine de mort, non-seulement à ne lier aucun commerce avec d'autres hommes, mais à ne jamais sortir du Palais sans sa permission (83).

On a déjà fait remarquer, d'après Bosman, qu'un Nègre qui toucheroit une femme du Roi, soit volontairement, ou par hasard (84) seroit condamné sans pitié à la mort, ou à l'esclavage; & que ceux qui entrent au Palais sont obligés d'avertir les femmes par un cri, pour leur donner le tems de se retirer. Des Marchais donne encore plus de rigueur à cette loi. Il prétend que par un étrange excès de délicatesse, si quelque homme touche une femme du Roi en passant dans les rues, elle ne peut plus rentrer au Palais, & que les deux coupables sont vendus sur le champ pour l'esclavage. Mais s'il

(81) Des Marchais, Vol. II. p. 77.

(\*) Le même, p. 43.

(82) Des Marchais dit qu'il en a deux mille, & autant qu'il en veut prendre; ce qui sert à le concilier avec Atkins, qui n'en comp-

te que mille, & avec d'autres, qui disent trois mille.

(83) Des Marchais, Vol. II. p. 62. & suiv.

(84) Bosman, p. 345.

Leur mollesse  
au milieu de  
leurs femmes.

Trois classes de  
femmes.

Combien les  
femmes sont res-  
pectées.

paroît que  
condamné  
ajoute, con-  
retirer, est  
sieurs fois,  
Palais. C'est  
que de la m  
Palais que p  
Ain, lorsq  
nes, ils do  
jusqu'à leur  
obligées d'a  
Nègre, qui  
& laisse pas  
les yeux.

Phillips  
Nègres ab  
même côté  
tirer à l'éca  
avoient le p  
qui baïsoie  
grands éclat  
tion (86).

Malgré to  
les traite lu  
d'Esclaves,  
rope, sans a  
Palais royal  
Pays appell  
ses prisons  
quelles il fa  
& qu'il les  
moignage.  
Vaisseaux,  
rut fort fari  
la vérité de  
cargaisons  
raconte seu  
quelques dix  
diminue pa  
unique off  
une jeune  
mille se cr  
que son ma  
neur d'ère

(85) Le r

(86) Voya

Tom

paroît

paroît que cette familiarité soit volontaire, la femme est vendue, & l'homme condamné au supplice, avec confiscation de tous ses biens. Le même Auteur ajoute, comme Bosman, que le cri par lequel on avertit les femmes de se retirer, est *Agost*, qui signifie, *prenez garde*, ou *écarter-vous*. On le répète plusieurs fois, & ce terrible mot jette la frayeur parmi toutes les femmes du Palais. C'est par la même raison que le Roi ne reçoit point d'autres services que de la main de ses femmes, & qu'il n'est permis aux hommes d'entrer au Palais que pour les travaux grossiers, qui ne conviennent point à l'autre sexe. Ainſi, lorsque les Couvreur, ou les Maçons s'occupent à réparer quelques ruines, ils doivent crier sans cesse *Agost*; & la loi pour les femmes est d'éviter jusqu'à leurs regards. Si le Roi sort du Palais avec ses femmes, elles sont obligées d'avertir aussi les hommes qu'elles apperçoivent sur la route. Un Nègre, qui sent aussi-tôt le péril, tombe à genoux, se prosterner contre terre, & laisse passer cette dangereuse troupe (85), sans avoir la hardiesse de lever les yeux.

Phillips observa souvent, qu'à l'approche des femmes du Roi, tous les Nègres abandonnoient le chemin. S'ils voyoient un Anglois s'avancer du même côté, ils l'avertissoient par divers signes, de retourner, ou de se retirer à l'écart. Les Anglois croyoient satisfaire au devoir en s'arrêtant. Ils avoient le plaisir de voir toutes ces femmes qui les saluoient à leur passage, qui baïſſoient la tête, qui baïſſoient les mains, & qui faisoient entendre de grands éclats de rire, avec d'autres marques de contentement & d'admiration (86).

Malgré tous les respects que le peuple rend aux femmes du Roi, ce Prince les traite lui-même avec peu de considération. Il les employe, comme autant d'Esclaves, à toutes sortes de services. Il les vend aux Marchands de l'Europe, sans autre règle que son caprice; & si l'on en croit Des Marchais, le Palais royal est moins un Serrail qu'une de ces Loges, que les François du Pays appellent Captivité. Il assure que si le Roi n'a point d'Esclaves dans ses prisons, il ne balance point à prendre une partie de ses femmes, auxquelles il fait donner aussi-tôt la marque de la Compagnie qui les achete (87), & qu'il les fait partir sans regret pour l'Amérique. Phillips confirme ce témoignage. En 1693, dit-il, faute d'Esclaves ordinaires pour en fournir aux Vaisseaux, le Roi vendit trois ou quatre cens de ses propres femmes (88), & parut fort satisfait d'avoir rendu la cargaison complete. On ne sçait douter de la vérité de ce récit. Cependant les Hollandois n'ont jamais obtenu de ces cargaisons de Reines; & Bosman, qui étoit sur la Côte vers le même tems, raconte seulement qu'à la moindre occasion de dégoût, le Roi vend quelquefois dix-huit ou vingt de ses femmes. Il ajoute que ce retranchement n'en diminue pas le nombre, parce que trois de ses principaux Capitaines ont pour unique office de remplir continuellement les vuides. Lorsqu'ils découvrent une jeune & belle fille, leur devoir est de la présenter au Roi. Chaque famille se croit honorée de contribuer aux plaisirs de son Maître. Une fille, que son mauvais sort condamne à cet emploi, obtient deux ou trois fois l'honneur d'être carellée par ce Prince; après quoi elle est ordinairement négli-

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Précautions pour  
ne pas en appro-  
cher.

Ce qu'elles font  
à la rencontre  
des Anglois.

Comment elles  
sont traitées par  
le Roi.

Il les vend sou-  
vent pour l'Es-  
clavage.

(85) Le même, *ibid.*

(86) Voyage de Phillips en Guinée, p. 222.

Tome IV.

(87) Des Marchais, *ubi sup.* p. 82.

(88) Phillips, *ubi sup.* p. 219.

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Le titre de fem-  
me du Roi n'est  
pas recherché.

gée pendant tout le reste de sa vie. Aussi la plupart des femmes sont-elles fort éloignées de regarder le titre de femme du Roi comme une grande fortune. Il s'en trouve même qui préfèrent une prompte mort aux misères de cette condition. Bosman rapporte, qu'un des trois Capitaines ayant jetté les yeux sur une jeune fille, & se disposant à se saisir d'elle pour la conduire au Roi, l'horreur qu'elle conçut pour leur dessein lui fit prendre la fuite. Ils la poursuivirent. Mais lorsqu'elle désespéra de pouvoir leur échapper, elle tourna vers un puits qui se présenta dans sa course, & s'y étant jettée volontairement, elle y fut noyée avant qu'on pût la secourir (89).

Atkins attribue aux femmes du Roi, comme un de leurs principaux privilèges, le droit de faire & de vendre la Biere du Pays, qui s'appelle Pitto (90).

Contradiction  
des Voyageurs  
sur les enfans du  
Roi.

A l'égard des enfans du Roi, & de leur éducation, les témoignages des Voyageurs paroissent peu s'accorder. Bosman rapporte qu'ils sont élevés au Palais, & que de son tems l'aîné des Fils du Roi faisoit sa demeure à Sabi. Suivant Des Marchais, l'héritier de la Couronne est élevé loin de la Cour, dans une condition fort vile, & sans aucune connoissance de son rang. Mais ces deux Esclaves s'accordent à représenter la Couronne comme héréditaire, ou du moins comme élective dans la même famille; au lieu que Phillips compte tous les Grands au nombre des Candidats, & prétend même que les Fils du Roi, lorsqu'ils ont atteint un certain âge, ne voyent leur Pere qu'en secret, pour ne pas donner d'ombrage aux Cabaschirs, qui aspirent tous à lui succéder après sa mort. Il ajoute (91), que les Fils du Roi rendent aux Grands les mêmes respects que le plus vil Nègre du Pays. Quelle espérance de concilier des relations si opposées, lorsqu'on n'a point d'autre autorité que le témoignage de ceux qui se contredisent ?

Licence établie  
pendant l'inter-  
regne.

Les Rois de Juda meurent au milieu de leurs femmes, comme ils y ont vécu. A la mort d'un Roi, sa principale femme en donne avis aux Grands, qui sont obligés de la tenir secrète pendant trois mois. Dans cet intervalle, ils s'assemblent, pour décider, à la pluralité des voix, lequel des Fils du Roi doit succéder à la couronne, lorsque l'aîné leur paroît indigne de cet honneur, comme on en vit l'exemple en 1725. Aussi-tôt que les trois mois sont expirés, la mort du Monarque est publiée. C'est un signal de liberté, qui met tout le peuple en droit de se conduire au gré de ses caprices. Les loix, l'ordre, & le gouvernement paroissent suspendus. Ceux qui ont des haines, & d'autres passions à satisfaire, prennent ce tems pour commettre toutes sortes d'excès. Aussi les Habitans sensés se renferment-ils dans leurs maisons, parce qu'ils ne peuvent en sortir sans s'exposer au risque d'être volés ou maltraités. Il n'y a que les Grands & les Européens qui puissent paroître sans danger. Encore ne doivent-ils leur sûreté qu'à leur cortège, qui est assez bien armé pour les garantir des insultes de la populace. Les femmes ne peuvent faire un pas sans avoir quelque outrage à redouter. Enfin, le désordre & le tumulte sont extrêmes. Heureusement qu'ils ne durent pas plus de quatre ou cinq jours après la publication de la mort du Roi. Les Grands employent ce tems à chercher le Prince qui doit lui succéder. Ils l'amènent au Palais. Une dé-

Comment il le  
fuit.

(89) Bosman, *ubi sup.* & Des Marchais, pp. 65, 82, 180.

(90) Atkins, p. 111.

(91) Phillips, p. 219.

charge de l'...  
tre. Au mêm...  
Marchés for...

Bosman p...  
dit-il, un é...  
nité, toutes...  
cune loi per...  
sion du Trô...  
quillité publ...  
seignent d'ê...  
bliant que l...  
nom du Maî...  
Rois entraî...  
plûtôt appris...  
assistance, p...  
des autres Pr...  
lui des conc...  
autres, & qu...

On trouve...  
mois; mais e...  
longrems sec...  
demeure au...  
pour son Suc...  
lieu toutes le...  
ceptées seule...

Aussi-tôt q...  
ordres pour...  
trois décharg...  
midi, & la...  
finité de cri...  
Grand Sacrif...  
une fosse de...  
tre, on fait e...  
de laquelle...  
grand Sacrif...  
riches habit...  
le mort dans...  
vives, c'est-à...  
dans le cave...

Après les...  
Le nombre...  
grand Sacrif...  
doit tomber...  
constances,

(92) Des M...  
(93) Descri...  
man, p. 366.

charge de l'Artillerie avertit le Peuple qu'on lui a donné un nouveau Maître. Au même instant, tout rentre dans l'ordre. Le commerce renaît, les Marchés sont ouverts, & chacun retourne à ses emplois ordinaires (92).

Bosman parle aussi de ce tems de confusion. Les Nègres de Juda ont, dit-il, un étrange usage à la mort de leurs Rois. Chacun exerce, avec impunité, toutes sortes d'injustices & de pillages, & le désordre n'est arrêté par aucune loi pendant l'interregne. Mais aussitôt que le nouveau Roi est en possession du Trône, il publie des Ordonnances rigoureuses qui rétablissent la tranquillité publique. Si les Grands ont peine à s'accorder dans l'élection, ils seignent d'être d'accord, pour empêcher la continuation du désordre; & publiant que le Trône est rempli, ils font faire les proclamations de police au nom du Maître qu'ils supposent. Le même Auteur ajoute, que l'élection des Rois entraîne souvent de pernicieuses divisions. L'aîné des Princes n'a pas plutôt appris la mort du Roi, qu'il intéresse tous ses amis à lui prêter leur assistance, pour se saisir du Palais, & des femmes de son Pere. Les Partisans des autres Princes veillent aussi pour la cause qu'ils embrassent; parce que celui des concurrens qui succède le premier n'a presque rien à redouter des autres, & que le peuple ne consent point aisément à le voir détrôner (93).

On trouve dans Bosman la raison qui fait durer l'interregne pendant trois mois; mais elle ne paroît pas supposer que la mort du Roi demeure (94) si longtems secrète. C'est l'usage, dit-il, de détruire le Palais qui a servi de demeure au Roi décedé. On employe trois mois à faire un nouvel édifice pour son Successeur, & pendant le travail, on transporte dans quelqu'autre lieu toutes les femmes qui doivent lui appartenir. Les Reines Meres sont exceptées seules de cette transmigration.

Aussitôt que le nouveau Roi s'est mis en possession du Palais, il donne des ordres pour les funérailles de son Pere. Cette cérémonie est annoncée par trois décharges de cinq pieces de canon, l'une à la pointe du jour, l'autre à midi, & la troisième, au coucher du Soleil. La dernière est suivie d'une infinité de cris lugubres, sur-tout dans le Palais, & parmi les femmes. Le Grand Sacrificateur, qui a la direction de cette pompe funèbre, fait creuser une fosse de quinze pieds quarrés, & de cinq pieds de profondeur. Au centre, on fait en forme de caveau, une ouverture de huit pieds quarrés, au milieu de laquelle on place le corps du Roi, avec beaucoup de cérémonie. Alors le grand Sacrificateur choisit huit des principales femmes, qui sont vêtues de riches habits, & chargées de toutes sortes de provisions, pour accompagner le mort dans l'autre monde. On les conduit à la fosse, où elles sont enterrées vives, c'est-à-dire, étouffées presque aussitôt par la quantité de terre qu'on jette dans le caveau.

Après les femmes, on amène les hommes qui sont destinés au même sort. Le nombre n'en est pas fixé. Il dépend de la volonté du nouveau Roi, & du grand Sacrificateur. Mais comme tout le monde ignore sur qui leur choix doit tomber, les domestiques du Roi mort se tiennent à l'écart dans ces circonstances, & ne reparoissent qu'après la cérémonie. De tous les Officiers du

CÔTE DES  
ESCLAVES.

Politique des  
Grands pour  
l'interregne.

Interregne de  
trois mois & son  
usage.

Sépulture du  
Roi.

Femmes enter-  
rées avec lui.

Hommes sacri-  
fiés. Sort du Fa-  
vori du Roi.

(92) Des Marchais, Vol. II. p. 73. & suiv.

(94) Bosman a peut-être voulu dire qu'elle

(93) Description de la Guinée par Bosman, p. 366. n'est pas publiée solennellement.

CÔTÉ DES  
ESCLAVES.

Palais, il n'y en a qu'un dont le sort soit réglé par sa condition, & qui ne peut éviter de suivre son Maître au Tombeau. C'est celui qui porte le titre de favori. L'état de cet homme est fort étrange. Il n'est revêtu d'aucun Office à la Cour. Il n'a pas même la liberté d'y entrer, si ce n'est pour demander quelque faveur. Il s'adresse alors au grand Sacrificateur, qui en informe le Roi; & toutes ses demandes lui sont accordées. Il a d'ailleurs quantité de droits, qui lui attirent beaucoup de distinction. Dans les Marchés, il prend tout ce qui convient à son usage; & les Européens seuls sont exempts de cette tyrannie. Son habit est une robe à grandes manches, avec un capuchon, qui ressemble (95) à celui des Bénédictins. Il porte une canne à la main. Il est exempt de toutes sortes de taxes & de travaux. Cette liberté absolue, jointe aux témoignages de respect qu'il reçoit de tous les Nègres, rendroit sa vie fort heureuse, si elle ne dépendoit pas de celle d'autrui; mais elle doit être empoisonnée continuellement, par l'idée du sort qui le menace. A peine le Roi est-il mort, qu'on le garde soigneusement à vûe; & sa tête est la première qui tombe, aussi-tôt que les femmes ont disparu dans le tombeau.

Tombeau qu'on  
élève au Roi.

Tous ceux qui sont choisis pour composer le cortège du Roi dans l'autre monde, ont la tête coupée successivement. Leurs corps sont enterrés autour du caveau, dans la grande fosse, & leurs têtes placées près d'eux. On élève sur ce malheureux amas de victimes un monceau de terre, qui se termine en pyramide, au sommet duquel on place les armes du Roi, environnées d'un grand nombre de Fétiches, pour servir de Divinités tutélaires (96).

Bosman fait ici succéder à cette cérémonie (97) la démolition du Palais, quoiqu'il ait dit, dans un autre lieu, que les trois mois de l'interregne sont employés à ce travail. Atkins remarque que le nouveau Roi reçoit de la main du Grand-Sacrificateur un sabre fort large (98), & qu'en montant sur le trône il fait au Peuple des présents considérables.

Trois Rois de  
Juida connus par  
les Voyageurs.

Les Voyageurs ne nous ont fait connoître que deux ou trois Monarques de Juida. Phillips, qui avoit eu des affaires à cette Cour, en 1694 & 1695, représente celui qui régnoit alors, comme un Prince de moyenne taille & d'une physionomie commune, mais vif & plein d'esprit. Il paroissoit âgé d'environ soixante ans. C'étoit vraisemblablement le même qui régnoit trois ou quatre ans après, lorsque Bosman arriva dans le Pays. Les observations de ces deux Auteurs sur son caractère & sur sa conduite nous fournissent ici quelques circonstances, qui n'ont pu trouver place dans le récit précédent.

Caractère du  
premier.

Suivant l'opinion de Bosman, ce Prince étoit au-dessus de cinquante ans; mais il avoit la force & la vivacité d'un homme de trente-cinq. C'étoit le plus civil & le plus généreux Nègre que l'Auteur ait jamais connu. Cependant les conseils intéressés de quelques flatteurs changerent par degrés ses inclinations, jusqu'à le rendre dur & opiniâtre dans son commerce avec les Hollandois. Il acceptoit d'abord tout ce qui venoit de leur main; mais ensuite il devint fort difficile sur le choix des marchandises. Il ne voulut recevoir que les meilleures & celles dont il espiroit le plus de profit; au grand

(95) Voyez la Figure.

(96) Des Marchais, Vol. II. p. 74. & suiv.

(97) Ce n'est apparemment qu'un défaut

d'ordre dans la narration.

(98) Voyage d'Atkins en Guinée, p. 110.

défavorable  
falloit le vo

Il s'étoit  
cortège éto  
mais il en a  
res. C'étoit  
Reines. Le  
plus que le  
homme da  
vouloit se r  
ne pas se tr  
leur accord  
de l'année  
dant il avo  
qu'il eût de  
sité en app  
recevoir au  
du Commem  
amusement  
pour lesque  
pas d'argent  
la fortune  
sans vouloir

Il auroit  
mais l'Aute  
mie très-ag  
l'Auteur ait  
Couronne;  
pervers, qu  
avoit, dans  
pour voler  
roient pas d  
& Bosman  
fierté qui le  
trer aux yeu

Le second  
resse & la g  
& paroisso  
clure que l  
pluralité de  
Princes, ta  
Etrangers p  
sion, Bosm  
son frere. C  
jourd'hui. F

(99) Bosman

(1) Bosman

défavorable des Marchands, qui perdoient beaucoup sur le reste, lorsqu'il falloit le vendre séparément.

Il s'étoit fait une loi de sortir de son Palais une ou deux fois l'année. Son cortège étoit magnifique, & n'étoit composé néanmoins que de ses femmes; mais il en avoit plus de mille, qui étoient ornées de leurs plus riches parures. C'étoit la seule occasion où les Etrangers pussent voir cette troupe de Reines. Les trésors de corail dont elles étoient chargées valoient beaucoup plus que le même poids en or. Quoiqu'il ne fût point accompagné d'un seul homme dans cette marche, il faisoit sçavoir à ses Grands de quel côté il vouloit se réjouir. Ils s'y rendoient pour l'attendre, avec des précautions pour ne pas se trouver sur le chemin des femmes; car la plus grande faveur qu'il leur accordât dans cette occasion étoit de les regarder de loin. Il passoit le reste de l'année dans l'enceinte de ses murs, au milieu de ses favorites. Cependant il avoit des jours réglés pour recevoir ses Capitaines à l'audience, soit qu'il eût des ordres à leur donner, ou qu'il ne voulût satisfaire que sa curiosité en apprenant d'eux ce qui se passoit dans ses Etats. Il prenoit plaisir à recevoir aussi les Européens, pour les entretenir de leur Pays ou des affaires du Commerce. Bosman passoit quelquefois avec lui des jours entiers. Leur amusement, après la conversation, étoit quelquefois des jeux de hazard, pour lesquels ce Prince n'étoit pas moins passionné que ses Sujets. Il ne jouoit pas d'argent ni de marchandises, mais un bœuf, un porc, un mouton; & si la fortune ne le favorisoit pas, il envoyoit à l'Auteur ce qu'il avoit perdu, sans vouloir jamais être payé de ses gains (99).

Il auroit été difficile d'approfondir quel étoit le nombre de ses enfans; mais l'Auteur en vit quatre, trois garçons & une fille; tous d'une physionomie très-agréable, sur-tout l'aîné, qui étoit un des plus beaux Nègres que l'Auteur ait jamais vus. Il étoit regardé comme l'héritier présomptif de la Couronne; mais on lui connoissoit un si mauvais caractère & des principes si pervers, que tout le monde souhaitoit qu'il ne succedât jamais à son pere. Il avoit, dans tous les quartiers de la Ville, des émissaires, qu'il entretenoit pour voler les Habitans & les Européens. Les biens mêmes de son pere n'étoient pas épargnés. Jamais il ne sortoit de son appartement avant la nuit, & Bosman eut l'honneur de recevoir alors plusieurs fois sa visite. C'étoit sa fierté qui le tenoit renfermé pendant tout le jour. Il ne vouloit, ni se montrer aux yeux du Public, ni paroître devant son pere.

Le second Prince avoit beaucoup de ressemblance avec le Roi par la politesse & la générosité. Tous les Grands s'empressoient de lui faire leur cour, & paroissoient charmés de ses manières: d'où l'Auteur croyoit pouvoir conclure que le Pays étoit menacé d'une guerre civile après la mort du Roi. La pluralité des voix ne pouvoit manquer d'être pour le plus jeune de ces deux Princes, tandis que l'aîné employeroit ses forces domestiques & le secours des Etrangers pour faire valoir le droit de sa naissance. Mais, dans cette supposition, Bosman ne doutoit pas (1) que les Européens ne prissent parti pour son frere. C'est ce qu'ils ont fait depuis (2) en faveur du Roi qui regne aujourd'hui. François, Hollandois, Portugais, tous les Comptoirs se sont réu-

(99) Bosman, *ubi sup.* p. 360. & suiv.

(2) Des Marchais, *ubi sup.*

(1) Bosman, p. 366.

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Promenade qu'il  
faisoit une fois  
chaque année.

Sa vie dans  
l'intérieur du  
Palais.

Ses enfans.

Mauvais caractere de l'aîné.

Caractere du  
second.

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Le Roi de Juida  
avoit époufé  
deux de fes filles.

Il en maria une  
au Facteur An-  
glois.

Second Roi  
connu.

Troisième Roi.

Contradiction  
de Des Marchais.

Témoignage de  
Smith & de  
Snelgrave.

nis pour établir ce Prince sur le Trône, au préjudice de son frere aîné, qu'ils ont chassé du Pays.

Le Roi dont Bosman nous a laissé ce portrait, avoit époufé deux de ses filles. Mais la mort les ayant bien-tôt enlevées, il se figura que les Fétiches avoient voulu punir son crime, & s'engagea par un serment solemnel à n'y jamais retomber. Cependant comme la tentation étoit pressante, parce qu'il lui restoit une troisième fille assez jolie, il prit le parti de la marier au Facteur du Comptoir Anglois. Bosman, dans un jour de familiarité, se plaignit de n'avoir pas obtenu la préférence, & lui déclara qu'il vouloit être dédommagé par un présent. « J'y consens, lui dit le Roi, & je veux que mon présent » porte le nom d'amende. Mais ma fille, ajouta-t-il, est à votre service, » toute mariée qu'elle est. Je n'ai qu'un mot à dire pour la mettre entre vos » bras. Ainsi les Européens peuvent s'allier à peu de frais au sang royal. Bosman regrette que cette alliance n'apporte pas plus d'avantage; sans quoi, dit-il, il auroit eu l'honneur de devenir gendre du Roi de Juida (3).

Il paroît qu'en 1721, lorsqu'Atkins aborda sur cette Côte, c'étoit le Successeur de ce Prince qui occupoit le Trône. Il étoit d'une monstrueuse grosseur (4); & depuis environ douze ans qu'il jouissoit de l'autorité souveraine il n'étoit pas sorti une seule fois de son Palais. On prétendoit, suivant le récit de l'Auteur, que n'ayant pas fait au Peuple le présent que les Rois lui doivent en recevant la Couronne, son avarice le portoit à se cacher, pour se dispenser de cette libéralité. D'autres assuroient qu'il n'avoit pas reçu le grand sabre, qui est l'emblème de son pouvoir, & que cette raison lui donnoit quelque défiance de l'attachement du Peuple & de sa propre autorité.

Des Marchais nous apprend qu'en 1715 (5) le Trône de Juida fut rempli par un nouveau Prince, qui se nommoit Amar, & qui l'avoit emporté sur son frere aîné. Mais l'Auteur paroît se contredire à la page suivante, lorsqu'il nous représente ce Prince gardant les pourceaux dans une Province éloignée. Il devoit être l'aîné, puisque, suivant Des Marchais même, c'est l'aîné des fils, ou l'héritier présomptif de la Couronne, que l'usage fait élever dans une condition si basse. On pourroit douter aussi si c'étoit un nouveau Roi qui possédoit le Trône en 1725, quoique Des Marchais, ou peut-être son Editeur, se donne pour témoin de son couronnement. Smith & Snelgrave semblent dire, au contraire, que le Prince qui régnoit en 1726 & en 1727 étoit le même qui régnoit en 1721, du tems d'Atkins. Ils rendent du moins témoignage que c'étoit un des plus gros hommes qu'ils eussent jamais vus: & Snelgrave dit formellement qu'étant monté sur le Trône à quatorze ans, il en avoit trente en 1726, qui fut le tems de la révolution. C'est mettre son accession au Trône en 1710; un an seulement plus tard qu'Atkins, qui lui donne douze ans de regne en 1721. On a vû l'Histoire de la révolution de Juida, au Tome III, dans les Relations de Smith & de Snelgrave (6).

(3) Bosman, p. 346.

(4) Voyage d'Atkins en Guinée, p. 110.

(5) Des Marchais, *ubi sup.*

(6) Voyez ci-dessus les Relations de ces deux Voyageurs.



Mi

QUEL  
da &  
vains qui on  
pense, peut  
premier ord  
de troupes q  
sions; quoiq  
à-dire, de l  
si nombreux  
les soldats q  
rage à la vû  
gres de la C  
On apporte p  
culture, don  
relle pour la  
eux n'étant c  
la conduite d  
la principale  
néralement  
ordinaireme  
quelque Che  
quelquefois b  
meré. Mais c  
de confiance  
héros qui les  
remarqué (7)  
mandans qu  
l'Habitation  
propre Pays.  
tre honteuse

Avec un p  
la disposition  
que deux mi  
mille homm  
n'ont ni chev  
fortifiées il  
faire, les exp  
quent de cou  
voure si déte  
douter que l

(7) Des Ma

(8) Bosman

## §. II.

CÔTE DES  
ESCLAVES.*Milice, Armes & Guerres du Royaume de Juida.*

QUELQU'IDÉE qu'on ait pû prendre de la beauté du Royaume de Juida & du nombre de ses Habitans, on est surpris de lire dans les Ecrivains qui ont le mieux connu ses forces, que le Roi, sans beaucoup de dépense, peut mettre en campagne une armée de deux cens mille hommes. Au premier ordre de ce Prince, les Grands sont obligés de fournir le nombre de troupes qui est réglé pour leurs Provinces, & de leur préparer des provisions; quoique, suivant les mêmes Auteurs, la dépense des munitions, c'est-à-dire, de la poudre & des balles, regarde uniquement le Roi. Une armée si nombreuse devoit rendre ce Prince redoutable à tous ses voisins; mais les soldats qui la composent sont si foibles & si lâches, qu'ils perdent courage à la vûe de cinq mille hommes bien armés, ne fût-ce que d'autres Nègres de la Côte d'Or, & qu'à peine osent-ils soutenir la première attaque. On apporte plusieurs raisons de cette étrange lâcheté. Le Commerce & l'agriculture, dont ils sont uniquement occupés, leur inspire une aversion naturelle pour la guerre. D'ailleurs ils manquent de Chefs; & personne d'entre eux n'étant exercé dans le métier des armes, ils sont obligés d'abandonner la conduite de leurs forces à des gens sans réputation & sans expérience. Mais la principale cause de leur foiblesse est la crainte de la mort, qui prévaut généralement dans toute la Nation, & qui les rend si timides, qu'ils prennent ordinairement la fuite avant que l'ennemi paroisse. Si le haut d leur donne quelque Chef qui ait une étincelle de courage, l'entrée d'une campagne est quelquefois brillante, & la troupe qu'il conduit marche avec un air de fermeté. Mais comme celles qui viennent à la suite n'ont pas les mêmes raisons de confiance, elles tournent le dos à la vûe du moindre péril, & mettent les héros qui les précédent dans la nécessité de prendre le même chemin. On a remarqué (7) que dans toutes leurs retraites, ce sont toujours leurs Commandans qui donnent l'exemple de la fuite & qui arrivent les premiers à l'Habitation. Bosman (8) leur attribue plus de courage pour la défense de leur propre Pays. Mais l'expérience le dément, puisqu'en 1726 ils se laisserent battre honteusement par une poignée de Nègres du Royaume de Dahomé (9).

Nombre d'hommes dont l'armée de Juida peut être composée.

Les Habitans manquent de courage. Raisons qu'on en donne.

Défaute de discipline dans la Nation.

Elle est courageuse en Amérique.

Avec un peu de connoissance de la discipline militaire, on est choqué de la disposition de leurs troupes pour une bataille. Il y regne un tel désordre, que deux mille Européens mettroient en déroute leurs armées de deux cens mille hommes. Jamais ils ne menent d'artillerie en campagne, parce qu'ils n'ont ni chevaux ni chameaux pour la traîner, & que leurs Villes n'étant pas fortifiées il n'est jamais question de sièges. D'ailleurs, la facilité qu'il ont à fuir, les exposeroit souvent à perdre leur canon. L'Auteur admire qu'ils manquent de courage dans leur patrie; tandis qu'en Amérique ils sont d'une bravoure si déterminée, qu'ils ne connoissent aucun danger. Mais il ne faut pas douter que la crainte de l'esclavage, qui est le sort ordinaire des prison-

(7) Des Marchais, Vol. II. p. 188.

(9) Bosman, p. 395.

(8) Bosman, *ubi sup.* p. 395.



CÔTE DES  
ESCLAVES.

Sa manière de  
combattre.

niers, ne leur abbate presque autant le courage en Afrique que la crainte de la mort; & qu'au contraire le désespoir d'une vie malheureuse ne les excite, en Amérique, à braver toutes sortes de hazards pour s'en délivrer. Un autre problème, que Bosman n'entreprend pas d'expliquer, c'est que malgré leur aversion pour la guerre, les moindres raisons leur suffisent pour l'entreprendre, & qu'à parler proprement ils ne sont jamais en paix.

Des Marchais nous représente (10) leur manière de combattre. Chaque Grand mene les Nègres de sa dépendance, dont il forme un gros peloton, mais sans ordre & sans rang. Lorsqu'ils sont en plus grand nombre que l'ennemi, ils s'efforcent de l'envelopper. Mais si les forces des deux Partis sont égales, la guerre est bien-tôt finie. Chaque Parti se retire aussi vite qu'il le peut, sans craindre d'être jamais poursuivi dans sa retraite. Cependant il leur arrive quelquefois de se trouver postés dans des lieux, d'où ils ne peuvent se tirer facilement, & le désespoir les rend alors furieux. Ils sentent qu'il faut vaincre, ou périr, ou se résoudre à l'esclavage. L'action commence par des cris, des reproches & des menaces. Ils font une décharge de leurs petites armes, & l'air est obscurci pendant quelques momens d'une nuée de flèches. Les tambours & les trompettes font un bruit épouvantable. Ils s'approchent ensuite de plus près, pour lancer leurs zagaies & leurs dards, mais si couverts de leurs boucliers, qu'à peine leur apperçoit-on la tête. Alors le combat s'échauffe, le tumulte augmente, & s'ils en viennent aux sabres & aux poignards le carnage est d'autant plus furieux qu'il ne font aucun quartier. Enfin le Parti le plus foible ou le plus maltraité prend la fuite. Les vainqueurs le poursuivent, & font autant de prisonniers qu'ils en peuvent saisir. Ils retournent ensuite sur le champ de bataille, pour dépouiller les morts & leur couper la tête, qu'ils emportent comme le témoignage de leur valeur & le monument de la victoire.

Retour des trou-  
pes après la vic-  
toire.

Le Roi, qui est demeuré tranquille dans son Palais, monte sur son trône à l'arrivée de ses troupes victorieuses, les reçoit avec des félicitations éclatantes, accorde des éloges & des récompenses à leurs services, & prend pour sa part la dixième partie des Esclaves. Chacun retourne ensuite à sa cabane, attache aux murs les têtes qu'il a coupées, & vend ses Esclaves aux Marchands de l'Europe. Quelquefois les parens d'un prisonnier font des propositions pour sa liberté; mais la rançon est toujours mise à si haut prix qu'il est rarement délivré. Ce n'est point un deshonneur, dans la Nation, d'avoir abandonné son poste & ses armes pour prendre la fuite. Outre que les Grands en donnent toujours l'exemple, chacun est porté, par son propre intérêt, à justifier dans autrui ce qu'il auroit fait lui-même (11).

Leurs armes à  
feu.

Les Nègres de Juida ont un grand avantage sur leurs voisins. Ils sont pourvus d'armes à feu. Ils s'en servent fort habilement. Avec du courage & de la conduite, ils donneroient bien-tôt la loi à toutes les Nations qui les environnent. Leurs armes sont un assez grand nombre de mousquets, des arcs & des flèches, de fort beaux poignards, des sabres, de grosses zagaies, avec une sorte de massues auxquelles ils ont beaucoup de confiance (12).

Ils reçoivent leurs fusils, leur poudre & leurs balles, des Marchands de

(10) Des Marchais, Vol. II. p. 188.

suivantes.

(11) Des Marchais, Vol. II. p. 188. &

(12) Bosman, p. 396.

l'Europe;

l'Europe; in  
en état d'en  
qu'on leur ve  
bileté pour l  
quatre pieds  
d'éléphant.  
marche & su  
bien travail  
dinaire de l  
trouve en ab  
de roseaux,  
qu'ils sont d  
Les Europ  
l'extrémité.  
que la force  
trois pieds.  
de légereté,  
que, en for  
à casser la t  
& cinq ou s  
épaisses du c  
de ces armes  
à lancer cer  
de plusieurs  
gres de la C  
Des Marcha  
Elles ressem

La longue  
lieu qu'aux  
certain. La  
ses. Mais il  
poisonner,  
Les zagai  
leur pointe  
bois enduro  
dresse, qu'i  
est sans fusi  
& deux ou t  
Phillips r  
ceux d'Arde  
prisonniers  
teur vit à S  
leurs vainq  
disgrace, p  
Phillips ajo

(13) Le mé  
(14) Des M  
To

l'Europe ; imprudence que nous devrions nous reprocher , puisqu'elle les met en état d'employer nos préfens à notre propre ruine. A la vérité , les fusils qu'on leur vend ne font pas des meilleurs ; mais leurs Ouvriers ont assez d'habileté pour les réparer & les entretenir. Ils portent des boucliers , d'environ quatre pieds de long sur deux de largeur , couverts de peaux de bœuf ou d'éléphant. Cependant , comme une masse si pesante est incommode pour la marche & sur-tout pour la fuite , la plupart s'en font d'ozier , ou de jonc , si bien travaillés & si ferrés qu'ils sont à l'épreuve des flèches. La grandeur ordinaire de leurs arcs est de cinq pieds. Le bois , qui en est dur & noueux , se trouve en abondance dans les forêts voisines de l'Euphrates. Leurs flèches sont de roseaux , avec une pointe de fer , qu'ils forgent eux-mêmes , ou de bois , qu'ils font durcir au feu après lui avoir donné sa forme.

Les Européens leur fournissent des sabres , droits & courbés , mais larges à l'extrémité. La poignée est ordinairement sans gardes , & leur pesanteur marque la force de ceux qui sont capables de s'en servir. Les lames sont d'environ trois pieds. Mais ils en forgent eux-mêmes ; & s'ils ne leur donnent pas plus de légèreté , ils les rendent beaucoup plus tranchans. Ceux à qui l'acier manque , en font de bois & de la même forme , qui , au lieu de couper , servent à casser la tête & les bras. Bosman donne à leurs massues une aune de long & cinq ou six pouces d'épaisseur. Elles sont fort rondes , fort unies & plus épaisses du double à l'extrémité. Tous les Nègres sont pourvus de cinq ou six de ces armes. Le bois en est d'une pesanteur singulière. Ils ont tant d'adresse à lancer cet instrument , qu'ils ne manquent point leur ennemi à la distance de plusieurs pas , & le coup brise ordinairement la partie qu'il atteint. Les Nègres de la Côte d'Or redoutent presque autant la massue que le mousquet (13). Des Marchais peint quelques-unes de ces massues avec la tête armée de cloux. Elles ressemblent beaucoup , dit-il , à celles du Nord de l'Amérique (14).

La longueur des dards est d'environ quatre pieds. Ils sont plus gros au milieu qu'aux deux extrémités ; ce qui augmente la force du coup & le rend plus certain. La pointe , qui est de fer barbelu , rend les blessures fort dangereuses. Mais il ne paroît pas que les Nègres de Juida aient la méthode de les empoisonner , comme ceux des régions occidentales de la Côte d'Or.

Les zagaies ne diffèrent des dards que par leur longueur & par la forme de leur pointe , qui ressemble à celle de nos demi-piques. Elle est de fer ou de bois durci au feu. Les Nègres se servent de ces deux armes avec tant d'adresse , qu'ils frappent un écu à la distance de cinquante pas. Tout soldat qui est sans fusil , a pour armes un bouclier , un sabre ou une massue , une zagaie , & deux ou trois dards (15).

Phillips raconte que les Nègres de Juida sont constamment en guerre avec ceux d'Ardra , d'Alampo , d'Aquambo & d'Achim. Le butin ne consiste qu'en prisonniers des deux sexes , qui sont vendus pour l'esclavage. Le même Auteur vit à Sabi sept ou huit cours remplies de ces malheureux captifs , que leurs vainqueurs traitoient avec beaucoup de mépris. Ils insultoient à leur disgrâce , par des reproches & des injures , mêlés de sauts & de cris de joie. Phillips ajoute qu'il y en a peu qui ne portent à la poignée de leur sabre un

CÔTE DES  
ESCLAVES.

Leur habileté à  
les entretenir.

Forme de leurs  
sabres.

Leurs massues

Leurs dards &  
leurs zagaies.

Guerres des  
Peuples de Juida.

(13) Le même, *ibid.*

(14) Des Marchais, p. 192.

(15) Des Marchais, *ubi sup.* p. 195.

CÔTE DES  
ESCLAVES.

Guerres du Prin-  
ce Aforri.

Variétés dans  
des témoignages.

Premiers Ma-  
layens qu'on ait  
vus sur cette  
Côte.

morceau de la machoire ou du crâne de quelqu'ennemi, qu'ils se vantent d'avoir tué. Il joint à cette peinture une relation des guerres d'Aforri contre Juida, qui differe, dans quelques circonstances, de celle qu'on a déjà lûe d'après Bosman & Des Marchais.

Vers l'année 1692, le Roi de Juida se crut menacé d'une puissante attaque par Aforri, Prince voisin de ses Etats, qui faisoit le commerce des Esclaves avec les Européens, sur la Côte d'Alampo, & qui avoit mérité leur estime par des qualités fort supérieures à celles du commun des Nègres. En effet, sur quelques sujets de mécontentemens, Aforri se présenta sur la frontière avec ses troupes, gagna plusieurs batailles, & déclara qu'il étoit résolu non-seulement de faire la conquête du Pays, mais de n'abandonner les armes qu'après avoir coupé la tête au Roi. Une menace si terrible inspira tant de frayeur au vieux Monarque de Juida, que ne se croyant pas capable de résister par la force, il eut recours à la trahison. Ses richesses lui firent trouver dans l'armée d'Aforri deux perfides, qui empoisonnerent ce brave Guerrier. Cependant le nom d'un Ennemi si redouté causoit encore tant de frayeur au Roi de Juida, que suivant les observations de Phillips, il ne pouvoit l'entendre prononcer sans pâlir. Il est impossible de juger laquelle des deux Relations est la plus exacte : mais on remarquera seulement que Phillips étoit à Juida quelques années plus près de la guerre d'Aforri, & par conséquent de sa mort (16).

### §. III.

#### *Eclaircissement sur les Malayens, ou les Malays, Na'm qui fait le Commerce à Juida.*

LA plupart des Voyageurs parlent des Malayens ou des Malays, sans avoir pris soin de faire la moindre recherche sur leur origine. C'est une Nation, disent-ils, qui vient depuis long-tems exercer le Commerce dans le Pays d'Ardta, sans que les Nègres de cette Côte aient jamais eu la curiosité ou le courage de pénétrer jusqu'aux lieux où l'on suppose qu'elle est établie.

Les premiers Malayens qui aient paru sur la Côte de Juida, y arriverent en 1704. Ils étoient deux ; grands, bien faits & de bonne mine. L'un étoit noir, l'autre bazané. Ils sçavoient tous deux l'art d'écrire. Ils recueillirent, en forme de Mémoires, tout ce qu'ils remarquerent d'extraordinaire dans le Pays ; c'est-à-dire, les manieres, les usages & le prix des marchandises. Mais cette curiosité leur devint funeste. Ils furent arrêtés à Sabi, & se rendirent sans résistance, avec la seule précaution de renvoyer à Jakin un Interprète & quelques domestiques qu'ils en avoient amenés. Le Roi de Juida les prenant pour deux espions, qui étoient venus observer son Pays par l'ordre de leur Prince pour en faire quelque jour la conquête, s'en défit secrètement.

Quelques Nègres de Juida, qui faisoient le Commerce à Jakin & vers le Nord-Est, eurent l'occasion, dans la suite, de connoître mieux la Nation des Malayens. Ils trouverent que c'étoit un Peuple doux, civil, ami de la justice, avec lequel on pouvoit faire un Commerce avantageux, non-seule-

(16) Phillips, p. 210.

ment en Escl  
si favorable p  
aux Malayen  
Les engagem  
té, qui tubsi  
bi & à Jakin  
quelque liaif

Ils parlent  
leur caractère  
braves, dilig  
juge que c'est  
part des autr  
nos chevaux  
donné des fa

Les Malay  
jours, à faire  
en feroient r  
repos à leurs  
Ainsi leur Pa

Ils apporte  
toiles de Per  
des Europé  
çus des Mor  
est situé vers

Leurs hab  
talons, avec  
de capuchon  
robbes sont  
jamais porte  
des écharpe  
bourses ou  
poitrine, pa  
robbe & la l  
tre leur bar  
ordinairement  
fabre de tro  
a la forme d  
bout & tran  
donnent u  
peuvent en  
l'on frappe d  
du trancha  
qu'ils fabri  
nôtres, ou  
balle. Leu  
point d'em  
forte pour

ment en Esclaves, mais en plusieurs sortes de marchandises. Un témoignage si favorable porta le Roi & les Grands du Royaume de Juida à faire offrir aux Malayens la liberté & la sûreté du Commerce. Ils acceptèrent cette offre. Les engagements furent confirmés sous la garantie du grand Serpent. Ce Traité, qui subsiste encore, amenant plusieurs de ces Marchands étrangers à Sabi & à Jakin, Des Marchais eut l'occasion de les voir & de former avec eux quelque liaison.

Ils parlent la Langue Arabe & l'écrivent fort bien. Leur humeur est vive & leur caractère honnête. Ils entendent parfaitement le Commerce. Ils sont braves, diligens & curieux. L'Auteur, sans être certain de leur Religion, juge que c'est le Mahoméisme. Ils ne voyagent point à pied, comme la plupart des autres Nègres. Leurs montures sont des chevaux, de la grandeur de nos chevaux de carosse. Ils ne les ferrent jamais, parce que la Nature leur a donné des sabots fort épais & fort durs.

Les Malayens mettent trois Lunes, c'est-à-dire, environ quatre-vingt-dix jours, à faire le voyage de leur Pays au Royaume d'Ardra. Dix lieues par jour en feroient neuf cens. Mais ils s'arrêtent de trois jours l'un, pour donner du repos à leurs Esclaves, qui sont chargés de provisions & de marchandises. Ainsi leur Pays n'est point à plus de six cens lieues d'Ardra.

Ils apportent des étoffes de coton, des mousselines, des calicots & d'autres toiles de Perse & de l'Inde. Comme on ne sçauroit supposer qu'ils les tirent des Européens, qui leur sont tout-à-fait inconnus, ils doivent les avoir reçus des Mores de l'Inde ou des Arabes; & l'Auteur en conclut que leur Pays est situé vers la Mer-rouge, ou sur les frontières de l'Abissinie.

Leurs habits sont de longues robes plissées, qui leur tombent jusqu'aux talons, avec des manches fort longues & fort larges. Ils y attachent une sorte de capuchon ou de bonnet, dont ils se couvrent la tête dans l'occasion. Ces robes sont de laine ou de coton; blanches ou bleues, car on ne leur voit jamais porter d'autre couleur. Ils ont des sandales de cuir, des ceintures ou des écharpes de mousseline, avec de grands mouchoirs pendans, & des bourses ou de petits sacs qui leur servent de poches & qu'ils portent sur la poitrine, par-dessus leur robe. Pour monter à cheval, ils retroussent leur robe & la lient avec leur ceinture. Ils ont la tête rasée; mais ils laissent croître leur barbe & mettent leur gloire à l'avoir fort longue. On ne leur voit pas ordinairement d'autre arme qu'un couteau, qu'ils portent à la ceinture, & un sabre de trois pieds & demi de long, en y comprenant la poignée. Leur sabre a la forme de nos batoirs, c'est-à-dire, que la lame est plate, ronde par le bout & tranchante des deux côtés. Ils tirent le fer de leur propre pays & lui donnent une trempe excellente. Leurs lames sont si bien travaillées, qu'ils peuvent en porter un paquet sous le bras comme nous portons un livre. Si l'on frappe du plat, elles plient & ne peuvent causer aucun mal. Mais les coups du tranchant sont terribles. On a vû quelquefois, à ces Malayens, des fusils, qu'ils fabriquent aussi dans leur contrée; mais ils sont plus courts que les nôtres, ou plutôt c'est une espèce d'arquebuse, qui portent deux onces de balle. Leur poudre ne vaut pas celle de l'Europe. Cependant ils ne marquent point d'empressement pour la nôtre; apparemment parce qu'ils la croient trop forte pour la qualité de leurs armes, sans faire réflexion qu'ils en pourroient

X x ij

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Leur Traité de  
Commerce avec  
le Roi de Juida.

Qualités de ce  
Peuple.

Eloignement de  
leur Pays.

Leurs marchan-  
dises. D'où ils les  
tirent.

Leurs habits &  
leurs armes.

Forme de leurs  
sabres.

Ils ont des ar-  
mes à feu.

CÔTE DES  
ESCLAVES.Productions de  
leur Pays.  
Espèce de cuivre  
lumineux.Nature de leur  
Commerce.Religion des  
Malayens.Facilité que les  
Français au-  
roient à se lier  
avec eux.

diminuer la quantité. Ceux qui ont examiné leurs fusils, assurent qu'ils portent assez loin la balle & que leur fabrique ressemble à celle des nôtres, mais qu'elle a moins de propreté.

Le Pays des Malayens abonde en métaux, tels que l'or, l'argent, le plomb, le cuivre, l'étain & le fer. Leur cuivre rouge est d'une espèce singulière. Ils en font des bagues, qu'ils portent au premier doigt de la main droite. L'Auteur assure que ces bagues sont de la nature des phosphores, & qu'étant placées sur une table, elles rendent autant de lumière dans les ténèbres que deux flambeaux de cire. Aussi n'emploient-ils pas d'autres lampes dans leur Pays. Des Marchais acheta d'eux une de ces bagues, pour la valeur de deux écus en marchandises, & vérifia leur vertu avec beaucoup d'étonnement. Il se proposoit de l'apporter en Europe, mais il eut le malheur de la perdre. Quel avantage, dit-il, ne tireroit-on pas de ce curieux métal, pour éviter les incendies!

Les Malayens n'ont pas le criminel usage de se vendre les uns les autres. Les Esclaves qu'ils emploient dans leur Pays, ou qu'ils amènent au Marché d'Ardra, sont des Etrangers qu'ils achètent sur la route ou dans les régions voisines. On les préfère à tous les autres, dans le Commerce, parce qu'ils sont tout à la fois robustes & dociles. Ils viennent chargés d'étoffes, de toiles & de dents d'éléphants. Les seuls échanges que les Malayens demandent pour ces marchandises, sont des bujis & de l'eau-de-vie. Ils ont pris aussi, dans ces derniers tems, quelques bijoux de l'Europe. Leur habileté dans le Commerce & les précautions qu'ils prennent contre la fraude, n'empêchent pas qu'ils ne soient remplis de droiture & d'équité.

Il n'est pas aisé de découvrir leur Religion. Quoiqu'on prétende qu'ils sont circoncis, il n'y a rien à conclure d'un usage qui est commun dans toute l'Afrique aux Juifs, aux Mahométans & aux Idolâtres. Mais ce qui fait juger, avec plus de raison, qu'ils sont Juifs, c'est qu'ils s'abstiennent de certaines viandes, & qu'ils prennent soin de tuer eux-mêmes & de préparer tout ce qu'ils mangent. Cependant les Mahométans ont aussi cette pratique. D'un autre côté, les Malayens boivent librement de l'eau-de-vie & du vin.

L'Arabe qu'ils parlent est fort pur. Ils prient Dieu plusieurs fois le jour, sans aucune ablution avant leur prière. Ils n'ont point de Fétiches ni de Grisgris.

L'affection particulière qu'ils marquent pour les Français pourroit engager la Compagnie de France à lier avec eux un Commerce qui ne seroit pas sans avantage, & qui conduiroit infailliblement à la découverte de leur Pays. Il faudroit employer pour cette entreprise un Voyageur habile, qui entendît l'Arabe & qui fût versé dans l'art de prendre les latitudes & de mesurer les distances, mais qui eût sur-tout autant de conduite que de courage, & qui fût animé par des récompenses proportionnées à ses peines. L'Auteur, persuadé que cette Nation habite les environs de la Mer-rouge ou quelque partie de la Côte Orientale d'Afrique, auroit entrepris le voyage, si son devoir lui eût permis d'abandonner son Vaisseau (\*).

On a remarqué que plusieurs Auteurs, tels qu'Atkins & Snelgrave, ont

(\* ) Des Marchais, Vol. II. p. 279. & suiv.

parlé d  
en par  
ce Peup  
mais qu  
fait fo  
d'autre  
Pays, &  
merce  
traite a  
chure d  
longue  
pour fa  
tervalla  
leurs p  
gres de  
taux. Le  
portent  
vant Sn  
Atkin  
le centr  
Juida. I  
de la cir  
vrai, co  
laca. Il  
leurs tra

D A  
de  
gereux,  
dirent f  
river da  
des plu  
leurs ca  
glois. L  
torrens.  
lieux ét  
d'un fo  
lement  
Le te

(17)  
Le Mal  
Langue,

parlé des Malayens sans aucun éclaircissement sur leur origine. Smith, qui en parle aussi, semble avoir porté plus loin ses informations. Il raconte que ce Peuple est originaire de la Peninsule de Malaca, aux Indes Orientales; mais que son inclination naturelle pour les courses & les voyages, lui avoit fait former divers Etablissmens à Sumatra, dans les Isles Moluques & dans d'autres lieux. Les Hollandois s'étant rendus maîtres de la plûpart de ces Pays, & portant la rigueur jusqu'à punir de mort ceux qui faisoient le Commerce avec d'autres Nations, la haine de l'oppression fit chercher une retraite aux Malayens vers le Cap de Guardafu en Afrique, près de l'embouchure de la Mer-rouge. C'est de-là qu'ils entreprennent des voyages d'une longueur surprenante, au travers du Continent, jusqu'à la Côte de Guinée, pour faire la traite des Esclaves avec les Cabaschirs. Il en vient aussi, par intervalles, dans le Canton d'Acra & dans les Forts Européens. A l'égard de leurs personnes, le même Auteur observe qu'ils sont fort différens des Nègres de Guinée, & qu'on les reconnoît facilement pour des Indiens Orientaux. Leur couleur n'est que bazanée. Leurs cheveux sont longs & noirs. Ils portent de longues robes. Ils sçavent lire & écrire. Enfin leur langage, suivant Smith, est le véritable Malayen (17).

Atkins se borne à dire que les Malayens sont des Turcs noirs, qui habitent le centre de l'Afrique & qui sont quelque Commerce avec le Royaume de Juida. Il croit que c'est d'eux (18) que les Nègres de Juida ont pris l'usage de la circoncision. Mais cette opinion auroit peu de vraisemblance, s'il étoit vrai, comme l'assure Smith, que les Malayens tiraient leur origine de Malaca. Il paroît certain que la circoncision est beaucoup plus ancienne ici que leurs transigrations.

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Eclaircissement  
de Smith sur les  
Malayens.

Conjectures  
d'Atkins.

## CHAPITRE VII.

### *Histoire Naturelle du Royaume de Juida.*

DANS cette région, la saison des pluies commence au milieu du mois de Mai & finit au commencement du mois d'Août. C'est un tems dangereux, dont Phillips se ressentit tristement par les maladies qui se répandirent sur son Vaisseau, même entre les Nègres. Il avoit eu le malheur d'arriver dans la rade de Juida au milieu de cette saison. Pendant toute la durée des pluies, les Habirans mêmes ne se déterminent pas aisément à sortir de leurs cabanes. Mais le péril est encore plus redoutable pour les Matelots Anglois. L'eau du Ciel, dit l'Auteur, tombe moins en gouttes de pluie qu'en torrens. Elle est aussi ardente que si elle avoit été chauffée sur le feu. Dans les lieux étroits, l'air est aussi chaud qu'il nous le paroît en Europe à l'ouverture d'un four. Il n'y a point d'autre ressource que de se faire rafraîchir continuellement par les Nègres, avec de grands éventails de peau (19).

Le terroir de Juida est rouge. Il est aussi fertile qu'on en peut juger par le

Malignité de  
Fait dans la sai-  
son des pluies.

(17) Voyages de Smith, p. 136. & suiv.  
Le Malayen & l'Arabe ne sont pas la même  
Langue.

(18) Voyage d'Atkins, p. 116.

(19) Voyage de Phillips, p. 215.

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Arbres confa-  
crés au long de la  
mer.

trois moissons qu'il produit annuellement. Cependant les arbres sont rares sur la Côte, jusqu'à ce qu'on ait passé l'Euphrates, & ne portent aucun fruit. Leur stérilité n'empêche pas qu'on ne regarde comme un grand crime, dans la Nation, de les abattre ou d'en couper même une branche. Ils sont respectés des Nègres comme autant de Divinités. Les Etrangers ne sont pas moins sujets à cette loi que les Habitans. Il en coûta cher à quelques Hollandois, pour avoir entrepris un jour de couper un arbre. Leurs marchandises furent pillées & plusieurs de leurs gens massacrés. Des Marchais juge que cette consécration des arbres est une invention politique des Rois du Pays, pour empêcher que le peu qui en reste ne soit entièrement détruit (20).

Peu de fruits  
ou médiocres  
dans le Royaume  
de Juda.

Outre les mêmes fruits qui croissent sur la Côte d'Or, on trouve ici des tamarins en abondance, & quelques arbres fruitiers qui n'ont pas de noms. C'est-à-dire, dans le langage ordinaire de l'Auteur, qu'il ne put s'en procurer la connoissance; ou que la médiocrité des fruits lui ôta la curiosité de s'en informer, comme il avoue que cette raison l'empêche de les décrire (21).

Le Pays est rempli de palmiers; mais les Habitans ont peu de passion pour le vin qu'on en tire. Leur biere est une liqueur qu'ils préfèrent au vin, & la plupart ne cultivent leurs palmiers qu'en faveur de l'huile. Quoique l'Auteur parle des fruits du Pays avec si peu d'estime, il est persuadé, dit-il, que le terroir étant si fertile, l'Afrique & l'Europe n'ont pas de fruits qui n'y prospérasent merveilleusement.

Le coton ou le  
fromager.

Le *Polon*, ou l'arbre qui porte le nom de Fromager dans les Isles de l'Amérique, est ici fort commun, & produit une espèce de duvet, court, mais d'une grande beauté, qui fait de fort bonnes étoffes, lorsqu'il est bien cardé. Un Directeur Anglois en fit teindre une pièce en écarlate. Tous les Européens du Pays furent charmés de sa finesse, de sa force, & de l'excellence incomparable de la couleur. On pourroit employer aussi cette espèce de coton à faire des chapeaux, qui seroient, tout à la fois, beaux, légers, & fort chauds.

Fruit rouge fort  
vané.

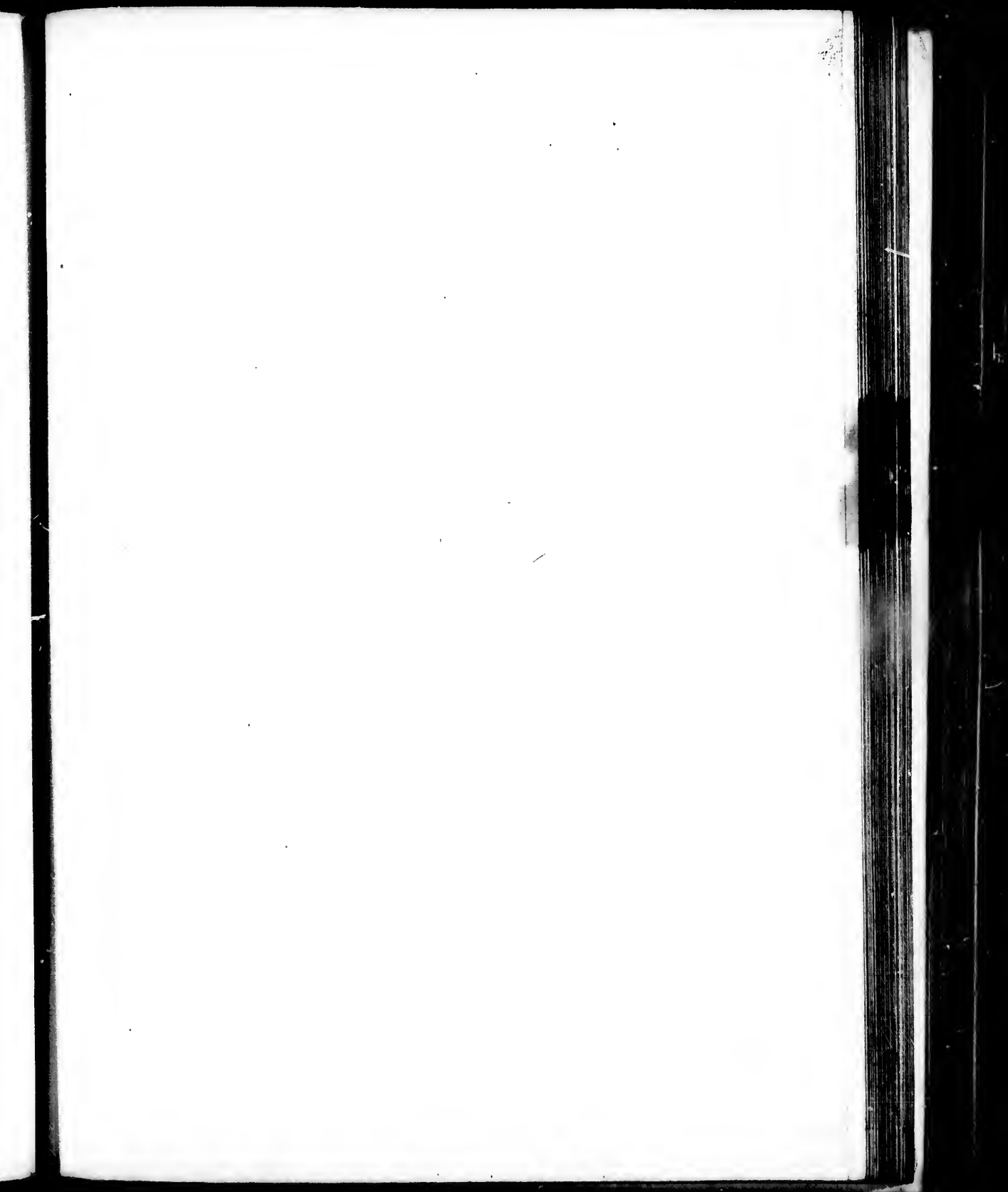
Des Marchais vante un petit fruit rouge, qui n'a, dit-il, ni nom, ni figure, & qui ne laisseroit pas d'être utile en France, s'il y pouvoit croître. Dans cette espérance, il en prit de la graine, qui ressemble beaucoup aux pepins de nos poires. Ce fruit, quand on le mâche sans l'avaler (22), a la propriété de faire trouver une faveur fort douce aux choses les plus aigres, ou les plus amères. Il y a beaucoup d'apparence, sur cette description, que c'est le *Kola*, dont Bosman rapporte les vertus dans sa Relation de la Côte d'Or, mais qu'il ne nomme point entre les fruits du Royaume de Juda. Il croît, dit-il, sur des arbres fort épais. Sa grosseur surpasse un peu celle de la noix, & sa coquille est à peu près la même. L'intérieur est naturellement divisé en plusieurs parties, les unes rouges, d'autres blanches. Les Européens sont aussi passionnés que les Nègres pour ce fruit. On se contente de le mâcher pour en tirer le jus, & l'on jette le marc. Le goût en est âcre, assez amer, & capable même de resserrer un peu la bouche. On lui attribue une vertu diurétique; mais ses admirateurs prétendent qu'il fait trouver le vin de palmier beaucoup plus agréable. Bosman, qui le regarde d'ailleurs comme un mauvais fruit, ne croit pas qu'aucune de ces deux raisons doive le rendre plus

Il a les propriétés  
du kola. Le  
kola, décrit par  
Bosman.

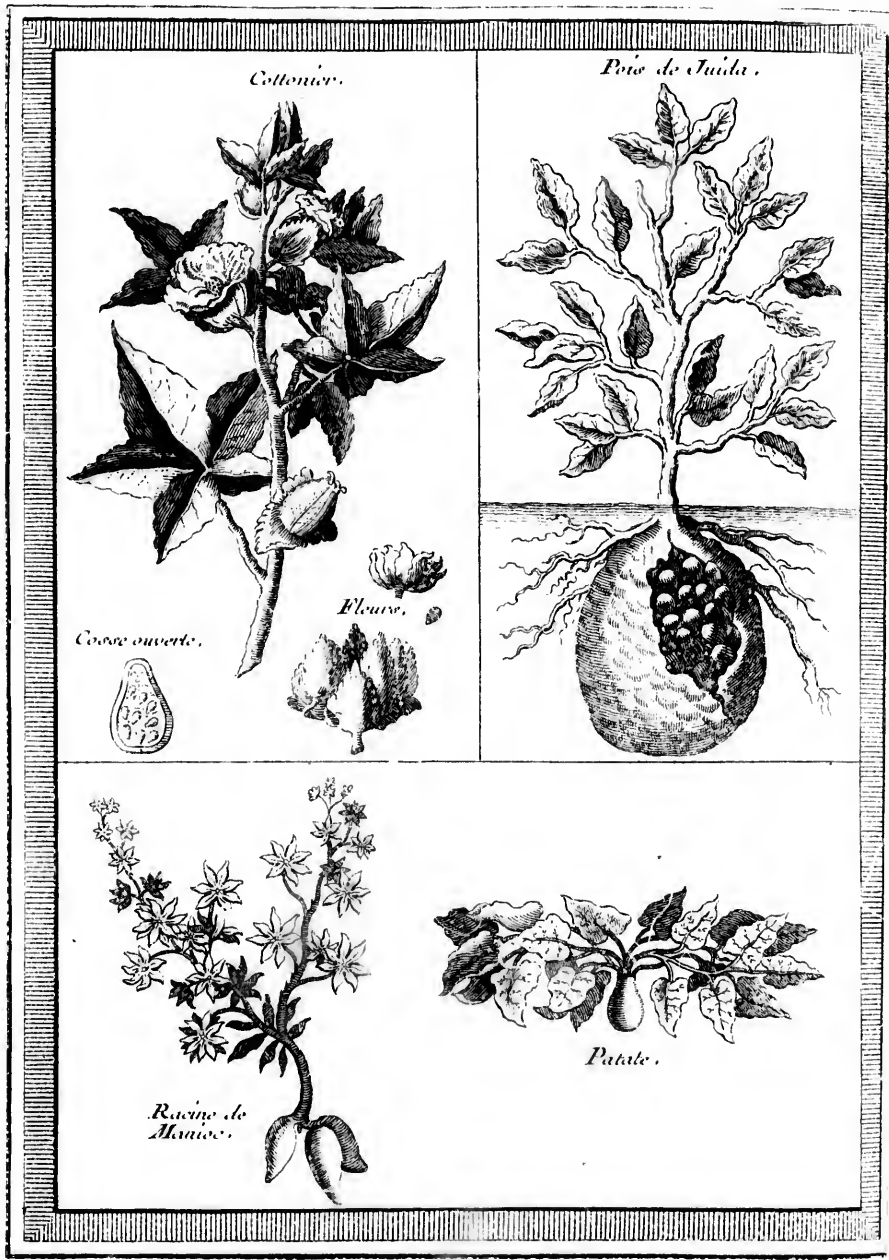
(20) Des Marchais, p. 14. & 205.

(22) Des Marchais, Vol. II. p. 203.

(21) Bosman, p. 393.







*Cottonier.*

*Pois de Juda.*

*Cocoe ouverte.*

*Fleurs.*

*Racine de Mauve.*

*Patate.*

estima  
 Les H  
 donne  
 a le g  
 Le t  
 ture de  
 fitte pa  
 égale,  
 bitans r  
 ignoren  
 de rems  
 en Holla

Les N  
 gent ave  
 & moins  
 coup d'ut  
 Toutes le  
 culture. E  
 des fercifi  
 faitement  
 pour les l  
 plusieurs e  
 leurs gauff  
 celles de F  
 tôt à le tra

Des Ma  
 prit soin d  
 du piment  
 La forme d  
 avec celle  
 fleurs (25)  
 aussi forte q  
 cines, don  
 puis cent v  
 d'un aussi l  
 tems de let  
 à jaunir. Il  
 membrane  
 cueillent pl  
 les veulent  
 sement à la  
 L'Auteur ju  
 arrosés d'ea  
 Le Pays

(23) Descr  
 man, p. 307.  
 (24) Le mé

estimable. On le mâche ordinairement avec un peu de sel & de malaguere. Les Habitans le nomment *Busi*, & les Hollandois *Koel*. Mais l'Auteur lui donneroit plus volontiers le nom de Bétel d'Afrique, ou d'*Areka*, patce qu'il a le goût & les propriétés du Bétel (23).

Le terroir de Juida, suivant le même Voyageur, est aussi propre à la culture des canes de sucre & de l'indigo, qu'aucun autre Pays du monde. Il insiste particulièrement sur l'indigo, qui y croît déjà fort abondamment, & qui égale, dit-il, s'il ne surpasse pas, celui de l'Asie & de l'Amérique. Les Habitans n'ont presque pas d'autre teinture pour leurs habits; mais comme ils ignorent la bonne méthode de la préparer, ils y employent beaucoup plus de tems qu'elle n'en demande. Leur indigo, dit Bosman, produiroit bien plus en Hollande, que les étoffes mêmes qu'il sert à teindre.

Les Nègres de Juida font de leurs patates une sorte de pain, qu'ils mangent avec tous leurs autres alimens. Ils ont des ignames, mais moins bonnes & moins abondamment que sur la Côte d'Or. Aussi n'en font-ils pas beaucoup d'usage. Ils ont des oignons & du gingembre; mais en petite quantité. Toutes les racines qui se trouvent sur la Côte d'Or, croissent ici avec peu de culture. Bosman eut la curiosité de semer des choux, des carottes, des navets, des fercifix d'Espagne, du persil, & d'autres légumes, qui vinrent aussi parfaitement qu'en Europe. Il assure même que le premier terroir du monde pour les légumes & les salades est celui de Juida. On y voit en abondance plusieurs espèces de petites fèves. Les Hollandois en employent une à faire leurs gauffres, qui portent ici le nom d'*Ackrus*, & qui sont aussi légères que celles de Hollande. Si le goût en paroît d'abord étrange, on s'accoutume bientôt à le trouver agréable (24). Cette pâtisserie se fait à l'huile.

Des Marchais fait observer particulièrement une sorte de pois, dont il prit soin d'emporter de la semence. Ils produisent un arbutte, tel que celui du piment, ou du poivre rouge, de la hauteur de dix-huit ou vingt pouces. La forme de la tige, de l'écorce, & des feuilles a tant de ressemblance aussi avec celle du piment, qu'on a peine à les distinguer. Ils ne portent point de fleurs (25). Les pois croissent dans une cosse, ou une membrane, presque aussi forte que le parchemin. Elle est placée au bas de la tige, entre les racines, dont la plante tire la nourriture. Cette cosse, ou ce sac, contient depuis cent vingt, jusqu'à cent cinquante pois, tendres, aisés à digérer, & d'un aussi bon goût que ceux de l'Europe. On en fait d'excellens porages. Le tems de leur maturité pour les Nègres, est lorsque les feuilles commencent à jaunir. Ils arrachent alors la plante ou l'arbutte, avec ses racines, & la membrane s'ouvre facilement, pour rendre le fruit. Mais les Européens les cueillent plutôt, & les mangent verts comme nos petits pois. Ensuite, s'ils les veulent plus murs, ils laissent sécher le reste sur la plante. Ces pois se sement à la fin des pluies. Six semaines leur suffisent pour croître & meurir. L'Auteur juge que s'ils étoient cultivés avec plus de soin, & sur-tout mieux arrosés d'eau, on pourroit en recueillir plusieurs moissons (26).

Le Pays a trois sortes de bled. On met au premier rang le grand *Milho*,

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Il s. nomme  
bétel d'Afrique.

Canes de sucre  
& indigo.

Comblen le ter-  
roir est propre  
aux légumes.

Pois singuliers.  
Leur description.

Trois sortes de  
bled.

(23) Description de la Guinée par Bosman, p. 307.

(25) Voyez la Figure.

(26) Des Marchais, *ubi sup.*

(24) Le même, p. 393.

CÔTE DES  
ESCLAVES.Abondance de  
la moisson.Effets de la fa-  
mine dans le  
Pays.Bière du Royau-  
me de Juda.Animaux du  
Pays.

qui est aussi bon que celui de la Côte d'Or, sans être aussi gros. Mais les Nègres ne s'en servent ici que pour la composition de leur bière, & ne sement que ce qui est nécessaire pour cet usage.

Le petit *Milthio* ou le maïs, qui ressemble à celui de la Côte d'Or, est l'objet principal du travail de la Nation. On le sème deux fois l'année, quoique moins abondamment dans une saison, que dans l'autre. La terre en est si couverte, dans la meilleure des deux saisons, qu'à peine y reste-t-il des sentiers pour le passage. On peut s'imaginer quelle est l'abondance de la moisson dans un Pays si fertile. Cependant il arrive plus souvent de manquer de maïs à la fin de l'année, que d'en avoir de reste; autant, parce que le Pays est excessivement peuplé, que par l'habitude où l'on est d'en vendre beaucoup tous les ans aux Popos, & d'autres voisins. De-là vient qu'une année stérile cause ici une famine incroyable. On a vu des personnes libres, se vendre aux Européens pour se procurer des vivres, & d'autres, accorder la liberté à tous leurs Esclaves, parce qu'ils se trouvoient dans l'impossibilité de les nourrir. Un Vaisseau Anglois, profitant un jour de cette calamité publique, fit une grosse cargaison d'Esclaves, qui ne lui couta que des vivres.

La troisième sorte de *Milthio* ressemble à la seconde par la tige, que l'Auteur compare à celle de l'avoine. Le grain en est rougeâtre, & demeure sept ou huit mois en terre avant que d'être mûr. On ne le mange point. Les Nègres le mêlent avec le grand *milthio* pour faire leur bière, & la rendre plus forte.

Les femmes du Pays entendent fort bien l'art de brasser cette liqueur. Entre plusieurs espèces, elles en composent une qui vaut la bière forte de Hollande, mais qui se vend une *risdale* le pot, tandis que la bière commune se donne à trois sols. Tous les Habitans, sans en excepter les Esclaves, boivent uniquement de la bière, parce que l'eau de leurs puits, qui ont ordinairement vingt ou trente brasses de profondeur, sur sept ou huit pieds de large, est si froide & si crue, qu'elle ne peut être que fort mal saine dans un climat si chaud. On n'en sçauroit boire quatre jours sans gagner la fièvre. D'un autre côté, comme la bière forte est trop chaude, les Européens sont obligés d'y mêler une égale quantité d'eau, ce qui en fait une liqueur saine & agréable. Bosman ajoute, qu'il n'y a point un seul four dans le Pays. Les Habitans cuisent tout à l'eau, jusqu'à leur pain (27).

Le Royaume de Juda est trop peuplé pour servir de retraite aux bêtes feroches. Les éléphants, les buffles, & les tygres (28) s'arrêtent dans les montagnes qui séparent le Pays des terres intérieures. Mais on y voit des daims, & sur-tout une fort nombreuse espèce de lièvres (29), qui ressemblent à ceux d'Apam & d'Akra, & qui ont aussi quelque ressemblance avec ceux de l'Europe. Des Marchais ne trouve ni les lièvres, ni les lapins de Juda, d'aussi bon goût que les nôtres. En récompense on y voit les plus beaux singes du monde, & de toutes les espèces, mais ils sont tous également méchans. Ceux de Jakin sont extrêmement jolis, & capables d'apprendre tout ce qu'on leur montre, pourvu qu'on les instruisse le fouet à la main. Ils sont d'un naturel

(27) Bosman, p. 39.

(28) Phillips rapporte, sur le témoignage d'autrui, qu'il y a beaucoup d'éléphants, de

lions, de tigres, de léopards, &amp;c. dans les parties hautes du Pays, p. 223.

(29) Bosman, p. 249. &amp; 390.

si capricie

Le Pays que ceux de Mina (31) de quatre que où il pres feuler tant (32) aux enviro pour le tra leurs épaul

Les Qu les porcs, prairies, beaucoup n un bœuf o même, & que vingt Des March Juida, qu employe p ajoute néa

Phillips cellent laro ne seroit-il considératio Cependant Il prétend ruer, leur Elle n'est p les Nègres incommod Il ne trou suif. Phill mouton (3

En parl prietés. At incapable e Royaume e Ils ont le g serpens, ju riture. On

(30) Des

(31) Bosm

(32) Phill

(33) Des

(34) Bosm

si capricieux, qu'on ne peut les vaincre qu'à force de corrections (30).

Le Pays ne manque point de chevaux, quoiqu'ils ne valent guères mieux que ceux de la Côte d'Or. L'Auteur étant obligé de se rendre par terre à Mina (31), en acheta cinq ou six, dont le meilleur ne lui revint pas à plus de quatre livres sterling. Phillips nomme Juida pour le seul Pays de l'Afrique où il ait vû des chevaux; mais fort petits, dit-il, fort indociles, & propres seulement à servir de nourriture aux Nègres, qui en aiment la chair autant (32) que celle des chiens. Cependant Des Marchais assure qu'il n'a vû aux environs de Sabi, ni chevaux, ni chameaux, ni ânes, ni mules; & que pour le transport des fardeaux, les Nègres n'ont pas d'autre commodité que leurs épaulés (33).

Les Quadrupèdes privés, tels que les bœufs, les vaches, les chèvres, & les porcs, ne sont pas différents de ceux de la Côte d'Or; mais la beauté des prairies, & l'excellence de l'herbe les rendent plus gras, plus charnus, & de beaucoup meilleur goût. Ils ne sont pas même trop chers (34), car on achete un bœuf ou une vache pour dix rîsdales, un mouton pour deux, un porc de même, & une chèvre pour la moitié. Phillips ne paya pour une vache (35) que vingt schellings d'Angleterre en marchandises. Il n'est pas aisé, suivant Des Marchais, de rendre raison de la petitesse des bœufs & des vaches de Juida, quand on considère que les pâturages y sont excellens, & qu'on n'y employe point ces animaux au travail, comme dans le Pays du Senegal. Il ajoute néanmoins que le bœuf est tendre, gros, & nourrissant (36).

Phillips vante les porcs de Juida. Ils sont fort gras, dit-il, & donnent d'excellent lard, plus doux même, & plus blanc que celui d'Angleterre. Comment ne seroit-il pas bon, ajoute-t-il, lorsque les plus pauvres Nègres ont plus de considération pour leurs porcs que pour eux-mêmes, & les nourrissent mieux? Cependant Des Marchais ne juge pas si avantageusement des porcs du Pays. Il prétend que n'ayant guères d'autre nourriture que les immondices des rues, leur chair n'est pas si saine, ni de si bon goût que dans d'autres Pays. Elle n'est pas facile à digérer. Elle cause des maladies aux Européens. Mais les Nègres, qui ont l'estomac beaucoup plus chaud, n'en ressentent aucune incommodité. Le même Auteur loue le veau & les chevreaux (37) de Juida. Il ne trouve pas le mouton de la même bonté, & lui reproche de sentir le suif. Phillips dit au contraire que les chevreaux ne valent pas mieux que le mouton (38).

En parlant du culte des Serpens, on n'a point assez expliqué leurs propriétés. Atkins en distingue deux sortes: l'une noire & vénimeuse; l'autre si incapable de nuire, que sa douceur l'a fait ériger en Divinité. Ces Dieux du Royaume de Juida sont jaunes, & marbrés dans quelques parties de la peau. Ils ont le gozier fort étroit, mais capable de dilatation, comme la plupart des serpens, jusqu'à devenir aussi gros que le bras, lorsqu'ils prennent leur nourriture. On prétend qu'ils font la guerre aux reptiles vénimeux, & qu'ils dé-

CÔTE DES  
ESCLAVES.

Qualités des  
quadrupèdes.

Porcs de Juida.

Diverses espèces  
de serpens.

(30) Des Marchais, Vol. II. p. 210.

(31) Bosman, p. 389.

(32) Phillips, p. 215. & 228.

(33) Des Marchais, *ubi sup.* p. 211.

(34) Bosman, *ubi sup.*

Tome IV.

(35) Phillips, p. 215. & 228.

(36) Des Marchais, *ubi sup.* p. 211.

(37) Bosman, *ubi sup.*

(38) Phillips, p. 221.

CÔTE DES  
ESCLAVES.

traisent différentes sortes de vermines (39), qui sont fort nuisibles aux grains. Snelgrave regarde ces serpens, comme une espece tout-à-fait singuliere. Ils ont, dit-il, le milieu du corps fort gros, & le dos rond comme les porcs (40), mais la tête & la queue fort petites; ce qui rend leur mouvement d'une extrême lenteur. Il ajoute, que le fond de leur couleur est jaune & blanc, avec un mélange de rayes brunes, & que leur morsure ne cause aucun mal.

Phillips vit, dans plusieurs cantons de Juida, des serpens noirs, d'une grosseur prodigieuse, & si peu nuisibles, qu'il les croit de la même espece que ceux qu'on adore. Les Nègres l'assurèrent qu'il n'en devoit rien craindre; & souvent il les voyoit entrer dans sa chambre, & jusques dans son lit. La caution des Nègres ne suffisant pas pour le rassurer, il s'éloignoit avec beaucoup de frayeur. Alors quelques domestiques Nègres, qu'il avoit toujours près de son lit, prenoient doucement ces animaux dans leurs bras, & les portoient dans quelque champ voisin, sans leur faire de mal, & sans en recevoir. Ils leur rendoient le même service, lorsqu'ils les trouvoient dans quelque chemin. On assura l'Auteur qu'il en avoit coûté la vie à plusieurs Européens, pour avoir tué un de ces monstres (41).

Une aussi belle Contrée que celle de Juida, est l'azile naturel des plus belles especes d'oiseaux. Le nombre en est infini, & leur beauté n'est comparable qu'à leur variété. Cependant l'oiseau à couronne (42) y est moins beau qu'en Guinée. Il a la taille & les jambes du butor. Sa gorge est rouge, dont il est couronné, est jaunâtre, & mêlée de quelques plumes noires. Le plumage du corps est noir. Les ailes sont composées de grosses plumes rouges, jaunes, blanches & noires. Il a, des deux côtés de la tête, des taches d'un beau pourpre. Le devant, qui est couvert d'un duvet noir fort serré, a l'apparence du velours. Ces oiseaux, dit l'Auteur, sont si recherchés en Europe, qu'on reçoit sans cesse aux Comptoirs des instances & des ordres pour en faire partir. Il ajoute, que le Roi d'Angleterre (43) parut charmé d'en recevoir un, dont la Compagnie lui fit présent; mais que pour lui, si l'on excepte la tête & le col, il ne leur trouve rien d'admirable (44), & que le corps lui paroît plutôt laid que beau. Il fit tirer dans la même plume un oiseau du même Pays, qui est de la grosseur d'un poulet, avec le col & les jambes courtes, les yeux & les sourcils comme ceux de l'homme, le bec court & fort épais. Sa couleur est un mélange de noir & de bleu. Il a les jambes & le bec d'une force singuliere (45).

Les oiseaux les plus extraordinaires du Pays ont déjà paru dans la description (46) des Côtes Occidentales de l'Afrique, sous le nom général d'oiseaux rouges, bleus, noirs, ou jaunes. Ils ne sont pas connus autrement; & leur différence ne consiste ici que dans l'éclat de leurs nuances, qui sont un peu plus vives & plus luisantes. Le sieur Brue en apporta quelques-uns à Paris; mais l'Auteur observe, qu'il manque une circonstance à ses remarques. Il ne

Oiseaux. Leur  
multitude & leur  
beauté.  
L'oiseau à couronne  
moins beau à Juida  
qu'en Guinée.

Différentes sortes  
de beaux oiseaux.

(39) Des Marchais, *ubi sup.*

(40) Cette description n'est pas différente de celle qu'on a déjà lue; mais on a peine à concevoir qu'un animal si massif & si lent soit capable des exercices qu'on lui attribue.

(41) Phillips, *ubi sup.* p. 223. & suiv.

(42) Voyez les Figures.

(43) Guillaume III.

(44) Bosman, p. 364. & suiv.

(45) Le même, p. 391.

(46) Voyez l'Histoire Naturelle du troisième Tome.

fit point  
qu'après  
suivante  
mais qu'  
fois. Le  
font d'un  
pertoque  
les & à l'  
vite à p

Les p  
les canar  
miers, se  
que tour  
bécassine  
ment, &  
d'aller à  
dont il se  
riculière  
de Bosm  
heures d

Phillip  
logent p  
hazard u  
douzaine  
l'on mar  
roit jama  
curcissen  
s'attache  
essain d'  
ment fo  
l'embar  
mune es  
Nègres  
d'horreu  
pas tente

La vo  
fortes d'  
Le nom  
dans un  
goût. L  
man tro  
pipes, c  
Phillip  
aussi co

(47) I  
n'ont pas  
(48) B

fit point attention qu'à chaque muë ces oiseaux changent de couleur ; de sorte, qu'après avoir été noirs cette année, ils deviennent bleus ou rouges l'année suivante, & jaunes ou verts l'année d'après. Leurs changemens ne roulent jamais qu'entre ces cinq couleurs, & jamais ils n'en prennent plus d'une à la fois. Le Royaume de Juida est rempli de ces charmans animaux : mais ils sont d'une délicatesse qui les rend fort difficiles à transporter. La plûpart des perroquets de Juida sont gris, avec quelques plumes rouges à la tête, aux aîles & à la queue. Ils s'appriivoient facilement, & n'apprennent pas moins vite à parler.

Les perdrix rouges, les faisans, les grives, les tourterelles, les pintades, les canards sauvages, les farcelles, les bécasses, les ortolans, les pigeons ramiers, sont fort bons (47) dans leur espece ; & l'abondance en est si grande, que tout le Pays en paroît couvert. Les pies & les canards domestiques, les bécassines, & vingt autres sortes d'oiseaux de table, se trouvent communément, & se vendent à fort bon marché. En ordonnant le soir à un Nègre d'aller à la chasse le jour suivant, on est sûr d'avoir plusieurs pieces de gibier, dont il se croit bien payé par une douzaine de pipes. Les tourterelles sont particulièrement en si grand nombre, qu'un chasseur Hollandois du Comptoir de Bosman auroit parié d'en tuer cent tous les jours, depuis six jusqu'à neuf heures du matin, & depuis six heures du soir jusqu'à neuf (48).

Phillips parle d'un grand nombre de prodigieuses chauves-souris, qui se logent pendant le jour sur les grands arbres. Un Anglois, qui avoit tiré au hazard un coup de fusil à petit plomb, fut effrayé d'en voir tomber plus d'une douzaine, de la grosseur de (49) nos merles. Des Marchais observe que si l'on mangeoit ici les chauves-souris, comme aux Indes Orientales, on n'auroit jamais à craindre la famine. Elles sont, dit-il, si communes, qu'elles obscurcissent le Ciel au coucher du soleil. Le matin à la pointe du jour, elles s'attachent au sommet des grands arbres, pendues l'une à l'autre, comme un essain d'abeilles, ou comme une grappe de noix de cocos. C'est un amusement fort agréable de rompre cette chaîne, d'un coup de fusil, & de voir l'embaras où ces hideuses créatures sont pendant le jour. Leur grosseur commune est celle d'un poulet. Elles entrent souvent dans les maisons, où les Nègres se font un passe-tems de les tuer. Mais ils les regardent avec une sorte d'horreur ; & quoique la faim paroisse les presser continuellement, ils ne sont pas tentés d'en manger (50).

La volaille domestique ne consiste ici, comme sur la Côte d'Or, qu'en trois sortes d'animaux ; des cocqs & des poules-d'Inde, des canards & des poulets. Le nombre des deux premières especes est médiocre ; mais les poulets sont dans une abondance incroyable. Quoique petits, ils sont gras & de fort bon goût. Le prix est de six sols en marchandises, & de trois sols en argent. Bosman trouvoit encore plus d'avantage à les acheter pour des pipes. Avec trois pipes, dit-il, il étoit sûr d'avoir le meilleur poulet (51).

Phillips ne trouva point ici les canards, qu'on a nommés de Moscovie, aussi communs que sur la Côte d'Or. Mais il parle, avec la même admira-

(47) Des Marchais prétend que les perdrix n'ont pas le fumer des nôtres, Vol. II. p. 209.

(48) Bosman, p. 390.

(49) Phillips, p. 223.

(50) Des Marchais, Vol. II. p. 208.

(51) Bosman, *ubi sup.*

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Ils changent de  
couleur à chaque  
muë.

Chasse facile  
& abondante.

Chauves-souris  
monstrueuses.

Où elles se re-  
tiennent pendant le  
jour.

Volaille domestique.

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Oiseaux de  
proie.  
Incommo-  
dité  
des mofquites.

tion que Bofman, de la multitude des oifeaux de riviere, & de l'abondance de la volaille (52).

Enfin, les oifeaux de proie ne font pas non plus en auffi grand nombre ici (53) que fur la Côte d'Or. Phillips fe plaint de l'incommo- dité qu'on re- çoit des mofquites. La moindre de leurs picqueures enflamme la chair, & caufe de l'enflure, avec une démangeaifon excelliv. Le meilleur remede, que l'expérience ait appris à l'Auteur, eft de froter la partie bleffée, avec du jus de limon, ou du vinaigre. La douleur n'augmente un moment, que pour s'appaifer prefqu'auffi-tôt. Mais ceux qui veulent écarter ces fâcheux ani- maux pendant la nuit, n'ont pas d'autre reffource que de faire veiller un Né- gre, avec un grand éventail de peau, qui fert en même-tems à rafraîchir l'air (54).

Quoique la mer foit toujours groffe, & les vagues dans une agitation con- tinuelle, le poiffon eft en abondance dans la rade de Juida, & les Nègres fe hazardent fans crainte dans leurs Canots, pour le prendre à la ligne; car il eft impoffible d'employer le filet. Les Scharks ou les Requins, qui font en grand nombre au long de la Côte, leur dérobent toujours une partie de leur pêche.

Deux poiffons  
 finguliers. La lu-  
ne & le finge.  
Description du  
finge.

Des Marchais prit ici deux poiffons fort extraordinaires. Le premier que les Marelots ont nommé *Lune*, eft décrit dans l'Histoire Naturelle de notre troifième Tome. Le fecond, a reçu le nom de *Singe*, & ce n'eft pas fans rai- fon. On le prend à la ligne, ou avec le harpon, lorsqu'il s'approche affez d'un Vailfeau pour recevoir le coup. C'eft un fort gros animal. Il s'en trouve d'en- viron dix pieds de long. Sa largeur eft de trois ou quatre pieds, depuis l'e- trémité du col, jufqu'au tiers de fa longueur, où diminuant infenfiblement, il fe termine en queue ronde & fort longue. Son nom lui vient de fa tête & de fa queue. La tête eft ronde & les yeux petits. Le poil qui eft entre le nez & les lèvres a l'apparence de deux moustaches. Le menton eft fort court, & le col parfaitement diftingué du corps. Le fommet de la tête eft couvert d'une excrèfcence, qu'on prendroit pour une couronne. Il a quatre nageoires, & deux autres excrèfcences, dont la plus grande, qui eft à l'extrémité du col, a la forme d'une spatule. Elle eft longue, large, & très-forte. Celle de la queue eft un peu plus petite. Les quatre nageoires reffemblent à la barbe ou aux moustaches d'une baleine. On peut donner le nom de mains aux deux pre- mières, fi l'on veut confidérer leur ufage, plutôt que leur forme. Elles peu- vent fe joindre au-deffous du ventre, ou fur le col, & porter à la gueule tout ce qu'elles faiffent. Les deux autres font placées au-deffous du ventre; & font plus petites que celles du devant. On ne leur connoît pas de qualités ex- traordinaires. Ce poiffon eft fort vif, & nage avec beaucoup de légèreté. Lor- qu'il fe montre fur la furface de l'eau, avant qu'il ait faifi l'hameçon, fes mou- vemens & fes fauts font fort amufans. Il s'approche de l'amorce, il obferve, il y touche du bout des lèvres, & fe retire. Il l'avalle enfin; mais auffi-tôt qu'il fe trouve pris, il fait cent conterfions qui réjouiffent les fpectateurs.

Il devoit être  
 nommé Nègre.

Le finge n'a pas d'écaillés; mais fa peau eft marquetée de petites puftules comme celle du Requin. Elle eft noire, & même auffi brillante que le jais,

(52) Phillips, p. 221.

(53) Bofman, p. 391.

(54) Phillips, 215.

lorfe  
chai  
le g  
teur  
nom  
L  
lefc  
pré  
viero  
bitan  
fon  
de re  
de m  
de fo  
meil  
frate  
men  
fent  
tuent  
trouv  
près d  
le Ro  
voit d  
montr  
L'Au  
l'exc  
le Pay  
plong  
vre m  
entre  
fririo  
Divin  
croyen

Ecl

L A  
fi  
rivier  
cette  
que d

(55)  
(56)

lorsque l'animal est vivant ; mais après sa mort elle perd bien-tôt ce lustre. Sa chair est bonne , sans être extrêmement délicate. Les Européens la trouvent le goût du bœuf maigre. Il se nourrit de poisson & d'herbes marines. L'Auteur est surpris que sa couleur , & la Côte qu'il fréquente , ne l'ayent pas fait nommer Nègre , plutôt que Singe (55).

Les rivières d'eau douce fournissent quantité d'excellens poissons , entre lesquels il s'en trouve de fort gros (56). Le Roi en faisoit quelquefois des présens considérables au Capitaine Phillips. Comme les deux principales rivières qui traversent le Royaume de Juida sont fort poissonneuses , les Habitans ont moins d'ardeur que leurs voisins pour la pêche de mer , & le poisson est toujours à bon marché dans le Pays. Les mêmes rivières sont remplies de toutes sortes de coquillages , de grosses anguilles , de surmulletts , d'anges , de mullets , d'une espèce de poisson blanc qui ressemble au brochet , & même de soles & de raies , qui remontent par l'embouchure , & qui sont beaucoup meilleures que celles qui se prennent en pleine mer. On trouve , dans l'Eufrates , des crocodilles , qui détruisent quantité d'autres poissons , des Lamentins , ou des vaches de mer ; des chevaux de rivière , que les Nègres haïssent mortellement , à cause du ravage qu'ils font dans leurs moissons. Ils en tuent un assez grand nombre , à coups de fusil ; & mangeant la chair , qu'ils trouvent excellente , ils vendent (57) les dents. Phillips observe qu'à Sabi , près du Palais Royal , il y a deux grands étangs , remplis d'*Alligators* , & que le Roi s'en fait honneur , comme d'une magnificence extraordinaire. On les voit dormir tranquillement sur les bords , à la chaleur du soleil , ou nager en montrant le muzeau. Les plus grands n'ont pas plus de quatre aunes de long. L'Auteur a quelquefois pris plaisir à leur jeter un morceau de terre ( car à l'exception du kanki , qui se transporte , on ne trouveroit pas une pierre dans le Pays ). Ils ouvroient une gueule fort large ; & poussant un grand cri , ils plongeoiert aussitôt dans l'étang. Un jour , Phillips leur fit jeter une chèvre morte. Elle fut déchirée à l'instant ; mais elle causa une guerre furieuse entre ces monstres , qui s'en arrachoient les morceaux. Les Nègres ne souffriroient pas qu'on tirât dessus à coups de balle , parce que l'*Alligator* est la Divinité du Royaume d'Ardra , comme le Serpent est celle de Juida , & qu'ils croyent devoir du respect aux fétiches de leurs voisins (58).

CÔTE DES  
ESCLAVES.

Poissons d'eau  
douce.

Etangs remplis  
d'alligators.

Pourquoi ces  
animaux se res-  
pectent.

§. I.

*Eclaircissement sur les Forts Européens & sur la Ville de Sabi ,  
ou Xavier , Capitale de Juida.*

LA Ville ou le Village de *Gregoué* , qui donne son nom à la Province , est située à quatre ou cinq milles de la rade de Juida , de l'autre côté de la rivière de Jakin , c'est-à-dire , un peu au-delà du-Marais. Le Pays qui sépare cette Ville de la mer est si bas & si marécageux , qu'on ne peut le traverser que dans un hamack , dont les Porteurs sont obligés de se relever d'espace

Situation de  
Gregoué.

(55) Des Marchais , Vol. II. p. 19. & suiv.

(56) Phillips , p. 221.

(57) Des Marchais , *ubi sup.* p. 207.

(58) Phillips , p. 203.



CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Bouche de la  
Ville.

en espace , parce qu'ils s'enfoncent quelquefois dans la boue jusqu'aux épaules (59).

Gregoné est une assez grande Ville. Tous les Habitans sont Barbeliers ou Pêcheurs ; & se trouvant fort près des établissemens de l'Europe, ils menent tous une vie fort aisée. Leurs édifices sont de terre , ou de branches entrelacées, qu'ils enduisent d'une couche d'argile, de l'épaisseur d'un pied. Chaque famille a plusieurs cabanes, parce que l'usage ne permet pas de loger deux femmes sous le même toit. Ici, comme ailleurs, dit Snelgrave, les femmes sont jalouses, capricieuses, & de mauvaise humeur. Elles ne souffriroient pas que leurs maris fissent un partage inégal de leurs faveurs, & l'intérêt de la paix oblige les Nègres à les séparer (60).

Fort des François & des Anglois.

Les François & les Anglois ont chacun leur Fort, à la pointe Ouest de Gregoné. Le Fort François, qui est le plus Occidental, consiste en quatre bastions (61), avec un large & profond fossé. Mais il n'a ni chemin couvert, ni glacis, ni palissade ; & toute sa défense extérieure est une espèce de demi-lune, qui couvre la porte & le pont-levis. Les bastions & les courtines sont montés de trente pièces de canon, dont les principales batteries sont vers le Fort Anglois. L'édifice est un grand bâtiment à quatre ailes, dont la cour forme une belle place d'armes, & qui renferment des magasins, des appartemens pour les Officiers, des barraques pour la garnison, & des loges d'Esclaves, que les François appellent captivité. Au milieu de la cour est une Chapelle, où l'on dit la Messe, lorsqu'il se trouve un Chapelain dans le Fort. Il est commandé par un Lieutenant, à la nomination du Directeur Général, qui fait sa résidence à Sabi. La Garnison est composée de dix Soldats François, deux Sergens, un Tambour, deux Canoniers, & trente Esclaves Bambartas, qui appartiennent à la Compagnie.

Description du Fort François.

Son origine.

Cet établissement François fut commencé en 1671, par un Agent de la Compagnie, qui se nommoit *Carlof*, & qui avoit obtenu du Roi de Juda, non-seulement la permission de bâtir un Fort, mais celle d'étendre son Commerce dans le Royaume d'Ardra (62), qui étoit alors revolté, & qui s'étoit mis sous la protection de ce Prince.

Description du Fort Anglois.

Le Fort Anglois est gouverné par un Lieutenant, sous le Directeur Général de la même Nation, qui fait aussi sa demeure à Sabi. Il est situé à cent pas du Fort François, du côté de l'Est. Sa forme est carrée ; mais au lieu de bastions, ses angles sont couverts (63) de boulevards ronds. Il est environné d'un fossé sec, sans chemin-couvert & sans palissades. La porte n'est gardée que par un pont-levis. Il a vingt-six pièces (64) de canon. Les Anglois le nomment *Williams Fort*, ou le Fort Guillaume. Ce Comptoir fut bâti par le Capitaine Wiburne, frere d'un Chevalier du même nom. Comme sa situation est au milieu d'un grand marais, le séjour en est fort mal-sain, & les Anglois qui s'y renferment pour servir leur Compagnie, ont rarement le bonheur d'en sortir. Sa circonférence est d'environ deux cens verges. Il n'a qu'un

(59) Barbot donne à Gregoné le nom de *Pilleau*, p. 324.

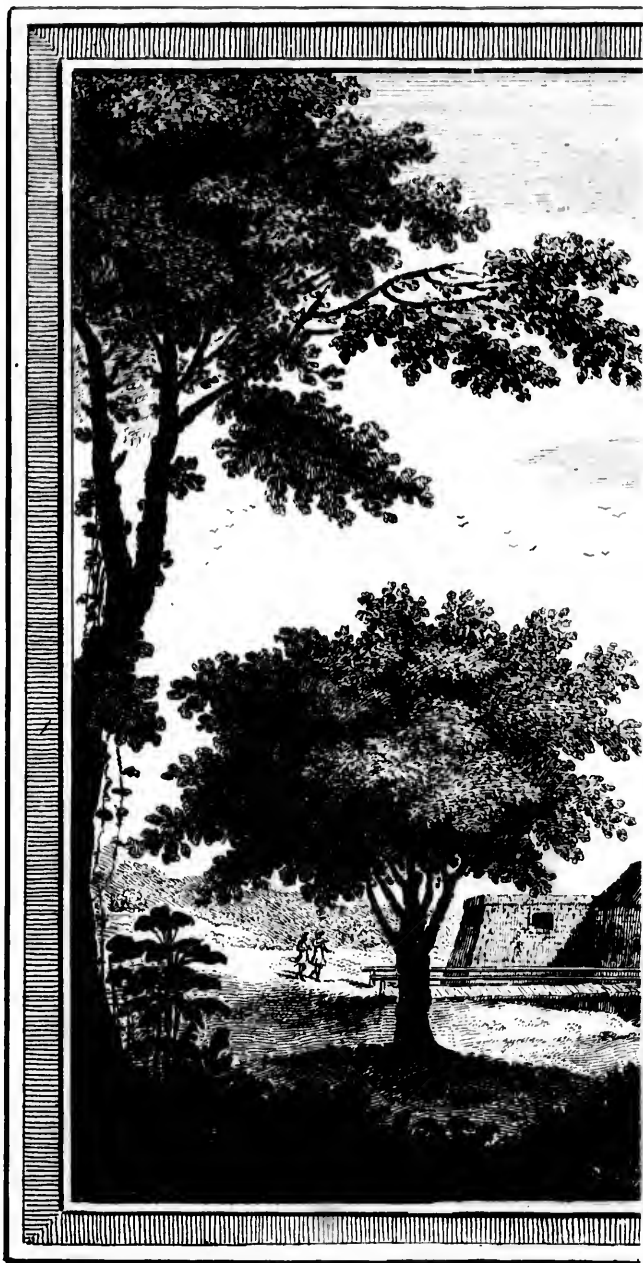
(60) Snelgrave dit que les maisons sont couvertes de roseaux, suivant l'usage du Pays, p. 115.

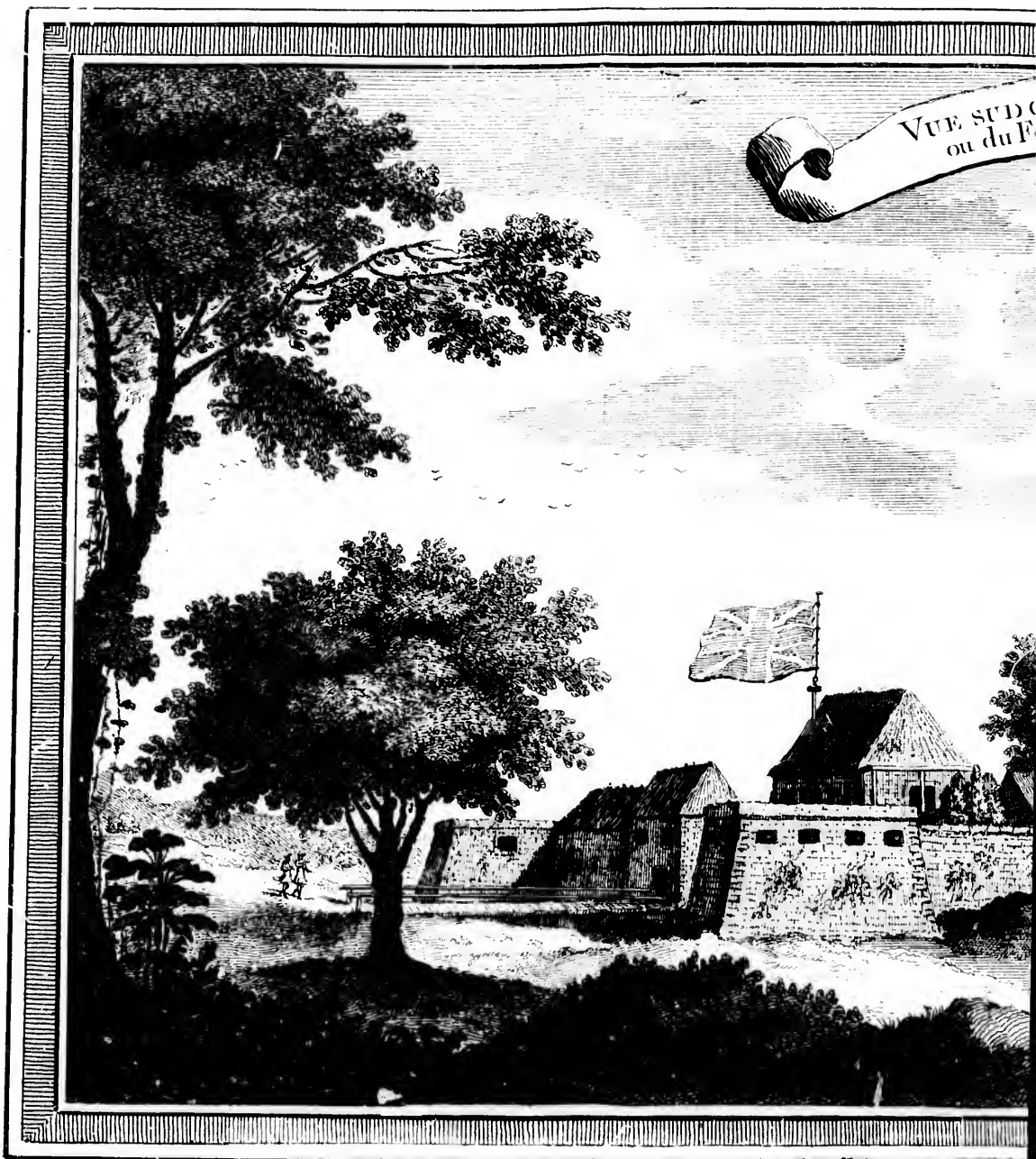
(61) Voyez ci-dessous le détail de cet Etablissement, dans la Relation d'Elbée.

(62) Barbot, p. 324.

(63) Voyez les Figures.

(64) Des Marchais, Vol. II. p. 33.





VUE SUD O  
ou du P

VUE SUD OUEST, DE WILLIAMS FORT  
ou du Fort Guillaume a Juida.



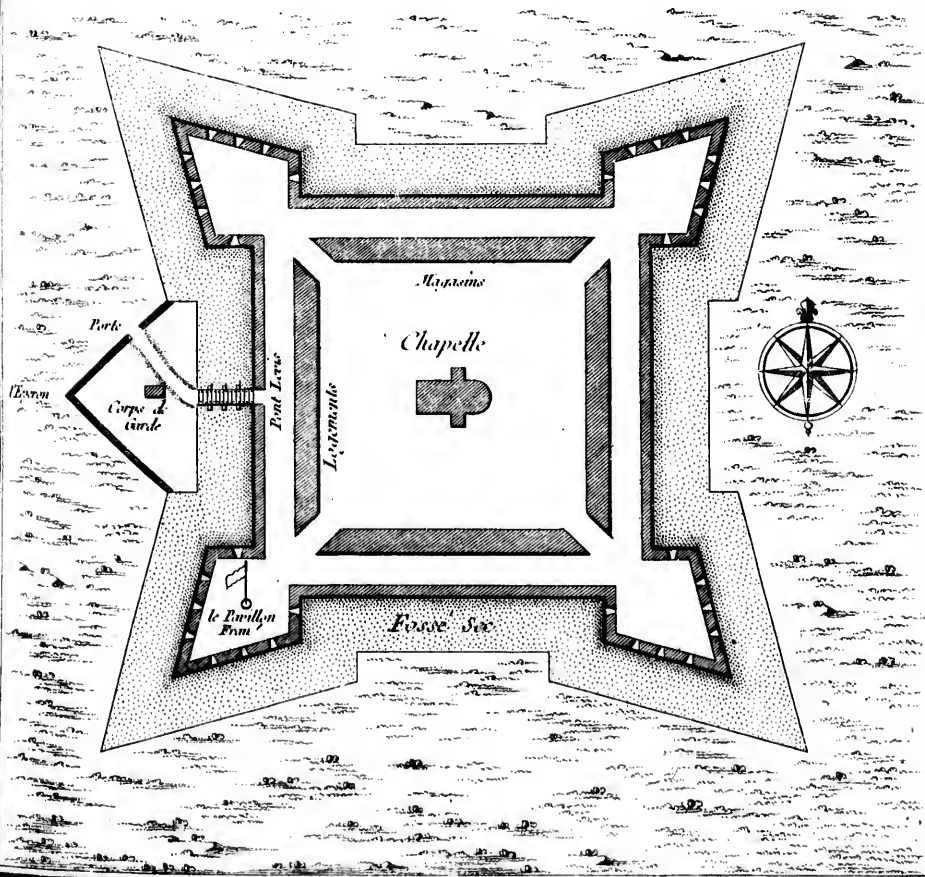
T. IV. N. III.

PLA

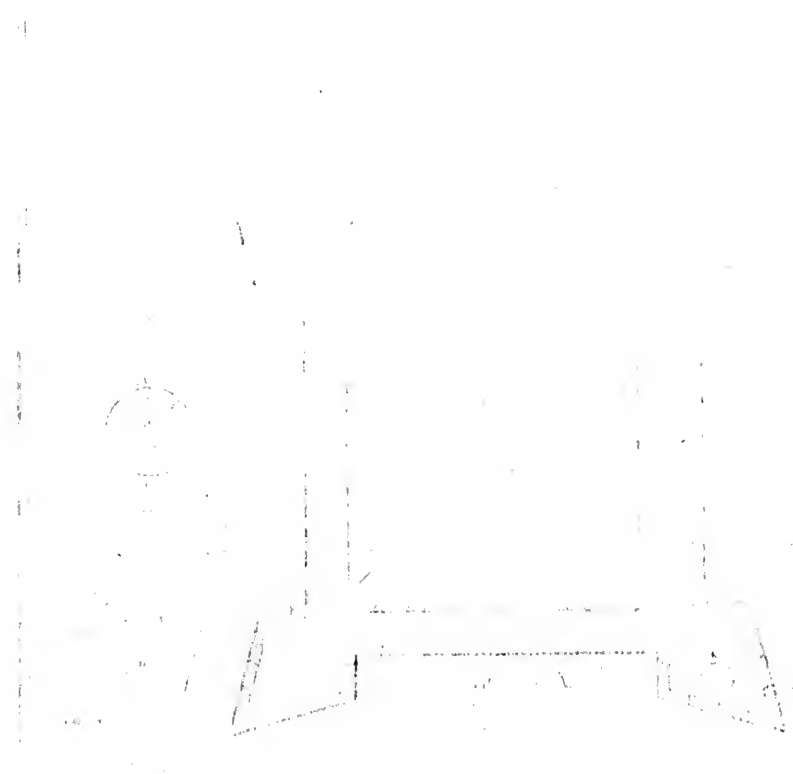


PLAN DU FORT FRANCOIS DE  
WHIDAH,  
ou  
JUIDA

Echelle de 30 Toises

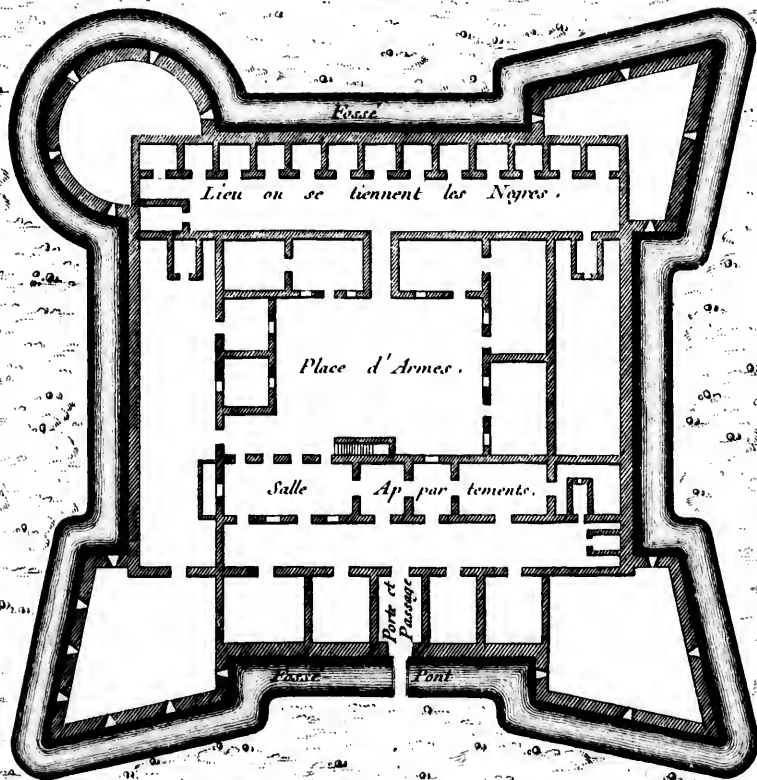
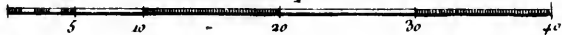


PLAN I



# PLAN DU FORT ANGLOIS DE JUIDA, ou Fort Williams.

*Echelle de 40. Toises.*





mur de terre  
intérieure  
que le mur  
avec quelq  
ves, & un  
yard, ou la  
petites cab  
re, montés  
qui ne serv  
Côte, le F  
rendit un p  
les rems de  
mur; & l'e  
faison (66)

Les Ports  
dé un terrai  
Directeur r  
Fort, suiv  
pillage des  
bien d'autr  
ruine (67).

Il seroit  
ropéens à c  
riere si foit  
car outre le  
des Nègres  
sûreté pour  
jugement p  
avantageux  
Forts des E  
la Côte d'O  
où la facilit  
secours (68)

Un demi  
dont les Ha  
mines, & q  
merce.

Phillips c  
on compte  
de, où le bl  
& rendent c

Le Pays  
avoir été p

(65) Philli

(66) Des M

(67) Des M

(68) Le m

mur de terre, de six pieds de hauteur, dont la porte regarde le Sud. La place intérieure est assez grande; mais les édifices ne sont pas d'une autre matière que le mur, & sont couverts de chaume. C'est-là qu'un Facteur vit renfermé avec quelques Blancs. On voit dans l'enceinte un magasin, une loge d'Esclaves, & un cimetière pour les Blancs, qu'on a nommé ridiculement the-hoggyard, ou la cour des cochons. Phillips y met aussi une forge, & quelques autres petites cabanes (65). A l'Est de la place, on trouve deux petits cavaliers de terre, montés de quelques mauvais canons, & de quelques vieilles arquebuses, qui ne servent qu'à effrayer les Nègres. Pendant le séjour que Phillips fit sur la Côte, le Facteur fit creuser autour du Comptoir un nouveau fossé, qui le rendit un peu plus capable de défense. Jusqu'alors, il étoit ouvert dans tous les tems de pluie, parce que l'eau ne manquoit jamais de faire écrouler le mur; & l'on étoit accoutumé à réparer le désordre au retour de la belle saison (66).

CÔTE DES  
ESCLAVES.

Les Portugais n'ont pas de Fort à Gregoué, quoique le Roi leur ait accordé un terrain qui n'est éloigné que de cent pas, au Sud, du Fort Anglois. Leur Directeur réside à Sabi, dans une maison qui touche au Palais du Roi. Un Fort, suivant Des Marchais, ne sert qu'à mettre les marchandises à couvert du pillage des Nègres, qui cherchent continuellement l'occasion d'enlever le bien d'autrui, sans distinguer leurs amis de ceux dont ils souhaitent la ruine (67).

Utilité des Forts  
de Juida.

Il seroit ridicule, dit-il dans un autre lieu, d'attribuer la sûreté des Européens à des Forts si peu capables de résistance. La seule utilité d'une barrière si foible seroit d'arrêter les premiers coups dans une attaque soudaine; car outre le mauvais état des fortifications, la barre, qui est entre les mains des Nègres, ne laisse aucune espérance de secours. Il n'y a point ici d'autre sûreté pour les Européens, que l'intérêt même des Nègres, qui ont assez de jugement pour concevoir que l'entretien habituel du commerce leur est plus avantageux qu'un pillage passager; & sans une raison si puissante, tous les Forts des Européens seroient détruits depuis longtems. Il en est autrement sur la Côte d'Or, où non-seulement les Forteresses sont plus considérables, mais où la facilité d'aborder sur la Côte donne constamment celle d'y porter du secours (68).

Observations  
sur ces Forts.

Un demi mille à l'Est du Comptoir Anglois, on rencontre un (69) Village, dont les Habitans se donnent eux-mêmes le nom de *Mineurs*, ou d'*Ouvriers des mines*, & qui assistent les Vaisseaux Hollandois dans tous les travaux du commerce.

Phillips observe, que depuis le Comptoir Anglois, jusqu'à la Ville Royale, on compte environ quatre milles, au travers des plus beaux champs du monde, où le bled de Guinée, les patates, & les ignames croissent en abondance, & rendent ordinairement deux moissons (70).

Le Pays a peu de forêts; mais il est rempli de petits bois, qui paroissent avoir été plantés régulièrement; si l'on n'aime mieux croire que les Habitans

Peu de forêts  
dans le Pays.

(65) Phillips, p. 215.

(66) Des Marchais, p. 35.

(67) Des Marchais, p. 35.

(68) Le même, p. 192.

(69) Phillips, p. 216. Les Habitans donnent le nom de *Krumis* à leurs Villages.

(70) Le même, *ibid.*

CÔTE DES  
ESCLAVES.

les ont laissés subsister exprès, lorsqu'ils ont défriché cette contrée. Elle est si peuplée, qu'il n'y a point d'endroit où l'on ne puisse découvrir d'un coup d'œil vingt ou trente Villages (71).

En transportant les marchandises du Port à Grégoué, ou à Sabi, les Nègres ne cherchent pas moins l'occasion de piller, qu'en les apportant au rivage. Leurs Portefaix ont une sorte de bonnets, composés de roseaux, qui peut contenir unealebasse d'une pinte, ou un petit sac de la même grosseur. C'est un réservoir toujours prêt pour l'eau-de-vie & les bujis qu'ils trouvent le moyen de voler. Ils n'ont pas d'autre lieu qui puisse servir à cacher leur vol; car tout leur habillement consiste dans une guenille, qui leur couvre la ceinture. Lorsqu'on a débarqué assez de marchandises pour le commerce qu'on se propose, le Capitaine Européen les fait transporter aux Comptoirs par ces Portefaix Nègres, après avoir tiré parole de leur Chef, qu'ils seront diligents & fidèles. Mais comme l'expérience n'a que trop appris qu'il faut s'en défier, on les fait accompagner de cinq ou six Blancs armés (72), dont la vigilance n'est pas toujours capable d'empêcher le désordre.

Situation de la  
Capitale.

Xavier, Xabier, Sabi, ou Sabié (73), car on trouve cette variété dans les Voyageurs, & même entre les Nègres, est la Capitale du Royaume de Juida. Elle est située à deux lieues au Nord Est de Grégoué, & par conséquent à trois lieues & demie de la mer (74) dans une grande plaine qui est au Sud-Est de l'Euphrates. C'est lui faire beaucoup d'honneur, suivant Des Marchais, que de lui donner le nom de Ville. Cependant on lui accorde ce titre, parce que c'est la résidence du Roi & des Directeurs Européens. Chaque famille a son terrain, qui est environné d'un mur, & qui contient un nombre de cabanes, proportionné à celui de ses Habitans. Tous ces enclos étant séparés l'un de l'autre, on peut donner le nom de rues aux espaces qui les séparent. La plupart sont si étroits, qu'à peine y passeroit-on deux de front; & ceux qui ont plus de largeur sont si pleins de trous, qu'on n'y passe point sans danger, sur-tout pendant la nuit. Comme tous les édifices sont de terre, & que les Nègres la prennent autour de leur demeure, les lieux voisins se trouvent nécessairement remplis de fosses & de ravines; ils y jettent leurs immondices & leurs excréments, sans s'embarasser de l'odeur insupportable, dont l'air est infecté. Si l'on sort le matin, avant que les porcs ayent nettoyé toutes ces cloaques, on a beaucoup à souffrir de cet excès de puanteur (75).

Description de  
la Ville de Sabi.

Les maisons de Sabi n'ont qu'un étage. Celle du Capitaine *Affou*, Protecteur de la Nation Française, est la seule, à l'exception du Palais Royal, qui ait deux appartemens l'un sur l'autre, & quelques piéces de canon fort bien montées devant la porte. Il a obtenu cette distinction en faveur des services qu'il a rendus à l'Etat, & par l'influence des Directeurs François (76). Avant la révolution de 1726 (77), Barbot croyoit la Ville de Sabi aussi peuplée que toute la Côte d'Or; mais la conquête du Roi de Dahomé a rendu cette Capi-

Combien elle  
est peuplée  
avant la révolution.

(71) Des Marchais, Vol. II. p. 29.

(72) Le même, *ibid.*

(73) Barbot l'appelle *Savi*, & Atkins *Sabie*. Le premier dit qu'elle est à l'entrée d'un bois.

(74) Atkins la place à six milles seulement

de la mer. Barbot & Phillips ne la mettent qu'à quatre milles de Grégoué.

(75) Des Marchais, *ubi sup.* p. 36. & suiv.

(76) Le même, p. 186.

(77) Barbot, p. 327.

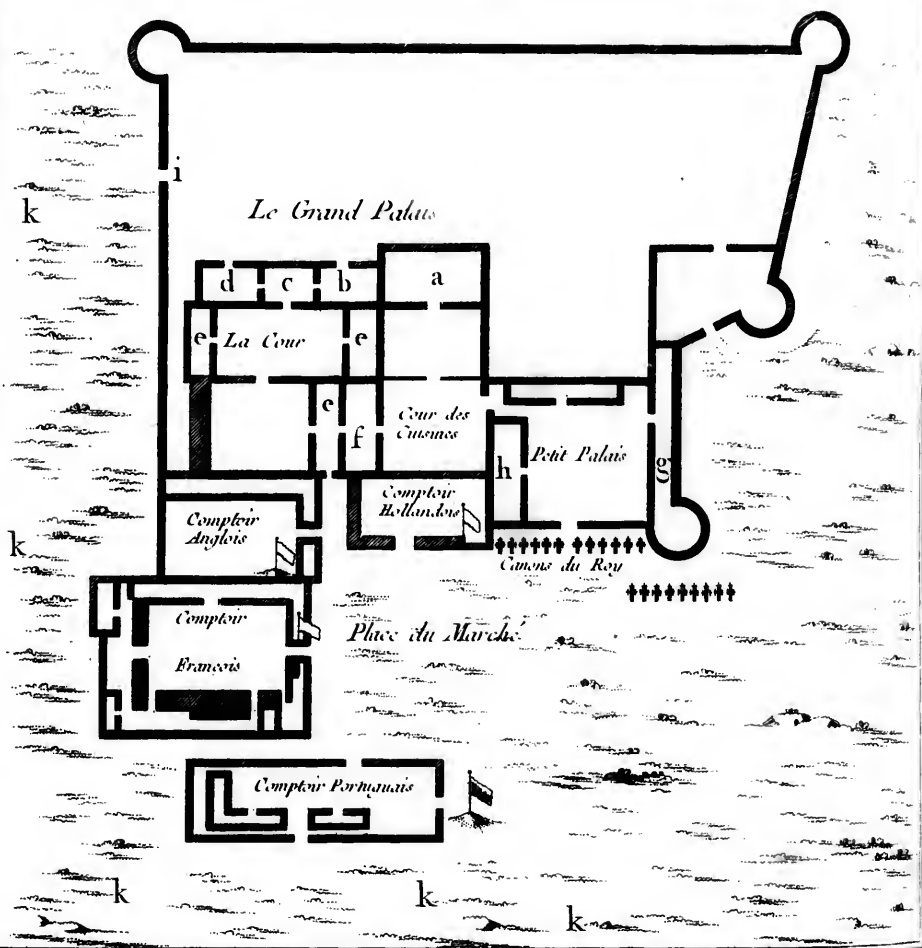
1870  
1871



# PLAN DU PALAIS DU ROY A XAVIER, OU SABI, DANS LE ROYAUME DE JUUDA.

*Tiré de des Marchais.*

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| a. Salle d'Audience              | f. Salle.                                     |
| b. Appartement du Roy            | g. Loges du Premier Gentilhomme de la Chambre |
| c. Salle Commune                 | h. Lieu où se fait le Couronnement du Roy     |
| d. Appartement de la Reine-Mere. | i. Porte de derrière du Palais.               |
| e. Corps de Garde.               | k. Côte de la Ville.                          |



rale fort c  
composen  
mur de te  
tires tours  
ment des  
ties, don  
d'entrée à  
côtés par  
trouve un  
est défen  
futs de m  
neuf piec  
le côté g  
ci dans u  
y reçoit a  
les Europ  
cour est f  
du Roi et  
Turquie.  
teuils, po  
point aux  
teur trou  
plan de  
de chauff  
solidité.  
rée (80),  
né de lire  
partemen  
rien d'in  
des faute  
l'orneme  
ple du R  
leçons d  
pas de d  
rope. Pe  
déjà pris  
Madere  
sçavent d  
iat ne le  
qu'à de  
aucune r  
polis. C  
apperço  
(\*) V  
(78) V  
(79) P  
(80) D  
(81) L  
To

rale fort déserte. Les Européens donnent le nom de Serrail aux édifices qui composent le Palais Royal. L'enceinte (\*) en est spacieuse, & fermée d'un mur de terre, haut de neuf ou dix pieds, dont les angles sont revêtus de petites tours rondes de la même matière & de la même hauteur, pour le logement des Gardes ou des Sentinelles (78). On distingue le Palais en deux parties, dont l'une se nomme le grand, & l'autre, le petit Serrail. Celle-ci sert d'entrée à la première. Elle consiste dans une vaste cour, environnée de trois côtés par des bâtimens, & du quatrième, par un mur, au milieu duquel on trouve une grande porte, qui est toujours gardée par deux Nègres. Cette porte est défendue par une batterie de douze pièces de canon, montées sur des affûts de mer; & vis-à-vis la tour de l'angle, on découvre une autre batterie de neuf pièces. Le logement du premier Valet de Chambre du Roi occupe tout le côté gauche de la cour. On entre delà dans celle des cuisines; & de celle-ci dans une troisième, qui porte le nom de Cour des Douanes, parce qu'on y reçoit au nom du Roi les taxes qu'il impose sur ses Sujets, & les droits que les Européens lui payent pour la liberté du commerce. L'extrémité de cette cour est fermée par un grand bâtiment, qui sert de salle d'audience. Le Trône du Roi est un fauteuil, placé dans une alcove, qui est couverte d'un tapis de Turquie. Le reste de la salle est revêtu de nattes, & meublé de quelques fauteuils, pour les Européens qui sont admis à l'Audience. L'usage ne permet point aux Blancs de pénétrer plus loin dans l'intérieur du Palais; mais l'Auteur trouva le moyen de se faire excepter de cette règle (79), & de tirer le plan de tout l'édifice. Il n'a qu'un étage, un peu élevé au-dessus du rez de chaussée. La matière des murs est une argile rouge, qui ne manque pas de solidité. Les voûtes sont de paille, ou de feuilles de palmier, d'un tissu si serrée (80), que le vent, le soleil & la pluie n'y peuvent pénétrer. On est étonné de lire dans Des Marchais (81), que non-seulement la disposition des appartemens intérieurs est fort belle dans le Palais, mais que les meubles n'ont rien d'inférieur à ceux de l'Europe. On y voit, dit-il, des lits magnifiques, des fauteuils, des canapés, des tabourets; en un mot, tout ce qui peut servir à l'ornement d'une maison. Les Grands, & les riches Négocians imitent l'exemple du Roi. Ils ont jusqu'à d'habiles Cuisiniers Nègres (82) qui ont pris des leçons dans nos Comptoirs; & les Facteurs qui dînent chez eux, ne trouvent pas de différence entre leurs tables & celles des meilleures Maisons de l'Europe. Peut-être adopteront-ils quelque jour notre manière de se vêtir. Ils ont déjà pris l'usage de faire des provisions de vins d'Espagne, de Canarie, de Madère, & même de France. Ils aiment l'eau-de-vie & les liqueurs fines. Ils savent distinguer les meilleures. Les confitures, le thé, le café, & le chocolat ne leur sont plus étrangers. Le linge de leur table est fort beau. Ils ont jusqu'à de la vaisselle d'argent, & de la porcelaine. Enfin, loin de conserver aucune trace de l'ancienne barbarie, ils sont non-seulement civilisés, mais polis. Cet éloge ne regarde néanmoins que les Grands, & les riches, car on aperçoit peu de changement dans le peuple (83).

(\*) Voyez les Figures.

(78) Voyez les Figures.

(79) Des Marchais, Vol. II. p. 36. & suiv.

(80) Des Marchais, Vol. II. p. 36.

(81) Le même, p. 71.

(82) Atkins, p. 110. Un Nègre de la Côte d'Or, qui avoit été quelque-tems aide de cuisine au Comptoir Anglois, passoit pour un Cuisinier fameux à la Cour de Juda.

(83) Phillips, p. 219.

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Description du  
Palais du Roi.

Des Marchais  
en leva le plan.

Fait dans les  
meubles & dans  
les usages.

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
Idée qu'Atkins  
& Phillips don-  
nent du Palais.

Atkins, qui n'avoit pas vû l'intérieur du Palais, le représente comme un grand & sale amas d'édifices de Bambous, d'un mille ou deux de circon-  
frence, où le Roi entretient près de mille femmes. Phillips ne met point  
les femmes dans le Palais. Il leur donne pour habitation un quartier voisin,  
qu'il nomme une Ville, & qui est composé d'environ quarante maisons dans  
la même enceinte. Il ajoute que la liberté de les voir, n'est accordée qu'à  
un vieux Cabafchir, qui est chargé de leur conduite; & sur le témoignage du  
Capitaine Thom, interprète de la Compagnie Angloise, il assure qu'elles sont  
au nombre d'environ trois mille. Ce récit, dit-il, doit paroître fort proba-  
ble, si l'on considère que chaque Cabafchir en a dix, vingt, & plus ou moins,  
suivant son caprice & ses facultés (84).

Arsenal de Jui-  
da.

On voit, fort près du Palais, une vieille maison ruinée, qui porte le nom  
d'Arsenal, où le Roi conserve précieusement six vieux canons, chacun du poids  
de cinq cens livres, mais démontés, & fort en désordre. Il en fait beaucoup  
de cas, quoiqu'il ne puisse en tirer aucun service, & qu'ils ne soient propres  
qu'à contenir dans la crainte & la soumission un peuple ignorant. Il les fait  
tirer quelquefois dans cette vûe, & l'Auteur fut honoré d'une de ces rares dé-  
charges en débarquant sur la Côte (85).

Comptoirs Eu-  
ropéens, près du  
Palais.

Les Comptoirs des Nations de l'Europe, c'est-à-dire, les maisons des Di-  
recteurs, sont à la gauche du Palais, & portent ici le nom d'Hôtels. Le plus  
spacieux, & le plus beau de ces Edifices est le Comptoir ou l'Hôtel de France.  
Il consiste dans une grande cour, environnée de bâtimens uniformes (86), au  
milieu desquels est le jardin potager; avec quelques orangers, qui croissent  
naturellement en pleine terre. La porte d'entrée est un gros bâtiment, sur le-  
quel on voit le pavillon François déployé. Elle a de chaque côté un corps de  
garde. Derrière le principal logement, qui est au fond de la cour, on trouve  
un autre petit jardin, une forge, une cuisine & d'autres offices pour la  
commodité de la maison. Le Directeur entretient une fort bonne table, où  
les Capitaines & tous les Officiers de Vaisseaux ont leur couvert. Il y invite  
souvent les Seigneurs du Pays, & les Officiers du Palais (87) dont le crédit  
ou le caractère peuvent être utiles à la Compagnie.

L'Hôtel, ou le Comptoir d'Angleterre, n'est séparé de celui de France que  
par un mur fort léger. Il touche au Palais royal, comme le Comptoir Portu-  
gais, qui n'est séparé aussi de celui de France que par une rue fort étroite.  
Vis-à-vis, & contre la porte du Palais, est le Comptoir de Hollande. Tous  
ces édifices sont autour de la grande Place ou du Marché de la Ville; & les  
maisons des Nègres sont dispersées autour d'eux (88).

Témoignage de  
Bosman.

Bosman raconte que de son tems le Comptoir Hollandois, qui avoit d'a-  
bord été bâti pour l'usage du Roi, étoit fort spacieux; qu'il contenoit trois  
magasins & sept chambres, avec une belle cour intérieure; mais que les lo-  
gemens des autres Nations de l'Europe étoient petits & sans aucune com-  
modité (89).

(84) Le même, p. 220.

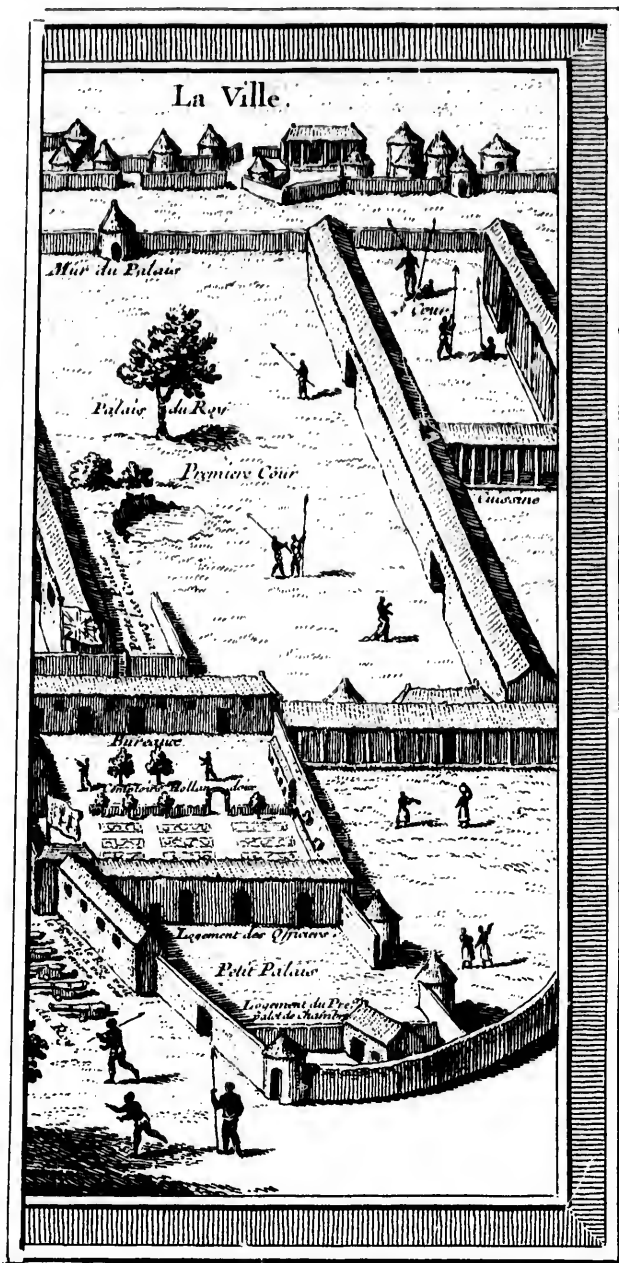
(85) *Ibid.*

(86) Ils furent consumés par le feu en 1727  
ou 28. Smith, p. 199.

(87) Des Marchais, Vol. II. p. 39. & suiv.

(88) Le même, *ibid.*

(89) Description de la Guinée par Bos-  
man, p. 365. On conçoit que les François  
peuvent s'être mieux logés dans la suite.

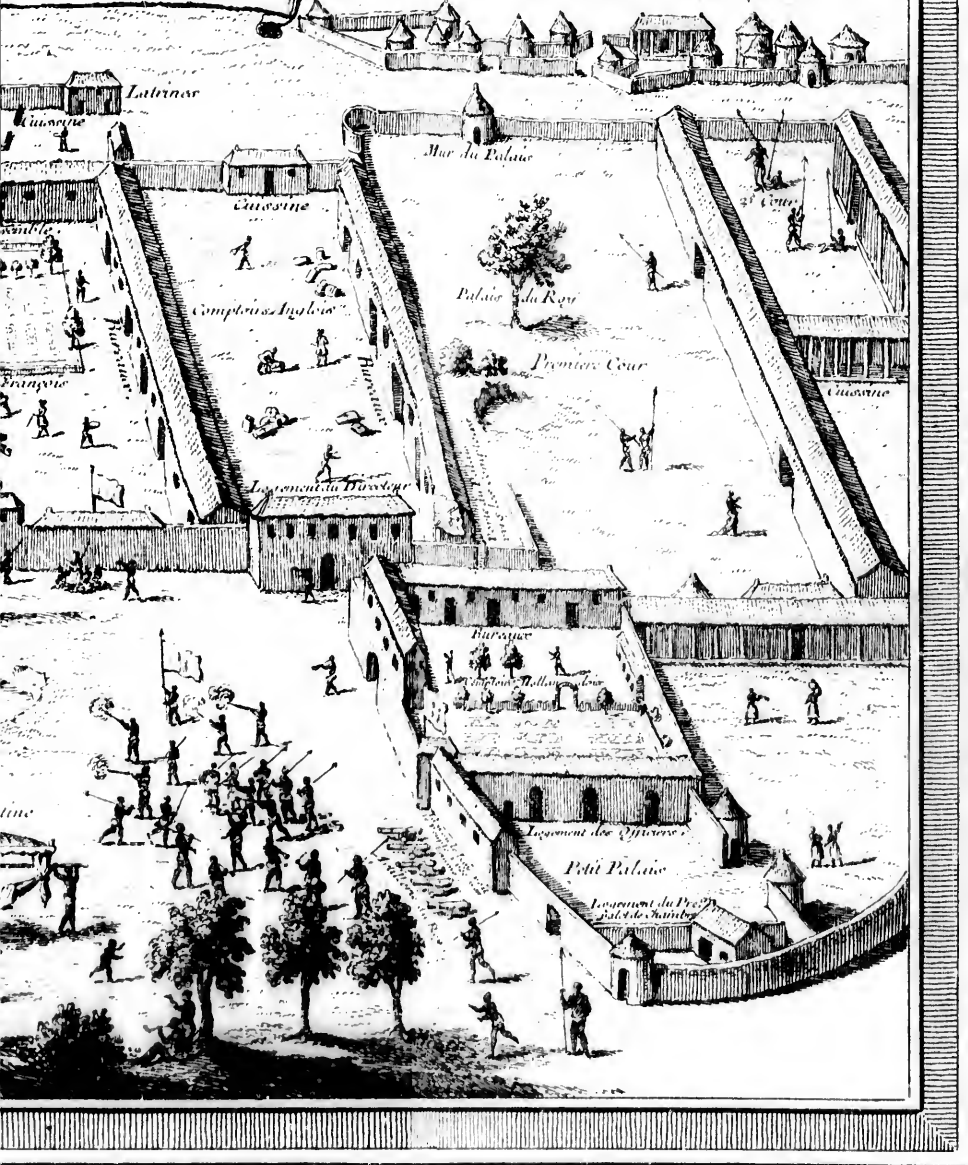






Fortifications Européennes de XAVIER  
tirée de Des Marchais.

La Ville.



C E  
T  
égaleme  
me d'A  
cit d'un  
ressant e  
pris soi  
voyage

La C  
claves M  
Grace p  
*Concord*  
de canon  
manden  
qui avo  
dra. En  
avec joi  
noissanc  
embrassé  
premier  
au Cap-  
le 4 Jan

Le jou  
fra. Il av  
les Holla  
fécrcrtem  
nuisible  
un couri  
ge, & r  
d'honnêt  
complim  
rafrâchi  
sens, qu  
rentions.

Dubou  
glois leu

(90) De  
(91) Or  
mot Portu

## C H A P I T R E V I I I.

*Voyage du Sieur d'Elbée au Royaume d'Ardra, en 1669 & 1670.*

CETTE Relation, qui a paru pour la première fois dans le second Tome des Voyages du Chevalier Des Marchais, contient deux Parties également curieuses; l'une, qui concerne *Assém*, Ville Capitale du Royaume d'Ardra & la situation des affaires de cette contrée; l'autre, qui est le récit d'une Ambassade du Roi d'Ardra au Roi Louis XIV. avec un détail intéressant des usages & du caractère des Seigneurs Nègres. Comme l'Auteur a pris soin de nous informer lui-même de sa condition & des motifs de son voyage, il seroit inutile de donner plus d'étendue à cette Introduction.

La Compagnie des Indes Orientales, établie en 1664, manquant d'Esclaves Nègres dans ses Etablissements, équipa deux Vaisseaux au Havre de Grace pour faire le Voyage de Guinée; l'un, nommé *la Justice*, & l'autre *la Concorde*; tous deux du Port de cinquante tonneaux & de trente-deux pièces de canon. Le Sieur d'Elbée, Commissaire de la Marine, fut revêtu du Commandement. Il se mit à bord de la Justice, accompagné du Sieur Dubourg, qui avoit été nommé Commandant du Fort & du Comptoir de la Côte d'Ardra. Entre les Facteurs qui furent employés dans cette expédition, il voyoit avec joie un Marchand étranger, nommé *Carlof*, qui avoit acquis la connoissance des usages de l'Afrique au service des Hollandois, & qui avoit embrassé celui de la Compagnie Française. Les deux Vaisseaux partirent le premier de Novembre 1669. Après avoir gagné la Côte d'Afrique & touché au Cap-Blanco, ils arriverent dans la rade d'Ardra, où ils jetterent l'ancre le 4 Janvier 1670 (90).

Le jour suivant, Carlof descendit au rivage pour se rendre à la Ville d'Offra. Il avoit appris à Praya (91), du Fidalgo Nègre ou du Gouverneur, que les Hollandois, informés du dessein de la Compagnie de France, employoient secrètement toutes sortes de voies pour la ruine d'une entreprise qu'ils croyoient nuisible à leurs intérêts. Cependant, après avoir donné avis au Viceroi, par un courier, de l'arrivée de la flote Française, il fit heureusement son voyage, & revint à bord avec la satisfaction d'avoir reçu du Viceroi toutes sortes d'honnêtetés & de caresses. Le second Officier du Comptoir Hollandois vint complimenter le Commandant François sur son Vaisseau & lui apporta des rafraichissements. Il fut traité avec beaucoup d'amitié & renvoyé avec des présents, quoique le récit de Carlof eût déjà fait connoître la vérité de ses intentions.

Dubourg & Carlof partirent le lendemain pour Offra, où le Facteur Anglois leur avoit fait préparer un logement & des provisions. Il n'étoit pas per-

D'ELBÉE.  
1669.  
Introduction:

Départ & qualification de l'Auteur.

Il est accompagné du Facteur Carlof. Leur arrivée.

1670.  
Carlof se rend à Offra. Il apprend que les Hollandois le traversent.

Il retourne à Offra avec Dubourg.

(90) Des Marchais, Vol. II. p. 230. & 31. C'est ici le lieu du débarquement, que Barbot & d'autres Voyageurs appellent le Port du Petit-Portugais, qui signifie grève ou rivage. tit-Ardra & la rade de Jakin.

D'ELBÉE.  
1670.

Il avoit été ami  
du Roi dans leur  
jeunesse.

mis aux Nègres de leur en offrir, sans avoir reçu l'ordre du Roi pour l'ouverture du Commerce. Cependant le Viceroi fit à Dubourg un accueil fort civil. La réponse de la Cour se fit attendre pendant plusieurs jours. Carlof en fut surpris. Il avoit écrit au Roi, pour lui rappeler leur ancienne amitié. Dans leur jeunesse ils avoient bû plus d'une fois ensemble, *bouche à bouche*, suivant le langage du Pays; c'est-à-dire, dans le même verre; & cette marque de confiance passé dans la Nation pour un gage si sacré d'estime & d'amitié, qu'il ne peut être violé sans un prompt châtement du Ciel. On n'en prit pas moins la résolution de faire débarquer les présens que la Compagnie de France envoyoit au Roi. Il y avoit entr'autres un beau carosse doré, avec de magnifiques harnois. Les Portugais avoient introduit dans le Pays l'usage de cette voiture.

Députation du  
Roi.

La Cour d'Ardra fait attendre long-tems ses réponses aux Etrangers. Mais en faveur de Carlof & de l'ancienne amitié, le Roi voulut bien abrégier les délais. Un Capitaine Nègre, dépêché par ce Prince, arriva le 16 de Janvier à Offra. Il se rendit au logis du Sieur Dubourg; & demandant à voir Carlof au nom du Roi, il lui dit que Sa Majesté étoit extrêmement satisfaite de retrouver ses anciens amis, lorsqu'elle les croyoit dignes de reparoître devant elle; qu'il auroit l'honneur de la voir immédiatement; & que pour lui marquer qu'elle se souvenoit de lui, elle le dispensoit de la loi imposée aux autres Etrangers, de faire leurs présens avant que d'être reçus à l'audience. Le Messager ajouta que le Roi étoit bien disposé en faveur des François; qu'il leur accorderoit volontiers tous les privilèges dont les autres Nations jouissoient dans le Pays, & qu'il y en joindroit de nouveaux; enfin, qu'il avoit donné ordre au Prince son fils & au Grand-Capitaine de se rendre à Offra, pour recevoir Carlof & le conduire à la Cour.

Le Prince son  
fils vient lui-  
même.

Cette nouvelle, que les François affecterent de publier, mortifia beaucoup les Hollandois. Deux jours après, le Prince héréditaire & le Grand-Capitaine arrivèrent ensemble. Dubourg, accompagné de Carlof, se hâta de visiter le Prince. Cette entrevûe ne se passa qu'en complimens mutuels; & comme la fin du jour approchoit, on remit les affaires au lendemain. En effet, dès le matin du jour suivant, le Prince, accompagné du Grand-Capitaine, se fit conduire au logement des François. Après les premières civilités, il dit à Carlof qu'il étoit envoyé par le Roi son pere pour le conduire à *Affem*; mais qu'auparavant il vouloit boire avec lui au bord de la mer, d'où ils reviendroient à Offra pour se rendre à la Cour.

Le Prince se  
fond au bord de  
la mer.

Cette visite du Prince donna aux François la liberté d'acheter des Habitans toutes les provisions dont ils avoient besoin, non-seulement dans la Ville, mais sur leurs propres Vaisseaux; quoique cette permission fût d'ailleurs inutile, parce que les Nègres de la Côte leur portoient toutes sortes de rafraîchissemens pendant la nuit. Quatre jours après, le Prince se fit porter au bord de la mer, où l'on avoit pris soin de lui dresser une grande tente. Il avoit pour cortège le Capitaine du Commerce, Dubourg & Carlof, les Facteurs Anglois & les Ecrivains ou les Secrétaires du Comptoir Hollandois. Il arriva au rivage sur les neuf heures du matin. Aussi-tôt qu'il parut, d'Elbée, qui étoit demeuré à bord, le salua de quatre décharges de douze pièces de canon, & se mit dans une chaloupe pour descendre à terre. Le Prince envoya

à moins  
blables à  
plus d'un  
gres de s  
pour eux  
rent par  
pulace. L  
exciteren  
vert, &

L'âge  
ficièr Ne  
toient c  
forme d  
& de lég  
premier  
ornées.

noient à  
frappoie  
étoient  
dansant  
ques; d  
différens

celui de  
Prince,  
Elle pass  
sa meill

ensuite à  
avec de  
le Grand  
chapeau  
porté à C  
diateme  
choit les  
le Génér  
à la gau  
marche

Il s'ar  
meuré a  
bée fit q  
Le Prin  
sienne.

lui parle  
ce, fit se  
prête, c  
pour rép  
leur fav  
mercioit

à moins que lui quelques gens de sa suite, qui le prirent sur leurs épaules & blables à cent heureusement de plus de soixante pas en mer; tandis que d'au plus d'un es, avec autant d'adresse que de force, lancerent à la même disgres de sa chaloupe sur le rivage. Ces Nègres étoient des hommes de haute pour eux. fort robustes, mais tout-à-fait nuds, à la réserve d'une pièce de rent part; leur couvroit la ceinture.

pulace. De d'Elbée fut avancé de quelques pas, un Officier Nègre vint le exciter en langue Portugaise, de s'arrêter dans le lieu où il étoit. Il y convert, & tout le Peuple que la curiosité avoit amené pour le voir, s'étant re. L'âge un mouvement de respect, il demeura seul avec son cortège & l'Oficier Nègre. Bien-tôt il vit venir vers lui une troupe de Nègres, qui portoient de petites banieres, dont le manche étoit un bâton courbé dans la forme d'une S, & qu'ils agitoient de mille manieres avec beaucoup d'adresse & de légereté. Divers instrumens de musique suivirent immédiatement. Les premiers, qui étoient des tambours, avoient leurs caisses peintes & fort bien ornées. Ils battoient juste, avec des cadences agréables. D'autres, qui venoient à leur suite, portoient de petites cloches de fer poli, sur lesquelles ils frappaient avec des baguettes, en s'accordant avec le son des tambours. Ils étoient suivis d'une grande troupe de comédiens ou de baladins, les uns dansant, d'autres chantant, avec des mouvemens & des attitudes fort comiques; d'autres récitant des aventures réjouissantes, & d'autres encore jouant différens airs sur des flutes de cuivre & d'ivoire, dont les sons répondoient à celui des autres Instrumens. Cette premiere bande composoit la musique du Prince, & l'accompagne toujours lorsqu'il marche avec la pompe de son rang. Elle passa devant d'Elbée en fort bon ordre, & ne manqua pas de lui donner sa meilleure symphonie. Les Officiers de la Maison du Prince s'avancerent ensuite à la tête de ses gardes, qui marchoient après eux le fusil sur l'épaule, avec de grands sabres à poignées dorées. Ensuite venoit le Grand-Ecuyer ou le Grand Maître de la Cavalerie, qui marchoit seul, richement vêtu & le chapeau sur la tête. Il portoit sur son épaule le sabre du Prince, comme on porte à Genes l'épée de l'Etat devant le Doge. Enfin, le Prince suivoit immédiatement. Quelques Nègres soutenoient sur sa tête un grand parasol. Il marchoit lentement, appuyé sur deux de ses Officiers. Le Grand-Capitaine, ou le Général des armes, étoit à sa droite; & le Grand-Capitaine du Commerce à sa gauche. Il avoit à sa suite quantité de Nobles ou de Seigneurs, & la marche étoit fermée par une troupe d'environ dix mille Nègres.

Il s'arrêta lorsqu'il fut à dix pas des François. L'Officier Nègre qui étoit demeuré avec eux avertit leur Commandant qu'il étoit tenu de s'avancer. D'Elbée fit quelque pas au-devant du Prince & lui fit une révérence à la Française. Le Prince lui présenta la main, dans laquelle il mit respectueusement la sienne. Le Prince la lui pressa doucement & le regarda d'un œil ferme, sans lui parler. D'Elbée, après avoir marqué son respect par un moment de silence, fit son compliment en Portugais. Le Prince se le fit expliquer par l'Interprète, quoiqu'il sçût aussi la langue Portugaise. Il se servit de la même voie pour répondre qu'il étoit charmé de voir des François; qu'il employeroit en leur faveur tout le crédit qu'il avoit auprès du Roi son pere, & qu'il les remercioit de leurs offres obligantes. Ensuite, prenant d'Elbée par la main,

D'ELBÉE.  
1670.  
D'Elbée se fait  
conduire au li-  
vage.

Cérémonies avec  
lesquelles il y est  
reçu.

Marche de la  
suite du Prince.

Compliment  
qu'il reçoit de  
d'Elbée & sa ré-  
ponse.

Politesse qu'il  
fait aux Fran-  
çois.

D'ELBÉE.  
1670.

Portrait du Prince.

Il dîne avec d'Elbée.

Usage singulier du Pays.

On ne sert à boire qu'après le repas.

Deux personnes boivent en même tems dans le même verre.

il le fit marcher près de lui sous le même parasol. Il voulut voir, pour l'ou-  
ner qui l'avoit apporté au rivage. Il l'examina curieusement ; & s'étai-  
ner le pavillon qu'on y avoit élevé , il le plaça vis-à-vis sa tente. <sup>accueil fort</sup>  
d'une compagnie de cent mousquetaires. Ces marques de distinc- <sup>Carlof en</sup>  
serent de la jalousie aux Hollandois , qui n'avoient jamais été traités <sup>amitié.</sup>  
d'honneur. La conversation fut fort polie entre le Prince & le Com <sup>bouche ,</sup>  
François , quoiqu'elle continuât de se faire par le ministère de l'In <sup>marque</sup>  
Sans perdre la gravité de son rang , le Prince montra beaucoup d'agr <sup>amitié,</sup>  
rit pas de vivacité. Il étoit d'une taille puissante , mais d'un embonpoint n <sup>France</sup>  
Il avoit le visage fort beau , les yeux vifs , les dents belles & le sout <sup>amitié,</sup>  
cieux. Toute sa personne présentoit un air de grandeur & de dignité , tem-  
peré par une douceur , qui lui attiroit tout à la fois du respect & de l'affection.  
A l'heure du dîner , on étendit dans la tente de fort belles nattes , autour  
desquelles on mit des coussins de damas. Le Prince prit d'abord sa place &  
fit mettre d'Elbée à sa droite. Dubourg , Carlof & les Facteurs Anglois se  
mirent à sa gauche. Le festin fut composé de plusieurs sortes de mets , rôtis  
& bouillis. C'étoit du bœuf , du sanglier , du chevreau , des poulets & d'au-  
tres pièces de volaille , avec divers ragouts à l'huile de palmier , qui ne pou-  
voient être fort agréables pour ceux qui n'en avoient pas l'habitude. Il ne  
parut point d'autre vaisselle que des *Kowis* , c'est-à-dire , des moitiés de ca-  
lebasfes , peintes d'un vernis si brillant , qu'on les prendroit pour de l'écaille  
de tortue des plus belles especes

Pendant le repas , deux Officiers rafraîchirent continuellement le Prince  
avec des éventails de cuir parfumé. Tous les Nègres qui étoient derrière lui  
le servirent à genoux , avec de grands témoignages de respect. Il y avoit  
dans ce nombre , mais plus près de son côté , trois hommes , auxquels il fit  
signe de s'avancer , & dans la bouche desquels il mit (92) quelques mor-  
ceaux de pain & de viande. D'Elbée apprit que c'étoient ses favoris , & que  
par un sentiment de respect & de délicatesse , ils ne devoient pas toucher de  
la main ni laisser tomber de leur bouche ce qui leur étoit donné par le  
Prince , sous peine de perdre ses bonnes grâces. On ne servoit point à boire ,  
& personne n'en demanda pendant le dîner , quoiqu'il eût duré assez long-  
tems. Mais la conversation du Prince n'en fut pas moins vive ni moins amu-  
sante. D'Elbée le trouva mieux instruit des affaires de l'Europe qu'il n'auroit  
pû se l'imaginer. Il fut obligé de répondre à diverses questions , qui mar-  
quoient de la délicatesse d'esprit & de la pénétration.

Après le dernier service , on offrit de l'eau dans des verres de cristal , pour  
se laver la bouche. Ensuite on mit devant chaque convive une nouvelle ser-  
viette de coton , fort proprement pliée. Les Officiers du Prince apportèrent  
alors du vin de palmier , du vin d'Espagne , de Portugal & de France , dont  
on but sans excès ; car le Prince ne forçoit personne à boire contre son incli-  
nation , quoiqu'il invitât souvent tout le monde à prendre son verre. Il fit  
boire plusieurs fois d'Elbée en même-tems que lui dans le sien ; témoignage  
de considération & d'amitié , qui n'a rien d'égal dans la Nation. La difficulté  
est de concevoir comment deux personnes peuvent boire dans le même verre ,

(92) Les Sauvages du Canada & de la Louisiane ont le même usage , lorsqu'ils veulent  
faire honneur à quelqu'un.

à moins c  
blables à  
plus d'un  
gres de fa  
pour eux.  
rent part  
pula. D  
exciteren  
vert , & l

L'âge c  
que deux  
de taffer  
de son ce  
rouges &

Lorsqu  
civilités,  
Nation. L  
fort robu  
grosses va  
de signal  
douze pié

Dubour  
Prince , c  
à lui , de  
de ses gar  
lorsqu'ils  
Prince fit  
posa de l'  
Carlof. L  
deux Offi  
veur qu'on  
Foro , Vi  
Comme il  
d'arriver  
avoit prép

Dans le  
transporté  
vingt buj  
étoit prop  
l'équival  
neuf pié  
sens desti  
chandises

Le 27  
d'Ambassa

(93) Ubi

à moins qu'ils les verres d'Ardra ne soient différens de ceux de France, ou semblables à ceux d'Italie, qui ont huit ou dix pouces de largeur & qui n'en ont pas plus d'un de profondeur. Pendant que le Prince dînoit sous sa tente, les Nègres de sa suite furent traités dans plusieurs petites loges qu'on avoit dressées pour eux. Les Soldats & les Marelots François qui accompagnoient d'Elbée, eurent part aussi à la fête, & tous les restes des alimens furent distribués à la populace. D'Elbée, en sortant de la tente, jeta quelques poignées de bujis, qui exciterent beaucoup d'acclamations. Depuis ce moment le Commerce fut ouvert, & les François eurent la liberté de traiter avec les Sujets du Roi.

L'âge du Prince étoit de trente ou trente-cinq ans. Il n'avoit pour habits que deux pagnes, qui traînoient tous deux jusqu'à terre; l'un de satin, l'autre de rafferat; avec une large écharpe de taffetas autour de la ceinture. Le reste de son corps étoit nud; mais il avoit sur la tête un chapeau garni de plumes rouges & blanches, & des sandales rouges aux pieds.

Lorsque les François prirent congé de lui, vers le soir, il renouvela ses civilités, en leur promettant toutes sortes de bons offices en faveur de leur Nation. Il voulut voir entrer d'Elbée dans sa Chaloupe. Plusieurs Nègres fort robustes la prirent sur leurs épaules & la transportèrent au-delà des plus grosses vagues. D'Elbée fit saluer le Prince par des cris de joie, qui servirent de signal aux deux Vaisseaux pour faire successivement quatre décharges de douze pièces de canon (93).

Dubourg & Carlot, qui demeuroient au rivage, se mirent, comme le Prince, chacun dans un hamack porté par des Nègres. On leur mit, comme à lui, des parasols sur la tête. Ils partirent avec lui, toujours accompagnés de ses gardes, de sa musique & d'une grande foule de Peuple. Il étoit nuit lorsqu'ils arriverent à Offra. Le jour suivant, qui étoit le 21 de Janvier, le Prince fit une visite à Dubourg avec ses deux grands Capitaines, & lui proposa de l'accompagner à Assém. Il fit préparer deux hamacks pour lui & pour Carlot. Le départ fut différé jusqu'au 24. En voyageant avec le Prince, les deux Officiers de France eurent l'avantage de voir le Pays pendant le jour; faveur qu'on refuse à tous les Etrangers. Le Prince leur donna une fête au *Grand-Foro*, Village considérable, qui est à moitié chemin entre Offra & Assém. Comme ils étoient partis assez tard, ils furent surpris des ténèbres avant que d'arriver à la Capitale. On les conduisit au Palais, dans un appartement qu'on avoit préparé pour eux, & le Roi leur fit porter à souper.

Dans le même tems, d'Elbée débarquoit ses marchandises, qui furent transportées du rivage à Offra par des Nègres. Leur salaire n'étoit que de vingt bujis pour chaque voyage. Mais quelque petit qu'il puisse paroître, il étoit proportionné à leur fardeau, qui n'excede jamais deux barres de fer, ou l'équivalent de ce poids. Ils le nomment *Tonjé*. La barre de fer n'a ici que neuf pieds de long & deux pouces de large, sur un quart d'épaisseur. Les présens destinés au Roi furent portés de même jusqu'à la Capitale, avec les marchandises qui devoient servir à commercer avec les Grands.

Le 27 de Janvier, Dubourg eut sa première audience du Roi, en qualité d'Ambassadeur du Roi de France. Il fut introduit par le Prince, fils du Roi,

D'ELBÉE.  
1670.

Age & figure du  
Prince d'Ardra.

Dubourg & Carlot  
demeurent à  
terre.

Ils se rendent  
à Assém avec le  
Prince.

Débarquement  
& transport des  
marchandises.

Première audience du Roi.



D'ELDE'E.  
1670.

par le Grand-Prêtre & les grands Capitaines. Le Roi le fit asseoir sur un lit de coton, près de son fauteuil ou de son Trône. Dubourg fit son compliment en langue Portugaise, que ce Prince entendoit & parloit en perfection. Cependant il se le fit expliquer par ses deux Interprètes, nommés *Matteo* & *Francisco*. L'office d'Interprète est ici fort considérable; mais la moindre erreur les expose au supplice.

Explications de  
ce Prince à l'é-  
gard du Com-  
merce.

Le Roi fit une réponse obligeante, après laquelle Dubourg lui présenta le carosse & les autres présens de la Compagnie. Ensuite il lui demanda la permission de bâtir une Loge ou un Comptoir à Offra, en promettant que la Compagnie Française enverroit chaque année quatre Vaisseaux pour le Commerce. Le Roi répondit qu'à l'égard du Commerce, les Hollandois lui envoyoiént tous les ans plus de Vaisseaux qu'il n'en pouvoit charger; que l'année précédente plusieurs avoient été obligés de retourner sans cargaison; qu'il y en avoit actuellement six sur la Côte & quatre à Mina, qui n'attendoient que l'avis de leur Comptoir pour venir dans la rade; enfin, qu'il n'avoit besoin, ni de Vaisseaux, ni de marchandises: que les Hollandois d'ailleurs lui faisoient des offres considérables pour l'engager dans une alliance exclusive, & qu'il avoit d'autant plus de raisons de les accepter, que les Anglois paroissent négliger son Commerce, & que les François, après l'avoir autrefois cultivé, n'étoient pas plus fidèles à leurs engagements; faute qu'il n'avoit point à reprocher aux Hollandois. Sa Majesté ajouta, que malgré de si justes sujets de plainte, ce qu'il avoit appris de la Grandeur du Roi de France & du zèle qu'un de ses Ministres avoit pour le progrès du Commerce faisoit naître dans son cœur une vive passion de mériter l'estime d'un si grand Monarque, par les faveurs qu'il étoit résolu d'accorder à ses Sujets; que dans cette vue il avoit déjà donné ordre à son Grand-Capitaine de bâtir à Offra un Comptoir pour les François, de protéger leur Commerce & de l'encourager de tout son pouvoir. Dubourg se fit apporter les plus précieuses marchandises des deux Vaisseaux. Il en offrit le choix au Roi & lui laissa les prix. Cette galanterie produisit un effet merveilleux & donna une haute idée de la politesse des François. Dubourg étant tombé malade, la direction du Commerce fut abandonnée à Carlos, qui mit aussi-tôt le prix des Esclaves à dix-huit barres par tête, quoique jusqu'alors il n'eût jamais été au-dessus de douze. Le but de cette politique étoit de ruiner le Commerce des Hollandois. En effet, ils aimeroient mieux garder leurs marchandises que de ne pas en tirer leurs anciens avantages.

Politique de  
Carlos.

Carlos envoya des présens à la Reine-Mère & à la Reine. Ensuite se livrant aux soins du Commerce, il commença par acheter du Prince, du Grand-Prêtre & des grands Capitaines, trois cens Esclaves, qu'il fit conduire immédiatement à bord. Un Officier du Roi lui en amena soixante-quinze autres, de la part de ce Monarque, pour le payement des marchandises qu'il avoit choisies.

Facilités qu'il  
se procure pour  
le Commerce.

Le 8 de Février, on publia dans toute l'étendue du Pays une proclamation, qui accorderoit la liberté de vendre, à la Compagnie, le nombre d'Esclaves dont le Roi étoit convenu avec les Officiers François. Comme le Traité s'étoit fait à Offra, les Receveurs du domaine y établirent une douane & les mêmes droits que dans la Capitale. Les Esclaves achetés du Roi en furent exemts.

Dès

Dès le pr  
cargaison  
ment. L'  
gné de C  
tra leur  
guide, h  
si brillan  
cultivé &  
étoit cha  
du convoi  
détours p

D'Elb  
séjour qu  
voisins,  
conduit  
res fortes  
lui ayant  
cens per  
Prince se  
perdu un  
passe dan

Le Ro  
traordin  
Grands C  
rés. Il fu  
fauteuil

Ce Pr  
ans. Il é  
grands &  
pénétra  
dans un  
esprit. I  
comme  
qué. U  
corps to  
bordée  
me l'éb  
fouer,  
La corc

D'El  
fenta l  
pouce  
fait ap  
avec se  
galleri

(94)  
(95)

Dès le premier jour de Mars, la *Justice* auroit pû mettre à la voile avec sa cargaison complete, si d'Elbée n'eût été résolu d'attendre son second Bâtiment. L'envie de hâter son départ lui fit faire un voyage à la Cour, accompagné de Carlot & de Marriage, & suivi de ses domestiques. Le Viceroi d'Ofra leur fournit des hamacks & des porteurs. N'ayant pas le Prince pour guide, leur marche se fit pendant la nuit. Mais le tems étoit clair, & la lune si brillante, qu'il leur fut aisé d'observer que le Pays est plat & uni, bien cultivé & rempli de Villes & de Villages. Le Capitaine des Etrangers, qui étoit chargé de leur conduite & qui se faisoit porter dans un hamack à la tête du convoi, eut soin continuellement d'éviter les Villes, & fit quantité de détours pour les laisser toujours à quelque distance.

D'Elbée entra dans la Capitale avant le lever du soleil. Mais pendant le séjour qu'il y fit, on lui accorda la liberté de visiter la Ville (94) & les lieux voisins, sous l'escorte de deux Officiers du Roi. A son arrivée, il avoit été conduit à l'appartement des François, où le Roi lui avoit d'abord envoyé toutes sortes de rafraîchissemens. Le Prince, le Grand-Prêtre & tous les Grands lui ayant fait les mêmes civilités, il se vit assez de provisions pour traiter deux cens personnes. Le lendemain, il reçut la visite de tous les Grands; mais le Prince se fit excuser de ne pouvoir lui rendre la sienne, parce qu'il avoit perdu un de ses enfans. Il se tenoit renfermé, sans voir personne; ce qui passa dans le Pays pour la marque d'une extrême douleur (95).

Le Roi ne rend jamais de visites. Mais il voulut accorder une faveur extraordinaire à d'Elbée, en le recevant le même jour à l'audience. Les deux Grands Capitaines reçurent ordre de le conduire, en marchant à ses deux côtés. Il fut introduit dans un jardin du Palais, où le Roi étoit assis dans un fauteuil de damas, sous une galerie.

Ce Prince, qui se nommoit *Tofizon*, paroissoit âgé d'environ soixante-dix ans. Il étoit de haute taille & d'une grosseur proportionnée. Ses yeux étoient grands & pleins de feu. Si sa contenance faisoit juger avantageusement de sa pénétration, de son jugement & de sa sagesse, ses discours & ses réponses, dans une longue audience, ne firent pas moins connoître la vivacité de son esprit. Il étoit vêtu de deux pagnes, à la mode Persienne, l'un sur l'autre, comme deux jupons. Celui de dessous étoit de taffetas, & l'autre de satin piqué. Une large écharpe de taffetas lui servoit de ceinture. Il avoit le reste du corps tout-à-fait nud; mais il portoit sur la tête une sorte de bonnet de toile bordée de dentelle, & par-dessus, une couronne de bois noir, luisant comme l'ébène, qui rendoit une odeur agréable. Il tenoit dans la main un petit fouet, dont le manche, qui étoit aussi de bois noir, avoit plusieurs ornemens. La corde étoit de soie ou de *Pite*.

D'Elbée s'étant approché, avec trois profondes réverences, le Roi lui présenta la main & prit la sienne. En la lui pressant, il fit craquer trois fois son pouce, par un témoignage distingué d'affection & de faveur. Ensuite ayant fait apporter des nattes & des coussins, il l'invita par un signe à s'asseoir avec ses deux Officiers, tandis que les domestiques attendirent hors de la galerie.

(94) On en verra la description dans l'article géographique du Pays.

(95) Des Marchais, Vol. II. p. 242.

D'ELBÉE.  
1670.

D'Elbée se rend  
à la Capitale.

Audience ex  
traordinaire qu'il  
obtient.

Portrait du Roi  
d'Arda.

D'ELBÉE.  
1670.  
Propositions  
que lui fit d'El-  
bée.

Après les complimens ordinaires, d'Elbée pria le Roi de laisser aux François la liberté de se bâtir un Comptoir à leur gré, parce que celui qu'il leur avoit donné lui-même étoit trop petit & fort incommode. Il ajouta qu'il le supplioit de donner des ordres pour la sûreté du Directeur & des Facteurs d'Ofira. Le Monarque répondit que les François pouvoient compter sur sa protection; qu'il ne souffriroit pas qu'on leur donnât le moindre sujet de plainte, & qu'il alloit même ordonner que les dettes de ses Sujets fussent payées dans l'espace de vingt-quatre heures; qu'à l'égard du Comptoir d'Ofira, il chargerait le Prince son fils & les deux grands Capitaines de s'y rendre en personnes, pour faire augmenter les bâtimens; mais qu'il ne pouvoit permettre aux Facteurs François de bâtir suivant les usages de leur Pays :

Réponse du Roi.

» Vous commencerez, lui dit-il, par une batterie de deux pièces de canon; » l'année d'après, vous en aurez une de quatre, & par degrés votre Comptoir deviendra un Fort, qui vous rendra maître de mon Pays, & capables de me donner des loix. Il accompagna ce raisonnement de plusieurs comparaisons fort justes & fort ingénieuses, avec un air si gai & tant de bonnes plaisanteries, que d'Elbée ne put s'offenser d'un refus si gracieux & si politique.

Il demande des  
marchandises  
plus rares & plus  
précieuses.

Il ajouta qu'il étoit surpris que le Royaume de France étant si spacieux & si rempli d'habiles ouvriers, la Compagnie chargeât ses Vaisseaux de marchandises communes, telles qu'il en venoit d'Angleterre & de Hollande. D'Elbée répondit que ce premier voyage n'étoit qu'un essai de la Compagnie, pour reconnoître la nature du Commerce d'Ardra; mais qu'à l'avenir elle enverroit à sa Majesté ce que la France avoit de plus rare & de plus curieux. Il la pria de nommer ce qu'il trouveroit de plus agréable. Le Roi nomma une épée Françoisise à poignée d'argent & un coutelas, de grands miroirs, de belles toiles, des mules de velours, du drap écarlate, des gands parfumés, des bas de soie & quelques autres marchandises d'ajustement. D'Elbée lui promit d'en apporter lui-même, ou d'en envoyer par le premier Vaisseau qui partiroit de France après son retour. Cette conversation fut suivie d'un présent de deux pistolets & d'un fusil garnis d'argent, que le Roi parut recevoir avec beaucoup de satisfaction. Il invita le Commandant François à voir le Prince son fils, en l'assurant que sa visite seroit reçue volontiers, quoique le Prince fût dans la douleur d'une perte fort récente. Ensuite le prenant par la main, il le congédia, avec plus de faveurs & de distinctions qu'il n'en avoit jamais marqué pour aucun autre Européen.

Respect qu'on  
prouvoit au Roi  
Tofizon.

Ce Prince est si respecté de ses Sujets, qu'à l'exception de son fils & du Grand-Prêtre, personne ne paroît devant lui sans se prosterner le visage contre terre (96), & n'ose lever les yeux sur lui. Seulement, lorsqu'ils sont obligés de lui répondre, ils levent un peu la tête, pour la baisser aussitôt qu'ils ont cessé de parler. D'Elbée fut témoin, dans son audience, que les deux grands Capitaines mêmes n'étoient pas exemts de cette humiliante cérémonie. Mais le Prince & le Grand-Prêtre en étoient dispensés. Ils parloient debout au Roi, & leur rang ou la faveur de ce Monarque leur donnoit la liberté d'entrer au Palais jour & nuit, à toutes les heures, sans y être appellés.

(96) D'Elbée prit pour une prérogative particulière du Roi Tofizon, ce qui est d'usage ordinaire dans toutes les Cours de cette région.

D'  
vilita  
n'a la  
de la  
fabres  
selles  
L'hab  
pointu  
ne vor  
pointe  
sur la  
Le l  
petite  
seule p  
des nu  
avec b  
du cér  
recevo  
couvert  
apporte  
gnoien  
restatio  
but bor  
autres.  
rent ve  
Grand-  
politeff  
salle du  
dit des  
La vai  
que les  
bouillie  
gneren  
une fête  
d'honn  
ge des  
lms de  
cert de  
semblo  
accomp  
parce q  
Le G  
ce qu'il  
pondit

(97)

(98)

tion.

D'Elbée ayant obtenu du Roi la permission de voir le Palais & les jardins, visita tous les appartemens, à la réserve de celui des femmes, ou personne n'a la liberté d'entrer. Il fut conduit chez le Prince par le Grand-Capitaine de la cavalerie, à la tête de cent cavaliers Nègres armés d'arquebuses & de sabres. Leurs chevaux sont gros & robustes, mais fort mal en bouche. Leurs selles sont petites & plates (97), sans étriers, à la manière du Portugal. L'habillement de cette cavalerie consiste dans un seul pagne, un bonnet pointu comme nos dragons, des bottes de cuir, ou plutôt des bottines, qui ne vont qu'au milieu de la jambe, & de grands éperons qui n'ont qu'une seule pointe. D'Elbée & sa suite étoient dans des hamacks. On lui portoit un parasol sur la tête.

Le Prince ne faisoit pas sa demeure dans la Capitale. Sa Cour étoit une petite Ville, qui n'en est éloignée que d'une lieue. Comme Assém n'a qu'une seule porte, la cavalcade qui escorte d'Elbée fut obligée de faire le tour des murs pour gagner le chemin. Le Prince reçut le Commandant François avec beaucoup de caresses. C'étoit une faveur extraordinaire de le dispenser du cérémonial; car l'usage ne permet point aux personnes de distinction de recevoir compagnie pendant le deuil. Sa salle d'audience étoit fort grande & couverte d'un tapis de Turquie. Le Prince parut, assis sur une natte. Il en fit apporter d'autres pour d'Elbée & les deux Officiers François qui l'accompagnoient. Après une heure de conversation, où le Prince renouvela ses protestations d'amitié & de zèle pour les François, on apporta des liqueurs; il but *bouche à bouche* (98) avec d'Elbée, & fit présenter des liqueurs aux deux autres. Ensuite s'étant levé, les François prirent congé de lui & retournèrent vers la Ville par la même route. Mais ils s'arrêtèrent à la Maison du Grand-Prêtre, qui avoit invité d'Elbée à souper. Ils y furent reçus avec une politesse dont on ne trouve point d'exemple dans les autres Voyageurs. La salle du festin étoit couverte d'un grand tapis de Turquie, sur lequel on étendit des nattes d'une finesse & d'une propreté admirable, pour servir de nappe. La vaisselle étoit de terre de Delft, & les serviettes plus grandes du double que les nôtres. Les mets consistoient en diverses sortes de viandes, rôties & bouillies, avec des ragouts à la mode du Pays. L'abondance & la variété réjouirent pour les liqueurs. Enfin le Grand-Prêtre n'avoit rien épargné dans une fête, dont il vouloit se faire autant de mérite auprès de son Maître que d'honneur aux yeux des Etrangers. Comme il n'ignoroit pas que l'usage des Européens n'est point de s'asseoir à terre, il avoit préparé des coussins de taffetas & de satin pour rendre leur situation plus commode. Un concert de musique se fit entendre au milieu du repas. C'étoient des voix qui ressembloient à celles des enfans & qui paroissoient venir de loin. Elles étoient accompagnées d'un tintement de cloche, qui s'attira l'attention de d'Elbée, parce qu'il crut y trouver de l'harmonie (99).

Le Grand-Prêtre, qui parloit très-bien la langue Portugaise, lui demanda ce qu'il pensoit des voix auxquelles il paroissoit prêter l'oreille. D'Elbée répondit que c'étoit sans doute de petits enfans, qui chantoient avec beaucoup

(97) Voyez la Figure.

(98) On a déjà vu le sens de cette explication.

(99) Second Tome de Des Marchais, page 249. & suivantes.

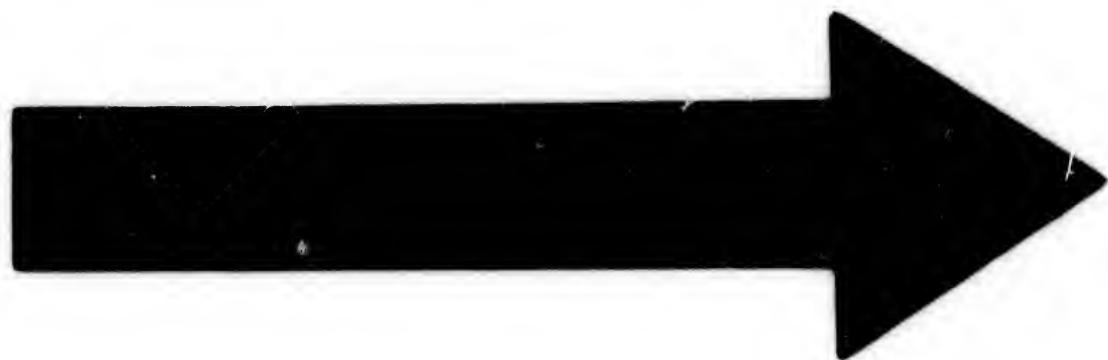
D'ELBÉE.  
1670.  
D'Elbée visite son Palais.  
Cavalerie d'Assém.

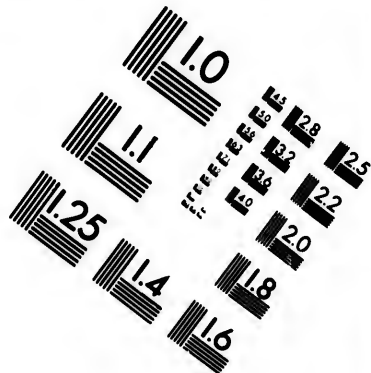
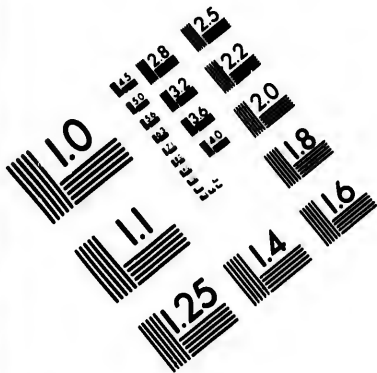
Demeure du Prince, fils du Roi, & ville que l'on rend d'Elbée.

D'Elbée est invité à souper chez le Grand-Prêtre.

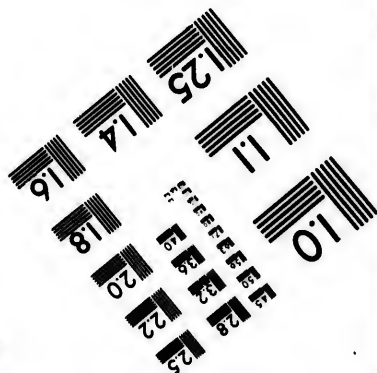
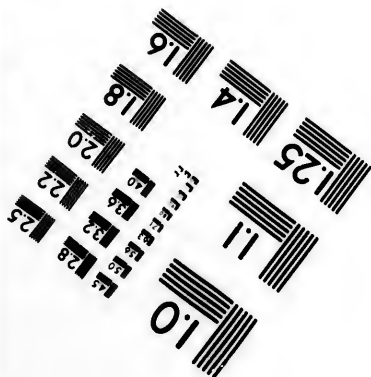
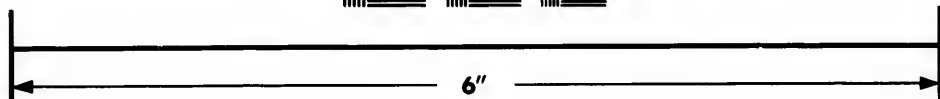
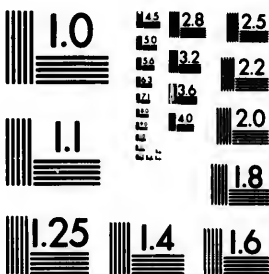
Musique qu'il entend.

Explication qu'il en reçoit du Grand-Prêtre.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

ES 28 25  
ES 32 22  
ES 20  
18

ES  
10

D'ELBÉE.  
1670.  
Il obtient la fa-  
veur de voir ses  
femmes.

de mélodie & qui s'accordoient fort bien avec la mesure des Instrumens.  
» Ce sont mes femmes, reprit le Prêtre, qui ont entrepris de vous donner  
» cet amusement. Nous ne sommes point ici dans l'usage de montrer nos  
» femmes ; mais pour vous convaincre de l'affection que je porte aux Fran-  
» çois, je suis prêt, si vous le souhaitez, à vous donner cette satisfaction.  
D'Elbée parut fort sensible à cette marque de confiance. A la fin du souper, le  
Grand-Prêtre le conduisit avec sa compagnie dans une galerie haute, d'où  
l'on pouvoit jeter les yeux par une fenêtre dans la salle à manger. Les fem-  
mes y étoient rassemblées au nombre de soixante-dix ou quatre-vingt. Elles  
n'avoient pour habits que des pagnes ou des jupons, qui les couvroient de-  
puis la ceinture jusqu'aux pieds, & toutes les parties supérieures étoient nues.  
Quelques-unes portoient des ceintures de taffetas. Elles étoient assises sur des  
nattes, des deux côtés de la galerie, assez serrées l'une après l'autre. L'arri-  
vée du Pontife & celle des Etrangers parut leur causer aussi peu d'émotion  
que de curiosité. Elles continuèrent leur concert, en frappant, avec de peti-  
tes baguettes, sur des cloches de fer & d'autre métal, de la forme d'un cy-  
lindre & de différentes grandeurs. Leur modestie (1), dans une occasion si  
extraordinaire, parut fort louable à d'Elbée, & sa réflexion l'est aussi. Mais  
que penser de Labat, son Editeur, qui semble croire ici qu'en vertu de sa  
correspondance avec le Diable, le Grand-Prêtre avoit fasciné les yeux de ses  
femmes jusqu'à les empêcher d'apercevoir les François ?

Figure du Dia-  
ble, & discours  
du Grand-Prêtre.

Au coin de la galerie, d'Elbée observa une Figure blanche, de la grandeur  
d'un enfant de quatre ans. Il demanda ce qu'elle signifioit : » C'est le Dia-  
» ble, lui dit le Prêtre. Mais le Diable n'est pas blanc, lui répondit d'El-  
» bée. » Vous le faites noir, repliqua le Prêtre, mais c'est une grande erreur.  
» Pour moi, qui l'ai vu & qui lui ai parlé plusieurs fois, je puis vous assurer  
» qu'il est blanc. Il y a six mois, continua-t-il, qu'il m'apprit le dessein que  
» vous aviez formé en France de tourner ici votre Commerce. Vous lui êtes  
» fort obligés, puisque suivant ses avis vous avez négligé les autres Européens  
» pour trouver ici plus promptement votre cargaison d'Esclaves. D'Elbée se  
crut libre de penser tout ce qu'il vouloit de ce discours, & ne jugea point à pro-  
pos d'entrer là-dessus en dispute avec le Grand-Prêtre.

Caractère de sa  
personne.

Ce Pontife d'Ardra étoit un homme d'environ quarante ans, grand, bien  
fait & d'une physionomie agréable. Il portoit le même habillement que les prin-  
cipaux Officiers du Roi, c'est-à-dire, deux grands pagnes d'étoffe de soie ou  
de brocard, l'un sur l'autre ; une grande écharpe à la ceinture ; des caleçons  
de coton d'assez bonne longueur ; des sandales ou des escarpins de cuir d'Es-  
pagne ; un chapeau à l'Européenne ; un grand couteau à manche doré, qui  
pendoit à sa ceinture, avec une canne à la main. De tous ces ornemens il ne  
quitte que sa canne lorsqu'il entre dans les appartemens du Roi, dont il est le  
premier Ministre pour les affaires d'Etat comme pour celles de religion. Il  
jouit seul du droit de se présenter devant son Maître à toutes les heures du jour,  
& de lui parler librement sans se prosterner. Ses civilités pour les François ne  
se démentirent pas jusqu'au dernier moment. Il les conduisit jusqu'à la porte  
de son Palais, & ne voulut rentrer qu'après les avoir vus dans leurs hamacks.

(1) *Ibid.*

La mèn-  
amené

Dep-  
me d'  
plus de  
les ter-  
Benin  
mettre  
des for-  
il faut  
est ent-  
feu pou-  
d'Ardra  
aider la  
tion. L  
fort bie

Tous  
ou d'un  
re, d'a  
les pied  
& des  
Les gen  
d'une p  
bouts s  
qu'un m  
cher len

Les E  
Comm  
Les fem  
server i  
Esclave  
Maître  
si la dig

Tous  
nom de  
la tabl  
vin, &  
de mor  
baguet  
contre  
Roi &  
mettre  
enfant  
malheu  
couppe

(2)

(3)



La même nuit ils furent transportés à Offra, avec la même escorte qui les avoit amenés à la Capitale.

Depuis que les contrées de Juida & de Popo ont été démembrées du Royaume d'Ardra, son étendue n'est pas considérable du côté de mer. Il n'a pas plus de vingt-cinq lieues au long de la Côte; mais s'enfonçant bien loin dans les terres, ses bornes à l'Est & à l'Ouest, qui sont les rivières de Volta & de Benin, renferment un espace d'environ cent lieues. Cependant il ne peut mettre sous les armes que quarante mille hommes; ce qui n'approche guères des forces du Royaume de Juida, qui en peut lever deux cens mille. Mais il faut considérer que les troupes d'Ardra forment une milice régulière, qui est entretenue constamment, & qui ne manque que d'Officiers & d'armes à feu pour faire rentrer dans la soumission les Provinces revoltées. Le Peuple d'Ardra ignore l'art de lire & d'écrire. Il emploie, pour les calculs & pour aider sa mémoire, de petites cordes, avec des nœuds qui ont leur signification. Les Grands, qui entendent la langue Portugaise, la lisent & l'écrivent fort bien; mais ils n'ont point de caractères pour leur propre langue (2).

Tous les Nègres de quelque distinction portent ici deux pagnes de taffetas ou d'une autre étoffe de soie. Ils ont des écharpes de soie, les uns en ceinture, d'autres en forme de baudrier. Leur usage ordinaire est d'avoir la tête & les pieds nus; mais il leur est libre de porter des bonnets ou des chapeaux, & des sandales ou des bottines, excepté lorsqu'ils paroissent devant le Roi. Les gens du commun ne sont couverts que depuis les reins jusqu'aux genoux, d'une pièce de ferge qu'ils se passent deux fois autour du corps & dont les deux bouts sont croisés au-dessus du nombril. Les laboureurs & les pauvres n'ont qu'un morceau de natte ou d'étoffe de coton, sur le devant du corps, pour cacher leur nudité.

Les habits des femmes de condition sont des pagnes & des écharpes. Comme elles sortent rarement, elles ne se couvrent ni la tête ni les pieds. Les femmes du commun n'ont que des pagnes très-courts. L'Auteur fait observer ici une coutume fort bizarre. Une femme mariée qui se prostitue à un Esclave, devient elle-même l'Esclave du Maître de son amant, lorsque ce Maître est d'une condition supérieure à celle du mari: mais au contraire, si la dignité du mari l'emporte, c'est l'adultère qui devient son Esclave (3).

Tous les Officiers de la maison du Roi joignent le titre de Capitaine au nom de leur Emploi. Ainsi le grand Maître-d'Hôtel se nomme Capitaine de la table; le Pourvoyeur, Capitaine des vivres; l'Echançon, Capitaine du vin, &c. Personne ne voit manger le Roi. Il est même défendu, sous peine de mort, de le regarder lorsqu'il boit. Un Officier donne le signal avec deux baguettes de fer, & tous les assistans sont obligés de se prosterner, le visage contre terre. Celui qui présente la coupe doit avoir le dos tourné vers le Roi & le servir dans cette posture. On prétend que cet usage est institué pour mettre sa vie à couvert de toutes sortes de charmes & de sortilèges. Un jeune enfant, que le Roi aimoit beaucoup & qui s'étoit endormi près de lui, eut le malheur de s'éveiller au bruit des deux baguettes & de lever les yeux sur la coupe au moment que le Roi la touchoit de ses lèvres. Le Grand-Prêtre,

(2) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* p. 254. cet usage autorise l'indulgence pour le vice

(3) *Ibid.* p. 253. L'Auteur remarque que de la part des Maîtres puissans.

D'ELBÉE.

1670.

Grandeur &amp; forces du Royaume d'Ardra.

Cordes &amp; nœuds que les Nègres emploient au lieu de l'écriture.

Habillemens du Pays.

Fizaz: punition de l'adultère.

Officiers de la maison du Roi.

Respect qu'on a pour les vases de la table.

D'ELBÉE.  
1670.

qui s'en aperçut, fit tuer aussi-tôt l'enfant & jeter quelques gouttes de son sang sur les habits du Roi, pour expier le crime & prévenir de redoutables conséquences. Le Roi est toujours servi à genoux. On rend les mêmes respects aux plats qui vont à sa table ou qui en sortent; c'est-à-dire, qu'à l'approche de l'Officier qui les conduit, tout le monde se prosterne & baïlle le visage jusqu'à terre. C'est un si grand crime d'avoir jetté les yeux sur les alimens du Roi (4), que le coupable est puni de mort & toute la famille condamnée à l'esclavage. Il faut supposer néanmoins que les Cuisiniers & les Officiers qui portent les vivres, sont exemts de cette loi.

Autorité de la Reine.

Quoique les femmes du Roi soient en fort grand nombre, il n'y en a qu'une qui soit honorée du titre de Reine. C'est celle qui devient mere du premier mâle. Les autres sont moins ses compagnes que les esclaves. L'autorité qu'elle a sur elles est si peu bornée, qu'elle les vend quelquefois pour l'esclavage, sans consulter même le Roi, qui est obligé de fermer les yeux sur cette violence. D'Elbée fut témoin d'une aventure qui confirme ce récit. Le Roi Tofizon ayant refusé à la Reine quelques marchandises ou quelques bijoux qu'elle desiroit, cette imperieuse Princessse se les fit apporter secrètement; & pour les payer au Comptoir, elle y fit conduire huit femmes du Roi, qui reçurent immédiatement la marque de la Compagnie & furent conduites à bord. Ces malheureuses créatures n'auoient pas résisté long-tems au chagrin de leur disgrâce, si d'Elbée n'eut pris soin de les faire traiter avec un peu de distinction. Elles arriverent en bonne santé à la Martinique (5).

Religion du Pays.

La Religion d'Ardra est un amas confus de superstitions, qui ne peuvent être rappelées aux principes naturels du bon sens. L'idée même d'un Etre supérieur n'a rien de fixe & de réglé dans l'esprit des Habitans. Ils n'ont ni Temples, ni aucune forme de culte. Ils n'offrent point de prières ni de sacrifices. Toutes leurs vûes se bornent à la vie présente, sans aucun soupçon d'un état futur. Tofizon, Roi d'Ardra, avoit été élevé dans un Couvent Portugais de l'Isle S. Thomas. Il n'avoit que du mépris pour la Religion de son Pays; & d'Elbée n'auoit pas désespéré de sa conversion, s'il n'eût remarqué l'ascendant du Grand-Prêtre. L'autorité de ce Tyran est si bien établie, qu'il pourroit détrôner son Maître au moindre changement qu'il entreprendroit de faire dans la Religion. C'est lui qui assigne à chaque famille les Fétiches ou les Idoles qu'elle doit adorer.

Fétiches du Roi & de l'Etat.

Les Fétiches du Roi & de l'Etat sont de gros oiseaux noirs, qui ressemblent aux corbeaux de l'Europe. On les nourrit avec beaucoup de soin, & les jardins du Palais en sont remplis; mais le culte qu'ils reçoivent n'approche point de celui qu'on rend aux serpens de Juda. Il se réduit à croire qu'on ne peut les tuer ou les blesser sans attirer sur le Pays les plus grandes infortunes. Chaque Nègre a son propre Fétiche. Les uns choisissent une montagne, d'autres un arbre, une pierre, une pièce de bois ou quelqu'autre substance inanimée, qu'ils regardent avec respect, mais sans prières & sans sacrifices. Religion commode & dégagée de toutes sortes de cérémonies.

On ne connoît dans le Royaume d'Ardra qu'une seule pratique, où l'on pourroit s'imaginer qu'il entre quelque ombre de religion. Le Grand-Prêtre a

(4) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* p. 363. & suivantes.

(5) On ne dit pas que la compassion ait eu d'autres effets dans cette Isle.

dans ch  
appren  
Ce font  
faits fo  
certaine  
grande  
cuivre,  
plus fati  
rude. Al  
continue  
pos de c  
ver logé  
demeura  
vinrent l  
rendre la  
Ces Nèg  
étoient é  
Marchan

Le Con  
trent an  
tic de ces  
nent des  
tribution  
un banni  
enfants m  
ployés. E  
profit de  
les ordres  
femmes,  
ves du Ro

On acc  
foit pour  
lui. Sa ré  
ce. Il ne  
gres. Apr  
Capitaine  
leurs Escla  
des Escla  
qu'il s'éle  
champ par  
Tous le  
Esclaves.  
feau, neu  
pour la lib

(6) Rel  
& suivantes

dans chaque Ville une maison, où il envoie les femmes tour à tour, pour apprendre certains exercices qui demandent cinq ou six mois d'instruction. Ce sont des chants & des danses, qui consistent dans des mouvemens & des sauts fort pénibles, avec un mélange de cris & de hurlemens où l'on garde une certaine mesure. Les femmes destinées à cet exercice s'assemblent dans une grande salle. On leur charge les pieds & les mains d'instrumens de fer & de cuivre, pour augmenter le bruit, & ce fardeau rend encore leurs agitations plus fatigantes. Elles ne cessent de danser qu'en tombant de foiblesse & de lassitude. Alors les vieilles maîtresses appellent une nouvelle bande d'écolières, qui continuent ce divertissement, sans marquer beaucoup d'embarras pour le repos de ceux qui vivent dans le voisinage. D'Elbée eut le malheur de s'y trouver logé, & ne put fermer les yeux jour & nuit pendant tout le tems qu'il y demeura. Il trouva dans la Ville d'Assém quelques Chrétiens Nègres, qui vinrent lui demander des chapelets & qui marquerent un desir ardent d'entendre la Messe. Mais il ne s'étoit pas fait accompagner de son Chapelain. Ces Nègres avoient sans doute été baptisés par les Portugais, pendant qu'ils étoient établis dans le Royaume d'Ardra; mais il ne s'y trouvoit plus aucun Marchand de cette Nation (6).

Le Commerce d'Ardra consiste en Esclaves & en provisions. Les Européens tirent annuellement de cette contrée environ trois mille Esclaves. Une partie de ces malheureux est composée de prisonniers de guerre. D'autres viennent des Provinces tributaires du Royaume, & sont levés en forme de contribution. Quelques-uns sont des criminels, dont le supplice est changé dans un bannissement perpétuel. D'autres sont nés dans l'esclavage, tels que les enfans mêmes des Esclaves, à quelqu'office que leurs peres aient été employés. Enfin d'autres sont des débiteurs insolvables, qui ont été vendus au profit de leurs créanciers. Tous les Nègres qui ont manqué de soumission pour les ordres du Roi, sont condamnés à mort sans esperance de grace, & leurs femmes, avec tous leurs parens jusqu'à un certain degré, deviennent Esclaves du Roi (7).

On accorde au Roi la premiere vûe & le choix de toutes les marchandises, soit pour le payement des droits, ou pour celui des Esclaves qu'on achete de lui. Sa réputation est bien établie pour l'exactitude & la fidelité du Commerce. Il ne fait jamais d'emprunts aux Marchands, comme les autres Rois Nègres. Après lui, c'est au Prince héréditaire, au Grand-Prêtre & aux grands Capitaines qu'appartient le droit de choisir & celui de vendre les premiers leurs Esclaves. Le peuple a son tarif particulier pour le Commerce, & le prix des Esclaves, comme celui des marchandises, est réglé avec tant de soin, qu'il s'éleve peu de difficultés. Celles qui peuvent arriver sont ajustées sur le champ par le Roi.

Tous les Vaisseaux, grands & petits, payent le même droit de cinquante Esclaves. A dix-huit barres par rête, cet impôt royal fait, pour chaque Vaisseau, neuf cens barres en marchandises. On paye la valeur de deux Esclaves pour la liberté de faire de l'eau, & quatre pour celle de couper du bois. Mais

D'ELBÉE.  
1670.  
Pratique d'éducation pour les femmes.

Commerce de Pays.

Fidelité du Roi dans le Commerce.

Droits que lui payent les Vaisseaux.

(6) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* p. 260. & suivantes.

(7) *Ibid.* p. 258. Cet usage est généralement établi sur toute la Côte.

le Roi n'exige rien pour le mouillage d'un Vaisseau qui n'a pas besoin de ces deux secours.

N<sup>o</sup> ELBÉE.  
1670.  
Marchandises  
que les Nègres  
délient.

Les marchandises qui conviennent ici au Commerce des Esclaves, sont de grands colliers (8) de verre blanc, de gros pendans-d'oreilles de cristal, des taffetas de couleur, des étoffes rayées & mouchetées, de beaux mouchoirs à glands, des barres de fer, des bujis, des sonnettes de cuivre de forme conique ou cylindrique, du corail long, des chaudrons de cuivre de toutes formes de grandeurs, des fusils, de l'eau-de-vie, de grands parasols, des miroirs à quadre doré, des soies & des taffetas de la Chine & de l'Inde, de l'or & de l'argent en poudre, & des écus d'Angleterre ou de Hollande. Dix de ces écus faisant le prix du meilleur Esclave, il y a beaucoup à gagner dans ce Commerce.

Départ de d'El-  
bée.

Avec quelque diligence que d'Elbée présât la cargaison de la Concorde, elle ne put être si-tôt finie qu'il se l'étoit proposé; & la Justice n'ayant rien à désirer pour la sienne, qui consistoit en six cens Esclaves, il prit le parti de mettre à la voile avec un seul Vaisseau. La Concorde demeura dans la rade jusqu'au 13 de Mars, & s'étant rendue à S. Thomas, où elle avoit besoin d'augmenter ses provisions, elle partit de-là pour le voyage de la Martinique (9).

### §. II.

#### *Ambassade du Roi d'Ardra à la Cour de France.*

Falouge des Hol-  
landois & ses ef-  
fets.

Les Hollandois, qui voyoient d'un œil d'envie le nouvel Etablissement des François dans le Royaume d'Ardra & la faveur dont ils jouissoient à cette Cour, commencerent à craindre sérieusement pour leur Commerce. La présence de d'Elbée & de ses deux Vaisseaux les avoit forcés de contraindre leur ressentiment. Mais le départ de la Justice, qui laissoit la Concorde seule; la mort du Sieur *Jamain*, Capitaine de ce Vaisseau, qui arriva peu de jours après, & l'arrivée de deux Bâtimens de leur Nation qui entrèrent dans la rade, leur fit lever le masque avec si peu de ménagement, qu'ils commencerent par arracher le pavillon François du Comptoir de Praya, sous prétexte qu'ils étoient seuls en possession de ce privilege. *Marriage*, Directeur François, se hâta de paroître avec tous ses gens, pour s'opposer à cette violence. Mais le Fidalgo Nègre, ou le Gouverneur de la Ville, interposa si heureusement son autorité, qu'il rétablit quelque apparence de paix entre les deux Nations. Il leur représenta combien son Maître seroit offensé de leurs emportemens; & leur déclarant qu'il ne souffriroit rien, dans ses Etats, de contraire à la tranquillité publique, il fit craindre aux agresseurs d'en être chassés sans retour (10).

Querelle des  
François avec les  
Hollandois.

Cette menace arrêta la furie des Hollandois, & leur fit promettre de s'en rapporter à la décision du Roi. Chaque Parti dépêcha un courier à la Capitale & reçut ordre de s'y rendre, sans avoir la hardiesse de prétendre à des innovations dans les Droits & dans le Commerce. Une affaire si importante

(8) L'Auteur les appelle *Margrietes*.

(9) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* p. 265.

(10) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* p. 267.

jetta

jetta le Ro  
roit encon  
vision fut  
Hollando  
lui répon  
son épée  
nit cette  
Facteur H

A l'exer  
& le Holl  
plaintes.  
établisse  
raux ses M  
Mariage  
landois, e  
avoit à la  
tre, lorsqu  
avec beau

" Le ré  
" Maîtres  
" décider  
" datte de  
" que dre  
" m'a rac  
" plutôt à  
" respect  
" vos pav  
" reçu la  
" noître l  
" je nomi  
" prête d  
" s'adress  
" vous pr  
" de votr  
" vant m  
" en bon

Les deu  
s'y soume  
Prince da  
de sa tabl  
lontiers d  
il accorda  
& l'Amba  
fort peu d

(11) Ce  
encore le  
dans le Ro  
T

jerra le Roi & son Conseil dans un extrême embarras. Leur incertitude duroit encore, lorsque les deux Facteurs arriverent à la Cour; & le feu de la division fut prêt de se rallumer à l'occasion d'une nouvelle difficulté. Le Facteur Hollandois demanda la préférence sur Mariage, Facteur François. Mariage lui répondit froidement que s'il osoit faire un pas devant lui il lui passeroit son épée au travers du corps. Le Prince héréditaire eut la sagesse de prévenir cette querelle, en donnant la main droite à Mariage & la gauche au Facteur Hollandois. Il les conduisit dans cet ordre à l'audience.

A l'exemple du Prince, le Roi plaça le François sur une natte à sa droite, & le Hollandois à sa gauche. Ensuite il leur laissa la liberté d'exposer leurs plaintes. Le Hollandois, après une longue harangue, insista sur l'ancien établissement de sa Nation, quoiqu'il ne pût défavouer que les Etats Généraux ses Maîtres avoient toujours reconnu la supériorité du pavillon François. Mariage fit une réponse assez brusque & ne manqua pas d'humilier le Hollandois, en lui rappelant l'origine de la République & l'obligation qu'elle avoit à la France de sa liberté. On commençoit à s'échauffer de part & d'autre, lorsque le Roi imposant silence aux deux Partis, leur tint ce discours avec beaucoup de majesté :

» Le règlement des droits de la préférence & du pavillon appartient à vos  
 » Maîtres. Comme j'ignore leur puillance, il ne me conviendrait pas de  
 » décider là-dessus, & c'est à eux que vous devez vous adresser. Quoique la  
 » date de l'Etablissement Hollandois dans mes Etats semble leur donner quel-  
 » que droit à la préférence sur de nouveaux venus, les grandes choses qu'on  
 » m'a racontées du Roi de France & de l'étendue de ses domaines, me portent  
 » plutôt à blesser un peu les prétentions des Hollandois qu'à manquer de  
 » respect pour un si grand Prince. Ainsi je vous défens à tous deux d'arborer  
 » vos pavillons & de recommencer les disputes, jusqu'à ce que vous ayez  
 » reçu la décision de vos Supérieurs. Et comme je souhaite beaucoup de con-  
 » noître la grandeur du Roi de France & de l'assurer de ma considération,  
 » je nomme pour mon Ambassadeur auprès de lui Matteo Lopez (11), Inter-  
 » prète de ma Cour, & je vous demande pour ce Ministre, continua-t-il, en  
 » s'adressant à Mariage, le passage sur votre Vaisseau, dans l'espérance que  
 » vous prendrez soin de lui & que vous le ferez conduire sûrement à la Cour  
 » de votre Roi. En attendant, ma volonté est que vous vous embrassiez de-  
 » vant moi, que vous mangiez ensemble & que vous me promettiez de vivre  
 » en bonne intelligence.

Les deux Facteurs trouverent trop d'équité dans cette décision pour ne pas s'y soumettre. Ils s'embrassèrent, & furent traités magnifiquement par le Prince dans un des appartemens du Palais. Le Roi leur envoya divers mets de sa table & du vin de sa bouche. Il leur fit dire qu'il les auroit honorés volontiers de sa compagnie, s'il n'eût été retenu par les usages du Pays. Ensuite il accorda une longue audience à Mariage, sans autres témoins que le Prince & l'Ambassadeur. Comme le Vaisseau François étoit prêt à partir, Lopez eut fort peu de jours pour se disposer au voyage. Les présens que le Roi d'Ardra

(11) Ce nom, dans un Nègre, marque encore le crédit qu'avoient eu les Portugais dans le Royaume d'Ardra. Labat remarque

qu'ils y avoient introduit leur Langue, leurs Coutumes & leur Religion.

D'Elbarr.  
1670.  
Fermeté du Fac-  
teur François.

Le Roi d'Ardra  
termine ce diffé-  
rend.

Son discours aux  
deux Facteurs.

Ils se reconci-  
lièrent.

D'ELBÉE.  
1670.

Le Roi d'Ardra  
envoie un Ambassadeur en  
France.  
Qualités de  
l'Ambassadeur.

Il arrive à la  
Martinique & se  
rebarque pour  
l'Europe.

Son arrivée à  
Dieppe.

Son entrée à  
Paris.

envoyoit au Roi de France n'avoient de précieux que leur nouveauté. Ils consistoient en deux poignards & deux zagaies fort bien travaillés ; une veste d'étoffe du Pays , & un tapis d'écorce d'arbre d'une finesse admirable.

La Concorde mit à la voile avec près de six cens Esclaves , & l'Ambassadeur Nègre fut traité avec toute la distinction qui convenoit à son mérite personnel & à son caractère. La blancheur de ses cheveux & de sa barbe le faisoit reconnoître pour un vieillard ; mais il marchoit d'un pas ferme, il avoit de la vivacité dans les yeux , un air de qualité , & la phisionomie fort agréable. Ses manieres étoient douces & polies. Il parloit la langue Portugaise avec beaucoup d'élégance. A l'Office d'Interprète, il joignoit celui de Secrétaire d'Etat. Il avoit été élevé dans les principes de la Religion Romaine , & s'étoit engagé à recevoir le Baptême aussi-tôt que le Roi son Maître auroit reçu des Missionnaires. Il sçavoit les prières de l'Eglise en Portugais , & pendant le voyage il ne manqua jamais d'assister à la Messe avec beaucoup de vénération. C'étoit un homme sensé , qui parloit peu , mais qui faisoit beaucoup de questions , & qui écrivoit soigneusement tout ce qu'il voyoit ou qu'il entendoit. Dans plusieurs Ambassades , dont il avoit été chargé aux Cours de Benin & d'Oyko , il paroissoit qu'il avoit acquis une parfaite connoissance des régions voisines de celle d'Ardra. Son train consistoit en trois de ses femmes , trois de ses plus jeunes enfans & sept ou huit domestiques (12).

Le Vaisseau François n'arriva que le 13 de Septembre à la Martinique ; mais dans une si longue route il lui mourut peu d'Esclaves. M. de Baas, Lieutenant Général & Gouverneur de la Martinique , & le Sieur Pesselier , Directeur général de la Compagnie , firent un accueil fort honorable à l'Ambassadeur. Comme l'hiver approchoit & que son habillement ne convenoit point au climat de l'Europe , ils le firent habiller à la Françoisse , lui & toutes les personnes de sa suite. On prit le même soin de lui fournir toutes les commodités nécessaires au voyage. Il s'embarqua le 27 de Septembre , sur un Vaisseau de la Compagnie ; mais les vents contraires firent durer sa navigation pendant soixante-quatre jours , jusqu'au Port de Dieppe , où il jeta l'ancre le 3 de Décembre. Il y fut reçu avec toutes sortes d'honneurs par le Gouverneur de la Ville , qui l'arrêta quelques jours , pour le rétablir des fatigues du voyage. Les Directeurs de la Compagnie ne furent pas plutôt informés de son débarquement , qu'ils firent disposer à Paris l'Hôtel de Luynes pour sa réception. A son approche , ils envoyèrent au-devant de lui deux de leurs Membres avec deux carosses à six chevaux , qui le reçurent à Saint-Denis. Il fit son entrée dans Paris le 15 de Décembre , & la Compagnie le fit complimenter à l'Hôtel où il étoit descendu (13).

Aussi-tôt que le Roi fut informé de son arrivée , il lui envoya un de ses Gentilshommes ordinaires , avec ordre de demeurer près de lui & de l'accompagner continuellement. La Compagnie lui envoya aussi le Sieur d'Elbée & quelques autres Officiers. Elle lui donna deux carosses pour son usage ordinaire & le fit traiter avec beaucoup de magnificence. On lui dit que le Roi devoit venir à Paris le 19 , & lui accorder sa premiere audience à dix heures du matin dans son Palais des Thuilleries. L'Ambassadeur fit paroître beau-

(12) Relation de d'Elbée , *ubi sup.* p. 279. & suiv.

(13) *Ibid.*

coup de  
" faute  
" que j  
" fortin  
Tous  
roit la p  
sur ses r  
remarqu  
honoree  
bassadeu  
lui appr  
l'Europe  
France :  
qu'il rec  
vaincre  
neur de  
lui , & q  
Un des  
" Ma'fa  
" sieurs  
" faiten  
La Co  
femmes  
" que la  
" la pau  
Le jon  
à l'Hôtel  
l'Ambass  
carosse  
dans la g  
moient d  
formoien  
coup d'ad  
& de leur  
où l'on a  
Il les reg  
da ce qu  
" fus de  
Après  
taclé, M  
trouva ,  
ce , vètu  
tête. Les  
qu'à la p  
chefort ,

(14) Re

coup de bon sens dans cette occasion. Il dit à d'Elbée : » N'ai-je pas fait une  
 » faute, en sortant hier de cette maison ? J'aurois dû ne rien voir jusqu'à ce  
 » que j'aie vû le Roi, qui est le principal objet de mon voyage. Je ne veux plus  
 » sortir avant que d'avoir eu cet honneur.

Tous les Directeurs de la Compagnie le visiterent en Corps. Celui qui por-  
 roit la parole en langue Portugaise, s'étendit d'abord sur la Grandeur du Roi,  
 sur ses richesses & ses vertus. Ensuite il ajouta que son Excellence pouvoit  
 remarquer aisément la différence qu'il y avoit entre une Compagnie qui étoit  
 honorée de la protection d'un grand Roi, & celle des Hollandois. L'Ambas-  
 sadeur répondit que ce qu'il avoit vû en France depuis son débarquement,  
 lui apprenoit à juger de la vérité ; & que, sans avoir vû les autres Pays de  
 l'Europe, il s'imaginoit aisément qu'il n'y en avoit pas de comparable à la  
 France : qu'il jugeoit aussi de la puissance de la Compagnie par le traitement  
 qu'il recevoit d'elle, & qu'il n'avoit pas besoin d'autre preuve pour se con-  
 vaincre des impostures du Facteur Hollandois. Mais, ajouta-t-il, j'aurai l'hon-  
 neur de voir le Roi. Je l'assururai que le Royaume d'Ardra est entièrement à  
 lui, & que tous ses Ports & son Commerce sont au service de la Compagnie.  
 Un des Directeurs lui ayant demandé comment il se portoit, il répondit :  
 » Ma santé étoit médiocre ; mais je me trouve mieux depuis que j'ai vû Mes-  
 » sieurs de la Compagnie ; & lorsque j'aurai vû le Roi, je me porterai par-  
 » faitement bien.

La Compagnie ayant fait faire des habits fort riches, pour lui, pour ses  
 femmes & pour ses enfans, il dit à ceux qui les lui présenterent : » Je vois  
 » que la France veut faire briller ses richesses, en revêtant ainsi ceux dont  
 » la pauvreté est le partage.

Le jour de l'audience, M. de Berlise, Maître des cérémonies, se rendit  
 à l'Hôtel de Luynes avec les carosses du Roi & de la Reine, pour conduire  
 l'Ambassadeur au Palais des Thuilleries. Son Excellence fut placée dans le  
 carosse du Roi, & ses enfans dans celui de la Reine. Ils furent conduits  
 dans la grande Place des Thuilleries, où les Gardes Françoises & Suisses for-  
 moient deux bataillons. Les deux Compagnies des Mousquetaires du Roi en  
 formoient deux autres dans la cour intérieure. L'Ambassadeur marqua beau-  
 coup d'admiration pour de si bellestroupes, & pour la richesse de leurs armes  
 & de leur parure. On l'introduisit dans une salle des appartemens inférieurs,  
 où l'on avoit exposé, sur de grandes tables, quantité de choses précieuses.  
 Il les regarda long-tems avec beaucoup d'attention ; & lorsqu'on lui deman-  
 da ce qu'il en pensoit, il répondit : » Je vais voir le Roi, qui est fort au-des-  
 » sus de tout ce que je vois.

Après lui avoir laissé trois quarts-d'heure pour se rassasier de ce riche spec-  
 tacle, M. de Berlise vint l'avertir qu'il étoit tems de monter à l'audience. Il  
 trouva, des deux côtés de l'escalier, les Archers du Grand-Prevôt de Fran-  
 ce, vêtus magnifiquement, avec le Marquis de Sourches, leur Chef, à leur  
 tête. Les Cent-Suisses de la garde étoient rangés sur le haut de l'escalier jus-  
 qu'à la porte des appartemens. A la porte même, il fut reçu par M. de Ro-  
 chefort, Capitaine des Gardes de quartier, au milieu d'un cercle de ses Offi-

D'Elbée.  
 1670.

Vistes qu'il re-  
 çoit de la Com-  
 pagnie en Corps.

Ses discours.

On le fait ba-  
 biller richement.

Il est conduit à  
 l'audience du  
 Roi au Château  
 des Thuilleries.

Sa réception.

(14) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* p. 274. & suiv.

D'ELBÉE.  
1670.

Pompe de l'au-  
dience.

Discours qu'il  
fit de bouche au  
Roi.

Autre discours  
que le Roi lui  
permet de faire  
lire.

ciers, & conduit entre deux rangées de Gardes du Corps jusqu'à la porte de la première antichambre, qu'il passa au travers d'une foule de personnes distinguées, dont la galerie étoit remplie. Ce ne fut pas sans peine qu'il arriva au pied du Trône, qui étoit à l'extrémité de la galerie & où le Roi étoit assis sur une estrade de plusieurs degrés.

Sa Majesté étoit distinguée, non-seulement par l'air de Grandeur qui lui étoit naturel, mais par un prodigieux nombre de diamans dont ses habits étoient couverts. Il avoit à sa droite Monseigneur le Dauphin, & M. le Duc d'Orléans à sa gauche. Au-dessous de ces deux Princes étoient, des deux côtés, les Princes du Sang, & plus bas les Ducs & Pairs de France, qui formoient un cercle fort brillant autour du Trône. L'Ambassadeur fit une profonde révérence en arrivant au milieu de la galerie. Il en fit plus loin une seconde, & une troisième lorsqu'il fut au pied du Trône. On le fit monter sur l'estrade, avec ses enfans, qui le suivoient à quelques pas. Il se prosterna aux pieds du Roi, & ses enfans l'imitèrent. Le compliment qu'il fit de bouche étoit en langue Portugaise. Dans la situation où il étoit, il leva un peu la tête pour le commencer. » Le Roi d'Ardra, son Maître, ayant entendu » parler des merveilles que la Renommée publioit de Sa Majesté Fran- » coïse, l'avoit envoyé pour assurer un si grand Roi de la passion qu'il avoit » d'obtenir son estime, & pour lui offrir la disposition de sa personne » & de ses Etats. Le Roi le fit lever, & s'apercevant qu'il tenoit un pa- » pier à la main, avec quelques marques de confusion, il demanda ce que c'étoit. D'Elbée, qui servoit d'Interprète, répondit que l'Ambassadeur ayant ap- » préhendu que la terreur de la Majesté Royale ne mît quelque désordre dans son discours, l'avoit écrit la veille & l'avoit fait traduire en François, dans l'espérance que Sa Majesté lui feroit la grace d'en entendre la lecture. Le Roi témoigna qu'il y consentoit, & donna ordre à d'Elbée de lire le Dis- » cours à haute voix. Il étoit conçu dans ces termes : » S I R E, le Roi d'Ardra » & d'Alghemi, mon Souverain, m'a nommé Ambassadeur auprès de Votre » Majesté, pour vous offrir tout ce que son Royaume est capable de produi- » re, & sa protection pour tous les Vaisseaux qu'il vous plaira d'envoyer » dans ses Ports; vous assurant que ses Domaines, ses Ports & son Com- » merce vous sont entièrement dévoués & sont ouverts à tous vos Sujets. » Dans le dessein de convaincre plus parfaitement Votre Majesté du desir » sincère qu'il a d'entretenir l'amitié qu'il vous prie de lui accorder, il m'a » chargé de vous déclarer qu'à l'avenir les Officiers de la Compagnie établis » à Offra ne payeront pas plus de vingt Esclaves pour les droits, au lieu de » quatre-vingt qu'ils payent à présent; c'est-à-dire, moins que les Portugais » ne payoient autrefois, & que les Espagnols, les Danois, les Suédois & » les Anglois ne payent encore, en faveur des Hollandois, qui exercent » depuis long-tems le Commerce avec eux. Mais il m'a ordonné d'assurer » particulièrement Votre Majesté qu'il protégera vos Sujets contre les entre- » prises des Hollandois, & qu'il sera fidèle à cette promesse. Il engage aussi » sa parole que les Vaisseaux François, dans ses Ports, seront préférés en » toutes sortes d'occasions aux Vaisseaux Hollandois, & qu'ils acheveront » de charger avant que les autres aient la permission de commencer leur » cargaison.

» Le  
» rend  
» villo  
» plac  
» dis q  
» le Pa  
» quel  
» ner d  
» Em  
» voye  
» Sujet  
» haite  
» Maje  
» ce q  
» avan  
» vous  
» plie i  
» son P  
» agréa  
» ne de  
» Etats  
Le Ro  
bassadeu  
mens, &  
agréable  
roieroit  
il prend  
ce, il le  
Après  
étoit ren  
leva. Il  
il fit un  
remonte  
le même  
Le le  
M. de B  
l'audien  
la garde  
fut intro  
cesses &  
étoit alo  
L'Am  
quatre p  
avec ses  
des mai  
genoux  
malgré



» Le Roi m'a chargé d'informer Votre Majesté, qu'à l'occasion du diffé-  
 » rend qui s'est élevé entre vos Sujets & les Hollandois par rapport au Pa-  
 » villon, reconnoissant la distinction qu'il devoit à un si grand Prince, il a  
 » placé le Facteur, votre Sujet, à sa droite & l'a logé dans son Palais; tan-  
 » dis que le Facteur de Hollande n'a eu que la gauche & n'a été logé qu'avec  
 » le Prince son fils. Il souhaite à certe occasion de sçavoir de Votre Majesté  
 » quels honneurs elle demande pour son Pavillon, afin qu'il puisse ordon-  
 » ner qu'ils lui soient rendus dans tous les Pays de son obéissance.

» Entre plusieurs graces qu'il espere de Votre Majesté, il la supplie d'en-  
 » voyer dans ses Etats deux Religieux, pour instruire quelques-uns de ses  
 » Sujets qui ont quelque connoissance de la Religion chrétienne, & qui sou-  
 » haiteroient de la cultiver. Il m'a commandé aussi de présenter à Votre  
 » Majesté deux de mes fils, & de vous prier de les recevoir favorablement;  
 » ce que j'estimerai le plus grand bonheur qui puisse m'arriver, par les  
 » avantages qu'ils trouveront au service d'un si grand Prince; enfin, de  
 » vous présenter deux poignards, deux zagaies, une veste & un tapis. Il sup-  
 » plie instamment Votre Majesté de les accepter, & d'être persuadé que si  
 » son Pays produisoit quelque chose de plus curieux ou qu'il pût croire plus  
 » agréable à Votre Majesté, il vous l'auroit envoyé avec beaucoup de joie;  
 » ne desirant rien plus ardemment que de persuader à Votre Majesté que ses  
 » Etats vous appartiennent autant qu'à lui.

Le Roi prêta beaucoup d'attention à ce Discours, & fit répondre à l'Ambassadeur, qu'il étoit fort obligé au Roi d'Ardra son Maître de ses complimens, & de lui avoir envoyé un Ambassadeur dont la personne lui étoit fort agréable: qu'il acceptoit l'offre qu'il lui faisoit de ses deux fils; qu'ils demeureroient auprès de leur pere pendant le séjour qu'il feroit à Paris, après quoi il prendroit soin d'eux lui-même; & que pour ce qui concernoit le Commerce, il le renvoyoit à la Compagnie.

Réponse du Roi  
à l'Ambassadeur.

Après cette réponse, M. de Berlise ayant fait signe à l'Ambassadeur qu'il étoit tems de se retirer, il se prosterna encore aux pieds du Roi. Ensuite il se leva. Il fit une profonde révérence, & reculant en arriere, sans se tourner, il fit une nouvelle révérence à la porte de la gallerie. M. de Berlise le fit remonter dans le carosse du Roi, & le reconduisit à l'Hôtel de Luynes dans le même ordre qu'il étoit venu.

Le lendemain, qui étoit le 20 de Décembre, à deux heures après midi, M. de Berlise vint le prendre avec le même cortége, pour le conduire à l'audience de la Reine. Il trouva sur le haut de l'escalier les Cent-Suisses de la garde sur deux lignes, & le Capitaine des Gardes le reçut à la porte. Il fut introduit dans l'appartement de la Reine, qui étoit environnée des Princesses & de toutes les Dames de la Cour, aussi parées, que le duciel où l'on étoit alors pouvoit le permettre.

Audience de la  
Reine.

L'Ambassadeur fit trois profondes révérences en entrant. Lorsqu'il fut à quatre pas de la Reine, il se prosterna, comme il avoit fait devant le Roi, avec ses trois femmes & ses trois enfans, & tous sept ils commencerent à battre des mains, pour exprimer leur vénération. Ensuite l'Ambassadeur se mit à genoux & fit son compliment en Portugais. La Reine l'obligea de se lever malgré toute sa résistance, & lui fit une réponse fort gracieuse en Espagnol.

D'ELBEF.  
1670.

Audience de M.  
Dauphin.

Il se mit encore à genoux, se leva, & reculant en arriere il fit trois révérences jusqu'à la porte. Ses femmes & ses enfans imiterent son exemple & firent paroître une extrême admiration par leurs regards. La foule étoit si grande, qu'ils ne purent arriver aux carolles qu'avec beaucoup de difficulté.

Le jour suivant, l'Ambassadeur fut conduit au Louvre à l'audience de Monseigneur le Dauphin & reçu par M. de Montausier, qui l'introduisit dans l'appartement de ce Prince. Il observa les mêmes cérémonies qu'à l'audience du Roi & de la Reine. Dans son compliment, il félicita le Duc de Montraulier, d'avoir été choisi pour l'éducation du premier Prince du Monde. Il dit à Monseigneur le Dauphin que le Prince héréditaire d'Ardra l'avoit chargé de l'assurer de son respect & du desir qu'il avoit de mériter son estime & son amitié. Ensuite il lui présenta quelques armes que ce Prince lui envoyoit. Le Dauphin ayant fait une réponse obligeante à ce compliment, l'Ambassadeur se retira & fut reconduit, comme les jours précédens.

On donna à  
l'Ambassadeur  
la Comédie &  
des Fêtes.

Il rendit ensuite sa visite aux Ministres & aux principaux Seigneurs de la Cour, qui le visiterent à leur tour, avec toutes les caresses & les civilités possibles. On le conduisit à la Comédie, où l'on donna pour eux le *Festin de Pierre*. Un spectacle si nouveau parut l'amuser beaucoup. Il assista souvent au Service Divin dans les principales Eglises, & son attention y fut toujours édifiante. Les Directeurs de la Compagnie lui donnerent une fête à Rambouillet (15) avec un concert des haut-bois du Roi, qu'il trouva plus agréable que la musique de son Pays. Il dit plusieurs fois assez plaisamment: « Ils » me prendront pour un menteur, lorsque je leur raconterai ce que j'ai vu » en France, & mon récit surpassera toutes leurs imaginations. Il y avoit à Rambouillet quatre tables de douze convets, qui furent toutes servies en même-tems avec beaucoup d'élégance. L'Ambassadeur fut placé à la première, avec les Gentilshommes de la Maison du Roi qui l'accompagnoient, & quelques Directeurs de la Compagnie. Ses enfans & quelques autres Directeurs occuperent la seconde. On plaça ses femmes à la troisième, avec plusieurs Dames Françoises, qui s'étoient fait un amusement de les accompagner. La quatrième fut remplie par quelques Directeurs, avec les amis qu'ils avoient invités. Les haut-bois jouèrent pendant le festin. Tout le monde admira la politesse, le bon sens & la sobriété de l'Ambassadeur. Après le dîner, on l'amusa quelque-tems par divers spectacles. Ensuite on le conduisit à Vincennes, où il parut prendre beaucoup de plaisir à voir les appartemens & la richesse des meubles. Il dit dans cette occasion, qu'après avoir vu la France il étoit inutile de voir le reste du Monde.

Il fut ramené à la lumière des flambeaux. On lui fit employer les jours suivans à voir divers Palais de Paris & les belles maisons de campagne qui sont aux environs.

Audience qu'il  
eut de M. de  
Lionne.

Dans l'audience qu'il eut de M. de Lionne, Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, il fut reçu par ce Ministre au haut de l'escalier & conduit au travers de plusieurs riches apparremens jusqu'au grand cabinet, où ils s'assirent chacun sur un fauteuil, au milieu d'un grand nombre de personnes de distinction qui avoient souhaité d'être témoins de cette visite. L'Ambassa-

(15) C'est le Rambouillet du Fauxbourg Saint-Antoine.

deur dit à  
Maître po  
il regardo  
Prince à  
dance que  
roit d'aura  
mérite pa  
Souverain

Le Min  
roit avec j  
rien de la  
Ports le R  
d'une gran  
bassadeur  
de la Côte  
le traversé  
point de  
Vaisseaux  
qu'il n'y a  
lente & ce  
Maître av  
que dans  
qui étoit c  
d'armes &

En pren  
il fut men  
semblés p  
impatien  
qu'il avoit  
reconnoiss  
Serveur  
refroidir.  
de la dilig  
la Concor  
permettan

L'Amba  
avoient à  
sentir à to  
le pouvoir  
la Compag

1°. Qu  
Commerc  
Nations.

2°. Qu  
quatre-vin  
la France

3°. Qu

deur dit à M. de Lionne, en Portugais, qu'ayant été envoyé par le Roi son Maître pour offrir au Roi de France ses services & la disposition de ses Etats, il regardoit comme son principal devoir d'engager le Ministre d'un si grand Prince à ne point épargner ses bons offices pour entretenir la correspondance que le Commerce alloit établir entre les deux Etats, & qu'il se flattoit d'autant plus d'obtenir de lui cette grace, qu'il étoit bien informé de son mérite particulier & du zèle dont il étoit rempli pour l'honneur de son Souverain.

Le Ministre François lui répondit, en langue Espagnole, qu'il employeroit avec joie tout son crédit pour le service du Roi d'Ardra & pour l'entretien de la bonne intelligence qu'il desiroit. Ensuite il lui demanda quels Ports le Roi son Maître avoit dans ses Etats, si le Royaume d'Ardra étoit d'une grande étendue & s'il avoit souvent la guerre avec ses voisins? L'Ambassadeur repliqua que le Pays d'Ardra ne s'étendoit pas beaucoup au long de la Côte, mais que dans l'intérieur des terres il falloit quinze jours pour le traverser; que sur la Côte d'Ardra & dans toute la Guinée on ne trouvoit point de Ports ni de Havres, mais de bonnes Rades, où les plus grands Vaisseaux pouvoient mouiller en sûreté; que les tempêtes y étoient rares, & qu'il n'y avoit point d'autre incommodité pour le débarquement que la violente & continuelle agiration de la mer au long du rivage: que le Roi son Maître avoit des voisins puissans, avec lesquels il étoit sans cesse en guerre; que dans ces occasions il marchoit toujours à la tête d'une nombreuse armée, qui étoit composée de cavalerie & d'infanterie, l'une & l'autre bien fournie d'armes & soumise aux loix d'une sévère discipline.

En prenant congé de M. de Lionne, qui le reconduisit jusqu'à son carosse, il fut mené à l'Hôtel de la Compagnie, où tous les Directeurs s'étoient assemblés pour le recevoir. Il leur dit qu'il attendoit depuis long-tems, avec impatience, l'occasion de leur faire ses remerciemens, pour toutes les faveurs qu'il avoit reçues & qu'il recevoit continuellement de la Compagnie; que sa reconnoissance seroit éternelle, & qu'ils pouvoient le regarder comme un Serviteur, dont le zèle & l'attachement ne seroient jamais capables de se refroidir. Les Directeurs firent une réponse convenable, & le remercièrent de la diligence avec laquelle le Roi son Maître avoit expédié leurs Vaisseaux la Concorde & la Justice, & de la faveur qu'il leur avoit accordée en leur permettant d'établir un Comptoir dans ses Etats.

L'Ambassadeur témoigna quelque desir d'apprendre d'eux-mêmes ce qu'ils avoient à proposer pour le progrès du Commerce, & leur promit de consentir à toutes leurs demandes, autant que ses instructions lui en laisseroient le pouvoir. Alors un des Directeurs lui fit les Propositions suivantes au nom de la Compagnie.

1°. Que les Vaisseaux de la Compagnie, qui seroient envoyés pour le Commerce au Royaume d'Ardra, eussent la préférence sur toutes les autres Nations.

2°. Qu'ils ne payassent pour les droits que vingt Esclaves, au lieu de quatre-vingt que les derniers Vaisseaux avoient payés, & qu'en faveur de la France cet impôt fût réduit aux bornes qu'il avoit du tems des Portugais.

3°. Que le Roi d'Ardra obligât ceux de ses Sujets qui devoient quelque

D'ELBEE.  
1670.

Explication  
qu'il donne sur  
son Pays.

Sa visite à l'112.  
tel de la Compagnie.

Articles qu'on  
lui proposa.

chose au Comptoir de la Compagnie, à s'acquitter promptement.

4°. Que les Facteurs François fussent dispensés de faire crédit aux Seigneurs d'Ardra, lorsqu'ils ne les croiroient pas capables de payer.

5°. Qu'il plut au Roi de prendre sous sa protection *immédiate*, la Compagnie, ses Facteurs & ses Effets (16).

A ces conditions, la Compagnie promettoit de tenir ses magasins constamment remplis de marchandises, jusqu'à la valeur de cinq cens Esclaves, pour servir comme de caution dans les mains du Roi; d'envoyer annuellement un nombre de Vaisseaux pour le fonds du Commerce, & de ne s'engager, pour la traite des Esclaves, avec aucun autre Prince.

Restrictions  
qu'il y eut.

Après avoir réfléchi sur ces cinq Articles, l'Ambassadeur les approuva sans restriction, à la réserve du premier & du dernier. Sur le premier, il répondit, que si la Compagnie vouloit promettre formellement de ne faire la traite des Esclaves qu'avec le Roi son Maître, il pouvoit l'assurer qu'elle auroit toujours la préférence & que ses Vaisseaux seroient chargés avant ceux de toute autre Nation. A l'égard du cinquième, il ne voulut s'engager qu'à faire tous ses efforts pour l'obtenir du Roi d'Ardra, parce que n'étant pas sûr de ses intentions il ne pouvoit se rendre garant du succès.

Acte du Traité  
de plusieurs  
mots.

Tel fut le résultat de cette Négociation. La Compagnie en fit dresser un Acte authentique, dont on tira deux copies, qui furent signées des deux Parties; l'une pour être conservée en France, l'autre pour être remise entre les mains de l'Ambassadeur. Il fut présent à l'Assemblée d'un tapis d'écorce d'arbre, & les Directeurs lui donnerent un grand miroir avec un cadre de cuivre doré, dont il parut fort satisfait. En prenant congé d'eux, il fut reconduit par toute l'Assemblée jusqu'à son carosse.

Pendant le reste de son séjour à Paris, il n'eut plus d'autre occupation que celle de recevoir & de rendre des visites. Dans tous les lieux où il parut, on ne cessa point de le traiter avec des témoignages distingués de politesse & de considération. Plusieurs personnes de qualité lui firent des présens. Les Dames en firent à ses femmes, qui avoient bien-tôt appris à mettre beaucoup de différence entre les manières de l'Europe & celles de leur Pays. Elles firent connoître par leurs expressions qu'elles auroient volontiers choisi la condition de leurs enfans, & qu'elles portoient envie au bonheur qu'ils avoient de demeurer en France.

L'Ambassadeur  
obtient son au-  
dience de congé.

Son départ de  
France.

L'Ambassadeur eut son audience de congé avec les mêmes cérémonies que la première. Il s'étoit familiarisé si promptement avec les usages de France, qu'en reparoissant devant le Roi, la Reine & le Dauphin, il parut aussi peu contraint dans sa figure que dans ses discours. Il partit de Paris vers le milieu de Janvier 1671, pour se rendre au Havre-de-Grace, où il étoit attendu par deux Vaisseaux. Les ordres furent donnés pour le défrayer sur la route & pour lui rendre tous les honneurs imaginables. Lorsqu'on apporta devant lui les présens du Roi pour son Maître & pour lui-même, il parut également frappé de leur nombre, de leur richesse & de leur beauté. Il répéta plusieurs fois, comme s'il fut sorti d'une profonde extase: « Mon Maître ne croira jamais ce que j'ai à lui raconter. Il doutera même de ce qu'il verra de ses propres yeux.

(16) Relation de d'Elbée; *ubi sup.* p. 282.

On

(17)  
l'établiss  
(18)

On ne sçauroit douter que si la Compagnie eut subsisté plus long-tems, elle n'eut tiré de grands avantages de cette Ambassade; mais diverses raisons (17) la firent supprimer quelques années après, & les Isles Françoises de l'Amérique, avec toutes leurs Concessions, furent réunies à la Couronne. La Compagnie du Sénégal, qui succéda au Commerce de Guinée, négligea l'Etablissement d'Ardra, & se détermina, par des considérations particulières, à fixer son Comptoir dans le Pays de Juida. L'Auteur remarque que c'est la méthode ordinaire des François dans leurs Etablissements. Ils en jettent les fondemens avec beaucoup d'ordre & de sagesse; mais ils ne soutiennent pas long-tems leur entreprise (18).

On s'est attaché, pour toutes les circonstances, à la Relation dont on a nommé la source dans l'Introduction de cet article. Comme elle finit au départ de l'Ambassadeur d'Ardra, Barbot nous offre de quoi suppléer à ce qui manque pour la conclusion de cet événement. Il raconte que les présens furent confiés au soin de Carlot, & qu'en arrivant dans la rade d'Ardra le premier d'Octobre 1671, Matteo Lopez prétendit qu'ils devoient être remis entre ses mains pour les délivrer au Roi. Carlot refusa d'y consentir, parce qu'il soupçonnoit l'Ambassadeur d'en détourner quelque partie pour son propre usage; & la suite fit connoître que cette défiance avoit été juste. Matteo Lopez, irrité d'un refus dont il crut son honneur blessé, employa tout son crédit contre les François & nuisit beaucoup au succès de leurs affaires. Le Roi étoit alors occupé à rétablir la paix dans ses propres Etats, où il s'étoit élevé une guerre civile qui avoit interrompu le cours du Commerce. Les passages avoient été bouchés pour l'arrivée des Esclaves. A peine en étoit-il arrivé deux cens à Offra pendant le voyage de l'Ambassadeur Nègre; & ces obstacles avoient été si nuisibles au Commerce des Hollandois, que cinq de leurs Vaisseaux étoient retournés à Mina sans cargaison. Carlot, qui trouva le Pays dans cette agitation, & qui ne fut pas long-tems à s'apercevoir de l'infidélité de Matteo, prit le parti de garder les présens du Roi Louis XIV. pour les renvoyer en France, & d'établir un Comptoir dans le Pays de Popo, où il avoit fait anciennement quelque Commerce. Entre plusieurs conditions avantageuses, il obtint que les droits seroient réduits, en faveur des François, à vingt-huit Esclaves pour la cargaison de chaque Vaisseau. Mais ayant fait un jour le voyage de Popo à Juida, il y reçut un accueil si favorable du Roi de cette contrée, & des assurances si formelles d'une protection constante pour la Nation Françoisise, qu'il abandonna Popo pour se fixer à Juida. Une autre raison qui pouvoit le porter à ce changement, c'est que les chemins d'Ardra vers Sabi étant alors ouverts, on amenoit un grand nombre d'Esclaves dans le Royaume de Juida, au travers du Pays même d'Ardra & du consentement du Roi, qui, n'en tirant pas moins ses droits ordinaires, étoit bien-aise de punir ses Sujets rebelles en leur ôtant le Commerce d'Offra (19).

(17) Voyez ci-dessus l'Introduction à Marchais, publié par Labat, p. 287.  
l'Etablissement des François en Afrique, T. II. (19) C'est apparemment celui que Snelgrave  
(18) Second Tome des Voyages de Des

D'ELBI'E.  
1670.  
La Compagnie  
tire peu de fruit  
de cette Amba-  
sade.

Supplément  
tité de Barbot.

L'Ambassadeur  
Matteo Lopez ré-  
pond mal à l'es-  
poir des Fran-  
çois.

Le Comptoir  
François est  
transporté à Jui-  
da.



CÔTE DES  
ESCLAVES.  
ROYAUME  
D'ARDRA.

## CHAPITRE IX.

### Description du Royaume d'Ardra.

Étendue & bornes du Royaume d'Ardra.

QUOIQ'ON soit bien informé que le Royaume d'Ardra est une région spacieuse & bien peuplée, qui renferme plusieurs autres Pays de sa dépendance, les Européens ne l'ont point assez fréquenté pour être bien certains de ses limites. Il est assez étroit vers la mer, entre les contrées de Juida & de Benin; mais il s'élargit considérablement dans les terres. Quelques Voyageurs lui donnent pour bornes à l'Ouest, Rio da Volta, & Benin à l'Est, en y comprenant trois autres Royaumes; celui de Juida au Nord, celui d'Oyeo (20) au Nord & au Nord-Ouest, celui d'Alghemi, & d'autres Pays d'une grande étendue.

Sa division.

Bosman, & Barbot après lui, divisent cette région en deux parties, qu'ils nomment le Grand & le Petit-Ardra. Sous le nom du Petit-Ardra, ils comprennent toute la Côte maritime, en remontant dans les terres jusqu'au-delà d'Offra, dont elle porte aussi le nom. Ils renferment tout le reste sous le nom de Grand-Ardra, & semblent mettre aussi dans cette division le petit territoire de Tori ou Torri, qu'ils placent entre Juida & le Petit-Ardra. Mais il y a beaucoup d'apparence que l'idée de cette chorographie n'est qu'une conjecture de Voyageur, qui, faute d'informations & de moyens pour s'en procurer, ne rapporte dans sa Patrie que des opinions faussées ou incertaines (21).

Qualités de l'air & du terroir.

En général, l'air de ce Pays est extrêmement mal-sain pour les Européens. De quarante, à peine en échape-t-il cinq à la mort. Cependant la plupart ne doivent attribuer leur malheur qu'à leur intempérance, ou à l'indiscrétion qu'ils ont de s'exposer à la rosée du soir; car les Habitans naturels sont vigoureux & ne meurent que dans un âge fort avancé. La petite-vérole seulement en fait périr un grand nombre.

Le Pays n'a pas d'éléphants.

Le Pays est plat & uni, & le terroir fertile. Mais dans plusieurs cantons il est couvert de ronces. Dans d'autres, il est couvert de bois, entremêlés de vallées fort agréables. Il produit une prodigieuse quantité de bled-d'Inde, de miller, d'ignames, de patates, de limons, d'oranges, de noix de cocos, de vin de palmier, & de sel, qui se fait dans des lieux bas & marécageux, & que les Habitans des Isles de Korama viennent charger dans leurs Canots (22).

On ne voit pas plus d'éléphants dans le Royaume d'Ardra que dans celui de Juida. Les Nègres du Pays en tuèrent un du tems de Bosman; mais ils affuroient qu'on n'en avoit pas vu d'exemple depuis plus de soixante ans. Ce pesant animal s'étoit sans doute égaré de quelque Pays voisin du côté de l'Est, où le nombre de ces bêtes est si extraordinaire, qu'il est surprenant que des hommes y puissent vivre (23).

(20) Description de la Guinée par Barbot, p. 327 & 346.

(21) Bosman, p. 243, & Barbot, *ubi sup.*

(22) Barbot, p. 347.

(23) Bosman, p. 243.

De t  
de rivie  
chandif  
est la C  
lerie du  
les Euro  
permer  
nuellem  
de Carl  
voyager  
chemins

Les E  
de Ville  
Foulaon  
Riviere  
cupation  
aux Etra  
ne vive  
même A  
contrée  
Juida,  
rosée au  
ron troi

La sec  
ment le  
qu'ici, l  
C'est un  
Praya (2  
monts,  
ou cette  
est fort b  
les Pays  
de Benin  
sinage d

En ap  
à quatre  
lieues l'  
Rade d'  
cens pas  
viron de  
de Déce  
brasses d  
dans la

(24) B

(25) C

Jakin.

(26) B

De tous côtés, le Royaume d'Ardra est rempli de chemins commodes & de rivières, petites, mais profondes, qui sont propres au transport des marchandises. Quoiqu'il y ait beaucoup de chevaux dans le Canton d'Assém, qui est la Capitale du Royaume, on ne les emploie guères qu'à monter la cavalerie du Roi (24). La voiture ordinaire pour les voyages est le hamack, & les Européens s'en servent aussi volontiers que les Habitans; mais on ne leur permet de voyager que pendant la nuit, dans la défiance où l'on est continuellement de leurs observations. On a vû, par l'exemple de Dubourg & de Carlot, que la Cour se relâche de cette règle en faveur des Errangers qui voyagent avec un Prince du Pays; mais on affecte alors de les conduire par des chemins détournés & de les écarter des Villes (25).

Les Européens ne connoissent du Royaume d'Ardra qu'un petit nombre de Villes, la plupart voisines de la mer. La première qu'on rencontre est *Foulaon*, que Barbot prend pour la Capitale de Torri. Elle est située sur la Rivière de Torri (26), qui coule entre l'Est & l'Ouest du Grand-Popo. L'occupation commune des Habitans est l'agriculture. Ils vendent des provisions aux Etrangers; & souvent, à l'exemple de leurs voisins du Grand-Popo, ils ne vivent eux-mêmes (27) que de leurs pillages. Dans un autre endroit, le même Auteur dit que Foulaon est l'unique Port maritime de Torri. Cette contrée forme un petit Etat, d'environ quatre lieues de circonférence, entre Juida, vers l'Ouest, & le Petit-Ardra ou Offra du côté de l'Est. Elle est arrosée au Sud par la Mer, & sa distance de la Rade de Juida n'est que d'environ trois lieues.

La seconde Place qui se présente sur la Côte est *Praya*, que d'autres nomment le *Petit-Ardra* ou le Port du Petit-Ardra. Depuis la Rade de Juida jusqu'ici, l'étendue de la Côte est à l'Est pendant l'espace d'environ neuf lieues. C'est une terre basse & plate, couverte de bois dans plusieurs endroits. Vers Praya (27) néanmoins, le rivage s'élève un peu & s'avance par trois petits monts, fort près l'un de l'autre, qui forment une espèce de Cap. Ce Cap, ou cette Pointe, fait le commencement d'une grande Baye, où le mouillage est fort bon. Praya est dans le fond de cette Baye. La Rivière qui coule entre les Pays du Grand & du Petit-Ardra & qui les sépare tous deux du Royaume de Benin, se jette dans la même Baye; mais son eau se sent beaucoup du voisinage de la mer.

En approchant de la terre, du côté de l'Ouest, Praya se fait reconnoître à quatre grandes touffes d'arbres, qu'on découvre à la distance d'environ trois lieues l'un de l'autre. Les François donnent, au fond de la Baye, le nom de Rade d'Ardra, & les Anglois celui de Rade de Jakin. La Ville est à deux cens pas du rivage, sur un terrain plus élevé, qui a dans sa circonférence environ deux cens toises. Dans la saison de l'Été, c'est-à-dire, depuis le mois de Décembre jusqu'au mois d'Avril, le mouillage le plus commode est sur six brasses d'un fond de sable, à trois quarts de lieue du rivage. En hyver, ou dans la haute saison, c'est-à-dire, depuis le mois de Mai jusqu'au mois de

COTE DES  
EGIAVES.  
ROYAUME  
D'ARDRA.  
Chemins d'Ar-  
dra.

Villes connues  
des Lutoy Gno.

Foulaon.

Praya ou Petit-  
Ardra.

Sa Baye, ses  
marques de terre  
& son mouillage.

(24) Barbot, *ubi sup.*

(25) C'est la même Rivière que celle de Jakin.

(26) Barbot, p. 345.

(27) L'Auteur l'appelle toujours *Petit-Ardra*; mais on s'en tient ici au nom de Praya, pour éviter la confusion.

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
ROYAUME  
D'ARDRA.

Offra.

Jakin & son  
canton.

Différences sur  
sa situation.

Grand-Foro.

Novembre, on jette l'ancre à une lieue & demie de la terre, sur huit ou neuf brasses. La Baye est d'une profondeur extrême devant le Port; ce qui augmente beaucoup l'agitation naturelle des vagues. Pendant tout l'Été, l'air est clair sur la Côte & n'est pas si mal-fain qu'en hyver. Il est du moins plus favorable aux Européens.

La Ville d'Offra est située dans les terres (28), à la distance d'environ sept milles Anglois de Praya. Les Anglois & les Hollandois y ont chacun leur Comptoir, rous deux fort bien bâtis; sur-tout celui des Hollandois, qui exercent ici un Commerce considérable en Esclaves.

La Ville de Jakin est entre Offra & Praya. Elle tire son nom d'un Nègre, qui, s'y étant autrefois établi, forma insensiblement une Ville par ses bien-faits plutôt que par sa puissance. Elle est située sur une petite riviere, dans un enclos de quinze cens toises de terrain, qui est environné d'un simple mur de terre, mais épais & solide. La maison du Gouverneur est supportable (29), quoiqu'elle ne soit composée que d'argile. Bosman prétend que le Canton de Jakin est à quatre lieues de Juida, du côté de l'Est, & dépend du Grand-Ardra, qui y entretient un Gouverneur. A l'égard du territoire d'Offra, que les Européens nomment le Petit-Ardra, le même Auteur observe qu'il est situé un peu plus bas, & plus loin que Jakin dans les terres. Il ajoute que la Compagnie Hollandoise s'y est établie depuis plusieurs années, & qu'elle y exerçoit un Commerce considérable; mais qu'elle n'y a point envoyé de Vaisseaux depuis que les Nègres de Popo ont tué son Facteur & ravagé le Pays; que la moitié des terres y sont demeurées sans culture, & qu'elles étoient menacées d'être long-tems dans ce désordre (30), parce que les Rois d'Ardra & de Juida étoient en guerre pour le domaine. Mais on apperçoit dans toutes ces Relations autant de confusion que d'incertitude. Jakin, suivant notre Carte, est située sur une Riviere du même nom, qui paroît être celle de Torri ou Tari, à un mille au Nord-Est d'Offra & à sept milles de la mer. Smith, dans sa Carte de Guinée, la place sur le rivage; mais il est clair que suivant l'usage des gens de mer, il donne à Praya le nom de la Ville dont elle est le Port. Cette explication se trouve confirmée par Snelgrave, qui ayant jetté l'ancre & pris terre, dit-il, à Jakin, se rendit le jour suivant à la Ville, qu'il place à trois milles de la Côte (31) sur le bord Sud de la Riviere. Il ajoute que les Anglois & les Hollandois y avoient alors des Comptoirs, mais que celui des Anglois fut abandonné. A son arrivée, Jakin étoit gouverné par un Viceroy du Royaume d'Ardra. Les guerres du Roi de Dahomé ayant ruiné le Pays, le Viceroy & tous les Habitans se retirèrent dans une Île qu'ils avoient fortifiée au milieu de la Riviere (32), du côté d'Appak, environ dix lieues à l'Est (33).

Entre Offra & Assém, vers la moitié du chemin, on rencontre *Grand-Foro*, spacieux Village, dont on a déjà vu le nom dans la Relation du voyage de d'Elbée à la Cour d'Assém. Les Hollandois l'ont nommé *Pleyster-*

(28) Sur la route d'Assém, Capitale du Pays. grave, au Tome III.

(32) Snelgrave, p. 13. & 92.

(29) Barbot, p. 345. & suiv.

(33) Le Royaume d'Appak s'étend jusqu'à la baye de Bénin.

(30) Bosman, p. 398.

(31) Voyez ci-dessus la Relation de Snel-

Platts. O  
geurs (34)

suivant la

Cette Vill

Ardra ou

l'autre. I

Capitale;

rues sont

1669, ob

quatre gra

épais & f

fairement

moins un

Chacune

pe, les fe

pont lege

pilliers q

bien joint

Elle a de

vit en par

chaque fe

nication

sont couv

sement a

aux coups

treprendre

La mo

naturel;

n'est pas

seul côté

sur Sabi,

plus gran

qu'avec f

pas de re

Barbot

seur des

meubles,

quelques

suivant le

communé

lui ont fa

(34) Bar

(35) Bar

(36) O

mur.



*Plats.* On y trouve une forte d'hotellerie, pour la commodité des voyageurs (34).

Assém, ou Azem, comme l'appellent les Nègres, ou le Grand-Ardra, suivant la plupart des Européens, est la résidence ordinaire du Roi d'Ardra. Cette Ville est située à seize lieues dans les terres, au Nord-Ouest du Petit-Ardra ou de Praya, avec un grand chemin de communication entre l'une & l'autre. Les Nègres donnent neuf milles Anglois de circonférence à leur Capitale; ce qui n'est pas sans vraisemblance (35), si l'on considère que les rues sont d'une largeur extraordinaire, & que dans la crainte du feu les maisons sont séparées par de grands enclos. D'Elbée, qui étoit dans le Pays en 1669, observe qu'en entrant dans la Ville d'Assém, on le fit passer par quatre grandes portes (36), & que les murs, quoique de terre, étoient fort épais & fort hauts. Cette terre ou cette argile est rougeâtre. Elle se lie parfaitement; & sans aucun mélange de chaux elle n'est pas moins ferme & moins unie que du plâtre. Les portes ne sont pas vis-à-vis l'une de l'autre. Chacune est défendue par un large fossé; mais contre la méthode de l'Europe, les fossés sont du côté intérieur des murs. On passe chaque fossé sur un pont léger, qui peut être changé ou brisé facilement suivant l'occasion. Les pilliers qui soutiennent les portes sont de grands poteaux, qui paroissent fort bien joints. Sur chaque porte est une chambre pour le logement du portier. Elle a des deux côtés une galerie, qui sert de corps de garde, où d'Elbée vit en passant des soldats en ligne, armés de sabres & de mousquets. Entre chaque fossé & son mur, il remarqua un espace de terre, qui sert de communication intérieure d'une porte à l'autre. Les venteaux, dedans & dehors, sont couverts de plusieurs peaux de bœuf, pressées l'une sur l'autre & soigneusement affermies avec des cloux. Cette défense est suffisante ici pour résister aux coups de haches, qui sont les seules armes avec lesquelles on pourroit entreprendre de forcer le passage (37).

La moitié de la Ville est environnée de l'Euphrates, qui lui sert de fossé naturel; & du côté de cette Rivière il n'y a qu'un simple mur intérieur, qui n'est pas si haut ni si épais que les autres. On n'entre dans la Ville que d'un seul côté, quoiqu'elle ait réellement beaucoup d'étendue. Elle a cet avantage sur Sabi, Capitale de Juida, que ses édifices sont plus réguliers, ses rues plus grandes & plus nettes, sans fossés & sans inégalités dans le terrain, & qu'avec fort peu de femmes qui se fassent voir hors des maisons, on ne laisse pas de rencontrer à chaque pas une foule d'Habitans (38).

Barbot dit que les édifices sont composés d'une terre grasse; que l'épaisseur des murs est d'environ trois pieds; que les toits sont de paille, que les meubles, comme dans les autres Pays de la Guinée, ne consistent que dans quelques ustenciles nécessaires aux besoins de la vie. Le Palais même du Roi, suivant le même Auteur, n'est pas meublé plus richement que les maisons communes, à l'exception de quelques fauteuils de damas, dont les Européens lui ont fait présent (39).

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
ROYAUME  
D'ARDRA.  
Assém, Capitale d'Ardra, & la description.

Des fortifications.

Des édifices & des rues.

Ameublement des maisons.

(34) Barbot écrit *Grand-Fero*.

(35) Barbot, *ibid.* p. 345. & suiv.

(36) On va voir que chaque porte a son mur.

(37) Des Marchais, Vol. II. p. 247.

(38) Le même, p. 253.

(39) Barbot, p. 347.

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
ROYAUME  
D'ARDRA.  
Palais du Roi.

Cependant cette demeure royale est fort spacieuse. Elle est composée de plusieurs grandes cours, environnées de galeries ou de portiques, au-dessus desquels on a ménagé les appartemens. La chaleur du climat ne permet pas de donner beaucoup d'ouverture aux fenêtres. Dans quelques chambres on trouve des tapis de Turquie, qui couvrent le plancher; & dans d'autres, des nattes: mais chacune n'a qu'un seul fauteuil, avec un grand nombre de coussins, revêtus de quelque étoffe de soie. On y voit néanmoins des tables, des écrans, des cabinets de porcelaine & des armoires de la Chine. Au lieu de vitres, les fenêtres ont des chassis d'étoffe blanche, avec des rideaux de taffetas.

Les jardins sont fort grands. Ils sont partagés en quantité d'allées (40), longues & étroites, bordées de diverses sortes d'arbres qui donnent de l'ombre ou du fruit. On y trouve des parterres entourés de thui, & remplis de fleurs. L'Autre y vit des lys de trois couleurs, dont les feuilles sont plus longues & plus minces que celles des lys de l'Europe. L'odeur en est moins forte & plus agréable (41).

Affem a deux  
Palais royaux.

Barbot donne au Roi, dans la Ville, deux grands Palais, dont l'un est sa résidence ordinaire, & l'autre toujours prêt à lui servir d'asile dans le cas d'un incendie. Ils étoient environnés tous deux d'un rempart de terre, haut de six pieds, semblable à celui qui environnoit la Ville. Les bâtimens étoient d'argile & couverts de paille. Ils étoient divisés en plusieurs appartemens. Ces Palais contenoient plusieurs cours & divers jardins. Au-dessous regnoient de longues & larges galeries, sous lesquelles le Peuple avoit la liberté de se promener. Les jardins étoient entourés de murs, & divisés en grandes allées d'arbres verts, entremêlés de parterres, où l'on distinguoit entre un grand nombre de fleurs trois différentes sortes de lys. Dans la ruine générale du Royaume d'Ardra par la conquête du Roi de Dahomé, en 1724, la Ville d'Affem fut renversée de fond en comble.

Autres Villes  
du Pays.  
Jago & Ba.

Le Pays a plusieurs Villes qui sont environnées, comme la Capitale, d'un ou de plusieurs murs de terre. Les Nègres vantent particulièrement Jago & Bâ; la première à trois journées de Jakin; l'autre, plus éloignée de deux milles. Jago a deux portes du côté du Sud. Au Nord, elle est arrosée par une rivière qui vient de Benin. Les Hollandois ont un Comptoir dans la Ville de Ba. S'il y a quelques Villes, dans le Royaume, qui ne soient point entourées de murs, c'est qu'elles sont défendues naturellement par leur situation.

Marchés publics.

Les Marchés publics sont en fort grand nombre dans toutes les parties du Royaume. Celui de Ba, qui se tient tous les quatre jours, est célèbre pour le sel, qu'on transporte sur des canots dans la contrée d'Alghemi, & de-là beaucoup plus loin dans les terres. A cinq ou six milles de Ba, on rencontre dans la plaine un fort gros arbre, autour duquel il se tient un Marché en certains tems de l'année. Il s'y rassemble trois ou quatre mille Marchands, avec toutes sortes de marchandises d'Afrique (42).

Il y a peu de différence entre les Habitans de ce Royaume & ceux de Jui-

(40) Des Marchais, p. 250.

P. 250

(41) Voyage de Des Marchais, Vol. II.

(42) Barbot, *ubi sup.*, p. 346.

da (4.  
ment  
qu'ils  
d'or tr  
Les  
les ép  
quelqu  
fait da  
L'ha  
forme  
Quelq  
de coë  
une pé  
tient à  
Les  
mes. E  
avec d  
On  
& de fé  
preté d  
lement  
La p  
Côte d  
rans rô  
re, qu'  
du riz,  
de la ve  
de Kad  
tau, ce  
leure. C  
mais il  
même,  
reproch  
Les h  
la Guin  
cipale fi  
pouvoir  
que leur  
de jenne  
consomm  
nées en  
& lorsqu  
d'un per  
Les m

(43) L  
duction d'

da (43) pour les manieres, le Gouvernement & la Religion. Leur habillement consiste en cinq ou six bons pagnes, d'étoffes fabriquées dans le Pays, qu'ils mettent l'un sur l'autre. Dans ce nombre, quelques-uns sont enrichis d'or trait ou battu, qui leur donne beaucoup d'éclat.

Les Grands & les autres personnes de distinction portent ordinairement sur les épaules une sorte de manteau court, sous lequel ils sont enveloppés de quelqu'étoffe de soie des Indes, ou d'une chemise de beau calico blanc, qui se fait dans le Royaume.

L'habit ordinaire du Roi est composé de deux pagnes, l'un sur l'autre, en forme de juppons, mais l'un plus long que l'autre, à la maniere de Perse. Quelquefois il y joint une écharpe de soie passée en baudrier, avec une sorte de coëffe à dentelle qui lui tombe sur les épaules, & qui couvre, sur sa tête, une petite couronne de bois noir, dont il sort une odeur très-agréable. Il tient à la main un petit fouet, dont le manche est curieusement travaillé.

Les femmes portent ici le luxe des habits beaucoup plus loin que les hommes. Elles ont communément de fort belles étoffes des Indes ou de la Chine, avec divers ornemens d'une grande richesse.

On admire dans les deux sexes un soin extrême de se laver matin & soir, & de se frotter de civette. Les femmes sur-tout ne négligent rien pour la propreté du corps, dans la vûe de plaire à leurs maris, qu'elles connoissent également délicats & lascifs.

La préparation du bled est la même dans le Royaume d'Ardra que sur la Côte d'Or. On en fait une sorte de gâteau, qui se nomme *Kanki*. Les Habitans rôsissent leurs ignames sur le charbon, ou les font bouillir avec du beurre, qu'ils ont l'art de battre fort habilement. Leurs alimens communs sont du riz, des légumes, des herbes & des racines, avec du bœuf, du mouton, de la volaille & de la chair de chien, &c. Ils donnent indifféremment le nom de *Kade* à tous ces mets. Leur boisson est de la biere, qu'ils nomment *Pitau*, comme sur la Côte d'Or. Celle de Foro & d'Offra passe pour la meilleure. Cette biere, mêlée avec de l'eau, est une liqueur assez agréable; mais il faut en user avec modération, parce qu'elle est dangereuse en elle-même, ou capable du moins de causer des tranchées fort violentes. On lui reproche aussi de s'aigrir aisément & de ne pouvoir souffrir le transport.

Les hommes ont ici la liberté, comme à Juida & dans les autres parties de la Guinée, de prendre autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir. La principale femme du Roi porte le titre de Reine, avec l'étrange prérogative de pouvoir vendre les compagnes de son sort, pour suppléer à ses besoins lorsque leur mari commun refuse d'y satisfaire. La plupart des Grands épousent de jeunes filles de qualité, qui n'ont pas plus de neuf ou dix ans; mais ils ne consomment le mariage qu'après les avoir entretenues pendant quelques années en qualité de servantes. Elles sont tout-à-fait nues dans cet intervalle, & lorsque le tems de la consommation est fixe, elles commencent à se couvrir d'un petit pagne ou d'une robe fort courte.

Les mariages ne demandent point d'autre cérémonie que le consentement

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
ROYAUME  
D'ARDRA.  
Habits & maniere du Pays  
d'Ardra.

Luxe & propreté des femmes.

Alimens du Pays.

Mariages & commerce des femmes.

(43) Le détail suivant est de Barbot, page 347. mais il a copié Dapper, dans la traduction d'Ogilby, p. 465. & suiv.

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
ROYAUME  
D'ARDRA.

mutuel des parens. L'usage n'oblige l'homme qu'à faire présent de deux ou trois pagnes neufs à la femme qu'il épouse, & qu'à traiter ses parens & ses amis avec quelques pots de pitau. Il déclare alors à l'assemblée qu'il prend la fille qu'il nomme, en qualité de sa principale épouse. Comme la naissance & la fortune sont comptées pour rien dans ces alliances, le Nègre de la plus basse condition peut aspirer aux femmes de la plus haute qualité.

Usages entre les  
deux sexes.

L'air d'Ardra n'est pas favorable à la propagation de l'espèce humaine. Il est rare qu'une femme ait plus de deux ou trois enfans. Les femmes d'un homme de qualité sont toujours respectueuses en sa présence, & ne lui parleroient pas sans avoir reçu ses ordres. Lorsqu'un mari les fait paroître aux yeux de quelqu'Etranger, elles sont assises l'une près de l'autre, sur des nattes, dans l'enfoncement d'une chambre; & s'il les avertit par un signe, elles se mettent à battre en cadence, avec deux bâtons, sur une petite cloche de fer ou de cuivre, qui est l'Instrument musical de leur sexe. Une femme qui mettroit au monde deux enfans dans une seule couche, passeroit pour adultère, parce que les Habitans ne peuvent se persuader qu'elle puisse avoir à la fois deux enfans du même homme.

Incontinence  
commune aux  
hommes & aux  
femmes.

La continence n'est pas ici plus connue des femmes que sur le reste de la Côte, & la crainte même de l'esclavage ne les empêche pas de se livrer aux Etrangers lorsqu'elles en trouvent l'occasion. Elles affectent de paroître lascives & libertines, dans l'air & dans les manières. Les hommes, encore moins capables de retenue, ne se bornent pas à leurs propres femmes & mettent tous leurs soins à séduire celles d'autrui. Cependant la contrainte où elles sont retenues par les Grands & les Riches, fait régner plus de modestie & de sagesse dans les conditions supérieures. La liberté de les voir n'est jamais accordée aux hommes du même Pays; & les Européens même ne l'obtiennent qu'après avoir fait naître une opinion fort avantageuse de leur caractère.

Les Habitans de la Côte s'emploient à la pêche, à faire bouillir du sel & aux exercices du Commerce. Dans les terres, l'occupation des Nègres d'Ardra est l'agriculture. Ils cultivent la terre à force de bras, avec beaucoup d'assiduité & de vigueur au travail.

Leur langage.

Leur Langue doit être ou fort difficile ou fort désagréable, puisque dans l'usage ils préfèrent ordinairement celle d'Alghemi, & qu'ils la trouvent plus douce & plus commode (44).

Funérailles.

Leurs funérailles ne différent de celles de la Côte d'Or que dans deux circonstances; l'une, qu'au lieu que sur la Côte d'Or c'est la famille du Mort qui fournit l'étoffe dont on enveloppe le cadavre, cette dépense tombe ici sur le Gouverneur de la Place; & que le lieu de la sépulture est ordinairement la maison même que le Mort habitoit, où l'on construit un caveau pour cet usage. Ces enterremens se font avec peu de pompe & de cérémonies. Les Rois mêmes ne sont pas plus distingués; mais trois mois après leur mort (45) on sacrifie quelques Esclaves, qu'on enterre près d'eux.

Politesse de la  
Nation pour les  
Européens.

Toute la Nation traite ici les Européens avec beaucoup de considération & de civilité. On s'empresse de leur fournir toutes sortes de commodités & de rafraîchissemens, à si bon marché, qu'il semble toujours que la politesse

(44) Description de la Guinée par Barbot, p. 348.

(45) Le même, p. 348. & 353.

y ait plu  
brûler  
de sel p  
sent en  
cinq P  
Les I  
d'Ardra  
de gran  
de Pray  
coron,  
fort rec  
des deu  
le Pays,  
cours eff  
pe. Les  
que le  
Traité.  
Les barr  
ni rondo  
dorés, l  
bassins d  
de Veni  
quatre c  
de-vie d  
Caudebe  
les cour  
ou rayés  
dre à tir  
armoizin  
les cour  
pièces de  
tant de  
chées av  
Ici, c  
Commen  
s'adresser  
ses prés  
de trois  
pacotille  
Prince, &  
autre pié  
les Cour  
d'autres  
(46) Le  
(47) Ba  
dois l'emp

yait plus de part que l'intérêt. Un baril d'eau fraîche, une charge de bois à brûler ne leur coûte que deux bagues de cuivre. On leur donne un boisseau de sel pour quatre bagues, un pot de biere pour une. Ces bagues se réduisent en *Poules*. Quatre bagues, que les Habitans appellent un *Jaune*, font cinq *Poules*.

Les Hollandois font un Commerce considerable (46) dans le Royaume d'Ardra. Celui des Anglois, sans avoir autant d'étendue, leur rapporte aussi de grands avantages. Ils ont des Comptoirs ou des Loges dans les deux Villes de Praya & d'Ofra. Les marchandises qu'ils y achètent sont des étoffes de coton, des pierres bleues, qui s'appellent *Aigris* ou *Akkoris*, & qui sont fort recherchées sur toute la Côte; mais sur-tout un grand nombre d'Esclaves des deux sexes (47). La meilleure commodité qu'ils puissent apporter dans le Pays, est la monnoie favorite des Nègres, c'est-à-dire, des bujis, dont le cours est en usage ici comme celui de l'or, de l'argent & du cuivre en Europe. Les Esclaves se payent, moitié en bujis, moitié en marchandises; à moins que le Marchand, faute de bujis, ne soit obligé de faire autrement son Traité. Mais ils y entrent toujours pour un tiers, ou du moins pour un quart. Les barres de fer plates tiennent le second rang; car les Nègres ne les aiment ni rondes ni carrées. Le corail long, les *Sarcenets* de la Chine, les cuirs dorés, les damas rouges & blancs, les draps rouges, les chaudrons & les bassins de cuivre, les bagues ou les anneaux de même métal, la verroterie de Venise & les colliers de différentes couleurs, les agates, les miroirs à cadre doré, les serges de Leyde, les toiles des Indes & de l'Europe, l'eau-de-vie de France, le vin de Canarie, la malvoisie, les chapeaux noirs de Caudebec, les taffetas d'Italie blancs & rouges, les étoffes d'or & d'argent, les couteaux de Hollande qui se nomment *Bosmans*, les armoizins à fleurs, ou rayés, les brocatelles d'or ou d'argent, les fusils, les mousquets, la poudre à tirer, les grands colliers de Rouen, les *Sarcenets* blancs à fleurs, les armoizins des Indes, les serviettes damassées, les grands pendans de corail, les coutelas larges & dorés, les écharpes de soie, les grands parasols, les pièces de huit & les sonnettes de forme cylindrique ou pyramidale, sont autant de marchandises dont les Nègres sont idolâtres, & qui sont recherchées avec la même passion sur toute la Côte, jusqu'à la Riviere de Gabon.

Ici, comme à Juida, c'est avec le Roi qu'on fait les traités particuliers de Commerce. A l'arrivée d'un Vaisseau, le Capitaine ou le Supercargo doit s'adresser au Gouverneur de Praya, pour se faire conduire à la Cour avec ses présens, qui consistent ordinairement, pour le Roi, dans une pacotille de trois ou quatre livres de corail & de quelques pièces d'étoffe. une autre pacotille de corail pour la Reine, une pièce de serviettes damassées pour le Prince, une pièce d'armoizin pour le Foella ou le Capitaine des Blancs, une autre pièce de la même étoffe pour les Portiers de la Cour, une autre pour les Courtisans; dix *Gallinhas* de bujis pour les Danseurs, ou la valeur en d'autres marchandises (48). L'Européen est accompagné, depuis le rivage

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
ROYAUME  
D'ARDRA.

Commerce actif  
& paisible du Pays.

Présens & droites.

(46) Le même, p. 352.

(47) Barbor dit, p. 350. que les Hollandois l'emportent beaucoup sur les Anglois &

qu'ils transportent annuellement trois mille Esclaves.

(48) L'Auteur appelle *Assem* le Grand Ardra.

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
ROYAUME  
D'ARDRA.

jusqu'au Palais d'Assém, par le Gouverneur de Praya ou ses principaux Officiers, avec une fort belle suite & des hamacks, dont le prix, pour chaque porteur, est quatre bagues par jour avec la subsistance. Cependant, si les marchandises sont pour le Roi, chaque porteur ne peut exiger qu'une bague. L'usage établi pour les Européens, est de donner au Roi, pour la permission du Commerce & pour ses droits sur chaque Vaisseau, la valeur de cinquante Esclaves en marchandises. Le Prince a deux Esclaves pour la permission de prendre de l'eau, & quatre pour celle de couper du bois. Mais si le Vaisseau n'a pas besoin de ces deux secours, il est exempt de ces derniers droits.

Le Honga, ou le Capitaine de la Barre, reçoit un Esclave en marchandises pour douze voyages d'un Canot, de la terre au Vaisseau, ou du Vaisseau à terre. Il est obligé, à ce prix, de se tenir sur le rivage avec tous ses gens, pour veiller sur les rameurs, presser le travail & donner tous les secours nécessaires au transport des marchandises, parce que la Barre est ici fort dangereuse (49).

Preliminaires  
du Commerce à  
l'arrivée d'un  
Vaisseau.

Il n'est pas permis aux Européens de faire le Commerce des Esclaves, & des aygris ou des pierres bleues, avant que la permission ait été publiée, comme à Juida, par un crieur public, à qui le Capitaine doit payer pour sa peine quarante bagues de cuivre, vingt poules, une chèvre, une pièce de kanequin & une pièce de petit armoizin. Il est conduit ensuite, avec le même cortège, dans un Village que les Hollandois ont nommé *Stock-vis-dorp*, quatre milles au Sud-Sud-Ouest de Praya, où il fait transporter toute sa cargaison dans un logement que le Roi lui prête, & d'où il envoie au Palais d'Assém les marchandises qui sont pour le Roi & pour la Cour. Après ces préliminaires, c'est au Grand-Capitaine du Commerce qu'appartient le droit de choisir les meilleures marchandises de la cargaison. Mais comme les Facteurs ont à servir plusieurs Négocians du Pays, qui achètent plus cher que le Roi & le Grand-Capitaine, il est rare qu'ils présentent ce qu'ils ont de meilleur au Roi & à ses Officiers.

La mesure des Bujis & la manière de compter avec des nœuds sur une corde, est ici la même qu'à Juida.

Conclusion du  
Commerce.

Lorsque la vente est finie, le Capitaine Européen doit présenter au Roi deux mousquets, vingt-cinq livres de poudre & la valeur de neuf Esclaves en autres marchandises, comme un témoignage de reconnaissance pour la permission du Commerce. Il doit donner, par le même motif, une pièce d'armoizin ou foella, une autre pièce au Capitaine de la Barre, & une troisième à quelques Officiers inférieurs. Ainsi (50) tous les droits pour un Vaisseau montent à la valeur de soixante-dix, soixante-quinze ou quatre-vingt Esclaves en marchandises; au lieu qu'à Juida ils ne passent jamais trente-deux ou trente-cinq Esclaves.

Observations  
sur la Religion  
d'Ardra.

Les Voyageurs ont observé quelques différences entre la Religion d'Ardra & celle de Juida. Elles viennent du caprice des Prêtres qui en ont la direction; car malgré l'indifférence des Habitans pour tout ce qui regarde les intérêts d'une autre vie, le nombre des Prêtres est infini dans toutes les parties

(49) Voyez ci-dessus sa description.

p. 348. & Dapper, dans la Traduction d'Ogilby, p. 469.

(50) Description de la Guinée par Barbot,

du Roy  
leur ma

La pl  
lâtrie &  
former  
Pouvoir  
y retour  
allarmés  
mort. Q  
la même  
la patrie  
figure, c  
opinion  
aux sold  
ils march  
rer secré  
donner  
fanté.

Chacu  
& donne  
couvrir l  
famille l  
les dema  
trop vile  
lui feron  
précieux  
ques pou  
pidiré de  
prononc  
de quelq  
sacrifice

Si la c  
arrofle le  
comme u

Le res  
d'adorati  
vin, qui  
Statue di  
Public. C  
est blanc  
n'arrive  
au Grand  
Diable le  
les ténéb  
Snelgr

(51) Ba

du Royaume, & les personnes riches se font honneur d'en entretenir un dans leur maison.

La plupart des Nègres d'Ardra, quoique plongés dans une grossière idolâtrie & sans aucune notion de l'immortalité de l'ame, ne laissent pas de se former quelqu'idée confuse d'un Etre supérieur, puisqu'ils reconnoissent un Pouvoir qui regle le tems où chacun d'eux doit arriver au monde, en sortir, y retourner, & qui arrange à son gré les autres événemens de la vie. Ils sont alarmés des moindres accidens. On les voit trembler au seul nom de la mort. Quoiqu'ils paroissent persuadés que le corps & l'ame sont détruits par la même pourriture, ils croient que ceux qui ont été tués en combattant pour la patrie reviennent sur la terre, mais avec d'autres traits & une nouvelle figure, qui ne permettent pas à leurs meilleurs amis de les reconnoître. Cette opinion est une invention politique de leurs Prêtres, pour inspirer du courage aux soldats. Ils racontent là-dessus mille histoires extravagantes; & comme ils marchent en campagne à la suite des armées, ils prennent soin d'enterrer secrètement pendant la nuit ceux qui ont péri dans une action, pour se donner la liberté d'assurer qu'ils les ont vus reparoître pleins de vie & de santé.

Chacun a ses Fétiches particuliers, de la même nature que ceux de Juida, & donne la même explication au culte qu'il leur rend. L'usage commun est de couvrir les Fétiches d'un grand pot de terre. Tous les six mois, le Chef d'une famille leur fait publiquement ses offrandes, & leur propose les questions ou les demandes qui conviennent à ses besoins. Si le Prêtre trouve l'offrande trop vile, il déclare à l'adorateur que les Fétiches rejettent ses prières, & ne lui feront point de réponse jusqu'à ce qu'ils aient reçu quelque chose de plus précieux. Il n'en est pas quitte à moins d'une chèvre, d'un chien ou de quelques poules. Alors le Prêtre fait à voix basse la réponse de l'Idole, que la stupidité des Nègres leur fait prendre pour une secrète inspiration. Après avoir prononcé l'oracle, le Prêtre fait rentrer la Divinité sous son pot & l'arrose de quelques gouttes de liqueur. Les amis & les voisins, qui ont été témoins du sacrifice, font après lui les mêmes aspersions.

Si la cérémonie se fait pour un malade, le Prêtre sacrifie quelque animal, arrose le Fétiche du sang de la victime & jette la chair hors de la maison, comme un reste impur & profane.

Le respect des Nègres est extrême pour les Prêtres. Ils rendent une espece d'adoration au Grand-Pontife & le regardent comme un Prophète ou un Devin, qui a la vertu de prédire les choses futures après avoir conversé avec une Statue difforme, placée dans une grande salle où il donne ses audiences au Public. Cette Figure est de la grosseur d'un enfant de quatre ans. Sa couleur est blanche; car les Nègres sont persuadés que c'est celle du Diable, & qu'il n'arrive point de Vaisseau sur la Côte d'Ardra dont il ne revele l'approche au Grand-Prêtre. Ils croient aussi, comme les Nègres de la Côte d'Or, que le Diable les bat cruellement. On leur entend du moins jeter des cris (51) dans les ténèbres, & c'est à cette cause qu'ils les attribuent.

Snelgrave observe, comme une preuve du respect qu'on porte aux Prêtres,

(51) Barbor, *ubi sup.* p. 352. & suiv.

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
ROYAUME  
D'ARDRA.

Politique des  
Prêtres.

Fétiches du Pays  
& culte qu'on  
leur rend.

Respect des Nè-  
gres pour leurs  
Prêtres.

Figure du Dia-  
ble.

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
ROYAUME  
D'ARDRA.

Fétiche du Sei-  
gneur de Jakin.

Diverses loix du  
Pays.

Titres du Roi  
d'Ardra.

Comment il re-  
çoit les Euro-  
péens.

que malgré la loi, qui condamne à mort un Nègre par la maison duquel un incendie commence, le feu ayant pris à Jakin près de la Cour, & le Palais du Prince ayant été consumé par les flammes, on ne fit aucune recherche (52), parce qu'on n'ignoroit pas que l'incendie avoit commencé par la maison d'un Prêtre. Le même Auteur raconte que le Fétiche du Seigneur de Jakin étoit placé au centre d'une grande cour carrée, entre quatre belles allées d'arbres. L'édifice qui lui servoit de Temple avoit la figure d'un tas de foin, & le toit n'étoit que de paille. Mais au lieu d'occuper l'intérieur de ce bâtiment, le Fétiche, qui étoit un crane de Mort, avoit été placé au sommet du toit, & c'étoit devant cette redoutable Idole (53) qu'on faisoit des vœux & des offrandes pour la santé & la conservation du Prince. On lit dans Phillips, que le Fétiche du Roi d'Ardra est un crocodile. Mais d'Elbée prétend que c'est un oiseau noir, qui ressemble au corbeau (54).

Dans le Royaume d'Ardra, un Nègre qui manque de soumission pour les ordres de la Cour a la tête tranchée, & ses femmes avec ses enfans deviennent Esclaves du Roi.

Les débiteurs insolubles sont abandonnés à la merci de leur créancier, qui a la liberté de les vendre pour se rembourser de la somme. L'usage même pose le même châtement à ceux qui débauchent la femme d'autrui. Une femme qui couche avec un Esclave devient elle-même l'Esclave du Maître de son amant, s'il est d'une condition supérieure à celle du mari offensé; mais si la qualité du mari l'emporte, il devient le maître de l'Esclave adultere. Pour les autres crimes, les punitions sont les mêmes qu'à Juida (55).

Le Roi d'Ardra prend aussi le titre de Roi (56) d'Alghemi. Celui qui régnoit en 1670, pendant le voyage de d'Elbée, se nommoit Tozifon. Il n'avoit pas voulu permettre aux Hollandois de bâtir un Fort dans ses Etats, par les raisons qui lui firent refuser la même grace aux François. Il étoit fils de Tési, Roi d'Ardra & d'Alghemi. Son autorité étoit absolue, & l'on n'approchoit de sa personne qu'avec les soumissions qu'on a déjà représentées. Son Grand-Prêtre, qui étoit revêtu tout à la fois du Ministère de l'Etat & de la Religion, jouissoit seul du privilège de lui parler debout.

Tous les Habitans du Royaume, sans en excepter les Etrangers, payent au Roi une capitation considérable. La Cour de ce Monarque est nombreuse. Chaque Officier porte le titre de Capitaine, avec le nom de l'Emploi qu'il exerce. Les Blancs qui font le voyage d'Assen pour obtenir une audience du Roi, sont logés au Palais, dans un appartement destiné à l'usage de chaque Nation. Ils y sont traités aux dépens du Roi jusqu'au jour de l'audience. Ce sont ordinairement les Capitaines du Commerce & de la cavalerie qui leur servent d'Introductions. Le Roi fait ordinairement quelques pas au devant d'un Européen, lui prend la main, la presse dans la sienne & lui touche trois fois successivement le premier doigt. Ensuite il le fait asséoir à son côté, sur des nattes fort propres. L'Etranger fait apporter ses présens, les expose à la vue du Monarque, déclare ses intentions ou ses demandes par la bouche de

(52) Voyez ci-dessus la Relation de Snelgrave, Tome III.

(53) Voyage de Snelgrave, p. 143.

(54) Voyez ci-dessus la Relation de Phil-

lips, Tome III.

(55) Barbot, p. 352.

(56) Voyez ci-dessus l'Ambassade de Matico Lopez, dans la Relation de d'Elbée.

l'Inter-  
Apri-  
nairer  
la Cap-  
il est r-  
ment.  
très-be-  
culiero  
viron  
de leu-

Le E-  
breuse  
marche  
remen-  
ses côt-

Les  
rante n-

ordre.  
jets de

les sol-  
terres,  
lines &  
braves

saïres,  
droient  
Dans le

le, do-  
étendan

Leurs t-  
mesure  
dont le

Instrum-  
fères. L-  
chanteu-

cits &  
ment d-  
de force

d'Ardra  
puissant  
guerre.

L'int-  
tions de  
qu'il é-  
Monarc

(57) B-  
pes d'Ar-  
discipline &



l'Interprète ordinaire, & reçoit une réponse par le même canal.

Après l'audience du Roi il est conduit à celle du Prince, qui réside ordinairement dans une grande Ville, environnée de murs, à deux milles de la Capitale. Les formalités de cette visite sont à peu près les mêmes. De-là il est ramené chez le Grand-Prêtre, où les Etrangers sont traités fort noblement. On y est assis à la manière des Turcs, sur des coussins, placés sur de très-belles nattes. Si ce Pontife veut donner à quelqu'un des marques particulières de distinction, il fait paroître ses femmes, qui sont au nombre d'environ quatre-vingt. Elles dansent & chantent dans une grande salle, au bruit de leurs Instrumens de musique.

Le Roi & le Prince ne se montrent jamais en public sans une garde nombreuse, armée de fusils & conduite par le Général de la Cavalerie, qui marche la tête couverte & le sabre à la main. Le Roi suit, appuyé ordinairement sur les épaules de deux Officiers, avec les deux grands Capitaines à ses côtés & quantité de Seigneurs autour de lui.

Les principales forces du Roi d'Ardra consistent dans une armée de quarante mille hommes de cavalerie, qu'il peut mettre en campagne au premier ordre. Il n'y a d'ailleurs que l'enfance ou la vieillesse qui dispensent ses Sujets de prendre les armes lorsqu'il les appelle sous ses Enseignes. Sur la Côte les soldats sont armés de mousquets & de sabres. Mais plus loin, dans les terres, ils ont encore l'usage des arcs & des flèches, des poignards, des javelines & des massues de bois. Quoique grands & robustes, ils ne sont pas plus braves (57) que les Nègres de Juida. Cependant ils ont des fêtes anniversaires, pour célébrer leurs anciennes victoires; & les Etrangers en prendroient une haute opinion, s'ils en jugeoient par les expressions de leur joie. Dans leurs expéditions militaires, ils portent une sorte de pieu ou de gaulle, dont la forme est celle d'un S, & sur l'extrémité supérieure un petit étendard déployé, auquel ils donnent quantité de mouvemens fort bizarres. Leurs tambours se terminent en pointes. Ils les battent avec une sorte de mesure, tandis que d'autres frappent avec des bâtons sur de petites cloches, dont le son a la vertu de causer aux soldats mille agitations ridicules. Cet Instrument produit sur eux le même effet dans leurs amusemens & dans leurs fêtes. La musique vocale est en usage aussi dans leurs armées. Ils ont des chanteurs & des bouffons, pour animer le soldat par des chants, par des récits & des postures martiales. La cavalerie a de petites trompettes, qui forment des chœurs & dont le bruit est fort aigu. Mais tous ces secours ont peu de force (58) pour leur échauffer le courage. Bosman observe que le Roi d'Ardra, avec toutes les contrées qui dépendent de lui, est vingt fois plus puissant que celui de Juida, mais qu'il n'a pas la hardiesse de lui déclarer la guerre, quoique l'inimitié soit perpétuelle entre ces deux Couronnes (59).

L'intérieur des terres a des Etats encore plus puissans. Mais les informations de l'Auteur se réduisent à quelques faits dont il fut témoin. Pendant qu'il étoit à la Cour d'Ardra, il y vit arriver des Ambassadeurs d'un grand Monarque, qui venoient avertir le Roi que plusieurs de ses Sujets avoient

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
ROYAUME  
D'ARDRA.

Forces du Royau-  
me d'Ardra.

Armes & In-  
strumens mili-  
taires.

Etats puissans  
dans l'intérieur  
des terres.

(57) Barbot fait la même peinture des trou-  
pes d'Ardra, pour la lâcheté, le défaut de dis-  
cipline & l'ignorance des Chefs, que Bosman

fait de celles de Juida.

(58) Barbot, p. 350. & suiv.

(59) Bosman, p. 377. & suiv.

CÔTE DES  
ESCLAVES.  
ROYAUME  
D'ARDRA.  
Ficté d'un Mo-  
narque Nègre &  
guerre qu'il fait  
à celui d'Ardra.

porté des plaintes à leur Maître, & lui déclarer de sa part que si les Gouverneurs du Royaume d'Ardra ne traitoient pas le Peuple avec plus de douceur, il seroit obligé, contre ses propres desirs, de marcher au secours de ceux qui demandoient sa protection. Le Roi d'Ardra reçut cette menace avec un sourire; & pour faire éclater le mépris qu'il en faisoit, il envoya les Ambassadeurs au supplice. Après cette insulte, le Monarque des terres intérieures fit entrer dans le Royaume d'Ardra une armée d'un million d'hommes, qui portèrent de tous côtés le ravage & la désolation. Son Général retourna chargé de butin & s'attendoit à recevoir des récompenses du Roi son maître; mais ce fier Monarque le fit pendre à son arrivée, parce qu'il ne lui avoit point amené le Roi même d'Ardra, dont sa vengeance demandoit la tête plutôt que la ruine de ses Sujets. Il y a beaucoup d'apparence que cette Nation redoutable, dont l'Auteur ne nous apprend pas le nom, est celle des Oyos ou des Oycos, nommés los par Snelgrave, qui ont la Mer pour Fétiche national, mais à qui leurs Prêtres défendent par respect d'en approcher & de la voir. Snelgrave apprit ces circonstances d'un Mulâtre Portugais, qui avoit été long-tems prisonnier à la Cour de Dahomey (60).

Le Roi de Da-  
homey fait la  
conquête d'Ar-  
dra.

Les Dahomeys  
ne sont connus  
que par cet évé-  
nement.

Dans ces derniers tems, les Nègres d'Ardra n'ont point eu de plus mortels ennemis que ceux de Dahomey, & l'on a déjà lu, dans plusieurs Relations, que leur Pays est devenu la proie de ces barbares vainqueurs. La Nation & le Pays des Dahomeys n'ont été connus qu'à l'occasion de leurs conquêtes & de leurs cruautés. Snelgrave raconte que leur Roi sacrifia dans un seul jour à ses Idoles quatre mille Nègres de Juida, & qu'il fit donner la mort à plusieurs jeunes prisonniers de la Nation des Tuffos, pour accompagner dans l'autre Monde quelques-unes de ses femmes (61).

Le principal Fétiche des Dahomeys n'est, dans leur opinion, qu'un Génie subordonné à quelque Dieu plus puissant, qui pourroit bien être, disent-ils, le Dieu des Européens; mais comme ce Dieu ne s'est pas fait connoître dans leur Pays (62), ils croient devoir se borner au Génie qu'ils adorent. Snelgrave observe que le Roi ne se laisse voir à personne dans les jours consacrés au Fétiche (63).

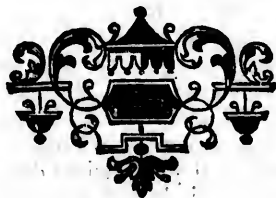
(60) Voyage de Snelgrave, p. 59.

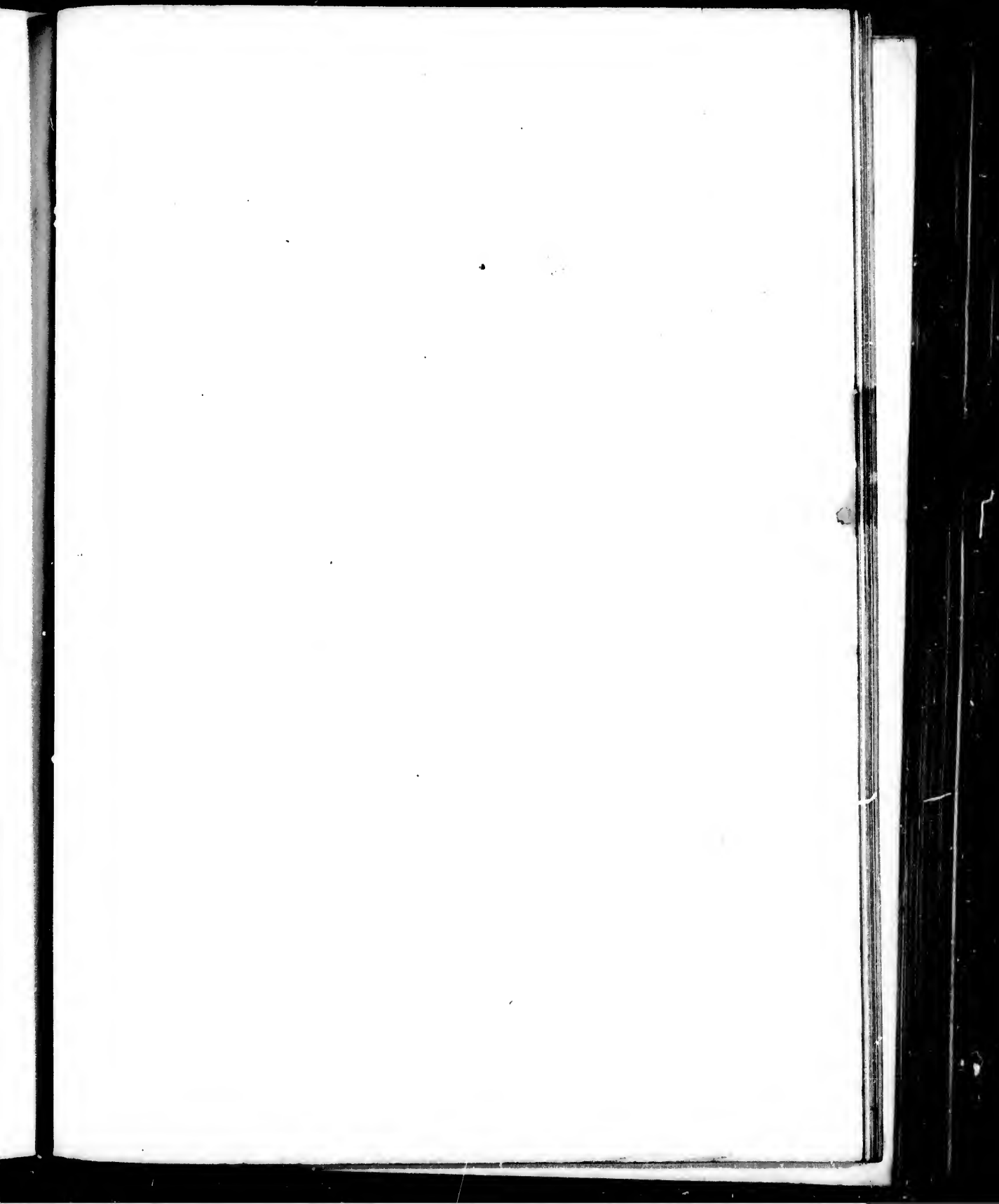
(61) *Ibid.* p. 48.

(62) Voyez ci-dessus l'article de Snelgra-

ve, au Tome III.

(63) Voyage du même Auteur, p. 76.







H

D  
DEPU

6.96.33.2

VO

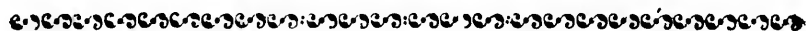
CONTE



Oriental  
d'Or. M  
d'un Ho  
écrit qu  
en Holl  
c'est cet  
se lit da

# HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE.  
PREMIERE PARTIE.



LIVRE ONZIÈME.

VOYAGES DANS LA GUINÉE,  
ET AU ROYAUME DE BENIN;

CONTENANT la Description du Royaume de Benin & de toute  
la Côte, jusqu'au Royaume de Congo.

## CHAPITRE PREMIER.

*Description du Royaume de Benin.*



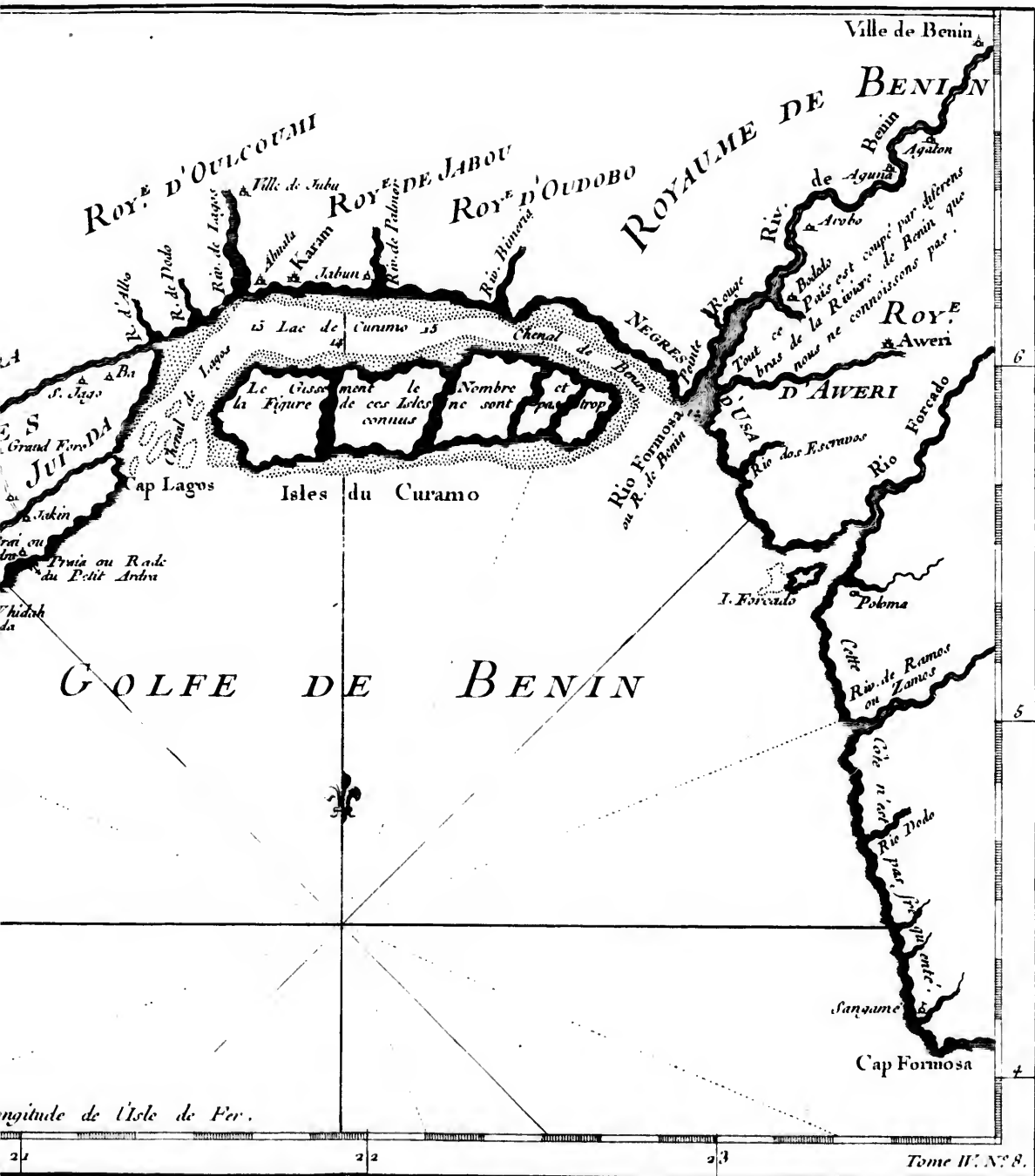
UOIQUE'ON ait publié, en divers tems, plusieurs Voyages au Royaume de Benin, nous avons peu de Relations qui nous fassent connoître l'interieur du Pays & le caractère des Habitans. Les deux principales, sont celle de *Gotard Artus*, plus connu sous le nom d'Artus de Dantzick, & celle de *David Van Nyendaël*.

On trouve la premiere dans le second Tome de la Collection de Bry. Elle fait la sixième Partie de l'*India Orientalis*, sous le titre de Description historique & véritable de la Côte d'Or. Mais il faut observer qu'elle est moins l'ouvrage d'Artus, que celui d'un Hollandois qui avoit fait le voyage de la Côte d'Or, & qui n'avoit rien écrit que sur le témoignage de ses propres yeux. Elle fut d'abord composée en Hollandois; & les Allemands l'ayant traduite aussi-tôt dans leur Langue, c'est cette Traduction qu'Artus a mise en langue Latine. Cet éclaircissement se lit dans l'Épître dédicatoire, qui est adressée à l'Electeur de Mayence.

INTRODU-  
TION.

Ideé générale  
de la Description  
d'Artus.





Longitude de l'Isle de Fer.

## INTRODUCTION.

Ce qu'elle contient.

Comme le nom du premier Auteur ne paroît ni dans l'Original ni dans les deux Traductions, ce sera toujours sous le nom d'Artus que nous y renverrons ici nos Lecteurs, pour la facilité des Citations.

Cette Description est divisée en vingt-sept Chapitres. L'Auteur commence par le départ de deux Vaisseaux, qui sortirent du Texel, en 1600, pour faire voile à Mina. Il les fait arriver heureusement sur cette Côte, dont il donne la description dans les trois premiers Chapitres. Après s'être étendu sur les mœurs & les usages des Habitans, il traite l'Histoire Naturelle du Pays, & finit par une ample description de Mina & du Gouvernement Portugais. Toutes ces matieres forment cinquante Chapitres, dont le fond est entré jusqu'ici dans le Texte de ce Recueil ou dans les Notes. Le cinquante-quatrième contient un Voyage de Mawri à Benin & à Rio Forcados; le cinquante-cinquième, une Description de la Ville de Benin; & les deux suivans, celle de la Côte jusqu'au Cap Lopez-Consalvo.

Les Figures & les Perspectives sont au nombre de vingt-six; mais on ne nous apprend pas si elles ont été dessinées par l'Auteur, ou si De Bry les a fait composer d'après ses descriptions.

Titres des Figures.

- |  |   |
|--|---|
| 1. Nègres de la Côte d'Or.                 | 14. Agriculture & arbres fruitiers.         |
| 2. Divers habillemens de femmes.           | 15. Maisons & meubles du Pays.              |
| 3. Habits d'hommes.                        | 16. Création d'un Noble.                    |
| 4. Marché du Cap-Corse.                    | 17. Différens habits de femmes.             |
| 5. Cérémonies religieuses.                 | 18. Cérémonies funébres.                    |
| 6. Trois Guerriers armés.                  | 19. Audience du Roi, au Cap Lopez-Consalvo. |
| 7. Jugemens & punitions.                   | 20. Habitans du même Cap.                   |
| 8. Maniere de commercer sur la Côte.       | 21. Combat sur la Côte d'Or.                |
| 9. Pêche pendant le jour.                  | 22. Funérailles d'un Roi.                   |
| 10. Pêche pendant la nuit.                 | 23. Maisons de la Ville de Benin.           |
| 11. Bestiaux & animaux privés.             | 24. Château de Mina.                        |
| 12. Chasses des bêtes féroces.             | 25. Vue de l'Isle S. Thomas.                |
| 13. Différentes especes de bêtes sauvages. | 26. Bustes d'hommes & de femmes.            |

Au bas de chaque Figure on en lit l'explication, suivant la méthode de De Bry. Barbot a copié, dans sa Description de la Guinée, toutes les Planches qui sont marquées d'une étoile; mais rien n'est moins fidèle que cette Copie, & les Figures n'y paroissent pas sous les mêmes titres que dans l'Original.

Où l'on trouve la Relation de Van Nyendaël.

On est redevable de la Relation de *Van Nyendaël*, à Bosman, qui l'a inserée dans sa Description de la Côte d'Or. Elle fait la vingt-unième Lettre de cet Ouvrage, sous le titre de Description de la Riviere Formosa & de celle de Benin. Les aventures personnelles de l'Auteur se réduisent à une navigation tranquille depuis le Port de Praya jusqu'à ces deux Rivieres, à bord du Yacht *La Jeanne-Marie*, d'où cette Lettre fut écrite à Bosman le premier de Septembre 1702.

Caractere de Dapper &amp; de Barbot.

On pourroit joindre à ces deux Auteurs, Dapper & Barbot. Mais ils méritent moins le nom de Voyageurs, que celui d'Historiens Géographes, dont les

les Ouvr  
qui avoit  
teur, sur  
dael & de  
nés. Dap  
peu d'aut  
coup de p  
qu'autre

Il ne s  
de Bosma  
eu peu d  
voyages  
de la sari  
Hollande  
en Guinée  
du Comp  
d'Or. Il p  
jour qu'il  
qu'il avo  
qu'il ne v  
il se crut

Il divi  
de la div  
des usages  
merce des  
& privés  
tes, des l  
mes de L  
de Juida.  
fit en 16  
Parties de  
il prit la  
deux Lett  
pagnie; i  
contient  
Sneck.

Cet Ou  
sieurs aut  
en 1705.

Outre l  
observatio  
presqu'inc  
zardées,  
core paru

(64) Bo  
duire, paro  
a parlé sou  
Tom



les Ouvrages ne font qu'une revue des observations d'autrui. Barbot même, qui avoit fait le voyage de Guinée, ne peut passer que pour un Compilateur, sur-tout dans la Relation de Benin, où tout est emprunté de Nyendaël & de Dapper, avec tant de mauvaise foi qu'il ne les a pas même nommés. Dapper s'étant rendu coupable de la même faute, ils ont tous deux peu d'autorité. Aussi n'avons-nous jamais cité leur témoignage qu'avec beaucoup de précaution, du moins lorsqu'il n'est pas confirmé par celui de quelque autre Ecrivain.

Il ne fera pas inutile de joindre ici quelque éclaircissement sur le caractère de Bosman, à qui l'on a dû remarquer jusqu'à présent que nous n'avons pas eu peu d'obligation. Ce célèbre Hollandois avoit puisé dans la lecture des voyages une ardente curiosité de voir les Pays étrangers. Il trouva l'occasion de la satisfaire, dans un Emploi qu'il obtint au service de la Compagnie de Hollande. Après avoir exercé pendant plusieurs années l'Office de Facteur en Guinée, il fut élevé à celui de Facteur en chef, ou Directeur particulier du Comptoir d'Axim, principal Etablissement des Hollandois sur la Côte d'Or. Il passa de cette administration à celle de Mina. Quatorze ans de séjour qu'il fit dans le Pays, lui donnerent les moyens de satisfaire la passion qu'il avoit de s'instruire. Il n'y eut point de Place considérable sur la Côte, qu'il ne vîsît dans cet intervalle; & rempli de tant d'observations utiles, il se crut obligé de les communiquer à sa Patrie par la voie de l'impression.

Il divisa ses Remarques en cinq Livres. Le premier traite de l'étendue, de la division & de la fertilité de la Côte d'Or; le second, des manières, des usages, de la Religion & du Gouvernement; le troisième, du Commerce des Nègres & des Européens; le quatrième, des animaux, sauvages & privés, quadrupèdes, reptiles, insectes, oiseaux, poissons, & des plantes, des légumes, des fruits & autres végétaux; le cinquième, des Royaumes de *Landinghur*, de *Koto*, des deux Popos & de la charmante contrée de Juida. L'Auteur y joignit une Description des Côtes, dans un voyage qu'il fit en 1698. Mais, dans la suite, ayant eu l'occasion d'envoyer toutes les Parties de son Ouvrage, en vingt-deux Lettres, à un Médecin de ses amis, il prit la résolution de le publier dans cette forme, avec une addition de deux Lettres, qu'il avoit reçues en divers tems, de deux Officiers de la Compagnie; l'une, de David Van Nyendaël, concernant Benin; l'autre, qui contient une description des Côtes d'Ivoire & de Malaguettes, par John Sneek.

Cet Ouvrage, après avoir paru d'abord en Hollandois, fut traduit en plusieurs autres Langues. L'Angleterre en compte trois Editions; la première en 1705. C'est celle dont on s'est servi pour ce Recueil.

Outre les motifs communs, qui peuvent exciter un Voyageur à publier ses observations, Bosman considéra que la Côte de Guinée étoit alors un Pays presque inconnu à toute l'Europe, & qu'à la réserve de quelques peintures hasardées, qui n'offroient qu'une misérable esquisse, il n'en avoit point encore paru (64) de véritable Description. Il prit connoissance de deux gros

(64) Bosman, qu'on ne fait ici que traduire, paroît avoir ignoré l'Ouvrage dont on a parlé sous le nom d'Artus. Cependant il s'accorde si parfaitement avec lui dans ses Remarques, qu'on est quelquefois tenté de le soupçonner de plagiat, comme Barbot.

Tome IV.

E e e

INTRODU-  
TION.

Eclaircissement  
sur Bosman &  
son Ouvrage.

Plan de son Ou-  
vrage.

Motifs de l'Au-  
teur pour donner  
ses Observations  
au Public.

INTRODUC-  
TION.

Hazard qui lui  
procure des  
Plans.

Ouvrages du siècle précédent, qui, sans être méprisables dans ce qu'ils contiennent sur la Hollande & sur d'autres Pays de l'Europe, ne lui parurent dignes d'aucune attention, dans tout ce qui concerne les autres Parties du Monde. Il s'est dispensé de nommer les Auteurs qu'il censure; mais on croit reconnoître, à divers traits, *Olfert Dapper* & *Guillaume Godschalck Van Fockembrog*, ou *Folquenbrog*, comme d'autres l'écrivent. Sa critique les épargne peu dans le cours de ses Relations (65). Tandis qu'il achevoit son entreprise, il eut le bonheur de voir arriver sur la Côte un habile Dessinateur. C'étoit l'homme qui lui manquoit pour lever tous les Plans des Forts Européens à l'Est de Mina. Il se hâta de l'employer; & pour écarter les obstacles, il l'accompagna dans cette entreprise, à l'occasion d'une affaire de Commerce dont il fut alors chargé par le Directeur général de Hollande. Les animaux furent tirés d'après nature; & les Forts, suivant les regles ordinaires de la perspective. Mais la mort lui enleva cet Artiste lorsqu'il se préparoit à faire un autre voyage à l'Ouest de Mina (66).

Les Figures de *Bosman* consistent en sept Planches, dont les quatre premières contiennent les Perspectives des Forts. La cinquième renferme les quadrupèdes, & les deux dernières, les oiseaux. Chaque Fort est tiré sous deux points de vûe. On voit dans la première Planche ceux de Mina, de *Mawri* & d'*Anamabo*; dans la seconde, celui de *Conradsbourg* & du *Cap-Corse*; dans la troisième, *Apam*, *Cormantin* & *Simpa* ou *Wineba*; & dans la quatrième, les Forts Anglois, Hollandois & Danois de la Côte d'*Acra* (67).

§. I.

*Géographie de Benin.*

ROYAUME  
DE BENIN.  
Situation de  
cette contrée.

LE Royaume de Benin, *Binnin*, *Binni* ou *Benni*, car on le trouve écrit avec cette variété (68) dans les Voyageurs, est une région dont les bornes sont connues avec peu de certitude. Cependant plusieurs Géographes le placent entre le dix-neuvième & le trente-cinquième degré de longitude Est, & entre le dixième degré Nord & le troisième degré Sud de latitude, lui donnant ainsi environ neuf cens trente milles de longueur de l'Ouest à l'Est, & six cens quarante de largeur du Nord au Sud. Dans cette supposition, ses bornes à l'Ouest sont le Golfe de Benin & la Côte d'Or, de laquelle il est séparé par *Rio da Volta*; la Négritie au Nord; les Royaumes de *Mayack* & de *Makoko* à l'Est, & le Golfe de Congo (69) au Sud. On lui fait ainsi renfermer les Royaumes de *Koro*, de *Popo*, de *Juida* & d'*Ardra*, dont on a déjà vu la description, avec toutes les Côtes qui sont distinguées dans nos Cartes par les noms de Benin, de *Biafara* & de *Majumbo*; & du côté du Sud on l'étend au-delà du *Cap Lope-Consalvo* jusqu'à *Loango*, qui appartient au

(65) Voyez la Description de la Guinée par *Bosman*, pp. 112, 222. & dans plusieurs autres endroits.

(66) C'est la raison qui nous a privés du Plan des Forts à l'Ouest.

(67) Description de la Guinée par *Bos-*

*man*, dans les Préfaces.

(68) *Bosman*; & plusieurs autres, l'appellent *Grand-Benin*.

(69) Voyez la dernière Carte de l'Afrique, par *Delisle*, à l'usage du Roi.

Roya  
renfer  
Roya  
Kalbar  
mes de  
d'Istan  
dre ga  
se rédu  
gos jus  
d'étend  
De P  
du Cap  
te ou c  
mo. C'  
gais pr  
cercle.  
qui app  
Le Can  
la Rivie  
Est; &  
& la pr  
droits &  
viere. L  
l'a fait n  
pas moir  
il est nav  
longueur  
étroit & c  
Entre  
che, du  
cune Vil  
peu plus  
pallissade  
défendue  
Douze lie  
loin, à la  
l'espace d  
rive Est,  
Nord-Ou  
aussi le no  
Barbot  
est bouch  
aux Chal  
terres, su  
dad de Ju  
(70) Bar  
(71) Les

Royaume de Congo. Mais, en le resserrant dans ses véritables limites, il ne renferme qu'une petite partie de ce vaste espace. Il est borné à l'Ouest par le Royaume d'Ardra; au Sud par le Golfe, & par les contrées d'Averri & de Kalbari ou Kalabar; au Nord, suivant quelques Géographes, par les Royaumes de *Jabu*, d'*Oudobo*, d'*Alghemi*, d'*Ifago* & de *Jabou*; à l'Est, par celui d'*Istanna*. Cependant les Auteurs de ce Recueil ne prétendent point se rendre garans de cette Géographie, & bien moins en fixer les dimensions. Ils se réduisent à juger qu'il peut avoir au long de la Côte, depuis le Cap-Lagos jusqu'à Rio Forcados, environ cent-soixante ou cent-soixante-dix milles d'étendue.

De Praya, ou de la Rade de Jakin, qui est neuf ou dix lieues à l'Ouest du Cap-Lagos, jusqu'à Rio Formosa, les gens de mer comptent cinquante ou cinquante-cinq lieues, en droite ligne au-dessus des Isles de Karamo. C'est la route ordinaire des Hollandois; mais les Anglois & les Portugais prennent entre ces Isles & le Continent, qui s'enfoncé ici en demi-cercle. Ce passage ou ce canal peut être divisé en trois parties; l'une, qui appartient à Lagos; l'autre aux Isles de Karamo, & la troisième à Benin. Le Canal de Lagos, qui commence au Cap du même nom, s'étend jusqu'à la Rivière de Lagos, c'est-à-dire, l'espace d'environ seize lieues au Nord-Est; & quoiqu'il en ait dix de largeur à l'entrée, c'est-à-dire, entre le Cap & la première Isle, il est bouché par tant de basses, que dans plusieurs endroits & pendant plusieurs lieues il n'est pas plus large qu'une grande rivière. Le Canal de Karamo commence à la Rivière de Lagos, & sa largeur l'a fait nommer par quelques Ecrivains Lac de Koramo. Vers le milieu il n'a pas moins de quatorze ou quinze brasses de fond, & dans toute son étendue il est navigable pour les Brigantins & les Bâtimens de la même grandeur. Sa longueur est d'environ trente lieues jusqu'au Canal de Benin, qui est plus étroit & qui conduit dans la Rivière de Formosa.

Entre le Cap-Lagos & la Rivière qui porte son nom, on rencontre à gauche, du côté du Continent, les Rivières d'Albo & de Dodo, mais sans aucune Ville. Sur la pointe Est de Lagos est situé le Village d'Almeta, & un peu plus loin la Ville de *Kuran* (70), qui est environnée d'une double palissade. Treize lieues plus loin, à l'Est, on trouve celle de *Jabun*, qui est défendue aussi par un mur de bois, sur la rive Ouest de la Rivière *Palmar*. Douze lieues au-delà, on arrive à la Rivière *Primeria*; & vingt lieues plus loin, à la Pointe-rouge, qui fait l'entrée de la Rivière Formosa. En remontant l'espace d'environ vingt lieues, dans cette Rivière, on rencontre, sur sa rive Est, la Ville de *Gatton* ou d'*Agatton* (71); & sur la rive opposée, au Nord-Ouest, la Ville d'*Argun* ou d'*Arguna*, dont la même Rivière porte aussi le nom.

Barbot observe que la Rivière de Lagos, en se déchargeant dans le Canal, est bouchée par une Barre, où la violence des flots rend le passage difficile aux Chaloupes mêmes; & que les Portugais placent à quelques lieues dans les terres, sur le bord de cette Rivière, la Ville de Jubu, qu'ils appellent *Ciudad de Jubu*. Il ajoute que dans la Ville de Karamo, nommée *Karan* par les

(70) Barbot l'appelle Karamo ou Kuramo. & la confondent avec la Ville de Benin. Barbot, p. 354.

(71) Les Pilotes Anglois l'appellent Gato, bot, p. 354.

ROYAUME  
DE BENIN.  
Son étendue &  
ses bornes.

Disposition de  
la Côte jusqu'à  
Benin.

Double route.

Trois parties du  
Canal de Karamo  
ou Karan.

Rivières qui s'y  
déchargent.

Barre de la Ri-  
vière de Lagos.  
Ciudad de Jubu.

ROYAUME  
DE BENIN.

Pilotes Anglois, les Nègres font de belles étoffes, qui se vendent fort bien sur la Côte d'Or.

La distance entre la plus Orientale des Isles Karamo & la pointe Sud-Est de Rio Formosa, est d'environ dix lieues. On y trouve par-tout depuis douze jusqu'à quinze pieds d'eau; & depuis ce lieu jusqu'à la Pointe-rouge, que les Hollandois nomment *Ruyge-hoeck*, & qui se présente dans l'éloignement comme un grand rocher dont le sommet est plat, l'embouchure de la Riviere a huit ou neuf lieues de largeur. Mais les deux rives se resserrant par degrés, elle diminue jusqu'à quatre milles d'Angleterre, & cet espace varie ensuite à mesure qu'on avance. Si l'on arrive du côté de l'Ouest, la Riviere se fait distinguer pleinement. Vers Ardra, fort loin dans les terres, le Pays est uni & couvert de bois. La pointe Ouest de la Riviere s'éleve beaucoup, & paroît comme un roc dont on auroit coupé le sommet, Mais la pointe Est est basse, & le Pays fort plat aux environs. L'embouchure ne devant être prise que du lieu où les deux côtés du rivage commencent à se rapprocher, on ne peut lui donner proprement que quatre ou cinq milles de largeur; mais cette Riviere se partage en quantité de bras, dont quelques-uns sont assez larges pour mériter le nom de rivières, & dont les bords sont habités par différentes Nations, qui ont chacune leur Chef ou leur Roi. Dans la division d'un si grand nombre de bras, il n'est pas aisé de naviguer sur la Riviere Formosa, & la prudence oblige toujours de prendre un Pilote du Pays.

Embouchure de  
la Riviere For-  
mosa ou de Be-  
nin.

Multitude de  
ses bras.

A quels Pays el-  
le communique.

L'Auteur ne put être informé de la longueur de cette Riviere ni du Pays où elle prend sa source. Mais il juge qu'elle arrose par ses bras toutes les contrées voisines, parce qu'il vit arriver par cette voie quantité de Marchands Nègres, qui venoient d'Ardra, de Kalabar & de divers autres lieux. Il apprit aussi des Portugais qu'il y avoit deux chemins pour se rendre à Kalabar, l'un par terre, & l'autre beaucoup plus commode par eau; qu'avec un Canot on pouvoit gagner les Rivières de Lagos, d'Elbrei, de Kamarones, &c. & qu'on remontoit même jusqu'à Rio da Volta. Si ce récit fait naître quelque doute, c'est particulièrement pour la communication avec Rio da Volta (72), qui paroît peu vraisemblable dans une si grande distance.

Le Royaume  
de Benin décou-  
vert par Aveiro.

Juan-Alfonso de Aveiro, à qui l'on doit la découverte du Royaume de Benin, nomma cette Riviere *Formosa* ou *la Belle*. Les François, les Anglois & les Hollandois l'appellent indifféremment *Riviere de Benin* ou d'*Argun* (73).

A quelques lieues dans les terres le Pays est bas & marécageux; mais les bords de la Riviere sont continuellement ornés d'arbre fort hauts & fort touffus. La multitude de ses bras forme un grand nombre d'Isles, entre lesquelles il s'en trouve de flottantes, que le vent & les Travados poussent souvent d'un lieu à l'autre, & rendent par conséquent fort dangereuses pour la navigation. Elles sont couvertes d'arbustes & de roseaux.

Mauvaise qua-  
lité de l'air.

Quoique la Riviere de Benin soit fort agréable, l'air y est mal-sain, comme sur la plupart des autres rivières de la Côte. L'Auteur attribue cette fâcheuse qualité aux exhalaisons qui sortent des marais & des lieux bas. Les mofquites, ou les cousins, sont une autre peste, qui n'est pas moins insupportable,

(72) Nyendal, dans Bosman, p. 426. & suivantes.

(73) Barbot, p. 355.

table, sur  
ne perme  
connoissai  
coup la v  
voyage. C  
etroit viv  
teur, & c

La Riv  
rent leur  
sur-tout à  
Arbon, &

Bododo  
feuilles. S  
dont l'aut  
qu'import  
consulter

A deux  
gnés l'un  
tituée la  
de Benin.

Arbo  
Benin, e  
seaux peu  
ler des cri  
belle & b  
qu'à Bod  
font gouv  
trefois ch  
une espec  
rie de leu  
Facteurs s

Agatto  
& par la  
détente. E  
Riviere,  
de son an  
parties de  
Le Pays,  
découvre  
au March  
sidence o  
d'une jou  
Barbot  
est ving-

(74) Ny

(75) Le

table, sur-tout pendant la nuit. Leurs picqures sont si douloureuses qu'elles ne permettent point de dormir & qu'elles rendent le visage absolument méconnoissable le jour suivant. Deux inconveniens si pernicieux abregent beaucoup la vie des Etrangers. L'Auteur perdit la moitié de ses gens à chaque voyage. Cinq de ses Matelots eurent la témérité de parier entr'eux, qui sortiroit vivant de la Riviere. Ils engagerent dans leur pari le Valet de l'Auteur, & celui-ci enterra successivement les cinq Matelots.

La Riviere de Benin a quatre principales Villes, où les Hollandois portent leur Commerce, & où cette raison attire un grand nombre de Nègres, sur-tout à l'arrivée des Vaisseaux. Nyendal les nomme *Bododo*, *Arebo* ou *Arbon*, *Agatton* ou *Gatton*, & *Meiberg*.

*Bododo* contient environ cinquante maisons, bâties de roseaux ou de feuilles. Son Canton est gouverné par un Viceroi & par quelques Seigneurs, dont l'autorité ne s'étend qu'aux affaires civiles. Dans les événemens de quelque importance & pour toutes les affaires criminelles, ils sont obligés de consulter la Cour & d'attendre ses ordres (74).

A deux milles de l'embouchure, la Riviere se divise en deux bras, éloignés l'un de l'autre d'environ deux milles d'Angleterre, sur l'un desquels est située la Ville d'*Awerri* ou d'*Ouverre*, qui dépend d'un Prince indépendant de Benin. Les Portugais y ont une Eglise & un Comptoir.

*Arebo* ou *Arbon*, qui est aujourd'hui comme le centre du Commerce de Benin, est située sur la Riviere à soixante lieues de l'embouchure. Les Vaisseaux peuvent remonter plus haut, mais c'est par cent bras différens; sans parler des criques, dont plusieurs sont fort grandes. La Ville d'*Arebo* est grande, belle & bien peuplée. Sa forme est ovale. Les édifices y sont plus grands qu'à *Bododo*, quoique bâtis dans le même goût. Cette Place & le Pays voisin sont gouvernés par un Viceroi. Les Anglois & les Hollandois y avoient autrefois chacun leur Comptoir, avec des Mercedors & les *Fiadors*, qui sont une espece d'Agens du Pays. Mais la négligence des Anglois pour cette partie de leur Commerce ayant laissé tomber leur Comptoir en ruines, leurs Facteurs se sont unis dans la même demeure avec ceux de Hollande (75).

*Agatton* ou *Gatton* étoit autrefois une Ville considerable par sa grandeur & par la richesse de son Commerce. Les ravages de la guerre l'ont rendue déserte. Elle est située sur une petite éminence, qui forme une Ile dans la Riviere, mais fort près de la rive. Ses débris rendent encore témoignage de son ancienne grandeur. L'air y est plus sain que dans toutes les autres parties de la même contrée. Aussi les Nègres ont-ils commencé à la rebâtir. Le Pays, aux environs, est rempli de toutes sortes d'arbres fruitiers. On y découvre quantité de petits Villages, dont les Habirans viennent en foule au Marché d'*Agaton*, qui se tient tous les cinq jours. La Ville de Benin, résidence ordinaire du Roi & des principaux Seigneurs, n'en est éloignée que d'une journée (76).

*Barbot* dit que *Gatton*, nommée par les Portugais, *Hugatton* ou *Agatton*, est vingt-quatre lieues plus haut qu'*Arbok*, sur la riviere, au Nord-Est, & que

ROYAUME  
DE BENIN.

Parl de cinq  
Hollandois.

Quatre Villes  
de Commerce.

*Bododo*.

*Arebo* ou *Arbon*.

*Agatton* ou *Gatton*.

(74) Nyendal, p. 428.

(76) Nyendal, *ubi sup.* p. 430. & suiv. &

(75) Le même, p. 426, & *Barbot*, p. 355. *Barbot*, p. 360.

ROYAUME  
DE BENIN.  
Meiberg.

Effet tragique  
de l'incontinence  
d'un Hollandois.

le Canal se rétrécit entre ces deux Villes. Il ajoute qu'elle est à douze lieues au Nord d'Oedo, Capitale du Royaume (77).

La dernière des quatre Villes de Commerce est Meiberg, qui a tiré vraisemblablement son nom de quelque Facteur Hollandois. La Compagnie de Hollande y avoit autrefois un Etablissement considérable, qui est devenu encore plus célèbre par un événement fort tragique. *Beldsnyder*, dernier Facteur, ayant conçu une folle passion pour une des femmes du Gouverneur Nègre, prit le parti de l'enlever. Le mari, transporté de cet outrage, se rendit au Comptoir avec une troupe de Nègres armés, dans la résolution de tuer son ennemi. Beldsnyder eut beaucoup de peine à se sauver sur un Vaisseau, & fut blessé si dangereusement dans sa fuite, qu'ayant été mal pansé par un mauvais Chirurgien, il mourut de cette blessure. Le Directeur général de la Compagnie, mal informé des circonstances, fit partir de Mina un Brigantin bien armé, avec ordre de venger la mort de son Facteur. Ses intentions furent suivies avec tant de rigueur par les Soldats Hollandois, qu'ils massacrèrent ou firent prisonniers tous les Habitans de Meiberg qui ne purent se dérober par la fuite. Le Roi de Benin se fit expliquer la cause de cette sanglante exécution; mais au lieu de tourner son ressentiment contre les Hollandois, dont l'emportement avoit blessé toutes les règles de la justice, il se fit amener son Gouverneur, qui n'avoit pensé qu'à défendre l'honneur de sa famille, & le fit couper en pièces, lui & toute sa race. Les corps mutilés de toutes ces misérables victimes furent abandonnés aux bêtes, & leurs maisons rasées jusqu'aux fondemens, avec défense de les jamais rétablir. Ce zèle aveugle pour les intérêts de la Compagnie, inspira tant de confiance aux Hollandois (78) qu'ils ont continué jusqu'à présent leur Commerce.

Oedo, ou Benin, Capitale du Royaume.

La principale Ville, ou la Capitale du Royaume, porte le nom d'Oedo dans le Pays; mais les Européens lui donnent communément celui de Benin. Nyendal prétend néanmoins que c'est d'elle que le Royaume & la Rivière ont pris leur nom. Elle est située, dit-il, à douze lieues d'Agaton, au Nord-Est, dans une délicieuse plaine, qui est couverte des plus beaux arbres du monde. La circonférence de cette Ville est d'environ six lieues, en y comprenant le Palais. Cependant l'Auteur ne lui donne que le nom de Village & prétend qu'elle n'en mérite point d'autre (79).

Description de cette Ville.

La Ville de Benin, dit Artus de Dantzick, paroît fort grande à la première vue. On entre d'abord dans une rue si spacieuse, que le même Ecrivain lui donne huit fois plus de largeur qu'à celles de Hollande. Elle traverse toute la Ville. Après y avoir marché un quart-d'heure, on découvre le sommet d'un arbre, éloigné de près de deux milles, au-delà duquel elle s'étend encore fort loin. Mais les maisons de ce côté ne sont pas fort agréables. Ceux qui ont pris la peine de mesurer cette grande rue, lui donnent plus d'une lieue de longueur, sans y comprendre les fauxbourgs. Elle est coupée par quantité d'autres, qui sont fort droites & qui s'étendent à perte de vue. On n'arrive à la porte qu'après avoir passé par un grand fauxbourg. Cette porte n'est que de bois; mais, outre une garde continuelle, l'entrée est défendue par un gros boulevard de terre, avec un fossé large & profond, quoique sec,

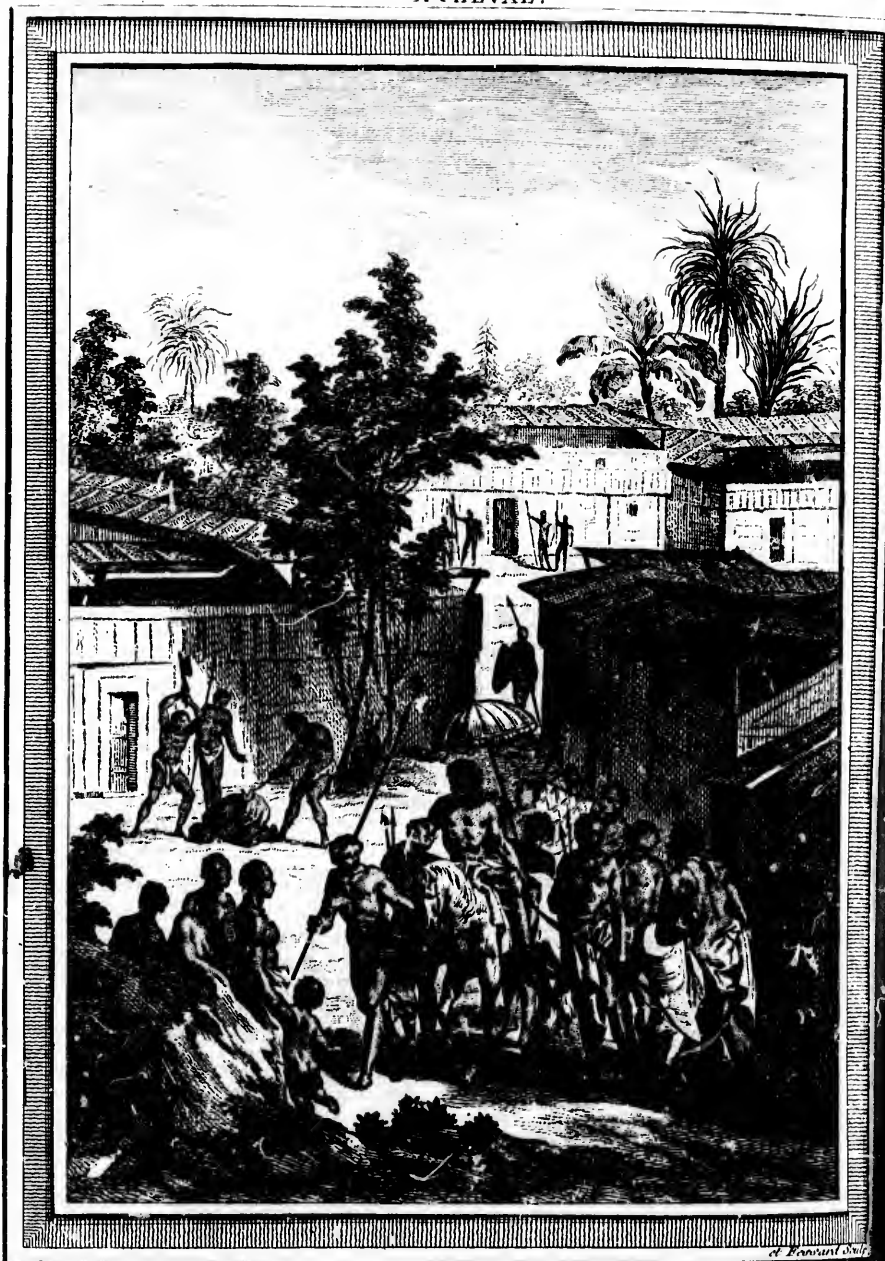
(77) Barbot, p. 355.

(78) Nyendal, *ubi sup.* p. 432. & suiv.

(79) Bosman, p. 461.



MAISONS DE BENIN, AVEC LEURS EXECUTIONS, ET LEUR MANIERE DE MONTRE  
A CHEVAL.



*de Bourguignon del.*  
T. IV. N. XXI

dont  
ne pu  
Etran  
chant  
texte  
cher c  
Cep  
sions  
côté p  
de dix  
barres  
est ren  
mur fo  
follé,  
Les por  
pièce,  
fait un  
Oed  
Gouver  
ont vin  
terre. I  
rues de  
nuelle,  
ment le  
Les r  
alignées  
d'élevat  
A l'entr  
s'asseoir  
tous les  
chambre  
pour do  
pour l'h  
& les off  
re, détr  
des. Ils a  
de l'air  
Autre  
l'habitari  
res des  
nagées,  
agréable  
dans tou

(80) Ar  
Vol. II. Pa  
(81) Ba  
entouré de



dont les bords sont revêtus de grands arbres extrêmement ferrés. L'Auteur ne put s'assurer de son étendue, ni s'il environne la Ville, parce que les Etrangers n'ont pas la liberté de porter si loin leurs observations. En approchant de Benin ils trouvent un Officier du Roi pour les conduire, sous prétexte de leur montrer le chemin; mais, au fond (80), dans la vûe d'empêcher qu'ils ne prennent trop de connoissance du Pays.

Cependant, depuis le tems d'Artus, les Européens ont trouvé mille occasions de satisfaire leur curiosité. Suivant Dapper, Benin est couvert d'un côté par un double mur de bois, c'est-à-dire, de gros troncs d'arbres, hauts de dix pieds, enfoncés dans la terre comme des palissades, & croisés par des barres de cinq ou six pieds. L'espace qui sépare ces deux rangées de troncs, est rempli de terre rouge; de sorte qu'à quelque distance on croit voir un mur fort épais & fort uni. L'autre côté de la Ville est défendu par un large fossé, bordé de ronces si épaisses (81), qu'il est impossible d'en approcher. Les portes ont dix pieds de hauteur & cinq de largeur. Elles sont d'une seule pièce, & tournent sur un pieu, qui les traverse de bas en haut (82). On y fait une garde assidue.

Oedo, ou Benin, est divisé en plusieurs quartiers, qui ont chacun leur Gouverneur ou leur Chef. On y compte trente grandes rues, dont la plupart ont vingt toises de largeur & sont longues d'environ deux milles d'Angleterre. Elles s'étendent en droite ligne d'une porte à l'autre. Le nombre des rues de travers est infini. Les femmes y entretiennent une propreté continuelle, par le soin qu'elles ont, comme en Hollande, de nettoyer constamment le devant de leurs portes (83).

Les maisons, du tems d'Artus, étoient l'une contre l'autre & fort bien alignées, comme en Europe. Celles des Grands & de la Noblesse avoient plus d'élevation que les autres. On y montoit par un certain nombre de degrés. A l'entrée on trouvoit un vestibule, ou un porche, sous lequel on pouvoit s'asseoir ou se promener à couvert du vent & du soleil. Ce lieu étoit nettoyé tous les jours au matin par des Esclaves & revêtu de nattes de paille. Les chambres intérieures étoient quarrées, avec une ouverture au milieu du toit, pour donner passage à l'air & à la lumière. Ces appartemens n'étoient que pour l'habitation des maîtres; car les logemens des domestiques, les cuisines & les offices formoient des édifices à part. Toute la maçonnerie étoit de terre, détrempée d'eau & séchée au soleil; ce qui en fait des murs fort solides. Ils avoient deux pieds d'épaisseur, pour résister plus facilement à la force de l'air (84), qui ne laissoit pas de les détruire insensiblement.

Autrefois, dit Nyendal, les maisons de Benin étoient trop serrées, & les Habitans y étoient comme l'un sur l'autre. On s'en apperçoit encore aux ruines des anciens bâtimens. Mais les distances sont aujourd'hui fort bien ménagées, & tous les édifices peuvent passer sans exception pour des logemens agréables & commodes. Ils sont de terre, parce qu'on ne trouveroit pas dans tout le Canton une pierre de la grosseur du doigt. Les toits sont de ro-

ROYAUME  
DE BENIN.  
Défiance que les  
Habitans ont des  
Etrangers.

Division de Benin en quartiers.

Forme & qualité des édifices.

Changement qui s'y est fait.

(80) Artus, dans la Collection de Bry, Vol. II. Part. VI. p. 119.

(81) Barbot dit que c'est un grand marais, entouré de ronces fort épaisses.

(82) Ogilby, p. 470. & Barbot, p. 338.

(83) Nyendal, *ubi sup.* p. 462.

(84) Artus, *ubi sup.* p. 120.

ROYAUME  
DE BENIN.

Guerre civile qui  
a rendu cette Vil-  
le déserte.

seaux, de paille ou de feuilles. L'architecture en est supportable, du moins quand on la compare à celle des autres Pays Nègres. Elle ressemble beaucoup à celle d'Axim, sur la Côte d'Or (85).

Mais la Ville de Benin se ressent encore du ravage & de la désolation d'une guerre civile, dont Nyendal rapporte l'origine & les principales circonstances. Le Roi avoit fait mettre à mort deux Chefs de quartier, sous prétexte qu'ils avoient conspiré contre sa vie ; mais, suivant l'opinion de tout le monde, parce qu'il en vouloit à leurs richesses. Un troisième Chef, qui étoit menacé du même sort, fut averti assez-tôt pour prendre heureusement la fuite. Il étoit si tendrement aimé du Public, que les trois quarts des Habitans abandonnerent la Ville pour le suivre. Le Roi fit marcher d'abord un corps de troupes, dans la seule vûe de ramener les fugitifs ; mais ses ordres furent peu respectés. On fit main-basse sur son détachement ; & lorsqu'il employa des forces plus considérables pour soutenir son autorité, elles furent repoussées avec une vigueur à laquelle il ne s'étoit pas attendu. Le Chef de quartier, devenu plus audacieux par ce succès, retourna dans la Ville, la mit au pillage, & n'excepta de ses violences que le Palais du Roi. Il se retira tranquillement après cette expédition ; mais demeurant sous les armes avec tous ses partisans, il continua pendant dix ans de piller le pays & de tenir le Roi dans une vive allarme. Enfin la paix fut conclue par la médiation des Portugais. Le Roi fit grace aux rebelles & pressa leur Chef de venir reprendre sa maison dans la Ville. Mais ce coupable Sujet, n'osant se fier aux promesses de son Maître, prit le parti de s'établir à deux ou trois journées de Benin & s'y fit une Cour aussi brillante que celle du Roi. Quelques-uns de ses amis eurent la hardiesse de retourner à Benin. Ils y furent reçus avec beaucoup de caresses, & distingués même par des emplois & par d'autres faveurs. L'espérance du Roi, dans cette conduite, étoit d'engager le reste à suivre leur exemple. Mais la défiance, qui accompagne le crime, ne leur permit pas de quitter leur retraite ; & dans le tems que l'Auteur écrivoit sa Relation, la plus grande partie de Benin étoit encore inhabitée (86).

Description du  
Palais royal.

Artus représente le Palais royal comme un lieu de si grande étendue (87) qu'après y avoir pénétré fort loin, dit-il, & s'être lassé à marcher, on n'en apperçoit pas la fin. C'est un prodigieux nombre de cours carrées, qui communiquent l'une à l'autre. Lorsqu'on se croit à la dernière, on est surpris d'en retrouver d'autres, plus grandes que toutes celles qu'on a traversées. Elles contiennent non-seulement des appartemens pour les hommes & pour les femmes, mais quantité de magasins pour les provisions, & d'étables pour les bestiaux (88).

Ordre des cours  
& des édifices.

Cette courte description est confirmée par les récits de Nyendal. La Cour du Roi, dit-il, compose la principale partie de la Ville. Elle est située dans une grande plaine, autour de laquelle il n'y a pas d'autres maisons. Sa vaste étendue est ce qu'elle a de plus remarquable. Le premier édifice qui se présente est une galerie fort longue (89), soutenue par cinquante-huit fortes

(85) Nyendal, *ubi sup.* p. 461.

(86) Le même, *ibid.* p. 466. & suiv.

(87) Artus, *ubi sup.* p. 121.

(88) Artus, dans la Collection de Bry,

Vol. II. Part. VI. p. 121.

(89) C'est ce que les Anglois appellent Piazza, d'après les Italiens.

planches ;

planche  
lerie co  
lieu, &  
tre, sou  
soixante  
pent, q  
pas vû  
tes, dan

A l'e  
premier  
ciel a r  
la rétab  
qu'il se  
deux pr  
en figur  
sible de  
ou des  
vantere  
dal vir,  
chaque  
ceux de  
très-gra  
font les  
serpenr  
de l'auc

Dapp  
par la p  
la Roch  
des Ma  
des mar  
meilleu  
Ferro ;  
dont les  
tis ; des  
zards se  
& d'au  
che & p  
mes. C  
la prop  
fournie  
appelle  
marin d  
l'ail, m  
absteni

Beni

(90)

(91)

T

planches, au lieu de colonnes. Leur hauteur est de douze pieds. Cette galerie conduit au mur de terre, où l'on découvre trois portes; l'une au milieu, & les deux autres aux deux coins. La plus belle, qui est celle du centre, soutient une tourelle de bois, en forme de cheminée, de soixante ou soixante-dix pieds de hauteur. Au sommet, on voit la figure d'un gros serpent, qui panche la tête en bas. Cette pièce est fort belle, & l'Auteur n'en a pas vu de si parfaite dans toutes ces régions. On entre, par les trois portes, dans un enclos d'un mille quaré, dont le mur est assez bas.

A l'extrémité de cette cour, on trouve une autre galerie semblable à la première, mais sans mur & sans tourelle. Depuis quelque-tems le feu du ciel a ruiné presque entièrement cette seconde galerie, & l'on a négligé de la rétablir. Elle a de chaque côté une porte, qu'on n'a pas plutôt passée, qu'il se présente une troisième galerie, dont toute la différence d'avec les deux premières est que les planches qui lui servent de piliers, sont taillées en figure humaine; mais l'ouvrage est si misérable, qu'il est presque impossible de distinguer si l'intention du Sculpteur étoit d'en faire des hommes ou des bêtes. Cependant les Nègres qui servoient de guides à l'Auteur les vantaient beaucoup, comme des figures de Marchands & de Soldats. Nyendal vit, derrière un rideau de coton, onze têtes d'hommes de cuivre, & sur chaque tête une dent d'éléphant. Mais l'ouvrage ne valoit pas mieux que ceux de sculpture. Après avoir traversé cette galerie on se trouve dans une très-grande cour, & l'on gagne une quatrième galerie, au-delà de laquelle sont les appartemens du Roi. Le premier mur offre encore la figure d'un gros serpent. A l'entrée de cette cour, dans le premier appartement, est la salle de l'audience (90).

Dapper dit (91) que le Palais est situé à la droite de la Ville, en entrant par la porte de Gatton ou d'Agatton, & Barbot le représente aussi grand que la Rochelle ou Bordeaux. Dans les plus grandes rues il se tient tous les jours des Marchés, où l'on vend des bestiaux, du coton, des dents d'éléphants, des marchandises de l'Europe, & tout ce que les Pays voisins produisent de meilleur. Artus nomme deux de ces Marchés; l'un, qui s'appelle *Dia de Ferro*; l'autre, simplement *Ferro*. On y expose en vente des chiens vivans, dont les Nègres aiment passionnément la chair; des singes & des babous rotis; des chauves-souris & de gros rats; des perroquets, des poules, des lézards séchés au soleil, des fruits & du vin de palmier; de la vaisselle de bois & d'autres meubles, des étoffes de coton, des instrumens de fer pour la pêche & pour la culture des terres, des zagaies, des dards & toutes sortes d'armes. Chaque marchandise a ses boutiques & ses quartiers séparés. L'ordre & la propreté y regnent également. A l'égard des provisions, la Ville est bien fournie de bestiaux & de fruits. Les Habitans ont deux sortes de vins, qu'ils appellent *Vino de pali* & *Vino de Bordon* ou *Pardon*. Le premier se boit le matin ou à midi, & l'autre le soir. Ils ont une sorte de fruit, qui a le goût de l'ail, mais qui est de couleur pourpre. Dans leurs sermens, ils jurent de s'en abstenir (92).

Benin a quantité de riches Habitans qui suivent la Cour, sans se mêler

(90) Nyendal, *ubi sup.* p. 463.

(92) Artus, *ubi sup.* p. 120. & 122.

(91) Dans la Traduction d'Ogilby, p. 470.

ROYAUME  
DE BENIN.

Belle figure d'un  
serpent.

Têtes de cuivre.

Marchés de Be-  
nin & provi-  
sions.

Deux sortes de  
vins du pays.

ROYAUME  
DE BENIN.  
Revenu des Nè-  
gres qui suivent  
la Cour.

du Commerce ni de l'agriculture, & qui laissent la conduite de leurs affaires à leurs femmes & à leurs domestiques. Ils ont un grand nombre de ces Agens subalternes qui se répandent dans les Villages voisins, pour y trafiquer en toutes sortes de marchandises ou pour y travailler à gage, & qui apportent à leur Maître la plus grande partie de leur gain. Tous ces Habitans de Benin sont nés dans la Ville, & les Etrangers n'ont pas la liberté de s'y établir (93). Mais quoique le Royaume soit fort peuplé, il s'en faut beaucoup qu'il le soit autant que celui d'Ardra, du moins à proportion de la grandeur. Les Villes y sont fort éloignées l'une de l'autre, dans les terres comme sur la Rivière & sur la Côte (94).

Caractère des  
Habitans.

En général, les Habitans du Royaume de Benin sont d'un fort bon naturel, doux, civils, & capables de se rendre à la raison lorsqu'on emploie de bonnes manières pour les persuader. Leur faites-vous des présens ? ils vous en rendent au double. Si vous leur demandez quelque chose qui leur appartient, il est rare qu'ils le refusent ; quoiqu'ils en aient eux-mêmes besoin. Mais les traiter durement, ou prétendre l'emporter par la force, c'est s'exposer à ne rien obtenir. Ils sont habiles dans les affaires & fort attachés à leurs anciens usages ; se prêtant un peu à leurs principes, il est aisé de composer avec eux dans toutes sortes de commerce.

Entr'eux ils sont civils & complaisans dans la société ; mais réservés & défians dans les affaires. Ils traitent tous les Européens avec politesse, à l'exception des Portugais, pour lesquels ils ont de l'aversion. Mais ils ont une prédilection déclarée pour les Hollandois (95).

Leur considéra-  
tion pour les Eu-  
ropéens.

Artus représente les Nègres de Benin comme un Peuple ennemi de la violence, juste à l'égard des Etrangers, & si complaisant, qu'un porte-faix du Pays, quoique pesamment chargé, se retire pour laisser le passage libre à un Marelot de l'Europe. C'est un crime capital, dans la Nation, d'outrager le moindre Européen. La punition est sévère. On arrête le coupable, on lui lie les mains derrière le dos, on lui bouche les yeux ; & lui faisant panacher la tête, on la lui abbat d'un coup de hache. Le corps est partagé en quatre parties & jetté aux bêtes farouches (96).

Libertinage des  
Nègres.

Avec ce fond de justice & de modération naturelle, les Nègres sont extrêmement déréglés dans leurs mœurs & livrés à tous les excès de l'incontinence. Ils attribuent eux-mêmes ce penchant à leur vin de Pardon & à l'excellence de leurs alimens. Ils évitent les obscenités grossières dans leurs conversations ; mais ils aiment les équivoques, & ceux qui ont l'art d'envelopper les idées sales sous des expressions honnêtes passent pour des gens d'esprit (97).

Leurs habits.

Les habits du Royaume de Benin sont riches, parans & de meilleur goût que ceux de la Côte d'Or. Celui des personnes riches est composé d'abord d'un calico blanc, long d'une aune & large de la moitié, qui leur sert comme de hautes-chausses. Par-dessus, ils ont une étoffe plus fine, de soie ou de coton, qui n'a pas moins de quinze ou seize aunes de longueur & qui est fort proprement plissée, sur laquelle ils passent une écharpe, dont le bout est orné

(93) Nyendal, *ubi sup.* p. 462.

(94) Le même, *ibid.* p. 430.

(95) Le même, p. 434.

(96) Le même, p. 463.

(97) Artus, *ubi sup.* p. 122. & Nyendal, p. 443.

d'un  
bille  
corp  
elle  
porte  
étoffe  
robb  
Le  
fait  
d'agr  
jamb  
au lie  
La têt  
forte  
corail  
petits  
charg  
rence  
cheffe  
ses fac  
Ton  
ans. I  
ceintu  
Artu  
mariag  
habits  
famille  
Les  
réservé  
corail.  
frisent  
nent la  
D'autr  
épaisse  
leur ja  
ne soit  
Le g  
sonnes  
volaill  
bouilli  
se trait  
bués a  
Dan  
frais ce  
que les  
(98)  
(99)

d'une frange ou d'une dentelle d'or. Ce second pagne ressemble assez à l'habillement des femnies de la Côte d'Or. Toutes les parties superieures du corps sont nues. Cette maniere de se vêtir est celle de tous les Grands ; mais elle n'est d'usage qu'en public ; car dans l'interieur de leurs maisons ils portent, au lieu de hautes-chausses, un pagne assez grossier, couvert d'une stoffe peinte, de la fabrique du Pays, dont ils s'enveloppent comme d'une robe.

ROYAUME  
DE BENIN.

Les femmes de distinction ont des pagnes d'un fort beau calico, qui se fait aussi dans le Royaume, & dont les couleurs sont variées avec beaucoup d'agrément. Cette espece de jupon ne leur descend que vers le milieu des jambes. Il est fermé avec des boucles, comme dans le Pays de Juida ; mais au lieu de se fermer par derriere, comme à Juida, il se boucle ici par devant. La tête & les épaules sont couvertes d'une belle mantille, ou plutôt d'une forte de voile d'une aune de longueur. Les colliers sont ordinairement de corail, & fort bien arrangés. Aux bras & aux jambes, c'est une multitude de petits cercles luisans, les uns de cuivre, d'autres de fer. Les doigts sont chargés d'autant d'anneaux de cuivre qu'ils en peuvent contenir. La différence entre les personnes de qualité & le peuple, ne consiste que dans la richesse des étoffes & des ornemens ; car chacun a la liberté de se vêtir suivant ses facultés.

Habits des fem-  
mes.

Tous les enfans de l'un & l'autre sexe sont nus jusqu'à l'âge de dix ou douze ans. Les filles portent seulement quelques cordons de corail autour de la ceinture (98).

Nudité des en-  
fans.

Artus assure que l'usage pour les deux sexes est d'être nud jusqu'au tems du mariage ; à moins qu'on n'obtienne du Roi le privilege de porter plutôt des habits ; ce qui passe pour une si grande faveur, qu'elle est célébrée dans les familles par des réjouissances & des fêtes (99).

Les hommes laissent croître leurs cheveux dans leur forme naturelle, à la réserve de quelques boucles, qui leur servent à suspendre des ornemens de corail. Mais les femmes apportent beaucoup d'art à leur chevelure. Elles la frisent en grandes & en petites boucles. Au sommet de la tête elles lui donnent la forme d'une crête de cocq, environnée d'une frisure fort réguliere. D'autres se contentent de la diviser en vingt ou trente boucles, suivant son épaisseur, & l'enduisent d'huile de palmier, qui prend en séchant une couleur jaune, qu'elles aiment beaucoup ; quoiqu'au jugement de l'Auteur rien ne soit si désagréable & si difforme (1).

Parures de la  
tête.

Le goût de la bonne chere est commun à toute la Nation. Mais les personnes riches n'épargnent rien pour leur table. Le bœuf, le mouton, la volaille, sont leurs mets ordinaires ; & la poudre ou la farine d'igname, bouillie à l'eau ou cuite sous la cendre, leur compose une espece de pain. Ils se traitent souvent les uns les autres, & les restes de leurs festins sont distribués aux pauvres.

Alimens ordi-  
naires

Dans les conditions inferieures, la nourriture commune est du poisson frais cuit à l'eau, ou séché au soleil après avoir été salé. Il ressemble à ce que les Hollandois nomment *Raf* & *Reekel*. Leur pain est de la farine d'igna-

(98) Nyendal, *ubi sup.* p. 439. & suiv.

(99) Artus, *ubi sup.*

(1) L'Auteur dit que cette huile s'exprime de la noix en la rôtissant.

ROYAUME  
DE BENIN.

Musique du  
Pays.

Mariages &  
commerce des  
femmes.

Rizarré jalouse  
des Nègres.

Vie pénible des  
femmes.

mes ou de fèves. Leur vin, pour lequel ils ont tant de passion, a peu d'agrément pour les Européens; mais les Grands & les Riches du Pays boivent de l'eau-de-vie, mêlée avec de l'eau, lorsqu'ils peuvent s'en procurer (2).

Leurs Instrumens de musique sont de grands & de petits tambours, qui sont peu différens de ceux de la Côte d'Or. Ils ont de petites cloches, comme à Juida, sur lesquelles ils frappent avec une sorte de mesure; & des cales basses remplies de bujis, qui leur servent de castagnettes. Le mélange de tous ces sons n'est pas sans harmonie. Nyendal leur donne un autre Instrument de musique, qui est composé, dit-il (3), de six ou sept roseaux étendus, sur lesquels ils jouent avec assez d'art & qu'ils accompagnent de la voix, en dansant à leur maniere. Leurs danses sont fort au-dessus de celles mêmes d'Axim, par la variété & l'agrément. Ils n'ont pas d'inclination pour les jeux de hazard; le seul dont ils ayent l'usage est un jeu de fèves, & jamais ils ne jouent pour de l'argent.

La pluralité des femmes n'est pas moins établie dans le Royaume de Benin que dans toutes les autres parties de l'Afrique; sans autres bornes que celles des facultés d'un mari pour les entretenir. Il y a peu de cérémonies dans le mariage. Un homme qui prend du goût pour une femme la fait demander par un de ses parens & ne manque guères de l'obtenir. Le consentement du pere est suivi de quelques présens, d'habits, de colliers & de bracelets, pour lesquels l'amant ne consulte que sa fortune ou la force de son inclination. Il traite les parens des deux familles, mais avec peu d'embarras, parce que la fête ne se donne pas chez lui & qu'il envoie sa part à chacun dans sa propre maison. Il entre ensuite dans tous les droits du mariage.

La jalousie des Nègres est fort vive entr'eux: mais ils accordent aux Européens toutes sortes de libertés auprès de leurs femmes; & cette indulgence va si loin, qu'un mari, que ses affaires appellent hors de sa maison, y laisse tranquillement un Hollandois, & recommande à ses femmes de le réjouir & de l'amuser. D'un autre côté, c'est un crime pour les Nègres d'apprécier de la femme d'autrui. Dans les visites qu'ils se rendent entr'eux, leurs femmes ne paroissent jamais & se tiennent renfermées dans quelque appartement intérieur; mais tout est ouvert pour un Européen, & le mari les appelle lui-même; lorsqu'elles sont trop lentes à se présenter (4).

La vie des femmes est aussi laborieuse dans la Capitale, qu'aux champs & dans les moindres Villages du Royaume. Elles sont obligées de vendre & d'acheter, de prendre soin de leurs enfans & de l'intérieur de leurs maisons, de préparer les alimens, de cultiver la terre, & d'employer le jour entier à des offices très-pénibles. Elles s'en acquittent (5) avec une ardeur & une satisfaction surprenantes. Comme la stérilité n'est point un défaut du Pays, & que les hommes jouissent d'une parfaite liberté pour le choix, la multiplication de l'espece est ici fort abondante. Une femme qui a donné plusieurs enfans à son mari, est respectée de tout le monde. Celles qui ont le malheur d'être stériles (6) languissent dans le mépris. Pendant la grossesse,

(2) Nyendal, *ubi sup.* p. 441. & suiv.

(3) Le même, p. 453.

(4) Le même, p. 441.

(5) Le même, p. 463.

(6) Le même, p. 447.

l'usage  
est un  
ronne  
l'Etat.  
qu'à l'

Hui  
fans de  
les, &  
tions l  
berté  
lieux s  
rifées.  
usages  
Côte,  
Outre  
d'incisi  
assez (  
homme  
cruelle  
qu'une

Le sé  
tems de  
les gar  
des alic  
porter  
jumeau  
des réj  
femme  
est ordi  
Roi, q  
Ville d  
d'égor  
la sacri  
habite  
sa fem  
fans. s  
Marcha  
mais qu  
son ma  
même d  
dépens  
ses deu  
en eur

(7) A  
de la cir

(8) N

(9) A

l'usage les prive de toute sorte de communication avec leur mari. Si l'enfant est un mâle, il est présenté au Roi comme un bien qui appartient à la Couronne; & de-là vient que tous les hommes se glorifient du titre d'Esclaves de l'Etat. Mais les filles appartiennent au pere, & doivent vivre près de lui jusqu'à l'âge nubile, où il dispose d'elles à son gré.

Huit ou quinze jours après la naissance, & quelquefois plus tard, les enfans des deux sexes reçoivent la circoncision. On coupe le prépuce aux mâles, & une petite partie du clitoris aux filles (7). Pendant leurs indispositions lunaires les femmes passent pour impures, & n'ont pas même la liberté d'entrer dans l'appartement de leur mari. Elles se retirent dans des lieux séparés, d'où elles ne sortent qu'après s'être lavées & soigneusement purifiées. Si vous demandez aux Nègres de Benin d'où leur viennent ces deux usages (8), ils vous répondent, comme dans les autres Pays de la même Côte, qu'ils l'ignorent, mais qu'ils leur ont été transmis par leurs ancêtres. Outre les douleurs de la circoncision, ils doivent essuyer celle d'une infinité d'incisions & de piquures, dont on leur forme sur tout le corps des figures assez (9) régulières. Les femmes ont beaucoup plus de ces ornemens que les hommes. On ne conçoit pas que les enfans puissent les recevoir sans être cruellement tourmentés; mais dans un autre âge, ils seroient au désespoir qu'une fausse compassion les eût privés de cette parure.

Le septième jour après celui de leur naissance, le pere s'imaginant que le tems du danger est passé pour eux, célèbre sa joie par une petite fête; & pour les garantir de la méchanceté de certains Esprits, il expose des liqueurs & des alimens sur les chemins publics. Loin de faire un crime aux femmes de porter deux enfans, comme dans le Royaume d'Ardra, la naissance de deux jumeaux passe ici pour un heureux augure. Le Roi en est informé. Il ordonne des réjouissances publiques au son des instrumens; & pour ménager une femme si chère à l'Etat, on donne à l'un des deux enfans une nourrice, qui est ordinairement la mere de quelqu'autre enfant mort. Cependant le même Roi, qui est capable d'une conduite si sage à Benin, laisse subsister dans la Ville d'Arebo une pratique fort opposée. Les Habitans de ce lieu ont l'usage d'égorger une mere qui n'en a eu que deux enfans d'une même couche. Ils la sacrifient, elle & ses deux fruits, à l'honneur d'un certain Démon, qui habite un bois voisin de la Ville. A la verité, le mari est libre de racheter sa femme, en offrant à sa place une Esclave du même sexe; mais les enfans sont condamnés sans pitié. En 1699, l'Auteur connut la femme d'un Marchand, nommée *Ellarô* ou *Mof*, qui avoit été rachetée par son mari, mais qui avoit vu périr misérablement ses deux fils, & qui déplorait encore son malheur avec beaucoup de larmes. L'année suivante, il vit arriver la même chose à la femme d'un Prêtre; c'est-à-dire, qu'elle fut rachetée aux dépens d'une Esclave; mais le pere se vit obligé, par son office, de sacrifier ses deux enfans de sa propre main. Neuf ou dix mois après, la même femme en eut deux autres. Mais l'Auteur ne put sçavoir quel fut leur sort. Cette loi

ROYAUME  
DE BENIN.

Circoncision  
des deux sexes.

Purification  
des femmes.

Honneur qu'on  
rend aux femmes  
pour avoir eu  
deux enfans à la  
fois.

Pratique barbare à la même  
occasion.

(7) Artus dit seulement qu'ils ont l'usage de la circoncision comme les Mahométans.

(8) Nyendal, p. 447.

(9) Artus dit qu'on leur ouvre de chaque

côté trois grandes raies sur le devant du corps, depuis les épaules jusqu'au nombril, & que cette opération passe pour utile à la santé, *ubi sup.* p. 122.

ROYAUME  
DE BENIN.

Démon d'Aro-  
bo, & Bois qui  
lui est consacré.

barbare commençoit à faire tant d'impression sur les maris, que dans la grossesse de leurs femmes, la plupart les éloignoient & leur laissoient le tems d'accoucher dans un autre Pays ; d'où l'Auteur crut pouvoir conclure que ces inhumanités touchoient à leur fin.

Le Bois, qui sert de résidence au Démon d'Arobo, est si sacré pour les Habitans, qu'ils ne permettent pas aux Nègres mêmes des autres cantons ni à leurs femmes d'y mettre le pied. S'il arrive qu'un Etranger s'engage dans quelque sentier qui conduise à ce Bois, ils le forcent de retourner sur ses traces jusqu'au grand-chemin dont il s'est détourné, sans souffrir qu'il prenne une autre voie pour reconcir sa marche. Ils sont persuadés que si cet usage & celui du sacrifice étoient violés, leur pays seroit ravagé par une peste cruelle ou par quelqu'autre accident. L'Auteur, pour leur faire ouvrir les yeux sur une si folle prévention, alloit souvent à la chasse dans leur bois & passoit indifféremment d'un sentier à l'autre. Sa hardiesse paroissoit leur causer beaucoup d'étonnement, & leur surprise étoit encore plus grande de la voir impunie. Mais leurs Prêtres ne manquoient pas d'excuser le Démon, en les assurant qu'il s'embarassoit peu de la conduite des Blancs ; au lieu que si les Nègres osoient suivre cet exemple, ils ressentiroient bien-tôt les effets de sa vengeance (10).

Remedes des  
Nègres de Benin  
dans leurs mala-  
dies.

Les Habitans du Royaume de Benin sont moins effrayés de la mort que ceux des autres Pays de la même Côte. Ils ne craignent point d'en prononcer le nom, parce qu'ils croient que la durée de leur vie est réglée par leurs Dieux. Cette persuasion ne les empêche pas d'employer toutes sortes de moyens pour la prolonger. S'ils tombent malades, leur première ressource est dans leurs Prêtres, qui sont aussi leurs Médecins, comme sur la Côte de Guinée. Ils en reçoivent d'abord quelques herbes. Si ce remede est sans force, ils ont recours aux sacrifices. La guérison d'un malade met le Prêtre en honneur. Lorsqu'elle paroît trop lente, on appelle un autre Prêtre ; & si la maladie triomphe de tous les soins, on trouve, comme en Europe, des explications qui sont toujours au désavantage du Mort. Malgré cet excès de confiance pour les Prêtres, la plupart sont fort pauvres. L'Auteur en apporte deux raisons ; l'une, que la considération qu'on a pour eux ne dure pas plus que la maladie ; l'autre, que dans l'exercice même de la Religion, chaque Particulier sacrifie ses propres victimes & ne fait jamais passer ses offrandes par leurs mains.

Les Habitans  
de la Capitale y  
sont toujours en-  
terrés.

Aussi-tôt qu'un Malade est expiré (11) on lave soigneusement le corps. Les Habitans de la Ville de Benin, qui meurent dans quelque autre endroit du Royaume, sont rapportés fidèlement au lieu de leur naissance. On fait sécher leur corps avec un feu lent, on le renferme dans un cercueil, & l'on attend la première occasion pour le faire transporter à Benin. Il se passe quelquefois plusieurs années avant que ce devoir soit rempli. Le corps se conserve avec soin dans l'intervalle, & l'Auteur en vit plusieurs exemples aux environs d'Arobo. Les plus proches parens d'un Mort, ses femmes & ses Esclaves, portent le deuil en se faisant raser les cheveux ou la barbe. Quelques-uns néanmoins ne se rasent que la moitié de la tête. Les témoignages

Deuil de Benin.

(10) Nyendal, p. 444.

(11) Nyendal, *ubi sup.* p. 447. & suiv.

publics  
cris & d  
qui finiss  
tous les  
dant plu

A l'en  
treinte ou  
Dame ou  
que pou  
& une fil  
cherie est

Un R  
près du l  
quelques  
espece d  
traire, en

re (12).

faut à qua  
pour cet h  
puits, à l  
dans le m  
destinés à  
ceux qu'o  
malheureu  
on recom  
vans, jus  
toutes les

Après c  
compte au  
& l'ayant  
de viande  
bondamm  
le vin, pa  
fordres. E  
la tête & p  
nouvelle d

Au mil  
blissemens  
Gouverne  
demeure,  
dent prop  
lades. Au  
vertu com

(12) Cert  
Roi est tirée  
s'être peu sou  
ne trouve po



publics de douleur durent l'espace de quatorze jours. Ils consistent dans des cris & des lamentations, accompagnés de plusieurs Instrumens de musique, qui finissent & recommencent à certaines heures du jour. Après les funérailles, tous les amis & les voisins se retirent; mais le deuil des parens continue pendant plusieurs mois.

A l'enterrement des personnes de distinction, l'usage est de massacrer trente ou quarante Esclaves. L'Auteur apprit qu'aux funérailles d'une grande Dame on en avoit sacrifié soixante-dix-huit, qui lui avoient appartenu; & que pour faire le nombre de quatre-vingt, on y avoit joint un jeune garçon & une fille du même âge, qu'elle avoit tendrement aimés. Mais cette boucherie est beaucoup plus sanglante à la mort des Rois.

Un Roi de Benin n'a pas plutôt rendu le dernier soupir, qu'on ouvre, près du Palais, une fort grande fosse, & si profonde, que les ouvriers sont quelquefois en danger d'y périr, par la quantité d'eau qui s'y amasse. Cette espèce de puits n'a de largeur que par le fond; & l'entrée, au contraire, en est assez étroite pour être bouchée facilement d'une grande pierre (12). On y jette d'abord le corps du Roi. Ensuite on fait faire le même fait à quantité de ses domestiques, de l'un & de l'autre sexe, qui sont choisis pour cet honneur. Après cette première exécution on bouche l'ouverture du puits, à la vûe d'une foule de Peuple, que la curiosité retient nuit & jour dans le même lieu. Le jour suivant on leve la pierre, & quelques Officiers destinés à cet emploi baissent la tête vers le fond du trou, pour demander à ceux qu'on y a précipités s'ils ont rencontré le Roi. Au moindre cri que ces malheureux peuvent faire entendre, on rebouche le puits, & le lendemain on recommence la même cérémonie, qui se renouvelle encore les jours suivans, jusqu'à ce que le bruit cessant dans la fosse, on ne doute plus que toutes les victimes ne soient mortes.

Après cette affreuse exécution, le premier Ministre d'Etat en va rendre compte au Successeur du Roi mort, qui se rend aussi-tôt sur le bord du puits, & l'ayant fait fermer en sa présence, fait apporter sur la pierre toutes sortes de viandes & de liqueurs pour traiter le Peuple. Chacun boit & mange abondamment jusqu'à la nuit. Ensuite cette multitude de gens, échauffés par le vin, parcourt toutes les rues de la Ville en commettant les derniers défordres. Elle tue tout ce qu'elle rencontre, hommes & bêtes; elle leur coupe la tête & porte les corps au puits sépulcral, où elle les précipite, comme une nouvelle offrande que la Nation fait à son Roi (13).

Au milieu de ces barbares usages, le Royaume de Benin est rempli d'établissmens qui respirent la douceur & l'humanité. Le Roi, les Grands & les Gouverneurs de Provinces, font subsister les Pauvres dans les Villes de leur demeure, employent à divers exercices ceux que leur âge & leur santé rendent propres au travail, & nourrissent gratuitement les Vieillards & les Malades. Aussi ne voit-on pas de mendians dans le Pays. La libéralité est une vertu commune à toute la Nation. Les Habitans se font des présens mutuels.

(12) Cette description des funérailles du Roi est tirée de Barbot, p. 366. mais il paroît s'être peu souvenu d'avoir dit plus haut, qu'on ne trouve point à Benin une pierre de la gros-

seur du poing. Il est vrai que celle-ci peut y avoir été apportée.

(13) Description de la Guinée par Bosman, p. 371.

ROYAUME  
DE BENIN.

Sacrifice pour  
les Grands.

Barbare grati-  
que à la mort des  
Rois.

Humanité qui  
regne d'ailleurs à  
Benin.

ROYAUME  
DE BENIN.

Ils envoient aux Européens des rafraîchissemens en abondance, & souvent aux dépens de leur propre commodité, qui ne leur permet pas toujours d'être si généreux. A la vérité, quelques richesses qu'ils ayent acquises, ils s'efforcent de les déguiser sous une apparence de simplicité, dans la crainte que le Roi ou le Gouverneur (14) ne se faisisse de leurs effets. Cette raison les oblige aussi de se traiter entr'eux avec beaucoup de politesse, pour ôter à leurs voisins la pensée de les accuser (15).

Les Habitans  
ont peu d'indus-  
trie.

Ils ont peu d'industrie & de goût pour le travail. Tous ceux qui ne sont point assez pauvres pour se trouver forcés d'employer leurs bras, laissent le fardeau des occupations manuelles à leurs femmes & leurs Esclaves, c'est à dire, le soin de cultiver la terre, de préparer le coton, de fabriquer les étoffes, & l'exercice même des métiers les plus pénibles; tels que ceux de ferronniers, de charpentiers & de tanneurs. Ils n'en ont guères d'autres, & les ouvrages du Pays (16) sont fort grossiers. Un homme qui a gagné quelque chose, par les mains de ses femmes ou de ses domestiques, s'attache aussitôt au Commerce, soit avec les Vaisseaux de l'Europe, soit, dans leur absence, avec les Nègres des Pays intérieurs (17) qui achètent volontiers du poisson & d'autres commodités de la Côte. Leur plus grand défaut, suivant Nyendal, est un excès de lenteur dans les affaires. Ils sont huit ou dix jours à régler un article de Commerce. Mais ces délais sont ménagés avec tant de politesse, qu'il est impossible de se fâcher contr'eux. Un autre inconvénient pour les Hollandois, c'est qu'étant obligés de donner à crédit les pagnes ou les étoffes, le payement se fait attendre si long-tems, que le progrès de la saison & les maladies de l'équipage mettent un Capitaine de Vaisseau dans la nécessité de partir sans avoir touché le prix de ses marchandises; quoiqu'à son retour, dans la saison suivante, il soit sûr d'être payé fidèlement.

Leur lenteur  
dans les affaires.

Les Agens Nègres, qui ménagent le Commerce entre les Hollandois & les Habitans, sont nommés par la Cour, & portent le titre de *Mercadors* & de *Fiadors*. Cet usage est passé presque en loi, quoique dans l'origine les Européens prissent librement ceux qui sçavoient un peu de Portugais & n'eussent pas d'autre raison pour les employer. Aujourd'hui même, le seul mérite de ces Agens est de pouvoir servir d'Interprètes; car la plupart sont la plus vile canaille de la Nation. Cependant les Hollandois sont obligés, en arrivant sur la Côte, de leur payer quelques droits; mais si peu considérables, dit l'Auteur, qu'ils ne méritent pas d'être remarqués.

A ces Nègres,  
nommés Fi-  
adors.

Tous les Esclaves mâles qui servent ou qui se vendent dans le Pays, sont étrangers; ou si quelques Habitans sont condamnés à l'esclavage pour leurs crimes: il est défendu de les vendre pour le transport. La liberté est un privilège naturel de la Nation, auquel le Roi même ne donne jamais d'atteindre. Chaque Particulier se qualifie d'Esclave de l'Etat; mais cette qualité n'emporte pas d'autre dépendance que celle de tous les Peuples libres à l'égard de leur Prince & de leur Patrie. Les femmes, toujours humiliées & maltraitées en Afrique, sont seules exceptées d'une loi si favorable aux hommes, & peuvent être vendues & transportées au gré de leurs maris (18).

Les Habitans  
sont libres & ne  
peuvent être  
transportés, ex-  
cepté les femmes.

(14) Nyendal, *ubi sup.* p. 439.

(15) Le même, *ibid.* p. 434.

(16) Le même, p. 438.

(17) Le même, p. 462.

(18) Nyendal, *ubi sup.* p. 462.

LE reg-  
dente  
d'un peu  
quellettes  
alternes,  
ont une i  
dans la pe  
de la repr  
ble à tout  
le représen

Suivant  
nature inv  
le Monde  
croient qu  
lieu que le  
obligés de

Ils parle  
& de leurs  
point de le  
mettoit pa  
un devoir  
Ce sont q  
quelqueso  
pour leur p

Les Gra  
de grosses  
ou de vac  
sont invité  
fort beaux

Les Nés  
nent que  
conducteu  
vie de cel

Toutes  
trouve-t-i  
où les Ha  
s'attribuer  
dans l'avé

(19) Il es  
Peuple de t  
idée si juste.

(20) L'A  
ques lignes

## §. II.

ROYAUME  
DE BENIN.*Religion & Gouvernement du Royaume de Benin.*

Le regne des Fétiches est établi à Benin comme sur toutes les Côtes précédentes. Nyendal rapporte que les Habitans prennent tout ce qu'ils voyent d'un peu extraordinaire pour autant de divinités, jusqu'aux cranes & aux squelettes de morts. Cependant ils les considerent comme des divinités subalternes, qui servent de médiateurs entr'eux & le Dieu principal, dont ils ont une idée moins grossière. Ils le croient immatériel & tout-puissant ; & dans la persuasion qu'il n'a pas de corps, ils regardent comme une absurdité de le représenter (19) par des images sensibles. Ils donnent le nom de diable à tout ce qui est mauvais ; mais ils n'ont pas non-plus (20) de figures qui le représentent.

Notion assez  
juste qu'ils ont de  
Dieu.

Suivant Dapper, ils ont de véritables notions d'un Etre suprême & d'une nature invisible, qui a créé le Ciel & la Terre, & qui continue de gouverner le Monde par les loix d'une profonde sagesse. Ils l'appellent *Oriffa*. Mais ils croient qu'il est inutile de l'honorer, parce qu'il est nécessairement bon ; au lieu que le Diable étant un Esprit méchant, qui peut leur nuire, ils se croient obligés de l'apaiser par des prières & des sacrifices (21).

Ils parlent beaucoup d'apparitions nocturnes, & du retour de leurs parens & de leurs amis ; mais pour demander certaines offrandes, qu'ils ne manquent point de leur accorder aussi-tôt que le jour paroît. Si leur fortune ne le permettoit pas, ils iroient à l'emprunt chez leurs voisins plutôt que de négliger un devoir si sacré. Leurs offrandes journalières ne sont pas d'un grand prix. Ce sont quelques ignames bouillies & mêlées d'un peu d'huile. Ils offrent quelquefois un coq, mais si le sang est pour le Fétiche, ils gardent la chair pour leur propre usage.

Ils croient aux  
apparitions des  
Morts.

Les Grands font des sacrifices annuels, avec une pompe qui les engage dans de grosses dépenses. Ils tuent, dans ces occasions, un grand nombre de bœufs ou de vaches, de moutons & de toutes sortes d'animaux. Tous leurs amis sont invités à la fête, qui dure pendant plusieurs jours & qui se termine par de fort beaux présens.

Sacrifices des  
Grands.

Les Nègres de Benin placent l'Enfer & le Paradis dans la mer. Ils s'imaginent que l'ombre d'un homme est un Etre réel, qu'ils nomment *Passador*, ou conducteur, & qui doit rendre témoignage un jour de la bonne ou mauvaise vie de celui qu'il n'a pas cessé d'accompagner.

Idée qu'ils ont  
de l'Ombre & du  
Paradis.

Toutes les maisons sont tellement remplies de Fétiches, qu'à peine s'y trouve-t-il quelque endroit libre. Ces Idoles ont aussi des hutes particulières, où les Habitans vont quelquefois leur offrir des sacrifices (22). Leurs Prêtres s'attribuent une correspondance familière avec le Diable, & l'art de pénétrer dans l'avenir par le moyen d'un pot percé de trois trous (23), dont ils tirent

(19) Il est remarquable que c'est le premier Peuple de toute la Côte qui s'en forme une idée si juste.

(20) L'Auteur ne laisse pas de dire, quelques lignes plus haut, que dans leurs Images

ils adorent indifféremment Dieu & le Diable.

(21) Nyendal, p. 454.

(22) Nyendal, p. 455.

(23) Ogilby, p. 478.

ROYAUME  
DE BENIN.

un certain son. Nyendal prétend que chaque Nègre est son propre Prêtre ; si *est* n'est point une faute d'impression au lieu d'*a*, qui s'accorderoit avec le témoignage de Barbot. Ils le consultent dans toutes leurs entreprises de religion & se conduisent par ses avis. Barbot ajoute que c'est une loi inviolable pour les Prêtres, de ne jamais sortir du Royaume sans la permission du Roi, & que la contravention est toujours punie de mort. Il n'est pas moins défendu aux Prêtres des Provinces d'entrer dans la Capitale du Royaume. Mais l'Auteur ne put se procurer aucun éclaircissement sur les motifs d'une Ordonnance si bizarre (24).

Prêtre de Loebo, fameux par ses prédictions.

Le Grand-Prêtre de Loebo, Ville du Pays, à l'embouchure de la Rivière Formosa, est fameux par son habileté dans la magie. Les Nègres, sans en excepter le Roi, sont persuadés que son pouvoir s'étend sur la mer & sur l'air, qu'il prévoit l'arrivée des Vaisseaux, les naufrages & quantité d'autres événements. Le Roi, frappé de tant de merveilles, lui a fait présent de la Ville de Loebo & de toutes les terres de sa dépendance. Ce Pontife est si respecté, qu'on n'approche de lui qu'en tremblant & que personne n'ose lui toucher la main (25).

Oiseaux noirs, redoutés à Benin.

Artus raconte que les Habirans de Benin redoutent beaucoup une espèce d'oiseaux noirs, & qu'il est défendu, sous peine de mort, de leur causer le moindre mal. Il y a des Ministres établis pour les servir & pour leur porter leur nourriture, dans un endroit des montagnes qui leur est particulièrement consacré (26).

Division du tems.

Dans le Royaume de Benin le tems se divise en années, en mois, en semaines & en jours, & chaque division est distinguée par un nom propre. Mais l'année est composée de quatorze mois. Le sabbat, ou le jour de repos, vient de cinq en cinq jours. Il est célébré par des offrandes & des sacrifices. Les Grands immolent des vaches, des moutons & des chèvres, tandis que la dévotion du Peuple se réduit à sacrifier des chiens, des chats & des poulets. On distribue aux Pauvres une partie des victimes, pour les mettre en état de prendre part à la fête.

Jours consacrés à la Religion. Fête des Morts.

Il y a beaucoup d'autres jours consacrés à la Religion. Dapper s'étend sur la Fête anniversaire (27) qu'on célèbre à l'honneur des Morts. Il assure qu'on sacrifie dans cette occasion, non-seulement un grand nombre d'animaux, mais plusieurs victimes humaines, qui sont ordinairement des Criminels condamnés à mort, & réservés pour cette solemnité. L'usage en demande vingt-cinq. S'il s'en trouve moins, les Officiers du Roi ont ordre de parcourir les rues de Benin pendant la nuit, & d'enlever indifféremment toutes les personnes qu'ils rencontrent sans lumière. On permet aux riches de se racheter ; mais les pauvres sont immolés sans pitié. Les Esclaves d'un Grand peuvent être rachetés par leur Maître, pourvu qu'il fournisse d'autres victimes. Cette méthode de prendre des hommes au hasard est fort avantageuse pour les Prêtres, parce qu'en recevant le prix de ceux qu'on rachète, ils font aisément croire au Peuple, que les prisonniers ont été tués secrètement (28).

Fête du corail.

Mais la plus grande Fête du Royaume de Benin, est celle qui se nomme Fête

(24) Nyendal, p. 454.

(25) Ogilby, *ubi sup.* & Barbot, p. 375.

(26) Artus, *ubi sup.* p. 122.

(27) Nyendal, p. 456.

(28) Ogilby, p. 476. & Barbot, p. 372.

du Co  
où le  
en 17  
lais, v  
& ses  
qui con  
qu'elle  
la Fête  
avoir e  
l'espac  
tions.  
en rej  
tribuer  
don. L  
lorsqu'  
sur ces  
Les l  
vernés  
Chef.  
ment,  
Vassaux  
Ils s'a  
Esclaves  
torité d  
compos  
cipale f  
d'interp  
Comme  
nent au  
ment sen  
Le se  
de Roës  
Esclaves  
terre, &  
tion, qu  
que le M  
font sou  
comman  
Les Fi  
L'adm  
ses trois  
verain, t  
ou les G  
ce Triun  
(29) Ny  
(30) A  
(31) Ny

du Corail. On la célèbre au mois de Mai, & c'est la seule occasion de l'année où le Roi se fait voir en public. Nyendal, qui fut témoin de cette cérémonie, en 1702, nous apprend que ce Prince s'avança, dans la seconde cour du Palais, vêtu superbement, & qu'il s'y assit sous un dais fort riche. Ses femmes & ses principaux Officiers se rangèrent autour de lui. Pendant la procession, qui commença bien-tôt, il ne quitta point son Trône. Mais il se leva, lorsqu'elle fut finie, pour offrir son sacrifice en plein air, & faire l'ouverture de la Fête. Cette action fut accompagnée des acclamations du Peuple. Après y avoir employé un quart d'heure, il remonta sur son Trône, où il demeura l'espace de deux heures, pour donner le tems au Peuple de faire ses dévotions. Ensuite il rentra dans l'intérieur du Palais. Le reste du jour fut employé en rejoüissances & en festins, aux frais du Roi & des Grands, qui firent distribuer dans toute la Ville une grande abondance de vivres & de vin de pardon. L'Auteur ne put découvrir l'origine, ni même le but de cette Fête; & lorsqu'il interrogea les Nègres, il ne les trouva pas mieux informés que lui sur ces deux points (29).

Les Habitans de la rivière de Benin & des Contrées voisines sont gouvernés par différens Princes, qui reconnoissent le Roi de Benin pour leur Chef, à l'exception de celui d'*Ouferrri*, où les Portugais ont leur établissement, & des Pirates d'*Ufa*, qui n'ont jamais voulu se regarder comme ses Vassaux.

Ils s'attribuent tous la qualité de Peuple libre, quoiqu'ils soient traités en Esclaves par le Roi, & qu'ils se fassent même honneur (30) de ce titre. L'autorité du Roi est absolue, & sa volonté passe pour la loi suprême. L'Etat est composé de trois ordres, dont trois Grands forment le premier. Leur principale fonction est d'être sans cesse près de la personne du Roi, & de servir d'interprètes, ou d'organes, aux grâces qu'on lui demande, & qu'il accorde. Comme ils ne lui expliquent que ce qu'ils jugent à propos, & qu'ils donnent aussi le tour qu'il leur plaît à ses réponses, le pouvoir du Gouvernement semble résider entre leurs mains.

Le second ordre de l'Etat est composé de ceux qui portent le titre de *Are de Roes*, ou *Chefs des Rues*. Les uns président sur le Peuple, d'autres sur les Esclaves, sur les affaires militaires, sur les bestiaux, sur les fruits de la terre, &c. On auroit peine à nommer quelque chose de connu dans la Nation, qui n'ait ainsi son Chef ou son Intendant. C'est parmi les *Are de Roes*, que le Monarque choisit ses Vicerois ou ses Gouverneurs des Provinces. Ils sont soumis à l'autorité des trois premiers Grands, comme c'est à leur recommandation qu'ils sont redevables de leurs emplois. (31)

Les *Fiadors* ou les *Viadors* composent le troisième ordre. (32)

L'administration du Royaume appartient naturellement au Roi; mais ses trois premiers Grands jouissent en effet de l'exercice du pouvoir souverain, tandis qu'il reçoit les honneurs d'un vain titre. Les Vicerois mêmes, ou les Gouverneurs des Provinces, ressortissent uniquement au Conseil de ce Triumvirat, & ne reconnoissent point d'autres ordres. (33).

(29) Nyendal, *ubi sup.* p. 465. & suiv.

(30) A peu près comme en Turquie.

(31) Nyendal, p. 430.

(32) Le même, *ibid.* p. 435. & suiv.

(33) Le même, p. 437.

ROYAUME  
DE BENIN.

Gouvernement  
de Benin.

Trois Ordres  
de l'Etat.

Forme de l'ad-  
ministration.

ROYAUME  
DE BENIN.

Dapper s'étend un peu plus sur cette forme de Gouvernement. Outre les trois premiers Ministres, qu'il appelle Grands Viadors, auxquels il attribue l'administration de la Justice & celle des revenus publics, il nomme un Grand Maréchal de la Couronne, qui est chargé de tout ce qui concerne la guerre. Ces quatre Grands Officiers sont obligés de tems en tems de visiter toutes les parties du Royaume, pour y maintenir le bon ordre. Ils ont des Officiers subordonnés, dont le premier se nomme *Onegoua*, le second *Ossade*, & le troisième *Arribou*; sur lesquels ils se reposent d'une partie de leurs fonctions extérieures, parce que leur propre intérêt, autant que la nécessité des affaires publiques, les attachent constamment à la Cour. (34)

Cordon de corail, espèce de Chevalerie.

Ceux qui le quittent ou qui le perdent sont punis de mort.

Deux exemples.

Lorsqu'un Seigneur Nègre est élevé à l'un de ces trois grands Postes, le Roi lui donne, comme une marque insigne de faveur & de distinction, un cordon de corail, qui est l'équivalent de nos Ordres de Chevalerie. Cette grace s'accorde aussi aux Mercadors qui se sont signalés dans leur profession, aux Fulladors, ou aux Intercesseurs, & aux Vieillards d'une sagesse éprouvée. Ceux qui l'ont reçue du Souverain sont obligés de porter sans cesse leur cordon ou leur collier autour du cou, & la mort seroit le châtement infail- lible de ceux qui le quitteroient un instant. L'Auteur en cite deux exemples. Un Nègre, à qui l'on avoit dérobé son cordon, fut conduit sur le champ au supplice. Le voleur ayant été arrêté, subir le même sort, avec trois autres personnes qui avoient eu quelque connoissance du crime, sans l'avoir révélé à la Justice. Ainsi, pour une chaîne de corail, qui ne valoit pas deux sols, il en coura la vie à cinq personnes. Le second exemple est encore plus extraordinaire. Tandis que l'Auteur étoit à Bododo, en 1700, le Capitaine d'un Vaisseau Portugais, qui attendoit le paiement de quelques dettes, ennuyé d'un trop long délai, prit le parti de faire arrêter à bord son principal débiteur. C'étoit un riche Marchand Nègre, qui fit des efforts violens pour s'échapper. Mais le Pilote Portugais l'arrêta par son cordon de corail; & mettant en pièces cette précieuse parure, il la jeta dans la Mer. Le Nègre perdit courage à cette vue, & consentit à demeurer sur le Vaisseau. Mais ayant bientôt trouvé le Pilote endormi, il le tua d'un coup de fusil dans la tête; & ne se bornant point à cette vengeance, il perça le cadavre de plusieurs coups de couteau. Ensuite jettant ses armes, il déclara qu'il étoit indifférent pour tout ce qui pouvoit lui arriver. Ma mort, dit-il, étoit certaine après avoir perdu mon Corail. Qu'ai-je à craindre de pis? Le Capitaine Portugais n'osa le faire punir; mais il le livra au Gouverneur de la Place, qui l'envoya aussitôt à la Cour, & le Roi donna ordre qu'il fût gardé dans une étroite prison, pour le faire exécuter aux yeux des premiers Portugais qui arriveroient sur la Côte. L'Auteur vit ce Malheureux dans les chaînes; & l'année même qu'il partit de Benin il y arriva deux Bâtimens Portugais, qui venoient demander justice du meurtre de leur Pilote. Il ignora quelle fut la conclusion de cette aventure; mais il ne douta point qu'elle n'eût fini par le supplice du Chevalier Nègre.

De quoi ces cordons sont composés.

Le Roi se charge lui-même de la garde de ces colliers. Celui qui auroit la hardiesse de les contrefaire, ou d'en conserver un sans sa permission, n'é-

(34) Afrique d'Ogilby, p. 474. & Description de la Guinée par Barbot, p. 367.

vitéro  
d'une  
pour c

Le  
Mais  
confe  
nistre  
sons.

res le  
dispen  
& de

autres  
les pr  
les ju  
ment  
femme  
pas d'

Si l  
plus p  
succes

Ny  
Nègre  
sieurs

& de  
il est p  
quelqu  
d'exer

Le  
penda  
ou qu

me &  
jamais  
veller

l'oubl  
d'une  
suppl

déper  
ensui  
rétabl

parc  
To  
gent  
nèls

Il y  
(35)  
(36)  
qui est

viteroit pas la mort. Quoiqu'ils portent le nom de corail, ils sont composés d'une terre cuite d'un rouge-pâle, ou d'une pierre fort unie, qu'on prendroit pour du marbre à veines rouges (35).

Le droit d'héritage, dans le Royaume de Benin, appartient à l'aîné des fils. Mais s'il est d'une naissance au-dessus du commun, il est obligé d'obtenir le consentement du Roi, en lui présentant un Esclave, & un autre aux trois Ministres. La justice qu'il demande n'est jamais refusée, sans d'importantes raisons. Il est déclaré seul héritier de son père, avec le droit de faire à ses frères le partage qu'il juge à propos. Mais si sa mère est vivante, il ne peut se dispenser de lui assigner un fonds de subsistance convenable à sa condition, & de lui laisser la jouissance de tout ce qu'elle a reçu de son père. Pour les autres veuves, sur-tout celles qui n'ont point eu d'enfants, il est le maître de les prendre si l'on trouve à son gré, & d'en user comme des femmes. S'il ne les juge pas dignes de son affection, il les employe au travail, pour augmenter son revenu, mais sans aucune raison conjugale. Le nombre de ces femmes est ici fort grand; & la plupart s'accoutumant peu du célibat, n'ont pas d'autre ressource que la prostitution.

Si le Mort ne laisse point d'enfants, son héritage passe à son frère ou à son plus proche parent. Dans le cas où il ne se présenteroit aucun héritier, la succession appartiendroit au Roi.

Nyendal nous apprend les différentes punitions des crimes. Quoique les Nègres de Benin n'ayent pas autant de penchant pour le vol que ceux de plusieurs autres Pays, un voleur convaincu est obligé de restituer ce qu'il a pris & de payer une amende. S'il n'a point assez de bien pour satisfaire à la Loi, il est puni corporellement. Le vol commis dans la maison des Grands, ou sur quelque chose qui leur appartient, est puni de mort. Mais on en voit peu d'exemples.

Le meurtre est encore plus rare à Benin que le vol. Il est puni de mort. Cependant si le meurtrier étoit d'une haute distinction, tel qu'un des fils du Roi ou quelque Grand du premier Ordre, il seroit banni sur les confins du Royaume & conduit dans son exil par une grosse escorte. Mais comme on ne voit jamais revenir aucun de ces Exilés, & qu'on n'en reçoit même aucune nouvelle, les Nègres sont persuadés qu'ils passent bien-tôt dans (36) le pays de l'oubli. S'il arrive à quelqu'un de tuer son ennemi d'un coup de poing, ou d'une manière qui ne soit pas sanglante, le meurtrier peut s'exempter du supplice à deux conditions; l'une, de faire enterrer le Mort à ses propres dépens; l'autre, de fournir un Esclave qui soit exécuté à sa place. Il paye ensuite une somme assez considérable aux trois Ministres; après quoi il est rétabli dans tous les droits de la société, & les amis du Mort sont obligés de paroître satisfaits.

Tous les autres crimes, à l'exception de l'adultère, s'expiant avec de l'argent, & l'amende est proportionnée à la nature de l'offense. Si les criminels sont insolubles, ils sont condamnés à des peines corporelles (37).

Il y a plusieurs punitions pour l'adultère. Parmi le Peuple, un homme qui

(35) Nyendal, *ubi sup.* p. 436. & suiv.

(36) Ils entendent apparemment la Mer, qui est, comme on l'a vu, leur Enfer & leur

Paradis.

(37) Nyendal, *ubi sup.* p. 448.

ROYAUME  
DE BENIN.

Méthode des  
héritages.

Différentes punitions des crimes.

Le vol.

Le meurtre.

L'adultère.

ROYAUME  
DE BENIN.

soupçonne sa femme employe toutes sortes de moyens pour la surprendre, parce qu'elle ne peut être punie sans conviction. S'il réussit, il acquiert un droit certain sur tous les effets de l'adultère, en Esclaves, en bujjs, enivoire & en marchandises, avec le pouvoir de s'en saisir aussi-tôt & de les employer à son usage. La femme coupable, après avoir essuyé une rude bastonnade, est chassée de la maison & réduite à chercher fortune. Personne n'ayant d'empressement pour l'épouser dans cette situation, elle se retire dans quelque lieu où elle ne soit pas connue, pour trouver un autre mari en qualité de veuve, ou pour y vivre de quelque métier qu'elle n'ait pas besoin d'apprendre.

Les Nègres riches tirent à peu près la même vengeance d'une femme adultère; mais les parens, pour éviter le scandale, s'efforcent d'apaiser le mari offensé avec une somme d'argent, & rétablissent ordinairement la paix entre les deux Parties. La femme rentre alors dans tous les droits de la fidélité & de la vertu, sans qu'il soit permis au mari de lui reprocher sa faute.

Les Grands & les Gouverneurs sont beaucoup plus sévères dans leurs punitions. S'ils surprennent leurs femmes dans une galanterie, ils tuent sur le champ les deux coupables & jettent leurs corps aux bêtes farouches. Mais cette sévérité même rend ici l'adultère (38) fort rare. Lorsque l'accusation n'est pas clairement prouvée, l'accusé doit se purger par les méthodes établies. Il y en a cinq, dont quatre s'employent dans les causes légères & de nature civile. La cinquième est pour les crimes capitaux, tels que celui de haute-trahison, & n'est accordée qu'aux personnes de distinction, par un ordre spécial du Roi.

Cinq méthodes  
de purgation  
pour les accusés.

Première méthode.

Dans la première, l'Accusé est conduit devant le Prêtre, qui graisse une plume de coq & lui en perce la langue. Si la plume pénètre aisément, c'est une marque d'innocence, & la blessure se ferme avec peu de secours. Mais si la plume s'arrête dans la langue & cause de l'embarras au Prêtre, c'est un si mauvais signe, que le crime n'a plus besoin d'autre preuve.

Seconde.

Dans la seconde purgation, le Prêtre prend un morceau de terre, qu'il paîtrit en longueur & dans lequel il fait entrer sept ou neuf plumes de coq, que la personne soupçonnée doit tirer successivement. Sortent-elles sans peine? c'est le signe de l'innocence. Mais si l'on s'aperçoit de quelque difficulté, c'est une conviction du crime. La troisième purgation se fait en crachant le jus de certaines herbes dans les yeux de l'Accusé. S'il n'en ressent aucun mal, il est renvoyé libre. Si ses yeux deviennent rouges & enflammés, il est déclaré coupable & condamné à payer une amende. Dans la quatrième, le Prêtre frappe trois fois l'Accusé sur la langue, avec un anneau de cuivre chauffé au feu. Son innocence dépend d'être brûlé ou de ne l'être pas.

Troisième.

Quatrième.

L'Auteur ayant été témoin de ces quatre épreuves, tous les accusés furent déclarés coupables; & loin d'en être surpris, il l'auroit été, dit-il, qu'un morceau de cuivre rougi au feu n'eût pas fait quelque impression sur la langue d'un homme. La dernière purgation, dont on ne voit pas un exemple en vingt ans, s'exécute avec les formalités suivantes.

Si le crime est du premier ordre, & que l'Accusé demande à se purger par

(38) Nyendal, dans la Description de la Guinée par Bosman, p. 451. & suiv.

ferme  
Enfui  
tribue  
n'aur  
qu'au  
est cou  
dans  
au for  
Le  
bord  
avait  
grand  
que le  
nistres  
renvoy  
des tra  
somme  
Dap  
Benin.  
peller  
mort,  
tôt que  
effets d  
esperan  
re, con  
A l'a  
Maréch  
lontés  
quoi d  
son, &  
Le M  
doit ap  
pour le  
un seu  
exécute  
cier y r  
cessaire  
encore  
fois si  
pour ce  
lui orde  
les inter  
ont rem  
royaux  
& le Pe  
Après  
Village



ferment, on commence par s'adresser au Roi pour obtenir sa permission. Ensuite le Prisonnier est conduit sur le bord d'une rivière, à laquelle on attribue l'étrange propriété de soutenir un innocent qu'on y plonge, quand il n'auroit jamais sçu nâger, & de le repousser doucement sur la rive; tandis qu'au contraire elle ouvre son sein pour abîmer le plus habile nâgeur, s'il est coupable. Aussi-tôt qu'il y est jetté, disent les Nègres, l'eau s'agite comme dans le tournant d'un gouffre, & ne redevient tranquille que lorsqu'il est au fond.

Le partage des amendes se fait entre plusieurs personnes. On satisfait d'abord l'offensé; & s'il est question d'un vol, on lui restitue tout ce qui lui avoit été pris. Le Gouverneur a la seconde part, & le reste appartient aux trois grands Ministres. Ainsi le Roi est le seul qui n'en tire aucun avantage, parce que les différends de ses Sujets ne vont jamais jusqu'à lui. Si les trois Ministres paroissent contens, l'affaire est terminée. Mais il arrive souvent qu'ils renvoient leur part au Gouverneur, en lui reprochant d'imposer des amendes trop légères. Il est obligé alors de leur envoyer le double de la même somme.

Dapper s'est attaché à décrire la cérémonie du couronnement des Rois de Benin. Lorsque le Monarque régnant croit approcher de sa fin, il fait appeler un de ses trois Ministres; & lui ordonnant le secret, sous peine de mort, il lui nomme, entre ses fils, celui qu'il destine à sa succession. Aussi-tôt que le Roi est expiré, ce Ministre prend sous sa garde le trésor & tous les effets du Roi. Les Princes, qui sont tous dans l'incertitude avec les mêmes espérances, viennent lui rendre hommage à genoux & s'efforcent de lui plaire, comme à l'arbitre de leur sort.

A l'approche du tems réglé pour la proclamation, il fait avertir le Grand-Maréchal, qui vient recevoir aussi-tôt ses ordres. Il lui déclare les dernières volontés du Roi, & le Grand-Maréchal se les fait répéter cinq ou six fois; après quoi il retourne gravement sur ses pas, s'enferme dans l'intérieur de sa maison, & ne découvre à personne l'auguste secret qu'il vient d'entendre.

Le Ministre fait alors appeler celui d'entre les Princes à qui la Couronne doit appartenir, & lui commande de se rendre chez le Grand-Maréchal, pour le prier de donner un Maître à l'Etat. Le Prince obéit, sans répondre un seul mot, fait sa prière au Grand-Maréchal, & retourne au Palais pour exécuter fidèlement toutes ses instructions. Cinq ou six jours après, cet Officier y revient lui-même, & concerté avec le Ministre-Régent les mesures nécessaires pour la proclamation; mais ce n'est pas sans lui avoir fait répéter encore les dernières volontés du Roi, & sans lui avoir demandé plusieurs fois si sa mémoire ne le trompe pas, & s'il ne prend pas le nom d'un Prince pour celui d'un autre. Enfin, ils font appeler tous deux le jeune Prince, & lui ordonnant de se mettre à genoux, ils lui déclarent, dans cette posture, les intentions du Roi son pere. Il les remercie de la fidélité avec laquelle ils ont rempli leur devoir, il se leve, il est revêtu sur le champ des ornemens royaux; & ces deux Officiers le proclamant Roi de Benin, il reçoit les Grands & le Peuple, qui viennent lui rendre hommage à genoux.

Après cette cérémonie, le nouveau Roi se retire ordinairement dans un Village nommé *Oisebo*, assez près de Benin, pour y tenir sa Cour jusqu'à ce

ROYAUME  
DE BENIN.  
Cinquième méthode, qui est fort rare.

Partage des amendes.

Couronnement des Rois.  
Comment le Successeur est nommé.

Formalités qui précèdent la proclamation.

Instructions que le nouveau Roi prend dans l'art de gouverner.

ROYAUME  
DE BENIN.Il fait monter  
tous les frères.Processions  
royales.Cour du Roi  
de Benin.Instrumens de  
musique.

Esclaves du Roi.

qu'il soit instruit des règles du Gouvernement. Barbot ajoute que dans cet intervalle, la Reine-Mere, le Ministre dépositaire des volontés du feu Roi & le Grand-Maréchal, sont chargés de l'administration. Lorsque le tems de l'instruction est fini, le Roi quitte Oisebo sous la conduite du Grand-Maréchal, & va prendre possession du Palais & de l'autorité royale. Il pense ensuite à se défaire de ses frères, pour assurer la tranquillité de son regne. Cet usage cruel avoir été adouci dans ces derniers tems, & l'on en avoit laissé vivre quelques-uns; mais ils usèrent si mal de cette faveur, en conspirant avec les amis de quelques Fiadors exilés, que le Roi d'aujourd'hui a pris le parti de faire étouffer (39) ou massacrer tous les siens. Quelques-uns prétendent qu'il les a forcés de se pendre de leurs propres mains, parce qu'il n'est jamais permis de répandre le sang royal. Mais, après leur mort, il n'épargna rien pour donner toute la magnificence possible à leurs funérailles (40).

On a déjà fait observer, d'après Nyendal, que le Roi de Benin ne se montre au Peuple qu'une fois l'année, à la fête du corail. Cependant Artus assure qu'il fait annuellement deux processions au travers de la Ville. C'est dans ces occasions qu'il fait éclater toute sa grandeur, en marchant à la tête de ses femmes, dont le nombre monte à plus de six cens. Ce nombre n'a rien de surprenant dans les femmes du Roi, puisque les Grands en ont ici quatre-vingt ou quatre-vingt-dix, & les plus pauvres jusqu'à dix ou douze (41).

Suivant Dapper, le Roi de Benin monte à cheval certains jours de l'année, pour se faire voir de son Peuple. Il prend, dans ces occasions, un de ses plus beaux chevaux, richement équipé. Il est suivi de trois ou quatre cens des principaux Seigneurs de sa Cour, une partie à cheval, l'autre à pied, précédés & suivis des musiciens. A la tête de cette procession royale, une troupe de nains & de muets conduit des léopards & des tigres enchaînés. La fête se termine ordinairement par la mort de dix ou douze Esclaves, achetés par le Peuple & sacrifiés à l'honneur du Roi (42).

Artus dit que la Cour du Roi de Benin est composée d'un grand nombre de Nobles qui montent à cheval pour se rendre au Palais, & qui s'y tiennent assis, à la manière des (43) femmes, les deux pieds du même côté. Un Esclave conduit leur monture; & des deux côtés ils en ont un autre, sur lequel ils s'appuient dans le besoin. Par derrière ils en ont une troupe, dont les uns portent un parasol sur la tête de leur Maître. Les autres jouent de la flûte ou du tambour. Outre ces Instrumens communs, les Nobles du premier rang en ont de propres à leur Ordre. C'est une sorte de sifflets, qui ressemblent à ceux de nos pêcheurs, & qui contiennent quelque chose, dit l'Auteur, dont le mouvement fait le même bruit que des noix renfermées dans une boîte.

Le Roi entretient un prodigieux nombre d'Esclaves des deux sexes. On ne fait point un pas dans la Ville sans en rencontrer une foule, dont les uns

(39) Barbot dit qu'on les étouffe, après leur avoir lié les mains, en leur bouchant les oreilles, le nez & la bouche.

(40) Afrique d'Ogilby, p. 447. & Barbot, p. 371. & suiv.

(41) Artus, dans la Collection de Bry, Vol. II. Part. VI. p. 121. & suiv.

(42) Ogilby, p. 475. & Barbot, p. 370.

(43) Gynacius.

portent,

portent, sur leur tête, des fruits & de l'huile de palmier, pour l'usage du Palais; d'autres, de l'eau & du foin pour les écuries royales. Quelquefois le Roi fait l'honneur à ses Nobles de leur envoyer des présens, qui sont portés avec beaucoup de pompe par ses Esclaves. Ces marches sont autant de spectacles réguliers. Elles sont conduites par divers Officiers du Palais, qui portent à la main des bâtons blancs, pour écarter le Peuple & rendre le chemin libre (44).

Du tems de Barbot, le Roi de Benin étoit un jeune Prince, d'un air affable. Il avoit encore sa mere, qu'il traitoit avec beaucoup de respect, & qui faisoit sa demeure dans un Palais séparé, à quelque distance de la Capitale, avec une Cour digne de son rang. Il la consultoit souvent sur les affaires de l'Etat, mais par l'entremise de ses Ministres; car il ne pouvoit la voir lui-même sans blesser les loix & sans s'exposer à quelque soulèvement du Peuple (45).

Il y a beaucoup d'apparence que ce fut le même Prince dont Nyendal obtint une audience. Ce Voyageur lui donne quarante ans, & fait le même portrait de sa figure. Après avoir été introduit dans la salle, on l'obligea, suivant l'usage, de s'arrêter à trente pas du trône. Mais il demanda la permission de s'approcher plus près de Sa Majesté; & cette faveur, quoiqu'extraordinaire, lui fut accordée par le Roi, avec un sourire fort gracieux. Il s'avança jusqu'à huit ou dix pas de sa personne. Il n'y avoit autour de lui que les trois grands Ministres, & un Nègre le fabri: à la main, d'une contenance aussi fiere que les sentinelles militaires. Tout ce qu'on veut dire au Roi doit être expliqué à ces trois Seigneurs, qui ne font qu'aller & venir pour communiquer les discours & les réponses, sans que personne puisse sçavoir si leurs rapports sont justes & fidelles.

À la gauche du Roi, l'Auteur observa, contre une belle tapisserie, sur des pieds-d'estaux d'ivoire, plusieurs belles dents d'éléphans. Toutes les richesses de ce Prince sont placées de même dans les appartemens du Palais. Nyendal lui présenta une robe-de-chambre de soie, qu'il parut recevoir avec beaucoup de satisfaction. Les présens qu'on lui fait sont couverts de nattes & portés par des Esclaves, qui marchent devant & derrière avec un bâton blanc à la main. Ceux qui rencontrent cette procession doivent se retirer promptement, s'ils ne veulent être battus avec beaucoup de rigueur. On se croit obligé à cette précaution, pour éviter le poison (46) & tout ce qui pourroit donner atteinte à la sûreté du Roi.

Les revenus de la Couronne sont fort considerables. Chaque Gouverneur de Province est comptable au Roi d'un certain nombre de sacs de bujis, qui montent à de grosses sommes. Les Officiers subalternes payent leurs taxes en bestiaux, en volaille, en ignames & en étoffes. Ainsi, le Palais étant fourni de toutes les provisions nécessaires, il y a peu de dépenses à faire pour l'entretien de la vie, & le revenu pécuniaire demeure entier dans les coffres. La Cour n'impose aucun droit sur les marchandises; mais chacun paye au Gouverneur du lieu qu'il habite une somme annuelle pour la liberté du Com-

ROYAUME  
DE BENIN.

Figure du Roi,  
suivant Barbot.

Audience que  
Nyendal obtint  
de ce Prince.

Disposition des  
richesses du Roi.

Les revenus

(44) Artus, *ubi sup.*

(45) Barbot, p. 368.

Tome IV.

(46) Nyendal, *ubi sup.* p. 464. & suiv.

ROYAUME  
DE BENIN.  
Les Européens  
favorisés dans le  
Commerce.

merce. Les Gouverneurs en donnent au Roi une partie fixe, & savent ainsi à quoi monte leur propre revenu.

Les Européens sont ici traités avec beaucoup de distinction, car les droits du Roi sur chaque Vaisseau, ceux des trois Ministres & des Gouverneurs, avec les gages des Mercadors ou des Fiadors, ne montent point ensemble à plus de six livres sterling. Une si petite somme (47) met un Capitaine étranger dans tous les droits du Commerce.

Puissance mili-  
taire de Benin.

Dapper représente le Roi de Benin comme un Prince si puissant, que dans l'espace d'un seul jour il peut rassembler une armée de vingt mille hommes. Avec un peu plus de tems, il en met cent mille en campagne. Aussi sçait-il se faire respecter de ses voisins & de ses propres troupes. Il n'admet au partage du butin que son Général, qui porte le titre d'*Ouasserry* ou *Siaffiri*. La discipline est si rigoureuse dans ses armées, que personne n'ose quitter son poste (48), sous peine de mort. Cependant Nyendal assure que l'art de la guerre est ignoré dans la Nation, & que le courage & la conduite lui manquent également, quoiqu'étant environnée de pirates & de voleurs, qui lui causent des allarmes perpétuelles, elle ait souvent l'occasion de s'aguerir.

Armes de la  
Nation.

Les armes du Royaume de Benin sont le sabre, le poignard & la zagaie, avec l'arc & les flèches. Chaque soldat est couvert d'un bouclier, mais composé de bambous, & par conséquent si foible & si léger (49), qu'il sert plutôt d'ornement que de défense. La plupart des Nobles portent en campagne une robe d'écarlate, comme une marque de leur rang. D'autres néanmoins se couvrent de peaux d'éléphant, ou d'autres cuirs à l'épreuve de la flèche, ornés de dents de léopards, & surmontés d'un grand bonnet rouge, d'où pend une longue queue de cheval. Le commun des soldats porte à la ceinture un pagne de soie très-fine, qui est comme l'uniforme de leur profession militaire. Le reste du corps est nud, & n'a pour défense que leurs boucliers, quoique leurs flèches & celles de leurs ennemis soient empoisonnées (50).

Le même Ecrivain ajoute diverses remarques, qui ne se trouvent point dans les autres Voyageurs. Mais Nyendal les ayant réfutées, comme autant d'erreurs ou de fausses imaginations, nous nous garderons bien d'en infecter cet Ouvrage.

## CHAPITRE II.

*Voyage au Nouveau-Kalabar, à Bandi & à Dono, par  
JACQUES BARBOT & JEAN GRAZILHIER.*


INTRODUC-  
TION.

L'AUTEUR de cette Relation étoit frere de *Jean Barbot*, Voyageur célèbre par sa Description de la Guinée, où nous n'avons pas cessé de puiser jusqu'ici comme dans une excellente source. Jacques Barbot, excité par cet exemple domestique, entreprit un voyage maritime avec la qualité de Supercargo, sur l'*Albion*, Frégate de trois cens tonneaux & de quatre pié-

(47) Le même, p. 460. & Barbot, *ubi sup.* (49) Nyendal, p. 457.

(48) Ogilby, p. 474.

(50) Dapper dit qu'elles le sont par leurs Prêtres.

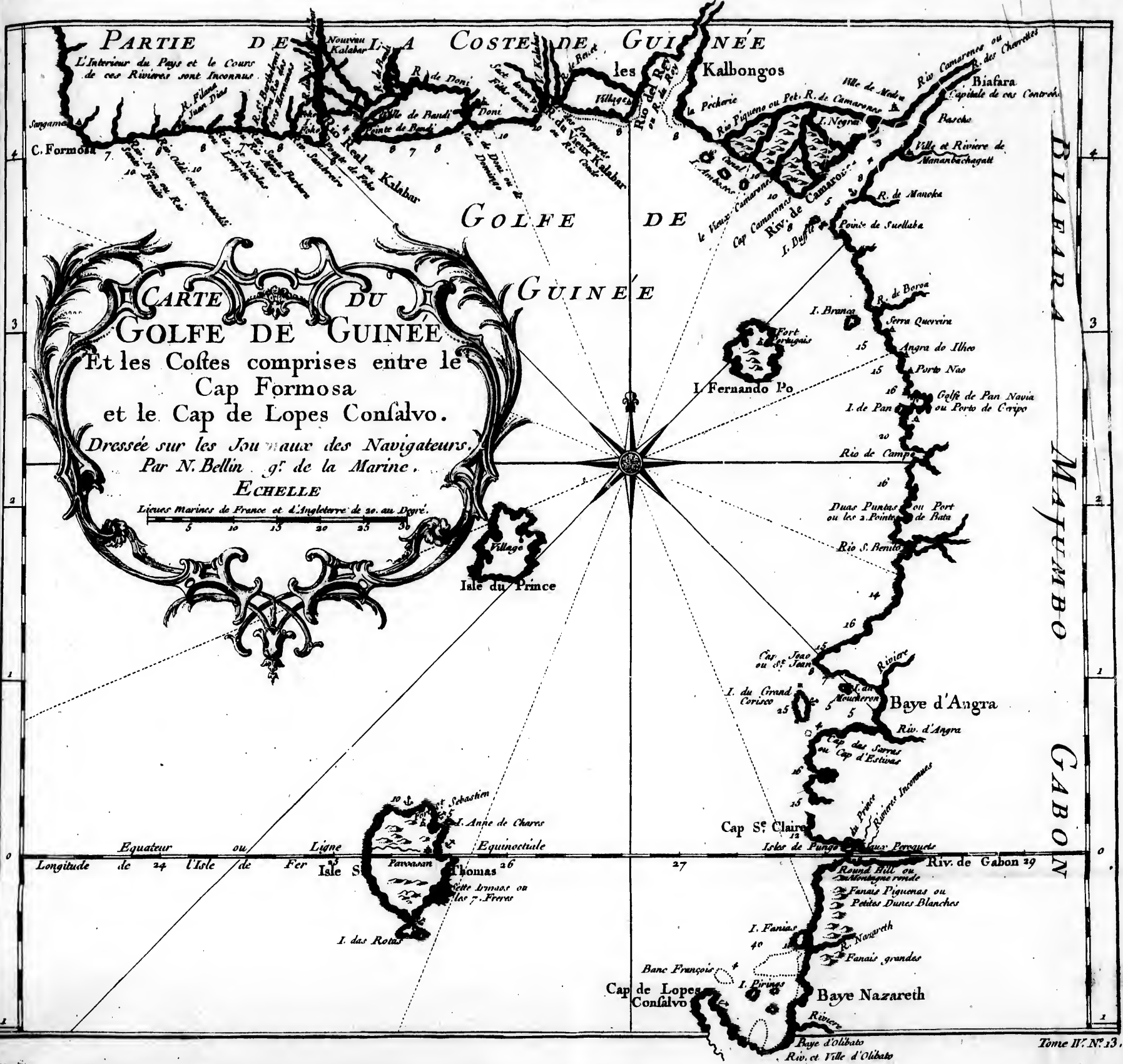


INTRODUC-  
TION.

JACQUES  
ARBOT.  
699.  
art de l'Ar-  
t & cours de  
rigation.

velles qu'il  
nd à Frélic-  
ourg.

mission de  
Zaiscaux  
ds.



PARTIE DE LA CÔTE DE GUINÉE

L'Intérieur du Pays et le Cours de ces Rivières sont Inconnus.

CARTE DU GOLFE DE GUINÉE

Et les Côtes comprises entre le Cap Formosa et le Cap de Lopes Confalvo.

Dressée sur les Journaux des Navigateurs. Par N. Bellin, g<sup>e</sup> de la Marine.

ÉCHELLE

Lignes Marines de France et d'Angleterre de 20. au Degré.

Equateur ou Ligne Equinoctiale

Longitude de 24 l'Isle de Fer Isle S

BIAFARA  
MAYUMBO  
GABON

**ROYAUME  
DE BENIN.**  
Les Européens  
favorisés dans  
Commerce.

Puissance mi-  
taire de Benin.

Armes de  
Nation.

**INTROD  
TION**

ces  
pour  
Nouv  
rugai  
de Su  
obser  
fucce  
Barbe  
d'hab  
& si l  
pres  
les au

**L**  
Santo  
25 d  
elle s  
Barbe  
phans  
La  
Cap  
civile  
Com  
bitan  
rendr  
maine  
avoit  
que c  
Cap-  
qui a  
cit de  
depu  
Ile tr  
leur c  
Ces t  
missic  
de l'I  
Point  
de le

(51)  
pour ce  
particu

ces de canon (51). Il s'étoit associé avec d'autres Marchands de Londres pour le fond de la cargaison; & l'objet particulier de son voyage étoit le Nouveau-Kalabar, Riviere de la Côte méridionale d'Afrique, que les Portugais nomment *Rio Real*. *Jean Grazilhier*, qui partageoit avec lui l'office de Supercargo, l'accompagna dans toutes ses courtes, & recueillit ses propres observations, qui furent ensuite augmentées dans quatre voyages qu'il fit successivement aux mêmes lieux. Elles paroîtront ici, après le Journal de Barbot. Les Cartes dont ils ont enrichi leurs Relations furent composées par d'habiles Pilotes, dans les Pays mêmes dont elles représentent la situation; & si leurs Auteurs n'ont pas toujours travaillé sur le témoignage de leurs propres yeux, ils ont consulté soigneusement les Nègres, dans les occasions où les autres secours leur ont manqué.

---

 INTRODUCTION.
 

---

## §. I.

*Journal de Jacques Barbot.*

L'ALBION, où l'Auteur s'embarqua aux Dunes, mit à la voile le 13 de Janvier 1699. Elle passa, dans la route ordinaire, à la vûe de Porto-Santo, de Madere, des Canaries, du Cap-Verd & du Cap-Mesurado. Le 25 de Février elle jeta l'ancre à l'embouchure de Rio Sestos ou Sestro, où elle s'arrêta quelques jours pour prendre de l'eau, du bois & des provisions. Barbot y trouva le Roi *Peter* plein de vie & de santé; mais les dents d'éléphants y étoient si chères, qu'il n'en acheta qu'un petit nombre.

La Frégate quitta Rio Sestos le 20 de Mars, & mouilla le 8 d'Avril au Cap Tres-Puntas, devant le Grand-Fredericksbourg. Barbot y fut reçu fort civilement du Général Danois; mais il apprit de lui qu'il y avoit peu de Commerce à se promettre sur la Côte. La guerre étoit allumée entre les Habitans, à l'instigation des Hollandois, qui employoient cette voie pour se rendre insensiblement les maîtres du Pays. Barbot apprit encore que six semaines auparavant, le même Général, revenant du Cap Lopez-Consalvo, avoit été attaqué par un pyrate, qu'il avoit forcé de prendre le large, & que deux ou trois autres de ces brigands croisoient actuellement entre le Cap-Lopez & l'Isle S. Thomas. Le Patron d'une petite Barque Portugaise, qui arriva le 10 d'Avril à Fredericksbourg, confirma cette nouvelle par le récit de son voyage, que les mêmes craintes avoient fait durer trois semaines depuis S. Thomas. Il ajouta que trois mois auparavant il avoit vû dans cette Isle trois grands Vaisseaux François, qui venoient de la Côte de Guinée avec leur cargaison d'Esclaves & qui étoient commandés par le Chevalier Damon. Ces trois Bâimens étoient venu acheter des Esclaves en Guinée par commission particuliere de la Cour de France, pour indemniser les Flibustiers de l'Isle S. Domingue des prétentions qu'ils formoient au butin que MM. de Pointis & du Cassé avoient enlevé à Carragene. Le dessein de la France étoit de leur donner des Esclaves au lieu d'argent, dans l'esperance de les faire

---

 JACQUES  
 BARBOT.  
 1699.  
 Départ de l'Au-  
 teur & cours de  
 sa navigation.
 

---

 Nouvelles qu'il  
 apprend à Frédé-  
 ricksbourg.

 Commission de  
 trois Vaisseaux  
 François.

(51) L'Auteur l'appelle un Vaisseau de dix pour cent; c'est-à-dire, un de ces Marchands particuliers, qui payoient dix pour cent à la

Compagnie Angloise pour la liberté du Commerce. Voyez ci-dessus, Tome III.



JACQUES  
BARBOT.  
1699.

retourner à leur Etablissement de S. Domingue, qu'ils avoient abandonné. On étoit convenu avec eux que, rendus dans cette Isle, ils les prendroient à deux cens cinquante livres par tête; marché dont la France ne tira pas beaucoup d'avantage, parce que les Esclaves étant alors fort chers, ils lui revenoient à cinquante écus sur la Côte de Juïda. Mais elle obtint ce qu'elle s'étoit proposé à cette condition; c'est-à-dire, le retour des Flibustiers à S. Domingue.

Maladies qui se  
répandent dans  
l'Albion.

Barbot, sur quelques démêlés avec les Nègres de Tres-Puntas, se vit exposé à manquer d'eau fraîche auprès du rivage, par la malignité qu'ils eurent de détourner le canal de la source. Il porta ses plaintes au Général Prusien, qui donna ordre que le cours de l'eau fût rétabli, & qui prêta même quelques-uns de ses gens pour transporter les tonneaux à bord. Mais ce secours n'empêcha point que l'excès de la chaleur ne causât de fâcheuses maladies dans l'Equipage. Plusieurs matelots périrent en peu de jours. Les rafraichissemens étoient rares & fort chers. On ne put se procurer qu'une chèvre, un porc & sept poulets, qui coutèrent cinq ackis en or; & pour comble de disgrâce, une provision de grosses fèves, qui devoit servir à la subsistance des Esclaves & qui avoit couté cent livres sterling à Londres, se trouva si corrompue, qu'elle ne put être d'aucune ressource. On remit tristement à la voile, & le 17 d'Avril on jetta l'ancre devant le Château de Mina. Cette rade avoit alors sept Bâtimens Hollandois, dont quatre étoient des Vaisseaux de haut bord, entre lesquels Barbot vit deux Frégates de trente pièces de canon & de cent-trente hommes d'équipage, qui étoient chargées de donner la chasse aux Pyrates & aux Marchands d'Interlope. Elles avoient pris depuis peu trois Interlopiers de Zélande, dont l'un portoit trente-six pièces de canon, & ne s'étoit rendu qu'après une vigoureuse résistance. Une de ces deux Frégates ayant passé deux années entières sur la Côte, se dispoit à retourner en Hollande, chargée de mille marcs d'or, qui reviennent à trente-deux mille livres sterling.

Vaisseaux Hol-  
landois qu'elle  
rencontre à Mi-  
na.

Cap-Corse &  
Anamabo.

Le 18 on arriva au Cap-Corse, où l'on mouilla contre deux Vaisseaux Anglois, sur un fonds de vase & de sable d'environ huit brasses. La Barque Portugaise qu'on avoit rencontrée à Tres-Puntas, ayant eu la liberté d'accompagner le Vaisseau, eut le malheur d'échouer, pour s'être trop approchée du rivage après avoir perdu son cable. Elle mit son esquif en mer, pour en tirer quelques secours; mais il fut renversé presqu'aussi-tôt par un vent impétueux qui fit périr trois hommes. La Frégate Angloise trouva le bled si cher au Cap-Corse, qu'elle n'en put obtenir pour sa provision. Ayant levé l'ancre le 21 d'Avril, elle l'alla jeter sous Anamabo, où elle acheta une grosse quantité de bled-d'Inde, qui lui couta fort cher; mais dans l'extrémité où la perte de ses fèves l'avoient réduite, il falloit du bled à toutes sortes de prix. Elle se dédommagea par la vente de ses perpétuanes & de quantité de poudre, marchandises que les Nègres recherchoient avec beaucoup de passion. Ils ne marquerent pas moins d'avidité pour les toiles peintes & les toiles cirées.

Commencemens  
de Commerce.

On partit d'Anamabo le 11 de Mai; & passant à la vue des Forts d'Apang & de Winneba, on arriva le 15 dans la rade d'Akra, où l'on employa le tems, jusqu'au 26, au Commerce de l'or, des Esclaves & de l'ivoire. La perte d'une

ancre , dont le cable se rompit & qu'on fut obligé de laisser entre les rocs , n'empêcha point qu'on n'achetât soixante-six Esclaves au long de la Côte d'Or , avec une bonne quantité d'or & d'ivoire. Enfin l'on remit en mer , dans la résolution de porter droit au Nouveau-Kalabar , où l'on esperoit de trouver des Esclaves en plus grand nombre.

Le 27 de Mai on étoit , suivant les observations , à cinq degrés quatre minutes de latitude du Nord , avec un tems doux & le vent Sud-Ouest-quart-d'Ouest. Mais vers minuit le tems devint si gros , qu'on craignit beaucoup de se voir séparés de la petite Chaloupe , qui suivoit à voiles. Le 29 on essuya des agitations violentes , par l'impétuosité d'un vent de Nord , accompagné d'une grosse pluie. On se crut , par estimation , fort près du Cap-Formosa. Le jour suivant , on s'avança jusqu'à deux lieues de la terre , sur un fond de sable de dix brasses , avec beaucoup de peine à résister au cours de la marée , qui étoit fort impétueux vers le rivage. On crut avoir fait cent-dix lieues depuis Akra , & l'on s'aperçut avec surprise qu'ayant manqué le Cap-Formosa , on avoit été jetté par la marée quinze lieues plus loin au Nord-Ouest , dans le Golfe de Benin. Le 31 , on jeta l'ancre à une lieue & demie du rivage , vers quatre degrés cinq minutes de latitude du Nord. On trouva pendant le reste du jour que le cours de la marée étoit fort rapide au Nord. La Côte s'étendoit Nord & Sud , & paroissoit plate & couverte de bois. Depuis qu'on étoit parti d'Akra , le tems n'avoit pas cessé d'être fort épais , avec des pluies continuelles.

Ceux qui croiroient , dit l'Auteur , que la navigation est facile en Guinée , depuis le mois de Mai jusqu'au mois d'Août , seroient fort éloignés de la vérité. Ils doivent au contraire se fournir , dans cette saison , d'une double provision d'ancre , parce que la mer est fort grosse , le vent impétueux au Sud-Sud-Ouest , accompagné de pluies longues & pesantes , qui incommovent beaucoup un Vaisseau tandis qu'il est à l'ancre , & le fond chargé de rocs dans quantité d'endroits , tels que Sestos , Axim , Tres-Puntas & Akra. On s'est imaginé , aussi fausement , que les grandes pluies abbattoient la force des vagues. L'Auteur a vérifié , au contraire , que pendant plus de cinq semaines de pluie , la mer avoit été continuellement fort grosse , le tems obscur , & le froid aussi vif , pendant le jour & la nuit , que dans le Canal de la Manche au mois de Septembre.

Depuis le premier de Juin jusqu'au 15 , la Frégate continua de tourner , en mouillant chaque jour au long de la Côte , sans cesser d'avoir le vent contraire. Le 16 , ayant porté au Sud-Est , sur huit & neuf brasses , on gagna le Cap-Formosa , qu'il n'est pas aisé de reconnoître. A deux heures après-midi on passa *Rio Non* , en portant à l'Est ; & vers quatre heures *Rio Oddy* , sur sept brasses. A six heures du soir on mouilla sur six brasses , Nord-Est & Sud-Ouest de *Rio Tilante* ou *S. Juan*. Le 17 , continuant d'avancer vers l'Est au long du rivage , sur six & sept brasses , on eut vers neuf heures *Rio S. Nicolas* au Nord , à onze heures *Rio S. Barbara* ; on passa vers une heure la Riviere de *S. Barthelemy* , & à deux heures & demie celle de *Sombreiro*. Enfin , vers trois heures , on jeta l'ancre entre l'ancienne & la nouvelle Riviere de Kalabar , sur cinq brasses & demie d'un fond de vase , Nord & Sud de la pointe de Foko , par estimation.

JACQUES  
BARBOT.  
1699.

Navigation pé-  
nible.

Remarques sur  
la Mer de Guinée.

Cap-Formosa.

Rio Non.  
Rio Oddy.

Rio Tilante ,  
ou S. Juan.

S. Barthelemy.  
Sombreiro.

JACQUES  
BARBOT.  
1699.  
Barbot arrive à  
la Rivière de Ka-  
labar.

Dangers au mois  
de Juin.

Informations  
que l'Auteur a  
eu d'un Canot  
Négre.

Le Vaisseau en-  
tre, avec danger,  
dans la Rivière.

Le 18, à la pointe du jour, on envoya la Chaloupe au rivage, pour y prendre langue, & demander des Pilotes qui connussent la Rivière de Kalabar. Trois hommes, qui se mirent dans la Chaloupe, avec des essais de plusieurs sortes de marchandises, découvrirent presque à perte de vûe un Bâtiment à voiles dans la Rivière de *Bandi*. Vers dix heures, le cours de la marée étant à l'Est, on prit le parti de mouiller à quatre lieues du rivage, dans l'opinion que le Commerce ne se pourroit faire qu'avec la Chaloupe & la Barque longue, parce qu'il ne seroit pas possible de trouver un canal favorable, pour un Bâtiment qui tiroit quatorze pieds & demi d'eau. Le 21, à la pointe du jour, le vent devint si impétueux qu'il brisa le cable du Sud-Est. La marée étoit très-forte & le tems d'une fraîcheur extrême. On s'aperçut que le mois de Juin est un diable dans cette Mer, comme on en avoit été averti à Tres-Puntas par le Patron de la Barque Portugaise. Cependant l'agitation des vagues diminua un peu le jour suivant.

Le 25, à une heure, on vit paroître un grand Canot, à neuf rameurs, avec plusieurs autres Nègres. Il appartenoit à *Guillaume*, Roi de *Bandi*, qui envoyoit à la Frégate deux ou trois Pilotes de sa Nation, munis des certificats de plusieurs Capitaines Anglois, dont ils avoient conduit heureusement les Vaisseaux dans la Rivière, quoiqu'ils ne tirassent pas moins de treize brasses d'eau. Les mêmes Nègres assurèrent que le Bâtiment qu'on avoit aperçu étoit un Vaisseau Anglois, commandé par le Capitaine Edouards, qui avoit fait dans l'espace de trois semaines sa cargaison d'Esclaves, & qui se préparoit à partir pour les Indes Occidentales. Ils ajouterent qu'ils n'avoient pas plutôt découvert la Frégate, que le Roi avoit envoyé des ordres sur la Rivière pour acheter des Esclaves, outre cent-cinquante qui étoient actuellement à *Bandi*; & le Patron de la Chaloupe vint rendre témoignage que ce Prince lui avoit promis d'en rassembler bien-tôt cinq cens, des plus jeunes & des plus vigoureux. Sur tant d'heureuses apparences on prit la résolution de s'abandonner à la conduite des Pilotes, & d'entrer dans la Rivière pour hâter la cargaison.

Le 24, avec un fort beau tems, on commençoit à retirer la seule ancre qui restoit au Vaisseau, lorsque le cable se rompit, quoique neuf; & la chaîne ayant eu le même sort un peu après midi, on fut forcé de tendre une partie des voiles, pour sauver la vie des hommes & le Vaisseau. On observa de présenter l'avant au Sud-Est, pour diminuer l'action des vagues du côté de la barre. Toute la ressource fut d'avancer ainsi, la sonde à la main. Vers trois heures, étant à la distance d'environ trois lieues des Pointes de Foko & de *Bandi*, on tomba tout d'un coup sur trois brasses & demie, ensuite sur trois brasses, & bien-tôt sur deux & trois quarts, & sur deux & demie. Il n'y eut personne qui ne crût le Vaisseau près de sa ruine. L'arrière toucha trois fois le fond, & la troisième fois avec beaucoup de violence. Mais on prit le parti de déployer toutes les voiles; & cette résolution sauva la Frégate Angloise, en lui faisant passer tout d'un coup la barre. Pendant les deux heures suivantes, on continua de trouver dans les sondes, quelques inégalités qui causèrent encore de l'effroi; mais la Mer étant assez tranquille, on ne courut en effet aucun danger. A cinq heures, on se trouva dans l'embouchure même de la Rivière, d'où l'on découvrit clairement le Vaisseau

du Capitaine Edouards, qui étoit à l'ancre devant la Ville royale. On arriva près de lui avec la même marée; & la seule ancre dont on put faire usage n'étant que de trois cens, on mouilla devant Bandi, malgré la difficulté de résister au courant avec un si foible secours. Edouards envoya aussitôt sur l'Albion un ancre de six cens, mais seulement pour la nuit, & jusqu'à ce qu'il fût en état d'en prêter une plus grosse. Les Pilotes n'avoient été d'aucun secours dans des embarras si pressans. Il s'étoient contentés d'assurer que jamais ils n'avoient vu l'eau si basse, quoiqu'ils l'eussent fait passer à plusieurs Vaisseaux dans les basses marées. En effet, le Capitaine Edouards leur dit lui-même, qu'en mettant les deux caps Est & Ouest, & portant droit au Nord & au Nord-Est-quart-d'Est, au lieu de porter au Nord-Ouest quart de Nord & au Nord-Nord-Ouest, il auroient trouvé constamment entre cinq & huit brasses de fond, jusqu'au lieu où il étoit avec sa Pinace.

Le 25 au matin, ils saluerent le Roi Nègre d'un décharge de sept pièces. Les Officiers de la Fregate descendirent le même jour au rivage, pour rendre leurs devoirs à ce Prince, & régler les conditions du commerce. Mais il leur fit entendre qu'il exigeroit d'eux, pour chaque Esclave, une barre de plus que le Capitaine Edouards n'avoit payé. Il se plaignit de leurs bassins, de leurs chaudrons & de leurs colliers jaunes, qui n'étoient plus des marchandises convenables à ses besoins. Le lendemain ils eurent une autre conférence avec lui & ses principaux Officiers. Elle dura long-tems sans aucun fruit, parce que faisant valoir la rareté des Esclaves, ils exigeoient rigoureusement treize barres pour un mâle, & dix pour une femme. Le Roi traita les Facteurs à souper. Le 27, il leur fit demander un baril d'eau-de-vie, de trente-cinq gallons, à deux barres pour chaque gallon. La conférence recommença le soir avec aussi peu de succès que les deux premières. Le 28, les Anglois firent remonter la Rivière à leur Chaloupe jusqu'à la Ville de *Doni*, qui est éloignée de Bandi d'environ vingt-cinq milles. Les provisions commençoient à manquer sur le Vaisseau.

Le 30, ils eurent une nouvelle conférence avec les Officiers du Roi, sans en retirer plus d'avantage pour la conclusion du Traité. Pepperell, frere du Roi, leur dit civilement « qu'il étoit mortifié de leur voir fermer l'oreille » à ses propositions; qu'ils ne pouvoient lui en faire un reproche, parce » qu'il estimoit beaucoup les Blancs, & qu'il leur avoit l'obligation de » s'être enrichi par le commerce; mais qu'il étoit forcé d'insister sur le prix » des Esclaves, depuis que la vûe de tant de grands Vaisseaux qui arrivoient » sur la Côte, l'avoit fait hausser dans tous les marchés intérieurs du Pays: » que pour le moderer néanmoins, il se contenteroit de treize barres pour » les hommes, de neuf barres & deux anneaux de cuivre, pour les femmes, » & d'un prix proportionné pour les garçons & les filles ». On se sépara sans avoir rien conclu.

Cependant, dès le lendemain, le Roi fit rappeler les Facteurs, & l'on s'accorda presqu'aux mêmes termes que Pepperell avoit proposés; c'est-à-dire, à treize barres pour les hommes, & neuf pour les femmes. Le Roi promit de se rendre le lendemain à bord, pour confirmer les articles & pour recevoir ses droits. Le même jour, les Marelots Anglois prirent un Requin monstrueux, dont les Nègres de Bandi firent un grand festin. La Chaloupe

JACQUES  
BARBOT.

1699.

Il mouilla devant la Ville de Bandi.

Difficultés pour le Commerce.

Conférences infructueuses.

Discours du frere du Roi.

On s'accorde.

JACQUES  
BARBOT.  
1699.  
Vifite que le Roi  
rend à bord.

arriva le soir de Doni. Elle apportoit un Efclave, qui n'avoit couté que dix barres & un pot d'étain ; avec une vache , qu'on avoit achetée pour cent cinquante anneaux de cuivre.

Après une groffe pluye, qui dura la moitié du jour, le Roi tint fa promelle, & fe rendit fur le Vailseau dans la Chaloupe des Anglois, efcorté de fes Cabafchirs & de fes Officiers dans trois grands Canots. En montant à bord il fut falué de fept coups de canon. Son habillement étoit un juft-au-corps d'écarlate à l'ancienne mode, enrichi d'un galon d'or & d'argent fort terni. Il avoit la tête couverte d'un fort beau chapeau, mais les pieds nuds. Son Cortége lui rendoit des refpéts extraordinaires; & ce fentiment eft fi général dans la Nation, que depuis l'arrivée de la Fregate aucun Habitant n'avoit ofé commercer avec les Anglois jufqu'à la conclufion du Traité. Barbot & les Facteurs eurent un long entretien avec ce Prince & fon frere, touchant le prix de chaque marchandife & les Droits royaux. Pepperell leur parut fort rufé, mais grand parleur. Le pounch & l'eau-de-vie furent distribués avec tant de profufion, que l'Assemblée, compofée de quinze Nègres, commençoit à fe rendre importune aux Anglois. Enfin, les articles furent réglés folidement, & le Roi donna ordre que la permission du commerce fût proclamée dans fa Capitale. Cette proclamation fe fait au fon de quelques trompettes d'ivoire, femblables à celles de la Côte d'or. Le Crieur a feize anneaux de cuivre pour falaire.

La permission  
du Commerce eft  
proclamée.

Les Nègres de cette Côte font affés capibles de trouver des raifons ou des excufes pour rompre un Traité, qui ne peut être que verbal, parce qu'ils n'ont point l'art de l'écriture. Ils fe croient en droit d'interpréter à leur gré les expreffions qu'ils ont employées.

Préfens des Fac-  
teurs.

Barbot fit les préfens. Le Roi reçut un fusil, un chapeau, & neuf pacquets de colliers, au lieu d'un juft-au-corps qu'il avoit jufqu'alors exigé. Le Capitaine *Forty*, Général des Armes, le Capitaine *Pepperell*, le Capitaine *Boileau*, l'Alderman *Bougsby*, Milord *Wittiby*, le Duc de Monmouth, l'Ivrogne *Harry*, (52) & quelques autres Seigneurs Nègres, reçurent deux fusils, huit chapeaux & neuf pagnes d'étoffe de Guinée. Ce fut avec ce Confeil que les Facteurs Anglois réduifirent la valeur des marchandifes & des provifions en barres, qui étoient comme le coin fixe, ou la monnoie de convention.

## Marchandifes.

## Barres.

## Provifions.

## Barres.

Tarif des mar-  
chandifes.

Un paquet de colliers.....	1	Soixante ignames du Roi.....	1
Quarante anneaux.....	1	Cent-soixante ignames commu- nes.....	1
Quatre bagues de cuivre.....	1	Une jatte de beurre.....	2 anneaux.
Une pièce d'étoffe de Guinée....	1	Une chèvre.....	1 barre.
Une pièce de Hambourg.....	1	Une vache, fuyant fa gran- deur.....	8 ou 10.
Une pièce de Nicanis.....	1	Un porc.....	2
La poudre à tirer, l'eau-de-vie, les chaudrons & les baffins, les pots, &c. avoient leur tarif proportionné.		Un veau.....	8
		Une jatte d'huile de palmier.....	1 un quart.

(52) On a déjà vû plusieurs exemples de ces noms empruntés des Européens, dont les Nègres fe font beaucoup d'honneur,

Les

Les droits du Roi furent payés en marchandises, sur le pied de deux anneaux pour chaque Esclave. Mais ce Prince & les principaux Marchands demandèrent qu'on leur avançât une partie du paiement réglé pour la cargaison, qui devoit monter à cinq cens Esclaves de l'un & de l'autre sexe. Ils avoient besoin de cette avance pour acheter une partie de ce qu'ils s'engageoient à fournir, d'autant plus que les Marchés intérieurs sont éloignés, & qu'ils avoient besoin de neuf ou dix jours pour remonter la Rivière & la descendre dans leurs grands Canots. Aussi Barbot ne fit-il pas difficulté de prêter au Roi la valeur de cent-cinquante barres en diverses marchandises. Les prêts ou les avances, qu'il fit aux Seigneurs, monterent à plus de trois cens barres.

Après ces arrangemens, les Anglois se crurent obligés de rendre au Roi le festin qu'il leur avoit donné dès le premier jour. Ce Prince choisit le souper. Il fut servi avec autant de propreté que d'abondance : mais la conduite du Monarque & des Sujets fit un spectacle également comique & révoltant. A peine un plat paroissoit sur la table, qu'il étoit vuïdé par un grand nombre de mains, qui se disputoient les morceaux. Chacun pensoit à remplir tout à la fois son ventre & ses poches, sur-tout lorsqu'on apporta les jambons & les langues. Le tumulte étoit affreux, sans aucune ombre d'ordre ni de décence. Lorsqu'ils se furent tous remplis, jusqu'à ne pouvoir plus marcher sans peine, ils rentrent dans leurs Canots pour retourner à la Ville, & la Frégate les salua de sept coups de canon.

Le Roi revint à bord le jour suivant, sous prétexte de voir des essais de marchandises, mais en effet pour se rassasier encore une fois à la table des Anglois. Le 5, il leur envoya trente Esclaves des deux sexes, dont ils ne prirent que dix-neuf & lui renvoyèrent le reste. Le 6, il en amena lui-même quatre autres, qui furent acceptés. C'étoit vingt-trois, pour lesquels on lui paya deux cens quarante-sept barres, parce que dans ce nombre il se trouvoit trois femmes grosses.

Le Commerce fut poussé avec autant de bonne foi que de chaleur jusqu'au 29 d'Août, non-seulement à Bandi, mais dans plusieurs autres endroits de la Rivière jusqu'à Doni, par le moyen des Chaloupes armées. Dans cet intervalle, on rassembla six cens quarante-huit Esclaves des deux sexes & de toutes sortes d'âges, en y comprenant les soixante-cinq qu'on avoit achetés sur la Côte d'Or. On se fournit aussi d'un grand nombre de provisions, telles que des ignames, des chèvres, des porcs, de la volaille, de l'eau & du bois, avec quelques bœufs & quelques veaux. A l'égard du poisson, il s'en trouva peu dans la Rivière ; & les Anglois y perdirent beaucoup, parce qu'ayant épuisé toute leur chair salée & leur biscuit, ils se virent dans la nécessité de nourrir l'Equipage, qui étoit affoibli par les maladies, & même par la mort de plusieurs matelots, avec de la viande fraîche de terre & d'autres provisions nouvelles, qu'ils n'achetoient point à bon marché.

JACQUES  
BARBOT.  
1699.

Festin que les  
Anglois donnent  
au Roi.

Traite des Es-  
claves.

Cherté des vi-  
vres & maladies  
des Anglois.



GRAZILHIER.  
1699.

## §. II.

*Journal de Jean Grazilhier, depuis Bandi jusqu'au Nouveau-Kalabar  
& à Doni.*

L'Auteur se rend  
à la Ville du nou-  
veau Kalabar.

Présent qu'il fait  
au Roi & aux  
Grands.

Avantages du  
Commerce de  
Kalabar.

Voyages à Ban-  
di, & retours  
successifs.

LE 22 de Juillet 1699, Grazilhier, second Supercargo de l'Albion, (53) partit de la Pointe de Bandi dans une Chaloupe, avec une petite cargaison, pour se rendre au nouveau Kalabar, dans la Rivière du même nom, que les Portugais appellent Rio-Real. Le soir du même jour il mouilla près d'un Village nommé *Bandi*, situé dans la partie Nord-Nord-Ouest de l'Isle des Interlopiers, où les Portugais font habituellement la traite des Esclaves. Le 23 il remit à la voile avec la Marie; & vers minuit il jeta l'ancre dans la rivière du nouveau Kalabar, après avoir tiré un coup de canon. Mais personne ne paroissant sur la rive, il s'avança le lendemain devant la Ville du nouveau Kalabar, & salua le Roi de trois coups de canon. Il fallut commencer par des présens, suivant l'usage, qui s'est changé comme en loi dans cette Rivière. Grazilhier donna au Roi un barril d'eau-de-vie, un barril de poudre, & un chapeau. Les quatre principaux Nègres, qui portoient comme à Bandi des noms éclatans de l'Europe, reçurent, l'un un chapeau, les autres une pièce d'étoffe, un juste-au-corps & un fusil. La permission du commerce fut aussi-tôt proclamée, à douze barres par tête pour les hommes, neuf pour les femmes, & six pour les garçons ou les filles.

Dès le jour suivant Grazilhier acheta quinze jeunes Esclaves; & lorsqu'il vit le zèle des Habitans échauffé jusqu'à faire partir quarante grands Canots pour aller presser le commerce dans l'intérieur des Terres, il renvoya son Bâtiment à Bandi, avec les Esclaves qu'il s'étoit déjà procurés, & l'ordre de lui apporter de nouvelles marchandises pour le retour des Canots. Dès le 27, à neuf heures du soir, les Canots arrivèrent chargés d'un grand nombre d'Esclaves. Grazilhier, surpris de cette diligence, en apprit bien-tôt la raison. Les marchés intérieurs sont moins éloignés du nouveau Kalabar que de Bandi; d'où il conclut que cette Rivière est plus avantageuse que l'autre pour le commerce. La Chaloupe qu'il avoit renvoyée à Bandi étant revenue le 29, il prit le parti de conduire lui-même au Vaisseau quarante-quatre Esclaves qu'il venoit d'acheter. Il partit à l'entrée de la nuit, pendant une fort grosse pluye. Le lendemain il mouilla sous la Pointe de Foko, cinq lieues au Sud du Kalabar; & le 31 à dix heures du matin, il arriva heureusement à bord. Pour éviter les bancs qui sont au Nord de la Pointe de Foko, il avoit porté à l'Est l'espace d'une demie-lieue; ensuite au Nord-Ouest jusqu'à l'Isle des Interlopiers, en côtoyant l'écumée des vagues au-dessous du vent, sur trois brasses, & deux & demie dans la basse marée, avec beaucoup de précautions pour se garantir d'un banc qui s'étend plus d'une lieue vers la mer. De là jusqu'à la Pointe de Bandi, & de cette Pointe jusqu'à la Ville il avoit trouvé constamment dix brasses.

(53) On ne doit point avoir oublié que Grazilhier étoit associé à Barbot dans le même Emploi, & que sa Relation fait partie du même Voyage.

La  
labar  
ils y  
clave  
parti  
labar  
Caba  
accom  
il ren  
La  
d'un  
ces fi  
Grazi  
Rade  
quefe  
charp  
comm  
routes  
de bo  
lages  
bot,  
au lo  
en fo  
Gra  
accom  
seul,  
le Pal  
nit le  
coûtér  
son re  
instan  
Apt  
tres à  
vers M  
South  
pas di  
la trai  
Rivier  
par un  
la bar  
Dan  
tobre,  
vière.  
barqua  
(54)  
service  
lnde. I

La nuit suivante il remonta dans sa Chaloupe, pour retourner à Kalabar avec une nouvelle cargaison. Barbot s'étant déterminé à l'accompagner, ils y arrivèrent ensemble la nuit du premier d'Août. Quarante-deux Esclaves, qu'ils trouverent prêts le lendemain, mirent Grazillier en état de partir aussi-tôt pour Bandi avec ce supplément. Barbot, demeurant à Kalabar pendant son absence, logea ses marchandises dans le Palais ou les Cabanes du Roi, qui se nommoit Robert. Grazillier, revint deux jours après, accompagné d'un Vaisseau Portugais; & trouvant trente Esclaves déjà prêts, il remit à la Voile immédiatement pour Bandi.

La traite fut soutenue avec le même bonheur, & les voyages continués d'un lieu à l'autre, jusqu'à ce que le nombre des Esclaves fut rempli. Dans ces fréquens passages, lorsque le vent étoit contraire ou trop impétueux, Grazillier traversoit le Canal, au long de la petite Isle qui est à l'Ouest de la Rade. On y découvre quelques Huttes de Pêcheurs, qui lui apportoient quelquefois du poisson à bord. Au Nord du Canal, on apperçoit un édifice de charpente, qui paroît aussi loin de la Rive, qu'elle est du lieu d'où l'on commence à voir ce Bâtiment. L'Isle que l'on côtoye a plus de hauteur que toutes les terres voisines. A mesure qu'on avance, on trouve que l'édifice de bois a l'apparence d'une Grange, & qu'il est environné de plusieurs Villages, qui n'en sont point éloignés. La curiosité y ayant un jour conduit Barbot, il y remarqua vingt-cinq ou trente têtes d'Elephans, séchées & rangées au long des solives. Ce sont les Idoles du Pays; & les Habitans s'y rendent en foule, comme au centre de leur Religion.

Grazillier fit ensuite quelques voyages à Doni dans la Barque longue, accompagné ordinairement de Barbot. Le 8 du mois d'Août, s'y étant rendu seul, il y arriva dans le cours de la nuit, & logea ses marchandises dans le Palais du Roi, qui étoit âgé d'environ quarante-cinq ans. On lui fournit le lendemain trois Esclaves, trois Vaches & une Chèvre, qui ne lui coûtèrent ensemble que cinquante-sept barres. Le tems devint si mauvais à son retour, qu'il ne put arriver à Bandi que le 10 au matin, dans le même instant que Barbot arrivoit de Kalabar avec trente-sept Esclaves.

Après ce voyage dans l'Albion, Grazillier en fit successivement trois autres à Kalabar, avec la qualité de Commandant ou de Capitaine, pour divers Marchands d'Angleterre ou de la Hollande. (54) En 1705, se trouvant à Southampton avec Jean Barbot, il lui dit que les Hollandois ne faisoient pas difficulté d'envoyer des Bâtimens de trois ou quatre cens tonneaux pour la traite des Esclaves; & que par la connoissance qu'il avoit acquise de la Riviere, il se faisoit fort d'y faire entrer un Vaisseau de six cens tonneaux, par un nouveau passage qu'il avoit découvert, où, dans la basse marée même, la barre n'avoit jamais moins de quatre ou cinq brasses.

Dans un voyage qu'il fit en 1700, étant parti des Dunes au mois d'Octobre, il n'employa que deux mois pour se rendre à l'embouchure de la Rivière. Son Bâtiment étoit une petite Frégate Angloise, sur laquelle il embarqua deux cens Esclaves. Mais ils lui revenoient par tête à vingt-quatre ou

(54) C'est-à-dire, qu'après avoir été au service de l'Angleterre, il alla s'établir en Hollande. Il étoit Protestant réfugié, comme les deux Barbots; mais sa Relation ne le fait pas mieux connoître.

GRAZILLIER.  
1699.

Ce que Grazillier découvrit dans cette route.

Voyages de l'Autour à Doni.

Autres voyages de l'Europe à la Riviere de Kalabar.



GRAZILHIER.  
1699.

vingt-six barres, parce qu'il étoit arrivé tant de Vaisseaux sur la Côte, qu'elle étoit comme inondée de Marchands. Il fit voile ensuite à la Barbade, où il se défit heureusement de sa cargaison au mois d'Avril suivant. En 1703 & 1704, le prix des Esclaves à Kalabar n'étoit, par tête, que de douze barres pour les hommes, & de neuf pour les femmes.

Qualités des Esclaves du Pays.

Les Esclaves mâles de cette Contrée sont généralement de haute taille, mais foibles, parce qu'ils ne sont nourris que d'ignames & d'autres misérables alimens. On en transporte tous les ans un fort grand nombre, & la multitude des Marchands fait sans cesse varier le prix. Dans certaines années il monte au double des années communes. Grazilhier juge qu'il sort aussi, tous les ans, de la Rivière de Kalabar, trente ou quarante tonneaux de bel ivoire, sur-tout pour le compte des Hollandois.

Marchandises propres aux échanges.

Les marchandises qu'on recherchoit en 1724, au nouveau Kalabar, pour l'échange ou le prix des Esclaves, étoient les barres de fer & de cuivre, les rangos, les colliers de verre, couleur de groseille, grands & petits, les Nikami des Indes, les sonnettes de cuivre, les chaudrons de trois livres, les étoffes de Guinée, les cornes de bœuf en forme de tasses, les pots d'étain, grands & petits, les toiles bleues, les perles bleues, les liqueurs fortes, & les perpétuanes bleues.

Difficultés de la Barre.

Grazilhier observe qu'aux mois de Juillet, d'Août & de Septembre, les vagues s'élevent de quinze & vingt pieds aux environs de la rivière de Kalabar, & sur-tout près des bancs de la Barre. C'est un avis suffisant, dit-il, pour obliger les Vaisseaux à de justes précautions. Mais pendant les six mois suivans, lorsque la barre est couverte de sept, huit & neuf pieds d'eau, la défiance doit augmenter d'autant plus, que le péril est moins sensible. Aux mois d'Août & de Septembre il est plus aisé de faire promptement une cargaison d'Esclaves, que de rassembler la quantité d'ignames & d'autres provisions nécessaires pour les nourrir. Mais au mois de Janvier, de Février, &c. où les ignames sont communes & à bon marché, le premier soin d'un Marchand doit être de faire les provisions, & d'acheter ensuite des Esclaves. Un Vaisseau dont la cargaison est de cinq cens Esclaves, doit se pourvoir de cent mille ignames; & ce n'est point un embarras médiocre pour l'Equipage, parce que cette racine (55) occupe beaucoup d'espace. Cependant on ne peut se dispenser d'en prendre une si grosse quantité. Le temperament des Esclaves demande nécessairement cette nourriture; leur estomach ne s'accommode point du bled d'Inde, des fèves & du maniok. Ils commencent à languir & deviennent malades lorsque les ignames leur manquent, comme il arriva au premier voyage de Barbot & de Grazilhier, qui s'en trouverent dépourvus en arrivant à l'Isle S. Thomas, c'est-à-dire, quinze jours après avoir quitté la pointe de Bandi.

Embarras à les transporter.

L'Auteur ajoute que les Esclaves de Kalabar sont une étrange sorte de créatures; foibles & paresseux, mais cruels & sanguinaires, se querellant entre-eux & se battant sans cesse, se pinçant, se mordant & s'entreuant quelquefois sans pitié. Ceux qui se chargent de les transporter aux Indes occidentales, doivent demander au Ciel un prompt passage, s'ils veulent les conduire au terme. La meilleure route est d'aller directement de la rivière de Ka-

(55) Pour en juger mieux, voyez ci-dessus la description de l'Igname, dans l'Histoire Naturelle de la Côte d'Or.

labar au Cap Lopez, sans toucher à l'Isle de S. Thomas, ni à celle du Prince. Tous les Vaisseaux qui avoient chargé dans le même tems que l'Albion, & qui prirent la route de S. Thomas, perdirent, les uns la moitié, d'autres les deux tiers de leur cargaison avant que d'arriver à la Barbade; & ceux qui eurent moins à souffrir dans la navigation, ne virent pas moins périr, après leur arrivée, la plus grande partie de leurs Esclaves; autant par la mauvaise qualité, ou par le défaut des alimens, que par la mauvaise conduite des Officiers qu'ils avoient employés à bord.

Pendant que Barbot & Grazihier étoient dans la rivière de Bandi, leur Pilote, secondé par le Capitaine Edouards, par le Capitaine d'un Vaisseau Portugais qui étoit près d'eux à l'ancre, & par quelques Pilotes Nègres d'une grande expérience, employa plusieurs jours à sonder le canal & les différentes profondeurs de la barre & des bancs qui sont entre les Pointes de Bandi & de Foko. Après y avoir apporté toute l'exactitude nécessaire, il dressa une Carte des rivières de Bandi & du nouveau Kalabar.

C'est l'usage du Roi de Bandi, à l'arrivée d'un Vaisseau Marchand, de traiter tous les Officiers dès le premier jour. Comme c'est celui des Facteurs de lui rendre cette civilité quelques jours avant leur départ, Barbot & Grazihier s'acquitterent de ce devoir le 12 d'Août. Leur festin fut composé d'une chèvre, d'un porc & d'un barril de pounch. Tous les Marchands Nègres qui doivent quelque chose aux Européens, ou qui n'ont point encore fourni le nombre d'Esclaves & d'ignames dont on est convenu, regardent cette fête comme le signal du paiement. S'ils affectent de fermer les yeux, le Roi les force de satisfaire à leurs obligations. C'est aussi le tems où ceux qui ont reçu quelque présent des Facteurs les prient d'accepter à leur tour un jeune esclave de l'un ou de l'autre sexe. Il se fait, à cette occasion, un autre festin à bord. Barbot & Grazihier choisirent le 15 d'Août pour donner cette fête aux Nègres. Le Capitaine Portugais & les principales Dames de la Ville y furent invités. Le Roi leur prêta sa musique; & la danse, qui dura fort long-tems, ne fut point un spectacle sans agrément.

Le 22 d'Août, après avoir arboré leur pavillon, ils tirèrent quelques pièces d'artillerie, pour avertir les Nègres que le jour du départ approchoit, & que le reste des Esclaves & des ignames étoit attendu à bord.

On vit arriver, le 26, un Vaisseau Hollandois nommé la Zelande, de seize pièces de canon & de quarante hommes d'équipage. Il venoit de l'Isle du Prince, après avoir fait le commerce, au mois de Mars précédent, sur la Côte d'or & sur celle d'ivoire, & mis ensuite ses effets en dépôt dans l'Isle S. Thomas. Le Capitaine se proposoit de prendre des dents d'Elephans au nouveau Kalabar, & de s'avancer de là, pour le même commerce, à Rio-Gabou, à Congo, & jusqu'au Royaume d'Angola. Barbot & Grazihier obtinrent de lui une ancre d'onze cens livres, en échange pour leur Chaloupe, avec ses mats, ses voiles & ses agrès: extorsion criante, dit l'Auteur, car ils auroient trouvé dans l'Isle S. Thomas quatre cens pièces de huit pour leur Chaloupe; mais n'ayant qu'une seule ancre dans une Fregate aussi riche que l'Albion, la nécessité leur fit une loi de ce marché.

Le 28 d'Août, à six heures du matin, ils partirent de Bandi au reflux de la marée, en suivant la rive de fort près, pour éviter les bancs qui

GRAZILHIER.  
1699.

Cette des Rivières de Bandi & de Kalabar.

Usages particuliers des Européens & des Nègres.

Extorsions criantes dont l'Auteur se plaint.

GRAZILHIER.  
1699.

Passages ou canaux pour sortir de la Rivière.

Observations nautiques.

font situés à l'Est de la Pointe, & qui sont mêlés de quelques rochers. A dix heures, ils mouillèrent sur neuf brasses, contre la Pointe de Bandi, qui regarde le Nord-Est, à une demie lieue de la terre & deux milles anglois des écueils, au travers desquels il y a divers passages. Celui du Sud-Ouest n'a pas moins de quinze pieds d'eau dans les basses marées. Mais il est si étroit, que sans un vent de terre, qui est extrêmement rare dans cette saison, il n'y a point de sûreté à le traverser; & l'on prit la résolution d'essayer le lendemain celui du Sud-Est, qui est plus sûr avec les vents Sud-Ouest, parce qu'il est plus large.

L'Auteur observe qu'il y a deux barres ou deux bancs à passer. La première est située entre deux basses, où la mer se brise avec beaucoup d'écume. Lorsqu'on a mis la Pointe de Bandi au Nord-Est, & celle de Foko à l'Ouest-Nord-Ouest, on peut suivre sans danger le côté Sud-Ouest des bancs, & le côtoyer de fort près si l'on veut être sûr d'avoir toujours quatre brasses, quatre brasses & demie, & cinq brasses d'eau. Aussi-tôt qu'on aura mis la Pointe de Bandi au plein Nord, on trouvera, pendant l'espace d'un mille, depuis trois brasses jusqu'à trois & trois quarts. Ensuite, lorsque la même Pointe sera un peu au Nord-Ouest, on sera délivré de tous les dangers, & l'on pourra sans crainte porter quelque tems au Sud-Est, avec certitude de trouver toujours un meilleur fond, entre quatre, cinq, six & sept brasses. Il est aisé, par cette route, de conduire un Bâtiment hors de la Rivière. Mais pour y entrer, en venant de la Pointe de Foko, sur cinq brasses & quatre brasses & demie; si l'on tombe au tems du reflux, & que le Vaisseau tire plus de dix pieds d'eau, il ne faut pas manquer de jeter l'ancre aussi-tôt qu'on a mis la Pointe de Bandi au Nord & celle de Foko à l'Ouest-Nord-Ouest. Ensuite remettant à la voile au commencement de la marée, & portant au Nord-Nord-Ouest, on est sûr d'être poussé directement entre les deux bancs, & l'on continue d'avancer sans péril en côtoyant celui qui est situé à l'Ouest. Le fond qu'on y trouve est uni, plat, & d'un sable dur. Les Habitans assurent l'Auteur qu'ils n'avoient jamais vu dans la Rivière un Bâtiment de la grandeur de la Fregate, & qui tirât, comme elle, quinze pieds d'eau. Aussi, regarde-t-il comme un miracle d'y être entré avec tant de bonheur, au milieu des dangers où l'on s'étoit jetté sans précaution.

### §. III.

#### *Description de la Côte depuis Rio Formosa jusqu'au Cap-Formosa.*

Pirates d'Usa.

**A** l'embouchure de la rivière Formosa, ou de Benin, sont situés les Nègres d'Usa, que leurs brigandages ont fait nommer Pirates d'Usa. Ils sont fort pauvres, & ne vivent que de pillage. Leur unique occupation est d'enlever de tous les côtés, sur les bords de la Rivière, les hommes, les bestiaux & les marchandises, qu'ils vendent pour des alimens, dont ils sont entièrement dépourvus (56).

Rio Forcado.

Dix-huit lieues au Sud-Sud-Est de Rio-Formosa, on trouve Rio-Forcado,

(56) Nyendal, dans la Description de la Guinée par Bosman, p. 428.

rivière  
Est,  
part  
vers  
un l  
de b  
son  
Vill  
la p  
Ri  
conn  
chur  
Rivi  
porte  
de pl  
qui f  
reche  
à-fai  
d'éto  
tugais  
Le  
cado.  
même  
de tou  
font p  
Négre  
murs  
& la  
sans a  
ou de  
par la  
Les  
qu'il c  
les loi  
rosées  
& des  
tent p  
des N  
n'en f  
Les  
porté  
(57)  
tes Angl  
quel ils  
nom.  
(58) I  
p. 376.

rivière doit la source est fort éloignée dans les terres, vers le Nord-Nord-Est, & qui n'arrive à la mer que par une infinité de détours. Dans toutes les parties connues, elle n'a pas moins de deux milles d'Angleterre, sur-tout vers la mer; mais avec si peu de profondeur, qu'elle n'est pas navigable pour un Bâtiment qui tire plus de sept ou huit pieds d'eau. Ses bords sont ornés de belles rangées d'arbres, qui rendent la perspective charmante. Près de son embouchure, sur une petite Rivière qui s'y décharge, on rencontre le Village de Poloma (57), dont les Habitans n'ont pas d'autre exercice que la pêche (58).

Rio-Forcado est si large, suivant le récit d'Artus, qu'il est facile de le reconnoître, sur-tout à la petite Isle (59) qui se trouve placée à son embouchure. Le même Auteur ajoute que les Portugais fréquentent beaucoup cette Rivière, & qu'ils y achètent un grand nombre d'Esclaves, pour les transporter à S. Thomas & dans leurs colonies du Brésil. Elle n'a d'ailleurs rien de plus remarquable qu'une sorte de pierres, vertes, bleues ou noires (60), qui sont fort estimées des Nègres, & dont ils se font des colliers. Elles sont recherchées jusques sur la Côte d'or. Les Habitans de Rio-Forcado sont tout-à-fait nus, & ne commencent à se couvrir le milieu du corps d'un morceau d'étoffe, que lorsqu'ils sont transportés pour l'esclavage. Il y a quelques Portugais établis au long de la Rivière pour l'exercice du Commerce (61).

Le Royaume d'Overry, ou d'Oveiro, est situé sur les bords de Rio Forcado. Sa Capitale, qui communique son nom à tout le Pays, est sur la même Rivière, à trente lieues de l'embouchure. On lui donne deux milles de tour. Du côté de la terre elle est environnée de petits bois. Ses édifices sont plus agréables & de meilleur goût que dans la plupart des autres Pays Nègres, sur-tout ceux des Habitans de quelque distinction. Quoique les murs ne soient composés que de terre, ils sont peints de rouge ou de gris; & la structure des toits, qui sont de feuilles de palmier, n'est pas non plus sans agrément. Le Palais du Roi, sans être aussi vaste que celui d'Oedo, ou de Benin, lui ressemble beaucoup par la forme, par les matériaux & par la disposition des cours & des bâtimens.

Les vapeurs qui s'exhalent sans cesse de la Rivière rendent l'air si mal sain, qu'il cause des maladies mortelles aux Européens, sur-tout lorsqu'ils oublient les loix de la temperance, & qu'ils ne se garantissent pas soigneusement des rosées du matin & des clairs de Lune. On ne voit guères que des Hollandois & des Portugais dans la rivière de Forcado. Les marchandises qu'ils apportent pour le commerce sont les mêmes qu'à Benin. Ils tirent, en échange, des Nègres fort robustes, & mieux faits que ceux de Guinée; mais le Pays n'en fournit pas plus de cinq cens dans le cours d'une année.

Les Portugais, ayant été les premiers Marchands de l'Europe qui aient ici porté leur commerce, s'étoient accoutumés à confier leurs marchandises aux

(57) C'est apparemment celui que les Pilotes Anglois appellent *Dolmas*, & devant lequel ils placent une grande Ile du même nom.

(58) Description de la Guinée par Barbot, p. 376.

(59) Cette Isle est nommée *Forcades* par les Pilotes Anglois.

(60) C'est la pierre d'aygris, qui est une sorte de corail bleu.

(61) Artus, *ubi sup.* p. 119.

ROYAUME  
D'OVERRY.

Largeur & mar-  
ques de cette riv-  
ière.

Situation de  
Forcado, capitale  
du Royaume d'Overry,  
sur la Rivière de  
Rio-Forcado.

Malignité de  
l'air.

ROYAUME  
D'OVERRY.  
Description des  
Hollandais dans  
le Commerce.

Productions du  
Royaume d'O-  
very.

Habits du Pays.

Religion des  
Habitans.

Le Christianisme  
y est établi.

Habitans, pour les faire vendre avec plus d'avantage dans l'intérieur du Pays. Mais les Hollandois, plus délians, ont aboli cet usage, & mis les Nègres dans la nécessité de venir commercer argent comptant dans leurs comptoirs. On y voit même les femmes du Pays, qui viennent acheter ou vendre librement. Cette Nation est civile & de bonne foi dans ses marchés, mais d'une lenteur extrême à régler les conditions. Lorsqu'on est une fois convenu de prix, le tarif devient général pour tous les Habitans du Pays.

Toutes les parties du Royaume d'Overry ne sont pas également fertiles. La rareté de l'herbe, dans un Pays où les rosées nocturnes ne sont pas fort abondantes, produit celle des bestiaux. On ne voit point ici la même quantité de vaches & de chevaux qu'à Benin & dans les régions à l'Ouest & au Nord. Mais la volaille y est plus grosse & plus commune que dans aucune partie de la Guinée. Les Nègres d'Overry ont une méthode extraordinaire de rotir leurs poullets. Ils les bardent de leurs entrailles, battues avec un jaune d'œuf, ce qui leur donne assez bon goût.

Ils ont beaucoup de palmiers, beaucoup de limons, d'oranges, de malaguette ou de poivre de Guinée, de bananes & de maniok, qu'ils appellent *mandi hotra* dans leur langue, & dont ils font de la cassave, ou une sorte de farine qui leur sert de pain. Les hommes sont généralement bien faits, & les femmes d'une beauté remarquable. Mais les deux sexes ont trois grandes cicatrices, l'une sur le front, au-dessus du nez; les deux autres, de chaque côté des yeux près des temples. Ils n'ont point d'usage réglé pour leur chevelure, qu'ils portent longue ou courte à leur gré. Ils sont plus industrieux que les Nègres de Benin & ne leur cedent en rien pour la propreté. Leurs pagnes sont d'une étoffe plus fine & de la longueur de deux aunes. Ils se les passent sous les bras, autour du dos & de la poitrine, en les laissant pendre de toute leur longueur. Les uns sont de coton, d'autres de lin ou d'écorce, qu'ils filent aussi délicatement que la soie; & dans le tissu, ils font passer sur les bords quantité de fils, qui ont l'apparence d'une frange. Ces pagnes se vendent fort bien sur la Côte d'Or.

La pluralité des femmes est en usage ici comme dans toutes les autres parties de la Guinée; mais, à la mort du mari, toutes les veuves appartiennent au Roi, qui dispose d'elles suivant son intérêt ou son goût. La Religion du Pays ne diffère de celle de Benin qu'à l'égard des sacrifices d'hommes ou d'enfans, dont on ne parle ici qu'avec horreur. Les Habitans d'Overry croient qu'il n'appartient qu'au Diable de répandre le sang humain. Ils n'ont pas non-plus beaucoup d'inclination pour le culte des Idoles, ni l'habitude des empoisonnemens, comme en Guinée. Il semble même qu'ils aient conservé quelque teinture du Christianisme. On voit dans leur Capitale une espece d'Eglise, avec un Crucifix sur l'autel, entre deux chandeliers, & quelques figures de la Vierge & des Apôtres. Ils se rendent de toutes parts dans ce lieu, pour prononcer devant le Crucifix quelques paroles en forme de prières, avec des chapelets à la main, tels que ceux des Portugais. On prétend, dit le même Auteur (62), que la plupart de ces Nègres savent lire & écrire, & qu'ils reçoivent des plumes, de l'encre, du papier & des

(62) Description de la Guinée par Barbor, p. 376. & suiv. C'est dans les récits de cette nature qu'on s'aperçoit que l'Auteur étoit Protestant.

livre  
con  
Men  
une  
puc  
ture  
rent  
élev  
trou  
guc  
dier  
" fa  
" br  
" or  
" av  
roit  
mém  
lui d  
cesse  
ser l  
gres.  
moy  
jeune  
il che  
ple q  
bliqu  
Roi  
L'on  
fatis  
perfo  
gnifi  
glise  
jets  
Le  
autor  
lâre  
Dom  
la têt

livres, des Portugais de l'Isle S. Thomas & de celle du Prince; d'où Barbot conclut que leur conversion seroit moins difficile que celle des autres Nègres. *Merolla*, dans la Relation de son Voyage à Congo, raconte à cette occasion une aventure fort remarquable. Vers l'année 1683, deux Missionnaires Capucins, dont l'un se nommoit *Angelo-Maria d'Ajaccio*, & l'autre *Bonaventure de Firenze*, étant arrivés de S. Thomas dans le Royaume d'Overy, furent reçus du Roi avec beaucoup de civilités & de caresses. Il avoit été mieux élevé que la plupart des Princes Nègres. Quelques Portugais, qui s'étoient trouvés à la Cour d'Overy dans son enfance, lui avoient appris leur Langue & communiqué du penchant pour le Christianisme. Dès la première audience le Pere Angelo lui tint ce langage: » Si Votre Majesté desire que je » fasse un long séjour dans ses Etats, il faut qu'elle oblige ses Sujets d'em- » brasser le saint état du mariage, suivant les loix de ma Religion, & qu'Elle » ordonne à tous les jeunes-gens de son Royaume de couvrir leur nudité » avant l'âge nubile. Le Roi répondit, qu'à l'égard de ses Sujets il accorderoit volontiers ces deux demandes; mais que pour ce qui le regardoit lui-même, il ne se soumettroit jamais à la loi du mariage, à moins qu'on ne lui donnât une femme blanche, à l'exemple de quelques-uns de ses Prédécesseurs. La difficulté consistoit à trouver une Portugaise qui voulût épouser le Roi; car les femmes de cette Nation méprisent beaucoup les Nègres. Le Pere Angelo se hâta de retourner à S. Thomas, pour chercher le moyen de satisfaire ce Monarque. Là, son zèle lui ayant fait découvrir une jeune fille, pauvre & vertueuse, qui vivoit sous la conduite de son oncle, il choisit un jour de Dimanche, après la Messe, pour se tourner vers le Peuple qui étoit assemblé dans l'Eglise; & s'adressant à l'oncle, il le conjura publiquement, au nom de Dieu, de consentir au mariage de sa nièce avec le Roi d'Overy, dans l'espérance d'avancer la conversion du Royaume entier. L'oncle se laissa vaincre par un si pieux motif, & le zélé Missionnaire eut la satisfaction de conduire au Roi la jeune fille, accompagnée de quelques personnes de sa Nation. Elle fut reçue avec beaucoup d'affection & de magnificence. Le Roi ne tarda point à l'épouser avec les cérémonies de l'Eglise; & cet heureux mariage fut suivi de la conversion de tous ses Sujets (63).

Le Roi d'Overy, quoique tributaire du Roi de Benin (64), jouit d'une autorité fort absolue dans ses Etats. Celui qui régnoit en 1644 étoit un Mulâtre, né d'une femme Portugaise mariée au Roi de Mingo, & se nommoit Dom Antonio Mingo. Il étoit toujours vêtu à la Portugaise, un chapeau sur la tête & l'épée au côté (65).

ROYAUME  
D'OVERRY.  
Aventure qui  
l'a fait recevoir  
du Roi & des  
Habituans.

Le Roi veut é-  
pouser une fem-  
me Portugaise.

Comment on le  
satisfait.

De qu'il Prince  
étoit né.

(63) Voyez la Collection de Churchill, Vol. I. p. 676. & Vol. V. p. 377.

(64) Barbot, *ubi sup.* p. 377.

(65) Le même, p. 378.



SUIVE DE LA  
MÊME CÔTE.Côte, depuis Rio Forcado jusqu'à la Riviere du Nouveau-Kalabar ;  
nommée aussi Rio Real.Situation de la  
Côte d'Overy.

DEPUIS l'embouchure de Rio Forcado jusqu'au Cap-Formosa, la Côte d'Overy s'étend l'espace d'environ quarante-six lieues, Sud-Est-ouest de Sud. Elle est plate, couverte de bois, & si basse, qu'à peine l'apperçoit-on avant que d'être arrivé sur vingt brasses de fond en s'avancant de la mer au rivage.

Riviere de Ramos ou Lamos.  
Riviere de Dodo.

Elle est divisée par plusieurs rivières, qui la traversent pour venir se décharger dans l'Océan. Les plus considérables sont celles de *Ramos* ou *Lamos*, & celle de *Dodo*. Mais elles sont peu fréquentées par les Européens, & Rio Forcado semble attirer tout le Commerce. Il y auroit peu d'avantage à s'arrêter dans un Pays, d'où les Hollandois mêmes & les Portugais ne tirent qu'un petit nombre d'Esclaves, par la Riviere de *Sangama*, au Cap-Formosa, & par celles qui se trouvent situées entre ce Cap & Rio Real ou le Nouveau-Kalabar.

Situation du  
Cap Formose.

La situation du Cap-Formose est au quatrième degré quatre minutes de latitude du Nord. Ce Cap, comme tout le reste des Côtes voisines, est plat & couvert de bois. Il a tiré son nom de la beauté de sa perspective, du côté de la mer. Au Nord-Nord-Ouest il est baigné par une petite Riviere, qui a sur sa rive Nord le Village de *Sangama*, & dans l'intérieur de son embouchure, un banc de sable que la basse-marée laisse à découvert. C'est à ce Cap que la plupart des gens de mer font commencer le Golfe de Guinée, quoique d'autres le prennent depuis *Rio das Lagos*, près d'Ardra. Les Géographes modernes lui ont donné le nom de Golfe Ethiopique, & le terminent au Cap Lope-Confalvo, parce que la terre forme un demi-cercle dans cet intervalle. On apperçoit le Cap-Formose de la mer, lorsqu'arrivant de l'Ouest on commence à se trouver sur vingt-quatre brasses de fond. La Côte s'étend du Sud-Est au Nord-Ouest.

Riviere & Vil-  
lage de Sangama.

Avis nautique.

Du Cap-Formose jusqu'à Rio Real ou la Riviere du Nouveau-Kalabar, la direction de la Côte est à l'Est pendant l'espace d'environ trente-cinq lieues; mais elle est coupée par sept rivières. Dans toute cette étendue le mouillage est fort bon pour toutes sortes de Vaisseaux, sur cinq, six & sept brasses; le fond sablonneux, & la terre continuellement basse & unie. Cependant le plus sûr ici, comme dans tout le Golfe, est de jeter l'ancre sur dix brasses, à cause des sables mouvans qui se trouvent près du rivage.

Sept Rivières.

Rio Non.  
Rio Oddi.

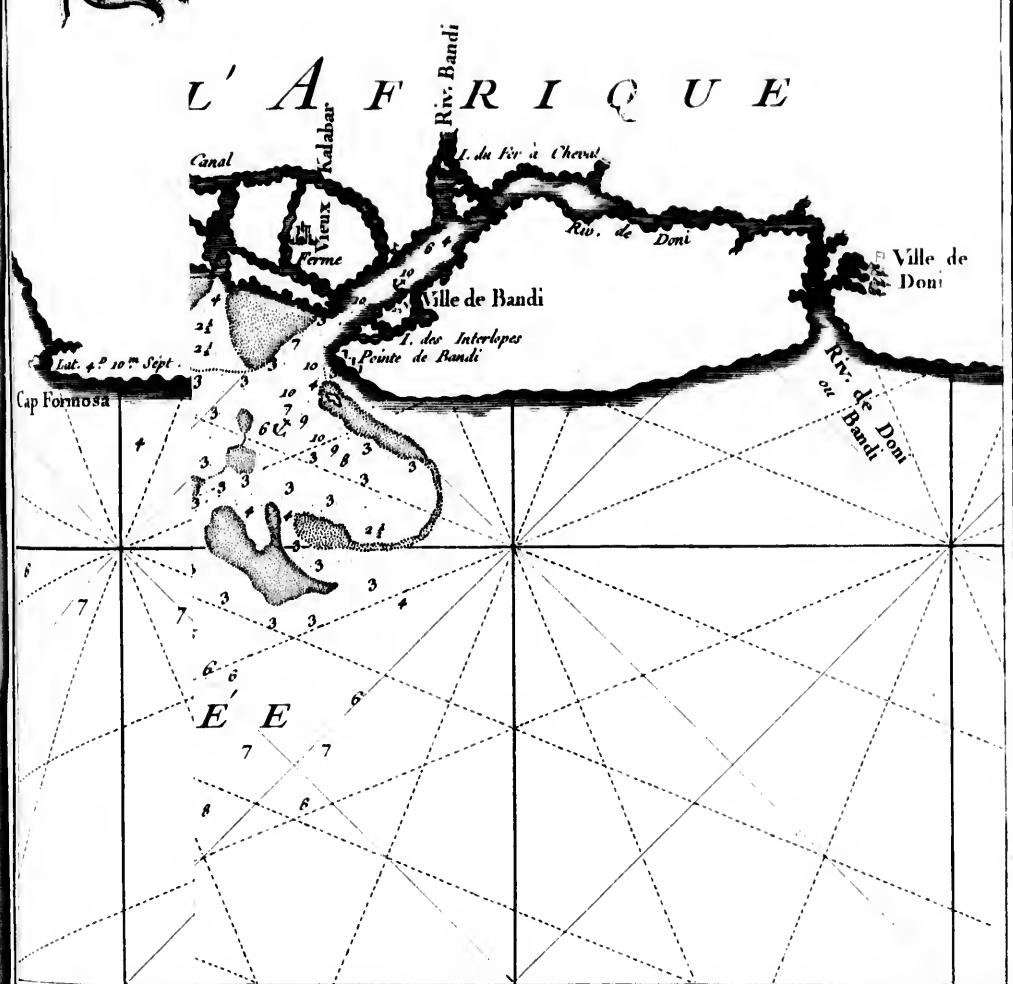
La première des sept Rivières qui divisent cette Côte, est *Rio Non*, à quatre lieues du Cap-Formose. La seconde, plus loin à l'Est, porte les différents noms de *Rio Oddi*, *Fon-Sondi* (66), *Melfonsu* (67) & *Santo Benito* (68). En arrivant sur sept brasses de fond, du côté du Sud, elle se fait reconnoître à deux grands Caps, qui sont les deux pointes de son embouchure. La terre

(66) *Fonsoodily*, dans la Carte de la Riviere de Kalabar.(67) *Mufouca*, dans la Carte.(68) Dans la Carte, Rio-Non est *Santo Benito*.

not  
que  
Kalabar.

A

# L'AFRIQUE



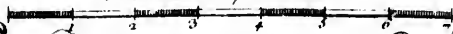


# CARTE DE LA RIVIERE DE KALBAR,

Appellée communement Kalabar ou Rio Real; avec les Côtes voisines.

Tirés des Remarques de plusieurs Pilotes en 1699.

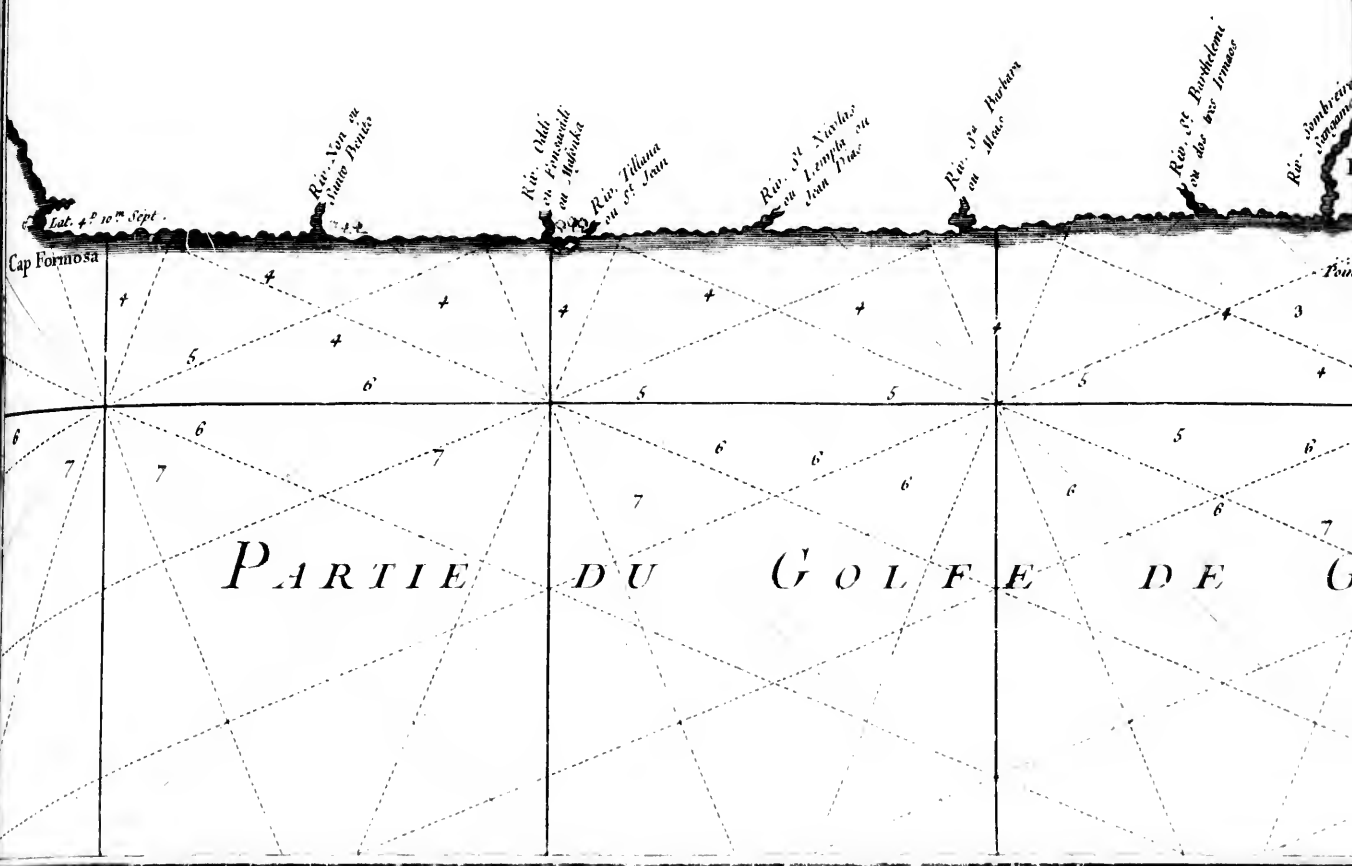
Echelle de 7. Lieues.



Copie sur l'Anglois

## PARTIE DE

Ville  
Nouveau





est  
gra  
La  
L  
est  
L  
fon  
entri  
L  
rem  
par  
ne t  
fur  
Est.  
time  
vier  
Il  
où le  
Som  
de F  
ne c  
Foko  
La  
*Liban*  
*berin*  
s'app  
fort l  
a ran  
que p  
puis  
dur &  
fur q  
vagu  
ko ;  
nent  
allez  
Vail  
plus o  
incor  
Un  
cours  
les di

(69)  
Juan.  
(70)  
(71)  
Sangan

est basse & plate derrière ces deux Caps. On aperçoit aussi deux touffes de grands arbres, assez voisines l'une de l'autre, des deux côtés de la rivière. La Côte ne cesse pas d'être basse & unie.

La troisième Rivière (le nomme Filana (69) ou Juan Diaz. La quatrième est celle de S. Nicolas ou de Lempra (70).

La cinquième porte les deux noms de Santa Barbara & de Rio Meas. A son embouchure, & sur la Côte, à l'Est, la mer est fort grosse & les vagues entremêlées d'écume.

La sixième est S. Barthelemi, ou Rio de tres Hermannos. Cette Rivière est remarquable par un Cap ou un Mont escarpé qui en est à deux lieues, & par les flots d'écume que l'agitation des vagues produit sans cesse à l'Est. On ne trouve pas plus de quatre brasses d'eau à une lieue & demie du rivage, sur un fond très-égal. La terre, qui est fort basse, s'étend vers le Sud-Sud-Est. Enfin la septième Rivière est celle de Sombreiro (71), d'où les petits Bâtimens peuvent se rendre dans celle du Nouveau-Kalabar, par d'autres rivières intérieures.

Il n'y en a point une des sept, qui ne se découvre aisément de la mer, & où les Vaisseaux ne puissent mouiller pour tenter la fortune. Mais celle de Sombreiro est la plus avantageuse; & de son embouchure jusqu'à la pointe de Foko, qui forme le Cap-Ouest de la Rivière du Nouveau-Kalabar, on ne compte que trois lieues à l'Est, comme il y en a quatre de la pointe de Foko à celle de Bandi (72).

La Rivière que les Portugais nomment *Rio Real*, les Anglois (73) *Kalabar*, & les Hollandois *Kalbari*, est nommée par d'autres, *Rivière de Kalberine*; mais ces trois derniers noms lui viennent également de sa Ville, qui s'appelle le Nouveau-Kalabar, & du Pays qu'elle arrose. Elle descend de fort loin au Nord-Ouest; mais, outre les difficultés de son embouchure, il y a tant d'inégalités dans le fond de son canal (74), qu'elle n'est navigable que pour les Chaloupes & les Yachts. La Rade qui est devant cette Rivière a depuis cinq jusqu'à huit brasses d'eau, en deça de la Barre; mais le fond en est dur & sablonneux. Le véritable passage est à la pointe de Bandi, Nord & Sud, sur quatre & trois brasses & demie dans la basse marée. En arrivant près des vagues écumeuses, on doit porter à l'Ouest, presque jusqu'à la pointe de Foko; ensuite au Nord, jusqu'à la Rade de la Ville de Foko, entre le Continent & la petite Ile qui lui fait face à deux milles de distance. Cette Ile est assez haute, & sert de marque en mer pour reconnoître la Rivière. Peu de Vaisseaux remontent jusqu'à la Ville du Nouveau-Kalabar, parce qu'il y a plus de sûreté à mouiller dans la rade de Foko, où l'on est d'ailleurs moins incommodé des mosquites.

Un petit Bâtiment peut risquer le passage à la pointe de Foko, avec le secours de la marée, pourvu qu'il cotoye d'assez près le rivage pour entendre les discours des Nègres. Mais, dans les marées basses, le plus profond canal

(69) Dans la Carte, c'est Tilana ou S. Juan.

(70) Juan-Diaz, dans la Carte.

(71) La Carte lui donne aussi le nom de Sangamar.

(72) Description de la Guinée par Barbot, p. 379.

(73) Dans la Carte Angloise on lit Kalbar.

(74) Barbot, *ubi sup.* p. 380.

SUITE  
DE LA CÔTE.

Filana ou Juan  
Diaz.

Lempra.  
Rio Meas.

S. Bartolomeo.

Sombreiro.

Description de  
la Rivière de Kal-  
abar ou Kalber-  
ine.

Sa Rade.

Passages de la  
Barre.

SUITE  
DE LA CÔTE.  
Ville de Foko  
ou Wyndorp.

& le seul où la prudence permette de s'engager, est à la pointe de Bandi.

La Ville de Foko est située sur la rive Ouest de Rio Real, à quelques lieues de son embouchure, ou, pour parler plus juste, à l'entrée de la Rivière, c'est-à-dire, dans l'endroit où elle commence à se resserrer entre ses bords. L'abondance des palmiers qu'on découvre aux environs, lui a fait donner par les Hollandois le nom de *Wyndorp* ou Ville du vin; & Foko même signifie *vin* dans le langage du Pays. Cette Ville est environnée de deux petites rivières, l'une à l'Ouest & l'autre à l'Est, qui se déchargent routes deux dans la grande. Le mouillage est excellent à l'embouchure de celle d'Ouest, & les Chaloupes peuvent y remonter l'espace de trois lieues. Comme les deux rives sont bordées de plusieurs Villages dont les Habitans ont toujours paru civilisés, on peut y faire le commerce de l'ivoire, des Esclaves & des provisions. La Ville de Foko fournit de l'eau & du bois. L'eau se prend dans un étang voisin, & se conserve parfaitement sur mer. Elle est beaucoup plus estimée que celle du Nouveau-Kalabar. On trouve aussi, dans le Canton de Foko, des ignames & des bananes à bon marché; mais depuis le mois d'Août jusqu'au mois de Mars, elles y deviennent si rares & si chères, que les Vaisseaux sont quelquefois obligés de descendre, aux mois de Mai & de Juin, vers la Côte d'Ambozes & de Rio Camarones, pour acheter des plantains, qui sont une sorte de bananes sèches ou vertes, dont les Nègres font beaucoup de cas, & de revenir au Nouveau-Kalabar pour la traite des Esclaves, après avoir ainsi perdu cinq ou six semaines. Le moyen d'éviter un délai, si pernicieux dans cette saison, est de relâcher au Cap Tres-Puntas ou dans la rade d'Anamabo sur la Côte d'Or, pour y acheter du bled-d'Inde. Quoique les Esclaves de Kalabar se trouvent mieux des ignames que de toute autre nourriture, ils préféreraient du moins le bled-d'Inde à tous les alimens de l'Europe, excepté peut-être aux grossès fèves, que la plupart aiment beaucoup lorsqu'elles sont cuites avec de la chair de porc ou de l'huile de palmier (75).

Inconvénient  
dangereux pour  
le Commerce.

Saison propre  
au Commerce de  
Kalabar.

Les ignames ne sortant de terre qu'aux mois de Juillet & d'Août, quantité d'Européens sont persuadés que la meilleure saison pour faire voile à la Rivière de Kalabar est le mois de Mai & de Juin; d'autant plus que l'air, qui est alors rafraîchi par les pluies, rend le Commerce intérieur plus facile aux Habitans, sur-tout pendant les mois d'Août & de Septembre; car dans le cours de Juin & de Juillet le tonnerre & les éclairs sont terribles. Mais il est certain que la plus fâcheuse de routes les saisons est celle d'Octobre, Novembre & Décembre, parce que la chaleur est alors excessive, & le brouillard si épais, que deux hommes ne se reconnoissent pas du bout d'un Vaisseau à l'autre.

Les Ignames de la Pointe de Bandi ne sont pas comparables à celles de Foko ou du Nouveau-Kalabar, parce que le terrain est beaucoup meilleur dans ces deux cantons.

Situation de la  
Ville de Kalabar.

La Ville du Nouveau-Kalabar est située dans une Isle que forme Rio Real, au Nord d'un petit ruisseau qui s'y décharge. C'est le centre du Commerce Hollandois dans cette contrée. Elle contient trois cens neuf maisons, bien palissadées à la manière des Nègres. L'Isle est assez grande, & couverte de

(75) Description de la Guinée par Barbot, p. 379.

bois ; mais si proche du Continent , qu'on la distingue à peine des bords de la riviere. Au Nord de la Ville est un grand marais , qui est inondé souvent par la marée ; & l'eau se répand même entre les maisons , qui sont bâties & dispersées sans ordre. Cependant celle du Roi est sur un terrain plus élevé. Comme tous les environs sont stériles , la plupart des Habitans tirent leur subsistance d'un Pays au Nord , qui est habité par les *Hakkous* , Nation guerrière & livrée au pillage , qui n'en a pas moins deux Marchés chaque semaine , où les Nègres de Kalabar vont se fournir régulièrement d'Esclaves & de provisions , sur-tout de vin & d'huile de palmier , qu'ils y trouvent toujours en abondance (76).

Robert , qui régnoit alors à Kalabar , étoit un Prince doux & civil , âgé de trente-cinq ou quarante ans. L'usage est établi , entre ses Sujets , de se traiter le soir , alternativement , dans les maisons l'un de l'autre. Le fond de ces festins est une certaine quantité de vin de palmier. Chaque convive de l'un & de l'autre sexe apporte sa selle & s'assied au pied du tonneau. Les rasses sont des cornes de bœuf , assez bien préparées , de la mesure d'une quartre ou plus. Chacun boit , chante & se réjouit aussi long-tems qu'il reste quelque chose dans le tonneau. Les alimens sont des ignames , bouillies avec du poisson & de l'huile de palmier.

Toutes les rues & les maisons présentent un grand nombre d'Idoles , que les Habitans appellent *Jou-jou* , & qu'ils honorent comme leurs Dieux tutélaires. La plupart de ces Divinités sont des têtes d'animaux , sechées au soleil , ou de petites figures de terre , peintes d'un fort beau vernis. Le Roi même ne s'éloigne jamais de sa maison , soit pour la chasse ou la promenade , soit pour se rendre à bord de quelque Vaisseau de l'Europe , sans avoir rendu ses adorations à ses Idoles au bruit du tambour & des autres Instrumens. Tous les Nègres de sa suite ont la tête nue. Il se baïsse devant ces informes poupées , les supplie de lui accorder un heureux voyage , & leur fait sacrifier une poule. Ce sacrifice consiste à lier la poule par une jambe au bout d'un long bâton , & à lui passer dans l'autre un anneau de cuivre , pour la laisser pendre dans cette situation jusqu'à ce qu'elle soit morte de faim. On fait la même cérémonie au départ & au retour des Canots , lorsqu'ils remontent la riviere pour le commerce des Esclaves.

La Nation des Nègres du Kalabar est généralement cruelle , portée au larcin , & capable de violer ses plus saints engagements. Barbot ne remarqua point d'autres curiosités dans le Pays que de fort grosses dents d'éléphants , mais si chères qu'elles n'auroient été d'aucun profit en Europe ; diverses sortes de coquillages , & quelques armes de la Nation des *Hakkous*.

On voit un prodigieux nombre de singes aux environs de Kalabar ; mais difformes & sans agrément. On y voit aussi des perroquets blancs.

Dix lieues plus loin dans les terres , à l'Ouest du Nouveau-Kalabar (77) , on rencontre une autre Ville qui se nomme *Belli* , grande & gouvernée par un Capitaine , mais sans autre Commerce que celui d'un petit nombre d'Esclaves.

Environ seize lieues au-dessus de Kalabar , Rio Real reçoit une autre Ri-

(76) Le même , *ibid.* p. 380.

(77) Le même , p. 481. mais dans la page

suivante il place *Belli* à l'Ouest du Vieux-Kalabar. L'erreur est d'un côté ou de l'autre.

SUITE  
DE LA CÔTE.

Nation des *Hakkous* & leurs Marchés.

Festins mutuels des Nègres de Kalabar.

Leurs Idoles.

Caractère des Nègres du Kalabar.

Singes & perroquets blancs.

Ville de *Belli*.

SUITE DE LA  
CÔTE IUS-  
QU'AU VIEUX  
KALABAR.  
Territoires de  
Krikke & de Ba-  
ni.

Monnoie de Mo-  
ko.

Pointe & Ville  
de Bandi.

Entrée de la Ri-  
vière.

Tous ces Nègres  
employés par les  
Européens.

vière qui vient de l'intérieur des terres, du côté de l'Est Nord-Est, & dont les rives sont bordées de plusieurs Villages.

Le territoire de *Krikke* est situé à quelques lieues de Rio Real (78), au Nord-Nord-Ouest, & borde au Sud celui de *Moko*, qui touche à la mer; comme celui de *Bani* (79), autre Canton, qui dans l'espace de quatre ou cinq lieues renferme neuf ou dix Villages, tous gouvernés par des Capitaines indépendans, auxquels les Européens donnent indifféremment le titre de Rois. Le principal est celui de Kalebo, Ville ou grand Village du même Canton. L'Auteur fait observer que la monnoie de Moko est de fer, & que sa forme est proprement celle d'une Raye. Elle est plate & de la grandeur de la main, avec une queue du même métal & de la même longueur.

La Pointe de Bandi, ou le Cap oriental de l'embouchure de Rio Réal, est fort remarquable du côté de la mer, par une touffe de grands arbres, qui s'élevé au dessus des bois dont toute la Côte est couverte. Les Portugais ont donné à cette touffe le nom de *Lanterne*, qu'elle mérite assez justement, parce qu'elle sert comme de guide pour entrer dans la rivière. Le véritable canal est près de cette Pointe, Nord & Sud, sur quatre ou trois brasses & demie. Aussi-tôt que les Nègres voient paroître un Vaisseau à l'embouchure, ils ne manquent point d'envoyer à bord plusieurs Pilotes, qui savent quelques mots d'Anglois, de Hollandois ou de Portugais, & qui offrent leurs services pour la conduite du Bâtiment. L'entrée de cette rivière n'est pas si difficile que celle de Rio Real. Lorsqu'on la découvre à la gauche du Vaisseau, il faut porter droit au Nord-Est, avec la marée, dont le cours est ici fort rapide, & l'on va mouiller heureusement devant la Ville de Bandi, ou du *Grand-Bandi*.

La distance, de cette Ville à la Pointe, est d'environ deux lieues, à l'Est. On trouve toujours dans sa rade entre douze & quatorze brasses d'eau. La Ville est composée de trois cens maisons. Elle est située, comme celle de Kalabar, dans une Isle qui touche presque à la terre, mais un peu plus grande que l'autre. Les édifices & les manières des Habitans sont les mêmes dans ces deux Villes. Elles sont fort bien peuplées. L'occupation commune est la pêche & le Commerce. Les Canots du Pays ont jusqu'à soixante pieds de long sur sept de large, & sont conduits par dix-huit ou vingt rameurs, qui transportent les marchandises de l'Europe & leur poisson dans les Pays intérieurs, & qui apportent en échange un grand nombre d'Esclaves des deux sexes, avec d'assez bel ivoire, pour la cargaison des Vaisseaux. Quelques-uns de ces Nègres sont employés, par les Européens, en qualité de Facteurs, & vendent ou achètent pour le compte d'autrui, avec des appointemens proportionnés à leurs entreprises. Les Esclaves qu'ils se procurent dans les terres viennent de plusieurs régions éloignées, où les Marchands Hollandois ne sont pas tentés de pénétrer. Après les Vaisseaux de Hollande, qui font ici la plus grande partie du Commerce, les Anglois tiennent le premier rang; & les Portugais

(78) Delisse, dans sa Carte de Barbarie, de Nigritie & de Guinée, place Krikke à l'Est de la Rivière de Kalabar, & Moko & Bani à l'opposite du côté Ouest.

(79) C'est ici probablement Boni ou Doni, dont on va bien-tôt parler, & que les Pilotes Anglois nomment Bani; comme Kalebo paroît être Kaledo, à l'embouchure du Vieux-Kalabar.

du Brésil & de S. Thomas viennent glaner ce qui échape à ces deux Nations. Mais ils tirent ensemble un grand nombre d'Éclaves pour l'Amérique, avec une quantité considérable de dents d'éléphans & de provisions (80).

Vingt-cinq milles à l'Est de Bandi on trouve la Riviere de *Laitomba* ou de San Domingo, qui s'appelle aussi *Boni*, *Doni* & *Audoni*. C'est dans cette Riviere, à quatre milles de son embouchure, que la Ville de Doni ou Boni (81) est située au fond d'une Anse, du côté de l'Est. Barbot la représente fort grande & fort peuplée. Elle entretient un commerce d'ivoire & d'Éclaves avec les Européens, par la Riviere de Bandi, qui communique à celle de Laitomba. En 1699, lorsque Jacques Barbot se rendit à Boni, tout le Canton, qui est bas & marécageux, étoit inondé par le débordement de plusieurs petites rivières, qui le coupent en quantité d'endroits. Il produit un grand nombre de bestiaux noirs, tels que des vaches, des porcs & des chèvres; mais petits, sur-tout les vaches; avec une abondance extraordinaire de vin de palmier, qui est la boisson ordinaire du Pays. Barbot, qui étoit logé dans la maison du Roi, vit près de son logement un autre édifice, où ce Prince faisoit garder religieusement ses Idoles, ou ses *Joujous*, dans une grande armoire, qui étoit remplie de cranes humains & d'une infinité d'os, revêtus de terre peinte comme au Nouveau-Kalabar. Le regne de la superstition est si tyrannique à Doni, qu'on ne peut toucher à ces misérables divinités sans mettre sa vie en danger. Les Habitans adorent aussi une espèce de gros lézard, qui se nomme *Guana* aux Isles de l'Amérique; & ceux qui auroient l'impudence d'en tuer un, n'éviteroient pas la mort.

La plupart de ces Nègres sont circoncis. Ils rendent de grands honneurs à leurs Prêtres. S'ils tuent quelqu'animal pour leur propre nourriture, ils réservent les entrailles pour leurs Idoles.

Le Roi de Doni étoit un Prince doux & de fort bon naturel. Il parloit facilement la langue Portugaise, & paroïsoit avoir reçu quelques idées de christianisme (82) des Prêtres Catholiques de S. Thomas & du Brésil. Dans la première visite qu'il rendit aux Anglois sur leur Vaisseau, ils lui firent présent d'un chapeau & d'un fusil. Sa joie & sa reconnoissance éclaterent dans ses yeux. Il les invita civilement à porter leur Commerce dans sa Ville.

Depuis Rio San Domingo, ou Doni, jusqu'à la Riviere du Vieux-Kalabar ou de Kalbarine, la Côte, qui est unie & couverte de bois, s'étend à l'Est. Les Anglois donnent le nom de *Vieux-Kalabar*, & les Hollandois celui de *Oude-Kalborgh* à la Riviere que les Portugais ont nommée *Rio Conde*. Son véritable canal, du côté de l'Est, a trois brasses & demie d'eau; & son meilleur ancrage est à l'entrée d'une autre riviere qui s'y rend du Nord-Ouest, au-dessus d'un lieu nommé *Sandy-Point* ou la Pointe de sable. Au-dessous du même lieu, à l'embouchure même de la grande Riviere, on aperçoit deux Villages, peu éloignés l'un de l'autre, dont l'un se nomme *Fish-Town*, & l'autre *Salt-Town*, c'est-à-dire, Ville au sel & Ville au poisson, parce que tous les Habitans font leur occupation de ces deux objets.

Près du Vieux-Kalabar & presqu'à son embouchure, on trouve à l'Est une

(80) Description de la Guinée par Barbot, la Carte de la Riviere de Kalabar, p. 380.

(82) Barbot, *ubi sup.* p. 362.

(81) Le même, *ibid.* p. 381 & 461. Voyez

SUITE DE LA  
CÔTE JUS-  
QU'AU VIEUX  
KALABAR.  
Riviere de Lait-  
omba, sur la-  
quelle il est sit-  
uée.

Temple des Ido-  
les du Roi.

Ce Prince avoit  
quelque teinture  
du Christianis-  
me.

Riviere de la Côte  
de Kalabar, ou Rio  
Conde.



SUITE DE LA  
CÔTE JUS-  
QU'AU VIEUX  
KALABAR.  
Elle à son em-  
bouchure.

autre petite Riviere , qui , après avoir coulé au Nord , tourne à l'Est vers *Rio del Rey* , & forme une Ile entre deux. Les Vaisseaux peuvent y entrer sans péril. Mais l'embouchure même du Vieux-Kalabar est divisée au milieu par une petite Ile basse , de figure ovale , qui se nomme l'Isle des Perroquets (83) , & qui forme deux canaux. Le meilleur est à l'Est , du côté de la Riviere de *Benner*. L'autre passe entre la petite Ile & Salt-Town ; mais il est croisé par une Barre , qui s'étend depuis Salt-Town jusqu'à assez près de la pointe Ouest de l'Isle , & qui ne laisse qu'un étroit passage au long de cette Ile , où la profondeur de l'eau est de six ou sept brasses.

Ses bords sont  
remplis de Vil-  
lages.

Toutes ces marques sont reconnoître aisément la Riviere du Vieux-Kalabar. Elle est navigable pour les plus grands Vaisseaux. Le Pays qui la borde est rempli de Villages & produit toutes sortes de provisions , telles que du bled-d'Inde , des ignames , des bananes , &c. Les Habitans sont civilisés , & passionnés pour le Commerce. Mais les biens qu'on leur demande n'étant pas ceux dont ils sont le mieux pourvus , quelques Vaisseaux ont été forcés d'attendre huit ou dix mois pour leur cargaison , & d'amarrer contre les arbres de la rive pour épargner leurs cables. D'ailleurs l'air y est très-dangereux pour les Etrangers. Barbot , dans son premier voyage , sur le *Soleil d'Afrique* , rencontra , au passage de la Ligne , une Corvette Angloise qui faisoit voile à Nevis , après avoir passé dix mois au Vieux-Kalabar , & qui n'avoit conservé de tout son Equipage que cinq hommes capables de travailler. De trois cens Esclaves qui composoient sa cargaison , le tiers étoit déjà mort , quoiqu'il n'y eût pas plus de trois semaines qu'elle étoit sortie de la Riviere.

Malignité de  
l'air.

Difficultés pour  
sortir de la Ri-  
viere.

Le tempéramment des Hollandois s'accommode moins de ce séjour que celui de toutes les autres Nations. Aussi n'y tournent-ils pas souvent leur Commerce ; d'autant moins que sa situation est telle dans le Golfe , que le cours de la marée étant fort impétueux vers Rio Camarones , ce n'est pas sans beaucoup de peine que les Vaisseaux employent trois semaines ou un mois à faire le tour d'une partie du Golfe , pour aller prendre des rafraîchissemens au Cap Lope-Consalvo , ou dans les Isles du Prince & de S. Thomas (84).

### CHAPITRE III.

#### SUITE DE LA CÔTE ,

##### Depuis le Vieux-Kalabar jusqu'au Cap Lope-Consalvo.

ON ne compte pas plus de dix lieues depuis la pointe Est du Vieux-Kalabar jusqu'au Cap Ouest de Rio del Rey.

Situation de Rio  
del Rey.

*Rio* , ou la Riviere *del Rey* , se fait reconnoître aisément de ceux qui viennent de l'Ouest , par l'extrême hauteur des terres d'Ambozes , qui sont entre son embouchure & celle de *Rio Camarones*. Elles se présentent au Sud-Est en entrant dans cette Riviere. L'entrée de Rio del Rey a l'apparence

(83) Les Pilotes Anglois placent cette Ile assez loin au-delà de l'embouchure.

(84) Description de la Guinée par Barbot , p. 381. & suiv.

d'une

d'une grande & profonde baye , qui n'a pas moins de sept ou huit lieues de largeur. Le canal est exactement au milieu, sans fables & sans basses , excepté vers la rive Est , qui est beaucoup moins libre. Sa profondeur est de trois & quatre brasses , sur un fond de vase. On apperçoit à quelque distance, vers la mer , deux rangées de pieux fichés dans l'eau , que les Européens appellent *la Pêcherie* , parce qu'il est vraisemblable que les Nègres y attachent leurs filets. On trouve près de ce lieu jusqu'à huit brasses.

Le Pays , au long des deux bords de la Riviere , est bas & marécageux. Elle vient de fort loin du côté du Nord , & sa largeur est long tems considerable , parce qu'en avançant vers la mer elle reçoit plusieurs autres rivières. Ses bords sont bien peuplés & couverts de Villages. Le lieu du Commerce est un Village situé à la pointe Ouest de son embouchure , sur une petite Riviere qui s'y décharge & qui est navigable pour les Chaloupes. C'est entre les mains des Hollandois qu'est ici le principal Commerce. Ils y envoient des Yachts de Mina , avec des assortimens de marchandises convenables au Pays , telles que des barres de fer , du corail , des chaudrons de cuivre , la plupart rebutés dans les autres parties de la Côte ; des colliers de diverses couleurs , des brasselers & des anneaux de cuivre qui viennent de Loango dans le Royaume d'Angola , & des presses pour les oranges & les limons. En échange , ils tirent annuellement du Pays quatre ou cinq cens Esclaves , mille ou douze cens tonneaux de bel ivoire ; sans compter des pierres d'aygris , ou de corail bleu , des javelines , & une sorte de couteaux que les Nègres fabriquent ici parfaitement & qui se vendent fort bien sur la Côte d'Or. L'aygris bleu ne se trouve que sur les bords de Rio del Rey & de Rio Camarones. Le plus fâcheux inconvénient du Pays est de n'avoir pas d'autre eau fraîche que celle de pluie , qu'on reçoit du sommet des maisons. L'air y est continuellement épaissi par des brouillards.

Le territoire d'Ambozes , qui est situé entre Rio del Rey & Rio Camarones , se fait remarquer par la hauteur de ses montagnes. Elles l'ont fait nommer par les Portugais *Tierra alta de Ambozi* ; & l'on assure en effet qu'il s'en trouve d'aussi hautes que le Pic de Tenerife. Depuis Rio del Rey , la Côte s'étend au Sud-Est. Cinq lieues plus loin on rencontre *Rio Piqueno* , ou la petite Riviere de Camarones. De-là jusqu'au Cap-Camarones , qui fait la pointe Nord de la grande Riviere , la Côte est plus basse & plus couverte de bois qu'entre le Petit-Camarones & Rio del Rey (85).

Ce canton est coupé par un grand nombre de bras qui sortent des deux Rivières de Camarones , & qui le divisent en plusieurs grandes Isles , dont la plus éloignée , du côté de la grande Riviere , a reçu le nom de *Negrey*. On y trouve une baye , qui se nomme *White-Bay* ou la Baye blanche , près de laquelle est à l'Ouest un Cap , que les Anglois nomment *High-Point* (86) , à l'opposite de Rio de Beroa , qui est au Sud-Est de Camarones. On voit dans ce lieu un Village de pêcheurs , éloigné de quelques lieues de la pointe de Snalleba (87) , qui est au Sud-Ouest.

Le Pays d'Ambozes contient plusieurs Villages à l'Ouest du Cap-Camarones. Barbot nomme ceux de *Serges* , *Bodi* & *Bodiva* , où le Commerce , qui consiste en quelques Esclaves , est entre les mains des Hollandois. La terre y

(85) Barbot, *ubi sup.* p. 384. & suiv.

(86) Les Pilotes l'appellent *Steap-Point*.

Tome IV,

(87) Ce détail est le même dans les Pilotes Anglois.

SUITE DE LA  
CÔTE JUS-  
QU'À RIO  
GABON.

La Pêcherie.

Marchandises  
que les Hollan-  
dois envoient  
ici.

Le Pays est sans  
eau fraîche.

Ambozes.

Rio Piqueno.

Baie blanche.  
High-Point.

Villages du Pays  
d'Ambozes.

SUITE DE LA  
CÔTE JUS-  
QU'À RIO  
GABON.

Noms de leurs  
Iles.

Iles que forment  
les Rivières Ca-  
marones.

Iles d'Ambozes.

Leur fertilité.

Rade du Com-  
merce.

Rio del Rey, &  
Nation des Kal-  
bongos.

produit toutes les espèces de plantes & de fruits qui sont connus dans la Guinée, à l'exception des palmiers. Au défaut du vin qu'on en tire, les Habitans composent une liqueur du jus de certaines racines, qu'ils appellent *Gajanlas*, & qu'ils font bouillir dans de l'eau. Le goût n'en est pas désagréable, & l'on vante sa vertu pour la colique. Ils ont des bestiaux & de la volaille en abondance. Le même Auteur observe que pour exprimer les premiers nombres 1, 2, 3, 4, 5, ils se servent, dans leur Langue, de *Mo, Ba, Melella, Meley & Matan* (88).

La petite Rivière de Camarones est proprement un bras de la grande. Elle se subdivise en trois parties, qui traversent le Pays d'Ambozes pour se jeter dans la Mer d'Ethiopie. Le principal de ces bras, qui est la troisième Rivière au Sud-Est de Rio del Rey, est nommé par les Anglois, le vieux Camarones. Le troisième bras se subdivise encore en deux autres, qui vont se rendre, l'un au Sud-Est, l'autre au Sud-Sud-Est, dans la grande Rivière de Camarones, & qui forment ainsi, avec l'Océan, trois Isles dans le territoire d'Ambozes. C'est dans ces Isles que sont les plus hautes montagnes. Elles s'étendent jusqu'à la pointe, ou au Cap-Nord, du Grand-Camarones.

À l'Ouest & au Sud-Ouest du Vieux-Camarones, on rencontre trois Isles rondes (89), éloignées du Continent d'environ trois lieues, qui, étant fort hautes & vis-à-vis les montagnes d'Ambozes, ne paroissent pas distinguées du Continent. Elles ont reçu des Portugais le nom d'*Ilhas Ambozes* (90). Le canal qui les sépare de la Côte a dix brasses de profondeur; & les plus grands Vaisseaux peuvent y passer avec d'autant plus de sûreté, qu'au défaut du vent ils sont aidés par le cours de la marée. La plus septentrionale des trois Isles est à quatre lieues de la Pêcherie de Rio del Rey; & la plus méridionale à cinq lieues au Nord du Cap-Camarones. Celle-ci est la plus grande, & celle du milieu la plus petite. Quoique dans l'éloignement ces Isles paroissent remplies de grands rochers, elles sont toutes trois fort peuplées, & si fertiles, sur-tout en vin de palmier, qu'elles fournissent à la subsistance de leurs Habitans. On est d'autant plus surpris d'y voir un si grand nombre de palmiers, qu'il ne s'en trouve point dans la partie du Continent qui leur est opposée. La mer y produit aussi beaucoup de poisson.

La rade pour le Commerce est à l'Est de la plus méridionale des trois Isles. Les Habitans entendent fort bien la langue Portugaise; mais ils passent pour les plus dangereux Nègres de toute la Guinée. Les trois Isles forment une sorte de République, qui s'est rendue redoutable par ses incursions dans le Continent.

*Rio del Rey* est habitée par les Kalbongos, Nation divisée en deux Etats, dont l'un occupe la partie supérieure de la Rivière, vers le Pays de Gabon au Nord. L'autre est situé à l'embouchure: mais le lien d'une même origine n'empêche pas que les Peuples de ces deux Pays ne soient sans cesse en guerre. Barbot étend leur contrée à l'Ouest jusqu'au Cap-Formose. Ils sont grands & robustes, mais pauvres & capables de toutes sortes de perfidies dans le Commerce; si cruels & si brutaux, que les peres, les maris, les freres,

(88) Barbot, *ubi sup.* p. 386.

(89) Les Pilotes Anglois n'en marquent que deux.

(90) Les François & les Anglois les appellent Ambozes.

vendent leurs enfans, leurs femmes & leurs sœurs. Ils sont d'une malpropreté dégoûtante, sur leurs personnes & dans leurs maisons. Au lieu d'habits, ils se peignent le corps d'une sorte de vernis rouge. Ils ont le front défiguré par de grandes cicatrices, les cheveux bizarrement arrangés, & les dents aiguës en pointe, comme celles des *Quaquas*. Leur principale occupation est la pêche, dans un grand nombre de rivières qui abondent en poisson. Lorsqu'ils sont accusés de quelque crime, leur méthode pour se justifier est de se faire au bras une incision dont ils succent le sang. Cet usage leur est commun avec les Peuples d'*Ambozes*, d'*Ambo* & de *Bowri*, qui leur portent une haine mortelle à cause de leur méchanceté (91).

Rio Camarones, que d'autres appellent *Jamcor* ou *Yamur*, borde la Guinée au Sud & le Royaume de *Biafara* au Nord. Cette Rivière tombe dans l'Océan par une large embouchure, qui ne la rend pas plus favorable à la navigation. Elle ne reçoit que des Brigantins & des Chaloupes, & ne les reçoit pas sans difficulté.

Le Sud de l'embouchure est occupé par la petite Isle de *Boufflers*, que les Pilotes Anglois appellent *Buffis*, d'où part une chaîne de rocs qui s'étend au Sud-Ouest, & si escarpés, qu'un Vaisseau les peut cotoyer de fort près sur six brasses d'eau. Il en est de même des autres rochers qui se montrent des deux côtés du canal. Le passage est exactement au centre, & sa profondeur est de trois brasses. Pendant l'espace de plusieurs lieues, le flux & le reflux de la marée sont d'une extrême vitesse. Le mouillage le plus sûr est à l'entrée d'une petite Rivière qui vient de l'Est, nommée *Manoka* par les Nègres, & *Tandegatt* (92) par les Hollandois. Plus haut, du même côté, Rio Camarones reçoit une autre petite Rivière, que les Hollandois appellent *Monambaschagatt*, sur les bords de laquelle est une Ville du même nom, où les Européens font le Commerce. Les montagnes d'*Ambozes* se présentent au Nord, & forment une longue chaîne, qui s'étend fort loin dans les terres au Nord-Nord-Est.

Au-dessus de *Monambaschagatt* (93) est un Village nommé *Bascha*, & plus loin au Nord-Est, sur la Rivière même de Camarones, une grande Ville qui se nomme *Biafara* (94), Capitale de toutes ces contrées. La Ville de *Medra*, Capitale des Royaumes de *Medra* & de *Tebelder*, est près du Nygris.

Les terres opposées à ces dernières Places, au Nord de Rio Camarones, sont habitées par les *Kalbongos*, qui sont sans cesse en guerre, soit entr'eux, soit avec les Camarones leurs voisins. Ceux-ci sont situés plus haut sur la Rivière dont ils portent le nom. Ils ont pour Chef un Prince de leur Nation, nommé *Moneba* (95), dont la résidence, ou le Palais, est un des plus beaux lieux de toute la Guinée. Les agrémens de la perspective, la pureté de l'air & la fertilité du terroir, qui produit en abondance du vin de parden, des ignames, des bananes & toutes sortes de fruits, en font un délicieux séjour.

(91) Barbot, *ubi sup.* p. 385.

(92) Les Pilotes Anglois la nomment *Bora*, & la placent à quelques lieues de l'embouchure de Rio Camarones.

(93) Dans la Carte de Moll on lit *Monabas*.

(94) *Biafara*, dans les Pilotes, est placé à

vingt lieues de l'embouchure de la Rivière, & dans la Carte de Delisle à huit degrés.

(95) Ce doit être ici *Monembas*, qu'on a nommée ci-dessus; ou *Moniba*, comme Delisle l'appelle.

SUITE DE LA  
CÔTE JUS-  
QU'À RIO  
GABON.

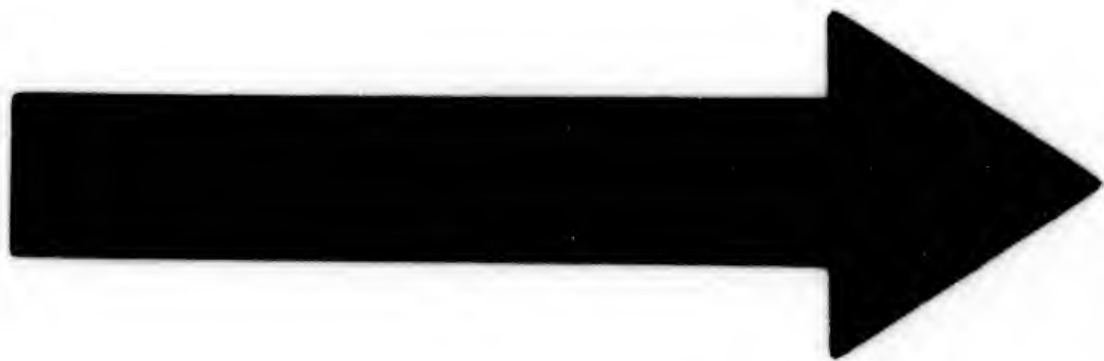
Grande Rivière,  
de Camarones.

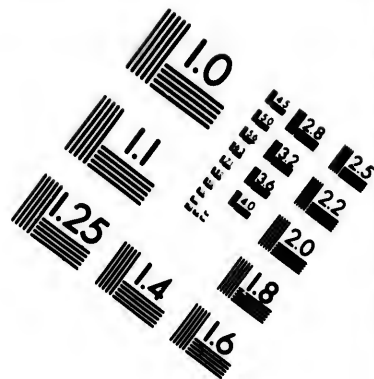
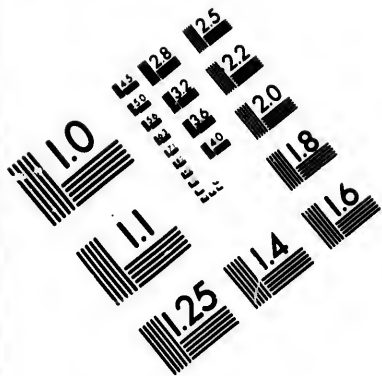
Isle Boufflers ou  
Buffis.

Rivière de Ma-  
noka, ou Tandegatt.

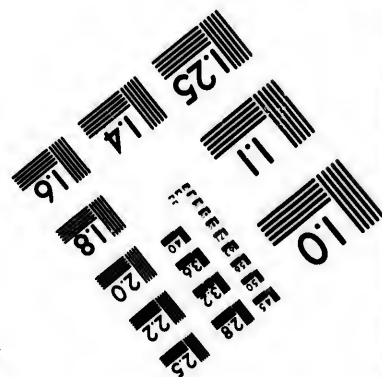
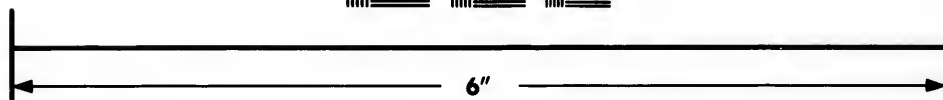
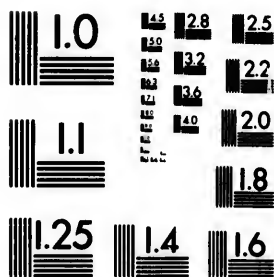
Village de Bas-  
cha, Ville de  
Biafara.

Moneba, beau  
Pays.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

2  
E 28  
E 25  
E 22  
E 20  
E 18

11  
10  
E 28  
E 25  
E 22  
E 20  
E 18

SUITE DE LA  
CÔTE JUS-  
QU'À RIO  
GABON.

La forme des maisons est ici quarrée. Les Habitans entretiennent quelque Commerce avec les Européens, qui en tirent des pierres d'aygris & des Éclaves, pour des barres de fer & de cuivre, des pots & des chaudrons, des colliers de diverses couleurs, des limes d'acier & des cornes de bœuf. L'aygris s'échange ordinairement pour des étoffes d'Harlem, telles qu'on les porte à Rio del Rey & dans d'autres endroits du Golfe.

Les Nègres de Camarones sont grands & vigoureux. Ils ont la peau douce, mais généralement les jambes trop longues.

Isle de Branca  
& les Habitans.

Depuis la pointe de Suallaba, au Sud de Rio Camarones, la Côte, qui est d'environ soixante-dix lieues jusqu'à Rio Gabon, est peu connue & peu fréquentée des Européens. Elle s'étend d'abord au Sud-Est pendant dix lieues, jusqu'à Rio de Boroa ou Borro, près duquel est l'Isle de *Branca* ou *Barracombo*, à deux lieues & demie du Continent. Cette Isle a celle de *Fernendo-Po* à l'Ouest, éloignée d'environ dix lieues. Elle produit diverses sortes de fruits & d'animaux, entre lesquels on voit quantité de Kurbalos, telles qu'on les a décrits à Rio Sestos. Les femmes portent ici le libertinage & l'effronterie si loin, qu'elles se prostituent ouvertement à la vue des hommes.

Il y a quelques années qu'un Vaisseau Hollandois ayant jetté l'ancre sous l'Isle de Branca, vingt-huit Nègres s'en approchèrent dans un Canot (96). Un d'entr'eux avoit un tambour, & un bâton creux de la forme d'une flûte. Un autre portoit dans la main droite une branche verte & une cloche; & dans la gauche un petit oiseau semblable au moineau, qu'il laissoit voler de tems en tems sur le tillac. Dans l'entretien qu'il eut avec lui, il sonnoit quelquefois sa cloche, pour témoigner son admiration. Quelques Hollandois, qui descendirent au rivage, observèrent une petite cabane de trois pieds de haut, qui renfermoit un pot de terre couvert d'un filet, & près du pot la figure d'un enfant, assez grossièrement travaillée en bois, avec quelques os de poisson enfoncés autour des yeux. Les Nègres n'ayant pas voulu souffrir qu'ils y portassent la main, ils jugèrent que c'étoit quelque Idole du Pays. Cependant ils ne leur trouverent aucune notion de la Divinité ni aucune trace de culte, quoiqu'ils fussent tous circoncis.

Quatre Villages  
dans les Cartes  
Portugaises.

Depuis Rio de Boroa, on compte quinze lieues jusqu'à Rio de Campo. C'est dans cet espace que les Cartes Portugaises placent quatre Ports ou quatre Villages, qui ne se trouvent dans celles d'aucune autre Nation. Ils les nomment *Serra-Querreira*, *Agra do Ilheo*, *Pao de Nao* & *Porto de Garopo*. Le dernier est représenté dans ces Cartes comme une profonde Baye, qui paroît être le Golfe de Pan-Navia dans les Pilotes Anglois, & qui offre un fort bon mouillage, sur quinze brasses d'eau, entre le Cap & la petite Isle du même nom. Les mêmes Cartes marquent, à peu de distance de la Côte, deux Montagnes rondes, qui s'étendent dans les terres depuis la pointe de Pan jusqu'au Banc Nord de Rio Campo. Mais les noms de toutes ces Places ne se trouvent point dans les Cartes Hollandoises (97).

Rio de Campo.

De Rio de Campo jusqu'à Rio S. Benito, la distance est de dix lieues, & les Cartes Portugaises placent dans cet espace plusieurs rochers au long du rivage, sous le nom de *Baixos de Pedra*. Au Sud de ces rochers elles placent

(96) Barbot, *ubi sup.* p. 386.

(97) Barbot, *ubi sup.* p. 387.



un Port nommé *Duas-Puntas*, qui est apparemment celui qu'on trouve nommé dans les Pilotes Anglois *Baye de Bava*, Rade large & profonde (98), où le mouillage est excellent. Les Cartes Portugaises marquent encore ici, dans les terres, une longue chaîne de petites montagnes, qui s'étendent depuis Rio de Campo, de cinq ou six lieues vers le Sud, & placent du côté Nord un grand Promontoire à l'embouchure de Rio S. Benito. Avant cette Riviere on trouve une chaîne de rocs, qui s'étend trois lieues au long du canal. La profondeur de l'eau, dans le canal même, est entre quatre & six brasses. Il reçoit de l'Est-Nord-Est une autre Riviere, qui se nomme *Gaza* (99).

Depuis Rio S. Benito jusqu'à la Baye d'Angra, on compte quinze lieues, droit au Sud-Ouest, car la Côte s'enfonce ici en demi-cercle. On y trouve par-tout depuis douze jusqu'à quinze brasses d'eau. La pointe Nord de la Baye d'Angra est nommée dans les Cartes Portugaises, Cap das Serras; & celle du Sud (1), S. Joao. Suivant les Pilotes Anglois, le fond du demi-cercle est une terre basse, qui s'élève par degrés jusqu'au Promontoire de S. Joao; & cette terre basse est suivie d'une chaîne de montagnes, nommées *Las-Mitas*. La Côte est couverte de grands arbres, & n'a pas moins de sept brasses en faisant le tour du Cap pour entrer dans la Baye.

Cette Baye forme un carré de huit ou neuf lieues, auquel les Anglois ont donné le nom d'*Anger* (2) ou de *Danger*. La Riviere d'Angra s'y décharge, à l'angle du Sud-Est, tandis qu'une autre Riviere y entre à l'angle du Nord-Est. Le centre de la Baye est occupé par une petite Isle, nommée le Grand-Corisco. Les Cartes Angloises s'accordent avec les Portugaises sur la disposition de cette Baye; mais elles different beaucoup des Hollandoises.

Suivant Barbot, la pointe Nord du Grand-Corisco se termine par un Rocher de figure ronde, qui forme deux petits Caps; c'est-à-dire, un de chaque côté, sur lesquels on découvre quelques arbres. L'Isle a trois lieues de longueur au Sud, sur une lieue de largeur. Elle est environnée, du Nord-Est au Sud-Ouest, par des basses, des rocs & des bancs de sable. Mais le côté de l'Est est plus libre, & le mouillage y est fort bon, sur un fond de sable blanc. Sa pointe du Nord est à cinq minutes de latitude du Nord. La terre est assez basse; mais au long de la Côte elle s'élève un peu vers le Nord. Le nom d'*Ilha de Borisco*, qu'elle a reçu des Portugais, vient du tonnerre horrible qui s'y fait entendre, & de la quantité d'éclairs dont elle parut environnée lorsqu'elle fut découverte (3) pour la première fois. Elle est entièrement couverte de bois. Les arbres y sont grands, & l'on y en trouve d'une espece rouge & propre à la teinture, que les Habitans nomment *Takool*, & les Anglois, *Camwood*. Artus lui attribue d'excellentes qualités. Il est pesant, dit-il, dur, poli, brillant, & d'un plus beau rouge que le *Brazilletto* ou (4) le bois de Bresil. La terre du Grand & du Petit-Corisco est si basse (5) que les arbres paroissent sortir de l'eau. Comme la mer est ordinairement fort calme

(98) Le même, p. 386.

(99) Le même, p. 387.

(1) Au contraire, les Pilotes Anglois mettent S. Joao au Nord, & le Cap d'*Esiras*, qui est le même que das Serras, au Nord.

(2) Deux corruptions du mot Portugais *Angra*. On en a vu d'autres exemples.

(3) Artus dit que ce fut par cette raison qu'elle demeura déserte, quoiqu'on y allât prendre de l'eau & du bois.

(4) *Ubi sup.* p. 123.

(5) Bosman ajoute que ces Isles sont fort agréables.

SUITE DE LA  
CÔTE JUS-  
QU'À RIO  
GABON.  
Positions Por-  
tugaises.

Rio S. Benito,  
& Baye d'Angra.

Description de  
cette Baye.

D'où vient le  
nom de Grand-  
Corisco.

Beau bois de  
teinture qui se  
trouve dans cette  
Isle.

SUITE DE LA  
CÔTE JUS-  
QU'À RIO  
GABON.

Les Habitans &  
leur misère.

Tentative des  
Hollandois pour  
s'y établir.

Les Mouches-  
rou. Origine de  
ce nom.

Rio d'Angra &  
son Commerce.

autour de l'Isle, il s'y trouve des endroits extrêmement commodes pour carêner les Vaisseaux, sur trois ou quatre brasses d'un excellent fond, & fort près du rivage. La Rade est au Nord-Est de l'Isle, près d'une source d'eau fraîche qui tombe des montagnes dans la mer, vis-à-vis la Baye d'Angra. Cette eau est fort douce après le départ de la marée.

Le Grand-Corisco n'a pour Habitans que trente ou quarante Nègres, qui sont établis vers la pointe Nord-Est, à deux ou trois milles du lieu de l'aiguade. Ils sont gouvernés par un Chef qui se qualifie de Seigneur de l'Isle. Leur vie est fort misérable. Ils n'ont pour alimens que des concombres (6) & diverses sortes d'oiseaux; sans compter que l'air étant fort mal-sain, ils sont sujets à quantité de maladies (7).

En 1679, le Général Hollandois de Mina se proposa d'y établir une Colonie de sa Nation, pour y faire trouver des rafraichissemens aux Vaisseaux de la Compagnie, & les délivrer de la nécessité d'avoir recours aux Isles Portugaises. Il y envoya quarante Hollandois, qui éleverent un Fort de terre, monté de quelques canons de fer, & qui s'appliquèrent soigneusement à l'agriculture. Mais la fatigue & les mauvaises qualités de l'air rendirent bientôt leur condition si triste, qu'après avoir perdu dix-sept de leurs compagnons, ils prirent le parti de raser leur Fort & de retourner à Mina. La Compagnie de Hollande n'a pas pensé depuis à renouveler cet Etablissement (8).

Du tems d'Artus, elle avoit dans la baye d'Angra un Commerce d'ivoire assez considerable. Le langage y est différent de celui de Gabon; mais les usages & les superstitions de ces deux Pays ont beaucoup de ressemblance (9).

A quelque distance du Grand-Corisco, dans la même baye, on rencontre à l'Est-Nord-Est trois petites Isles, que les Hollandois appellent *Isles Moucheron*, du nom d'un certain Baltazar de Moucheron, qui, faisant voile aux Grandes-Indes en 1605, fut jetté par la violence des courans dans le Golfe de Guinée, où il tomba heureusement sur ces petites Isles. Il fit bâtir un Fort dans la plus grande, avec l'esperance d'un Commerce considerable sur le Continent; & laissant un Facteur, nommé *Nesius*, pour y commander, il continua sa route. Mais les Hollandois étoient à peine établis depuis six mois, lorsque les Nègres de Rio Gabon, appréhendant qu'ils n'attirassent dans leur Fort tout le Commerce de la Riviere, trouverent l'occasion de les surprendre & de les massacrer, eux & tous les Nègres d'Angra que le Commerce avoit rassemblés dans la même Isle. Les Habitans de Rio d'Angra, moins puissans que ceux de Gabon, quoiqu'ils ayent un Roi, ne purent tout-d'un-coup se venger de cet outrage; mais leur ressentiment n'ayant pas moins subsisté, ils trouverent par degrés le moyen de commencer la guerre, & cette querelle dure encore.

Rio d'Angra est un lieu de Commerce très-fréquenté par les Hollandois, & quelquefois par les Vaisseaux de la Compagnie Angloise, qui en tirent des dents d'éléphants, de la cire & des Esclaves. Ils ont pris l'habitude de mouiller dans la rade Nord-Est du Grand-Corisco, & d'envoyer leurs marchandises

(6) Artus dit que la terre n'y peut produire autre chose.

(7) Barbot, *ubi sup.* p. 388.

(8) Le même, p. 389.

(9) Artus, *ubi sup.* p. 123. & suiv.

ses  
d'A  
gra  
Ella

lieu  
No  
d'E  
de  
din  
dan

I  
du  
Ric

A

Gab  
pré  
Sud  
bon  
gne  
d'er  
de c  
n'a p  
van  
poir  
Hil  
des  
qu'à

L  
le C  
che  
Vai  
mer  
n'ê  
bass

(10  
Holla  
Barbo

(11  
(12  
Gaba

ses en balles, dans la Riviere, sur des Chaloupes ou des Canots. Les Nègres d'Angra prétendent que leur riviere vient de fort loin dans les terres, & la grandeur de son embouchure donne assez de vraisemblance à cette opinion. Elle est située précisément à deux degrés (10) de latitude du Nord.

Depuis le Cap das Serras la Côte s'étend au Sud-Ouest l'espace de cinq lieues jusqu'à la baye du même nom, qui a trois lieues de profondeur du Nord au Sud, sur environ la même largeur. On compte dix lieues, Sud-quart-d'Est, depuis l'Isle Corisco jusqu'au Cap Sainte-Claire, & l'on trouve au long de cette Côte quinze brasses d'eau, jusqu'à assez près du Cap, où la profondeur diminue à douze brasses. La Carte Angloise ne place qu'une seule Riviere dans cet intervalle, & ne lui donne pas de nom.

Le Cap Sainte-Claire forme une pointe fort élevée, & présente au côté du Nord (11) une double terre d'une grande hauteur. C'est la pointe Nord de Rio Gabon, lieu fort connu de tous les gens de mer.

## §. II.

*Rio Gabon & ses Habitans.*

**A**PRE'S le Cap Sainte-Claire, la terre tourne tout-d'un-coup à l'Est pendant l'espace de six lieues, pour former la Baye de Rio Gabon, ou Gabon, comme (12) l'appellent les Portugais. C'est une Côte élevée, qui présente de grands arbres à diverses distances. Elle tourne ensuite au Sud-Sud-Est, où elle est coupée par deux petites Rivières. Artus dit que Rio Gabon est à quinze lieues au Sud de Rio d'Angra, & qu'étant situé sous la Ligne Equinoxiale il a directement devant lui l'Isle S. Thomas, à la distance d'environ quarante-cinq lieues à l'Ouest. La largeur de son embouchure est de quatre lieues; mais elle diminue par degrés, & vers l'Isle de Pungo elle n'a pas plus de deux lieues. Ses bords sont revêtus (13) de grands arbres. Suivant Barbot, la largeur de la Baye depuis le Cap Sainte-Claire, qui fait sa pointe-Nord, jusqu'au Cap du Sud, que les Anglois ont nommé (14) *Round-Hill*, est d'environ trois lieues. Le milieu du canal est situé précisément au-dessous de la Ligne. Sa profondeur, entre les deux Caps, est depuis six jusqu'à dix brasses.

Le Cap Sainte-Claire a beaucoup de ressemblance du côté de la mer avec le Cap S. Joao, qui fait la pointe de Rio d'Angra. Mais il est d'une blancheur, qui pourroit le faire prendre dans l'éloignement pour la voile d'un Vaisseau. Quelques basses (15) qui l'environnent & qui s'étendent dans la mer en rendroient l'approche dangereuse, si l'écume des vagues qui s'y brisent n'étoit un avis continu. La pointe Sud, à l'entrée du canal, est une terre basse, avec une petite montagne ronde qui est couverte de bois. Elle a aussi

(10) Artus, *ubi sup.* p. 123. Collection Hollandoise, Tom. I. Part. II. p. 550. & Barbot, *ubi sup.*

(11) Barbot, p. 389. & suiv.

(12) D'autres le nomment *Gaba*, *Gabona* & *Gabam*.

(13) Artus, *ubi sup.* p. 124.

(14) Leurs Pilotes mettent *Round-Corner*, ou coin rond. *Round-Hill* signifie *Montagne ronde*.

(15) Artus assure qu'il n'y a pas moins de trois ou quatre brasses d'eau sur ces Basses.

SUITE DE LA  
CÔTE JUS-  
QU'À RIO  
GABON.

Baye das Serras.  
& Côte suivante.

RIO GABON.

Rio Gabon est  
directement sous  
la Ligne.

Cap Ste Claire.  
Sa description.

Pointe du Sud.

RIO GABON.

son banc de sable ; mais qui laisse un passage libre & sans danger pour des Chaloupes de trente tonneaux. Quelques lieues au Sud de cette pointe, on découvre les Dunes blanches qui portent le nom de *Las Sernissus*, & qui servent de marque, à ceux qui viennent du Nord, pour reconnoître la Rivière. Le meilleur canal est au long de la rive Sud, avec un peu de précaution pour se garantir d'un Rocher qui se fait voir au dessus de l'eau, près de la seconde Pointe, dans l'intérieur de la Rivière. Lorsqu'on a passé cet écueil, on porte quelque rems au Sud, & l'on se trouve dans le véritable canal des Isles de Pongo, au-delà desquelles un Vaisseau peut remonter sans crainte l'espace de cinq ou six lieues.

Isle de Pungo, dans la Rivière de Gabon.

Les Isles de Pungo sont dans l'intérieur de la Rivière, à trois ou quatre lieues de l'embouchure. Elles sont situées au-delà de la pointe que les Hollandois appellent *Sandhoek* ou Pointe de Sable. D'autres lui donnent le nom de Pointe du Sud, & vantent la bonté de son eau, qui surpasse beaucoup celle du Cap Lopez-Consalvo. Barbot dit que cette Pointe est dans l'intérieur de la Rivière, à cinq lieues (16) de l'embouchure, & qu'elle s'étend (17) du Nord au Sud. Les Isles de Pungo sont au long de la rive Nord. On les distingue par différens noms. La plus grande, qui n'a qu'environ deux lieues de circonférence, a presque au centre une haute Montagne. Les Anglois lui ont donné le nom de *Prince's-Isle*, ou d'Isle du Prince ; tandis qu'elle est nommée par les Hollandois *Koning-Eyland* (18) ou Isle du Roi. Elle est fort peuplée & sert de résidence au Roi du Pays. L'autre a tiré le nom d'*Isle aux Perroquets* du grand nombre de ces animaux (19) dont elle est remplie. Elle abonde en plusieurs sortes de fruits ; & se trouvant fortifiée par la situation, elle sert de retraite pendant la guerre aux Habitans de l'Isle du Prince. Depuis l'année 1601, les Habitans ont quelques pièces de canon & plusieurs mousquets, qu'ils enleverent d'un Vaisseau Hollandois, après avoir massacré & mangé l'Equipage. Ils traitèrent ensuite un Bâtiment Espagnol avec la même barbarie ; mais le commerce des Européens les a rendus moins intraitables, quoiqu'ils ne puissent point encore passer pour civilisés (20).

Titre du Roi, & révolution dans les deux Isles.

Les Habitans de Pungo donnent à leur Roi le nom de *Mani-Pungo*, qui signifie Seigneur ; titre qu'ils trouvent préférable à celui de Roi. Bosman, qui avoit passé seize jours dans cette Rivière, dit qu'une des deux Isles tire son nom du Roi, & l'autre du Prince de la Rivière ; deux Seigneurs, dit-il, fort puissans dans le Pays : mais qu'ayant été ravagées & rendues désertes en 1698, elles furent abandonnées par ces deux Princes, qui se firent de nouveaux Etablissmens sur deux différens bras de la Rivière.

Diverses profondeurs de Rio Gabon.

A deux lieues de l'embouchure, suivant Artus, on trouve dans Rio Gabon un banc de sable, mais qui n'a pas moins de huit brasses d'eau. La profondeur, au milieu du canal, est de douze ou treize brasses (21), qui diminuent,

(16) Barbot, p. 390.

(17) Suivant Bosman, elle ne peut être si loin.

(18) Bosman, p. 408. & Barbot, *ubi sup.*

(19) Artus confirme qu'il y a dans cette Isle une montagne d'une hauteur remarquable, & que l'autre abonde en fruits.

(20) Barbot, *ubi sup.*

(21) Il y a quelque difficulté à concilier ici les Voyageurs ; car il semble, en lisant Barbot, que de son rems du moins, l'Isle du Prince & celle des Perroquets étoient la même. Mais on conçoit effectivement que ceux qui l'ont suivi peuvent avoir confondu tous ces noms. Voyez Barbot, *ubi sup.*

dans

Dans l'espace d'une demie lieue, jusqu'à sept, six & quatre; de sorte qu'il est aisé d'y mouiller au long des rives. Bosman observe néanmoins que les sondes ont ici peu d'uniformité, & qu'après avoir trouvé dix, douze & quinze brasses, on est surpris de tomber aulli-tôt sur cinq; après quoi l'on se retrouve presqu'aulli-tôt sur douze, comme si le fond de la Riviere étoit parsemé de rocs. Il ajoute qu'il faut attendre la marée pour y entrer, parce que la violence du reflux ne permet pas de remonter lorsqu'elle descend. Cet Auteur, à qui l'expérience avoit procuré tant de lumières, avertit encore, que pendant l'espace de quelques lieues la Riviere de Gabon est navigable pour les petits Bâtimens, mais qu'il y a peu de sûreté à remonter plus loin.

RIO GABON.

Outre le motif du Commerce, quantité de Vaisseaux sont attirés dans cette Riviere par la commodité qu'on y trouve pour se radouber. Ceux qui s'y rendent dans cette dernière vue, se déchargent dans l'Isle du Prince de tout ce qu'ils ont de pesant, comme leur canon, leurs ancres, leurs barils d'eau, & se servent de la marée pour s'avancer sur la rive aulli loin qu'il est possible, afin de se trouver presqu'à sec au tems du reflux. Mais les gros Bâtimens courent beaucoup de risque à suivre cette méthode.

Commodité de cette Riviere.

Le Commerce de Rio Gabon consiste en ivoire, en cire, en miel, &c. Il est quelquefois fort lent, sur-tout lorsque les Habitans ayant vu paroître peu de Vaisseaux, ne s'empresent point de faire approcher leurs marchandises de la Côte. Mais cette disgrâce leur arrive peu, depuis que les Bâtimens Zélandois d'Interlope ont pris l'habitude de visiter leur Riviere dans toutes les saisons, soit pour le Commerce ou pour se radouber. Ils y vont prendre aulli de l'eau & du bois, quoiqu'ils n'en trouvent pas moins facilement au Cap-Lopez (22).

Quel est son Commerce.

Bosman, qui s'étoit proposé de faire le Commerce de l'ivoire & de la cire à Rio Gabon, s'accommoda si peu du caractère des Habitans, que pour s'en défaire, après avoir commencé à traiter avec eux, il ceda ses droits à d'autres Facteurs de sa Compagnie, qui arriverent fort à propos. Il trouva les mêmes Nègres encore plus insupportables en revenant de Juida, où il n'avoit eu qu'à se louer de la civilité des Habitans (23).

Les Habitans rebutent Bosman.

Quelqu'avidité que les Nègres de Gabon ayent pour l'eau-de-vie, ils n'en boiroient point une goutte à bord, avant que d'avoir reçu quelque présent. S'ils trouvent qu'on ait trop de lenteur à l'offrir, ils ont l'effronterie de demander si l'on s'imagine qu'ils soient capables de boire pour rien? Ceux qui ne les payent point ainsi pour la peine qu'ils prennent de boire, ne doivent point espérer de faire avec eux le moindre Commerce.

Plaisante secte.

Lorsque l'Auteur eut abandonné le dessein d'entrer en commerce avec eux, il lui en vint d'abord une grosse Troupe, qu'il auroit souhaité de pouvoir envoyer aux autres Facteurs. Il leur offrit quelques verres d'eau-de-vie, pour s'en délivrer honnêtement. Mais irrité de leur voir refuser de boire sans avoir reçu des présens, il prit le parti de leur tourner le dos. Alors comprenant qu'il renonçoit au commerce, ils revinrent lui demander humblement ce qu'ils avoient refusé. Sa réponse fut, qu'il n'avoit pas le tems de les écouter. Ils sont assez disposés à faire eux-mêmes des présens aux Eu-

(22) Barbot, *ibid.*  
Tome IV.

(23) Bosman, p. 401.

## RIO GABON.

Barbarie & cruauté des Habitans.

Incestes en usage.

Division de la Nation.

Leurs habits & leurs parures.

Érécité des femmes.

ropéens qui arrivent, mais c'est à condition qu'on leur en fasse sur le champ de plus considérables; & si l'on est trop lent pour leur impatience, non-seulement ils n'ont pas de honte de demander, mais ils reprennent ce qu'ils ont apporté lorsqu'ils croient ne rien gagner au change. Enfin, l'Auteur conclut d'un ton chagrin (24) qu'ils ne diffèrent des bêtes que par la forme. Au reste, son témoignage est confirmé par celui d'Artus, qui représente les Habitans de Rio Gabon comme une Nation farouche & cruelle. Ils n'épargnent personne, dit-il, & bien moins les Errangers. En 1601, les Hollandois éprouverent leur cruauté, lorsque ces Barbares s'étant saisis de deux Barques de Delft, massacrèrent inhumainement l'Equipage. Le même Auteur ajoute que les hommes sont des Loups ravissans, & les femmes des Louves impudentes, qui préviennent les desirs & les sollicitations des Errangers. Entre eux les premières loix de la nature paroissent inconnues ou comme effacées par une longue dépravation. La mere reçoit ouvertement les caresses de son fils, & les filles celles de leur pere (25).

Quoique les Nègres de Gabon ne composent point une Nation nombreuse, ils sont divisés en trois classes; l'une qui est attachée au Roi, l'autre au Prince, & la troisième, qui ne reconnoît point d'autre Maître qu'elle même. Les deux premières, sans être en guerre ouverte, font profession de se haïr, & cherchent pendant la nuit l'occasion de se battre & de s'entrepiller. Mais cette barbarie n'empêche point qu'ils ne se fassent honneur de prendre des noms Européens, & qu'en venant à bord ils ne déclarent le nom qu'ils ont emprunté, comme s'ils nous croyoient obligés, dit l'Auteur, de les en estimer davantage (26).

Ils ont, pour pagnes, des nattes d'écorce d'arbre, assez proprement travaillées & teintes en rouge, qu'ils ornent de quelques peaux de Singes ou d'autres animaux, avec une sonnette qui leur pend du milieu de l'estomac. La plupart vont pieds & tête nus. Leurs cheveux sont coupés d'une manière bizarre, ou relevés sur la tête. Quelques-uns portent de petits bonnets de joncs, ou d'écorce de cocotier. D'autres se parent les temples de deux touffes de plumes & de petites plaques de fer. Ils se peignent le corps de rouge avec la décoction d'un certain bois. On voit aux uns des anneaux de fer ou de cuivre, qui leur traversent le nez, les lèvres & les oreilles; aux autres, de petites pièces d'ivoire dans les mêmes parties. Plusieurs se percent la lèvre inférieure, & rendent le trou assez grand pour se faire un plaisir d'y passer la langue. Leurs pendans d'oreille pèsent quelquefois plus d'une livre. La plupart ont pour ceinture une pièce de peau de buffle, qui ne leur entourant point tout-à-fait le corps, est liée par devant avec une corde. Elle leur sert à suspendre des couteaux larges & courts, qui pendent devant eux.

Les femmes sont chargées de bracelets de cuivre & de léron. Autour de la ceinture, elles n'ont qu'une natte de roseau. Leur vie ressemble à celle des bêtes sauvages. Lorsqu'elles sont pressées du sommeil, elles se couchent à terre dans le lieu où elles se rrouvent. Leur occupation est de porter de l'eau & de préparer les fruits & les racines qui servent d'alimens à leur famille. Les hommes & les femmes ont la peau cicatrisée d'un si grand non-

(24) Description de la Guinée par Bosman, p. 404. & suiv.

(25) Artus, *ubi sup.* p. 125.

(26) Bosman, *ubi sup.* p. 402.

bre de figures, (27) qu'on ne peut les regarder sans étonnement.

Bosman, sans entrer dans aucune description de leurs habits, dit seulement qu'ils sont misérablement vêtus, comme tous les autres Nègres, & qu'achetant les habits de rebut des Matelots Européens, ils se croient merveilleusement parés lorsqu'ils sont couverts de ces guenilles. Ils sont passionnés pour les chapeaux & les perruques, mais la manière dont ils les portent est singulièrement horrible. Autrefois les Matelots Hollandois faisoient ici un commerce considérable en vieilles perruques, pour lesquelles ils recevoient en échange de la cire, du miel, des perroquets, des linges, & toutes sortes de rafraichissemens. Mais depuis quelques années, il est venu sur la Côte tant de Marchands de perruques, que les Matelots ont ce profit de moins.

Les Nègres de Gabon sont grands, robustes & bien faits. Ils se frottent le corps avec de la graisse de Buffes & d'Elephans, & se le peignent d'une couleur rouge, dont l'odeur est si puante, sur-tout dans les femmes, qu'on sent leur approche de cinquante pas. Mais elles n'en plaisent pas moins aux Matelots, qui pour un petit couteau, ou quelqu'autre bagatelle, peuvent ici se choisir des Maitresses (28).

Les armes du Pays sont des zagaries, des dards, des arcs & des flèches empoisonnées. On ne voit jamais les Habitans sans un poignard à la main. Quelques-uns en ont à trois pointes, dont les blessures doivent être fort dangereuses. Leurs rambours sont étroits, & se terminent en pointe. Leurs zagaries & leurs épieux sont fort bien travaillés, car ils ont d'excellens Forgerons. Lorsqu'ils vont à la guerre, leurs femmes portent leurs armes.

La nourriture commune, au long de la Rivière, consiste en ignames, en patates & en bananes. On fait sécher les bananes; & de leur farine, on compose une pâte qui tient lieu de pain. Le Pays produit diverses sortes de racines & de cannes de sucre. Le poisson y étant en abondance, les Habitans le font sécher au soleil. Ils mangent à terre, avec beaucoup de malpropreté, dans des plats & dans des écuelles de bois. Mais leur Mani, ou leur Roi, est assez bien fourni de vaisselle d'étain (29).

Ils n'ont pas l'usage de boire en mangeant; mais après leurs repas ils prennent plaisir à s'enivrer de vin de palmier, ou d'un mélange de miel & d'eau qui ressemble à notre hydromel. Quoique la passion pour l'eau-de-vie paroisse commune à tous les Nègres, elle est si défordonnée à Rio Gabon, que les Habitans lui sacrifient tout ce qu'ils possèdent. Ils donnent une fort belle dent d'Elephant pour une mesure d'eau-de-vie, qu'ils ont quelquefois vidée avant que de sortir du vaisseau. Lorsque l'ivresse commence à les échauffer, la moindre dispute les met aux mains, sans respect pour leur Roi & pour leurs Prêtres, qui entrent à coups de poings dans la mêlée, pour ne pas demeurer Spectateurs inutiles. Ils se battent de si bonne grace, que leurs chapeaux, leurs perruques, leurs habits, & tout ce qu'ils ont entre leurs mains, est précipité dans la mer. Au reste, ils sont si peu délicats sur l'eau-de-vie, qu'avec la moitié d'eau claire & un peu de savon d'Espagne,

(27) Bosman, p. 403. & 405.

(28) Le même Ecrivain dit qu'ils font rôtir les bananes & que c'est leur principal aliment.

Ils ont des ignames, des patates & des fèves, mais en petite quantité.

(29) Artus, *ubi sup.* p. 124.

## RIO GABON.

Commerce de vieilles perruques.

Les femmes s'approprient avec les Matelots.

Armes du Pays.

Alimens.

Usages particuliers.

## RIO GABON.

Le Pays est sans bled & sans culture.

Palais du Roi.

Langue & Religion de Gabon.

Etat du Pays en 1600.

Changement postérieur.

pour faire écumer la liqueur, on peut l'augmenter au double sans qu'ils s'en aperçoivent (30).

En un mot, dit Bosman, l'univers n'a point de Nation plus barbare & plus misérable. Il juge qu'elle tire sa principale subsistance de la chasse & de la pêche, parce qu'il n'aperçut dans le Pays (31) aucune sorte de bled, ni aucune trace d'agriculture. Les maisons, suivant Artus, ne laissent pas d'être bâties avec assez d'art; elles sont composées de roseaux & de cannes, couvertes de feuilles de bananier, & plus agréables que sur la Côte de Guinée.

Le Palais du Mani se nomme *Golipatta*. Il est plus grand que tous les autres édifices. L'habillement de ce Prince n'est pas moins différent de celui du Peuple. C'est une espece de harnois, composé d'un mélange d'os & de coquillages, peints en rouge, & joints ensemble comme des chapelets, autour de son cou, de ses bras & de ses jambes. Il a le visage peint de blanc. Devant la porte de son palais, on voit un mauvais canon de cuivre & quelques autres pièces de fer, que les François lui ont données en échange pour des marchandises plus précieuses. Mais les Nègres sont passionnés pour l'artillerie.

Le langage & la Religion du Pays sont les mêmes qu'au Cap Lopez. Artus prétend que la langue de Gabon s'apprend plus facilement que celle de la Côte d'or, parce que les Habitans parlent avec plus de lenteur.

Leur Religion n'a rien de remarquable. Ils adorent le Soleil & la Lune, mais sans exclure d'autres Idoles, qu'ils ont en grand nombre. Quelques-uns adressent leur culte aux arbres; d'autres à la terre, comme à la source de tous les biens sensibles, & portent le respect qu'ils ont pour elle, (32) jusqu'à n'oser cracher dessus. Bosman n'ajoute rien au récit d'Artus. Il leur attribue seulement beaucoup de superstition, & quantité d'Idoles; mais dans le peu de séjour qu'il fit sur les bords de la Rivière, il ne put se procurer d'autres informations. Il conclut aussi du peu d'égard qu'ils ont les uns pour les autres, que chacun vit pour soi-même, s'embarrassant peu du Roi & des Princes, qui ne jouissent

que d'un vain titre (33) & d'une ombre de pouvoir. En 1600, (34) on comptoit trois Rois sur la Rivière, dont l'un faisoit sa résidence à *Kajomba*, sur la rive Nord; l'autre à Gabon, sur la rive Sud; & le troisième, dans les Isles de Pungo. Le Roi de Pungo & celui de *Kajomba*, s'étant unis par une étroite alliance, étoient sans cesse en guerre avec le Roi de Gabon, qui employoit de son côté le secours des Nègres du Cap Lopez Confalvo. Artus, qui nous donne cette idée du Pays, ajoute que dans chaque Village, les Habitans s'assembloient le matin chez leur Gouverneur, qu'ils nommoient *Chaveponfo*; & que se jetant à genoux devant lui, ils battoient des mains & criaient, *Fino, Fino, Fino*, qui signifie bon jour dans leur langue. Mais on a déjà fait observer que du tems de Bosman il n'y avoit qu'un Mani, ou un Roi, sur la Rivière de Gabon. Ce Prince, dit le même Auteur, exerçoit le métier de Forgeron, pour gagner sa vie sans être à charge à ses Sujets, & loioit ses femmes aux Européens; ce qui n'empechoit point que sa pauvreté ne fut extrême, comme celle de tous les autres Habitans (35).

(30) Bosman, *ubi sup.* p. 402.

(31) Le même, p. 406.

(32) Artus, p. 124. & 126.

(33) Bosman, p. 405. & suiv.

(34) Artus, *ubi sup.* p. 124.

(35) Bosman, p. 406.



La saison de l'hiver arrive ici au mois d'Avril, & dure jusqu'au mois d'Aout. Mais on ne doit entendre, par le nom d'hiver, que le tems des pluies, qui tombent avec une abondance continuelle, & que la terre absorbe aussi-tôt sans qu'il reste aucune trace d'humidité. La chaleur n'est pas moins excessive, avec beaucoup d'épaisseur & d'obscurité dans l'air. Ces pluies enflent les Rivieres, & le poisson est innombrable dans cette saison. Les jours & les nuits sont égaux en longueur (36).

Dans tous les Pays qui bordent la Riviere, la multitude des bêtes farouches est incroyable, sur-tout d'Elephans, de Busles & de Sangliers. Bosman ayant pris terre à la pointe de sable avec le Capitaine de son Vaisseau & quelques domestiques, pour suivre, l'espace d'une heure, un Elephant qui avoit marché pendant plus d'une lieue sur le rivage, à la vûe du Vaisseau. Mais il disparut heureusement dans un bois; car avec si peu d'hommes, qui n'étoient armés que de mousquets, (37) il y avoit eu de l'imprudencce à presser un animal si redoutable. En revenant de cette chasse, l'Auteur rencontra cinq autres Elephans en troupe, qui jettant sur lui & sur son cortège un regard indifférent, comme s'ils n'eussent pas jugé quelques hommes dignes de leur colere, les laisserent passer tranquillement. Bosman & ses Compagnons, par un mouvement de crainte autant que de respect, les saluerent en ôtant leur chapeau. Cependant il ne se passa pas de jour où l'Auteur ne prit le plaisir de la chasse, sur-tout des Sangliers, qui lui donnerent beaucoup d'amusement. Dès le second jour il en trouva une troupe de plus de trois cens, qu'il se mit à chasser avec vigueur. Mais ils étoient plus legers que lui, à l'exception d'un seul qui se laissa couper & qui se jeta dans un petit bois. Les Chasseurs Hollandois n'auroient pas été long-tems à se rendre les plus forts, s'ils n'eussent découvert aussi-tôt dans le même bois le squelette entier d'un Elephant. La joie de cette prise leur ayant fait abandonner l'esperance de l'autre, ils trouverent soixante-dix livres d'ivoire dans la tête d'Elephant (38).

Le troisième jour, Bosman tomba sur une bande d'environ cent Busles; & les ayant forcés de se séparer en plusieurs troupes, il s'attacha aux plus voisins, sur lesquels ses Gens firent pleuvoir une grêle de balles. Il ne parut pas que ces farouches animaux s'en fussent ressenti; mais ils regarderent leurs ennemis d'un air irrité, comme s'ils leur avoient reproché cet outrage.

La plupart de ces Busles étoient rougeâtres. Ils avoient les cornes droites & panchées vers les épaules, de la grandeur à peu-près de celles d'un bœuf ordinaire. En courant, ils paroissent boiteux des pieds de derriere; mais leur course n'en étoit pas moins prompte. Les Nègres assurerent Bosman que s'ils se sentoient blessés, sans l'être mortellement, ils se jettent sur leurs ennemis, & ne manquent guères de les tuer. L'Auteur eut d'autant moins de peine à le croire, que dix ans auparavant quelques Hollandois étant à la chasse dans le même Pays, un d'entr'eux tira sur un Busle, qui fondit aussitôt sur lui, & l'auroit tué, sans le secours qu'il reçut d'un de ses compagnons. Mais ce secours même lui devint funeste. Celui qui le donnoit ayant tiré sur le Busle, le manqua, & blessa du même coup l'ami qu'il avoit voulu secourir.

(36) Description de la Guinée par Bosman, p. 406. Part. VI. p. 226.

(38) Bosman, *ubi sup.* p. 408. & suiv.

(37) Artus, dans la Collection de Bry,

RIO GARDON  
Hiver du Pays.

bêtes farouches  
en grand nombre.  
Chasse d'Ele-  
phans.

Chasse de sang-  
liers.

Chasse de busles.

Qualités de ces  
animaux.  
Hollandois.

RIO GABON.

Alors le Buffle se jette sur son ennemi blessé, & lui arracha facilement un reste de vie. Les Nègres font la guerre aux Buffles avec plus de précautions. Après avoir observé les lieux que ces animaux fréquentent, ils se placent sur quelque arbre aux environs, & tirent de-là sans danger. S'ils voient tomber leur proie, ils descendent, pour l'emporter tranquillement. S'ils n'ont fait que des blessures, ils attendent que l'animal ait disparu pour se retirer. La chair de Buffle, est ici fort bonne, & suffisamment grasse, (39) parce que l'herbe ne manque point à ces animaux vers le *Sandy-Point*, ou la pointe de sable. Le terroir du Pays n'est pas d'ailleurs extrêmement fertile, c'est-à-dire, propre aux grains & aux racines, du moins depuis l'embouchure de la Rivière jusqu'à l'Isle du Prince, qui est la seule partie où l'on ait pénétré. Mais il produit une abondance extraordinaire de fruits; & la Rivière n'est pas moins remplie de toutes sortes de poissons.

Crocodyles &amp; Baleines.

On y voit aussi beaucoup de crocodiles & de chevaux marins. L'embouchure est fréquentée par un grand nombre de petites Baleines, que les François appellent *Souffleurs*, les Hollandois *Nord-Kopers*, & les Anglois (40) *Grampuff*, dont la longueur est d'environ quarante pieds. Jusqu'au Cap Lopez, la Côte offre une infinité de Remores ou de Succeurs (41). Les Nègres ont une manière de pêcher fort amusante. Ils parcourent tranquillement la Rivière dans un Canot; & lorsqu'ils aperçoivent un poisson, ils lui lancent leur zagaie avec tant d'adresse, qu'ils manquent rarement leur coup (42).

## S. III.

*Côte depuis Rio Gabon jusqu'au Cap Lopez-Consalvo.*

Distance au long des Côtes jusqu'au Cap-Lopez.

DEPUIS la pointe Sud de Rio Gabon, la côte s'étend Sud-quart-d'Ouest jusqu'à la rivière d'*Olibato*, ou d'*Olibatta*, pendant l'espace de vingt-cinq ou trente lieues. On en compte neuf de cette Pointe à la rivière de Nazareth; six de là jusqu'à la Baye du même nom; douze ensuite jusqu'à l'embouchure d'une autre Rivière, d'où il n'en reste que quatre & demie jusqu'à celle d'*Olibato*.

La Côte est basse & couverte de bois jusqu'aux Dunes blanches qu'on appelle *Las-Sernissas*. Ces Dunes sont distinguées par les Portugais en *Fanais-Piquenas*, au Nord de la Rivière Nazareth, & *Fanais-Grandes* qui s'étend au Sud jusqu'à assez près de la baye de Nazareth. A l'exemple des Portugais, les Anglois les ont nommées dans leur langue *Little & Great-Cliffs*; (43) & les Hollandois *Kleyne & Groete-Klypen*. D'autres les nomment *Wittehoek*.

Rivières de Nazareth &amp; d'Olibato.

Après la rivière Olibato, la terre tourne droit au Nord-Ouest l'espace d'environ huit lieues, & forme une péninsule étroite & plate, qui n'a pas plus de deux lieues dans sa plus grande largeur, & qui diminue par degrés à mesure qu'elle approche au Nord-Ouest de sa Pointe ou de son Cap, qui est le fameux Cap Lopez Consalvo. La mer qui est entre ce Cap & la terre qui lui répond à l'Est, porte le nom de Baye ou d'Angra de Nazareth; & la Côte

(39) Bosman, p. 408.

(40) Voyez ci-dessus l'Histoire Naturelle du Tome III.

(41) Bosman, p. 407. &amp; Barbot, p. 390.

(42) Ou *Little & Great-Sernis*.

(43) Cette description est entièrement tirée de la Description de Guinée par Barbot, p. 394. &amp; suiv.

voisine, au Sud-Sud-Est, forme le golfe ou la baye d'Olibato. A l'entrée de la rivière de Nazareth, du côté du Nord, on rencontre une Ile nommée *Fannias*, que les Pilotes Anglois appellent *Finas*; & du côté du Sud, fort un banc triangulaire qui s'étend l'espace de cinq lieues au long de la baye d'Olibato. Cette Baye contient plusieurs Isles & quantité de bancs. Au centre est l'Isle de Pirins, entre la Côte de la baye de Nazareth & le Cap Lopez. A l'Est on trouve une autre Ile, mais beaucoup plus petite. A l'Ouest, près du Cap, est un banc qui a pris le nom de *Banc François*. Au Sud-Est de l'Isle Pirins, on trouve encore une Ile qui est à l'opposite de la rivière d'Olibato, vers laquelle s'avance un banc de sable qui part de cette Rivière.

La Côte de la baye d'Olibato, depuis Angra de Nazareth jusqu'à la pointe Nord-Est de Rio Olibato, est couverte d'un grand banc de sable, qui s'élargit à mesure qu'il approche de la Rivière, jusqu'à ce qu'il arrive au canal de l'embouchure, & qui recommence à s'étendre au-delà du canal, vers la rive Nord de la même Rivière. Comme les sables sont mouvans & les fonds d'une inégalité continuelle aux environs de cette Baye, il seroit dangereux d'y passer sans avoir constamment la sonde à la main. Mais aussi-tôt qu'on est arrivé à l'Ouest du Cap, tous les dangers disparaissent, & le fond devient excellent.

On trouve généralement au long de cette Côte douze & treize brasses d'eau à une lieue & demie du rivage; mais plus près de la terre, on tombe sur quatre & six, & le mouillage est sûr. La marée venant du Cap Lopez, porte au Sud & à l'Ouest quart de Sud, pendant les mois de Mars d'Avril & de Mai; ce qui facilite beaucoup la navigation pour traverset l'Equateur. Il est rare autour du Cap, qu'elle aille au Nord, dans cette saison, comme il arrive quelquefois aux mois d'Aout & de Septembre. On attribue ce changement aux vents du Sud, qui la forcent de prendre son cours au Nord; & l'on prétend qu'alors ils soufflent constamment de la grande rivière de Zaire, quoiqu'elle soit à près de cent lieues de cette Côte au Sud-Est (44).

Le Cap Lopez-Confalvo, qui n'est en droite ligne qu'à dix-huit lieues de Rio Gabon, (45) fait les dernières bornes du golfe de Guinée. Un peu plus loin au Sud, on arrive à l'entrée du Royaume (46) d'Angola. Artus assure que ce Cap n'est pas difficile à reconnoître, parce que c'est l'endroit de toute la Côte, qui s'avance le plus à l'Ouest. Sa situation est au premier degré de latitude du Sud (47).

Suivant Barbot, (48) le Cap Lopez-Confalvo, à cinq lieues de distance du côté de l'Ouest, paroît une Ile basse & plate. Mais c'est réellement une longue & étroite péninsule, qui s'étend l'espace de plusieurs lieues dans la mer, & qui est basse, plate, marécageuse & couverte de bois, (49) comme toutes les terres voisines. Il a pris le nom du Portugais qui l'a découvert le premier (50).

(44) Barbot, *ibid.*

(45) Artus & Bosman le placent un degré au-dessous de la Ligne; Barbot, à cinquante-cinq minutes.

(46) Bosman, p. 411.

(47) Artus, p. 127.

(48) On le trouve aussi nommé *Lopo, Lopes Confalvez*, & simplement *Lopez*.

(49) Atkins dit que le Cap est bas, mais escarpé; qu'il a beaucoup d'arbres, & des plaines par derrière, p. 196.

(50) Barbot, p. 393.

SUITE DE LA  
CÔTE JUS-  
QU'AU CAP  
LOPEZ-CON-  
FALVO.  
Plusieurs Isles.

Banc François.

Souvent de cette  
Côte.

Marées favo-  
rables.

Cap Lopez Con-  
falvo. Borne du  
Golfe de Guinée.

CAP LOPEZ-  
CONSALVO.  
Description du  
Cap & de la Ra-  
de.

Artus observe que la Rade de ce Cap est également bonne pour le mouillage & le carénage. On y trouve des rafraichissemens & des provisions en abondance. Mais les bancs de sable & les basses ne permettent point d'y entrer (51) sans le secours de la sonde. Bosman, qui rend le même témoignage, ajoute que ces bancs sont peu dangereux dans un tems tranquille, & que suivant l'expérience qu'il en a faite, on les passe en pleine marée (52) sans s'en apercevoir. Barbot dit que le mouillage ordinaire pour les Vaisseaux de charge est à cinquante minutes de latitude du Sud, Est quart de Sud du Cap, à l'entrée même de la Pointe. Quoique la terre soit platte & basse, on peut s'approcher fort près du rivage pendant la marée, contre la nature ordinaire des Côtes plates, où la profondeur de l'eau diminue à proportion que la terre est basse. Mais le même Auteur fait observer qu'à une lieue & demie du Cap, à l'Est-Nord-Est, on rencontre un banc de sable, qui laisse entre le Cap & lui un grand canal (53) de cinquante brasses de profondeur. Atkins, plus exact encore sur la situation de la Rade, assure qu'on peut mouiller sur deux brasses de fond, en mettant le Cap Nord-Ouest quart de Nord; que le lieu de l'Aiguade est au Sud-quart-d'Est, & que le Cap forme une baie sûre & agréable (54).

Hameau près  
du Cap.

Ville d'Olibato.

Ville où le Roi  
du Cap fait sa ré-  
sidence.

On découvre près du Cap un Hameau de vingt maisons, ou de vingt huttes, qui ne sont habitées par les Nègres qu'à l'arrivée des Vaisseaux de l'Europe; mais c'est-à-dire presque continuellement, car on voit sans cesse au Cap Lopez un grand nombre de Bâtimens, sur-tout de Hollandois, qui viennent s'y caréner ou prendre des provisions (55). Bosman met peu de maisons sur le rivage, & marque pour principale habitation des Nègres, une Ville, qui est située, dit-il, un peu au-delà du Port, sur une rivière nommée (56) *Olibato*. C'est sans doute la Ville même d'Olibato, qui est à l'embouchure de la Rivière. Barbot compte six lieues par terre depuis cette Ville jusqu'au Cap. C'est la résidence du Prince Thomas, fils du Roi du Cap Lopez, comme les Marchands de l'Europe lui font l'honneur de le nommer. D'Olibato jusqu'à la Cour du Roi, on compte encore cinq ou six lieues, qu'on fait en remontant la Rivière dans des Canots. Le même Voyageur vit devant le Palais d'Olibato quelques canons de fer montés sur leurs affûts, que le Prince avoit reçus des François, mais dont il faisoit peu d'usage. La Ville où le Roi fait sa demeure contient environ trois cens maisons, bâties de branches entrelacées & couvertes de feuilles de palmier, comme celles de Gabon. On rencontre, dans le Pays, d'autres Villes éloignées de cinq ou six lieues l'une de l'autre (57). Les principaux Nègres prennent les titres de Princes, de Ducs, d'Amiraux, & d'autres noms empruntés de l'Europe, comme ceux de Rio Gabon. En un mot, dit Bosman, les usages se ressemblent parfaitement dans ces deux Contrées, à l'exception de la civilité & de la douceur, dont les Habitans du Cap Lopez sont mieux partagés (58).

On ne sauroit douter que la rivière d'Olibato ne soit la même, où, suivant le récit d'Artus, les Hollandois faisoient de son tems le commerce de l'ivoire.

(51) Artus, p. 127.

(52) Bosman, p. 413.

(53) Barbot, p. 394.

(54) Atkins, p. 196.

(55) Barbot, p. 395.

(56) Bosman, *ubi sup.* p. 412.

(57) Barbot, p. 396 & suiv.

(58) Bosman, *ubi sup.*

Il ajoute

Il ajoute qu'elle produit un grand nombre de Crocodiles & de Chevaux marins; d'où quelques-uns concluent, dit-il, qu'elle doit être un bras du Nil (59). Il observe aussi que les Habitans font ici beaucoup plus civilisés qu'à Rio Gabon, & que le Pays abonde en toutes sortes de bêtes farouches, telles que des Elephans, des Buffles, des Dragons, des Serpens, & d'autres Monstres, aussi affreux, que redoutables. Atkins représente le Cap Lopez comme le refuge des Buffles. On y trouve aussi beaucoup de Singes, & des Perroquets gris (60).

Suivant Bosman, le poisson est encore plus commun au Cap Lopez qu'à Rio Gabon. Un jour au matin, dit-il, ses gens en prirent assez, d'un coup de filet (61) pour la provision de dix Vaisseaux. Barbot dit, presque dans les mêmes termes, que d'un seul coup on peut prendre de quoi charger une Barque. Il ajoute que les huîtres n'y sont pas en moindre abondance, & qu'on les voit pendre aux branches des Mangles ou des Peleuniers qui environnent la Baye (62).

Les provisions, dont les Vaisseaux se fournissent ici, sont des bananes, des patates & des ignames; de la chair de Buffle & de Porc, de la volaille, du poisson, du poivre long, qu'on nomme autrement Pimento de Rabo, & du Pourpier. L'usage, pour tous les Bâtimens qui arrivent dans la Rade, est de donner avis de leur approche par une décharge de quatre pièces de canon. Aussi-tôt les Habitans d'Olibato & des autres lieux voisins s'empressent d'apporter au rivage, du bois, de l'eau & toutes sortes de provisions. Ils tiennent en réserve certaines mesures de bois coupé, de la longueur de deux pieds, dont ils donnent la charge d'un Canot pour une barre de fer. L'eau fraîche se tire d'un grand Etang bourbeux, qui n'est pas loin du Cap. Elle se conserve fort bien en mer, & quantité de Matelots la trouvent plus saine que celle de S. Thomas & du Prince. Chaque Vaisseau donne pour le mouillage & pour la liberté de l'eau & du bois, une douzaine de couteaux, & quelques bouteilles de liqueurs fortes, (63) qui sont moins un droit qu'un présent.

Bosman fait consister ici le commerce, comme à Rio Gabon, en ivoire, en cire & en miel, qui est en fort grande abondance dans le Pays. Mais il y vient tant de Vaisseaux, qu'ils ne peuvent se flater tous d'y trouver leur cargaison. Cependant, un des Yachts de la Compagnie Hollandoise y prit, en 1698, trois ou quatre milliers d'ivoire & de cire. D'autres ont été plus (64) ou moins heureux. Barbot ajoute à ces richesses, du bois de teinture. Les échanges se font pour des couteaux, du fer en barres, des colliers de verre, de vieux draps, de l'eau-de-vie & du rum, des haches, des chaudrons & d'autres vaisseaux de cuivre, des armes à feu, de la poudre, du plomb & des balles. Le bois de teinture, que les Anglois appellent *Camwood*, appartient ici au Roi, qui le vend vingt-cinq ou trente schellings le tonneau, c'est-à-dire, la valeur de ce prix en marchandises. La meilleure espèce croît dans les terrains marécageux. Elle est dure, pesante, & du plus beau rouge;

CAP LOPEZ.  
CONSULAT.

Reffinement  
entre les Nègres  
du Cap & ceux  
de Gabon.

Provisions que  
les Vaisseaux  
tiennent au Cap.

Usages du Cap  
à l'arrivée des  
Vaisseaux.

Commerce du  
Cap-Lopez.

Où croît le bois  
*Camwood*.

(59) La même raison, soutenue par l'ignorance, a fait croire à quantité d'Ecrivains que le Nil étoit la source commune de toutes les rivières d'Afrique.

(60) Arrus, *ubi sup.*

(61) Arrus, *ibidem.*

Tome IV.

(62) Barbot, *ubi sup.* p. 411.

(63) Description de la Guinée par Barbot, p. 395. Description du même Pays par Bosman, p. 411. & suiv.

(64) Bosman, *ibid.* p. 412.

au lieu que celle des lieux hauts & secs est plus pâle & plus légère. Le bon Camwood du Cap Lopez est aussi estimé à Londres que celui de Scherbro (65).

## §. I V.

*Courans , Pluies , Vents de Commerce & Vents de Terre  
sur les Côtes de Guinée.*

HISTOIRE  
NATURELLE.

**A**T K I N S, raisonnant en Physicien sur les mouvemens de la mer au long des Côtes de Guinée, a jugé que le principe de pesanteur dont le célèbre Newton s'est servi pour expliquer tous les phénomènes des marées, peut être appliqué ici aux courans. Il expose les faits, & tire ensuite la conclusion (\*).

Régularité des  
Courans, excepté  
dans les rivières  
& les canaux.

Dans les rivières de Gamba, de Sierra-Leona & de Gabon, dans les détroits & les canaux de Benin, & sur toute la Côte, les marées sont régulières; avec cette différence, que dans les Rivières & les Canaux où l'eau est resserrée entre des rives peu éloignées, elles sont hautes & violentes; mais que sur les Côtes ouvertes, elles sont lentes & basses, ne s'élevant guères au-dessus de deux ou trois pieds. Cette remarque est sensible au Cap Corse, à Sukkonda, à Commendo & dans d'autres lieux. En un mot, par-tout où la Côte s'ouvre & s'enfonce par quelque détour, la marée est plus haute d'un, de deux, ou de plusieurs pieds, que sur des Côtes plus droites & plus unies, quoique fort voisines.

Les courans ont quelquefois ici leur direction avec le vent, quelquefois contre le vent, & forment des ondulations comme la marée. Dans d'autres tems, la surface de la mer, jusqu'à dix ou douze lieues du rivage, est immobile pendant plusieurs jours, sans qu'on y sente ou qu'on y aperçoive la moindre agitation.

Observations  
physiques & nau-  
tiques sur les  
Courans de la  
Côte de Guinée.

Les courans, dans la baye de Benin, se portent également sur les deux rivages. Du côté du Sud, ils viennent des environs du Cap Lopez & de plus loin; & de la Côte de Popo, du côté de l'Ouest, c'est-à-dire, de dessous le vent; car on remarque les mêmes variétés dans les vents au long de la Côte, que dans les courans. C'est ce que tous les Vaisseaux ont éprouvé en faisant voile au Royaume d'Angola, lorsqu'ils ont voulu suivre la terre, ou lorsqu'ils ont gagné l'Ouest de Popo ou de la Côte d'or. Atkins est persuadé que la cause de toutes ces différences n'est que la forme des Côtes & les différentes qualités de l'air & des vents. La terre étant en droite ligne, sans golfes & sans bayes, à l'exception de celle de Benin & de Kalabar, le flux de la mer n'est pas plutôt arrêté par le rivage, qu'il tend naturellement vers l'enfoncement qui forme ce golfe, & devient plus fort à mesure qu'il s'avance des deux côtés; parce que les golfes ont dans la contraction de leurs eaux quelque ressemblance avec les canaux des Rivières, qui à proportion de leur largeur, de leur profondeur, & de la mer qui est à leur ouverture, ont plus ou moins de courant au long de leurs rives. Les vents, qui changent de route pour s'enfoncer dans la baye, contribuent aussi à l'impétuosité des

(65) Barbot, *ibid.* p. 395. & suiv.

(\*) Les Observations suivantes contiennent,

dans l'Original, quelques superfluités qu'on a crû devoir supprimer.

flo  
la  
en  
fan  
mi

rec  
de  
ma  
ca  
ou  
tro  
la  
trè  
il a  
d'u  
Il  
sou  
dan  
me  
D  
dan  
la  
rec  
esp  
rap  
C  
ran  
dan  
fixi  
reg  
Co  
une  
l'é  
l'op  
le c  
por

I  
per  
lieu  
suiv  
qué  
Prim  
deu  
Sur

(6  
Recu

flots ; & l'on peut juger que la qualité même de l'air y a quelque part , lorsque la chaleur du soleil attire des vapeurs qui vont se répandre en brouillard & en pluies vers le rivage. Que ne doit-on pas penser des pluies , qui durant , sans interruption , pendant cinq ou six semaines , fortifient encore la détermination des courans ?

HISTOIRE  
NATURELLE.

L'Auteur examine pourquoi les courans prennent ordinairement leur direction sous le vent. C'est que le flux , dit-il , venant de l'immense étendue de l'Océan méridional , prend nécessairement son cours au long du rivage ; mais que le reflux , qui retourne aisément & comme également vers la mer , cause si peu d'altération dans son cours , qu'à peine se fait-il appercevoir ou sentir à peu de distance. Le courant le plus impétueux que l'Auteur ait trouvé , fut à l'entrée du golfe de Benin. Il avoit quitté la rade de Juida vers la fin du mois de Juillet ; & quoique les courans , dans cette Rade , fussent très-impétueux vers le dessous du vent , il trouva que sans beaucoup de peine il auroit pu gagner les Isles de l'Amérique. Mais si en auroit désespéré , comme d'une entreprise impossible , si le même courant eut traversé toute la Baye. Il ne comprend pas même comment il put aller si loin au Sud , c'est-à-dire , sous le vent , à moins qu'on ne suppose que les eaux , que les courans amènent dans la Baye , sont reverberées au milieu de l'espace & tournent insensiblement vers la grande mer.

De ce petit nombre d'observations , Atkins croit pouvoir conclure : 1<sup>o</sup>. Que dans toutes sortes de lieux il y a beaucoup de liaison entre les courans & la marée ; que c'est principalement la forme des Côtes qui sert à leur direction ; que s'ils se trouvent resserrés entre deux rivages jusqu'à former une espèce de canal , l'élevation diurnale de l'Océan par la Lune rendra la marée rapide à proportion de la largeur & de la profondeur du canal ; & que si la Côte est ouverte , comme en Guinée , ces marées deviendront de simples courans. Ces conclusions s'accordent avec les observations que l'Auteur a lues dans plusieurs voyages aux mêmes lieux , particulièrement avec celles du sixième voyage entrepris au nom de la Compagnie d'Angleterre , (66) qui regardent le canal entre la Côte orientale d'Afrique & l'Isle de Madagascar. Comme ce canal est trop large & trop profond pour soutenir la marée dans une même direction , il s'y trouve des courans Nord & Sud , suivant que l'élevation de la marée porte au Nord ou au Sud de l'Isle ; & ce qui confirme l'opinion de l'Auteur , c'est que ces courans sont plus forts dans les lieux où le canal est plus étroit , & varient sur les différens points du compas à proportion que la mer s'ouvre au passage de la ligne.

Conclusions que  
l'Auteur en tire.

L'Auteur conclut en second lieu , que les courans & les marées ne s'aperçoivent que vers les Côtes , & qu'il est impossible de les découvrir à dix lieues en mer , ou à l'embouchure d'un canal. Il ajoute qu'ils peuvent varier suivant l'influence de la Lune & le changement de l'air (67). On a remarqué constamment , au long de la Côte , un retour de pluies d'Automne & de Printems ; mais celles-ci sont les plus longues & les plus continuelles , des deux côtés de l'Equateur. A Sierra-Leona , elles commencent au mois de Mai. Sur la Côte d'or & sur celle de Juida , c'est au mois d'Avril. Elles sont précédées

Autres conclusions.

(66) Voyez ci-dessus , Tome premier de ce Recueil.

(67) Voyage de Guinée par Atkins , p. 132. & suivantes.

HISTOIRE  
NATURELLE.Explication de  
divers phéno-  
mènes.D'où viennent  
les pluies, dans  
les Pays voisins  
de la Ligne.Vents & Tor-  
nados.Raisons de ce  
Phénomène.

par les vents du Sud & du Sud-Est. De l'autre côté de la ligne, le mois des pluies du Printems, au Cap Lopez, est Octobre; au Royaume d'Angola, c'est Novembre. Les nuées, qui sont alors fort épaisses, rendent l'air plus froid. Aussi les Habitans donnent-ils à cette saison le nom d'hiver.

Atkins croit que la cause de cette irrégularité est impénétrable. Mais c'est une observation générale, que le Soleil à l'équinoxe amène ordinairement la pluie. Le Docteur Clayton assure (68) qu'aux mois d'Avril & de Septembre les pluies sont grosses & fréquentes à la Virginie. On a fait la même remarque dans toutes les autres Contrées. Au Cap Corse, en 1721, elles cessèrent à la fin de Mai, après avoir duré six semaines sans interruption, sur-tout pendant la nuit, avec un tonnerre continuel, des éclairs & des calmes. Tous les vents qui soufflèrent dans cet intervalle furent Sud, & venoient directement de la mer. Les nuées qui contenoient la pluie arrivoient aussi de l'Océan, & sembloient se succéder avec beaucoup d'ordre. Lorsque l'horison s'éclaircissoit, comme il arrive quelquefois dans ces saisons pluvieuses, le Soleil se faisoit sentir avec un redoublement de chaleur.

Les brouillards ordinaires dans les mêmes saisons, & ces rosées abondantes, qui dans les autres tems tombent chaque nuit sur le rivage, & rarement, ou jamais deux milles plus loin lorsqu'un Vaisseau est à l'ancre, sont une preuve assez forte que les vapeurs qui forment les pluies s'élevent moins du milieu de l'Océan, que des eaux moins profondes au long ou dans l'intérieur des Côtes. Autrement ces exhalaisons seroient beaucoup plus sensibles en pleine mer, au milieu de la masse d'eau dont on y est environné. Mais au contraire elles diminuent à proportion qu'on s'éloigne de la terre. Ajoutez, dit l'Auteur, que les vents de mer, qui amènent ordinairement les pluies, ne s'élevent, comme on le sçait fort bien, qu'à peu de lieues du rivage; & quoique leur régularité périodique, dans ces lieux voisins de la Ligne, soit un mystère fort obscur, il est certain qu'ils poussent visiblement ces nuées de terre, chargées de vapeurs aqueuses, qu'un air plus rarefié attire d'ailleurs assez naturellement, & dont il facilite la chute. (69).

Les vents différens de ceux de l'Europe, dont on trouve la description dans les mêmes Voyageurs, sont particuliers aux latitudes chaudes, tels que les vents de commerce (\*); ou aux Côtes, tels que les Tornados & les *Matans* d'air. Ces vents sont Est, soufflent nuit & jour pendant toute l'année & dans toutes les parties du globe maritime, soit Atlantique, Indien, ou Amériquin; car quoique la cause qui les produit subsiste avec beaucoup de force, ils reçoivent, de la position des terres, des déterminations fort différentes & fort incertaines. Ils s'étendent jusqu'à trente degrés de latitude du Nord lorsque le Soleil est de ce côté de l'Equateur, & de même au Sud lorsqu'il est du même côté; se détournant où il est le plus éloigné, ici au Nord-Est, là au Sud-Est, & toujours le plus près du point Est de l'Equinoxial, ou du lieu où il est vertical.

Les meilleurs raisons que l'Auteur apporte de ce phénomène sont: 1°. La rotation diurnale de la terre sur son axe, dans laquelle l'air ou le vent vont

(68) Voyez les Transactions Philosophiques, N°. 201. p. 781. & l'Abrégé, Vol. III. p. 375. & suiv.

(69) Atkins, dans le même Voyage, page 136. & suiv.

(\*) Qu'on nomme aussi *Alifés*.



à l'Ouest, relativement aux superficies; ce qui paroît d'autant plus vrai, que ces vents ne se trouvent que dans les plus grands cercles, où le mouvement diurnal est le plus prompt, & qu'ils sont aussi forts la nuit que le jour, aussi bien sur la Côte du Brésil, que vers la Guinée.

Le Docteur Halley donne pour seconde cause permanente des mêmes effets l'action des rayons du Soleil sur l'air & sur l'eau, jointe à la nature des terres & aux situations des continens voisins. Le Soleil échauffe & rarefie excellivement l'air dans toutes les latitudes entre le Zodiaque; ce qui paroît évidemment à la respiration de la plupart des animaux dans les calmes. Or, l'air devenant plus pèsant dans les latitudes qui sont hors de son influence, presse avec beaucoup de force pour rétablir l'équilibre, & doit aller à l'Est pour suivre le Soleil. Les vents Ouest, qui rétablissent cette balance, en venant des latitudes au-delà des Tropiques, seroient aussi constans, suivant le Docteur Halley, & garderoient une circulation régulière, si tout le globe étoit composé d'eau. Dans l'état où sont les choses, ils sont les plus dominans depuis trente degrés jusqu'à soixante, avec une déflexion au Nord ou au Sud, causée par divers accidens: ils soufflent avec plus de force, parce qu'entr'autres raisons l'équilibre est rétabli d'un plus grand cercle à un petit; & pour confirmation de cette doctrine, ils entrent dans le vent de commerce, avec quelque déflexion au Nord-Est, ou plus au Nord, dans le point même de leur réception.

Sur la Côte de Guinée, au Nord de l'Equinoxial, les véritables vents sont Ouest, & gardent la direction du rivage lorsqu'elle est entièrement à l'Est. Depuis la rivière de Gabon, sous la Ligne, les Côtes s'étendent vers le Sud; & les vents courent du Sud-Est au Sud-quart-d'Est pour garder une espèce de parallèle avec la terre. Dans ces deux directions, la Côte semble détourner le vrai vent de commerce, comme les Caps détournent les marées ou les courans jusqu'au point où le passage est plus libre. Si dans quelque saison particulière, comme dans celle des pluies, les vents deviennent plus Sud, & tombent directement sur le rivage, on s'apperçoit qu'ils sont foibles; & le Soleil étant alors du côté Nord de l'Equinoxial, c'est probablement pour rétablir l'équilibre de l'air de terre, qui est plus rarefié par une chaleur plus forte & plus réfléchie.

A ces remarques l'Auteur en ajoute quelques-unes sur d'autres Voyages: 1°. Il faut être hors de l'influence de la terre, sous le vent, pour trouver le véritable vent de commerce. Dans la mer de Guinée, cette distance des Côtes doit être de trente ou quarante lieues; après quoi les Bâtimens qui vont en Amérique peuvent s'assurer de faire tranquillement quarante ou cinquante lieues toutes les vingt-quatre heures.

2. De l'un & de l'autre côté de la Ligne, les vents de commerce Nord-Est & Sud-Est soufflant obliquement l'un contre l'autre, c'est, suivant Atkins, la raison du calme qui régné dans les latitudes qui sont entre quatre & douze degrés du Nord, parce que c'est le point de leur combat. L'Auteur en apporte pour preuve, 1°. que le vent de commerce Est-Sud s'étend ordinairement jusqu'au quatrième degré du Nord; & c'est aussi le terme du vent de commerce Est-Nord. Les calmes & les petits vents peuvent varier un peu, suivant le lieu actuel du Soleil; mais cette variété n'est jamais considérable; & près des Côtes qui sont au-dessus du vent, ils seront accompagnés de tonnerre, d'éclairs & de pluies continuelles.

HISTOIRE  
NATURELLE.

Raisons du Docteur Halley.

Remarque d'Atkins sur d'autres Voyages.

Raison des calmes qui régnent dans certaines latitudes.

3. La vérité de cette observation est reconnue par tous les Vaisseaux, dans leur passage de Guinée aux Indes occidentales, ou dans le passage d'Angleterre en Guinée. Il n'y a point de mois excepté. Le véritable vent de commerce diminue à mesure qu'ils approchent de ces latitudes; & du côté d'en haut, entre le Cap verd & les Isles, tous les Navigateurs rendent témoignage qu'il est constamment accompagné de tonnerre & de pluies.

4. Les mêmes effets, qui arrivent au commencement de ces vents, à vingt-sept ou vingt huit degrés de latitude du Nord, doivent être rapportés incontestablement à la même cause.

De ces remarques l'Auteur est porté à conclure, qu'en faisant voile de Guinée, les latitudes calmes sont plus aisées à passer, à la distance de cent lieues du continent d'Afrique; & qu'il en est à peu-près de même du côté de l'Amérique; car il est persuadé que sous le vent comme audeffus, la navigation est plus aisée dans cet espace, que plus loin ou plus près de la terre. La précaution, dit-il, n'est pas si nécessaire aux Vaisseaux qui partent d'Angleterre, parce que le vent de commerce Nord-Est ne leur manque point jusqu'au-delà du parallèle de la Barbade, la plus méridionale des Colonies Angloises.

Vents de terre &  
de mer.

Les vents ordinaires de terre & de mer ne s'étendent jamais bien loin. Les premiers, qui sont les plus foibles & les plus inconstans, souffleront d'une Isle dans toutes les parties d'une Rade; & l'Auteur ne s'attribue point assez d'expérience pour juger s'ils soufflent en même-tems de tous les côtés, ou si c'est alternativement d'un côté & de l'autre; quoique leur inconstance, ajoutet-il, rende l'une & l'autre opinion également probable. On trouve ces deux vents sur toutes les Côtes entre les Tropiques. Ceux de mer arrivant vers dix heures du matin, rafraîchissent & raniment tout. Ceux de terre, qui leur succèdent, commencent à la même distance du Soleil couchant au plus tard; mais ils sont foibles, & presque toujours puans, sur-tout lorsqu'ils passent au travers des Mangles, ou qu'ils viennent de quelque canton où les eaux soient dormantes. Il semble qu'ils ne doivent leur naissance qu'à la chaleur des rayons du Soleil, On ne sçauroit douter que l'air ne soit plus rarefié par la réflexion de ces rayons sur le corps solide de la terre, que sur un fluide: Ainsi, jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli après une rarefaction de trois ou quatre heures, le vent doit être de mer sur toutes les parties de la Côte, parce que la même cause y opère de même; & si cette rarefaction est limitée par une hauteur déterminée de l'atmosphère, les vents de mer qui doivent remplir les vuides ne dureront aussi qu'un tems déterminé, c'est-à-dire, deux, trois heures, ou plus.

On peut trouver, dans les mêmes principes, l'explication de certains vents qui s'élevent souvent sur les Côtes avec le Soleil du midi, jusques dans la latitude d'Angleterre. Les vents de terre, qui succèdent pendant la nuit, lorsque le Soleil a perdu son pouvoir, semblent par leur foiblesse n'être que le retour de l'air que la chaleur du jour précédent a comme entassé, & qui comme tous les autres fluides, doit revenir à l'égalité par une espèce de reflux, lorsqu'il s'est trouvé plus haut ou plus plein d'un côté que de l'autre (70). On a rendu compte dans l'Histoire naturelle du troisième Tome, des *Mattans d'air*, ou des *Harmattans*.

(70) Voyage d'Atkins, p. 144. & suiv.

H  
D  
VO  
impl  
& de  
drid.  
à la f  
cueil  
toute  
voile  
c'est-  
de n  
pas e  
fuite  
Qu

---



---

# HISTOIRE

## GENERALE

### DES VOYAGES

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE.

PREMIERE PARTIE.



LIVRE DOUZIÈME.

VOYAGES DANS LES ROYAUMES DE CONGO  
ET D'ANGOLA.

---

CHAPITRE PREMIER.

*Voyage d'Edouard Lopez.*



ET ouvrage, avec la description qu'il contient du Royaume de Congo & de quelques autres Pays, fut composé en 1589, par Philippe *Pigafetta*, sur les mémoires d'*Edouard Lopez*, qui après avoir passé plusieurs années dans le Royaume de Congo, avoit été envoyé par le Roi de cette Contrée, avec la qualité d'Ambassadeur, au Pape & au Roi d'Espagne, pour implorer leur secours contre ses Ennemis, & leur demander des Missionnaires & des Prêtres. Les instances de Lopez eurent peu de succès à la Cour de Madrid. Il se rendit à Rome, où son ambassade ne fut pas plus heureuse. Mais à la sollicitation d'*Antonio Migliore*, Evêque de San-Marco, il mit le recueil de ses voyages entre les mains de *Pigafetta*, en y joignant de bouche toutes les explications qui pouvoient augmenter leur utilité. Il remit à la voile pour l'Afrique, aussi-tôt que l'ouvrage eut été composé sous ses yeux c'est-à-dire, en 1589. La Préface ajoute qu'il promit de revenir à Rome avec de nouvelles informations sur le Nil & sur d'autres matières qu'il n'avoit pas encore eu l'occasion d'approfondir; mais on ignore s'il pensa dans la suite à l'exécution de cette promesse.

Quoi qu'il eut écrit ces Mémoires en Portugais, *Pigafetta*, qui étoit Ita-

---

INTRODUC-  
TION.  
Qui étoit l'Au-  
teur.

Il est envoyé à  
Rome & à Ma-  
drid.

INTRODU-  
TION.  
Sa Relation est  
publiée en Ita-  
lien.

Traduction en  
Anglois & en La-  
tin.

Ce qu'elle con-  
tient.

lien, prit le parti de les publier dans sa propre langue, & ne manqua pas de réduire tous les noms à l'orthographe de son Pays. C'est une méthode qu'on n'est point en droit de reprocher aux Traducteurs, parce qu'elle est passée comme en usage; mais il seroit à souhaiter du moins qu'avec cette considération pour leur Patrie, ils conservassent les véritables noms dans un Index, en faveur de la vérité, & pour rendre service à toutes les autres Nations.

Quelques années après, *Hackluyt*, Auteur d'un fameux Recueil de Voyages, fit traduire l'ouvrage de Pigafetta, par *Abraham Hartwell*; le même qui s'étoit déjà fait connoître par une traduction (71) de *Minadoi*. Les Mémoires de Lopez furent traduits dans la suite en Latin, par *Augustin Cassiodore Reinius*, & placés par de Bry à la tête de sa Collection de Voyages.

La traduction Angloise parut à Londres en 1597, sous le titre (72) de Relation du Royaume de Congo, Région d'Afrique, & des Pays dont il est environné. Ces Pays renfermant presque la moitié de l'Afrique, doivent avoir été décrits par Lopez sur le témoignage d'autrui; car il ne paroît pas qu'il eût pris lui-même la peine de les parcourir. La forme de l'ouvrage est *in quarto*. Il lui manque un Index; défaut qu'il n'a point dans la traduction Latine. Sa division est en deux livres, dont le premier contient quatorze chapitres.

1. Voyage de Lisbonne à Congo. 2. Air de Congo, couleur de ses Habitans, vents, pluies & néges du Pays. Taille & physionomie des Nègres. 3. Couleur des mulâtres, ou des enfans sortis du mélange des Portugais & des Nègres. 4. Etendue de Congo. Ses bornes à l'Ouest, ou Côte de la mer. 5. Ses bornes au Nord & Pays adjacens. 6. Ses bornes à l'Est. 7. Ses bornes au Sud. 8. Etat présent du Royaume de Congo. 9. Six Provinces du Royaume, dont la première se nomme Bamba. 10. Songo ou Sogno, deuxième Province. 11. Sundi, troisième Province. 12. Pango, quatrième Province. 13. Batta, cinquième Province. 14. Pemba, sixième Province.

Le second Livre est composé de dix chapitres.

1. Situation de la Ville Capitale de Congo.  
2. Introduction du Christianisme dans le Royaume, & commerce Portugais.  
3. Guerres entre Dom Alphonse second Roi Chrétien, & son frere. Miracles opérés par la foi, & conversion des Habitans.  
4. Comment l'Isle de S. Thomas s'est peuplée. Affaires de Religion. Deux Rois tués par les Portugais & par les Seigneurs de Congo. Bannissement de la Nation Portugaise.  
5. Invasion des Jakkos ou des Jaggas. Leurs mœurs & leurs usages. Ils s'emparent de la Capitale du Royaume.  
6. Ambassadeur envoyé à la Cour de Portugal. Refus de découvrir les mines. Ambassade en Espagne, pour demander des Missionnaires. Lopez embrasse la vie religieuse.  
7. Cour de Congo. Habits du Peuple, avant & après sa conversion.  
8. Pays vers le Cap de Bonne Espérance, & remarques sur le Nil.  
9. Royaume de Sofala. 10. Côte d'Afrique jusqu'à la mer rouge. Recherches sur l'Empire du Prêtre Jean, & sur l'origine du Nil.

(71) C'est une histoire des guerres entre les a Regio of Africa, and of the countries that  
Tures & les Persans. border round about the same, &c.

(72) A report of the Kingdom of Congo,

Il y

pa  
Tra  
que  
ne  
vai  
le  
L  
des  
par  
des  
1. L  
Co  
hor  
tres  
de  
Mo  
titre  
peu  
& qu

D  
Lop  
de L  
du R  
gé de  
la co  
dere  
confi  
passa  
Cap  
prit  
Isles  
peau  
Nègr  
De  
vent  
da. L  
& au

(73)  
Edoua  
(74)

Il y a peu d'ordre dans cette Relation. Hartwell croit Pigafetta bien excusé par la confusion qui régnoit dans les Memoires de Lopez. Mais lorsque ce Traducteur Italien divisoit l'ouvrage en livres & en chapitres, il devoit sentir que la méthode n'étoit pas moins nécessaire dans le fond des matières. Le stile ne mérite pas moins de censure, par l'ennuyeux excès des figures & par une vaine affectation d'éloquence, soit que ce défaut vienne de l'Auteur, ou que le reproche ne doive tomber que sur la traduction.

Les éditions Angloises & Latines sont ornées de cartes & de figures. La dernière contient trois cartes géographiques; l'une de Congo; l'autre de la partie méridionale de l'Afrique; la troisième, de l'Egypte, de l'Abissinie & des Contrées voisines; avec dix planches, qui offrent les figures suivantes. 1. Le baptême du Seigneur de Sogno. 2. Les Porrugais à l'audience du Roi de Congo. 3. Destruction des images dans le Royaume de Congo. 4. Habits des hommes. 5. Hommes armés pour la guerre. 6. Voitures du Pays. 7 & 8. Autres voitures. 9. Le Zebra, bel animal. 10. Habits des femmes. 11. Animaux de Congo. Figure du Bananeor. 12. L'Anziki. 13. Jaggas. 14. Femmes de Monomorapa. L'Édition Angloise a deux cartes & dix Figures, dont les titres sont les mêmes que celles de l'édition latine, depuis la quatrième. On peut conclure que l'ouvrage de Pigafetta n'en contenoit pas davantage, & que le reste est un ouvrage d'imagination.

INTRODUC-  
TION.  
Jugent sur  
l'ordre & le stile.

Cartes & l'ig-  
res.

## §. I.

*Journal de Lopez.*

DANS le cours de l'année 1578, c'est-à-dire, de celle où Dom Sebastien Roi de Portugal, entreprit la malheureuse expédition de Maroc Edouard (73) Lopez, natif de Benevento, Ville sur les bords du Tage, à vingt-quatre milles de Lisbonne, mit à la voile dans le S. Antoine, pour se rendre à *Loanda*, Port du Royaume de Congo (74). Ce Bâtiment, qui appartenoit à son oncle, chargé de marchandises convenables à l'Afrique, & suivi d'une petite Pinace pour la commodité du commerce. On s'arrêta au Port de Funchal, dans l'Isle de Madere, où l'on prit des rafraîchissemens & du vin du Pays, avec quantité de confitures & de marmelades, qui sont excellentes dans cette Isle. De-là, passant à la vûe des Canaries, on alla relâcher à S. Antoine, une des Isles du Cap-Verd; ensuite à S. Jago (75), la principale des mêmes Isles, où l'on prit de nouvelles provisions. Les Vaisseaux Portugais fréquentoient alors ces Isles, & faisoient avec les Habitans un Commerce de couteaux, de chapeaux, & sur-tout de colliers de verre, qui étoient fort recherchés des Nègres.

De l'Isle S. Jago on porta vers le Bresil, dans l'esperance de gagner le vent; car il y a deux routes pour faire voile du Cap-Verd au Port de Loanda. La première est au long des Côtes d'Afrique; l'autre, en portant au Sud & au Sud-Est jusqu'à la hauteur du Cap de Bonne-Esperance, c'est-à-dire,

LOPEZ.  
1578.  
Départ de l'Au-  
teur.

Route qui  
prend pour se  
rendre à Loanda.

(73) L'Auteur l'appelle *Duarte*, qui est cisco Martinez, habile Navigateur. Edouard en Portugais

(74) Le Vaisseau avoit pour Pilote Fran- le nom Italien.

LOPEZ.  
1573.

Seconde route,  
& la seule en  
utilisée.

Terre du Roi  
de Congo au Roi  
de Portugal.

Naufrage d'un  
Ambassadeur.

L'Auteur est  
choisi par le Roi  
de Congo pour  
aller aux Cours  
de Rome & de  
Madrid.

Ses instructions.

jusqu'à vingt-sept ou vingt-neuf degrés du Sud, où l'on trouve les vents de Commerce, qui soufflent dans cette Mer pendant tout l'Été. On prit cette dernière route, & l'on ne manqua point de trouver le vent qu'on s'étoit promis; à l'aide duquel on commença bien-tôt à porter au Nord-Nord-Ouest, vers Congo. Dans l'espace de douze jours on eut la vûe de l'Isle Sainte-Hélène, à laquelle on ne s'étoit point attendu; & dix-sept jours après on arriva heureusement au Port de Loanda, dont l'Auteur vante beaucoup l'excellence. Ce fut la dernière fois, comme c'étoit la première, que les Portugais firent un si long détour pour se rendre au Royaume de Congo. L'autre route, qui est par le Cap-Palmas & par l'Isle de S. Thomas, conduit au Cap-Lopez-Confalvo, & de-là vers la Rivière de Zaire, d'où l'on ne compte jusqu'à Loanda qu'environ cent quatre-vingt milles.

Après la funeste catastrophe du Roi Dom Sebastien, la Couronne de Portugal devant tomber sur la tête du Cardinal Don Henri, le Roi de Congo écrivit à ce Prince, pour lui demander des Missionnaires de l'Eglise Romaine. Mais la mort du Cardinal fit suspendre la réponse, jusqu'au nouveau changement qui rendit Philippe II. maître du Portugal. Alors le Gouverneur de l'Isle S. Thomas reçut ordre de communiquer cette révolution au Roi de Congo. Il lui envoya Sebastien da Costa, avec la qualité d'Ambassadeur, & ce Monarque Nègre, charmé de l'attention qu'on avoit eue pour ses desirs, renvoya da Costa au Roi Philippe, avec ordre de lui offrir de sa part la découverte de plusieurs mines d'or qui n'étoient pas connues des Européens. Il chargea même da Costa de quelques essais de ces mines. Mais le Vaisseau qui les portoit fit naufrage sur les Côtes de Portugal. L'Ambassadeur périt avec tout l'Equipage; & l'on ne sauva du dépôt dont il étoit chargé, qu'une petite caisse, qui contenoit quelques instructions sur son voyage, & qui fut jettée sur le rivage par les flots.

Aussi-tôt que la nouvelle de ce désastre fut arrivée à Congo, le Roi prit la résolution d'envoyer un Seigneur de sa Cour en Espagne, avec la qualité d'Ambassadeur. Cet honneur fut brigué avec tant d'empressement par les Grands du Royaume, que pour arrêter la chaleur des Partis, le Roi fit enfin tomber son choix sur Edouard Lopez, Auteur de cette Relation, qui se trouvoit alors à la Cour, après avoir passé plusieurs années dans le Pays. Avec ses Lettres de créance, il lui donna par écrit d'amples instructions sur l'objet de son voyage, & le pouvoir de traiter en son nom avec le Pape & le Roi Catholique. Le principal but de cette Ambassade étoit d'informer les Puissances chrétiennes du triste état de la Religion dans le Royaume de Congo, & de leur demander un nombre de Missionnaires & de Prêtres, qui fût capable de soutenir la Foi, nouvellement plantée. Lopez étoit chargé aussi de montrer au Roi d'Espagne & de Portugal divers essais des métaux de Congo, & de lui offrir la liberté du Commerce pour les Portugais; faveur qui n'avoit point été accordée à ses Prédécesseurs. A l'égard du Pape, il devoit lui baiser les pieds au nom du Roi de Congo, lui exposer les besoins de la Religion dans ce Royaume, & solliciter une nombreuse recrue de Prêtres.

Lopez, après avoir été revêtu d'une si importante commission, fut obligé, par les affaires du Roi & par les siennes, de passer encore sept ou huit

mo  
la s  
cen  
Cap  
jett  
imp  
d'A  
ge v  
gag  
tem  
on a  
y pr  
dans  
accie  
Pass  
essuy  
rastra  
ladio  
Lo  
la flo  
cessit  
mi à  
voir  
d'une  
gneu  
cut le  
Dias  
depu  
pez,  
comm  
Ils  
coup  
entre  
terre  
Pedro  
ment  
Espag  
étoit  
perdu  
Lopez  
Lo  
S. Do  
qui a  
rendu  
Lucar

mois dans le Pays. Enfin, dans le cours du mois de Janvier (76), qui étoit la saison de l'Été à Congo, il s'embarqua pour Lisbonne sur un Bâtiment de cent tonneaux. Sa navigation fut heureuse jusqu'à la hauteur des Isles du Cap-Verd. Mais le Vaisseau, qui étoit fort vieux, fit une voie d'eau, qui jeta l'Equipage dans de fâcheux embarras. On étoit arrêté par des vents si impétueux, qu'il paroît impossible de gagner les Isles ou le Continent d'Afrique. L'état du Bâtiment permettoit encore moins de continuer le voyage vers l'Europe. Il ne resta point d'autre parti que de suivre le vent, pour gagner les Isles de l'Amérique. Après avoir failli mille fois de périr, par les tempêtes, par la voie d'eau & par l'épuisement presque entier des provisions, on arriva dans l'Isle de Cubago, près de la Marguerite. On s'y radouba, on y prit des rafraichissemens, & l'on se rendit à *Cumana*, Port du Continent dans le Royaume de la Nouvelle-Grenade. Mais, en touchant au rivage, des accidens inconnus firent couler le Vaisseau à fond. Tout l'Equipage & les Passagers furent sauvés; quoiqu'après les miseres & les fatigues qu'ils avoient essuyés, la plupart fussent dans un état si triste, que le repos même & les rafraichissemens du Port ne purent les garantir des plus dangereuses maladies.

Lopez fut un des plus maltraités. N'ayant pû se rétablir avant le départ de la flotte qui met tous les ans à la voile pour l'Espagne, il se vit dans la nécessité d'attendre d'autres occasions. Il eut le malheur de passer un an & demi à *Cumana* sans en trouver. Dans cet intervalle le Roi de Congo, qui n'avoit pas reçu de ses nouvelles, conclut qu'il étoit mort, & forma le projet d'une troisième Ambassade. Don Pedro Antonio, un des premiers Seigneurs de son Royaume, fut choisi pour cette glorieuse commission, & reçut les mêmes instructions que Lopez. Il se fit accompagner de Gasparo de Dias, Portugais riche & d'une considération distinguée, qui s'étoit établi depuis plusieurs années dans le Royaume de Congo. S'ils rencontroient Lopez, ils avoient ordre de s'unir à lui & de se conduire par des délibérations communes.

Ils se hâtèrent de mettre à la voile; mais le Ciel ne réservoir pas beaucoup de succès à leur entreprise. En approchant de l'Europe, ils tomberent entre les mains des Anglois. Leur Vaisseau, conduit vers les Côtes d'Angleterre, eut le malheur de toucher à fond & de s'ouvrir dans cette course. Don Pedro & son fils perirent au milieu des flots. Gasparo se sauva heureusement avec un petit nombre de Matelots, & trouva l'occasion de passer en Espagne, dans le tems que Lopez, après avoir surmonté tous les obstacles, y étoit entré dans les fonctions de son Ambassade. On ignore ce qui lui fit perdre l'envie d'aller jusqu'à Madrid; mais après avoir écrit sa résolution à Lopez, il monta sur le premier Vaisseau pour retourner à Congo.

Lopez, impatient de se voir retardé si long-tems à *Cumana*, étoit passé à *S. Domingue* dans l'Isle Hispaniole, où il avoit trouvé un Vaisseau Portugais qui attendoit la flotte de *Tierra-Firma* pour faire voile en Europe. Il s'étoit rendu heureusement dans l'Isle de *Tercere*, une des Açores, & de-là à *San-Lucar de Barameda*, à l'embouchure du *Guadalquivir*, d'où il n'avoit pas eu

(76) L'année n'est pas nommée; mais il paroît par le calcul du tems que ce devoit être 1586 ou 1587.

Lopez.  
1587.  
Aventures de  
son voyage.

Seu Vaisseau  
coule à fond sur  
les Côtes d'Angle-  
terre.

Il parte pour  
mort à Congo

Autre Ambas-  
sade du Roi de  
Congo.  
Sort des Ame-  
bassades.

Lopez se retourne  
à Madrid.

LOPEZ.  
1587.

de peine à gagner Seville. Au lieu de se rendre ensuite à Madrid, il avoit fait le voyage de Portugal, pour voir ses amis & se mettre en état de paroître à la Cour. Enfin, s'étant présenté aux Ministres d'Espagne, avec ses Lettres de créance, il obtint du Roi une audience favorable, dans laquelle il exposa le sujet de sa commission. Mais la mort du Roi de Congo, dont on fut informé dans ces circonstances, & les embarras de la Cour d'Espagne, qui rapportoit alors toutes ses vues à la conquête de l'Angleterre, firent avorter encore une fois cette malheureuse Ambassade.

Se chagrins lui  
font quitter le  
Moult.

Le chagrin de tant d'infortunes, joint à de profondes réflexions sur l'incertitude de la vie & sur la vanité des esperances humaines, inspira au vertueux Lopez un parfait dégoût pour le Monde. Il quitta l'épée, & s'étant revêtu à Madrid d'un habit grossier, qui étoit apparemment celui de quelque Ordre religieux, il ne pensa plus qu'à se rendre à Rome, pour répondre aux pieuses intentions du feu Roi de Congo. Ses propres vûes n'étoient pas moins chrétiennes, puisqu'il s'engagea par un vœu à consacrer toutes les richesses qu'il avoit en Afrique au service de la Religion. Il promit au Ciel de bâtir une Maison pour l'entretien des Prêtres & des Missionnaires qui se destineroient à l'instruction de la Jeunesse de Congo, avec un Hôpital pour le soulagement & la guérison de tous les pauvres Malades chrétiens. Une de ses esperances, dans le voyage de Rome, étoit d'obtenir la permission du S. Siège pour ces deux Etablissimens, & d'y faire joindre des Jubilés, des Indulgences & d'autres faveurs Ecclésiastiques. Il reçut un accueil fort gracieux du Pape, qui étoit alors Sixte-Quint. Mais ce Pontife ayant appris que le Royaume de Congo dépendoit du Roi d'Espagne, craignit modestement de blesser les droits d'autrui, & renvoya cette affaire à Sa Majesté Catholique. Ce fut alors que Pigafetta reçut de Lopez les Mémoires dont cette Relation est composée, & qu'il se hâta de travailler sous ses yeux. Après avoir rendu ce service au Public, Lopez retourna immédiatement à Congo.

Etablissimens  
qu'il veut faire à  
Congo.

Il y retourne.

### §. II.

#### *Voyages & Aventures d'André Battel au Royaume d'Angola.*

INTRODUC-  
TION.

QUOIQUE la Relation de *Battel* ait été publiée sous un de ces titres extraordinaires (77), qui inspirent de la défiance aux Lecteurs sérieux, il y a peu de Voyages qui portent les mêmes caractères de vérité dans leur source. L'Auteur étoit un homme de jugement & d'honneur. Purchas, qui nous a donné son Ouvrage, l'avoit connu particulièrement à *Leigh*, dans la Province d'Essex, & ne rend pas moins témoignage à sa bonne-foi qu'à ses lumières. Ils avoient travaillé de concert à rédiger ses Mémoires. Tout ce qui s'y trouvoit de douteux ou d'obscur avoit été soigneusement éclairci dans leurs conversations. Battel s'étoit retiré à *Leigh*, pour y mener une vie tranquille après son retour d'Afrique. Dans sa jeunesse il avoit servi sous *Manuel Sylveira Pereyra*, Gouverneur de S. Paul pour le Roi d'Espagne. On ne nous

(77) Le titre Anglois est: *The strange Adventures of Andrew Battel, of Leigh in Essex, sent by the Portuguese Prisoner to Angola, in which Kingdom and the adjacent Regions he lived eighteen years.*

appre  
mili  
d'An  
gres.  
Bref  
la c  
obti  
gnie  
Sa  
aux  
tion  
gola  
de L  
Ba  
d'Ab  
deux  
quan  
prov  
aufp  
rent  
mier  
d'Esp  
teur  
parti  
une p  
pabl  
voile  
men  
parce  
To  
néan  
un p  
merc  
qui c  
grace  
porté  
au m  
se cr  
égale  
das A  
das B  
appo  
de N  
S. Th  
che,



apprend point que ses Emplois eussent été distingués ; mais ils avoient été militaires , puisqu'il accompagna ce Général dans l'intérieur du Royaume d'Angola , avec une armée de huit mille Portugais & de quinze mille Nègres. Cependant il avoit d'abord été pris par les Portugais sur la Côte de Brésil , & de-là conduit à Congo , où il vécut pendant plusieurs années dans la condition d'un prisonnier. Ce ne fut qu'à l'occasion de la guerre , qu'il obtint la liberté de porter les armes , & le titre de Sergent dans une Compagnie Portugaise.

Sa Relation , telle que Purchas l'a publiée , paroît d'autant plus estimable aux Anglois , qu'avec le mérite de la fidélité , c'est la première de leur Nation où l'on trouve des éclaircissements sur les Royaumes de Congo & d'Angola. Elle est ornée de la figure d'un *Zebra* , dans la même attitude que celle de Lopez.

Battel sortit de la Tamise le 20 d'Avril 1589 , sous le commandement d'Abraham Coke , de Limehouse (78) , qui faisoit voile à *Rio de Plata* , avec deux Pinaces , nommées le *May-Morning* & le *Dolphin* , chacune de cinquante tonneaux. Ils touchèrent le 26 à Plymouth , pour augmenter leurs provisions. Le 7 de Mai ils se remirent en mer ; mais sous de si malheureux auspices , qu'ils furent repoussés impétueusement dans ce Port , où ils se virent contraints d'attendre des vents plus favorables. Enfin , profitant du premier souffle qui pouvoit servir à leur navigation , ils gagnèrent les Côtes d'Espagne , qu'ils passèrent heureusement. La mer devint si grosse à la hauteur de Madere , qu'ils furent jettés sur la Côte de Barbarie , où ils prirent le parti de mouiller dans la rade de Santa-Cruz. Le Capitaine y fit construire une grande Barque , qu'il avoit apportée en deux pièces , & qu'il croyoit capable de soutenir la mer pendant le reste du voyage. Ensuite on remit à la voile pour s'avancer vers les Côtes de Guinée : mais si l'on y arriva heureusement , ce fut pour tomber dans des calmes dont il fallut essuyer tout l'ennui , parce qu'on s'étoit trop approché de la terre.

Toutes les maladies du climat affligèrent bien-tôt l'Equipage. On arriva néanmoins au Cap-Palmas , où la bonté des rafraîchissements servit à rétablir un peu les Matelots. Le Capitaine se flatta de tirer quelque avantage du Commerce des Habitans ; mais toutes leurs promesses furent autant d'artifices , qui couvroient le dessein de s'emparer de la Barque. On n'évita cette disgrâce que par la vigilance continuelle des gardes. De ce Cap , le Capitaine fit porter au Sud-Ouest ; mais la force des courans , dont on ne se défioit point au milieu des calmes , jeta la petite flotte dans l'Isle S. Thomas , lorsqu'elle se croyoit beaucoup plus loin en mer. Comme l'eau & le bois lui manquoient également , elle mouilla du côté du Sud , entre l'Isle S. Thomas & les Isles *das Rolas*. Ce mouillage est fort tranquille ; & la facilité d'aborder aux Isles *das Rolas* y fit envoyer la Barque. Elle n'y trouva point d'eau ; mais elle en apporta une grosse provision d'oranges & de plantains. Battel y vit un Village de Nègres , composé d'Esclaves foibles ou malades , que les Portugais de S. Thomas y envoient pour se rétablir. Quoique ces Isles soient sans eau fraîche , elles produisent beaucoup de fruits , & sur-tout de vin de palmier. Les

INTRODUC-  
TION.

BATTEL.  
1589.  
Départ. l'Au-  
teur.

Sa navigation  
à l'égard des Côtes  
de Guinée.

Le Capitaine  
est trompé par les  
courans.

Isles Rolas. ferti-  
les , mais sans  
eau.

(78) Village qui touche à Londres sur les bords de la Tamise.

BATELL.  
1589.

Anglois, après en avoir tiré des rafraîchissemens, prirent la cruelle résolution de brûler le Village. Ensuite, côtoyant l'Isle S. Thomas à l'Est, ils se présentèrent devant la Ville; mais le canon du Château leur fit perdre l'envie d'en approcher.

Les Anglois sont  
recueillés par les  
Portugais de  
l'Isle S. Thomas.

De-là ils reprirent vers le Continent d'Afrique; & dans l'espace de vingt-quatre heures ils arriverent à la vûe du Cap Lopez-Consalvo. Ils n'en étoient plus qu'à trois lieues, lorsque changeant de dessein ils retournerent à l'Ouest, vers l'Isle S. Thomas. Coke fit prendre au côté Ouest de cette Isle, où l'on découvre un Ruissseau qui se précipite des montagnes. Ses gens se rendirent au rivage dans la Barque, avec six ou sept tonneaux. Mais ils tomberent dans une embuscade de cent hommes, que le Gouverneur avoit rassemblés depuis leur premier passage; & toute leur diligence à se retirer ne les empêcha point de perdre un Matelot.

Il y a sept sur les  
Côtes du Brésil.  
Ilha-Grande.

Coke fut déterminé, par cette aventure, à tourner ses voiles vers la Côte du Brésil. A cinquante lieues de l'Isle S. Thomas, il tomba sur une troupe de dauphins, qu'il regarda comme un secours du Ciel dans ses besoins. Elle le suivit pendant trente jours, jusqu'à la vûe de la terre; & la nécessité augmentant l'adresse des Matelots, il ne se passa point de jour où l'on n'en prit assez pour la subsistance de l'Equipage. On suivit la Côte du Brésil jusqu'à *Ilha-Grande*, qui est au cinquième degré de latitude du Sud. Cette Isle est sans habitans, quoique naturellement fertile. Coke ayant fait moniller entre l'Isle & le Continent, on profita d'une situation si tranquille pour détacher les deux Pinaces. Tandis que les Matelots étoient livrés au travail, ils virent arriver un petit Bâtimement Portugais, qui cherchoit de l'eau, pour continuer sa course à Rio de Plata. Ils l'aborderent & se saisirent du Patron Portugais. Coke apprit de lui, que dans l'espace de six semaines deux Pinaces Portugaises de Buenos-Ayres devoient passer dans le même lieu, & que tous les ans il partoit de cette Ville quatre ou cinq Caravelles chargées de richesses, qu'on transporte par terre, du Pérou dans la Riviere de Plata; d'où elles sont envoyées à Bahia au Brésil, & dans le Royaume d'Angola sur la Côte d'Afrique. L'avidité de Coke s'échauffant à ce récit, il se détermina sur le champ à prendre sur son bord une partie de l'Equipage du *Dauphin*, pour se rendre propre à quelqu'entreprise d'importance; & renvoyant le *Dauphin* en Angleterre, il ne s'entretint que de ses esperances de fortune. Le Patron Portugais le conduisit dans un endroit de l'Isle où quelques Bannis de Lisbonne avoient formé une Plantation. Il y trouva particulièrement des plantains, auxquels il fut obligé de se réduire jusqu'à la Riviere de Plata, parce que toutes les provisions étoient épuisées.

Commerce de  
Lobos-Ayres.

Les Anglois se  
rendent à Pem-  
bouchure de Rio  
de Plata.

Il partit d'Ilha-Grande avec ce seul secours, qui le soutint pendant tout son passage; c'est-à-dire, pendant trente-six jours qu'il employa pour gagner l'Isle de Lobos-Marinos, à l'embouchure de Rio de Plata. Cette Isle est longue d'un demi-mille. Elle n'a point d'eau fraîche; mais la mer qui l'environne est si remplie de veaux de mer & de chevaux-marins, que les Matelots de la Barque ne purent s'approcher du rivage qu'après avoir écarté ces animaux à coups de rames. L'interieur même de l'Isle en étoit couvert. Pendant trente jours l'Equipage Anglois n'eut point d'autre nourriture. En vain s'occupoit-on sans cesse à visiter les deux bords de la riviere. Dans le dé-

espérer d'une si malheureuse situation, Cokc résolut de faire avancer sa Barque jusqu'à *Buenos-Ayres*, pour enlever une des Pinaces qui étoient à l'ancre devant la Ville. Mais lorsque les gens se disposoient à cette téméraire entreprise, un violent orage les força de se retirer sous *Ilha-Verde*, ou l'Isle-Verte, qui est à l'embouchure de la riviere, du côté du Nord.

Le courage & l'avidité des richesses ne pouvant lutter long-tems contre la faim, Cokc abandonna son projet & tourna au Nord, pour gagner l'Isle S. Sebastien, sous le Tropique du Capricorne. Cette route fut courte & heureuse. Là ses gens, véritablement affamés, se partagerent en plusieurs troupes; les uns pour la pêche, d'autres pour chercher des fruits dans les bois. Mais, tandis qu'ils étoient dispersés, il arriva dans l'Isle un Canot Indien de *Spirito-Santo*. Les Sauvages qui le conduisoient ayant débarqué à l'Ouest de l'Isle, s'avancerent au travers des bois & se firent de cinq Anglois. Bartel étoit de ce nombre. Il fut transporté avec ses compagnons dans la Riviere de Janeiro, sans avoir jamais entendu parler depuis, du Capitaine Cokc, ni de son Vaisseau, ni du reste de l'Equipage.

Les cinq Prisonniers tomberent entre les mains des Portugais, & n'eurent à souffrir que le chagrin d'une longue captivité. Après avoir passé quatre mois dans la Riviere de Janeiro, Bartel & *Turher*, un de ses compagnons, furent envoyés sur un Bâtiment de passage à S. Paul de Loanda, Ville maritime du Royaume d'Angola, en Afrique, à neuf degrés au Sud de la Ligne. Il ne sortit du Vaisseau que pour entrer dans une étroite prison. Cependant il fut bientôt conduit sur la Riviere de *Coanza* ou *Quansu*, dans une Ville de guerre, à cent-trente milles de Loanda. Il y mena, pendant deux mois, une vie fort triste. Mais le Pilote d'une Pinace Portugaise, qui étoit à l'ancre devant cette Ville, étant mort subitement, il reçut ordre de prendre sa place & de conduire la Pinace à Loanda. Ce changement auroit rendu son sort plus doux, si le jour même de son arrivée il n'eût été attaqué d'une maladie, qui le tint pendant huit mois dans une affreuse situation; haï, pauvre & sans secours, parce qu'il étoit Anglois. A la fin, s'étant rétabli, Dom Juan Hurtado Mendoza, qui commandoit alors dans la Ville de Loanda, lui donna ordre de partir dans une Pinace, pour aller faire le commerce de l'ivoire, du bled & de l'huile de palmier dans la grande riviere de Congo, qui se nomme Zaire. Cette Riviere est située à cinquante lieues de Loanda, au Nord, & passe pour la plus grande de la Côte. On trouve, à l'embouchure, une Isle nommée *Kalabs*, qui avoit alors une fort bonne Ville. Bartel y chargea la Pinace & revint heureusement à Loanda.

Quelque tems après il fut envoyé à Loango, quinze lieues au Nord de la riviere de Zaire, avec des marchandises convenables au Pays, telles que des colliers de verre, des perles bleues, des miroirs, de grosses étoffes bleues & rouges, &c. qui passoient encore aux yeux des Nègres pour de précieuses richesses. Une aune d'étoffe se vendoit trois dents d'Elephans, du poids de cent vingt livres. En peu de jours toute la cargaison fut échangée avec le même avantage. Des services si importans attirerent beaucoup de caresses à Bartel. Le Gouverneur de Loanda lui promit la liberté, s'il continuoit de le servir avec le même zèle. Pendant deux ans & demi, il ne cessa point de faire d'autres voyages au long de la Côte.

BARTEL.  
1589.  
Ils sont pressés  
par la faim.

Ils gagnent l'Isle  
S. Sebastien.

Bartel est pris  
par des Indiens  
Portugais.

Il est envoyé  
au Royaume  
d'Angola.

Il est employé  
par le Gouverneur,  
qui lui  
promet la liberté.

**BATTEL.**  
1589.  
Il veut se la  
procurer secrète-  
ment.

Il est banni à  
Massingano.

Complot qu'il  
fait pour lui a-  
vec dix autres  
bannis.

Leur marche  
dans leur fuite.

Pécis auxquels  
ils sont exposés.

L'utilité que le Gouverneur en tiroit lui faisoit oublier ses promesses, lorsqu'on vit arriver au Port de Loanda un Bâtiment Hollandois, commandé par le Marchand même à qui appartenoit la cargaison. Cet honnête Négociant conçut de l'amitié pour Battel & de la compassion pour son sort. Il lui promit de l'emmener à son départ. Une si douce espérance fit prendre au malheureux Battel toutes sortes de précautions pour se rendre secrètement à bord. Mais son Bienfaicteur ne s'étoit pas souvenu qu'il avoit quelques Portugais entre ses Matelots. Battel fut découvert par leur trahison, ramené dans la Ville par la Justice, & jeté dans un noir cachot, où il passa deux mois chargé de fers, avec la mort incessamment devant les yeux. Enfin, le Gouverneur se contenta de le bannir à *Massingano*, pour le faire servir à la conquête de ce Pays. Il demeura oublié pendant six ans dans ce triste séjour, sans aucune espérance de revoir jamais la mer.

Il avoit trouvé dans le Fort de Massingano quelques Egyptiens (78) & quelques Mores, qui y étoient relegués comme lui. La ressemblance de leur infortune aiant servi à les lier mutuellement, il prit le parti d'ouvrir son cœur au plus intrépide de ces Etrangers. Après leur avoir représenté toute l'horreur de leur situation, il lui demanda s'il ne valoit pas mieux exposer sa vie pour se procurer la liberté, que de languir dans une misère perpétuelle. L'Egyptien reçut avidement cette ouverture, & lui promit d'engager dix de leurs Compagnons à les accompagner dans leur fuite. En peu de tems il lui amena trois Egyptiens & sept Portugais, gens d'un courage ferme, & disposés à braver toute sorte de périls. La nuit fut réglée pour leur départ. ils se saisirent du meilleur Canot qu'il purent trouver; & recommandant leur entreprise à la protection du Ciel, ils commencerent à descendre la rivière de Quansa. Le matin du jour suivant, ils arriverent dans le canton de *Manikabeth*, petit Seigneur de la Province d'Elamba. Leurs mousquets étant leur unique fardeau, avec un peu de bled qu'ils avoient apporté pour leur première refusion, ils se déterminèrent à ne pas aller plus loin pour quitter leur Barque; mais il la coulerent à fond, de peur que les Portugais ne remarquaissent le lieu où ils avoient pris terre. Quelques autres voisins leur fournirent du bois pour faire griller leur bled. Ils reprirent des forces avec un repas si simple.

Cependant ils attendirent la nuit pour se mettre en marche, dans la seule vûe de tromper les observations de ceux qui pourroient les poursuivre. Ils marcherent sans interruption, non-seulement jusqu'à la fin du jour suivant; mais n'ayant pas trouvé d'eau, quoiqu'ils eussent fait quantité de détours dans cette espérance, ils se sentirent si fatigués la seconde nuit, qu'ils arracherent l'écorce de plusieurs arbres pour en tirer un foible rafraichissement en collant leur bouche contre le tronc. Le troisième jour ils trouverent un vieux Nègre qui étoit en chemin pour se rendre à Kabech. Ils le lierent & le forcerent de leur servir de guide jusqu'au Lac de Kasansa. Après un autre jour de marche dans la plus excessive chaleur, ils arriverent à Banfa, Ville de Mani Kasansa, qui est à douze lieues de Loanda dans l'intérieur des terres. Une cruelle nécessité les força d'y demander de l'eau; & les Habitans eurent la dureté de leur en refuser. Ils étoient résolus d'employer la force, lorsque ces Nègres inhumains s'apercevant de leur désespoir pres-

(78) L'Auteur n'explique point d'où ces Etrangers étoient venus.

serent

serent leur Mani, ou leur Seigneur, de ne pas les y exposer. Alors passant à l'extrémité contraire, non-seulement il leur accorda de l'eau, mais il leur pria de passer la nuit dans la Ville. C'étoit un artifice pour couvrir le dessein qu'il avoit de les arrêter. Ils se défirent heureusement de cette nouvelle barbare, & passèrent la nuit sur les bords du Lac.

Le quatrième jour au soir ils arriverent à la vûe d'une Rivière, qu'ils prirent pour celle de Bango. Ils ne la traverserent pas sans crainte, parce qu'ils n'ignoroient pas qu'elle est remplie de Crocodiles. Le cinquième jour, ils eurent à passer celle de Dande. Leur marche s'étoit si fort étendue à l'Est, qu'ils se trouvoient à l'opposite des montagnes de Bangons. Nouveau sujet de fraieur. Le Mani de ces montagnes étoit en guerre avec le Roi de Congo, dans les Etats duquel ils alloient chercher un azile. Ils traverserent néanmoins la rivière de Dande, & s'endormirent une partie de la nuit sur les bords. Le lendemain, ils trouverent, à deux lieues de cette Rivière, quelques Nègres qu'ils interrogèrent sur la disposition du Pays. Quelle fut leur consternation en apprenant qu'ils étoient fort éloignés du chemin qu'ils s'étoient proposé? Les mêmes Nègres leur offrirent de les conduire à Bamba. Ils les assurèrent qu'ils recevroient toutes sortes de rafraichissemens du Mani de ce nom; & pour leur inspirer plus de confiance, ils se donnèrent pour des Mofi Congos. Mais les moindres imprudences pouvant devenir funestes, Battel ferma l'oreille à toutes ces offres, & ne fit pas plus de fond sur les éclaircissemens qui regardoient sa route. Il anima ses Compagnons à continuer leur marche vers l'Est. Cependant après avoir fait trois milles de plus, ils reconnurent si clairement qu'ils s'étoient trompés, qu'à la pluralité des voix ils prirent le parti de retourner à l'Ouest. Leur courage sembloit les rendre insensibles à la fatigue. Mais ils ne purent l'être à la crainte, lorsque rencontrant les mêmes Nègres dont ils avoient rejeté les offres, ils leur virent tourner contre eux leurs arcs & leurs flèches. Ils ne balancerent point à faire feu sur ces Barbares; de la première décharge ils en tuèrent quatre. La chute des morts parut effraier les autres, & leur fit prendre du moins le parti de se retirer. Cependant ils se rapprocherent bien-tôt; & s'obstinant à suivre leur proie l'espace de trois ou quatre milles, ils blessèrent deux Portugais de leurs flèches. Le jour suivant, Battel & ses Compagnons entrèrent dans le Pays de Bomba. Ils continuerent leur marche pendant le reste du jour, & vers le soir ils entendirent avec une joie extrême le bruit des vagues de la mer. Mais après s'être livrés pendant la nuit aux plus douces espérances, ils reconnurent le lendemain au matin qu'ils étoient poursuivis par un grand nombre de gens à cheval. Cette vûe leur fit perdre courage. Les sept Portugais ne consultant que leur crainte, se cachèrent aussi-tôt dans les bois. Battel & les quatre Egyptiens se flaterent que l'attention de leurs ennemis tourneroit sur le plus grand nombre & qu'ils en auroient plus de facilité à s'échaper. Mais ils se virent serrés de si près, qu'il ne leur resta plus d'autre ressource qu'un petit bois, dans lequel ils ne furent pas plutôt entrés, qu'ils entendirent siffler autour d'eux une grêle de balles. Un péril si pressant les força de se disperser.

Battel avoit conservé assez de présence d'esprit, pour remarquer que ceux qui le poursuivoient à cheval étoient des Portugais, accompagnés d'une

*Tome IV.*

PPP

BATTEL.

1589.

Erreur dans leur  
marche.

Ils ont à com-  
battre des Nè-  
gres.

Ils en tuent plu-  
sieurs.

Ils sont pour-  
suivis par un  
corps de Portu-  
gais.

BATTEL.  
1589.  
Rébellion de  
Battel.

troupe de Nègres à pied. Lorsqu'il se trouva seul, il fit réflexion que si les Nègres se faisoient de lui dans le bois, ils ne manqueroient pas de lui ôter la vie sans pitié; au lieu qu'en se livrant de bonne grace aux Portugais & aux Mulâtres, il pouvoit encore esperer un traitement moins barbare. Dans cette vûe il sortit du bois, son mousquet en joue, pour écarter les Nègres. Le Commandant des Portugais, qui l'apperçut aulli-tôt, & qui ne douta point, à son air résolu, qu'il ne fût soutenu de tous ses compagnons, cria de loin: » Braves Soldats, je vous apporte le pardon du Gouverneur. Si vous » vous rendez volontairement, il ne vous arrivera aucun mal. Battel répondit, d'un ton ferme, qu'il étoit Anglois; qu'ayant servi six ans à Massangano, dans la dernière misere, le désespoir l'avoit porté à s'échaper avec onze de ses compagnons, qui l'avoient abandonné seul; que si le Commandant vouloit lui garantir sa grace, il étoit prêt à se rendre; mais que pour éviter le supplice, il étoit résolu de vendre sa vie bien chere jusqu'au dernier soupir. Le Capitaine Portugais engagea sa parole de Gentilhomme & de Soldat, que la vie lui seroit conservée en faveur de son courage, & l'exhorta tendrement à s'approcher sans défiance. Sur cette promesse, Battel rendit aulli-tôt les armes. Alors le Capitaine donna ordre à ses gens de pénétrer dans le bois, & de lui amener le reste, mort ou vif. Il fut obéi avec beaucoup de diligence. Tous les Prisonniers furent conduits à S. Paul de Loanda, où Battel & les trois Egyptiens passerent trois mois dans une étroite prison, les fers aux mains & aux pieds, avec la perspective continuelle du supplice.

Il se rend sous  
condition de la  
vie.

Il passa trois  
mois dans les  
fers.

A quoi il est  
employé après sa  
liberté.

Guerres des Por-  
tugais.

Enfin, le Gouverneur ayant reçu du Portugal trois ou quatre cens Bannis, qui devoient être envoyés dans la Province d'Elamba, Battel fut délivré de ses chaînes & joint à cette malheureuse troupe, après une proclamation publique, qui le bannissoit perpétuellement de Loanda, & qui le condamnoit à porter les armes pendant toute sa vie dans les guerres du Portugal. Il marcha d'abord, avec ce petit corps d'armée, contre le Seigneur de Sovonfo, Sujet du Duc de Bamba, qui se soumit aux Portugais sans résistance. *Samani-Bansa*, qu'ils visiterent ensuite, les reçut avec la même soumission. Mais ils trouverent plus de difficulté dans le Pays de *Kamba-Kalamba*, Seigneur puissant, qui parut disposé à les attendre de pied-ferme. Cependant, lorsqu'ils eurent commencé par brûler sa Ville, il prit le parti de l'obéissance, & se joignit même aux Portugais avec un corps de trois mille Nègres. De-là ils marcherent contre *Sollankango*, Seigneur d'un petit canton, mais si brave, qu'il ne se rendit qu'après un combat des plus opiniâtres. L'armée Portugaise alla prendre ensuite ses quartiers dans le Pays de *Kombrekaiango*, où elle s'arrêta pendant deux ans; mais sans cesser de faire quantité d'excursions, qui mirent un grand nombre de Seigneurs dans la dépendance du Portugal.

Expédition d'In-  
kambo.

Entre ces expéditions, Battel s'étend sur celle d'*Outiro*, ou de la Montagne d'*Inkambo*, qui coutra beaucoup de sang aux Portugais. Ils entrerent dans ce Pays avec une armée de quinze mille hommes, composée de leurs Alliés & des Peuples qu'ils avoient vaincus. Dans leur route ils brûlerent la Ville d'*Ingafia*, qui appartenoit à l'Ennemi qu'ils alloient attaquer, & s'avancerent ensuite vers celle d'*Inkambo*, Capitale du Pays, située sur le sommet

d'u  
Sei  
che  
teri  
per  
il e  
me  
qu'i  
prés  
Les  
les p  
L  
fort  
beau  
sucr  
gers  
le f  
gué  
mên  
cinq  
qui  
desq  
Ave  
toie  
du  
cam  
qui  
guer  
des r  
A  
une  
emb  
gré  
leur  
ils s  
*Bahu*  
cher  
au N  
Hab  
ceux  
bois  
avec  
de la  
Sold  
vert  
rent  
sur l

d'une montagne, où l'on n'arrive qu'après une demie-journée de marche. Le Seigneur de cette Ville parut pour la défendre à la tête de vingt mille archers, & tua beaucoup de monde aux Portugais. Mais le feu de la mousqueterie l'ayant forcé de se retirer dans l'intérieur de la montagne, il perdit l'espérance de résister long-tems à des armes si terribles, & dès le jour suivant il envoya un de ses Officiers au Général Portugais, avec ordre non-seulement de reconnoître en son nom l'autorité du Portugal, mais de promettre qu'il iroit rendre le lendemain ses soumissions en personne. En effet, il se présenta le matin à l'entrée du camp, avec ses tambours & ses trompettes. Les Portugais lui firent un accueil favorable; mais il le paya noblement, par les présens qu'il fit au Général & à toute l'armée.

La plaine où la Ville est située, au sommet même de la montagne, parut fort grande à l'Auteur. Mais s'il put se tromper à son étendue, il parle de sa beauté avec plus de certitude. Elle est couverte de palmiers, de cannes de sucre, des patates & d'autres légumes, & d'une prodigieuse quantité d'orangers. Les Portugais admirèrent beaucoup un arbre, nommé *Engeriay*, dont le fruit, qui est de la grosseur d'une pomme ordinaire, porte un noyau qui guérit sur le champ de la colique. Une riviere, qui prend sa source vers la même plaine, vient arroser les murs de la Ville. Après s'être reposé pendant cinq jours, l'armée Portugaise s'avança dans le Pays, en ravageant tout ce qui se présentoit dans sa marche. Cette expédition dura six semaines, au bout desquelles les Portugais victorieux & chargés de butin revinrent à Inkambo. Avec un grand nombre d'Esclaves, de moutons & de chèvres, ils rapportoient quantité de *Margarites*, petites pierres qui sont la monnoie courante du Pays. Ils choisirent, à une lieue de la belle montagne d'Inkambo, un camp fort commode, dans lequel ils passèrent douze mois entiers. Battel, qui avoit été blessé à la jambe droite, fut transporté à Loanda pour y être guéri, avec un grand nombre de Portugais & de Mulâtres qui avoient besoin des mêmes secours.

Après leur guérison, le Gouverneur trouva l'occasion de les employer sur une Frégate chargée de marchandises, qu'il envoyoit du côté du Sud. Ils s'y embarquerent au nombre de soixante, & firent voile jusqu'au douzième degré de latitude du Sud, où ils trouverent une belle baie de sable. Les Habitans leur apportèrent des vaches & des moutons, avec du bled & des fèves. Mais ils s'arrêtèrent peu dans ce lieu, parce qu'ils s'étoient proposés de gagner la *Bahia das Vaccas*, que les Portugais appellent aussi *Bahia de Torre*, d'un rocher fort haut qui a l'apparence d'une Tour. Ils y allerent mouiller en effet, au Nord du rocher. Cette baie est aussi sablonneuse; & les bestiaux, que les Habitans nourrissent en fort grand nombre, sont beaucoup plus gros que ceux d'Angleterre. On y trouve du cuivre très-fin, & quantité d'une sorte de bois odoriférant, nommé *Kakongo*, que les Portugais estiment beaucoup, avec une abondance extraordinaire de bled & de fèves. Le Commandant de la Frégate, après avoir achevé sa cargaison, laissa dans la baie cinquante Soldats, qui bâtirent un petit Fort de bois & de terre, pour se mettre à couvert de l'insulte des Habitans. Dans l'espace de dix-sept jours ils se procurerent cinq cens bestiaux. Le Gouverneur de Loanda leur envoya trois Bâtimens, sur lesquels ils retournerent dans cette Ville avec le fruit de leur Commerce.

Ppp ij

BATTEL.  
1589.  
Soumission du  
Seigneur de cette  
Montagne.

Beauté du Pays.

Arbre nommé  
Engeriay.Battel est guéri  
de ses blessures.Il est employé  
à divers voyages  
de Commerce.Bahias das Vac-  
cas ou de Torre.

BATTEL.  
1589.  
Morro de Benguela.  
Rencontre d'un camp de Jaggas.

Les Portugais rendent un mauvais office aux Nègres de Benguela.

Ils profitent du brigandage des Jaggas.

Dans un autre voyage que Battel fit au long de la Côte, s'étant avancé jusqu'à *Morro de Benguela*, dans la même latitude, il découvrit un camp nombreux, sur le bord Sud de la Riviere de *Kova*. La Chaloupe fut envoyée au rivage pour y prendre des informations. Un corps de cinq cens Nègres s'avança vers elle; & leur Chef apprit aux Matelots Portugais que les gens étoient Jaggas, ou Gindes; qu'ils venoient de Sierra-Leona (79), & qu'ils avoient traversé la *Ville* (80) de Congo, en voyageant à l'Est de la grande *Ville* d'Angola, que les Habitans du Pays nomment *Dongo*. Après cette explication, le grand Jagga leur Général, quitta son camp pour s'approcher de la Chaloupe. Il n'avoit jamais vû de Blancs. Lorsqu'il eut appris qu'ils étoient amenés par le motif du Commerce, il applaudit à leur dessein, & les pressa d'apporter leurs marchandises au rivage. Dans l'espace de sept jours leur Bâtiment se trouva chargé d'Esclaves, qui ne leur revenoient point à plus d'une risdale par tête, tandis qu'ils se vendoient douze milreys à Loanda. Battel & ses compagnons se disposerent à remettre à la voile. Mais, à la vûe de leurs préparatifs, le grand Jagga les supplia de retarder un peu leur départ, & de lui prêter leur Chaloupe pour faire passer à ses gens la Riviere de *Kova*. Il se proposoit de faire des incursions dans le Royaume de Benguela, qui est au Nord de cette Riviere. Les Portugais de la Frégate ne prévoyant que de l'avantage pour eux dans ce dessein, ne firent pas difficulté de se rendre au camp des Jaggas. Ils furent surpris de le trouver régulièrement fortifié par un fossé & de bonnes palissades. On leur fournit des logemens pour la nuit suivante. Le vin de palmier, la farine, la chair de vache, de mouton & de chevreau leur furent portés en abondance.

Le lendemain, avant le jour, on sonna le *Gongon*, qui est un Instrument de guerre dont le bruit ressemble à celui d'une cloche, & le Général déclara publiquement qu'il étoit résolu de détruire les Benguelas. Aussi-tôt tout le camp prit les armes & marcha vers la riviere, où l'on avoit déjà rassemblé un grand nombre de Canots. Les Portugais, qui s'y étoient rendus dans leur Chaloupe, prirent quatre-vingt Nègres à bord. Ils firent feu sur l'Ennemi, pour favoriser leur descente; ce qui n'empêcha point que plusieurs Jaggas ne fussent tués au passage. A midi toute l'armée se trouva sur l'autre bord.

Après le débarquement, les tambours des Jaggas se firent entendre, avec tous les autres Instrumens militaires, & cette belliqueuse troupe fondit tête baissée sur l'Ennemi. L'action fut sanglante pour les Benguelas. Ils prirent la fuite avec beaucoup de confusion, en laissant derriere eux un grand nombre de morts & de captifs. *Hombiangymbe* leur Prince, & cent de ses principaux Seigneurs, avoient perdu la vie dans la premiere mêlée. Leurs têtes furent coupées, & jetées aux pieds du grand Jagga. Les prisonniers furent amenés vivans; mais tous les morts furent dévorés par les vainqueurs (81), qui sont les plus furieux antropophages de l'Univers. Ils font leurs délices de la chair humaine, quoiqu'ils ayent des bestiaux en abondance.

Les dépouilles des vaincus & la multitude des Esclaves, rendirent pendant

(79) C'est peut-être une erreur de nom, car, quelle apparence que ce corps de Nègres fût venu de si loin? On verra dans la suite ce que c'est que les Jaggas.

(80) Ville, en langage des Nègres; mais il faut entendre apparemment le Pays même.

(81) L'Auteur ne dit pas qu'il ait été témoin de ce festin barbare.



ncé jus-  
ap nom-  
oyée au  
res s'a-  
les gens  
& qu'ils  
grande  
ette ex-  
procher  
is qu'ils  
ein, &  
ept jours  
point à  
à Loan-  
ais, à la  
eu leur  
Riviere  
Bengue-  
ne pré-  
ifficulté  
galière-  
es loge-  
vache,  
  
rument  
déclara  
tout le  
nblé un  
ans leur  
nnemi,  
Jaggas  
bord.  
e, avec  
dit tête  
irent la  
nombre  
ncipaux  
furent  
enés vi-  
ont les  
air hu-  
  
pendant  
  
; mais il  
ême.  
é témoin



JAGGAS, AVEC LEURS HABITS ET LEURS ARMES,  
Tirés de Bry.

*Southern Soap.*

T. II. N.º XXI.

cinq  
Pays  
palm  
Ils t  
cinq  
Seig  
gnon  
du t  
roier  
tion  
la ba  
nom  
qu'à  
Jagg  
d'en  
faire  
pout  
nom  
dress  
s'élo  
qu'il  
cont  
Enne  
ni d'  
mou  
laisse  
l'esp  
cauti  
D.  
réfol  
sur c  
ble à  
ligio  
leurs  
poin  
cent  
que c  
avec  
habi  
tant  
l'exé  
maît  
me c  
profi  
nacé

cinq mois le Commerce fort avantageux pour les Portugais. Mais quoique le Pays fût rempli de betiaux & de bled, & qu'il n'y manquât que du vin de palmier, l'inconscience des Jaggas ne leur permit pas de s'y arrêter long-tems. Ils tournèrent leur marche vers la Province de Bambola, qui est éloignée de cinq journées dans les terres, & qui avoit alors pour Chef, ou pour Roi, un Seigneur nommé Kalikafamba. Pendant les cinq mois, Battel & ses compagnons avoient fait trois voyages à Loanda. Ils furent étonnés, à leur retour du troisième, de ne plus retrouver les Jaggas. Cependant, comme ils auroient été fâchés de ne tirer aucun fruit de leur course, ils prirent la résolution de marcher sur les traces de ces Barbares. Ils laisserent leur Vaisseau dans la baie de Benguela, sous la garde de quelques matelots; & descendant au nombre de cinquante, il pénétrèrent dans les Pays pendant deux jours, jusqu'à la Ville d'un Seigneur nommé *Mofarigofa*. Elle avoit été brûlée par les Jaggas. Mais profitant de la terreur qu'ils avoient inspirée, Battel proposa d'envoyer un Esclave Nègre au Seigneur de cette Ville, avec ordre de se faire passer pour un Jagger, que ses compagnons avoient laissé aux Portugais pour leur servir de guide jusqu'à leur camp. *Mofarigofa* parut tremblant au nom de ses ennemis, & reçut les Portugais fort civilement. Mais il eut l'adresse de les arrêter sous divers prétextes, pour laisser aux Jaggas le tems de s'éloigner; & lorsqu'il se crut en état de prendre un autre ton, il leur déclara qu'ils n'auroient la liberté de partir qu'après l'avoir assisté dans une guerre contre ses voisins. Leur secours lui paroïssoit d'autant plus redoutable pour ses Ennemis, qu'on n'avoit point encore vû dans cette contrée d'hommes blancs, ni d'armes à feu. Ils se trouverent forcés de l'accompagner, & le bruit de leurs mousquets lui fit obtenir la victoire. Cependant il ne fut pas plus disposé à les laisser partir après leur retour, à moins qu'ils ne s'engageassent à revenir dans l'espace de deux mois, & qu'ils ne lui donnassent un de leurs gens pour caution.

Dans l'empressement de retourner à bord, les Portugais & les Mulâtres résolurent de le satisfaire & d'abandonner le choix de l'otage au sort. Mais sur quelques différends qui s'éleverent entr'eux, ils se déterminèrent ensemble à laisser Battel aux Nègres, comme un Anglois, que sa patrie & sa religion devoient leur rendre moins cher. Ils lui donnerent un de leurs meilleurs mousquets, avec une provision de poudre & de balles; & n'épargnant point les sermens, ils jurèrent de revenir dans deux mois, au nombre de cent, pour aider *Mofarigofa* dans ses guerres. Leur intention (82) n'étoit que d'assurer leur propre liberté. Après l'expiration du terme, Battel fut traité avec rigueur. Les principaux Nègres de la Ville le dépouillerent de tous ses habits & proposoient de lui couper la tête. Mais le Prince *Mofarigofa* se flattant encore que les Portugais n'oublieroient pas leurs promesses, voulut que l'exécution fût différée. Ainsi Battel continua de vivre sous l'empire de ses maîtres, mais avec moins de considération & de liberté. Cependant, comme on ne l'empêchoit pas d'aller d'une habitation à l'autre, il résolut de profiter quelque nuit de cette faveur, pour éviter la mort dont il étoit menacé, & loin de retourner vers la mer, où ses maîtres n'auroient pas man-

BATTEL.  
1589.  
Départ des Jagg.  
845.

L'intérêt porte  
les Portugais à  
les suivre.

Il étoit résolu  
par un Esclave  
Nègre.

Ils lui laisserent  
Battel pour cau-  
sion de leur re-  
tour.

Battel prend la  
suite & rejoint  
les Jaggas.

(82.) Cette supposition est pardonnable au malheureux Battel.

qué de le poursuivre , il entreprit de rejoindre les Jaggas dans leur camp.

S'étant mis en chemin à l'entrée de la nuit , il arriva le lendemain dans une grande Ville , nommée *Kafchil*. Les Habitans , pour qui le visage d'un Européen étoit un spectacle fort nouveau , s'assemblerent autour de lui avec admiration , & le conduisirent à leur Prince. Il eut le bonheur de trouver parmi eux quelques Jaggas , avec lesquels il se rendit à Kalifamba , où cette Nation vagabonde étoit campée. Sa marche dura dix jours. Mais il fut consolé de ses fatigues par les caresses du grand Jagga & par le repos dont il jouit dans son camp. Cette nouvelle situation lui parut si douce , qu'il prit la résolution d'y demeurer , dans l'espérance que ses Protecteurs retournant un jour vers l'Ouest , il retrouveroit la mer , & quelque Vaisseau de l'Europe sur lequel il pourroit s'échaper. Les Jaggas passèrent quatre mois entiers à Kalifamba. Le bled , les bestiaux , l'huile & le vin de palmier étoient en abondance dans leur camp. Mais ils ne laissoient pas de faire des festins de chair humaine (83) ; spectacle dont l'horreur ne diminuoit pas pour Bartel. Ils se remirent en marche vers les montagnes de *Kadschinkadbar* , qui sont d'une hauteur prodigieuse & remplies de mines de cuivre. Chaque jour de leur route fut signalé par des brigandages. De-là s'étant avancés jusqu'à la Riviere de Longa , ils la passerent , & s'établirent pour cinq ou six mois dans la Ville de Kalango. Ensuite ils entrèrent dans la Province de Tonda ; & tombant sur le bord de la Riviere de Gonfa , ils le suivirent au Sud jusqu'au territoire d'un Seigneur nommé *Makella-Kolongé* , près de la grande Ville de Dongo. Ils eurent à traverser , dans ce Pays , de hautes montagnes , où le froid étoit extrême.

Bartel les suivoit depuis seize mois , sans pouvoir juger quel seroit le terme de ses peines. Il ressentit une vive joie de les voir tourner à l'Ouest , vers le territoire d'un Seigneur nommé *Schillambansa* , oncle du Roi d'Angola. Ce fut pour y exercer leurs ravages ordinaires. Ils brûlerent la Ville , qui étoit grande & bien bâtie. Bartel admira la fertilité & l'agrément du Pays. Les paons y sont aussi communs que les autres oiseaux le sont en Europe , & volent librement d'un arbre à l'autre. Le vieux Seigneur Schillimbansa étant mort pendant le passage des Jaggas , ils permirent qu'il fût enterré au centre de la Ville , & que , suivant l'usage du Pays , on entretint sur son tombeau cent paons , dédiés à son Idole , que les Habitans appellent *Mokefo*. On orna aussi sa sépulture d'une grande quantité de cuivre , d'étoffes & d'autres richesses.

Les Jaggas continuerent leur marche vers l'Ouest , au long de la Riviere de Quansa jusqu'au pied des montagnes de *Kambombe* , que les Portugais appellent Serras de Prata , où l'on découvre une grande chute d'eau , dont le bruit se fait entendre à plus de trente milles. Ils entrèrent ici dans la Province de Kafama , où *Longere* , un des plus puissans Seigneurs du Pays , prit aussitôt le parti de la soumission. Mais ils trouverent beaucoup de résistance dans le Canton du Seigneur *Kasock* , Guerrier redouté , qui avoit battu sept ans auparavant une armée de huit cens Portugais & de quarante mille Nègres. Ce Héros Africain fit tête aux Jaggas. La victoire étant demeurée dou-

(83) Ici l'Auteur parle comme témoin de cette barbarie ; ce qui détruit l'opinion de Snelgrave. Voyez son article au Tome III,

BARTEL.  
1589.

Il les accompa-  
gne dans leurs  
courses,

Riviere de Lon-  
ga.

Kalango.  
Tonda.

Schillambansa.

Province de Ka-  
fama.

teuse le premier jour, ils prirent le parti de bâtir un Fort de bois, suivant leurs usages, & pendant quatre mois ils ravagerent le Pays. Les services que Bartel leur rendoit avec son fusil lui avoient attiré tant de considération, qu'il obtenoit d'eux tout ce qu'il desiroit. Leur Général avoit donné ordre qu'on veillât soigneusement à sa sûreté dans les combats; & souvent il avoit du la vie à l'empressement qu'ils avoient eu de le rapporter entre leurs bras. Cependant, comme il ne se trouvoit qu'à trois journées de Massangano, où les Portugais avoient un Fort, il prit des mesures si justes pour s'échaper, avec quelques Marchands Nègres qui étoient venus acheter des Esclaves au camp des Jaggas, qu'il se rendit heureusement au Fort Portugais.

Cette Place avoit alors pour Commandant le Seigneur Dom Juan de Coutinho, chargé par le Roi d'Espagne de faire la conquête des Mines ou des Montagnes de Kombamba. Il avoit obtenu du Roi, pour ce service, la jouissance des droits Espagnols & Portugais, pendant sept ans, sur toutes les marchandises qui sortoient du Royaume d'Angola, sans autre condition que de bâtir trois Forts; un à *Dambe*, où sont les mines de sel; l'autre à *Kombamba*, qui contient les mines d'argent, & le troisième dans la *Bahia das Vaccas*. Ce Gouverneur s'étoit fait, à son arrivée, une réputation de générosité & de douceur, qui s'étoit répandue dans tous les Pays voisins, & qui avoit attiré volontairement un grand nombre de Mulâtres & de Nègres à son service. Après avoir passé six mois à S. Paul de Loanda, il s'étoit avancé au Port de Tombo, où s'étant embarqué avec ses troupes, il avoit remonté la Riviere de Congo ou de Quansa, jusqu'au Port de Sogno, à soixante milles de la mer. Ce Canton, qui est situé près de la Domba, est fort abondant en mines de sel.

Dom Juan de Coutinho étoit depuis dix jours à Sogno, lorsque Bartel arriva au Fort de Massangano. Il avoit envoyé une Pinace au Capitaine de ce Fort, avec ordre de faire partir les meilleurs Soldats de sa garnison, pour grossir sa petite armée. Bartel, choisi dans ce nombre, descendit à Sogno & fut présenté à Coutinho, qui le créa Sergent d'une Compagnie Portugaise. L'armée se mit en marche sous la conduite de son Général. Elle ne trouva point de résistance du côté de Machimba, ni dans les Cantons de Kovo & de Melombe. Quantité de Seigneurs voisins s'empresserent même d'y venir rendre leurs soumissions aux Portugais. Mais étant entrée dans le Pays d'un puissant Seigneur, nommé *Angoy-Kayongo*, elle y trouva soixante mille hommes disposés à la recevoir. Cependant, sans s'effrayer du nombre, Coutinho fondit sur des ennemis qu'il méprisoit, & les mit en fuite avec un grand carnage. Il prit ensuite les femmes & les enfans du Prince Nègre. La Capitale du Pays étant située dans un canton fort agréable, où les bestiaux & les provisions étoient en abondance, il en prit possession, dans le dessein de s'y établir. Mais, huit jours après sa victoire, ce brave Gouverneur fut enlevé par la mort, & laissa l'exécution de ses desseins au Capitaine de Massangano.

Après un séjour de deux mois dans les terres d'Angoy-Kayongo, les Portugais marcherent vers Kombamba, qui en est éloigné de trois journées, & camperent aux pieds des montagnes. Ensuite ayant passé la Riviere de Quansa, ils bâtirent sur ses bords un Château de bois & de terre, d'où ils étén-

BARTEL.  
1589.  
Considération  
que Bartel obtint  
parmi les Jaggas.

Il les quitta pour  
se rendre à Mas-  
sangano.

Etat des affaires  
Portugaises.

Bartel est créé  
Sergent d'une  
Compagnie  
Succès des Por-  
tugais.

Mort de Cou-  
tinho.

BATTEL.  
1680.  
Bat tel passa deux  
fois dans cette ex  
pédition.

Il est rélu à  
vivre dans les  
bois en Europe.

Le Gouverneur  
la retracta.

Chagrin de Bat  
tel & résolution  
qu'il prend.

Il est rélu à  
vivre dans les  
bois.

dirent leur autorité dans tout le Pays. Battel passa ici deux années à leur service. Ils ouvrirent les mines d'argent; mais avec si peu de succès, que ce travail fut bien-tôt interrompu. D'ailleurs, le nouveau Gouverneur traitoit si durement ses Soldats, qu'ayant été abandonné de tous les Volontaires, il se vit forcé de renoncer à son expédition. Dans le même tems, on apprit, par les Missionnaires Jésuites, que la Reine Elisabeth étoit morte (84) & que le Roi Jacques avoit conclu la paix avec l'Espagne. Sur cette nouvelle, qui rendoit Battel libre & indépendant, il déclara que sa résolution étoit de retourner dans sa Patrie. Le Gouverneur ne fit pas difficulté d'y consentir, & le prit avec lui pour se rendre à S. Paul de Loanda. Il laissa cinq cens hommes dans le Fort de Kombambo.

Cependant Battel, qui partageoit avec les troupes Portugaises l'aversion qu'elles avoient conçues pour leur Général, abandonna le dessein qu'il avoit eu de l'accompagner, & partit avec un Marchand Portugais qui devoit faire le voyage de *Bamba*. De-là ils se rendirent ensemble à *Outviro*, Ville située sur la Montagne de Congo; ensuite à *Gongon* & à *Batta*, où ils vendirent avantageusement leurs marchandises. Après une course de six mois, ils reprirent le chemin de S. Paul. L'espérance de Battel étoit de s'embarquer sur le premier Vaisseau qui partiroit pour l'Espagne. Mais le Gouverneur, irrité de sa conduite, retracta le consentement qu'il avoit donné à son départ, & lui ordonna de se tenir prêt dans deux jours pour le suivre dans une nouvelle expédition. Un contre-tems si cruel mit Battel au désespoir, & lui fit prendre une résolution fort étrange. Comme on attendoit de jour en jour un nouveau Gouverneur du Portugal, il prit le parti de sortir de la Ville & de vivre à l'écart jusqu'au changement de l'administration, dans l'espérance qu'un Gouverneur moins injuste & moins passionné ne lui feroit point un crime de sa fuite.

Il partit dès la nuit suivante, accompagné de deux jeunes Nègres, qu'il avoit gagnés par ses promesses. L'un portoit son mousquet, avec six livres de poudre & une centaine de balles; l'autre étoit chargé d'une petite provision de vivres, dont il avoit eu la précaution de se fournir. Le lendemain au matin, ils se trouverent à vingt milles de S. Paul, sur le bord de la Riviere de Bengo. Ils s'y arrêterent pendant quelques jours; & passant enfin cette riviere, ils arrivèrent à celle de Dande, qui est au Nord. Battel s'étoit flatté d'apprendre ici quelques nouvelles de la Ville, parce que c'est le grand-chemin qui conduit à Congo. Un de ses Nègres, qu'il chargea de prendre des informations, lui rapporta que le nouveau Gouverneur ne devoit arriver que l'année suivante. Quel sujet de douleur pour un homme qui n'avoit à se déterminer qu'entre deux partis; celui de retourner à la Ville, où il ne doutoit pas que sa mort ne fût résolue dans l'esprit du Gouverneur, & celui de mener une vie misérable au milieu des bois! C'étoit la troisième fois qu'il désertoit; car il jugeoit bien que la haine feroit donner ce nom à sa fuite. Il continua, pendant l'espace d'un mois, de se tenir à couvert sous quelques arbres, entre les Rivieres de Dande & de Bengo. Ensuite se rapprochant de celle de Bengo, dans le Canton de *Mani-Kanja*, il eut le courage de la traverser pour

(84) En 1602.

gagner  
que dan  
Il y a  
le secou  
les Imp  
six moi  
maniere  
bled, q  
pour de  
instrume  
par son  
sauré fu  
il entrec  
lui fait  
rappella  
un autre  
Le La  
espece d  
aussi lég  
ner; &  
Bengo,  
rite prov  
entra lu  
mes. Le  
des petit  
cours de  
vagues y  
avoir sur  
mer, en  
devoit le  
suivant,  
tion ne  
par la fu  
tron, qu  
plusieurs  
le mettre  
Battel  
Angleter  
dans leu  
tervalle  
la chasse  
Sa Re  
gais fon  
de Con  
ses frais  
(85) C  
au lieu de  
To

gagner le Lac de Kafanfa, où il s'avoit qu'on trouve plus d'animaux sauvages que dans aucune autre partie d'Angola.

Il y arriva sans obstacle. Ce fut dans ce lieu désert qu'il résolut d'attendre le secours de la fortune. Les buffes, les daims, les chevreuils, les *Mokokes* & les *Impelances*, qui se présentoient d'eux-mêmes à ses coups, firent pendant six mois son unique nourriture. Il boucanoit la chair de ces animaux, à la manière des Sauvages. Quelquefois les Nègres lui apportoient un peu de bled, qu'ils obtenoient en échange, dans les Habitations les plus voisines, pour de la chair boucanée. Le Lac de Kafanfa est rempli de poisson; mais les instrumens lui manquoient pour le prendre. Cependant il y suppléoit souvent par son adresse. Un jour il en prit un, de quatre pieds de long, qui avoit sauté sur la rive. Les Nègres le nomment *Sombo*. Avec son poisson & sa chair il entretenoit constamment sa santé. Mais une malheureuse vie, dont rien ne lui faisoit espérer la fin, lui devint si ennuyeuse & si insupportable, qu'il rappella toutes les forces de son courage & de son industrie pour se procurer un autre sort.

Le Lac dont il habitoit les bords a quantité de petites Isles, couvertes d'une espèce d'arbres que les Nègres nomment *Membas*, d'un bois aussi tendre & aussi léger que le liège. Battel se servit de son couteau pour en faire un Canot; & n'ignorant point que le Lac de Kafanfa communique à la Rivière de Bengo, il résolut de tenter la fortune par cette voie. Après avoir mis une petite provision de chair boucanée dans sa Barque, qu'il appelle *Jingado*, il y entra lui-même avec ses deux Nègres, sans autre instrument que trois rames. Le Lac a huit milles de largeur. Il le traversa facilement, à la faveur des petites Isles; & tombant dans la Rivière de Bengo, il s'abandonna au cours de l'eau. Son Canot descendit heureusement jusqu'à la barre; mais les vagues y étoient si fortes, qu'il y courut un grand danger. Cependant, après avoir surmonté ce terrible obstacle, il ne balança point à s'engager dans la mer, en suivant au Nord, avec le vent, une Côte qu'il connoissoit & qui devoit le conduire, dans ses vûes, au Royaume de Loango. Le matin du jour suivant, il découvrit une Pinace qui sembloit venir au-devant de lui. Sa situation ne lui laissant plus de périls à redouter; il ne pensa point à s'en éloigner par la fuite. Elle étoit Portugaise & partie de S. Paul de Loanda. Mais le Patron, qui reconnut aussi-tôt Battel, avoit été son compagnon de fortune dans plusieurs voyages, & le reçut comme un ancien ami. Il consentit volontiers à le mettre à terre dans le Port de Loango.

Battel ne nous apprend pas comment il trouva l'occasion de retourner en Angleterre, ni quel accueil il reçut des Nègres de Loango (85) en arrivant dans leur Port. Il ajoute seulement qu'il y passa trois ans, & que dans cet intervalle il se rendit fort agréable au Roi par son adresse & son expérience à la chasse.

Sa Relation finit par quelques Remarques sur la manière dont les Portugais font la guerre dans ces contrées. Ils choisissent un Seigneur du Royaume de Congo, qui soit Chrétien, d'un bon caractère, & capable d'amener à ses frais cent Nègres soumis à ses ordres. Ils lui donnent le titre de *Tandala*,

(85) C'est apparemment une abbréviation dans le goût de Purchaff, qui mutile ses récits au lieu de les abrégés.

Tome IV.

Q99

BATTEL.

1589.

Vie qu'il mène  
sur les bords du  
Lac de Kafanfa.

Comment il re-  
tourne à la mer.

Rencontre qu'il  
fait d'un ami.

Il se rend à Loan-  
go.

Manière dont  
les Portugais  
font la guerre en  
Afrique.

BATEL.  
1589.

c'est-à-dire, de Général du camp Nègre, avec un autorité absolue pour le gouverner. Lorsqu'un Chef ennemi vient se soumettre à l'autorité du Portugal, il commence par apporter au Tandala un présent d'Esclaves & de bestiaux. Ensuite il est introduit, par le Tandala même, à l'audience du Gouverneur Portugais, au Page duquel il doit donner deux Esclaves avant que d'y être admis. Le présent réglé pour le Gouverneur est de trente ou quarante Esclaves, avec quantité de bestiaux. Aussi-tôt que ces devoirs sont remplis, le nouveau Sujet du Portugal bat des mains en paroissant devant le Gouverneur, se met à genoux & se prosterne. On lui fait signe de se lever. Il se leve, & dit à haute voix : » J'ai été votre ennemi. Mais je promets de » vous être fidèle à l'avenir, & de ne jamais lever les mains contre vous. Alors le Gouverneur appelle un Soldat Portugais, qui ait acquis de l'honneur par ses services, & remet le Chef Nègre sous sa protection. Ce Soldat contracte l'obligation de garder & de défendre son client ; mais il devient aussi son Directeur & comme son Maître. Il doit résider avec lui. Il a droit d'en exiger tout ce qui est nécessaire à sa subsistance. Si le Chef Nègre entreprend la guerre, le Soldat l'accompagne & reçoit la moitié du butin. Il y a peu de Soldats Portugais qui n'ayent ainsi leur *Sova*, ou la direction d'un Seigneur Nègre (86).

## CHAPITRE II.

### *Voyage de Michael Angelo de Gattina & de Denis Carli de Piacenza (87), au Royaume de Congo.*

INTRODUCTION.

CES deux Voyageurs étoient des Missionnaires Capucins, qui ne se font connoître que par le titre de leur profession. Angelo mourut dans le Royaume de Congo, après avoir écrit en Europe diverses Lettres, dont on tira la partie de cette Relation qui lui appartient. Carli étant retourné dans sa Patrie, continua l'Ouvrage dans l'endroit où son Associé l'avoit fini, & le publia dans un même Volume, en Langue Italienne. Ensuite il fut traduit en François, & publié à Lyon en 1680, sous le titre de *Relations curieuses & nouvelles d'un Voyage de Congo*. Les Anglois en firent aussi la traduction dans leur Langue, & la donnerent au Public en 1704. L'air de simplicité & de bonne-foi qui regne dans cet Ouvrage, le met à couvert de tous les soupçons peu favorables aux Voyageurs.

#### §. I.

ANGELO.  
1666.  
Départ de seize  
Missionnaires  
pour Congo.

**M**ICHAEL Angelo & Denis Carli, avec quatorze autres Capucins envoyés par la Congrégation Romaine de *Propaganda Fide*, partirent en 1666 pour la Mission de Congo. Leurs Patentes contenoient des privilèges distingués, dont les deux Missionnaires n'ont pas manqué de faire honneur à leur

(86) Pilgrimage de Purchas, Vol. II.

(87) Plaisance. On sçait que les PP. Capucins prennent des noms de Villes, &c.



Commission. Ils étoient autorisés à relever les Fidèles de toutes sortes d'irrégularités, excepté la bigamie & le meurtre prémédité; à relever du vœu simple, par dispense ou par commutation, même de celui de chasteté; à donner les dispenses du mariage au second & au troisième degré; à permettre aux Payens convertis de conserver une de leurs femmes; à donner l'absolution des péchés dans tous les cas réservés au Pape; à bénir le linge d'Eglise, les Chapelles & les calices; à donner la permission de manger de la chair aux jours défendus par l'Eglise; à dire deux Messes par jour dans les cas de nécessité; à publier des Indulgences plénieres & pour la délivrance des Ames du Purgatoire; à porter des habits séculiers dans les occasions nécessaires; à dire le Rosaire, faute de Bréviaire ou pour quelque autre empêchement; à lire les Livres défendus, excepté *Machiavel*.

Aussi-tôt qu'ils eurent reçu cette faveur du Pape, ils se rendirent à Plaisance, où ils avoient ordre d'attendre *Michael Angelo di Rheggio*; & de-là ils prirent avec lui le chemin de Genes, qui étoit le rendez-vous de tous les Millionnaires. Cette Troupe Apostolique s'embarqua pour Lisbonne. Elle y arriva heureusement; mais elle fut obligée de s'y arrêter quelques mois, pour attendre l'occasion d'un Bâtiment Portugais qui devoit aller charger au Brésil, & de-là faire voile au Royaume de Congo. Le passage fut de trois mois jusqu'au Brésil. Dans une si longue navigation, les Millionnaires eurent souvent le plaisir de voir des poissons volans poursuivis par des albigores & des dorades. Le poisson-volant est de la longueur d'un pied, assez semblable au harang, excepté qu'il a le dos couleur d'azur, & les nageoires si larges qu'elles lui servent d'ailes.

En approchant des Côtes de Guinée, ils commencerent à sentir la chaleur excessive du Soleil, qui est là proprement au Zenith. Elle devint si violente, à mesure qu'ils avançaient, qu'en peu de jours ils ne se trouverent capables ni de boire ni de manger; & pour comble de tourment, leurs provisions & leurs liqueurs se trouverent infectées de magots. Cette douloureuse situation dura quinze jours entiers, c'est-à-dire, pendant tout le tems qu'ils firent voile sous la Ligne. Ils regarderent comme une espece de miracle d'y avoir pu résister, quoiqu'on fût alors au mois d'Août, qui est la saison la plus tempérée dans cette partie du Monde.

L'usage des Portugais est de faire quelques réjouissances & de célébrer un jour de fête, pour obtenir du Ciel un heureux succès dans un si dangereux voyage. Ceux qui n'ont jamais passé la Ligne, sont obligés de faire présent aux Matelots d'une pièce de monnoie ou de quelque chose d'équivalent, sans en excepter les Capucins, qui donnent dans ces occasions des *agnus* & des chapelets. Ces instrumens de piété sont exposés en vente, & le prix est employé à faire dire des Messes pour les Ames du Purgatoire. Si quelqu'un refuse de payer ce Droit, les Matelots, vêtus en Officiers, le conduisent au pied d'un Tribunal, où quelqu'un d'entr'eux, faisant le Juge en robe longue, le condamne à se voir plongé trois fois dans la mer. Cette Sentence est immédiatement suivie de l'exécution. La personne condamnée est attachée au bout d'une corde, dont on passe l'autre bout autour d'une poulie; & dans cette situation les Matelots la levent & la laissent descendre trois fois sous l'eau. Il ne se fait guères de voyages où il ne se trouve quelque jeune Matelot ou

ANGELO,  
1666.  
Privileges qu'ils  
obtiennent du S.  
Siège.

Ils s'en vont à  
Lisbonne, & de-  
là au Brésil.

Leur voyage du  
Brésil à Congo.

ANGELO.  
1666.

quelque Passager qui donne cet amusement. On observe le même usage (88) au Détroit de Gibraltar & au Cap de Bonne-Espérance.

Triste aventure  
du Vaisseau la  
Catarinetta.

Extrémité où  
l'Equipage eut ré-  
duit.

On proposa de  
tirer au sort qui  
seroit mangé le  
premier.

La religion fait  
abandonner ce  
dessein, & le  
Vaisseau arrive à  
terre.

Après avoir passé la Ligne, le Vaisseau tomba sous des vents si impétueux, que si leur violence n'eût été combattue par un courant fort rapide, il auroit fallu s'attendre à périr sans ressource. Le calme qui succéda fit ensuite regretter l'impétuosité de l'orage; & les provisions commençant à manquer, on ne put se défendre d'une crainte fort vive, au souvenir du désastre qui étoit arrivé depuis peu à la *Catarinetta*. Ce Vaisseau, qui étoit parti des Grandes-Indes avec une riche cargaison, avoit fait une heureuse course jusqu'au Brésil. Mais en passant la Ligne pour se rendre à Lisbonne, le Pilote & la plupart des Matelots furent étouffés par l'excès de la chaleur. Ceux qui survécurent étoient des gens foibles ou sans expérience sur mer, qui, ne pouvant gouverner le Vaisseau, se virent abandonnés à la merci des flots, & poussés au hazard pendant sept mois, jusqu'à l'épuisement de tous leurs vivres. Leurs besoins devinrent si pressans, qu'il furent réduits à manger leurs chats, leurs chiens & les rats qu'ils purent prendre à bord. Ils se jetterent ensuite sur le cuir des ballots & des cordages. Ils mangerent jusqu'à leurs souliers. De quatre cens hommes qui composoient l'Equipage, il n'en restoit que cinq, au nombre desquels étoit le Capitaine. La vue d'une mort inévitable l'affligeoit moins que la perte de sa réputation; car son imagination lui représentoit qu'on l'accusoit de s'être retiré dans quelque Pays étranger avec les trésors dont il avoit la conduite. Il souhaitoit que la mort épargnât du moins quelqu'un de ses gens, pour rendre témoignage de son infortune. Dans cette idée il leur proposa de tirer au sort qui d'entr'eux seroit sacrifié pour la nourriture des quatre autres, puisqu'une affreuse nécessité sembloit justifier cette unique ressource.

Ils consentirent tous à sa proposition; mais ils ne s'accorderent pas moins à vouloir qu'il fût excepté. Ce combat dura peu, parce qu'il jura solennellement qu'il étoit résolu de partager le péril commun. On jeta les dez, & le sort tomba sur lui. Les autres n'en furent pas plus disposés à profiter de leur avantage. Ils protestèrent qu'ils aimoient mieux attendre la mort en bons Chrétiens, que de souiller leurs mains dans le sang de leur compagnon. Après cette résolution, ils se préparèrent à toutes sortes d'évenemens. Un d'entr'eux monta sur le perroquet, d'où jettant les yeux autour de lui, il crut apercevoir quelque chose d'obscur dans l'éloignement. Le Capitaine monta aussi-tôt avec une bonne lunette, pour suivre ce rayon d'espérance. Il ne douta point que ce ne fût la terre. On porta vers le même lieu, avec toutes les forces que chacun put recueillir; & découvrant bien-tôt le rivage, on arriva dans un Port qui étoit en paix avec le Portugal. Le Gouverneur reçut ce petit nombre de Malheureux, comme autant de Morts que la faveur du Ciel avoit ressuscités. Cependant deux d'entr'eux, épuisés par les maux qu'ils avoient soufferts, moururent dans peu de jours. Les trois autres se rétablirent; apportèrent tous leurs soins à radouber promptement leur Vaisseau & remirent à la voile pour Lisbonne. Un des trois, qui retomba malade dans le voyage, mourut à la vue de sa Patrie. Le Capitaine, & le seul Matelot

(88) Chaque Nation a le sien, qui differe des autres par quelques circonstances. Voyez ci-dessus la Relation de Jannequin, au T. II.

qui lui restoit, prirent terre heureusement. Ils furent présentés au Roi. Ce Prince, touché de leur disgrâce & de leur courage, éleva le Capitaine à la dignité d'Amiral, & donna au Matelot le commandement d'un Vaisseau.

Au dixième degré de latitude du Sud, les Missionnaires découvrirent le Cap S. Augustin, & virent un grand nombre d'oiseaux de terre qui voltigeoient autour du Vaisseau. Ils apperçurent aussi plusieurs baleines, qui pousoient des torrens d'eau par les narines. Le nombre en est si grand dans cette Mer, que, suivant le témoignage de l'Auteur, un Marchand paye cinquante mille écus au Roi de Portugal pour le privilège de l'huile.

En passant à la vue de Notre-Dame de Nazareth, Eglise à cinq milles de Fernambuc, les Missionnaires la saluerent de trois *Ave Maria* (89), tandis que le Capitaine lui rendoit un hommage plus militaire par une triple décharge de son artillerie. On alla mouiller sous une tour, qui sert de Fort au Port de Fernambuc; car ce Port est trop petit pour contenir à l'ancre un grand nombre de Vaisseaux, & l'on en comptoit alors quatre-vingt dans le canal & aux environs. En arrivant, Angelo & Carli se trouverent atteints de la maladie ordinaire à ceux qui font le même voyage, soit qu'elle vienne du changement de l'air ou de celui des alimens.

Pendant leur séjour à Fernambuc, ils assisterent à la Fête du Rosaire, qui fut célébrée avec beaucoup de magnificence dans l'Eglise de *Co-po Santo*. Cette Eglise étoit tendue de dix mille aunes d'étoffe de soie, couleur de feu, & d'autres ornemens précieux. La dépense d'une si pompeuse décoration ne tombe pas sur les Prêtres & les Religieux, mais sur les Marchands de la Ville, qui se font honneur d'ouvrir leur bourse pour faire éclater leur piété. Celui qui s'étoit chargé cette année des frais de la fête, protesta le lendemain aux Missionnaires, que les seuls frais de réjouissance étoient montés à quatre mille ducats. Mais c'étoit un badinage, que l'Auteur prend soin d'expliquer. Le Marchand avoit un Vaisseau qui n'étoit plus propre à la mer. Après en avoir fait ôter tous les ouvrages de fer, il avoit consacré aux feux de la fête tout le reste du Bâtiment, qui lui étoit revenu à quatre mille ducats dans sa construction.

Comme celui des Missionnaires devoit prendre une cargaison de sucre, ils se firent un amusement de visiter les Manufactures, qui sont une des principales curiosités du Pays. Le principal instrument est une grande roue, qu'un grand nombre de Nègres font tourner avec beaucoup de violence. Elle donne son mouvement à une presse de fer massif, dans laquelle les cannes de sucre sont coupées en pièces & brisées. La liqueur coule dans un grand chaudron, qui est sur le feu. On ne peut voir sans admiration la constance des Nègres, qui sont naturellement paresseux, à soutenir un exercice si rude, & l'adresse avec laquelle ils jettent les cannes sous la masse de fer, sans oublier ce qu'ils ont à craindre de cette machine pour leurs bras & leurs mains.

Le 2 de Novembre 1667, après avoir embarqué plus de mille caisses de sucre, le Vaisseau remit à la voile pour Congo. Il fut obligé, pour éviter les vents contraires, de remonter à dix-neuf degrés de latitude du Sud, & même

(89) L'Auteur raconte l'origine de cette place ici; d'autant plus que l'Auteur parle d'après les Portugais.

ANGELO.  
1667.  
Récompensé & cordée au Capitaine.

Les Missionnaires arrivent à Fernambuc.

Fête célébrée avec magnificence.

Manufactures de sucre.

Navigations au Brésil en Afrique.

ANGELO.  
1667.

jusqu'au Cap de Bonne-Esperance, qui mériteroit plutôt, dit l'Auteur, le nom de Cap de mort, parce que ceux qui en approchent ont à trembler continuellement pour leur vie. Pendant huit jours entiers, le Bâtiment Portugais essuya des agitations terribles; élevé quelquefois jusqu'aux nues, & quelquefois précipité jusqu'au centre de la mer, avec un égal danger. Enfin le vent s'apaisa, & l'on vit paroître sur les flots quelques os de poissons, qu'on nomme *Sèches* & qui servent aux opérations des Orfèvres. On regarde la vûe de ce poisson, non-seulement comme un pronostic de beau tems, mais comme une marque de la proximité de la terre, parce qu'il ne s'éloigne pas beaucoup du rivage. Aussi découvrit-on le Continent dès le matin du jour suivant. On commença aussi-tôt à se promettre un heureux succès pour le voyage. Tous les Matelots rendirent témoignage qu'il n'y a plus de tempêtes à redouter sur cette Côte, & qu'on peut même la suivre à la portée du mousquet, sans craindre d'y rencontrer des bancs de sable. Cependant la Chaloupe fut en mer pendant plusieurs jours, en sondant sans cesse, pour découvrir quelques rochers cachés sous l'eau, qui se trouvent au long de la Côte. Elle pêchoit, en avançant; & chaque jour elle apportoit à bord une grosse quantité de poisson. Elle en prit un, qui ne pesoit pas moins de quinze ou seize livres. Sa couleur étoit rouge. Il avoit la tête ronde & fort grosse, les yeux étincellans & des narines plates sur le front. Ses nâgeoires barattoient furieusement, & ses écailles sembloient s'entre-pousser. Enfin tout son corps s'agitoit d'une manière fort hideuse. Le Capitaine, qui connoissoit ce monstrueux poisson pour un des plus délicieux de cette Mer, voulut en traiter les Missionnaires, & prit la peine d'y faire lui-même une sauce avec du sucre, des épices & du jus d'orange & de limon. Il composa un ragoût qu'on auroit pris pour une marmelade & qui fut mangé avec des cuillères; de sorte qu'il fut difficile de distinguer si le poisson devoit sa bonté à la sauce, ou la sauce au poisson.

Poisson monstrueux.

Frayers d'un Pilote Portugais.

L'Auteur, s'étant mis dans la Chaloupe, fut vivement tenté de descendre au rivage; mais il en fut détourné par le Pilote, qui l'assura qu'au long de cette Côte on trouvoit des Nègres antropophages. Ils en apperçurent deux, qui prirent la fuite à la vûe des Blancs. Le Pilote se crut obligé de prendre aussi-tôt le large, dans la crainte que ces deux Nègres ne fussent allés chercher quelque Magicien du Pays pour faire abîmer la Chaloupe. Quelques jours après, le même Portugais descendit à terre pour satisfaire à quelque besoin naturel. Il se retira derrière un rocher; mais au même instant il revint au bord de l'eau, dans une mortelle frayeur, en implorant l'assistance de ses compagnons. Il avoit vû derrière le rocher un feu allumé & quelques filets de pêcheurs qui étoient à sécher, d'où il avoit conclu que les Nègres n'étoient pas éloignés. L'excès de sa crainte lui fit oublier ses besoins; & l'Auteur remarque, avec beaucoup de simplicité, qu'il passa trois jours sans en ressentir.

Cette Côte n'est qu'une longue chaîne de montagnes nues & stériles, qui forment un affreux spectacle. Cependant, à la latitude de quatorze degrés, on découvre quelques arbres verts; & le rivage, qui devient plus agréable, présente de bons Ports, dont plusieurs contiendroient deux ou trois mille Vaisseaux. Le jour de Noel on mouilla dans celui de S. Philippe, Capitale du Royaume de Benguela. On vit aussi-tôt venir à bord quantité de petits Ca-

On arrive à S. Philippe de Benguela.

no  
po  
rie  
du  
ge  
lib  
l'er  
épa  
ver  
liqu  
Van  
rop  
bon  
neu  
que  
les  
de l  
qu'i  
char  
A  
leur  
au l  
vû.  
foul  
leur  
hosp  
Hab  
deva  
un V  
qui a  
de le  
mort  
pas é  
Le  
gnon  
na be  
leur  
mer  
ils al  
fut ca  
périls  
Te  
cette  
l'Ouv  
(90)  
donne  
que ce

nots, conduits chacun par deux Nègres, qui venoient offrir d'échanger leur poisson pour du tabac de Bresil. L'Auteur descendit au rivage, avec le Supérieur de la troupe, & fit aux Nègres un Sermon en langue Portugaise. L'air du canton communique aux alimens une si pernicieuse qualité, que les Errangers qui en mangent à leur arrivée, s'exposent à la mort & contractent infailliblement quelque dangereuse maladie. Cette raison doit ôter aux Passans l'envie de débarquer, & sur-tout celle de boire de l'eau du Pays, qui est épaisse & mal-saine. Les deux Missionnaires n'accepterent le dîner du Gouverneur, qu'après s'être bien assurés qu'il ne leur feroit servir ni provisions ni liqueurs de cette contrée. Il les traita fort bien, à la maniere Portugaise. Le Vaisseau eut part aussi à ses libéralités. Il y envoya de fort bons fruits de l'Europe, & un bœuf entier, mais petit & sans cornes. La chair en étoit de très-bon goût, & ces animaux sont en grand nombre dans le Pays. Le Gouverneur, qui manquoit de Prêtres, proposa au Supérieur de lui laisser pendant quelque-tems un de ses Religieux; mais la figure des Blancs du Pays dégoûta les Missionnaires. Ils sçavoient d'ailleurs que pour les crimes odieux le Roi de Portugal envoie les Bannis à Benguela, comme dans le lieu le plus infecté qu'il possède, & que ces misérables Proscrits sont par conséquent les plus méchans & les plus perfides de tous les hommes.

Après avoir pris congé du Gouverneur, les Missionnaires continuerent leur voyage, & l'acheverent heureusement le douzième jour. Ils mouillèrent au Port de Loanda, le plus beau & le plus spacieux que l'Auteur eût jamais vû. Ayant pris terre avec Carli, son Compagnon, ils furent reçus par une foule de Blancs & de Nègres, qui exprimerent la joie qu'ils ressentoient de leur arrivée en baissant leurs habits & les embrassant. Ils se rendirent à leur hospice (90) au milieu de ce cortège. L'Eglise étoit remplie des principaux Habitans de la Ville & de plus de trois cens personnes, qui s'avancerent au-devant d'eux. Ils trouverent dans le Couvent trois Religieux de leur Ordre; un Vicaire de Congo, qui se rétablissoit d'une maladie; un Pere, d'Angola, qui avoit actuellement la fièvre, & un vieux Frere-Lay. Deux Missionnaires de leur troupe, qui étoient partis de Genes quelque-tems avant eux, étoient morts en arrivant; l'un à *Loanda*, l'autre à *Messanrano* (91), qui n'en est pas éloigné.

Le Vicaire de Congo prit la résolution de conduire Angelo & son Compagnon dans le Pays de Songo, & de-là dans celui de Bamba. Ce projet chagrina beaucoup les Habitans de Loanda, qui avoient esperé de le retenir dans leur Ville. Ils les presserent d'y passer du moins une année, pour s'accoutumer à l'air & aux alimens du Pays. Ils leur représenterent les dangers auxquels ils alloient exposer leur vie, dans les déserts mal-sains de Bamba. Mais rien ne fut capable de refroidir leur zèle, & de leur faire redouter des fatigues & des périls qu'ils envisageoient depuis long-tems comme l'objet de tous leurs desirs.

Tel est l'Extrait des Lettres d'Angelo, qui compose la premiere Partie de cette Relation. Carli prend ici la plume, pour continuer jusqu'à la fin de l'Ouvrage.

(90) C'est le nom que les Missionnaires donnent aux lieux de leur résidence, parce que ce ne sont pas des Couvens réguliers.

(91) Il y a quelque apparence que c'est *Messanrano*, qu'on a déjà vû dans la Relation de Battel.

ANGELO.

1667.

Malignité de l'air dans ce Pays.

Repas que le Gouverneur donne aux Missionnaires.

Ils arrivent à Loanda.

Destination d'Angelo & de Carli.

Fin du récit d'Angelo.

CARLI.  
1667.

*Courses Évangéliques des Missionnaires de Congo.*

Arrivés d'Angelo & de Carli au Fort de Dante.

UN repos de quelques jours, qu'Angelo & Carli prirent à Loanda, ne fut qu'une préparation pour commencer leur carrière apostolique. Ils s'embarquèrent dans une Pinace ; & côtoyant le rivage, ils arrivèrent en deux jours à Dante (92), sur la frontière du Royaume d'Angola, où les Portugais ont un Fort. Leur premier soin fut de saluer le Gouverneur, & de lui communiquer les Lettres du Conseil de Loanda, qui étoit chargé de l'administration jusqu'à l'arrivée d'un nouveau Viceroy. Ces Lettres contenoient des recommandations, pour leur faire trouver des Nègres & ce qui étoit nécessaire au transport de leur équipage. Pendant deux jours, qu'ils passèrent au Fort de Dante, le Gouverneur employa ses gens à la pêche, & fit saler du poisson pour la provision de leur voyage. Outre ce présent & trente Nègres qu'on nomma pour les accompagner, il leur fournit des hamacks. Tout le monde les assura que chaussés & vêtus comme ils étoient, ils ne devoient point espérer de pouvoir marcher long-tems à pied ; & malgré leur répugnance, ils furent obligés de se soumettre à l'usage du Pays.

Comment ils commencent leur route par terre.

On ne trouve point de grandes routes dans ces régions sauvages. Les chemins sont des sentiers fort étroits, où deux personnes auroient peine à passer de front. Quelques Nègres faisoient l'avant-garde, avec leurs fardeaux. Angelo venoit ensuite dans son hamack, & Carli après lui dans une autre de ces voitares. Ils étoient suivis du reste de leurs Nègres, dont l'office étoit de relever les porteurs lorsqu'ils commençoient à paroître fatigués. On auroit peine à s'imaginer avec quelle légèreté ils marchent par des chemins fort pénibles. Ils sont armés de leurs arcs & de leurs flèches. Leur terme étoit une de leurs Villes, qu'ils nomment *Libates*, où d'autres porteurs devoient leur succéder. On regrette ici que l'Auteur ait négligé les distances.

Maisons & habitemens du Pays.

Le Prince ou le Seigneur du Libate, que les Habitans nomment *Makolonte* dans leur langage, s'empressa de rendre visite aux Missionnaires, & leur donna pour logement deux des meilleures cabanes. Dans tout le Royaume, excepté à S. Salvador, on ne trouve point une seule pierre. Les plus belles maisons sont bâties de terre & couvertes de chaume ; la plupart sans fenêtres & sans autre ouverture que la porte. Le Makolonte portoit pour habit une pièce d'étoffe à la ceinture, de la grandeur d'un mouchoir, & un manteau de drap bleu de l'Europe, qui lui tomboit jusqu'à terre. Le goût général du Pays est pour le bleu. Les Officiers du cortège n'avoient qu'une pièce d'étoffe ou un petit pagne de la même couleur. Le reste du Peuple étoit couvert de feuilles d'arbres ou de peaux de singes. Mais ceux qui vivent en pleine campagne, & qui n'ont point d'autres maisons que le dessous des arbres, sont entièrement nus, sans distinction d'âge & de sexe.

Description d'un Libate & de ses Habitans.

Ce premier Libate étoit composé d'environ cent cabanes, séparées l'une de l'autre, avec aussi peu d'ordre que d'élégance ou de propreté ; mais on

(92) C'est apparemment la Rivière Dande, dont Battel parle aussi.

peut

pe  
no  
ve  
Le  
do  
av  
me  
So  
trè  
par  
eux  
que  
L  
Né  
poi  
à l  
pou  
tém  
dan  
bap  
coq  
un  
fois  
gue  
quo  
nair  
C  
fair  
de c  
petit  
nair  
sur  
mon  
Mest  
quer  
Nég  
brui  
rent  
l'Ass  
bon  
C  
tité  
des p  
ble a  
cont

(93)  
guc id

peut dire qu'elles ne sont point habitées pendant le jour. Les hommes connoissent peu la tristesse & l'ennui. Ils se réjouissent pendant le jour. Ils conversent ensemble. Ils jouent de quelques misérables Instrumens jusqu'à la nuit. Les femmes sortent le matin pour aller cultiver la terre. Elles portent sur le dos un panier, qui contient un pot de terre noire nommé *Kiousou* (93), avec un de leurs enfans. Le plus jeune est dans leurs bras, & succe les mamelles de sa mere sans aucun secours. Elles menent le troisième par la main. Souvent elles en portent un quatrième dans leur sein, car la plupart sont très fécondes. Si leurs enfans sont en plus grand nombre, les autres suivent par derriere; à moins qu'ils ne soient assez grands pour être abandonnés à eux-mêmes. Les peres & les meres ne prennent point alors plus de soin d'eux que s'ils ne leur appartenoient pas.

Les Missionnaires firent présent au Makolonte d'un collier de verre, que les Nègres appellent *Missanga*, & qu'ils portent sans cesse au col, parce qu'ils n'ont point de lieu où ils puissent le garder. Après avoir témoigné sa reconnoissance à ses hôtes, il fit avertir tous les Habitans du Libate d'amener leurs enfans pour les faire baptiser. Mais il y en avoit peu qui n'eussent déjà reçu le Baptême. Les Capucins ont cette Mission depuis trente ans. Lorsqu'il en arrive un dans le Libate, tous les peres accourent avec les enfans qui n'ont point été baptisés, en portant dans la main deux de leurs pagnes de feuilles, ou des coquilles de *Zimbi*, qui sont la monnoie courante du Pays, ou un poulet, avec un peu de sel pour la bénédiction de l'eau baptismale. On leur avoit autrefois porté de la volaille, qui avoit multiplié fort abondamment; mais les guerres l'ont presque entièrement détruite. Ils offrent ces présens au Prêtre, quoiqu'il n'exige aucun salaire de ceux qui n'apportent rien. Les deux Missionnaires baptiserent chacun quinze enfans.

Carli ayant averti le Makolonte de faire préparer tout ce qui étoit nécessaire pour célébrer la Messe le jour suivant, plusieurs Nègres furent chargés de couper du bois & des feuilles de palmier, dont on composa aussitôt une petite Eglise & un Autel. Les ornemens furent tirés des caisses que les Missionnaires avoient apportées. On avoit pris soin de bâtir l'Eglise ou la Chapelle sur une petite éminence, afin que tout le monde pût voir le Prêtre, si tout le monde ne pouvoit pas l'entendre. L'Assemblée fut très-nombreuse. Après la Messe, les Missionnaires diviserent le Peuple en deux parties, pour lui expliquer les principes de la Religion par le ministère des Interprètes. Ensuite les Nègres se mirent à jouer de leurs Instrumens, à chanter & à danser, avec un bruit qui se feroit entendre d'une lieue. Lorsque les Missionnaires parurent disposés à se retirer, le Makolonte fit un signe, qui imposa silence à toute l'Assemblée. Ils partirent, après avoir donné une bénédiction publique à ce bon Peuple; & les danses recommencerent aussitôt avec le même bruit.

Carli remarqua, dans la route, différentes sortes d'animaux, sur-tout quantité de singes de diverses couleurs, qui montoient fort légèrement au sommet des plus grands arbres. Il apperçut deux pakasses, espece d'animal qui ressemble au bœuf & qui a le rugissement du lion. Le zebra se trouve aussi dans cette contrée. Les Missionnaires virent une autre bête, dont le poil étoit noir &

(93) L'Original met *Quiousou*; mais il me semble que dans tous ces noms le K fait naître une idée plus précise de leur véritable son.

CARLI.  
1667.

Fécondité des  
femmes.

Les Missionnaires  
baptisent les  
enfans.

Ils disent la  
Messe. Joie des  
Nègres.

Animaux qui  
se présentent sur  
la route.

CARLI.  
1667.

jaune, mais si loin sur la montagne, que n'ayant pu le distinguer parfaitement, ils le prirent pour un léopard sur le témoignage de leurs Nègres. Dans un autre lieu, ils rencontrèrent un gros animal endormi, qui s'éveilla aux cris du cortège, & qui, s'étant levé avec un grand saut, prit aussitôt la fuite. Il ressembloit aux loups par le corps, mais il avoit la tête d'un veau, & cette disproportion de parties le rendoit fort hideux. Les Nègres assurèrent que c'étoit un monstre, dont le nom leur étoit inconnu. De tous les côtés il se présentoit un grand nombre d'autres bêtes, qui avoient beaucoup de ressemblance avec les chèvres, & qui s'attendoient les unes les autres pour prendre la fuite ensemble. On voyoit aussi une multitude de poules, beaucoup plus grosses que les poules privées. Les Missionnaires en mangèrent plusieurs & leur trouverent le goût du lièvre.

Carli est effrayé  
par trois lions  
dans un Libate.

Il ne leur arriva rien d'extraordinaire dans le second Libate, & leurs exercices s'y firent aussi tranquillement qu'au premier. Mais ayant continué leur route, ils arriverent un jour au soir dans un autre Libate, dont ils trouverent la porte fermée. L'enclos étoit une haie d'épines de la hauteur d'une picque; & la porte n'étoit qu'un ras d'épines sèches, que les Habitans avoient rassemblées à l'ouverture de cet enclos. Elle fut ouverte pour recevoir les Missionnaires, & le Makolonte leur offrit des cabanes. Mais comme la chaleur étoit excessive, ils aimerent mieux passer la nuit en plein air dans leurs hamacks, qu'ils suspendirent d'un côté au sommet d'une cabane, & de l'autre à deux pieux plantés en croix. Vers minuit trois lions s'approcherent de la haie, avec des rugissemens qui faisoient trembler la terre. Carli, réveillé par cet horrible bruit, leva un peu la tête pour découvrir les monstres à la clarté de la Lune. Mais la haie étoit si épaisse & si couverte de feuilles, qu'il ne put les appercevoir, quoiqu'il jugeât facilement qu'ils ne devoient pas être éloignés. La crainte le fit d'abord penser à se retirer dans une cabane; cependant, après avoir considéré qu'il étoit impossible aux trois lions de passer une haie si épaisse & si haute, il résolut d'attendre tranquillement le jour. Aussi-tôt qu'il le vit paroître, il se hâta de rejoindre Angelo, qui s'étoit placé contre la cabane voisine, & qui avoit profité de la fraîcheur pour dormir d'un profond sommeil, sans avoir entendu le rugissement des lions. Il le félicita sur sa tranquillité, en lui disant que si les lions étoient venus le dévorer, il auroit eu le bonheur d'arriver au Ciel sans sçavoir par quel chemin.

Tranquillité de  
son Compagnon.

Après avoir baptisé plusieurs enfans, ils se remirent en marche dans leurs hamacks. Vers midi, les Nègres leur conseillèrent de s'arrêter, pour se rafraîchir sur le bord d'une petite Riviere, dont l'eau étoit excellente. Ils se placèrent sous quelques arbres, dans le dessein d'y faire préparer quelques alimens. Une partie de leurs gens alla couper du bois. D'autres se mirent à cueillir (94) du bled noir. Angelo voulut se servir de son cailloux & de son fusil pour allumer du feu. Mais un Nègre, qui entendoit un peu la cuisine, lui dit qu'il n'étoit pas besoin de fer ni de cailloux. Il prit deux morceaux de bois, l'un épais de deux doigts & percé de plusieurs trous qui ne le traversoient point entièrement; l'autre de l'épaisseur d'un seul doigt; & faisant entrer celui-ci dans un des trous du premier, il l'agita tellement avec les deux mains

Comment les  
Nègres de Congo  
font du feu.

(94) L'Auteur ne dit pas si le terrain étoit cultivé, ou si ce bled croissoit naturellement.



qu'on en vit bien-tôt sortir des flammes. C'est la méthode commune des Nègres pour faire du feu. Ceux qui étoient allé cueillir du bled revinrent chargés d'épis, dont ils tirent le grain, & l'ayant fait bouillir avec des patates, ils en composèrent un mets supportable.

Tandis que chacun s'employoit à ce travail, on découvrit un éléphant, qui n'étoit pas moins gros qu'un chariot chargé de foin. Il avoit la tête pendante & sembloit avoir perdu une de ses dents. Tous les Nègres sautant par leurs armes, avec de grands cris, lui décochèrent une grêle de flèches. Mais un d'entr'eux, plus expérimenté que ses compagnons, courut vers une cabane qui n'étoit pas éloignée, & mit le feu au toit de chaume. La flamme, qui s'éleva aussi-tôt, effraya le monstrueux animal & lui fit prendre la fuite, avec trois flèches qui demeurèrent enfoncés dans sa peau. Malheureusement le feu, poussé par le vent, se communiqua bien-tôt aux herbages voisins, qui étant fort secs & fort hauts, furent consumés en un instant dans l'espace de plus d'une lieue. Cet incendie jeta l'effroi parmi toutes les bêtes du canton, & rendit le chemin fort libre jusqu'au Libate suivant.

Un autre jour, les Nègres de l'escorte rencontrèrent un prodigieux serpent. Il avoit la tête aussi grosse que celle d'un veau. Sa longueur étoit de vingt-cinq pieds; & l'Auteur craint si peu qu'on l'accuse d'exaggeration, qu'il cite en témoignage la peau d'un autre serpent de la même longueur, qu'il mesura lui-même, & qu'Angelo son Compagnon envoya dans la suite à son pere, avec d'autres curiosités. A la vûe de cette affreuse créature, les Nègres poussèrent un grand cri, suivant leur usage, & firent monter les Missionnaires sur un terrain plus élevé, pour lui donner le tems de passer ou de reculer. Carli observa qu'en avançant, elle causoit autant de mouvement dans l'herbe que le passage de vingt hommes. On s'arrêta plus d'une heure, pour s'assurer qu'il ne restoit rien à craindre de son retour. Mais les Missionnaires s'aperçurent assez que les Nègres étoient plus effrayés qu'eux-mêmes, & qu'ils avoient peu de fond à faire sur leur secours. Ils regretterent plusieurs fois de n'avoir point apporté un ou deux fusils, dont ils auroient tiré, dans ces occasions, plus de service que de leur escorte. La seule ressource, pour des voyageurs sans armes, est de s'éloigner par la fuite, ou de mettre le feu aux herbages.

En arrivant sur le bord d'une riviere, où, suivant leurs informations, ils ne s'attendoient à trouver que deux ou trois chaumières pour servir de logement aux Nègres qui vont de Loanda à S. Salvador, ils furent surpris de trouver un grand nombre de huttes, & d'entendre le son des trompettes, des tambours, des sifres & de plusieurs autres Instrumens. Les Nègres s'imaginèrent que ce pouvoir être le *Grand-Duc* (95) ou le Seigneur de la Province. Mais s'étant approchés, ils remarquerent que toutes les huttes paroissoient neuves, & qu'elles étoient environnées d'une haie d'épines fort épaisses, pour servir de défense contre les bêtes sauvages qui viennent se défatérer dans la riviere. Bien-tôt ils virent venir au-devant d'eux quatre Mulâtres, armés de mousquets, avec quantité de Nègres qui jouoient de leurs Instrumens. Ils étoient envoyés par le frere du Capitaine-Major de Dante, Nègre distingué, qui reçut fort civilement les Missionnaires. Il leur dit qu'étant en marche avec ses

CARLI.  
1667.

Rencontre d'un  
éléphant, & ma-  
niere de l'es-  
trayer.

Rencontre d'un  
serpent prodigieux.

Les Missionnaires trouvent un beau Village, où ils ne comptoient trouver que deux cabanes.

(95) On verra dans la suite le sens de ces titres.

CARLI.  
1667.  
Marche pour  
prendre d'un Sei-  
gneur du Pays.

gens, il faisoit bâtir chaque jour au soir un Village tel qu'il le voyoit. Sa troupe, ou son armée, étoit composée de dix-huit cens hommes, sans y comprendre les femmes & les enfans. Après avoir traité les Missionnaires avec des poulets & des fruits du Pays, il leur offrit son secours pour traverser la rivière. Entre les Soldats de sa garde, il avoit vingt-quatre Mulâtres, armés de mousquets & de cimeteres. Les armes de ses Nègres étoient des arcs & des demi-picques (96). Cet appareil, & le bruit des Instrumens qui ne cessa point de se faire entendre, donna aux Missionnaires une haute idée de la magnificence des Seigneurs du Pays dans leurs voyages.

Les Missionnaires  
sont effrayés  
par un lion &  
une tigresse.

Un demi-mille au-delà de la rivière, ils apperçurent les deux chaumières qu'on leur avoit annoncées. Elles n'étoient point défendues par une haie d'épines; mais elles avoient, à peu de distance, quatre arbres, au sommet desquels on avoit pratiqué quelques petites hutes. Les Nègres de l'escorte leur offrirent de faire la garde sur les arbres pendant la nuit, s'ils vouloient prendre un peu de repos dans les chaumières. Angelo & Carli acceptèrent cette offre, & choisirent la meilleure des deux cabanes. Le reste de l'escorte se logea dans l'autre. Leur sommeil auroit été tranquille, s'ils n'eussent point eu d'autre incommodité que d'être couchés sur la paille. Ils avoient eu de quoi souper abondamment de ce que le Seigneur Nègre avoit eu la charité de leur accorder. Mais vers minuit leur repos fut troublé par un lion & une tigresse, qui vinrent se réjouir autour de leur chaumière. Ils jetterent les yeux au travers de quelques fentes & n'apperçurent que trop ces deux bêtes, qui n'étoient qu'à vingt pas du mur. La crainte leur fit passer quelques mauvais momens. Cependant leurs Nègres, qui veilloient avec beaucoup de fidélité, allumerent un feu, dont la vûe fit prendre la fuite aux deux monstres.

Rencontre d'un  
Chanoine de S.  
Salvador.

Son entretien  
avec les Missionnaires.

Le lendemain, ils joignirent un petit corps de Nègres, qui portoit un Portugais dans son hamack. C'étoit un jeune Ecclésiastique, qui alloit remplir un Canonat dans l'Eglise Cathédrale de S. Salvador. Cette rencontre leur fut d'autant plus agréable, qu'ils s'étoient vus à Loanda. Ils marcherent ensemble pendant le reste du jour. Carli demanda au jeune Chanoine comment il avoit pu quitter une aussi belle Ville que Lisbonne, pour venir habiter des contrées arides & désertes? Sa réponse fut, qu'il étoit bien payé, & que ses appointemens annuels montoient, grâces au Ciel, à cinquante mille reys. Le Missionnaire, qui n'ignoroit pas que cinquante mille reys ne font qu'environ (97) quarante pistoles, lui dit que ce revenu étoit médiocre, & que pour lui, il n'accepteroit pas le même Emploi pour des millions d'or. Que venez vous donc faire ici? lui demanda le Chanoine. Nous venons, repliqua le Missionnaire, pour l'amour de Dieu & du Prochain, & nous nous croirons bien récompensés de toutes nos fatigues si elles peuvent contribuer au salut d'une seule Ame. Lorsqu'ils furent arrivés au Libate suivant, n'y trouvant point assez de Nègres pour les porter, ils proposerent au Chanoine de prendre le devant, dans la vûe d'attendre le retour de ses porteurs. Mais ils ne purent l'y faire consentir. Quelques jours après il mourut à *Bombi*, d'où ils étoient partis avant qu'il y fût arrivé.

(96) C'étoient apparemment des zagaies, (97) Ou dix-sept livres sterling, suivant quoiqu'elles soient plus courtes que nos demi-picques. l'usage.

*Bombi* est un très-grand Libate, gouverné par un Marquis, Vassal du Duc de Bamba, comme ce Duc l'est du Roi de Congo. Un de ses fils, âgé de vingt-cinq ans, qui parloit fort bien la langue Portugaise, ayant offert aux Missionnaires de leur servir d'Interprète pendant leur séjour à Bamba, ils acceptèrent cette faveur avec le consentement de son pere. Ils partirent au soleil levant, fort satisfaits du nouveau Compagnon qu'ils avoient acquis; mais au moment qu'ils s'y attendoient le moins, ils virent devant eux, dans l'éloignement, un grand feu que les Nègres avoient allumé dans les herbages. Le vent poussant les flammes à leur rencontre, ils ne doutèrent point qu'elles ne leur amenassent bien-tôt un grand nombre de bêtes féroces. Leurs Nègres les avertirent que le seul moyen d'éviter la furie de ces animaux étoit de monter sur les arbres. Il fallut suivre ce conseil. Ils avoient heureusement dans leurs malles une échelle de corde, qu'ils avoient apportée du Bresil. Un Nègre monta sur un arbre pour l'attacher au haut du tronc, & les deux Missionnaires, avec le fils du Marquis, chercherent aussi-tôt leur sûreté dans cet azile. Ils tirèrent l'échelle après eux, tandis que tous les Nègres monterent sur les arbres voisins. Le péril étoit pressant, car on vit paroître immédiatement un grand nombre d'animaux redoutables, tels que des tigres, des lions, des loups, des pacasses, des rhinoceros & quantité d'autres especes, qui leverent la tête en passant, avec une sorte d'admiration. Les Nègres en blessèrent quelques-uns de leurs flèches empoisonnées.

Le lendemain les Missionnaires arriverent dans un Libate, dont les Habitans étoient partis à la suite du Duc de Bamba, pour faire la guerre au Duc de Songo, qui s'étoit révolté contre le Roi de Congo. Après quelques rencontres, où la victoire avoit été balancée, on étoit convenu d'une trêve; mais les deux Parties avoient repris les armes, & le Duc de Bamba commandoit les troupes royales. Comme il étoit resté fort peu de monde dans le Libate, Angelo prit la résolution de se rendre seul à Bamba, qui n'en est point éloigné, & promit à Carli de lui envoyer de-là vingt hommes, pour le transporter avec le bagage. Carli & le fils du Marquis attendirent pendant six jours. Ils avoient, pour unique nourriture, de grosses fèves, que le fils du Marquis alloit cueillir tous les jours. Elles s'appellent *Kazebaze* dans le langage du Pays. Mais l'Auteur ne s'aperçut que trop, à l'état de ses forces, que ce secours ne suffisoit pas pour les entretenir. A peine pouvoit-il se soutenir sur ses jambes. Il lui vint à l'esprit de s'asseoir à la porte de sa cabane & d'y enfiler des chapelers. Les Habitans, qui n'étoient que des vieillards, s'assemblerent autour de lui, pour admirer les grains enfilés dans un cordon de soie, auquel la médaille étoit attachée. Ils le prièrent de lui en donner quelques-uns pour leur Makolonte. Carli les assura qu'il leur en donneroit volontiers, s'ils vouloient lui faire présent d'un poulet. Ils y consentirent d'autant plus facilement, qu'ils en avoient un grand nombre aux environs du Libate. L'Auteur proteste que ce fut la nécessité seule qui lui fit employer ce stratagème. Il n'y avoit point d'enfans à baptiser dans le Libate; & les Habitans, dit-il, n'étoient point accoutumés à faire l'aumône pour l'amour de Dieu.

Enfin les porteurs arriverent de Bamba, & Carli se mit en marche. Vers le soir, assez près du Libate où il devoit passer la nuit, il rencontra un lion, si blessé, qu'à peine pouvoit-il se traîner, en laissant une trace de sang sur son

CARLI.  
1667.  
Libate de Bombi, gouverné par un Marquis.

Dangereuse aventure des Missionnaires.

Duc de Bamba, Général de Congo, contre le Comte de Songo.

Maniere dont Carli se procure un poulet.

Rencontre d'un lion blessé.

CARLI.  
1667.

Carli apprend  
dans le Libate  
d'où venoit la  
bleffure du lion.

Avanture hardie  
du Makolonte.

Papè'me d'une  
belle fille.

passage. Les Nègres se déchargèrent de leur fardeau, pour saisir leurs flèches. Un d'entreux fit du feu, avec les deux bâtons qui ont été décrits, & le mit aux herbages, qui étoient alors fort secs, fort hauts & fort épais. La flamme s'élevant, & les Nègres continuant leurs cris, on vit bien-tôt le lion changer de route. Carli arriva au Libate une heure avant la nuit. Cette Place n'avoit point d'enclos, comme celles où les Missionnaires avoient passé jus-qu' alors, & Carli en apprit bien-tôt la raison. S'étant rendu droit au Marché, où le Peuple se portoit en foule, il y vit un Nègre blessé, autour duquel tout le monde s'assembloit. Il demanda dequoi il étoit question. On lui dit que c'étoit le Makolonte, qui venoit de combattre un lion. Carli, après l'avoir salué, lui fit un reproche de ne pas avoir autour de son Libate une bonne haie d'épines, comme il en avoit vû dans les autres Villes. » Pere, lui dit le Makolonte, » aussi long-tems que je serai au monde on n'aura » pas besoin ici d'une haie. Lorsque je serai mort, on fera ce qu'on jugera » nécessaire.

Sa bleffure étoit légère. L'Auteur ayant marqué de la curiosité pour apprendre les circonstances du combat, le Makolonte lui raconta lui-même qu'il s'étoit trouvé dans le même lieu avec ses gens, lorsqu'un lion affamé, & sans doute attiré par l'odeur de la chair humaine, avoit fondu sur eux, sans rugir, comme ces animaux y sont accoutumés en cherchant leur proie, & que les Nègres de l'assemblée, qui étoient sans armes, avoient à peine eu le tems de s'échaper : » Pour moi, continua-t-il, comme je ne suis point accoutumé » à fuir, j'ai mis un genoux & une main contre terre; & tenant mon cro » de l'autre main, j'ai frappé le lion de toute ma force au milieu de son » trine. Il a poussé des rugissemens lorsqu'il s'est senti blessé. Il s'est jeté si » furieusement sur moi, qu'il s'est fait une autre bleffure à la gorge; mais en » même-tems il m'a déchiré le côté d'un coup de griffe. Mes gens ayant alors » paru avec leurs armes, il a pris aussi-tôt la fuite, en perdant beaucoup » de sang.

Ce lion étoit le même que l'Auteur avoit rencontré. Sa vie, dit-il, étoit fort en danger après avoir été blessé de deux coups de bayonnette par une main si ferme & si vigoureuse.

On amena ici au Missionnaire une jeune & belle fille, qui n'avoit point encore été baptisée. Il la fit couvrir de feuilles pour cacher sa nudité, en lui reprochant d'avoir différé si long-tems à demander le Baptême. Elle s'excusa sur la vie qu'elle menoit dans les champs, occupée pendant le jour à cultiver la terre & passant la nuit sous des arbres. Carli l'instruisit des principes de la Religion, la baptisa & lui donna le nom d'Anne. Après la cérémonie, tous les Habitans du Libate, hommes & femmes, sur-tout les jeunes garçons, qui s'appellent Muleches, firent un cercle autour d'elle & se mirent à danser au son de leur musique, en criant dans leur langue, *Vive Anne, vive Anne*, avec un bruit & une confusion si étrange, que le Missionnaire ne pouvoit revenir de son étonnement. Il ne trouva point d'enfans à baptiser, parce que le zèle de son Compagnon avoit prévenu le sien en passant dans le même lieu.

Le jour suivant, il continua son voyage vers Bamba. Le chemin fut si mauvais, qu'il fut obligé de quitter son hamack & de faire une demie-lieue à pied, dans une grande vallée, par des chemins fort pierreux; phénomène si

rate dans le Pays, qu'il n'y avoit point encore vû une seule pierre. La chaleur étant excessive & le sentier fort étroit, tout le monde eut beaucoup à souffrir; sans compter qu'on avoit les jambes continuellement battues par des herbes hautes & épaisses, dont Carli conserva deux mois les meurtrissures. Au milieu de la vallée, il fallut traverser une rivière fort profonde. Les Nègres ayant sondé le gué trouverent quatre pieds d'eau dans l'endroit le moins dangereux. Carli & le fils du Marquis étoient dans leurs hamacs, & ne manquèrent pas d'employer les plus robustes de leurs porteurs. Mais le passage n'en fut pas moins effrayant, parce que les Nègres étoient obligés de lever les bras pour soutenir la voiture au-dessus de leur tête, & qu'un faux pas auroit pû les faire tomber tous ensemble. Cependant ces hardis Africains rioient de leur propre embarras, & prirent plaisir à s'arrêter dans l'eau pour se rafraîchir. Il se présenta sur toute la route un grand nombre de beaux oiseaux, rouges, verts, jaunes; & d'autres, qui parurent les plus admirables à l'Auteur, avec le fond du plumage blanc, marqueté de lignes noires en forme d'écailles de poisson; le bec, les yeux, la queue & les pieds couleur de feu. On les appelle perroquets d'Ethiopie; ils parlent, comme ceux d'Amérique, & se transportent rarement en Europe. L'Auteur doute qu'on en ait jamais vû dans l'Italie.

En approchant de Bamba, il entendit le son d'une cloche. C'étoit celle du Couvent des Capucins, qu'Angelo faisoit sonner pour sa Messe. Aussi-tôt qu'il fut sorti de l'Autel, il vint au-devant de son Compagnon, avec quantité de Nègres qui jouoient de leurs Instrumens. Carli ne trouva rien dans le Couvent de Bamba qui fût capable d'exciter son admiration. Il étoit composé de quatre petites cellules de terre, couvertes de chaume. L'entrée, le porche, la sacristie & l'Eglise même n'étoient pas plus magnifiques. A peine fut-il arrivé, qu'un Nègre vint lui faire des complimens de la part de la Grande Duchesse, & lui témoigner qu'elle souhaitoit de le voir. Mais, épuisé comme il étoit de fatigues & de chaleur, il se dispensa, pour le premier jour, d'une visite si précipitée. Sa curiosité le fit entrer néanmoins dans le jardin du Couvent, où il trouva non-seulement toutes les racines & les plantes d'Afrique, mais encore la plupart de celles qu'il avoit vûes au Brésil. A l'égard des fruits & des légumes de l'Europe, il ne vit ni pommes, ni poires, ni les autres productions qui demandent un climat plus froid. On n'avoit pû tirer du terroir, dans la transplantation, que du raisin, du fenouil, des cardons, des concombres, toutes sortes de salades & d'autres plantes de même espèce. Vers le soir, la Duchesse envoya aux Missionnaires un flacon de vin de palmier, aussi blanc que du lait. Mais ne le trouvant point de leur goût, ils en firent présent à leurs Nègres, qui le trouverent délicieux, & qui répétèrent plusieurs fois le mot de *Malaf*, c'est-à-dire, *vin*, dans leur langue.

L'Eglise & la maison étoient en si mauvais état, qu'Angelo se proposoit de rebâtir ces deux édifices. Entre les Nègres qu'il loua pour cette entreprise, il en choisit quelques-uns pour le service du Couvent. Deux furent chargés de l'entretien du jardin. Il nomma un Sacristain, un Cuisinier, deux Porteurs-d'eau & un Quêteur; c'est-à-dire, un Ministre fidèle pour recueillir les aumônes, telles que le miel, la cire, les fruits, la viande, le bled, & les coquilles qui servent de monnoie. Le fils du Marquis continua son

CARLI.  
1607.

Passage d'une  
profonde Rivière.

Perroquets d'Ethiopie.

Couvent de Bamba.

Jardin des Capucins.

Leurs domestiques.

CARLI.  
1667.

Visite de Carli  
à la grande Du-  
chesse.

Les Missionnai-  
res font le voya-  
ge de Pemba.

Ils y trouvent  
le Roi de Congo.

Cortège de ce  
Monarque, son  
nom & son âge.

sa politesse pour  
les Missionnai-  
res.

office d'Interprète, quoiqu'il se trouvât quantité de Nègres qui entendoient la langue Portugaise, parce que Bamba étant sur le chemin de Loanda à S. Salvador, les marchandises y passent continuellement.

Carli rendit ses devoirs à la Grande Duchesse. Ils convinrent ensemble, dans cette visite, de faire partir un Nègre, pour conseiller de leur part au Grand-Duc de finir la guerre par une bonne trêve, & de revenir incessamment dans ses Etats. Mais apprenant que le Roi de Congo s'étoit rendu à Pemba, qui n'est qu'à dix journées de Bamba, les deux Missionnaires saisirent cette occasion de lui faire la cour, dans l'esperance de baptiser & de prêcher en chemin. Ils partirent dès le jour suivant, accompagnés de plusieurs Nègres que la Duchesse leur donna pour escorte. Comme ils avoient à traverser des montagnes désertes & remplies de lions, ils prirent le parti de mettre le feu aux herbages, pour faire rentrer tous ces redoutables animaux dans les bois.

Ils trouverent à Pemba, dans un petit hospice de leur Ordre, Antoine de Saraverre, Capucin de la Province de Toscane. A peine l'eurent-ils embrassé, en lui expliquant le motif de leur voyage, qu'ils entendirent un grand bruit de trompettes, de fifres & de tambours. Le Pere Antoine les ayant assurés que c'étoit le Roi qui passoit, ils se hâtèrent de sortir pour aller au-devant de Sa Majesté. C'étoit un jeune Prince Nègre d'environ vingt ans. Il étoit vêtu d'un juste-au-corps d'écarlate à boutons d'or. Sa chaussure ordinaire étoit une paire de bottines blanches, sur des bas de soie couleur de chair. On assura les Missionnaires qu'il portoit tous les jours un habit neuf; mais Carli eut peine à le croire, dans un Pays où les belles étoffes & les bons tailleurs ne sont pas fort communs. Ce Monarque étoit précédé, dans sa marche, par vingt-quatre jeunes Nègres, tous fils de Ducs ou de Marquis. Leur habillement étoit un petit pagne noir autour de la ceinture, avec un manteau de drap bleu de l'Europe, qui descendoit jusqu'à terre. Mais ils avoient la tête & les pieds nus. Les Seigneurs du cortège, au nombre de cent, étoient vêtus à peu près de même; & quantité d'autres Nègres, qui suivoient en foule, n'avoient que des pagnes noirs. Immédiatement après le Roi, quelques Officiers portoient son parasol de soie, qui étoit d'une fort belle couleur & galonné d'or & son fauteuil de velours couleur de chair, à cloux d'or & bois doré. Deux autres Nègres, vêtus de juste-au-corps rouges, portoient le hamack royal, qui étoit ou de soie ou de coton en teinture, & le bâton couvert de velours rouge. Les Missionnaires firent une profonde révérence au Roi. Son nom étoit Dom Alvaro II. Il leur dit qu'il étoit fort obligé à leur zèle, qui les avoit amenés dans son Royaume pour l'utilité de ses Sujets; mais qu'il leur auroit encore plus d'obligation s'ils vouloient l'accompagner à S. Salvador. Cette proposition ne s'accordant point avec les devoirs de leur ministère, ils le remercièrent humblement, & s'excusèrent sur le besoin qu'on avoit d'eux à Bamba, parce que cette Province étoit sans Prêtres. Il leur fit diverses questions concernant l'Italie & le Portugal; ensuite il donna ordre à son Secrétaire, qui étoit un Mulâtre, de leur donner des Lettres de recommandation pour le Grand-Duc.

En les congédiant, il leur fit divers présents, dont ils s'acquitterent par quelques bijoux religieux, que sa douceur & sa piété lui firent accepter gracieusement.

ment. Carli fait observer qu'en 1646. le cortège d'Alphonse III. Roi de Congo étoit beaucoup plus nombreux & ses habits plus magnifiques, lorsque ce Prince avoit donné audience à quelques Missionnaires du même Ordre. Il étoit couvert d'un habit de drap d'or, enrichi de pierres précieuses. Il avoit sur son chapeau une couronne de diamans, & d'autres pierreries en fort grand nombre. Son Trône étoit sous un dais de velours-cramoisi, à la maniere de l'Europe. Il avoit sous ses pieds un grand tapis, & deux tabourets de velours-cramoisi galonnés d'or. Le nombre & la parure de ses Officiers répondoient à cette magnificence.

Angelo & Carli prirent congé du Pere Antoine, pour retourner promptement à Bamba. Leur route se fit sans obstacle. Ils voyoient continuellement un si grand nombre d'oiseaux, qu'on les auroit crûs rassemblés de toutes les parties de la Terre. Un jour l'Auteur se persuada qu'il avoit entendu le cri d'un enfant, & fit arrêter ses porteurs dans cette idée. Ils tirent beaucoup de son imagination, & lui apprirent que c'étoit le chant naturel d'un fort gros oiseau. En effet, il lui vit prendre à l'instant son vol. Cet animal étoit d'un jaune foncé & beaucoup plus gros qu'un aigle. Les deux Missionnaires seroient morts de faim dans le voyage, s'ils n'eussent été payés de leurs fonctions ecclésiastiques. Cependant les Nègres sont fort charitables entr'eux. Qu'on leur fasse présent de quelques vivres, ils en donnent une partie au premier qu'ils rencontrent, & ne mangent rien qu'ils ne partagent ensemble.

Aussi-tôt que les Missionnaires furent arrivés à Bamba, on leur amena de toutes parts un si grand nombre d'enfans pour le Baptême, qu'ils furent obligés de tenir leur école dans l'Eglise. Il leur vint aussi quelques personnes des deux sexes, pour demander la bénédiction du mariage. Mais on voit peu de Nègres qui se soumettent à ce joug. La plus grande difficulté de la Mission est de réduire le Peuple à se contenter d'une femme. Angelo & Carli célébroient souvent deux Messes dans le même jour. Ils alloient dire la seconde dans les Libares voisins, où le Makolonte les traitoit avec de grosses fèves & d'autres légumes, que les femmes du Pays cultivent. Rarement leur offroit-on quelque chose de meilleur. La sobriété des Nègres est incroyable pour les alimens. Ils ne pensent point à faire de grosses provisions. A peine s'embarraissent-ils le matin s'ils auront quelque chose à manger pour le soir. L'Auteur raconte que dans ses voyages, lorsqu'il n'avoit rien à leur donner, ils n'en paroissent pas plus inquiets ni plus chagrins. Ils coupoient un morceau de bois en forme de bêche, & fouillant la terre au milieu de l'herbe, ils tiroient autour des racines certaines petites boules, qu'ils mangeoient avec beaucoup d'appétit. L'étonnement de Carli étoit de ne pouvoir trouver les mêmes boules, en ouvrant la terre comme eux. Cette maigre nourriture les rassasioit parfaitement & ranimoit leurs forces. Ils se mettoient ensuite à rire, à danser, comme s'ils étoient sortis d'un festin; & l'on ne s'apercevoit pas qu'ils fussent plus gais & plus contents lorsqu'ils avoient été mieux traités.

Il ne se passoit pas de jour où les Missionnaires n'eussent dix ou douze enfans, & quelquefois quinze ou vingt à baptiser. Comme les pauvres venoient souvent de fort loin, Angelo prit la résolution de parcourir les campagnes, tandis que son Compagnon demeureroit chargé du Couvent & de l'Ecole. Dom Pierre & Dom Sebastien, tous deux fils de la Grande Duchesse, ve-

CARLI.  
1667.

Retour des Missionnaires à Bamba.

Oiseau qui se cri d'un enfant.

Principale difficulté de la Mission.

Eravage subtilisé des Nègres.

CARLI.  
1667.  
Carli instruit  
deux Princes.

noient chaque jour au Couvent pour apprendre la langue Portugaise. Leurs dispositions naturelles répondoient à leur naissance. Ils avoient l'esprit vif & pénétrant. Carli ne leur enseignoit rien qu'ils n'apprirent facilement. Cependant la joie qu'il ressentoit du succès de ses soins, n'empêchoit pas que la fatigue ne diminuât ses forces. Il n'avoit aucune maladie ; mais, faute de pain & de vin, ses jambes étoient si foibles qu'à peine étoit-il capable de marcher. Il auroit souhaité de voir arriver quelque nouveau Missionnaire, qui vint partager ses fatigues ; mais il y voyoit peu d'apparence. A l'exception de S. Salvador, il n'y avoit pas plus de six Capucins dans la Province ; & lorsqu'il en mouroit un, il étoit difficile de le remplacer.

Procession des  
Nègres & leur  
chant lugubre.

Un jour, au soir, après le coucher du soleil, l'Auteur crut entendre le chant d'un grand nombre de Nègres, mais un chant si triste & si lugubre, qu'il en ressentit une sorte d'horreur. Ses domestiques lui apprirent que c'étoient les Habitans de quelque Libate, qui venoient se donner la discipline dans l'Eglise, avec le Makolonte à leur tête, parce qu'on étoit au premier Vendredi du mois de Mars. Il fut étonné d'une cérémonie qu'il ignoroit. Cependant il ouvrit aussi-tôt les portes de l'Eglise, il alluma deux cierges & fit sonner la cloche. Mais avant que d'entrer, les Nègres continuèrent, pendant plus d'un quart-d'heure, de chanter le *Salve Regina* dans leur langue, à genoux & d'un ton fort tragique. Ils entrèrent enfin dans l'Eglise. Carli leur présenta de l'eau-bénite. Leur nombre étoit d'environ deux cens, tous chargés de pièces de bois fort pesantes, pour augmenter la rigueur de leur pénitence. Ils se mirent à genoux & commencerent à se battre la poitrine. Les Missionnaires ayant fait éteindre les deux cierges, ils se donnerent la discipline pendant une heure entière, avec des courroies de cuir & des cordes d'écorce d'arbre. Ensuite, après avoir récité fort dévotement les Litanies de la Vierge, ils reprirent le chemin de leur Libate. Mais ils laisserent à la porte de l'Eglise le bois qu'ils avoient apporté. Les Missionnaires en firent usage pour leur édifice & leur jardin.

Ils se donnent  
la discipline avec  
des cordes.

Grande Comète  
en 1668.

Dans le cours d'une autre nuit, au mois de Mars 1668, les Nègres de Bamba réveillèrent Carli, pour l'avertir que le *Ciel brûloit*. Il s'imagina d'abord qu'ils avoient vu dans l'éloignement quelque feu allumé sur une montagne. Mais étant entré dans le jardin, il aperçut une Comète, la plus grande qu'il eût jamais vûe. Il se tourna vers les Nègres, & leur apprenant que ce *Phénomene étoit le présage de quelque disgrâce* (98), il leur conseilla d'expier leurs péchés par la pénitence.

Noix de Kola.

Un jour ils lui apportèrent quantité de racines rondes (99), semblables à des truffes, mais qui croissent sur des arbres & qui sont de la grosseur des limons. Elles renferment quatre ou cinq noix, dont l'intérieur est rouge. L'usage des Nègres est de les couvrir de terre, pour les conserver fraîches. S'ils veulent les manger, ils les lavent soigneusement, & ne manquent point de boire un peu d'eau après les avoir avallées. Le goût en est amer ; mais cette amertume fait trouver l'eau délicieuse. On les appelle Kola, & les Portugais de Loanda les aiment beaucoup. Carli envoya une caisse de ces noix

(98) L'Auteur n'avertit pas s'il le croyoit lui-même, ou si c'étoit un pieux artifice.

(99) On ne conçoit pas bien des racines qui croissent sur un arbre.



à ses amis de l'Europe, qui lui marquèrent leur reconnoissance par divers présens.

Angelo étant revenu de ses courses, après avoir baptisé un grand nombre d'enfans, résolut de s'attacher à la culture du jardin, comme à la principale source de ses alimens. Il transplanta les vignes sur un terrain plus élevé. Il sema diverses graines de l'Europe, qui vinrent en perfection. Dans son voyage, il avoit visité un Libate voisin d'une mine de fer, d'où il avoit apporté plusieurs pièces de ce métal. Il y avoit fait faire des bêches, des hoyaux, des haches, & d'autres ustenciles pour le service du jardin; sans compter deux grands fers de picques, pour servir de défense aux Nègres contre les bêtes sauvages, lorsqu'ils avoient quelque désert à traverser; car étant quelquefois surpris, ils ne peuvent faire usage de leurs arcs & de leurs flèches.

Angelo, racontant à l'Auteur les particularités de son voyage, lui dit qu'il avoit un jour rencontré un tigre, & que voyant point d'arbre sur lequel il pût monter, il avoit été forcé de pénétrer fort loin dans un bois de ronces. Un Nègre, qui craignoit de se piquer la peau & qui aima mieux se fier à la vitesse de ses jambes, eut le malheur d'être dévoré. L'habit religieux défendit le corps du Missionnaire contre la pointe des ronces; mais il eut les jambes cruellement percées par mille picquures.

Carli partit à son tour pour exercer le ministère apostolique, accompagné de vingt Nègres qui avoient déjà servi d'escorte à son Compagnon, & qui ne demandoient que leur nourriture pour salaire. Dans les lieux détournés où son zèle le porta, les Habitans prenoient quelquefois la fuite en le voyant, aussi effrayés de la figure de son habit que de la vue d'un monstre. A son retour, il trouva que le jardin du Couvent avoit pris une nouvelle forme. Angelo l'avoit orné à la manière d'Italie. Les vignes & les orangers y formoient des berceaux & des allées fort agréables.

Dans le Royaume de Congo, dit l'Auteur, il se trouve encore un grand nombre d'Enchanteurs & de Sorciers, qui ne causent pas moins de mal que les Hérétiques en Europe. Ils font la ruine d'un Peuple, qui seroit fort docile sans cette peste. Le Roi n'a rien épargné pour les détruire, jusqu'à permettre aux Seigneurs de les poursuivre au fond de leurs ténébreuses retraites & de les brûler dans leurs cabanes. Mais ils sont servis si fidèlement par leurs espions, qu'il est difficile de les surprendre.

Le Grand-Duc, qui étoit enfin revenu dans ses terres, renvoya de fréquentes visites aux deux Missionnaires. L'Auteur lui demanda un jour ce qu'étoit devenu son armée, dont on avoit fait monter le nombre à cent-cinquante mille hommes. Il répondit qu'à son retour il les avoit renvoyés dans les Libates auxquels ils appartenoient, & qu'en arrivant à Bamba il ne lui restoit que dix mille hommes d'une armée si nombreuse. Ce Prince dit un jour à Carli, qu'il avoit dépendu de lui d'être Roi; mais qu'il avoit refusé la Couronne pour vivre plus près des Portugais, & pour avoir quelquefois le plaisir de boire de l'eau-de-vie & du vin. Quoique les Missionnaires entendissent fort bien ce langage, ils feignoient souvent de n'y rien comprendre, pour éviter une familiarité qui pouvoit leur devenir incommode. Ils avoient dans leur Eglise une assez jolie Chapelle lambrissée, qui servoit de sépulture à sa famille. Ses ancêtres y repoisoient honorablement, avec des mortiers de terre

CARLI.  
1667.  
Culture du jésu-  
itin des Capu-  
cins.

Avanture d'An-  
gelo avec un ti-  
gre.

Voyage aposto-  
lique de Carli.

Sorciers de Con-  
go.

Retour du grand  
Duc.

Son caractère &  
ses usages.

CARLI.  
1667.

rouge sur leur tombe. Il étoit aussi richement vêtu que le Roi ; mais sa suite étoit moins nombreuse. Il portoit ordinairement un juste-au-corps noir, qui ne lui passoit pas les genoux ; & par-dessus, un manteau de drap bleu. Son bonnet étoit de velours rouge, bordé d'un galon d'or. Il avoit autour du col deux grands colliers, d'où pendoient plus de cinquante médailles. Le fils d'un Seigneur de la Cour portoit son chapeau ; un autre son cimetièr. Un troisième portoit ses flèches. Dans ses marches, il étoit précédé par cinquante Nègres, qui jouoient de diverses sortes d'Instrumens. Vingt-cinq Seigneurs environnoient sa Personne, & cent Archers le suivoient par derrière. Il est aisé, suivant l'Auteur, d'expliquer comment le nombre des Soldats est si grand dans le Pays. Tous ses Habitans y sont oisifs, à la réserve de quelques-uns qui travaillent en fer, ou qui font des étoffes de feuilles de palmier.

Maladie & mort  
d'Angelo.

Le courage de Carli l'avoit soutenu jusqu'alors dans l'excès de ses fatigues ; mais il approchoit d'un tems, où il ne devoit plus rien espérer que de l'assistance du Ciel. Angelo, son fidèle Compagnon, lui dit un jour qu'il se sentoit épuisé de forces. Une fièvre double-tierce, dont il fut saisi presque aussitôt, jeta Carli dans un embarras d'autant plus pressant, que le Pays n'offre ni Médecins ni remèdes. Comme il n'avoit point d'autre ressource que la saignée, il se servit d'un Nègre du Grand-Duc, qui avoit pris quelques principes de chirurgie à Loanda. Mais le mal augmenta immédiatement, & le Malade se plaignit bien-tôt d'une douleur à l'oreille gauche, qui se communiqua au col. Carli ne doutant pas qu'elle n'eût sa source dans les glandes de l'oreille, frotta la partie d'une huile d'angélique, qui avoit été composée à Rome. Cette onction ne servit qu'à faire changer de place à la douleur. Elle passa d'une oreille à l'autre, avec un redoublement d'ensure. En un mor, le vertueux Angelo mourut le quinzième jour. Dans une si vive affliction, Carli fut un peu consolé par l'arrivée du Pere Philippe, Supérieur de la Mission. Il avoit fait saigner Angelo quinze fois ; & craignant d'avoir été trop loin, il consulta dans la suite un Médecin d'Angola, qui lui dit au contraire que la maladie de son Compagnon auroit eu besoin de trente saignées.

Arrivée du Pe-  
re Philippe.

Carli tombe ma-  
lade.

Après lui avoir rendu les derniers vœux, il fut pris lui-même de la fièvre. Le Pere Philippe, qui étoit dans les principes du Médecin d'Angola, le fit saigner deux fois par jour, & n'interrompit cette méthode qu'à la quarantième saignée. Carli ne décide point de son utilité ; mais il tomba dans une condition si misérable, qu'à peine avoit-il la force de respirer. Enfin l'ardeur de sa fièvre commençant à se ralentir, le Supérieur, appelé par d'autres devoirs, fut obligé de le quitter, après avoir prescrit aux Nègres la manière dont ils devoient le traiter pendant son absence. Mais comme il n'étoit pas capable de se tourner dans son lit, & que la quantité de sang qu'il avoit perdu le rendoit presque aveugle, les Nègres profiterent de l'occasion pour dérober tout ce qui tomboit entre leurs mains, & lui apportoient un bouillon lorsqu'ils s'en souvenoient. Il n'étoit point en état d'avaler une nourriture plus solide.

Visite & présent  
d'un Jésuite.

Dans cette triste situation, il reçut un jour la visite d'un Jésuite de S. Salvador, qui étoit en chemin pour retourner au Collège de Loanda, & qui lui fit présent de trois poulets (1), après avoir passé deux jours avec lui.

(1) Le prix d'un poulet, à Congo, est de 3500 coquilles, qui reviennent à la valeur d'une pistole.

Mais ses forces étoient si éloignées de renaître, qu'il ne pouvoit s'asseoir sur son lit sans être soutenu par deux Nègres. Cependant il baptisoit, chaque jour, dix ou douze enfans. Les aumônes qu'il recevoit de leurs parens ser-voient à la subsistance de ses domestiques, qui l'auroient abandonné si les vivres leur avoient manqué. Il marioit aussi quelques personnes de distinction. Leur charité ne laissoit pas ce service sans récompense. Un d'entr'eux lui fit présent d'une chèvre, dont le lait passe dans le Pays pour un aliment fort délicat; mais elle en donnoit fort peu. Il auroit avallé volontiers quelques œufs de poule, s'il n'avoit sçu qu'ils étoient mal-sains. Son bonheur, dans une si cruelle maladie, fut de dormir d'un sommeil assez tranquille, pendant toute la durée des nuits, qui sont régulièrement de douze heures, sans aucune diminution dans tout le cours de l'année. Il étoit seulement tourmenté par une multitude de gros rats, qui lui mordoient quelquefois les pieds; sans autre moyen pour s'en défendre, que de faire placer son lit au milieu de sa chambre & de faire coucher ses Nègres sur des nattes autour de lui. Mais ces maudits animaux ne laissoient pas, dit-il, de l'assiéger dans cette situation. Il prit la liberté de faire avertir le Grand-Duc de ce qu'il avoit à souffrir de l'importunité des rats & de la puanteur des Nègres. Ce généreux Seigneur lui envoya un petit singe privé, en le faisant assurer que c'étoit le remède de ses deux peines. Le singe étoit accoutumé à chasser les rats par son souffle; & l'odeur naturelle de sa peau, qui sentoit le musc, suffisoit pour dissiper celle des Nègres. Il rendit en effet ces deux services au Missionnaire, avec celui de nettoyer sa tête & sa barbe, qu'il peignoit beaucoup plus adroitement que les Nègres. Ces singes, remarque l'Auteur, sont fort différens des chats-civettes, quoiqu'ils ayent aussi l'odeur de musc. Il vit à Loanda plusieurs civettes, enchaînées dans des cages de bois. Les Portugais, qui les entretiennent, ont soin de tirer une fois chaque semaine le musc qui s'amasse dans leur petite bourse & qu'ils appellent *Angellia*.

Quoique la fièvre n'eût point encore abandonné Carli, il commençoit à se rétablir par degrés, lorsqu'étant dans un profond sommeil il fut réveillé par un saut que le singe fit sur sa tête. Il s'imagina que les rats l'avoient effrayé; & pour l'encourager, il le caressoit de la main. Mais les Nègres s'étant levés brusquement, se mirent à crier: Débout pere, debout. Il demanda de quoi il étoit question; les fourmies, lui répondit-on, se sont ouvert un passage, & vous n'avez pas un moment de tems à perdre. Dans l'impossibilité de se remuer, il se fit porter sur son lit au milieu du jardin. Déjà les fourmies commençoient à courir sur ses jambes; & dans un instant elles couvrirent le plancher des cabanes, de l'épaisseur d'un demi pied. Le porche & l'allée du cloître n'en furent pas moins remplis. On ne trouva pas d'autre expédient pour les chasser, que de brûler de la paille dans tous les lieux qu'elles occupoient. La flamme les détruisit, ou les fit fuir; mais elles laisserent une odeur si forte, que le Missionnaire s'étant fait reporter dans sa chambre, il fut obligé de tenir long-tems le singe contre son visage. A peine s'étoit-il rendormi, qu'il fut réveillé par un autre accident. Le feu, qui avoit été mal éteint par les Nègres, s'étoit communiqué au toit de chaume, & commençoit à se repandre. Tandis qu'on travailloit à l'arrêter, Carli se vit encore dans la nécessité de retourner au jardin. Des agitations si vio-

CARLI.  
1667.  
Circonstances  
de sa situation.

Il est assiégé par  
les rats.

On lui donne  
un singe pour sa  
défense.

Il est attaqué par  
les fourmies.

Dangers aux-  
quels il est exposé.

CARLI.  
1667.

lentes, chasserent tout-à-fait le sommeil de ses yeux, lorsqu'il fut revenu dans sa cellule. Mais il lui auroit peu servi de s'endormir, puisqu'il reçut bien-tôt une troisième allarme, qui l'obligea de retourner encore une fois au jardin. Les fourmies avoient gagné la Ville; & quelques Nègres ayant employé le secours du feu pour s'en délivrer, les flammes avoient consumé une cabane, & faisoient appréhender le même sort pour toutes les autres. Cependant on eut le bonheur d'arrêter l'incendie. Carli, après tant de craintes, remercia particulièrement le Ciel de l'avoir sauvé des fourmies. Dans une foiblesse qui ne lui permettoit pas de se remuer, il demeura persuadé qu'elles l'eussent dévoré avant la fin de la nuit. Il apporte l'exemple de quantité de vaches qui ont le même sort dans le Royaume d'Angola, & dont on ne retrouve que les os à l'arrivée du jour.

On lui fait présent d'un tigre.

Consolations qu'il reçoit du Grand Duc.

On lui fit présent d'un jeune tigre; mais il prit peu de soin pour le conserver, parce que son singe ne souffroit pas volontiers la compagnie d'un animal qu'il redoutoit. Aussi, mourut-il peu de jours après; & le singe en fit éclater sa joie. Pendant tout le tems que Carli fut attaché au lit de douleur, le Grand Duc laissa passer peu de jours sans le consoler par sa visite; & s'il étoit arrêté par ses affaires, il envoyoit au Couvent quelques-uns de ses principaux Sujets, qui passoient trois ou quatre heures sur des nattes autour du malade. Mais comme ils avoient sans cesse leurs pipes à la bouche, & que la fumée lui faisoit mal à la tête, il fut obligé de leur en témoigner quelque chose. Leur complaisance alloit si loin, qu'ils s'accoutumerent ensuite à laisser toujours leurs pipes à la porte. Elles ont une aune de long, & la tête forme une espèce de pot, qui ne se vuide jamais entièrement.

Il part pour Loanda.

Accidens qui lui arrivent en chemin.

Carli n'attendant rien des remèdes humains, eut recours à l'intercession de S. Antoine de Padoüe. Mais le Ciel, qui vouloit mettre sa foi & son courage à l'épreuve, parut sourd à ses prières. Il résolut enfin de se faire porter à Loanda, quoiqu'il prévît tout ce qu'il avoit à craindre de la fatigue du voyage. Le Grand Duc lui promit une escorte nombreuse. Cependant lorsqu'il fut à la veille de son départ, il ne put trouver assez de Nègres pour le transport de son bagage. Il ne prit pas le chemin par lequel il étoit venu, pour éviter le passage de la rivière de Dante. Pendant tout le cours du voyage, qui dura vingt-cinq jours, sa foiblesse fut si continuelle, qu'il ne pouvoit ouvrir la bouche jusqu'à la nuit. Ses Nègres le crurent plus d'une fois mort. Un jour qu'il avoit à passer une rivière, il découvrit à peu de distance vingt-cinq éléphans qui étoient à boire ensemble. Après avoir traversé l'eau avec quelque danger, les deux Nègres qui le portoient ayant quelque peine à monter sur la rive, lâcherent la gable qui soutenoit le hamack, & laisserent tomber fort rudement leur fardeau. Il en fut incommodé, jusqu'à perdre connoissance, d'autant plus que la gable du hamack le blessa dangereusement à la tête. S'étant relevé avec beaucoup de peine, il se banda la tête de son mouchoir, sans prononcer un seul mot. Ses plaintes auroient irrité les Nègres, qui étoient capables de l'abandonner en chemin & de prendre la fuite au travers des bois.

Lorsqu'il fut arrivé au premier Libate, ils le placerent dans une cabane; sur une poignée de paille; & le quittant, sans paroître touchés de sa situation, ils emporterent le bâton qui lui servoit à s'appuyer, & qu'il avoit ap-

porté d'Italie. Il demeura sans secours & sans nourriture jusqu'au tems où les femmes reviennent du travail avec leurs enfans ; c'est-à-dire, depuis le matin jusqu'au coucher du soleil. Elles eurent assez d'humanité pour faire cuire, à sa priere, un poulet qu'il avoit apporté. Il en prit le bouillon, qui n'étoit pas mal apprêté, & leur abandonna le poulet, dont elles firent entr'elles une grande fête. Son unique soutien dans le voyage fut un bouillon, qu'il prenoit tous les jours. Quelques Habitans du même Libate lui firent présent de deux *Nicoflas*, espèce de fruit dont il ne donne pas la description, mais si délicat & si rafraichissant, qu'il ne put se défendre d'en manger, quoiqu'avec précaution. Il fut transporté le jour suivant dans une autre Libate, dont tous les Habitans s'occupaient à faire des étoffes de feuilles de palmier. Personne ne s'offrant à lui servir de porteur, il se souvint qu'il avoit un sac de *Zimbis*, ou de petites coquilles. Il appella quelques Nègres, dans l'espérance de les exciter par cette vûe. Mais ils affectoient de fermer l'oreille à ses cris, quoiqu'ils fussent allés tranquillement dans les huttes voisines, & trop près de lui pour ne pas l'entendre. Comme ils ne sentoient point de cette barbare indifférence, il rappella toutes ses forces pour ramper jusqu'à la porte sur les pieds & les mains. Ayant aperçû quelques Mulâches, qui étoient à jouer ensemble, il en appella un, & le pria d'ouvrir son porte-manteau, d'où il tira les *Zimbis*. Le son de cette monnoie, qu'il remua dans le sac, amollit le cœur des Nègres. Ils vinrent à lui, & promirent de le conduire au Libate voisin pour une partie de la somme. Ainsi, à force de *Zimbis*, de chapelets & de médailles, il arriva heureusement à Bombi, qui est la premiere Place où les Portugais soient établis. En approchant de cette Ville, il rencontra un Portugais & un Prêtre, qui le conduisirent civilement dans leur maison. Son visage étoit de la couleur du saffran ; il n'avoit pas la force de parler, ni d'ouvrir les yeux. Ses Hôtes apprenant des Porteurs qu'il n'avoit pris chaque jour qu'un bouillon dans sa route, s'efforcèrent de lui rendre un peu de vigueur, en lui faisant avaler de la malvoisie & des œufs frais.

Après avoir passé deux jours à Bombi, il continua sa marche jusqu'à Loanda. Quoiqu'il fût alors dans l'abondance de toutes sortes de secours, il passa six mois au lit, sans pouvoir se délivrer de sa fièvre. La meilleure viande lui caufoit des dégouts insurmontables. Il ne pouvoit manger qu'un peu de poisson. Quelque tems après son arrivée, il devint sujet à des saignemens de nez si violens, qu'il perdoit quelquefois trois ou quatre livres de sang dans un seul jour. Jamais il n'auroit crû qu'il y eût tant de sang dans le corps humain. Le Médecin l'assura que toute l'eau qu'il buvoit tournoit en sang ; & chaque jour il en buvoit cinq ou six pintes. C'est l'usage du pays de n'en jamais refuser aux malades. On ne laissa pas de le saigner vingt-quatre fois du bras. Pendant trois ans de maladie, il essuia quatre-vingt-dix-sept saignées, sans compter le sang qu'il rendit en abondance par le nez, la bouche & les oreilles ; ce qu'il regardoit lui-même comme un prodige.

Tandis qu'il luttoit contre la mort à Loanda, le Pere Jean-Christofte, Supérieur de cette Mission, envoya Pierre *Burchi* & Pierre-Joseph-Marie de *Buffelto*, deux Missionnaires Italiens, dans la Province de Massangano, une des plus considérables du Royaume. Mais le premier mourut peu de jours

CARLI.  
1667.

Son embarras  
pour trouver des  
porteurs.

Carli arrive dans  
un Etablissement  
Portugais.

Et de là à Loanda  
da.  
Etat de sa ma-  
ladie.

Etat de la Mis-  
sion.

CARLI.  
1667.  
Carli se rend à  
Calombo avec le  
Pere Sallizan.

après, & l'autre tomba dans une maladie fort dangereuse. L'Auteur, plus sensible aux besoins de la Religion, qu'à ses propres maux, pria le Supérieur de l'envoyer à Calombo, dans l'idée que le changement d'air pourroit contribuer au rétablissement de sa santé. Ce canton n'est qu'à deux journées de Loanda, & les Capucins y ont un couvent sur la rivière de Quansa, qui est remplie de crocodiles. Carli s'y rendit avec le Pere Jean-Baptiste de Sallizan. Il admira la beauté du jardin, où les oranges, les limons & toutes sortes de fruits se trouvoient en abondance. Il y avoit aux environs du Couvent plusieurs Fermiers Portugais, qui nourrissoient un grand nombre de porcs, de moutons & de vaches; mais ils n'avoient point encore trouvé l'art de faire du fromage, parce qu'il est difficile de faire cailler le lait dans un pays si chaud. Carli & Sallizan prenoient souvent le frais sous une belle rangée d'arbres qui s'étendoit depuis leur Eglise jusqu'à la rivière. Ces arbres portent une sorte de fruit qui ressemble à nos grosses prunes, mais âcre & coriace. Ils conservent leurs feuilles pendant toute l'année. Sallizan fit part à l'Auteur d'une Relation de ses voyages dans ces régions de l'Afrique, particulièrement dans celle de Kassanji (2). Il lui communiqua aussi le dessein qu'il avoit formé de se rendre au Royaume de Malemba, (3) où régnoit, peu d'années auparavant, une Princesse nommée Singa, qui étoit morte dans la foi Romaine; mais ses peuples étoient retombés ensuite dans l'idolâtrie. Sallizan convint avec Carli de l'avertir, s'il devoit obtenir l'entrée de ce Royaume. Il partit; mais on n'a jamais appris dans la suite ce qu'il étoit devenu.

Tourment de  
Carli à Calom-  
bo.

La maladie de Carli recevant peu de diminution, le Supérieur lui proposa de retourner à Loanda. Mais la crainte de se trouver encore plus mal du voisinage de la mer, lui fit souhaiter de demeurer à Calombo, quoiqu'il y fût seul avec deux Nègres, & qu'il eût sans cesse à se défendre d'un nombre infini de mouches & de cousins, qui obscurcissoient l'air. Il n'y étoit pas moins tourmenté par la crainte des serpens, des crocodiles & des lions. Il se passoit peu de nuits, dit-il, où l'on ne trouvoit de moins quelque vache ou quelque mouton, que ces horribles bêtes avoient dévorés.

Il part pour le  
Brésil dans un  
Vaisseau Portu-  
gais.

Pendant que Carli étoit indéterminé sur le lieu de son séjour, on vit arriver au Port de Loanda un Vaisseau Portugais qui devoit faire voile au Brésil. Il obtint la permission de s'y embarquer, pour retourner en Italie. Ce Bâtiment étoit chargé de dents d'éléphants & d'Esclaves de toutes sortes d'âges, au nombre de six cens quatre-vingt. Carli fut vivement touché de la manière dont tous ces misérables étoient traités. Les hommes étoient liés les uns aux autres, au fond de calle, dans la crainte de quelque soulèvement. Les femmes & les enfans étoient entre les ponts, mais serrés de si près, qu'il en sortoit une odeur insupportable. Cependant on gardoit un peu plus de ménagement pour les femmes grosses. Elles étoient ensemble dans la grande cabine. Le Capitaine fit placer sur le tillac un lit couvert de quelques nattes, pour l'usage de Carli.

Misère des Es-  
claves à bord.

Le voyage de Loanda au Brésil se fait ordinairement dans l'espace de

(2) C'est sans doute le même lieu que Delise nomme, dans sa Carte, pour Capitale du Pays des Jagas-Kassanji. On verra ci-dessous

les Remarques du Pere Sallizan.  
(3) Nommé aussi *Mattemba*.

trente ou trente-cinq jours, parce que les Vaisseaux n'ayant pas besoin de monter jusqu'au Cap de Bonne Espérance pour chercher le vent, font voile en droite ligne. Mais les calmes furent si fréquens, que la navigation de Carli dura cinquante jours. Il souffrit une chaleur extrême sous l'équateur. Son zèle s'exerça pendant la route à bâtir un grand nombre de Nègres. Il est défendu aux Portugais, sous peine d'excommunication, de transporter au Brésil des Esclaves qui n'ayent pas reçu ce Sacrement.

Les Matelots de l'Equipage, effrayés de tant de calmes, dont ils connoissoient le danger, placèrent une image de S. Antoine au pied du mât; & se mettant à genoux, ils lui adressèrent cette étrange sorte de prière: « Norre » Saint Compatriote, ayez agréable de demeurer dans cette place, jusqu'à » ce que vous nous ayez accordé un bon vent pour continuer notre voyage. Il s'éleva un petit vent, qu'ils attribuèrent à l'intercession de ce Saint. Le Vaisseau passa fort près d'une Isle, qui se nomme l'Assomption; mais sans y relâcher, parce qu'on se croyoit assez fourni de provisions. Cependant elles commencèrent bien-tôt à manquer, par l'imprudence du *Proveditor*, qui n'avoit point assez considéré combien il avoit de bouches à nourrir.

Carli étoit à rendre du sang, par un triste renouvellement de tous les effets de sa fièvre, lorsque le Capitaine vint lui découvrir son embarras. Il lui abandonna quelques provisions, que ses amis lui avoient données à son départ. Elles pouvoient servir pendant quelques jours à soutenir les Blancs du Vaisseau. Mais il ne restoit point d'autre ressource pour la conservation des Nègres, que de leur fournir abondamment de l'eau. On a vérifié, par l'expérience, que dans les climats chauds ce secours les défend de la mort pendant deux jours entiers. Mais une si triste nouvelle ne fut pas plutôt répandue dans cette misérable troupe, qu'il s'éleva des gémissemens & des cris lamentables. Carli exhorta tout le monde à la patience. Il représenta que c'étoit un juste châtiment du Ciel sur les Nègres & sur les Blancs. Les premiers s'étoient rendus coupables en négligeant les exercices de Religion; & les autres en donnant le nom de la Vierge à la corde qu'ils employoient pour châtier les Nègres. Il leur fit chanter quelques Hymnes, pour appaiser la colère du Ciel, & promettre quarante Messes pour les Ames du Purgatoire, & quarante à l'honneur de S. Antoine.

Cette exhortation paroissant les rendre un peu tranquilles, il fit donner aux Nègres chacun leur verre d'eau. Mais ces malheureux affamés, sur-tout les enfans, recommencèrent à pousser des cris furieux. Carli, pénétré jusqu'au fond du cœur, se retira dans sa cabine de nattes, & passa le jour entier sans nourriture, pour encourager tant d'infortunés par son exemple. Tandis qu'il faisoit des réflexions amères sur une si cruelle extrémité, il entendit quelques Matelots Portugais qui propoisoient entr'eux de tuer des Esclaves, & qui s'étonnoient de l'embarras du Capitaine, lorsqu'on avoit tant de chair humaine à manger. Il leur fit un sanglant reproche de cette odieuse idée. Mais le malheur public n'empêchoit pas la plupart des autres de suivre leurs vicieuses inclinations. Le Pilote s'étant enivré, blessa mortellement un Matelot. On fut obligé de fermer les yeux sur ce désordre, parce que son habileté & son expérience en faisoient un homme nécessaire. L'eau devint

CARLI.  
1667.

Ils doivent être  
baptisés avant  
que d'entrer au  
Bresil.

Prière bizarre à  
S. Antoine.

Les vivres man-  
quent sur le Vais-  
seau.

Exhortation de  
Millionnaire.

Affreuse idée de  
quelques Portu-  
gais.

la seule nourriture du Vaisseau pendant trois jours. Enfin, lorsqu'elle commençoit à manquer, on aperçut la terre.

C'étoit le Cap S. Augustin. On entra le Dimanche dans la *baye de Todos Santos*, Ville capitale du Brésil, & résidence ordinaire du Viceroi. Cette rade, qui a quatre lieues de longueur, contenoit des Vaisseaux de toutes les Nations. Le jour suivant, quantité de Particuliers, qui avoient des Esclaves à bord, y arriverent dans des Chaloupes, & furent agréablement surpris qu'après un si long & si fâcheux voyage, le nombre ne fut diminué que de trente-trois; tandis qu'il en meurt souvent la moitié dans le passage.

L'Auteur descendit au rivage; mais il étoit encore si foible, qu'il ne pouvoit se servir de ses jambes. Il fut reçu au Couvent des Cordeliers, où il y avoit une Chapelle du Tiers-Ordre de S. François. On y fit une procession solennelle, où toutes les images des Saints du Tiers-Ordre furent portées. Trois cens Nègres marchaient à la suite; les uns chargés d'arbres entiers; d'autres les mains attachées en croix à de grosses solives, ou dans d'autres attitudes, par voie d'expiation, pour avoir volé leurs Maîtres, ou commis d'autres désordres.

Un Capitaine Genois, qui montoit un Vaisseau bien armé, & qui devoit escorter cinq Navires marchands, dans la crainte des Pirates, accorda le passage à Carli. Il le fit avertir lorsqu'il fut prêt à lever l'ancre. Le bon Missionnaire avoit accepté joieusement l'occasion de partir; mais il ne put s'embarquer sans regret, parce que le jour du départ étoit un Samedi. Le Bâtiment étoit chargé de mille caisses de sucre, & de trois mille rouleaux de tabac, avec une grosse quantité de bois précieux, de dents d'éléphants, de vin, d'eau-de-vie, de moutons, de porcs & de coqs-d'Inde; de différentes espèces de singes & de perroquets, & quelques-uns de ces oiseaux du Brésil, qui se nomment *Arrakas*. Il portoit cinquante pièces de canon, vingt-quatre Padereros, & d'autres armes. Les Passagers étoient de différentes nations; Italiens, Portugais, Anglois, Hollandois, Espagnols, Esclaves Indiens à vendre, ou qui suivoient leurs Maîtres. Un riche Marchand Portugais, qui retournoit à Lisbonne avec sa famille, avoit loué la chambre de poupe. Son nom étoit *Amaro*. Il donnoit mille écus pour son passage; & la dépense qu'il avoit faite pour ses provisions montoit à deux mille. Ayant remarqué que le Missionnaire étoit malade, il lui offrit sa table & une place dans sa chambre, qui étoit spacieuse & fort ornée de dorures & de peintures. Carli accepta l'offre de sa chambre; mais il ne s'engagea qu'à demi pour la table, parce qu'il avoit déjà fait la même promesse au Capitaine.

A peine étoit-on à deux lieues du rivage, que le Vaisseau heurta furieusement six fois, contre un banc de sable, sur lequel il demeura fort engagé. Les Officiers & le Pilote se hâterent de sauter dans la Chaloupe, pour gagner la terre; car on se trouvoit encore dans la rade. Pendant quelque tems, on n'entendit que des gémissemens & des cris. Les uns jettoient un baril dans la mer; d'autres un rouleau de tabac, ou une caisse de sucre, pour soulager le Bâtiment; chacun cherchoit quelque moyen de sauver sa vie. Le Capitaine seul demouroit assis, comme une statue, sans être capable de se remuer ou de prononcer une parole; lui qui avoit combattu six fois les Pirates dans le

CARLI.

1667.

Le Vaisseau arrive dans la Baye de Tous les Saints.

L'Auteur se rembarque sur un Vaisseau Génois.

Cargaison du Vaisseau.

Il est menacé de périr à deux lieues du rivage.

Confertnation des Passagers.



même Vaisseau. Quelques-uns vouloient qu'on tirât un coup de canon, pour avertir les autres Vaisseaux de l'Escadre, & leur demander du secours; mais dans une si étrange confusion, il ne se trouvoit ni Canoniers, ni poudre, ni méche. Les animaux qui étoient à bord, effraïés du bruit qu'ils entendoient, commencerent à jouer leur rôle & redoublèrent le tumulte. Carli rencontra le Chapellain du Vaisseau en chemise, portant sur son visage les marques d'une mortelle fraieur, quoiqu'il passât pour un des plus braves hommes de l'équipage, & qu'il en eût donné souvent des preuves en combattant contre les Pirates. Après avoir entendu sa confession, il lui demanda ce qu'il pensoit de leur situation. « Helas ! répondit le Chapellain, je ne » pensois point à m'embarquer. Ils m'ont trompé par de vaines promesses. Carli lui représentant qu'il ne falloit encore désespérer de rien : « Si nous » échappons, reprit-il dans son trouble, je suis résolu de me jeter à la nage » & de retourner à terre. Les autres passagers, qui entendirent ce discours, en prirent droit de renouveler leurs cris. Carli passa dans la chambre de poupe, où il trouva la Dame Portugaise assise dans un coin, la tête tristement panchée sur un coussin, & ses quatre enfans à ses genoux, qui imploroient la miséricorde du Ciel. Le mari étoit dans un fauteuil, plus mort que vif. Carli s'efforça de leur inspirer de l'espérance & du courage, quoiqu'il ignorât lui-même à quel fort il devoit s'attendre.

Pendant que sa charité s'exerçoit, un Capitaine, des amis du Seigneur Amaro, vint à bord, pour le prendre, avec sa famille, & le transporter sur son Vaisseau. A la vûe du tumulte qui régnoit dans le Bâtiment Genoïse, il encouragea les passagers qui se présentèrent, & chargea deux de ses gens de visiter la pompe & le fond de calle, pour s'assurer de la nature du péril. On ne trouva rien en désordre; point de voie d'eau, ni de fracture. Une planche qu'on voyoit en mer, n'étoit qu'une pièce du doublage, qui s'étoit relâchée. Alors le même Capitaine fit jeter la sonde, qui trouva effectivement fort peu d'eau pour un si gros Bâtiment. Mais il ordonna que le gouvernail fût agité avec force; & tout le monde passa de la fraieur à la joie, en voyant le Vaisseau se mouvoir. On ne put douter, remarque l'Auteur, que si le vent eût été plus impétueux, son naufrage n'eût été certain. Ceux qui s'étoient sauvés au rivage, revinrent avec la Chaloupe, & l'on remit tranquillement à la voile pour Fernambuc, qui est à cent lieues de la Baye de Tous les Saints. Il fallut y mouiller à cinq lieues de la Ville, parce que le Port n'est pas propre à recevoir de grands Vaisseaux. Après s'y être arrêtés cinq jours, on leva l'ancre. Mais tandis qu'on la tiroit à force de bras, & lorsqu'elle étoit déjà sur la surface de l'eau, le cable se rompit tout-d'un-coup, & quarante hommes, qui étoient occupés à ce travail, tombèrent si pesamment, qu'ils se blessèrent tous dans quelque partie de la tête ou du corps. Comme le fond étoit mauvais & rempli de rocs, il n'y eut aucun moyen de retrouver l'ancre.

C'étoit un spectacle agréable, sur le Vaisseau, que de voir les ouvriers de chaque profession travailler comme s'ils eussent été dans leur boutique. Il s'y trouvoit des armuriers, des fondeurs, des orfèvres, des tonneliers, des bouchers, des cordonniers, des tailleurs & des cuisiniers. D'autres s'occupoient à réparer les couleurs, qui étoient fort belles les jours de fête, & de cent for-

CARLI.  
1637.

Frayeur du Chapellain.

Comment le Vaisseau est dé-  
gagé.

On relâche à  
Fernambuc.

Occupations &  
amusemens du  
Vaisseau.

CARLI.  
1667.

Mutinerie de  
quelques Au-  
glois.

tes différentes, sur-tout les pendans du perroquet du grand mâc. Ils étoient de taffetas couleur de chair & longs de huit aunes. Lorsque le tens le permettoit, les autres Vaisseaux amenoient leurs voiles, & donnoient un concert de tambours & de trompettes, mêlé de trois *Vive le Roi* des Matelots, qui recevoient le signal avec le sifflet du Bosman. Le Capitaine exerçoit aussi ses gens à tirer. Mais ces amusemens furent un jour interrompus par un accident tragique. Onze Anglois vinrent se plaindre au Capitaine qu'on ne leur donnoit point assez d'eau pour boire. Cet air de révolte le rendit si furieux, qu'il se jeta sur une épée, dont il auroit fait un sanglant usage si l'on ne s'étoit efforcé de l'appaîser. Il fit enfermer le plus mutin de la troupe, & lui donna deux sentinelles pour le garder jusqu'à Lisbonne, dans la crainte qu'il n'excitât quelque nouvelle sédition dans l'Equipage. Cet Anglois étoit de haute taille & d'une vigueur extraordinaire. Il levoit un canon aussi facilement qu'un autre homme leve un fusil, & l'on prétendoit que dans sa fureur il avoit fait sauter quelques Vaisseaux en mettant le feu aux poudres. Le Capitaine protesta ensuite qu'il ne s'étoit livré à cet emportement, que pour apprendre à ceux qui manquoient de quelque chose, à ne pas lui faire leurs plaintes en corps. Il traita de même un autre Anglois, qui s'étoit ennyvré avec deux bouteilles d'eau-de-vie & dont l'ivresse dura trois jours. Ses compagnons l'avoient nommé *Kill-Turks* ou *tuur de Tures*. Il étoit si robuste, que d'un coup de sabre il avoit partagé un Pyrate en deux; & l'on appréhendoit quelque malheur de ce furieux lorsqu'il étoit yvre.

Terreur panique  
d'un Capitaine.

Un jour, au matin, avant le lever du soleil, lorsqu'on approchoit des Côtes de Portugal, on entendit tirer un coup de canon, & le boulet vint tomber fort près du Vaisseau. C'étoit le Capitaine d'un autre Vaisseau du convoi, qui, ayant pris pour une armée navale quantité de Bâtimens pêcheurs qu'il avoit découverts dans l'éloignement, avoit arboré le pavillon rouge & s'étoit crû obligé d'avertir ses Compagnons par un double signal. Il y avoit effectivement plus de cinq cens pêcheurs qui couvroient la Côte. Ces petits Bâtimens font voile de routes fortes de vents; & l'on ne doit pas être surpris de leur nombre, si l'on considère que l'usage du Peuple de Lisbonne est de manger du poisson le soir, même les jours gras, & qu'au lieu de s'acheter au poids, il se vend par baril.

Carli arrive à  
Cascais & à Lis-  
bonne.

Enfin la Flotte arriva devant Cascais, perire Ville liors de la barre, & s'avança jusqu'au Fort S. Julien, où elle fit un si grand feu de son artillerie que le bruit alla jusqu'à Lisbonne. En entrant dans l'embouchure du Tage, on vit paroître un grand nombre de Barques, chargées de Marchands Italiens & Portugais, qui étoient intéressés dans les différentes cargaisons. Le visage de Carli étoit si changé, que ses amis ne purent le reconnoître. Ils furent surpris de le revoir vivant, après avoir reçu la nouvelle de sa mort. On mouilla vis-à-vis le Palais du Prince Dom Pedro, alors Régent du Royaume, depuis que les Portugais avoient envoyé leur Roi aux Isles Terceres. Tous les Passagers s'étoient vêtus si proprement, qu'on ne les auroit pas pris pour les mêmes hommes. Tel est l'usage lorsqu'on arrive dans quelque Port, qu'on porte ce qu'on a de moins précieux en habits pendant qu'on est en mer. Carli, en descendant au rivage, se rendit droit au Couvent des Capucins, pour y attendre quelque Bâtiment qui fît voile en Espagne. L'occasion ne

tarda point à se présenter. Un Capitaine de l'Isle de Corse, nommé *Dominico* qui souhaitoit d'avoir un Prêtre à bord, vint lui offrir son passage sur le Vaisseau le *Paradis*, prêt à faire voile avec deux autres Bâtimens, le *Loretto* & la *Princesse*. Carli fut étonné d'y trouver un grand nombre d'autres Religieux, Bénédictins, Cordeliers, Dominicains, qui avoient demandé aussi le passage. Au lieu d'un Chapelain, dont le Capitaine avoit appréhendé de manquer, il eut assez de Prêtres pour former un Clergé nombreux. Cependant cette religieuse troupe, qui paroïssoit craindre beaucoup la mort, se tint cachée si soigneusement sous les ponts, qu'on n'en vit paroître aucun dans tout le cours du voyage. Carli, plus accoutumé au danger, profita du tems pour convertir un Hérétique Irlandois. Mais il n'ose répondre de la sincérité de cette conversion, parce qu'il arrive souvent, dit-il, que les Hérétiques retombent dans leurs erreurs, après avoir paru de fort zélés Pro-sélytes.

On alla mouiller dans le Port de Cadiz, un des plus grands & des plus nobles de l'Europe. Il étoit alors rempli de Vaisseaux, de Galeres, de Barques, de Caravelles, de Tartanes & d'autres fortes de Bâtimens, au nombre d'environ cent-cinquante. A l'entrée du même Port, Carli en observa vingt-cinq, d'une grandeur extraordinaire. Cadiz est un centre de Commerce pour toutes les Parties de l'Europe & des Indes. Il est ordinaire, ajoute l'Auteur, d'y voir entrer & sortir chaque jour trente ou quarante Vaisseaux, auxquels on ne fait pas plus d'attention qu'aux Chaloupes. Etant descendu avec un Gentilhomme Italien & quelques Marchands Espagnols, ils furent arrêtés par les Officiers du Port, qui les interrogèrent sur les qualités de leurs personnes. Le Gentilhomme & les Marchands se donnerent pour des gens de guerre, au service du Roi, & passerent à ce titre. Ils se flatterent qu'il ne restoit qu'à faire charger leur bagage, pour se rendre librement chez eux. Mais à l'entrée de la Ville le Chef de la Douane, accompagné de ses suppôts, arrêta les porteurs, & leur donna ordre d'entrer avec leurs marchandises dans son Bureau. Les Espagnols l'assurèrent que tout étoit acquitté, & qu'il n'étoit plus besoin d'interrogations ni de recherches. Sur une réponse brusque de cet Officier, les esprits s'échauffèrent, & des paroles on en vint aux coups. Cent épées brillèrent aussi-tôt. Mais la presse étoit si grande, que chacun étant obligé de tenir ses armes en l'air, sans pouvoir se servir de la pointe, on ne pouvoit se battre que du poing. Le bruit étoit si terrible, qu'on auroit cru la mêlée fort sanglante; & la poussière, qui obscurcissoit l'air, augmentoit encore la confusion. Comme le lieu du combat étoit proche du Port, la populace ne manqua point d'accourir avec de grands cris, pour séparer les combattans, & s'attendoit à trouver un grand nombre de morts ou de blessés. Mais tandis que les plus sages s'efforçoient en vain d'arrêter le désordre, quatre Matelots ivres y réussirent en un moment. Ils vouloient se rendre à leur bord; & ne pouvant s'ouvrir un passage au milieu de la foule, ils se mirent à jeter si furieusement des pierres, que les deux Partis ne penserent qu'à se retirer, chacun de son côté, pour se mettre à couvert. L'Auteur saisit l'occasion & gagna son Couvent.

La fièvre, qui ne l'avoit point encore quitté, parut reprendre des forces dans le repos, & le tint au lit pendant plus d'un mois. On lui tira six fois du

CARLI.  
1667.  
Il part pour  
Cadiz.

Il converti un  
Irlandois.

Beauté du Port  
de Cadiz.

Combat des Par-  
sagers avec les  
Officiers de la  
Douane.

Bizarre accident  
qui le fait finir.

CARLI.  
1667.  
Pèlerinage de  
Carli à S. Jac-  
ques en Galice.

Eglise & Autel  
de S. Jacques.

Carli retourne  
à Cadix sur un  
Vaisseau An-  
glois.

Il découvre deux  
Corfaires.

Combat sinieux.

fang. Les Vaisseaux étant partis dans l'intervalle, il perdit l'occasion de passer en Italie. La nécessité d'attendre un autre tems, lui fit naître le dessein d'un pèlerinage à S. Jacques en Galice. Il s'affocia pour ce voyage avec un Cordelier de Milan. S'étant embarqués pour Porto, un vent frais les y conduisit en peu d'heures. De-là, ils se rendirent par mer à Birone, d'où ils firent à pied le chemin qui reste jusqu'à Compostelle. C'est dans cette Ville que le culte de S. Jacques est établi. Les Chanoines de son Eglise sont vêtus d'écarlate & portent le titre de Cardinaux. Carli se présenta pour dire la Messe sur l'Autel du Saint; mais on lui dit que cet honneur n'étoit accordé qu'aux Prélats. Le Reliquaire de S. Jacques est placé sur cet Autel, & son Image dessus. Les dévots montent quatre ou cinq marches, & font toucher leur tête à celle de la Statue, qui est vêtue en habits de Pélerin. L'Autel est environné d'un grand nombre de lampes d'argent, mais si noires, qu'on les croiroit de bois. Le Missionnaire étant sorti, après avoir dit un *Pater* & un *Ave Maria*, fut surpris d'entendre dire à son Compagnon, que s'il n'avoit cru trouver que ce qu'ils avoient vû, il n'auroit pas pris la peine de venir de si loin. Ils logerent chez un Orfèvre, qui les traita en vin de Florence, en saucisses de Boulogne & en fromage de Parmesan: grand sujet d'admiration pour l'Auteur, dans une contrée si éloignée de l'Italie.

Ils apprirent heureusement qu'il y avoit au Cap de Finistere un Vaisseau prêt à faire voile pour Cadix. Cet avis les fit partir immédiatement pour la Corogne, où ils arriverent dans l'instant que le Capitaine d'un Navire Anglois entroit dans sa Chaloupe pour se rendre à bord. Quoique l'Auteur n'ignorât pas que cet Anglois étoit un Hérétique, il lui demanda pour l'amour de Dieu le passage jusqu'à Cadix. Le Capitaine ne balança point à lui accorder cette faveur, & s'offrit même à le conduire jusqu'à Seville. Mais son Compagnon, qui portoit un habit différent, fut obligé de payer pour la même grace. Le Navire Anglois étoit un Vaisseau de guerre de soixante-dix pièces de canon & de trois cens hommes d'équipage. Il portoit des ancres & d'autres munitions de mer, avec ordre de chercher dans les Ports d'Espagne vingt-quatre Frégates Angloises, qui étoient en course contre les Corfaires de Barbarie, & de leur fournir ce qui seroit nécessaire à leurs besoins.

Aussi-tôt que le Vaisseau fut en mer, on découvrit deux Bâtimens, qui paroissoient fort éloignés. Le Capitaine, après les avoir observés avec sa lunette d'approche, entra dans sa cabine, où ses Officiers furent appelés au conseil. Ils en sortirent bien-tôt, pour donner leurs ordres. Les tambours se firent entendre immédiatement, & tous les soldats prirent leurs postes. On porta droit aux deux Bâtimens, avec un vent de côté. Le Vaisseau, qui avoit quatorze voiles, avançoit comme le vent même, & coupoit les vagues avec une impétuosité surprenante.

Dans l'espace d'une heure on joignit les deux Bâtimens, que le Capitaine avoit pris avec raison pour un Corfaire & sa Prise. Comme ils n'avoient point arboré de pavillon, il fit tirer un coup de canon pour leur en donner l'ordre. Mais étant deux contre un & fort bien équipés, ils répondirent vigoureusement d'un coup à boulet. Alors les Anglois baissant les voiles, leur envoyèrent une bordée de vingt pièces, qui fit un bruit capable d'épouvanter les plus fermes. Ils avoient le vent, & toute la fumée portoit sur les Corfaires. Ce-

pendant le feu ne fut pas moins terrible du côté de ces Brigands ; car ils avoient eu le tems d'équiper leur Prise. Les principaux de leurs prisonniers chrétiens avoient été chargés de fers, & les autres étoient forcés de servir à l'artillerie. Après une furieuse canonade, qui dura plus d'une heure & demie, le Capitaine Anglois jugeant que le combat pourroit traîner en longueur, fit jeter les grapins sur un des Bâtimens ennemis, pour en venir tout-d'un-coup à l'abordage. Ce fut alors qu'on entendit les cris & les gémissemens des blessés, qui tomboient l'un sur l'autre, & qui servoient comme de rempart aux combattans. L'attaque fut vive & la résistance vigoureuse. Mais l'ennemi étant inférieur en nombre, commença bien-tôt à mollir & à se retirer. Les Anglois sauterent immédiatement à bord, mirent les Corsaires dans les chaînes & les Chrétiens en liberté. Le second Vaisseau voulut profiter de cet intervalle pour s'éloigner par la fuite, d'autant plus qu'il avoit à bord toutes les marchandises qu'il avoit enlevées aux Chrétiens, & que l'autre, qui étoit sa Prise, n'étoit plus chargé que de munitions & de vivres. Mais le Capitaine Anglois s'étant mis à le poursuivre, arriva bien-tôt à la portée du canon ; & les Corsaires, après avoir tiré quelques coups, ne trouverent point de sûreté à résister plus long-tems. Les prisonniers qu'ils avoient à bord étoient des Espagnols, entre lesquels il se trouvoit plusieurs Italiens de Naples & de Milan, avec quelques Hollandois. Ils étoient au nombre de quatre-vingt, sans y comprendre douze Espagnols qui avoient été tués par l'artillerie. Il ne restoit que cent-trente Turcs, tous les autres ayant été tués ou blessés.

Le Capitaine Anglois s'étant fait représenter tous les Prisonniers Chrétiens, ils se jetterent à genoux devant lui, pour le remercier de leur liberté. Il demanda quel étoit leur Capitaine ; car, dépouillés comme ils étoient, il n'y avoit point de distinction à faire de leurs rangs par les habits. Un homme à demi nud répondit en Espagnol, que c'étoit lui. Ensuite se servant de la langue Portugaise, il raconta qu'il étoit Espagnol ; qu'il venoit de Malaga, chargé de vins & d'autres marchandises ; qu'il avoit été attaqué par les Corsaires près du Cap S. Vincent ; que ces Brigands étant bien équipés, avec deux cens vingt-cinq hommes d'équipage, soldats & marelots, il s'étoit trouvé trop foible pour se défendre long-tems, quoiqu'il ne se fût pas rendu sans résistance. Le Capitaine Anglois leur laissa la liberté d'aller s'habiller, & les remit en possession de leur Vaisseau. Ils le remercièrent avec transport, & se rendirent à Cadiz sous son escorte.

Mais il leur restoit d'autres périls à redouter avant que d'entrer au Port. Dans le cours de leur voyage, le Ciel commença tout d'un coup à s'obscurcir. Ce changement fut regardé comme l'avant-coureur d'une tempête, & l'on aména aussi-tôt les voiles. A peine eut-on pris une précaution si nécessaire, que le vent s'étant déchaîné avec une violence extrême, les trois Vaisseaux devinrent le jouet de tous les élémens. L'image de la mort, qui se présenta à x passagers avec toutes ses horreurs, leur fit pousser des cris qui augmentoient le tumulte & la confusion. Cependant le Capitaine Anglois assura Carli, que son Bâtiment étant neuf, il étoit capable de résister à toute la fureur des flots. Le Cordelier, qui croyoit les voir ouverts à chaque moment pour l'engloutir, dit à l'Auteur que c'étoit une juste vengeance du Ciel,

CARLI.  
1667.

Les Anglois vont  
à l'abordage.

Il se rendent  
maîtres des autres  
Corsaires.

Prisonniers  
chrétiens qu'ils  
remettent en li-  
berté.

Tempête qui  
jette le Vaisseau  
sur la Côte d'As-  
trique.

CARLI.  
1667.

Montre dans le  
Port d'Oran.

État de cette  
Forteresse Espa-  
gnole.

Carli passe à S.  
Lucar & se rend  
à Seville.

& qu'ils avoient bien mérité cette punition en demandant le passage à des Hérétiques, qui sont habituellement excommuniés. Dans le même tems, un Matelot cria du sommet d'un mât, terre, terre. Le Capitaine y étant monté, reconnut qu'on étoit sur la Côte de Barbarie, & que la tempête avoit jetté le Vaisseau fort loin dans la Méditerranée. Il ne balança point à faire porter vers Oran, Place forte qui appartient à l'Espagne, dans l'espérance d'y arriver avant que les Corsaires eussent pû le découvrir. On gagna le Port dans l'espace d'une heure, avec d'autant plus de satisfaction, que si malheureusement on l'eût manqué, il falloit s'attendre d'être poussés directement dans la rade d'Alger.

Le Capitaine descendit le lendemain au rivage, accompagné de quelques-uns de ses Officiers & du Capitaine Espagnol, pour y visiter le Gouverneur, qui le remercia, au nom de l'Espagne, du service qu'il avoit rendu à sa Nation. La Forteresse d'Oran paroît comme imprénable. Elle est défendue par une grosse artillerie; & son Port forme une retraite extrêmement avantageuse aux Vaisseaux Chrétiens qui sont battus de la tempête, car ils n'ont pas d'autre azile sur cette Côte. Le jour suivant on remit à la voile, d'un tems fort serain, & l'on arriva bien-tôt à Cadiz. Carli pensoit à gagner la terre, pour se rendre au Couvent des Capucins; mais le Capitaine ayant loué une Barque pour remonter jusqu'à Seville, où il étoit appelé par quelques affaires, lui offrit encore le passage. Il prit trente Rameurs de son Vaisseau, pour suppléer au défaut du vent s'il venoit à lui manquer. On relâcha pendant quelques heures à San-Lucar; & continuant d'avancer le reste de la nuit, on arriva heureusement à Seville. Carli fit des remerciemens fort vifs au Capitaine, en reconnoissant qu'il n'auroit pû espérer plus de faveurs d'un Catholique. Sans nous apprendre quelle réponse il en reçut, elle lui fit connoître, dit-il, que les Anglois n'ont pas beaucoup d'estime pour les Capucins.

§. III.

*Suite du Voyage de Carli, au travers de l'Espagne & de la France.*

Description de  
Seville.

L'IMPATIENCE de se revoir dans sa Patrie ne permit point à l'Auteur de prendre plus de huit jours de repos à Seville. Le Couvent des Capucins est fort grand & fort nombreux. La Ville ressembleroit beaucoup à celle de Milan, si les rues étoient plus belles & mieux percées. Mais le dôme de la Cathédrale n'est point inférieur à celui de Milan; excepté qu'au lieu de marbre, il est d'une pierre plus tendre, qui en a pourtant quelqu'apparence. C'est un usage commun dans toute l'Espagne, de placer le Chœur & le Maître-Autel au milieu des Eglises, sur-tout dans les Cathédrales; ce que l'Auteur juge incommode dans les Villes où le peuple est fort nombreux, quoique les édifices, dit-il, soient vastes & magnifiques. Le dôme de Seville est si grand & si bien bâti, qu'on y peut monter à cheval ou en litière. L'Auteur, surpris du grand nombre de ses cloches, se hâta de descendre, pour se mettre à couvert d'un bruit dont il pressentoit la violence. En effet, les Sonneurs ayant commencé leur office lorsqu'il mettoit le pied dans la rue, il s'imagina que toutes les cloches du Royaume s'étoient réunies pour le tourmenter.

Le

Le jardin royal ne manque point d'agrémens. On y voit des jets d'eau, des oranges & des limons. Cependant il ne s'y trouve rien qui ne soit commun en Italie. Le Couvent des Recollers est fort grand, mais d'une ancienne structure. Il contient plus de cent cinquante Religieux, sans compter ceux que leurs maladies retiennent à l'infirmerie. Les Chanoines de Seville sont fort riches, & ne sortent que dans un carosse traîné par quatre mules. On attendoit alors *Monfignor Spinola*, Prélat Italien, que la Cour avoit nommé depuis peu à cet Archevêché.

Carli partit de Seville à pied, pour se rendre à Cordoue. Il passa par Carmona & par d'autres petites Villes, dans une si mauvaise route, qu'on n'y trouve point un arbre, ni une maison, ni même un verre d'eau pour se rafraîchir. Il fut obligé de se pourvoir d'un flacon de vin, qu'un Gentilhomme eut la charité d'acheter pour lui; car il n'avoit point de fond à faire sur celle des Hôtels publiques; & si les Capucins, dit-il, n'étoient un peu soulagés par les Gens de qualité, ils seroient exposés à mourir de faim en Espagne, tant la charité du peuple est refroidie. En passant dans une Ville où il n'y avoit point de Couvent de son Ordre, il demanda un morceau de pain, pour l'amour de Dieu, à la porte d'un Boulanger. Le maître de la maison en parut si surpris, qu'il demeura la bouche fermée comme une statue. Carli, en mandiant d'importance, le laissa lui & son pain; dans la crainte, dit-il, que s'il demeureroit plus long-tems à la porte, sa présence ne causât quelque évanouissement à cet avare Espagnol.

En arrivant à Cordoue, il se rendit au Couvent de son Ordre, où il fut obligé de se contenter de l'*Olla-Podrida*, (a) mêt favori de l'Espagne, qui lui parut fort bien nommé, car c'est un mélange extravagant de toutes sortes de viandes & de légumes, avec assez de safran pour lui avoir rendu la peau jaune, si la longueur de sa maladie n'eût déjà produit cet effet. Les Espagnols trouvent ce ragoût fort délicat; mais un étranger, qui n'y est point accoutumé, n'en juge pas de même.

La Cathédrale de Cordoue paroît aussi grande à l'extérieur, que le reste entier de la Ville. Les apparences ne sont pas trompeuses; car on est surpris de la vaste étendue d'un édifice où la vûe ne peut s'étendre d'un bout à l'autre. Si la hauteur étoit proportionnée, il passeroit, avec raison, pour une des merveilles du monde. Un Chanoine assura l'Auteur, qu'on y compte trois cens soixante-six Autels. Le principal est orné d'un grand Tabernacle, enrichi de pierres précieuses, qui a trois mille livres de rente pour son entretien. La voure de l'Eglise est soutenue par dix rangs de pilliers ou de colonnes, qui sont au nombre de quinze sur chaque rang. L'aîle du milieu est fort spacieuse & bâtie à la moderne. Le grand Autel & le tour du Chœur sont richement dorés. Chaque Chappelle a ses ornemens particuliers pour le Service Ecclésiastique. On montre, dans une des plus grandes, un Ciboire d'argent qui pèse quatre-vingt-seize onces. Sur une colonne séparée, on voit la statue d'un homme à genoux, qu'on donne pour un Esclave Chrétien du tems des Mores. Le mérite qu'on lui attribue, est d'avoir gravé avec ses ongles, pendant un long esclavage, la figure d'une Croix, qui paroît aussi

CARLI.  
1667.

L'Auteur se rend  
à Cordoue.  
Embarcas de son  
voyage.

Olla-Podrida;  
mets Espagnol.

Singularité de  
la Cathédrale de  
Cordoue.

(4) C'est-à-dire, Pot-pourri.  
Tome IV.

belle que si elle étoit l'ouvrage du cizeau, & qui doit avoir demandé beaucoup de travail, parce que la colonne est d'un marbre fort dur. Cordoue est située dans une grande vallée. La rivière, qui baigne ses murs, traversoit autrefois la Ville, qui étoit alors d'une vaste étendue. Mais ce n'est aujourd'hui qu'une Place médiocre, & qui n'a rien de remarquable.

En partant pour *Alcala la Real*, Carli avoit entendu dire à quelques Espagnols, que l'Andalousie étoit le jardin de l'Espagne. Mais à la vue du Palais & de la Ville, qui est située sur une colline, il ne put s'empêcher de dire en lui-même : Dieu me garde du reste de l'Espagne, si c'en est ici le jardin.

*Grenade*, où il se rendit ensuite, est une grande & belle Ville, mais inférieure néanmoins à celle de Seville. Les Capucins y ont deux Monastères. Le Palais des anciens Rois Mores, qui se nomme *Alhambra*, est situé sur une colline, à laquelle on pourroit donner le nom de montagne, & qui, malgré sa hauteur, a de l'eau en abondance. Les appartemens sont en si grand nombre dans cet édifice, qu'on peut s'y perdre, comme dans une espèce de labyrinthe. On y admire encore les plafonds. Ils sont d'un plâtre coloré, qu'on prendroit pour neuf, après une si longue suite de siècles. Le tems n'a pas moins respecté deux bains, qui servent à l'usage des Mores, l'un froid & l'autre chaud. On voit une autre colline, où ces ennemis du Christianisme faisoient souffrir le supplice & la mort aux Fidèles. Il y reste encore un grand nombre de reliques.

*Lerenna.*

De Grenade, l'Auteur prit le chemin de *Lerenna*, canton dont le vin passe, comme celui de Seville, pour le meilleur de l'Espagne. Mais les Habitans y parlent si mal la langue Espagnole, qu'à peine est-il possible de les entendre. Carli les appelle Biscalins. Il s'arrêta huit jours dans le Couvent d'Antequerra, grande Ville, d'où il se rendit à Malaga. Ce Port est d'une bonté médiocre; mais la Ville est fort peuplée, & riche par son commerce. L'Archevêque étoit alors un Dominicain, frere de Dom Juan d'Autriche. On assura l'Auteur que son revenu montoit à quatre-vingt mille ducats de rente. Pendant qu'il attendoit l'occasion de s'embarquer, il s'abandonna aux lumières d'un Médecin Anglois, qui rétablit assez heureusement sa santé & ses forces pendant huit jours; mais ce fut pour retomber ensuite dans un aussi triste état que jamais. Enfin, six Galeres, qui étoient venu prendre des provisions à Malaga, devant aller passer l'hiver à Carthagene, le Marquis de Santa Cruz, qui les commandoit, lui accorda, non-seulement le passage sur son propre bord, mais encore la qualité de son Confesseur & de son Chapelain pendant le voyage. Ce Seigneur Espagnol, qui avoit été Général des Galeres de Naples & de Sicile, venoit de résigner cette Dignité à son fils, avec son titre, qui étoit auparavant celui de Marquis de Bayone. Il laissoit son Chapelain ordinaire, malade à Carthagene.

Antequerra.  
Malaga & son  
Port.

Carli passe à  
Carthagene, avec  
le Marquis de  
Santa-Cruz.

Rencontre d'un  
Vaisseau Anglois.  
Haïne de cette  
Nation contre  
les Turcs.

Pendant ce voyage, qui dura quinze jours, Carli regretta les commodités des grands Vaisseaux, qui l'emportent beaucoup sur celles des Galeres. La clarté de la Lune fit découvrir un Vaisseau qui voguoit à pleines voiles. On le suivit à force de rames. Il arbora le pavillon Anglois; mais les Galeres ayant tiré un coup de canon, il répondit; & le Capitaine se mit dans la Chaloupe, pour venir rendre ses devoirs à l'Amiral Espagnol. Ce Vaisseau

CARLI.  
1667.

Alcala la Real.  
Dégout de l'Auteur  
pour ce  
Pays.

Beauté de Grenade.

Palais de l'Alhambra.

avo  
pou  
An  
vo  
refl  
I  
ler  
env  
con  
de l  
nav  
lere  
Ecl  
C  
bea  
mou  
la V  
tout  
été  
men  
le P  
des  
L  
app  
y di  
sa b  
de p  
Mur  
guée  
Tarr  
ferra  
gues  
nom  
du l  
il s'e  
relig  
D  
de C  
de C  
aussi  
qu'u  
d'en  
rejo  
don  
P  
C  
me



avoit l'apparence d'une montagne, pour ceux qui étoient dans les Galeres. Sa poupe étoit dorée; & son emploi, de croiser contre les Turcs, auxquels les Anglois portent une haine mortelle. Si tous les Princes, ajoute l'Auteur, vouloient suivre leur exemple, ces détestables Pirates se verroient bien-tôt resserrés dans leurs mers.

Le Marquis de Santa Cruz s'arrêta deux jours à Almeria, pour renouveler ses provisions. Cette Ville n'est ni grande, ni bien peuplée; mais étant environnée de montagnes & défendue par un bon Fort, elle doit avoir été considérable pendant la domination des Mores. Elle est ornée de fontaines, de la plus belle eau du monde. L'Amiral Espagnol prit, dans le cours de cette navigation, trois Brigantins Turcs, dont l'équipage fut distribué sur les Galeres. Les trois vaisseaux furent montés par des Soldats Chrétiens, avec des Esclaves Turcs pour la manœuvre.

On arriva heureusement à Carthagene. Le Port de cette Ville ne doit sa beauté qu'à la nature. Il est fermé par de hautes montagnes, qui rendent le mouillage sûr, particulièrement pour les Galeres. Carli crut s'appercevoir que la Ville avoit été considérable; mais c'étoit alors la plus misérable Place de toute l'Espagne. Les Habitans, après avoir lapidé leur Evêque, (a) avoient été sept ans sans pluie. Mais le Ciel, remarque le bon Missionnaire, a recommencé à leur en accorder deux ou trois fois l'an; ce qui n'empêche pas que le Pays ne soit stérile. On y apporte du biscuit d'Italie, pour la subsistance des Galeres, qui viennent ordinairement passer l'hiver dans ce Port.

L'Auteur passa de Carthagene à Caravaca, où il vit la sainte Croix qui fut apportée du Ciel par un Ange, & placée sur un Autel, pendant qu'un Prêtre y disoit la Messe sans croix. Il se rendit ensuite à Valence, Ville célèbre par sa beauté & par ses jardins délicieux, entre lesquels Carli n'en trouva point de plus agréables que ceux de l'Archevêque. Il continua son voyage par Murcie, & par Alicante, petite Ville, mais d'un riche commerce, & distinguée par la hauteur & la beauté de ses maisons. Il gagna Tortose; & de là Tarragone, où il admira la beauté du dôme. Sa piété le conduisit à Monferrat, par des chemins qu'on croiroit taillés dans les rochers & les montagnes qu'ils traversent. On voit arriver continuellement dans ce lieu un grand nombre de Pelerins. Les Chappelles y sont au même nombre que les mystères du Rosaire. Elles sont remplies de lampes d'or & d'argent, parmi lesquelles il s'en trouve quelques-unes d'ambre. L'ornement des Autels répond à cette religieuse magnificence.

De Monferrat, Carli prit sa route par Barcelone, capitale de la Province de Catalogne. Les Capucins y ont trois Couvens hors de la Ville. Il y a peu de Cités en Espagne qui ayent autant de grandeur & de beauté, & qui soient aussi-bien fournies de toutes sortes de commodités. Il ne manque à Barcelone qu'un Port sûr pour le mouillage des grands Vaisseaux. Carli trouva l'occasion d'entendre la musique que les Habitans de Barcelone employent dans leurs rejouissances. Au lieu de violons, il se servent de fifres & de trompettes, dont le son fait trembler l'Eglise.

Pendant le séjour qu'il fit dans cette Ville, il y vit arriver *Pierre de Sessari*

(s) Un fait si singulier demandoit plus d'explication. Mais on peut remarquer, dans Carli, un exemple de beaucoup de bonne-foi avec peu d'exactitude.

CARLI.  
1667.

Almeria.

Prise de trois Bri-  
gantins Turcs.

Carthagene.

Pieufe Histoire.

Caravaca. Autre  
Pieufe Histoire.

Tortose & Tar-  
ragone.  
Monferrat.

Barcelone.

CARLI.  
1667.  
Deux Capucins  
captifs à Alger,  
& leur sort.

*Frere Lai* de son Ordre, qui avoit été pris six mois auparavant par les Corfaires, avec le Pere Louis de Palerme, & conduit à Alger. Le Pere Louis n'avoit pas eu de peine à se procurer de quoi vivre, en célébrant la Messe pour les Captifs Chrétiens, en prêchant, en écoutant les confessions; & du revenu de son ministère, il tiroit par-dessus son entretien de quoi payer à son maître une somme dont ils étoient convenus. Cette raison lui avoit fait accorder la liberté d'aller indifféremment dans toute la Ville d'Alger. Mais sa rançon n'en devint que plus difficile. On demanda pour lui trois mille ducats; tandis que le Frere Lai, qui n'étoit propre que pour la rame, fut rendu pour trois cens. Comme cette dernière somme étoit plus facile à lever que la première, Pierre de Saffari eut le bonheur de sortir des fers avant le Pere Louis.

Carli s'embarque  
pour la Sardaigne.  
Furieuse tempête  
qu'il essuie  
dans le Golfe de  
Lion.

L'Auteur & lui s'embarquerent ensemble, sur un Vaisseau qui faisoit voile en Sardaigne. A l'entrée du Golfe de Lion, ils essuierent une furieuse tempête. Les vagues, suivant l'expression de Carli, secouerent le Vaisseau comme une coquille de noix; & chaque instant aménoit une montagne d'eau qui paroissoit prête à l'engloutir. Les cris des Passagers se joignant au bruit de la mer, pour augmenter la confusion, le Capitaine se vit obligé de mettre l'épée à la main, & de forcer ceux qui ne pouvoient lui être d'aucun secours à descendre sous les ponts. Tandis que les battemens des flots mettoient le Vaisseau dans le dernier danger, il reçut un ébranlement si furieux, qu'une pièce de canon, échappée de ses liens, roula d'un côté à l'autre avec une affreuse violence, & faillit ouvrir le Vaisseau par son poids. La nuit étoit fort sombre. Un accident de cette nature redoubla la terreur. Enfin, les Matelots, épuisés de fatigue & couverts d'eau, résolurent de s'abandonner au vent. Ils voyoient un de leurs mâts brisé, & toutes leurs voiles en pièces. Jamais Carli ne s'étoit vû si près du naufrage. Cependant, vers la pointe du jour, le tems devint un peu plus doux; & lorsque les raions du Soleil eurent commencé à blanchir l'horison, on découvrit des montagnes, qui ne paroissoient pas éloignées d'une lieue. C'étoit la Côte d'Espagne, près du Cap Gata. Le Capitaine fit porter vers la Catalogne; & dans quelques heures on arriva heureusement à Matalone.

On est jetté à  
Matalone.

Beau Couvent  
d'Ablana.

Carli étant descendu avec son compagnon, qu'il n'avoit pas vû pendant toute la durée de l'orage, ils se rendirent ensemble au Couvent de leur Ordre, qui est situé sur une colline hors de la Ville. Le lendemain ils retournerent à bord, & gagnerent Ablana, dont le Port est beaucoup meilleur. Les dangers de la mer ne contribuerent pas plus que les agrémens de ce lieu à faire prendre aux deux Capucins la résolution d'achever leur voyage par terre. Le Couvent d'Ablana est situé sur un rocher, dans une peninsule qui tient à la Ville par une petite langue de terre; de sorte que la mer sert d'enclos à l'édifice & aux jardins. L'air y étant d'ailleurs fort temperé, Carli déclare qu'il ne connoît point de Couvent de son Ordre dont la situation soit plus agréable. Il passa huit jours dans cette délicieuse Maison. Ensuite, le dessein où il étoit de traverser par terre la partie méridionale de la France, lui fit prendre la route par Gironne. Il eut ainsi l'occasion de voir presque toute la Catalogne, qui lui parut très-fertile. De Gironne, il se rendit à *Higueras*, dernière Ville d'Espagne; & traversant les montagnes, il entra dans le Comté de Rouf-

Carli acheve son  
voyage par terre.

illon. *Cerat* fut la première Ville de France qui se présenta sur son passage. Il se rendit ensuite à Tony, dans la vallée de Perpignan, où il passa la Rivière sur un pont qui n'a qu'une arche, & dont les deux bouts portent sur deux montagnes. On conçoit que l'espace qui les sépare est non-seulement fort étroit, mais d'une profondeur effrayante. Aussi l'Auteur n'avoit rien vû de semblable dans tous ses voyages. Le Pays, aux environs, étoit rempli de Soldats, qu'on y avoit envoyés du Languedoc, pour appaiser une sédition qui s'étoit élevée à l'occasion du sel. Perpignan, que l'Auteur vit ensuite, est un Fort Royal, situé sur un rocher fort élevé. Trois gros murs, qui lui servent de défense, avec de bons fossés & une puissante artillerie, semblent le rendre imprenable. Cependant il s'étoit rendu à la France, après un siège de huit mois, sous prétexte qu'il commençoit à manquer de provisions; quoique la Place en puisse contenir pour trois ans. A la vérité, dit l'Auteur, il est voisin d'une Ville fort peuplée, qui en avoit consumé la plus grande partie. Le Couvent des Capucins est hors de la Ville.

Après avoir passé toutes les montagnes, Carli se rendit à Narbone, Ville d'une grandeur médiocre, mais fort peuplée; comme sont, dit-il, toutes les Cités & les Villes de France. Elle est traversée par une rivière qui se jette dans la mer à la distance d'une lieue. Les Eglises n'y sont pas belles; mais la foule y est si grande, sur-tout les jours de fête, qu'à peine le Prêtre est-il libre à l'Autel. Les Prêtres de l'Eglise S. Just sont vêtus comme des Moines. On admire dans les deux clochers de la même Eglise, un écho qui produit un effet fort agréable. L'Auteur continua sa route par le Languedoc & la Provence; mais il parle peu des Villes qu'il trouva sur son passage. Beziers est situé sur une colline, dans une Contrée qui est arrosée par de fort belles eaux, & qui lui parut fort délicieuse. Mr. de Bonzi, Florentin, en étoit alors Evêque. Carli remarque, que ce Prélat fut nommé ensuite à l'Archevêché de Toulouse; & qu'ayant été chargé en même-tems de l'Ambassade de Madrid, le Roi lui laissa le revenu de ces deux Sièges, pendant la vacance du premier. Il ajoute qu'on voit avec admiration, dans la Cathédrale de Beziers, une très-grande orgue, qui n'a sur la porte, où elle est placée, qu'un certain nombre de tuyaux de front. Tous les autres sont distribués trois à trois entre les pilliers; ce qui produit un retentissement prodigieux, quoique l'Eglise soit d'une grandeur extraordinaire. Cette pièce, dit-il, mérite beaucoup d'admiration.

Toulouse est une Ville fort spacieuse & fort peuplée, où Carli vit un grand nombre de Religieux. Agde est une Ville ancienne, & célèbre par la tenue d'un Concile, qui se nomme *Concilium Agatense*. Le Couvent des Capucins est situé sur le rivage. On y voit une image miraculeuse de Notre-Dame, à l'occasion du péril où la Ville avoit été plusieurs fois d'être submergée par les flots. Depuis que l'image est dans ce lieu, la mer s'est plutôt reculée qu'approchée. Arles est une Ville Archiépiscope, que l'Auteur trouva fort bien peuplée. Celle de Martigues lui parut curieuse. Elle est composée, dit-il, de quatre Hameaux, bâtis sur le bord de la mer, & séparés par des ponts. Les Capucins y ont deux Couvens, aux deux extrémités de la Ville, composés de vingt-deux Prêtres, qui entendent les confessions, parce que la Ville n'a point de Religieux d'aucun autre Ordre. Les Habitans, suivant les ob-

CARLI.  
1667.  
Il passe par:  
Rouffillon.

Il entre dans le  
Languedoc.

Ce qu'il voit  
dans plusieurs  
Villes.

CARLI.  
1667.

Observations  
de l'Auteur à  
Marseille.

servations de l'Auteur, tirent uniquement leur subsistance de la pêche. Ils ont, pour cet exercice, plus de huit cens Tartanes; sans compter un si grand nombre de petites Barques, qu'une grande partie de la mer en est couverte.

De là l'Auteur eut la curiosité de visiter Aix, Ville considérable, & Capitale de la Provence. Il vit ensuite Marseille, qui ne répondit point à l'opinion qu'il avoit de sa grandeur; mais, dans une étendue médiocre, elle lui parut extrêmement peuplée. Le commerce y est très-florissant. Son Port est fort beau & fort commode, quoique les grands Vaisseaux n'y puissent entrer avec leur charge. Il y avoit alors vingt-cinq Galeres, rangées l'une contre l'autre. Celle du milieu étoit la Galere Royale, que tous les Bâtimens saluoient d'un coup de canon à leur arrivée. Elle étoit dorée à la poupe, mais moins grande que la Galere Royale d'Espagne, que l'Auteur avoit vûe à Carthagene. Marseille a trois Forts, dont le plus neuf, qui est à l'entrée du Port, étoit environné autrefois de trois murs, & dont on a détruit celui qui étoit du côté de la montagne, pour agrandir la Place; & ce changement a fait transporter le Couvent des Capucins dans la Ville. On trouve, à Marseille, des Négocians de tous les Pays du monde. Mais Carli vit avec beaucoup plus de satisfaction plusieurs corps de Saints, & quantité d'autres reliques, entre lesquelles il vante beaucoup la croix de l'Apôtre S. André.

Il s'embarqua  
pour Toulon.  
Son jugement  
sur cette Ville.

Ici l'Auteur s'embarqua pour la Ciotat & pour Toulon. La Ville de Toulon lui parut médiocre; mais il admira la grandeur & la beauté du Port, qui est capable de recevoir une multitude infinie des plus grands Vaisseaux. Il y vit le royal Louis, auquel on travailloit encore. Ce Bâtiment étoit percé pour cent vingt pièces de canon. Il avoit trois galeries. L'avant, l'arrière, les côtés & les cabinets étoient dorés avec tant de profusion, que, suivant le témoignage du Doreur même, on y avoit employé déjà pour trois mille écus de feuilles d'or. Carli prit l'occasion d'un Vaisseau qui partoît pour Savone. On relâcha la nuit suivante à S. Tropez; & le jour d'après, on fut forcé, par les mauvais tems, de s'arrêter dans un lieu où l'on n'apperçut que deux maisons. Elles étoient fort éloignées de la Ville de Grasse, qui est située sur une montagne, environnée de plusieurs autres. A peine se fait-elle voir de la mer. Cependant il falloit se déterminer à s'y rendre à pied, ou s'exposer à mourir de faim.

Avanture ex-  
traordinaire qui  
arriva à l'Auteur.

L'Auteur raconte que sa fièvre étiqne ne lui permettant pas d'entreprendre cette course avec les compagnons de son voyage, il se coucha sous un arbre, dans l'esperance que le sommeil suppleroit aux alimens. Mais la faim l'empêcha de fermer les yeux. Une si triste situation l'ayant forcé de se relever, sans sçavoir ce qu'il alloit devenir, il rencontra un homme, qui lui parut de quelque distinction, & qui lui demanda ce qu'il faisoit seul dans ce Pays désert. Il répondit qu'une maladie, dont il portoit des marques assez visibles, l'avoit mis dans la nécessité de s'arrêter; mais qu'il étoit actuellement plus tourmenté par la faim que par la fièvre. L'Etranger lui dit qu'il avoit, assez près de là, une Felouque qui lui appartenoit, & qu'ayant pris quelques sardines, il étoit prêt à partager son souper avec un homme affamé. Carli ne se fit pas presser pour accepter cette offre. Ils se rendirent ensemble à la Felouque, où ils trouverent deux Matelots, qui avoient déjà préparé les sardines. Comment ferons-nous? dit l'Etranger. Au lieu de pain, nous n'avons

que  
suis  
loit  
dit

I  
leur  
le  
ven  
son  
jette  
fut  
avo  
Ma  
me  
moy  
étoi  
une  
quo  
Il p  
l'aid  
des  
sola  
rété

O  
alla  
seu  
don  
conc  
tit p  
fieri  
se fi  
dis  
de s  
les c  
dura  
depu

P  
viet  
ler  
Mif  
le F  
cess  
par  
vint

(  
pour  
qui r

que du biscuit. Tout est bon dans la nécessité, répondit le Voyageur; & je me suis trouvé plus d'une fois sans biscuit & sans pain. Comme l'Etranger parloit la langue Portugaise, il lui demanda s'il étoit de cette Nation. Non, lui dit l'autre; mais j'ai fait quelques voyages en Portugal.

Ils fatisfirent leur faim & leur soif, sans s'embarrasser du soleil, qui leur brûloit le visage. Après s'être rassasiés, ils se mirent à marcher sur le sable, en discourant sans aucune affectation. Tout d'un coup le mouvement d'un dauphin, qui paroïsoit aux prises avec quelqu'autre poisson, fit avancer Carli sur le bord de l'eau. Il s'amusa quelques momens à lui jeter des pierres. Ensuite s'étant tourné pour rejoindre son Bienfaiteur, il fut surpris de ne plus l'apercevoir. La crainte qu'il n'eût pensé à partir sans avoir reçu ses remerciemens, le fit retourner promptement vers la Felouque. Mais il ne trouva ni la Felouque ni l'Etranger. Cette aventure le mit comme hors de lui-même; & plus il y faisoit de réflexion, moins il trouvoit de moyens de l'expliquer. Il interrogea soigneusement quelques Marelots qui étoient restés sur son Vaisseau. Il leur demanda s'ils n'avoient pas vu du moins une Felouque & trois hommes. Leur réponse fut qu'ils n'avoient vu personne, quoiqu'ils n'eussent pas cessé de pêcher, dans cette anse, au long du rivage. Il prit le parti de se taire, en se livrant à son admiration. Rien ne pouvoit l'aider, dit-il, à découvrir s'il avoit été secouru par le Ciel ou par la main des hommes; mais il sentit des mouvemens incroyables de joie & de consolation, qui l'auroient fait retourner à Congo si sa maladie ne l'eût arrêté (5).

On remit à la voile le jour suivant; le Port de Nice n'étant pas sûr, on alla mouiller dans celui de Villefranche. Le Couvent des Capucins se présente ici comme un Paradis, au milieu des hautes montagnes & des rochers dont le Pays est environné. L'Auteur se mit dans une Galere Génoise, qui le conduisit à Monaco. Il loue la force & la beauté de cette Place. De-là il partit pour Savone; mais ayant été repoussé par des vents impétueux, qui lui firent craindre encore une fois le naufrage, il reprit la résolution de ne plus se fier à la mer. Sa route fut par Menton & San-Remo, qu'il nomme le Paradis de l'Italie; par Savone & Sestro di Ponente jusqu'à Genes. Le Couvent de son Ordre, à Genes, s'appelle la Conception. Il s'y arrêta, pour attendre les ordres de ses Superieurs. Mais une fièvre violente dont il y fut saisi, & qui dura quarante jours, faillit d'achever ce que sa fièvre étiqne avoit commencé depuis trois ans.

Pendant le séjour qu'il fit à Genes, il y vit arriver le Pere Michel d'Orviette, qui revenoit de Congo, chargé par le Superieur de cette Mission d'aller représenter au Pape le misérable état où elle étoit réduite. La plupart des Missionnaires étoient morts en peu de tems. Il n'en restoit que trois dans tout le Royaume. Dom Alvaro, Roi du Pays, avoit eu le même sort, & son Successeur n'avoit pas moins de zèle pour le progrès de la Religion. Carli apprit par la même voie, que le Pere Philippe de Golefia, Missionnaire de la Province de *Sonde*, avoit été mangé par les Nègres. On lui raconta quelques cir-

(5) Si ce n'est point une pieuse fiction, il ne reste qu'à regarder cette aventure comme pour exciter la foi des Lecteurs, ou un songe, une faveur surnaturelle, qui répondroit assez à la situation de l'Auteur,

CARLI.  
1667.

Effet que son  
aventure produisit  
sur lui.

Il se rend à Ge-  
nes au long de la  
Côte.

Nouvelles qu'il  
y reçoit de Con-  
go.

CARLI.  
1667.  
Capucin mangé  
par les Sorciers  
Nègres.

constances de cette funeste aventure. Les Seigneurs ayant obtenu du Roi la permission de brûler tous les Sorciers ( 6 ) qu'ils pourroient découvrir, se rendirent dans un lieu où l'on n'ignoroit pas qu'ils s'étoient rassemblés, & mirent le feu à leurs hutes. Ceux qui échaperent aux flammes prirent la fuite ; mais en s'éloignant, ils rencontrèrent dans leur chemin le Pere Philippe, le tuèrent & firent un festin de sa chair. Les Nègres qui les poursuivoient reconnurent la vérité de cette barbare exécution, aux feux qu'ils leur virent allumer.

Carli arrive dans  
la Patrie.

Carli, délivré de sa fièvre, quitta Genes ; & passant par Plaisance, il alla fixer son séjour au Couvent de Boulogne, où il conserva toujours quelques restes de la maladie qu'il avoit apportée de Congo. Il avoit baptisé de sa propre main, dans ce Royaume, deux mille sept cens personnes ; sans comprendre dans ce nombre trois cens soixante, qui avoient reçu le même bienfait de celle du Pere Michel Angelo.

### C H A P I T R E I I I .

#### *Voyage de Jérôme Merolla , dans le Royaume de Congo & dans d'autres Parties méridionales de l'Afrique.*

INTRODUC-  
TION.  
Occasion de ce  
Voyage.

C'EST de l'Auteur même qu'on apprend, dans sa Préface, l'objet & l'occasion de son voyage. Il raconte que François *di Monteleone*, Capucin de la Province de Sardaigne, ayant formé le projet d'exercer son zèle dans la Mission de Congo, adressa sa demande à la Congrégation de *Propaganda Fide*. Il obtint en même-tems la permission de prendre le Pere *Jérôme Merolla de Sorrento*, pour lui servir de Compagnon. A son retour, Merolla publia cette Relation, qui est, dit-il, un Recueil court & imparfait de ses Remarques. Mais il assure le Lecteur qu'elles ont toujours eu la bonne-foi pour guide & la vérité pour règle, sur-tout celles qu'il ne doit qu'au témoignage de ses propres yeux. Son Ouvrage est écrit en Italien. Il s'en trouve une Traduction Angloise à la suite des Voyages d'Angelo & de Carli, dans la même Collection.

Quelqu'idée qu'on doive se former de la bonne-foi d'un Missionnaire, on est ici forcé, par le bon sens, d'attribuer à l'ignorance ou à la chaleur d'un zèle aveugle certains détails qui regardent les Sorciers de Congo & la conduite des Capucins. Mais le plus sûr est d'en abandonner le jugement au Lecteur.

#### §. I.

#### *Navigation jusqu'au Bresil , & de-là au Royaume d'Angola.*

Départ de Me-  
solla.

Les deux Voyageurs s'embarquerent le 5 de Mai 1682, dans une Felouque qui faisoit voile à la Bastie, Capitale de l'Isle de Corse. Ils y arriverent heureusement ; & changeant de bord ils monterent sur un Bâtiment Genoïs, qui devoit se rendre aux Salines. Mais ayant bien-tôt rencontré une grande Barque

Barque Genoïse qui n'avoit que trois hommes à bord & qui alloit chercher quelques-uns de leurs compagnons dans la baye d'Alghieri en Sardaigne, ils prièrent le Commandant de les recevoir. La Barque côtoya l'Isle, en s'efforçant d'entrer dans cette baye; mais le vent ne cessa pas d'être si contraire, qu'elle fut poussée vers un petit Port, fort près de la pointe. Montelione, qui connoissoit parfaitement le Pays, entreprit de grimper au long du rivage sur une petite montagne, où il se propoisoit de demander, à titre d'aumône, un agneau ou quelq' autre secours aux premiers bergers qu'il pourroit rencontrer. Aussi-tôt qu'il eut gagné le sommet, il excita par des signes fort pressans ses compagnons à le suivre. Ils monterent, dans la confiance qu'ils avoient à son caractère; & du même lieu ils découvrirent un Vaisseau, que leurs lunettes leur firent reconnoître pour un Corsaire Turc. Ne pouvant douter que s'ils eussent passé la pointe ils ne fussent tombés dans le piège qui étoit visiblement tendu contre les Chrétiens, le Commandant fit des remerciemens à S. François avec un déluge de larmes.

La nuit suivante ils remirent à la voile; & dans l'espace de quelques heures ils arriverent dans la baye d'Alghieri. Il s'y trouvoit plus de cent Barques Génoïses, qui étoient à la pêche du corail & du thon. En débarquant, les deux Missionnaires furent surpris, qu'au lieu d'un cheval, qu'ils avoient fait demander au Supérieur de leur Couvent, on leur eût amené un bœuf pour porter leur bagage. C'est la bête de charge dont on se sert ordinairement dans le Pays, parce que les chevaux y sont d'une petitesse extrême. Quelques Gentilshommes Portugais assurèrent l'Auteur que les Isles du Cap-Verd sont dans le même usage; & qu'avec les bœufs, elles ont une race qui tient le milieu entre ces animaux & les ânes. Les Habitans n'en ont l'obligation qu'à leur industrie. Ils trompent les taureaux, en couvrant une ânesse avec la peau d'une vache.

Merolla passa un mois entier au Couvent d'Alghieri, pour attendre le retour de son Compagnon, qui étoit allé rassembler dans l'intérieur de l'Isle quelques autres Missionnaires. Cependant Monteleone n'en amena qu'un, qui se nommoit le Pere François de *Bitti*, fort exercé au métier de la prédication. Dans le même tems, un Vaisseau de la rade étant prêt à faire voile en Provence, ils se déterminèrent à s'y embarquer. Le Capitaine, qui avoit un oncle & un frere dans leur Ordre, les traita fort civilement; & pour mettre le comble à ses politesses, ayant appris qu'une flotte Portugaise attendoit le Duc de Savoye à Villefranche, pour le transporter à Lisbonne, où il alloit épouser l'Infante de Portugal, il loua une Felouque pour les conduire dans ce Port. Ils y passerent trois mois, pendant lesquels ils reçurent, chaque semaine, une provision réglée, que l'Amiral avoit la charité d'envoyer au Couvent. Une maladie du Duc de Savoye, qui paroissoit augmenter, dit l'Auteur, chaque fois qu'il se dispoisoit à s'embarquer, fit prendre à l'Amiral la résolution de se retirer. Quelques bons Politiques dirent aux deux Missionnaires, que ce changement étoit une disposition de la Providence pour l'avantage de l'Italie.

Le 4 d'Octobre, Fête de S. François, leur Patron, une troupe de Capucins rassemblée à Villefranche, s'embarqua sur la flotte Portugaise. Dans la crainte de se rendre incommodes, leur Supérieur les distribua deux à deux sur cha-

MERCILLA.

Il échape aux Corsaires.

Baye d'Alghieri en Sardaigne.

Merolla s'embarque pour la Provence.

Occasion qu'il trouve pour passer à Lisbonne.

MEROLLA.  
1682.

que Vaiffeau. Il se plaça lui-même, avec le Pere Monteleone, à bord de l'Amiral, qui se nommoit *le Comte de S. Vincent*. Merolla & le Pere Amedeo monterent sur *le Fiscal*, commandé par le Seigneur Gonzalo de Costa; & deux autres sur *le S. Benoît*, qui avoit pour Commandant Dom Louis de Lobo, ancien Viceroy d'Angola. La navigation fut heureuse. On entra dans le Port de Lisbonne le 2. de Novembre, à deux heures de nuit. Comme les Missionnaires ne connoissoient pas le chemin de leur Couvent, ils eurent beaucoup d'embaras à trouver un guide, quoiqu'un pieux Gentilhomme de la Flotte offrit de payer libéralement ceux qui voudroient leur rendre ce service. Enfin un Nègre d'Angola promit de les conduire *gratis*, par reconnaissance, dit-il, pour les services que ses compatriotes avoient reçus des Religieux de son Ordre.

Éminente Eglise  
de S. Antoine de  
Lisb.

L'Auteur profita de son séjour à Lisbonne, pour visiter la maison où Saint Antoine de Pade reçut la naissance. On en a fait une Eglise, qui se trouve fort riche par la beauté de ses ornemens, mais qui n'en est pas plus distinguée par son architecture. Elle est basse, & sa situation est au coin d'une rue. Merolla ne manqua point de visiter aussi l'Eglise paroissiale d'*Engracha*, où est le Fond-baptismal du même Saint. Cet édifice, après avoir été bâti pendant plusieurs années avec beaucoup de travail & de dépense, étoit tombé nouvellement, & l'on commençoit à le rétablir. Merolla fit aussi ses dévotions à l'Eglise des Chanoines-Réguliers, parmi lesquels ce Saint avoit quelque-tems vécu. Sa statue est placée sur le maître-autel, en habit de cet Ordre. La même Eglise sert de sépulture aux Rois de Portugal & à quantité de grands Hommes.

Démêlés entre  
deux Capitaines  
à l'occasion de  
l'Auteur.

Le zèle de l'Auteur commençant à lui faire trouver les délais fort ennuyeux, il s'adressa au Capitaine d'un Vaiffeau qui faisoit voile au Brésil, pour lui demander l'Office de Chapelain sur son bord, parce que des raisons, qu'il n'explique point, avoient porté son Supérieur à lui défendre de passer sous une autre qualité. Le Capitaine lui offrit volontiers le passage; mais il s'étoit déjà pourvu d'un Chapelain. Peu de jours après, le Commandant d'un autre Vaiffeau, qui avoit congédié son Chapelain, se mit en mer, avec la résolution de ne pas lui donner de successeur. Mais après quelques jours de navigation, il essuya une tempête si violente, qu'il regarda comme une faveur du Ciel de pouvoir regagner Lisbonne, où il fit vœu de ne jamais remettre à la voile sans être accompagné d'un guide spirituel. Dans cette disposition, il accepta volontiers le service de Merolla, qui étoit le seul de ses Compagnons à qui l'occasion manqua pour partir. Mais le premier Capitaine auquel il s'étoit adressé n'apprit son engagement que pour en faire des plaintes fort vives. Il prétendoit qu'après s'être adressé à lui, le Missionnaire ne devoit pas s'engager avec un autre. La véritable cause de son ressentiment étoit une vûe d'intérêt; parce que les Capucins n'exigent point d'autre salaire que leur subsistance; au lieu que, suivant les loix du Portugal, un Prêtre séculier, ou un Religieux d'un autre Ordre, doit être non-seulement nourri, mais payé régulièrement; & que dans tous les lieux où l'on débarque il doit être logé, avec trois carlins d'appointemens par jour. La querelle fut si vive, que ce premier Capitaine auroit désiré l'autre au combat, si tout le monde n'eût été d'accord à blâmer son procédé.

État des Chape-  
lains Portugais.



Le 8 de Décembre, cinq Vaisseaux mirent ensemble à la voile. Ils tombèrent immédiatement dans le Golfe des Mares (6), qui a tiré ce nom de la violente agitation de ses eaux. Ensuite, passant à la vûe de Madere, ils arri-  
 verent à celle de Palma, une des Canaries. Les Vaisseaux de l'Europe ne font menacés des Pyrates & n'ont besoin de convoi que depuis l'Isle de Madere jusqu'aux Canaries. Ils peuvent ensuite avancer sans crainte. Ceux qui font voile au Bresil se séparent de leur escorte vers la hauteur du Cap-Verd, qui est éloigné de Palma d'environ deux cens seize lieues.

Trois cens lieues plus loin, Merolla se trouva, pour la première fois, sous la Zone-torride. La navigation n'y fut pas trop lente; mais quoiqu'on fût au milieu de l'hyver & que les vents ne manquaient point de force, la chaleur étoit assez vive pour jeter tout le monde dans une extrême langueur. Enfin l'on eut le bonheur de passer fort promptement la Ligne, sans être arrêtés par ces fâcheux calmes, qui causent quelquefois beaucoup de préjudice à la navigation. Le dernier jour de Carême, au soir, un poisson-volant d'une grosseur considérable, s'embarassa dans les voiles & tomba sur le tillac. Le Capitaine en fit présent à Merolla, qui le reçut avec beaucoup de satisfaction, parce qu'il avoit eu quelque chose à souffrir pendant le tems de l'abstinence. Les provisions du Vaisseau ne consistant qu'en chair fraîche ou salée, il avoit été réduit à vivre de lentilles, de biscuit & d'eau puante. Il s'imagina que la difficulté qu'il eut à se procurer du poisson, ne venoit que des Matelots, qui auroient souhaité de lui faire rompre son jeûne, & qui lui répétoient continuellement, que dans les voyages de long cours personne n'est obligé à l'observaton du Précepte ecclésiastique.

Le 6 de Janvier, à deux heures du matin, on découvrit une Etoile si grande & si lumineuse, que la description en paroîtroit incroyable. Le Capitaine, qui avoit fait quarante fois le même voyage, déclara qu'il n'avoit jamais rien vû d'approchant. Quelques-uns s'imaginèrent que c'étoit l'Etoile qui avoit servi de guide le même jour aux Rois-Mages. Mais l'Auteur ne douta point que ce ne fût la Planette de Jupiter. Pendant toute la durée de cette course, on n'eut qu'un demi-jour de calme, qui fut employé à la pêche. Le Capitaine ayant fait jeter la sonde à dix degrés de la Ligne, on fut extrêmement surpris, au milieu du vaste Océan, de ne trouver que quatre-vingt-dix pieds d'eau.

On arriva le 17 de Janvier dans la baye S. Salvador, au Bresil. Sa situation est au treizième degré de latitude du Sud. Le Port est également remarquable, par sa grandeur & par sa sûreté, que l'Auteur attribue aux deux montagnes qui en couvrent l'entrée, & à son éloignement de la haute mer. En débarquant, le premier spectacle qui s'offrit à Merolla fut un filet, traversé par un bâton, que deux Nègres vêtus de noir portoient sur leurs épaules. Le filet, dit-il, étoit couvert d'une courte-pointe, aux quatre coins de laquelle marchoient quatre femmes. Il s'imagina que c'étoit un corps mort qu'on portoit au tombeau; & la curiosité lui fit demander qui c'étoit. On lui répondit que c'étoit une Veuve Portugaise. Il demanda encore pourquoi il ne voyoit point une croix devant elle, puisqu'elle étoit chrétienne; & ne sui-

(6) C'est-à-dire, le Golfe des Jumens. Quelques-uns disent *Kiching-Mares*, ou des Jumens rutantes.

MEROLLA.  
1682.  
L'Auteur s'em-  
barque. Route du  
Vaisseau.

Un poisson vo-  
lant tombe sur le  
Vaisseau.

Etoile extraor-  
dinaire.

Fond au milieu  
de l'Océan.

L'Auteur essaye  
quelques rai-  
ries au Bresil.

MEROLLA.  
1682.

vant que l'inspiration de sa charité, il se mit à réciter le *De profundis*. Son erreur parut si réjouissante à tout le monde, qu'on s'assembla autour de lui avec de grands éclats de rire. Il reconnut enfin qu'il avoit pris pour morte une femme remplie de santé; & sa confusion lui fit chercher promptement à se dérober aux railleries des spectateurs.

Difficulté qu'il  
qu'il trouve à son  
départ pour Con-  
go.

Dans l'impatience qu'il avoit d'arriver à Congo, il prit le parti, avec deux de ses Compagnons, de monter sur un Brigantin qui devoit faire voile au premier vent. Le Capitaine leur avoit promis de les remettre tous trois dans le Royaume d'Angola. Mais lorsqu'ils se croyoient prêts à partir, le Gouverneur du Presil chargea le Capitaine du transport de neuf Prisonniers enchaînés, au nombre desquels étoit son propre Secrétaire, qui avoit mérité sa disgrâce par quelques discours indécens où son Maître n'avoit pas été respecté; & pour l'humilier davantage, on l'avoit attaché, par la jambe & le bras, à la chaine d'un Esclave. Le Capitaine, après avoir reçu cet ordre, pria les Missionnaires de le dispenser de sa promesse, parce qu'il ne lui restoit point assez de place pour le recevoir dans son Vaisseau. Cependant, loin de perdre l'espérance, ils s'adressèrent au Gouverneur même, pour lui demander en grâce de remettre à d'autres occasions le départ d'une partie du moins des Prisonniers. Il ne leur accorda point cette faveur; mais il donna ordre au Capitaine de prendre les trois Capucins à bord, sans s'embararrasser s'ils y seroient commodément. Ses ordres furent exécutés. On mit à la voile; & le Capitaine n'avoit pas même ouvert la bouche pour renouveler ses objections. Mais à peine fut-il sorti du Port, qu'ayant appelé tout l'Equipage en présence des Missionnaires, il demanda ce qu'on feroit de ces trois pauvres Capucins, pour lesquels il ne connoissoit aucune place à bord. Il ajouta que c'étoit le devoir de ses gens, comme le sien, de prendre soin de trois Missionnaires; & faisant jeter aussi-tôt sa Chaloupe en mer, il y mit le Secrétaire & deux autres Prisonniers, qu'il renvoya au rivage. L'Auteur est persuadé qu'il y auroit aussi envoyé tous les autres, si l'or ne leur eût pas manqué pour le mettre dans leurs intérêts. Mais les Capucins se trouverent un peu plus à l'aise. Ils apprirent dans la suite que le Secrétaire avoit seu tirer une vengeance éclatante de son humiliation, en suscitant contre son Maître une faction si puissante, qu'il l'avoit fait saisir & renvoyer à Lisbonne. Ces violences ne sont pas sans exemple dans les Colonies Portugaises. Lorsqu'on y est mécontent d'un Gouverneur, on ne fait pas difficulté de l'embarquer sur le premier Vaisseau & de le renvoyer dans sa patrie; heureux encore s'il en est quitte pour un simple congé. Son Successeur balance-t-il à signer le pardon des rebelles? ils lui font déclarer à son arrivée, que sans cette condition il ne fera point reçu au rivage.

Vengeance que  
le Secrétaire du  
Gouverneur tira  
contre son Maître.

Navigation de  
Merolla jusqu'à  
Congo.

La navigation des Missionnaires dura soixante-dix-sept jours jusqu'à la vue de la terre, sans qu'ils pussent se vanter d'avoir vu le ciel ni la mer; car, dans un si long intervalle, ils furent obligés, pour éviter la pluie & les vagues, de se tenir continuellement sous les ponts. Vers le Cap de Bonne-Espérance ils essayèrent une furieuse tempête, qui brisa une partie de leur proue. Enfin l'on découvrit la terre, que le Pilote s'étoit promis de voir huit jours plutôt. On ne tarda point alors à lancer la Chaloupe. Elle revint bien-tôt, chargée d'excellent poisson. A l'entrée de la nuit, on prit le parti de la lais-

fer en mer avec deux hommes, attachée au Brigantin d'une simple corde. L'obscurité étoit fort épaisse, lorsqu'à cinq heures du matin une baleine passant entre elle & le Vaisseau, rompit la corde, & donna une si furieuse secousse au Brigantin, que toutes les lumières en furent éteintes. Dans l'épaisseur des ténèbres, on ne pouvoit donner de secours à la chaloupe & aux deux hommes. Le Capitaine fit amener les voiles, pour se donner le tems de jeter dans l'air quelques fusées qui leur servirent de guides. Ils se rapprochèrent heureusement du bord, lorsqu'on commençoit à désespérer de leur retour.

Les Matelots ayant pris un requin, Merolla observe que la tête de cet animal ressemble à celle d'un chien, & qu'ordinairement son corps est de la grosseur d'un bœuf. En mangeant, il ne remue que la mâchoire supérieure. On le prit avec une amorce de bœuf-salé. Tandis qu'on le tiroit sur le Vaisseau, il trouva le moyen de s'échaper; mais une seconde amorce qu'on lui jeta aussitôt le prit encore. On lui ouvrit le ventre, dans lequel on trouva quantité d'os qu'on avoit jetés depuis plusieurs jours; ce qui fit juger qu'il avoit suivi long-tems le Vaisseau. L'Auteur ayant observé que son cœur battoit fortement, après avoir été séparé des entrailles, le prit & le garda jusqu'au jour suivant. Son étonnement fut extrême, de le voir battre encore. Ce monstre marin ne paroît jamais sans être accompagné d'une multitude de petits poissons de différentes couleurs, dont quelques-uns ne se nourrissent que de l'écume qui sort de sa gueule. Les Portugais les appellent *Romeiros* (7), c'est-à-dire, dans leur Langue, *Peterins*. Il y en a d'autres, de la longueur d'un demi-pied, qui s'attachent à lui, le ventre en haut, & que les Portugais appellent *Pegadores*; nom qui exprime la qualité même qu'ils ont de s'attacher. *Gennaro* (8) en donne la même idée.

La couleur de la *Bonite* est un mélange de jaune & de verd. Elle est agréable à la vue, mais pernicieuse pour ceux qui la mangent. On prétend qu'elle cause une mort subite; & les Matelots en sont si persuadés, qu'ils la rendent à la mer aussitôt qu'elle est prise.

Les oiseaux qui volent en plus grand nombre dans ces mers, sont les *Alcatrazes*, especes de mouettes de mer, de la grosseur d'une oye; de couleur brune, avec de longs becs, qui leur servent à prendre le poisson. Ils font leur nourriture, soit de celui qu'ils prennent dans l'eau, soit du poisson-volant, qu'ils enlèvent dans l'air. Pendant la nuit, ou lorsqu'ils sont pressés du sommeil, ils prennent leur essor aussi haut qu'il leur est possible; & mettant la tête sous une de leurs ailes, ils se soutiennent quelque-tems avec l'autre, jusqu'à ce que le poids de leur corps les faisant approcher de l'eau, ils reprennent leur vol vers le ciel. Ainsi répétant plusieurs fois la même chose, on peut dire qu'ils dorment en volant. Quelquefois, s'observant peut-être moins au-dessus des Vaisseaux, ils s'y laissent tomber. L'Auteur en vit prendre deux, qui étoient tombés dans le sien pendant la nuit. Ceux qui ont mieux étudié la nature de ces animaux, assurent qu'ils bâtissent leurs nids dans les lieux les plus hauts du rivage, pour avoir plus de facilité à pren-

(7) C'est apparemment la ressemblance des noms qui les a fait confondre avec la Remore, par les Voyageurs & les Matelots des autres Nations. Voyez l'Histoire Naturelle du Tome

précédent.

(8) Dans l'Ouvrage intitulé : *Sacr. Orient*, l. 1. c. 7.

MEROLLA.  
1682.  
Une baleine coue le Vaisseau.

Prise l'un des requins.

Petits poissons qui se nourrissent de l'écume.

La bonite & ses propriétés.

Oiseaux qui se soutiennent quelque-tems avec l'autre.

MEROLLA.  
1682.

dre leur vol. Leurs jambes sont grosses & courtes, comme celles des oyes. On observe que les alcatrazes qui tombent dans les Vaisseaux, ne peuvent reprendre d'essor.

Avant que d'arriver à la vûe du Cap de Bonne-Esperance, Merolla vit quantité d'oiseaux, entre lesquels il nomme les *Manches-de-velours*, qui sont de la grosseur d'une oie, le bec long & le plumage d'une extrême blancheur. Ce sont comme autant de messagers, qui informent les Vaisseaux de l'approche de la terre. Les manches-de-velours voltigent sur les flots pendant tout le jour, & retournent la nuit au rivage. La vûe de ces oiseaux fait sauter les Matelots avec des transports de joie.

Un autre signe qui annonce la terre, est cette espece de roseaux, ou plutôt d'herbe, de la grosseur du doigt, qu'on a nommés caravelles de Bretagne, & qui paroissent amenés dans l'Océan par le cours des rivières. A quelque distance, on prendroit leur amas pour de petites Isles. Il s'en trouve quelquefois à cent milles de la terre.

Imagination  
des Matelots.

Pendant que le Vaisseau côtoyoit le rivage, quelques Matelots, qui avoient fréquenté ces mers, s'efforcèrent de faire appercevoir à l'Auteur une grande Croix, taillée, disoient-ils, dans une montagne, long-tems avant que ces régions eussent été découvertes par les Européens. Mais l'extrême célérité du Vaisseau ne lui permit point de la distinguer, avec le secours même d'une bonne lunette.

On arrive au  
Port de Benguela,

Après avoir suivi la terre pendant trois ou quatre jours, on entra dans le Port de *Benguela*, Royaume conquis par les Portugais. La malignité de l'air, qui infecte ici tous les alimens, donne aux Habitans du Pays une pâleur semblable à celle de la mort, & les fait parler d'une voix foible & treiblante, comme s'ils touchoient au dernier moment de leur vie. Aussi-tôt que l'arrivée des Missionnaires fut connue dans la Ville, le Vicairé général se hâta de les venir visiter à bord, & de leur faire apporter des rafraîchissemens de fruits, de viande & de légumes. Ils furent surpris de cet excès de politesse & de charité, jusqu'à ce qu'ils eurent appris qu'il avoit reçu, avec quatre de ses freres, son éducation dans un de leurs Couvens. On pouvoit dire que cet Officier Ecclésiastique n'avoit d'autorité que sur lui-même, car dans tout le Pays il n'y avoit pas d'autre Prêtre Chrétien que lui.

Et bien tôt à  
Loanda, Port  
d'Angola.

Merolla & ses compagnons ne passerent point ici plus d'un jour. Ayant remis à la voile, ils arriverent en quatre jours à Loanda, Port d'Angola, le 6 Mai, un an après avoir quitté Naples. Le Gouverneur, informé le premier de leur arrivée, fit avertir le Supérieur de la Mission, qui envoya au devant d'eux les Peres Joseph de Sestri & François de Pavie, pour les amener au rivage. La joie de les voir parut commune à tous les Habitans. Pendant huit jours, ils reçurent les visites & les caresses des principales personnes de la Ville, auxquelles ils distribuerent, par reconnoissance, quelques reliques qu'ils avoient apportées d'Italie. Mais comme ils n'étoient que trois, on ne leur accorda point les honneurs qui sont en usage à l'arrivée d'un plus grand nombre de Missionnaires. L'Auteur explique en quoi ces honneurs consistent. Aussi-tôt que plusieurs Missionnaires Capucins sont entrés dans le Port, leurs Freres, accompagnés de toute la Noblesse & des Officiers de la Ville, vont au-devant d'eux jusqu'à leurs Vaisseaux. Là les rece-

Honneurs que  
les Missionnaires  
y reçoivent à  
leur arrivée.

vant dans une Barque, ils les conduisèrent au rivage, où ils font reçûs par un grand nombre de jeunes Blancs, vêtus en Capucins, qui marchent en procession devant eux, avec des chants de joie jusqu'à l'Eglise. On y chante le *Te Deum*; après quoi le Gouverneur, le Clergé & tous les Ordres de la Ville, viennent leur rendre les respects qu'ils croient devoir à des Ministres de l'Evangile.

## §. II.

*Voyage de l'Auteur à Sogno, & ce qui s'y passa pendant son séjour.*

QUINZE jours après son débarquement, Merolla fut obligé de quitter Loanda, avec quelques autres Missionnaires, qui étoient depuis neuf mois dans cette Ville, mais à qui l'excès de la chaleur n'avoit point encore permis de se rendre au lieu de leur Mission. Joseph-Marie de Busetto, Capucin d'un sçavoir & d'une expérience consommés, choisit Merolla pour son compagnon dans celle de Sogno, ou *Songo*, & le demanda au Supérieur, qui se nommoit Paul-Prançois de Porto Maurisio. La Mission de Sogno est non-seulement la plus ancienne du Pays, mais la plus douce & la meilleure, autant par la commodité de la rivière, que par la disposition des Habitans. Les deux Missionnaires monterent sur une Chaloupe, & dans l'espace de quatre jours ils arriverent à l'embouchure de la rivière de Zaïre, qui est le Port de Sogno. En entrant dans cette rivière, ils trouverent le vent si impétueux, & les vagues si hautes, qu'ils se crurent en danger de périr. Cependant, après avoir doublé la première pointe, ils se trouverent un peu plus à l'abri; & par le secours de leurs rames, qu'ils apprirent eux-mêmes à manier, ils entrèrent enfin dans le Canal, où ils commencerent à revivre. Ils prirent beaucoup de plaisir à promener leurs regards sur les deux bords, qui sembloient être parsemés d'émeraudes. L'eau même de la Rivière avoit l'apparence d'une chauxée de cristal. En suivant la rive, qui fait quantité de détours, ils étoient continuellement à l'ombre des mangos, espèce d'arbres qui ressembloit au franc laurier. C'est apparemment l'arbre de *Reys*, qui est fort commun dans l'Inde, ou celui qu'on a déjà nommé mangle, ou peletanier. La description de l'Auteur y fait trouver du moins beaucoup de ressemblance. Les mangos, dit-il, poussent, à la jonction des branches, une sorte de racine pendante, qui descendant enfin jusqu'à terre, s'y attache, y prend des forces & forme un nouveau scion; de sorte qu'en peu de tems un de ces arbres produit un petit bois, dans lequel on a peine à distinguer les rejetons de la première plante. On fit voir à Merolla un mango stéril & presque sec, dont on lui raconta l'histoire. Un certain Evêque de Congo, ayant été maltraité par le Peuple du Pays, fit le signe de la croix sur cet arbre; & sur le champ on le vit sécher, comme le figuier de l'Evangile.

Vers minuit, les Missionnaires arriverent à la Ville de Pinda, qui est à douze milles de la mer. En débarquant ils se rendirent à l'Eglise, la première que les Portugais aient bâtie dans le Pays. Elle est dédiée à la Ste. Vierge; & les Nègres s'y rassemblent en foule tous les Dimanches, pour honorer son image, qui est en bas relief. Il y avoit autrefois un Couvent de Capucins dans la même Ville, mais les mauvaises qualités de l'air, dans

MEROLLA.  
1683.

Merolla est en-  
voyé à Sogno.

Danger qu'il  
court en entrant  
dans la Rivière  
de Zaïre.

Beauté de cette  
rivière.

Mangos, ou  
Arbre de Reys.

Arrivée des deux  
Missionnaires à  
Sogno.

MEROLLA.  
1683.  
Politesse qu'ils  
reçoivent du  
Comte.

un lieu si proche de la rivière, ont fait prendre le parti de le placer à Sogno, qui n'en est qu'à deux milles. Les Missionnaires s'y rendirent le matin du jour suivant. Ils reçurent aussi-tôt la visite du Prince, ou du Seigneur de cette Contrée, célèbre dans les Relations des Voyageurs, sous le titre de Comte de Sogno. Il voyoit avec joie l'arrivée de deux Capucins, parce qu'il estimoit leur Ordre; & sur-tout celle du compagnon de Merolla, qui avoit déjà fait le même voyage trois ans auparavant. Aussi, leur envoya-t-il divers présens, des meilleures productions du Pays. Ils trouverent dans le Couvent un seul Prêtre, nommé *Paul de Varsja*, qui, retournant peu de jours après à Loanda, leur laissa un vieux Frere Lai, dont le nom étoit *Leonard de Nardo*.

Dans quel Corps  
les Comtes de  
Sogno sont élus.

Merolla fut chargé de dire la première Messe. Comme il ne sçavoit point encore la langue du Pays pour prêcher en public, il composa un sermon à la hâte, en langue Portugaise, & le prononça dans la Chapelle de la Congrégation, qui touche à l'Eglise. Cette assemblée est composée des principales personnes de la Ville, qui entendent assez bien le Portugais. C'est entre les Confrères de la Congrégation qu'on élit ordinairement les Comtes de Sogno, pourvu qu'ils soient *du sang de Cagara*; expression Portugaise, qui signifie la Famille regnante. *Bulleto*, compagnon de Merolla, promit de prêcher publiquement tous les Dimanches & les jours de fêtes. Le Comte avoit le défaut de venir fort tard à la Messe; mais cette paresse étoit justifiée par le soin qu'il prenoit d'y amener toujours une suite fort nombreuse de courtisans Nègres. Son cortège l'emportoit sur celui de tous les autres Princes de cette partie de l'Afrique.

Sermon de Me-  
rolla & ses effets.

Le cinquième Dimanche après la Pentecôte, Merolla prêchant devant lui, prit pour texte les paroles du Commandement, *tu ne tueras point*. Il en prit occasion de s'emporter contre les Sorciers, ou les Prêtres du Pays, qui conservent toujours beaucoup d'ascendant sur les Nègres. Il prouva que le meurtre des âmes, par les illusions diaboliques, étoit infiniment pire que celui du corps. Comme le mot de *tuer* revenoit fort souvent dans le cours de son sermon, l'assemblée fit entendre quelque murmure. Le Missionnaire n'ayant pas laissé de poursuivre avec courage, le bruit parut augmenter parmi le peuple; tandis que le Comte seul gardoit le silence.

Découverte qu'il  
fit à cette occa-  
sion.

Merolla & son compagnon souhaiterent fort impatiemment d'apprendre la cause de ce murmure. Ils interrogèrent tous les Nègres qui se trouverent à leur rencontre, sans en pouvoir tirer aucune réponse. Tout le monde les quittoit en souriant. Enfin, lorsque la foule fut dissipée, ils prirent un de leurs Auditeurs dans le Couvent; & l'ayant traité avec de l'eau-de-vie & du tabac, ils tirèrent de lui l'explication qu'ils désiroient. Il leur dit que ce qu'ils avoient pris pour un murmure, étoit une marque d'approbation, sur le rapport du sermon avec quelque chose qui étoit arrivé nouvellement; qu'il étoit défendu sous peine de mort, à tous les Habitans, d'en parler aux Missionnaires, mais qu'il ne leur en feroit pas moins le récit, parce qu'il avoit une juste confiance à leur discrétion. Que pendant la Semaine sainte, les exercices de la Religion ayant amené à l'Eglise un grand nombre de Chrétiens Nègres, de toutes les Parties du Comté de Sogno, il étoit tombé dans l'esprit du Comte & de ses Parens, qu'une grande partie

de

de cette assemblée couvroit quelque pernicieux dessein sous des apparences de piété; que là-dessus un grand nombre d'amis & de vassaux du Comte s'étant rassemblés chez lui le jour de Pâques, sous prétexte de lui souhaiter les bonnes fêtes, ce Prince leur avoit donné ordre de faire prendre l'engagement du *Bolungo* (a) à certaines personnes dont il soupçonnoit la fidélité dans trois endroits de ses Etats : d'où il falloit conclurre qu'il étoit mort quantité de personnes, dans le sens que le Pere l'avoit entendu, & qu'il en périssoit tous les jours un grand nombre par le même genre de mort. Les deux Missionnaires, consternés de cette déclaration, promirent le secret au Nègre, & ne l'assurèrent pas moins qu'ils trouveroient quelque moyen d'arrêter le scandale. Quelques jours après, Bussetto fit un sermon public, dans lequel il reprit le sujet de Merolla, pour se procurer l'occasion de toucher quelque chose de ce qu'il avoit découvert. Mais le mal demandant d'autres remèdes, il se rendit le soir du même jour, avec son compagnon, au Palais du Comte de Sogno; & lui ayant fait demander une audience secrète, il lui reprocha, avec beaucoup de force, d'avoir commis une action indigne de la qualité de Chrétien. Le Comte, frappé d'un discours si ferme, demeura d'abord sans réponse; & la pâleur qui se répandit sur son visage, fit juger aux deux Missionnaires qu'il étoit tourmenté par ses remords. Bussetto crut devoir garder quelque ménagement. « Non, reprit-il, je ne saurois me persuader que de son propre mouvement *Dom Antonio Baroto da Sylva* (c'est-à-dire le nom du Prince) ait été capable de forcer ses Sujets à prendre le *Bolungo*, & j'aime mieux croire qu'il s'est laissé entraîner par de mauvais conseils. Le Comte se jeta aux genoux des Missionnaires, en pleurant avec amertume : « Je reconnois, leur dit-il, que je suis extrêmement coupable d'avoir exigé cette preuve barbare de la fidélité de mes Sujets; mais après avoir péché comme David, je demande grace comme lui ». Sans attendre le jour suivant, il révoqua ses ordres dès la même nuit.

Le serment de *Bolungo* est exigé des traîtres, ou de ceux qui sont soupçonnés de trahison, par une sorte de Sorciers, qui se nomment *Kamgazumbos*. On fait une composition de simples, de chair de serpent, de certains fruits, & de quelques autres matières, dont le *Kamgazumbo* fait avaler une partie à l'accusé. Si le crime est réel, on prétend que cette pâte fait tomber le coupable dans un profond évanouissement, qu'elle lui cause un tremblement de tous ses membres, & que sa mort est infaillible lorsqu'on ne se hâte point de lui faire prendre un antidote. S'il est innocent, il ne ressent aucun mal. L'imposture est visible, ajoute Merolla; car on connoît aisément que si le Sorcier veut justifier quelque personne accusée, il ne fait point entrer dans sa pâte les mêmes ingrédients qu'il donne à ceux qu'il veut perdre. Mais la méthode que le Comte avoit employée étoit différente, & les Missionnaires apprirent de plusieurs Nègres, qu'on n'en avoit jamais vu d'exemple. Il avoit ordonné que tous ses Sujets, sans exception, se rendissent successivement dans un des trois endroits où les Sorciers, que l'Auteur appelle ici Ministres du Diable, faisoient leur résidence, pour y rendre témoignage de leur fidélité, dans la forme suivante. Chacun devoit se pencher sur une grande cuve d'eau. S'il

MEROLLA.  
1683.

Reproches que  
les Missionnaires  
font au Comte.

Il reconnoît ses  
fautes.

Ce que c'est que  
le serment du  
*Bolungo*.

Quelle preuve  
le Comte avoit  
exigée de la fidélité  
de ses Sujets.

(9) Pratique de l'idolâtrie, dont on verra bien-tôt l'explication.  
Tome IV.

MEROLLA.  
1683.

Zèle des Missionnaires contre une Sorcière & son fils.

Les deux coupables leur échappent.

Artifice d'un Nègre pour éviter le châtiement.

Avanture d'un Sorcier.

y tomboit , on lui coupoit aussi-tôt la tête. S'il se soutenoit ferme , il étoit renvoyé , comme innocent. Le tems , dit Merolla , fera connoître pourquoi les uns succomboient , & les autres résistoient à l'épreuve. Mais ceux qui présidoient à cette opération étant Sorciers & Payens , on peut supposer , ajoute-t-il , que'ils empoisonnoient l'eau.

Les deux Missionnaires ne furent pas long-tems à Sogno sans être informés , par les remords de certains Nègres , que la sœur d'un certain Noble du Pays employoit des recettes magiques pour la guérison des malades , & que pour se faire connoître en qualité de Sorcière , elle portoit un habit extraordinaire , avec les cheveux pendans , contre l'usage du Pays. Ils apprirent aussi qu'elle se faisoit précéder d'un tambour , pour annoncer ouvertement sa profession ; & qu'un de ses fils , qui faisoit sa demeure avec elle , exerçoit le même art. Leur zèle s'enflamant à ce récit , ils formèrent une accusation juridique contre la mere & le fils , & tous leurs soins furent employés à les faire arrêter tous deux. La mere fut assez promptement avertie , pour se sauver par la fuite. Mais le fils étant tombé entre les mains de ceux qui l'observoient , fut conduit au Palais du Comte. Les Missionnaires s'attendoient à quelqu'exemple de sévérité , qui jetteroit l'épouvante parmi les Sorciers. Cependant le Comte laissa tant de liberté au coupable , que tout lié qu'il étoit il se procura le moien de fuir , & ses amis le firent passer dans une Isle de la rivière de Zaire , où il trouva de la protection. Ce sujet de chagrin fut le premier que les Missionnaires reçurent du Comte. Ils ne balancerent point à lui en faire des plaintes. Ils lui reprocherent d'imiter mal son prédécesseur , le Comte Erienne , qui après avoir employé tous ses efforts pour détruire cette détestable race , avoit donné ordre à ses Gouverneurs de faire main-basse sur ceux qui oseroient reparoître , & les avoient condamnés eux-mêmes à perdre la tête s'ils exécutoient trop mollement ses volontés. Ce Comte enroit de si bonne grace dans les vûes des Missionnaires Capucins , qu'il faisoit avec eux le tour de ses Etats , pour s'assûter que ses ordres étoient remplis.

Après cette réprimande , Dom Antonio Baretto de Sylva parut plus disposé à poursuivre les Sorciers , & donna , pour excuse de son indulgence passée , la difficulté de s'en saisir dans les lieux écartés , dont ils avoient fait leur retraite. Entre ceux qui avoient favorisé la fuite du jeune Médecin , son pere même , craignant d'être arrêté pour avoir rendu service à son fils , eut recours à l'artifice. Il feignit d'être malade , & fit prier Merolla de le venir confesser ; parce que , suivant l'usage du Pays , celui qui a reçu l'absolution du Prêtre est déchargé de toutes sortes de crimes , & rentre dans tous les droits de la liberté. Comment la Justice humaine , disent-ils , pourroit-elle traiter de coupable celui que Dieu même déclare innocent ? L'Auteur aiant découvert qu'on l'avoit trompé , en fit ses plaintes au Comte , qui lui répondit : Ne lui avez-vous pas donné l'absolution ? N'est-il pas libre : De quel droit puis-je le faire arrêter ? Rien ne put le faire changer de sentiment , parce que le coupable appartenoit à sa famille.

Dans un autre tems , il envoya un de ces Sorciers aux Missionnaires , en leur promettant qu'à l'avenir il n'en laisseroit échapper aucun. Ils firent entrer le prisonnier dans une Chambre du Couvent , pour l'examiner à



loisir. Mais tandis que le Pere Joseph Busetto étoit allé chercher quelques papiers dans la chambre voisine, le Sorcier s'échappa des mains de Merolla & de l'Interprète. Un grand chien, alarmé par le bruit, se mit à le poursuivre; & Merolla, courant aussi de toutes ses forces, l'eut bien-tôt atteint. Il ne lui épargna pas, dit-il, les coups de cordon, en invoquant à son secours S. Michel & tous les Anges. Busetto, qui parut immédiatement, ne put s'empêcher de rire, en voyant avec quelle rigueur il le maltraitoit. Les Gardes qui l'avoient amené, lui lièrent les pieds & les mains, d'une manière qui le rendit immobile. Dans cet état, on lui fit bientôt abjurer ses erreurs; & sa soumission lui fit obtenir la liberté.

Il arrivoit chaque jour quelqu'événement de la même nature; mais l'Auteur ne s'arrête qu'aux principaux. On lui amena un des plus fameux sorciers du Pays; & l'importance du cas ne lui permettant pas de se fier au Comte, il mit son prisonnier sous la garde du Portier de l'Eglise; office au reste qui ne rapportoit pas moins de profit que d'honneur, & dont les Missionnaires ne revêtoient que des Nègres éprouvés. Cependant celui-ci rendit la liberté au Sorcier; & par une double trahison, il mit à sa place un misérable Esclave. Merolla étant allé, quelques jours après, pour examiner le coupable, & ne reconnoissant pas son visage, demanda au Portier ce qu'il avoit fait de son prisonnier. Non-seulement cet infidèle Geolier soutint que c'étoit le même; mais l'Esclave même protesta qu'il étoit le sorcier. Alors Merolla, feignant de les croire tous deux, appella un des Esclaves qui étoient au service de l'Eglise, & lui donna ordre, en leur présence, de couper la tête au prisonnier. L'air sérieux dont cette sentence fut accompagnée, & la hache, qui fut apportée dans le même moment, forcerent l'Esclave de changer de langage. Il s'écria qu'il n'étoit pas le sorcier, & que le Portier l'avoit mis à sa place. Qu'avez-vous à répondre? dit le Missionnaire au Portier. Helas! répondit-il en tremblant, le Sorcier m'a demandé la liberté de sortir, pour chercher de quoi vivre, & m'a laissé cet Esclave pour gage de son retour. Il s'offrit là-dessus de le poursuivre, dans la confiance de le retrouver bien-tôt; & Merolla se mit à le chercher avec lui. Mais l'adroit Sorcier étoit déjà bien loin. Il en coûta son office au Portier, qui crut avoir encore beaucoup d'obligation au Missionnaire, de lui sauver la vie. Les prisons n'étant ici que de roseaux, c'est une barrière trop foible pour arrêter long-tems les coupables. Aussi les Missionnaires, ne manquèrent point, à l'arrivée des Vaisseaux de l'Europe, d'envoyer leurs prisonniers à bord & de les faire transporter dans d'autres Pays.

Dans la seconde année de sa Mission, l'Auteur se trouva seul à Sogno, par la mort du Supérieur général, dont le Pere Joseph Busetto alla remplir la place au Couvent d'Angola. Vers le même tems, les Missionnaires Capucins reçurent une lettre du Cardinal Cibo, au nom du sacré Collège. Elle contenoit des plaintes amères sur la continuation de la vente des Esclaves, & des instances pour faire cesser enfin cet odieux usage. Mais ils virent peu d'apparence de pouvoir exécuter les ordres du saint Siège, parce que le commerce du Pays consiste uniquement en ivoire, & dans la traite des Esclaves. Cependant ils s'assemblèrent, pour marquer leur soumission; & s'étant adressés au Roi de Congo & au Comte de Sogno, ils obtinrent du

Yyy ij

---

 MEROLLA.  
1683.

Autre aventure;

Merolla se trou-  
va seul à Sogno.Lettre du Car-  
dinal Cibo sur la  
traite des Escla-  
ves.

MEROLLA.  
1683.

Les Habitans  
sont peu disposés  
à s'y soumettre.

Arrivée d'un  
Vaisseau An-  
glois. Ce que  
Merolla exige  
du Comte.

Merolla court  
risque pour sa  
vie.

La querelle avec  
un Capitaine An-  
glois.

moins que les Hérétiques feroient exclus du second de ces deux commerces, sur-tout les Anglois, qui l'exerçoient en grand nombre, & qui transportoient leurs Esclaves à la Barbade, où ils ne pouvoient leur inspirer que de l'éloignement pour l'Eglise Romaine. Ensuite l'Auteur prit un jour de fête pour expliquer au Peuple les intentions du sacré Collège, & pour le détourner du même commerce. Il lui représenta que s'il y étoit absolument obligé par la nécessité, il valoit mieux qu'il traitât avec les Hollandois, qui s'étoient obligés à fournir chaque année un grand nombre d'Esclaves aux Espagnols; & mieux encore avec les Portugais qu'avec les Hollandois. Mais les Habitans de Sogno fermerent l'oreille à ces instances, & se défendirent par diverses raisons: En premier lieu, parce qu'ils étoient résolus de ne pas accorder aux Portugais la liberté de s'établir dans leur Pays. Secondement, parce qu'ils n'espéroient pas que les Portugais leur vendissent jamais des armes & des munitions. Enfin, parce qu'ils n'étoient pas contents du prix que les Portugais mettoient à leurs Esclaves.

Depuis plus d'une année, il n'avoit paru aucun Vaisseau sur la Côte. On vit enfin paroître un Vaisseau Anglois, & Merolla en avertit aussi-tôt le Comte, en le suppliant de ne pas permettre qu'on vendît le moindre Esclave à ces ennemis du S. Siège. Le Comte lui promit de le satisfaire. Mais il fit cette promesse d'un air si froid, qu'il ne fut pas difficile de pénétrer ses intentions. En effet, ce Prince ne pouvoit renoncer sans regret à l'occasion de faire un commerce avantageux. Pendant ce tems-là, le Capitaine Anglois mouilla dans la rivière, mais sous prétexte d'y prendre des rafraîchissemens & de n'y être que trois jours. Ce terme étant passé, on ne s'apperçut point qu'il parût se disposer à partir. Un jour que l'Auteur s'étoit approché du rivage, pour s'entretenir avec le Masukka, ou le Receveur des Blancs, il vit, en entrant dans sa maison, deux Anglois, qu'il crut près de la station ordinaire de leur Bâtiment. Ils entrèrent après lui; mais craignant leur rencontre, il prit le parti de sortir aussi-tôt. A peine eut-il fait quelques pas, qu'il entendit siffler autour de lui plusieurs balles de pistolet. Il jeta les yeux de tous côtés, sans découvrir personne. Cependant il retourna ensuite dans la même maison, pour se plaindre de cette perfidie, dont il croyoit pouvoir accuser les Anglois. Mais ce qui l'étonna beaucoup, le Masukka ne fit point d'attention à ses plaintes.

Le lendemain il ne fut pas moins surpris de recevoir la visite du Capitaine Anglois, qui venoit moins, dit-il, pour conférer avec lui, que pour lui faire un affront. En effet, il commença par lui demander pourquoi il s'opposoit au commerce des Anglois dans ce Port? Le Missionnaire répondit que suivant ses conventions avec le Comte, tous les Hérétiques devoient être exclus de la traite des Esclaves dans les Etats de Sogno, quoiqu'ils fussent libres à la vérité d'exercer tout autre commerce. « Qu'en-tendez-vous par Hérétiques? reprit l'Anglois. Notre Duc d'York n'est-il pas Catholique Romain, & Chef de notre Compagnie? N'est-ce pas de lui que j'ai reçu des pouvoirs pour toute sorte de commerce? Le Missionnaire en convint; mais il prétendit que l'intention du Duc n'étoit pas qu'on vendît des Chrétiens pour l'esclavage; bien moins encore, ajouta-t-il, que des gens tels que le Capitaine eussent la hardiesse, non-seulement

de  
con  
enl  
crue  
d'ea  
que  
app  
vivo  
rifié  
" ve  
" ce  
sur  
ver  
Co  
gra  
ter  
que  
nair  
exig  
à gé  
être  
com  
roll  
voir  
n'av  
noie  
d'ad  
nair  
pou  
ven  
" v  
" la  
" re  
" v  
" fi  
" l'  
for  
mis  
prè  
rass  
le i  
fieu  
cla  
les  
aif  
pu  
cla

de faire un commerce illicite, mais d'infester même & de piller la Côte, comme un autre Anglois n'avoit pas eu honte de le faire l'année précédente, enlevant quantité de Nègres avec la dernière violence, & tuant encore plus cruellement ceux qui vouloient se dérober à ses brigandages. Il le menaça d'en informer la Duchesse d'York, qui étoit de son Pays; assez sûr d'ailleurs que le Duc ne souffrirait pas l'insulte qu'on faisoit à sa réputation, & qu'il apporteroit une juste rigueur à la punition des coupables. Ce discours échauffa vivement le Capitaine. Il entreprit, avec plus de bruit que de raison, de justifier sa conduite & celle de tous les Anglois. « Enfin, dit l'Auteur, s'il n'étoit » venu quelques personnes à mon secours, je ne sçai quelle auroit été la fin de » cette scène. Cependant, après s'être délivré du Capitaine, il fit déclarer sur le champ au Comte de Sogno, que la porte de l'Eglise ne seroit point ouverte jusqu'au départ des ennemis du S. Siège. Ce message amena aussitôt le Comte au Couvent, accompagné d'un seul Nègre, qui tenoit à la main un grand poignard, à demi tiré du fourreau, & qui se mit à genoux sans quitter cette arme. Pour entrer dans le sens de cette circonstance, il faut remarquer, avec l'Auteur, que dans les visites que le Comte rend aux Missionnaires, il n'est permis qu'à l'Interprète d'entrer avec lui; ou que si l'occasion exige qu'il amène un homme de plus, ce survenant extraordinaire doit être à genoux pendant toute la conférence, comme l'Interprète est obligé d'y être aussi. Dans quelque vûe que le Comte eut fait armer le Nègre qui l'accompagnoit, il s'efforça d'abord, avec douceur, de faire comprendre à Merolla, qu'étant environné d'ennemis, il ne pouvoit se dispenser de se pourvoir d'armes & de munitions, & que pour une précaution si nécessaire, il n'avoit pas d'autre moyen que de recevoir les Vaisseaux Européens qui venoient dans son Port. Il fit valoir cette raison avec beaucoup de force & d'adresse. Mais s'apercevant qu'elle faisoit peu d'impression sur le Missionnaire, il commençoit à froncer les sourcils & à remuer vivement les lèvres, pour s'emporter à quelques menaces, lorsque Merolla, se hâtant de le prévenir, lui déclara, d'un ton ferme, » qu'il étoit venu en Afrique pour le servir » vice de Dieu & pour le salut des ames; qu'il perdrait plutôt la vie que de » laisser tomber volontairement tant de pauvres ames entre les mains des Hé- » rétiques, c'est-à-dire, au pouvoir du diable, dont il sembloit que le Comte » voulût prendre le parti dans tous ses argumens; & qu'il l'exhortoit à considérer combien il se rendoit coupable par une révolte si opiniâtre contre » l'autorité de l'Eglise. Après s'être expliqué si nettement, il se disposoit à sortir de la chambre. Mais le Comte l'arrêta par le bras, d'un air plus soumis, en le conjurant du moins d'écouter ses raisons. Il le força de s'asseoir près de lui sur un banc. Là il commença un long discours, dans lequel il rassembla tout ce qu'il put imaginer de plus spécieux pour sa défense. Mais le Missionnaire n'en paroissant pas plus satisfait, & ne faisant pas même difficulté de l'interrompre, il tomba dans un furieux accès de colère, jusqu'à déclarer qu'il se croyoit Chef de l'Eglise dans ses Etats, & que sans sa permission les Missionnaires n'y pouvoient pas bâtir même un enfant. Ce langage fut aisément compris à Merolla qu'il étoit gagné par les Anglois. Il n'en put rester le moindre doute à personne, lorsqu'on entendit publier une proclamation qui défendoit à tous les Nègres du *Banza* d'aller désormais à l'E-

MEROLLA.  
1683.

Il fait fermer  
les portes de son  
Eglise.

Entretien fort  
vif avec le Comte  
de Sogno.

Emportement  
du Comte.

Il défend à ses  
Sujets d'aller à  
l'Eglise.

**MEROLLA.**  
1683.  
Merolla l'ex-  
communié.

Occasion qui  
appâta un peu le  
Prince.

Merolla a re-  
couru à son Supé-  
rieur.

La petite vérole  
se répand dans le  
Comté de Sogno.

Les Nègres al-  
larmés forcent  
leur Prince à se  
réconcilier avec  
l'Eglise.

glise. Cependant, comme cette loi ne portoit aucune peine pour ceux qui refuseroient de s'y soumettre, la plupart des Fidèles continuèrent d'assister à la Messe. Mais la crainte de quelque outrage personnel n'empêcha point Merolla d'excommunier le Comte, en vertu de l'autorité dont il étoit revêtu par l'Evêque d'Angola. Il eut même la fermeté d'attacher sa Sentence d'excommunication à la porte de l'Eglise. Les Nègres qui servoient à l'Eglise & au Couvent en prirent occasion de se retirer; & Merolla ne douta point que ce ne fût à l'instigation de leur Souverain.

Pendant qu'on attendoit les suites de ce démêlé, un Vaisseau de Hollande entra dans le Port. Le Secrétaire du Comte, aména, suivant l'usage, le Capitaine de ce Bâtiment au Missionnaire, pour recevoir sa bénédiction; formalité que le Capitaine Anglois avoit négligée. Merolla ne balança point à suivre l'ordre établi; & sa facilité diminua beaucoup l'esprit de révolte que les Sorciers, dit-il, avoient inspiré au peuple, en publiant qu'il ne s'opposoit à l'exécution des contrats avec les Européens, que pour ôter à la Nation le moyen d'acheter des armes, & la livrer sans défense aux Portugais. L'arrivée du Vaisseau Hollandois causa bien-tôt le départ de l'autre. Mais les Anglois ne laisserent pas d'emmener quinze ou seize Esclaves Chrétiens de Sogno, outre une centaine qu'ils prétendirent avoir achetés des Payens du Pays.

Merolla écrivit successivement deux lettres au Supérieur de la Mission, pour l'informer de ce qui s'étoit passé dans l'Eglise confiée à ses soins; mais elles furent interceptées par l'ordre du Comte. Il en écrivit trois autres, avec la précaution d'en faire partir une en secret, par un Nègre, auquel il promit une récompense considérable. Les deux autres, qui furent envoyées publiquement, eurent le sort des premières. De son côté le Comte écrivit à l'Evêque de Loanda, pour se plaindre de la conduite du Missionnaire, qui refusoit d'ouvrir l'Eglise & d'administrer les Sacramens, & qui avoit porté publiquement une Sentence de mort contre les Sorciers. L'Evêque ne fit point de réponse à cette lettre. Mais il envoya peu de tems après, à Sogno, le Supérieur de la Mission, accompagné du Pere Benoit de Belvedere. Tandis que le Comte persistoit dans son obstination, la petite vérole, que les Portugais appellent *Bexigas*, se répandit dans ses Etats, & fit beaucoup de ravage parmi ses Sujets. Ce fléau du Ciel fut regardé par le Peuple comme un châtement sensible de la révolte du Prince contre l'autorité Ecclésiastique. Il se forma des assemblées, qui représentèrent au Comte le triste état de la Nation, & qui le pressèrent d'expier ses emportemens. La crainte d'une sédition lui fit répondre, qu'il n'avoit jamais eu dessein d'attirer sur eux les maux dont ils se plaignoient, & qu'en publiant sa proclamation, il n'avoit pensé qu'à faire prendre au Missionnaire des sentimens plus modérés; mais que s'ils regardoient leurs maladies comme l'effet de son Ordonnance, il la retracteroit volontiers, pour les satisfaire. Cette promesse fut exécutée presque immédiatement. Mais le Missionnaire n'ayant pas jugé que ce fût assez pour lui faire lever l'excommunication, les Nègres recommencèrent leurs plaintes, en protestant qu'ils ne vouloient pas mourir sans le secours de l'Eglise, & qu'étant nés Chrétiens, ils vouloient se reconcilier avec leurs Supérieurs Spirituels. Enfin, ils demanderent que le Comte se présentât au Mi-

fi-  
po-  
Co-  
or-  
mê-  
vet-  
da-  
qu-  
les-  
une-  
rém-  
fac-  
qu-  
En-  
péc-  
rele-  
bra-  
dar-  
» da-  
de-  
L-  
l'ex-  
cult-  
rem-  
le S-  
Men-  
qu'i-  
port-  
p-  
Les-  
mot-  
quil-  
de l-  
Gla-  
prit-  
assu-  
si le-  
sur-  
nier-  
Mo-  
trop-  
que-  
Ave-  
pù-  
I-  
sear-  
dar-

sionnaire, pour implorer le pardon de son crime, & pour obtenir que la porte de l'Eglise fût ouverte. Merolla n'ose décider si la soumission du Comte fut sincère; mais elle fut éclatante. Tous ses Courtisans reçurent ordre de se revêtir de leurs meilleurs habits, pour l'accompagner dans le même appareil qu'ils affectent à l'entrée des Ambassadeurs. Pour lui, couvert d'un sac, nus pieds, une couronne d'épines sur la tête, un crucifix dans les mains, & la corde au cou, il s'avança au milieu de son cortège jusqu'à la porte du Couvent. Là, il se prosterna humblement, pour attendre les ordres du Missionnaire. Cependant lorsqu'il le vit paroître il lui adressa une petite harangue, dans laquelle il confessa qu'il s'étoit conduit avec une rémérité inexcusable. Il l'assura qu'il venoit lui offrir toutes sortes de satisfactions pour sa désobéissance; & citant l'exemple de David, il ajouta, qu'après avoir péché, comme lui, il eseroit d'obtenir le même pardon. Ensuite aiant remis son crucifix entre les mains d'un de ses gens, il baïsa respectivement les pieds du Missionnaire. Aulli-tôt Merolla s'empressa de le relever, lui ôta sa couronne d'épines & la corde qu'il portoit au cou, l'embrassa, & lui répéta les termes dont le Pere Joseph de Busetto s'étoit servi dans une autre occasion: « Si vous avez péché comme David, imitez-le aulli » dans son repentir. Après cette cérémonie, il le reconduisit jusqu'à l'entrée de la rue.

Le Comte revint une autre fois dans la même parure, pour demander que l'excommunication fût levée formellement. Le Missionnaire ne fit pas difficulté d'absoudre la Nation & les Complices particuliers du crime; mais il remit l'absolution du Prince à l'arrivée du Supérieur de la Mission. En effet, le Supérieur parut quelques jours après, & donna l'absolution au Pénitent. Merolla écrivit à l'Evêque de Loanda, pour le remercier de l'approbation qu'il avoit donnée à sa conduite, & lui expliquer les raisons qui l'avoient porté à menacer les Sorciers du dernier supplice.

Pendant ce tems-là, les Hollandois pouissoient vivement leur commerce. Les Esclaves qu'ils achetoient devant passer entre les mains des Espagnols, ce motif suffisoit à Merolla pour rassurer son zèle. Mais il n'auroit point été si tranquille, s'il eut appris, avant leur départ, qu'ils s'efforçoient de semer l'ivrage de l'hérésie parmi le véritable bled de l'Evangile. Un certain Cornelius Glas, qui s'étoit fait de la réputation dans le Pays par ses subtilités, entreprit de mettre les Habitans dans le goût d'une Religion plus libre. Il les assuroit qu'ils n'avoient pas besoin d'autres Sacremens que le Baptême; & que si leur dévotion les portoit à communier, ils en étoient les maîtres; mais que sur sa parole, ils pouvoient se passer hardiment de la confession. Il osa même nier ouvertement la présence réelle dans l'Encharistie; avec la précaution, dit Morella, d'invoquer les Saints, & sur-tout S. Antoine de Pade, pour ne pas trop révolter les Nègres par des erreurs si opposées à leurs principes. Quelques-uns de ces foibles Catholiques se laisserent séduire par ses raisonnemens: Avec quelle chaleur le Missionnaire ne les auroit-il pas combattus, s'il eût pû fermer le moindre soupçon de cette perfidie!

Dans la cinquième année de sa Mission, il vit arriver un second Vaisseau Anglois, qui n'attendit la permission de personne pour jeter l'ancre dans la Rivière. Il se hâta de prévenir le Comte, en le conjurant, s'il vou-

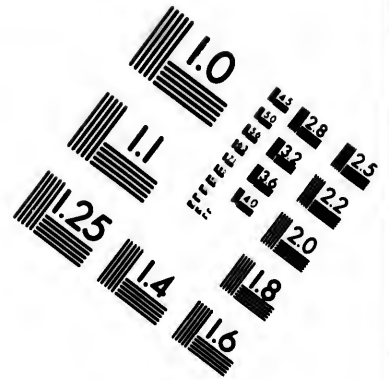
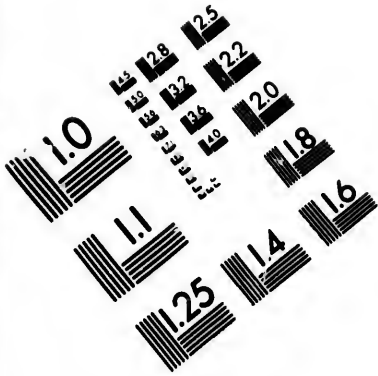
MEROLLA.  
1683.  
Il demande pardon au Missionnaire.

L'excommunication est levée.

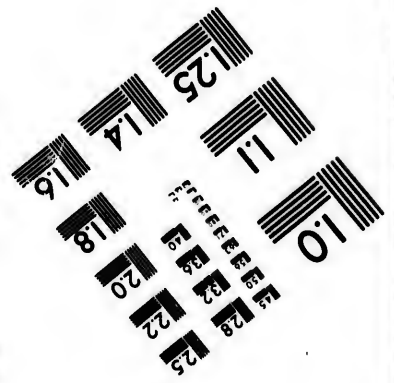
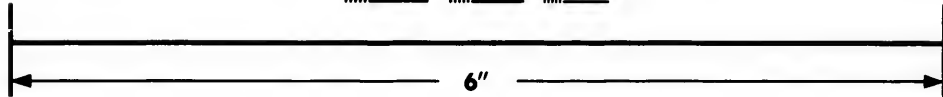
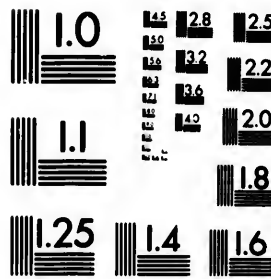
Un Hollandois veut pervertir les Nègres.

Autres difficultés à l'arrivée d'un Vaisseau Anglois.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

0  
15 28  
12 32 25  
10 35 22  
18 20  
5

10  
15 28  
12 32 25  
10 35 22  
18 20  
5



MEROLLA.

1683.

Viste que Me-  
rolla reçoit du  
Capitaine.  
Leurs discours  
mutuels.

loit éviter les malheurs passés, de ne pas permettre que les Anglois descendissent au rivage. Le Comte parut entrer volontiers dans ses vûes, & s'engagea même à les lui rendre par une promesse formelle. Cependant il reçut les présens des Anglois, & leur permit d'exercer le commerce dans ses Etats; assez justifié, dans ses idées, parce qu'il n'avoit pas fait une mention expresse du commerce des Esclaves. Le Capitaine Anglois se rendit au Couvent avec sa permission; mais loin d'y trouver Merolla, il apprit bien-tôt qu'il s'occupoit à préparer un Manifeste, par lequel il défendoit, sous peine d'excommunication, de vendre des Esclaves aux Anglois, en accordant néanmoins la liberté du commerce pour les autres marchandises. Le Capitaine ressentit l'effet de cette menace, car il ne put se procurer que cinq Esclaves, qu'il avoit achetés avant la publication de ce Manifeste. Il retourna au Couvent, accompagné d'un Capitaine Hollandois; & prenant un ton fort soumis, il dit au Missionnaire: « Quelles peuvent être vos raisons, mon Pere, pour vous opposer à la liberté de mon commerce, lorsque vous n'ignorez pas combien j'ai essuyé de fatigues & de périls pour me rendre ici? La réponse de Merolla fut civile. Il assura le Capitaine qu'il étoit disposé à ne rien épargner pour rendre service à tous les Chrétiens, & sur-tout à lui, dont le discours & les manieres lui paroissoient dignes d'un honnête homme; mais que pour le commerce dont il étoit question, il ne pouvoit consentir à rien sans la permission de ses Supérieurs. Il ajouta que s'il ne pouvoit exercer le commerce à terre, parce qu'il en étoit exclus par sa qualité d'Hérétique, il étoit libre de l'exercer sur mer, supposé qu'il trouvat quelqu'un disposé à le lui vendre. Le Capitaine comprit fort bien le sens de cette politesse. Cependant il protesta qu'il auroit mieux aimé le commerce sur mer; n'eût-ce été, dit-il, que pour épargner ses présens, qu'il se reprochoit d'avoir donnés, sans espérance d'en tirer aucun avantage. Ces bêtes brutes, continua-t-il, en parlant des Nègres, ont toujours les mains ouvertes pour recevoir; mais attend-on d'eux quelques services? ils donnent aussi-tôt pour excuse, qu'ils n'ont pas la permission des Missionnaires. Pourquoi ne s'expliquent-ils pas d'abord? J'aurois épargné mes présens, & tourné mes voiles d'un autre côté. Il y aura bien du malheur, ajouta-t-il, si je ne trouve pas l'occasion de leur marquer mon ressentiment. Ensuite se tournant vers le Missionnaire, il lui dit: « Pour vous, mon Pere, je ne puis que vous remercier de m'avoir dit nettement la vérité. Faites-moi rendre seulement ce que j'ai donné à votre Comte, & je ne tarderai point à partir. Mais permettez-moi d'abord de vous faire présent d'un barril de farine, pour faire vos hosties; & d'un flacon d'eau-de-vie, avec d'autres bagatelles, qui pourront vous être de quelque usage. Merolla le remercia beaucoup de ses offres; mais quelque besoin qu'il eut de farine, il refusa de l'accepter; & touché de la politesse du Capitaine, il le força lui-même de recevoir un panier de fruit.

Le Capitaine  
par mécontent,  
& menace le  
Pays.

Le Comte ne put restituer les présens, parce qu'il en avoit déjà disposé. La crainte de l'excommunication ne lui permettant pas non plus de livrer des Esclaves, rien ne peut exprimer la mauvaise humeur des Anglois, qui se voyoient trompés dans toutes leurs espérances. Le Capitaine quitta sa maison pendant la nuit, & retourna sur son Vaisseau, avec deux Esclaves

& quelques

& quelques dents d'éléphans qu'il avoit achetées pendant les premiers jours. Son Hôte ne se fut pas plutôt aperçu de son évation, qu'il se hâta de le fuivre, pour lui demander le prix de son logement. Mais le fier Anglois ayant fait tourner la pointe de son canon vers le rivage, lui cria, d'un ton menaçant: Approche, approche Esclave, & tu seras payé de la monnoie que tu mérites. Ensuite, laissant pour adieux un grand nombre d'imprécations, il leva l'ancre & sortit de la riviere. Au reste, le Comte de Sogno n'en fut pas moins excommunié, pour avoir consenti secrètement à la vente des deux Esclaves; mais la Sentence Ecclésiastique ne fut point attachée à la porte de l'Eglise.

Avant le départ du Vaisseau Anglois, il en étoit arrivé un de la Compagnie de Hollande; & le Pere Benoît de Belvedere, que le Supérieur général avoit laissé à Merolla pour compagnon, n'avoit pas permis que le Capitaine débarquât un seul homme de l'Equipage. Il apportoit pour raison, que les Hollandois n'étoient pas moins Hérétiques que les Anglois, & qu'ils joignoient à cette qualité celle d'Apôtres de l'erreur, comme on l'avoit éprouvé par l'exemple de Cornelius Clas. Merolla n'étoit pas d'une opinion différente. Cependant, pour l'intérêt de la paix, il représenta qu'après s'être heureusement délivré des Anglois, il ne falloit pas pousser la rigueur si loin contre les Hollandois; qu'il étoit à craindre que la soumission des Habitans ne résistât point à cet excès de sévérité; que ne voulant point de commerce avec les Portugais, il ne leur restoit aucun moyen de se défaire de leurs marchandises, & que la Religion n'en souffriroit pas moins que l'Etat. Le zèle du Pere Benoît ne se rendit point à des raisons si fortes, & l'emporta dans la suite à quelques excès, dont il se repentit trop tard.

Le jour de Pâques de l'année 1687, tous les Electeurs & les Gouverneurs du Pays s'assemblèrent à la Cour du Comte, pour lui renouveler les rémoignages de leur fidélité & de leur obéissance. Cette cérémonie est d'un ancien usage. Ceux qui manquent volontairement de se rendre à l'assemblée, passent pour rebelles; & le Comte est obligé de traiter pendant les trois fêtes tous ceux qui se rendent à leur devoir. Belvedere ayant entendu le bruit confus des instrumens & des acclamations du peuple, apporta toute la diligence à prévenir une solemnité qui ne devoit pas être célébrée à Sogno, tandis que le Comte étoit excommunié. Merolla ne pénétra point ses intentions, quoiqu'il l'eût vû sortir avec tant d'empressement. Mais le zélé Missionnaire se rendit au lieu de l'assemblée, & reçut froidement les politesses des Seigneurs, qui s'avancèrent au-devant de lui pour le saluer. Il ne leur répondit que par des plaintes & des reproches. Il les accusa non-seulement d'avoir blessé leur conscience, en recevant les Hérétiques, mais de manquer de respect pour l'Eglise, en célébrant une fête qui ne convenoit point aux circonstances. Ce discours irrita si vivement le Chef des Electeurs, qu'il s'écria, dans un transport de colère: Que veut-on nous dire par les distinctions de Chrétiens, de Catholiques, d'Hérétiques? Ne sommes-nous pas tous sauvés par le seul Baptême? Belvedere perdit patience à son tour, & ne pouvant souffrir que la Religion fût insultée avec cette audace, il donna un soufflet à l'Electeur. Un affront de cette nature, causa beaucoup de mouvement parmi le peuple. On s'assembla autour du Missionnaire. Le Comte, le Capitaine général & le grand

Tome IV.

Z z z

MERRILL.  
1685.Les Missionnaires  
studieuses  
en faveur des  
Hollandois.

1687.

Embarras où ils  
se jettent par un  
excès de zèle.Belvedere in-  
terromp une fête  
des Négres.Il donne un  
soufflet au Chef  
des Electeurs.

MEROLLA.  
1687.

Méthode em-  
ployée pour la  
réconciliation.

Capitaine, apprenant ce qui venoit d'arriver, se hâterent de paroître pour arrêter les plus furieux, & le conduisirent en sûreté jusqu'à son Couvent.

Merolla sentit de quelle importance il étoit, pour le soutien de la Mission, de se reconcilier promptement avec l'Electeur; mais il appréhendoit de commettre l'autorité de l'Eglise. Dans ce partage de sentimens, il imagina un moien de concilier tous les droits. Après avoir laissé passer quelques jours, il fit prier l'Electeur de se rendre au Couvent. Il lui fit un accueil fort civil, & lui offrit de l'absoudre, à condition qu'il retractât le langage qu'il avoit tenu publiquement, & qu'il demandât pardon à Belvedere. L'Electeur lui répondit: « Votre proposition n'est-elle pas singuliere? Je suis offensé, & » vous voulez que je me reconnoisse coupable. Qui a reçu le soufflet, de votre » Compagnon, ou de moi? Le Missionnaire répliqua, que ce qui ne se faisoit pas dans l'intention d'offenser, ne devoit pas être regardé comme une offense; que loin de donner le nom d'insulte au soufflet qu'il avoit reçu, il avoit dû le prendre pour une salutaire exhortation à ne plus prêter l'oreille aux séductions des Hérétiques; & qu'il devoit apprendre à distinguer ce qui venoit d'une affection véritablement paternelle de la part de son Supérieur Ecclésiastique (10). Enfin, ne devez-vous pas reconnoître, ajouta-t-il, que vous méritiez quelque punition, pour avoir osé publier une opinion pernicieuse dans une assemblée Catholique? Toutes ces raisons firent tant d'impression sur l'Electeur, qu'après s'être reconnu coupable, il consentit à retracter ses erreurs, après la Messe, à la porte de l'Eglise. On lui permit néanmoins, pour adoucir un peu son humiliation, d'ajouter qu'il n'avoit péché que par un emportement de colere, & que dans le fond du cœur il n'en avoit pas eu moins de soumission pour l'Eglise. Ensuite, après avoir demandé pardon au Pere Benoit de Belvedere, & lui avoir baisé les pieds, il fut rétabli dans la Communion Ecclésiastique. Merolla exigea aussi qu'il fit des excuses au Comte, pour avoir tenté d'exciter ses Sujets à la révolte, par un discours impie & séditieux.

Le Chef des F-  
lecteurs se sou-  
met à l'Eglise.

A cette correction spirituelle, les Missionnaires joignirent un sermon, où, pour humilier les Nègres & les munir contre l'orgueil & l'impureté, ils les comparerent aux porcs & aux singes du Pays.

Occasion que le  
Comte prend  
pour se réconci-  
lier avec le Mis-  
sionnaire.

Quoique le Comte fût excommunié pour la seconde fois, un leger incident l'avoit disposé à supporter cette disgrâce avec soumission. La Comtesse son épouse, allarmée d'une infirmité passagere, fit demander à l'Auteur quelques secours contre sa maladie. Il s'empressa de la visiter, accompagné du Pere Etienne Romano, autre Capucin de la Mission, qui avoit quelque connoissance de la médecine. Leurs remedes & leurs soins rétablirent bien-tôt la Comtesse; & ce zèle à la servir, que le Comte avoit observé secretement, lui fit ouvrir les yeux sur les véritables intentions des Missionnaires. Il comprit que la charité seule les animoit dans leurs corrections spirituelles, comme dans les secours désintéressés qu'ils avoient offerts à sa femme. Merolla, informé de ce changement, saisit une si favorable occasion pour se rendre au Palais. Il pria le Comte de faire réflexion qu'en

(10) On retranche du texte ces deux lignes suivantes: *Et se souvenir que le soufflet qu'on tache que pour un honneur.* *ment de la Confirmation, passe moi: pour une* *reçoit de la main d'un Evêque, dans le Sacre-*

l'excommuniant il n'avoit suivi que son devoir; & que si les Fidelles prétendoient n'être assujettis qu'à leurs propres inclinations, ils devoient renoncer à la qualité de Chrétiens, & rentrer ouvertement dans le paganisme. Il le pressa de se soumettre aux censures de l'Eglise; enfin, pour adoucir ses instances & ses reproches, il lui représenta les dangers & les peines où les Millionnaires ne craignoient pas de s'engager, dans la seule vûe de se rendre utiles au salut des Nègres; & l'ayant attendri par cette peinture, il lui demanda s'il ne devoit pas la reconnoissance & l'affection d'un fils à des Peres si généreux & si tendres.

Il y avoit plus d'un mois que le Comte n'étoit entré dans l'Eglise qu'à la dérobée & sans s'approcher de l'Autel. Quelques jours après, il envoya prier l'Auteur de l'absoudre. Merolla y auroit consenti volontiers; mais Belvedere jugea qu'il falloit attendre le départ des Hollandois. Cependant, le Comte renouvela sa priere, en faisant entendre que ses Sujets, qui ne le verroient pas à l'Eglise, en pourroient prendre occasion de se soulever. Merolla crut qu'il étoit tems de le satisfaire. Il lui fit dire de se rendre le lendemain à la Messe, vêtu en pénitent, & de se faire accompagner de tous les Seigneurs de sa Cour. A leur arrivée, il adressa au Comte un discours mêlé de tendresse & de force, dans lequel il lui représenta le tort qu'il faisoit à son Peuple, & qu'il se faisoit à lui-même, en accordant l'entrée de ses Etats aux Hérétiques. Ensuite, prenant le Missel, il exigea de lui & de toute l'Assemblée un serment solennel, par lequel ils s'engageoient tous à ne recevoir aucun Vaisseau Anglois dans leurs Ports. Ce serment, remarque l'Auteur, n'a jamais été violé. Pour pénitence Ecclésiastique, il fit promettre au Comte d'employer son autorité pour faire recevoir le Sacrement de Mariage à trois cens de ses Sujets, qui vivoient dans un commerce libre avec leurs femmes. Cette condition fut acceptée avec joie. Le Comte entra dans l'Eglise d'un air de triomphe; & sa reconciliation fut si sincère, qu'il ne donna jamais dans la suite aucun sujet de plainte aux Missionnaires.

Mais l'humeur bouillante des jeunes Seigneurs Nègres leur causoit quelquefois d'autres embarras. Un jour, le Capitaine général, qui étoit fils d'un frere du Comte, prit querelle avec un autre neveu du Comte par sa sœur. Après s'être échauffés mutuellement par quantité d'injures, celui-ci tomba brusquement sur l'autre, & le maltraita de plusieurs coups. Le Comte, à qui l'offensé porta ses plaintes, lui répondit qu'il ne voyoit aucun moien de faire justice entre deux ennemis qui étoient si proches parens. Ce n'étoit pas le premier affront que le Capitaine général eût reçu du même côté. Le frere de la Comtesse l'avoit outragé dans quelques occasions. Il se ressentit si vivement de la froideur du Comte, qu'étant sorti, avec ses trois freres, il rassembla un grand nombre de leurs Partisans, & fit proposer le combat à ses ennemis. Mais ils trouverent si peu de personnes qui voulussent entrer dans leur querelle, qu'ils ne parurent point au lieu marqué pour la décision.

Quelques jours après, deux Electeurs, dont l'un, nommé *Mani Enquella*, étoit cousin du Comte, se rendirent auprès du Capitaine général, pour lui proposer un accommodement. Ils le trouverent majestueusement assis sous un parasol, qui avoit l'apparence d'un dais. A leur approche, il leur déclara, d'un air fier, que ceux qui désiroient de lui parler devoient se prosterner de-

MEROLLA.  
1687.

Formalités de la  
réconciliation.

Serment que Merolla exige des Nègres.

Querelle des Princes neveux du Comte.

Revolte du Capitaine général.

MEROLLA.  
1687.

vant lui. Sur le refus qu'ils firent de lui rendre un honneur qui n'appartenoit qu'au Comte, il entra dans un transport de colere; & levant l'étendard de la révolte, il alla camper à deux journées de la Ville, avec tous ses Partisans. Ses freres se rendirent immédiatement dans la Province, pour y lever d'autres Troupes. C'étoit un vaste canton des Etats de Sogno, dont il avoit obtenu le Gouvernement, pour recompense d'avoir éteint dans sa source une rébellion dangereuse. Il devoit y suivre ses freres, avec plusieurs petites piéces de campagne, trois cens mousquets, trente barrils de poudre, un grand nombre d'arcs, & quantité d'autres munitions. Des préparatifs si redoutables avoient jetté l'allarme à la Cour de Sogno, lorsque les Millionnaires entreprirent d'arrêter les suites de cette guerre.

Merolla entre-  
prend de rétablir  
l'Etat.

Cependant ils avoient attendu que le Comte fut venu leur représenter ses inquiétudes, & solliciter leur secours. Alors Merolla lui offrit de se rendre auprès du Capitaine général, & d'employer tout son crédit pour le faire rentrer dans la soumission. En effet, il partit dans son hamack. Mais à peine eut-il fait deux ou trois milles, qu'il fut arrêté par une garde de Soldats, qui lui défendirent d'aller plus loin. Il vouloit passer, malgré cet ordre, lorsqu'il fut surpris de voir le Commandant des Nègres à genoux, pour l'arrêter par d'humbles prieres. C'est la posture que les Nègres de Sogno prennent en parlant aux Millionnaires & à leurs Princes. Mais comme l'Auteur ne s'étoit point attendu à trouver tant de respect dans une Troupe de rebelles, il s'imagina que c'étoit une marque de repentir & de soumission. Dans cette idée, il crut pouvoir continuer sa marche. Quelle fut sa fraieur de sentir aussitôt le bout d'un fusil appuyé sur ses épaules, & d'entendre le Commandant, qui, sans quitter sa posture respectueuse, le menaça de lâcher le coup s'il faisoit un pas de plus! Après quelques remontrances inutiles, il prit le parti de mettre son crucifix entre les mains d'un Nègre, en lui ordonnant, au nom de Dieu, de le porter au Capitaine général, pour faire foi de sa marche & des pieuses intentions qui l'amenoient. Ses ordres furent exécutés; mais il n'en fut pas moins obligé de prendre un autre chemin, par lequel il arriva, le soir du même jour, dans le Pays de Khitombo. Le Capitaine général s'y étoit arrêté avec ses Troupes, parce que portant le nom de cette Province, il se flatoit que les Habitans se soulèveroient d'eux-mêmes en sa faveur. Il fit dire au Missionnaire, qu'il le prioit de ne pas avancer plus loin, & que son dessein étoit d'aller lui-même au-devant de lui. Cette civilité augmenta les esperances & le courage de Merolla. Il fit répondre au Prince, que s'il vouloit remplir le devoir d'un Chrétien fidèle & soumis à l'autorité de l'Eglise, non-seulement il abandonneroit les armes, qu'il avoit prises contre son oncle & son Souverain, mais que sans quitter le lieu où il étoit, il attendroit respectueusement les ordres du Comte. Cependant comme une proposition si vague pouvoit lui laisser quelque sujet de défiance, il ajouta qu'il lui donnoit sa parole d'obtenir de la Cour des conditions favorables; & ne demandant que de la sûreté pour le passage de ses lettres, il lui proposa de les faire porter au sommet d'une picque, pour donner, suivant l'usage du Pays, plus d'éclat & d'autorité à sa négociation.

Négociation de  
Merolla.

Le Capitaine général consentit à toutes ces propositions; mais il fit répéter au Missionnaire, qu'en attendant la réponse du Comte, il lui paroisoit inu-

tile  
pré  
Mil  
vin  
voi  
La  
pré  
par  
hai  
tion  
qui  
d'u  
rais  
il s  
cle  
Co  
en  
par  
ave  
le  
dit  
éle  
Co  
M  
fils  
pou  
pro  
riv  
l'Es  
cul  
la v  
se p  
pou  
dan  
ses  
jon  
" g  
Ce  
tro  
l'ob  
pli  
les  
effe  
I  
tre  
au

tile qu'il prit la peine de venir dans son camp. Sa crainte étoit sans doute que la présence de Merolla ne refroidît le zèle & l'attachement de ses Troupes. Le Missionnaire ne voyant aucune utilité à demeurer plus long-tems dans la Province de Khitombo, prit le parti de retourner à son Couvent, & se hâta d'envoier son Interprète au Comte, pour lui communiquer l'effet de son voyage. La joie du Comte fut si vive, qu'il ne se fiait point assez au récit de l'Interprète, il voulut, dit l'Auteur, que cette heureuse nouvelle lui fût confirmée par la bouche d'un Prêtre. Toutes ces dispositions paroissent lui faire souhaiter la paix. Cependant il pria le Missionnaire de répondre à deux questions; la première, pourquoi il n'avoit pas excommunié le grand Capitaine, qui avoit eu l'audace de prendre les armes contre son Souverain? La seconde, quel châtement méritoit une si grande offense? Merolla ne marqua point d'incertitude sur le premier de ces deux points. Il justifia sa conduite par deux raisons. L'offense du grand Capitaine ne regardoit point l'Eglise; & d'ailleurs, il s'étoit rendu à ses premières sollicitations. Mais à l'égard du second article, il fut d'autant plus embarrassé, qu'il crut découvrir dans les yeux du Comte une envie secrète de faire déclarer son neveu rébelle, pour se mettre en droit de le punir lorsqu'il se seroit livré entre ses mains. Il évita le piège par une plaisanterie dont l'effet surpassa ses espérances. Les Missionnaires avoient au Couvent un jeune Nègre, qu'ils élevoient avec soin, & pour qui le Comte avoit conçu beaucoup d'affection. Pour la seconde question, lui dit Merolla, votre Excellence permettra que j'en laisse la réponse à notre élève. Toute l'assemblée applaudit au Missionnaire par un éclat de rire, & le Comte n'insista point sur sa question.

Mais lorsqu'on croyoit la reconciliation certaine, le Gouverneur de Khiova fils aîné du Comte, parut avec une armée nombreuse, qu'il venoit de lever pour la défense de son pere. D'un autre côté, le Capitaine général, qui avoit promis de se présenter au Comte sans autre escorte que ses trois freres, arriva, suivi de toutes ses Troupes; & les ayant rangées en bataille devant l'Eglise, il attendit dans cette situation que le Comte vint recevoir ses excuses & lui promettre l'oubli de son crime. Les deux armées se trouverent à la vûe l'une de l'autre. Merolla, effrayé d'un contre-tems si terrible, n'osoit se promettre d'arrêter des furieux, qui sembloient n'attendre que le signal pour en venir aux mains. Il dit au second fils du Comte, qui se trouvoit dans le Couvent, que si le Comte son pere prenoit un peu de confiance à ses conseils, il se garderoit bien d'écouter son ressentiment dans cette conjoncture. » Des rébelles, répondit ce jeune Prince, qui viennent demander » grace avec cet appareil, méritent d'être reçus à coups de balles & de sabres. Ce langage ne faisant que redoubler les allarmes du Missionnaire, il alla trouver sur le champ un des freres du Capitaine général, qui faisoit sous lui l'office de Secrétaire, & qui passoit pour un esprit sage & modéré. Il lui expliqua ses sentimens sur ces apparences d'hostilité. On lui répondit que tous les soldats qu'il voyoit autour de lui seroient congédiés avant le soir. En effet, l'exécution suivit de près cette promesse.

Merolla fit avertir aussi-tôt le Comte de l'heureuse disposition de ses quatre neveux. On convint qu'ils paroissent le lendemain devant lui, sans aucune suite. Ils vinrent ensemble devant la porte de l'Eglise, où l'on avoit

MEROLLA.  
1687.  
Il retourne à  
Soguo.

Joie du Comte.  
Deux questions  
captieuses qu'il  
fait à Merolla.

Incident qui ral-  
lume la guerre.

Elle est appaisée  
par Merolla.

MEROLLA.  
1687.  
Entrevue du  
Comte & de ses  
neveux.

pris soin de préparer trois fauteuils de cuir; l'un pour le Comte, l'autre pour Merolla, & le troisième pour le Capitaine général. Le Comte prit la gauche, avec sa modestie ordinaire. Après un moment de silence, le Capitaine général se leva, fit trois profondes révérences, & reconnoissant sa faute, en demanda humblement pardon. Le Comte, qui avoit affecté jusqu'alors un air pensif, prit tout-d'un-coup une contenance fiere, secoua la tête, & se tournant vers Merolla: » Est-ce là, lui dit-il, ce que vous me demandiez? » Etes-vous satisfait, mon Pere? Etes-vous content? Ensuite s'étant levé brusquement, il se retira sans ajouter un seul mot. On eut beaucoup de peine ensuite à le faire consentir au rétablissement de ses neveux dans leurs Emplois. Il saisit les premières occasions pour dépouiller de leurs Gouvernemens plusieurs Manis qui étoient attachés au Capitaine général, sur-tout ceux qui étoient voisins de sa Province. Il leur donna pour successeurs ses propres créatures; & par degrés il affoiblit beaucoup un pouvoir qu'il avoit appris à redouter.

Avantures dont  
on laisse le juge-  
ment au Lecteur.

Après cette Relation, qui jette quelque lumière sur les affaires & les usages du Pays, l'Auteur termine la première Partie de son Ouvrage par deux ou trois Histoires, dont on laisse le jugement au Lecteur. Un Soldat Portugais de Loanda, qui avoit été réprimandé plusieurs fois par son pere, lâcha sur lui un coup de pistolet. La balle frappa le front du pere; mais au lieu d'y entrer, elle rejaillit sur le front de ce fils dénaturé & lui fit une blessure dangereuse. Il se jeta aussi-tôt dans l'Eglise, comme dans un asile dont la dépravation ne l'empêchoit pas de reconnoître la sainteté. Mais n'en jugeant point d'assez sûr pour un si grand crime, il s'embarqua dans l'esperance de passer au Royaume de Loango, & de-là en Europe. Les Hollandois, qui s'étoient chargés de lui, l'abandonnerent au Cap-*Padron*, à l'embouchure de la Riviere de Zaïre. Il y demeura quelque-tems sans secours. La nécessité le forçant de chercher une autre retraite, il résolut de passer dans le Royaume d'*Anguay*; & l'Auteur le vit en chemin, se servant de son épée au lieu de canne, pour s'appuyer. Quelques Matelots Anglois, dont il implora le secours, ne sentirent aucun mouvement de compassion pour un parricide & un deserteur. L'Auteur ajoute que tout l'art des chirurgiens ne parvint jamais à fermer sa blessure, & que pendant tout le reste de sa vie il porta la marque de son crime imprimée sur le front. Une autre Avanture, qui méritoit encore moins d'entrer dans un Ouvrage sérieux, c'est celle d'un Nègre, qui, s'étant moqué plusieurs fois des avis d'un Missionnaire, fut enlevé par une main invisible, laissa pour adieu un grand coup de pied à son compagnon, qui s'efforçoit de le retenir, & disparut au milieu des airs. Les témoins de cet événement, ajoute l'Auteur, sont encore pleins de vie au Royaume de Congo. Il parle avec la même admiration de quelques naissances monstrueuses, qui arriverent de son tems. Un enfant vint au monde avec de la barbe & toutes ses dents. On vit naître d'une seule couche un enfant noir & un blanc. Une Nègresse devint mere d'un enfant blanc.

Naissances  
monstrueuses.



## §. III.

MEROLLA.  
1687.*Voyage de l'Auteur au Royaume de Kakongo.*

DANS la seconde année de sa Mission Merolla fut attaqué d'une fièvre violente, qui le conduisit au bord du tombeau. L'unique remède que les Européens du Pays puissent employer, est de se faire tirer tout le sang qu'ils ont dans les veines, & de s'en former un nouveau avec les nourritures du Pays. Ceux qui survivent à cette espèce de métémpicose, éprouvent de longues douleurs & se rétablissent lentement. Il ne faut, suivant l'Auteur, que quatre mois & quatre jours, pour accoutumer le corps à des alimens étrangers; mais deux ou trois années de soins & d'attention suffisent à peine pour le rétablissement de la santé. On peut consulter *Cavazzi de Montecuculo*, qui a traité cette matière dans sa Description historique du Royaume de Congo (11).

Maladies &amp; difficulté de se rétablir.

Tandis que Merolla étoit dans la langueur de sa maladie, incertain de sa vie ou de sa mort, il reçut un Envoyé du Roi de Kakongo, avec une Lettre de ce Prince, qui lui marquoit de la disposition à recevoir la Foi chrétienne dans ses Etats, & qui le pressoit de lui apporter un si généreux présent. Il paroît que le Comte de Sogno lui avoit donné sa sœur en mariage, à condition qu'il embrasseroit le Christianisme. Merolla se vit dans la nécessité de s'excuser sur sa maladie. Il n'y avoit point alors d'autre Missionnaire que lui dans les Etats du Comte: mais promettant de se rendre à Kakongo dès qu'il feroit rétabli, il demanda deux grâces au Roi dans l'intervalle; l'une, d'ordonner au Gouverneur d'une Isle, nommée *Kairakakongo*, dans la Rivière de Zaïre, de laisser planter une Croix dans cette Isle; l'autre, d'assigner d'avance un lieu dans ses Etats pour y bâtir une Eglise.

Le Roi de Kakongo demande des Missionnaires.

Ces deux faveurs furent accordées. Bien-tôt un Missionnaire, arrivé de Loanda, partit de Sogno pour suppléer au défaut de Merolla. Mais en arrivant à *Bomankoy*, Capitale du Royaume d'Angoy, il apprit que l'ancien Roi de Kakongo étoit mort, & qu'on doutoit des intentions de son Successeur. Cette nouvelle refroidit le Missionnaire, jusqu'à lui faire reprendre immédiatement le chemin de Sogno. Cependant il s'employa, dans son retour, à l'instruction de quelques Isles sur la Rivière de Zaïre. Il passa même dans celle de *Kairakakongo*, pour y sonder les dispositions des Habitans. Une croix, qu'il y trouva plantée, lui donna occasion de leur demander s'ils vouloient recevoir l'Évangile. Les Gouverneurs lui répondirent que sans le consentement du nouveau Monarque ils ne pouvoient accepter une Religion étrangère; mais qu'ils étoient prêts à l'embrasser avec la permission de leur Maître. Le Missionnaire, n'espérant rien de ses instances, prit le parti d'attendre une occasion plus favorable.

Sa mort produit un changement.

Trois ans après, on vit arriver au Couvent de Sogno deux Missionnaires, le Pere André de Pavie, qui avoit été nommé Supérieur à la place de Merolla, & le Pere Ange-François de Milan, avec un Frere-Lay, nommé Giulio

(11) Livre I. p. 146; &amp; Livre III. p. 300.



MEROLLA.  
1687.  
Départ de Me-  
rolla pour l'entre-  
prise.

d'Orfa. L'Auteur, qui commençoit à reprendre ses forces, résolut sérieusement d'entreprendre la Mission de Kakongo; mais il ignoroit par quels lieux il devoit commencer. Il voyoit peu d'apparence de réussir à Kiovakianza. Les Habitans n'avoient pas vu de Prêtres depuis plusieurs années. D'ailleurs, il se souvenoit d'y avoir été maltraité, dans un voyage qu'il y avoit fait autrefois. Ce Pays, qui est à quatre ou cinq journées de Sogno, étoit alors en guerre avec le Comte; & l'arrivée du Missionnaire ayant paru suspecte, il avoit été renfermé dans une étroite prison, où il couroit risque de languir long tems, si l'avarice, dit-il, n'eût eu plus de part à sa liberté que la charité & la justice.

Il se rend à Ka-  
pinda, Port  
d'Angoy.

Ces obstacles n'étant pas capables de l'arrêter, il se procura des Interprètes ou des guides d'un rang distingué, tels que le fils de Dom Stephano & deux neveux du Comte de Sogno. Mais lorsqu'il ne manquoit plus rien à ses préparatifs, il vit son projet renversé par le Comte, qui refusa de consentir au départ des deux Princes ses neveux. Ce contre-tems le fit changer de résolution. Il prit celle de s'embarquer pour Angoy, dans l'espérance de gagner de-là le Royaume de Kakongo. Cependant le regret qu'il avoit d'abandonner ses premières vues, lui fit envoyer à Kiovakianza un Nègre, qui avoit reçu son éducation au Couvent, & qui baptisa plus de cinq mille enfans dans cette Ville. L'Evêque de Loanda récompensa dans la suite cet Apôtre Nègre, en le nommant Chanoine de son Eglise.

Il est pressé de  
se rendre à Con-  
go.  
Comment ils s'en  
disent.

Le premier Port où Merolla descendit, fut celui de Kapinda, dans le Royaume d'Angoy. Les Portugais & les Hollandois y font le Commerce pendant toute l'année; mais avec si peu d'ardeur pour le progrès de la Religion, que le Missionnaire n'y trouva qu'un seul Habitant disposé à l'écouter. Il ne laissa point de s'y arrêter quelque-tems. Un jour le Mafukka, ou le Chef de la Ville, vint lui déclarer qu'il avoit ordre du Roi de Congo d'envoyer à la Cour de ce Prince tous les Capucins qui paroïtroient dans le Pays. Merolla lui répondit que venant de Sogno, il n'étoit pas sûr d'être vu de bon œil à la Cour de Congo. Le Mafukka se chargea d'écrire au Roi, pour consulter ses volontés. Ensuite il pria le Missionnaire d'écrire lui-même. Merolla y consentit d'autant plus volontiers, que la Cour de Congo étant éloignée de trois journées par eau & de quatre par terre, il ne vouloit pas risquer un voyage pénible, sans être assuré d'un favorable accueil.

Il envoie des  
présens au Roi  
d'Angoy.

Quelques jours après, s'étant rendu dans un autre Port du Royaume d'Angoy, il écrivit au Roi du Pays, pour lui donner avis de son arrivée. Quoiqu'il eût choisi, pour présenter sa Lettre, un Portugais, nommé *Ferdinand Gomez*, qui s'étoit établi depuis quelques années dans cette Nation, il le connoissoit si avare, que n'osant lui donner toute sa confiance, il crut lui devoir associer dans cette commission un Nègre, parent du Roi. Il les chargea de ses présens, qui consistoient en deux couronnes; l'une de cristal, pour le Roi, & l'autre de verre bleu, pour la Reine. Elles furent reçues si favorablement, que le Roi se mit la sienne aussi-tôt sur la tête & pressa la Reine de suivre son exemple. Toute l'Assemblée en marqua de l'étonnement, parce qu'il est défendu aux Monarques d'Angoy, par une loi du Pays, nommée *Kegilla*, d'employer à leur parure aucun ornement de l'Europe. Mais ce Prince affectoit de paroître supérieur aux superstitions de ses Sujets. Il traita pendant

pendant huit jours les Envoyés du Missionnaire, avec beaucoup d'honneurs & de caresses. En les congédiant, il lui écrivit, pour le remercier de ses bonnes intentions. Il lui promit de le recevoir honorablement; mais il lui conseilla de se faire accompagner de quelque riche Négociant Portugais, & d'apporter des marchandises pour satisfaire le Peuple.

Quelques années auparavant, un autre Roi du même Pays ayant reçu le Baptême, ordonna, par une proclamation publique, que tous les Sorciers qui ne seroient pas sortis de ses Etats dans un certain tems fussent conduits au supplice. Une loi si sévère excita tous les Peuples à la révolte. Ils l'attaquèrent dans son Palais, & le forcèrent de se retirer sous la protection de son fils, qui régnoit dans un Pays voisin. Mais la crainte des rebelles, qui formoient une armée nombreuse, l'emporta dans le cœur du fils sur la tendresse qu'il devoit à son pere. Il eut la cruauté de le livrer à ses ennemis, & ce malheureux Prince perdit la vie par la main d'un bourreau. La même disgrâce arriva au Roi de Loango, pour s'être efforcé de répandre le Christianisme dans ses Etats. Entre les motifs qui conduisoient l'Auteur dans le Royaume de Kakongo, il se proposoit de visiter le tombeau du premier de ces deux Princes.

Gomez le pressoit beaucoup d'écrire en sa faveur au Roi d'Angoy, pour lui faire accorder la permission de se rendre à la Cour en qualité de Marchand, & d'y porter une grande variété de marchandises. Mais le dessein de ce Portugais étoit fort différent des apparences. Il cherchoit au contraire à se procurer, sous le titre de Marchand du Roi, plus de facilité pour vendre ses marchandises à bord, résolu de partir aussi-tôt, sans avoir rien exposé aux risques du débarquement. Les Nègres pénétrèrent ses vûes, & lui déclarèrent que s'il pensoit à faire la traite des Esclaves dans le Pays, il devoit commencer par débarquer ses marchandises. Merolla, fâché qu'un Marchand voulût le faire servir de voile à ses artifices, & craignant qu'on ne le soupçonnât d'intelligence, prit la résolution de se rendre à la Cour & de s'expliquer avec le Roi. Gomez le voyant disposé à partir, se mit dans un hamack pour l'accompagner. Quoique la distance ne fût que de neuf milles, ils trouverent le voyage extrêmement difficile. Il falloit monter beaucoup, en quittant le rivage. Merolla fut obligé de faire à pied une grande partie du chemin; & sa foiblesse l'ayant forcé de rentrer dans sa voiture, il eut beaucoup de peine à gagner le sommet de la montagne.

Il arriva le soir au logement du Mafukka, qui étoit proche parent du Roi, & qui faisoit sa demeure à un mille de la Cour. Il le prit à l'écart, pour lui découvrir naturellement les intentions de Gomez. Cette déclaration mit le Mafukka fort en colere. Cependant Merolla l'ayant appaisé par d'autres explications, lui demanda sérieusement s'il croyoit qu'en se rendant à la Cour il pût disposer le Roi à recevoir le Baptême. Le Mafukka répondit qu'il n'en doutoit pas, mais à condition que le Commerce fût établi solidement avec les Européens. Cette réponse fit changer les résolutions du Missionnaire. Il pria le Mafukka d'assurer le Roi, qu'il feroit exprès le voyage de Loanda pour régler l'affaire du Commerce avec le Gouverneur Portugais; & que s'il ne revenoit pas lui-même, il engageroit le Supérieur de la Mission à venir baptiser ce Prince. Ensuite se tournant vers Gomez, dans la présence du Sei-

MEROLLA.  
1687.

Sort de deux  
Rois chrétiens.

Artifice d'un  
Marchand Por-  
tugais.

Merolla s'y op-  
posé.

Il arrive chez  
le Mafukka  
d'Angoy.

MEROLLA.  
1688.

gneur Nègre, il le pria de renoncer à ses intentions, & de ne pas faire servir son esprit & son adresse à tromper de pauvres Nègres. Ce grave avertissement ne laissa plus d'autre soin au Marchand Portugais que celui de lever l'ancre.

Il y reçoit un  
Ambassadeur du  
Roi de Congo.

Le même soir Merolla reçut, dans la maison du Mafukka, un Ambassadeur du Roi de Congo, avec des Lettres de ce Prince, qui le conjuroient au nom de Dieu de se rendre à sa Cour. Depuis plusieurs années il n'avoit pas vû de Capucins dans ses Etats, & Dona Potentiana sa mere avoit des choses importantes à communiquer au Missionnaire pour l'utilité de la Religion. Le Roi envoyoit un présent de deux Esclaves, l'un pour le Missionnaire, l'autre pour le Mafukka, qui lui avoit rendu plusieurs services. Merolla refusa d'abord une libéralité qui ne convenoit point à sa profession. Mais considérant ensuite que s'il ne l'acceptoit pas, le Mafukka auroit deux Esclaves à vendre aux Hérétiques, il donna le sien à Gomez, pour un flacon de vin, qu'il destina au service de l'Autel. Ensuite prenant congé du Mafukka, il lui recommanda encore d'assurer son Maître qu'il feroit le voyage de Loanda pour entrer dans ses intentions. Quelques petits présents qu'il fit à cet Officier, lui firent obtenir des provisions pour sa route, & quelques guides, qui, joints aux Nègres de Congo, lui compoſerent une escorte de douze Nègres.

Il part pour  
Congo.

Difficultés de sa  
route.

Le 7 de Mars 1688 il se mit en chemin pour Congo, après avoir imploré l'assistance du Ciel. Deux jours de marche par terre le firent arriver au Banza de Bomangoy, où il fut reçu fort civilement par un ami du Mafukka & par le Gouverneur. On lui procura un Canot, pour remonter la Riviere. Ce voyage lui fut extrêmement pénible. La chaleur étoit insupportable pendant le jour. A l'entrée de la nuit il étoit obligé de descendre sur la rive, & d'y prendre pour lit un terrain humide, parce qu'on étoit dans la saison des pluies, tourmenté par une espece de mouches qui s'appellent melgos, & qui ne quittent prise qu'après s'être ennyvrées de sang. Il auroit encore été plus dangereux de demeurer exposé à l'air dans le Canot. Pour mettre le comble à ses peines, les Nègres qui avoient la conduite des provisions ayant été payés d'avance, ne lui donnerent des vivres que pour quatre jours; tandis que les autres, après avoir ramé à leur tour, descendirent à terre pour se réjouir & ne rejoignirent le Canot qu'à Boma. Il n'eut point d'autre ressource, dans cet intervalle, que le flacon de vin qu'il avoit reçu de Gomez. L'Ambassadeur de Congo & ses gens, qui n'étoient pas plus ménagés, l'exhorterent à la patience jusqu'à l'entrée de leur Pays, où les moyens ne leur manqueroient pas pour se venger de leurs Nègres infidèles.

Isle de Boma.

Isles de Sogno.

Chrétiens abandonnés.

L'Isle de Boma est dans une situation fort agréable. Elle est grande, bien peuplée, & fournie très-abondamment de tous les vivres qui sont propres au climat. Elle est tributaire du Roi de Congo; mais plusieurs petites Isles, qui n'en sont pas éloignées, appartiennent au Comte de Sogno. Les Habitans n'ont pas l'usage de la circoncision, comme d'autres Payens leurs voisins, qui la reçoivent huit jours après leur naissance. Lorsque les Missionnaires passent dans les Isles de Sogno pour y exercer leurs fonctions, les Insulaires de Boma leur portent leurs enfans & demandent pour eux le Bapême. Mais à l'exception de ce Sacrement, ils vivent sans aucun exercice de reli-

gion ; ce que Merolla n'attribue qu'au malheur qu'ils ont d'être sans Missionnaires & sans Prêtres. A son arrivée les femmes accouroient au-devant de lui avec leurs enfans ; mais le Mani ne lui permit point de les baptiser sans une permission expresse du Seigneur de l'Île. Tandis que le Canot continuoit d'avancer dans le canal, ce Seigneur fit dire à Merolla qu'il souhaitoit de lui parler ; mais il le fit avertir de se bien garder de le toucher, parce qu'il étoit inviolablement attaché à l'ancienne religion de son Pays. Ses bras étoient couverts de fers enchantés & de plusieurs cercles de cuivre, dont il craignoit que l'attouchement du Missionnaire ne diminuât la vertu. Il étoit assis dans un fauteuil de cuir, sous un parasol. Un pagne de toile lui couvroit le devant du corps en forme de tablier, & le reste de son corps étoit enveloppé d'une sorte de drap écarlate, qui avoit perdu sa couleur. Merolla s'assit aussi sur une petite chaise de cuir, qu'il portoit dans tous ses voyages, pour entendre les confessions. Après quelques discours, il fit un petit présent au Seigneur Nègre ; condition toujours nécessaire pour assurer le succès d'une Mission.

Ce Prince lui fit préparer une maison près de la sienne, & le pria de baptiser une femme qui étoit son esclave. Mais le Missionnaire apprenant qu'elle vivoit avec lui dans un commerce libre, & ne lui voyant aucune disposition à se soumettre aux loix de l'Eglise, refusa constamment de lui donner le Baptême. Cependant il accorda cette grâce à quantité d'autres, qui lui marquèrent leur reconnaissance par des présens. A cette vûe, Merolla se tournant vers les Nègres qui l'avoient forcé au jeûne sur la Rivière, leur dit d'un air gai : » Apprenez à mettre de la différence entre votre Religion & la mienne. La » vôtre vous permet d'être ingrats. La mienne m'oblige de faire du bien à » ceux mêmes qui m'ont fait du mal. Je vous abandonne tous ces présens, » & je n'en demande que ce qui m'est nécessaire pour soutenir ma vie jusqu'à demain ». Le généreux Missionnaire se vit mal récompensé. Les Nègres lui laissèrent en effet de quoi souper. Mais à peine eut-il achevé ce funeste repas, qu'il ressentit des douleurs fort vives. La crainte d'avoir été empoisonné le fit recourir à quelques antidotes, dont il n'étoit jamais dépourvu. Ses douleurs ne firent qu'augmenter. Il sentit branler toutes ses dents, & sa vûe se racourcissoit sensiblement. Enfin, se voyant sans ressource, il pressa un limon dans ses mains, & s'efforça d'en avaler quelques goûtes. Dès la première, il se trouva un peu soulagé. Mais lorsqu'il eut le reste du jus dans l'estomach, il tomba dans profond assoupissement, qui fut suivi d'un long sommeil. Les Nègres le crurent mort. Il fut réveillé par le bruit qu'ils firent à leur retour, & le premier mouvement de son cœur fut de prier le Ciel de leur pardonner. Les secours qu'il se procura pendant sept ou huit jours, acheverent sa guérison. Mais il demeura persuadé, par l'expérience, que le jus de limon est un puissant antidote ; quoique personne, dit-il, n'en connoisse la vertu. Il raconte à cette occasion la malheureuse catastrophe de sept Religieux, qui périrent en différens lieux par le poison des Nègres. Ces récits ne peuvent intéresser que les Missionnaires du même Ordre. Mais il y a plus d'utilité à tirer de l'aventure suivante, pour la connoissance du misérable état de la Religion dans un Pays où la rareté des Prêtres Européens oblige de confier les dignités de l'Eglise à des Mulâtres sans mœurs & sans lumières. Un Ca-

MEROLLA.  
1688.

Crainte placée d'un Payen.

Merolla refuse de baptiser une femme.

Générosité mal récompensée.

Le Missionnaire est empoisonné.

Le jus de limon lui sert d'antidote.

Empoisonnement fréquens à Congo.

MEROLLA.  
1688.

pucin de la Mission de Sogno, nommé Joseph-Marie de Sestri, fut envoyé par ses Supérieurs à *Inkuffo*, Ville Chrétienne du Royaume de Congo. Il étoit prévenu sur le danger du poison parmi les Nègres; & cet avis lui fit prendre de justes précautions. Pendant près d'un an qu'il passa dans cette Contrée, il eut soin de recueillir, après la mort de quelques Missionnaires, les vases sacrés qui avoient servi à leur ministère; & le tems de sa Mission étant fini, il se dispoisoit à partir pour Loanda, avec ces précieuses dépouilles. Dom Michel de Castro, Prêtre Mulâtre & Grand Vicaire d'*Inkuffo* le pria de lui administrer les Sacremens avant son départ, parce qu'étant fort âgé & n'ayant point d'autre Ecclésiastique dans le Pays, il ne vouloit pas s'exposer à mourir sans les consolations du Christianisme. Le Pere de Sestri se crut trop heureux d'être employé à ce pieux office. Il étoit en bonne santé lorsqu'il entra dans la maison du Grand Vicaire; mais après y avoir pris quelques rafraîchissemens, il se sentit attaqué par des douleurs si vives, qu'il mourut avant la nuit. Aussi-tôt qu'il fut expiré, le Mulâtre fit écarter tous les témoins, & se saisit des vases d'argent, des encensoirs & de plusieurs autres instrumens Ecclésiastiques, qui ne sortirent jamais de ses mains. L'Evêque & le Chapirre de Loanda le poursuivirent en vain par des menaces & par les foudres mêmes de l'Eglise. Il ne parut pas plus sensible à la crainte de l'autorité Ecclésiastique, qu'à celle des jugemens de Dieu, qui ne pouvoient être retardés long-tems à l'égard d'un homme de son âge.

Tirannie avec laquelle Merolla est traité.

Merolla ne fut pas plutôt rétabli, qu'il s'informa si son escorte étoit disposée à partir. On lui répondit que son Canot avoit disparu pendant sa maladie, avec tous les Nègres qui l'avoient conduit jusqu'à l'Isle de Boma. Il s'adressa au Prince de l'Isle, pour obtenir un Canot & quelques Rameurs. Mais il fut extrêmement surpris de sa réponse: Si vous avez besoin de Canot, lui dit le Prince, j'ai besoin d'un habit. Le Missionnaire entendit ce langage. Il avoit deux pièces d'étoffes de coton, qu'il réservoir pour des usages inconnus. Il se hâta d'en envoyer une au Prince. Mais on lui fit entendre qu'il falloit les sacrifier toutes deux; & lorsqu'il représenta que la seconde étoit destinée pour le service de Dieu, on lui répondit que le Canot qu'il vouloit obtenir du Prince, ayant sans doute la même destination, il étoit juste que le plus important des deux services fût préféré à l'autre. Il obtint, à ce prix, un Canot & des Rameurs.

Village de Bungu.

Pendant il ne s'en servit que pour traverser le Canal qui sépare l'Isle de Boma du bord de la riviere de Zaïre. Après avoir pris terre, il fut obligé de monter, dans son hamack, une montagne fort escarpée. Elle le conduisit dans un Village nommé *Bungu*, où il fut surpris d'appercevoir des *choux verts*, plantés à la maniere de l'Europe. Il jugea qu'ils y avoient été apportés par quelques Missionnaires. On en trouve beaucoup dans le Royaume d'Angola; mais ils ne produisent point de semence, & la maniere de les faire multiplier est de planter les rejettons, qui s'élevent ordinairement fort haut.

Querelle de Merolla avec ses porteurs.

Lorsqu'il fut question de partir de Bungu, après avoir renvoyé les premiers porteurs, Merolla se vit fort embarrassé par le caprice de ceux qui devoient leur succéder, suivant l'usage du Pays. Ils refuserent de se charger du fardeau s'ils n'étoient payés d'avance, quoique le droit des Missionnaires Ca-

puins, dans le Royaume de Congo, comme dans les Pays catholiques de l'Europe, soit de voyager aux frais du public. Merolla leur dit en vain qu'il se rendoit à la Cour par l'ordre du Roi, & pour des affaires importantes. Ils lui répondirent, d'un air absolu, qu'ils vouloient être payés. Ils frappoient des mains & des pieds, comme une troupe de furieux. Merolla prit le parti de rire de leur emportement, & leur dit que s'ils vouloient recommencer trois fois la même comédie, ils ne manqueroient pas d'être payés. Cette plaisanterie les fit rire aussi. Ils se retirèrent un moment pour délibérer ensemble, & le résultat de leur conseil fut de se charger aussitôt du harnack.

Le Missionnaire arriva le second jour à *Norkia*, où dans l'espace d'un jour & demi il baptisa cent vingt-six personnes. Quoique cette Ville soit une des mieux situées qu'il eut vues dans toutes ces régions, il n'y étoit jamais venu de Prêtres, parce qu'elle est un peu détournée des grandes routes. Les Habitans portoient leurs enfans, pour le Baptême, dans une autre Ville, éloignée de six journées, où les Missionnaires faisoient leur résidence. Comme la foule devint fort grande, & que la cour où Merolla exerçoit ses fonctions lui parut trop petite, il déclara qu'il alloit se rendre au marché; lorsque le Mani, observant son embarras, lui proposa d'aller à l'Eglise, & lui dit qu'elle n'étoit pas éloignée. Il fut charmé d'entendre parler d'une Eglise, & s'y rendit aussitôt. Il la trouva plus grande qu'il ne s'y étoit attendu, avec une croix de bois devant la porte. Mais il remarqua que la porte même ne ressembloit point à celle des Eglises ordinaires du Pays. Là-dessus, ayant pressé le Mani de l'ouvrir, il fut extrêmement surpris qu'au lieu d'exécuter sa prière, le Mani & toute l'assemblée prirent aussitôt la fuite. Il ne balança point à renverser la porte de plusieurs coups de pieds. En entrant, il découvrit, au lieu d'Autel, un grand monceau de sable, au sommet duquel étoit une corne de trois ou quatre pieds de long; & des deux côtés, plusieurs autres de moindre grandeur. Contre le mur, il vit deux chemises de toile grossière, suspendues, comme il en avoit déjà vu dans les Temples payens du Royaume d'Angoy. Ce spectacle le fit frémir. Ses cheveux se dresserent, dit-il, & sa langue demeura quelque tems comme clouée à son palais. Enfin, il se mit à pousser des cris & des plaintes. Il auroit brûlé sur le champ ce lieu détestable, s'il n'eût été retenu par deux craintes; celle de réduire toute la Ville en cendres par la communication des flammes, & celle de voir bien-tôt la timidité des Habitans changée en fureur. Mais il résolut d'exécuter ce dessein avec plus de précaution, à son retour, & lorsqu'il seroit plus assuré de la faveur du Roi. Entre plusieurs exemples de la vengeance des Payens contre les Missionnaires, il rapporte celui du Pere Bernard de Savone, qui fut abandonné par ses guides au milieu d'une forêt, d'où il n'eut pas peu de peine à regagner le bord de la mer, après s'être vu exposé pendant plusieurs jours à la fureur des bêtes féroces. Merolla devoit s'attendre au même sort, s'il n'eût consulté que l'ardeur impétueuse de son zèle. Mais l'arrivée d'un autre Prince, fils du Roi de Congo, qui lui faisoit l'honneur de venir exprès au-devant de lui, le délivra de ses alarmes. Il marcha l'espace d'un jour & demi sous une si noble escorte. Ensuite il rencontra l'oncle du Roi, avec quelques autres Seigneurs, accompagnés de leurs instrumens de musique & d'un nombreux cortège. Etant arrivé à un demi mille de Banza de *Lemba*, où le Roi tenoit alors la Cour,

MEROLLA.  
1688.

Suite du voyage.  
Ville de Norkia.

Merolla prend  
un Temple pour  
une Eglise.

Transports de  
son zèle.

Le Prince de  
Congo vient au-  
devant de lui.

MEROLLA.  
1688.

Il arrive à la  
Cour. Accueil  
qu'il y reçoit.

on lui déclara qu'il ne devoit pas aller plus loin sans avoir reçu de nouveaux ordres. Il demeura seul jusqu'au lendemain, avec son Interprète. Vers midi, il vit paroître plusieurs personnes, qui étoient chargées de le conduire à la Ville. Un Secrétaire d'État le reçut à quelque distance des murs, & le conduisit à la place publique, où le Peuple, divisé en chœur, chantoit les prières du Rosaire en langue du Pays. Le Roi étoit assis lui-même au fond de cette place; son habillement étoit un beau pagne, à la mode du Pays; une veste de latin, galonné d'argent, & un grand manteau d'écarlate. Ce Prince, voyant approcher le Missionnaire, tira un grand crucifix d'ivoire, qu'il lui offrit à baiser. Ensuite s'étant mis à genoux, il lui demanda humblement sa bénédiction. Le Peuple marcha aussitôt vers l'Eglise, en fort bel ordre. On y fit une courte prière; & Merolla montant à l'Autel, satisfit, par un long sermon, l'avidité d'une troupe innombrable de Chrétiens, qui étoient comme affamés de la parole de Dieu.

Après avoir rempli les devoirs de la Religion, il eut l'honneur d'accompagner le Roi au Palais, & d'y être traité par ce Prince. Les principaux Seigneurs de la Cour reçurent ordre de le conduire dans une maison qui appartenoit à l'oncle du Roi, où chaque jour au matin ils vinrent le prendre, en robes longues, pour le conduire à l'Eglise.

Le Roi de Con-  
go veut être cou-  
ronné.

Merolla souhaitoit impatiemment d'apprendre les raisons qui avoient porté le Roi de Congo à le solliciter de venir à sa Cour. Il le pressa un jour de s'expliquer. Le Roi lui répondit, qu'il étoit bien-aise d'avoir un Prêtre dans ses États. Votre Majesté me cache une partie de ses vûes, reprit le Missionnaire; & voyant en effet que ce Prince l'écoutoit avec un sourire, il ne fit pas difficulté d'ajouter: Si Votre Majesté me permet de deviner ses intentions, je m'imagine qu'Elle a besoin de mon ministère pour la cérémonie de son couronnement. Ce discours, qui fut entendu de toute l'assemblée, excita de grands applaudissemens. Tous les Seigneurs battirent des mains, suivant l'usage du Pays, pour témoigner la joie publique. Les tambours, les trompettes & tous les instrumens de la musique royale se firent entendre dans toute l'étendue du Palais.

Couronne en-  
voyée à Congo  
par le S. Siège.

Les Rois de Congo ont obtenu du Pape Urbain VIII, une Bulle, qui leur permet de se faire couronner par un Missionnaire Capucin, avec les cérémonies de l'Eglise Romaine; & jusqu'alors ils avoient profité de cette faveur avec autant de respect que de magnificence. Le Roi fit voir à Merolla le droit qu'il avoit au Trône, par le suffrage unanime de tous les Electeurs. Mais il étoit question de se procurer la Couronne Royale, qui avoit été envoyée à Congo par le S. Siège, & qui se trouvoit alors à Loanda, entre les mains des Portugais. Merolla remonte ici à la cause de cet événement. Dom Garcia II. dix-septième Roi Chrétien de Congo, s'étant proposé d'assurer l'héritage du Trône à sa famille, commença par la ruine de plusieurs Maisons puissantes, dont il craignoit les oppositions. Ensuite, renonçant au Christianisme vers la fin de sa vie, il donna toute sa confiance aux Prêtres Payens, que l'Auteur honore toujours du nom de Sorciers. Ces ennemis de la foi chrétienne n'ignoroient pas que Dom Alphonse, fils aîné du Roi, détestoit l'idolâtrie. Ils se flatoient au contraire de trouver un appui dans les inclinations déréglées du second Prince, qui se nommoit Dom Antoine. Ce double mo-

Histoire de cette  
couronne & ré-  
volution de Con-  
go.

tif leur fit employer toute leur adresse pour persuader à Dom Garcia que son fils aîné avoit formé le dessein de l'empoisonner. Un tiran soupçonneux & cruel n'est pas difficile sur les preuves. Il déclara le Prince Alphonse indigne du Trône, il le fit assassiner; & rendant son ame impure, après un règne de vingt & un ans, il nomma Dom Antoine pour son successeur. Il est fâcheux que l'Auteur ait négligé l'ordre des années. Avec la Couronne de son pere, Dom Antoine hérita de tous ses vices, à l'exception néanmoins de l'idolatrie, sur laquelle il trompa heureusement l'espérance des Sorciers. Mais outre le meurtre de son frere, dont il avoit été complice, sa qualité de Chrétien ne l'empêcha point de souiller ses mains dans le sang de ses plus proches parens. Il donna la mort à sa femme, sous prétexte d'adultere, pour en épouser une autre, dont il étoit amoureux depuis long-tems. Cette tyrannie l'ayant rendu fort odieux aux Portugais & à tous les Blancs, il fit vœu, en apprenant leurs indispositions, de les persécuter sans relâche & de les bannir de ses Etats. Dans cette résolution, il leva une armée de neuf cens mille hommes; nombre, dit Merolla, (a) qui ne paroît point incroyable, si l'on considère combien ce Pays est peuplé, & que tous les Sujets du Roi sont obligés de le suivre à la guerre. Avant qu'il parût en campagne, François de Salvador, son parent & son Amônier, lui conseilla de ne pas mettre au hasard sa Couronne & la vie de tant d'innocens, contre une nation aussi belliqueuse que les Portugais. Il ferma l'oreille à ce conseil. Le premier jour de sa marche, il fut arrêté par un déluge de pluie; & San Salvador en prit occasion de renouveler ses instances. Mais elles ne firent pas sur lui plus d'impression. Un autre jour, tandis qu'il étoit à se reposer avec un petit nombre de Soldats, à quelque distance de son armée, un tigre sorti d'une forêt voisine, s'avança furieusement jusqu'à lui. San Salvador, qui ne le quittoit jamais, coupa le monstre en deux, d'un coup de cimeterre; nouvel avertissement, dit l'Auteur, que son obstination lui fit mépriser.

Les Portugais, loin de paroître allarmés de ses préparatifs, ne furent point fâchés d'avoir trouvé l'occasion de pénétrer jusqu'aux mines d'or, que la Cour de Congo leur promettoit depuis long tems, & qu'elle différoit toujours de leur découvrir. Ils s'assemblerent au nombre de quatre cens, soutenus par deux mille Nègres, dont la plupart étoient leurs Esclaves. Toute leur artillerie se réduisoit à deux pièces de canon. Mais connoissant le caractère de leurs ennemis, ils ne balancerent point, avec si peu de force, à pénétrer dans le canton de Pemba. Bien-tôt ils s'y virent environnés de cent mille Nègres. Les Missionnaires se placerent entre les deux armées, le crucifix à la main, dans l'espérance de faire écouter des propositions de paix. Mais le Roi, poussé par sa haine, & comptant sur la victoire, donna lui-même le signal du combat. Les Portugais demeurèrent fermes dans leurs rangs, & firent une exécution si terrible avec leurs armes à feu, qu'une partie des Nègres ayant commencé à plier, tous les autres suivirent aussi-tôt cet exemple. Le Roi, qui se vit presque seul, crut trouver azile derrière un rocher, qui le déroboit à la vue des vainqueurs; mais un boulet de canon, que le hasard dirigea vers sa retraite, fracassa le rocher & l'enlévelit sous ses ruines. Les Portugais, avertis de son malheur, trouverent le corps, avec celui du fidèle Chapelain. Ils lui couperent la tête & l'emportèrent à Loanda, où elle fut enterrée solem-

MEROLLA.  
1688.

Prodigeux armée.

Avis qui devoient empêcher la guerre.

Courage merveilleux des Portugais.

Ils remportent la victoire.

Monument de cette bataille.



MEROLLA.  
1688.

nellement dans l'Eglise de Notre-Dame de Nazareth. Le succès de cette bataille fut attribué à l'assistance du Ciel. L'Auteur en vit une peinture dans la même Eglise, & s'en fit expliquer les circonstances par un Capitaine Portugais, qui avoit eu part à l'action. Cet Officier lui raconta aussi qu'étant à poursuivre les fuyards, il étoit entré dans une maison, où la vue de deux pièces de chair qui rôtissoient au feu lui avoient fait espérer de pouvoir rassasier sa faim. Mais en les observant de plus près, il les avoit reconnues pour deux pièces de chair humaine; d'où l'Auteur conclut que si les Nègres de Congo ne sont point antropophages, ils peuvent être quelquefois portés à d'étranges excès par les nécessités de la guerre.

Conseils que  
Merolla donne  
au Roi de Congo  
pour son couron-  
nement.

Al'égard de la Couronne, les Portugais avoient déclaré qu'ils étoient prêts à la restituer lorsqu'elle leur seroit demandée. Comme la mort de Dom Antoine avoit jetté les affaires dans une grande confusion, Merolla proposa au Roi de se rendre à San Salvador, ancienne Capitale du Royaume, & résidence ordinaire des Rois, pour envoyer de cette Ville un Ambassadeur au Gouverneur Portugais. Il promit de se rendre lui-même à Loanda, & d'y attendre l'Ambassadeur jusqu'au mois d'Août. Le Gouverneur Portugais approchoit de son terme. Un présent médiocre l'engageroit infailliblement à rendre le Sceptre & la Couronne; & Merolla s'empressant de venir couronner Sa Majesté, avec le Supérieur de la Mission, il n'y auroit personne qui pût révoquer son élection en doute, lorsqu'elle paroîtroit revêtue du consentement & de l'autorité des Portugais. Le Roi goûta toutes ces propositions; mais trouvant de la difficulté à les exécuter avant la Mission, il remit à partir pour San Salvador aussi-tôt que le travail des champs seroit achevé. Après l'avoir confirmé dans ces dispositions, il ne fut pas difficile à Merolla d'obtenir grace pour un Seigneur du Royaume, nommé Dom Garcie, qui, s'étant fait proclamer Roi de Congo, avoit été vaincu par les Troupes royales & contraint de chercher une retraite dans le Comté de Sogno. En pardonnant au Rebelle, le Roi lui accorda le Gouvernement d'une Ville. Les sollicitations du Missionnaire le firent aussi consentir à restituer le Pays de *Kiovakianfa* au Comte de Sogno, dans la vue de s'en faire un ami, & d'assurer la tranquillité de son règne, lorsque ce Prince & les Portugais vivroient en bonne intelligence avec lui. L'Auteur lui fit remarquer qu'il étoit moins obligé que personne à parler en faveur de Dom Garcie, parce que ce Seigneur Nègre avoit fait brûler une Eglise dans la Ville de Kullu. Un Missionnaire, nommé le Pere Michel de Turin, l'avoit excommunié pour cet attentat. Mais il s'étoit reconcilié avec l'Eglise au Couvent de Sogno.

Il obtint de lui  
plusieurs graces.

Les Chrétiens  
de Congo re-  
glent leur Carê-  
me par le cours  
de la Lune.

Merolla passa trois semaines à la Cour de Congo. Les Chrétiens du Royaume avoient avancé de quinze jours le carême de cette année, parce que n'ayant point de calendrier ecclésiastique, ils s'étoient réglés par le cours de la Lune. Ils n'en firent rien connoître au Missionnaire, dans la crainte qu'il ne fit durer leur jeûne quinze jours de plus. La même nuit qu'il étoit arrivé à la Cour, le Marquis de Mattari avoit fait dans la Ville une entrée triomphante, pour avoir subjugué deux Princes dont les Etats bordoient le Royaume de Mokokko.

Histoire singu-  
lière.

Ce Royaume fait rappeler à l'Auteur une histoire mémorable, qui lui avoit été racontée par le Pere Thomas de Sestola, Supérieur de la Mission. Un Missionnaire

Missionnaire du même Ordre , qui avoit exercé son ministère avec tant de succès qu'on comptoit plus de cinquante mille ames baptisées de sa main , pénétra dans le Royaume de Mokokko , & proposa au Roi de recevoir la foi Chrétienne. Ce Prince reconnut facilement la sainteté du Christianisme. Il demanda le Baptême avec empressement. Mais lorsqu'il étoit prêt à le recevoir , il lui tomba dans l'esprit des idées fort étranges , qu'il communiqua au Missionnaire dans ces termes : » Mon Pere , avant que d'embrasser votre » Religion , je vous demande deux graces , qu'il ne faut pas que vous me re- » fusiez. La premiere , de me donner la moitié de votre barbe. La seconde , » de m'accorder un successeur qui vienne de vous. Je ferai paroître devant » vous toutes mes femmes , & vous choisirez celle qui vous plaira le plus. Vous » sçavez , continua-t-il , que nous sommes tous mortels. Si vous venez à » mourir , ou si vous prenez la résolution de nous quitter , qui soutiendra la » nouvelle Religion que vous voulez établir parmi nous ? Que me serviroit-il » de recevoir une nouvelle Loi , si je n'ai pas l'espérance qu'elle puisse se » maintenir. Laissez-moi donc un fils , qui , possédant les rares qualités de son » pere , transmette ici votre Doctrine à la postérité. Le Missionnaire , fort » surpris de ces deux demandes ; répondit en souriant , qu'il ne pouvoit ac- » corder ni l'une ni l'autre. Mais ayant voulu sçavoir pourquoi le Roi de- » mandoit la moitié de sa barbe , il apprit que le dessein de ce Prince étoit de » la conserver précieusement , pour la montrer comme une relique du Fon- » dateur de la Religion dans ses Etats. Et qui sçait , ajoute Merolla , si la simplicité des Nègres ne les eût pas portés quelque jour à l'adorer ?

Dans le séjour que l'Auteur fit à Lemba , il fut attaqué d'une fièvre double tierce , qui affoiblit bien-tôt ses forces. Pendant sa maladie , le Roi lui rendit de fréquentes visites. La Reine & l'Infante Donna Monica s'informeront souvent de sa situation , & lui envoyoiént des rafraichissemens. Il eut besoin de se faire saigner. L'oncle du Roi ne voulut se fier de cette opération qu'à ses propres mains , & le saigna effectivement avec autant d'habileté que le meilleur Chirurgien de l'Europe. Aussi-tôt qu'il se crut capable de soutenir la fatigue du voyage , il ne pensa qu'à partir pour Sogno ; & la seule faveur qu'il demanda au Roi , fut de le faire conduire jusqu'à *Kiova* , Pays de la dépendance de Sogno , ou dans l'Isle de *Zariambala* , qui est de la même domination. Ce Prince lui accorda ce qu'il désiroit. Mais il parut fort surpris d'un départ si précipité. Le même jour étant allé prendre congé de la Reine mere , il fut reçu à la porte de son appartement par deux de ses Officiers. Comme il étoit nuit , chaque chambre étoit éclairée par deux flambeaux , & gardée par un grand nombre de domestiques. Il trouva la Reine assise , avec sa fille , sur un fort beau tapis. Cette Princesse avoit les épaules couvertes d'une pièce d'étoffe , qui venoit lui passer sous le bras , en forme de mantille , & le reste du corps enveloppé d'une espèce de chemise. Lorsqu'elle eut entendu le compliment du Missionnaire , elle prit un visage chagrin ; & s'appuyant les deux mains sur les côtés , elle lui demanda ce que penseroit le monde de lui voir quitter si brusquement la Cour de Congo , après s'être fait presser si long-tems pour y venir. Non , non , lui dit-elle , ne comptez pas de partir si-tôt. Je représenterai à mon fils que son honneur ne lui permet pas d'y consentir. Merolla lui répondit avec un sourire : » Si Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'acheter ,

Tome IV.

Bbbb

MEROLLA.  
1688.

Maladie de l'Au-  
teur. Il est saigné  
par l'oncle du  
Roi.

Son entretien  
avec la Reine-  
mere.

MEROLLA.  
1688.

Nom & caracté-  
re de cette Prin-  
cesse.

L'Auteur part  
de Congo.

Il est abandonné  
par son escorte.

Tirannie avec  
laquelle il est for-  
cé de payer.

Il arrive dans  
une île, où il est  
forcé de descen-  
dre.

» qu'Elle me fasse la grace de m'apprendre à quel prix & dans quel marché ;  
» afin que je lui paie ma rançon , avec beaucoup de remerciemens ; car je suis  
» forcé de partir. Cette réponse, dit l'Auteur , fit rire toute l'assemblée & la  
» Reine même. Mais il ajouta que s'il ne lui étoit pas permis de se rendre à  
» Loanda , il ne voyoit aucun moien d'exécuter ce qu'il avoit promis & ce  
» qu'on paroïssoit désirer avec tant d'impatience ». La Reine cessa de le pres-  
fer. Elle se nommoit Donna Potentiana. Merolla observe que ce nom répon-  
doit fort bien à son caractère impérieux , & qu'aimant à jouir de l'autorité ,  
elle faisoit profession d'une haine ouverte contre *Donna Agnès & Donna*  
*Anna* , deux autres femmes ambitieuses , qui avoient espéré de devenir Reines  
en faisant couronner leurs maris. Ces trois Dames avoient répandu le feu de  
la discorde dans toutes les parties du Royaume. L'espérance d'obtenir des  
Portugais la Couronne , qui étoit à Loanda , leur avoit fait employer toutes  
fortes de voies pour engager les Missionnaires dans leurs intérêts. Il en avoit  
coûté la vie à plusieurs Capucins ; & de-là venoit la repugnance du Supérieur  
à fournir des Religieux pour la Mission de Congo.

Au départ de Merolla , le Roi lui offrit un présent de plusieurs Esclaves ;  
mais comme il en avoit déjà treize dans son Couvent de Sogno , il n'en accepta  
qu'un , pour les services du voyage. L'attention qu'il devoit à sa sûreté ne lui  
permit pas de refuser une escorte , que ce Prince le pressa aussi d'accepter. En  
prenant congé de lui , il obtint la permission de faire raser le Temple impie  
de Norkia.

Lorsqu'il eut gagné la rivière qui sert de borne au Royaume de Congo , les  
Négres de son escorte , qui étoient , dit-il , en assez grand nombre , les uns armés  
de fusils , & d'autres de longues picques , tinrent conseil ensemble sur le parti  
qu'ils devoient prendre. Il ne se trouvoit point de Barques au long de la même  
rive ; mais sur quelques signes qu'ils firent aux Habitans d'une Île voisine ,  
ils en virent bien-tôt arriver trois. Ils en firent prendre une à l'Auteur , avec  
son Interprète & son Esclave , en lui promettant de le suivre. Mais aussi-tôt  
qu'il fut passé sur l'autre bord , ils disparurent de concert ; apparemment , dit Me-  
rolla , parce qu'ils n'osoient prendre confiance aux Sujets du Comte de Sogno.

Le Mani de l'Île fit un accueil fort civil au Missionnaire ; mais il exigea de  
lui qu'il s'arrêtât jusqu'au lendemain , pour donner le Baptême à quelques en-  
fans. Merolla employa volontiers une partie de la nuit à cette pieuse fonction.  
Le lendemain , il fut réveillé par la voix bruiante du Mani , qui lui déclara qu'a-  
vant que de rentrer dans son Canot il falloit ouvrir sa bourse. Le Missionnaire  
y consentit , & demanda quelle somme on exigeoit. Quinze *Libonkis* , répli-  
qua le Mani. C'étoit environ dix jules romains. Tandis que l'Auteur se dispo-  
soit à les donner , le Mani , prétendant s'être trompé dans son compte , en de-  
manda trente. Les voici , dit le Missionnaire , en les comptant. Mais un Nègre  
de l'assemblée se mit à crier , qu'apparemment le Mani ne connoissoit rien à  
la navigation , puisqu'il ne demandoit que trente Libonkis pour un service  
qui en valoit soixante. Merolla consentit , sans réplique , à payer soixante  
Libonkis.

Vers la fin du jour , lorsqu'il se croyoit fort près des terres de Sogno , il décou-  
vrit une Île. Ses matelots , sans le consulter , s'approchèrent aussi-tôt du ri-  
vage. Un Nègre , d'une monstrueuse taille , se présenta au même moment , &

lui  
faire  
lors  
quel  
toit  
qual  
bien  
que  
Roi  
mes  
Mor  
pas  
fes.  
lui r  
obli  
& p  
fit tu  
un f  
dans  
E  
pren  
il av  
la m  
van  
fort  
pu c  
l'en  
le r  
aut  
lors  
cris  
per  
fon  
tenu  
" t  
" N  
" p  
ren  
Mai  
que  
con  
un  
reg  
fes  
lan  
ver  
lins

lui dit, d'un ton impérieux, qu'il avoit ordre du Secrétaire de Congo de le faire descendre dans cette Isle. Quelle apparence, répondit le Missionnaire, lorsque j'ai laissé le Secrétaire de Congo à la Cour ! Le Nègre répliqua, que de quelque maniere qu'il lui plût de l'entendre, le Secrétaire de Congo souhaitoit de lui parler. Merolla comprit alors que le Mani de l'Isle prenoit cette qualité. Il s'excusa de descendre, sur l'état de sa santé. Mais le Messager revint bien-tôt avec des ordres plus pressans. Il ne resta point d'autre parti à l'Auteur que d'expliquer le fond de ses affaires. Il déclara qu'ayant été appelé par le Roi de Congo, il étoit revenu de Lemba avec une escorte de trois cens hommes; qu'il étoit chargé d'une commission importante, pour le service de ce Monarque; & que la fidélité qu'il devoit à ses engagements ne lui permettoit pas de s'arrêter. Cette explication lui attira aussi-tôt des civilités & des excuses. Le Mani lui fit dire que malgré l'obscurité de la nuit, il étoit résolu de lui rendre visite, au rivage même, où il s'étoit arrêté. Alors Merolla se croyant obligé à quelque retour de politesse, le fit prier de s'épargner cette fatigue, & promit de l'aller voir le lendemain. Il fut reçu avec distinction. Le Mani fit tuer une chèvre pour le traiter. Il lui présenta divers fruits, du vin du Pays, un flacon d'eau-de-vie; & pour le consoler de l'injustice qu'il avoit essuïée dans l'Isle de Muscilonga, il lui rendit le double de la somme.

En admirant la simplicité de l'Auteur dans le récit suivant, il est difficile de prendre une idée fort avantageuse de ses lumières. Au moment de son arrivée, il avoit commencé, dit-il, à baptiser plusieurs enfans, près d'une maison dont la maîtresse étoit malade. L'assemblée, qui étoit devenue nombreuse, ne pouvant manquer de causer quelque désordre sur le terrain de cette femme, elle sortit en fureur & poussa des cris épouvantables. Le Missionnaire, interrompu dans ses fonctions, lui fit un signe de son bâton, dans la seule vûe de l'engager au silence. Mais elle prit ce mouvement pour une menace; & dans le transport de sa rage, elle saisit une bêche, dont elle se mit à creuser la terre autour de l'assemblée. Suivant l'Auteur, c'est le premier soin des forciers, lorsqu'ils entreprennent leurs noires pratiques. Ensuite, elle recommença ses cris avec un emportement extraordinaire. Merolla, qui n'avoit point encore perdu l'attention qu'il devoit à son ministère, se contenta de recommencer de son bâton le signe qu'il avoit déjà fait. Alors cette furieuse, perdant toute retenue, se mit à crier: « Quoi! un étranger osera traiter ainsi des Habitans? Je serai chassée de ma maison par un homme que je ne connois pas? » Non, non; si je ne puis me vanger par de bonnes voies, j'emploierai tout » pour lui arracher l'ame du corps. Elle disparut, dans quelque mauvaise intention; & le Missionnaire ayant achevé de baptiser, congédia l'assemblée. Mais bien-tôt il vit revenir son ennemie, qui ne s'étoit éloignée un moment que pour appeler à son secours un jeune forcier. Il étoit aisé, dit-il, de reconnoître leur profession à leur parure. Ils avoient tous deux, autour de la tête, un mouchoir qui leur couvroit un œil. Dans cet état, la forcier jeta quelque regard fixe sur Merolla, en prononçant des paroles. Ensuite elle se servit de ses ongles pour ouvrir un petit trou dans la terre. Ici le Missionnaire, rappelant son courage, donna ordre à son Interprète de s'écarter; & disposé à braver toutes les puissances de l'enfer, il commença par défendre aux esprits malinges de s'approcher de lui. Ce premier ordre n'empêcha point la femme de

MEROLLA.  
1688.

Avanture de  
l'Auteur avec  
une Sorciere.

MEROLLA.  
1688.

continuer ses sortilèges. Mais, à la seconde conjuration, elle donna un soufflet au jeune forcier, & lui commanda de la laisser seule. A la troisième, elle se retira elle-même, avec quelques gémissemens. Cependant elle reparut le lendemain à la pointe du jour, & ses opérations recommencerent autour du Missionnaire. Il ne douta point que son dessein ne fût de l'enforceler, & que ce ne fût dans cette vue qu'elle avoit creusé la terre. La résolution qu'il prit, pour abréger les difficultés, fut de changer de place & de se rendre de grand matin chez le Mani. Il n'ignoroit pas, dit-il, que l'usage des forciers, lorsqu'ils veulent faire périr quelqu'un, est de mettre dans le trou qu'ils ont creusé de leurs ongles, une composition de certaines herbes, qui épuise par degrés les forces de leur ennemi, & qui le fait tomber enfin dans une langueur mortelle. Mais après avoir rendu sa visite au Mani, il revint sur le bord de l'eau; & quel fut son chagrin d'y retrouver la forcierie! Ses Rameurs n'étoient point encore arrivés. Il prit le parti de s'asseoir pour les attendre. Son ennemi s'étendit à terre, vis-à-vis de lui, & recommença ses détestables opérations. Quantité d'Habitans, curieux de voir la fin de cette querelle, s'étoient cachés dans un champ de miller, d'où ils pouvoient observer toutes les circonstances. Enfin Merolla, se recommandant au Ciel, souffla doucement sur la Sorciere, & lui donna ordre de se retirer. Elle se leva aussi tôt, fit trois sauts, poussa autant de cris & disparut en un clin-d'œil. Le mouvement de sa fuite parut si prompt, que tous les spectateurs, pénétrés d'étonnement, jugerent qu'il avoit surpassé le pouvoir de la Nature. Aussi ne tarderent-ils point à se montrer; & poursuivant la Sorciere avec des reproches & des injures, ils s'écrierent tous d'une voix: Le Diable est vaincu; qu'il emporte les Sorciers & la sorcellerie.

L'Auteur arrive  
à Zariambola.

Merolla, continuant de descendre la riviere, arriva le soir du second jour dans l'Isle de *Zariambola*, qui appartient au Comté de Sogno. Il avoit rencontré, dans cet intervalle, un neveu du Comte, auquel il avoit appris qu'il revenoit directement de la Cour de Congo, & qu'il apportoit d'heureuses nouvelles à son oncle. Ce jeune Prince ne perdit pas un moment pour les annoncer à Sogno. Ensuite étant revenu dans l'Isle de Zariambola, avant que l'Auteur en fût parti, il tomba dans une furieuse colere, en reconnoissant de ses propres yeux que le Mani retenoit Merolla sous de vains prétextes, & qu'il négligeoit de lui procurer un Canot. » Est-ce ainsi, lui dit-il, en présence du Missionnaire, » que vous prenez soin des affaires de mon oncle? Je rendrai compte de votre zèle à Sogno & je vous ferai priver de » votre Gouvernement. Cette menace ayant excité la diligence du Mani, Merolla obtint sur le champ un Canot, dans lequel il arriva, vers minuit, au Port de Pinda, premiere Isle de la Riviere de Zaïre. La crainte d'être châtiés pour la faute du Mani, fit prendre aussi-tôt la fuite à ses rameurs. Mais il lui étoit si facile de gagner le Continent, qu'il se rendit avant le jour au Couvent de Sogno. Dès le matin, il vit paroître le Comte, qui venoit le féliciter de son retour avec un nombreux cortège, & qui commença par lui baiser les pieds, malgré tous les efforts que la modestie fit faire au Missionnaire pour l'arrêter. Ensuite ayant pris ce Prince à l'écart, il lui déclara que par son crédit à la Cour de Dom Juan Simantamba, Roi de Congo, il avoit obtenu pour lui la restitution du Pays de Kiovakiansa. Cette nouvelle péné-

Retour de Merolla au Couvent de Sogno.

tra l  
cong  
techt  
D  
qui e  
Vail  
imm  
l'Au  
ter l  
n'été  
char  
part  
de le  
Gou  
Com  
ge q  
d'ob  
qui f  
gno  
duis  
Cong  
A  
neur  
cour  
Louis  
appri  
que c  
punir  
pôt. l  
comp  
go, &  
qu'il  
l'Am  
son ar  
prit p  
forme  
leur  
que p  
citer  
avoit  
Princ  
droits  
balsa  
s'excé  
Le G  
guerr  
territo

tra le Comte de joie & de reconnoissance. Il prit aussi-tôt la résolution de congédier Dom Garcie, à qui la seule politique lui avoit fait accorder sa protection, & pour qui l'Auteur avoit obtenu grace de son Souverain.

Dès le même jour, le Pere André de Pavie, un des deux Missionnaires qui étoient demeurés à Sogno dans l'absence de Merolla, fut averti qu'un Vaisseau Hollandois, qui étoit à l'embouchure de la riviere, devoit mettre immédiatement à la voile pour Loanda. Il se hâta d'apporter cette nouvelle à l'Auteur, dans l'opinion qu'il feroit une occasion si prompte pour exécuter les intentions du Roi de Congo. Mais un reste de maladie dont Merolla n'étoit pas délivré ne lui permettant point de remonter si-tôt en mer, il chargea le Pere André d'entreprendre lui-même ce voyage. Comme la plupart des Bâtimens Hollandois sont fort bons voiliers, on ne fut pas surpris de le voir de retour en moins d'un mois. Il avoit expliqué sa commission au Gouverneur Portugais, qui avoit été charmé d'une ouverture si favorable au Commerce de Portugal. L'Auteur observe en effet que dans le dernier voyage qu'il avoit fait à Loanda, le Gouverneur l'ayant pressé, à son départ, d'obtenir du Comte de Sogno la liberté du Commerce, les Fermiers du Roi, qui se trouvoient préens, lui avoient représenté que le Commerce de Sogno étoit de peu d'importance, & ressembloit à ces grands arbres qui ne produisent que des branches & des feuilles; au lieu qu'avec les feuilles, celui de Congo rapportoit des fruits.

A l'arrivée du Pere André de Pavie, Dom Louis de Lobo, alors Gouverneur de Loanda, déclara au Conseil-royal qu'il souhaitoit qu'on lui remît la couronne de Congo. On la chercha long-tems sans la pouvoir trouver. Dom Louis en fit faire une d'argent à ses propres frais; & le Roi de Portugal ayant appris que l'ancienne étoit perdue, envoya ordre au Gouverneur & à l'Evêque d'approfondir entre les mains de qui elle avoit été déposée, & de faire punir rigoureusement ceux qui seroient convaincus d'avoir abusé de ce dépôt. Entre plusieurs services que Dom Louis de Lobo rendit à sa Patrie, on compte celui d'avoir jetté les premiers fondemens du Commerce avec Congo, & d'avoir mis ce Royaume sous la dépendance du Portugal. La couronne qu'il avoit fait faire devoit être conservée précieusement pour l'arrivée de l'Ambassadeur. Mais quoique le Roi de Congo se fût engagé à faire partir son ambassade au mois d'Août, Merolla, qui se rendit alors à Loanda, n'apprit point que cette promesse eût été remplie. Quelque-tems après, il fut informé par quelques Nègres, arrivés de Congo, qu'ils avoient rencontré dans leur route l'Ambassadeur avec une suite nombreuse. Sa lenteur n'en étoit que plus surprenante; lorsque les Députés de Sogno, qui étoient venus féliciter le nouvel Evêque de Loanda sur sa promotion, reçurent avis qu'il avoit été arrêté par l'ordre du Duc de Bamba, en traversant les terres de ce Prince, qui étoit ennemi du Roi de Congo & qui s'attribuoit même des droits sur la Couronne. Les Portugais apprirent du moins avec joie que l'Ambassadeur étoit parti; & leurs projets de Commerce auroient commencé à s'exécuter heureusement, s'ils n'eussent été suspendus par d'autres troubles. Le Gouverneur qui avoit succédé à Dom Louis de Lobo, avoit entrepris la guerre contre la Reine de Singa, qui avoit ravagé par le fer & le feu un territoire soumis aux Portugais, & condamné à l'esclavage le Seigneur Nègre

MEROLLA.  
1688.

Il députe à Loanda pour la couronne de Congo.

La couronne de Congo se trouve perdue.

Dom Louis de Lobo en fait faire une autre.

L'Ambassadeur de Congo est arrêté par le Duc de Bamba.

MEROLLA.  
1688.

& sa femme. Cependant les Missionnaires ne perdirent pas l'espérance de terminer l'affaire du couronnement.

Pendant qu'ils y employoient tout leur crédit & tous leurs soins, le Supérieur de la Mission se proposa de rétablir la Foi chrétienne dans le Royaume de Kakongo. Le Gouverneur de Loanda lui avoit offert de seconder une si belle entreprise, & s'étoit engagé à lui prêter les premiers Vaisseaux qui n'auroient pas de commission plus pressante. Mais cette entreprise échoua, par la discorde de quelques Missionnaires Italiens & Portugais de différens Ordres.

Conversions in-  
nombrables.

D'un autre côté, la Congrégation de *Propaganda Fide* employa le Pere de Monteleone, ancien Compagnon de l'Auteur, à fonder un Couvent dans l'Isle de S. Thomas, pour servir comme d'entrepôt aux Missionnaires qui se destineroient au service de la Religion dans le Royaume de Congo. Les conversions augmentoient de jour en jour, & de si beaux champs ne manquoient que d'ouvriers pour leur culture. L'Auteur rend témoignage qu'il avoit baptisé environ treize mille personnes de sa propre main, & qu'il en avoit fait entrer un grand nombre dans les liens d'un mariage légitime. On a remarqué, dans un autre lieu, qu'un Religieux du même Ordre en avoit baptisé plus de cinquante mille. Le Pere Jérôme de Montefarchio assura l'Auteur, que dans l'espace de vingt ans il avoit conféré le Baptême à plus de cent mille Ames, entre lesquelles il nommoit le Roi, ou plutôt, dit l'Auteur, le Duc de *Kongobella*, tributaire du Roi de Mikokko, le neveu du même Prince, & plusieurs autres personnes de la plus haute distinction. Un argument fort bizarre, que les Nègres incrédules emploient contre le Baptême, c'est que l'éléphant, qui n'est pas baptisé, ne laisse pas de devenir fort gros & fort gras, & vit fort long-tems. Le Baptême, dans leur Langue, s'appelle *Mimemungu*; terme qui signifie proprement, *assaisonner avec du sel béni*. Leur demande-t-on s'ils sont Chrétiens? ceux qui ont reçu effectivement le Baptême, répondent qu'ils le sont, parce qu'ils ont goûté le sel qui a été béni par le Prêtre. S'ils n'ont été baptisés qu'avec de l'eau, il semble qu'il manque quelque chose à leur satisfaction. Un Nègre obstiné, qui s'étoit toujours défendu d'embrasser le Christianisme par des raisons de cette nature, reçut le Baptême au lit de la mort, fut marié immédiatement avec une femme chrétienne, & mourut trois jours après.

Argument des  
Nègres contre le  
baptême.

Comment la  
Reine de Singa  
fut convertie.

La Reine de Singa & la plus grande partie de ses Sujets avoient été convertis par le Pere Antoine *Laudati* de Gaëte. L'Auteur apprit d'un Capitaine Portugais, qui étoit alors à la Cour de cette puissante Reine, quelle voie le Missionnaire avoit employée pour toucher son cœur. Après mille instances inutiles, un jour qu'il étoit à s'entretenir avec elle, il lui tint ce discours :  
» Quand je vois des vallées si belles & si fertiles, ornées d'un si grand nombre de rivieres, & défendues contre les injures de l'air par des montagnes  
» si hautes & si agréables, je ne puis m'empêcher de demander respectueusement à Votre Majesté, qui est l'auteur de tant de merveilles? Qui rend  
» la terre féconde? Qui donne la maturité aux fruits? La Reine répondit: Ce sont mes ancêtres. Votre Majesté, répliqua le Capucin, jouit sans doute de tout le pouvoir de ses ancêtres? Oui, lui dit-elle, & ma puissance surpasse même la leur; car je suis Maîtresse absolue du Royaume de Matam-

ba. I  
dit-il  
en l'a  
dédai  
cette  
mais  
laque  
de to  
donn  
n'aya  
" le  
" ces  
" ce  
qui p  
Créat  
chrét  
Il j  
par u  
témoi  
par le  
la mo  
tance  
cretic  
" voi  
" ob  
" l'av  
le Cap  
de con  
fance  
explic  
d'éniv  
Peu d  
Ayan  
la nu  
seau  
les v  
ce, le  
envo  
croir  
pitain  
bera  
n'avo  
veme  
lui,  
sion  
lever  
tre l

ba. Là-dessus, Laudati prit la première paille qui s'offrit à terre : Madame , dit-il à la Reine . faites-moi la grace d'ordonner à cette paille de se soutenir en l'air. La Reine détourna la tête , & parut entendre cette proposition avec dédain. Le Missionnaire renouvela sa demande , & lui mit dans la main cette paille , qu'elle laissa tomber aussi-tôt. Il feignit de vouloir la reprendre ; mais elle fut plus prompte que lui à s'en saisir. La raison , lui dit-il , pour laquelle cette paille est tombée , n'est pas que Votre Majesté lui ait ordonné de tomber. Mais peut-être se soutiendra-t-elle en l'air si Votre Majesté lui en donne l'ordre. Enfin la Reine voulut bien en faire l'épreuve ; & la paille n'ayant pas laissé de tomber aussi-tôt : » Que Votre Majesté apprenne , lui dit » le Missionnaire , que ses ancêtres n'ont pas été plus capables de produire » ces belles campagnes & ces rivières , qu'elle ne l'est elle-même d'obliger » cette paille à se soutenir en l'air. Ce raisonnement devint une conviction , qui porta la lumière dans l'esprit de cette Princesse. Après avoir reconnu un Créateur tout-puissant , il fut aisé , dit l'Auteur , de lui faire embrasser la Foi chrétienne.

Il joint à ce récit une histoire fort singulière , qui lui fut racontée à Mina par un Capitaine François , & confirmée par un Portugais , qui en avoit été témoin oculaire. Le François , faisant voile au long de la Côte d'or , fut pris par les Hollandois , chargé de fers & gardé par trente Nègres vigoureux , avec la mort pour unique perspective. Le Chef de ces Nègres , charmé de la constance de son prisonnier , & jugeant à sa physionomie qu'il étoit capable de discrétion , lui dit un jour : « Je sçai que vous n'avez commis aucun mal , & je » vois que vos ennemis poussent la rigueur trop loin. Voulez-vous m'avoir » obligation de votre liberté ? Je me sens porté à vous rendre ce service , par » l'averfion que j'ai pour l'injustice & la violence ». Cette proposition ranima le Capitaine. Il prit le Ciel à témoin , que celui qui auroit assez de générosité & de courage pour le délivrer , acquereroit des droits immortels sur sa reconnaissance. Mais il parut douter de la possibilité de cette entreprise. Le Nègre lui expliqua ses vûes. Il avoit déjà gagné six de ses compagnons. Il se proposoit d'enivrer les autres. Le reste dépendoit d'un peu de hardiesse & de bonheur. Peu de jours après , il exécuta heureusement la première partie de son dessein. Ayant ouvert au François les portes de sa prison , il lui fit traverser pendant la nuit des bois fort épais ; & le lendemain ils arriverent au Port où le Vaisseau du Capitaine étoit gardé. Les Hollandois de la garde furent surpris de les voir ; mais le Nègre , qui passoit parmi eux pour homme de confiance , leur ayant dit que le Gouverneur avoit rendu la liberté au François , & leur envoyoit ordre de lui restituer son Vaisseau , ils ne firent pas difficulté de le croire & d'ôter les fers à tout l'Equipage. Aussi-tôt qu'ils furent partis , le Capitaine ouvrit toutes ses caisses , & n'excepta rien des offres qu'il fit à ses libérateurs. Mais ils refusèrent ses présens , parce que l'intérêt ; lui dirent-ils , n'avoit point eu de part à leur résolution , & qu'ils n'avoient suivi que le mouvement d'une juste compassion. Ils lui offrirent même de s'embarquer avec lui , s'il vouloit accepter leurs services. Le François saisit volontiers l'occasion de leur marquer sa reconnaissance ; & ne perdant point un moment pour lever l'ancre , il retourna droit en France , dans la crainte de retomber entre les mains de ses ennemis. Pendant le voyage , il s'efforça de faire con-

MEROLLA.  
1688.

Histoire singulière d'un Capitaine François.

Comment il est délivré d'une étroite prison par quelques Nègres.

Il emmena ses Libérateurs en France & les comble de biens faits.



MEROLLA.  
1688.

Il retourne avec  
eux en Afrique.

Leur trahison.

Vengeance qu'il  
eut.

Il se rend dans  
la Riviere de  
Zaïre.

Il est encore  
trompé par les  
Nègres.

noître aux sept Nègres, par des caresses & des civilités continuelles, qu'ils n'avoient rien perdu au changement de leur condition. Les Matelots même entrèrent dans les sentimens de leur Chef. Enfin, lorsque le Vaisseau fut arrivé en France, tous les amis & les parens du Capitaine s'unirent à lui pour rendre les Nègres contents de leur sort.

Après avoir passé trois mois dans l'abondance, leur Chef lui proposa d'équiper un Vaisseau plus considérable, & de le charger de marchandises précieuses. Il lui promit de le conduire dans un Port de Guinée, qui ne dépendoit pas des Hollandois, & de lui faire tirer un immense profit de son voyage. Comment se délier de sept hommes à qui l'on a l'obligation de la vie ? Le Capitaine ne balançoit point à se remettre en mer, avec ses bienfaiteurs. Sa navigation fut heureuse. Il prit des rafraichissemens dans l'Isle S. Thomas ; & voulant tourner ses voiles vers la Guinée, il fut bien-tôt obligé d'attendre le vent de commerce, que les Portugais appellent *viracao*. Comme ce vent se leve de six en six heures avec la marée, tous les Matelots s'endormirent, à l'exception du Pilote & de deux autres. Les sept Nègres, qui méditoient un noir dessein, demeurèrent éveillé. Un d'entr'eux se mit à couper du bois avec une hache, dans l'espérance que le bruit favoriseroit l'entreprise de ses compagnons. Ils prirent ce tems en effet pour surprendre le Pilote & les deux autres Matelots, qu'ils égorgèrent facilement. Le reste devoit leur coûter beaucoup moins, puisqu'ils supposoient que tout le monde étoit endormi. Mais un Mouffe, qui se réveilla heureusement, donna l'alarme au Capitaine. Elle se répandit aussitôt dans toutes les parties du Vaisseau. Les premiers Matelots qui monterent sur les ponts virent le commencement du carnage ; & pensoient à se défendre, lorsque le Capitaine arrivant bien armé, avec la plupart de ses gens, fit main-basse sur les perfides. Il en tua quatre, entre lesquels étoit le Chef. Les trois autres, se voyant arrêtés, confessèrent que leur dessein avoit été de massacrer tout l'Equipage, & de retourner dans leur Patrie avec le Vaisseau. Ils furent pendus sur le champ au grand mât. Cette étrange aventure étant arrivée à la vue de l'Isle S. Thomas, les Habitans tirèrent un coup de canon du rivage, pour demander quelque éclaircissement sur la cause du désordre. Le Capitaine fit arborer pavillon blanc, & leur envoya des informations par sa chaloupe. S'ils admirèrent la perfidie des Nègres, ils ne furent pas moins surpris de leur adresse, & sur-tout de la constance avec laquelle il falloit supposer que ces misérables avoient nourri si long-tems leur détestable projet.

Après s'être sauvé d'un si grand danger, le même Capitaine avoit entrepris de se rendre à Sogno, pour voir la fameuse rivière de Zaïre, & tenter par cette voie de pénétrer dans le Royaume des Abyssins (13) ; quoiqu'il n'ignorât point, dit-il à l'Auteur, que le grand nombre d'Isles, qui bouchent le canal de cette Rivière, rend la navigation fort difficile aux grands Vaisseaux. Les Nègres du Royaume d'Angoy, dont il fut obligé de suivre les Côtes, lui envoierent un Canot, pour l'inviter à venir jeter l'ancre dans leur Port de Kapinda. Ensuite, apprenant que son dessein étoit de faire des découvertes dans la Rivière, ils lui offrirent des guides pour cette expédition. Mais ils lui conseillèrent de ne pas toucher à Sogno, en l'assurant que les Habitans de cette Contrée haïssoient mortellement les Européens, & que depuis peu d'an-

(13) On verra dans la suite les fondemens de cette espérance.

nées

nées ils avoient eu la cruauté d'en massacrer un grand nombre. Quoiqu'il eût appris à se défier de tous leurs discours, il consentit à leur envoyer deux Matelots dans sa Chaloupe, avec une certaine quantité de marchandises. Quinze jours se passèrent sans qu'il entendit parler de ses gens. Mais les Nègres ne laissoient pas, dans cet intervalle, de venir chaque jour à bord, sous prétexte d'entretenir la bonne intelligence, & de sy réjouir aux dépens de ses liqueurs & de ses provisions. Enfin, commençant à craindre pour le sort de sa Chaloupe, il résolut d'éclaircir les raisons de cette lenteur par un coup de fermeté. Un jour que le Mani de Kapinda étoit venu sur le Vaisseau avec sept des principaux Habitans, il le fit arrêter, lui & toute sa suite; & les ayant chargés de fer, il leur déclara que si ses deux Matelots & ses marchandises ne reparoissoient pas immédiatement, non-seulement il les emmeneroit pour l'esclavage, mais qu'il enleveroit autant de Nègres qu'il en pourroit prendre dans leur Pays.

Telle étoit la situation de ses affaires, lorsqu'il prit le parti de mouiller au Port de Sogno. Les Capucins de la Mission pressèrent le Comte d'employer son autorité pour lui faire retrouver ses deux Matelots & ses marchandises. Il vit reparoitre en effet sa Chaloupe & ses Matelots; mais la plus grande partie des marchandises avoit été pillée par les Nègres. Le Comte de Sogno décida que pour dédommagement, les Habitans d'Angoy devoient lui fournir douze Esclaves. Ils reconnurent la justice de cette Sentence. Cependant, comme ils ne se hâtoient pas de l'exécuter, le Capitaine se contenta de mettre à terre un de ses huit prisonniers, pour servir de guide aux douze Esclaves qui devoient lui être amenés à bord; & pendant qu'il les attendoit à Sogno, il fit le commerce avec tant d'avantage, que dans peu de tems il se vit une cargaison de trois cens Nègres, qu'il se proposoit d'aller vendre dans l'Isle Hispaniola. Les Habitans d'Angoy négligeant de le satisfaire, il paroissoit fort content, dit l'Auteur, d'avoir entre les mains le Gouverneur de Kapinda; & sa résolution étoit de le mener en France, pour le présenter au Roi, dans l'habillement de son Pays.

Merolla ne s'est étendu sur ces événemens, que pour faire connoître la subtilité & la malice des Nègres. Il ajoute qu'ils emploient tout leur tems à chercher les moyens de tromper; mais que si l'on parvient néanmoins à leur faire abandonner ces vicieux principes, il est rare qu'ils y retombent jamais.

La maladie de l'Auteur n'ayant point diminué depuis cinq ou six mois, il se vit dans la nécessité de quitter l'Afrique; résolu, s'il se rétablissoit au Brésil, de retourner sur le champ dans le Royaume de Congo. Il s'embarqua sur un Vaisseau Portugais, qui le transporta heureusement à Baia, principale Ville du Brésil. Les soins qu'on prit de sa santé dans les Couvens de son Ordre, eurent peu d'effet pour sa guérison. Il saisit l'occasion d'un Vaisseau arrivé d'Angola, qui conduisoit à Lisbonne le Gouverneur Portugais de Massangano. Après une navigation de trois mois, il entra dans le Tage, avec une flotte de dix-huit Vaisseaux, chargée de sucre & de tabac.

Le jour touchoit à sa fin lorsque cette Flotte arriva au Port. De tant de Vaisseaux, il n'y en eut que trois qui purent y entrer avant la nuit, entre lesquels étoit un Bâtiment François, qui avoit fait une partie du voyage sous le convoi des Portugais. A la pointe du jour, un Médecin de Lisbonne s'en approcha

MEROLLA.  
1688.

Comment il se venge.

Il emmene en France le Gouverneur de Kapinda.

Caractere artificieux des Nègres.

L'Auteur retourne en Europe par le Brésil.

Perte d'un Vaisseau François dans le Port de Lisbonne.

MEROLLA.  
1688.

dans une Chaloupe , pour s'informer , suivant l'usage , s'il n'y avoit point de maladie contagieuse à bord. Le Capitaine François s'étant imaginé que c'étoient les Officiers de la Douane , se hâta de cacher dans sa chambre des poudres , une grosse quantité de tabac. Mais dans la précipitation de ses mouvemens , il laissa tomber quelques étincelles , qui mirent le feu aux poudres , & firent sauter une partie du Vaisseau. L'eau pénétrant aussi-tôt par une infinité d'ouvertures , on ne put sauver de l'Equipage que ceux qui sçavoient nager & qui furent reçus dans des Barques. L'Auteur remarque pieusement que le Public attribua cette disgrâce à l'irréligion du Capitaine , qui n'avoit point de Chapelain à bord.

Accueil que le  
Roi de Portugal  
fit à l'Auteur.

En descendant au rivage , Merolla se rendit à la Cour , où il reçut un accueil si gracieux du Roi de Portugal , que ce Prince lui fit l'honneur de baiser sa robe & de se tenir debout , la tête découverte , pendant tout le tems qu'il s'entretint avec lui. Il lui parla de l'Etat des Missions , du zèle de son Ordre , & sur-tout de la merveilleuse charité des Missionnaires Italiens , pour lesquels il déclara qu'il avoit tant de respect , qu'ayant défendu l'entrée des Pays de sa dépendance en Afrique , à tous les Prêtres étrangers , il ne prétendoit pas que les Capucins Italiens fussent compris dans cette loi.

L'Auteur se rend  
à Genes.

Son Bâtiment  
est arrêté par un  
Vaisseau de guerre  
Français.

De Lisbonne , l'Auteur fit voile à Genes sur un Vaisseau Génois , nommé *la Sainte-Rose*. Au moment qu'on se croyoit prêt d'entrer dans le Port , un vent furieux repoussa le Bâtiment vers la mer. On se rapprochoit le matin de la Côte , lorsqu'un Vaisseau de guerre François , s'avançant à pleines voiles , donna ordre au Capitaine de lui envoyer sa Chaloupe. Les Génois continuèrent leur route , sans faire beaucoup d'attention à cet ordre. Mais le Capitaine François leur fit entendre que leur Bâtiment étant un Vaisseau de guerre , il étoit obligé , par sa commission , de faire venir leur Commandant sur son bord ou de les couler à fond. Ils furent d'autant plus consternés de cette menace , que le jour précédent ils avoient déchargé leur artillerie à la vûe de Genes. Leurs mousquets avoient été portés dans la chambre-d'armes , & les Matelots s'étoient déjà revêtus de leurs meilleurs habits pour entrer dans le Port. Cependant l'importance de leur cargaison les faisoit balancer à se soumettre ; & les Officiers , désespérés de cette rencontre , parloient de tout mettre au hazard pour gagner l'entrée du Port en se défendant. Heureusement le Capitaine François , surpris de leur lenteur eut assez de modération pour leur envoyer demander de plus près qui ils étoient. Son frere , qu'il chargea de ses ordres , reconnut en approchant qu'ils étoient Génois , & leur reprocha le danger auquel ils s'étoient exposés sans raison , puisque Genes étoit en paix avec la France. Ils répondirent que sur mer on devoit être en garde contre toutes sortes d'accidens , & qu'on voyoit tous les jours des Pyrates arborer un faux pavillon. L'Officier François leur déclara qu'ils n'avoient rien à redouter de leurs amis , mais que le Capitaine son frere étoit en course pour enlever les Matelots de sa Nation sur tous les Vaisseaux qu'il pourroit rencontrer , & que s'ils en avoient à bord il leur conseilloit de les rendre de bonne grace. Ils souffrirent sans peine qu'on en fit la recherche , & ceux qui se trouvoient parmi eux furent rendus immédiatement ; après quoi le Vaisseau François ne tarda point à s'éloigner. Il auroit été fâcheux pour les Genois de rencontrer un Vaisseau de cette grandeur qui eût été moins

Eclaircissement  
qui le met hors  
de danger.

disposé à les épargner. Outre quantité de marchandises précieuses, ils avoient à bord plus d'un million & demi pour le compte de divers Marchands, & beaucoup d'argent en lingots. Ils portoient d'ailleurs de grosses sommes qui avoient été levées en Espagne, & qui devoient être transportées à Rome pour la canonisation de deux Saints Espagnols.

L'Auteur conclut son Ouvrage par une Relation des souffrances du Pere André de Butti & du Pere Pierre de Sestola, deux Missionnaires Capucins, qui avoient rendu de longs services à la Religion dans le Comté de Sogno. Dom Pedro, qui régnoit alors dans cette contrée, les fit un jour appeler, & leur demanda pourquoi les Payens avoient de la pluie de reste dans les Pays voisins, tandis que ses Etats, où le Christianisme étoit florissant, n'en recevoient pas une goutte. Les Nègres idolâtres en attribuoient la cause à quelques Reliques que le Pere André portoit sur lui, & publioient qu'aussi longtemps qu'on lui permettroit de les conserver, il ne falloit s'attendre qu'à des années stériles. Enfin le Comte ébranlé par ces vains discours ordonna au Pere André de s'en défaire, & lui déclara que si le jour suivant se passoit sans pluie, tous les Missionnaires devoient craindre sa vengeance. Le Ciel étoit alors extrêmement clair, & ne le fut pas moins jusqu'à minuit. Mais les ferventes prières des Missionnaires en firent descendre une pluie abondante. Malgré cette faveur miraculeuse, le Comte refroidi pour la Religion, les accusa de méditer des projets pernicieux, & leur proposa de purger leur innocence par le serment du Khilomba. La juste horreur qu'ils témoignèrent pour ces pratiques infernales, les fit chasser du Pays, avec des violences si barbares, qu'elles coûtèrent la vie au Pere André de Butti. L'Auteur cite, pour témoin de tous ces événemens, Cornelius Van Wouters, Capitaine Hollandois.

MEROLLA.  
1688.  
Richeffe du Vaisseau  
Genois.

Conclusion de  
l'Ouvrage de  
Merolla.

Pluie miraculeuse.

#### CHAPITRE IV.

##### *Voyage de Jacques Barbot le jeune & de Jean Caseneuve à la Riviere de Congo & de Kapinda.*

LE nom de Barbot, quoique françois dans son origine, tient un rang distingué entre les Voyageurs Anglois. On a vû paroître successivement les Relations de Jean & de Jacques Barbot, deux freres, que les troubles de la Religion avoient fait passer en Angleterre, & qui s'y étoient procuré des établissemens considerables par leur habileté dans le Commerce. Jacques Barbot le jeune, fils de Jacques & neveu de Jean, ne fut pas plutôt sorti de l'enfance qu'ouvrant les yeux sur ces deux exemples domestiques, il se proposa la gloire & la fortune par les mêmes voies. Il s'embarqua sur le *Dom Carlos de Londres*, en qualité de Supercargo. Jean Caseneuve, dont le nom se trouve associé au sien, étoit Contre-Maitre du même Vaisseau. A leur retour, Jean, oncle du jeune Barbot, se chargea de mettre en ordre le Journal de leur navigation, & le publia dans l'Histoire de ses propres voyages. Cette Relation contient un grand nombre de remarques utiles, sur le Commerce & la Navigation de l'Afrique. On conserve ici l'ortographe de Barbot pour les noms

BARBOT  
LE JEUNE.  
1700.  
Introduction.

Qualité de l'Auteur.

BARBOT  
LE JEUNE.  
1700.  
Son départ.

Africains, parce qu'on n'a point d'autre règle pour les vérifier; quoiqu'il paroisse qu'en écrivant en Anglois l'Auteur s'est attaché à la prononciation françoise.

Il partit des Dunes le 8 d'Avril 1700. En arrivant le 11 de Mai à la vûe de Madere, où le Vaisseau relâcha pour se procurer des rafraîchissemens, Barbot leva le plan de la Ville de *Funchal*. On trouva ici la variation de trois degrés trente minutes Ouest. Le 14 de Mai on eut la vûe de Palma & de Ferro, deux des Isles Canaries. On découvrit aussi le Pic de Ténérife, qui se présentoit à l'Est-Nord-Est, au-dessus de l'Isle de Gomere.

Evénemens de  
sa navigation.

Le 18, à minuit, une baleine passant sous le Vaisseau, heurta fort rudement contre le milieu de la quille. Le Pilote, qui étoit alors au gouvernail, assura qu'il avoit été plus d'une minute sans aucun mouvement. Le 23 on prit une grosse dorade; & le 24, à douze degrés cinq minutes de latitude du Nord, on découvrit deux Bâtimens qui paroissoient faire voile avec différens vents, à deux ou trois milles de distance. Le 29, à neuf degrés trente minutes du Nord, on se vit environné d'une multitude de marsouins, dont on ne prit qu'un seul, avec un croc de fer. A peine fut-il blessé que tous les autres prirent la fuite.

Basses d'Abrolho.

On passa la Ligne le 19 de Juin, & le 24 on se trouva vers quatre degrés cinquante-six minutes du Sud, c'est-à-dire, à la hauteur de Kapinda, qui étoit le terme du voyage. Mais on en étoit à plus de six cens lieues à l'Ouest, avec le chagrin de ne pouvoir résister aux vents Est-Sud-Est & Sud-Est, qui devenoient plus impétueux de jour en jour. Le 3 de Juillet, à dix-sept degrés quarante-six minutes du Sud, on crut être fort près des basses qui partent du Cap-Abrolho, au Brésil, & qui s'étendent dans la mer l'espace de cinquante lieues à l'Est. L'attention du Pilote redoubla, parce qu'il connoissoit la grandeur du danger. Les vents changeant chaque jour, du Sud à l'Est & quelquefois au Nord-Ouest, on porta au Sud. Le 24 on étoit à trente-un degrés vingt minutes de latitude du Sud, & à quinze degrés cinquante-sept minutes de longitude Est de Ferro.

[ Nota. Il se trouve ici une Lacune, dont la cause est expliquée dans l'Avertissement. ]

Les Anglois sont  
maltraités par  
des Nègres.

En arrivant à la Pointe, où leur Pinace les attendoit, ils furent surpris d'y voir cinquante des mêmes Nègres armés, qui leur avoient causé tant de frayeur dans la forêt. Ces Brigands avoient pris le plus court chemin pour se rendre au rivage, dans l'esperance d'enlever les armes qu'ils trouveroient dans la Pinace. N'en ayant pas trouvé, ils avoient maltraité les Matelors qui étoient à la garder. Le Capitaine les menaça de porter ses plaintes au Comte de Sogno. Mais ce Prince & le Missionnaire Portugais lui dirent le lendemain que ces Nègres étoient une sorte de Sauvages qui ne pouvoient souffrir les Blancs, depuis qu'un Vaisseau de l'Europe avoit enlevé quelques hommes de leur Nation, & qu'ils étoient d'ailleurs extrêmement jaloux de leurs femmes. Cependant le Comte promit d'employer son autorité pour faire restituer l'Interprète Nègre.

Le 28, après le retour de Caseneuve, qui n'avoit pû se procurer que deux Esclaves dans la Riviere, on prit la résolution, avant que de se rendre dans

NOTA BENE. On se trouve heureusement en état de suppléer ici à l'interruption de la page précédente, sans être obligé, comme on le craignoit, de recourir à l'Angleterre, dans un tems où les occasions sont rares & difficiles. La faute étoit venue des Relieurs Anglois, qui avoient doublé une feuille dans l'Original, & tout-à-fait omis celle qui devoit la suivre. Mais, avec un peu de recherche dans la Bibliothèque du Roi, le bon ordre que M. l'Abbé SALLIER ne cesse point d'y entretenir & son zèle pour le succès des entreprises littéraires, ont fait trouver la Relation même de Barbot le jeune, dans une Collection Angloise en six volumes in folio. Ainsi la Lacune sera immédiatement remplie; & l'on se croit dispensé de toute autre explication. Il suffit d'avertir qu'on a répété les chiffres des pages, parce que l'impression n'ayant point été suspendue, il ne s'est pas présenté d'autre expédient pour rejoindre le texte.

BARBOT  
LE JEUNE.  
1688.  
Suite de la navigation.

Le 9 d'Août on se trouva comme environné d'une multitude d'oiseaux, qui avoient le ventre blanc, les ailes longues & pointues, de la grosseur d'un pigeon, bruns sur le dos, qui voloient ou nageoient fort près du Vaisseau, & qui prirent enfin la fuite. L'observation fit trouver vingt-trois degrés vingt-sept minutes de latitude du Sud, & trente-un degrés cinquante-quatre minutes de longitude de Ferro. On passa le Tropique du Capricorne avec un vent frais, sans se croire à plus de quinze lieues de la côte d'Afrique. Le 10 on aperçut un palmier flottant, & quantité des mêmes oiseaux. On eut le même spectacle le jour suivant. L'eau de la mer parut avoir changé de couleur. Le 13, l'observation donna seize degrés cinq minutes de latitude. On découvrit un grand nombre de certains oiseaux, que les François nomment Gornets, & qui ne s'écartent jamais de la terre; ce qui fit juger qu'on n'en étoit pas fort loin. Le 14, une heure & demie, on eut la vue des terres d'Afrique, qui s'étendoient du Sud-Est quart de Sud au Nord-Est quart de Nord, à cinq ou six lieues du Vaisseau.

Oiseaux nommés Gornets.

Cette partie de l'Afrique porte le nom de *Mataman* ou *Cimbebas*. On y découvre, par intervalles, des montagnes blanches. On jugea, faute d'observation, qu'on étoit à quinze lieues au Sud du Cap-Nègre, qui, suivant l'opinion la plus commune, est à seize degrés trente minutes de latitude du Sud. Cependant les Cartes different sur cette position. Quelques-unes la placent à quinze degrés quinze minutes, & d'autres à seize degrés.

Position du Cap-Nègre.

Pendant les deux ou trois derniers jours on avoit eu quantité de baleines & de souffleurs autour du Bâtiment; sur-tout la nuit du quatorze au quinze, qu'on en vit trois ou quatre à fort peu de distance, s'agitant avec un bruit prodigieux. On supposa que ces terribles animaux étoient attaqués par d'autres poissons aussi monstrueux, qui se nomment *Epées* ou *Empereurs*, & qui sont leurs mortels ennemis.

Divers animaux.

Le 15 au matin on ne se trouvoit plus qu'à deux lieues & demie ou trois lieues de la terre. Elle est assez haute au rivage, & double en plusieurs endroits, avec quantité de petits monts pointus qui s'élevent un peu au-dessus de la seconde terre. On n'avoit pas trouvé de fond pendant la nuit, avec une sonde de soixante-dix brasses.

On arrive à la vue de la terre. Ses apparences.

Vers midi, on découvrit une assez haute montagne, noire & ronde, environ trois lieues au Sud-Est, qu'on prit pour le Cap-Nègre. La hauteur de la terre en cet endroit est à peu près la même qu'entre Torbay & Plymouth,

BARBOT  
LE JEUNE.  
1688.

quoique plus basse au rivage même, mais fort escarpée & de couleur rougeâtre. On fit voile au long de la Côte, vers le Nord-Nord-Est, & pendant l'espace de quatre lieues elle parut coupée par quantité de petites bayes bordées de sable. La terre est plate aux environs, sèche, stérile, & n'offre que des ronces dispersées.

Multitude de  
marfouins.

Faucon-mos-  
quite.

Le 16, ayant tenu la même route, on continua de découvrir une terre fort stérile, sans aucune apparence d'arbre ou de buisson. Dans le cours de la nuit on avoit rencontré pendant deux lieues une multitude infinie de marfouins. La nuit d'auaravant on avoit pris, sur le Vaisseau, un oiseau nommé le *Faucon-mosquite*, de la grosseur d'une alouette & de la couleur d'une bécasse, qui a les yeux grands, le bec court & fort large, les pieds d'un moineau, & qui tire son nom des mosquites, espece de cousins dont il fait sa nourriture. On trouve un grand nombre de ces oiseaux dans la Nouvelle Angleterre. La terre, qu'on continuoit de côtoyer, ne parut pas si haute ce jour-là que le jour précédent.

Poisson nommé  
le Soleil de mer.

Le 17, on trouva, par observation, douze degrés quinze minutes de latitude du Sud. La course fut au Nord-Nord-Est, à six ou sept lieues de la terre, avec une nombreuse escorte de baleines & de souffleurs. Vers le soir, on tua d'un coup de croc un gros & hideux poisson, nommé le *Soleil*, dont Barbot crayonna aussitôt la figure. Il étoit long d'un pied, large de trois, & presque ovale. Sa tête étoit petite, & couverte d'une petite peau très-dure, couleur de chagrin brun. Il avoit, des deux côtés, deux nageoires, qui se remuoient avec beaucoup de lenteur. Les Matelots en firent cuire à l'eau les meilleures parties & les trouverent excellentes. La chair est d'un blanc de lait. Elle s'éleve en écailles, comme celle de la morue, & ressemble à la raye pour le goût. Le foie, qu'on fit bouillir, rendit environ trois pintes d'huile. Les Matelots firent cuire aussi les entrailles, & les vanterent comme un met délicieux.

Quelques Ma-  
telots tentent de  
descendre au ri-  
vage.

Le 18, vers midi, on découvrit une petite baie sablonneuse, à la distance d'environ quatre milles. Comme on avoit remarqué, pendant les deux on jugea que c'étoient des signaux par lesquels ils invitoient le Bâtiment à s'arrêter. Quelques Matelots furent envoyés dans la Pinace, pour observer les propriétés du Pays. Mais l'agitation des flots étoit si violente au long du rivage, qu'il leur fut impossible d'en approcher. Cependant trois d'entr'eux gagnèrent la Côte à la nage & s'avancèrent un peu dans les terres. Ils y découvrirent cinq ou six petites hutés, mais sans Habitans; & pour toutes richesses, quelques pièces de requin séché, avec des crocs ou des hameçons pour la pêche. Ils jugèrent que la crainte avoit fait prendre la fuite aux pêcheurs Nègres lorsqu'ils avoient aperçu la Pinace. Le hazard leur ayant offert quelques petits Canots, que les Anglois appellent *Bark-logs*, c'est-à-dire, *Pièces d'écorce*, ils s'en servirent pour retourner à la Pinace, qui s'étoit arrêtée au-delà des plus grosses vagues. Il rapportèrent que le Pays leur avoit paru stérile & pierreux, & qu'on y voyoit à peine quelques petits arbres & quelques ronces. La terre étoit sablonneuse vers la mer, & le rivage coupé par de petits monts blancs assez escarpés, entre lesquels on découvroit de petites bayes sablonneuses.

Leur récit.

Le 19, vers midi, on découvrit au Nord-Est une Pointe haute & escar-

péc  
pas  
la  
Est  
tro  
mil  
qu  
Ro  
pie  
mè  
env  
do  
qui  
tre  
A  
lon  
au  
qu  
no  
tite  
fur  
pon  
La  
fai  
tro  
obl  
lées  
auf  
difi  
ils  
te.  
au  
bur  
loi  
dan  
cac  
per  
tre  
me  
che  
Va  
mu  
mè  
&  
fui  
mo

pté, qui s'abaisse à l'Est dans l'intérieur des terres, & qui ne ressembleroit pas mal à la Pointe de Portland en Angleterre si elle ne s'étendoit moins dans la mer. On continua d'avancer l'espace de plusieurs lieues au Nord-Nord-Est, à deux milles du rivage. La terre, au Nord, forme trois Pointes ou trois Caps, dont l'un se présente au Nord-Nord-Est demi-Nord, celui du milieu au Nord-Nord-Est, & le troisième au Nord-Est quart de Nord. Celui qu'on a comparé à la pointe de Portland, faisoit face à l'Est-Sud-Est dans le Royaume de Benguela. Il a du côté du Sud une baye sablonneuse, & des basses pierreuses sur lesquelles la mer se brise avec un bruit terrible. Au Nord du même Cap est une autre baye, dont l'accès est plus facile; mais le Pays aux environs paroît stérile & désert. On y mouilla vers le soir, sur un fond de douze brasses, dans la résolution de ne pas pénétrer plus loin sans avoir acquis plus de connoissance du Pays. L'observation, fit trouver onze degrés trente-neuf minutes du Sud.

A six heures du matin, le Capitaine se rendit au rivage, dans la Barque longue, accompagné de vingt-deux hommes armés. L'agitation de la mer, au long de la Côte, l'ayant forcé de jeter l'ancre au-dessous des vagues, quelques Matelots gagnèrent la terre à la nâge. Ils y trouverent deux Canots, d'un bois nommé *Mapou*, ou plutôt deux radeaux, composés de petites pièces de ce bois jointes ensemble, terminées en pointe, & relevées sur les ailes par d'autres pièces. Ils les amenèrent à la Barque, pour transporter leurs compagnons au rivage. Ce ne fut pas sans peine & sans danger. La plupart furent renversés dans les flots; mais ils en furent quittes pour faire sécher leurs habits. Ils s'avancerent dans les terres, l'espace d'environ trois milles, sans découvrir aucune apparence de maisons ni d'Habitans. Ils observerent seulement quelques pièces de terres qui paroissoient avoir été brûlées nouvellement, & qui conservoient encore un reste de chaleur. Ils virent aussi plusieurs petits sentiers, dans lesquels Barbot, qui étoit de la troupe, distingua pendant plus d'un mille & demi des traces de pied d'homme. Ensuite ils arriverent près d'un gros rocher, qui formoit une caverne en forme de voûte. Ils y entrèrent tous; mais ils n'y trouverent que des pierres. Le Capitaine auroit souhaité de pénétrer plus loin, s'il n'avoit eu parmi ses gens un scorbutique, qui, n'ayant pas la force de soutenir une si longue marche, vouloit retourner seul au rivage. Les autres prirent le parti de l'accompagner, dans la crainte qu'il ne rencontrât quelques Sauvages, qui pouvoient s'être cachés à la vûe de tant d'Etrangers. Ils ne découvrirent dans leur voyage qu'un petit nombre d'arbres dispersés, les uns couverts de quelques feuilles, d'autres entièrement nus. En arrivant au rivage, où la Barque longue étoit demeurée à l'ancre, ils apperçurent à peu de distance un Étang d'eau saumâtre, qui leur parut fort riche en poisson. Ils se firent apporter aussi-tôt du Vaisseau leur grand filet, avec lequel ils prirent trois douzaines d'assez gros mulets, & quantité de chevrettes d'un goût fort agréable. Ils voyoient en même-tems un grand nombre d'oiseaux de couleur grise, le col, les jambes & le bec fort longs, de même espece que ceux qu'ils avoient observés en suivant les Côtes de Benguela & de Mataman, c'est-à-dire, une sorte de mouettes.

BARBOT  
LE JEUNE.  
1688.  
Trois Caps &  
leur position.

Le Capitaine  
descend au riva-  
ge.

Il marche dans  
les terres. Ce  
qu'il y rencontre.



BARBOT  
LE JEUNE.  
1688.  
Son embarras  
pour retourner à  
bord.

Dans l'intervalle, il s'étoit élevé un vent de mer, qui, joint au flux de la marée, augmentoit si furieusement l'agitation des vagues, qu'il devint fort difficile de retourner à la Barque longue. Les Canots furent renversés plusieurs fois. Barbot tomba quatre fois dans les flots; & ne sçachant point nager, il y auroit infailliblement péri s'il n'eût été secouru par quelques Matelots. Cependant ils arriverent tous à bord. On remit à la voile vers six heures du soir, & l'on porta droit au Nord, en suivant le rivage, qu'on ne perdit point de vûe pendant route la nuit, sans avoir moins de douze brasses d'eau.

Côte qui s'offre  
à la vûe.

Cap-Tres-Punt-  
22.

Le 21, à huit heures du matin, on découvrit une pointe fort escarpée, à la distance d'environ sept lieues. Vers midi, ce Cap, ou cette Pointe, faisoit face au Nord-Nord-Est, à trois ou quatre lieues du Vaisseau. Toute cette Côte forme une espèce de table, peu couverte de verdure. On apperçut au Nord-Est quart de Nord une épaisse fumée, entre des monts blancs d'une hauteur médiocre, & une sorte de baye ou d'anse, qui, joint aux observations, fit conclure que c'étoit le Cap de *Tres-Puntas*, ou des trois Pointes, dans le Royaume de Benguela. Le Cap *Falet*, ou plutôt *Falsé*, se présentoit le soir au Sud-Est quart de Sud, à six lieues du Vaisseau.

Cap-Ledo.

Le 22 à midi, on eut le Cap-*Ledo* à l'Est, sans en être à plus de cinq lieues. Sa hauteur est médiocre. On étoit alors, par estimation, à neuf degrés cinquante-trois minutes de latitude du Sud. Le 23, un tems de brume ne permit pas d'observer la terre; mais on se crut à l'Ouest de la pointe Sud de l'Isle de S. Paul de Loanda, Ville du Royaume d'Angola qui appartient aux Portugais; & par calcul on trouva neuf degrés onze minutes de latitude du Sud. Le 24, à midi, on étoit à neuf lieues au Nord de la même Isle; & suivant les conjectures du Pilote, à onze lieues du Cap-*Palmarino*, dans le Royaume de Congo. Le Vaisseau se trouva escorté d'un grand nombre de baleines & de souffleurs. Depuis le 23 jusqu'au 24 à midi, le tems avoit continué d'être si épais, qu'on n'avoit pu découvrir la terre. Mais l'après-midi on l'apperçut à six lieues, en portant au Nord-Nord-Est, & quelquefois au Nord jusqu'au 25. Pendant le reste de la navigation, jusqu'au 28, on ne découvrit que diverses parties de la Côte, telles que les deux montagnes rouges, nommées *Barreiras* par les Portugais, qui se présentèrent le 26, & la belle Côte qui les suit, dont on eut la vûe le jour suivant. Elle est ornée d'un grand bois & d'un beau rivage de sable. Ce fut le même jour au soir, qu'ayant mouillé sur six brasses, on apperçut, à la distance de cinq lieues vers le Nord, une Pointe assez courte, qu'on prit pour le Cap-*Padrone*, Pointe Sud de la Riviere de Congo. L'observation s'accorda exactement avec les Cartes, qui mettent ce Cap à six degrés de latitude du Sud.

Cap-Padrone.

Le 28, étant à deux lieues du Cap-*Padrone*, qui se présentoit au Nord-Est quart d'Est, on découvrit sur le rivage un grand nombre de Nègres & quantité de Canots, dont ils lancerent vingt-cinq ou trente en mer, pour leur pêche ordinaire. Mais tous les signes par lesquels on s'efforça de les faire approcher, ne purent les attirer à bord.

La Côte qu'on avoit suivie le matin est plus couverte de bois que toutes celles qui s'étoient présentées jusqu'alors. Le Cap-*Padrone* forme une pointe de sable, basse & plate, couverte d'arbres à peu de distance du rivage, sur le-

quel on voit un palmiste seul, qui rend encore le Cap plus facile à reconnoître du côté de la mer. Lope-Gonzalez ayant découvert la Riviere de Zaïre, érigea sur cette Pointe, par l'ordre du Roi de Portugal, une pyramide de pierre, pour servir de témoignage qu'il avoit pris possession de toutes les Côtes qu'il avoit laissées derrière lui. C'est de lui, dit Barbot, que la Riviere prit le nom de *Padrone*, comme elle fut nommée *Riviere de Congo*, parce qu'elle traverse ce Royaume.

Dans le cours de l'après-midi on s'avança d'un mille au long du rivage; & doublant le Cap de *Padrone*, on trouva douze, treize, quatorze & quinze brasses d'eau. Mais tout d'un coup, à la vûe du Cap-Palmarino, qui fait la pointe Nord de la Riviere de Congo & qui se présente au Nord Nord-Ouest, on manqua de fond avec une sonde de vingt-cinq brasses. Ce Cap est dans le territoire de *Goy*, au Sud de la Baye de *Kapinda*.

A l'Est-Nord-Est du Cap-*Padrone*, on passa devant une autre pointe, à demie-lieue de distance; & l'on en découvrit bien-tôt une troisième, après avoir retrouvé le fond avec la sonde de vingt-cinq brasses. Mais étant bien-tôt tombé sur cinq brasses, dans une marée violente qui se précipitoit vers le rivage, on prit le parti de jeter l'ancre. La troisième Pointe de la Riviere de Congo, dont on n'étoit point à plus d'une demie lieue, est celle de *Sogno*. On y aperçut un grand nombre de Nègres, dont la vûe détermina le Capitaine à se rendre à terre dans la Pinace. Il revint bien-tôt à bord, avec deux Nègres du Pays, qui parloient un peu de Portugais. On apprit d'eux qu'ils avoient quantité d'Esclaves dans la Ville même de *Sogno*, résidence ordinaire du Prince ou du Comte de ce nom; que cette Ville n'étoit qu'à cinq lieues de la Pointe, & qu'il n'y avoit alors à *Kapinda* que deux Vaisseaux, l'un Anglois, l'autre Hollandois, qui avoient déjà presque achevé leur cargaison.

Tous les Nègres, à l'embouchure de cette Riviere, sont Catholiques Romains. Quelques-uns portent au col un long chapelet avec une croix, & chacun affecte de prendre un nom Portugais. On voit sur la Pointe de *Sogno*, une petite Chapelle dédiée à *S. Antoine*.

Le Capitaine & le Contremaître, ayant pris pour guides deux ou trois Nègres de la Pointe, s'avancerent l'espace de douze milles dans la Crique de *Sogno*, & descendant ensuite au rivage, ils firent six milles par terre jusqu'à la Ville. On leur fit attendre assez long-tems l'honneur de parler au Prince. Lorsqu'ils furent introduits à l'audience, suivant l'usage du Pays, ils lui présentèrent six aunes d'étoffe, qu'il reçut d'un air satisfait; & sur le champ, il leur fit apporter quelques rafraichissemens dans un plat d'étain. Les deux Anglois lui ayant dit qu'ils étoient venus pour la traite des Esclaves, il leur demanda s'ils prendroient soin de les faire instruire dans la Foi chrétienne, & s'ils avoient parlé au Missionnaire Portugais; deux conditions sans lesquelles il ne pouvoit traiter avec eux. Ensuite leur ayant fait présent d'une chèvre & de six poules, il ne tarda point à les congédier. Le Capitaine ne se hâta pas moins de retourner à bord, accompagné de trois Nègres de qualité, *Manfouge*, *Manehingue* & *Manoubaka*, que le Prince avoit chargés d'examiner les marchandises du Vaisseau. Le Contremaître fut retenu à *Sogno*.

Cccc\* v

BARBOT  
LE JEUNE.  
1688.  
Pyramide élevée  
par Lope Gonzalez.

Le Vaisseau en-  
tre dans la Ri-  
viere de Congo.

Eclaircissement  
qu'il reçoit des  
Nègres.

Le Capitaine se  
rend à Sogno.

**BARBOT**  
**LE JEUNE.**  
 1688.  
 Fidélité des Nègres Catholiques au j.unc.

Les Anglois font fournis à demander la permission des Missionnaires pour le Commerce.

Ils l'obtiennent.

On leur accorde un Comptoir à Sogno.

Difficultés que les Anglois surmontent par leurs présents.

gno en qualité d'otage, pour leur sûreté. Ces trois Seigneurs portoient au col de longs chapeliers, avec une croix & quelques *agnus*. Ils exécuterent soigneusement leur commission. A dîner, ils refusèrent toute autre nourriture que du pain & du fromage, parce que ce jour étant un Vendredi, la Religion catholique, dont ils faisoient profession comme leur Prince, les obligeoit à cette abstinence. Les Missionnaires, qui gouvernoient alors l'Eglise de Sogno, étoient deux Moines Portugais de l'Ordre des Bernardins.

A trois heures après midi, les Seigneurs Nègres quitterent le Vaisseau pour retourner à Sogno. Le Capitaine prit le parti de les accompagner, dans l'espérance de conclure son marché. Mais on l'assura, pour unique réponse, qu'il ne devoit espérer aucun Commerce avec le Comte & ses Sujets, s'il ne commençoit par satisfaire pleinement les Missionnaires. On ajouta même que ce Prince n'avoit pas le pouvoir de vendre des Esclaves dans son territoire sans leur permission. Le Capitaine, forcé d'obéir, malgré sa répugnance, se rendit chez eux & leur expliqua ses intentions. Ils y opposerent d'abord quelques difficultés. La principale regardoit la Religion. Vendre des Esclaves pour la Barbade, c'étoit les livrer à des Hérétiques, qui négligeroient infailliblement de les instruire dans la Foi chrétienne. Le Capitaine leur montra ses instructions; & les deux Peres n'entendant point la langue Angloise, il demanda qu'elles fussent traduites en Portugais ou en Latin. Mais personne ne pouvant lui rendre ce service, ces Peres lui accorderent enfin la permission du Commerce. Alors le Prince donna ordre aux trois mêmes Seigneurs de retourner à bord avec lui, pour recommencer la visite des marchandises. Il les fit accompagner d'un Secrétaire Nègre, qui sçavoit écrire & parler la langue Portugaise, & qui devoit lui apporter un compte exact de leurs observations. En arrivant au Vaisseau, ils furent traités avec toute la bonne chère possible. On but la santé du Prince, celle des Missionnaires, & successivement celle des quatre Députés. Chaque santé fut accompagnée d'une décharge de cinq pièces d'artillerie.

Ils demeurèrent à bord jusqu'au 2 de Septembre. Ensuite, retournant à Sogno avec une certaine quantité de marchandises angloises, pour fournir le Comptoir qui devoit être établi dans cette Ville, ils assurèrent le Capitaine, que dans l'espace de deux mois & demi, au plus tard, il pouvoit compter sur une cargaison de cinq cens Esclaves. On ne pensa plus qu'à régler l'état du Comptoir. Les Anglois s'applaudirent beaucoup d'avoir obtenu une maison dans la Ville, malgré l'usage du Pays, qui n'accordoit de logement aux Marchands étrangers que sur le bord de la crique ou de la rivière de Sogno. Cependant le Contre-Maitre, qui fut établi dans le Comptoir avec la qualité de Facteur, donna bien-tôt avis au Capitaine que l'ouverture du commerce demeureroit suspendue, parce qu'on n'étoit pas encore convenu du prix des Esclaves, & que les droits du Prince n'avoient point été payés.

Caseneuve fut obligé de se rendre le 15 à Sogno. S'étant adressé d'abord au Supérieur de la Mission, il lui présenta quelques rafraichissemens de l'Europe, tels qu'il pouvoit avoir en reste sur le Vaisseau après un voyage de cinq mois. Cependant ils furent reçus avec beaucoup de satisfaction, & le Pere s'acquitta de cette politesse par un présent d'oranges & de bananes fraîches. Le

Cap  
 son  
 ver  
 pie  
 Apt  
 vin  
 lui-  
 L  
 plu  
 en  
 & p  
 res  
 a tr  
 L  
 les t  
 de f  
 Peu  
 un r  
 com  
 noit  
 croy  
 Turc  
 prit  
 de C  
 nom  
 un n  
 voisi  
 dans  
 Chef  
 peu a  
 honn  
 pièce  
 & de  
 établ  
 Chef  
 frere  
 Gitan  
 Euro  
 Le  
 un b  
 Men  
 cipau  
 qui é  
 gres  
 d'un  
 Pays

Capitaine fit demander ensuite une audience au Prince. Il le trouva dans son fauteuil, la tête nue, parce qu'il venoit de la faire raser, les épaules couvertes d'un manteau noir fort court, les jambes nues & des pantoufles aux pieds. En voyant entrer Caseneuve, il lui fit signe de s'asseoir vis-à-vis de lui. Après quelques discours sur le commerce, il fit apporter un grand flacon de vin de palmer, qu'il lui fit présenter gracieusement, tandis qu'il en buvoit lui-même dans une grande tasse d'argent.

Les appartemens de ce Prince sont divisés par des cloisons de planches en plusieurs chambres basses, dont quelques-unes sont peintes de diverses figures, en différentes couleurs. La maison des Missionnaires est beaucoup plus grande & plus belle. Elle est accompagnée d'un jardin, curieusement planté de toutes sortes d'arbres de l'Afrique, qui forment de belles allées couvertes. Il y a trois cloches dans la Chapelle.

Le prix des Esclaves fut réglé à huit pièces pour les hommes, & sept pour les femmes. A l'égard des étoffes angloises, on convint que la mesure seroit de six pieds deux pouces pour le Prince, & de cinq pieds seulement pour le Peuple; car l'usage du Comte de Sogno étoit toujours de faire pour lui-même un marché plus avantageux que pour ses Sujets. Malgré ce traité, les Anglois comptèrent peu sur le succès de leur commerce à Sogno. Leur défiance venoit des discours qu'on ne cessoit de leur répéter. Les Nègres du Pays ne les croyoient pas Chrétiens. Ils les accusoient de transporter les Esclaves aux Turcs, ou à d'autres Peuples qui n'avoient pas reçu le Baptême. Caseneuve prit enfin la résolution de chercher un Canton plus favorable sur la Rivière de Congo; sur-tout lorsqu'il eut appris que sur la rive Nord, près d'une pointe nommée *Gitar*, qui est dix-huit ou vingt lieues plus loin, il pouvoit établir un nouveau Comptoir & faire la traite des Esclaves avec les Habitans du Pays voisin, qui se nomme Zaïry ou Serry. Il s'y rendit, le 21 de Septembre, dans la Pinace. En descendant au rivage, il fut reçu fort civilement par le Chef du Village de *Gitar*, qui est situé du côté Sud-Ouest d'une crique, un peu au Nord de la pointe où la Rivière de Zaïre se joint à celle Congo. Ce honnête Nègre, après lui avoir procuré une maison commode, pour deux pièces de loier par mois, lui conseilla de rendre ses devoirs au Roi de Zaïre, & de lui demander la permission du commerce. C'étoit, lui dit-il, un usage établi, qui avoit pris la force d'une loi. Caseneuve y ayant consenti, ce vieux Chef Nègre dépêcha lui-même à la Cour, pendant la nuit *Menlonbele*, beau-frère du Roi, pour l'informer du dessein des Anglois & le prier d'envoyer à *Gitar* quelques-uns de ses Officiers, qui servissent de *Gardes* au Comptoir Européen.

Le 23, Caseneuve étant dans le Comptoir avec le Chef de *Gitar*, entendit un bruit extraordinaire & le son d'une trompette & d'un tambour. C'étoit *Menlonbele*, qui revenoit avec les Officiers du Roi. *Mangove*, un des principaux Seigneurs de la Cour, marchoit à la tête des autres, sous un parasol qui étoit porté sur sa tête par un Nègre de sa suite, escorté de trente autres Nègres, outre les Officiers du Roi. Caseneuve les fit saluer, à leur arrivée, d'une déchargé de sa mousqueterie. Ils s'assirent sur des nattes, à la mode du Pays, pour boire quelques verres de liqueurs fortes. Leur visite ayant été

BARBOT  
LE JEUNE.  
1688.

Logement du  
Comte de Sogno  
& des Mission-  
naires.

Accusations qui  
rebutent les An-  
glois.

Caseneuve va  
s'établir à *Gitar*.

Visite qu'il re-  
çoit des Officiers  
du Roi.

BARBOF  
LE JEUNE.  
1688.

fort courte, parce qu'elle étoit de pure cérémonie, ils se retirèrent dans le Village, avec un flacon d'eau-de-vie, dont les Anglois firent présent à Mangove.

Le lendemain ils revinrent au Comptoir, pour y présenter eux-mêmes à Cafeneuve un porc & deux grappes de bananes. Après s'être arrêtés deux jours, ils retournerent à la Cour sans lui avoir parlé de commerce. Le génie de ces Peuples est plein de cérémonies & de formalités. Quelques jours après, on vit revenir Mangove au Comptoir avec les mêmes Officiers, & des présens de la part du Roi. Il dit à Cafeneuve que ce Prince étoit charmé de l'arrivée des Anglois. Ensuite il déclara aux Habitans de Gitar qu'ils pouvoient commercer librement avec eux, & leur recommanda de ne leur causer aucun trouble.

Il obtient la li-  
breté du Com-  
merce.

Conditions  
qu'on lui impo-  
se.

Pendant les Officiers exigèrent du Facteur qu'il prît à ses gages cinq domestiques Nègres, pour le service du Comptoir & pour la garde des Esclaves qu'il devoit acheter. Leur salaire fut réglé, sans aucune obligation de les nourrir. Ils répondirent de tout ce qui seroit confié à leurs soins, c'est-à-dire, qu'ils s'engagerent à payer ce qui disparoîtroit par le vol, & à demeurer Esclaves à la place de ceux qu'ils laisseroient échapper. Mais ces engagemens n'empêchent pas qu'on n'ait besoin de veiller sans cesse sur leur conduite. Ils se laissent emporter par leur inclination au larcin; & s'ils peuvent mettre la main sur quelque chose sans être aperçus, ils prennent la fuite & ne reparoissent plus au Comptoir.

Il se rend à la  
Cour de Zaïre.

Cafeneuve promit aux Officiers Nègres de se rendre le jour suivant à la Cour, avec des présens pour le Roi. Il partit en effet le 25, sous leur escorte. Le voyage se fit par eau dans des canots. On lui fit prendre terre environ quatre milles au-dessus de la pointe de Gitar. Il y trouva des hamacs, & Mangove le pressa d'en prendre un, pour se faire porter à la mode du Pays. Mais la distance n'étant que de sept ou huit milles par terre, il aima mieux les faire à pied. En arrivant à la Ville de Zaïre, il se reposa quelques momens chez un des Officiers du Roi, où plusieurs Grands de la Nation s'assemblerent aussi-tôt pour le féliciter de son arrivée; & pour lui faire aussi des plaintes de ce qu'il étoit entré dans la Ville sans avoir fait, suivant l'usage, une décharge de ses armes à feu. Il apporta pour excuses, non-seulement son ignorance, en qualité d'Etranger, mais encore le chagrin qu'il ressentoit de la maladie de quelques-uns de ses gens. Cette réponse parut les satisfaire.

Il est conduit  
au Palais.

Il fut conduit au Palais Royal, à deux heures après midi. Dans sa marche, Mangove lui donna la droite, & le fit suivre par un Esclave, qui soutenoit un parasol sur sa tête. Ils étoient précédés de quatre Nobles. Les autres Officiers marchaient dans leur rang, derrière Mangove, avec quantité de Nègres d'une condition inférieure. Tout ce cortège reçut ordre de s'arrêter près du Palais, parce que le Roi étoit occupé de quelques dévotions qu'il rendoit à ses Idoles. Enfin, l'on fit passer Cafeneuve, par deux enclos ou deux cours, dans une grande esplanade, où il trouva plus de trois cens Nègres assis sur le sable. C'étoient ou les Domestiques du Roi, ou les principaux Habitans de la Ville, que la curiosité attiroit pour voir les Blancs.

Le Roi étoit assis à l'extrémité de cette spacieuse cour, sur un siège d'environ

viron  
pieds u  
teau d'  
Moncri  
Matome  
le sable  
qui étoit  
loin, d  
milieu  
late, b

Cafe  
femme  
l'assembl

On fit  
coup p  
lité, d  
d'une r  
mains a  
rent a  
déclare  
convint  
aux An  
neuve l  
d'eau-d  
ques pa  
rent de  
Ensuite  
avoit p  
achete  
poison.

Après  
ques O  
sent à p  
par les  
prodigi  
éloigné  
appris l  
en gran  
Kapinc

Cafe  
un ham  
avoit c  
qu'au C  
de trois  
mac. M  
sence c

viron quinze pouces de hauteur , le dos appuyé contre le mur. Il avoit sous ses pieds une peau de gazelle , en forme de tapis. Son habit étoit un long manteau d'écarlate , qu'il avoit reçu depuis peu d'un Capitaine Anglois nommé *Moncrif*. Il avoit la tête , les jambes & les pieds nus. Un pagne d'écorce de *Matomba* lui couvroit la ceinture. Sa lance étoit plantée devant lui dans le sable. Ce Prince paroissoit fort âgé & d'une figure médiocre. Une femme , qui étoit debout devant lui , tenoit un gros flacon de palmier. Dix pas plus loin , on voyoit dix ou douze Nègres armés de mousquets , mais allis , au milieu desquels on en distinguoit un qui étoit couvert d'un manteau d'écarlate , bordé d'une frange d'or.

Cafeneuve s'étant allis vis-à-vis du Roi , à neuf ou dix pas de distance , la femme offrit à Sa Majesté une tasse de vin de palmier. Tous les Nègres de l'assemblée battirent des mains pendant que leur Prince avalloit cette liqueur.

On fit avancer l'Interprète Royal entre Cafeneuve & le Roi , mais beaucoup plus près du Trône. Il se mit à genou , pour faire le serment de fidélité , dont l'Auteur rapporte la forme. Après avoir frotté plusieurs fois la terre d'une main , dont il se frottoit chaque fois le front , il prit dans ses deux mains un des pieds du Roi , cracha sur la plante , & le lécha respectueusement avec sa langue. Ensuite , se tournant vers Cafeneuve , il le pria de lui déclarer ses intentions , qu'il expliqua au Roi dans la langue du Pays. On convint du prix des Esclaves. Le Roi , satisfait des conditions , témoigna aux Anglois la joie qu'il ressentoit de l'établissement d'un Comptoir. Cafeneuve lui fit présent de quelques aunes d'étoffe noire , & de quelques flacons d'eau-de-vie , qu'il parut charmé de recevoir. Il chanta dans sa langue quelques paroles , ou quelques vers. Il les répéta trois fois ; & les Nègres battirent des mains à chaque répétition , pour applaudir à la beauté du chant. Ensuite il engagea Cafeneuve à goûter devant lui de chaque flacon qu'il lui avoit présenté. C'est l'usage constant du Pays , lorsqu'on reçoit ou qu'on achete quelque liqueur , pour se précautionner contre toutes les craintes de poison.

Après l'audience , Cafeneuve sortit immédiatement de la Ville , avec quelques Officiers du Roi. Ils lui montrèrent neuf ou dix routes , qui conduisent à plusieurs grandes Villes , & celle qui mène au Royaume de Congo , par lesquelles ils lui firent entendre qu'il arrivoit tous les ans à Kapinda une prodigieuse quantité d'Esclaves. Ils ajoutèrent que Congo n'étant pas fort éloigné de leur rivière , les Habitans de ce Royaume n'auroient pas plutôt appris l'établissement d'un Facteur Anglois à Gitar , qu'on les verroit arriver en grand nombre pour la traite , dans la vue de lui épargner le voyage de Kapinda , qui en est éloigné de vingt-cinq ou trente lieues vers la mer.

Cafeneuve ayant trouvé le chemin de Zaïre fort incommode à pied , prit un hamac , pour retourner au canot qui l'avoit apporté de Gitar. Le Roi lui avoit confié à son départ quatre Esclaves , dont le prix ne devoit être payé qu'au Comptoir. Il les fit conduire par quelques Nègres , tandis qu'escorté de trois Officiers de la Cour , il se fit porter jusqu'à la rivière dans son hamac. Mais en arrivant à Gitar , il aprit avec chagrin que pendant son absence on n'avoit pu se procurer que deux Esclaves. C'est l'usage des Euro-

BARBOT  
LE JEUNE.  
1688.  
Situation dans  
laquelle il trouve  
le Roi.

Audience qu'il  
reçoit de ce Prin-  
ce.

Grandes routes  
du Pays.

Cafeneuve re-  
tourne à Gitar.

BARBOT  
LE JEUNE.  
1688.

Exemple singulier de la modestie des Nègres.

Les Anglois quittent Gitar à la dérobée.

Précautions qu'ils prennent pour leur fuite.

Carte de la Rivière de Zaïre, composée par Barbot.

Situation & grandeur de la Ville de Zaïre.

péens, qui font ce commerce en Afrique, d'examiner fort soigneusement tous les membres de leurs Nègres, pour s'assurer qu'ils n'ont pas d'infirmité. Cafeneuve en ayant acheté quelques-uns, qu'il visitoit avec beaucoup d'attention, fut étonné d'entendre les Officiers du Roi qui éclatoient de rire. Il voulut sçavoir ce qui leur causoit tant de joie. L'Interprète lui répondit qu'elle venoit de l'excès de sa curiosité. En effet, le Roi lui fit ordonner, quelques jours après, de menager un peu plus la modestie de ses Peuples, & de faire du moins ses observations à l'écart : leçon assez remarquable pour les Européens.

Les Anglois du Comptoir s'apercevant bien-tôt que le commerce répondoit mal à leurs espérances, prirent la résolution de retourner au Vaisseau, & n'en remirent pas l'exécution plus loin qu'à la nuit suivante. Vers minuit, ils transporterent toutes leurs marchandises dans la Pinace, qui étoit demeurée à l'ancre près la pointe de Gitar. Mais ce mouvement ne put être dérobé à la connoissance de leurs Domestiques Nègres. Les Habitans allarmés s'assemblerent au Comptoir. Il fallut beaucoup d'adresse pour les apaiser, en les assurant que le dessein du Facteur n'étoit pas de les abandonner sitôt. Cependant aussi-tôt qu'ils se furent retirés dans cette confiance, on acheva de porter les marchandises à la Pinace; & l'on eut seulement la fidélité de laisser dans le Comptoir le prix du loyer & les gages des Domestiques pour un mois, quoique leur service n'eût pas duré plus de huit jours. On laissa aussi les quatre Esclaves que Cafeneuve avoit amenés de Zaïre, parce qu'ils n'avoient point été payés au Roi. Comme deux Blancs suffisoient pour conduire la Pinace hors de l'anse du Village, la crainte d'être salués, à bord, de quelques coups de fusil que les Nègres pouvoient tirer au travers des buissons, déterminâ le reste des Anglois à prendre leur route au long de l'anse jusqu'à la rivière. Ils arriverent heureusement à la pointe, qui est toujours à sec après la marée; & passant tous dans la Pinace, ils arriverent au Vaisseau vers le milieu du jour, à la satisfaction extrême de tous leurs compagnons, qui avoient tremblé pour le succès de leur entreprise.

Cafeneuve, qui n'a pas moins de part que Barbot à ce Journal, joint ici quelques observations sur les usages du Pays de Zaïre. Mais comme elles sont réservées, suivant la méthode de ce Recueil, pour l'article général des *Mossongos*, on se contente de remarquer après lui qu'il ne quitta point Gitar sans regret, parce qu'il y avoit reçu beaucoup de civilités des Habitans, & que l'avenir auroit pu faire prendre une meilleure face à son commerce. Ce fut lui qui dans la vue de rendre service à ceux qui feront le même voyage engagea Barbot à composer une carte de la Rivière de Zaïre, telle qu'on la joint ici. Cette Rivière a plus de six lieues de largeur entre ses deux pointes. Elle se rétrécit par degrés jusqu'à la moitié de cet espace, devant la pointe de Gitar, à la jonction d'une autre rivière qui vient de la Ville Royale. La situation de cette Ville est à quelques milles de la rive, du côté de l'Ouest. Sa grandeur est médiocre, & le nombre de ses maisons ne monte point à plus de sept ou huit cens. La route qui conduit de Gitar à Zaïre est coupée par quantité de marais & de ruisseaux, qui la rendent fort incommode. On rencontre dans l'intervalle quelques Hameaux, ou

quelques ouvert, Receveur la rivière

Après lurent de Rivière, leur carg Sogno, jets, qui de les mo viron qua de distan espace. E fort étro épailles, Anglois e Religion souvent a Esclaves & étoffes no moufquet qu'ils ne s nement p du Pays f trois av

Vers le trouve un d'une For cheffe de

Un jou hommes, Cafeneuve Interprète long de la qu'il prit surpris de qui trava ferent de avec ses g Mais sa cu les uns av uns avec de leurs a vain Caf

quelques Villages, aux deux côtés & fort près du chemin, dans un terrain ouvert, sec, & stérile. Le Roi de Congo entretient au Village de Gitar un Receveur, pour le tribut que le Pays lui doit sur le poisson qu'on pêche dans la rivière.

Après avoir renoncé successivement à deux Comptoirs, les Anglois résolurent de faire un troisième essai à Bomangoy, sur l'autre bord de la même Rivière, pour se rendre ensuite à Kapinda, où ils se croyoient plus sûrs de leur cargaison. Ils embarquèrent tout ce qui leur restoit de marchandises à Sogno, sans faire attention à la mauvaise humeur du Comte & de ses Sujets, qui leur firent payer double droit pour le mouillage, & qui affectèrent de les mortifier par d'autres extorsions. La Ville de Sogno est composée d'environ quatre cens maisons, bâties à la manière du Pays, c'est-à-dire, à tant de distance & dans un ordre si peu régulier, qu'elles occupent un assez grand espace. Elle est située à plus d'un mille dans les terres, au fond d'une anse fort étroite, dont les bords sont couverts de petits arbres, & de ronces si épaisses, qu'une Chaloupe ne peut pénétrer jusqu'à la Ville. Le Comptoir Anglois en étoit fort près, sur une petite élévation. Malgré les scrupules de Religion que les Missionnaires s'efforcent d'inspirer aux Habitans, on y voit souvent arriver des Bâtimens Anglois & Hollandois, pour le commerce des Esclaves & de l'ivoire. Les marchandises qu'on y recherchoit alors étoient des étoffes noires, du papier, des bassins de cuivre, de la poudre à tirer, des mousquets, du corail, &c. Nos Marchands y ont répandu tant de coutumes, qu'ils ne s'y acherent plus avec cette chaleur qui leur faisoit échanger anciennement pour de l'ivoire, quelque nombre qu'on en pût apporter. Les Nègres du Pays font aussi moins de cas des liqueurs fortes, qu'ils demandoient autrefois avec passion.

Vers le Cap Padrone, sur le bord Sud de la grande Rivière de Zaïre, on trouve une grande saline, où les femmes d'un Village voisin, situé au milieu d'une Forêt, s'occupent continuellement à faire du sel. C'est la principale richesse de ce Canton, d'où les Habitans le transportent dans les Pays intérieurs.

Un jour que les deux Auteurs de ce Journal étoient au rivage avec neuf hommes, sur la pointe de la Chapelle, pour chercher des rafraichissemens, Caseneuve s'éloigna de la troupe, accompagné de deux autres Blancs & d'un Interprète Nègre, natif de Zaïre. Après avoir fait environ deux milles au long de la Rivière, il découvrit un sentier qui conduisoit dans la forêt, & qu'il prit le parti de suivre l'espace d'un autre mille. Tout d'un coup il fut surpris de se trouver près de la saline, & d'y voir une centaine de femmes qui travailloient à faire du sel. A peine l'eurent-elles aperçu, qu'elles poussèrent des cris; & ce bruit redoubla beaucoup lorsqu'elles lui virent prendre avec ses gens le chemin du Village, qui se présentoit au bout de la saline. Mais sa curiosité fut refroidie par la vue de deux cens Nègres qu'il vit paroître, les uns avec leurs arcs & leurs flèches, d'autres avec des bâtons, & quelques-uns avec des mousquets & des sabres. Les Mousquetaires appuyèrent le bout de leurs armes sur l'estomac des Anglois, & les menacèrent de les tuer. Enfin Caseneuve leur offrit-il quelques bijoux, tels que les Européens n'en-

BARBOT  
LE JEUNE.  
1688.

Projet des Anglois.

Etat de la Ville de Sogno & de son Commerce.

Saline du Cap Padrone.

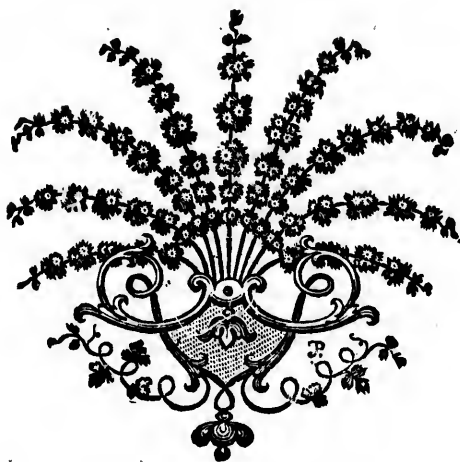
Danger auquel la curiosité expose Caseneuve.



BARBOT  
LE JEUNE.  
1688.

blient jamais d'en porter parmi les Nègres. Ils enleverent l'Interprète, pour le punir d'avoir amené des étrangers dans ce lieu. Ainsi, les trois Blancs se virent forcés de retourner sur leurs pas, & se crurent fort heureux de pouvoir rejoindre leurs compagnons.

En arrivant à la Pointe, [ *Voyez ci-dessus, page 572.* ]



la b  
goy.  
Zair  
bord  
feneu  
civile  
rence  
des d  
ves. L  
Le  
vers K  
Nord  
de la  
l'entré  
bien-té  
fût à p  
est d'un  
le parti  
Tou  
fables,  
sent en  
Chalou  
vent Su  
sur mo  
pour en  
bralles.  
terent l'a  
la terre,  
tira cinq  
Prince en  
si c'étoit  
taine, no  
claves, m  
Officiers d  
leur Capit  
été retenu  
Ils trou  
déjà cent-v  
i deux cens  
même radé  
siquées par  
Les étoffe  
aunes font  
chandises r  
de cuivre, c  
Pintados, d  
drap écarla  
noirs, de la

la baye de Kapinda, de faire quelques tentatives de Commerce à Bomangoy, principale Ville du Royaume d'Angoy, au Nord de la Riviere de Zaïre. Cette entreprise se fit à la prière des Nègres, qui venoient souvent à bord, pour solliciter le Capitaine d'établir un Comptoir dans leur Pays. Cafeneuve s'y rendit, avec un autre Officier du Vaisseau. Ils furent reçus fort civilement par le Chef de la Ville, qui les conduisit au *Mangove*. La conférence dura plus d'une heure, sans aucune conclusion. Le Mangove insista sur des droits exorbitans, & sur un prix qui ne l'étoit pas moins pour les Esclaves. Les Anglois retournerent à bord le jour suivant.

Le 30 de Septembre, à six heures du matin, ils tournerent enfin leurs voiles vers Kapinda. Le vent étant Sud-Sud-Ouest, ils porterent au Nord & au Nord-Est quart de Nord, en louvoyant avec beaucoup de difficulté. Le cours de la marée étoit si rapide, qu'on ne pouvoit faire usage du gouvernail à l'entrée de la Riviere. Cet embarras n'ayant pas cessé jusqu'à midi, on tomba bien-tôt à la vûe des écueils qui sont au Nord de la Riviere; & quoiqu'on en fût à plus de deux milles, on n'avança plus que la sonde à la main. Le fond est d'un sable dur, depuis huit jusqu'à quinze brasses. Vers le soir, on prit le parti de jeter l'ancre, dans la crainte de manquer Kapinda pendant la nuit.

Toute la Côte, depuis Kapinda jusqu'à Bomangoy, est remplie de bancs de sables, dont quelques-uns s'étendent jusqu'à trois lieues dans la mer, & laissent entr'eux & la terre un canal, qui ne peut recevoir que les Canots & les Chaloupes. Le lendemain, à la pointe du jour, on remit à la voile avec un vent Sud-Ouest quart de Sud, en observant de ne pas s'approcher des écueils sur moins de six brasses, jusqu'à la pointe Sud de la baye de Kapinda. Mais pour entrer dans la baye, ils rangerent la rive du Sud sur cinq, quatre & trois brasses. Enfin, vers onze heures, étant tombés sur quinze brasses, ils y jetterent l'ancre. Dans cette situation, la pointe de la baye paroît à l'Ouest; & la terre, du côté de Malimba, au Nord, à six ou sept lieues de distance. On tira cinq coups de canon, suivant l'usage, pour saluer le Roi d'Angoy. Ce Prince envoya aussi-tôt quelques Officiers à bord, avec ordre de s'informer si c'étoit le même Vaisseau qui avoit été à Sogno, & d'apprendre au Capitaine, non-seulement qu'il trouveroit dans le Pays un grand nombre d'Esclaves, mais qu'on lui permettroit volontiers d'y établir un Comptoir. Les Officiers du Vaisseau répondirent qu'ils acceptoient cette proposition, & que leur Capitaine se seroit empressé d'aller rendre ses devoirs au Roi s'il n'eût été retenu par une dangereuse maladie.

Ils trouverent dans la baye de Kapinda un petit Bâtiment Anglois, qui avoit déjà cent-vingt Esclaves à bord, & qui comptoit de faire monter sa cargaison à deux cens cinquante. Un Interlopieur Hollandois, qui s'étoit trouvé dans la même rade à l'arrivée du Capitaine, avoit été saisi & ses marchandises confisquées par un Vaisseau de la Compagnie de Hollande.

Les étoffes de l'Europe se vendent ici à la pièce, à la brasse & à l'aune: trois aunes font une brasse du Pays, & quatre brasses une pièce. Les autres marchandises recherchées par les Habitans, sont des *Annabasses*, des chaudrons de cuivre, des mousquets, de la poudre, des *Basts* noirs, des *Tapséils*, des *Pintados*, des étoffes de Guinée, du papier, des Nicanis, des couteaux, du drap écarlate, du corail, des liqueurs fortes, des bayes blanches, des colliers noirs, de la vaisselle & des cuillieres d'étain.

BARBOT  
LE JEUNE.  
1700.  
Tentatives de  
Commerce à Bomangoy.

Le Vaisseau se  
rend à Kapinda.

Il arrive dans  
la baye.

Etat du Com-  
merce dans ce  
Pays.

BARBOT  
LE JEUNE.  
1700.  
Etablissement  
d'un Comptoir  
Anglois.

Le 3 d'Octobre, les Facteurs Anglois réglerent avec les Officiers du Roi tout ce qui concernoit les droits & les prétens. On convint de quarante-sept pièces pour le Roi, trente-une pour le *Mafukka*, dix-sept pour le *Manchin*, dix-sept pour le *Mafukka-Mabouka*, & dix-sept pour le *Manabela*. Le jour suivant, les Facteurs commencerent à faire transporter leurs marchandises au rivage, après avoir payé d'avance cinq pièces, pour le loyer d'une maison qui devoit servir de Comptoir & de Magasin. Barbot & deux autres Officiers assisterent constamment à ce travail. Outre les domestiques Nègres qu'ils avoient loués pour le service du Comptoir, le Roi leur en donna deux des siens; & les quatre Officiers qu'on a nommés s'associerent pour leur en donner quatre. Ils virent ainsi leur maison composée d'onze Gromertes, dont les gages devoient monter ensemble à deux brasses chaque semaine, pour les frais de leur subsistance; sans compter trois pièces, que chacun devoit recevoir à la clôture du Commerce. Un d'entr'eux, revêtu de la qualité d'Interprète, n'avoit point d'autre occupation que d'écarter le Peuple, dans la crainte de quelqu'insulte.

Traite des Esclaves.

Le tarif des Esclaves ne fut pas réglé à Kapinda, comme il l'est ordinairement dans les contrées de Sogno & de Zairy. Chaque jour il falloit recommencer de nouveaux marchés, soit au Comptoir ou sur le Vaisseau. Soient les Facteurs étoient obligés d'envoyer leur Chaloupe avec quelques marchandises, pour inviter les Habitans au Commerce dans les Villages voisins. Caseneuve, qui fut chargé de cette partie, ne put acheter plus de quarante-cinq Esclaves depuis le 7 d'Octobre jusqu'au 16 de Novembre. Le 29, il fut obligé de prendre la direction du Comptoir, pour suppléer à Barbot, qui étoit malade. Dans ce nouvel office, il s'en procura quarante-huit jusqu'au 16 de Décembre. C'étoit quatre-vingt-trois, entre lesquels il y avoit seize femmes, neuf jeunes garçons & trois filles. Ce nombre revenoit en marchandises à quatre livres sterling par tête.

Raison qui diminue les avantages du Commerce.

Mais le Commerce devint bien-tôt moins avantageux, par l'arrivée de cinq autres Vaisseaux Anglois, qui entrerent successivement dans la baye. Comme ils venoient acheter des Esclaves & de l'ivoire à Kapinda, les Habitans cesserent d'apporter leurs marchandises au Comptoir, & ne manquèrent point d'en augmenter le prix. Il ne s'en falloit heureusement que de vingt-cinq ou trente Esclaves, pour rendre la cargaison de Barbot complete; car les autres Facteurs avoient travaillé avec plus de succès dans quelques lieux voisins. On avoit à bord quatre cens dix-sept Nègres, hommes, femmes & enfans. Le reste fut bien-tôt rempli jusqu'à cinquante. L'Auteur fait conclure de-là que la traite des Esclaves est incertaine dans la Riviere de Zaire, & qu'elle dépend aussi du nombre des Vaisseaux marchands.

Observations de l'Auteur sur ce Pays.

Caseneuve étant tombé malade avant que Barbot fût rétabli, leur Journal contient peu d'observations sur les propriétés du Pays. Les Nègres de Kapinda qui habitent les bords de la riviere parlent quelques mots d'Anglois, & sont connus sous le nom de *Portadors*. C'est une sorte de Courtiers, qui avertissent les Habitans de l'interieur des terres à l'arrivée des Vaisseaux, & qui amènent des Marchands aux Comptoirs. Ils font le Commerce pour eux; & prenant quelquefois avantage de leur expérience, ils font payer à ces Nègres simples & ignorans une pièce ou deux au-dessus du prix réel. Les Facteurs Eu-

ro  
pro  
por  
éro  
qu'  
por  
tres  
d'un  
aux  
mal  
guel  
jour  
l'un  
plus  
plus  
prud  
qu'ils  
dresse  
devin  
libert  
Anglo  
pira s  
à deux  
telor p  
prenan  
dage d  
quel il  
Cepen  
preffan  
vingt-h  
rent d  
prirent  
sors, o  
ayant  
les Escl  
que le  
obligé  
coupab  
Jean  
ferme  
rend co  
son Ne  
Barbad

ropeens sont obligés de favoriser cette friponnerie, pour l'intérêt de leur propre Commerce.

On quitta la baie de Kapinda le premier de Février, & l'on mit à la voile pour la Jamaïque. Barbot, Cafeneuve, le Capitaine & plusieurs Matelots étoient dans une langueur qui leur caufoit plus de chagrin & d'impatience qu'une véritable maladie. Les mauvaises qualités du climat leur avoient emporté six hommes de l'Equipage; & dans la situation où la plupart des autres étoient réduits, perfonne n'osoit fe promettre de réfister aux difficultés d'une fi longue navigation. Il fut impossible de déguifer cet excès de misère aux Efclaves. D'ailleurs la garde se faisoit avec négligence; & l'on se flautoit mal-à propos que l'indulgence auroit plus d'effet pour les contenir, qu'une rigueur imparfaite & mal soutenue. Ils en prirent occasion de se révolter. Un jour, qu'après leur avoir servi à dîner on les faisoit descendre entre les ponts, l'un après l'autre, pour leur donner leur portion d'eau, suivant l'usage, le plus grand nombre, qui étoit encore sur le tillac, commença une scène des plus tragiques. Quelques-uns étoient armés de couteaux, qu'on avoit en l'imprudence de leur laisser. D'autres s'étoient saisis de plusieurs morceaux de fer qu'ils avoient trouvés fans usage. Leurs chaînes mêmes, dont ils avoient en l'adresse de se défaire depuis plusieurs jours qu'ils méditoient leur complot, devinrent des armes redoutables entre leurs mains. Enfin le seul desir de la liberté fuffisant pour animer leur audace naturelle, ils se jetterent sur les Anglois qui se trouvoient autour d'eux, & le premier qu'ils attaquèrent expira sur le champ de quinze ou seize blessures. Ils firent le même traitement à deux ou trois autres, qui furent surpris avec aussi peu de défense. Un Matelot pourfuiwi se jeta dans la mer; mais avec une présence d'esprit aussi surprenante que la vigueur de ses bras & de ses mains, il s'étoit saisi d'un cordage de la voile d'avant, qui lui servit à se soutenir, & par le moyen duquel il demeura ferme contre le flanc du Vaisseau jusqu'à la fin de la mêlée. Cependant les sains & les malades ayant retrouvé des forces dans un péril si pressant firent un feu terrible sur les rebelles & n'en tuerent pas moins de vingt-huit dès les premiers coups. Quelques-uns, plus mutins, se précipitèrent dans les flots, mais les autres, épouvantés d'une exécution si brusque, prirent le parti d'implorer la clémence de leurs Maîtres. En les remettant aux fers, on eut soin de les encourager par l'esperance du pardon. Le lendemain ayant reçu ordre de paroître sur le tillac, ils déclarerent unanimement que les Efclaves de Manombo avoient été les auteurs de la conspiration; & quoique le grand nombre des morts parût une expiation fuffisante, on se crut obligé, pour l'exemple, d'en faire fouetter rigoureusement trente des plus coupables.

Jean Barbot ne donne pas plus d'étendue à cette Relation. Mais avec la fermeté d'un Voyageur, que le changement continuel de Pays & de liaisons rend comme insensible aux impressions de la Nature, il ajoute froidement que son Neveu, jeune-homme d'une grande esperance, mourut ensuite à la Barbade.

BARBOT  
LE JEUNE.  
1701.  
Triste état de son  
Vaisseau en par-  
tant pour la Ja-  
maïque.

Révolte des Es-  
claves Nègres.

Mort de l'Au-  
teur.

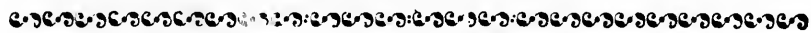
# HISTOIRE

## GENERALE

### DES VOYAGES

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE.

#### PREMIERE PARTIE.



#### LIVRE TREIZIÈME.

### DESCRIPTION DES ROYAUMES DE LOANGO, DE CONGO, D'ANGOLA, DE BENGUELA, ET DES PAYS VOISINS (a).

#### CHAPITRE PREMIER.

##### *Royaume de Loango.*

INTRODUC-  
TION.  
Etendue & si-  
tuation de Con-  
go.



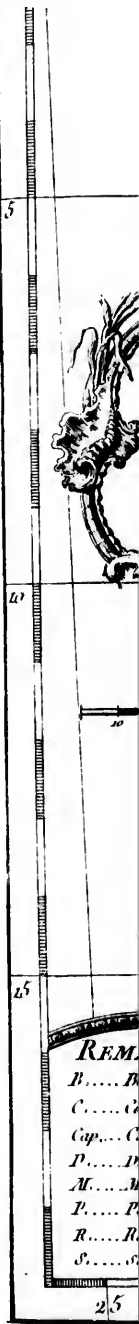
I l'on considère, avec les Géographes, le Royaume de Congo dans toute son étendue, il est situé entre vingt-huit degrés trente minutes & quarante degrés dix minutes de longitude Est. Sa latitude comprend depuis l'Equateur jusqu'au seizième degré du Sud. On lui donne environ neuf cens-cinquante milles de longueur du Nord au Sud, & sept cens de largeur de l'Ouest à l'Est.

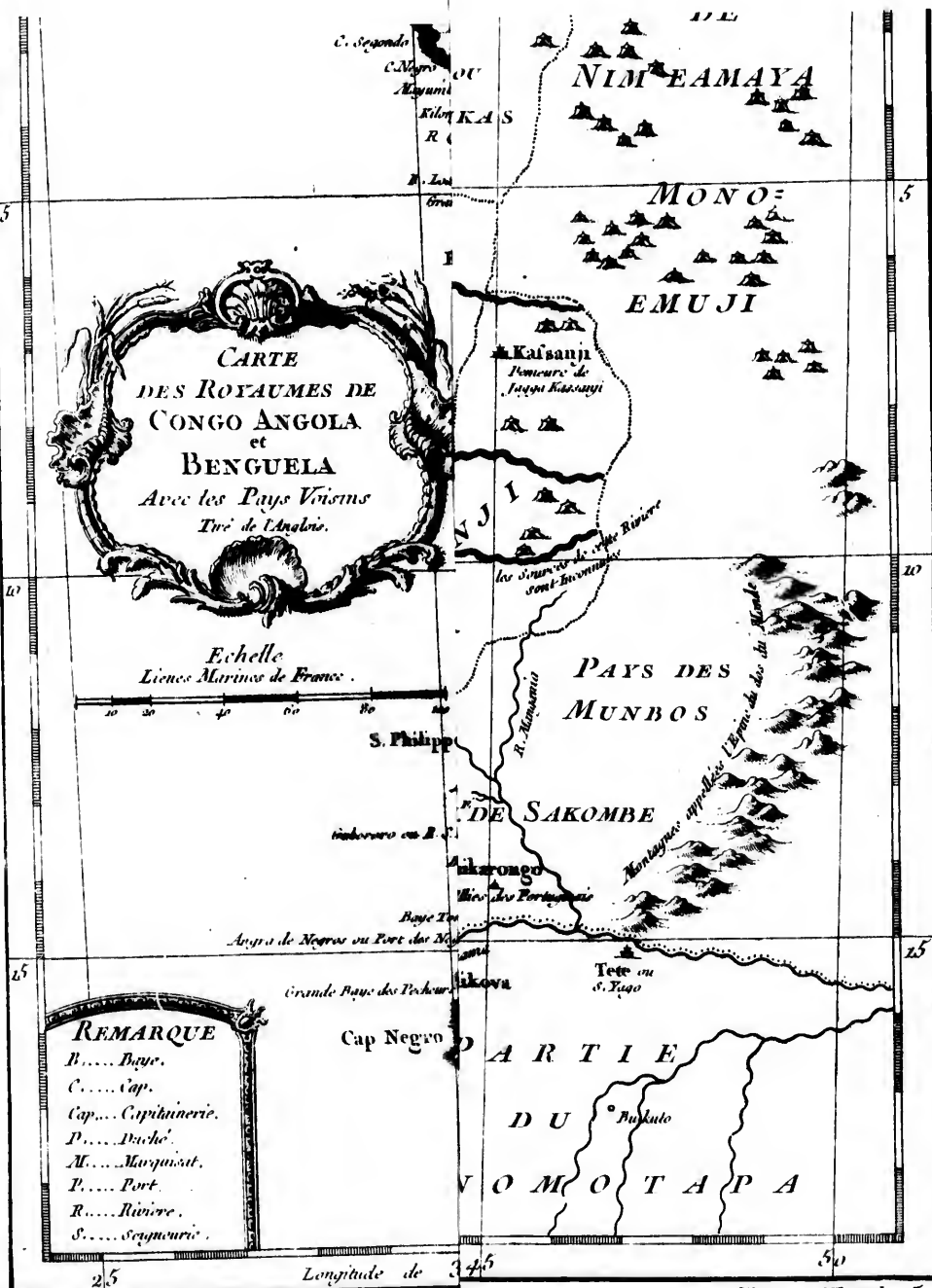
Ses bornes au Nord sont les Contrées de Gabon & de Pongo ; à l'Est, le Royaume de Mokokos ou d'Anzibo, celui de Matamba, & le territoire des Jaggas Kasangis ; au Sud ; le même territoire, le Pays de Muzumbo, Akalunga & celui de Mataman, dans la région des Caffres ; à l'Ouest, l'Océan occidental ou Atlantique, Mais ses côtes forment un arc, dont les deux extrémités sont le Cap de Ste. Catherine & le Cap Nègre, l'un au Nord, & l'autre au Sud, tous deux célèbres parmi les gens de mer.

Sous cette idée, Congo peut être divisé en quatre principales parties, qui sont autant de grands Royaumes : 1. Loango. 2. Congo, proprement dit. 3. Angola & Bengola. Ces quatre Royaumes s'étendent du Nord au Sud. Ce-

(a) On ne cesse point d'avertir que c'est la méthode qu'on s'est proposée dans la Préface de cet Ouvrage, & qu'on a suivie jusqu'à présent pour les autres Voyages.

lui







Echelle  
 Lieues Marines de France.



**REMARQUE**  
 B. .... Baie.  
 C. .... Cap.  
 Cap. .... Capitainerie.  
 D. .... Duché.  
 M. .... Marquisat.  
 P. .... Port.  
 R. .... Rivière.  
 S. .... Seigneurie.







lui de Loan  
Mokoko, c  
de quatre c  
cens vingt c

Lopez pr  
commence  
des terres,  
golfe de L  
tion de qu  
Relations c  
avec plus d  
quoiqu'il f  
son Afrique  
sans faire  
que suivant  
écrit autre

*Wansi* & l  
ment de s  
Maître, il  
même Ge

Celle de  
dent extrê  
brique des

*Loango*  
bestiaux &  
toujours à  
Contrée q  
kongo, su  
ses Habita  
gneuse. D  
Ses Peupl  
dents d'él  
autorité a  
rain, ce

Le Cap  
d'une Vil  
Sud ( 4 ).

La Pro  
vertes de  
gieuse qu  
fort gran  
moins tou

( 1 ) Vo  
gaferra.

( 2 ) Sa  
Bâte, qui f  
le trouve

*Tom*

lui de Loango, qui est le plus septentrional, a le Pays de Gabon au Nord; Mokoko, ou Anziko, à l'Est; & la rivière de Zaïre au Sud. Sa longueur est de quatre cens trente milles de l'Ouest à l'Est; & sa largeur d'environ trois cens vingt du Nord au Sud.

Lopez prétend ( 1 ) que le Royaume de Loango, habité par les Bramas, commence du côté du Nord à l'équateur, & s'étend de la Côte dans l'intérieur des terres, l'espace de deux cens milles, en comprenant dans ses bornes le golfe de Lopez-Consalvo. Ce Pays est peu connu des Européens, à l'exception de quelques Placés au long de la Côte. De tous les Voyageurs, dont les Relations ont été publiées, *Battel* ( 2 ) est celui qui traite l'article de Loango avec plus d'étendue. Il s'accorde même fort exactement avec Bruno & Dapper, quoiqu'il fasse profession de ne les avoir jamais lus. Dapper a publié dans son Afrique une ample description de Loango, qu'il appelle *Loangego*, mais sans faire connoître de quelle source il avoit tiré ses lumières. Il observe que suivant le récit de Nègres les plus vieux & les plus expérimentés, Loango étoit autrefois divisé en divers territoires, tels que *Mayomba*, *Kilongo*, *Piri*, *Wansi* & Loango, habités par différens peuples, chacun sous le gouvernement de son propre Chef. A présent que ce Royaume est réuni sous un même Maître, il contient plusieurs Provinces, dont les principales, suivant le même Geographe, sont Loangiri, Loangomongo, Kilongo & Piri.

Celle de *Loangiri* est arrosée par quantité de petites rivières, qui la rendent extrêmement fertile. Elle est fort peuplée. Ses Habitans vivent de la fabrique des étoffes, de la pêche & de la guerre.

*Loangomongo* est une Province grande & montagneuse, mais remplie de bestiaux & de palmiers. L'huile, qu'on tire abondamment de ces arbres, y est toujours à bon marché. Ses Habitans sont livrés au commerce. C'est de cette Contrée que la Maison Royale de Loango tire son origine. *Kilongo*, ou *Kikongo*, surpasse toutes les autres Provinces en grandeur, & la multitude de ses Habitans répond à son étendue. Dans quelques endroits elle est montagneuse. Dans d'autres elle offre de vastes plaines & des vallées délicieuses. Ses Peuples sont farouches & grossiers. On en tire une grosse quantité de dents d'éléphants. Le *Manibolor*, ou le Gouverneur de Kilongo, jouit d'une autorité absolue; & quoiqu'il reconnoisse le Roi de Loango pour son Souverain, ce Prince n'a point de part à son élection.

Le Cap, ou le point de *Kilongo*, ( 3 ) qui tire aussi le nom de *Salage*, d'une Ville voisine, est situé à trente-cinq milles de *Mayomba*, du côté du Sud ( 4 ).

La Province de *Piri* n'a point de montagnes. Les terres sont unies, couvertes de bois, fertiles en toutes sortes de fruits, & peuplées d'une prodigieuse quantité de bestiaux & de volaille. Ses Habitans, qui sont aussi en fort grand nombre, forment une Nation riche & tranquille, qui tire néanmoins toute sa subsistance de ses pâturages & de la chasse. Ils portent le nom

INTRODUC-  
TION.  
Sa division en  
quatre grands  
Royaumes.

Qui en a traité  
avec le plus d'é-  
tendue.

Provinces de  
Loango.

Loangiri.

Loangomongo.

Kilongo.

Cap de Kilongo  
ou de Salage.

Piri.

( 1 ) Voyez ci-dessus la Relation de *Pigafetta*.

( 2 ) Samuel Bruno étoit un Chirurgien de Bâle, qui fit en 1611 un Voyage à Congo. Il se trouve au premier Tome de *l'India Ori-*

*Tome IV.*

*talis*. ( 3 ) Delisle fait de *Cylongo* une Province, & de *Quilongo* un Port, comme si ces deux noms étoient différens.

( 4 ) Afrique d'Ogilby, p. 493.

INTRODUC-  
TION.  
Villes principa-  
les de Loango.

de *Mouviriffers*, ou *Mouviris*, mot composé de *Moussi*, & de *Piri*, qui signifie *Peuple*. Loangiri n'est aussi qu'un composé de Loango & de Piri.

Les principales Villes de Loango se nomment *Kape*, *Boke*, *Solansa*, *Mokanda*, où réside la Reine mere; *Sottu*, *Katta*, qui est la résidence des sœurs du Roi; *Loango*, où le Roi tient sa Cour; *Kango*, *Piri*, les deux *Kilongos*, *Jamba*, *Roti*, *Seni*, *Gommo* & *Lanzi* (5).

À cette légère description des Provinces de Loango, on va joindre ici, suivant le plan de ce Recueil, tout ce qui se trouve d'utile & d'intéressant dans les différentes Relations, dont on a déjà lu le Journal.

## §. I.

*Provinces de Mayomba & de Kalongo.*

ROYAUME  
DE LOANGO.  
Situation &  
propriétés de  
Mayomba.

SUIVANT les observations de Battel, la Province de Mayomba (6) est à dix-neuf lieues de Loango de côté du Nord. Elle est si couverte de bois, qu'on y peut voyager à l'ombre, sans être jamais incommodé par la chaleur du soleil. On n'y trouve ni bled, ni aucune sorte de grain. Les Habitans se nourrissent de plantains, de racines & de noix. N'étant pas mieux fournis de volaille & de bestiaux que de bled, ils ne connoissent point d'autre chair que celle des éléphans & des bêtes féroces. Mais leurs rivières fournissent du poisson en abondance.

Leurs bois sont si remplis de singes de toutes sortes d'espèces, & de grands perroquets, que le voyageur le plus intrépide n'oseroit y passer sans escorte. On y trouve sur-tout une multitude de ces dangereux singes, (7) dont la grande espèce se nomme *Pango*, & la petite *Empko*. Le Port de Mayomba est à deux lieues au Sud du Cap Nègre, qui a tiré ce nom de la noirceur apparente de ses arbres. La baie, qui est grande & sablonneuse, reçoit une rivière nommée *Banna*, sans barre en hyver, parce que les vents du commerce y rendent la mer fort grosse. Mais lorsque le soleil est au Sud de la Ligne, les pluies y apportent une tranquillité qui permet aux Chaloupes d'y entrer. Cette rivière est fort large, mais elle est bouchée par plusieurs Isles inhabitées. Les Portugais y viennent charger du bois de teinture. La longueur de la baie, depuis le Cap Nègre jusqu'à la pointe du Sud, est d'environ deux milles, côte basse & couverte d'arbres. On découvre dans les terres une montagne rouge, que les Habitans nomment *Metute*, près de laquelle est un grand Lac salé, large de trois milles, d'où il s'échappe quelques eaux qui viennent tomber dans la mer à deux milles au Nord du Cap Nègre. Mais les passages sont quelquefois fermés par de grosses vagues, qui battent avec beaucoup de violence.

La Ville de Mayomba consiste dans une longue rue, si proche de la mer, que les flots forcent quelquefois les Habitans d'abandonner leurs maisons. Elle a du côté du Nord une rivière pleine d'huîtres, dont la largeur est médiocre à son embouchure, & n'a pas plus de trois ou quatre pieds d'eau. Plus

(5) *Ibid.* p. 490.(6) Battel écrit *Mayomba*; d'autres, *Ma-**jumba.*

(7) Voyez ci-dessous l'Histoire Naturelle.

loin dan  
pendant  
ceux qui  
le Pays  
remplies  
cette Cô  
huitres d  
s'écher à  
comme t

Le ter  
go, qui  
bois roug  
les Nègre  
boient po  
guide les  
leur aboi  
Entre plu  
avec beau

On voi  
Maramba  
au milieu  
du Pays s  
succès de  
pour la sù  
& meurtre  
ges l'un co  
si quelqu'u  
qu'ils n'or  
tinguée, t  
Ils se mette  
noncent ce  
viens m'ex  
tombent m  
commis. Il  
(8) plusie  
ba jusqu'au

On con  
femmes &  
formalités  
s'adressent  
dans une c  
laisse la lib  
jours, mal  
expose à to  
l'Idole, &

(8) Il en

Rivière de Ban-  
na.

Ville de Mayom-  
ba.

loin dans les terres, on est surpris de la trouver fort large & fort profonde pendant l'espace de cinquante milles; ce qui est extrêmement commode pour ceux qui vont prendre du bois rouge à Sette. Mayomba est sans grains; mais le Pays produit beaucoup de palmiers & de bananes, & ses rivières sont remplies de poisson. Le commerce de l'ivoire est réduit presque à rien sur cette Côte, après avoir été autrefois très-florissant. Les femmes prennent des huitres dans la rivière, qui est au Nord de la Ville, les ouvrent & les font sécher à la fumée: méthode simple qui les conserve pendant plusieurs mois, comme tout autre poisson.

Le territoire de Mayomba est gouverné par un Conseiller d'Etat de Loango, qui porte le titre de Manibomma, & qui ne rend compte au Roi que du bois rouge. Les Habitans se nomment *Morombas*, & sont circoncis, comme les Nègres d'Angola. Leurs chasses se font avec des chiens du Pays, qui n'aboient point, mais qui portent au cou des cresselles de bois, dont le bruit guide les Chasseurs. Ils font tant de cas des chiens de l'Europe, à cause de leur aboiement, que Batrel leur en vit acheter un trente livres sterling. Entre plusieurs sortes de gibier, le Pays est rempli de Faïsans, qu'ils tuent avec beaucoup d'adresse.

On voit dans la Ville de Mayomba une idole, que les Habitans nomment Maramba. Elle est placée dans un grand panier, de la forme d'une ruche, au milieu d'une grande maison qui sert de Temple. La plupart des Nègres du Pays sont livrés aux pratiques de la sorcellerie. Ils y ont recours pour le succès de leurs chasses & de leur pêche, pour la guérison des maladies & pour la sûreté de leurs entreprises. L'idole Maramba sert à découvrir les vols & meurtres. Au moindre sujet de haine, les Habitans exercent leurs sortilèges l'un contre l'autre, & sont si persuadés de la vertu de ces opérations, que si quelqu'un meurt, tous les voisins sont obligés de jurer par le Maramba, qu'ils n'ont point eu de part à sa mort. S'il est question d'une personne distinguée, toute la Ville fait le même serment. Batrel en rapporte la méthode. Ils se mettent à genoux, dit-il, ils prennent l'Idole entre leurs bras, & prononcent ces quatre mots: *Emeno cyge Bembes ô Maramba*, qui signifient: Je viens m'exposer à l'épreuve, ô Maramba. Les coupables, ajoute l'Auteur, tombent morts sur le champ, quand il y auroit trente ans que le crime est commis. Il assure qu'ayant passé une année entière dans le Pays, il en vit périr ( 8 ) plusieurs dans cette épreuve. La même superstition régné depuis Maramba jusqu'au Cap Lopez.

On consacre particulièrement au culte de Maramba, des hommes, des femmes & des enfans de l'âge de douze ans. Batrel nous apprend aussi les formalités de cette consécration. Ceux qui se destinent au service de l'Idole, s'adressent au Chef des Prêtres, qui portent le nom de *Ganzas*. Il les enferme dans une chambre obscure, où il les fait jeûner long-tems. Ensuite il leur laisse la liberté de sortir, avec ordre de garder le silence pendant quelques jours, malgré tout ce qu'on entreprend pour les faire parler. Cette loi les expose à toutes sortes de souffrances. Enfin, le Prêtre les conduit devant l'Idole, & leur ayant fait sur les épaules deux marques en forme de croissant,

ROYAUME  
DE LOANGO.Usage des Ha-  
bitans.Chiens qui n'a-  
boient pas.

Idole du Pays.

Sorcières & leur  
épreuve.

Prêtres de l'Idole.

Cérémonies religieuses.

( 8 ) Il en vit mourir six ou sept.

ROYAUME  
DE LOANGO.

il les fait jurer par le sang qui coule de ces incisions, qu'ils seront fidèles à Maramba. Il leur défend l'usage de certaines viandes, & leur impose d'autres devoirs, auxquels ils sont attachés scrupuleusement. Ceux qui les négligent, dit l'Auteur, sont atteints de diverses maladies, & ne réussissent dans aucune entreprise. Il veut dire apparemment que telle est l'opinion des Nègres. La marque de leur initiation est une petite boete qu'ils portent suspendue au cou, & qui contient quelque relique du Maramba. Le Chef du Pays ne marche jamais sans être précédé d'une grande statue, qui représente l'Idole. S'il boit du vin de palmier, la première tasse est répandue aux pieds de cette statue, que les Habitans nomment *Nokiso*. Le premier morceau de ses alimens est offert de même; mais de la main gauche, avec quelques paroles magiques.

Deux bois de  
teinture.

Suivant Dapper, le territoire de Sette est situé à cinquante-cinq milles de la rivière de Mayomba, du côté du Nord, & s'étend jusqu'à Gobbi. Ce Pays, qui est arrosé par une rivière du même nom, produit une abondance extraordinaire de bois rouges & de plusieurs autres sortes de bois. On en distingue deux, l'un nommé *quines*, que les Portugais achètent, mais qui n'est pas estimé à Loango: l'autre, qui s'appelle *bifesse*, est plus pesant & plus rouge; & les Habitans le vendent plus cher. La racine se nomme *anganfi abifesso*. Il n'y a point de bois plus dur, ni d'une couleur si foncée. Les Habitans en font un grand commerce sur toute la Côte d'Angola & dans le Royaume de Loango; mais ils ne traitent qu'avec les Nègres, & le droit de leur Gouverneur est de dix pour cent.

Pays de Gobbi  
& ses propriétés.

Le Pays de Gobbi est situé entre Sette & le Cap Lopez-Consalvo. Il est plein de rivières, de marais & de lacs, que les Habitans traversent dans des Canots. Leur Ville capitale est éloignée d'une journée de la mer. Ils ont dans leurs rivières un grand nombre d'éléphants d'eau, & quantité d'autres poissons monstrueux; mais la terre nourrit peu de bestiaux, & n'offre que des animaux féroces. Un Habitant qui reçoit la visite d'un ami, commence par lui offrir l'usage d'une de ses femmes; & dans les autres occasions, une femme surprise en adultère reçoit moins de reproches que d'éloges. Cependant l'empire des hommes est si absolu, qu'ils maltraitent leurs femmes avec une rigueur sans exemple; & cette pratique leur étant devenue comme naturelle, une femme se plaint de n'être pas aimée lorsqu'elle n'est pas assez souvent battue par son mari. La langue du Pays a beaucoup de ressemblance avec celle de Loango.

A l'Est du Cap Nègre, Battel se fit conduire chez un Seigneur nommé *Mani Kefeck*, éloigné de Mayomba d'environ huit journées. Il y acheta une grosse quantité de dents & de queues d'éléphants, qu'il revendit aux Portugais pour trente Esclaves. De la résidence de Mani Kefeck, il envoya, par un de ses gens, un miroir à Mani Sette, qui lui fit présent à son tour de quatre belles dents d'éléphants, en le faisant prier de lui adresser les Vaisseaux Européens qui viendroient au Nord du Cap Nègre, parce qu'on voyoit peu de Blancs dans cette Contrée.

Nation de Pyg-  
mées, nommée  
Matimbas.

On trouve au Nord Est de Mani Kefeck (9) une Nation de Pigmées; qui se nomment *Matimbas*, de la hauteur d'un garçon de douze ans; mais tous d'une grosseur extraordinaire. Leur nourriture est la chair des animaux qu'ils

(9) Dapper les appelle *Backebaches*.

381

de

ils

ans

on-

ai-

vec

les

oi-

or-

ont

iel.

au

de la

tar-

me

en

de

Ka-

éfi-

ne.

re-

es.

lie

li-

dix

oi-

de

nts

on

de

lus

de

lui

gu-

me

os.

ai-

ar-

ent

lu-

ROYAUME  
DE LOANGO.  
Leur haine pour  
les Marambas.

Province de Ka-  
longo.

Province de  
Loango.  
Beauté de sa Ca-  
pitale.

ROYAUME  
DE LOANGO.

58  
il l  
Ma  
de  
dit  
en  
ma  
&  
jan  
du  
qu  
off

Deux bois de  
seinture.

la  
qu  
di  
de  
est  
&  
n'y  
un  
Lo  
ver

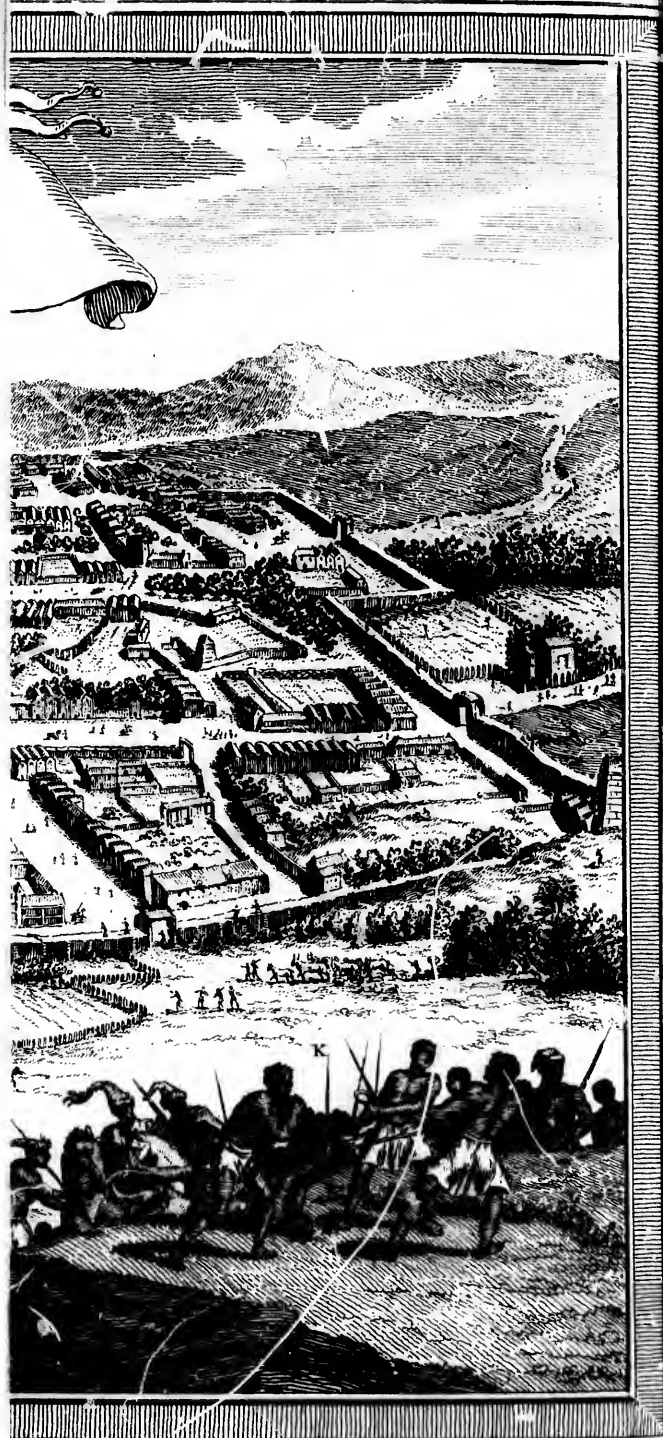
Pays de Gobbl  
& ses propriétés.

ple  
Ca  
da  
poi  
des  
pa  
fen  
da  
une  
rel  
ver  
ave

Ma  
gre  
gai  
un  
tre  
Eur  
de

Nation de Pyg-  
mées, nommée  
Matin bas,

qui  
d'u



rent  
queue  
ne ve  
leurs  
ner l  
sons  
autan  
dans  
sonné

La  
nes d  
fertile  
Deux  
Port  
rivière  
que n

Ka  
libre  
payan  
leurs

Le  
long  
dence  
Les p  
rien  
Le Pa  
place  
ques.

heure  
fins.  
la voi  
d'élé  
en ap  
Moka  
d'être

Il  
Banz  
donn  
liere  
nerre  
Les  
cheu  
ché,  
autan  
fieur

(10  
(11

vent de leurs flèches. Ils payent à Mani Kefeck un tribut de dents & de queues d'éléphants. Quoiqu'ils n'ayent rien de farouche dans le caractère, ils ne veulent point entrer dans les maisons des Marambas, ni les recevoir dans leurs Villes. Si le hasard y en amene un, c'est assez pour leur faire abandonner leurs plus anciennes demeures; mais l'Auteur n'explique point les raisons de cette antipathie. Leurs femmes se servent de l'arc & des flèches avec autant d'habileté que les hommes. Elles ne craignent point de pénétrer seules dans les bois, sans autre défense contre les Panges que leurs flèches empoisonnées.

La Province de Kalongo (10) est située au Sud de Mayomba, & ses bornes du même côté sont les bords de la rivière de Quelles. Les terres y sont fertiles, sur-tout en bled. On y recueille une prodigieuse quantité de miel. Deux petits Villages, qui se font voir de la mer, servent de marques au Port de Loango. Quinze milles plus loin, du côté du Nord, on rencontre la rivière de Nombo, qui n'a point assez de profondeur pour recevoir une Barque médiocre. Cette Province borde à l'Est celle de Bongo (11).

Kalongo forme un territoire considérable au Nord de Quilla. De Royaume libre qu'il étoit, il est devenu Province du Royaume de Loango; mais en payant un tribut, ses Habitans conservent leurs usages & jouissent encore de leurs anciens privilèges.

Le Pays, qui porte proprement le nom de Loango, est situé au Sud de Kalongo. Sa principale Ville est connue sous le même nom, & sert de résidence au Roi du Pays. Elle est à trois milles de la mer, dans une vaste plaine. Les palmiers & les platanes, sous lesquels les maisons sont bâties, y entretiennent une fraîcheur continue. Ses rues sont fort longues & fort larges. Le Palais du Roi occupe le côté de l'Ouest, & sa porte donne sur une belle place, où ce Prince tient ses Conseils de guerre & célèbre les fêtes publiques. Une grande rue, qui part de cette place, rassemble tous les jours à dix heures du matin, quantité de Marchands, soit de la Ville ou des lieux voisins. Ils y exposent en vente des étoffes de palmier de toutes les espèces, de la volaille, du poisson, du vin, du bled & de l'huile. Mais quoique les dents d'éléphants soient fort communes dans le Pays, l'usage ne permet point qu'on en apporte au marché. On y voit une fameuse Idole, qui porte le nom de *Mokisso* à Loango (12). Dapper s'accorde avec ce récit; mais il donne plus d'étendue à quelques circonstances.

Il observe que la Capitale de Loango porte, entre les Nègres, le nom de *Banza Loangiri*, qui est une contraction de Loango & de *Buri* ou *Piri*. Il lui donne une grandeur considérable; ses rues, dit-il, sont d'une forme irrégulière; les unes larges & droites, d'autres étroites, tortues; mais toutes d'une netteté admirable, & plantées de palmiers, de bananiers & de bakoros. Les maisons étant environnées de ces arbres en reçoivent autant de fraîcheur que d'ornement. Au centre de la Ville, Dapper place le grand marché, dont le Palais du Roi forme un côté. Cette demeure Royale contient autant d'espace que les Villes ordinaires du Pays. Elle est embellie de plusieurs édifices séparés, qui servent de logement aux femmes.

(10) Purchaff écrit toujours Calongo.

(12) Ogilby, *ubi sup.* p. 491.

(11) Battel, *ubi sup.*

ROYAUME  
DE LOANGO.  
Leur haine pour  
les Marambas.

Province de Ka-  
longo.

Province de  
Loango.  
Beauté de sa Ca-  
pitale.



CITE  
Tirée

- A Palais du Roi.
- B Palais des Femmes.
- C Tour du Crieur.
- D Cellier Royal.
- E Salle Royale des Festins.
- F Salle d'Audience.



CITE, DE LOANGO,  
Tirée de Dapper.

Palais du Roi.  
Palais des Femmes.  
Tour du Crieur.  
Céleri Royal.  
Salle Royale des Festins.  
Salle d'Audience.

G Jardins du Roi.  
H Jardin des Reines.  
I Mokisso.  
K Grand Chemin ou l'on  
exécute les Criminels.  
L Autre Mokisso.



ROYAUME  
DE LOANGO.  
Sa description.

Toutes les maisons de la Ville sont à peu-près de la même grandeur, & cette uniformité rend le point-de-vûe fort agréable. Leurs distances ne sont pas moins égales. Chacune est composée de deux ou trois chambres. Celles des Grands sont environnées d'une haie de branches de palmiers & de roseaux, qui renferme sept ou huit bâtimens dans le même enclos. Les meubles du commun des Habitans consistent dans quelques pots & quelques calebasses, des nattes pour la nuit, avec un bloc qui leur sert de chevet; de grands & de petits paniers, où leurs habits sont renfermés; & d'autres ustensiles d'aussi peu de valeur. Le même Ecrivain ne compte que dix bâtimens dans l'enclos Royal; mais beaucoup plus spacieux que les maisons de la Ville. Il place au Sud du Palais un autre enclos, qui contient les logemens des femmes, & dont l'entrée est interdite aux hommes, sous peine de mort. Le nombre des femmes du Roi n'est que de cent cinquante. Un homme qui auroit la témérité de parler à quelque femme dans cet enclos, seroit conduit sur le champ à la place publique avec sa complice, pour y perdre la vie par un supplice cruel. La justice du Roi se borne ordinairement à leur faire trancher la tête. Mais leurs corps sont partagés en plusieurs parties, & demeurent exposés un jour entier dans les rues de la Ville. Le Prince qui régnoit alors avoit eu quatre cens enfans de ses femmes (13).

Nombre des femmes du Roi & de ses enfans.

Port de Loango, nommé Konga.

Le Port de Loango se nomme Konga. Il est à deux lieues de la baye des *Almadies*, qui tire ce nom de la multitude de Canots & de Pêcheurs qu'on y voit continuellement, parce que la mer y est beaucoup plus tranquille qu'au long de la Côte. Cette baye est sablonneuse. Le mouillage y est commode, sur quatre ou cinq brasses, à cent pas du rivage. Battel vit dans le Port de Konga une Idole, nommée *Chikokko*. C'est une petite statue noire, qui a pour Temple une petite maison, à l'entrée du chemin qui conduit à la mer. Tous les Nègres qui passent devant elle la saluent en battant des mains; & les ouvriers de toutes sortes de professions lui offrent des présens, pour attirer ses faveurs sur leur commerce. Cette Idole, suivant le récit de Battel, tourmente souvent les Nègres pendant la nuit, & les jette dans une espèce de délire, qui dure trois heures. Chaque mot qu'ils prononcent dans cet intervalle, passe pour une inspiration du *Chikokko*. On habille fort proprement ceux qui sont saisis de cette religieuse fureur. Les Prêtres ou les Devots enduisent soigneusement l'Idole de *tekkola*, c'est-à-dire, d'une couleur rouge, qu'ils expriment d'un certain bois (14), en le broiant entre des pierres, avec un mélange d'eau. L'usage des Habitans est de s'en peindre aussi le corps depuis la tête jusqu'à la ceinture. Le *tekkola* se transporte dans le Royaume d'Angola pour le même usage.

Idole de ce lieu.

Le Roi de Loango n'avoit pas moins de veneration pour l'Idole de Konga, que pour le Mokisso de sa Capitale. Mais Battel assure que ce Prince étoit Sorcier lui-même, c'est-à-dire, Prêtre, comme il l'explique dans un autre lieu. Les Habitans de Konga ont une seconde Idole, dont le nom est féminin. Son Temple s'appelle *Musa Gomberi*; & sa Prêtresse est une vieille femme, qui est distinguée dans toute la Nation par le titre de *Ganga*, ou Prêtresse de Gomberi. On célèbre à l'honneur de cette Divinité une fête annuelle, au son

Idole femelle, nommée Gomberi.

(13) Battel, *ubi sup.*

(14) C'est le même bois que les Portugais achètent & dont on a parlé ci-dessus.

des  
exce  
bitan  
étoit  
A  
mée  
viron  
de L  
ko, c  
fer,  
Kang  
tagne  
y lon  
bre,  
qu'ils  
La  
nomm  
Pays  
coup  
ont ta  
La  
ronne  
est à q  
Bata  
me de  
trouva  
le mèn  
consist  
ment f  
celui d  
moins  
La p  
danger  
pluies  
des aut  
plus ci  
qu'aprè  
les brûl  
nous se  
Suiva  
du côté  
çoit de  
Momba  
tems de  
(15) C  
la Rivier

des tambours & des trompettes. Mais les sacrifices ne consistent qu'à boire excessivement. La Prêresse fait entendre une voix souterraine, que les Habitans prennent pour celle de l'Idole. Ils raconteront à Battel que Gomberi étoit venue d'elle-même dans leur Ville, pour habiter avec Chikokko.

A deux lieues de Loango, du côté de l'Est, on trouve une autre Ville nommée *Longeri*, où les Rois du Pays ont leur sépulture. Ce lieu funebre est environné de dents d'élephans, fichées en terre comme autant de pilliers. A l'Est de Longeri est la Province de Bongo, qui borde le Royaume de Mokoko, dont le Roi porte le titre de *Grand Angeka*. Bongo produit beaucoup de fer, d'étoffes de palmier & d'ivoire. Au Nord-Est se présente la Province de Kango, à quatorze journées de la Ville de Loango. Elle est remplie de montagnes & de rochers, où l'on trouve des mines d'excellent cuivre. Les éléphants y sont plus grands que dans les Contrées voisines, & sont en si grand nombre, que les Nègres de Loango en tirent la meilleure partie de l'ivoire qu'ils vendent aux Européens dans leur Port.

La Ville de Loango est située au centre de quatre Seigneuries, que Battel nomme *Kabango, Salage, Bok & Kaye*. Ces quatre territoires forment un Pays plat, également fertile en fruits & en bled. On y fabrique, avec beaucoup d'art, quantité d'étoffes de palmiers de diverses espèces. Les Habitans ont tant de goût pour le travail, qu'ils ont sans cesse l'éguille à la main.

La Ville de Kaye (15) sert de résidence à l'héritier présomptif de la Couronne de Loango. La rivière du même nom, qu'on appelle *Loango Lenyes*, est à quatre lieues de celle de Kakongo du côté du Nord.

Battel place la Province, ou le Royaume de Kakongo, au Sud du Royaume de Loango. De toutes les Contrées que Merolla vit en Afrique, il n'en trouva point de plus agréable que Kakongo, & tous les étrangers en portent le même jugement. Le profit & la commodité s'y trouvent réunis. On fait consister sa commodité dans sa situation, entre trois Ports qui sont extrêmement fréquentés. Le premier & le plus célèbre est celui de Loango; le second, celui de Kapinda; & le troisième, celui de Kakongo même, quoiqu'il soit le moins sûr.

La plus grande partie du Royaume est un pays plat, dont l'air est moins dangereux que celui des régions voisines, & le terrain assez fertile. Les pluies y sont fréquentes. La terre y est noirâtre, au lieu que dans la plupart des autres Pays elle est sablonneuse, ou de nature de chaux. Les Habitans sont plus civils & plus humains que le commun des Nègres. Merolla raconte, qu'après avoir inutilement invoqué leurs Dieux dans un tems de peste, ils les brûlerent, en disant: S'ils ne nous servent à rien dans l'infortune, quand nous serviront-ils?

Suivant Battel, la rivière de Kakongo est à quatre lieues de celle de Kaye du côté du Sud, comme elle est à sept de Kapinda du côté du Nord. Elle reçoit des Barques de dix tonneaux. Ses bords sont rians & fertiles. Les Mombales y font un grand commerce; mais ils sont obligés de prendre le tems de la nuit pour traverser la rivière de Zaïre, parce qu'elle est alors fort

ROYAUME  
DE LOANGO.

Longeri, sépulture des Rois de Loango.

Situation de la Ville de Loango.

Ville & Rivière de Kaye.

Royaume de Kakongo & ses propriétés.

Comment les Habitans traitent leurs Dieux.

Commerce des Mombales.

(15) Cette Ville est située sans doute sur la Rivière de Kaye. Cependant Delisle, dans sa Carte de Congo, la place sur la Rivière de Quille, à seize milles de son embouchure.

ROYAUME  
DE LOANGO.  
Royaume d'An-  
goy.  
Comment il  
s'est formé.

Palais du Gou-  
verneur de Bo-  
mangoy.

Kapinda, Port  
d'Angoy, & sa  
situation.

Ville de Kapin-  
da.

Maisons.

calme. Ils transportent de là quantité d'ivoire à la Ville de *Mani Sonna*, (16) où les Portugais & les autres Blancs qui touchent au Port viennent l'acheter. *Angoy* porte le titre de Royaume, & le mérite peu par son étendue. Il étoit autrefois soumis au Roi de Kakongo. Mais un Mani du Pays ayant épousé une Mulâtre, fille d'un riche Portugais, profita des richesses & du crédit de son beau-père pour se révolter contre son Souverain. Ensuite la guerre s'étant allumée entre Loango & Kongo, il eut l'adresse de se rendre tranquille sur le Trône, en prenant le parti de la neutralité dans cette querelle. Battel dit que le pays d'Angoy est couvert de bois. Sa Capitale, qui se nomme Bomangoy, est située sur la rive Nord de la rivière de Zaïre, assez près de son embouchure; mais on ne trouve la véritable distance ni dans Merolla, ni dans les autres Voyageurs. Ce Missionnaire ne fut pas peu surpris en voyant à quelque distance le Palais du Mani ou du Gouverneur, qu'il prit d'abord pour une Citadelle régulière, environnée d'excellens murs, & d'une fabrique supérieure aux ouvrages ordinaires des Nègres. Mais s'étant approché, il ne les trouva composés que de piliers fort épais & fort ferrés, avec d'autres solives de traverse qui les bordent au sommet. L'espace intérieur est divisé en plusieurs rues. Les édifices n'étant que de bois, de paille & d'oziers, l'Auteur trouva fort ridicule qu'ils fussent défendus par des canons de fonte. Toutes les chambres étoient proprement tendues de nattes d'ozier de diverses couleurs (17).

Le principal Port d'Angoy se nomme *Kapinda* ou *Kabenda*. Il est situé, suivant Battel, à cinq lieues au Nord du Cap *Palmar*, sur la rive Nord de la rivière de Zaïre. La rade ou la baie de Kapinda est également commode pour l'eau, pour le bois & pour le commerce. Le Pays au long des Côtes est dans quelques endroits plat & marécageux; mais à trois milles dans les terres, (18) il s'éleve par degrés & se termine par une chaîne de montagnes, sur la pente desquelles on découvre une Ville qui sert de résidence au père du Roi. Les lieux voisins sont remplis de bois coupé, qu'il tient en réserve pour l'arrivée des Vaisseaux, & qu'il donne à fort bon marché. Depuis ces amas de bois vers le Sud-Ouest, au long de la baie, on voit plusieurs cabanes dispersées, dont la plupart bordent de chaque côté un petit ruisseau d'eau fraîche, qui tombe dans la baie. C'est de là que les Européens tirent leur eau, en faisant rouler les barils sur le bord du ruisseau jusqu'à l'embouchure; car, en pleine marée même, on n'y peut faire entrer qu'un radeau, qui porte à peine un ou deux barils.

La Ville de Kapinda est située sur la pointe ronde de la baie. Elle regarde l'Ouest; mais le comptoir Anglois du tems de Barbot, (19) étoit au Sud-Ouest de la rade à quelque distance du rivage, & au Nord de la Ville. Le Port de Kapinda est fréquenté par les Portugais & les Hollandois, (20) que le besoin d'eau fraîche ou le commerce y amène.

Les maisons de la Ville sont de roseaux, les unes rondes, d'autres carrées; mais la plupart si misérables, qu'elles sont plus propres à servir de re-

(16) C'est vraisemblablement *Sogno* ou *Sonho*. (19) Description de la Guinée par Barbot, p. 511.

(17) Relation de Merolla, p. 653,

(18) Voyez la Carte,

(20) Merolla & Battel, *ubi sup.*

traite aux insectes, dont le pays abonde, que de logement à des hommes. Cependant celle du Mafukka, ou Receveur des Blancs, quoique bâtie de la même matière, est fort spacieuse & fort commode. Elle est composée de plusieurs chambres voutées, dont chacune est défendue par deux petites pièces de canon de fonte. On en compte dix-huit, en y comprenant deux grosses pièces, qui sont à la porte. Toute cette artillerie vient des Européens, dans les échanges qu'ils font pour de l'ivoire ou des Esclaves.

Le pays est peu cultivé autour de la rade; mais il seroit assez fertile si l'indolence des Habitans ne leur faisoit négliger l'agriculture. On n'y voit point d'autres bestiaux qu'un petit nombre de porcs. La volaille y est plus commune. Les perroquets & les singes y sont en abondance. Caseneuve vit à Kapinda une forte de *Babon*, ou de singe, qu'on avoit amené de plus de cent lieues dans l'intérieur des terres, & qui avoit beaucoup de ressemblance avec la figure humaine. Son visage étoit celui d'une vieille femme. Il avoit le poil du dos fort long; mais il n'en avoit point aux mains & aux pieds; & l'on auroit eu peine à distinguer ses cris de ceux d'un enfant (21).

Merolla vit dans la même Ville un chat civette, que les Habitans appellent *Nzime*. Il s'en trouve d'une autre espèce, qui portent le nom de *Nzifusi*. Le Pays en produit un grand nombre, que les Européens achètent volontiers. Toutes les Côtes de cette baie sont couvertes d'huîtres. On les trouve entassées les unes sur les autres, en si grande quantité, qu'on les prendroit pour de petits rochers. Les Habitans s'exercent à la pêche sur le rivage & dans leurs canots. Ils ont de grands filets, composés d'une racine, qui, étant battue, se file aussi proprement (22) que le chanvre. Au lieu de liège, ils y mettent, à certaines distances, de longues cannes, dont le mouvement leur fait connoître que le poisson est pris.

L'habit le plus décent des Nègres de Kapinda est une pièce de coton, dont ils se couvrent les épaules, & une autre pièce qu'ils se passent autour des reins. Mais la plupart se contentent d'un petit pagne, en forme de tablier. Ils portent au cou une petite corne, qui leur pend sur la poitrine. Au tems de la pleine lune, ils oignent cette corne d'une huile qu'ils reçoivent de leurs Sorciers. La forme de leur chevelure est proportionnée à leur rang. Celle de la Reine est rasée en forme de couronne, avec de petites touffes menagées dans le cercle. La plupart des gens de distinction sont tonsurés comme les Moines de l'Europe. D'autres néanmoins ont les cheveux rangés en pointe, vers le front & derrière le cou, avec un soin extrême de n'en laisser sortir aucun de cette forme; le reste de la tête est rasé de fort près.

Quoique la polygamie soit en usage ici comme dans les autres régions de l'Afrique, les loix en sont différentes. De plusieurs femmes, dont le nombre n'est borné pour personne, c'est celle que le mari aime le plus qui porte proprement le nom d'épouse, & qui commande à toutes les autres. Cependant il est libre de s'en défaire, comme de toutes les autres, lorsque son affection se refroidit. Les Princesses du sang Royal ont la liberté de choisir l'homme qui leur plaît, sans égard pour sa naissance ou sa condition; mais elles ont sur lui un pouvoir absolu de vie ou de mort. Pendant que Merolla se

ROYAUME  
DE IOANGO.  
Bâti de celle  
du Mafukka.

Singe de forme  
humaine.

Deux sortes de  
civettes.

Pêche des Ha-  
bitans.

Leur habit &  
leur chevelure.

Polygamie.  
Comment exer-  
cée dans le Pays.

(21) Barbot le jeune, *ubi sup.* p. 511. & suiv.  
Tome IV.

(22) Merolla, *ubi sup.* p. 652.  
E c c c

ROYAUME  
DE LOANGO.

trouvoit dans le Pays, une Dame de ce rang, sur le simple soupçon que son mari vivoit librement avec une autre femme, fit vendre sa maîtresse aux Portugais; & loin d'oser s'en plaindre, il se crut fort heureux d'une vengeance si modérée. Les femmes qui reçoivent des étrangers dans leurs maisons sont obligées de leur accorder leurs faveurs pendant les deux premières nuits. Aussitôt qu'un Missionnaire Capucin arrive dans le Pays, ses Interprètes avertissent le Public que l'entrée de sa chambre est interdite aux femmes.

La superstition  
est excessive dans  
le Pays d'Angoy.

La superstition passé ici toutes sortes de bornes. Quoique le Roi n'eût pas fait difficulté de recevoir des présens de l'Auteur, il refusa de le voir, parce qu'ayant des bracelets enchantés & d'autres charmes magiques autour de lui, il s'imagina que la vûe d'un Prêtre Européen pourroit en diminuer la vertu. Les Sorciers du Pays avertissent quelquefois le Public, par une proclamation, que les voleurs ayent à restituer ce qu'ils ont dérobé; sans quoi, ils les menacent d'employer leur art pour les découvrir. Un jour le hasard conduisit Merolla dans une assemblée où l'on se dispoisoit à faire prêter un serment devant l'Idole. Il vit, sur une table, la figure d'un petit homme, revêtu d'une veste de diverses couleurs, avec un chapeau rouge sur la tête. Les Nègres étoient rangés en cercle autour de la table. Mais lorsqu'ils eurent vû paroître l'Auteur, ils se dispersèrent, & cachèrent soigneusement leur Idole; parce qu'ils sont persuadés, suivant l'Auteur, que la présence d'un Père Chrétien détruit toute la vertu de leurs charmes. Il y a peu d'habitans qui n'ayent devant leur porte une ou plusieurs de ces figures. On en voit de cinq ou six pieds de haut. Mais, grandes ou petites, elles sont fort grossièrement travaillées. L'usage général est de les colorer d'une poudre rouge, au premier jour de la Lune. Le même jour, à la première vûe du croissant, le Peuple tombe à genoux; & frappant des mains, chacun s'écrie: « Puisse ma vie se renouveler » comme tu te renouvelles. S'il arrive que la Lune soit cachée par quelque nuage, ils ne lui adressent aucune prière, parce qu'ils s'imaginent qu'elle a perdu sa vertu. Cependant l'Auteur ajoute que cette dévotion est particulièrement propre aux femmes (23).

Prête qu'on y  
fut à la nouvelle  
Lune.

### §. II.

#### *Végétaux & Animaux du Royaume de Loango.*

**A**VEC une culture exacte, la terre produit ici trois moissons. Les Habitans n'y emploient point d'autre instrument qu'une sorte de truelle, mais plus large & plus creuse que celle de nos maçons (24).

Quatre sortes  
de bled.

On distingue dans le Royaume de Loango quatre sortes de bled. Le premier, qui se nomme *massanga*, (25) croît sur une tige de la grandeur d'un roseau, & dans un épi long d'un pied. Sa forme est celle de la graine de chanvre. Le second se nomme *massambala* (26). Il rend avec tant d'abondance, qu'un seul grain produit quatre ou cinq cannes, chacune de la hauteur de dix pieds, & portant une demie-pinte de bled dans son épi. Le grain est

(23) Merolla, *ubi sup.* p. 693.

(24) Ogilby, *ibi sup.* p. 495.

(25) Merolla donne au *Massanga* le nom d'herbe.

(26) Merolla écrit *Massamballa*.

de la  
toute  
à la fé  
trième  
de cas

Leu  
férem  
recon  
dor,  
rien;  
quels  
dont  
fèves.  
des co  
vain p  
en ran  
goy a  
ches:

Les  
do, d  
arbre  
le mi  
crois  
quant  
muns.  
aucun

Ent  
& l'al  
dans  
metam  
quoic  
ves &  
couvr  
pour  
Roya

L'a  
en vo  
branc  
rien  
la fai  
elle a  
gres,  
des c  
rance

(27)  
troifié  
(28)

de la grosseur de notre ivroie, mais d'une fort bonne qualité. La troisième sorte de bled croît en forme d'herbe, & porte un grain qui ressemble à la semence de la moutarde. C'est la meilleure des quatre espèces. La quatrième, est le bled de Guinée; mais c'est celle dont les Habitans font le moins de cas.

Leur pois sont fort bons, & plus gros que les nôtres; mais ils croissent différemment. Les collés viennent sous terre, (27) & c'est à leurs feuilles qu'on reconnoît leur maturité. Ils en ont une autre espèce, qu'ils appellent wador, & qui croissent sur un petit arbre. La première année, ils ne rapportent rien; mais ils portent ensuite sans interruption pendant trois ans; à la fin desquels il faut les couper. C'est vraisemblablement la seconde des trois espèces dont on lit la description dans Dapper. Il la représente de la grosseur de nos fèves. Elle croît, dit-il, sur des arbres de huit ou neuf pieds de hauteur, dans des collés assez épais; & elle se mange avec de l'enganga. Le même écrivain parle d'une troisième sorte, qui est de la forme des haricots, & qui croît en rampant à terre, dans des rangées de collés blanches. Enfin, le Pays d'Angoy a deux autres espèces de pois, qui ne sont qu'à l'usage des personnes riches: toutes deux blanches, mais de différentes formes.

Les patates, les ignames, les rompions ou les courges, la racine de *melando*, dont les feuilles s'attachent & montent, comme le houblon, au tronc des arbres; le manioke, dont les Nègres font leur pain, le tabac, les bananes, le *milanga*, qui est un fruit rempli de jus, le coton & le poivre du Brésil, croissent ici fort abondamment. On y trouve de la cochenille, mais en petite quantité. Les oranges, les limons & les cocos n'y sont pas non plus fort communs. Mais les noix de kola, les cannes de sucre & la cassé y viennent sans aucun soin.

Entre les arbres extraordinaires, on vante l'*enzanda*, (28) le *metomba* & l'*alikondi*, qui servent tous trois à faire des étoffes. Il n'y a point de canton dans le Royaume de Loango, qui ne produise en abondance l'arbre nommé *metamba*, & qui n'en tire beaucoup d'utilité. Le tronc fournit d'assez bon vin, quoique moins fort que le vin de palmier. De ses branches on fait des solives & des lattes pour les maisons, & des bois de lit. Les feuilles servent à couvrir les toits, & résistent aux plus fortes pluies. Mais leur grand usage est pour la fabrique d'une espèce d'étoffe, dont tout le monde est vêtu dans le Royaume. Cette étoffe y tient aussi lieu de monnoie courante (29).

L'*alikondi* ou l'*alekonde* est d'une hauteur & d'une grosseur singulières. On en voit de si gros, que douze hommes n'en embrasseroient pas le tronc. Ses branches s'écartent comme celles du chêne. Il s'en trouve de creux, qui contiennent une prodigieuse quantité d'eau: l'Auteur ne craint pas, dit-il, de la faire monter jusqu'à trente ou quarante tonneaux; & s'il faut l'en croire, elle a servi pendant vingt-quatre heures à désalterer trois ou quatre cens Nègres, sans être entièrement épuisée. Ils emploient, pour monter sur l'arbre, des coins de bois dur, qui s'enfoncent aisément dans un tronc dont la substance est fort tendre (30).

(27) Voyez les Relations du second & du troisième Tome.

(28) On verra la description de cet arbre

entre ceux de Congo.

(29) Ogilby, *ubi sup.* p. 494. & suiv.

(30) Battel, *ubi sup.*



ROYAUME  
DE LOANGO.

Merolla observe que ces arbres étant fort communs, & la plupart creux par le pied, on y fait entrer des troupeaux de pores, pour les garantir des ardeurs du Soleil. Le fruit ressemble beaucoup à la courge. Sa queue est de la grosseur du doigt, & sa longueur d'environ trois pieds. On emploie l'écaille à faire des vases ou des bouteilles. L'écorce intérieure de l'alikondi, bien abreuvée & bien battue, forme une matière propre à filer, qui est plus fine & plus durable que le chanvre (31).

Les Habitans du Pays ont l'usage de suspendre au sommet de cet arbre, une caisse, ou une pièce de bois creux, qui se remplit de miel tous les ans, & qu'ils vident avec de grands cris de joie, après en avoir délogé les abeilles (32).

Animaux du  
Pays.

Lopez rapporte, sur le témoignage de ses propres yeux, que le Royaume de Loango est rempli d'éléphants, (33) & que les Nègres échangent volontiers l'ivoire pour du fer, dont ils composent les pointes de leurs flèches, leurs couteaux & d'autres instrumens. Battel assure qu'on trouve ici le fameux animal nommé *Zebra* ou *Zevera* (34); mais que le Pays n'a pour animaux privés que des boucs & des chèvres (35). Les vaches qu'on s'est efforcé d'y nourrir y ont peu vécu. La volaille au contraire y est en si grande abondance, qu'on y achète trente poulets pour quelques colliers de la valeur de six sols. Les perdrix, les faisans & les autres oiseaux de table y sont aussi fort communs.

Véritable péli-  
can.

On y voit un oiseau plus gros que le cigne, d'une forme assez semblable à celle du heron, avec de longues jambes & le cou fort long. Son plumage est noir & blanc. Il a toujours au milieu de l'estomac une tache, ou plutôt une place sans plumes, & l'on suppose qu'il les arrache de son propre bec. Suivant Pigafetta, (36) c'est le véritable pelican; & les Portugais se trompent lorsqu'ils donnent ce nom à certains oiseaux blancs, de la grosseur d'une oie, qui sont ici fort communs.

Différentes pê-  
ches de Loango.

Sur la Côte de Loango, la pêche la plus ordinaire se fait avec des crocs de routes sortes de longueur, que les Nègres manient avec beaucoup d'adresse. Ils veillent soigneusement pour observer un monstre marin, qui ressemble au grampus ou au souffleur, & qui est toujours précédé d'un grand nombre de petits poissons. Ils prennent les petits, mais ils respectent le monstre; & s'il arrive quelquefois qu'il échoue sur le rivage, ils l'aident avec beaucoup de peine à regagner la mer. Ils lui donnent le nom d'*Emboa*, qui signifie *Chien* dans leur langue; & leur plus grande crainte est de lui nuire. Dans les bayes & les rivières, où l'eau a moins de profondeur, ils emploient, pour filets, des nattes de roseaux, qui ont jusqu'à cent brâses de longueur. Ces nattes surnagent; mais elles ont d'un côté de longues cannes, qui pendent dans l'eau, & qui effraient le poisson par leur mouvement continuel, le font sauter sur les nattes lorsqu'elles approchent de la rive. Alors on le pousse dans quelque endroit réservé, où la pêche devient facile (37).

Les Peuples qui habitent le Royaume de Loango portent le nom de *Bramas*.

(31) Voyage de Merolla, p. 635.

(32) Ils emploient de la fumée. Battel, *ubi supra*.

(33) Voyage de Pigafetta, p. 37.

(34) Voyez les figures.

(35) Dapper dit au contraire que les vaches & les moutons sont aussi communs ici que la volaille.

(36) Battel, *ubi supra*.

(37) Le même, *ibid.*

Ils on  
mis co  
comm  
cienn  
la con  
nage ;  
tres ;  
gne ;

Les  
du cor  
Le Ro  
Ceux  
flamba  
terie p  
pellen  
ques S  
& les o  
au mi  
frange  
du cor  
princi  
ou qua  
légère  
& qui  
tures d  
l'enfan  
cou fo  
poitri  
pièces  
de fer  
noirs &  
une p  
bonne  
car ils

Les  
quelqu  
rope,  
nues,  
tres b  
les de  
qu'on

La  
A l'ex  
des be  
ture d  
avec d

Ils ont beaucoup de ressemblance avec les Nègres de Congo. Ils sont soumis comme eux à la rigoureuse pratique de la circoncision. Ils exercent le commerce entr'eux. Ils sont vigoureux & de haute taille ; civils , quoiqu'anciennement leur ferocité les ait fait passer pour antropophages ; délicats sur la conduite de leurs femmes , & livrés eux-mêmes à tous les excès du libertinage ; avides de s'enrichir , mais généreux & libéraux les uns à l'égard des autres ; passionnés pour le vin de palmier , sans aucun goût pour celui de la vigne ; peu zélés pour la Religion , & sans cesse entraînés par leurs superstitions.

Les hommes portent de longs pagnes , qui leur tombent depuis le milieu du corps jusqu'aux pieds , & dont le bas est ordinairement bordé d'une frange. Le Roi & les Seigneurs en ont de très-riches & fort curieusement travaillés. Ceux du Peuple ne passent pas les genoux ; mais ils sont ou mouchetés , ou flambés , ou découpés. Tout le monde est obligé de porter une pièce de pelletterie par-dessus ses habits. Les peaux blanches ou tachetées de noir , qui s'appellent *enkini* , se vendent fort cher , & ne servent qu'à l'usage du Roi. Quelques Seigneurs portent jusqu'à sept ou huit peaux dans leurs voyages. Le Roi & les Grands du premier ordre les entrelacent de queues d'enkini. Ils placent au milieu une touffe ronde de plumes de perroquets ; & sur les bords , une frange de poil d'éléphant. On ne voit personne sans une ceinture au milieu du corps. Les ceintures ordinaires sont de feuilles de matomba. Mais outre la principale , l'usage des plus galans est d'en porter deux autres , larges de trois ou quatre pouces ; l'une d'un beau drap rouge ou noir , ornée d'une broderie légère ; la seconde de laine filée , à fleurs , qui se place entre les deux autres , & qui se lie pardevant avec deux cordons. Quelques-uns portent des ceintures de jongs ou de jeunes branches de palmier , ou de l'écorce de katta & de l'ensanda , deux sortes d'arbres communs dans le Pays. Les ornemens du cou sont ou des colliers , ou des chaînes triangulaires qui pendent sur la poitrine & qui viennent de l'Europe , ou diverses sortes de coquilles & de pièces d'ivoire. Aux bras & aux jambes , ils mettent des cercles de cuivre ou de fer , de la grosseur d'un tuyau de plume , parsemés de grains de verre noirs & blancs. Ils ont sur les épaules un sac long de trois quarts d'aune , avec une petite ouverture pour y faire entrer la main. Sur la tête , ils portent un bonnet ferré , & dans les mains , un grand couteau , ou leur arc , ou leur épée ; car ils ne paroissent jamais sans armes.

Les pagnes des femmes descendent un peu au-dessous du genou. Elles ont quelquefois , par-dessus , une pièce de toile , ou quelque belle étoffe de l'Europe , mais sans ceinture. Toutes les parties supérieures & la tête demeurent nues , ou n'ont pas d'autre ornement que des colliers , des brasselers & d'autres bijoux. Les jambes sont ornées de la même parure. L'usage général , pour les deux sexes , est de se peindre le corps avec le jus d'un bois nommé *Takol* , qu'on broie facilement entre deux pierres.

La sobriété dans les aliments est le partage général de tous les Pays chauds. A l'exception de certains jours de fête & de réjouissance , où l'on fait tuer des bestiaux & de la volaille , les Nègres de Loango n'ont pas d'autre nourriture que du poisson frais ou fumé , sur-tout des sardines , qu'ils font bouillir avec différentes herbes & du poivre de Brésil (38). Les personnes distinguées

(38) Les Nègres le nomment Akki.

ROYAUME  
DE LOANGO.  
Ressemblance  
des Nègres de  
Loango avec  
ceux de Congo.

Habits du Roi  
& des Seigneurs.

Habit commun.

Les habits communs.

Aliments du Pays.

R. Y. D'EMBE  
DE LOANGO.

par leur rang ou par leurs richesses, mangent leur poisson avec ' missanga ou du petit miller (39) broyé dans un mortier & cuit à l'eau. Le plus agréable de leurs mets est un composé de poisson fumé avec des feuilles de *Majana* (40), d'huile de palmer, de sel & d'akky; mais le plus commun est le *Fondi*, qui n'est que de la farine de miller (41).

Mariages.

Le mariage, dans le Royaume de Loango, est si déchargé de cérémonies & de formalités, qu'à peine se soumet-on à demander le consentement des peres. On jette ses vûes sur une fille dès l'âge de six ou sept ans (42), & lorsqu'elle en a dix on l'attire chez soi par des caresses ou des présens. Cependant il se trouve des peres qui veillent soigneusement sur leurs filles jusqu'à l'âge nubile, & qui les vendent alors à ceux qui se présentent pour les épouser. Mais une fille qui se laisse séduire avant le mariage, doit paroître à la Cour avec son amant, déclarer sa faute & demander pardon au Roi. Cette absolution n'a rien d'humiliant; mais elle est si nécessaire, qu'on croiroit le Pays menacé de sa ruine par une éternelle sécheresse si quelque fille coupable refusoit de se soumettre à la loi. Quoique le nombre des femmes ne soit pas borné & que plusieurs en ayent huit ou dix, le commun des Nègres n'en prend que deux ou trois (43).

Soumission des  
femmes.

Les femmes sont ici chargées de tous les ouvrages serviles, extérieurs & domestiques. Pendant que le mari prend ses repas, elles se tiennent à l'écart & mangent ensuite ses restes. Leur soumission va si loin, qu'elles ne leur parlent qu'à genoux, & qu'à son arrivée elles doivent se prosterner pour le recevoir.

Succession.

L'aîné d'une famille en est l'unique héritier; mais il est obligé d'élever ses freres & ses sœurs, jusqu'à l'âge où l'on suppose qu'ils peuvent se pourvoir eux-mêmes. Les enfans naissent Esclaves, lorsque leur pere ou leur mere sont dans cette condition (44).

Les Nègres naissent  
blancs.

Tous les enfans, suivant l'observation particulière de l'Auteur, naissent blancs, & dans l'espace de deux jours ils deviennent parfaitement noirs (45). Les Portugais qui prennent des femmes dans ces régions y sont souvent trompés. A la naissance d'un enfant ils se croient sûrs d'en être les peres, parce qu'ils le voient de leur couleur; mais deux jours après ils sont obligés de le reconnoître pour l'ouvrage d'un Nègre. Cependant ils ne se rebutent point de ces épreuves, parce que leur passion, dit le même Auteur, est d'avoir un fils mulâtre à toutes sortes de prix. On voit quelquefois maître, d'un pere & d'une mere Nègres, des enfans aussi blancs que les Européens. L'usage est de les présenter au Roi. On les nomme *Dondos* (46). Ils sont élevés dans les pratiques de la forcellerie; & servant de Sorciers au Roi, ils l'accompagnent sans cesse. Leur état les fait respecter de tout le monde. S'ils vont au Marché, ils peuvent prendre tout ce qui convient à leurs besoins. Battel en vit quatre à la Cour de Loango (47).

Nègres nommés  
*Dondos*, qui sont  
aussi blancs que  
les Européens.

(39) Afrique de Dapper, dans Ogilby, p. 497.

(40) *Ibid.*, p. 494.

(41) *Ibid.* p. 499.

(42) *Ibid.* p. 501.

(43) *Ibidem*.

(44) *Ibidem*.

(45) On a vû quelque chose d'approchant dans la Relation de Merolla.

(46) Battel, *ubi sup.*

(47) *Ibidem*.

Dap  
ve (48)  
ropéen  
les con  
yeux p  
prunel  
le reg  
ajoute  
ginatio  
mis de  
dit-il,  
" doiv  
" inca  
" rang  
on en  
lieux d  
malad  
tugais  
cation  
d'une  
que len  
bles. I  
ment d  
la No  
blancs  
préside  
*Mokiff*  
Le l  
Tisser  
des V  
peau d  
étroffe  
Battel  
étroffe  
De  
qui se  
Roi &  
missio  
défen  
La se  
ne se  
variée  
pans d

(48)

(49)  
*sum. m*

(50)

Dapper s'étend un peu plus sur la nature de ces Nègres blancs. Il observe (48) qu'à quelque distance ils ont une parfaite ressemblance avec les Européens. Leurs yeux sont gris, & leur chevelure blonde ou rousse. Mais en les considérant de plus près, on leur trouve la couleur d'un cadavre, & leurs yeux paroissent potliches. Ils ont la vue très-foible pendant le jour, & la prunelle tournée comme s'ils étoient bigles. La nuit, au contraire, ils ont le regard très-ferme, sur-tout à la clarté de la Lune. Quelques Européens, ajoute l'Auteur, ont cru que la blancheur de ces Nègres est un effet de l'imagination des meres, comme on prétend que plusieurs femmes blanches ont mis des enfans noirs au monde après avoir vu des Nègres. « Qui se flattera, dit-il, de pénétrer les secrets de la Nature? Quelque jugement qu'on en doive porter, il est certain que ces Blancs de l'un & de l'autre sexe sont incapables de génération, & qu'ils doivent être mis par conséquent au rang des monstres. Vossius s'est imaginé que ce sont des lépreux, comme on en voit, dit-il, assez communément parmi les Mores qui habitent des lieux chauds & secs, & qu'à force d'onctions les Nègres empêchent que leur maladie ne se déclare plus visiblement par des taches. Il ajoute que les Portugais donnent à ces Mores blancs le nom d'*Albinos*, & qu'ils cherchent l'occasion de les enlever pour les transporter au Brésil. On prétend qu'ils sont d'une force extraordinaire, & par conséquent très-propres au travail; mais que leur paresse est extrême, & qu'ils préfèrent la mort aux exercices pénibles. Les Hollandois ont trouvé des hommes de la même espèce, non-seulement en Afrique, mais aux Indes Orientales, dans l'Isle de Bornee & dans la Nouvelle Guinée, qui s'appelle aussi le Pays des Papos (49). Les Nègres blancs du Royaume de Loango ont le privilège d'être aimés du Roi. Ils président à quantité de cérémonies religieuses, sur-tout à la composition des *Mokiffos*, qui sont les Idoles du Pays (50).

Le Pays de Loango est rempli de plusieurs sortes d'ouvriers, tels que des Tisserands, des Forgerons, des Bonnetiers, des Potiers, des Charpentiers, des Vignerons (51) & des Pêcheurs. On y fait plusieurs sortes de fil, de la peau des feuilles du matomba; l'un nommé *Poſſana*, dont on fabrique des étoffes grossières; l'autre, beaucoup plus fin, qui se nomme *Poſſampana* (52). Battel dit que l'*Alikonde* donne aussi la matière d'un fil dont on fait des étoffes; mais qu'il n'est pas si fin que celui de l'arbre nommé *Enfanda* (53).

De plusieurs sortes de fil qu'on tire de ces arbres, on en distingue quatre, qui servent à faire autant d'espèces d'étoffes. La plus fine est réservée pour le Roi & pour ceux qui obtiennent de lui, comme une faveur spéciale, la permission d'en porter. Elle se nomme *Libongo*, & quelquefois *Bon'lo*. Il est défendu aux Tisserands, sous peine de mort, d'en vendre aux Particuliers. La seconde espèce est de deux sortes; l'une, qui se nomme *Kimbas*, & qui ne sert qu'à l'usage des Grands. Elle est d'un fort beau grain, embellie & variée d'un grand nombre de fleurs & de figures. Chaque pièce a deux em-pans & demi de largeur, & demande quinze ou seize jours de travail. La se-

ROYAUME  
DE LOANGO  
Explications  
de phénomènes.

Ouvrier de  
Loango.

Un fil de soie  
des Indes.

(48) Dans Ogilby, p. 508.

(49) Vossius, *De origine Nili & aliorum  
funt. num.*

(50) Ogilby, *ubi sup.* p. 508.

(51) *Ibid.* p. 501.

(52) Battel, p. 508.

(53) Ogilby, p. 496.

ROYAUME  
DE LOANGO.

conde forte, nommée *Sokka*, est plus petite de la moitié que le *kimbos*; mais elle en est d'ailleurs si peu différente, qu'il est aisé de les confondre. Six pièces de *kimbos* suffisent pour un habit complet. On les teint ordinairement en rouge, en noir ou en verd. Les deux autres espèces de drap ou d'étoffe ne servent qu'au Peuple. Elles sont unies & sans figures; mais l'une est plus forte que l'autre (54).

Plus valent  
pour le monnoie.

Les Portugais portent ces étoffes à Loanda, où elles passent pour monnoie courante. Chaque pagne, que les Portugais nomment *Panos-jambos*, & qui s'appelle en langue du Pays *Mollole-virri*, consiste en quatre pièces cousues ensemble, & porte à Loanda le nom de *Libongo*. Une livre d'ivoire vaut cinq *libongos* (55).

Soie de palmier.

Battel observe que des feuilles du palmier qui porte le vin, on fait des velours, des satins, des taffetas, des damas, des sarcenets, & d'autres étoffes qui ont l'apparence de soie, en rendant le fil aussi long & aussi uni qu'il est besoin (56). Les Nègres de Loango, dit-il encore, emploient pour monnoie de petites étoffes composées de quatre pièces, chacune d'un empan & demi carré. La valeur de chacune est d'un fol. Mais l'usage en est fort diminué depuis que les principales richesses des Habitans consistent en Esclaves. Les autres marchandises qu'ils vendent aux Blancs sont des dents d'éléphants, du cuivre, de l'étain, du plomb & du fer. Les mines sont si éloignées, que la difficulté du transport rend ces métaux assez rares. La plus grande partie du cuivre vient d'un lieu nommé *Sondi*, qui n'est pas loin d'*Abissina*. Les Forgeons Nègres s'y rendent en foule vers le mois de Septembre, & s'occupent à le fondre jusqu'au mois de Mai.

Commerce de  
queues d'élé-  
phans.

Les Européens tirent du même Pays un grand nombre de queues d'éléphants, qui se vendent fort bien à Loanda. Les Nègres en font de fort belles tresses, qu'ils portent autour du cou. Les plus longues leur servent de ceintures. L'ivoire étoit autrefois fort commun dans le Royaume de Loango; mais il devient plus rare de jour en jour, parce que les Nègres sont obligés de l'apporter de fort loin sur la tête. Leur principal Marché, pour les dents d'éléphants, est à *Bakkamele*; qui, n'étant pas à moins de trois cens milles de la Côte, demande l'espace de trois mois pour aller & revenir. Les marchandises qu'ils y portent ordinairement sont du sel, de l'huile de palmier, des couteaux à lames larges, de leur propre fabrique; des toiles grossières de Silésie, des miroirs & d'autres bagatelles. Les chemins de Loango à *Bombo*, à *Sondi*, à *Moufel*, au *Grand-Mokokko* & vers quantité d'autres lieux, sont infestés continuellement par les *Jaggas* (57); ce qui met toujours les Marchands dans la nécessité de partir en troupe.

L'ivoire devenu  
rare à Loango,  
& pourquoi.

Bakkamele, lieu  
de Commerce.

Les cérémonies funèbres du Royaume de Loango n'ont rien de plus remarquable que les cris & les lamentations des Habitans. On les croiroit attaqués des plus vives douleurs, ou menacés des plus cruelles infortunes. Après cette comédie, les amis du Mort portent le corps dans la rue, le lavent & le nettoient publiquement, & ne se lassent point de lui commander pendant deux ou trois heures, pourquoi il s'est laissé mourir. Ensuite ses parens apportent

Cérémonies fu-  
nèbres du Pays.

(54) *Ibid.* p. 502.

(55) Battel, *ubi sup.*

(56) Ogilby, *ubi sup.*

(57) Afrique de Dapper, donnée par Ogilby, p. 502. & suiv.

quelque

quelque  
fesse a  
tion a  
ciles d  
cautic  
tous l  
assem  
six sem  
S'il  
Parem  
borde  
rende  
un ble  
lui ra  
office  
la nol  
régno  
nom d  
mence  
vant le  
ler co  
les fra  
fuite a  
foit d  
On pl  
che, n  
une za  
deux d  
Les  
chez u  
terre  
remue  
après  
" Un  
" kif  
les fra  
l'ordr  
questi  
" Me  
" Est  
" tar  
cier,  
tre,  
vert  
route  
tions  
Ham

quelque partie de leurs meubles & de leurs ustenciles, pour les jeter dans la fosse avec tous les siens. Alors on enleve le corps, avec autant de précipitation que si l'on avoit quelque péril à redouter. On jette la moitié des ustenciles dans la fosse, & le reste demeure exposé sur des pieux; mais avec la précaution de les couper en pièces, pour ôter l'envie de les dérober. Le soir, tous les parens & les amis se rassemblent & recommencent leurs cris. Cette assemblée se renouvelle soir & matin sans interruption, pendant l'espace de six semaines.

S'il est question d'une personne de qualité, les cris sont encore plus furieux. Parens, amis, étrangers, tous ceux qui se rencontrent dans les rues, s'abordent avec un ruisseau de larmes, mettent les deux mains sur leur tête & se rendent à la maison du Mort. Ils y trouvent le corps assis sur une natte ou sur un bloc, & soutenu par quelques appuis de bois. Ils lui coupent les ongles, lui rasent les cheveux & l'oignent de takol. Pendant qu'ils lui rendent cet office, les femmes s'agitent, s'empressent de courir de tous côtés pour vanter la noblesse de son origine, exagèrent son opulence, l'air de grandeur qui régnoit dans sa maison; nomment ses amis & n'oublent pas ses ennemis. Le nom d'ennemis paroît échauffer aussi-tôt les hommes de l'assemblée. Ils commencent à s'informer de la cause de sa mort. Toutes leurs questions ne pouvant leur procurer la certitude qu'ils desiroient, ils prennent la résolution d'aller consulter les Mokissos, & chacun donne une partie de ses habits pour les frais de cette information. Deux ou trois jours après, ils prennent la fuite avec le corps, & l'enterrent comme on l'a rapporté, soit dans les champs, soit dans le *Chienga*, qui est la demeure de plusieurs Sorciers rassemblés. On place sur lui un de ses Mokissos, avec un pot & une pelle de bois, une flèche, une calebasse, une tasse pour boire, du tabac, une pipe, un bâton, une zagaie & d'autres ustenciles. Les lamentations continuent aussi pendant deux ou trois mois.

Les recherches, pour connoître la cause de sa mort, consistent à se rendre chez un Sorcier célèbre, qui, s'attendant à cette consultation, est assis à terre derrière sa hute, avec un grand couteau devant lui. Il le touche & le remue souvent, sans prononcer un seul mot. Ensuite il frote ses mains l'une après l'autre, avec beaucoup de gravité. Alors, les amis du Mort lui disent : » Un tel est mort. Est-ce un sortilege qui a fini ses jours ? ou sont-ce les Mokissos qui ont redemandé sa vie ? Si le Sorcier cesse de frotter ses mains & les frappe l'une contre l'autre, ils se croient certains que leur Ami est mort par l'ordre des Mokissos. Mais si le frottement continue, ils recommencent leurs questions : » Un tel est mort. Est-ce par un sortilege ou par la volonté des Mokissos ? Qui a fait le coup ? Où demeure-t-il ? Etoit-il des amis du Mort ? » Est-ce un homme ? Est-ce une femme ? Quelle raison l'a pu porter à cet attentat ? S'ils ne voient point de changement dans les mouvemens du Sorcier, ils passent quelquefois deux ou trois mois à courir d'une Ville à l'autre, ils interrogent tous les Mokissos, jusqu'à ce qu'ils croient avoir découvert la demeure du coupable. S'ils n'osent le nommer, ils prennent à partie toute la Ville. Ils obtiennent du Chef la permission de faire leurs informations. Ils s'établissent dans la plus grande rue de la Ville ou dans le principal Hameau du canton, & leur premier soin est de trouver quelque Ministre

ROYAUME  
DE LOANGO.

qui sçache composer le breuvage qu'ils appellent *Bonde*. Ensuite tous les Habitans sont obligés de s'assembler dans la grande rue, si c'est une Ville; ou dans le principal Hameau, si les Habitations sont dispersées. Le Prêtre choisit un homme de chaque rue ou de chaque Hameau, qui aille la liqueur pour tous ses voisins. Si quelqu'un d'entr'eux se laisse tomber, tous ses voisins, c'est-à-dire, tous les Habitans de la même rue ou du même Hameau doivent prendre la coupe l'un après l'autre, parce qu'il ne paroît plus douteux que le coupable ne soit de ce nombre. Tous les hommes échappent-ils à cette épreuve? les femmes sont forcées de boire après eux. Enfin, celui ou celle qui tombe, passe pour l'auteur du meurtre & reçoit aussitôt la mort (58).

Les Étrangers ne peuvent être enterrés dans le Royaume de Loango.

Il est fort remarquable, suivant Battel, que les Nègres de Loango ne permettent jamais qu'un étranger soit enterré dans leur Pays. Qu'un Européen meure, on est obligé, pour les satisfaire, de porter son corps dans une Chaloupe à deux milles du rivage, & de le jeter dans la mer. Un Négociant Portugais étant mort dans une de leurs Villes, ne laissa pas d'y être enterré, par le crédit de ses amis, & demeura tranquille pendant quatre mois dans sa sépulture. Mais il arriva, cette année, que les pluies, qui commencent ordinairement au mois de Décembre, retardèrent de deux mois entiers. Les Mokillos ne manquèrent point d'attribuer cet événement au mépris qu'on avoit fait des loix en faveur des Portugais. Son corps fut exhumé avec diverses cérémonies & précipité dans les flots. Trois jours après, suivant l'Auteur, on vit tomber la pluie en abondance (59).

### §. III.

#### *Gouvernement de Loango & Cour du Roi.*

Ancien état du Pays, & comment il a changé.

ON a déjà remarqué, sur le témoignage de Dapper, que le Pays de Loango étoit anciennement divisé en plusieurs territoires, gouvernés chacun par leurs propres Chefs. Dans la suite des tems, s'étant divisés par des motifs & des intérêts convenables à leurs idées, un d'entr'eux, qui se vantoit de tirer son origine de Lexi, dans le Pays de Kakongo, eut l'habileté de se lier avec quelques-uns des plus puissans pour fonder sur les autres. Ensuite cherchant querelle à ceux qui lui avoient prêté leurs secours pour détruire les premiers, il parvint à les mettre successivement sous le joug. Lorsqu'il crut son autorité bien établie, il divisa ses Etats en plusieurs Provinces, dont il donna le gouvernement à ses Conseillers, & choisit pour centre de sa puissance le Canton de Piri, où il fit quelque-tems sa résidence. Mais sur quelque dégoût qu'il prit pour cette demeure, il transporta sa Cour à Loango, dans la même Province (60).

Merolla observe que Loango étoit autrefois soumis au Roi de Congo (61); mais qu'un Gouverneur du Pays s'étant fait proclamer Roi, envahit une si

(58) Ogilby, p. 501.

(59) Battel, *ubi sup.* p. 981.

(60) Ogilby, *ubi sup.* p. 490.

(61) Du tems de Lopez, le Roi de Loango

étoit ami du Roi de Congo, quoiqu'on assurât qu'il avoit été autrefois son Sujet. *Voyage de Pigafetta*, p. 31.

grand  
jourd'

Bar

Dieux

langu

de fai

pour

ne pa

Le M

devar

les cè

leur

lité.

de ci

*Dem*

Les t

trom

fées

Aprè

une

mari

cette

confi

En

*Man*

*Man*

L

cier

*Loan*

Adj

long

tout

mar

lité

tion

rien

*Ma*

feil

du

dist

qui

I

pui

por

leu

(

(

grande partie des Etats de son Souverain , que le Royaume de Loango est aujourd'hui fort étendu (62) & tout-à-fait indépendant.

Battel nous apprend que les Rois de Loango sont respectés comme des Dieux , & qu'ils portent le titre de *Samba* & de *Pango* , qui signifie dans la langue du Pays , *Dieu* ou *Divinité*. Ses Sujets sont persuadés qu'il a le pouvoir de faire tomber la pluie du Ciel. Ils s'assemblent au mois de Décembre , pour l'avertir que c'est le tems où les terres en ont besoin. Ils le supplient de ne pas différer cette faveur , & chacun lui apporte un présent dans cette vûe. Le Monarque indique un jour , auquel tous les Nobles doivent se présenter devant lui , armés comme en guerre , avec tous leurs gens. Ils commencent les cérémonies de cette fête par des exercices militaires , & rendent à genoux leur hommage au Roi , qui les remercie de leur soumission & de leur fidélité. Ensuite on étend à terre un tapis d'*Enfunda* , d'environ quinze brasses de circuit , sur lequel il s'assied dans son Trône. Alors il commande à ses *Dembes* & à ses *Pongos* de faire entendre leurs tambours & leurs trompettes. Les tambours sont si gros , qu'un homme seul ne suffit pas pour les porter. Les trompettes sont des dents d'éléphants d'une grandeur extraordinaire , creusées & polies avec beaucoup d'art. Le bruit de cette musique est effroyable. Après ce concert barbare , le Roi se leve , sans quitter son Trône , & lance une flèche vers le Ciel. S'il pleut le même jour , les réjouissances & les acclamations sont poussées jusqu'à l'extravagance. Le jour que Battel fut témoin de cette cérémonie , il tomba une pluie fort abondante , & le Peuple fut plus confirmé que jamais dans sa superstition (63).

Entre les principaux Officiers du Royaume de Loango , Dapper nomme *Mani Bomma* , *Mani Mamba* , *Mani Belor* , *Mani Belullo* , *Mani Kinga* & *Mani Matta*.

Le titre de *Mani Bomma* signifie Seigneur Amiral. C'est le premier Officier de la Cour ; & son emploi renferme le Gouvernement particulier de *Loangiri*. *Mani Mamba* est Gouverneur de *Loango Mongo* , mais il a quelques Adjoints dans cette commission. *Mani Belor* gouverne la Province de *Kilongo*. Il est chargé aussi du Département de la Religion , c'est-à-dire , de tout ce qui regarde les Sorciers & les liqueurs d'épreuve. *Mani Belullo* commande dans la grande Province de *Kilongatiamo Kango* , mais avec la qualité de Seigneur libre & sans aucune dépendance du Roi dans son administration. *Mani Kinga* est Lieutenant général de la Province de *Piri* , où le Roi tient sa Cour. *Mani Matta* commande la Garde Royale ; & le nom même de *Matta* signifie *Arc*. Ces premiers Nobles du Royaume composent le Conseil du Roi ; mais il y a quantité d'Officiers subordonnés , qui sont chargés du détail des affaires , entre lesquels le grand Maître d'hôtel tient un rang distingué. Chaque canton des Provinces a son Chef ou son *Mani* particulier , qui administre la justice au nom du Roi (64).

Les Troupes du Roi de Loango sont si nombreuses , que l'opinion de sa puissance le fait respecter des Rois d'Angoy & de Kalongo. *Pigafetta* donne pour armes à ses soldats de grandes targettes , d'une peau fort dure , qui leur couvrent presque entièrement le corps ; des zagaies garnies de fer , & une

(62) Voyage de Merolla , p. 651.

(63) Battel , *ubi sup.*

(64) Ogilby , *ubi sup.* p. 503.

ROYAUME  
DE LOANGO.  
Les Rois de  
Loango sont res-  
pectés comme  
des Dieux.

Cérémonies  
qu'ils observent  
pour accorder de  
la pluie à leurs  
Sujets.

Grands Officiers  
du Royaume.

Officiers subal-  
ternes.

Forces militaires  
de Loango.

Armes des Sol-  
dats.



ROYAUME  
DE LOANGO.

Ce que c'est que  
la liqueur Bonda,  
qui sert aux  
preuves.

Elle sert aussi à  
découvrir la  
cause des acci-  
dens.

Formalités de  
cette opération.

forte de poignée au milieu du manche, qui sert à les lancer avec beaucoup de force ; une espèce de poignards, qui ressemblent beaucoup pour la forme à la tête des zagaies, & des sabres fort tranchans (65). La discipline n'est pas plus exacte à Loango que dans la plupart des autres Pays Nègres, quoique le nom du Roi soit si respecté qu'on l'atteste dans les sermens. La formule consiste dans ces deux mots : *Figa Maniloanga*. Mais l'engagement le plus solennel se fait, comme l'épreuve, en avallant la liqueur de *Bonda*.

Cette liqueur, qui se nomme aussi *Imbonda*, est le jus d'une racine de la grosseur de la cuisse d'un homme, quoiqu'elle ne soit longue que d'environ six pouces. On rape la racine dans de l'eau. Après y avoir long-tems fermenté, elle forme une liqueur aussi amère que le fiel. L'Auteur eut la curiosité d'en goûter, & la trouva si forte, qu'il ne fut pas surpris qu'une seule racine puisse servir à l'épreuve de cent personnes. Si l'on en rape trop dans une petite quantité d'eau, elle cause une suppression d'urine ; & gagnant la tête, elle y répand des vapeurs si puissantes qu'elle renverse infailliblement celui qui l'avale. C'est le cas où il est déclaré coupable (66). Dapper dit que cette racine est de couleur rougeâtre ; qu'elle est amère, astringente, & qu'elle acquiert une nouvelle vertu par les enchantemens des Sorciers. La portion qu'on fait avaller pour l'épreuve, est une pinte & demie.

Battel raconte que sur le soupçon d'un crime on conduit l'Accusé devant le Roi, ou devant Mani-Bomma, qui exerce la Justice après lui. Si l'accusation ne peut être prouvée par les voies ordinaires, on le condamne à l'épreuve du *Bonda* (67). Dapper fait le même récit, en appliquant particulièrement l'épreuve aux cas de vol, & d'empoisonnement ou de sortilège (68).

La liqueur de *Bonda* sert aussi à découvrir la cause des événemens. Les Nègres de Loango s'imaginent que peu de personnes finissent leur vie par une mort naturelle. Ils croient que tout le monde meurt par sa faute, ou par celle d'autrui. Si quelqu'un tombe dans l'eau & se noie, ils en accusent quelque sortilège. S'ils apprennent qu'un tigre ait dévoré quelqu'un, ils assurent que c'est un Dakkin ou un Sorcier qui s'est revêtu de la peau de cet animal. Lorsqu'une maison est consumée par un incendie, ils racontent gravement que quelque Mokisso y a mis le feu. Ils ne sont pas moins persuadés, lorsque la saison des pluies arrive trop tard, que c'est l'effet du mécontentement de quelque Mokisso, qu'on laisse manquer de quelque chose d'utile ou d'agréable. Comme il paroît important de découvrir la vérité, on a recours à la liqueur *Bonda*. Les personnes intéressées s'adressent au Roi, pour le prier de nommer un Ministre, & cette faveur coûte une certaine somme. Les Ministres de *Bonda* sont au nombre de neuf ou dix, qui se tiennent ordinairement assis dans les grandes rues. Vers trois heures après midi, l'accusateur leur apporte les noms de ceux qu'il soupçonne, & jure, par les Mokissos, que ses dépositions sont sincères. Les accusés sont cités avec toute leur famille ; car il arrive rarement que l'accusation tombe sur un seul ; & souvent tout le voisinage (69) y est compris. Ils se ran-

(65) Voyage de Pigafetta, p. 31.

(66) Ogilby, *ubi sup.*

(67) Battel, dans Purchass, Vol. II.  
p. 283.

(68) *Ubi supra.*

(69) Battel dit qu'il a vu quelquefois paroître jusqu'à cinq cens Accusés, qui avaloient la liqueur. *Ubi sup.* p. 283.

gent sur  
qui ne c  
Chacun

Alors  
en les se  
jambes d  
une des  
vant lui  
quelqu'u  
mercie  
dit l'Au  
garde le  
de le co  
mis, ses  
habits,  
tôt, &  
tance d  
grand ch  
ter le c  
maine  
ment po  
leurs hu  
liberté  
le Maî  
l'Esclav  
mort. C  
quelque  
tique es  
ber l'eff  
être de  
nocence  
gard de  
(73) qu  
faut pa  
de sa li  
quoiqu  
ne s'en  
où la c  
un gran  
Les  
fidélité  
Lorsqu  
n'empê

(70)

(71)

frappe ch

(72)

gent sur une ou plusieurs lignes, pour s'approcher successivement du Ministre, qui ne cesse point, pendant ces préparatifs, de battre sur un petit tambour. Chacun reçoit sa portion de liqueur, l'avale & reprend sa place (70).

Alors le Ministre se leve, & lance sur eux de petits bâtons de bananier, en les sommant de tomber s'ils sont coupables, ou de se soutenir sur leurs jambes & de pisser librement s'ils n'ont rien à se reprocher. Il coupe ensuite une des mêmes racines dont la liqueur est composée (71) & jette les pièces devant lui. Tous les accusés sont obligés de marcher dessus d'un pas ferme. Si quelqu'un a le malheur de tomber, l'assemblée pousse un grand cri, & remercie les Mokissos de l'éclaircissement qu'ils accordent à la vérité. En effet, dit l'Auteur, le coupable, étourdi par les vapeurs qui lui montent au cerveau, garde le silence & paroît agité par d'affreuses convulsions. Ces signes achevent de le convaincre. Si le crime est grave, ou si le coupable a beaucoup d'ennemis, ses accusateurs le conduisent devant le Roi, après l'avoir dépouillé de ses habits, qui sont l'unique salaire du Ministre. La Sentence est prononcée aussitôt, & le condamne ordinairement au supplice. On le mène à quelque distance de la Ville, où son sort est d'être coupé en pièces (72), au milieu d'un grand chemin. Mais s'il est question d'une faute légère, ou si l'on veut traiter le coupable avec indulgence, on lui compose un antidote de fiente humaine & de quelques herbes mêlées d'eau, qu'on lui fait avaler promptement pour arrêter les effets du poison. Les innocens sont reconduits jusqu'à leurs hutes avec de grandes acclamations. On accorde aux personnes riches la liberté de faire avaler la liqueur par un de leurs Esclaves. Si l'Esclave tombe, le Maître est obligé d'avalier la liqueur à son tour. On donne l'antidote à l'Esclave; & si le Maître tombe, ses richesses ne le garantissent point de la mort. Cependant lorsque le crime est léger, il achete sa grace, en donnant quelques Esclaves. Au reste, tous les Voyageurs reconnoissent que cette pratique est mêlée de beaucoup d'artifice & d'imposture. Les Ministres tombent l'effet du poison sur leurs ennemis, ou sur ceux dont la ruine peut leur être de quelque utilité. Ils se laissent gagner par des présens, pour noircir l'innocence, ou pour sauver les coupables. Si les accusés sont des étrangers, à l'égard desquels ils soient sans prévention, c'est ordinairement sur le plus pauvre (73) qu'ils font tomber la peine du crime, par une fausse conviction. Il ne faut pas douter, dit Battel, que le Sorcier ne soit partial dans la distribution de sa liqueur, & qu'il ne donne la plus forte dose à ceux qu'il veut perdre, quoique cette odieuse supposition se fasse avec tant d'adresse, que personne ne s'en apperçoit. Le même Auteur ajoute qu'il ne se passe point de semaine où la cérémonie de l'épreuve ne se renouvelle à Loango, & qu'elle y fait périr un grand nombre d'innocens (74).

Les femmes du Roi n'en sont point exemptes, sur-tout dans les cas où leur fidélité paroît suspecte. La grossesse en est un qui ouvre la porte aux soupçons. Lorsqu'une femme du Roi devient grosse, toute la sagesse de sa conduite n'empêche pas qu'on ne fasse avaler le Bonda pour elle à quelque Esclave. S'il

ROYAUME  
DE LOANGO.

Sentence & sup-  
plice des coupables.

Privilège des  
personnes riches.

Imposture de  
cette pratique.

Les femmes du  
Roi y sont sou-  
mises dans leur  
grossesse.

(70) Ogilby, p. 987.

(71) Battel dit simplement que le Ministre frappe chacun, avec une bague de bananier.

(72) Battel dit que le peuple fait justice sur

le champ à coups de couteau, sur le lieu même de l'épreuve.

(73) Ogilby, *ubi sup.* p. 499.

(74) Battel, dans *Purchass*, Vol. II. p. 983.

ROYAUME  
DE LOANGO.Makonda, ou  
principale fem-  
me du Royaume.

tombe, elle est condamnée au feu, & l'adultère est enterré viv. Suivant le récit des Nègres de Loango, leur Roi n'a pas moins de sept mille femmes. Il nomme entr'elles une des plus graves & des plus expérimentées, qu'il honore du titre de sa mère, & qui est plus respectée que celle à qui cette qualité appartient par le droit de la nature. Cette Matrone, que le Peuple appelle *Makonda*, jouit d'une autorité si distinguée, que dans toutes les affaires d'importance le Roi est obligé de prendre ses conseils. S'il l'offense, ou s'il lui refuse ce qu'elle desire, elle a le droit de lui ôter la vie de ses propres mains. Lorsque son âge lui laisse du goût pour le plaisir, elle peut choisir l'homme qui lui plaît; & ses enfans sont comptés parmi ceux du sang Royal. L'amant sur lequel tombe son choix est puni de mort s'il est surpris avec une autre femme.

Ordre de la suc-  
cession.

Après la mort du Roi, la Couronne ne passe point à ses enfans, mais à l'aîné de ses frères; & s'il n'a point de frères, elle passe aux enfans de ses sœurs. Ceux qui ont de justes prétentions à la succession Royale ont leur demeure fixée dans différentes Villes, plus ou moins éloignées de la Cour, suivant le degré de leur droit. L'héritier présomptif fait sa résidence à Kay, grande Ville, à cinq milles de Loango, au Nord-Nord-Ouest, & porte le titre de *Mani Kay*. Le second se nomme *Mani Bocke*, du nom de la Ville qu'il habite, à quatorze ou quinze milles dans l'intérieur des terres. *Mani Sullaga* ou *Sallage*, qui est le troisième, demeure à Sallage, Ville d'assez bonne grandeur, à trente-cinq milles de Loango, du côté du Nord. *Mani Kat*, le quatrième, habite le Village de Kar, à cinquante milles de Loango. Le cinquième, nommé *Mani Ingami* (75), est fixé dans le Village de son nom, au Sud du Royaume, vers Kalongo. A la mort du Roi, *Mani Kay* étant appelé au Trône par le droit de sa naissance, *Mani Bocke* prend son titre & sa demeure; comme *Mani Sallage* succède à sa demeure & au titre de *Mani Bocke*, & les autres suivant l'ordre de leurs degrés. Mais quoique *Mani Kay* entre aussitôt en possession du Gouvernement, il attend que le deuil soit fini pour quitter sa Ville & se rendre à la Cour.

Quels étoient les  
Successeurs de la  
Couronne du  
tems de Battel.

Du tems de Battel, la succession à la Couronne ne rouloit que sur quatre Princes, fils d'une sœur du Roi, qui faisoient leur demeure à Kay, à Bocke, à Sallage & à Kabango. *Mani Kay*, héritier présomptif, avoit une Cour digne de ses espérances. Battel ajoute qu'à la mort du Roi, *Mani Bocke* devant prendre la place de *Mani Kaye*, *Mani Sallage* celle de *Mani Bocke*, & *Mani Kabango* celle de *Mani Sallage*, *Kabango* attendoit alors un nouveau Seigneur. La mère de ces quatre Princes étoit la *Makonda*, ou la première Dame du Royaume. Mais ils étoient de différens pères, parce que cette Princesse s'étoit laissée de ses amans ou de ses maris, & qu'elle les avoit chassés successivement pour en prendre d'autres. Les quatre Princes étoient si respectés, qu'à leur passage tous les Nègres fléchissoient le genou & battoient des mains (76).

L'habit ordinaire du Roi est de quelque étoffe Européenne, qu'il achète des Portugais ou des autres Blancs. Ce Prince & tous les autres Grands de la Cour, à son exemple, portent à la main gauche une peau de chat sauvage, cousue en forme de manchon, mais fermée par le bout. Dans son Palais même il y a deux logemens; l'un pour boire, & l'autre pour manger. Il passe la nuit dans les

(75) Ogilby écrit *Inpami*, & fait demeurer le plus jeune des frères à *Khilafia*.(76) Battel, dans *Purchaff*, Vol. II. p. 981.

apparte  
son pre  
font ap  
leur ar  
Officie  
défend  
sept ou  
s'endou  
le verre  
jours en  
teau su  
sur les  
sur un  
un exer  
d'onze  
faisi pa  
ré avec  
ce func  
tes les  
supplic  
ture, c  
ayant  
Grand  
champ  
Prêtre  
pour c  
Les Po  
l'Euro  
son M

Cer  
la Na  
mang  
rir le  
quefo  
aussi-t  
ble se  
Si ses  
dos pe  
dans  
té. T

Ap  
d'une

(77)

sur un

ciers le

(78)

(79)

appartemens des femmes. On lui sert à manger deux fois le jour. Le tems de son premier repas, ou de son dîner, est vers dix heures du matin. Ses mets sont apportés dans des paniers couverts, précédés d'une cloche qui avertit de leur arrivée. Il quitte alors sa compagnie; & sans être suivi lui-même de ses Officiers domestiques, il s'enferme dans la salle où son dîner l'attend. La Loi défend, sous peine de mort, de le voir boire ou manger (77). Un enfant de sept ou huit ans, fils d'un Noble du premier ordre, eut un jour le malheur de s'endormir dans la salle du festin, & de s'éveiller pendant que le Roi portoit le verre à sa bouche. Il fut condamné à la mort, avec un délai de six ou sept jours en faveur du pere. Après ce terme, on lui cassa la tête d'un coup de marteau sur le nez, & les Prêtres firent tomber son sang, avec beaucoup de soin, sur les Mokissos du Roi. Ensuite on lui mit une corde au cou, pour le traîner sur un grand chemin qui sert aux exécutions publiques (78). Battel rapporte un exemple, encore plus étrange, de la même rigueur. Un fils du Roi, âgé d'onze ou douze ans, étant entré dans la salle tandis que son pere buvoit, fut saisi par l'ordre de ce Prince, revêtu sur le champ d'un habit fort riche & traité avec toutes sortes de liqueurs & d'alimens. Mais aussi-tôt qu'il eut achevé ce funeste repas, il fut coupé en quatre quartiers, qui furent portés dans toutes les Villes, avec une proclamation, qui apprenoit au Public la cause de son supplice (79). Ce trait odieux est confirmé par une barbarie de la même nature, dont Bruno fut témoin (80). Un autre fils du Roi, mais plus jeune, ayant couru vers son pere pour l'embrasser, dans les mêmes circonstances, le Grand Prêtre demanda qu'il fût puni de mort. Le Roi y consentit; & sur le champ ce malheureux enfant eut la tête fendue d'un coup de hâche. Le Grand Prêtre recueillit quelques goûtes de son sang, dont il frota les bras du Roi, pour détourner les malheurs d'un tel présage. Cette loi s'étend jusqu'aux bêtes. Les Portugais de Loanda avoient fait présent au Roi d'un fort beau chien de l'Europe, qui, n'étant pas bien gardé, entra dans la salle du festin pour caresser son Maître. Il fut massacré sur le champ.

Cet usage vient d'une opinion superstitieuse & généralement établie dans la Nation, que le Roi mourroit subitement si quelqu'un l'avoit vu boire ou manger. On croit détourner le malheur dont il est menacé, en faisant mourir le coupable à sa place. Quoiqu'il mange toujours seul, il lui arrive quelquefois de boire en compagnie. Mais ceux qui lui présentent la coupe, tournent aussi-tôt le visage, & sonnent une cloche, au bruit de laquelle toute l'assemblée se prosterne le visage contre terre, jusqu'à ce qu'il ait cessé de boire (81). Si ses Courtisans boivent dans la même salle, ils sont obligés de tourner le dos pendant qu'ils ont le verre à la bouche. Il n'est permis à personne de boire dans le verre dont le Roi s'est servi, ni de toucher aux alimens dont il a goûté. Tout ce qui sort de sa table doit être enterré sur le champ (82).

Après le repas du matin, il se rend dans sa salle d'audience, accompagné d'une Cour nombreuse de ses Officiers & de ses Nobles. Cette salle est le

ROYAUME  
DE LOANGO.  
Régime du Roi  
pour sa nourri-  
ture.  
Il mange & boit  
seul. Exemples  
de plusieurs puni-  
tions cruelles  
pour l'avoir vu  
boire.

Raisons de cet  
usage.

Salle d'audience  
& sa forme.

(77) Battel ajoute que les mets sont placés sur une table, & que le Roi appelle ses Officiers lorsqu'il a cessé de manger.

(78) Ogilby, p. 505.

(79) Battel, *ubi sup.* p. 980.

(80) On a vu le même usage dans le Royaume d'Ardra.

(81) Battel, dans Purchass, *ubi sup.*

(82) Ogilby, *ubi sup.* p. 506.

ROYAUME  
DE LOANGO.

plus grand & le plus bel édifice du Palais. Elle est située au milieu d'une vaste cour. Le front en est ouvert, pour la commodité de la fraîcheur. Elle est divisée vers le fond par une cloison revêtue de nattes, qui cache un autre espace où le vin de palmier est dérobé à la vûe du Peuple. Le *Tial*, ou le tronc, est contre la cloison. Il est orné de plusieurs petites colonnes de branches de palmiers. Sa longueur est de quatre pieds, sa hauteur d'un pied & demi, & sa largeur de deux. Il a des deux côtés un panier d'ozier rouge & noir, dans lequel les Nègres sont persuadés que le Roi entretient des esprits familiers pour sa garde.

son usage.

C'est dans ce lieu que le Peuple apporte ses plaintes ou ses demandes. Toutes les causes publiques y sont décidées en présence du Roi. Battel dit que cette salle est extrêmement longue; qu'à midi elle est remplie de Seigneurs, assis à terre sur des tapis de nattes, & qu'elle ne cesse point d'être pleine jusqu'à minuit. Le Roi *Jamba* (83), prédécesseur de celui qui regnoit alors, ne donnoit pas volontiers ses audiences pendant le jour. Mais celui dont Battel eut l'honneur d'approcher écoutoit tout le monde sans distinction de tems, quoiqu'il passât la plus grande partie du jour avec ses femmes. Lorsqu'il paroissoit sur son Trône, toute l'assemblée battoit des mains, en prononçant cinq mots, dont l'Auteur n'explique pas le sens? *Biani Pimba, Ampola, Moneya Quesinga* (84).

Souper du Roi.

Une heure après le coucher du Soleil, le Roi se retire dans sa salle à manger, pour y prendre son second repas, avec les mêmes formalités que le premier. Ensuite il retourne ordinairement à la salle d'audience, d'où il ne sort que pour se rendre au quartier de ses femmes. Pendant la nuit il marche précédé de quelques flambeaux.

Occasions dans  
lesquelles il sort  
du Palais.

On le voit rarement sortir du Palais. Cependant Battel nomme trois occasions où jamais il ne se dispense de paroître: l'arrivée d'un Ambassadeur; la chasse ou la prise de quelque leopard qui se fera fait voir près de la Ville; & le tems de la culture des terres, qui est le même auquel il reçoit le tribut de la Noblesse. Le lieu qu'il choisit alors pour se montrer au Public, est une grande place au centre de la Ville, vis-à-vis son Palais. On lui élève un Trône, orné de divers tissus d'ozier blanc & noir, derrière lequel on plante un pilier, d'où pend sa Targette, sous une pièce de quelque belle étoffe de l'Europe. Près du Trône on dispose sept ou huit évantails, qui se nomment *Pos* ou *Manis*. Leur forme est un demi-cercle. Ils sont ornés de petites cornes, entremêlées de plumes de perroquets. En les agitant avec beaucoup de force, ils répandent dans l'air une fraîcheur agréable. Devant le Trône, on étend un grand tapis de feuilles de palmier, long de vingt brasses, & large de douze, sur lequel il n'est permis de marcher qu'au Roi & aux Princes de son sang. Entre les bords de ce tapis & les rangs de la Noblesse, on ménage un chemin, par lequel deux ou trois personnes peuvent passer de front. Tous les Nobles sont assis des deux côtés en lignes, les uns à plate terre, d'autres sur des nattes, chacun tenant à la main une queue de buffe, qu'ils font voltiger autour d'eux. Le Peuple est debout par derrière; & tous les Officiers du Roi, qui sont en fort grand nombre, se tiennent debout derrière le Trône.

Assemblée annuelle.

Les instrumens de musique, qui sont l'ame de ces assemblées, sont de trois

(83) Purchaff écrit *Gembe*.

(84) Battel, *ubi sup.* p. 280.

espèce  
me R  
cors d  
& dem  
réuni  
pelle à  
ou de  
l'autre  
fêtes.  
gauche  
est un  
deux à  
deux p  
ment  
cloche

Loi  
de la f  
& en a  
(87) K  
pour le  
sieurs  
une pa  
levant  
Les Gr  
reçoiv  
aulli c  
ment,  
pauz C

Dan  
voit tr  
me de  
dont i  
l'assen  
dans l  
nette d  
est si r  
l'avoit  
du Pay  
Sur se  
le fusi  
Vis  
Ils on  
forme  
gres c

(85)

(86)

(87)

espèces à Loango. 1. Les cornets, ou les trompettes d'ivoire, que Battel nomme *Rongos*. La forme de ces instrumens est à peu-près celle de nos anciens cors de chasse. Ils sont d'ivoire. Leur ouverture à l'extrémité est d'un pouce & demi ou deux pouces de largeur. On en voit de plusieurs sortes, dont le son réuni forme un bruit assez mélodieux (85). 2. Les tambours, que Battel appelle *Dembes*, sont des troncs d'arbres creusés, couverts par un bout, de cuir, ou de quelque peau de bête sauvage, avec une ouverture de deux doigts à l'autre bout. On n'emploie d'ordinaire que quatre de ces instrumens dans les fêtes. La manière de battre est avec une baguette de la main droite & le poing gauche, ou simplement du plat des deux mains. 3. Le troisième instrument est une espèce de casserole, d'un bois épais, autour de laquelle on a creusé, deux à deux, des trous de la longueur du doigt, par lesquels on fait passer deux plaques de cuivre, attachées avec des pointes du même métal. Cet instrument, lorsqu'on l'agite, rend un bruit semblable à celui de plusieurs petites cloches qui seroient autour d'une roue (86).

Lorsque le Roi s'est placé sur son Trône, quantité de Nobles s'empres sent de le saluer, en secouant les bras & faisant deux ou trois grands sauts en avant & en arrière. Ils s'approchent du Trône, avec cette révérence qu'ils appellent (§7) *Kilomba*. Le Roi & les Grands de son cortège étendent les bras, comme pour les recevoir; mais ils se jettent aux pieds de Sa Majesté, & se roulent plusieurs fois dans le sable, pour témoignage de leur soumission. Ceux qui ont une part distinguée à la faveur, n'ont pas plutôt fini cet exercice, que se relevant, ils posent les deux mains sur les genoux du Roi & la tête sur son sein. Les Grands du premier ordre ont des sièges à quelque distance du Trône, & reçoivent le *Kilomba* de leurs inférieurs. On voit des Nobles qui se rendent aussi cette marque d'honneur les uns aux autres; & quelquefois, mais rarement, le Roi même ne dédaigne point de faire cette galanterie à ses principaux Courtisans.

Dans les passages qui sont entre la natte Royale & les rangs des Nobles, on voit trois ou quatre Crieurs publics, une sonnette de fer à la main, de la forme de celles qu'on suspend au cou des moutons, mais épaisses & pesantes, dont ils tirent avec un bâton un son sourd & lugubre, pour imposer silence à l'assemblée. L'office de ces Crieurs est aussi de proclamer les ordres du Roi dans la Ville, & de publier ce qu'on a perdu ou trouvé. Battel parle d'une sonnette du Roi, qui ressemble à celle des vaches de l'Europe (§8), & dont le son est si redoutable aux voleurs, qu'ils n'osent garder un moment leurs vols après l'avoir entendue. Ce Voyageur, étant logé dans une petite maison à la mode du Pays, avoit suspendu son fusil au mur. Il lui fut enlevé dans son absence. Sur ses plaintes, le Roi fit sonner sa cloche; & dès le matin du jour suivant, le fusil se trouva devant la porte de l'Auteur (89).

Vis-à-vis le Trône du Roi sont assis quelques Nains, le dos tourné vers lui. Ils ont la tête d'une prodigieuse grosseur; & pour se rendre encore plus difformes, ils sont enveloppés dans une peau de quelque bête féroce. Les Nègres du Pays assurent qu'il y a, dans l'intérieur des terres, une grande Con-

ROYAUME  
DE LOANGO.  
Trois sortes d'in-  
strumens de mu-  
sique.

Salutation que  
les Nobles font  
au Roi.

Sonnettes & leur  
usage.

Nains & Nègres  
blancs du Roi.

(85) Ogilby, *ubi sup.* p. 508.

(86) Battel, dans Putschall, p. 770.

(87) *Kilomba* signifie salutation ou révé-

rence sautante.

(88) Battel, *ibidem.*

(89) Battel, *ubi sup.* p. 770.

ROYAUME  
DE LOANGO.

trée, qui n'est habitée que par des hommes de cette taille, & que leur unique occupation est de tuer des éléphants. Le nom commun de ces Pygmées est *Backebacke*, mais leur Nation se nomme *Mimos* (90). Près d'eux, vis-à-vis du Trône, on voit aussi quelques-uns des Nègres Blancs dont on a déjà fait la description. L'assemblée commence ordinairement vers trois heures après midi, & finit à quatre ou cinq.

Manière dont les  
femmes cultivent  
la terre.

Le tems d'enfemencer les terres arrivant au commencement de Janvier, c'est depuis le premier de ce mois jusqu'au quatre que les femmes cultivent celles du Roi. Une grande partie des hommes paroît armée autour d'elles, soit pour les exciter au travail, ou pour les garantir de toutes sortes de violences. Le Roi se montre aussi, avec beaucoup de pompe, dans le cours de l'après midi. Il les encourage par sa présence, & par ses regards. Le soir, il les traite à ses frais; & les jours les plus laborieux se changent ainsi en jours de fêtes. Les terres de chaque Seigneur sont cultivées de même par les femmes de leurs propres Sujets. Lorsqu'elles ont satisfait à ce devoir public, elles ont la liberté de travailler pour elles-mêmes.

Manière dont  
on demande l'au-  
dience.

Un Seigneur, ou son Deputé, qui souhaite de parler au Roi dans ces assemblées, déclare ses intentions en s'approchant du Trône & frappant deux ou trois fois des mains. Tous les Assistans lui répondent de la même manière. Alors il prononce, d'une voix fort haute, ces quatre mots: *Empou lasan bia Pongo*, qui signifient, *Ecoutez-moi au nom de Dieu*. Les Assistans répondent *Tlesambikinga*, c'est-à-dire: Que Dieu vive long tems. Ensuite le Suppliant commence son discours par le mot *Wag*, dont l'usage est fort commun dans la Nation, & finit par les trois mots, *In mama Wag*, qui signifient: *C'est ainsi que je conclus*. Ceux qui ont quelque objection à faire contre ses demandes, commencent & finissent de même. Cette formule est employée dans toutes sortes de suppliques ou de plaidoyers, & dans les Ordonnances mêmes du Roi (91).

Chasse du léo-  
pard.

Un Seigneur Nègre, qui a tué un Leopard, apporte sa queue au Roi sur la pointe d'une branche de palmier, plante la branche en terre, & se retire, sans aucune autre cérémonie. Mais si l'on apprend qu'il y ait un leopard dans quelque bois voisin de la Ville, on avertit aussi-tôt le Peuple par le son des trompettes, & chacun se dispose à la chasse. Le Roi ne manque jamais de prendre part à cet amusement. Si l'ennemi public est loin du Palais, ce Monarque se fait porter dans un fauteuil sur les épaules de quatre hommes. En arrivant à la retraite du leopard, le Peuple, armé de flèches, de lances & de dards, forme un grand cercle, avec la précaution d'étendre & de soutenir devant le Roi un grand filet qui le met à couvert de toutes sortes d'accidens. Chacun s'efforce, par des cris affreux, & par le bruit des trompettes, des tambours & de la mousqueterie, d'étraier l'animal & de le faire sortir de sa retraite. Il est aussi-tôt accablé par la multitude. On l'apporte en triomphe dans la grande place qui est devant le Palais. Tous les Chasseurs passent le reste du jour & la nuit suivante à se rejouir autour de la carcasse, par des sauts, des chants & des danses. Enfin, le Roi donne à quelques Seigneurs la commission de faire écorcher le leopard & de lui en apporter la peau. On enterre la chair

(90) Ce sont apparemment les mêmes que *Battel* appelle *Matinbas*.(91) *Ogilby*, *ubi sup.*

& les  
d'en  
coupe  
ne pu  
Le  
l'usage  
sous  
dans  
bles &  
statue  
les O  
un ca  
point  
rendr  
La  
gres  
rues,  
garde  
postu  
la lib  
l'assem  
d'aud  
du jou  
Tribun  
rends.  
envoi

L  
c  
gage  
cherch  
d'un  
ne se  
leur p  
ble &  
ples  
diffé  
buen  
vanta  
de l'a

(92)

(93)

puisque

& les intestins dans une fosse assez profonde, pour ôter au Peuple l'espérance d'en faire sa proie. Le fiel, qui passé pour un poison fort dangereux, est coupé en pièces devant quantité de témoins, & jetté dans la rivière, afin qu'il ne puisse jamais nuire à personne.

Les cérémonies qui s'observent aux funeraillies des Rois, ne diffèrent de l'usage populaire que par trois circonstances remarquables. 1. On construit sous terre une voute, en forme de caveau, sous laquelle on place le corps dans ses plus riches habits, assis sur une sellere de bois, avec quantité de meubles & d'ustenciles autour de lui. 2. On arrange, au long des murs, de petites statues de bois & de terre rouge, qui représentent les Dieux domestiques & les Officiers du Roi mort. 3. On met, en partie dans le même lieu, & dans un caveau voisin, les corps d'un grand nombre d'Esclaves, qu'on ne manque point de sacrifier, pour le service du Roi dans un autre monde, & pour y rendre témoignage de la conduite qu'il a tenue pendant sa vie.

La soumission du Peuple pour la Noblesse est poussée si loin, que les Nègres du commun se jettent à genoux lorsqu'ils rencontrent un Nègre dans les rues, & détournent la tête, comme s'ils ne se croyoient pas dignes de le regarder. Cependant, s'il leur parle, ils lui répondent; mais dans la même posture, & sans fixer la vûe sur eux. Ils ne sont différens des Esclaves que par la liberté qu'ils ont toujours de passer dans une autre Contrée, lorsqu'ils se lassent de leur Patrie. Les principaux Seigneurs ont, comme le Roi, une salle d'audience, qui leur sert aussi de cellier pour le vin. Ils y passent une partie du jour à se réjouir avec leurs amis; & la partie du Peuple qui ressortit à leur Tribunal y vient à certaines heures, pour la décision des moindres différends. Le vin des Seigneurs monte chaque jour à sept ou huit calebasses, dont ils envoient une partie à leurs femmes. Le reste est employé à leurs plaisirs (92).

## §. I V.

*Religion, Mokiffos, & Prêtres de Loango.*

Les Habitans des Royaumes de Loango, de Kakongo & d'Angoy n'ont aucune notion d'un Dieu suprême, quoiqu'ils en ayent le nom dans leur langage, & qu'ils l'emploient souvent. Ils l'appellent *Sambian Pongo*; mais ils ne cherchent point à le connoître mieux (93). Cependant ils croient l'existence d'un autre monde, dans lequel ils doivent passer après cette vie. Leurs idées ne sont pas mieux éclaircies sur la nature de ce changement. Lorsqu'on leur parle de la resurreccion des morts, ils traitent cette opinion d'impossible & de ridicule. Toutes leurs pratiques de Religion se bornent aux Temples de leurs Idoles. Ils en ont un grand nombre, qui sont distinguées par différens noms, suivant leur office & leur juridiction. Aux unes, ils attribuent l'empire sur les éclairs & sur les vents. Elles servent comme d'épouvantail dans leurs champs, pour la conservation des grains, contre les injures de l'air, & contre les oiseaux & la vermine. D'autres président aux poissons

ROYAUME  
DE LOANGO.Trois circon-  
stances des funé-  
raillies des Rois.Privilèges de la  
Noblesse.Idées de Dieu &  
d'une autre vie.Idoles & leurs  
offices.

(92) Ogilby, p. 510.

(93) Ils doivent néanmoins le respecter, puisqu'on vient de lire que leurs Rois doivent

lui rendre compte de leur vie. Battel écrit Fa-  
rube & Pongo.



ROYAUME  
DE LOANGO.

de la mer ; d'autres à ceux des rivières , aux bestiaux , à la santé , à la bonne fortune , à la clarté des yeux , à la fermeté des jambes , à la connoissance des sciences occultes. Enfin , chaque Idole jouit du pouvoir qui lui est propre , & dans les limites d'un certain lieu.

Ces images ou ces statues s'appellent *Mokiffos*. Elles ont peu de ressemblance dans leurs formes. Les unes représentent la figure humaine ; d'autres ne sont que des bâtons , garnis de fer par le bout , ou décorés d'un peu de sculpture ; des roseaux , qui se portent autour des bras & du cou ; des cordes ornées de petites plumes & de deux ou trois petites cornes , qui servent de ceinture ; des pots remplis de terre blanche ; des cornes de buffles , revêtues de la même terre , & garnies d'un anneau de fer à l'extrémité. La plus ridicule espèce de ces Divinités , est le pot , qui est rond & sans pieds. Ils mouillent soigneusement la terre dont il est rempli , & lui font surpasser les bords de quelques pouces. Les dehors sont peints de diverses couleurs. Ces *Mokiffos* , dans l'opinion de leurs Adorateurs , sont jaloux les uns des autres ; & si l'on ne veut point s'exposer au ressentiment de ceux qui se croiroient négligés , il faut leur rendre à tous les mêmes adorations.

Manière de faire  
des Mokiffos.

Les Nègres se font instruire dans l'art de faire des *Mokiffos*. Ils ont des maîtres , nommés *Engangas Mokiffos* , dont ils admirent beaucoup l'habileté. Lorsqu'un Particulier se croit obligé de créer une nouvelle Divinité , il assemble tous ses amis & ses voisins. Il demande leur assistance pour bâtir une hute de branches de palmier , dans laquelle il se renferme pendant quinze jours , dont il doit passer neuf sans parler. Il est aidé à garder le silence par deux plumes de perroquets , qu'il porte aux deux coins de la bouche. Si quelqu'un le salue , au lieu de battre des mains , suivant l'usage , il frappe d'un petit bâton sur un bloc qu'il tient sur ses genoux , & sur lequel est gravée la figure d'une tête d'homme. Les *Engangas* ont des blocs de trois sortes : les uns grands , d'autres moyens , & les troisièmes fort petits , qui ont chacun leur vertu , suivant les vûes de l'adorateur.

Cérémonies ter-  
ribles.

A la fin des quinze jours toute l'assemblée se rend dans un lieu plat & uni , où il ne croît aucun arbre , avec un *Dembe* ou un tambour , autour duquel on trace un cercle (94). Le tambour commence à battre & à chanter. Lorsqu'il paroît bien échauffé de cet exercice , l'*Enganga* donne le signal de la danse ; & tout le monde à son exemple se met à danser , en chantant les louanges des *Mokiffos*. L'adorateur entre en danse aussi-tôt que les autres ont fini , & continue pendant deux ou trois jours , au son du même tambour , sans autre interruption que celle des besoins indispensables de la nature , tels que la nourriture & le sommeil. Enfin , l'*Enganga* reparoît au bout du terme ; & poussant des cris furieux , il frappe sur différens blocs , il prononce des paroles misterieuses , il fait de tems en tems des raies blanches & rouges sur les temples de l'adorateur , sur les paupieres & sur l'estomac , & successivement sur chaque membre , pour le rendre capable de recevoir le *Mokisso*. Quelqu'explication qu'on veuille donner à l'effet de ces conjurations , l'adorateur est agité tout d'un coup par des convulsions violentes , se donne mille mouvemens extraordinaires , fait d'affreuses grimaces , jette des cris horribles ,

(94) Ogilby , *ubi sup.* p. 511. & suivantes. ge des Nègres , on conçoit qu'il faut rabattre  
Comme l'Auteur ne parle que sur le témoignage quelque chose de tout ce qu'on va lire.

prene  
ressen  
gré le  
amis  
fois p  
bour  
meur  
L'En  
prene  
avec  
comm  
nette  
lui m  
mém  
essuié  
rent p  
vie q

Il  
s'est  
attra  
dema  
pour  
de : S

Les  
Dans  
dans c  
que le  
grand  
tutela  
tres le  
ils so  
ils fo  
mour  
tre , p  
à son  
des b  
toute

A  
veau  
prese  
ni de  
Les  
étoit  
fans.  
chaq

prend du feu dans ses mains & le mord en grinçant les dents, mais sans en ressentir aucun mal. Quelquefois, dit l'Auteur, il est entraîné, comme malgré lui, dans des lieux déserts, où il se couvre le corps de feuilles vertes. Ses amis le cherchent, battent le tambour pour le retrouver, & passent quelquefois plusieurs jours sans le découvrir. Cependant, s'il entend le bruit du tambour, il revient volontairement. On le transporte à sa maison, où il demeure couché pendant quelques jours, sans mouvement & comme mort. L'Enganga choisit un moment pour lui demander quel engagement il veut prendre avec son Mokisso. L'esprit qui le possède répond par sa bouche, mais avec des flots d'écume & des marques d'une extrême agitation. Alors on recommence à chanter & à danser autour de lui, jusqu'à ce que le diable, dit nettement l'Auteur, juge à propos de sortir de son corps. Enfin, l'Enganga lui met un anneau de fer autour du bras, pour lui rappeler constamment la mémoire de ses promesses. Cet anneau devient si sacré pour les Nègres qui ont essué la cérémonie du Mokisso, que dans les occasions importantes ils jurent par leur anneau; & tous les jours on reconnoît qu'ils perdroient plutôt la vie que de violer ce serment.

Il y a d'autres méthodes pour la composition des Mokissos; mais l'Auteur s'est attaché à la plus misterieuse & la plus solemnelle. Lorsqu'un Nègre est attaqué de quelque maladie, l'Enganga vient implorer ses Mokissos. Il leur demande pourquoï leur adorateur est malade, & s'il a manqué de fidélité pour quelqu'un de ses engagements. L'esprit répond par la bouche du malade: Sur quoi l'Enganga ordonne quelques présens pour sa guérison (95).

Les opinions des Nègres s'accordent peu sur la nature & le sort des ames. Dans la famille Royale on a pour principe, que l'ame d'un mort est regenerée dans quelque personne de la même famille. Quelques-uns paroissent persuadés que le corps & l'ame finissent par une destruction commune. D'autres, en plus grand nombre, mettent les ames de leur famille au rang de leurs Divinités tutelaires; d'autres leur donnent une habitation sous la terre; enfin, d'autres leur font une petite loge sous le toit de leurs maisons, devant laquelle ils ne manquent jamais d'offrir les prémices de leurs alimens. Non-seulement ils sont persuadés, comme on l'a déjà fait observer, que personne ne peut mourir naturellement; mais ils croient que celui qui a causé la mort d'un autre, peut le forcer, par ses conjurations, de sortir du tombeau & de s'attacher à son service. Ces morts resuscités sont nourris, par leur maître, de viandes bouillies sans sel. Si l'on y mêloit du sel, dit l'Auteur après les Nègres, toute l'habileté du Sorcier n'empêcheroit pas que leurs corps ne fussent visibles.

A la naissance d'un enfant, on appelle un Enganga, pour imposer au nouveau né quelque loi qu'il est obligé d'observer pendant toute sa vie. Ces prescriptions ne sont pas seulement personnelles; il n'y a point de famille ni de Tribu qui ne soit assujettie à quelque imposition de la même nature. Les Engangas demandent aux parens quelle est leur propre loi, & quelle étoit celle de leurs ancêtres. Ils règlent là-dessus celle qu'ils imposent aux enfans. Le soin des meres, dans le cours de l'éducation, est de leur inculquer chaque jour un devoir si sacré, afin qu'ils prennent l'habitude de le respecter

ROYAUME  
DE LOANGO.

Anneau qui  
devient le Mokisso.

Autres méthodes.

Opinions des  
Nègres sur la nature de l'ame.

Engagemens  
qu'on leur impose à leur naissance.

(95) Ogilby, *ubi sup.* p. 512.

ROYAUME  
DE LOANGO.

toute leur vie. Ces loix consistent ordinairement à se priver de quelque espèce particulière de viande, de légume ou de fruit; à ne jamais monter sur l'eau dans un canot, mais à traverser les rivières qui se trouveront sur leur passage, soit à la nage, soit à gué; à se raser la tête ou la barbe. Il est permis à d'autres d'user de certaines viandes, ou de certains fruits, pourvu qu'ils en mangent seuls & sans témoins. A d'autres, il est ordonné de porter une ceinture de la peau d'un certain animal, & liée d'une certaine manière au-dessus du ventre; d'avoir une corde sur la tête, au lieu de bonnet; & de ne pas employer d'autre étoffe que le libongo. Les femmes ne sont pas moins assujetties dans leurs usages. Les unes doivent aller tête nue; d'autres, se revêtir d'une seule étoffe; d'autres, porter un pagne de quatre pièces différentes; d'autres, observer cette variété dans leur ceinture, &c.

Exemples de superstition.

Il n'y a point d'action, de circonstance, ni même d'attitude, qui ne soit sujette à quelqu'observation superstitieuse. Un Nègre entre dans une maison & se place indifféremment sur le coin d'un lit. S'il est averti qu'un homme & une femme y aient couché la nuit précédente, il doit se rendre sur le champ chez un Forgeron, & lui apprendre sa faute. Cet artisan allume du feu, prend le coupable par le petit doigt de la main gauche, qu'il fait tourner sur sa tête, frappe ensuite de son marteau deux ou trois fois sur l'enclume; & soufflant sur les mains jointes de son Client, l'absout par quelques paroles qu'il prononce à basse voix. Cette cérémonie porte le nom de *Vampa Momba*, c'est-à-dire, *Bénédiction* ou *Purification*.

Un homme qui a le malheur de se trouver pere d'un fils insensé, ne doit pas manger d'une certaine partie de la chair de bœuf; mais s'il a dans la suite un enfant plus raisonnable, il est délivré de cette contrainte. Rien n'approche de la soumission des Nègres de Loango pour tous ces devoirs. Ils ne doutent pas que les Mokissos n'aient le pouvoir de punir rigoureusement les infractions volontaires. Leurs maladies, leurs pertes, leurs afflictions, ils ne les attribuent qu'à cette cause.

Ce que les Nègres entendent par le nom de Mokisso.

On veut les justifier d'Idolâtrie.

Par le nom de *Mokisso*, ils entendent un Etre, qui a le pouvoir de faire du bien & du mal, & qui peut communiquer la connoissance du passé, du présent & de l'avenir. L'Auteur prétend qu'il y auroit de l'injustice à les accuser proprement d'Idolâtrie, parce qu'ils n'ont aucune connoissance ni de Dieu, ni du diable; & que sans distinction de l'un & de l'autre, ils appellent *Mokisso* tout ce qui a la vertu de produire quelque effet. Tout ce qu'ils attribuent à ces Agens invisibles est le pur ouvrage de leur imagination, ou plutôt l'action ordinaire des causes physiques. Qu'un homme de bonne constitution mène une vie sôbre par l'ordre du *Mokisso*, ils attribueront sa santé au *Mokisso* même, & non à son régime, quoique la santé & la force soient l'effet naturel de la sobriété. Si l'art ou la nature rétablit un malade, ils font honneur de sa guérison au *Mokisso*. S'il meurt au contraire de sa maladie, ils attribuent cet accident à quelque fortilège, dont le *Mokisso* a permis qu'il soit devenu la victime, pour le punir de quelque transgression. Ainsi, conclut l'Auteur, le nom de *Mokisso* n'est qu'un vain titre, que la force de la tradition leur fait donner à des causes qu'ils ignorent (96).

(96) On ne sçait ici dans quelle vaine son raisonnement supposeroit qu'il n'y a de leur veut justifier les Nègres d'Idolâtrie. Mais vrais Idolâtres que ceux qui connoissant le

Ce  
& ce  
par l  
de la  
Kine  
men  
comb  
pagn  
Gang  
cune  
ordon  
Ville  
tres,  
Enfin  
tères,  
To  
point  
Ils y  
plus  
ba,  
Mans  
Th  
tre lie  
logé  
Seign  
par d  
recom  
périté  
la pèc  
siens  
Au  
tège  
une g  
plie  
de ha  
elle  
deux  
de pe  
éloig  
à boi  
La  
geant  
quant  
quelq  
vrai D  
tion;  
reçues.

Ce qui augmente beaucoup la superstition, c'est que l'intérêt des Grands, & celui même du Roi, s'y trouve mêlé. L'Auteur confirme cette réflexion par l'exemple de la sœur du Roi, qui n'a pas plutôt mis au monde l'héritier de la Couronne, qu'elle est obligée d'aller faire sa résidence au Village de Kine, & de renoncer à l'usage de la chair de porc. Lorsque l'enfant commence à marcher, on le mène chez le *Moansa*, ou le Grand Prêtre, qui l'ayant comblé de bénédictions mystérieuses, lui interdit l'usage du *Kola* en compagnie, quoiqu'il lui laisse la liberté d'en manger seul. Ensuite il est mené au *Gangasimka*, autre Prêtre d'un rang distingué, qui lui défend de manger aucune espèce de volaille, s'il ne l'a tuée ou préparée lui-même, & qui lui ordonne d'enterrer ses restes. A mesure qu'il avance en âge, & qu'il habite les Villes par lesquelles il s'approche de la Couronne, il consulte d'autres Prêtres, qui lui font faire de nouveaux progrès dans la doctrine des Mokiſſos. Enfin, lorsqu'il monte sur le Trône, il passe pour consommé dans leurs mystères, & presque égal à eux par la sublimité de ses connoissances.

Tous les Prêtres du Pays, que la plupart des Voyageurs ne distinguent point des Sorciers, sont confondus sous le nom de *Gangas* ou d'*Engangas*. Ils y joignent le titre du Mokiſſo qu'ils servent particulièrement. Ainsi, les plus célèbres sont les *Gangas Thiriko*, *Bosbatta*, *Kikoko*, *Bombo*, *Makemba*, *Makongo*, *Negmi*, *Koffi*, *Kinaya*, *Inyami*, *Kitouba*, *Pansa Pongo*, *Mansi*, &c. (97).

*Thiriko* est une grande Ville, ou, si l'on veut, un grand Village, à quatre lieues de Boayre (98), du côté du Nord. Le Mokiſſo de ce lieu, qui est logé dans un Temple fort spacieux, a la figure humaine. Son Ganga est le Seigneur de la Ville. Chaque jour au matin il célèbre le Service de l'Idole par des prières & des conjurations mystérieuses. Il ne manque point de lui recommander, à haute voix, la santé du Roi & de la Maison Royale, la prospérité de l'Etat, celle des moissons, le progrès du commerce & le succès de la pêche. Tous les assistants battent des mains, pour joindre leurs vœux aux siens & pour rendre honneur à leur Grand Mokiſſo.

Au Temple de *Bosbatta*, le Ganga ne paroît jamais sans un nombreux cortège d'instrumens & de danseurs. Mais son principal ornement consiste dans une grande besace de peau de lion qu'il porte autour du cou. Elle est remplie de petites cornes, de coquilles, de petites pierres, de sonnettes, de clés, de haillons, de dents, de poils, d'ongles de tains blancs, &c. Au dehors, elle est ornée de plumes, de petites cordes & de bandelettes d'étoffe. Sur les deux épaules, elle soutient deux paniers remplis de coquilles, de plumes, de petits crochets de fer, & d'une herbe apportée de quelques montagnes éloignées, dans la tige de laquelle le Ganga fait entrer du vin, qu'il donne à boire aux femmes grosses & aux malades.

La simplicité de quelques Nègres parut fort risible à l'Auteur. En voyageant pour le commerce, ils portoient, dans une marche de quarante ou cinquante milles, un sac rempli de toutes ces misérables reliques, qui pesoit quelquefois dix ou douze livres. Quoique ce poids, joint à leur charge, fût

vrai Dieu se feroient d'autres objets d'adoration; ce qui est contraire à toutes les idées reçues.

(97) Ogilby, p. 514.

(98) C'est sans doute la Ville de Loango, dont l'ancien nom étoit *Boare* ou *Boayre*.

ROYAUME  
DE LOANGO.

L'exemple des  
Grands augmente  
leur super-  
stition.

Nom des prin-  
cipaux Mokiſſos.

Thiriko

Bosbatta.

Simplicité des  
dévots Nègres.

ROYAUME  
DE LOANGO.

Dévotions pu-  
bliques.

Mokisso-Kikok-  
ko.

Il est enlevé par  
les Portugais.

Mokisso Bom-  
bo, & ses têtes.

capable d'épuiser leurs forces, ils ne vouloient pas convenir qu'ils en ressentissent la moindre fatigue. Au contraire, ils assuroient l'Auteur que ce précieux fardeau servoit à rendre l'autre beaucoup plus léger (99).

Leurs dévotions publiques sont également intensées & ridicules. Elles commencent toujours par l'exposition d'un sac de bijoux sacrés, tel qu'on vient de le dépendre. Ensuite le Ganga s'assied sur une natte, se bat les genoux avec une petite bourse de cuir, en faisant sonner quelques grelots de fer, qu'il porte toujours entre les doigts; frappe ensuite sur la poitrine, se peint successivement les paupières, le visage & d'autres parties du corps, de blanc & de rouge, avec des mouvemens & des grimaces étranges, tantôt levant, tantôt baissant la voix, & répétant par intervalles le mot *Mariomena*, auquel toute l'assemblée répond le mot *Ka*. Après cette comédie, qui dure assez long-tems, le Ganga paroît hors de lui-même; on est obligé de lui tenir les bras, pour arrêter ses transports. Mais par l'aspersion d'une eau fort aigre, qu'on exprime de quelques plantes, cette aliénation d'esprit cesse. Il déclare ce qu'il vient d'apprendre du Bosibatta, c'est-à-dire, la réponse qui convient aux demandes de l'adorateur.

*Kikokko* (1) est une statue de bois noir, qui représente un homme assis. Le lieu de son culte est la Ville de *Kinga*, située à quelques milles de la Côte, & célèbre par un cimetière public. On attribue mille vertus à cette Idole. Elle préserve de la mort. Elle garantit des sorilèges. Elle force les morts de sortir du tombeau pendant la nuit, pour servir à la pêche & pour aider au mouvement des canots. Aussi-tôt que le jour paroît, elle les fait rentrer dans leurs demeures souterraines (2). Quelques Matelots Portugais eurent la hardiesse d'enlever, dans les ténèbres, l'Idole *Kikokko*, & de la transporter sur leur Vaisseau. L'alarme & la douleur furent extrêmes dans le Canton. Son absence ou sa perte fut pleurée long tems par un deuil public. Cependant le même Vaisseau étant revenu sur la Côte, les Matelots n'osèrent débarquer sans avoir restitué l'Idole. Ils prirent le tems de la nuit pour la replacer secrètement dans son Temple. Mais comme ils s'étoient fait un jeu de lui casser la tête & les bras, ils clouèrent au corps les parties qui se trouvoient séparées. Le jour suivant, à la vue du Mokisso, le bruit se répandit parmi les Nègres qu'il avoit fait le voyage du Portugal, pour leur amener un Vaisseau chargé de marchandises. A la vérité ils eurent peine à comprendre pourquoi il paroïsoit si maltraité dans une partie de ses membres; mais ils attribuèrent ce désordre aux fatigues d'un long voyage. Quelque tems après, il arriva qu'un Bâtiment Portugais heurta contre les rocs de Loango, & manqua de périr par une large voie d'eau. Ils publièrent aussi-tôt que les Portugais étoient punis, pour n'avoir pas pris plus de soin de *Kikokko* dans leur Pays; & qu'en brisant leur Vaisseau, il leur avoit bien rendu le clou qu'ils lui avoient enfoncé dans la tête.

Les fêtes qu'on célèbre à l'honneur de *Bombo* sont remarquables par un grand nombre de tambours, qui demeurent placés à terre, & sur lesquels on bat des mains & des pieds. Dans ces assemblées, les filles du Canton dansent avec des mouvemens & des attitudes si extraordinaires, qu'on les croiroit folles

(99) Ogilby, *ubi sup.* p. 515.

(1) Battel l'appelle *Chikokko*.

(1) Ogilby, p. 515.

ou furieuses. Elles chantent certains vers, qui doivent être fort obscènes, s'ils le font autant que leurs gestes & leurs postures. Leur tête est couverte de plumes de toutes sortes de couleurs, & le reste du corps bizarrement paré. Elles ont à la main une espèce de cresselle, peinte de rouge & de blanc, qui augmente leurs transports par la confusion & par le bruit.

*Makemba* est un Mokisso fort reveré, parce qu'il préside à la santé du Roi. Il consiste dans une natte d'un pied & demi carré, avec une bande au sommet, d'où pendent de petits paniers, des plumes, des coquilles, des tuyaux de casse, des os, des sonnettes & d'autres bagatelles peintes en rouge avec le jus du *Takol*. Les fêtes de cette Idole n'admettent que de petits tambours, sur lesquels des enfans battent avec les mains. Ensuite le Ganga prend avec un goupillon de l'eau colorée de *Takol*, dont il arrose le Roi & toute la Noblesse, en chantant une hymne convenable aux circonstances.

Le Mokisso *Mikongo* est honoré avec des cresselles, des tambours, de petits paniers d'ozier & des hameçons de pêche, teints en rouge. Le Mokisso *Mimi* (3) est renfermé dans une petite hute, environnée de bananiers & d'autres arbres. Cette Idole n'est qu'un tronc, assez élevé, sur lequel on place un sac rempli de toutes les espèces de bijoux qu'on a déjà nommées. Le principal est un collier de verre, surchargé de petites coquilles, du milieu desquelles pend une pièce de bois creux, sur laquelle on frappe respectueusement. Un Nègre qui a passé la nuit précédente avec une femme, n'ose toucher au Mokisso *Mimi*.

Le Mokisso *Kossi* est un sac, orné de cornes, & rempli de terre blanche. Son Service est célébré avec des cresselles, de longues gaules, des chants nocturnes, des prostrations, des bagues & des bandelettes. Il garantit de la foudre & des autres feux du Ciel.

Le Mokisso de *Kimaya*, Ville fort proche de Loango, consiste dans une multitude de pots, & de blocs pourris qui leur servent de couvercles, avec quelques haillons dont ils sont ornés. Cette Idole fait une triste figure. Le Ganga porte dans ses mains une boete blanche, dont il fait divers tours d'adresse. Il souste dans ses mains, il étend les bras, il s'assied sur une peau, & prescrit des remèdes aux malades qui viennent le consulter. *Kossi* fait tomber la pluie depuis le mois de Décembre jusqu'au mois de Mai, c'est-à-dire, dans la saison où les pluies sont régulières. Il préside à la mer, à la pêche, aux canots. Son pouvoir a tant d'étendue, qu'on ne le croit point inférieur à celui de *Mikokko* même.

*Inyami* est un grand Village, à six milles au Sud de Loango. Son Mokisso a la figure humaine. Mais quoiqu'il soit placé dans un Temple, le principal lieu de son culte est une colline ronde, sur la route de Loango, à l'Est. Personne n'a le privilège d'y passer en voiture. On la traverse à pied, dans la crainte d'offenser l'Idole par une profanation. Le Mokisso de *Kitouba* est une grosse cresselle de bois, sur laquelle les Nègres font serment de n'employer aucun sortilège pour causer des maladies ou d'autres désordres. Celui de *Panga* est un bâton, de la forme d'une hallebarde, avec une tête de sculpture, & peinte en rouge. Celui de *Pongo* est un panier, rempli de bagatelles, & couvert de petits ouvrages de sculpture.

(3) Dans un autre endroit l'Auteur écrit *Njimi*.

ROYAUME  
DE LOANGO.Mokisso-Ma-  
kemba.Mokisso Ma-  
kongo.

Mokisso Mimi.

Mokisso Kossi.

Mokisso Ki-  
maya.Mokisso-Inya-  
mi.

Kitouba.

ROYAUME  
DE LOANGO.  
Mokisso-Moan-  
zi.

Enfin , le Mokisso de *Moanzi* , qui est un des plus célèbres , consiste dans un pot enseveli sous terre , entre quelques arbres , & surmonté d'une flèche , qui soutient au dehors une corde tendue , d'où pendent quantité de feuilles , qu'on a soin de renouveler lorsqu'elles commencent à flétrir. Ceux qui obtiennent la faveur de voir ce respectable pot , doivent porter un bracelet de cuivre , & ne jamais manger de kola en compagnie. L'Auteur ajoute que le nombre des Mokissos & des Gangas est infini ( 4 ).

## CHAPITRE II.

### *Description du Royaume de Congo.*

#### §. I.

#### *Ses Limites , son Etendue , ses Rivières & ses Montagnes.*

ROYAUME  
DE CONGO.  
Bornes de Con-  
go , suivant Lo-  
pez.

**L**OPEZ paroît s'être attaché soigneusement à fixer les bornes du Royaume de Congo ; mais s'arrêtant trop aux détails , il tombe souvent dans la confusion. Le Royaume de Loango , dit-il , le borne au Nord. Cependant il lui donne en même-tems , pour limite , une ligne tirée du Cap Ste Catharine , jusqu'à la jonction de la Rivière de Vamba avec celle de Zaïre ; c'est-à-dire , un espace de six cens milles , dans lequel Loango même est renfermé. Suivant le même Auteur , Congo est borné à l'Est par la montagne de cristal , qui s'étend au Sud depuis l'embouchure de la Vamba , jusqu'aux montagnes du Soleil , à la gauche desquelles s'élevent celles de Nitre. Ensuite , lui faisant traverser la Rivière de *Berbela* , qui descend du Lac *Akhelonda* , il fait finir ses bornes orientales au point du Sud , dans une longueur d'environ six cens milles ( 5 ).

Ses bornes au Sud commencent aux montagnes de *Plata* , où finissent ses limites de l'Est , & s'étendent jusqu'à la baie des vaches , c'est-à-dire , l'espace de quatre cens cinquante milles , jusqu'à la Côte maritime. Lopez ajoute que cette ligne méridionale divise le Royaume d'Angola , & laisse au Sud les montagnes d'argent , au-delà desquelles est le Royaume de *Matama* ( 6 ) ou de *Mataman*. Mais cette division convient plutôt au Royaume de Benguela qu'à celui de Congo.

Depuis l'embouchure de la Rivière de *Koanza* ou *Quanza* , jusqu'à la Rivière de *Barreras Vermelhas* , on compte trois cens soixante-quinze milles. La seconde de ces deux rivières tire son nom des ruines de plusieurs rochers , qui , étant minés par la mer , laissent voir dans leurs débris une apparence de rougeur. De là vers l'Est en ligne droite , les terres de Congo s'étendent l'espace de quatre cens cinquante milles. De là au Sud , en traversant d'autres montagnes de cristal que celles qu'on vient de nommer , les montagnes de Nitre & la Ri-

( 4 ) Ogilby , dans sa Description de l'Afrique , après Dapper , p. 517.

( 5 ) Dans la Relation de Pigafetta , p. 30. & suivantes.

( 6 ) *Ibid.* p. 43.

vière de Berbela au pied des montagnes d'argent, & montant jusqu'au Lac d'Akheldonda, on compte environ cinq cens milles. Enfin, depuis ce Lac, en suivant la Rivière de Koanza, qui en sort, jusqu'à son embouchure, il y a trois cens soixante milles. Ainsi, toute la circonférence de Congo est de dix-huit cens quatre-vingt-cinq milles. Sa plus grande largeur commence au Cap *Padron*, à l'embouchure de la Rivière de Zaïre, & n'a pas moins de six cens milles jusqu'aux montagnes de cristal, où elle finit (7).

Telle est la description de Lopez. Mais, suivant les meilleures idées auxquelles on s'attache aujourd'hui, le Royaume de Congo, proprement dit, est borné au Nord par ceux de Loango & de Makoko ou d'Ankiko, dont il est séparé par la Rivière de Zaïre; à l'Est, par Makoko & Matamba; au Sud, par Buenguela; à l'Ouest, par l'Océan. Sa situation est entre le second & l'onzième degré de latitude du Sud, & entre le trente-deuxième & le quarante-unième degré de longitude orientale. Du Nord au Sud, sa longueur est de cinq cens soixante milles; & sa largeur de l'Ouest à l'Est, d'environ quatre cens vingt milles.

Anciennement le Royaume de Congo avoit beaucoup plus d'étendue. Il comprenoit les Pays d'Abundos, de Matama, de Quizama, d'Angola, de Kakongo, de Kongere, d'Amdera, de Pangelungos, d'Anzikos (8), d'Anzikana & de Loango, qui en ont été séparés dans la suite des tems.

Les montagnes de cristal tirent ce nom de la quantité de toutes sortes de cristaux qui s'y trouvent. Elles sont grandes, hautes & désertes au sommet. Les montagnes du Soleil ne doivent leur nom qu'à leur hauteur, qui les approche en quelque sorte de cet astre. Il n'y tombe jamais de neige, & l'on n'y voit aucun arbre (9).

Le Royaume de Congo est arrosé par un grand nombre de rivières, dont les principales, du Nord au Sud, sont celles de Zaïre, de *Lebueda*, d'*Ambriç*, d'*Enkokoqué-Matari*, de *Loze*, d'*Onza*, de Libongo, de Danda, de *Bengo*, & de Koanza ou Quanza.

La Rivière de *Lelunda*, dont le nom signifie *Truite*, sort du Lac d'Akheldonda, comme celle de *Koanza*. Dans son cours, après avoir reçu une autre rivière qui vient du grand Lac, elle passe au pied de la montagne où S. Salvador est situé (10); mais elle est si basse, en toute autre saison que celle des pluies, qu'il est aisé de la traverser à pied (11). Depuis la montagne, elle coule à l'Ouest, par une infinité de détours, jusqu'à la mer, & s'y jette impétueusement dans le tems des pluies; mais à son embouchure même, elle a si peu d'eau dans d'autres tems, que les plus petits Vaisseaux ne la traverseroient pas sans risque. Les Nègres la fréquentent dans leurs canots, au hasard d'être dévorés par les crocodiles, qui s'y rassemblent en fort grand nombre (12).

L'*Ambriç* offre un bon Port à son embouchure. Elle sort aussi du Lac d'Akheldonda, & passe à quatre lieues de S. Salvador (13). Pigafetta la place à six degrés de latitude du Sud, & la représente comme une rivière grande &

ROYAUME  
DE CONGO.  
Grandeur de sa  
circonférence.

Idées reçues sur  
les limites & l'é-  
tendue de Con-  
go.

Ce qu'il étoit  
autrefois.

Montagne de  
cristal & du So-  
leil.

Rivières de  
Congo.

La Lelunda.

L'Ambriç.

(7) *Ibid.* p. 58.

(8) *Ibid.* Mais il semble qu'Anzikos n'est que le nom des Habitans d'Anzikana.

(9) Pigafetta, *ubi sup.* p. 38.

(10) Delisle, dans sa Carte de Congo, lui

fait prendre sa source au pied de la montagne.

(11) Pigafetta, *ubi sup.* p. 26.

(12) Ogilby, *ubi sup.* p. 527.

(13) Pigafetta, *ubi sup.*



ROYAUME  
DE CONGO.

poissonneuse, mais dont l'embouchure est fermée par quantité de rocs, qui n'en permettent l'accès qu'aux petites Barques. Ses eaux paroissent toujours bourbeuses; ce qui vient uniquement de la rapidité de son cours. A trente milles de la Côte, on la traverse sur une espèce de ponton, où les Voyageurs payent quelques droits au Roi de Congo pour leur passage. La rive du Sud est habitée par un grand nombre de Pêcheurs & d'autres Nègres, qui fabriquent du sel, en faisant bouillir l'eau de la mer dans des vaisseaux de terre. Il est noirâtre & rempli de sable; mais le commerce n'en est pas moins considérable à Pambi & dans d'autres lieux.

L'Enkokoqué-  
Matari.

L'*Enkokoqué-Matari* est une rivière de peu d'usage, parce que dans toute l'étendue de son lit, comme à son embouchure, elle est remplie de grandes basses & de bancs de sable, qui laissent à peine un passage libre aux canots. Sa source est inconnue aux Européens, & Lopez même paroît l'avoir ignorée.

## La Loze.

La *Loze* ne mérite que le nom de ruisseau. Mais quoiqu'elle n'ait point de Port à son embouchure, elle est navigable pour les canots. A vingt milles de la mer, elle a, comme l'*Ambriz*, un Ponton, où les droits du passage se payent au Duc de Bamba (14).

L'Onza, ou  
l'Onzoni.

L'*Onza* ou l'*Onzoni* offre un Port, ou une petite Rade, à son embouchure; mais loin d'être navigable au-delà, elle peut être passée à gué dans presque toute son étendue.

La Libongo ou  
la Lemba.

La Rivière de *Libongo*, que Lopez nomme *Lemba*, n'a ni Port, ni profondeur pour recevoir les moindres Vaisseaux.

## La Danda.

La *Danda* est une grande rivière, qui reçoit des Bâtimens de cent tonneaux. On ne trouve jamais moins de cinq ou six pieds d'eau à son embouchure. Mais elle est infestée de crocodiles & de chevaux marins. Le Pays qu'elle arrose est très fertile; haut par intervalles, du côté du Sud; & bas au Nord, dans une largeur d'environ deux milles (15).

## La Bengo.

La *Bengo*, qu'on prend pour une branche de la *Danda*, est encore une grande rivière, qui reçoit des Barques l'espace de quarante milles, & qui, malgré ses bancs de sable, n'a pas moins de sept ou huit pieds d'eau à son embouchure. Sa source est fort éloignée, & ses inondations si violentes dans la saison des pluies, c'est-à-dire, aux mois de Mars, d'Avril & de Mai, qu'elle entraîne d'un côté une grande partie de la rive, qui se joint à l'autre, ou que la rapidité du courant porte jusqu'à la mer (16).

## La Quanza.

La Rivière de *Quanza* ou *Koansa* sort du petit Lac d'*Akhelonda*, qui est formé par une autre rivière sortie d'un grand lac (17). Elle a deux milles de largeur à son embouchure. Les Barques y remontent l'espace de cent milles; mais elle est sans Port du côté de la mer.

Grandeur de la  
Rivière de Zaïre.

Le Royaume de Congo n'a pas de plus belle & de plus grande rivière que celle de Zaïre. Merolla prétend qu'elle doit son nom à l'ignorance des premiers Européens. En arrivant, dit-il, il demanda aux Habitans comment se nommoient le Pays & la Rivière. Ceux-ci, qui ne les entendoient pas, répondirent dans leur langue, *Zeroco*, qui signifie, *Je ne puis vous entendre*: d'où les Portugais formèrent le nom de *Zaïre* (18). Ils planterent sur une des poin-

(14) Ogilby, p. 528.

(15) Ogilby & Pigafetta, *ubi sup.*

(16) Ogilby, p. 528.

(17) Pigafetta, p. 21.

(18) Cette étymologie paroît forcée. Il est plus naturel de la tirer de *Zairi*, Ville à dix-

res de son embouchure une belle croix de marbre, qui fut ensuite abattue par les Hollandois. Cependant il en restoit encore une partie du tems de l'Auteur; & l'on découvroit aisément, sur la base, les armes du Roi de Portugal, avec une inscription en caractères gothiques, qui ne se lisoit pas si facilement (19).

Cette fameuse rivière tire ses eaux, suivant Lopez, de trois différens lacs; l'un se nomme *Zambre*; l'autre *Zaire*; & le troisième, qui est aussi la source du Nil. Mais le plus grand de ces trois lacs est celui de *Zambre*, d'où le même Auteur fait sortir toutes les grandes rivières qui arrosent l'Afrique (20). Merolla observe, sur le témoignage commun des Nègres, que la Rivière de *Zaire* sort d'un vaste amas d'eau dans le Royaume de *Matamba*; & que la même source produit le Nil, qui prend son cours vers l'Égypte (21). Il ajoute qu'on voit dans ce grand lac plusieurs sortes de monstres, entre lesquels il s'en trouve un de figure humaine, sans autre exception que celle du langage & de la raison. Le Père François de Pavie, Missionnaire Capucin, qui faisoit sa résidence dans le Pays de *Matamba*, rejettoit toutes ces histoires de monstres, comme autant de fictions des Nègres. Mais la Reine de *Singa*, informée de ses doutes, l'invita un jour à la pêche. A peine eut-on jetté les filets, qu'on découvrit sur la surface de l'eau, treize de ces poissons monstrueux. Il fut impossible d'en prendre plus d'un. C'étoit une femelle. La couleur de sa peau étoit noire; ses cheveux longs & de la même couleur; ses ongles d'une longueur singulière. Merolla conjecture qu'ils lui servoient à nager. Elle ne vécut que vingt-quatre heures hors de l'eau; & dans cet intervalle elle refusa toutes sortes de nourriture (22).

En traversant le Royaume de Congo, la Rivière de *Zaire* reçoit plusieurs rivières, qui donnent beaucoup de facilité aux Habitans pour le commerce intérieur. On nomme premièrement l'*Umbre*, que d'autres appellent *Vam'a* & *Vambese*, & qui sortant, dit-on, d'une montagne de la Nigritie, vient tomber au Sud de la *Zaire*. 2. La *Brankare* ou la *Bankare*, qui, suivant Lopez, se joint à la *Zaire* sur les limites orientales de Pongo, assez près des montagnes de cristal. 3. La *Verbele* ou la *Barbele*, qui vient du même lac d'où l'on suppose que sort le Nil, & qui, traversant ensuite le Lac d'*Akhelonda*, se jette dans la *Zaire* quelques lieues au-dessous de la Ville de *Pango*, après avoir baigné les murs (23).

Lopez donne vingt-huit milles de largeur à l'embouchure de la Rivière de *Zaire*. Elle entre avec tant d'impétuosité dans l'Océan, qu'à trente ou quarante milles de la terre, & quelquefois à quatre-vingt, ses eaux se conservent fraîches. Les Matelots en boivent à cette distance, & les reconnoissent à leur épaisseur. Cependant elle n'est navigable que l'espace d'environ vingt-cinq milles (24), au-delà desquels étant resserrée par des rochers, elle tombe avec un bruit qui se fait entendre à sept ou huit milles. Les Portugais ont donné à ce lieu le nom de *Cachivera*, c'est-à-dire, chute ou cataracte (25).

luit ou vingt lieues de son embouchure.

loin de là.

(19) Merolla, p. 609.

(20) Voyage de Merolla, p. 610.

(20) Pigafetta, p. 27. & Ogilby, p. 116.

(21) Ogilby, *ubi sup.*

(21) L'ignorance de l'Auteur paroît extirpée; car on sçavoit long-tems avant la date de son voyage, que la source du Nil est fort

(24) Il semble par la suite qu'il y ait ici quelque erreur.

(25) Pigafetta, *ubi sup.*

ROYAUME  
DE CONGO.

D'où elle tire sa  
source.

Monstres ma-  
rins de figure hu-  
maine.

Rivières qui  
tomberent dans la  
*Zaire*.

Largeur de la  
*Zaire* à son em-  
bouchure.

ROYAUME  
DE CONGO.

Comment le  
Royaume de  
Congo fut dé-  
couvert.

Merolla donne dix lieues de large à l'embouchure de la Zaïre, quoique d'autres Ecrivains, dit-il, ne lui en donnent pas moins de trente. Mais ils renferment dans cette étendue l'embouchure d'un autre bras de la même Rivière qui n'est pas éloigné du premier. Les eaux de la Zaïre, ajoute-t-il, ont quelque chose de jaunâtre qui les fait distinguer de celles de la mer à plus de trente lieues de la Côte. Ce fut cette différence qui donna lieu à la découverte du Royaume de Congo. Dom Diego de Ceno, que Jean II. Roi de Portugal avoit envoyé dans cette vûe, n'eut pas de signe plus certain pour juger qu'il approchoit de la terre, que la qualité des eaux de la Zaïre (26).

Dapper ne donne que trois lieues de largeur à son embouchure; mais il assure que la force & l'abondance de ses eaux à l'Ouest-Nord-Ouest & au Nord-Est quatt de Nord, se font sentir à plus de quarante milles du rivage. Il ajoute qu'après avoir perdu la terre de vûe, on distingue encore leur courant, par la noirceur de l'eau, & par des amas de roseaux, & d'autres substances, qui paroissent former autant de petites Isles flottantes. Aussi, les Vaisseaux ont-ils besoin d'un vent bien frais pour remonter jusqu'à la Rivière au long de cette trace.

Cabo del Pa-  
dron.

La pointe Sud de l'entrée est un promontoire, que les Portugais ont nommé *Cabo de Padron*, & sur lequel ils éleverent, il y a deux cens ans, une petite Chapelle & une croix de marbre. Un peu plus loin, dans l'intérieur du Cap, on arrive à la pointe de S. Paul, qui offre une rade fort commode. Cinq milles au-delà, on rencontre l'anse ou la crique nommée *Pampus*; & dix ou douze milles plus loin, la résidence du Comte de Sogno (27).

Crique de Pam-  
pus.

Isles de la Zaïre.

Entre l'embouchure de la Rivière & la cataracte, le canal est divisé par de grandes Isles, dont la plupart sont bien peuplées, & gouvernées par divers Seigneurs, sous l'autorité du Roi de Congo. Cette dépendance du même Souverain n'empêche pas que les Insulaires ne s'entreussent souvent par des attaques subites, dans leurs canots, qui ne sont composés que d'un tronc d'arbre, d'une grosseur incroyable.

Isle aux chevaux.

La première de ces Isles a peu d'étendue. Elle porte le nom d'*Isle aux Chevaux*, qu'elle a tiré de la multitude de chevaux marins qui s'y retirent. Du rem de Lopez, les Portugais y faisoient leur demeure dans un Village, tandis qu'ils avoient leurs Vaisseaux, au Sud de la rivière, dans le Port de Pinda (28), où le commerce étoit alors florissant.

Isles Bomma &  
Quantalla.

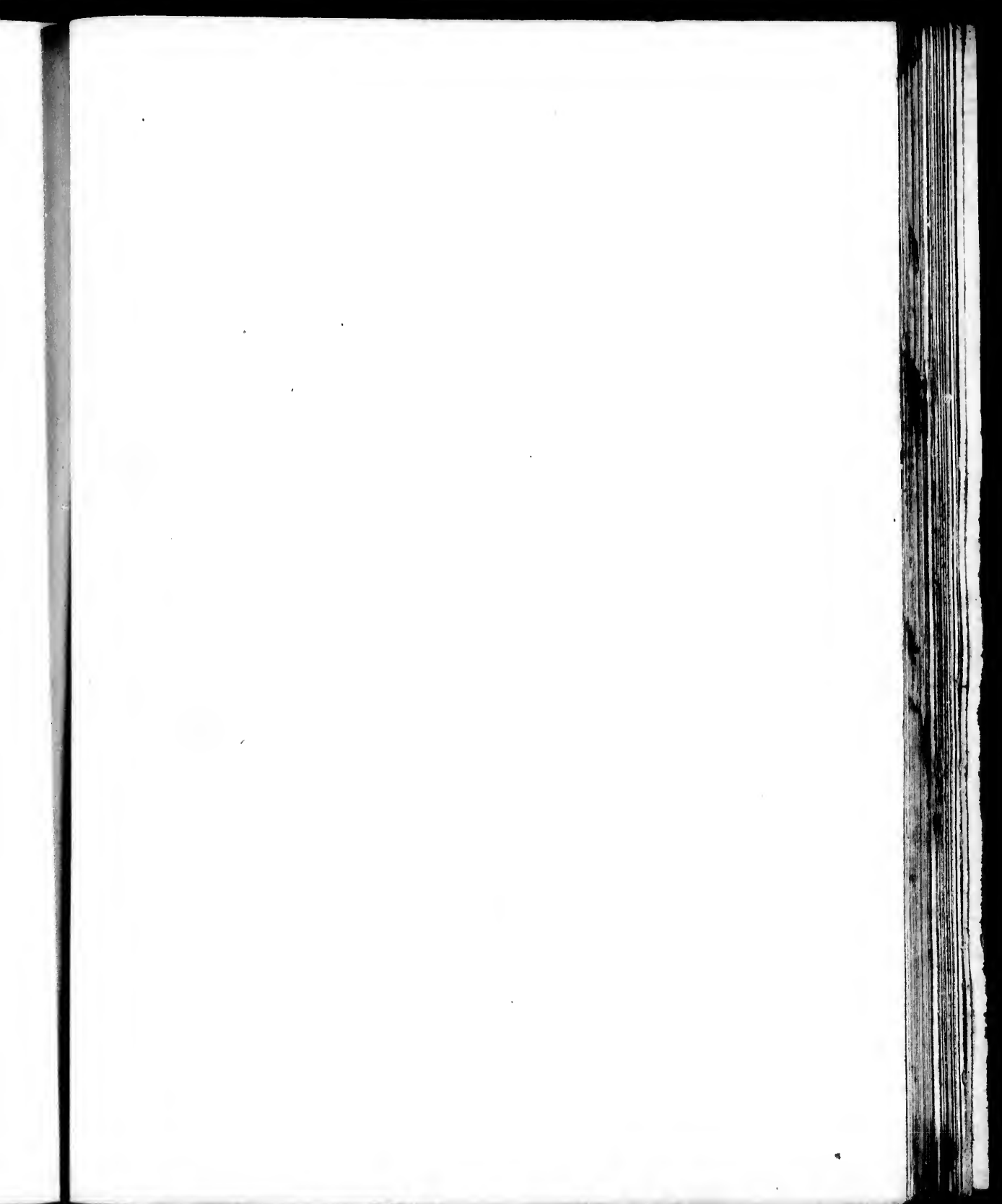
Les Isles de *Bomma* & de *Quantalla* sont situées à l'embouchure de la rivière: d'autres plus haut; mais toutes extrêmement peuplées. Celle de Bomma est riche en mines de fer. Quoiqu'on vante le nombre de ses Habitans, on y découvre peu de maisons; parce qu'une grande partie des terres étant couverte d'eau, les Nègres habitent le sommet des arbres. Ils s'y font des loges entre les branches, sans autre toit que le feuillage; & leurs canots entretiennent la communication de l'un à l'autre. Ces Insulaires sont bien faits & robustes; mais ils menent une vie qui ne les distingue guères des bêtes. On prétend, dit l'Auteur, qu'ils sont tous Sorciers, & qu'ils parlent face à face au diable. Dans les tems de paix, leur unique exercice est le commerce du fer, qu'ils tirent de leurs mines, & qui leur procure des vivres par la voie des

Brutalité des  
Habitans.

(26) Merolla, p. 609.

(27) Ogilby, *ubi sup.*

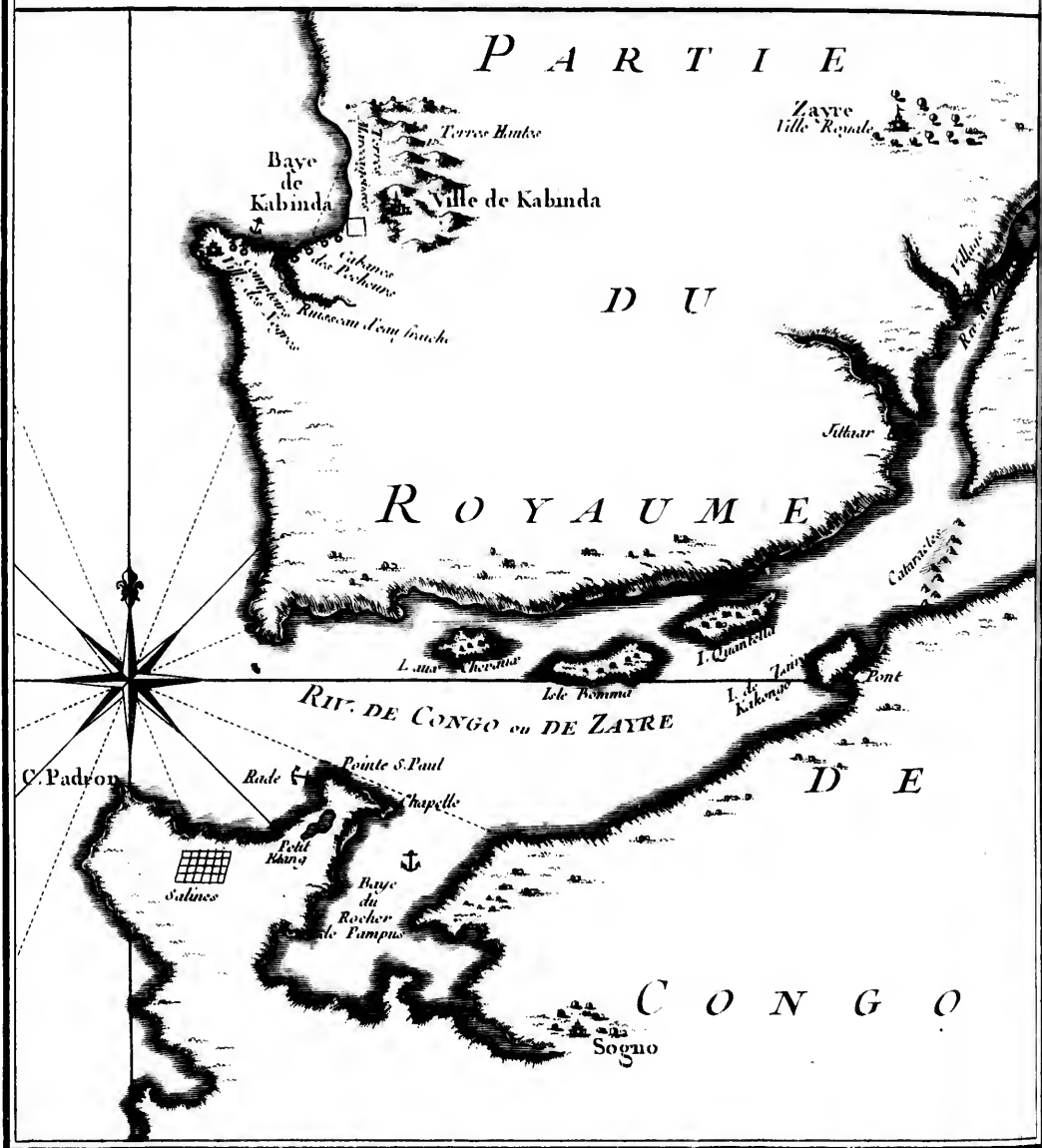
(28) Delisle place le Port de Pinda dans l'Isle même.



# CARTE DE L'EMBOUCHURE DE LA RIVIERE DE CONGO OU DE ZAYRE

Tirée de Barbot et autres.

Echelle de Lieues Communes de France.



échar  
fièche  
Le m  
deux  
donn  
L'i  
d'app  
leurs  
duire  
velle  
suivre  
verte  
crific  
de plu  
long  
res, j  
L'i  
abond  
conde  
au R  
La  
routes  
l'Amb  
espèce  
de mo  
Lop  
ba, S  
Provin  
dence  
Marq  
divisi  
Provi  
Provi  
Ban  
est bo  
qu'à l  
d'Ang  
Carli  
me d  
Ce  
tres l  
de la

(29)  
(30)  
(31)  
(32)  
(33)

échanges. Pendant les guerres du Pays, ils forgent des armes, telles que des fûches, des poignards & des zagaies, dont ils ne tirent pas moins de profit. Le mariage n'est pas connu dans leur Isle. Dès leur première jeunesse, les deux sexes se mêlent ensemble, sans aucune cérémonie; & ce mélange ne donne aux hommes aucun droit sur les femmes.

L'Isle Quantalla est renommée par une Idole d'argent, dont il n'est permis d'approcher qu'aux seuls Ministres qui président à son culte. Ils apportent tous leurs soins à dénigrer le lieu qu'elle habite & les chemins qui peuvent y conduire. Chaque fois qu'ils y vont eux-mêmes, ils doivent prendre une nouvelle route, & se dérober aux yeux de ceux que la curiosité porteroit à les suivre. On sçait en général que l'Idole est logée dans une grande plaine, convertie de bois. Les Rois & les Peuples voisins lui font des présens & des sacrifices, sur-tout dans leurs maladies. Ils envoient dans la plaine ce qu'ils ont de plus riche. Toutes ces offrandes y demeurent sans usage, suspendues au long d'un grand mur, qui est composé de dents d'éléphants au lieu de pierres, jusqu'à ce que le temps les fasse tomber en pourriture (29).

L'Isle de Zaïra Kakongo, qui est située au milieu du canal, produit en abondance toutes sortes de provisions, & n'est pas moins peuplée que féconde. Elle est plate; mais élevée de huit brasses au-dessus de l'eau, & jointe au Royaume de Congo par un pont (30).

La Rivière de Zaïre est remplie de crocodiles, de chevaux marins & de toutes les espèces de poisson connues en Afrique. On vante particulièrement l'*Ambize Angalo*, ou le porc d'eau, le *Kakongo* & le *Poisson royal*. Ces trois espèces, avec la truite & la tanche, doivent être portées au Roi, sous peine de mort (31).

Lopez divise le Royaume de Congo en six Provinces, qu'il nomme *Bamba*, *Sogno*, *Sandi*, *Pungo*, *Batta* & *Pemba*. Mais Carli ne compte que cinq Provinces (32). 1. S. Salvador, qui contient la Ville du même nom, résidence ordinaire du Roi. 2. Le Duché de Bamba. 3. Le Duché de Sondi. 4. Le Marquisat de Pemba. 5. Le Comté de Sogno. Suivant la seconde de ces deux divisions, Pungo & Batta, n'étant pas nommées, doivent faire partie des autres Provinces. Carli s'écarte encore de Lopez, par la division de Pemba en deux Provinces. Mais la description de chaque Pays est indépendante de cet ordre.

Bamba, la plus grande & la plus riche Province du Royaume de Congo, est bordée à l'Ouest par l'Océan, & s'étend depuis la Rivière d'Ambriz, jusqu'à la Rivière de Quantalla. Ses bornes au Sud sont les terres du Royaume d'Angola; & à l'Est, le Pays de Quizama, vers le Lac d'Akhelonda (33). Carli donne autant d'étendue (34) à la Province de Bamba, qu'au Royaume de Naples & de Sicile.

Ce grand Pays est gouverné par un Prince ou un Mani, qui a quantité d'autres Princes & de Seigneurs dans sa dépendance. Les principaux, au long de la Côte, sont le Seigneur particulier de Bamba (35), Lieutenant général de

ROYAUME  
DE CONGO.

Idole de Quantalla & singularité de son culte.

Isle Zaïra Kakongo.

Poissons de la Rivière de Zaïre.

Division de Congo en Provinces.

Bamba.

Cantons subordonnés.

(29) Ogilby, p. 526.

(30) Voyage de Merolla, p. 640.

(31) Relation de Pigafetta, p. 28. & suiv.

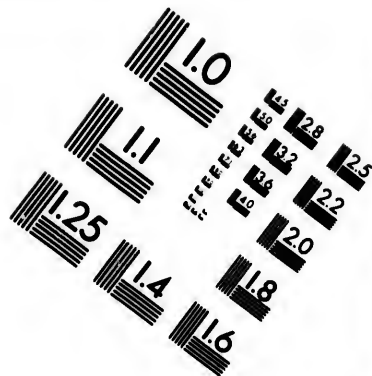
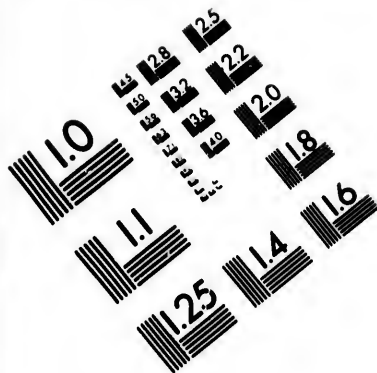
(32) Voyage de Carli, p. 562.

(33) Pigafetta, *ubi sup.* p. 60.

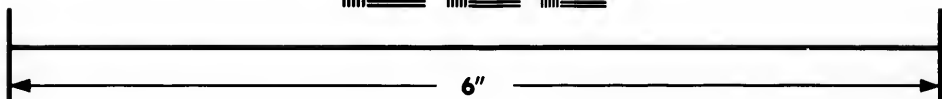
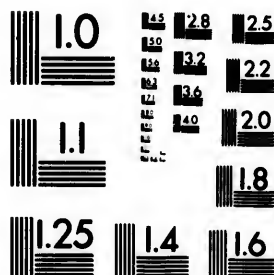
(34) Carli, *ubi sup.* p. 551.

(35) Carli l'appelle un *Grand-Duc*, Sajer du Roi de Congo. Mais tous ces titres sont de la création des Millionnaires & des Mercenaires.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



18  
20  
22  
25  
28  
32  
36  
40

10  
01

ROYAUME  
DE CONGO.

la Province, & ceux de *Leмба*, de *Dandi*, de *Bengu*, de *Loanda*, de *Korimba*, de *Quanza* & de *Kazanza*. Au dedans des terres, dans le Pays des *Ambandos*, qui habitent vers les frontières d'Angola, & qui font partie de la Province de *Bamba*, on trouve les Seigneurs d'*Angazi*, de *Khingongo*, de *Motello*, de *Kabonda*, & quantité d'autres moins distingués.

Autres Seigneu-  
ries.

Quelques Voyageurs, qui paroissent avoir porté leurs recherches plus loin, ajoutent à ces Seigneuries plusieurs autres Cantons, gouvernés, au nom du Roi de Congo, par des Chefs, que les Portugais appellent *Sabos* ou *Sovafen*. Tels sont, *Vamma*, *Roansa*, *Hani*, *Kallé*, *Kovangongo*, *Ingombia*, *Mukkama*, *Kabonda* ou *Kabanda*, *Motemmo-Kavangongo*, *Moffoula* ou *Muffula*, *Motemma-Quinquongo*, *Oanda*, *Quina*, *Bamba*, *Bumbu*, *Enfala*, *Lovato* & *Quitungo*.

Détail des Ter-  
ritories & des Ju-  
risdictions.

Le territoire de *Vamma* est arrosé par la mer & par la Rivière de *Danda*. On trouve ensuite, sur la même Rivière, sept ou huit petites Provinces, mais si peu considérables, qu'elles ne sont pas nommées. Plus loin, se présente le territoire de *Quansa*, dont le Seigneur partage avec celui de *Vamba* la juridiction des petites Provinces qui les séparent. *Kallé* suit immédiatement *Quansa*. Sa situation est un peu au Sud, & sa juridiction n'a pas beaucoup d'étendue. *Kovangongo* la borde. Un peu plus au Sud, sont *Ingombia* & *Mukkama*; ou, suivant d'autres Geographes, *Ingombia* & *Kabonda*, dont la juridiction s'étend sur diverses petites Seigneuries voisines (36).

A quelque distance de la Rivière de *Danda*, au Nord, on trouve *Motemmo-Kavangongo*. *Moffoula* est à l'Ouest, sur la Côte, & comprend toute la partie maritime depuis la Rivière de *Danda*, jusqu'à celle de *Loge*. Le Seigneur de *Moffoula* est très-puissant, quoiqu'il le soit moins que celui de *Kovangongo*.

À l'Est de *Motemmo-Kavangongo*, on rencontre *Motemma-Quinquongo*; & vers le Sud-Est, *Kabonda*, autrefois un des plus puissans Pays de cette région, mais à présent fort affoibli. Les deux Juridictions de *Kabonda* & de *Quinquongo* sont à sept ou huit journées de *Kavangongo* à l'Est. Elles ont elles-mêmes, à l'Est, le territoire d'*Ambuela* ou d'*Amboille*, qui est indépendant de Congo. Au Sud & au Sud-Ouest d'*Ambuela*, on trouve *Oanda*, qui en est divisé par la Rivière de *Loze*, & qui borde *Bamba* du côté de l'Ouest. *Oanda*, que d'autres nomment *Ovando* & *Wanda*, est une grande & puissante Contrée, qui est soumise au Roi de Congo; mais, dans le cours de l'année 1646, elle fut ravagée par le Roi de *Ghingo*, & la plupart de ses Habitans enlevés pour l'esclavage.

*Oanda* est bordé à l'Est par *Quina*, petit territoire; à l'Ouest par *Bamba* & par quelques petites portions de *Pemba*.

Dans la situation qu'on vient de représenter, *Bamba* touche, vers le Sud & le Sud-Ouest, à la Province de *Bumbi*, & du côté de l'Ouest à celle de *Moffoula*.

Entre *Pemba* & *Quina* est située la Province d'*Enfala*, dont le Gouverneur porte le titre de *Manfala*. Sur quelques oppositions qu'il fit, en 1643, à l'autorité du Roi de Congo, ce Prince obtint des Hollandois un secours de cinquante Soldats, qui l'aiderent à piller les terres d'un Sujet rébelle.

(36) Pigafetta, p. 60.

Au-delà

Au-delà de la Rivière de Loze, on trouve les Pays de *Lavato* & de *Quintingo*, qui s'étendent au long de la Côte, & qui s'enfoncent dans les terres l'espace de trente ou quarante milles, jusqu'à *Sogno*.

Toutes ces portions de Province ont des bornes connues, qui sont pour la plupart de hautes montagnes, nommées *Quibambis* dans le Pays. Elles sont bordées de plusieurs Villes, qui, servant de résidence ordinaire aux Chefs du Pays, leur ôtent l'occasion de toutes sortes de différends pour les limites.

La Rivière d'*Onza* présente, vers la Côte, trois Villages, qui forment un triangle; *Mongonendoin*, au Sud; *Jagado*, six milles plus loin dans les terres, & *Lengo*. Allez près des mêmes lieux, sans qu'aucun Voyageur en ait fixé l'éloignement, est située *Muffula* ou *Moffula*, Ville de commerce fréquentée par les Hollandois (37).

La principale Ville de la Province de *Bamba*, & le séjour ordinaire de son Mani, est placée dans une belle plaine, entre les Rivières de *Loze* & d'*Ambrize*. Elle se nomme *Panza* (38), & son éloignement de la mer est d'environ cent milles (39). Suivant *Dapper*, quelques-uns la mettent à quatre-vingt-cinq, d'autres à cent vingt milles de la Côte. Elle est à six journées de *Loanda* dans le Royaume d'*Angola*, & presque à la moitié du chemin entre *Pemba* & *Sogno*. Cette Ville renferme un terrain de fort grande étendue; mais ses rues & ses édifices sont dispersés comme à *Loango*. Elle est divisée (40) par deux petites rivières qui la traversent. En 1666, du tems de *Carli*, c'étoit à *Bamba* même que le Seigneur de la Province, ou le Duc, faisoit sa résidence. *Carli* représente *Bamba* comme une Ville grande & bien peuplée, à soixante-dix lieues de la mer. C'est dans la même Province que commencent les montagnes où l'on trouve des mines d'argent & d'autres métaux, & qui s'étendent vers le Royaume d'*Angola*. L'Auteur juge que ce Pays doit être fort riche, parce qu'on voit sur la Côte une quantité extraordinaire de *Lumaches*, qui sont la monnoie courante du Royaume de Congo. D'ailleurs, la traite y est si considérable pour les Esclaves d'*Angola*, qu'annuellement les Portugais en transportent plus de cinq mille.

Les Habitans de cette Province marchent armés, comme les Hongrois, de sabres fort longs & fort larges. Ils s'en trouve de si robustes, que d'un seul coup ils abattent la tête d'un taureau. *Lopez* en vit un qui portoit sur le bras, dans une marche, un vaisseau de vin du poids de trois cens trente-cinq livres, & qui ne s'en déchargea qu'après l'avoir vidé.

*Bamba* est comme le rempart du Royaume de Congo, par la terreur que le courage & le nombre de ses Habitans inspirent à toutes les Contrées voisines. Dans un besoin pressant cette Province (41) peut armer quatre cens mille hommes, qui ne sont que la sixième partie de ses Habitans. *Carli* ne balance point, dit-il, à la regarder comme la seconde Province du Royaume, c'est-à-dire, la première après la Province Royale. Le Grand Duc qui la gouvernoit de son tems se nommoit *Dom Theodosio* (42).

Ce puissant Mani commande en Chef toutes les forces du Roi de Congo; mais c'est volontairement & pour sa propre satisfaction qu'il se charge de cet

ROYAUME  
DE CONGO.

Bornes naturelles  
de tous ces  
Cantons.

Triangle de  
Villes.

Principale Ville  
de Bamba.

Richesse du Pays.

Force des Habitan-  
sans.

Puissance du  
Seigneur de  
Bamba.

(37) *Ogilby*, p. 522.

(38) *Pigafetta*, p. 62.

(39) *Ogilby* nomme cette Ville *Banga*.

(40) *Ogilby*, *ubi sup.*

(41) *Pigafetta*, p. 61.

(42) *Carli*, p. 562.

ROYAUME  
DE CONGO.

emploi. Il a des prétentions sur les deux *Oudans*, au Sud de la Rivière de Danda. La plupart de ses Sujets étant de la Religion Romaine, il entretient, pour le Service ecclésiastique, plusieurs Jésuites, & d'autres Prêtres, Nègres & Mulâtres (43).

Pays de Quizama.

Le Pays de Quizama, qu'on a déjà nommé, étoit une sorte de République, gouvernée par des Seigneurs qui ne reconnoissoient l'autorité d'aucun Roi. Mais, après avoir long-tems soutenu la guerre contre Paulo Draz, Roi de Congo, ils ont pris le parti de se soumettre à la Couronne, pour se garantir du joug d'Angola, dont ils étoient menacés (44).

## §. II.

### *Sogno, ou Songo, seconde Province du Royaume de Congo.*

Frontière & situation de Sogno.

CETTE Contrée, que d'autres nomment *Sogno*, *Sonho* & *Soni*, est bordée au Nord par la Rivière de Zaire, au Sud par celle de *Lelonda*, à l'Ouest par l'Océan. Elle est environnée presque entièrement par une forêt nommée *Findeignella*. Lopez l'étend jusqu'à Barreras-Vermelhas, sur les frontières du Royaume de Loango (45). En un mot, le Pays de Sogno est une Peninsule, qui a pour bornes à l'Est la Province de Bamba, dont elle est séparée par la Rivière d'Ambrize.

Ses Villes.

Les domaines de Sogno ont d'autant plus d'étendue, qu'ils comprennent quantité de petites Seigneuries, autrefois indépendantes, & plusieurs Isles de la Rivière de Zaire. Le Pays est rempli de grandes Villes, que les Habitans nomment *Banças*, & qui ont dans leur dépendance d'autres petites Villes nommées *Libuttas* (46). *Kiova* est une des plus grandes. Mais la première est celle de Sogno, où le Chef de la Province tient la Cour. Il porte le titre de Comte, dans toutes les Relations des Voyageurs (47).

Son Seigneur porte le titre de Comte.

Ville de Sogno. Sa forme & ses édifices.

La Ville de Sogno est composée d'environ quatre cens maisons, bâties à la manière du Pays; c'est-à-dire, séparées l'une de l'autre dans un fort grand espace. Elle est éloignée d'un mille, de l'extrémité de la Crique ou de la Rivière de Sogno, qui, étant fort étroite & bordée de petits arbres ou de buissons fort épais, ne reçoit point les Barques assez loin pour les faire approcher de la Ville (48).

Toutes les maisons sont couvertes de chaume, & les murs composés d'un mélange de branches & de feuilles de palmier, fort proprement entrelassées. L'intérieur est revêtu de nattes de diverses couleurs. Le fond est de terre bien battue & d'une dureté à toute épreuve. Les voûtes & les plafonds sont de roseaux, tels qu'on les employe pour les chaises dans plusieurs Pays de l'Europe. La forme du Palais est quadrangulaire. Il est bâti de planches, mais peint d'une sorte de vernis, qui forme une croûte épaisse sur le bois. Tous

(43) Ogilby, p. 524.

(44) Delisle fait de Quizama une Province maritime, & la place au Sud de Quanza. Au reste, on peut voir à tous momens, par la sècheresse des Voyageurs, combien ils approfondissent peu ce qui se présente à leurs yeux.

(45) Pigafetta, p. 61.

(46) Le même, p. 54. & Ogilby, p. 514.

(47) Merolla, p. 628. & Pigafetta, p. 95.

(48) Barbot, Description de la Guinée, p. 509.

les S  
du C  
passé  
tems  
servo  
royal

Le  
visage  
est in  
mesu

que l  
mesu

Dan  
du pr  
fus l

souv  
les A

près  
de Z

les F

Com

autre  
peu

L'

vrag  
minc

deux  
un b

point  
de ju

jusqu  
men

L'usa

on le

petit  
inté

c'est  
dim

sans

Juil

L

fion  
corp

(4  
(5  
ubi /  
(5

les Seigneurs peuvent se loger de même , après en avoir obtenu la permission du Comte. La plupart des Eglises sont de bois. Celle des Capucins , qui surpasse toutes les autres , est capable de contenir cinq cens personnes. Du tems de Merolla , il y avoit dans Sogno cinq autres Eglises , dont l'une servoit de sépulture aux Comtes. Une autre portoit le titre de Chapelle royale (49).

ROYAUME  
DE CONGO.

Les Habitans du Pays sont généralement de taille moyenne. Ils ont le visage agréable , les jambes & les bras fort menus , & l'esprit si subtil qu'il est impossible de les tromper. Ils entendent merveilleusement les poids & les mesures ; & leur défiance étant égale à leur adresse , il semble , dit l'Auteur , que leurs regards percent au travers des Blancs. Souvent , après les avoir vus mesurer avec beaucoup d'attention , ils les prient froidement de recommencer. Dans leurs propres Marchés , ils commencent toujours par demander le double du prix ; & leurs instances durent deux heures pour obtenir un couteau par-dessus la convention. Les Anglois & les Hollandois ne laissent pas de les visiter souvent (50) pour le commerce de l'ivoire & des Esclaves. Le Comptoir où les Anglois s'étoient établis en 1700 , étoit situé sur une petite éminence , près de la Ville. Suivant Carli , Sogno est éloigné d'une lieue de la Riviere de Zaïre (51). Dapper compte un mille de Sogno au Village de Pinda , que les Facteurs de Hollande avoient prêté aux Portugais pour la facilité de leur Commerce (52). Cette Province porte du cuivre , fort supérieur à celui des autres Pays de Congo. Elle produit aussi du coton , mais elle en vend peu (53).

Figure & caractère des Habitans.

Commerce du Pays.

L'habillement des Nobles de Sogno est une camisole de paille , d'un ouvrage assez propre , qui tombe jusqu'au-dessous de la ceinture , & qui se termine par deux bandes , pendantes jusqu'à terre. Au lieu de manches , ils ont deux ouvertures qui servent de passage pour les bras. Quelques-uns portent un bonnet de soie fort proprement tricoté ; mais c'est un honneur qui n'est point accordé sans distinction. Les femmes du premier rang ont une sorte de jupon de paille , qui leur couvre tout le bas du corps. Depuis la ceinture jusqu'à la poitrine elles s'envelopent d'une pièce d'étoffe , qui fait ordinairement deux tours , & dont le bout se relève sur la tête pour leur servir de voile. L'usage général des deux sexes est de porter de longues pipes , avec lesquelles on les voit fumer continuellement. Le Peuple , hommes & femmes , n'a qu'un petit pagne autour des reins , qui ne passe point les genoux. Dans les parties intérieures du Pays , on ne se couvre précisément que le devant du corps ; & c'est même une regle établie , d'être entièrement nus dans les maisons , pour diminuer l'incommodité d'une chaleur excessive , qui dure neuf mois entiers sans la moindre fraîcheur. Elle n'est interrompue qu'aux mois de Juin , de Juillet & d'Août.

Habits des deux sexes.

Les habits du Comte de Sogno (54) varient suivant les fêtes & les occasions. Son habillement ordinaire est une veste de paille , qui lui ferre le corps , mais d'une fabrique dont l'usage lui est propre , ou n'est permis qu'à

Habits du Comte de Sogno.

(49) Voyage de Merolla , p. 631.

(50) Description de la Guinée par Barbot , *ubi supra*.

(51) Voyage de Carli , p. 562.

(52) Ozilby , *ubi supra* , p. 524.

(53) *Ibid.* p. 542.

(54) Voyage de Merolla , p. 631.

ROYAUME  
DE CONGO.

Ordre de ses  
marches.

ceux qu'il honore de cette faveur. Cette veste, ou cette soutane, descend jusqu'à terre. Il porte par-dessus, un manteau d'étoffe, de la même longueur. Aux jours de fête, il paroît en habit court d'écarlate, plissé, & bordé d'une frange du même drap. Dans les plus grandes solennités, il prend une chemise de la plus belle toile, des bas de soie jaunes ou rouges, & un manteau de soie à fleurs, qui porte le nom d'habit de printems. Lorsqu'il fait ses Dévotions à l'Autel, il est couvert d'un grand manteau blanc, qui traîne fort loin sur le pavé. En allant à l'église, il se fait précéder de quelques Esclaves, qui portent son fauteuil de velours & son coussin. Il se fait porter lui-même dans son hamac, sur les épaules de deux Nègres, qui ont à la main chacun un bâton de Commandement, l'un d'argent, l'autre d'ébene. Son chapeau, ou son bonnet, est de taffetas, orné de fort belles plumes. Mais, hors de ces occasions, il a la tête couverte d'un petit bonnet de soie picqué, dont l'usage lui est propre ou n'est accordé qu'à très-peu de personnes. A la tête de son cortège marche toujours un musicien, qui porte à la main une petite verge de fer d'un demi-pied de long, environnée de grelots, & qui la remue avec mesure, en chantant les louanges & la grandeur de son Maître (55).

Ornemens dont  
il se pare.

A l'égard des ornemens du Comte, c'est ordinairement plusieurs cordons de corail, qui lui tombent du col jusqu'à la ceinture; avec une grosse chaîne de l'or le plus pur, qui soutient sur la poitrine une croix d'or fort massive. Il porte constamment des brassulets du plus précieux corail; mais, dans les jours solennels, ses brassulets sont des chaînes d'or, d'un travail admirable. Ses doigts sont presque toujours couverts de bagues. Au lieu de souliers, on ne lui voit jamais que des sandales de soie. Quatre Officiers portent devant lui deux parasols de plumes de paon, & deux de paille. D'autres ont à la main des queues de cheval, pour écarter les mouches. Ceux qui remplissent ces fonctions sont ordinairement les principaux Favoris ou les plus proches parens. Les jours de grande fête, il fait faire à ses Gardes quelque exercice militaire; ou ses Courtisans l'amusent par des danses, au son de leurs Instrumens. Mais il ne manque jamais, après le service des jours solennels, de finir les louanges de Dieu par une décharge de mousqueterie & par un concert de toute la musique (56).

Son autorité.

L'autorité du Comte de Sogno est absolue; mais il est tributaire du Roi de Congo. Entre plusieurs Cantons, autrefois indépendans, qui le reconnoissent aujourd'hui pour leur Maître, il compte le Pays des *Mombalus*, Nation située vers la Capitale de Congo (57). Les principales dignités du Comté de Sogno sont celles des neuf Electeurs. Ils se choisissent un Maître à la pluralité des voix. Lorsqu'il meurt, ils doivent lui donner un Successeur avant qu'il soit enterré; & pendant l'interregne, qui ne dure jamais longtems, le Pays est gouverné par un enfant, auquel on rend autant d'obéissance qu'au Prince légitime. Aussi tôt que l'élection est finie, on en donne avis aux Missionnaires, pour la faire confirmer par leur approbation; sans quoi, Merolla nous assure qu'elle seroit nulle.

Comment il est  
élu.

Sort des Coa-

(55) Voyage de Merolla, p. 631.

(56) Le même, *ibid.* p. 632.

(57) *ibid.* p. 627.

(\*) Relation de Pigafetta, p. 95.

état, comme les Reines de Congo, &c devient une femme privée, sans autre privilège que celui du rang, qu'elle a toujours après la Comtesse régnante. Il se trouve quelquefois trois ou quatre de ces Douairières; soit parce que les femmes du Pays y vivent plus long-tems que les hommes; soit parce que ne pouvant épouser que le successeur de leur mari, elles demeurent veuves, sans jamais changer de condition. La loi qui les oblige à la continence est si rigoureuse, que sur la conviction du moindre désordre elles seroient punies par le glaive ou par le feu.

Si le fils aîné du Comte, ou quelque Prince de son sang, aspire à lui succéder, on voit naître ordinairement de grands troubles, qui n'attendent pas sa mort pour éclater. L'ambitieux, qui veut s'élever sur le trône au mépris des loix, forme des factions & s'efforce de gagner les Electeurs. La crainte d'une guerre civile fait cacher la mort des Comtes aussi long-tems qu'il est possible; & quelquefois, par un excès de précaution, ils meurent privés des secours de l'Eglise.

Merolla raconte, à cette occasion, que le Comte l'ayant fait appeler dans une maladie, n'eut pas le courage de lui demander les Sacremens, de peur qu'on ne crût sa vie fort en danger. Au contraire, il sortit aussi-tôt de son lit, pour déguiser mieux sa situation. Il avoit néanmoins la conscience agitée de quelques remords. Quelques jours après, un autre Missionnaire, revenant de quelque lieu voisin, rencontra plusieurs corps morts sur sa route. Merolla soupçonna de quelle main le coup étoit parti. Il se hâta d'en parler au Comte, qui se reconnut de bonne-foi l'auteur du crime, mais en s'efforçant de justifier son ordre si cruel par des raisons d'Etat. Le zélé Missionnaire lui déclara ce qu'il pensoit d'une politique de cette nature, & ne manqua pas, dit-il, de lui imposer une sévère pénitence (58).

Après la mort des Comtes de Sogno, leurs enfans sont réduits, comme leur mere, à la condition privée. Si leur pere se détermine à leur acheter pendant sa vie des terres ou quelqu'autre bien, il doit faire publier dans toute l'étendue de ses Etats que c'est de son propre argent qu'il fait cette acquisition. Autrement ses fils seroient dépouillés de ses bienfaits, comme ils l'ont été souvent pour avoir négligé cette formalité. Les Comtes ont une voie plus sûre, lorsqu'ils veulent faire des établissemens avantageux à leurs enfans. Ils font défricher quelques portions des bois du domaine, & les ayant changés en terres labourables, ils ont le pouvoir d'en disposer à leur gré (59).

Le jour de S. Jacques, tous les Sujets du Comte de Sogno sont obligés de lui renouveler le serment de fidélité, avec les cérémonies suivantes. On élève un trône, sur la grande Place, qui est proche des Capucins. Le Comte y étant monté, commence par recevoir la bénédiction des Missionnaires, qui se présentent pour cet office à la porte de leur Eglise. Ensuite il fait publiquement l'exercice avec deux sortes d'armes. C'est d'abord l'arc & les flèches, qui sont les anciennes armes du Pays. Il a la tête couverte d'une couronne ou d'un bonnet de plumes flottantes. Le second exercice est celui du fusil; mais changeant de parure, il prend alors un chapeau à l'Européenne,

ROYAUME  
DE CONGO.  
Cetis Douairi-  
tes.

Embarras d'un  
Comte dans une  
maladie.

Condition des  
enfans du Com-  
te.

Cérémonie du  
renouvellement  
de l'hommage.

(58) Voyage de Merolla, p. 627. & suiv.

(59) *Ibid.* p. 629.

ROYAUME  
D. CONGO.

orné d'un plumet. De sa croix, qui repose sur sa poitrine au bout d'une chaîne d'or, pend un long cordon de corail, qui lui tombe jusqu'aux genoux. Ses épaules sont revêtues d'un court manteau d'écarlate, brodé en or, avec une ouverture de chaque côté pour le passage des bras. Il est suivi, dans ces exercices, d'une foule de Peuple, qui fait les mêmes mouvemens & les mêmes gestes que s'il étoit question d'attaquer l'Ennemi ou de s'en défendre. Enfin le Comte s'assied sur son trône, qu'on place ordinairement sous un grand arbre, au côté Sud de l'Esplanade.

A son exemple, le Capitaine général exécute à la tête du Peuple quantité de mouvemens militaires, qui se nomment *Saskelari*. En finissant, il se place sur un grand siège de cuir, élevé pour lui du côté de l'Eglise, d'où il peut voir aisément d'autres exercices, que chaque Electeur est obligé de faire à son tour. Ces neuf Seigneurs paroissent à la tête d'autant de compagnies, & portent un esai du tribut annuel qu'ils sont obligés de payer au Comte pour sa subsistance & celle de sa Cour. Ceux, par exemple, qui doivent lui fournir du poisson, en portent quelques-uns au bout d'une pieque. Ceux qui sont chargés de la provision d'huile, présentent le fruit d'où elle se tire. Ceux qui fournissent la viande portent la corne de quelque bête, ou s'envelopent quelquefois d'une peau de vache. C'est dans la même occasion que les Manis disposent des Offices civils, & qu'ils ôtent leurs Emplois à ceux qui ont manqué de conduite. On choisit le jour de S. Jacques pour cette cérémonie, parce que depuis une grande victoire qu'Alfonse, Roi de Congo, remporta contre les Indidèles, ce Saint est regardé comme le Patron de toutes ces contrées (60).

Par quelle fête  
fait le jour de S.  
Jacques.

Revolte des  
Comtes de Sogno  
contre le Roi de  
Congo.

Vers le milieu du dernier siècle, un Comte de Sogno, ayant fortifié la forêt de Fidenguella, qui sert de boulevard au Pays, & l'ayant rendu imprenable, refusa l'hommage au Roi de Congo & ne voulut porter que la qualité de son Allié. En 1636, le Roi Dom Alvare II. entreprit de faire rentrer le même Comte dans la soumission. Il s'avança vers Sogno avec une armée formidable, soutenue de quatre-vingt soldats Portugais, qu'il avoit obtenus du Gouverneur de Loanda. Mais les troupes du Comte étant sorties subitement de leur forêt, défirent l'armée royale & se saisirent de la personne même du Roi. Il fut obligé d'acheter sa liberté par la cession de deux territoires, dont l'un, nommé *Makuta*, contient un Pays bien cultivé sur la Rivière de Zaïre. Ensuite, la guerre s'étant rallumée, Dom Alvare perdit une seconde bataille.

Guerres dont  
elle devient l'oc-  
casion.

Ces deux avantages enflèrent la Comte d'un orgueil insupportable. Ses Sujets mêmes en ressentirent le poids, lorsque le Roi de Congo, paroissant avec de nouvelles Troupes, lui fit paier bien cher l'éclat passager de son triomphe. Cette révolution produisit la paix jusqu'à la mort du Comte, qui eut, en 1641, Dom *Daniel de Sylva* pour successeur. Dom Daniel étoit fils d'un autre Comte de Sogno, nommé *Dom Michel*, après la mort duquel, en 1606, il avoit aspiré à lui succéder. Mais ayant perdu ses espérances, il s'étoit retiré à la Cour de Bamba, où il avoit vécu long-tems dans l'oubli. Cependant les Electeurs de Sogno s'étant réunis en sa faveur, il refusa de faire confirmer son élection par le Roi de Congo, sous prétexte que ce Monarque avoit contribué à son exil. Dom Alvare, enflammé de colère, le dépouilla d'abord du Pays de *Makuta*, qu'il avoit accordé à son Prédécesseur. Ensuite, pénétrant



DOM DANIEL DE SILVA COMTE DE SOGNO, EN 1741 TIRE DE DAPPER.



J. N. Tardieu delin. Sculp.

T. IV. N.° XXIII.

dans  
ges de  
taille  
pauv  
Com  
Pays  
couli

Le  
effor  
posée  
faiso  
man  
de Fi  
tombl  
pièce  
de q  
tint l  
pere  
une

Pe  
Bresi  
alors  
plusi  
ve n  
gro  
le bo  
Amb  
aux  
rent  
guer  
de n  
avec  
renv  
part  
gent  
d'un  
une  
joig  
gent  
paix  
deux

V  
gno  
Com  
leur

dans le Comté de Sogno avec une puissante armée, il y exerça tous les ravages de la guerre. Mais au mois d'Avril 1643, il fut défait dans une autre bataille, où Auguste & Dom Alfonse son fils, qu'il avoit revêtu de la Principauté de Makuta, fut fait prisonnier, avec une partie de la Noblesse. Le Comte fit couper la tête à tous les Nobles de Congo, suivant l'usage du Pays; mais respectant le lien du sang dans le Prince Alfonse, qui étoit son cousin, il se contenta de le tenir renfermé dans une étroite prison.

Loïn de succomber à cette infortune, le Roi de Congo fit de nouveaux efforts pour hâter sa vengeance. Il leva une nouvelle armée, qui n'étoit composée que de la Noblesse & de trois ou quatre cens Mulâtres, sur lesquels il faisoit plus de fond que sur les Nègres. Le Duc de Baniba, chargé du Commandement, marcha vers Sogno sous de fort heureux présages. Mais la forêt de Fidenguella ne cessa point d'être funeste aux Troupes de Congo. Elles tombèrent, le 31 de Juillet, dans une embuscade où elles furent taillées en pièces. Il en coûta au Duc de Bamba la restitution de quelques Places & de quelques Pays qu'il avoit enlevés au Comté de Sogno. Dom Alfonse obtint la liberté à ce prix. Mais il ne fut pas plutôt rentré dans les Etats de son pere, que ne pouvant oublier ses ressentimens, il recommença la guerre avec une nouvelle fureur (60).

Pendant ces cruelles divisions, le Roi de Congo envoya un Ambassadeur au Bresil, avec des lettres pour le Comte Maurice de Nassau, qui gouvernoit alors cette Contrée au nom des Etats de Hollande. Il y joignit un présent de plusieurs Esclaves pour le Conseil Hollandois, & de deux cens pour le Gouverneur même, avec une chaîne d'or d'un grand prix. Mais le Comte de Sogno fit partir, presque en même-tems, trois de ses principaux Nobles; & ne se bornant point à solliciter l'amitié du Comte Maurice, il chargea un de ses Ambassadeurs de passer du Bresil en Hollande, pour faire la même demande aux États Généraux. Ses instances, ou plutôt l'intérêt que les Hollandois crurent avoir à laisser le tems aux deux Princes Nègres de s'affoiblir par une guerre si sanglante, leur fit écrire à leurs Directeurs de Congo & d'Angola de n'y prendre aucune part, sous prétexte qu'ils avoient des liaisons égales avec les deux Partis. Les Ambassadeurs de l'une & de l'autre Puissance furent renvoyés avec des lettres & des présens. Ceux du Roi lui apportèrent, de la part du Conseil, un grand manteau d'écarlate, bordé de galons d'or & d'argent, un juste-au-corps de soie & un chapeau de castor, bordé d'or & garni d'une cocarde. Le Comte de Sogno reçut à peu-près la même valeur sous une autre forme. Mais par une sorte de préférence, le Comte Maurice y joignit en particulier une épée, avec un ceinturon richement brodé en argent (61). Le silence de l'Auteur sur les suites de la guerre, fait juger que la paix fut rétablie par la médiation des Directeurs, ou par l'épuisement des deux Partis.

Vers l'année 1680, les Portugais d'Angola entreprirent la conquête de Sogno. Meolla, qui s'est fait l'historien de cette guerre, rapporte qu'un Roi de Congo, voulant se faire couronner, eut recours à l'assistance des Portugais, & leur promit le Comté de Sogno, avec deux mines d'or, qui n'eurent pas moins

Présent  
de Congo.

Ambassadeur  
Nègres en  
au Comte Maurice.

Politique des  
Hollandois.

Entrepris des  
Portugais contre  
Sogno.

(60) Ogilby, p. 542. & suiv.

(61) *Ibid.* p. 544. & suiv.

ROYAUME  
DE CONGO.

Leurs commen-  
cemens font heu-  
reux.

Cruelle propo-  
sition.

Désespoir des  
Peuples de So-  
gno.  
Comment ils en  
sont délivrés.

Affreuse & fer-  
meur de leur nou-  
veau Comte.

de force pour les engager dans ses intérêts. Ils assemblèrent immédiatement toutes leurs forces. Le Roi leva de son côté de nombreuses Troupes, auxquelles il joignit une Compagnie de Jaggas, sous leur propre Chef, qu'ils appellent *Kalangola*. Les deux armées s'étant unies, marchèrent ensemble vers Sogno. Elles ne trouverent pas le Comte sans défense. Il avoit eu le tems de rassembler un prodigieux nombre de ses Sujets; & son courage le fit marcher au devant de l'Ennemi. Mais la plupart de ses gens manquant d'armes à feu, & n'étant point accoutumés à la maniere de combattre des Européens, il perdit la vie dans une bataille sanglante, après avoir vû prendre ou massacrer une grande partie de son armée.

Après une si glorieuse victoire, le *Kalangola* proposa au Général Portugais de faire tuer tous les prisonniers, pour servir de nourriture à leurs Troupes victorieuses, qui commençoient à manquer de provisions. Il apportoit pour raison, que pouvant compter chaque jour sur un grand nombre de nouveaux prisonniers, il seroit difficile de les garder tous; & qu'avec cette ressource pour la subsistance de l'armée, la guerre seroit plus agréable & plus facile. Un mélange d'humanité & d'intérêt fit répondre au Général, que les Jaggas étoient libres de manger les corps morts, qui étoient en assez grand nombre pour les rassasier; mais qu'il leur défendoit de tuer les prisonniers vivans, & que dans l'intervalle il chercheroit d'autres moyens pour remédier aux besoins de l'armée. Peu de jours après, la Comtesse Douariere & le Peuple de Sogno firent supplier les Portugais de suspendre les hostilités, en leur promettant de satisfaire à toutes leurs prétentions. Mais le Général leur fit répondre qu'il étoit résolu de pénétrer jusqu'à leur dernière Ville, pour leur apprendre le respect & l'obéissance qu'ils devoient au Roi de Congo. Une menace si terrible répandit le désespoir dans cette malheureuse Nation. Lorsqu'elle s'attendoit aux dernières extrémités de la guerre, un Seigneur du Pays se présenta courageusement, & promit de la délivrer de toutes ses craintes, si les Electeurs vouloient le choisir pour succéder au Comte. Sa proposition fut acceptée. Il commença par rétablir l'ordre dans les Troupes dispersées; & pour éviter la confusion, à laquelle il attribuoit leurs derniers malheurs, il ordonna qu'à l'avenir tout le monde auroit la tête rasée, sans excepter les femmes, & que les Soldats se ceindroient le front d'une branche de palmier. Cet usage, dont le but n'étoit pas moins d'inspirer de la confiance au Peuple, par des préparatifs extraordinaires, que d'apprendre en effet aux Troupes à se reconnoître dans la mêlée, s'est conservé jusqu'aujourd'hui dans la Nation.

Le nouveau Comte exhorta ses Sujets à ne pas s'effraier du bruit des armes à feu, qui n'étoit propre, leur dit-il, qu'à causer de l'épouvante aux enfans, puisqu'une balle ne faisoit pas plus d'exécution qu'une flèche, ou qu'un coup de zagaie; sans compter que le tems dont les Blancs avoient besoin pour charger leurs fusils donnoit beaucoup d'avantage à ceux qui n'avoient qu'une flèche à poser sur leur arc. Il les avertit sur-tout de ne pas s'arrêter puerilement aux bagatelles (62) que les Portugais étoient accoutumés de jeter parmi eux pour causer du désordre dans leurs rangs. Il leur recommanda de tirer aux hommes, sans s'amuser aux chevaux, qui ne devoient pas leur paroître aussi

(62) Les Portugais jettoient dans les rangs des Nègres qu'ils avoient à combattre, des couteaux, des rubans & d'autres colifichets.

terribles

terribles que les lions, les tigres & les éléphants. Il ordonna que celui qui tourneroit le dos fût tué sur le champ par ses voisins; & que si plusieurs avoient cette lâcheté, loin d'être plus épargnés, ils fussent regardés par les autres comme leurs premiers ennemis; car il est question, leur dit-il, de périr glorieusement, plutôt que de mener une vie misérable. Enfin, pour ne laisser aucun su et d'inquiétude à ceux qui promettoient de le suivre, il voulut que tous les animaux domestiques fussent massacrés; & donnant l'exemple, à la vûe du Public, il égorgea aussitôt tous les siens. Cet ordre fut exécuté si ponctuellement, que toute la race des bestiaux, sur-tout celle des vaches, est presque entièrement détruite dans le Comté de Sogno. L'Auteur y a vu vendre une jeune fille pour un veau, & une femme pour une vache.

Il ne restoit au Comte qu'à fortifier son armée par le secours de ses voisins. L'intérêt commun eut la force d'en rassembler un grand nombre. Ainsi, marchant avec des légions de Nègres, il trouva bien-tôt l'occasion de surprendre des ennemis qui prenoient trop de confiance à leurs victoires. Comme ils avançaient sans ordre & sans précaution, ils tombèrent imprudemment dans la première embuscade. Les Jaggas & leur Chef donnèrent l'exemple de la fuite. Ils furent suivis par les Troupes de Congo. Les Esclaves qu'ils avoient faits dans la première bataille étant abandonnés par leurs Gardes, rejoignirent leurs amis, & tournèrent avec eux toute leur fureur contre les Portugais, qui disputoient encore le terrain. Mais, accablés par le nombre, ils se virent forcés de tourner le dos, sans pouvoir éviter d'être massacrés dans leur fuite. Il n'en resta que six, qui furent faits prisonniers, & présentés au Comte. Après les avoir regardés quelque tems d'un œil furieux, il leur laissa le choix, ou de mourir avec leurs compagnons, ou de vivre esclaves. Merolla leur prète une réponse fort noble: « On n'a point encore vu, lui dirent-ils, de Blancs qui aient daigné servir des Nègres, & nous n'en donnerons point l'exemple ». A peine eurent-ils prononcé ces quatre mots, qu'ils furent tués sous les yeux du Vainqueur. L'artillerie & le bagage de leur Nation tombèrent entre les mains des Nègres de Sogno, qui les vendirent dans la suite aux Hollandois. L'Auteur assure que la Compagnie de Hollande employa ces dépouilles Portugaises à munir un Fort de terre qu'elle avoit fait bâtir à l'embouchure de la Rivière de Zaïre, & qui commande cette Rivière & la mer.

En partant de Loanda pour se rendre à l'Armée de Congo, les Portugais, trop accoutumés à la victoire pour douter du succès de leur entreprise, avoient recomandé à leurs Marchands de les suivre de près & de débarquer au premier endroit de la Côte de Sogno où ils découvroient des feux allumés. L'*Armadilla* (c'est le nom qu'ils donnent à leurs petites Flottes) arriva dans les circonstances de la victoire du Comte, chargée de fers, qui devoient servir aux Esclaves Nègres; & voiant sur la Côte un grand nombre de feux, que les Vainqueurs avoient allumés, pour se réjouir, elle les prit pour le signal dont on étoit convenu. Mais lorsqu'elle eut jetté l'ancre, un Portugais qui se fit appercevoir sur le rivage, demanda, par plusieurs signes, qu'on se hâtât de le prendre dans une Chaloupe. C'étoit un malheureux fugitif, qui ayant été pris & conduit au Comte de Sogno, après l'exécution des six autres, avoit obtenu la vie à des conditions fort humiliantes. Le Comte s'étoit fait appor-

Tome IV.

K k k k

ROYAUME  
DE CONGO.Il se met en  
campagne & ta-  
le ses ennemis en  
pièces.Mort héroïque  
de six Portugais.Armadilla Por-  
tugaise trompée  
dans ses espéran-  
ces.

ROYAUME  
DE CONGO.

ter une jambe & un bras des six Portugais qu'il avoit sacrifiés à son reffentiment, & lui avoit ordonné de porter ce présent, avec la nouvelle de sa victoire, au Gouverneur de Loanda. L'Armada se crut fort heureuse d'une rencontre qui la garantissoit peut-être de sa ruine.

Mort du Comte  
de Sogno.

Le Comte de Sogno ne jouit pas long-tems des fruits de sa victoire. Il avoit reçu, dans la mêlée, trois blessures, dont il mourut à la fin du mois. Mais il laissa ses Peuples tranquilles, après avoir fait perdre à leurs Ennemis l'espérance qui les avoit armés contre eux. Cette brave Nation publia, pour justifier sa défense, que le Roi de Congo n'avoit pas eu droit de donner aux Portugais un Pays qui ne lui appartenoit pas & qui ne dépendoit que de ses propres Souverains. A l'égard des Portugais, elle leur reproche, comme une injustice, d'avoir accepté ce qu'ils ne pouvoient ignorer qu'on leur donnoit sans droit; & comme une ingratitude, d'avoir oublié qu'ils avoient trouvé un azile à Sogno lorsque les Hollandois s'étoient mis en possession du Royaume d'Angola, qu'ils avoient été bien reçus du Comte, & qu'ils en avoient même obtenu l'*Isle aux chevaux*, avec des provisions pour s'y établir.

Apologie de la  
Nation.

Tous ces démêlés causerent tant de préjudice à la Religion, que l'Auteur étant à *Khitombo*, malheureux champ de la dernière bataille, n'y trouva presque personne qui fût disposé à recevoir les Sacramens de l'Eglise (63).

En 1665, lorsque le Père Carli étoit à Sogno, il y avoit déjà plusieurs années que le Comte refusoit l'hommage au Roi de Congo (64).

Mines de Dem-  
ba.

Battel nous apprend que le Pays de Sogno est voisin des mines de Demba, d'où l'on tire, à deux ou trois pieds de terre, un sel de roche d'une beauté parfaite, aussi clair que la glace, & sans aucun mélange. On le coupe en pièces d'une aune de long, qui se transportent dans toutes les parties du Pays, & qui s'y vendent mieux que toute autre marchandise (65). De l'Isle place les mines de sel dans le Pays de Bemba, qu'il divise en deux ou trois Contrées différentes, & qu'il place à l'Est des Pays de Bamba & de Batta.

## §. II.

### *Provinces de Sundi, de Pango, de Batta & de Pemba.*

En l'air & bor-  
des de la Provin-  
ce de Sundi.

I. **SUNDI** (66) troisième Province du Royaume de Congo, est située à l'Ouest de Pango & à l'Est de Pemba, à la distance d'environ quarante milles de S. Salvador. Elle est arrosée au Nord par la Rivière de Zaire, depuis les montagnes de cristal, jusqu'à la Rivière de Benkate, & de-là jusqu'aux caractères; d'où elle s'étend des deux côtés de la Zaire jusqu'aux bords de l'Anziko. Sa principale Ville, où le Mani fait sa résidence, est fort près du Comté de Sogno, à neuf ou dix lieues des caractères. Cette Province passe pour la première du Domaine héréditaire de Congo. Elle a toujours pour Gouverneur le fils aîné du Roi, ou celui qui est destiné à lui succéder, sous le titre de *Mani Sundi*; & cet usage a duré sans interruption depuis Dom Jean, premier Roi Chrétien. La Province de Sundi a quantité de Seigneurs parti-

Elle donne son  
nom à l'héritier  
du Royaume.

(63) Voyage de Merolla, p. 620.

(64) Voyage de Carli, p. 562.

(65) Battel, dans Purchas, p. 978.

(66) Carli lui donne le titre de Duché.

culiers dans sa dépendance. Ses Habitans font avec leurs voisins un commerce régulier de sel, d'étoffes & de différentes teintures qui leur viennent des Indes orientales & du Portugal. Ils reçoivent en échange des étoffes de palmier, de l'ivoire, des peaux de fable & de martre, & certaines ceintures d'un tissu de feuilles de palmier, dont on fait beaucoup de cas dans toutes ces régions. On trouve dans la même Province quantité de cristal & différentes fortes de métaux; mais le seul qui soit estimé des Habitans est le fer, dont ils font des couteaux, des haches, des armes pour la guerre, & d'autres instrumens de guerre (67).

II. Pango a pour bornes, au Nord, Sundi; au Sud, Batta; à l'Ouest, Pemba; à l'Est, les montagnes du Soleil. Sa principale Ville se nomme *Pango*; mais elle portoit autrefois le nom de *Panguelungos*. Elle est située sur la rive Ouest de la Rivière de Barbela, qui traverse toute la Province. Quoique les terres de Pango ne soient pas aussi fertiles que les autres parties du Royaume, elles payent le même tribut.

Cette Province formoit autrefois un Royaume indépendant. Elle fut conquise par les Rois de Congo, qui ont introduit par degrés les usages & la langue de Sundi. Du tems de Lopez, le Gouverneur, qui se nommoit Dom Francesco Mani Pango, étoit un Seigneur de la plus ancienne Noblesse, & possédoit cet emploi depuis cinquante ans. Le commerce de Pango n'est pas différent du commerce de Sundi (68).

Dapper place à cinquante milles de Batta, du côté de l'Est, le territoire de *Kondi* (69) on de *Pango de Okango*, traversé par la profonde & rapide Rivière de *Koango* ou *Quango*, qui vient se décharger dans celle de Zaïre. Ce Pays, suivant le même Auteur, est gouverné, depuis un tems immémorial, par une femme, tributaire du Mani ou du Gouverneur de Batta, qui reçoit d'elle le tribut & l'hommage au nom du Roi de Congo, quoiqu'il n'en revienne rien à ce Prince. Les Peuples de Kondi assurent qu'au-delà de la Rivière de Koango, on trouve une Nation Blanche avec de longs cheveux, mais un peu moins blanche que les Européens (70).

III. *Batta* est une Province bornée au Nord par celle de Pango. A l'Est, elle s'étend au-delà de la Rivière de Barbela, jusqu'aux montagnes du Soleil & jusqu'à celles de Nitre. Au Sud, elle prend depuis ces mêmes montagnes jusqu'à la jonction des Rivières de Barbela & de Kafinga, d'où elle continue jusqu'au mont *Bruchato* (71), c'est-à-dire, *Ecorché*. La principale Ville de cette Province porte aussi le nom de Batta; mais elle formoit autrefois un grand & puissant Royaume, sous le nom d'Aghirimba. S'étant unie volontairement au Royaume de Congo, à l'occasion de quelques dissensions entre les Seigneurs, elle conserve plus de liberté & de privilèges que les autres Provinces. Le Roi lui donne toujours pour Gouverneur quelque descendant de l'ancienne Maison Royale du Pays, mais avec de justes égards pour l'intérêt de la sienne.

Le Mani Batta, que les Portugais nomment le Prince de Batta, réside plus

(67) Pigafetta, p. 97. & suiv.

(68) *Ibid.* p. 99.

(69) Delisle écrit *Condi*.

(70) Ogilby, p. 524.

(71) Ou *Bruscato*. Dapper l'appelle *Montagne brûlée*, & prétend que les Portugais lui donnent le nom de *Monte quemado*.

ROYAUME  
DE CONGO.  
Commerce du  
Pays.

Pango, nom-  
mée autrefois  
Panguelungos.

Territoire de  
Kondi.

Nation blanche.

Province de  
Batta.

Puissance & pri-

ROYAUME  
DE CONGO.  
Vévége du Mani  
Ba Ga.

près du Roi qu'aucun autre Seigneur, & passé pour la seconde personne du Royaume. A l'extinction des légitimes héritiers, il est destiné, par son rang, à la succession de la Couronne. Du tems de Lopez, il se nommoit Dom Pedro. Entre ses droits, on compte celui de manger à la table de son Souverain, mais débout & un peu plus bas; honneur qui n'est point accordé aux enfans mêmes du Roi. Sa Cour ne le cede guères à celle du Roi pour le nombre & le faste. Il ne marche jamais sans être précédé par des tambours, des trompettes & quantité d'autres Instrumens. On assure qu'il peut mettre en campagne une armée de soixante-dix ou quatre-vingt mille hommes. De tous les Gouverneurs ou les Manis de Congo, il est le seul à qui la Cour permette d'entretenir une compagnie de mousquetaires, parce qu'étant sans cesse en guerre avec les Jaggas, il a besoin d'autant de force que de vigilance pour réprimer une Nation si barbare. Les Princes mêmes du sang royal ne jouissent point de cet avantage, & Lopez en apprit la raison de la bouche même du Roi: » Je ne serois pas capable, lui dit ce Prince, de contenir un Sujet ré-  
» belle, qui entreprendroit de me faire la guerre avec deux mille mous-  
» quers.

Habitans de  
Batta nommés  
Moufchos. Leur  
caractere.

Le Prince de Batta compte un grand nombre de Seigneurs dans sa dépendance. Les Habitans naturels de sa Province se nomment *Moufchos*. Ils ont un langage différent de celui des Moficongos, quoiqu'ils s'entendent mutuellement. Leur caractere est dur & farouche. On s'en aperçoit jusques dans les Esclaves, qui sont plus brutaux & plus opiniâtres que ceux des autres régions de l'Afrique. Le Commerce est le même à Batta qu'à Sundi; mais le revenu du Roi monte au double dans cette grande Province (72). Dapper représente le Canton qui sépare Batta de Pango, comme un des plus fertiles terrains de l'Afrique. Il produit, dit-il, toutes sortes de provisions. Depuis S. Salvador jusqu'à Batta, le Pays est si peuplé, qu'il offre continuellement des maisons & des Villages (73).

Province de  
Pemba.

IV. La sixième Province, nommée *Pemba*, est bornée au Nord par *Sundi*, à l'Est par *Batta*, au Sud par *Bamba*, à l'Ouest par *Sogno*. Elle fait, suivant Lopez, le centre du Royaume de Congo. De son tems, le Gouverneur de cette Province étoit *Dom Antonio*, second fils du Roi *Dom Alvaro*, & digne du Trône par ses vertus, si les loix n'eussent assuré la succession à son aîné. C'est de cette Province que les anciens Rois de Congo tiroient leur origine, & peut-être n'ont-ils pas eu d'autre raison pour en faire leur résidence.

Le Gouverneur ou le Mani de Pemba, fait la sienne dans une Ville du même nom, située au pied du *Mont-Ecorché*, sur les bords de la Riviere de *Loze* (74). C'est dans la même Province que les Officiers de la Couronne ont leurs biens & leurs effets, parce qu'étant voisins de la Cour, ils ont plus de facilité à s'y procurer leurs besoins. Quelques-uns de ces Seigneurs, dont les terres bordent la Province de *Bamba*, ont beaucoup de peine à se garantir des Nègres de *Quizama*, depuis que l'amour de la liberté a fait secouer à cette Nation le joug de Congo (75).

(72) Pigafetta, *ubi sup.* p. 100.

(73) Ogilby, p. 524.

(74) Delisle place Pemba sur la Riviere

d'Onza.

(75) Pigafetta, *ubi sup.* p. 104. & suiv.

M  
pi  
po  
de  
de  
ch  
d'e  
Vi  
Le  
c'e  
y a  
en  
pas  
dél  
usa  
rag  
La  
des  
nu  
Ro  
eng  
acc  
d'é  
mo  
che  
où  
Dap  
lun  
don  
jard  
réd  
feu  
che  
S  
la  
vir  
le  
res  
roy  
a la  
(7  
mar  
réfic  
& q  
mol  
(7  
mar



Carli divise la Province de Pemba en deux Parties, dont il nomme l'une *Marquisat de Pemba*, & l'autre, Province de *S. Salvador*, du nom de la Capitale du Royaume où les Rois font leur résidence ordinaire. Cette Ville portoit anciennement le nom de *Banza*, qui signifie (76), dans le langage de la Nation, *Cour* ou *demeure royale*. Elle est située à cent cinquante milles de la mer, sur une grande & haute montagne, qui n'est presque un seul rocher & qui contient néanmoins une mine de fer. Le sommet offre une plaine d'environ dix milles de tour, bien cultivée, & si remplie de Villes & de Villages, que dans un si petit espace elle contient plus de cent mille ames. Les Portugais, charmés d'un si beau lieu, lui ont donné le nom d'*Otheiro*, c'est-à-dire, *Perspective*; parce qu'outre les agrémens du terrain même, on y a celui de découvrir d'un coup-d'œil toutes les plaines dont la montagne est environnée. Elle est fort escarpée du côté de l'Est. Mais sa hauteur n'empêche pas qu'elle n'ait quantité de sources, qui acheveroient d'en faire un séjour délicieux si l'eau en étoit meilleure. Les Habitans tirent celle dont ils font usage, d'une seule fontaine qui est du côté du Nord, sur la pente de la montagne, où leurs Esclaves vont la puiser dans des vaisseaux de bois & de cuir. La plaine est d'une fertilité extrême en grains de toutes les espèces. Elle a des prairies d'une herbe excellente, & des arbres d'une verdure (77) continuelle. L'air y est aussi (78) fort frais & fort sain. Outre ce motif, que les Rois ont eu sans doute pour y établir leur demeure, ils n'y ont pas été moins engagés par la situation du terrain, qui fait de leur Palais une retraite inaccessible, & parce qu'étant au centre du Royaume il leur donne la facilité d'étendre leur attention de toutes parts à la même distance. Du pied de la montagne, à l'Ouest, jusqu'au sommet, on compte cinq milles, par le grand chemin, jusqu'à la Ville de *S. Sauveur*. Du côté de l'Est, coule une rivière, où les femmes descendent l'espace d'un mille pour aller laver leurs habits (79). *Dapper* la représente fort petite. Il l'appelle *Kese*, & la prend pour la *Lelunda*. Ce Ruissseau, dit-il, répand la fertilité dans les champs voisins, & donne tant d'agrément au paillage, que les Habitans de la Ville ont leurs jardins sur ses bords. Leurs troupeaux, qui sont en petit nombre, & qui se réduisent à quelques porcs, quelques chèvres & quelques brebis, sans une seule vache, sont nourris & gardés dans la Ville entre quelques haies qui touchent aux maisons.

*S. Salvador*, Capitale du Royaume de Congo, est située dans un angle de la montagne, vers le Sud-Est. *Dom Jean*, premier Roi chrétien, la fit environner d'une forte muraille, qui renferme aussi son Palais, & la Ville, ou le quartier, qu'il accorda aux Portugais pour leur établissement (80). Les portes n'ont point de gardes & ne sont jamais fermées. Entre l'enclos du Palais royal & celui des Portugais, qui ont chacun environ un mille de circuit, on a laissé un grand espace pour la principale Eglise & pour un grand Marché,

(76) Suivant les Missionnaires, ce nom marque une Cité, une Capitale où le Prince réside. *Dapper* dit qu'il signifie *Tête* ou *Chef*, & que l'ancien nom de la Ville, suivant *Marmol*, étoit *Ambos Congo*.

(77) *Dapper* y met des palmiers, des tamarins, des plantins, des *Kolas*, des orangers

& des limoniers.

(78) Carli dit que c'est le meilleur air du Royaume.

(79) Relation de *Pigafetta*, p. 108. & suiv.

(80) *Dapper* dit qu'il n'y a point d'autre mur que ceux du Palais & de la Ville Portugaise.

ROYAUME  
DE CONGO  
Division de cer-  
te Province.

Ville de *S. Salvador*, Capitale  
du Royaume de  
Congo.

Beauté de la  
montagne où elle  
est située.

Description de  
*S. Salvador*.

ROYAUME  
DE CONGO.

au fond duquel quantité de Seigneurs ont leurs maisons, qui font face à l'Eglise. Comme on trouve d'autres maisons de Seigneurs & de riches Portugais hors des enclos, il ne seroit point aisé de déterminer la grandeur générale de la Ville. Mais tout le sommet de la montagne est rempli de Villages & de Palais, qui forment comme autant de Villes, ou plutôt qui n'en font qu'une seule d'une très-grande étendue (81).

Eglises de la  
Ville.

Palais du Roi.

Suivant Carli, S. Salvador a l'avantage de n'être point infesté, comme le reste du Royaume, par les mosquitoes, les coulins, les puces & d'autres espèces de vermine; mais elle n'est point exemte de fourmies, & ces petits animaux y sont fort incommodés (82). Les rues sont fort bien distribuées; la plupart des édifices, uniformes, grands, en bon ordre, mais couverts de chaume, à l'exception d'un petit nombre de maisons Portugaises. Le Palais du Roi est fort spacieux. Outre le grand mur, il en a quatre autres, dont celui qui regarde la Ville Portugaise est de pierre & de chaux. Les autres sont de roseaux, mais fort bien travaillés. Les appartemens, les salles, les galeries, sont revêtus de belles nattes, qui forment des tapisseries à la manière de l'Europe. Dans l'intervalle du mur le plus intérieur on a pratiqué des jardins, qui sont remplis de toutes sortes de légumes & plantés de différentes espèces d'arbres. On y a bâti des salons & des cabinets de plaisir, ornés avec beaucoup de dépense (83).

Eglises de S.  
Salvador.

Carli donne une lieue de circonférence au Palais du Roi. Il ajoute que c'étoit autrefois le seul édifice du Pays qui fût de pierre & de bois; mais que depuis l'établissement des Portugais, tous les Grands ont appris d'eux à mettre plus d'ordre & de goût dans leurs bâtimens & dans leurs meubles. S. Salvador a plusieurs Eglises. La Cathédrale, celles de la Vierge & de S. Pierre, celle de S. Antoine de Pade, où sont les tombeaux des Rois de Congo; celle des Jésuites, qui est dédiée à S. Ignace, sont bâties de pierre. Celle de Notre-Dame de la Victoire est de terre, mais proprement blanchie (84).

Cloître & Col-  
lége des Jésuites.

Dapper compte dix ou onze Eglises à S. Salvador: la grande, ou la Cathédrale; celles des sept Lampes, de la Conception, de la Victoire, de S. Jacques, de S. Antoine & de S. Jean. Les trois autres sont entre les murs du Palais, & portent le nom du S. Esprit, de S. Michel & de S. Joseph. Les Jésuites ont un grand cloître, qui sert d'école pour l'instruction des Nègres; & d'autres lieux, où les enfans des Nobles apprennent les langues Latine & Portugaise. Quoique les Eglises de S. Salvador & tous les édifices publics soient bâtis de pierre, ils sont couverts de paille, à l'exception du cloître des Jésuites, auquel il ne manque rien pour la solidité. Les ornemens & les vases ecclésiastiques sont en petit nombre & de peu de valeur. Entre plusieurs commodités, la Ville a deux fontaines, qui fournissent d'assez bonne eau; l'une dans la rue S. Jacques, l'autre entre les murs du Palais. Merolla observe qu'on trouve hors de la Ville un grand Marché, nommé le *Pombo*, anciennement bâti par les Jaggas (86), où l'on vendoit la chair humaine à la livre, comme celle de bœuf & de mouton. Les Marchands Portugais, qui

Ancien Marché  
de chair humaine.

(81) Pigafetta, p. 109.

(82) Cailli, p. 562.

(83) Ogilby, p. 525.

(84) Carli, *ubi sup.*

(85) Ogilby, p. 525.

(86) Il les appelle *Giacchi*; mais on verra dans la suite que ce ne peut être que les Jaggas, Merolla, p. 663.

comme  
ves me  
avec e  
leur p  
reur, c

Le t  
de sep  
à quar  
trouve  
quelqu

Du  
gue &  
parle d  
la Cap  
un Evê  
& d'au  
pieuse  
fait de

I L y  
sûre  
rel est  
quoiqu  
les che  
taille e  
blance  
d'un ve  
des Nu

A l'é  
paroiss  
les affa  
queurs  
sation,  
tant de  
fir à les

Les  
lence &  
manier

(87) Y

(88) B

(89) C

(90) D

commençoient à fréquenter le Pays, refuserent d'acheter la chair des Esclaves morts; mais ayant proposé à ces Barbares de l'acheter en vie, ils firent avec eux un traité, qu'ils veulent faire regarder comme le fondement de leur privilège exclusif pour la traite des Esclaves; Acte ou Traité, dit l'Auteur, qu'ils n'ont jamais pû produire (87).

Le territoire de S. Salvador fait partie du domaine royal, dans un espace de sept ou huit lieues de tour (88). Carli fait montrer les Habitans de la Ville à quarante mille, la plupart Nobles, dit-il, mais si pauvres, qu'à peine s'en trouve-t-il neuf ou dix qui portent une chaîne d'or ou d'autres ornemens de quelque prix (89).

Du remis de Merolla, c'est-à-dire, en 1668, les troubles d'une guerre longue & sanglante avoient fait transporter la Cour à Lemba (90). Cet Auteur parle de S. Salvador comme de l'ancienne résidence des Rois. C'étoit, dit-il, la Capitale du Royaume & le séjour ordinaire de ses Princes. On y voyoit un Evêque, un Chapitre, un Collège de Jésuites, un Couvent de Capucins & d'autres établissemens ecclésiastiques, qui tiroient tout leur entretien de la pensée générosité du Roi de Portugal. Mais les ravages de la guerre (91) ont fait de la Ville & du Canton une retraite de voleurs.

ROYAUME  
DE CONGO.  
Traité des Portu-  
gais.

Pauvreté des  
Nobles de Con-  
go.

Désolence de  
S. Salvador.

### CHAPITRE III.

#### *Figure, Caractere & Mœurs des Habitans de Congo.*

IL y a peu de régions aussi peuplées que le Royaume de Congo. Carli assure hardiment que ses Habitans sont innombrables. Les *Moficongos* (92), tel est le nom qu'ils se donnent eux-mêmes, sont communément noirs, quoiqu'il s'en trouve un grand nombre de couleur olivâtre. La plupart ont les cheveux noirs & frisés; mais il s'en trouve aussi qui les ont roux. Leur taille est moyenne; & si l'on excepte la couleur, ils ont beaucoup de ressemblance avec les Portugais. Les uns ont la prunelle des yeux noire; d'autres, d'un verd de mer. Leurs lèvres ne sont pas grosses & pendantes, comme celles des Nubiens & des autres Nègres (93).

Couleur & appa-  
arence des Moficongos.

A l'égard du caractère, quoiqu'ils soient quelquefois fiers & emportés, ils paroissent ordinairement doux & civils pour les Etrangers, traitables dans les affaires, capables de se rendre à la raison, mais passionnés pour les liqueurs fortes, sur-tout pour le vin d'Espagne & l'eau-de-vie. Dans la conversation, ils ne manquent ni de vivacité ni de jugement. Ils s'expriment avec tant de justesse & d'agrément, que les Européens les plus sensés prennent plaisir à les entendre.

Leur caractère.

Les Habitans du Comté de Sogno joignent la fierté à beaucoup d'indolence & de mollesse; mélange bizarre, qui ne les empêche point d'avoir les manières fort insinuanes, avec une volubilité de langue dont les Habitans

(87) Voyage de Merolla, *ubi sup.*

(88) Relation de Pigafetta, p. 107.

(89) Ogilby, p. 535.

(90) Merolla, *ubi sup.*

(91) *Ibid.*

(92) Voyage de Carli, p. 589.

(93) Dapper écrit *Mof-Konghen*. Mais il ne nous apprend point l'origine de ce nom.

**ROYAUME  
DE CONGO.**  
Ils font voleurs.  
Usé qu'ils  
font de leurs  
vols.

Voleurs No-  
bles, & empoi-  
sonneurs.

Anciens habits  
de Congo avant  
les Portugais.

Anciens habits  
des femmes.

Changement  
que les Portugais  
y ont apporté.

du Nord de la Zaïre n'approchent point. Pour la valeur & la force, c'est aux Nègres de Bamba qu'on accorde la palme (94).

Ils ont tous un penchant presque invincible pour le vol. Mais ce qu'ils se procurent par cette voie, ils l'employent aussi-tôt à boire avec leurs compagnons. Dans la joie de pouvoir se réjouir aux dépens d'autrui, un d'entr'eux marche devant le fondateur de la fête, en lui donnant le titre de Roi de Congo, parce qu'ils ne connoissent rien d'égal au plaisir de la bonne chère.

Entre S. Salvador & Loanda, on est exposé à rencontrer quantité de Nobles disgraciés du Roi, qui s'unissent pour voler sur le grand chemin, jusqu'au rétablissement de leur faveur. Ils s'empoisonnent les uns les autres à l'occasion des moindres démêlés; mais si le coupable est découvert, il est puni de mort, sans espérance de pardon. Les recherches se font avec tant de rigueur, qu'il est difficile au crime de demeurer long-tems caché; & cette sévérité commençoit, du tems de l'Auteur, à le rendre beaucoup plus rare (95).

Lopez raconte que les Rois de Congo & leurs courtisans avoient autrefois pour habits des pagnes d'étoffe de palmier, qui leur tomboient depuis la ceinture jusqu'au-dessous des genoux. Ils y suspendoient, par devant, des peaux de tigres, de civettes ou de martres, en forme de tabliers. Ils avoient sur les épaules, autour du col, une sorte de capuchon, dont ils pouvoient se couvrir la tête. Le corps étoit couvert d'une espèce de surplis, qu'ils appellent *Inkutto*, tressé, comme nos filets, de très-belles feuilles de palmier, & bordé d'une frange. Ce surplis se relevoit sur l'épaule droite, pour laisser le bras en liberté; & sur la même épaule ils portoient une queue de *Zebra*, qui flotloit comme nos nœuds d'Europe. Sur la tête ils avoient un petit bonnet carré, mais si mince & si étroit, que ne pouvant les défendre de la pluie & du soleil, il ne servoit que pour l'ornement. La plupart marchoient pieds nus, à l'exception du Roi & de quelques-uns des principaux Seigneurs, qui portoient des sandales de bois de palmier, assez semblables à celle des anciens Romains. Le Peuple n'avoit qu'un pagne d'étoffe grossière, qui couvroit la partie inférieure du corps. Tout le reste étoit nud. Les femmes du premier rang s'enveloppoient, depuis la ceinture, de trois espèces de tabliers, dont le plus intérieur leur descendoit jusqu'aux talons. Elles avoient sur le corps une sorte de casaquin, ouvert par devant, & sur les épaules une mantille d'étoffe de palmier. La tête n'étoit couverte que d'un petit bonnet, de la même forme que celui des hommes. Il n'y avoit point d'autre différence dans l'habillement des femmes du commun, que celle de l'étoffe, qui étoit plus grossière. Les femmes esclaves & celles du dernier ordre, étoient nues depuis la ceinture jusqu'à la tête.

Telle étoit la parure de Congo, avant l'arrivée des Portugais. Mais aussitôt que le Roi & les principaux Seigneurs du Royaume eurent embrassé le Christianisme, ils commencerent bien-tôt à se régler sur l'exemple de leurs Maîtres. Ils prirent les manteaux à l'Espagnol, le chapeau, la veste de soie, les mules de velours ou de maroquin, & les bottines à la Portugaise, avec des épées aussi longues qu'on en ait jamais porté dans la Castille. La nécessité

(94) Relation de Pigafetta, p. 14.

(95) Ogilby, *ubi sup.* p. 532. & suiv  
borne

berne encore les pauvres à leurs anciens habits ; mais les femmes de distinction imitent les usages des femmes de Lisbonne. Elles ont la tête couverte d'un voile , lequel la plupart mettent par-dessus un bonnet de velours , orné de bijoux précieux. Autour du col elles portent des chaînes d'or (96).

Cependant on trouve quelque variété dans les Voyageurs , sur la forme & la matière des habits de Congo. Dapper raconte que les femmes d'un rang distingué , sur-tout dans les grandes Villes , sont richement vêtues de longues mantes du plus beau drap , sous lesquelles on voit paroître vers le cou , des chemises fort blanches , & , par le bas , de grands jupons de satin ou de damas brodé , à franges d'or. Quelques-unes portent encore des étoffes d'écorce de matomba & de feuilles de palmier , teintes en noir ou en rouge. Mais toutes ont les jambes nues ; & pour unique parure de tête , un bonnet de coton blanc. Elles s'enrichissent le cou & les bras de petites chaînes d'or , ou de cordons de beau corail rouge (97). Suivant Carli , les femmes de qualité ne trouvant rien de trop magnifique dans les plus belles étoffes de l'Europe , s'en font des pagnes ou des jupons qui descendent jusqu'à terre. Elles portent une mante des mêmes étoffes , qui leur couvre le dos , l'estomac & le bras gauche ; mais le bras droit demeure nud. Les femmes d'une condition inférieure , employent des étoffes de moindre valeur & de la fabrique du país.

Les Habitans de Congo ont été plus fidèles aux usages de leurs ancêtres dans tout ce qui concerne les alimens. Les grains du Pays & les racines composent le principal fond de leur nourriture ; mais quoiqu'ils ayent différentes sortes de viandes , celle de boucherie & la volaille sont des mets fort rares. Carli nous apprend qu'un Poulet vaut une pistole dans le Royaume de Congo , une pièce de huit au Brésil , & dix schellings dans le Pays d'Angola ; mais il trouve qu'en gardant les proportions c'est beaucoup moins qu'à Lisbonne , où il se vend un écu. Cette excessive cherté inquiète peu les Habitans de Congo. Il n'y a point de nourritures pour lesquelles ils ayent du dégoût. Leur vie est extrêmement dure , & l'Auteur en donne pour preuve l'exemple de leurs Voyageurs (98) , qui se réduisent à vivre d'eau & de racines.

Ils n'ont aucune trace des sciences , ni la moindre inclination à les cultiver. On ne trouve point parmi eux , dit l'Auteur , d'anciennes histoires de leur Pays , ni des registres d'un tems éloigné , où la mémoire & le nom de leurs Rois soient conservés. Jusqu'à l'arrivée des Portugais , ils n'avoient pas connu l'art de l'écriture. La date des faits étoit la mort de quelque personne remarquable. Cela est arrivé , disoient-ils , avant ou depuis la mort d'un tel (99). Ils comptoient leurs années par les *Kossomos* , ou les hivers , qui commencent pour eux au mois de Mai , & finissent au mois de Novembre ; leurs mois par les pleines lunes ; & les jours de la semaine par leurs marchés : mais ils ne pouvoient pas plus loin la division du tems ( 1 ). De même , ils n'avoient pas d'autre règle pour juger de la grandeur d'un Pays , que le nombre des marches ou des journées , qu'ils distinguoient seulement par le terme de *Voyage libre* ou *chargé* ( 2 ).

ROYAUME  
DE CONGO.

Différences entre le récit des Voyageurs.

Alimens ordinaires de Congo.

Ancienne ignorance des Habitans.

(96) Lopez , dans la Relation de Congo par Pigafetta , p. 177. & suiv.

(97) Dans Ogilby , p. 533.

(98) Voyage de Carli , p. 572. & suiv.

(99) Relation de Pigafetta , p. 181.

( 1 ) Ogilby , p. 535.

( 2 ) Pigafetta , *ubi sup.*

ROYAUME  
DE CONGO.  
Leurs amuse-  
mens.

Leurs principaux amusemens sont aujourd'hui le chant & la danse. Ils ont quelques jeux de hasard, entre lesquels on est surpris de trouver des cartes. Ils jouent pour de petites coquilles, qui leur servent de monnoie (3). Mais parmi ceux que la pauvreté prive de ce plaisir, l'usage commun, lorsque les femmes sont revenues du travail avec leurs enfans, est de se retirer dans leurs huttes & d'y allumer du feu, autour duquel ils sont assis à terre. Ils mangent dans cette situation ce qu'ils ont amassé pour leur souper, & s'entretiennent jusqu'à ce que le sommeil les fasse tomber sur le dos (4).

Manière de man-  
ger & de boire  
dans les fêtes.

Merolla nous représente une de leurs fêtes. Ils choisissent ordinairement le tems de la nuit & s'assemblent en fort grand nombre. Leur posture favorite est d'être assis en rond, comme on vient de les représenter autour du feu; mais ils choisissent quelque arbre épais, sous lequel ils se placent sur l'herbe. Le centre du cercle est occupé par un grand plat de bois, qui contient quelque mélange de leur goût. L'ancien de la troupe, qu'ils appellent *Makolontu* ou *Kalobanzi*, divise les portions, & les distribue avec une égalité qui ne laisse aucun sujet de plainte. Ils n'emploient, pour boire, ni verres ni tasses. Le *Makolontu* prend le flacon, qu'ils appellent *Moringo*, le porte successivement à la bouche de tous les convives, laisse boire à chacun la mesure qu'il juge convenable, & le remet à sa place. Cette méthode s'observe jusqu'au dernier moment de la fête.

Tous les Passans  
sont admis à ces  
festins.

Mais, ce qui parut beaucoup plus surprenant à l'Auteur, il ne passoit personne, près de l'assemblée, qui ne se plaçât sans façon dans le cercle & qui ne reçût sa portion comme les autres, quoiqu'il fût arrivé après la distribution. Le *Makolontu* prenoit sur chaque part de quoi composer celle de l'étranger. On apprit à Merolla que cette cérémonie ne s'observe pas moins quand les passans se présentent en plus grand nombre. Ils se levent aussi-tôt que le plat est vuide, & continuent leur chemin, sans prendre congé de l'assemblée & sans dire un mot de remerciement. Les voyageurs profitent de ces rencontres pour ménager leurs propres provisions. Il n'est pas moins étrange que l'assemblée ne fasse pas la moindre question à ces nouveaux visages, pour sçavoir d'eux où ils vont & d'où ils viennent. Tout se passe avec un silence admirable. On croiroit, dit l'Auteur, qu'ils veulent imiter les Locriens, ancien Peuple d'Achaïe, qui, suivant le témoignage de Plutarque, punissoit par une amende ceux qui se rendoient importuns par leurs questions (5). Un jour Merolla traitant plusieurs Nègres, qui lui avoient rendu quelque service, remarqua que le nombre de ses convives étoit fort augmenté. Comme il ne se croyoit point obligé de recevoir des inconnus, il demanda qui étoient ces étrangers. On lui répondit qu'on l'ignoroit. Pourquoi souffrez-vous, dit-il à ses Nègres, que des gens qui n'ont point eu de part à votre travail viennent partager votre nourriture? Ils lui répondirent simplement que c'étoit l'usage. Avec un peu de réflexion, cette charité lui parut si louable (6), qu'il fit redoubler la portion commune.

A quelles occa-  
sions ils se don-  
nent.

Leurs fêtes ont des tems & des occasions réglées, telles que le gain d'un procès, un mariage, la naissance d'un enfant, leur élévation à quelque di-

(3) Ogilby, p. 534.

(4) Carli, p. 575.

(5) On sçait qu'aux fêtes Romaines l'*U-*

*sum silentium* étoit aussi en usage.

(6) Voyage de Merolla, p. 684.

gnité. Chacun s'efforce alors de faire un présent à son Protecteur ou à son Maître, & ne laisse pas de contribuer aux frais des réjouissances communes (7). On chante des vers, que l'Auteur appelle des ballades d'amour (8). On joue d'un instrument dont la forme est singulière. Il ressemble au luth par le corps & le manche; mais le ventre, c'est-à-dire, l'endroit où la rose est percée dans un luth, est d'une peau fort mince. Les cordes sont des poils de la queue d'un éléphant, ou des fils de palmier, qui régissent d'un bout de l'instrument jusqu'à l'autre & qui tiennent à plusieurs anneaux distribués en différens lieux. A ces anneaux sont suspendues de petites placques de fer & d'argent, de différentes grandeurs & de différens tons. En pinçant les cordes, on remue les anneaux, qui font mouvoir aussi les placques; & de tous ces sons, il résulte une harmonie confuse qui n'est pas sans agrément. Ceux qui manient ces instrumens les accordent avec beaucoup d'art. Mais ce qui causa beaucoup d'admiration à l'Auteur, c'est qu'avec leurs doigts seuls ils expriment, dit-il, aussi clairement leurs pensées qu'avec la langue (9).

Merolla fait la description d'un instrument qu'il appelle *Njambi*, & qui paroît du même genre. C'est une espèce de guitare, mais qui a pour tête cinq petits arcs de fer, qu'on fait entrer plus ou moins dans le corps de l'instrument lorsqu'on veut l'accorder. Les cordes sont de fils de palmiers. On joue dessus avec les deux pouces, & le joueur tient l'instrument sur sa poitrine. Le son, quoique fort bas, en est assez mélodieux (10).

Mais le plus agréable & le plus ingénieux instrument de la musique de Congo, est celui dont Carli fait la description suivante. On prend une planche de bois, qu'on tend & qu'on bande comme un arc. On y suspend quinze calebasses, longues & sèches, de différentes tailles, percées chacune au sommet, avec un trou de moindre grandeur quatre doigts au-dessous. Le trou d'en bas est à demi bouché, & celui d'en haut couvert d'une petite planche fort mince, à quelque distance au-dessus. Le joueur attache aux deux bouts de l'instrument une petite corde, qu'il se passe autour du cou pour le soutenir; & de deux petites baguettes, dont le bout est couvert d'étoffe, il frappe sur la planche, dont le retentissement se communique aux Calebasses & forme une harmonie singulière, sur-tout lorsque plusieurs personnes jouent ensemble (11).

Cet instrument a quelque ressemblance avec le *Marimba*, qui est fort en usage parmi les Abundis & les Abundás, Habitans d'Angola, de Matamba & de quelques autres Contrées. Le *Marimba* consiste en seize calebasses, de différentes grandeurs, fort bien rangées entre deux planches, qui sont aussi suspendues au cou du joueur. L'embouchure de chaque calebasse est couverte de petites tranches, d'un bois rouge & sonore, nommé *Tanilla*. C'est sur ces tranches mêmes que le joueur bat avec deux petites baguettes; & le son qui sort des calebasses a quelque ressemblance avec celui de l'orgue.

Pour former un concert, les Nègres emploient cinq instrumens, dont le *Njambi* est le principal. Ils y joignent quelquefois le *Kassuto*, qui est une pièce de bois creux d'une aune de long, couverte d'une planche taillée en ma-

ROYAUME  
DE CONGO.  
Chantons &  
Instrumens de  
musique.

Instrument nommé  
Njambi.

Autre Instru-  
ment.

Divers autres  
Instrumens.

Concert des  
Nègres.  
Tenor.

(7) *Ibid.* p. 630.

(8) Relation de Pigafetta, p. 182. & suiv.

(9) *Ibid.*

(10) Voyage de Merolla, p. 632.

(11) Voyage de Carli, p. 563. Les Auteurs Anglois paroissent douter si des Missionnaires Capucins doivent passer pour de bons Juges en musique.

ROYAUME  
DE CONGO.  
Basse.

niere d'échelle, c'est-à-dire, avec de petites tranches dispersées par intervalles. On racle dessus avec un bâton, & cet instrument passe pour le *Tenor*.

La basse du concert est le *Quilando*, qui est composé d'une fort grande calebasse, large par le fond, & fort étroite au sommet, de la forme à peu-près de nos bouteilles. Elle est percée en échelle, comme le *Kassuto*, & l'on racle aussi dessus avec un bâton. En général toute cette symphonie n'est point désagréable dans l'éloignement; mais, de près, le bruit de tant de baguettes cause nécessairement beaucoup de confusion.

Musique de la  
Cour.  
Trompette d'ivoire.

Les Nègres du Pays se servent aussi de quantité de petits grelots, placés au long d'un fer, qu'ils agitent en mesure. Cet instrument est fort en usage dans le Comté de Sogno, & marche toujours devant le Comte aux jours de fêtes. Mais les principaux instrumens de Congo se nomment *Embauckis*. Ce sont ceux du Roi & des Princes. Le plus riche est la trompette d'ivoire, composée de plusieurs pièces bien percées, qui s'emboîtent l'une dans l'autre, & qui sont ensemble de la longueur du bras. L'embouchure est de la grandeur de la main. On y applique les doigts, & le son se forme par leur resserrement ou leur dilatation. L'instrument n'a point de trous lateraux comme nos flutes & nos hautbois. Le *Longo* est composé de deux sonnettes de fer, liées par un fil d'archal, en forme d'arc. On bat dessus avec deux baguettes. Cet instrument royal marche devant les Princes, lorsqu'ils veulent annoncer leurs volontés au Public (12). C'est apparemment du *Longo* que parle *Carli*, lorsqu'il représente les jeunes Princes & les enfans des premiers Seigneurs avec des sonnettes de fer à la main, sur lesquelles ils battent alternativement. Il compare ces sonnettes à celles qu'on suspend en Europe au cou des bestiaux. Mais cette musique est rare, dit-il, parce que le nombre des Seigneurs n'est pas grand (13).

Longo, ou les  
deux sonnettes.

Flutes & Cornemuses.

On voit, à la Cour, des flutes & des cornemuses, dont les Musiciens de Congo jouent fort bien. On en voit aussi parmi le Peuple, mais d'une forme moins élégante & d'un son plus grossier. Le Peuple n'observe qu'une mesure imparfaite dans les danses, & bat des mains pour accompagner les instrumens. Mais à la Cour, le mouvement des pieds est plus juste & plus grave. C'est une sorte de mesure moresque, que l'Auteur trouve assez majestueuse (14).

Caractere des  
danses.

Tambours.

Les tambours sont composés d'un bois fort mince & d'une seule pièce, de la forme de nos grandes jarres de terre. Ils sont couverts d'une peau de bête, sur laquelle on bat avec la main. Le bruit l'emporte beaucoup sur celui de nos tambours (15). Suivant *Carli* (16), on n'y apporte point d'autre art que de couper un tronc d'arbre long de trois quarts d'anne, de le creuser & de le couvrir des deux côtés d'une peau de tigre, ou de quelqu'autre animal. On bat, dit l'Auteur, avec la main ouverte; & le son est fort hideux.

Autres sortes  
de Tambours.

Outre ces grands tambours, *Merolla* en représente de plus petits, que les Nègres appellent *Nkamba*. Ils sont composés du fruit de l'arbre *Alikondâ*, dont on a déjà vu la description, ou d'une pièce de bois creux, qui n'est couverte que d'un côté. Leur usage est ordinairement pour les parties de débau-

(12) *Merolla*, *ubi sup.* p. 631. & suiv.

(13) *Carli*, p. 564.

(14) *Pigafetta*, p. 183.

(15) *Merolla*, p. 645.

(16) *Carli*, p. 563. & suiv.

che  
les  
l'ast  
reg  
exe  
à le  
cém

C  
sieu  
de  
sée  
nie  
que  
bâti  
où l  
d'ai  
des  
de  
de l

F  
l'un  
pos  
form

C  
mer  
tien  
tres  
vin  
con  
extr  
L  
d'un  
que  
com  
cou  
pou  
uni  
me

(  
(  
siste



che, quoiqu'ils fassent assez de bruit pour être entendus de fort loin. Aussi les Missionnaires ne l'entendent jamais sans courir aussi-tôt vers le lieu de l'assemblée, dans la vûe d'interrompre ces criminels amusemens. L'Auteur regrette de n'avoir jamais pû surprendre un coupable, pour en faire un exemple. Il ajoute que les Jaggas emploient ces tambours, non-seulement à leurs fêtes, mais aux sacrifices humains qu'ils font à l'honneur de leurs ancêtres, & sur-tout, dit-il, lorsqu'ils invoquent le diable (17).

ROYAUME  
DE CONGO.  
Tambour de  
débauche.

## §. I I.

*Arts & Coutumes des Moficongos.*

ON remarque peu de différence entre les édifices de Congo & ceux de toute la Côte occidentale d'Afrique. Les Moficongos élevent aussi plusieurs huttes au milieu d'un enclos. Elles sont de terre ou de bois, couvertes de paille, divisées en plusieurs chambres commodes, mais sans rez-de-chauffée & sans aucun étage. La plupart sont rendues de fort belles nattes, & garnies de plusieurs autres ornemens (18). C'est la seule force de l'usage, ou quelque goût de commodité, qui borne les Nègres de Congo à cette manière de bâtir; car loin de manquer de pierres, il y a peu de régions dans l'univers, où les montagnes en fournissent autant & de tant d'espèces différentes. Ils ont d'ailleurs du bois pour la charpente, & des bêtes de charge pour le transport des matériaux. Mais ils manquent, à la vérité, de maçons, de charpentiers, de couvreurs & d'autres ouvriers. Les murs des Eglises & les autres bâtimens de la même fabrique ont été construits par des maçons Portugais.

Edifices du Pays.

Pour former leurs enclos, ils plantent des branches d'*Oghegue*, fort près l'une de l'autre. Ces arbrisseaux deviennent si forts, en croissant, qu'ils composent moins une haie qu'un véritable mur, qui, étant couvert de nattes, forme une très-belle cour, où les Nègres se promènent à l'abri du Soleil (19).

Hayer & murs.

Ceux qui font leur demeure dans les Villes, tirent leur subsistance du commerce. Ceux qui habitent la campagne vivent de l'agriculture & de l'entretien des bestiaux. Ceux qui sont établis sur les bords de la Zaire & des autres rivières, subsistent de la pêche. D'autres gagnent leur vie à recueillir le vin de *Tombe*; d'autres à fabriquer les étoffes du Pays. Il y a peu de Moficongos qui ne soient experts dans quelque métier (20); mais ils ont tous une extrême aversion pour le travail pénible.

D'où les Habitans tirent leur subsistance.

Les Habitans des limites orientales du Royaume & des Pays voisins, sont d'une habileté singulière pour la fabrique de plusieurs sortes d'étoffes, telles que les velours, les tissus, les satins, les damas & les taffetas. Leurs fils sont composés de feuilles de divers arbres, qu'ils empêchent de s'élever, en les coupant chaque année, & les arrosant avec beaucoup de soin, pour leur faire pousser, au printems, des feuilles plus tendres. Ces fils sont très-fins & très-unis. Les plus longs servent à composer les grandes pièces. On les nomme *Inkorimbas*, du pays de leur fabrique, qui est aux environs de la Ri-

Fabriques de diverses étoffes.

(17) Merolla, p. 632.

(19) Pigafetta, p. 115. & suiv.

(18) Dapper dit que leurs meubles consistent en épées & en boucliers, p. 535.

(20) Ogilby, p. 534. & suiv.

ROYAUME  
DE CONGO.

vière de Vumba. Les velours, qui sont à peu-près de la même grandeur, se nomment Enkabas; les damas, *Insulas*; les ratis, *Marikas*; les *Zendadis*, Tongas; & les Armoïfins, *Engombas*. Les plus légères de ces étoffes, qui sont de la fabrique d'*Anzikki*, sont encore en plus grandes pièces. Elles sont d'ailleurs très commodes pour l'usage, & assez ferrées pour garantir de la pluie. Les Portugais ont commencé à les employer pour faire des tentes, & s'en trouvent bien contre la pluie & le vent (21).

En quoi consistent les richesses de Congo.

Les richesses de Moficongos consistent principalement en Esclaves, en ivoire & en simbos, qui sont de petites coquilles qui tiennent lieu de monnoie. Congo, Songo & Bamba vendent peu d'Esclaves; & ceux qu'on tire de ces trois Provinces ne passent pas pour les meilleurs, parce qu'étant accoutumés à vivre dans l'indolence, ils succombent bien-tôt aux travaux pénibles. Les plus estimés viennent d'*Amboille*, de *Jingos*, des Pays de *Jaggas*, de *Kafinda*, de *Quilax*, de *Lembo* & de divers autres Pays au-dessus de *Maffingano*, dans le Royaume d'Angola. Les Européens font aussi quelque commerce en simbos. Mais les principales marchandises du Comté de Sogno sont les étoffes de sombos, l'huile de palmier & les noix de kola. Les dents d'éléphants, qu'on y apportoit autrefois en grand nombre, y sont devenues plus rares. Au reste, c'est la Ville de S. Salvador qui est comme le centre du commerce Portugais dans ces Contrées. Les Habitans achètent d'eux des étoffes de *Cypres*, des toiles peintes, nommées *Capes de verdure*, des *Cans* bleus, des *Biramks* de Surate, des chaudrons de cuivre, des draps d'Angleterre, de grands *Simbos* de Loanda, des *Befiers*, des colliers, des anneaux & d'autres merceries de peu de valeur. Les poids & les mesures ne sont en usage ici qu'entre les Portugais. Congo est aussi sans monnoie d'or, d'argent & de cuivre. Tous les marchés s'y font en simbos, petites coquilles qui passent pour monnoie courante, & qui n'ont aucun prix dans les autres régions de l'Afrique. Les Portugais mêmes sont réduits à s'en servir dans les voyages qu'ils font au travers du Royaume, lorsqu'ils portent ou qu'ils envoient par leurs Pombros ou leurs Esclaves des marchandises à Pembo & dans d'autres cantons d'Angola (22). Outre l'usage ordinaire des simbos, les Nègres de Congo ont une nouvelle raison de les rechercher ardemment, depuis qu'ils sont en commerce avec quelques Peuples voisins qui adorent la mer & qui étendent leur respect à tout ce qui sort de son sein. La passion de ces Africains intérieurs pour les coquilles marines, va jusqu'à les leur faire nommer *Enfans de Dieu*. Ils donnent en échange ce qu'ils ont de plus précieux, & ne s'estiment heureux ou riches qu'à proportion qu'ils en peuvent amasser (23). Dix mille cinq cents simbos font la valeur d'une pistole (24).

Centre du Commerce Portugais dans le Royaume de Congo.

Simbos, & leur usage.

Voitures du Pays.

Le Royaume de Congo ne produisant point de chevaux & n'étant pas propre à les nourrir, les Habitans n'ont pas d'autre commodité pour les voyages que d'être couchés dans leurs hamacks, ou assis dans une espèce de fauteuils, au-dessus desquels on fourit des parasols, qui les mettent à couvert du soleil. Ils sont portés sur les épaules de leurs propres Esclaves, ou par des porteurs de louage, qui se trouvent prêts à se relever sur la route. Ceux qui sont obligés de faire beaucoup de diligence, prennent avec eux un grand

(21) Pigafetta, p. 39. & suiv.

(22) Ogilby, p. 535. & suiv.

(23) Voyage d'Angelo, p. 362.

(24) Voyage de Carli, p. 573.

nombre d'Esclaves, qui, se relevant au moindre signe de lassitude, n'avancent pas moins que le meilleur cheval au trot (25). Pour traverser les rivières, ou pêcher sur les côtes, ils font usage de leurs canots. Les plus grands sont composés d'un tronc d'*Alíkonda*, arbre d'une prodigieuse grosseur (26). On lit avec étonnement, dans la Relation de Pigafetta, qu'un Canot peut contenir quelquefois jusqu'à deux cens hommes. Les rameurs sont debout, comme dans les autres régions de l'Afrique, & manient fort habilement une espee de pelle qui leur sert de rame. Lorsqu'ils sont obligés de combattre sur l'eau, ils abandonnent la rame pour manier leurs arcs & leurs flèches (27).

Quoique le Christianisme ait fait beaucoup de progrès dans le Royaume de Congo, & que les mariages y soient célébrés avec les cérémonies de l'Eglise Romaine, il a toujours été fort difficile de faire perdre aux Habitans le goût du concubinage. Malgré les plaintes & les reproches des Missionnaires, ils prennent autant de maîtresses qu'ils en peuvent entretenir. L'ancien usage des Nègres de Sogno étoit de vivre quelque-tems avec leurs femmes, avant que de s'engager dans le mariage, pour apprendre à se connoître mutuellement par cette épreuve (28). La méthode chrétienne leur paroît contraire au bien de la société, parce qu'elle ne permet point qu'on s'allure auparavant de la fécondité d'une femme, ni des autres qualités convenables à l'état conjugal. Aussi les Missionnaires n'ont-ils pas peu de peine à leur faire abandonner la pratique de leurs ancêtres, qui consiste dans un traité fort simple. Les parens d'un jeune-homme envoient à ceux d'une jeune fille pour laquelle il prend de l'inclination, un présent, qui passe pour douaire, & leur font proposer leur alliance. Ce présent est accompagné d'un grand sacon de vin de palmier, qui porte dans le Pays le nom de *Chetto* à *Melaff* (29). Le vin doit être bû par les parens de la fille avant que le présent soit accepté; condition si nécessaire, que la conduite du pere & de la mere passeroit autrement pour un outrage. Ensuite le pere fait sa réponse. S'il retient le présent, il n'a pas besoin d'autre explication pour marquer son consentement. Le jeune-homme & tous ses amis se rendent aussi-tôt à sa maison & reçoivent sa fille de ses propres mains. Mais si quelques semaines d'épreuve & d'observation font connoître au mari qu'il s'est trompé dans son choix, il renvoie sa femme & se fait restituer son présent. Si les sujets de mécontentement viennent de lui, il perd son droit à la restitution. Mais de quelque côté qu'ils puissent venir, la jeune femme n'en est pas regardée avec plus de mépris, & ne trouve pas moins l'occasion de subir bien-tôt une nouvelle épreuve.

Observez, avec l'Auteur, que le pere de la fille ne doit jamais se plaindre de la médiocrité du présent, s'il ne veut pas être accusé d'avoir vendu sa fille. Cependant, pour éviter jusqu'aux plaintes secrètes, la loi regle ce qu'un mari doit donner, suivant son rang & sa fortune. Le pere de la fille regarde ces présens nuptiaux comme une partie de ses richesses, du moins jusqu'au terme de l'épreuve, où le sort d'une femme est fixé sans retour. Ainsi les

(25) Pigafetta, p. 73. & 87.

(26) On en a déjà vu la description.

(27) Relation de Pigafetta, p. 28.

(28) Les Auteurs Anglois de ce Recueil af-

surent que cet usage régnoit autrefois en Angleterre, & qu'il subsiste encore dans quelques endroits d'Irlande & d'Ecosse.

(29) Ou *Chetto*.

ROYAUME  
DE CONGO.  
Canots d'une é-  
trange grandeur.

Mariages de  
Congo.

Aversion des  
Nègres pour le  
mariage chré-  
tien.

Formalités des  
mariages du  
Pays.

Présens nup-  
tiaux.

ROYAUME  
DE CONGO.  
Abus, & ma-  
nière de les cor-  
riger.

plus riches sont ordinairement ceux qui se trouvent peres d'un plus grand nombre de filles.

Il arrive quelquefois, entre les Nègres du commun, qu'un mari mécontent de sa femme, mais peu disposé à perdre ses présens, la cede au même prix à quelque jeune-homme de sa famille. Les loix du Pays n'opposent rien à cette infâme pratique; mais le zèle des Missionnaires y supplée. Dans un cas si scandaleux ils employent tout leur crédit pour faire donner la bastonnade au coupable. Un Nègre de quelque distinction ayant fait un jour cet odieux marché pour la femme de son cousin, fut amené devant les Missionnaires, qui s'efforcèrent d'abord de lui inspirer d'autres sentimens par leurs exhortations. Ils passèrent ensuite aux menaces; mais apprenant qu'elles n'avoient produit aucun effet, & qu'au lieu de quitter sa femme le coupable avoit fait un nouveau présent à son pere, pour persuader au Public qu'il avoit rempli la loi, ils s'emportèrent si vivement contre son crime, & de la femme, les fouetta sans pitié, & priva le mari d'un emploi fort lucratif dont il étoit revêtu (30).

Les femmes  
prennent leurs  
maris à l'essai.

Les femmes ont droit aussi de mettre leurs maris à l'essai, & l'on reconnoît tous les jours qu'elles sont plus inconstantes & plus opiniâtres que les hommes, car on les voit profiter plus souvent de la liberté qu'elles ont de se retirer avant la célébration du mariage, quoique leurs maris n'épargnent rien pour les retenir. Merolla raconte qu'ayant été appelé pour confesser une mere dont la fille étoit dans l'état d'épreuve, il lui déclara qu'il ne pouvoit lui donner l'absolution si elle n'obligeoit sa fille de se marier. Elle répondit: " Mon Pere, je ne donnerai point à ma fille un juste sujet de me maudire " après ma mort, en la forçant de prendre un mari pour lequel elle n'ait pas " d'inclination. Vous craignez donc moins, repliqua le Missionnaire, les " malédictions de Dieu que celles de votre fille? Cette menace fit tant d'impression sur la jeune femme, que s'étant mise à pleurer, elle appella immédiatement son mari, pour lui promettre de consentir à la célébration. Dès le lendemain ils allerent ensemble à la pêche, & le fort ayant répondu à leurs esperances, ils reçurent la bénédiction nuptiale. Merolla ne fit plus difficulté de confesser la mere, qui mourut peu de jours après. Mais il en vit plusieurs obstinées à mourir sans confession (31), plutôt que d'employer leur autorité pour forcer leurs filles au mariage. Il ajoute qu'après les cérémonies de l'Eglise, on les voit vivre ordinairement dans une parfaite union; que les femmes ont une aversion particulière pour les Hérétiques; qu'il s'en trouve plusieurs qui s'assemblent le premier jour de Carême, & qui s'engagent à la continence jusqu'au jour de Pâques; enfin, qu'elles apportent plus de fidélité que les hommes à l'observation du jeûne.

Sagesse des fem-  
mes chrétiennes.

Galanterie des  
Nègres.

Punition de l'a-  
dultère.

Une femme qui laisse prendre sa pipe par un homme & qui lui permet de s'en servir un moment, lui donne des droits sur elle & s'engage à lui accorder ses faveurs. Dans le cas de l'adultère, la loi condamne l'Amant à donner la valeur d'un Esclave au mari, & la femme à demander pardon de son crime; sans quoi le mari obtiendrait facilement la permission du divorce. Mal-

(30) Voyage de Merolla, p. 624. & suiv.

(31) Voyage de Merolla, p. 644.

gré l'attachement que toute la Nation conserve pour l'ancien usage de l'épreuve, ceux qui sont surpris dans un commerce trop libre avant le mariage payent, en monnoie du Pays, une amende qui revient à neuf de nos écus.

L'économie domestique a ses loix, qui sont uniformes dans toute la Nation. Le mari est obligé de se pourvoir d'une maison; de vêtir sa femme & ses enfans suivant sa condition; d'émonder les arbres, de défricher les champs & de fournir sa maison de vin de palmier (32). Le devoir des femmes est de faire les provisions qui regardent la nourriture & de prendre tous les soins du Marché. Aussi-tôt que la saison des pluies est arrivée, elles vont travailler aux champs jusqu'à midi, pendant que les maris se reposent tranquillement dans leurs huttes. A leur retour, elles préparent le dîner. S'il manque quelque chose pour la subsistance de la famille, elles doivent l'acheter sur le champ de leur propre bourse, ou se le procurer par des échanges. Le mari est assis seul à table, tandis que la femme & ses enfans sont debout pour le servir. Après son dîner, ils mangent ses restes, mais sans cesser de se tenir debout, par la force d'une ancienne notion, qui leur persuade que les femmes sont faites pour servir les hommes & pour leur obéir (33).

Dapper rapporte un usage qui prévaloit de son tems dans toute la Nation. De trois freres, si l'un venoit à mourir, les deux autres partageoient entr'eux ses concubines; & s'il en mouroit encore un des deux, elles appartoient toutes au troisième. Après la mort du dernier, elles tomboient en partage à celui qui devenoit le maître de la maison (34).

C'est un usage qui subsiste toujours pour les filles, lorsque leurs infirmités lunaires commencent pour la première fois, de s'arrêter dans le lieu où elles se trouvent, & d'attendre qu'il arrive quelqu'un de leur famille pour les reconduire à la maison paternelle. On leur donne alors deux Esclaves de leur sexe pour les servir, dans un logement séparé, où elles doivent passer deux ou trois mois & s'assujettir à certaines formalités, telles que de ne parler à aucun homme, de se laver un certain nombre de fois pendant le jour, & de se frotter d'un onguent composé d'eau & de poudre de *Takolla*. Celles qui négligeroient cette pratique se croiroient menacées d'une stérilité perpétuelle, quoique l'expérience leur ait fait souvent connoître la vanité de cette superstition. Un préjugé de la même nature oblige les femmes de se lier, au commencement de leur grossesse, depuis les reins jusqu'aux genoux, d'un cercle d'écorce, dont elles ignorent d'ailleurs la vertu. On leve cette écorce sur le tronc d'un arbre nommé *Mirrone*. Elle ressemble à du drap grossier. Son tissu naturel est si régulier, qu'on le prendroit moins pour une production de la terre que pour un ouvrage de l'art (35).

Dans la première jeunesse des Nègres, on les lie aussi de certaines cordes composées par les Sorciers, ou les Prêtres du Pays, avec quelques paroles mystérieuses qui accompagnent cette cérémonie. On suspend autour d'eux des os & des dents de divers animaux, comme un préservatif infailible contre toutes sortes de maladies. Quelques meres, suivant Merolla (36), y joignent des *Agnus*

ROYAUME  
DE CONGO.

Loix de l'économie domestique.

Partage des concubines entre les freres.

Usage des filles.

Usage des femmes grosses.

Préservatifs contre les maladies des enfans.

(32) Le même, *ibid.*

(33) Voyage de Merolla, p. 625. &amp; 684.

(34) Dans Ogilby, p. 534.

(35) Merolla, *ubi sup.* p. 625. & suiv.(36) *Ibidem.*

ROYAUME  
DE CONGO.

*Dei*, des médailles & des reliques ; mais toutes ces précautions n'empêchent pas qu'un grand nombre d'enfans ne soient la proie des bêtes farouches. Carli raconte qu'il étoit exposé aux plaintes des parens, qui venoient lui apprendre qu'un tigre ou un loup avoit dévoré quelqu'un de leurs enfans pendant la nuit ; comme s'il eût été obligé, dit-il, d'en prendre plus de soin qu'eux, qui les négligent autant que s'ils ne leur appartenoint pas (37).

Cordes magiques.

Lorsque les Missionnaires trouvent ces cordes magiques sur les enfans qu'on présente au baptême, ils obligent les meres de se mettre à genou, & leur font donner le fouet jusqu'à ce qu'elles ayent reconnu leur erreur. Une femme que Carli avoit condamnée à ce châtement, s'écria sous les verges : » Pardon, mon Pere, pour l'amour de Dieu. J'ai ôté trois de ces cordes en venant à l'Eglise, & c'est par oubli que j'ai laissé la quatrième. Cette simplicité, dit le Missionnaire aussi simple, fit rire les spectateurs & sauva quelques coups à la mere.

Cérémonie immodeste.

Lorsqu'on sevre un enfant, les parens le couchent à terre, & lui font je ne sçai quoi, dont la modestie de l'Auteur ne lui a pas permis de nous apprendre le nom. Le pere le prend ensuite entre ses bras, & le tient quelque tems suspendu en l'air, dans l'opinion que cette cérémonie doit le rendre plus vigoureux. Elle se nomme en langue du Pays, le *lever des enfans* ; & sur le témoignage de Carli, qui ne la fait pas mieux connoître, on peut la regarder, comme la plus impudente & la plus superstitieuse pratique dont on puisse se former l'idée. L'usage du Peuple est de laisser les enfans nuds sur la terre, pour les endurcir & les rendre plus agiles. Aussi-tôt qu'ils sont capables de marcher seuls, on leur attache une sonnette au cou, dans la seule vue de les retrouver facilement lorsqu'ils s'écartent.

Education des enfans.

Les Nègres qui n'ont point embrassé le Christianisme, ou qui ne sont pas fermes dans la foi, présentent leurs enfans aux Sorciers dès le moment de leur naissance, pour apprendre à quelle fortune ils sont destinés. Le faux prophete prend l'enfant entre ses bras, le tourne, l'examine, observe successivement toutes les parties de son corps, & communique ses lumieres aux parens. On soumet les malades aux mêmes observations, pour approfondir la cause de leurs maladies. Si le Prophete se trompe, les prétextes ne lui manquent jamais pour s'excuser (38).

Impositions religieuses des Sorciers.

L'ascendant des Sorciers sur les Nègres va jusqu'à leur interdire l'usage de la chair de certains animaux, & de tels fruits ou de tels légumes, avec d'autres prescriptions ridicules ; & ce joug religieux porte le nom de *Kejilla* (39). Rien n'approche de la soumission des jeunes Nègres pour les Ordonnances de leurs Prêtres. Ils passeroient plutôt deux jours à jeun que de toucher aux alimens qui leur sont défendus ; & si leurs parens ont négligé de les assujettir au *Kejilla* dans leur enfance, à peine sont-ils maîtres d'eux-mêmes qu'ils se hâtent de la demander au Prêtre ou au Sorcier, persuadés qu'une prompte mort seroit le châtement du moindre délai volontaire. Merolla raconte qu'un jeune Nègre étant en voyage, s'arrêta le soir chez un ami, qui lui offrit à souper un canard sauvage, parce qu'il le croyoit meilleur que les canards domestiques. Le jeune étranger demanda de bonne foi si c'étoit un canard pri-

Exemple du scrupule religieux des Nègres.

(37) Voyage de Carli, p. 570.

(38) Voyage de Carli, *ubi sup.*

(39) *Chegilla*, dans l'Original Italien. On a vu le même usage à Loango.

vé. On lui répondit que c'en étoit un. Il en mangea de bon appetit, comme un voyageur affamé. Quatre ans après, les deux amis s'étant rencontrés, celui qui avoit trompé l'autre lui demanda s'il vouloit manger avec lui d'un canard sauvage. Le jeune homme, qui n'étoit point encore marié, s'en défendit, parce que c'étoit son Kejilla. Quel scrupule! lui dit son ami; & pourquoi refuser aujourd'hui ce que vous acceptâtes il y a quatre ans à ma table? Cette déclaration fut un coup de foudre, qui fit trembler le jeune Nègre de tous ses membres, & qui lui troubla l'imagination jusqu'à lui causer la mort dans l'espace de vingt-quatre heures (40).

Avant l'arrivée des Portugais, les Habitans de Congo n'avoient pas de noms fixes pour la distinction des familles. Les gens du commun portoient des noms d'herbes, de plantes, de pierres, d'oiseaux, d'animaux de terre ou de rivières, & d'autres créatures. Les Seigneurs prenoient le titre de leur Terre. Mais à présent les hommes & les femmes de toutes sortes de rangs, sans en excepter le Roi & les Princes, reçoivent au baptême un nom de famille avec celui de la Religion.

Le Royaume de Congo n'a point de Médecins ni d'Apoticaire, ni même d'autres remèdes que les simples, l'écorce des arbres, les racines, les eaux & l'huile, qu'on fait prendre aux malades presqu'indifféremment pour toutes sortes de maladies. A la vérité, des remèdes plus recherchés ne seroient d'aucune utilité dans un climat que l'Auteur représente assez sain, & pour une Nation sobre, qui se charge rarement l'estomac d'un excès de viande & de liqueurs. La fièvre, qui est ici la maladie la plus commune, fait ses plus dangereux ravages en hiver. On l'attribue au mélange de chaleur & d'humidité qui est causé par les pluies continuelles. La méthode ordinaire des Habitans est de se frotter deux ou trois fois tout le corps, depuis la tête jusqu'aux pieds, avec un onguent composé d'huile & de poudre de sandal. Leur remède pour le mal de tête est une légère saignée aux tempes. Ils se servent pour cette opération d'une petite coquille aiguillée; & mettant une petite corne sur la plaie, ils succent le sang. La saignée se fait de même aux autres membres. Cette méthode est en usage aussi dans quelques pays du Levant, tel que l'Egypte. La petite verole, que les Habitans nomment *Kitangas*, n'est ici ni dangereuse, ni si difficile à guérir qu'en Europe. Il emploient l'onction de sandal, dont ils distinguent deux sortes; l'une rouge, qu'ils appellent *Tavila*; l'autre grise, nommée *Khikongo*. La dernière est si estimée, qu'on ne fait pas difficulté de donner un Esclave, ou sa valeur, pour s'en procurer une pièce.

On se purge dans le Royaume de Congo avec certaines écorces d'arbres réduites en poudre, dont la force est extraordinaire, mais qui n'empêchent pas les Nègres de se livrer à leurs occupations dès le même jour. Pour les blessures, ils emploient des simples, ou le suc qu'ils en expriment. Lopez parle d'un Nègre qui avoit eu le bras percé de sept coups de flèches, & qui fut guéri en peu de tems par cette voie (41).

Lorsqu'une personne de l'un ou de l'autre sexe a païé le dernier tribut de la nature, on blâme le mari, si c'est une femme, ou la femme si c'est elle qui

ROYAUME  
DE CONGO.

Noms des Habitans de Congo.

Médecins & remèdes.

Leur manière de saigner.

Remède pour la petite verole.

Purgations.

Souçons à l'occasion des Morts.

(40) Merolla, p. 626.

(41) Relation de Pigafetra, p. 183. & suiv.  
M m m m ij

ROYAUME  
DE CONGO.

survit à son mari , parce que l'opinion généralement établie ne permet jamais de croire qu'on puisse mourir d'une mort naturelle. On suppose toujours que le poison , ou quelque autre violence , a prévenu l'invitation des amis de l'autre monde , qui ne se pressent point , disent les Nègres , d'appeler à eux les vivans. Ainsi , les amis & les parens du mort enlèvent tout ce qui lui appartient , & tourmentent pendant huit jours le survivant par leurs reproches & leurs plaintes. Ils le forcent de se faire razer la peau ; ils le condamnent à d'autres privations , en lui représentant que s'il est coupable , ce n'est pas une vengeance trop rigoureuse pour la mort de leur ami. Aussi-tôt que les huit jours sont expirés , ils exigent des témoignages d'innocence , ils forcent la personne suspecte de se purger par les épreuves ordinaires. Si les soupçons paroissent injustes , elle obtient la liberté de vivre dans sa demeure habituelle. Si les apparences sont clairement contre-elle , il n'y a point de Puissance ni de faveur qui puisse la sauver du bannissement (42).

Cérémonies des  
funérailles.

Dans les Royaumes de Kakongo & d'Angoy , l'usage ne permet pas d'ensevelir un parent si toute la famille ne se trouve assemblée. L'éloignement des lieux n'est pas même un sujet d'exception. Les funérailles commencent par le sacrifice de quelques poules , du sang desquelles on arrose les dehors & le dedans de la maison. Ensuite on jette les carcasses par-dessus le toit , pour empêcher que l'ame du mort ne fasse le *Zumbi* , c'est-à-dire , qu'elle ne revienne troubler les Habitans par des apparitions ; car on est persuadé que celui qui verroit l'ame d'un mort tomberoit mort lui même sur le champ. Cette persuasion est si fortement gravée dans l'esprit des Nègres , que l'imagination seule a souvent produit tous les effets de la réalité. Ils assurent aussi que le premier mort appelle le second , sur-tout lorsqu'ils ont eu quelque démêlé pendant leur vie.

Cérémonies ex-  
travagantes.

Après la cérémonie des poules , on continue de faire des lamentations sur le cadavre ; & si la douleur ne fournit pas des larmes , on a soin de se mettre dans le nez du *Siliquastre* ou du poivre indien , qui les fait couler en abondance. Lorsqu'on a pleuré & crié quelque tems , on passe tout d'un coup de la tristesse à la joie , en faisant bonne chere aux frais des plus proches parens du mort , qui demeure pendant ce tems-là sans sépulture. On cesse de boire & de manger , mais c'est pour suivre le son des tambours , qui invite toute l'assemblée à danser. Le bal commence. Aussi-tôt qu'il est fini , on se retire dans des lieux indiqués , où tous les spectateurs des deux sexes sont renfermés ensemble dans l'obscurité , avec la liberté de se mêler sans distinction. Comme le signal de cette infâme cérémonie se donne au son des tambours , l'ardeur du Peuple est incroyable pour se rendre à l'assemblée. Il est presque impossible aux meres d'arrêter leurs filles , & plus encore aux Maîtres de retenir leurs Esclaves. Les murs & les chaînes sont des obstacles trop foibles. Mais , ce qui doit paroître encore plus étrange , si c'est le Maître d'une maison qui est mort , sa femme se livre à tous ceux qui demandent ses faveurs , à la seule condition de ne pas prononcer un seul mot tandis qu'on est seul avec elle.

Cérémonies in-  
fâmes.

Pour conduire le corps d'un Noble à la sépulture , on couvre le chemin de

(42) Ogilby , *ubi sup.* p. 535.



feuilles & de branches. La marche doit se faire en droite ligne ; & s'il se trouve par conséquent quelque mur , ou même quelque maison sur le passage , on ne balance point à l'abattre. L'usage ordinaire est d'enterrer quelques personnes vivantes dans le même tombeau , avec une provision de vivres & de liqueurs , afin qu'il ne manque rien au mort. Un Missionnaire ayant appris qu'on avoit renfermé deux Nègres vivans dans le tombeau d'un Seigneur , se hâta , dès la nuit suivante , de les délivrer de cette infernale demeure. En effet , il les rendit au jour , mais déjà morts , soit de leur faiblesse , ou des incommodités de leur situation. Quelquefois , à la mort d'un ami , on tue un ou deux de ses Esclaves , pour le servir dans l'autre monde. Si les Missionnaires font retentir leurs plaintes , car il se trouve des Chrétiens mêmes qui ne peuvent renoncer à ces barbares usages , on en est quitte pour défavouer froidement le fait , quoiqu'il soit vérifié avec la dernière évidence. Un Capucin apprenant qu'on alloit sacrifier une de ces malheureuses victimes , après la mort de son Maître , courut chez la veuve & lui fit un reproche amer de sa cruauté. Elle se plaignit d'abord d'être accusée injustement ; mais obligée enfin de se rendre à la force des preuves , elle revoqua ses ordres inhumains. L'Auteur cite d'autres exemples qui arriverent de son tems , malgré toute la vigilance de son zèle , & sans avoir jamais pû convaincre assez formellement les coupables pour se mettre en droit de les faire punir (43).

Les cimetières des Payens sont ordinairement dans des campagnes ouvertes. On place quelque chose sur les tombeaux , suivant la qualité du mort. Sur les uns , c'est un grand amas de terre , qu'on rend capable de résister au tems. Sur les autres , on voit la corne de quelque bête extraordinaire , ou quelque vaisseau de terre. D'autres sont à couvert sous un arbre , dont les branches offrent quantité d'entrelassemens superstitieux , qui sont l'ouvrage des Prêtres. Au lieu d'un cercueil de bois , on enveloppe le corps dans une pièce d'étoffe de coton , soigneusement cousue , & revêtue au dehors d'une infinité de baguettes. Les pauvres sont renfermés dans une natte de paille (44).

(43) Voyage de Merolla , p. 674. &amp; suiv.

(44) Merolla , *ibid.*

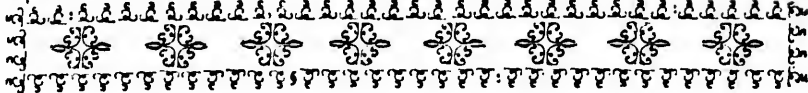
Nota. La grosseur de ce Volume oblige de rejeter au Tome suivant l'article du Gouvernement de Congo.

FIN DU QUATRIEME TOME.

ROYAUME  
DE CONGO.  
Nègres enterrés  
vifs.

zèle inutile des  
Missionnaires.

Cimetières &  
leurs ornemens.



# T A B L E

## DES CHAPITRES ET DES PARAGRAPHERS CONTENUS DANS CE VOLUME.

Suite du Livre Neuvième, & de la Description de la Guinée.

<b>C</b> HAPITRE IV. Côte d'Or, sa découverte, Etabliſſemens des Européens, Page 1	§. III. Mariage & éducation des Nègres, 111
§. II. Etabliſſemens des Hollandois en Guinée, 8	§. IV. Amours des femmes. Licenſe des femmes publiques. Salutations & viſites, 119
<b>C</b> HAP. V. Géographie de la Côte d'Or, 15	§. V. Mériers, occupations & Marchés des Nègres, 125
§. II. Pays d'Anta & de Jaba, avec leurs Villes & leurs Forts, 24	§. VI. Maladies, Médecins, Remèdes, Morts & Enterremens des Nègres, 137
§. III. Royaume de Comendo, 31	§. VII. Religion des Nègres de la Côte d'Or. Opinion qu'ils ont de Dieu, du Diable & de la Création, 155
§. IV. Royaume de Fétu, 38	§. VIII. Gouvernement. Nobleſſe. Degrés du Peuple, 175
§. V. Description du Cap-Corſe, principal Etabliſſement des Anglois en Guinée, 50	<b>C</b> HAP. VIII. Hiſtoire naturelle de la Côte d'Or, 208
§. VI. Royaumes de Sabu & de Fantiin, 58	§. I. Propriétés du climat, ibid.
§. VII. Royaumes d'Akron & d'Agouna, 69	§. II. Or & ſel de la Côte d'Or, 214
§. VIII. Royaume d'Akra, 74	§. III. Arbres, plantes, racines & grains, 217
§. IX. Royaumes de Labadde, de Ningo & de Soko. Riviere de Volta, 82	§. IV. Animaux ſauvages & privés, 227
<b>C</b> HAP. VI. Pays interieurs derriere la Côte d'Or, 87	§. V. Oiſeaux & volailles ſauvages & privés, 242
<b>C</b> HAP. VII. Nègres de la Côte d'Or. Figure, caractère, habillemens, mœurs & uſages, 95	§. VI. Reptiles & Inſectes, 250
	§. VII. Poiſſons de mer & de rivières, 256



L I V R E X.

Contenant la description des Côtes, depuis Rio da Volta jusqu'au Cap Lopez-Confalvo.

CHAP. I. Côte des Esclaves ; Royaumes de Koto & de Poto ,	263	§. II. Milice , armes & guerres du Royaume de Juida ,	343
CHAP. II. Royaume de Juida , nommé aussi Fida , ou Whida ,	272	§. III. Eclaircissement sur les Malayens , ou les Malays , Nation qui fait le commerce à Juida ,	346
§. II. Marchés , commerce & voitures de Juida ,	279	CHAP. VII. Histoire naturelle du Royaume de Juida ,	349
CHAP. III. Nègres du Royaume de Juida. Leur figure , leur habillement , leur caractère & leur nourriture ,	283	§. I. Eclaircissement sur les Forts Européens & sur la Ville de Sabi , ou Xavier , Capitale de Juida ,	357
CHAP. IV. Mariages , amusemens , maladies & funérailles du Royaume de Juida ,	290	CHAP. VIII. Voyage du Sieur d'Elbée au Royaume d'Ardra , en 1669 & 1670 ,	363
CHAP. V. Religion , culte , opinions des Nègres de Juida ,	300	§. II. Ambassade du Roi d'Ardra à la Cour de France ,	376
§. II. Le Serpent de Juida & son culte ,	305	CHAP. IX. Description du Royaume d'Ardra ,	386
CHAP. VI. Gouvernement du Royaume de Juida ,	320		

L I V R E X I.

Voyages dans la Guinée & au Royaume de Benin ; contenant la description du Royaume de Benin & de toute la Côte, jusqu'au Royaume de Congo.

CHAP. I. Description du Royaume de Benin ,	399	§. IV. Côte , depuis Rio Forcado jusqu'à la Riviere du Nouveau-Kalabar , nommée aussi Rio Real ,	442
§. I. Géographie de Benin ,	402	CHAP. III. Suite de la Côte , depuis le Vieux-Kalabar jusqu'au Cap Lopez-Confalvo ,	448
§. II. Religion & Gouvernement du Royaume de Benin ,	417	§. II. Rio Gabon & ses Habitans ,	455
CHAP. II. Voyage au Nouveau-Kalabar , à Bandi & à Dono , par Jacques Barbot & Jean Grazilhier ,	426	§. III. Côte , depuis Rio Gabon jusqu'au Cap Lopez-Confalvo ,	462
§. I. Journal de Jacques Barbot ,	427	§. IV. Courans , pluies , vents aliés & vents de terre sur les Côtes de Guinée ,	466
§. II. Journal de Jean Grazilhier , depuis Bandi jusqu'au Nouveau-Kalabar & à Doni ,	434		
§. III. Description de la Côte , depuis Rio Formose jusqu'au Cap-Formose ,			

## LIVRE XII.

## Voyages dans les Royaumes de Congo &amp; d'Angola.

CHAP. I. Voyage d'Edouard Lopez,	471	dans le Royaume de Congo & dans d'autres Parties méridionales de l'Afrique,	528
§. I. Journal de Lopez,	473	§. I. Navigation jusqu'au Bresil, & de-là au Royaume d'Angola,	Ibid.
§. II. Voyages & Aventures d'André Battel au Royaume d'Angola,	476	§. II. Voyage de l'Auteur à Sogno, & ce qui s'y passa pendant son séjour,	535
CHAP. II. Voyage de Michael Angelo de Gattina & de Denis Carli de Placenza, au Royaume de Congo,	490	§. III. Voyage de l'Auteur au Royaume de Kakongo,	551
§. II. Courjes évangéliques des Missionnaires de Congo,	496	CHAP. IV. Voyage de Jacques Barbot le jeune & de Jean Caseneuve, à la Riviere de Congo & de Kapinda,	571
§. III. Suite du Voyage de Carli, au travers de l'Espagne & de la France,	520		
CHAP. III. Voyage de Jérôme Merolla			

## LIVRE XIII.

## Description des Royaumes de Loango, de Congo, d'Angola; de Benguela &amp; des Pays voisins.

CHAP. I. Royaume de Loango,	576	§. I. Ses limites, son étendue, ses Rivières & sa Montagne,	Ibid.
§. I. Provinces de Mayomba & de de Kakongo,	578	§. II. Sogno, ou Songo, seconde Province du Royaume de Congo,	618
§. II. Végétaux & animaux du Royaume de Loango,	586	§. III. Provinces de Sundi, de Pango, de Batta & de Pemba,	626
§. III. Gouvernement de Loango, & Cour du Roi,	594	CHAP. III. Figure, caractère & mœurs des Habitans de Congo,	631
§. IV. Religion, Mokiffos & Prêtres de Loango,	603	§. II. Arts & coutumes des Moficongos,	637
CHAP. II. Description du Royaume de Congo,	610		

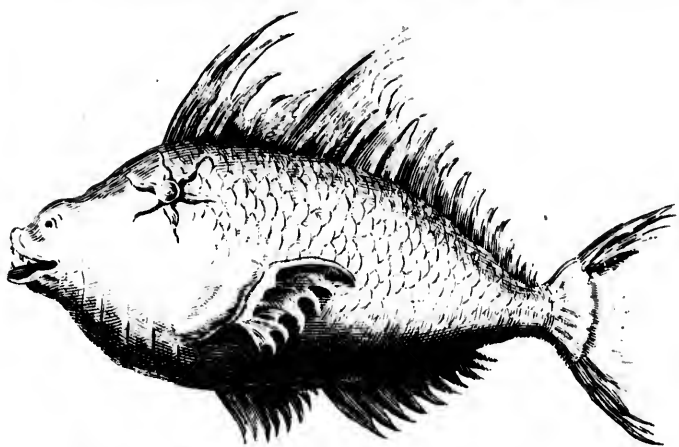
FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

On trouvera le Privilège au premier Volume.

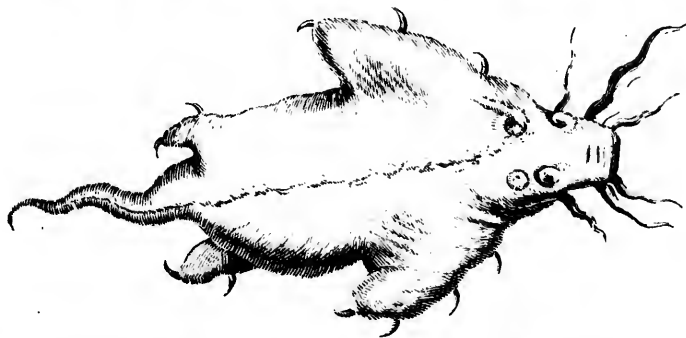
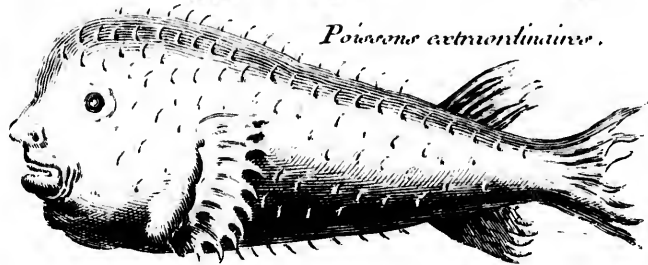
De l'Imprimerie de CLAUDE SIMON, Pere, Imprimeur.  
de Monseigneur l'Archevêque.

Côte Occidentale d'Afrique.

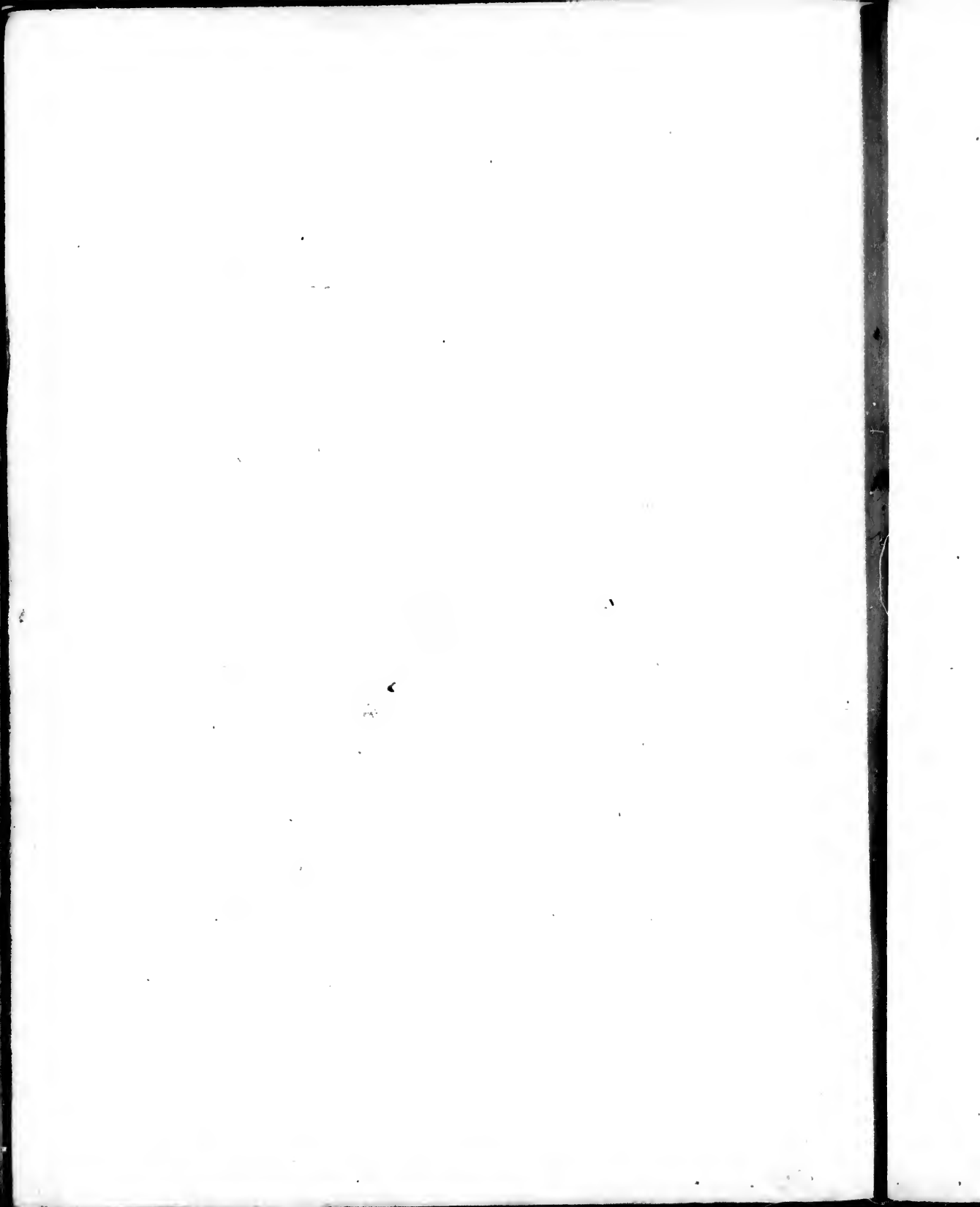
*Poissons du Cap Mesurado tire de Desmarchais.*



*Poissons extraordinaires.*

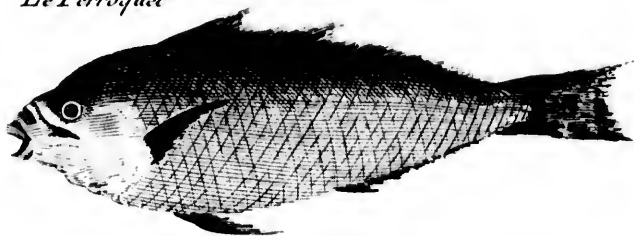


*Especie de Raye qui se nomme Diable de Mer.*

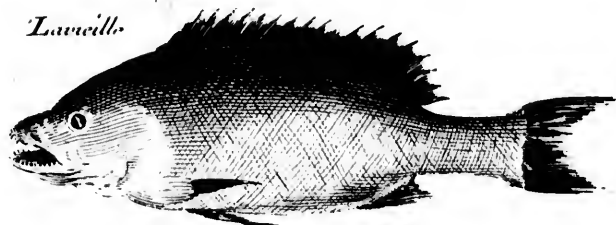


Côte de Sierra Leona.

*Le Perroquet*



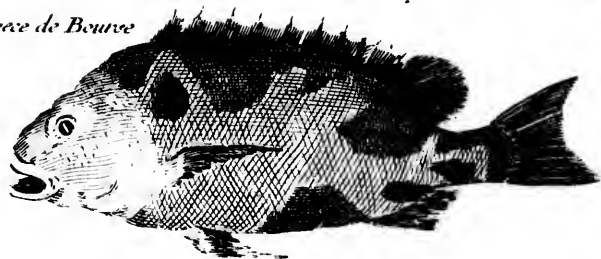
*Laveille*



*Le Korango*



*Espace de Bourve*



*One*



*Soul O.  
præqu*



Côte d'Afrique.

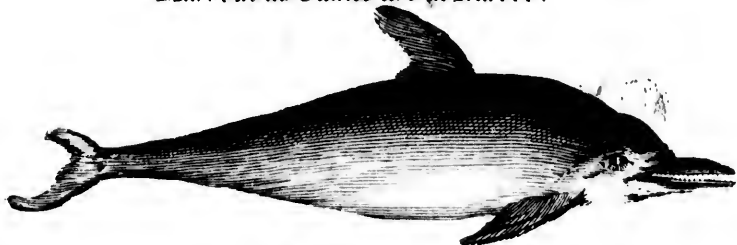
*Ornie ou Pertimbarba long de 18. a 20. pouces tacheté de Bleu.*



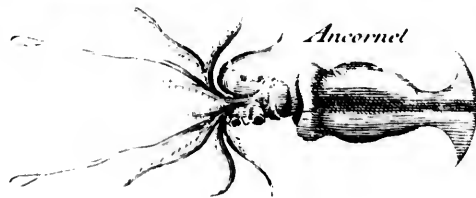
*Monstre Marin tiré de Dismarchais*



*Murquin de Guinée tiré de Barbot.*



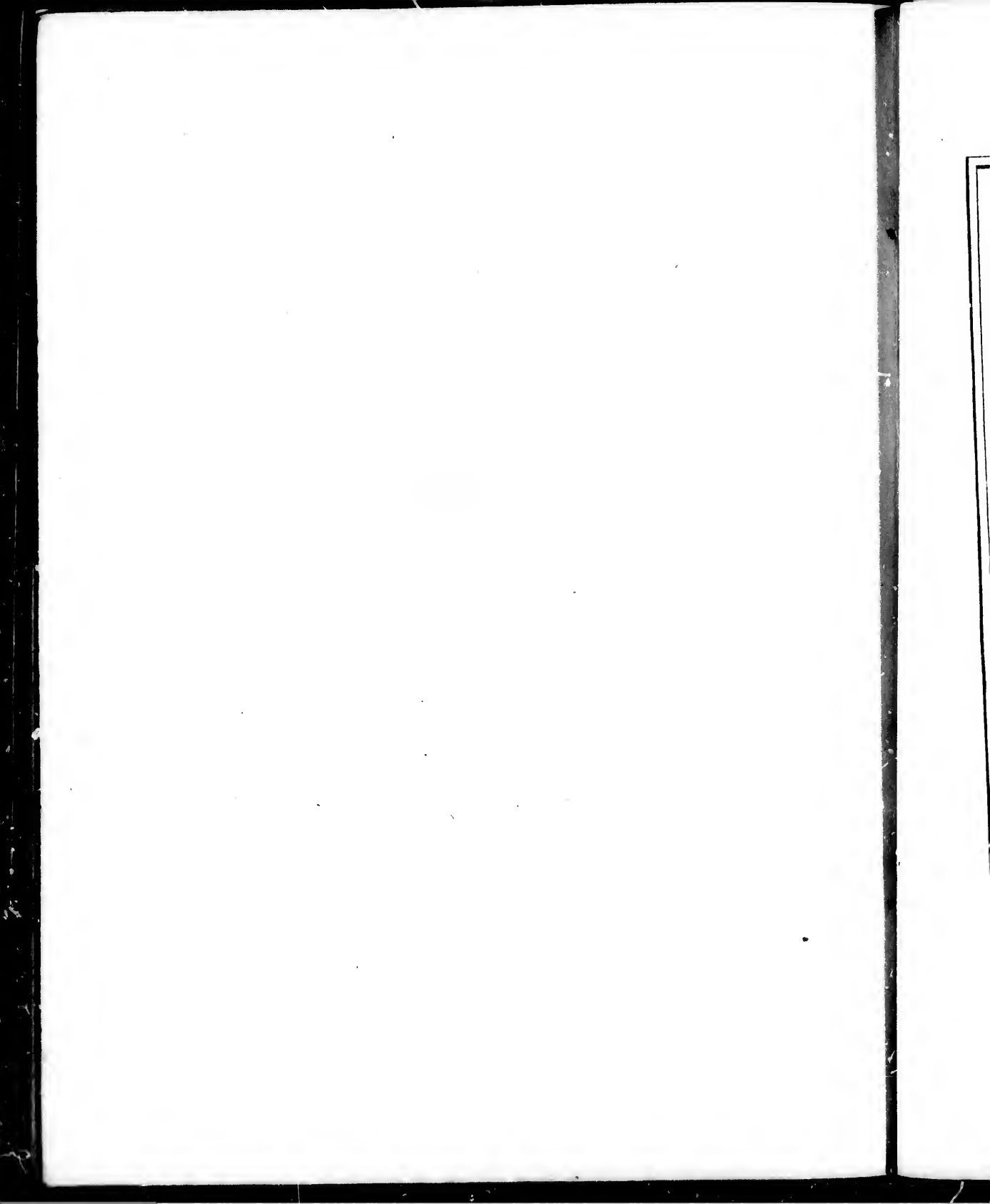
*Becasse de Mer tiré de Dismarchais.*



*Ancornet*

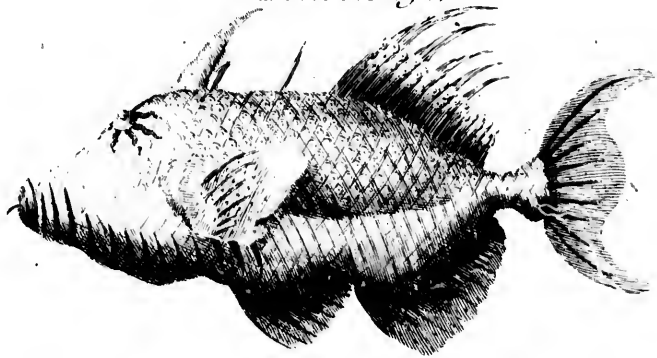
*Seul Os de Lancornet  
presque transparent*





Côte d'Afrique.

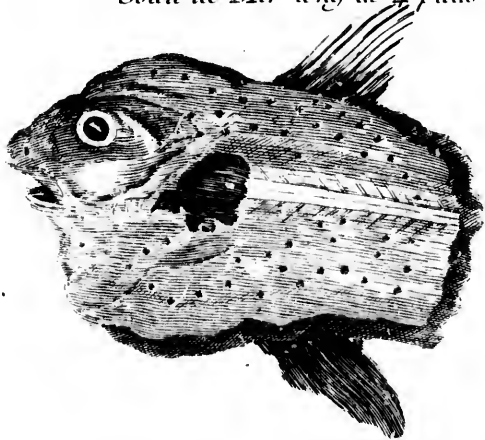
*Bourse tiré de Proger.*



*Remore ou Suceur.*



*Soleil de Mer long de 4 pieds et demie.*



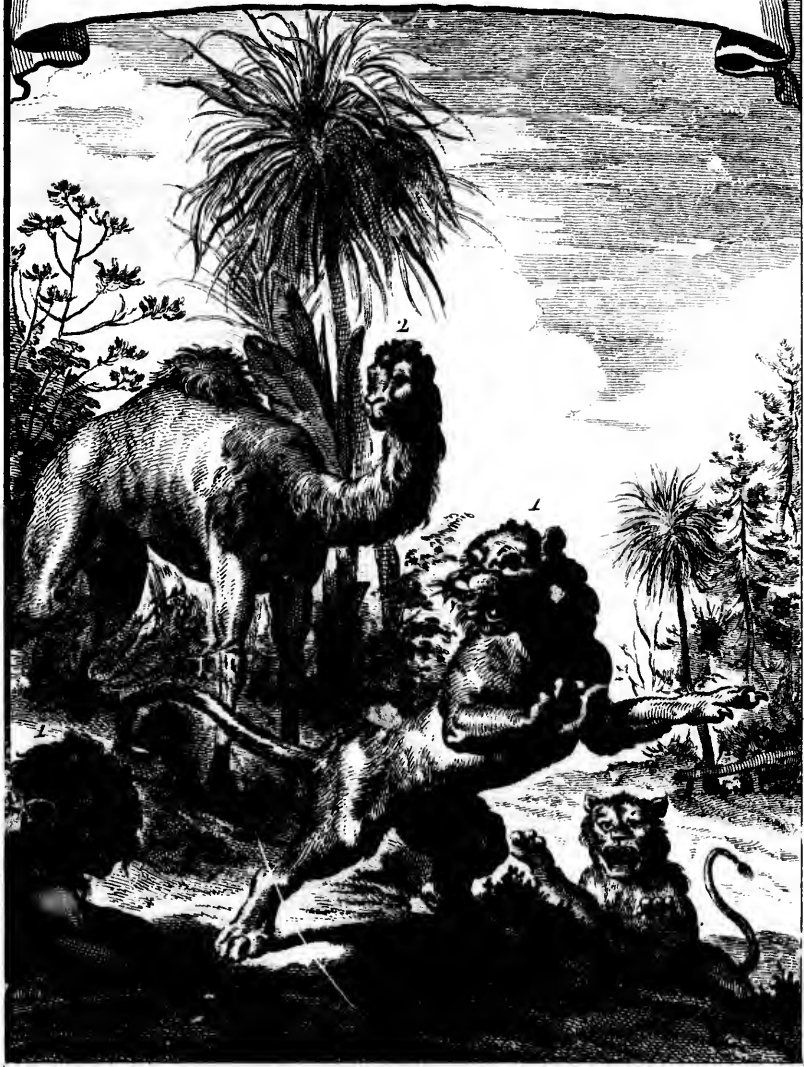
*deuxième du Suceur  
ou Remore.*





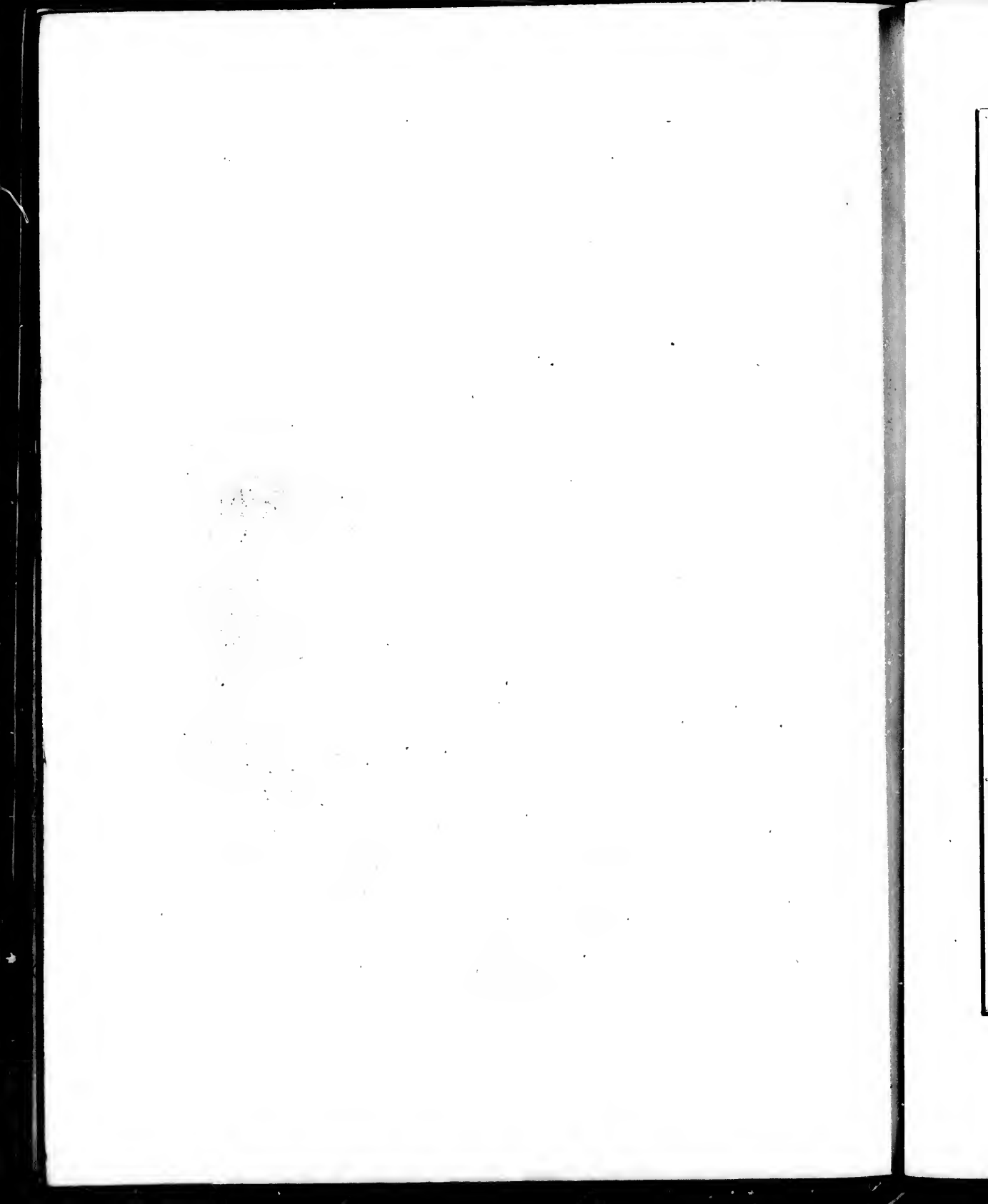
W. J. L. L.

1. Lion d'Afrique 2. Chameau du Cap vert.

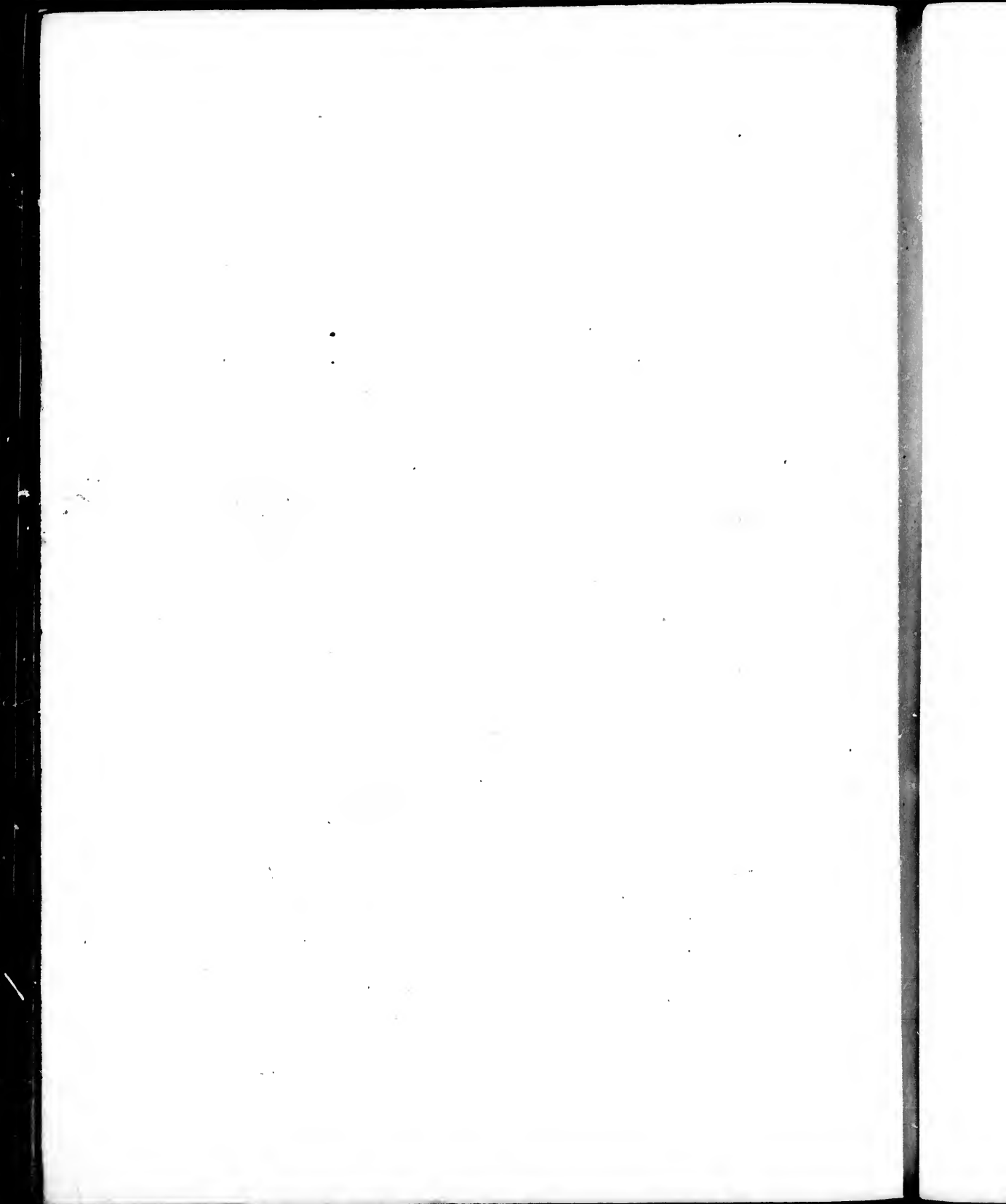


*Par J. B. Ponce, Sculpt.*

*Sup. T. III. N. V.*









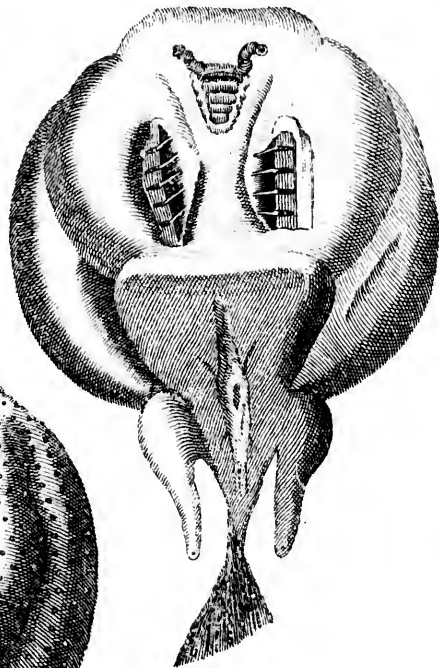
Côte Occidentale d'Afrique.

*La Torpille ou Torpale d'après Kempfer*

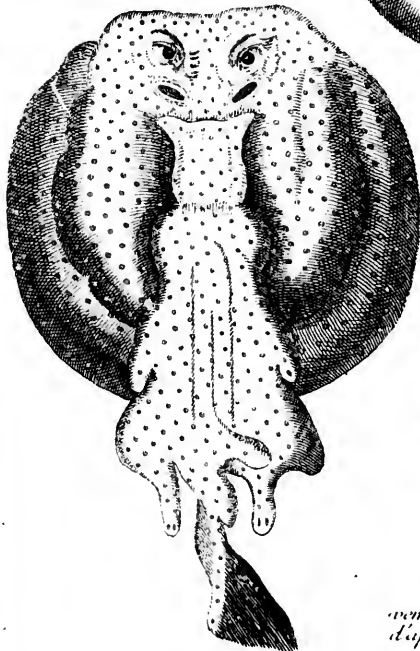
*Abdomen et cavité de la Poitrine de la femelle on lui voit le Cœur les Ombilic et les Intestins*



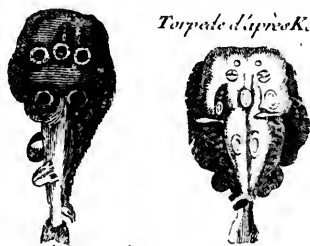
*Le ventre du mâle*



*Le dos du Mâle*



*Torpale d'après Kolben*



*ventre de la Torpale d'après Kolben*



*Cochin*

OISEAUX DE LA CÔTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE

1. Autruches.

2. Pelicant.

3. Spatule.

4. Oiseau de Paradis.



Chatel Sculp.

Cochin filius delin.

Sup. T. III. N.º VIII.



*Lute*



Laurent Sculp.

Sup. T. III. N.º LX.







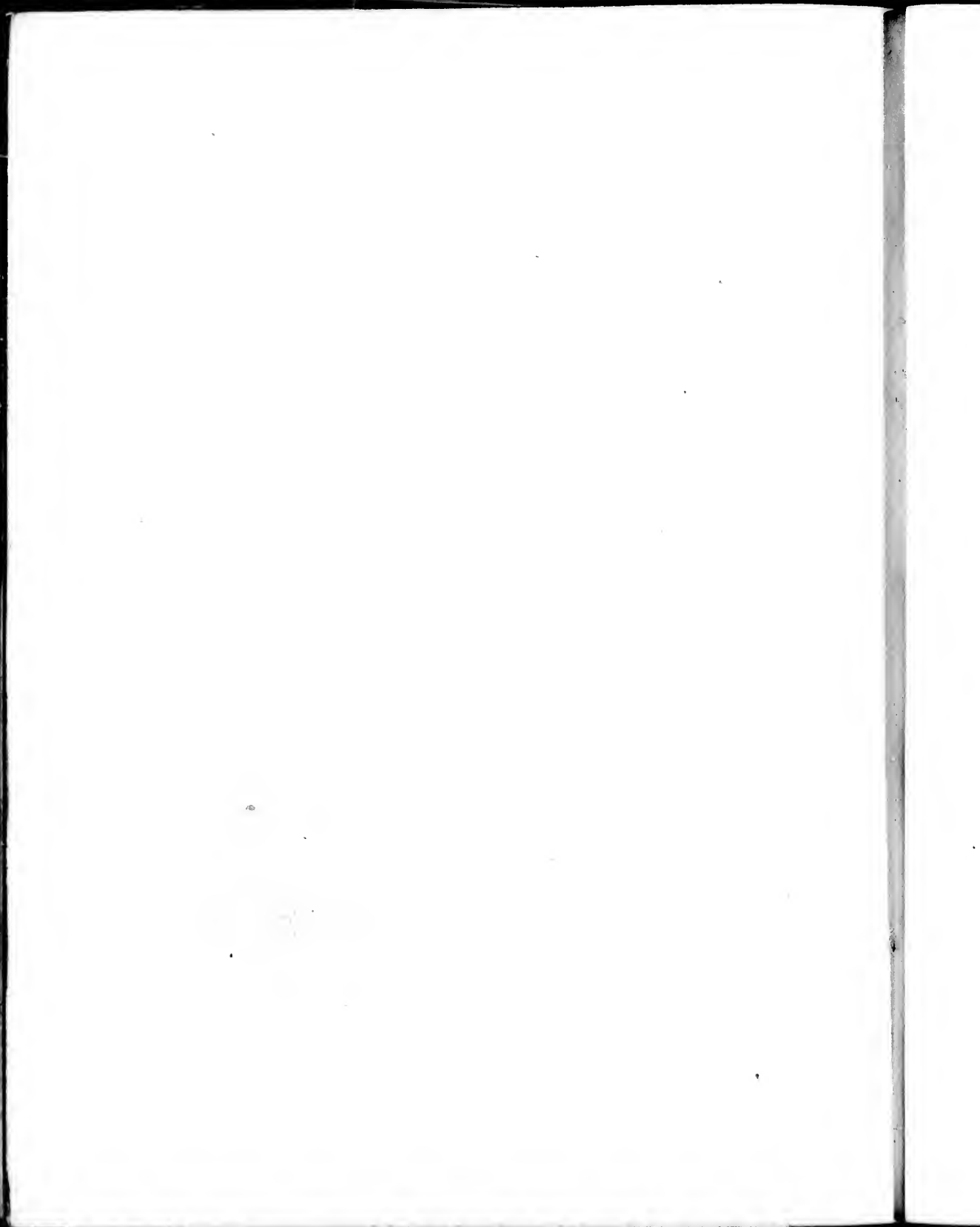


POISSONS DE SIERRA LEONA.

1. Sorte de Pilchard. 3. Poisson inconnu. 6. La Banane.  
ou de Pelamide. 4. La Bekane. 7. Le Buteur.  
2. Poisson inconnu. 5. Le Moine.



*Guilleaume del. Sculp.*





Del. et Sculp. Goussier

---

1 SU

- 2 Plan
- 3 Plan
- 4 Plan
- 5 Plan
- 6 Plan
- 7 Suite  
C
- 8 Cart  
R
- 9 Cart
- 10 Plan
- 11 Plan
- 12 Plan  
b
- 13 Cart
- 14 Cart
- 15 Cart  
g
- 16 Cart  
d

*Nota.* 1  
55 & 56.  
Corfe doi

---

I

II.

III.

IV.

V.

VI.

VII.

*Nota.*  
*tes, vis-*

# AVIS AU RELIEUR,

## *Pour placer les Cartes.*

1	S UITE de la Côte de Guinée depuis le Cap Apolonia jusqu'à la Riviere de Volta,	<i>pag.</i> 1
2	Plan du Fort Anglois de Dickscove,	24
3	Plan du Fort Anglois de Sukonda,	27
4	Plan du Fort Hollandois de Sama,	29
5	Plan du Fort Anglois de Commendo,	32
6	Plan du Fort Anglois de la Ville du Cap Corfe,	53
7	Suite de la Côte de Guinée, depuis la Riviere de Volta jusqu'à Jakin,	263
8	Carte du Golfe de Benin,	399
9	Carte du Royaume de Juida,	272
10	Plan du Fort François de Juida,	358
11	Plan du Fort Anglois de Juida,	358
12	Plan du Palais du Roi à Xavier ou Sabi,	361
13	Carte du Golfe de Guinée,	426
14	Carte de la Riviere de Kalbar,	442
15	Carte des Royaumes de Congo, Angola & Benguela,	576
16	Carte de l'embouchure de la Riviere de Zaïre,	613

*Nota.* Il y a répétition de chiffres des pages 53, 54, 55 & 56. Le Plan du Fort Anglois & de la Ville du Cap Corfe doit être placé page 53 de la feuille G iij.

## *Pour placer les Figures.*

I	V U E Nord - Ouest du Cap Corfe,	56
II.	Vûe Est du Cap Corfe,	56
III.	Vûe Sud - Ouest de Williamsfort à Juida,	358
IV.	Vûe des Comptoirs Européens de Xavier ou Sabi,	362
V.	Instrumens musicaux de la Côte d'Or,	136
VI.	Armes des Nègres de la Côte d'Or,	200
VII.	Plans du Royaume de Juida,	351

*Nota.* Le Relieur aura attention de placer les douze pages de la lacune, page 573\* & suivantes, vis-à-vis la page 572.

VIII.	Armes & instrumens de musique du Royaume de Juida,	297
IX.	Bijoux d'or & ustenciles,	100
X.	Vûe Sud des Forts Anglois & Hollandois de Commendo,	34
XI.	Vûe du Fort de Dickscove,	23
XII.	Hommes & Femmes Hottentots (a),	
XIII.	Vûe Sud-Ouest des Forts Anglois & Hollandois de Sukkondi,	28
XIV.	Diverses fortes de serpens,	250
XV.	Dom Alvare de Congo donnant audience (a),	
XVI.	Procession au Temple du Serpent,	313
XVII.	Couronnement du Roi de Juida,	329
XVIII.	Vûe Nord des Forts Anglois & Hollandois d'Akra,	76
XIX.	Cité de Loango,	581
XX.	Punition d'une des femmes du Roi de Juida,	321
XXI.	Jagers avec leurs habits & leurs armes,	484
XXII.	Tombeaux des Rois de Guinée,	153
XXIII.	Dom Daniel de Silva, Comte de Sogno,	622
XXIV.	Femmes de qualité, du commun & Esclaves,	288
XXV.	Maisons de Benin, &c.	407
XXVI.	Habits des femmes du Roi, Dieu Agoye, Tombeaux, &c.	303

(aa) On s'est trompé en plaçant ici les N<sup>o</sup>. XII. & XV. qui appartiennent au Tome suivant.

## *AVIS pour placer les Figures données par Supplément pour le Tome III.*

N <sup>o</sup> .	1. 2. 3. 4. 6. 7. & 11.	<i>pag.</i> 311
	5. 9. & 10.	278
	8.	303

*Nota.* Les Figures cotees *suprà* Tome III. doivent être placées à la fin du Tome IV.

